
BUHR B
a39015 00016931 1b


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

HISTOIRE

DE LA

MARINE CONTEMPORAINE

DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE GUSTAVE GRATIOT, 30, RUE MAZARINE.



L'AMIRAL DUPERRÉ.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE LA

MARINE CONTEMPORAINE

DE FRANCE

PAR M. LÉON GUÉRIN

Depuis 1784 jusqu'à 1848.



PARIS
ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE
4 ET 6, RUE VOLTAIRE

1855

TABLE DES CHAPITRES.

Pages

CHAPITRE Ier. — Fin du règne de Louis XVI et préludes de la Révolution. — Travaux dans les ports. — Voyage de La Pérouse. — Expédition de d'Entrecasteaux à la Chine. — État maritime de la France et de l'Europe en 1789. (De 1784 à 1789). 1

CHAPITRE II. — Révolution de 1789. — Commencement des révolutions de la marine. — Première affaire de Toulon. — Menées de l'Angleterre et des clubs contre la marine française. (De 1789 à 1790). 70

CHAPITRE III. — Commencement des révolutions des colonies françaises, etc., etc. (De 1790 à 1791.) 91

CHAPITRE IV. — Insurrection de l'escadre de Brest. — Histoire parlementaire de la marine à la Constituante. (1790-1791.). 121

CHAPITRE V. — Suite des événements aux colonies. — Division navale du chevalier de Rivière aux Antilles. — Envoi de commissaires aux Antilles. — Insurrection générale des nègres, à Saint-Domingue. — Insurrections des escadres des stations. (1791.) 158

CHAPITRE VI. — Histoire parlementaire de la marine et des colonies sous l'Assemblée législative. — Suite des événements aux colonies françaises. (1791-1792.). 199

CHAPITRE VII. — Suite de l'histoire parlementaire de la marine à l'Assemblée législative. — Déchéance de Louis XVI. — Escadres de Brest et de Toulon. — Suite des événements aux colonies —Guerres civiles de la marine française. (1792). 218

CHAPITRE VIII. — Histoire de la marine sous la Convention. — Campagne navale de Truguet dans la Méditerranée. — La Touche-Tréville devant Naples. — Expédition de Cagliari. (1792-1793.) 231

CHAPITRE IX. — Déclarations de guerre.—Suite des guerres civiles des colonies et de la marine. — Expédition du lieutenant de vaisseau La Crosse aux îles du Vent. — Expédition navale contre le Port-au-Prince. — Navigations de Marchand et de d'Entrecasteaux. (1792-1793.). 256

CHAPITRE X. — Suite de l'histoire parlementaire de la marine sous la Convention. — Premières hostilités avec l'Angleterre. (1793.) 277

CHAPITRE XI. — Arrivée de l'amiral Hood devant Marseille et Toulon. — Véritables auteurs de la trahison de Toulon et de son escadre. — Rapport trompeur de Jean-Bon-Saint-André. (1793.). 309

CHAPITRE XII — Événements dans l'Océan. — Siége de Dunkerque. — Insurrection de l'armée navale de l'Océan. — Belle campagne de Vanstabel, etc., etc. (1793). 331

CHAPITRE XIII. — Siége de Toulon par l'armée conventionnelle. — Incendie des vaisseaux par Sydney Smith. — Toulon décrété d'infamie et appelé Port-la-Montagne. — Expédition des Anglais en Corse. (1793). 342

CHAPITRE XIV. — Suite des événements aux colonies et des guerres civiles de la marine française. — Attaque du Cap. — Proclamation de la liberté des esclaves. — Perte de Tabago. — Déroute des Anglais à la Martinique, — Perte des îles Saint-Pierre et Miquelons. — Capitulation des colons blancs avec les Anglais pour la partie française de Saint-Domingue. — Événements dans la mer des Indes. — Mécontentement à Londres. (1793). 376

CHAPITRE XV. — Le lieutenant Villaret-Joyeuse nommé amiral de l'armée navale de l'Océan. — Le représentant Jean-Bon-Saint-André à bord du vaisseau-amiral. — Campagne navale de prairial an II. — La vérité sur l'affaire du *Vengeur*. — Retour de l'armée navale à Brest. (1794). 389

CHAPITRE XVI. — Suite des événements aux colonies sous la Convention. — Attaque et prise de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe, par les Anglais. — Reprise de la Désirade. — Attaque et reprise de la Guadeloupe. — Reprise de Sainte-Lucie. — Expulsion des Anglais des îles de la Dominique, de Saint-Vincent, de la Grenade et des Antilles hollandaises. — Suite de la révolution de Saint-Domingue. — Prise du Port-au-Prince par les Anglais. — Toussaint-Louverture s'allie aux Français. — Brillante expédition du capi-

Pages

taine de vaisseau Allemand sur la côte occidentale d'Afrique. — Affaire de la mer des Indes. (1794). 440

CHAPITRE XVII. — Conquête de la Hollande. — Désastreuse croisière d'hiver de l'an III. — Campagne navale de l'an III dans la Méditerranée. — Combat naval du cap Noli. — Escadre de Brest. — Retraite de lord Cornwallis. — Armée navale de Villaret-Joyeuse. — Chasse et combat naval de Grois. — Affaire de Quiberon. (1795). 460

CHAPITRE XVIII. — Ministère de Redon de Beaupréau. — Seconde campagne du contre-amiral Martin dans la Méditerranée. — Combat naval du cap Roux. — Paix avec l'Espagne. — Expéditions de Ganteaume et de Richery. — Décrets de brumaire an IV, sur la marine. (1795). 487

CHAPITRE XIX. — Directoire. — Truguet, ministre de la marine et des colonies. — Arrivée d'une flotte espagnole alliée, à Toulon. — Le pavillon britannique chassé de la Méditerranée. — Affaires de détail dans l'Océan. — Expéditions et succès importants de Richery et de Zacharie Allemand à Terre-Neuve et au Labrador. — Expédition d'Irlande. — Célèbre combat du vaisseau *les Droits-de-l'Homme*. — Bataille navale du cap Saint-Vincent. — Bataille navale de Camperdown. — Défaite de Nelson devant Ténériffe. — Histoire des bateaux plats, dits à la Muskein. — Renvoi de Truguet. (1796-1797). 496

CHAPITRE XX. — Pléville-le-Pelley et Bruix, successivement ministres de la marine. — Traité de Campo-Formio. — La France en guerre avec l'Angleterre seule. — Nouvelle expédition d'Irlande. — Combat naval de Long-Swilly. — Les cinq combats célèbres du capitaine de frégate Ségond. — Célèbre abordage de la corvette *la Bayonnaise* et de la frégate *l'Embuscade*. (1797-1798). 527

CHAPITRE XXI. — Expédition d'Égypte. — Prise de Malte. — Débarquement des Français à Alexandrie. — Combat naval de Rahmanyéh, dans le Nil. — Bataille navale d'Aboukir ou du Nil. — Siége de Corfou par la flotte turco-russe. — Combat du *Généreux*. — Célèbre campagne navale de Bruix. — Bourdon de Vatry, ministre de la marine. — Suite des affaires d'Égypte. — Retour de Bonaparte en France. (1798-1799). 541

CHAPITRE XXII. — Derniers événements aux colonies pendant la Révolution. — Attaque de la Jamaïque par les Français. — Nouvelle perte de Sainte-Lucie et d'autres îles des Antilles par les Français. — Affaires de la mer des Indes. — Courses de Robert Surcouf. — La division Sercey dans la mer des Indes. (1796-1800). 587

CHAPITRE XXIII. — Le Consulat. — Forfait, ministre de la marine. — Nouvelle organisation maritime de l'an VIII. — Origine de la guerre et de la conquête de l'Algérie. — Querelle avec les États-Unis d'Amérique. — Affaire de la division Perrée. — Combat du *Guillaume-Tell*. — Perte de Malte. — Célèbre querelle des neutres avec l'Angleterre. — Bataille navale de Copenhague. — Fin de la ligue des neutres. (1800-1802). 606

CHAPITRE XXIV. — Expédition des Anglais en Égypte. — Célèbre campagne navale de Ganteaume. — Expédition de la division Linois. — Combat naval d'Algésiras. Affaire du détroit. — Fameux combat du *Formidable*. — La Touche-Tréville bat deux fois de suite Nelson à Boulogne. — Paix d'Amiens. (1799-1802). 632

CHAPITRE XXV. — Evénements maritimes et coloniaux pendant la paix d'Amiens. — Expédition de Richepance à la Guadeloupe, et du général Leclerc à Saint-Domingue. (1802-1804). 677

CHAPITRE XXVI. — Renouvellement de la guerre. — Projet d'invasion de l'Angleterre. — Flotille et camp de Boulogne. — Mouvements des escadres françaises. — Expéditions de Burgues-Missiessy aux Antilles, de Linois dans la mer des Indes. — Levée du camp de Boulogne. — Batailles du cap Finistère et de Trafalgar. (1804-1806). 690

CHAPITRE XXVII. — Evénements maritimes et coloniaux depuis la bataille de Trafalgar jusqu'à l'an 1848. 713

AVANT-PROPOS

A LA MARINE CONTEMPORAINE.

Les grandes difficultés que nous avons eues à surmonter pour ajouter ce volume à notre *Histoire maritime de France*, seront appréciées de tous les lecteurs sérieux. Nous osons dire que, de même que personne n'avait offert avant nous une œuvre d'ensemble sur la marine française, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, personne non plus, avant nous, n'aura présenté une histoire raisonnée, suivie, complète, de nos guerres maritimes depuis la Révolution. C'est le cœur navré que nous racontons des désastres dont les causes sont trop peu connues ou trop oubliées. La récompense de notre douloureux labeur serait qu'on y trouvât une leçon pour ne plus tomber dans les mêmes revers, en même temps que dans les mêmes fautes. Cependant, quelque chose de consolant pour l'orgueil national, que l'on n'a pas assez remarqué, ressortira de notre récit, toujours appuyé de preuves irréfragables et souvent complètement ignorées : c'est que les Anglais en battant les escadres de la République et de l'Empire, n'ont pas vaincu la marine militaire française proprement dite, et qu'ils n'ont eu guère affaire qu'à la marine du commerce. Or, si celle-ci leur donna encore tant de peine, que n'eût-ce pas été s'ils eussent rencontré devant eux pendant cette période comme dans celle de la guerre de l'indépendance d'Amérique, de vrais amiraux, de vrais capitaines de vaisseau ? C'est la pensée que l'on retrouvera sans cesse dans notre livre.

Notre *Histoire de la Marine contemporaine,* ainsi que chaque page le dénonce, était écrite et même totalement imprimée, moins le dernier chapitre, quand une nouvelle Révolution nous a apporté une nouvelle République. La prudence peut-être nous eût conseillé d'en modifier plusieurs pages ; mais, persuadé que l'historien ne doit écouter que la voix de la vérité et celle de ses méditations approfondies, nous n'avons rien retiré, rien ajouté à notre travail. Un jour viendra peut-être où, mieux placé, par l'éloignement même, pour juger des événements dont on ne connaît pas encore les résultats et des hommes dont on ignore aussi quel fut l'esprit et le but, nous reprendrons notre récit où nous avons commencé à le jeter en forme de rapide aperçu.

TABLEAU COMPARATIF

De dix vaisseaux du règne de Louis XIV et de dix vaisseaux du règne de Louis XVI, s'étant succédé sous les mêmes noms, d'après les documents authentiques appartenant aux archives de la marine (voir pages 65 et 66 du présent volume).

LOUIS XIV (1696). — NOM DU VAISSEAU.	NOMBRE D'HOMMES par vaisseau.	TONNEAUX.	NOMBRE DE CANONS par vaisseau.	DIVISION par batteries et calibre. 1re. Nombre.	1re. Calibre.	2me. Nombre.	2me. Calibre.	3me. Nombre.	3me. Calibre.	4me ou gaillards. Nombre.	4me ou gaillards. Calibre.	TOTAL DU CALIBRE par vaisseau.
Le Royal Louis..	1050	2600	110	30	48	32	18	28	12	16	6	2448
Le Terrible. . .	800	2200	100	28	36	28	18	28	8	16	6	1832
Le Triomphant..	800	1800	94	28	36	30	18	28	8	8	6	1820
Le Tonnant. . .	725	1750	90	28	36	30	18	26	12	6	6	1896
Le Sceptre. . . .	650	1900	84	26	36	28	18	24	8	6	4	1656
Le Lys.	650	1900	84	26	36	28	18	24	8	6	4	1656
Le Souverain. .	600	1600	80	26	36	26	18	24	8	4	4	1612
Le Conquérant..	560	1400	80	16 / 16	36 / 24	28	18	22	6	4	4	1612
La Couronne.. .	525	1300	76	10 / 14	36 / 24	26	18	22	8	4	4	1356
L'Heureux. . . .	450	1100	70	26	24	28	18	16	8	»	»	1256
Totaux généraux. .	6810	17550	868									17144

LOUIS XVI (1789). — NOM DU VAISSEAU.	NOMBRE D'HOMMES par vaisseau.	TONNEAUX.	NOMBRE DE CANONS par vaisseau.	DIVISION par batteries et calibre. 1re. Nombre.	1re. Calibre.	2me. Nombre.	2me. Calibre.	3me. Nombre.	3me. Calibre.	4me ou gaillards. Nombre.	4me ou gaillards. Calibre.	TOTAL DU CALIBRE par vaisseau.
Le Royal-Louis. .	1058	1500	110	30	36	32	24	30	12	18	8	2352
Le Terrible. . . .	1058	1500	110	30	36	32	24	30	12	18	8	2352
Le Triomphant. .	856	1500	80	30	36	32	24	»	»	18	12	2064
Le Tonnant. . . .	856	1500	80	30	36	32	24	»	»	18	12	2064
Le Sceptre. . . .	707	1500	74	28	36	30	18	»	»	16	8	1676
Le Lys.	707	1500	74	28	36	30	18	»	»	16	8	1676
Le Souverain. . .	707	1500	74	28	36	30	18	»	»	16	8	1676
Le Conquérant. .	707	1500	74	28	36	30	18	»	»	16	8	1676
La Couronne. . .	856	1500	80	30	36	32	24	»	»	18	12	2064
L'Heureux. . . .	707	1500	74	28	36	32	18	»	»	16	8	1676
	8221	15000										19276

NOTA Les vaisseaux de Louis XVI sont les mêmes qui, sous d'autres noms, ont servi pour faire les guerres de la République et de l'Empire.

HISTOIRE

DE LA

MARINE CONTEMPORAINE

— DE 1784 A 1848 —

CHAPITRE PREMIER.

De 1784 à 1789.

Fin du règne de Louis XVI et préludes de la révolution. — Fin du ministère du maréchal de Castries à la marine et aux colonies. — Éclat extérieur des dernières années du règne de Louis XVI dû à la marine. — Louis XVI arbitre de l'Europe. — Craintes de l'Angleterre. — Création d'une nouvelle compagnie des Indes. — Travaux dans les ports. — Voyage du roi à Cherbourg. — Traités de commerce. — Voyage de La Pérouse. — Expédition de d'Entrecasteaux à la Chine. — Charpentier de Cossigny et le comte de Conway dans l'Inde. — Affaire de l'ile Diégo-Garcia. — Querelle du stathoudérat. — Armement naval aux ordres de Suffren. — Mort de Vergennes. — Changement de politique. — Le comte de La Luzerne, ministre de la marine. — Mort de Suffren et d'autres marins célèbres. — Ambassade de Tipou-Saheb et détails inconnus. — Projet sur la Cochinchine. — État maritime de la France et de l'Europe en 1789.

La guerre de l'indépendance des États-Unis, à laquelle les Français avaient pris la plus glorieuse part, n'avait d'abord été, pour beaucoup d'entre eux, qu'une occasion d'effacer le honteux traité de 1763, de se venger sur un empire rival de la perte du Canada et de l'Inde, et des désastres de la marine nationale sous le règne précédent; mais ils comprirent bientôt qu'elle avait été la première expression d'une pensée plus vaste et prête à déborder sur le monde. Outre que, dès son principe, elle avait porté dans ses flancs l'émancipation prochaine des deux Amériques, cette guerre eut pour immédiat effet en France de précipiter les germes d'une révolution inévitable sans doute, mais qu'aurait pu modérer et diriger un gouvernement paternel sans faiblesse, fort sans tyrannie, et sincèrement décidé à marcher d'un pas ferme, quoique mesuré, en tête du présent, à la conquête de l'avenir.

Il n'en devait pas être ainsi sous le prince sans portée et sans volonté, bien que vertueux et bon, qui régnait alors sur la France. Chaque fluctuation de la Cour ou de l'opinion lui amenait de nouveaux ministres. Avec Maurepas, Louis XVI avait paru faire de l'art de gouverner un badinage; avec Turgot, tout au contraire, il en avait fait une chose sérieuse et avait failli devancer les idées gouvernementales de son époque; avec Malesherbes on avait pu croire qu'il allait s'appuyer sur les Parlements naguère bannis par Louis XV; avec Necker, qu'il voulait transformer l'État en une maison de banque. Maurepas, qui n'avait pas cessé d'être jusqu'à son dernier jour comme le mentor et l'oracle du conseil de Louis XVI, mentor et oracle bien futiles, était mort vers la fin de l'année 1781, après avoir été le principal auteur de la première retraite de Necker; au banquier génevois, avait succédé, après Joly de Fleury et d'Ormesson, le contrôleur général des finances Calonne, personnage aussi aimable et aussi peu sévère dans son administration, que Necker s'était montré rigide envers la majeure partie de la Cour qu'il n'avait pu se gagner, et qui l'avait humilié. On fut quelque temps sans avoir de ministre dirigeant; le bon et faible Louis XVI voulut essayer de gouverner par lui-même, ou plutôt la reine lui inspira ce dessein pour être indirectement la maîtresse des affaires. Elle ne devait pas être seule toutefois à gouverner, et chacun, profitant de l'absence de direction supérieure, dirigea autour d'elle et du roi. La majesté du trône, déjà si cruellement déconsidérée par les turpitudes du règne de Louis XV, tombait chaque jour plus bas par suite de cette confusion et de cette mobilité de systèmes, sous un prince innocent de tous les vices qu'on avait justement reprochés à son aïeul. Peut-être les Français auraient-ils encore voulu d'un roi qui aurait taillé jusqu'à la racine, d'une main forte et ferme, le cancer du précédent règne; ils se lassaient d'un prince qui se contentait d'être bon et n'avait pas l'énergie de sévir même contre ce qu'au fond il condamnait autant que personne; leur caractère, prompt à faire suivre la familiarité du dédain, s'accommodait peu d'un monarque aux formes trop continuellement bour-

geoises et rondes, qui leur semblait manquer de représentation et ne les pas assez relever eux-mêmes aux yeux de l'étranger. Ainsi, tout paraissait tourner à la perte de Louis XVI, jusqu'aux vertus simples et modestes que l'on recherche et que l'on aime chez les autres hommes. C'est que la vertu n'est une qualité pour gouverner qu'autant qu'elle s'allie à l'énergie du caractère.

Déjà l'on ne craignait plus de faire remonter hautement les reproches jusqu'à la personne du roi. Ce que Louis avait fait de mieux lui était imputé à mal; tout était une arme contre lui. On lui reprochait de n'avoir pas su profiter des victoires de Suffren dans l'Inde, pour abattre de ce côté la puissance de l'Angleterre et y rétablir celle de la France; et l'on feignait de ne pas voir que le traité de 1783 avait été signé sous la préoccupation de la défaite du comte de Grasse aux Saintes, avant que l'on eût reçu avis des victoires de Suffren, victoires dont on ne pouvait guère se flatter en raison de la faible escadre mise à la disposition de cet illustre marin, mais de laquelle son génie pourtant avait su tirer un si grand parti; on feignait d'oublier que ce n'était pas pour l'Inde, mais pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique que l'on avait combattu. Toutefois, le successeur d'Haïder-Aly-Kan, le fameux Tipou-Saheb, négligé dans le traité de 1783 et abandonné au ressentiment de l'Angleterre, était un sujet plus mérité de reproches. Louis XVI, qui venait de laver la France du traité subi par Louis XV, fut présenté comme ayant reçu, en 1783, la loi des Anglais au lieu de la leur avoir dictée; et parce qu'il s'était montré modéré dans la victoire, peu s'en fallut qu'on ne l'accusât dès lors de trahison, de complicité avec les ennemis de la France. On ne tint plus compte de l'isolement de l'Angleterre obtenu de l'Europe entière, ce qui ne s'était vu jamais dans une guerre entre ce royaume et la France; de la neutralité armée des puissances maritimes du Nord qui avait mis l'Angleterre en état général de surveillance et de suspicion; de Dunkerque affranchie de la présence d'un commissaire anglais et libre de reprendre sa splendeur militaire; du Sénégal et de plusieurs autres colonies reconquises; de l'Angleterre amoin-

drie, du pavillon français vengé, de la liberté des mers assurée.

La postérité doit être plus juste pour Louis XVI que ne l'a été son siècle. Ce ne fut point sans lui avoir donné à son tour quelque gloire, que ce prince infortuné vit s'éteindre la vieille monarchie qu'il tenait d'une si longue suite d'aïeux et qui devait laisser la France capable de soutenir, même au milieu de ses plus sanglantes querelles intestines, la guerre contre l'Europe conjurée. Cette monarchie si impuissante au-dedans, tenait suspendue dans ses mains la balance du monde; elle était l'arbitre le plus puissant entre les États, entre les princes et les peuples, et jetait encore de beaux rayons au dehors; par là elle ressemblait à un soleil couchant qui colore l'horizon de superbes reflets; et c'était de la marine, gloire incontestée du règne de Louis XVI, qu'elle recevait alors son principal éclat.

La marine et les colonies étaient encore dirigées par le maréchal marquis de Castries, successeur de Sartine, dont la disgrâce avait été en quelque sorte extorquée à Louis XVI par Necker et ses adhérents [1]. Le premier renvoi de ce directeur général des finances n'avait point entraîné celui du marquis de Castries, sa créature administrative. La comparaison que l'on faisait de ce ministre avec son prédécesseur n'était pas toute à son avantage. S'il s'agissait de son activité, sur laquelle on avait tant compté, on trouvait que la plupart des travaux en cours d'exécution sur le littoral du royaume avaient commencé du temps de Sartine, et que, bien que fortement appuyé par Necker, il n'avait fait construire, en 1781 et 1782, que neuf vaisseaux, tandis que, de 1778 à la fin de 1780, ce même Sartine, en dépit des embarras d'argent incessamment

[1] Necker l'avait accusé d'avoir excédé de dix-sept millions les ordres du roi, et d'avoir fait du ministère de la marine un gouffre où le trésor public s'engloutissait tout entier; mais Sartine démontra que les dix-sept millions avaient été consacrés, par ordres exprès, quoique secrets, du roi, à secourir les Américains; il démentit en même temps les bruits répandus par Necker, qu'il jouissait de huit cent mille livres de rente, défiant qu'on lui en trouvât plus de vingt mille, malgré les hautes charges dont il avait été investi, et déclarant abandonner le surplus aux hôpitaux, si surplus il y avait. Louis XVI, que Necker avait trompé, violenté, eut des regrets, versa même, dit-on, des larmes, mais la disgrâce d'un des plus habiles administrateurs qu'ait eus la marine était consommée.

opposés par le directeur général des finances, en avait fait construire vingt, dont un, *le Sceptre*, monté par La Pérouse dans sa glorieuse expédition de la baie d'Hudson, avait été bâti et mis en état d'aller à la mer en cent cinq jours, cela sans compter six autres vaisseaux de premier ordre remis à neuf. Et pourtant l'activité vantée du nouveau ministre de la marine avait été un des motifs apparents qui, dans l'opinion générale, l'avaient dû faire préférer à l'ancien. On ne pouvait non plus se défendre de remarquer que Sartine n'avait eu, sous son ministère, que des succès à enregistrer, tandis que le maréchal de Castries, soit qu'il eût été moins heureux, moins circonspect, ou moins bien obéi, comptait sous le sien la grande défaite navale de la Dominique ou des Saintes, en 1782, défaite dont les victoires de Suffren n'avaient point consolé l'orgueil national [1]. Toutefois, le marquis de Castries, jaloux de justifier, en dépit de la paix, la réputation d'énergie et d'activité qui l'avait accompagné à son entrée aux affaires, et, sachant d'ailleurs qu'en paraissant beaucoup s'occuper de son département, il flatterait les sympathies du roi, faisait travailler à une refonte de l'organisation maritime, préparait des ordonnances sur la matière et ambitionnait l'honneur de donner son nom à un nouveau Code de la marine. Ce Code, dont la moindre partie seulement parut en 1784, porte la date de l'année 1786. Nous en parlerons en traitant, à la fin de ce chapitre, de la situation et de l'organisation maritimes de la France au moment où éclata la révolution.

Sous le ministère du maréchal de Castries, en 1784, il y eut deux petites expéditions maritimes à la côte occidentale d'Afrique, dont

[1] Le dernier acte de ce drame où l'on avait vu pour la première fois, depuis des siècles, un vaisseau portant pavillon amiral de France se rendre à l'ennemi, se dénouait en ce moment (1784) à Lorient, devant un conseil de guerre, présidé par le comte de Breugnon. Les malheurs du comte de Grasse, sa captivité, que pourtant il s'était laissé faire trop triomphale par ses propres vainqueurs, le souvenir de sa belle et décisive victoire navale de la Chesapeake, le désintéressement magnifique dont il avait donné des preuves, et les négociations dont il s'était rendu l'utile intermédiaire à Londres, pour amener les conclusions du traité les plus favorables à la France, lui épargnèrent sans doute, autant que la faveur de la cour, d'être impliqué comme principal accusé dans cette affaire où la gloire du navigateur ne couvrit pas de la même indulgence la conduite du marin, dans la personne de l'illustre Bougainville. Le jugement du conseil, imprimé et rendu public, dé-

l'une fournit au gouvernement de Louis XVI l'occasion de montrer les principes de bonne foi et d'équité qui le dirigeaient. Les Portugais venaient d'élever en Afrique, à Cabinde, sur la côte d'Angola, un fort qui gênait le commerce des puissances européennes, et qui avait pour but de monopoliser, sur ce point, la traite des esclaves au profit du Portugal. Sur la plainte des capitaines marchands, Louis XVI envoya une division composée des trois frégates *la Vénus, la Lamproye,* et *l'Anonyme*, sous les ordres de Bernard de Marigny, pour détruire l'établissement de Cabinde. Le 8 juillet 1784, un an après sa fondation et le lendemain de l'arrivée de Bernard de Marigny, cet établissement avait cessé d'exister. Le commandant de la division, conformément aux intentions du roi, s'empressa d'annoncer aux négociants anglais et hollandais que c'était pour eux aussi bien que pour les Français qu'il avait obtenu ce succès, son gouvernement n'ayant en vue que l'égalité parfaite du commerce entre les nations européennes. L'autre expédition, conduite par le lieutenant de vaisseau de La Jaille, commandant la corvette *l'Émeraude*, avait pour but l'acquisition pour la France de l'île de Gambia, dans la rivière de Sierra-Leone. Quoique La Jaille eût traité avec le souverain du pays, ce ne fut pas sans beaucoup de peines et sans risquer sa vie dans plusieurs combats avec les indigènes des côtes voisines qu'il fit reconnaître la domination de la France.

Durant ce temps, un coup de canon tiré dans l'Escaut faillit

clara Louis-Antoine de Bougainville, chef d'escadre, commandant la troisième division de l'armée du roi, sur le vaisseau *l'Auguste*, irréprochable jusqu'à midi de la journée du 12 avril 1782 ; blâmable dans l'après-midi, pour n'avoir pas particularisé ses signaux et fait manœuvrer sa division pour le plus prompt ralliement possible au corps de bataille, et le condamna, en conséquence, à être admonesté en présence du tribunal assemblé. Les autres officiers commandants, condamnés à être admonestés, avec adoucissement de louanges pour une partie de leur conduite dans la journée du 12 avril, furent Joseph-Gabriel de Poulpiquet, chevalier de Coatlès, qui avait pris le commandement de *l'Hercule*, après la mort du brave de La Clocheterie ; Laurent-Emmanuel de Renaud d'Aleins, commandant *le Neptune ;* et Charles Régis Coriolis d'Espinousse, chef d'escadre, montant *le Duc de Bourgogne*. Jean-Michel de Gouzillon, qui avait rendu *l'Ardent*, qu'il commandait, dans un état où la résistance lui était encore possible, fut interdit pour trois mois de ses fonctions. Le conseil loua spécialement dans leur personne ou dans leur mémoire, Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, commandant la seconde escadre de l'armée du roi, sur le vaisseau *le Triomphant* (on voit

allumer une conflagration générale. La Hollande avait vu tomber ses places-barrières, acquises autrefois par des négociations, des traités et des torrents de sang. D'un trait de plume, l'empereur d'Allemagne, Joseph II, rendit inutiles les dernières ruines de ces forteresses, déjà démantelées depuis la guerre de 1744; les bords de l'Escaut devinrent entre l'empereur, souverain des Pays-Bas belges et flamands, et les Provinces-Unies, un objet de contestation. Joseph II accusa les Hollandais d'avoir envahi son territoire, et leur disputa quelques forts et le droit de faire visiter les navires qui descendaient du Brabant dans la Flandre, alors surnommée autrichienne. Des deux côtés on invoqua les anciens traités, depuis celui de Munster, auquel avait présidé la politique de Mazarin et de la France. Joseph II offrit de renoncer à ses prétentions sur les forteresses, pourvu que l'Escaut fût ouvert et que le commerce des Indes orientales et occidentales fût rendu libre à ses sujets des Pays-Bas. En même temps, il proclama que le premier obstacle mis à la navigation sur l'Escaut serait un signal de guerre. La Hollande, se souvenant alors de son origine, due en grande partie à la politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, se plaça sous la protection de la France, et, forte de cet appui, osa faire tirer le canon d'une de ses frégates sur un bâtiment descendant d'Anvers sur l'Escaut pour aller à Ostende, muni d'une patente donnée au nom de l'empereur. L'empereur, regardant cet acte comme une déclara-

que c'est bien à tort qu'un officier de marine, M. Bonfils La Blénie, en traitant légèrement de la période de la guerre de l'indépendance comme des précédentes, a accusé de faiblesse et d'incertitude dans l'action de la Dominique ce marquis de Vaudreuil que, par une erreur plus extraordinaire encore, il confond avec le comte de Vaudreuil, commandant de *l'Intrépide*, au combat de l'Etanduère, en 1747, et mort le 17 novembre 1763); Jean-Honoré Trogoff de Kerlessi, lieutenant sur *le Glorieux;* Bernard de Marigny, l'aîné, tué en commandant sur *le César;* Michel-George Laub, capitaine embarqué en qualité de second sur le même vaisseau; Henri-César de Castellane Majastre, commandant *le Marseillais;* François-Hector d'Albert de Rions, commandant *le Pluton;* Saint-Césaire, tué en commandant *le Northumberland*; Le Saige de La Mettrie, aussi tué en commandant en second sur ce vaisseau; Marie-Gabriel de Gombaud de Roquebrune, enseigne sur *le Northumberland*, dont le commandement lui était échu après la mort de Saint-Césaire, de La Mettrie et d'autres officiers; La Vicomté, tué en commandant sur *l'Hector;* Julien-François de Beaumanoir, capitaine embarqué comme lieutenant sur ce vaisseau, et le vicomte de Mortemart, commandant la frégate *le Richemond*, mort depuis la bataille du 12 avril 1782.

tion de guerre, fit avancer une armée sur les frontières de Hollande; mais la diplomatie et l'attitude à la fois ferme et conciliante de la France, le tinrent en respect jusqu'au moment peu éloigné où la paix allait se faire sous la médiation de Louis XVI.

La Russie et l'Autriche menaçaient la Turquie : l'Angleterre penchait de leur côté, d'abord parce que la France, dont la politique était à cet égard plus sage et plus prévoyante que celle de la seconde de ces puissances, se montrait l'alliée constante de la Porte-Ottomane; ensuite pour faire échec, en s'unissant à la Russie elle-même, au système de neutralité armée, que le cabinet de Versailles avait inspiré aux puissances du Nord, durant la guerre de l'indépendance d'Amérique. Le gouvernement de Louis XVI voyait avec peine que les Autrichiens eussent depuis quelques années donné une grande importance à la Russie, en l'appelant à leur aide dans les affaires de l'Europe occidentale aussi bien que dans celles de l'Europe orientale; il n'apercevait pas un moindre danger dans l'imprudence qu'avaient les Anglais d'instruire, de former, de commander même les escadres russes et de les introduire dans la Méditerranée. Pour faire contre-poids à tant de fautes, il entretenait à Constantinople un ambassadeur d'un rare mérite et d'une grande habileté, le célèbre Choiseul-Gouffier, qui s'appliquait, dans l'intérêt de la balance européenne, à relever militairement l'empire turc, incapable désormais d'être dangereux pour la chrétienté. Dans ce but, l'ambassadeur se fit envoyer de France des officiers de toutes armes pour servir d'instructeurs aux officiers et aux troupes du sultan. Le ministre de la marine mit à sa disposition, pour plusieurs années, quelques navires de l'État, entre autres le brick-aviso *le Tarleston*, que commandait le lieutenant de vaisseau Truguet l'aîné. Cet officier fut un de ceux que l'on chargea de donner des leçons de tactique navale à l'armée de mer ottomane. Choiseul-Gouffier profita de la présence du brick *le Tarleston* pour confier aux officiers de marine qui étaient à bord quelques missions diplomatiques en Égypte, et il paraît qu'il ne tint ni à lui ni à eux que la France ne se ménageât à cette époque, pour elle seule, la communi-

cation avec l'Inde par l'isthme de Suez. Dans ces campagnes méditerranéennes, qui durèrent près de quatre ans, le brig *le Tarleston*, que montaient quelques hommes spéciaux, entre autres l'astronome Tondu, eut occasion de faire plusieurs observations utiles au progrès de la science.

Depuis quelque temps on était en pourparlers avec la Suède pour un traité de commerce qui fut échangé entre elle et la France. Par suite, le gouvernement de Louis XVI céda aux Suédois, en 1784, l'île de Saint-Barthélemy, une des dépendances de la Guadeloupe, aux Antilles, et obtint, en retour, la faculté de déposer des produits français dans le port de Gothembourg et de les réexporter sans avoir de droits à payer. La cession de Saint-Barthélemy fut, assure-t-on, l'origine d'un commerce interlope très actif entre la Guadeloupe et le port franc de l'île devenue suédoise, lequel nécessita, aux îles du Vent, l'établissement d'une station composée d'un vaisseau, de deux frégates et de quatre corvettes, ayant pour but de le réprimer, et d'empêcher l'introduction aux colonies françaises des marchandises étrangères.

Durant l'année 1785, il y eut un grand mouvement dans les ports du royaume, par suite des bruits de guerre qui continuaient à régner au sujet de la querelle entre l'empereur et la Hollande, compliquée de celle entre les États de cette république et le stathouder qui, après s'être assuré de l'appui de la Prusse et de l'Angleterre, aspirait ouvertement à devenir prince absolu. Ici, comme toujours, les Anglais, n'écoutant que leur intérêt, firent cause commune avec les princes contre la liberté et l'indépendance d'un peuple. Le gouvernement de Louis XVI pencha au contraire pour les États de Hollande, contre les prétentions absolutistes du stathouder. Ce n'était pas tout : l'empereur Joseph II qui sentait que les provinces belges et flamandes ne tarderaient pas à échapper à la maison d'Autriche, abusait depuis longtemps de la faiblesse de l'électeur de Bavière, Charles-Théodore, pour l'amener à échanger ses États bavarois contre les Pays-Bas autrichiens. La nouvelle qui se répandit que le marché était près de se conclure, s'il ne l'était

déjà, ne put que redoubler les bruits de guerre. Dans cette circonstance, la Prusse s'étant prononcée, comme la France, contre l'empereur, le gouvernement de Louis XVI sut en profiter pour presser des conclusions pacifiques entre la Hollande et Joseph II. Toutefois, les conférences étaient armées : car, tandis que la Russie et l'Angleterre offraient leurs secours à l'empereur contre la nationalité hollandaise, d'un côté le maréchal de Maillebois se faisait fort de défendre celle-ci avec soixante mille hommes contre cent mille, et de l'autre on se disposait à mettre soixante-dix vaisseaux de ligne en état de tenir immédiatement la mer; des ordres étaient expédiés pour protéger, malgré le stathouder lui-même, les colonies hollandaises contre les tentatives des Anglais. Enfin, Joseph II et Charles-Théodore renoncèrent à opérer l'échange qu'ils avaient agité entre eux, et Louis XVI, arbitre de l'Europe, grâces à sa réputation de loyauté et à l'habileté politique du comte de Vergennes, son ministre des affaires étrangères, présida, dans son château de Fontainebleau, au traité de paix qui fut conclu, le 8 novembre 1785, entre l'empereur et les Provinces-Unies. La querelle du stathoudérat resta seule, et l'Angleterre l'entretint et la couva avec cet instinct inné de haine qu'elle a si longtemps porté à tous les peuples maritimes qui menaçaient de reprendre quelque virilité à l'ombre de la liberté et de l'indépendance. Deux jours après que la paix avait été signée avec l'empereur, le 10 novembre, un traité d'alliance offensive et défensive fut également conclu à Fontainebleau entre la France et la Hollande. Cette dernière puissance, en cas de guerre maritime de son alliée, s'engageait à lui fournir six vaisseaux de ligne et trois frégates, et, dans le cas d'attaque du territoire français, à donner l'argent nécessaire à l'entretien de cinq mille hommes d'infanterie et de mille cavaliers; de son côté, et au cas où la Hollande serait attaquée, le roi de France s'engageait à fournir à cette république dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie, douze vaisseaux de ligne et six frégates.

Pendant que le comte de Vergennes ramenait ainsi peu à peu la

Grande-Bretagne à l'isolement qui avait été si favorable aux idées généreuses et à la France en particulier, dans la guerre de l'indépendance d'Amérique, on ne cessait pas de mettre la marine en état de parer à tout événement. Les travaux se continuaient avec ardeur dans les ports, et des escadres françaises d'évolution se promenaient autour de la Grande-Bretagne. Le chef d'escadre d'Albert de Rions, marin de premier ordre, et le capitaine de vaisseau Buor de La Charolière, sortis l'un de Toulon, l'autre de Brest, se réunirent au cap Lagos, et, avec quatorze voiles, allèrent se montrer dans la mer d'Allemagne, y exercèrent les jeunes officiers et les équipages durant plusieurs mois, et revinrent par le nord de l'Écosse en faisant le tour de l'Irlande. Dans ces circonstances, l'Angleterre ne dissimula pas ses inquiétudes pour sa propre sûreté territoriale; des subsides furent demandés au parlement pour fortifier les côtes de la Grande-Bretagne et particulièrement Plymouth et Portsmouth. Dans une des séances de la Chambre des communes, un membre s'écria que si l'on avait été témoin, comme lui, de l'effroi et de la consternation des Anglais, lorsque la flotte du comte d'Orvilliers avait paru devant Plymouth, pendant la dernière guerre, on voterait sans balancer.

La lutte, depuis longtemps vivace entre les partisans et les ennemis du privilége commercial, allait tirer un nouvel aliment de la création d'une grande compagnie privilégiée. Le célèbre abbé Morellet attaquait depuis dix ans, avec force écrits, les priviléges et l'existence de toute compagnie, pendant que Necker et le comte de Lauragais s'en montraient, avec non moins de publicité, les partisans zélés. Le gouvernement de Louis XVI pencha du côté des derniers. Le Sénégal avait à peine fait retour d'une manière certaine à la France par le traité de 1783, qu'une compagnie de ce nom avait été organisée. Elle était issue d'une compagnie dite de la Guyane française, qui avait obtenu, en 1777, le privilége exclusif de la traite des noirs et du commerce de Gorée, depuis le cap Vert jusqu'à la rivière de Casamance, à la charge de ne transporter qu'à la Guyane française les noirs qu'elle acquerrait dans l'étendue de son

privilége. La compagnie, au privilége exclusif du commerce de la gomme dans la rivière du Sénégal et dépendances, ne tarda pas à réunir celui de la traite des noirs, ainsi que de toutes les productions de l'Afrique occidentale, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert, avec la faculté de relâcher à Gorée et d'y traiter de tout, excepté du commerce des nègres, cette île, comme toutes les côtes depuis le cap Vert jusqu'au cap Tagrin, étant réservée aux armateurs non privilégiés. Mais ce n'était pas cette compagnie qui était l'objet principal de la dispute des partisans et des ennemis du privilége.

On se rappelle que l'ancienne compagnie des Indes, instituée au mois d'août 1662, par Louis XIV, sous l'inspiration de Colbert, comme une concurrence aux compagnies hollandaise et anglaise, après avoir passé par bien des alternatives de succès, de gloire même, d'infortune et de revers, avait vu suspendre, mais non complétement anéantir son privilége le 13 août 1769, cent cinq ans après sa fondation, à la suite des désastres maritimes et coloniaux de la dernière guerre de Louis XV. Depuis sa suspension, elle était toujours en liquidation; cet état de choses datait déjà de plus de quinze ans, et les liquidateurs qui y faisaient leurs affaires, ne paraissaient pas pressés d'en finir. Le 14 avril 1785, sur la proposition du contrôleur général des finances Calonne, qui avait préalablement consulté les notabilités commerciales du royaume, un arrêt du conseil d'État, portant prorogation de la suspension du privilége de l'ancienne compagnie des Indes, en institua une nouvelle, pour sept années, au capital de vingt millions, avec privilége exclusif de faire le commerce, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans les mers des Indes orientales, de la Chine et du Japon. Toutefois, les îles de France et de Bourbon, mais non celle de Madagascar, furent exceptées du privilége, et, à de certaines conditions, restèrent libres au commerce des armateurs en général. Afin d'éviter à la nouvelle compagnie les prétendues causes de chute de l'ancienne, on ne lui départit point la puissance souveraine; c'était la dégager de toute espèce de soins politiques et militaires. En Europe, on ne lui accorda que la jouissance

de la partie marchande du port de Lorient; dans l'Inde, on lui abandonna les comptoirs qui ne permettaient en aucune circonstance le déploiement de forces militaires, et l'on réserva au roi Pondichéry, Karikal, Mahé, Chandernagor et Yanaon. Les comptoirs cédés à la compagnie et mis à sa charge étaient, outre celui de Moka sur la mer Rouge, Balaçor, Cassimbazard, Patna, Daka, Jougdia, Chonpour, Kirpaye, Canicolas, Monnepour, Siranpour, Chatighan, Malde, sur les côtes de Coromandel, de Malabar, d'Orixa et au Bengale. L'époque de la prise de possession de ces divers comptoirs par la compagnie fut fixée à l'année 1787, tant à cause de l'éloignement et des ordres à expédier à cet effet, que des difficultés soulevées par les Anglais pour l'interprétation du traité de paix de 1783, en ce qui concernait plusieurs des établissements français dans l'Inde. Tous les nationaux qui le voulurent, et même les étrangers, furent appelés à participer comme actionnaires aux opérations de la nouvelle compagnie des Indes, dont l'administration générale fut établie à Paris, bien que le siége principal de son commerce dût être à Lorient, exclusivement à tous autres ports du royaume. Le 21 septembre de l'année suivante, un nouvel arrêt devait élever les fonds de la compagnie des Indes à quarante millions, l'insuffisance des vingt millions étant presque immédiatement reconnue [1], et proroger son privilége à quinze années de paix au lieu de sept.

Aussitôt que la nouvelle compagnie des Indes eut été créée, des ordres furent donnés pour que de grandes réparations fussent faites au port et aux édifices de la marine à Lorient. On commença par la Tour-des-Signaux qui avait été foudroyée et détruite l'année précédente. Les travaux entrepris à Lorient n'étaient qu'une très minime partie de ceux qui étaient en voie d'exécution ou déjà consommés, sous le règne de Louis XVI, dans presque tous les ports et sur un grand nombre de points de la côte, pendant que d'autre part des voies de communication par eau, telles que celles des canaux de

[1] Le capital social de l'ancienne compagnie était de neuf cents millions.

Narbonne, de Saint-Quentin, de Charolais, de Bourgogne et de Franche-Comté, étaient ouvertes dans l'intérieur des terres.

Depuis plusieurs années déjà, le célèbre ingénieur de la marine Groignard avait exécuté une première *forme* à Toulon pour la construction des vaisseaux, et il était question d'en faire deux autres sur le même modèle. L'arsenal de Toulon prenait donc chaque année de l'accroissement et une importance plus grande. Il est vrai que c'était aux dépens de celui de Marseille, dont la démolition et la vente avaient été ordonnées, à l'instigation du directeur général Necker, en 1781, *comme un expédient de finances*, et pour procurer au roi une somme de dix millions[1].

L'arsenal de Marseille, devenu, sous beaucoup de rapports, inutile, depuis l'anéantissement de la marine des galères, était le plus ancien du royaume; longtemps il en avait été la gloire et la force maritimes. Depuis quarante ans environ, il était question de le démolir; plusieurs ministres avaient reculé devant cette exécution. En 1781, l'intendant de la marine Malouet, envoyé à Marseille, pour examiner si l'arsenal était utile ou non à conserver, avait exposé en substance qu'il n'était plus qu'une vaine et coûteuse représentation, pour le maintien de laquelle on avait conservé deux mauvaises carcasses de galères, avec cinq cents forçats formant la chiourme; il avait demandé, en conséquence, la suppression de l'arsenal, sous la réserve d'un emplacement pour le service local dans les proportions de l'établissement de la marine à Bordeaux. D'après un plan arrêté entre Necker et Malouet, il avait été décidé que la ville de Marseille serait autorisée à faire un emprunt de dix millions pour payer au roi le prix de la vente de l'arsenal, le roi se chargeant du payement des intérêts à cinq pour cent de cet emprunt, jusqu'à ce que la ville fût en état, par les ventes qu'elle ferait en détail des terrains, d'opérer le remboursement. C'était là, on en conviendra, une manière singulière, mais tout à fait dans l'esprit de Necker, de faire entrer dix millions dans les

[1] *Archives de la marine; cartons des ports.*

coffres du roi, et Malouet, tout en la trouvant fort convenable, avait bien raison de l'appeler *un expédient de finances*. Le maréchal de Castries, que l'on n'avait point mis tout d'abord au courant de l'expédient ni de ses motifs, ne s'était pas montré, dans le principe, partisan de l'aliénation de l'arsenal; mais Malouet, dans une lettre confidentielle, l'avait bientôt engagé à ne pas s'égarer dans cette voie, en l'avertissant qu'avant son départ, s'il avait oublié de prendre les ordres du ministre de la marine, il avait reçu ceux du directeur général des finances. A quoi le maréchal de Castries, très humble serviteur de Necker, avait répondu : « C'est différent. » Et tout avait été dit.

L'arsenal, ses terrains et dépendances furent aliénés dans la forme précédemment indiquée. On conserva, contre l'avis de Necker et de Malouet, mais sur les représentations sages et prudentes du chef d'escadre de Fabry, quelques bâtiments pour un hôpital, et des magasins de vivres pour l'usage de Toulon. Peut-être ne se fût-on pas tant pressé si l'on eût pu prévoir l'importance militaire que pourraient reconquérir, dans le siècle suivant, par la marine à vapeur, les ports que la marine des galères avait autrefois mis au premier rang. Quoi qu'il en soit, à la place de l'arsenal s'élevèrent ces beaux quais, ces belles et régulières lignes de maisons, s'ouvrirent ces rues monumentales, qui font aujourd'hui une des splendeurs de Marseille, restée le principal entrepôt commercial de la France dans la Méditerranée. Un arrêt du conseil du roi, en date du 14 mai 1784, avait maintenu Marseille à l'état de port franc, privilége qu'elle possédait de temps immémorial[1].

Pendant que l'on anéantissait l'arsenal de Marseille, on jetait

[1] Les princes de Rohan-Guémenée avaient demandé qu'on leur abandonnât l'arsenal de Marseille à titre de fief, comme au moyen âge, relevant de la grosse tour du Louvre, avec les terrains sur lesquels il était construit et toutes ses dépendances, en échange du port de Lorient, qu'ils prétendaient leur appartenir, comme n'ayant pas été payés, par le roi et l'ancienne compagnie des Indes, de cette propriété achetée à leur famille au commencement du siècle; outre l'abandon de cette prétention, ils avaient offert une redevance annuelle et une somme de trois millions, une fois versée, ou de faire construire à leurs frais, à Toulon, deux nouvelles formes pour les vaisseaux, sur le modèle de celle de l'ingénieur Groignard; mais on n'avait pas eu de peine à trouver que, sous des apparences de désintéressement

quelques regards sur un port situé à sept lieues de là, duquel on s'était un moment occupé sous les règnes de François I[er] et de Louis XIV. C'était le port de Bouc qui, prétendait-on, s'il était nettoyé et creusé, pourrait rendre dans la Méditerranée le même service que celui de Cherbourg dans la Manche; on rappelait qu'en 1693 et en 1704, défendu par la seule tour qu'y avait fait construire Vauban, le port de Bouc avait servi de refuge assuré à des flottes de trente et quarante galères; de nombreux mémoires étaient présentés à son sujet, en même temps que des ingénieurs étudiaient, au nom du roi, les moyens d'en faire comme une succursale de Toulon[1].

Les états de Languedoc ordonnèrent des travaux pour la réparation du port d'Agde, dont l'embouchure s'ensablait de manière à faire craindre un total anéantissement; de premières mesures, exécutées par l'ingénieur Poncet, allaient préalablement procurer à son entrée une profondeur de dix-sept à dix-huit pieds, en attendant l'accomplissement d'un plan général, présenté par l'ingénieur Groignard. Ce plan avait pour but d'avancer l'embouchure de six cents toises en mer, et de donner ainsi un fond invariable de trente-huit pieds à ce port intéressant par sa situation relativement au canal de jonction de la Méditerranée et de l'Océan.

Le Port-Vendres, en Roussillon, qui avait été une des pensées de Vauban, comme les ports de Bouc, de La Hougue, de Cher-

et de grandeur seigneuriale, les princes de Rohan-Guémenée auraient fait une excellente affaire commerciale qui ne leur aurait pas produit moins de quatre millions de bénéfices, et leurs offres, mémoires et requêtes avaient été décidément laissés de côté vers 1780.

[1] Un fait curieux, c'est que là aussi, et à une heure si rapprochée de la révolution, il se trouvait un seigneur pour essayer de faire revivre les prétentions les plus surannées. C'était le marquis de Gallifet, se disant propriétaire de la principauté de Martigues ou de Saint-Geniès, et de tout le bras de mer pris entre la terre-ferme et la petite île de Martigues, duquel l'embouchure forme le port de Bouc et qui, s'avançant à environ cinq lieues dans les terres, présente un golfe de treize à quatorze lieues de côtes. Le marquis apportait des parchemins de l'an 1200. Que pouvait-on répliquer à d'aussi vénérables titres? Rien de sérieux, pas même au nom de l'intérêt public. En conséquence, le parlement de Provence avait sanctionné les droits du marquis de Gallifet qui, au moment de la révolution encore, interdisait la pêche dans son petit bras de mer et privait ainsi l'État d'excellents matelots. Il faut avouer qu'il était temps qu'une révolution vînt pour pulvériser ces vieilleries, ressuscitées de la féodalité.

bourg (car quelle grande pensée n'a pas eue Vauban pour la force et la splendeur de la France?). Le Port-Vendres, en grande partie exécuté sous le ministère de Sartine, attirait déjà par son entrée, rendue facile, par sa tranquillité intérieure, semblable à celle d'un canal, un grand nombre de navires; dans le courant de 1784, il en avait reçu successivement plus de sept cent cinquante.

Un joli bourg, d'une élégante régularité, s'élevait auprès du port, et les étrangers admiraient la place Louis XVI avec le monument construit à la gloire de ce prince à cent pieds au-dessus du niveau de la mer, monument dont le socle était orné de bas-reliefs représentant la servitude abolie, l'Amérique indépendante, le commerce protégé, la marine restaurée, et qui se terminait par le globe des quatre parties du monde, surmonté d'une fleur de lis, symbole de protection pour tous les peuples. La France se trouvait ainsi dotée par Louis XVI d'un nouveau port de commerce que l'on songe aujourd'hui, dit-on, à étendre aux proportions d'un port militaire capable de contenir au besoin une escadre de quinze vaisseaux.

Sur l'Océan, le port de Bayonne avait été déclaré libre et franc, le 14 mai 1784; depuis lors l'abondance y régnait: la Nive et l'Adour étaient couverts de navires; c'était dans le bassin du port de Bayonne que le commerce faisait construire ses principaux bâtiments.

On augmentait considérablement le port de La Rochelle, autrefois si maltraité par Richelieu. Il y avait des plans de complète résurrection pour Dunkerque, port si superbe un moment, et duquel Louis XIV avait vu la puissance et l'asservissement, mais que Louis XVI enfin venait de rendre à toute son indépendance. Sous le rapport commercial, l'arrêt du conseil de 1784 le maintenait à l'état de port franc.

On avait arrêté, ou plutôt repris pour le Havre-de-Grâce des plans dont l'exécution était évaluée à dix-neuf millions neuf cent mille livres. Sur le terrain que la mer laissait entre l'embouchure de la Seine et la citadelle presque entièrement démolie, on de-

vait construire une nouvelle ville, au centre de laquelle s'ouvriraient trois superbes bassins pour recevoir les bâtiments de guerre et de commerce; l'ancien bassin royal et un autre seraient consacrés à ces derniers; un nouveau bassin royal, autrefois projeté par Vauban, serait creusé pour les premiers; le canal d'Harfleur, imaginé par l'illustre ingénieur pour nettoyer ce bassin, pour fournir un plus grand volume d'eau aux chasses destinées à rejeter le galet dans la mer, et pour éviter aux arrivages de Rouen de faire le tour de l'entrée du Havre, canal qu'une coupable négligence avait laissé se combler, devait être rouvert; deux écluses de chasse seraient établies pour en tenir libre l'embouchure. Néanmoins, on estimait que le port ne pourrait jamais recevoir de bâtiments de guerre au-dessus de cinquante canons. Les travaux projetés ou en cours d'exécution pour le Havre étaient des plus intéressants; on pouvait regretter seulement qu'on ne trouvât moyen de les préparer ou de les faire qu'au prix des fortifications dont François Ier, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV avaient entouré et garanti cette place, et desquelles on remarquerait un jour la dangereuse absence.

Des écluses de chasse furent construites au Tréport et à Dieppe. Celle de Dieppe particulièrement, œuvre de l'ingénieur Cessart, et la plus considérable que l'on eût encore vue en France, servit non seulement à renvoyer à la mer plus de quatre mille toises cubes de galets que les marées montantes amenaient annuellement dans le port, mais encore, tant fut puissant son effet, à mettre à nu le roc du fond du chenal. On avait projeté d'ouvrir à Dieppe un bassin capable de recevoir des bâtiments de même grandeur qu'au Havre, et l'écluse devait concourir à faciliter les travaux d'une nouvelle entrée.

On ne négligeait ni Rochefort ni Brest; on augmentait leur défense, et de nouvelles batteries s'élevaient et se croisaient de tous côtés.

Mais les plus importants des travaux maritimes entrepris à cette époque étaient ceux de Cherbourg. Depuis le malheur exagéré de La

Hougue, sous le règne de Louis XIV, tout le monde en France était tombé d'accord sur la nécessité d'avoir un port de guerre sur la Manche. On avait hésité près d'un siècle entre Cherbourg et La Hougue, point vers lequel Vauban avait paru se tourner de préférence, et en définitive, jusqu'au règne de Louis XVI, on n'avait pris aucun parti. Ce n'avait été qu'en 1777 que le capitaine de vaisseau de La Bretonnière et l'ingénieur hydrographe Méchain, chargés d'un rapport sur cet objet, avaient fait pencher la balance en faveur de Cherbourg. Le célèbre Dumouriez, alors colonel, devenu commandant de la place de Cherbourg en 1778, et le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, pressèrent de tous leurs efforts le gouvernement de commencer les travaux; ils obtinrent en effet qu'une ordonnance fût rendue, le 3 juillet 1779, pour la construction des forts de l'île Pelée et du Hommet, et que la résolution fût définitivement prise de fermer la rade.

Mais plusieurs systèmes étaient encore un sujet de débats; le capitaine La Bretonnière avait le sien qui consistait d'une part à faire la digue à pierre perdue, d'autre part à l'asseoir dans la direction de l'île Pelée à la pointe de Querqueville, afin de donner plus d'espace au mouillage des vaisseaux. L'ingénieur de Caux et le commissaire Lambert de Painpol, chargés de reconnaître le littoral de la Manche, en avaient un autre qui était de fermer la digue avec des caissons remplis de maçonnerie et superposés en retraite, et de la placer dans la ligne du Hommet à l'île Pelée, ce qui eût singulièrement amoindri la rade et ne l'eût laissée accessible qu'aux navires de commerce et aux bâtiments légers. L'incertitude fut enfin levée en 1781, à la suite d'un voyage que firent à Cherbourg les ministres de la marine et de la guerre. On s'arrêta, pour la direction à donner à la digue, au projet du capitaine La Bretonnière, et pour les matériaux et la manière de les employer, aux idées de l'habile ingénieur Cessart, qu'avaient rendu célèbre différents travaux dans les ports et de belles constructions de son art. Pour fermer la rade de Cherbourg, par une digue d'une lieue de longueur sur une lieue au large, dans une mer extrême-

ment houleuse, profonde de treize à seize mètres, et où les marées sont d'une hauteur et d'une violence prodigieuses, Cessart avait proposé un système en ligne continue de quatre-vingt-dix énormes caisses coniques en charpente, ou cônes tronqués, remplies de maçonnerie, et échouées en pleine mer. Ces caisses devaient servir de point d'appui aux pierres que l'on jetterait entre-deux pour les mettre en contact les unes avec les autres, jusqu'à ce qu'on eût atteint partout la surface des plus hautes eaux Le premier des cônes fut échoué, le 26 juin 1784, à la distance de onze cent soixante-neuf mètres de l'île Pelée, pour former l'extrémité orientale de la digue; plusieurs autres le furent encore jusqu'à l'année 1786, où le roi vint en personne examiner l'état des travaux.

Louis XVI arriva à Cherbourg, pendant la nuit du 22 juin, avec le ministre de la marine et d'autres personnages de distinction, par un chemin brillamment illuminé et au milieu des transports d'une population accourue de toute la Normandie pour le voir. Une belle escadre d'évolution, composée de vingt-trois bâtiments de guerre, aux ordres de d'Albert de Rions, la première qui fût venue s'abriter dans la nouvelle rade, s'éclairait de mille feux, couvrait la mer de ses reflets, et répondait par ses canons à l'artillerie des forts récemment construits. Le lendemain matin le roi monta sur une des pièces déjà mises en place, pour assister à la submersion d'un nouveau cône. Une multitude de canots, de chaloupes pavoisés sillonnaient la rade, tandis qu'un cercle de navires de toutes les nations, anglais particulièrement, venus pour admirer ou suivre ce travail, entouraient le cône royal. L'escadre de France, couverte de tous ses pavillons de fête, avec ses matelots agitant des drapeaux jusqu'à la cime des mâts, faisait retentir l'air de fanfares et d'acclamations dont l'écho allait se confondre dans les cris de joie d'une foule immense et compacte accourue sur la rive. Ces témoignages si souvent trompeurs d'amour populaire, mais qui à Cherbourg et parmi la majeure partie des marins étaient sincères, pénétrèrent profondément le cœur de Louis XVI, dont le bonheur était au comble, et qui ne savait comment exprimer

sa reconnaissance. L'infortuné eût-il pu alors se croire si près de l'échafaud?

Cependant avant l'échouement, on avait procédé à la mise à flot du cône, en lui adaptant, au moment de la basse mer, deux ceintures de grandes tonnes vides fixées à la partie inférieure de la caisse, l'une intérieurement et l'autre extérieurement, de telle sorte que les alléges soulevées par la marée montante fissent surnager le cône et l'élevassent au-dessus de sa plate-forme; alors des navires remorquèrent le colosse jusqu'au point déterminé pour son échouement, point auquel on l'assujettit par des ancres; puis avec des tranchants à coulisses, lâchés du sommet du cône, on coupa les câbles qui fixaient les tonnes. A peine le cône fut-il submergé que, pour en assurer la stabilité, un grand nombre de barques, chargées de pierres sèches, l'entourèrent, et qu'on le remplit de ces pierres dans toute sa hauteur, moins quatre pieds au-dessous de son sommet. Ainsi placé, on assure que chaque cône revenait à un million.

L'opération terminée, ce jour et les deux suivants, Louis XVI examina la digue de pierre qui unissait les cônes les uns aux autres; il visita le Fort-Royal, dans l'île Pelée, réputé imprenable, celui du Hommet ou d'Artois, d'autres ouvrages militaires, le port du Becquet où l'on chargeait les pierres, la fosse du Gallet où l'on devait former le bassin de la marine royale, les bassins du Commerce, et la pointe de Querqueville où l'on devait élever une citadelle. Il monta à bord du vaisseau commandant *le Patriote*, de soixante-quatorze canons, cloué, chevillé et doublé en cuivre, chose alors nouvelle en France[1].

Le chef d'escadre d'Albert de Rions, monté sur ce vaisseau, dont le nom ne présentait encore rien de sinistre à la royauté, quoiqu'il fût l'indice des idées de nationalité que les esprits se plaisaient à appli-

(1) Nous avons trouvé la trace d'un projet de doublage en feuilles de bronze pour les vaisseaux sous Louis XIV. Les Français avaient fait usage, pendant la guerre d'Amérique, de quelques bâtiments doublés en cuivre. Ainsi était la frégate *l'Iphigénie*, avec laquelle Kersaint avait obtenu de brillants succès. Mais les Anglais avaient devancé les Français dans le doublage en cuivre, et beaucoup de leurs vaisseaux lui avaient dû dans la même guerre, entre autres avantages, la rapidité de leur marche et de leurs évolutions.

quer aux choses, donna aussitôt le signal d'appareiller, et, peu après, les bâtiments de l'escadre simulèrent un combat naval. Les mêmes acclamations qui avaient salué Louis XVI à son arrivée, retentirent, le 26 juin, à son départ; mais cette fois elles étaient mêlées de regrets.

Jusqu'en l'année 1789, vingt cônes furent successivement échoués pour la formation de la digue de Cherbourg, d'après le système quelque peu modifié de l'ingénieur Cessart; mais leur sommet ne tarda pas à être détruit par la violence du flot, et l'on en vint insensiblement au système du capitaine La Bretonnière, de combler à pierres perdues. On reconnut, par la suite, que les matériaux dont la digue était composée n'acquéraient de stabilité que lorsqu'ils étaient recouverts par des blocs de quinze à vingt pieds cubes; par la suite aussi, la matière et l'action des vagues disposèrent et consolidèrent mieux encore que ne l'avait fait la main des hommes, l'immense digue qui ferme la rade de Cherbourg.

Pendant que l'on s'occupait de l'amélioration des ports, on négociait divers traités de commerce avec les nations étrangères. Les Anglais, dont l'industrie était alors infiniment plus développée que celle des Français, regardaient un traité réciproque de libre commerce entre les deux nations comme un moyen assuré de réparer, et au delà, la perte qu'ils avaient faite de leurs colonies de l'Amérique septentrionale. Habiles à opérer à propos les revirements les plus opposés dans leur négoce, ils ouvrent et ferment leurs écluses selon les temps et selon qu'ils ont à gagner à l'une ou à l'autre manière d'agir. Avec le fameux acte de navigation, l'Angleterre avait, durant près d'un siècle et demi, fermé ses ports hermétiquement aux principaux produits étrangers, parce que les siens n'étaient point à la hauteur; maintenant qu'ils lui semblaient avoir la supériorité, elle s'empressait d'offrir un échange aux nations rivales : on pouvait entrer dans ses ports, pourvu toutefois qu'on n'y introduisît aucune marchandise sous le rapport de laquelle elle eût encore l'infériorité; c'est ce qu'elle eut bien soin de maintenir dans le traité de commerce définitivement échangé entre elle et la

France, le 10 novembre 1786. Toutefois, ce traité, qui devait à jamais tenir les Français en garde contre toute convention du même genre avec les Anglais, ne fut pas sans avoir son côté avantageux pour le pays : le besoin de faire concurrence aux produits des manufactures anglaises développa l'industrie nationale, et bientôt on devait voir les Français surpasser en perfection, dans un grand nombre de produits, leurs rivaux d'outre-Manche. C'est de cette époque en effet que date la résurrection de l'industrie française qui, au temps de Louis XIV et de son ministre Colbert, avait été la première du monde.

Il ne faut point oublier qu'à cette époque le ministre dirigeant en Angleterre était le second des William Pitt et des comtes de Chatam qui, chancelier de l'échiquier, en 1782, à l'âge de vingt-trois ans, sorti au mois de mars de l'année suivante pour faire place au célèbre Fox, puis rentré comme premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier au mois de décembre de cette même année, réparait en maître les maux causés à son pays par la dernière guerre, et par la scission des colonies anglaises de l'Amérique avec leur métropole. Le ministre presque imberbe avait vaincu dans la question commerciale le vieux diplomate Vergennes, tout habile et consommé politique que fût ce dernier.

Le comte de Vergennes fut plus heureux dans les traités du même genre qu'il négocia, vers le même temps, avec la Hollande et la Russie.

Pour stimuler le commerce avec le Nord, Louis XVI accorda des exemptions et des primes aux armateurs qui feraient des expéditions dans la mer d'Allemagne et dans la Baltique. Il s'intéressait souvent de ses deniers dans les affaires de la navigation commerciale, et engageait ainsi la noblesse à le suivre dans cette voie où la royauté elle-même montrait qu'elle ne croyait pas déroger. Il voulut faire à son propre compte les frais d'une expédition pour la pêche de la baleine; mais l'incapacité de l'homme chargé de la conduire la fit manquer. Il prit aussi une part directe dans les entreprises de la nouvelle Compagnie des Indes. Il s'occupait sans cesse

d'augmenter les établissements français à la côte orientale d'Afrique, précieuses échelles pour le commerce. En 1786, le capitaine de vaisseau chef de division de Girardin fut chargé d'aller, avec les bâtiments *l'Expériment, la Boulonnaise* et *le Pandour*, à la côte d'Or, y acheta un terrain, et y fonda le comptoir et le poste d'Amokou qui, comme bien d'autres, a été abandonné depuis par la France.

Pendant que des expéditions étaient ordonnées pour ouvrir les voies à la nouvelle Compagnie des Indes, dans la mer Rouge et dans les mers de la Chine, Louis XVI, passionné pour la science géographique, avait appliqué ses loisirs à dresser le plan et à tracer de sa main les instructions d'un voyage de circumnavigation, des frais duquel il se chargeait personnellement, et dont il avait remis la conduite à un marin selon son cœur, à la fois habile, brave, désintéressé, et d'une âme aussi douce et généreuse qu'intrépide et élevée, à l'illustre La Pérouse du Galaup, un des héros de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, déjà rangé au nombre des grands hommes de mer par sa campagne victorieuse contre les Anglais à travers les montagnes de glace de la baie d'Hudson.

Sorti une première fois du port, où les bruits de guerre l'avaient ramené, La Pérouse mit définitivement à la voile de Brest, le 1er août 1785, avec les frégates *la Boussole,* qu'il montait en personne, et *l'Astrolabe,* qui était confiée à l'expérience et aux talents du capitaine de Langle, un des meilleurs compagnons du célèbre marin dans la baie d'Hudson. Après avoir relâché à Madère, puis à l'île Sainte-Catherine, côte de l'Amérique méridionale, à quelques degrés au nord du fleuve de la Plata, les deux frégates doublèrent le cap Horn, et mouillèrent, le 22 février 1786, dans la baie de la Conception, sur les côtes du grand Océan. On toucha ensuite à l'île de Pâques, aux îles Sandwich, où le célèbre Cook avait trouvé une mort cruelle, et l'on vint atterrir au mont Saint-Élie, à la côte nord-ouest d'Amérique qui fut prolongée, en moins de trois mois, du nord au sud, jusqu'au port de Monterey, dans l'étendue de cinq à six cents lieues. La Pérouse découvrit sur cette côte un port qui n'avait pas été reconnu par Cook, et le nomma *port des Français*. Ce fut là que

l'expédition eut à éprouver son premier revers. Deux canots, détachés pour sonder la profondeur de la baie, périrent dans les brisants. Vingt-et-un Français, parmi lesquels le lieutenant d'Escures et les deux Laborde, modèles d'amitié fraternelle, qui furent victimes de leur dévouement mutuel, s'engloutirent dans cette catastrophe; le cœur de La Pérouse en fut vivement affecté, mais ne perdit rien de sa constance. Les frégates ayant repris leurs explorations dans une autre direction, repassèrent à peu de distance des îles Sandwich, et, le 5 novembre 1786, découvrirent une petite île stérile, à laquelle fut donné le nom de *Necker*. La nuit suivante, comme les deux bâtiments étaient très rapprochés l'un de l'autre, ils faillirent se perdre sur un récif que l'on aperçut subitement. *La Boussole* et *l'Astrolabe* coupèrent la file des îles Mariannes, relâchèrent en rade de Macao, puis séjournèrent aux îles Philippines, qu'elles quittèrent le 10 avril 1787 pour aller reconnaître les mers du Japon, les îles du même nom et les côtes de Tartarie, tous lieux dont on n'avait encore d'idée que par les rapports confus des missionnaires.

La Pérouse leva le premier les incertitudes à cet égard. Il prit connaissance de l'île Quelquepaërt, appartenant à la Corée. Il remonta dans le nord, en prolongeant alternativement d'un côté une partie du littoral de Tartarie, et, de l'autre, une partie des terres du Japon. Dans une des îles qui sont au nord de ces dernières, on découvrit un port qui reçut le nom de *port d'Estaing*.

La Pérouse se trouvait alors dans un canal qui paraissait se rétrécir à mesure que l'on avançait vers le nord; la profondeur de l'eau diminuant tout à coup, il fut obligé de s'arrêter à peu de distance de l'embouchure du fleuve Amur et de l'île Ségalien qui lui restait dans l'est. Après avoir évité de grands dangers dans ce canal hérissé d'écueils, le navigateur alla chercher un asile à la côte de Tartarie, où il découvrit une baie très belle et très sûre, qu'il nomma *la baie de Castries*. En revenant au sud, il ne s'écarta pas de la côte de l'île Ségalien; il y découvrit le cap qu'il appela *Crillon*, et un détroit qui a gardé son nom de *La Pérouse*. Cette découverte apprit que toutes les terres au nord du Japon, confondues auparavant

sous le nom de terres d'Iesso, forment deux îles, celle de Ségalien et celle de Chika.

La Pérouse traversa les îles Kouriles, et nomma, entre celle de la Compagnie et celle de Murikan, le détroit de *la Boussole*. Le 7 septembre 1787, il relâcha au havre de Saint-Pierre et Saint-Paul, côte du Kamtschatka, où fut débarqué le vice-consul Lesseps, chargé de porter en France des nouvelles de l'expédition. Les îles des Navigateurs et des Amis, vers lesquelles les deux frégates avaient cinglé le 29 septembre, jetèrent un nouveau et sombre voile sur l'expédition de La Pérouse. Le capitaine de Langle, le naturaliste Lamanon, qui la veille encore disait, dans la naïveté de son cœur : « Les sauvages valent mieux que nous ; » et nombre de braves matelots de *l'Astrolabe*, qui s'étaient détachés dans des canots, furent impitoyablement abattus à coups de pierres et de massue par les insulaires, qu'ils auraient pu mettre en fuite avec leur mousqueterie, mais qu'ils épargnèrent trop longtemps par respect pour les instructions de Louis XVI. Ces catastrophes successives semblaient être le présage de celle qui attendait La Pérouse lui-même et le reste de ses compagnons. L'intrépide et savant marin s'éloigna, l'âme navrée, des îles perfides qui lui avaient enlevé de dignes et chers compagnons de voyage, et alla mouiller, le 16 janvier 1788, à Botany-Bay, côte de la Nouvelle-Hollande, où les Anglais commençaient leurs premiers établissements de la Nouvelle-Galles du Sud. Au moment de partir de Botany-Bay, il écrivit au ministre de la marine une lettre, en date du 7 février 1788, pour lui annoncer qu'il remonterait aux îles des Amis ; qu'il irait à la Nouvelle-Calédonie, à l'île Santa-Cruz de Mendana, aux terres Arsacides de Surville, à la Louisiade de Bougainville ; qu'il chercherait, entre la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Hollande, un autre canal que celui de l'Endéavour ; qu'il visiterait le golfe de Carpentarie, et toute la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande jusqu'à la terre de Van-Diemen ; le tout de manière à arriver à l'île de France au commencement de décembre 1788. Mais depuis cette lettre, on devait pour longtemps perdre la trace de La Pérouse et de ses compagnons.

Un autre navigateur célèbre, Joseph-Antoine Bruni d'Entrecasteaux était parti vers le même temps que La Pérouse, avec les frégates *la Résolution*, de cinquante canons, et *la Subtile*, de vingt-quatre, pour les mers de la Chine. On l'avait chargé d'une mission importante dans l'intérêt du commerce français, et il avait ordre de prendre, à son retour, le gouvernement général des îles de France et de Bourbon. Suivant les routes les plus difficiles et les moins pratiquées, d'Entrecasteaux alla en Chine à contre-mousson; entrant dans le détroit de la Sonde, prenant à l'est par le passage de Macassar, formé par les îles de Bornéo et de Célèbes, il manqua d'y périr et fut trois jours à se débarrasser des bancs sur lesquels sa frégate avait touché; sorti du détroit, il traversa un archipel situé entre l'île des Sangliers et l'île Célèbes, et il continua de courir à l'est pour tâcher de s'élever dans cette partie, craignant les vents du nord-ouest; mais voyant qu'on ne pouvait pas gagner, il ordonna de laisser arriver pour passer au sud de l'île Gilolo, qu'il côtoya ainsi qu'une grande quantité d'îles avoisinantes; il passa le petit détroit de Pittes, longea la Nouvelle-Guinée, prit ensuite du nord, et, quittant tout à fait la terre, il navigua dans le grand Océan d'Asie. *La Subtile*, que commandait le vicomte de Lacroix-Castries, neveu du ministre, passa sur un haut-fond près d'une île qui n'était marquée sur aucune carte. Après avoir contourné par l'est et par le nord les îles Mariannes et les Philippines, éprouvé des vents contraires et une mer terrible, d'Entrecasteaux reconnut les îles Bashees et l'île Formose, et cinq jours après il mouilla devant la presqu'île de Macao.

La Résolution et *la Subtile* prirent des précautions pour dissimuler leur qualité de bâtiments de guerre en cet endroit, et mirent la plupart de leurs canons à la cale, afin de passer pour marchands; elles changèrent même leur nom en ceux de *la Reine* et *la Sainte-Catherine*, qui appartenaient à des navires de la nouvelle Compagnie française des Indes. Un officier, habillé en bourgeois, alla à Macao demander un pilote de rivière qui, le 11 février, fit monter les deux bâtiments jusqu'à la tour du Hou, à trois lieues et demie de Canton. Arrivé à ce point, d'Entrecasteaux fit arborer ses flammes

et pousser ses canons aux sabords, se montrant ainsi comme protecteur du commerce français dans ces mers.

La route tenue par d'Entrecasteaux n'avait encore été pratiquée que par quelques bâtiments marchands d'Angleterre et de Hollande. Les dangers que l'on avait courus en la faisant suivre à des bâtiments de guerre, étaient bien compensés par l'avantage d'avoir déployé le pavillon royal de France dans des contrées où il était entièrement inconnu[1]. D'Entrecasteaux écrivit de Canton une série de lettres extrêmement curieuses où la finesse des aperçus, la portée des observations, s'unissent au caractère de l'administrateur et du diplomate tout ensemble, et aux plus hauts raisonnements politiques[2]. Il y a plus d'un demi-siècle que d'Entrecasteaux dénonçait au gouvernement français, dans cette correspondance, les projets ambitieux de l'Angleterre sur la Chine, et qu'il les faisait connaître même au gouvernement chinois. Pour y mettre obstacle, il chercha à obtenir que la France eût un résident perpétuel à Canton. Sa politique était que, dans tous les lieux où nous n'avions à espérer ni la prépondérance, ni même l'égalité commerciale, l'intérêt de la France était moins alors de tâcher de s'élever que de chercher à détruire les éléments de puissance des Anglais. Ce n'était pas qu'il ne jetât un coup d'œil de regret en arrière sur ce qu'avait été le commerce français à la Chine. « L'on ne peut éprouver qu'un sentiment d'amertume, écrivait-il, en comparant l'état actuel de la nation française en Chine à celui dont elle jouissait dans des temps plus heureux. » Mais dans la situation actuelle des choses, il ne trouvait d'autre moyen de relever dans ce pays le commerce français, que de le soustraire à la concurrence écrasante des Anglais. Il proposait, en conséquence, qu'on le transplantât et qu'on sollicitât de la cour de Pékin la permission d'établir une factorerie française au port d'Émouy, placé sur la côte de la province de Fokiens.

D'Entrecasteaux essaya d'acquérir à la France dans l'empire chinois une autre influence que celle du commerce, celle des armes.

[1] Journal de d'Entrecasteaux (*Archives de la marine*). — *Gazette de Leyde*, 1788.
[2] *Les Archives de la marine* possèdent la majeure partie de cette correspondance.

Il offrit au gouverneur de Canton le secours de ses deux bâtiments pour apaiser une révolte des habitants de Tay-Van (île de Formose). L'offre ne fut pas acceptée, mais le gouverneur de Canton fit remercier en termes très cordiaux, au nom de l'empereur de la Chine, d'Entrecasteaux de ses intentions et le roi de France de ses sentiments d'amitié. Cette proposition de médiation produisit le meilleur effet. Du reste d'Entrecasteaux n'était pas éloigné de croire que les Anglais suscitaient les révoltes de Formose et avaient le projet d'occuper, dans un temps plus ou moins rapproché, cette île d'où ils s'imposeraient de gré ou de force à la Chine.

Le célèbre navigateur avait quitté les côtes de cet empire et était revenu à celles de Coromandel, avec la frégate *la Résolution*, par le détroit de Malacca, renvoyant *la Subtile* en Europe par le détroit de Billilou, que là encore il se préoccupait, avec la même ardeur et le même désir de s'y opposer, des projets des Anglais sur la Chine, projets dont la guerre avec la France interromprait l'exécution, mais qui seraient repris ensuite avec activité, et dont nous avons vu, dans ces dernières années, commencer la réalisation.

De la Chine, d'Entrecasteaux reportait ses pensées sur l'empire de l'Inde, toujours au point de vue de la question française mise en présence de la question anglaise. « Si les princes de ces pays connaissaient leurs véritables intérêts, écrivait-il au ministre de la marine, ou si l'on pouvait réussir à les leur faire connaître, ils se réuniraient sans doute contre une puissance qui, tôt ou tard, si elle n'est arrêtée, doit les subjuguer tous; mais la prodigieuse richesse des Anglais leur fournira toujours les moyens d'entretenir parmi les princes une jalousie qui suspendra les effets d'une conspiration générale, sous laquelle ils ne pourraient manquer de succomber. »

Il y avait alors à Pondichéry un homme qui comprenait parfaitement les vues de d'Entrecasteaux, ou plutôt qui lui avait en partie suggéré les siennes propres. C'était le brigadier des armées du roi David Charpentier de Cossigny, écrivain distingué, observateur judicieux et profond, officier du plus haut mérite qui naguère, comme colonel du régiment de l'île de France, s'était couvert de

gloire dans le corps d'armée du marquis de Bussy. Depuis la mort de ce dernier, Cossigny avait le commandement provisoire des possessions françaises sur le continent de l'Inde. Gênés par sa politique habile, les Anglais étaient parvenus à le rendre suspect au gouvernement français, et d'Entrecasteaux avait cru devoir essayer de détromper le cabinet de Versailles à son sujet. Cossigny avait eu à lutter dès le principe, d'une part contre la mauvaise volonté des Anglais à exécuter les articles du traité de 1783 relatifs à l'Inde, et d'autre part contre le caractère soupçonneux et les rancunes de Tipou-Saheb, mécontent, non sans quelque raison, que la France eût omis de stipuler ses intérêts dans ce traité et l'eût abandonné dans le temps même où il était occupé au siége de Mangalore. Cependant Cossigny était venu à bout, par sa fermeté vis-à-vis des uns, et par sa politique aussi droite que bien entendue vis-à-vis de l'autre, de ramener la situation des Français dans l'Inde à un état respectable et respecté. Il s'occupait activement à relever de leurs ruines les comptoirs français que les Anglais n'avaient restitués, comme celui de Mahé, que détruits de fond en comble. Il dénia au conseil suprême de Calcutta le pouvoir d'empêcher qu'on arborât le pavillon du roi de France au Bengale et à la côte de Malabar, ailleurs que dans les comptoirs de Chandernagor, Balaçor, Cassimbazard, Patna, Daka et Jougdia ; il maintint le droit de la France, sous ce rapport, dans les comptoirs et loges de Chonpour, Kirpaye, Canicolas, Monnepour, Sirampour, Chatigham, Malde et dépendances. Il demanda réparation au gouverneur général des possessions anglaises, en raison de l'audace que ses compatriotes avaient eue de tirer à couler-bas, en pleine paix, sur les navires français, auxquels ils contestaient le droit de remonter le cours du Gange, sans avoir subi au préalable une visite minutieuse et insultante. Le pavillon du roi n'avait pas même été respecté, et la corvette *l'Espérance*, ayant voulu se soustraire à cette humiliation, avait été canonnée. Le gouverneur par intérim Macpherson en avait adressé ses excuses à Cossigny. Macpherson était un homme conciliant et juste ; mais il fut bientôt remplacé

par lord Cornwalis qui avait à se venger des défaites cruelles que lui avaient fait éprouver les Français en Amérique, et qui semblait avoir pour mission secrète de chercher toutes les occasions de faire naître une rupture ouverte entre son pays et la France. A cet effet, il s'entendit avec le conseil suprême de Calcutta pour molester partout les Français et leur contester, au besoin par la force, le droit d'arborer pavillon à Chonpour, Kirpaye, Canicolas, Monnepour, Sirampour, Chatigham et Malde. Avec son autorisation le pavillon du roi de France fut violemment abattu à Chonpour, et l'on vit à Malde, un agent anglais travailler de ses propres mains à détruire jusqu'à la maçonnerie qui soutenait la mâture d'un si respectable insigne. L'ordre fut en même temps renouvelé de héler, de visiter et de fouiller tous les bâtiments qui remonteraient le Gange, et de tirer sur ceux qui refuseraient d'obéir. Cossigny comprit que c'était plus que jamais le moment de faire preuve de fermeté en même temps que de sagesse, pour ne pas manquer à la dignité nationale et ne pas engager, sans l'avoir consulté, son gouvernement dans une guerre.

C'était le temps où la nouvelle compagnie française des Indes allait prendre possession des comptoirs que le roi lui avait concédés. Cossigny ordonna à tous les agents de cette compagnie de protester contre les prétentions du conseil suprême de Calcutta ainsi que contre celles du gouverneur général Cornwalis; il protesta personnellement. En attendant que la difficulté fût vidée par les cours de France et d'Angleterre, il n'autorisa des agents, en titre, du gouvernement français, que dans les comptoirs où le pavillon pouvait être déployé, et ne laissa que des facteurs de la compagnie dans les loges et comptoirs où le droit de pavillon était contesté. En même temps, il fit presser le rétablissement des fortifications de Pondichéry, que l'on avait pu songer à relever en conséquence de l'abrogation des articles du traité de 1763 par ceux du traité de 1783, et appliqua les plus grands efforts de sa politique à rapprocher les princes de l'Inde, ainsi qu'à les réunir dans une confédération générale qui aurait eu pour suite inévitable la destruction de la prépondérance anglaise. Il fit entrevoir aux uns et aux autres à ce prix seulement

l'assistance du roi de France, et put se flatter quelque temps d'avoir porté la conviction dans leurs esprits et l'unité dans leurs desseins.

C'est ce moment que l'on choisit pour le confiner à l'île Bourbon, et lui envoyer un successeur à Pondichéry dans la personne du comte de Conway. Mais avant l'arrivée de celui-ci, Charpentier de Cossigny devait rendre encore des services à son pays, et sa disgrâce imméritée ne suspendit en rien sa vigilance. Dans une correspondance qui ne se ralentit pas, et que corrobora celle du vicomte de Souillac, commandant général à l'île de France jusqu'à l'arrivée de d'Entrecasteaux, il montra avec une nouvelle insistance lord Cornwalis poursuivant, tantôt par la menace et l'insulte, tantôt par des tracasseries, le plan arrêté à Londres de dégoûter les Français de leurs possessions de l'Indoustan, envoyant des agents à la cour de Dehly pour obtenir du Mogol l'entière concession du Bengale et de ses dépendances, soufflant partout la discorde et la guerre, et mettant à prix la tête de Tipou-Saheb, tandis que, d'autres côtés, les Anglais osaient poser un pied envahisseur jusque sur une des îles françaises de la mer des Indes, dans le but de balancer les avantages de la position de l'île de France.

Sur ce dernier chef, le gouvernement de Louis XVI, où la haute influence du comte de Vergennes se faisait encore sentir, ne se montra pas d'humeur à tolérer l'injure ni l'usurpation. Voici le fait :

La compagnie anglaise, ne possédant encore ni le cap de Bonne-Espérance, ni l'île de France, manquait d'un point de relâche et de retraite à l'entrée de la mer des Indes. D'après un projet donné à la cour d'Angleterre par l'amiral Hughes, l'ancien adversaire de Suffren, pour procurer aux escadres britanniques, obligées de quitter, en temps de guerre, la côte de Coromandel dans les différentes moussons, un lieu de refuge et de rafraîchissement, elle avait jugé à propos d'expédier de Bombay une division de cinq bâtiments, portant quatre cents hommes environ de débarquement, qui avait mouillé le 4 mai 1786 à Diego-Garcia, et s'était emparée de cette île, située à trois cent soixante lieues environ de l'île de France. Les Français avaient pris possession de Diego-Garcia, dans

les règles, en 1770, et dernièrement y avaient formé deux petits établissements, sur les baies du nord et du sud. Il est vrai que, depuis quinze jours environ, ces établissements avaient pu paraître à demi abandonnés par leurs propriétaires, quoique ceux-ci, au contraire, ne se fussent absentés, laissant dans l'île quelques serviteurs et esclaves ainsi que le matériel de leurs habitations, que pour aller chercher des moyens d'agrandissement. Quoi qu'il en soit, les Anglais se hâtèrent d'élever à Diego-Garcia des maisons et des magasins, et commencèrent à s'y former un véritable entrepôt. Comme il devait arriver, ce fut quand on vit des rivaux s'en emparer, que l'on comprit, que l'on s'exagéra même l'utilité de ce point central d'où les escadres et flottes pouvaient, disait-on, se transporter très promptement à Ceylan, à la côte de Coromandel, dans les détroits, et à l'île de France; on convenait, d'ailleurs, que l'île Diego-Garcia était peu intéressante par ses productions, mais on la disait de la plus grande importance par son port[1]. »
Le vigilant Cossigny avait donc écrit directement de Pondichéry à Paris, pour annoncer le départ de l'expédition de Bombay, en même temps que pour signaler les projets que les Anglais avaient dès lors de s'établir sur plusieurs points des côtes de Sumatra et de Bornéo, et la cession qu'ils venaient de se faire faire, dans le détroit de Malacca, par le roi de Cudda, d'une île à laquelle ils avaient donné le nom d'île de Galles. De son côté, d'Entrecasteaux, qui était à cette époque au mouillage de Pondichéry, n'avait pas manqué d'écrire au gouverneur de l'île de France, aussitôt après avoir appris l'usurpation faite de Diego-Garcia, qu'il ne doutait pas qu'une protestation n'eût été envoyée immédiatement. Le vicomte de Souillac, effectivement, n'avait pas attendu cet avis pour protester avec énergie, et la nouvelle de l'occupation ne lui était pas plutôt parvenue à l'île de France, qu'en l'absence de tout bâtiment de l'État, il avait expédié un navire du commerce à Bombay, avec mission au capitaine de faire parvenir par un officier de la marine de l'État s'il en rencontrait

[1] Note au ministre de la marine et des colonies, en date du 31 octobre 1786 (*Archives de la marine*).

un, et de remettre lui-même s'il n'en rencontrait pas, ses représentations écrites; d'un autre côté, la flûte *l'Amphitrite*, commandée par le lieutenant Magon de Médine, allait sommer directement à Diego-Garcia les Anglais d'évacuer cette île et de la restituer à la France.

Vers le même temps, le comte d'Adhémar, ambassadeur de France à Londres, était chargé de demander des explications au ministère anglais. La réponse du lord Carmarthen fut que le président de Bombay n'avait été autorisé à envoyer prendre possession de Diego-Garcia, au nom du roi de la Grande-Bretagne, qu'autant qu'aucune autre puissance n'aurait fait acte de prise de possession antérieure, « ce qui démontrait suffisamment, disait-il, que le président et le conseil de Bombay étaient éloignés de faire la moindre démarche qui pourrait être regardée comme injurieuse ou même offensante pour les sujets du roi de France. » Lord Carmarthen ajoutait que déjà « la présidence de Bombay avait reçu des ordres du gouverneur général et conseil de Calcutta, de faire retirer le monde, les munitions, et tout ce qu'elle avait envoyé à Diego-Garcia dans la vue d'y former un établissement[1]. » En effet, le lieutenant de vaisseau Magon de Médine, en mouillant le 1er mai 1787, avec la flûte *l'Amphitrite*, à cette île, la trouva complétement évacuée, et, le 4 du même mois, renouvela la prise de possession au nom de Louis XVI. On n'eut plus qu'à régler l'indemnité à accorder aux anciens propriétaires des habitations françaises, ce qui se fit sans difficultés sérieuses de la part du gouvernement anglais ni de la présidence de Bombay.

Dans le même temps, l'attitude de la France continuait à maintenir l'équilibre entre le stathouder, qu'appuyaient l'Angleterre et la Prusse, et les états-généraux de Hollande, qui défendaient leurs libertés contre le despotisme de la maison d'Orange.

En attendant des forces plus considérables, une escadre de six bâtiments de guerre, commandée par le vicomte de Saint-Riveul, capitaine de vaisseau, conduisit de Pondichéry dans le port de Trinquemalé, à Ceylan, le comte de Conway avec des troupes de

[1] Lettre de milord Carmarthen au comte d'Adhémar, en date de Whitehall, le 17 avril 1787 (*Archives de la marine*)

débarquement pour prévenir l'occupation de cette possession hollandaise par les Anglais. Le débarquement n'eut pas lieu, parce que le comte de Conway entama mal les négociations à ce sujet avec le gouverneur hollandais Van-Sinden ; mais celui-ci promit de ne pas recevoir les Anglais, et de se servir contre eux du secours de la France dans le cas où ils voudraient mettre le pied dans la colonie.

Aux armements nombreux que l'Angleterre faisait dans ses ports, on en opposait de non moins grands et de non moins actifs dans ceux de France. Le bailli de Suffren, cet épouvantail des Anglais, était déjà nommé au commandement d'une flotte imposante par la quantité des vaisseaux, mais surtout par l'excellence des équipages et la haute renommée de tous les officiers supérieurs. L'empire des mers semblait devoir hésiter de nouveau entre la France et la Grande-Bretagne, et si la dernière paraissait le tenir de l'étendue de son commerce, la première semblait près de le conquérir par la puissance de ses armes. C'était un spectacle magnifique auquel l'Europe assistait avec un véritable sentiment de respect pour la France et pour son roi.

Enfin ce roi, médiateur partout, suspendait du moins, s'il n'arrêtait complétement, en ce moment même, la guerre entre la Russie et la Turquie. Le fameux orateur Fox s'écriait dans le parlement britannique : « De Pétersbourg à Lisbonne, si l'on en excepte la cour de Vienne, la cour de France prédomine dans tous les cabinets de l'Europe. » Et, tout de suite après, il ajoutait : « Le cabinet de Versailles présente au monde le paradoxe le plus incompréhensible : c'est le plus stable, le plus constant, le plus inflexible qu'il y ait en Europe. Depuis plusieurs siècles, il poursuit le même système invariablement, et cependant la nation française passe pour la plus légère de l'Europe[1]. »

Malheureusement, toute la fermeté de la politique extérieure du gouvernement de Louis XVI tenait à un homme ; elle finit avec lui,

[1] Chambre des communes, janvier 1787.

dans la nuit du 12 au 13 février 1787, où s'éteignit, dans la soixante-huitième année de son âge, Charles Gravier, comte de Vergennes, héritier des grandes traditions des Richelieu, des de Lionne, des plus illustres ministres de Louis XIV, et plus récemment des Choiseul. Le comte de Montmorin de Saint-Hérem, naguère ambassadeur d'Espagne, fut appelé à lui succéder.

Peu de jours après, le 22 février 1787, eut lieu l'ouverture de l'assemblée des notables, réunion que l'on n'avait pas vue en France depuis l'année 1626, et qui devait être le prélude d'assemblées plus mémorables. Elle n'avait été provoquée que par le désordre des finances et les besoins de l'État; on ne se doutait pas de ce qu'elle engendrerait; la cour comptait y trouver seulement de l'argent; la nation comprit que c'était le commencement de quelque chose et qu'elle y trouverait des libertés. A quelques semaines de là, Calonne se retira, et le cardinal Loménie de Brienne eut la direction des affaires.

Après la séparation de la première assemblée des notables, s'engagea avec les parlements une lutte où l'imprudence se montra des deux côtés, et dans laquelle la royauté fut singulièrement compromise. C'est à cette occasion que Louis XVI vit se dresser, pour la première fois, face à face avec lui, l'opposition ouverte d'un prince de sa famille, que sa cour et la reine avaient déjà froissé sans le moindre ménagement, qui se rappelait avec amertume l'ironie de sa nomination au grade de colonel général des troupes légères après la bataille navale d'Ouessant, où il avait figuré, et qui avait vu depuis avec dépit, que, tout en le maintenant pour la forme sur la liste des officiers généraux de la flotte, on le forçait à renoncer à la réversion sur sa tête de la dignité d'amiral de France, possédée par le duc de Penthièvre, son oncle, en faveur du jeune duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, son ennemi. Le 19 novembre 1787, le roi s'étant transporté au parlement de Paris, celui qui naguère encore était le duc de Chartres, et qui maintenant était le duc d'Orléans, l'interpellant directement sur sa conduite et ses intentions, et, prenant à peine le soin de dissimuler sa haine

sous quelques expressions de respect, le somma de rentrer dans la légalité. Louis XVI, stupéfait de cette sortie, ne pouvant supposer d'ailleurs que le duc d'Orléans eût montré cette audace s'il ne se fût assuré auparavant des moyens de la soutenir immédiatement, balbutia, laissa voir publiquement sa faiblesse, et s'évada pour ainsi dire du parlement, oubliant, dans son désordre d'idées, de clore la séance qu'il avait lui-même ouverte. Le duc d'Orléans, posé en adversaire déclaré du trône, partagea la popularité passagère de ces parlements qui, avant d'être brisés eux-mêmes par l'élément populaire, enseignaient au peuple comment on brise les couronnes.

Le maréchal marquis de Lacroix-Castries avait quitté le département de la marine le 24 août 1787, avec une réputation de capacité contestée, et plus accusé par quelques-uns pour sa dureté et son despotisme, qu'il n'était loué par d'autres pour son activité, sa fermeté, son amour de la discipline et sa bonne organisation administrative.

Le lieutenant général des armées de terre comte César-Henri de La Luzerne, gouverneur de Saint Domingue, avait été appelé à succéder au maréchal de Castries. Le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, eut l'*intérim* de la marine et des colonies jusqu'au 24 décembre 1787, époque de l'arrivée du titulaire à son nouveau poste. Le comte de La Luzerne était un honnête homme, bienveillant et rempli de bonnes intentions. Il avait de la littérature, de l'érudition même, et occupait ses loisirs à traduire les historiens grecs. Mais, comme ministre de la marine et des colonies, il ne pouvait être qu'insuffisant dans les circonstances.

Il est vrai que de même qu'on venait de créer un conseil des finances et un conseil de la guerre, on créa, pour lui venir en aide, le 19 mars 1788, un *Conseil de marine*, dont il était le président, et qui se composait d'hommes éminents, comme marins, comme constructeurs, et comme administrateurs. Avec les Conseils institués dans les divers départements ministériels, on espérait tout réparer, et combler un déficit qui, de l'année 1776 à l'année 1786 seulement,

s'était élevé à douze cent cinquante millions, dont quatre cent quarante avaient été appliqués aux besoins de la guerre et au rétablissement de la marine; on ne remédia à rien. Le système de concessions et de faiblesse que l'on adopta dans le même temps vis-à-vis de l'étranger en général et de l'Angleterre en particulier, ne fut pas d'un meilleur secours; au contraire, il indisposa de plus en plus la nation, à qui il eût été de bonne politique d'offrir de la gloire en compensation des sacrifices qu'on lui demandait.

Le cabinet de Versailles tira prétexte de l'outrage fait au sang royal dans la personne de la princesse d'Orange, arrêtée et emprisonnée par ordre des états-généraux des Provinces-Unies, pour se retirer de la querelle du stathoudérat. Aussitôt le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, fit mettre une armée en marche, qui entra dans Amsterdam, le 10 octobre 1787. Les états-généraux de Hollande, n'ayant plus la protection avouée de la France, furent obligés de céder et d'abdiquer leurs principales garanties au profit du stathouder. On doit rendre cette justice au ministre des affaires étrangères Montmorin, qu'il s'était montré d'avis d'une intervention; mais le premier ministre Loménie de Brienne y avait fait obstacle, en alléguant le défaut d'argent, dans le cas probable, selon lui, où l'Angleterre interviendrait. Peu après, abandonnés par le nouveau cabinet de Versailles, et renonçant à sa trompeuse alliance, les états-généraux conclurent avec la Grande-Bretagne et la Prusse un traité qui garantissait leur système fédératif, en même temps que l'hérédité du stathoudérat dans la maison d'Orange. Louis XVI, en laissant s'accomplir ces actes, croyait racheter le tort qu'il se reprochait d'avoir fait au système monarchique en venant au secours des idées d'indépendance et de liberté aux États-Unis d'Amérique. Les deux cabinets de Versailles et de Londres convinrent de désarmer; ils désarmèrent, en effet, et tout parut à la paix du côté de la France et des pays voisins, quand jamais il n'y avait eu par là autant et d'aussi imminents éléments de conflagration générale.

La politique énergique fut abandonnée dans l'Inde, comme partout ailleurs. Le capitaine de Rosily, ancien compagnon de

Kerguelen dans son voyage aux terres australes et du bailli de Suffren dans sa mémorable campagne des Indes, officier aussi distingué comme navigateur et comme savant que comme militaire, qui avait été envoyé dans les mers de l'Inde, sur la frégate *la Vénus*, avec la triple mission de faire des observations scientifiques, de nouer des relations commerciales depuis la mer Rouge et le golfe Persique jusqu'aux mers de la Chine, et de soutenir l'exécution des traités de 1783 relativement aux possessions françaises du Bengale, s'en était, sous tous les rapports, acquitté avec un plein succès. Après avoir porté son attention sur la partie sud de Madagascar et sur l'île d'Anjouan, déterminé la position de Quiloa, celle des îles de Momfia et Pemba, et du cap Gardafui, à l'extrémité orientale de l'Afrique, opéré la reconnaissance hydrographique des côtes de la presqu'île orientale de l'Inde et de l'île de Ceylan, fixé les limites du golfe Persique et visité les bouches du Sind, il avait ouvert des négociations avec l'iman de Mascatt et la Perse, et soutenu au mouillage de Mahé la politique de Cossigny dans le Bengale. Ayant ensuite parcouru les îles Laquedives et déterminé la position de l'île Socotora, il avait prolongé la côte d'Arabie jusqu'au détroit de Babel-Mandeb, pénétré dans la mer Rouge jusqu'à Suez, dressé la carte exacte de cette mer, et fait accepter, à Moka, des projets favorables à l'extension du commerce français, quand, amené à Pondichéry, vers le mois de juin 1788, par le mauvais état de sa frégate, il apprit qu'une partie de sa mission, celle qui concernait l'extension de la puissance française dans les mers qu'il avait visitées et le maintien des droits de la France dans l'Inde, n'avait plus d'objet.

En effet, le 31 août 1787, une convention explicative des articles du traité de 1783, relatifs à l'Inde, avait été signée par les cours de Versailles et de Londres, tout à l'avantage de l'Angleterre. Chandernagor, Balaçor, Cassimbazard, Patna, Daka et Jougdia, restèrent seuls, comme les Anglais le voulaient, sous la protection du pavillon français dans le Bengale; la possession des anciennes maisons de Chonpour, Kirpaye, Canicolas, Monnepour, Sirampour, Chati-

gham, avec leurs dépendances Gantjurat, Allende, Chinzabad, Patorcha et Dolobady, fut conservée à la France, ainsi que la faculté d'établir de nouvelles maisons de commerce, mais sans droit de pavillon ni de juridiction; toutes ces maisons devaient être maintenues ou replacées sous la justice ordinaire du pays, comme celles des sujets britanniques. Le roi d'Angleterre s'engageait de nouveau à assurer aux Français un commerce libre et indépendant, ainsi qu'il se faisait autrefois par la compagnie des Indes, dans toutes les possessions britanniques sur les côtes d'Orixa, de Coromandel et de Malabar; mais de ce nouvel engagement les Anglais ne devaient pas tenir plus de compte que du premier.

Tout dénotait la faiblesse du gouvernement de Louis XVI depuis la mort de Vergennes. Au lieu d'aller les armes à la main et avec des bombes destructives, comme au temps de Louis XIV, demander compte au dey d'Alger des nombreux chrétiens qu'il retenait dans ses fers, on députa vers lui, en 1787, de la part de la France et de l'Espagne, le sieur d'Expilly et don Manuel de las Ideras, porteurs d'une somme d'un million et demi de piastres fortes, pour racheter ces infortunés, soumis, quel que fût leur rang, au plus dur esclavage.

En Europe, la Russie, le roi de Danemarck et l'empereur d'Allemagne d'une part, et la Suède et la Turquie de l'autre, n'étant plus tempérés par la médiation française, se firent la guerre[1] de plus

[1] Durant le conflit entre la Russie et la Turquie, au mois de juillet 1788, un corsaire, portant pavillon russe et monté par des Mainottes, sujets révoltés du sultan, ayant pris et conduit dans un port de Morée un bâtiment français qui avait quelques Turcs à bord, le chevalier de Saint-Félix, commandant la frégate *la Pomone*, détacha son canot et une chaloupe pour faire enlever à l'abordage le corsaire et sa prise. Le commandant de Bataille sauta sur le pont de l'ennemi, avec ses officiers et ses matelots. Le vicomte de La Touche, lieutenant de vaisseau, fut frappé d'une balle dans la poitrine; l'élève de marine Saint-Césaire fut tué; d'autres élèves furent grièvement blessés, et parmi eux plus cruellement que tous les autres le jeune Pichon de La Gord qui, ayant le feu à ses vêtements de la tête aux pieds, et ayant voulu se jeter à l'eau pour l'éteindre, resta suspendu, et ressortant à moitié de la ligne de flottaison du côté de l'ennemi, à deux boulets enchaînés. Aussitôt l'élève Bessey de Contenson se précipite à la mer, pour aller au secours de son camarade qui se débat dans les étreintes des plus atroces douleurs, et qui pourtant conserve encore assez de force et de courage pour crier à son jeune ami de se retirer, de ne point s'approcher, qu'il va se perdre lui-même sans le sauver. Mais Contenson ne se laisse point détourner de son fraternel dessein; il redouble d'efforts, parvient au corsaire, se cramponne, d'une main, à la barre de fer du

belle. Sur mer l'avantage fut aux flottes suédoises; sur terre les succès furent balancés entre les armées des Russes, celles de leurs alliés et celles des Turcs et des Suédois. L'Angleterre et la Prusse prirent la place qui naguère encore appartenait à la France; elles se portèrent comme médiatrices, forcèrent les Danois à se retirer de la lutte, et procurèrent au roi de Suède, Gustave III, les moyens de négocier avec avantage.

L'année 1788 fut mortelle pour les célébrités de la marine française : les lieutenants généraux des armées navales d'Orvilliers, de Grasse, de Guichen, Charles-Augustin de La Touche-Tréville, oncle du comte de La Touche, qui ajouta depuis lors à son nom celui de Tréville, et le grand Suffren, terminèrent leur carrière. La perte de ce dernier fut irréparable pour la France. Sa mort fut annoncée comme naturelle; mais on a su depuis, par quelques indiscrétions, qu'il avait été tué en duel [1].

Pendant que la France et l'Angleterre arrêtaient leur convention explicative pour l'Inde, et qu'elles désarmaient dans la querelle de Hollande, Tipou-Saheb, ignorant ces changements, avait envoyé non pas seulement une ambassade, mais deux ambassades extraordinaires au roi de France. La première avait eu ordre de se rendre d'abord dans la Turquie, qu'elle devait traverser; mais son arrivée en France, par cette route, avait ensuite paru trop lente au gré de l'impatience de Tipou-sultan qui, un an après son départ, en

boulet ramé, et, de l'autre, dégage le malheureux La Gord qui, après un combat de générosité, se décide enfin à se placer sur ses épaules. C'est ainsi que le jeune Contenson l'emporte à la nage, sous le feu redoublé de la côte et du corsaire, jusqu'à la chaloupe du commandant de Bataille, où un cri de joie et d'admiration l'accueille. Ce trait, à lui seul, valait la conquête, qui fut faite bientôt après, du bâtiment ennemi et de sa prise. Que ne promettait pas à la marine française une si héroïque jeunesse! Et pourquoi le malheur voulut-il qu'elle disparût avant l'âge dans la tourmente révolutionnaire?

[1] Dans un bal, Suffren aurait accroché avec son épée les dentelles d'une dame; le personnage qui donnait le bras à cette dame s'y serait pris peu poliment pour avertir l'amiral et lui aurait dit : « Prenez donc garde, monsieur, vous embarrassez avec votre épée les dentelles de madame. » A quoi le bailli, qui avait conservé toute la vivacité de la jeunesse, aurait répondu : « Mon épée, monsieur! elle en a embarrassé bien d'autres. » Quelques autres paroles très vives auraient été échangées, et le lendemain, au point du jour, un duel aurait eu lieu à l'épée. Suffren, qui à la fougue de son caractère ne pouvait joindre la prestesse nécessaire, à cause de sa corpulence, encore plus que de son âge, se serait enferré lui-même. On aurait caché au roi et au public la manière tragique dont le bailli de

avait ordonné une seconde, composée de trois personnages principaux et de leur suite. Partie de Pondichéry, le 22 juillet 1787, sur la corvette française *l'Aurore*, cette ambassade séjourna trois mois à l'île de France pour cause d'avaries et de maladies.

L'ambassade se remit en route le 4 décembre, et, au lieu de venir débarquer à Brest où l'on avait fait de grands préparatifs pour la recevoir, arriva, le 9 juin 1788, à Toulon, dans l'espoir que le climat du midi de la France lui serait plus favorable que celui de l'ouest. Elle était précédée de l'annonce de la paix conclue entre Tipou-Saheb, le souba du Dekan, et les Mahrattes. L'agent français auprès de Tipou, nommé Pierre de Monneron, l'accompagnait. Dans le triste état où se trouvaient les finances du royaume, on avait prescrit de la recevoir partout, au nom du roi, avec le moins de frais possible, et de ne se point trop piquer de magnificence orientale. Ce fut ainsi qu'elle entra à Paris et à Versailles, au mois d'août 1788. On a cru à tort, d'après tous les historiens, que cette ambassade était une vaine parade qu'avait recherchée la cour, pour se faire illusion sur la misère de l'État. Il n'en était rien pourtant : car on voit,

Suffren était mort. Nous tenons ces détails de l'amiral Linois qui les a souvent entendu raconter dans sa jeunesse par le second des La Touche-Tréville.

Une autre version, rapportée par M. Jal, d'après le récit d'un serviteur même de Suffren, donne une cause différente au duel. On sait que le bailli de Suffren s'était montré très sévère pour plusieurs des officiers qui commandaient les bâtiments de son escadre dans la mer des Indes, durant la dernière guerre; il en avait cassé, de son chef, plusieurs, et il avait fait sur d'autres des rapports où le reproche ne prenait pas la peine de se dissimuler sous les formes. Sans cette fermeté, et avec les coques de noix qu'on lui avait données pour vaisseaux, avec le choix fait pour lui des plus médiocres équipages et non des meilleurs états-majors à beaucoup près, parce qu'on avait cru, avant ses glorieux combats, que tout ce qu'on envoyait dans la mer des Indes allait à un sacrifice presque certain; sans cette fermeté, cette énergie, toute l'habileté, tout le génie de l'amiral n'auraient pas suffi pour lui conquérir la victoire. Suffren avait dû, en démêlant dans l'action les bons officiers des officiers de faveur, refaire, sous le feu même de l'ennemi, ses états-majors, mettre le lieutenant quelquefois à la place du capitaine, et briser plusieurs existences. Ceux qu'il avait justement sacrifiés ne le lui pardonnaient pas, ni leur famille non plus. Le prince de Mirepoix, qui avait eu un parent fort maltraité dans un rapport de Suffren, aurait sollicité celui-ci de retirer la pièce, ou d'en affaiblir du moins les termes qui, selon lui, étaient une injure pour toute sa famille. Suffren se serait refusé à rien retirer, ni à rien modifier; le prince aurait demandé raison de ce refus au bailli; on se serait battu, de grand matin, à Versailles, derrière le groupe de marbre du cavalier Bernin, au haut de la pièce d'eau des Suisses. L'obésité de Suffren aurait été, comme dans la première version, la cause de son infériorité dans une lutte de ce genre. La manière dont il aurait péri aurait été pareillement cachée au roi et au public.

au contraire, dans les pièces officielles et confidentielles [1], que l'ambassade de Tipou-sultan fut considérée, dans la situation, comme un surcroît d'embarras dont on n'aurait pas mieux demandé que de se passer. Le grand intérêt politique et étranger que l'on aurait pu y trouver peu d'années auparavant, disparaissait devant les dangers de toutes sortes qui s'accumulaient à l'intérieur du royaume. On se préoccupa même très vivement des alarmes qu'elle pourrait causer à l'Angleterre, ce qui naguère encore, et du vivant de Vergennes, ne serait pas entré en ligne de compte. Peu s'en fallut que l'on ne fît une mauvaise affaire à l'agent français Pierre de Monneron de cette ambassade, qu'on l'accusait d'avoir en partie suggérée; Cossigny, qui était traité, dans la correspondance de Tipou, avec les plus grands comme les plus mérités éloges, n'y trouva qu'un surcroît de défaveur.

Quoi qu'il en soit, après avoir été reçus par le roi, les ambassadeurs eurent avec les ministres plusieurs conférences, dont le but était très sérieux de leur part. Ils demandaient, au nom de leur maître, que la France entretînt constamment dans l'Inde une armée de dix mille hommes avec des officiers de choix, pour la répartir entre Pondichéry, Mahé, et Calicut, place de la dépendance de Tipou, que ce prince offrait de laisser occuper par les Français dans l'intérêt commun; Tipou s'engageait à pourvoir à la vie et à l'approvisionnement des troupes partout où elles se porteraient; il offrait de contracter une alliance immédiatement offensive contre les Anglais, et de leur faire une guerre de dix ans; de commencer par attaquer le royaume de Carnate et la place de Madras, et de livrer par suite au roi de France tout le pays conquis et toutes les terres reconnues autrefois de la dépendance de Pondichéry; on marcherait ensuite sur Bombay, et successivement sur le Bengale et le Guzurate, qui, après leur conquête, seraient également donnés aux Français. Le terme de dix ans de guerre étant expiré, le roi de France et Tipou-sultan se concerteraient pour entamer les négociations de leur paix avec les Anglais,

[1] *Archives de la marine.* Cartons de l'Inde, 1786 à 1790.

et se communiqueraient d'avance les traités qu'ils pourraient faire séparément, de manière à ce que l'un ne pût agir au détriment de l'autre[1].

A ces franches et larges ouvertures, qui, après la pacification amenée par Cossigny entre Tipou-Saheb, Nizam-Ali-Kan et les Mahrattes, auraient présumablement eu pour résultat, si l'on les eût acceptées, de ruiner la puissance des Anglais dans l'Inde, ou du moins de lui porter un rude échec, le cabinet de Versailles répondit d'une manière évasive et en tout indigne d'un roi de France; il refusa de s'engager par un traité, ni de rien consigner par écrit. La possibilité d'une alliance du genre de celle que Tipou-Saheb offrait ne fut admise que pour le cas éventuel d'une rupture en Europe avec la Grande-Bretagne; dans ce cas même on ne voulait pas s'obliger à faire une guerre de dix ans, ni à déterminer la durée des hostilités; en deux mots, on cherchait à entretenir Tipou-Saheb dans un état plus ou moins déclaré de guerre contre les Anglais, pour s'en servir dans l'occasion, et on ne lui donnait que des espérances trompeuses et évasives de le soutenir[2].

Cependant les ambassadeurs ne s'en allaient pas, et l'inquiétude de la cour de France redoublait avec les soupçons de l'Angleterre; la pénurie des finances et le prix que coûtait l'entretien prolongé de l'ambassadeur de Tipou, étaient d'autres causes de tourments. On avait beau témoigner aux envoyés le désir et la volonté qu'ils partissent, ils faisaient la sourde-oreille : on fut obligé de se fâcher, et on les somma, dans les premiers jours d'octobre 1788, de se rendre à Brest où ils devaient se rembarquer sur la frégate *la Thétis*, construite tout exprès pour eux, et dont le commandement devait être confié au comte de Macnémara. Afin de ne leur laisser aucun moyen de différer, on donna l'ordre de renvoyer tout, chevaux, voitures, vaisselle, meubles, domestiques, enfin de faire un déménagement com-

[1] Original et traduction de l'écrit persan remis au ministre par les ambassadeurs indous dans la conférence du 2 septembre 1788, à la suite des propositions préliminaires qu'ils lui avaient faites verbalement dans la conférence du 27 août (*Archives de la marine*).

[2] Réponse à l'écrit persan remis par les ambassadeurs indous, dans la conférence du 2 septembre 1788 (*Archives de la marine*).

plet du lieu où ils logeaient. Bon gré mal gré, l'ambassade de Tipou-Saheb dut donc se résigner à partir pour Brest. L'ordre était donné de ne lui remettre qu'après son arrivée en cette ville la lettre et les présents, assez peu royaux, destinés par Louis XVI au sultan.

Restait encore la peur que l'on avait de voir arriver l'ambassade qui avait pris la voie de Turquie : on dépêcha vers elle pour la prier de ne pas poursuivre plus loin, et lui annoncer que tout ayant été traité avec celle qui l'avait précédée, on ne la recevrait en quelque sorte qu'incognito, si elle se croyait obligée de venir en France. L'ambassadeur français auprès de la Porte ottomane trouva moyen de lui faire rebrousser chemin et de délivrer le cabinet de Versailles de ce nouveau sujet d'inquiétude.

La lettre du roi pour Tipou-Saheb fut donc remise dans Brest aux ambassadeurs. Elle était conçue dans l'esprit qui avait dirigé la cour de Versailles durant toute la négociation. Pleine de phrases équivoques et de compliments sans valeur, comme sans objet, elle annonçait à Tipou, qu'à sa recommandation, Cossigny venait d'être élevé au grade d'officier général; que les ambassadeurs étaient chargés de lui en porter le brevet, mais qu'il n'avait pas été possible de lui conférer le commandement en chef de l'Inde dont on venait de pourvoir le comte de Conway. Du reste, on promettait à Tipou-Saheb, dans la personne de ce dernier, un homme zélé pour ses intérêts, et plus capable qu'aucun autre d'entretenir une alliance bonne, solide, et féconde en heureux résultats [1]. On va voir comment il justifia ces éloges.

Le comte de Conway, à son arrivée dans l'Inde, qui précéda le retour des ambassadeurs, n'épargna aucune occasion de blesser, ni même d'insulter Tipou-Saheb; il commença avec lui une correspondance aussi aigre qu'impolitique, n'excusant aucune des fautes, aucune des erreurs qui pouvaient se commettre par des agents maladroits ou par des sujets indisciplinés du prince, et faisant remonter directement tous les reproches à celui-ci. Aux impertinences du

[1] Mémoires, lettres et pièces relatives à l'ambassade de Tipou-Saheb (*Archives de la marine*).

comte, le sultan ne répondait que par des expressions d'amitié et des offres de plus en plus instantes d'intimité. Ne pouvant réprimer les désordres causés par les Naïrs du côté de Mahé, il présentait à la France des échanges favorables de territoire, pour qu'elle fût débarrassée de ce voisinage.

Le 19 mai 1789, les ambassadeurs de Tipou-Saheb arrivèrent de France à Pondichéry. Conway, en annonçant leur retour à Tipou, se plaignit d'eux en termes amers, et prenant aussitôt après leur maître lui-même à partie, il écrivait qu'il n'avait pu dissimuler, en présence de tous les officiers assemblés, le mécontentement que sa conduite et ses vexations excitaient. Les Français de l'Inde, en général, étaient au contraire si peu de l'avis du comte de Conway, que déjà ils l'accusaient de vouloir trahir la France au profit de la Grande-Bretagne.

Issu d'une ancienne famille d'Angleterre établie en Irlande, né lui-même dans ce dernier pays, mais naturalisé Français, le comte de Conway avait obtenu un assez brillant avancement dans l'armée de terre, où les officiers étrangers n'étaient pas les moins favorisés; et, aussitôt qu'il l'avait pu, il s'était fait employer dans l'Inde. Dès le principe, et autant que sa position secondaire le lui avait permis, il s'y était montré non pas comme un vengeur de la France humiliée dans ses colonies par la dernière guerre de Louis XV, mais plutôt comme un vengeur des mânes de son compatriote Lally-Tollendal, si horriblement mis à mort par suite des plaintes que les Français de l'Indoustan, particulièrement ceux de Pondichéry, et l'ancienne compagnie des Indes avaient portées contre lui. Revenu en France, en 1780, après la prise de Pondichéry par les Anglais, Conway avait été ensuite employé en Amérique[1], et de là au cap de Bonne-Espérance, lors de l'expédition du bailli de Suffren dans la mer des Indes. Lorsqu'il était colonel du régiment de Pondichéry, le comte de Conway s'était pris d'une violente jalousie à l'égard de Cossigny. Revenu en France, après la guerre, c'était lui surtout qui avait

[1] Washington avait dit publiquement du comte de Conway, « que son départ d'Amérique valait mieux au parti de la liberté qu'une bataille gagnée. »

calomnié cet officier supérieur à la cour, où il n'avait épargné aucune occasion de lui nuire. Sous le prétexte de servir les projets d'économie du gouvernement, le comte de Conway s'opposa à tous les plans d'agrandissement de la France et de son commerce dans l'Inde et du côté des mers de la Chine.

A peu près à la même époque qu'avait lieu l'ambassade de Tipou-Saheb, un roi détrôné de la Cochinchine, à l'instigation d'un missionnaire français, évêque d'Adran, avait envoyé son propre fils et héritier présomptif à Versailles, pour y solliciter le secours de Louis XVI, à qui il offrait, en retour de l'appui qu'il en recevrait pour recouvrer sa puissance, des ports et des positions avantageuses dans ses États : les îles d'Hoï-Nam et de Poulo-Condor, la co-propriété du port de Touron ou Touranne, le droit d'avoir des factoteries à terre et celui de commercer librement et exclusivement à toute autre nation européenne sur les côtes cochinchinoises. D'Entrecasteaux qui récemment avait eu l'occasion de visiter ces côtes, s'était d'abord montré favorable à l'occupation du port de Touranne[1]; le chevalier de Kersaint, parti de Lorient, au mois d'octobre 1787, avec la frégate *la Dryade*, était allé reconnaître cette même côte, en compagnie du chevalier de Préville, commandant sous ses ordres la corvette *le Pandour*; il en avait rapporté à Pondichéry des études qui étaient loin d'être aussi antipathiques à un établissement français en Cochinchine que le prétendait le comte de Conway dans sa correspondance[2]. Malheureusement on laissait à ce dernier carte blanche pour faire ou ne pas faire d'expédition en Cochinchine. Il la déclara aussi coûteuse qu'inutile, dénonça l'évêque d'Adran comme un intrigant, dit que le roi détrôné ne pourrait jamais être rétabli, qu'il lui était aisé de donner dans son exil des ports et des territoires qui lui étaient ravis pour toujours, et qu'enfin tout cela n'était qu'un rêve absurde. L'expédition n'eut donc pas lieu, quoiqu'on en eût déjà fait en grande partie les dépenses. Mais les prédictions du comte de Conway relativement au roi détrôné n'en furent pas moins dé-

[1] Lettre du 3 mars 1787 (*Archives de la marine*).
[2] Lettre de Kersaint du 14 mars 1788 (*Archives de la marine*).

menties par l'événement : l'usurpateur fut renversé, et l'ancien souverain recouvra son pouvoir sans le secours de la France. Le capitaine de Rosily, qui, de *la Vénus* était passé sur la frégate *la Méduse*, déposa à Poulo-Condor le fils du souverain restauré sur son trône, ainsi que l'évêque d'Adran et les autres missionnaires qui avaient accompagné le prince cochinchinois en France; et tout projet d'établissement dans ces parages fut abandonné.

Le capitaine de Rosily profita de ce voyage pour relever les côtes de la Cochinchine et en dresser la carte. Il reconnut aussi diverses parties des mers et du littoral de la Chine, et termina sa laborieuse campagne par la rectification du plan de la baie de Manille, dont l'inexactitude avait causé de graves accidents à la navigation. Une rectification plus considérable, celle du *Neptune oriental* de Daprès de Manevillette, fut le fruit des voyages et des études de Rosily, qui publia lui-même un supplément au travail de ce célèbre officier de la marine de l'ancienne compagnie française des Indes.

Si le gouvernement du comte de Conway fut de courte durée dans l'Inde, il n'en fut pas moins fécond en événements déplorables. Ce général ayant persuadé au cabinet de Versailles que la France avait tout intérêt à abandonner ses positions militaires sur le continent asiatique, l'évacuation de Pondichéry, où l'on venait pourtant de faire de grandes dépenses de fortifications auxquelles il avait lui-même donné suite, fut résolue secrètement, mais sans en avertir les habitants français. Ils ne la connurent qu'en la voyant exécuter. Elle commença au mois d'octobre 1789; on retira successivement de Pondichéry toutes les troupes; et Conway, chargé du gouvernement général des îles de France et de Bourbon, laissa au colonel de Fresne le commandement illusoire de la place, jusqu'à ce que l'évacuation fût complétée. La révolution devait seule arrêter cette mesure que les Français de l'Inde dénonçaient comme une trahison. Les habitants de Pondichéry envoyèrent au roi une requête conçue en termes aussi pressants pour lui, que pleins d'une juste indignation contre l'instigateur du fait.

C'est sous de tels auspices et avec de tels précédents que le comte de Conway succéda à d'Entrecasteaux et prit le gouvernement général des îles de France et de Bourbon, dont dépendaient, outre Pondichéry et les autres établissements français non cédés à la compagnie sur le continent de l'Inde, l'île Rodrigue, l'île Diego-Garcia, et les îles Séchelles et Praslin, que l'on ne pouvait guère considérer alors, ainsi que Madagascar, mise dans le privilége de la compagnie, que comme des possessions nominales, et seulement exclusives des étrangers.

Conway eut désormais sous ses ordres directs ce même Cossigny, gouverneur particulier de Bourbon, dont il s'était déclaré l'antagoniste et l'ennemi; sa haine étant entretenue, redoublée par ce voisinage, il ne laissa échapper aucune occasion de le contrarier ni de le blesser. La fin du gouvernement du chef d'escadre vicomte de Souillac et les deux années de celui de d'Entrecasteaux ont été comparées, par un écrivain qui s'est spécialement occupé des deux îles françaises de la mer des Indes [1], à ces moments de calme qui précèdent l'orage; il aurait pu ajouter que l'arrivée du comte de Conway avait été comme le grain précurseur de la tempête.

Dans les colonies d'Amérique quelques nuages paraissaient aussi se charger d'éclairs et de tonnerres. Ces colonies se composaient, dans l'Amérique du nord, des trois petites îles de Saint-Pierre et Miquelons, derniers asiles des pêcheurs français là où la France avait possédé Terre-Neuve et le Canada; dans l'Amérique du sud, de la Guyane française, où se voyaient disséminés, sur une côte de plus de cent lieues, dix petits établissements dont le principal était celui de l'île de Cayenne [2]; dans l'Amérique du centre, aux grandes et aux petites Antilles, de la partie française de l'île de Saint-Domingue, présentant, sans y comprendre ses trois petites dépendances, l'île de la Tortue, l'île de la Gonave et l'île à Vache, deux cent cin-

[1] Le baron d'Unienville, *Notice historique sur l'île Maurice* (île de France), etc. Paris, 1838.

[2] Ces dix établissements étaient Cayenne, Renière, Oyapock, Approuage, Noura, Ma-

quante-trois lieues de côtes, trois provinces, quarante-six quartiers principaux ayant tous chacun une ville ou un bourg et plusieurs ports excellents, bien défendus par la nature et par l'art, entr'autres ceux du Cap-Français, du Port-de-Paix, du Môle-Saint-Nicolas [1], et du Port-au-Prince, sous la ville de ce nom, construite vers l'an 1750, et devenue la capitale de toute la colonie; de l'île de la Martinique, avec cinq places, villes ou bourgs, et deux ports principaux et bien défendus, celui du Fort-Royal et celui de Saint-Pierre; de l'île de Sainte-Lucie, avec deux bons ports; de l'île de Tabago, susceptible de prospérité et pourvue de havres commodes; de l'île ou plutôt des deux îles de la Guadeloupe, où l'on voyait, depuis 1763, une ville nouvelle, la Pointe-à-Pitre, qui offrait un port profond et sûr à l'une des extrémités de la Grande-Terre, et supplantait peu à peu la ville de la Basse-Terre; des petites îles de Marie-Galante et de la Désirade, des six îlots des Saintes, et de la partie française de l'île de Saint-Martin, l'autre partie appartenant, dès le principe de la colonisation, aux Hollandais.

Le gouvernement et l'administration des colonies françaises en général, se composait, à cette époque, de gouverneurs ou de commandants militaires, d'intendants ou de commissaires-ordonnateurs,

courla, Kourou, Sinnamary, Yracoubo et la Bombarde ou Bombardopolis, création très prospère du comte d'Estaing, en 1764, lorsque ce marin illustre était gouverneur de Saint-Domingue. Malouet, qui, avant d'être intendant à Toulon, avait été ordonnateur à la Guyane française, travaillait depuis quelques années à donner une idée plus favorable de ce pays, que sa réputation d'insalubrité rendait un objet de terreur, surtout depuis le malheureux essai fait en 1763 sur les bords de la rivière de Kourou, duquel nous avons parlé dans le tome II de notre *Histoire maritime de France* et dans notre *Histoire des navigations, découvertes et colonisations françaises*. On reproche à Malouet d'être resté l'adversaire aux colonies, et surtout à la Guyane, du travail par les mains libres, par suite des préjugés qu'il avait empruntés à Saint-Domingue, où il avait été précédemment employé; d'avoir ainsi annihilé tout ce que ses théories pouvaient d'ailleurs présenter d'utile, pour n'en faire qu'un paradoxe éloquemment formulé; et, comme administrateur, d'être resté à la Guyane extrêmement au-dessous de sa renommée, de s'être montré plus inquiet, tracassier et hautain, que conciliant et encourageant. Malouet avait eu dans Daniel Lescallier un successeur qui, au point de vue de la colonisation, lui était fort supérieur. Aidé de l'ingénieur de Guisan, Lescallier avait beaucoup fait pour la prospérité de Cayenne.

[1] Le Môle-Saint-Nicolas, comme la Bombarde à la Guyane, était une création du comte d'Estaing, en 1766. Nous avions oublié de signaler ce grand homme de mer comme colonisateur; nous lui devions cette réparation.

et de Conseils supérieurs coloniaux, autrefois Conseils souverains, d'où ressortissaient des juridictions royales ordinaires et des juridictions maritimes appelées, comme dans la métropole, amirautés. Les possessions françaises d'Amérique formaient alors deux gouvernements généraux en titre plus qu'en fait, celui de Saint-Domingue ou des îles françaises sous le vent, et celui de la Martinique, où des îles françaises du vent, bien que la Guadeloupe fût, depuis l'an 1775, un gouvernement indépendant d'où relevaient la Désirade, Marie-Galante, les Saintes et la partie française de Saint-Martin. Sainte-Lucie et Tabago avaient chacune un commandant particulier. La Guyane avait aussi le sien. Les gouverneurs et commandants étaient pris indistinctement parmi les officiers généraux et supérieurs des armées de terre et de mer. On entretenait pour toutes les colonies huit régiments dits coloniaux, quelques bataillons et compagnies en sus, cinq brigades d'artillerie, de quatre compagnies chacune, trois compagnies d'ouvriers, des directeurs et officiers du génie militaire, depuis que dernièrement on avait supprimé les ingénieurs spéciaux pour les colonies, des ingénieurs-hydrographes et des officiers de port. Enfin, il y avait, outre les troupes soldées, des milices coloniales qui se composaient, abusivement, de beaucoup plus de mulâtres et de nègres que de blancs.

L'orage menaçait donc aussi aux colonies d'Amérique, et plus terriblement que dans les possessions de la mer des Indes. Seulement il était encore obligé de se renfermer et de se condenser dans des conflits d'autorité. A Saint-Domingue, un de ces conflits s'était élevé entre le marquis de Chilleau, qui avait succédé à la Luzerne dans le gouvernement de la colonie, et l'intendant Barbé-Marbois, esclave jusqu'au rigorisme des devoirs et des principes. Un arrêt du conseil d'État du roi, du 30 août 1784, avait autorisé les étrangers à importer aux colonies d'Amérique, par quelques ports indiqués, certaines marchandises et denrées, nécessaires à celles-ci et que le commerce français ne pouvait leur fournir, et à en exporter en retour certaines productions. Ces exceptions avaient été et étaient encore un sujet de débat; le com-

merce de la métropole se plaignait amèrement qu'on les eût accordées. Il avait tort peut-être, puisque la révolution elle-même, après les avoir supprimées, devait se croire bientôt obligée de les rétablir. Mais ce n'était point un motif pour que le marquis de Chilleau donnât, de son chef et malgré des instructions contraires, une extension plus grande qu'il ne la comportait à l'arrêt du 30 août 1784, en ouvrant, comme il le fit, les ports de la partie sud de Saint-Domingue aux étrangers, et en accordant à ceux-ci la permission d'exporter toute espèce de denrées. L'intendant Barbé-Marbois dénonça à l'autorité métropolitaine cette mesure qui portait atteinte au commerce français et ébranlait la constitution coloniale, dont le système prohibitif était la base. Un arrêt du conseil du roi intervint pour détruire l'œuvre du marquis de Chilleau, au grand mécontentement des planteurs.

A ces motifs de plaintes se joignait le dépit orgueilleux qu'éprouvaient les habitants du Cap-Français, qui par leurs richesses donnaient le ton à la colonie, d'avoir vu dernièrement la suppression du conseil supérieur de leur ville et sa réunion à celui du Port-au-Prince. Cette fusion s'était opérée sous le gouvernement du comte de la Luzerne; et l'œuvre du gouverneur était encore comptée comme un crime au ministre. D'ailleurs les colonies participaient dès lors au mouvement de la métropole; celle-ci n'avait pas plutôt eu des assemblées provinciales, que les autres avaient été dotées, en 1787, d'assemblées coloniales. La turbulence des colons s'était sur-le-champ manifestée; le désir de faire parler de soi et de se donner de l'importance, d'apprendre à la métropole et à ses délégués, les gouverneurs et les intendants, que l'on n'était pas fait pour se laisser conduire par eux, avait soudain agité tous les esprits, sous ce climat par lui-même si prompt à enflammer. Des conciliabules, des comités, de véritables clubs s'organisèrent. Le marquis de Gouy d'Arcy se signala tout d'abord, dans ce mouvement des esprits à Saint-Domingue, par un langage et des écrits qui touchaient de près à la sédition.

A ces causes de périls que faisaient naître ceux-là même qui

auraient eu le plus d'intérêt à les prévenir, se joignaient celles résultant de l'immense disproportion numérique entre les maîtres et les esclaves aux colonies, et de l'organisation de la société coloniale en elle-même, qui, n'ayant pas éprouvé la transition ordinaire des sociétés européennes de la naissance à la maturité, participait de l'enfance des peuples à la fois et de leur vieillesse. Tout en repoussant une race d'hommes entière, celle des nègres, dans la catégorie des bêtes de somme ou à peu près, le colon croyait très ingénument qu'il avait le droit de se passionner pour toutes les idées libérales, pour toutes les fantaisies rénovatrices d'une société qui ne semblait plus avoir d'autres moyens d'échapper à une dissolution entière, qu'en se retrempant dans le sang d'une révolution. Il en devait résulter les plus étranges contrastes, et tout d'abord le désir de saper par en haut et de conserver par en bas, de s'affranchir de toute dépendance d'un côté et de continuer à opprimer de l'autre, de n'avoir plus de supérieurs et de conserver des esclaves. Mais l'avidité des maîtres avait fait ceux-ci trop nombreux. Les colons avaient laissé fort imprudemment tomber en désuétude les vieilles et sages ordonnances qui leur prescrivaient de mesurer les importations d'esclaves à la quantité des hommes libres, et non à l'étendue du territoire susceptible de culture. On faisait avec étonnement la remarque que la population blanche, loin d'augmenter aux colonies, décroissait à vue d'œil, tandis que celle des nègres prenait des proportions effrayantes pour tout autre qu'un colon même, toujours prêt à s'aveugler à cet égard. Sur l'ensemble de la population des Antilles françaises et de la Guyane, s'élevant à six cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept individus, il y avait cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent dix esclaves, trente-un mille sept cent quatre-vingt-cinq mulâtres et affranchis, et seulement cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux blancs[1].

[1] A Saint-Domingue, le nombre des blancs, de trente-deux mille six cents individus, auquel il s'élevait en 1775, était tombé, en 1788, à vingt-sept mille sept cent dix-sept, tandis que celui des nègres-esclaves s'était élevé, de l'année 1779 à l'année 1788, de deux cent quarante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit, à quatre cent cinq mille cinq cent soixante individus. Une population intermédiaire, composée de nègres affranchis, de mu-

Les colons ne trouvaient pas que ce fût assez des nègres que leur fournissait le commerce français, et quoique chaque année celui-ci employât de cent à cent dix navires à apporter, de la côte d'Afrique aux Antilles françaises, de trente à trente-deux mille esclaves, dont les deux tiers environ pour la seule île de Saint-Domingue, ils en achetaient encore du commerce anglais qui leur envoyait presque toujours le rebut des colonies de la Grande-Bretagne. Le travail par les mains libres n'existait plus aux colonies, quoiqu'il fût avéré que c'était à ces mains, à des mains de blancs, que les colonies avaient dû leur origine et leurs premiers progrès, et qu'il fût également notoire que les blancs supportaient en général mieux le climat des Antilles et les fatigues du labeur manuel, que les nègres les plus vigoureusement constitués. La charrue n'était point admise à sillonner le sol des Antilles; elle était bonne pour les terres vulgaires de la métropole; ici on la remplaçait aristocratiquement par la multiplicité infinie des mains d'esclaves.

Le nombre relativement exagéré des esclaves était rendu plus dangereux encore par les écrits et les discours des sociétés qui s'étaient formées de toutes parts, depuis quelques années, pour l'abolition de l'esclavage, sous le titre d'*Amis des noirs*. Les premières

lâtres de toutes nuances que l'on appelait *hommes de couleur* ou *sangs-mêlés*, donnait en outre pour Saint-Domingue un chiffre de vingt-un mille huit cents individus. La population générale de la partie française de l'île s'élevait, en conséquence, à quatre cent quarante cinq mille quatre-vingt-neuf personnes *, sur lesquelles les blancs entraient pour un dix-septième environ. La Martinique, contre une population de dix à onze mille blancs et de quatre à cinq mille mulâtres et nègres libres, comptait plus de soixante-treize mille esclaves; la Guadeloupe, contre treize à quatorze mille blancs et environ trois mille mulâtres et affranchis, en comptait plus de quatre-vingt-cinq mille; Sainte-Lucie en renfermait plus de dix-sept mille contre deux mille trois à quatre cents blancs et à peu près mille hommes de couleur et nègres libres; Tabago en comptait plus de treize mille, quoique sa population blanche ne fût guère que de quatre cents individus, et sa population mulâtre et affranchie de deux cents et quelques; la petite île de Marie-Galante entretenait dans son sein plus de dix mille esclaves, contre moins de onze cents blancs et deux cents et quelques mulâtres et nègres libres.

* Dalmas (*Histoire de la révolution de Saint-Domingue*) dit que les derniers recensements, en 1789, portaient à soixante mille individus la population blanche, et à cinq cent mille la population noire de Saint-Domingue. — Pamphile Lacroix (*Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*) porte la population blanche, avant la révolution, à quarante mille individus, et la population noire à cinq cent trente-quatre mille quatre cent vingt-neuf, celle des hommes de couleur à quarante mille; ensemble six cent quatorze mille quatre cent vingt-neuf individus.

étaient nées aux États-Unis; puis étaient venues celles d'Angleterre, peu en accord d'ailleurs avec les principes des colons anglais d'alors, les plus durs et les plus impitoyables des maîtres. En France, la sensibilité du monarque avait apporté, dans un édit de 1784 et divers règlements, des adoucissements aux rigueurs du *Code noir*, œuvre de Colbert, dont les colons avaient peu à peu mis en oubli tout ce qui pouvait gêner leur despotisme, et soigneusement conservé et même aggravé tout ce qui flattait leur tyrannie. Mais ces modifications auxquelles s'était joint, en 1786, un règlement pour fixer le sort des hommes de couleur, étaient loin de satisfaire la philosophie moderne en France. C'est pourquoi il venait de se former à Paris une société des *Amis des noirs*, affiliée à celle de Londres; elle devait son existence au fameux Brissot de Warville, dont l'amour pour les nègres devait étouffer tant de blancs; elle comptait parmi ses membres Mirabeau, Clavières, Pétion, et Condorcet qui, sous le pseudonyme de Schwartz, publia ses réflexions sur l'esclavage des nègres. La société négrophile de Paris était pleine d'instantanéité, d'enthousiasme; aucun obstacle ne l'arrêtait; elle était prête à faire passer sur l'heure à l'état pratique ce que la société de Londres se bornait encore à présenter à l'état de théorie. C'était marcher bien vite.

Entre les maîtres et les esclaves se trouvait une classe née de la lubricité seigneuriale des premiers, et composée de cette race métisse, que l'on appelle mulâtres ou sangs-mêlés; elle était libre, quoique humiliée, et pouvait posséder; mais, pour la défense de ses intérêts généraux, elle était sous la tutelle des blancs. A cette classe se joignait celle des nègres affranchis par la générosité des maîtres; elle était peu nombreuse. Enfin, ce n'était pas tout : l'orgueil colonial avait mis entre les blancs eux-mêmes une grande ligne de démarcation; le créole, c'est-à-dire le blanc né aux colonies et possesseur d'habitations, ne se confondait point avec le blanc natif de la métropole, qui n'avait point de propriétés foncières et vivait généralement de son industrie dans les villes; il appelait cela un petit-blanc. Parmi les petits-blancs il y avait beaucoup de

gens sans aveu qui venaient journellement essayer de reconquérir en argent, aux colonies, ce qu'ils avaient perdu en considération dans la métropole; ils se rappelaient que les colonies avaient été de tout temps le pays des aventuriers, et ils savaient de qui étaient issus la plupart de ces créoles, maintenant si fiers, dont les plus nobles aïeux avaient appartenu à la flibuste, particulièrement ceux de Saint-Domingue. Les petits-blancs, comme la plupart des parvenus qui n'ont point été habitués de bonne heure à commander et à se faire servir, étaient en général plus oppresseurs de ce qui était au-dessous d'eux que les blancs de la classe supérieure; ils étaient si vains de trouver enfin des individus obligés de s'incliner à leur aspect, qu'ils foulaient et écrasaient les nègres sans pitié. Les créoles avaient en réalité plus d'indolence et de légèreté que de tyrannie; retirés dans un voluptueux *farniente*, menant la vie de châteaux dans leurs habitations, ou occupés à dépenser leurs richesses dans le mouvement et les plaisirs de Paris, ils déléguaient leurs pouvoirs à des gérants pris dans la classe des petits-blancs, qu'ils laissaient souvent agir en leur nom jusqu'à l'atrocité.

Du reste, ces créoles orgueilleux, indolents, légers, capricieux comme des femmes coquettes, reprenaient par instants, sous ce brûlant climat, une énergie magnifique, un courage de héros. Brillants, chevaleresques, intrépides, ils prouvaient dans ces moments qu'ils n'avaient point dégénéré, comme on l'aurait pu croire, des aventuriers leurs ancêtres. De même que naguère sur la trace du valeureux marquis de Bouillé, ils étaient prêts à courir, en bas de soie et en souliers fins, du bal au combat, et, dans ce futile équipement, qui ne messeyait point à leur bravoure d'un genre particulier, à surprendre l'Anglais, à l'attaquer et à conquérir sur lui. Ils offraient un mélange bizarre de force et de faiblesse, de grandeur et de petitesse, de sensibilité et de dureté, de vertu et de vice; il n'était pas de contraste qu'à l'exemple de leur organisation sociale, leur caractère ne développât.

Malgré cela, pour qui ne regardait qu'à la surface, l'état colonial de la France paraissait en général très satisfaisant. Les deux îles

françaises de la mer des Indes étaient devenues, en moins d'un demi-siècle, un objet d'envie et d'étonnement pour l'Angleterre, l'île de France surtout, à cause de l'excellence et de l'utilité de ses deux ports, le Grand-Port ou Port-Bourbon et le Port-Louis, à l'entrée de la mer des Indes; Saint-Domingue à cause de ses richesses et de son étendue qui lui donnaient l'aspect d'un royaume; les autres Antilles françaises à cause de leurs richesses aussi et de l'immense utilité dont elles étaient, comme la première, au commerce, à la navigation et à la marine de France [1].

Outre ses colonies et ses établissements des Indes orientales et de l'Amérique, la France possédait dès lors, dans l'Afrique occidentale, le Sénégal et ses dépendances, avec les forts de Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin et Portendick; l'île de Gorée, avec le littoral de la terre ferme, où se trouvaient les comptoirs anciens de Ruffisque, Joal, Portudal, Salum, ainsi que le comptoir d'Albréda sur la rive droite de la Gambia; enfin l'île de Gambia, fruit de l'expédition de l'officier de marine La Jaille, en 1784; le poste d'Amokou, sur la côte d'Or, résultat de celle du capitaine de vaisseau de Girardin, en 1786, et un territoire situé vers le cap Tagrin, comprenant plu-

[1] Le commerce des colonies d'Amérique était, moins les exceptions admises par l'arrêt du 30 août 1784, exclusivement réservé aux nationaux. Il était de tous celui qui occupait le plus de navires français d'un fort tonnage, et qui, par conséquent, offrait l'école la plus étendue et la plus constante aux équipages. En 1788, on calculait que sur mille bâtiments employés aux seuls voyages de long cours, les Antilles françaises en occupaient six cent quatre-vingt-six. L'entretien permanent d'une bonne école de marine n'était pas le seul avantage, à beaucoup près, que la France retirât de ses possessions coloniales. D'une part, celles-ci consommaient pour soixante-seize à soixante-dix-sept millions par an des produits de son sol et de son industrie; d'autre part, elles lui fournissaient elles-mêmes une masse de denrées et de produits, dont la moitié consommée par elle l'exemptait de payer un tribut onéreux à l'étranger, et dont l'autre moitié formait, en 1788, une branche d'exportation de cent cinquante-sept millions sept cent et quelques mille francs pour la France. Cette branche d'exportation, dont les seules colonies d'Amérique étaient la source, et qui entrait pour une large part dans toutes les exportations de la France, en Europe, évaluées alors à une somme de quatre cent dix millions, donnait au pays un crédit commercial considérable, résultant d'une balance de près de soixante millions en sa faveur. Les bénéfices du commerce français avec les colonies, tant en importations qu'exportations, établies sur une base seulement de dix pour cent, en y joignant ceux provenant de la traite des nègres et ceux provenant du fret, donnaient un total annuel de plus de soixante-seize millions; et dans ce calcul n'étaient compris ni le commerce avec les Indes et la Chine, ni celui des îles de France et de Bourbon, ni enfin celui des gommes, ou autre que la traite des nègres en Afrique.

sieurs bons mouillages, acquis, en 1789, du roi de Banan, par l'intermédiaire du capitaine de Villeneuve-Cillart. Tout cela formait une étendue de deux cent cinquante lieues de côtes, sur lesquelles, sauf à Gorée et à l'île Saint-Louis du Sénégal, on n'exerçait guère qu'une puissance nominative, quoique exclusive des autres nations européennes, et où l'on se bornait à entretenir des postes pour les besoins de la traite des gommes et de celle des nègres.

Telle était, avec quelques comptoirs sur la côte des États barbaresques de la Méditerranée, connus sous le nom de *concessions* d'Afrique[1], et qui étaient dans le privilége de la plus ancienne des compagnies maritimes et commerciales, primitivement appelée du Bastion de France, la série de colonies, de positions et d'établissements que les Français occupaient, en 1789, à divers titres, dans les différentes parties du monde. Sans doute ce n'étaient plus, comme dans la première moitié du siècle encore, ces immenses contrées, ce vaste empire qui s'étendait, à travers les terres et le long des lacs intérieurs et des immenses cours d'eau de l'Amérique septentrionale, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, de l'extrémité nord du Canada à l'extrémité sud de la Louisiane. Le Canada, cette Nouvelle-France, comme on l'appelait, avec ses belles dépendances insulaires, était, on l'a vu, devenu la conquête de l'Angleterre sous le règne de Louis XV, et la Louisiane avait été cédée à l'Espagne, à titre de dédommagement pour la part qu'elle avait prise dans le même temps aux malheurs de la France. Mais, malgré ces pertes trop mémorables, ce que les Français possédaient dans les différentes mers du globe sous Louis XVI, pesait encore

[1] Les *concessions d'Afrique*, dont le Bastion de France était autrefois le chef-lieu et dont l'origine remontait aux premières relations amicales de la France avec la Turquie et les pachas ou beys qui relevaient d'elle sur la côte septentrionale d'Afrique, se trouvaient à Bone, à la Calle et au Colo. La compagnie privilégiée de laquelle ils dépendaient avait pris naissance à Marseille, en 1560, sous le nom de Compagnie d'Afrique ou du Bastion de France; elle s'était ensuite affermie par une convention, signée en 1694, et plusieurs fois renouvelée depuis, avec la régence d'Alger. Cette Compagnie comptait parmi ses priviléges exclusifs la pêche du corail, les importations des fabriques françaises à Alger, l'exportation de la cire, de la laine, des cuirs et surtout des blés de la régence. Elle occupait annuellement cinquante navires, et entretenait ainsi à Marseille une véritable école de marine.

d'un poids respectable dans la balance maritime, coloniale et commerciale des empires européens.

Il est indispensable à l'intelligence des événements qui vont suivre d'exposer ici, en quelques mots, quelle était l'organisation de la marine au moment de la révolution. Gardant toujours pour point de départ et pour base les ordonnances des deux Colbert, elle avait subi des modifications successives dont nous avons dit quelques mots en temps et lieu. Le tout venait d'être refondu dans une espèce de code auquel le maréchal de Castries avait attaché son nom, et qui portait principalement la date de 1786. La première en date des ordonnances qui constituaient ce code, était celle relative à l'inscription maritime, rendue en 1784. Modifiant le système de Colbert, continué par l'ordonnance de 1689, pour la levée des gens de mer, lequel consistait à employer ceux-ci au service de l'État par provinces maritimes, de trois ou quatre années l'une, l'ordonnance de 1784 avait réglé que les hommes inscrits sur les matricules de la marine seraient désormais tenus de servir sur les vaisseaux du roi, successivement et à tour de rôle, quand ils en seraient requis, ce qui rendait la levée plus individuelle, et moins oppressive pour telle ou telle part de la côte, en l'éparpillant sur toute l'étendue du territoire maritime, et se complétait encore par l'ordre donné de ne point inscrire les gens de la même famille à la suite les uns des autres, afin qu'ils ne fussent pas exposés à servir tous à la fois sur les vaisseaux. On sait que les anciennes ordonnances avaient arrêté en principe, principe encore en vigueur aujourd'hui, que tout homme qui vivait de la mer, soit par la pêche, soit par les engagements sur les navires du commerce, soit autrement enfin, jusqu'où remontait le flot, devait une partie de sa vie à l'État, en retour de la protection, des priviléges et des exemptions que celui-ci lui accordait. Elles avaient fixé à dix-huit ans l'âge du classement, et laissé indéfini celui du déclassement qui se prolongeait ainsi au caprice des gouvernants; mais l'ordonnance de 1784 limitait le service des gens de mer à l'âge de soixante ans; elle décidait que ceux-là seuls qui auraient volontairement choisi des profes-

sions relatives à la marine, seraient soumis au classement, et qu'en y renonçant, même après les avoir exercées, ils pourraient être déclassés; elle assurait une liberté d'action plus grande aux hommes susceptibles d'être employés par l'État, accordait des avantages aux pères de famille et gens mariés, permettait des substitutions dans certains cas, fixait les motifs d'exemption et empêchait l'arbitraire à cet égard; elle réglait les pensions ou soldes de retraite des matelots invalides, et les droits de ceux-ci pour les obtenir; elle accordait des gratifications aux familles des gens morts sur les vaisseaux de l'État ou tués sur des bâtiments corsaires; enfin, elle adoucissait la rigueur des peines contre les matelots déserteurs, suivant les circonstances, et le plus ou moins de durée de la désertion.

Le nombre des gens de mer classés qui, en officiers mariniers et matelots, se composait, sous le règne de Louis XIV, de cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix hommes, dont onze mille quarante-neuf officiers mariniers, et quarante-un mille sept cent quarante-un matelots, auxquels venaient s'ajouter dix mille cinq cent sept novices, et onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept mousses, ce qui donnait un total de soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-quatorze individus classés ou destinés à l'être, non compris cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze capitaines, maîtres et patrons de navires du commerce, et neuf mille deux cent soixante-un invalides, s'élevait, sous le règne de Louis XVI, en 1789, à soixante-onze mille quarante-six hommes, dont quatorze mille cent quarante-deux officiers mariniers et le reste matelots, auxquels se joignaient dix mille huit cent quarante-trois novices, et huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf mousses, ce qui donnait un ensemble de QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT individus classés ou destinés à l'être, sans y comprendre neuf mille cent soixante-dix-neuf capitaines, maîtres et pilotes, huit cent soixante-huit volontaires, vingt-un mille deux cent quarante-quatre matelots et officiers mariniers invalides ou hors de service, et treize mille deux cent quatre-vingt-douze ouvriers non naviguants, pour les arsenaux de la marine.

Le corps des officiers de la marine venait d'être divisé, comme au temps de Louis XIV, en neuf escadres. Les ordonnances de 1786, qui laissaient indéterminé le nombre des officiers généraux de l'armée navale, fixaient le personnel des autres grades à trois majors généraux ou commandants de la marine, institués par elles; cent capitaines de vaisseau, dont vingt-sept chefs de division; cent majors de vaisseau, grade créé aussi par ces ordonnances, et tenant le milieu entre celui de capitaine et celui de lieutenant de vaisseau; à six cent quatre-vingts lieutenants, et huit cent quarante sous-lieutenants de vaisseau, ce dernier grade aussi créé par les ordonnances de 1786; trois directeurs, cinq sous-directeurs, vingt-quatre lieutenants et autant de sous-lieutenants de ports [1]; ensemble, et en y ajoutant une soixantaine d'officiers généraux, MILLE HUIT CENT QUARANTE officiers [2]. Ces mêmes ordonnances supprimaient les grades de major de la marine et des armées navales, de major des troupes de la marine, de capitaine de brûlot, d'enseigne de vaisseau, lieutenant de frégate et capitaine de flûte, qui existaient auparavant.

Aux gardes de la marine organisés en compagnies, où l'on n'admettait que les jeunes gens de familles nobles et les fils des officiers supérieurs de l'armée navale, et qui, depuis Louis XIV, étaient la pépinière d'où l'on tirait les officiers des vaisseaux, les ordonnances de 1786 avaient substitué des élèves de troisième, deuxième et première classe, dont l'éducation devait commencer dans des colléges de marine, assez mal à propos fixés à Alais, dans les Cévennes, et à Vannes, pour se continuer dans les ports et sur les escadres où ils seraient répartis [3]. Les conditions d'admission à Alais et à Vannes

[1] Les officiers de port, qui auparavant avaient eu le titre d'officiers de vaisseau-et-de port, et allaient à la mer, étaient rendus sédentaires par les ordonnances de 1786.

[2] Ce nombre toutefois n'était pas en réalité atteint au moment de la révolution, les grades de lieutenant n'étant encore remplis que par cinq cents individus, et ceux de sous-lieutenant que par quatre cent cinquante.

[3] Du même coup on avait supprimé les gardes du pavillon amiral, et l'on n'avait plus laissé d'autre maison militaire à l'amiral de France qu'un capitaine et quatre officiers inférieurs. Et encore ne voyait-on plus figurer dans les dépenses de la marine, au moment de la révolution, pour ce personnage parfaitement étranger dans le fait aux vaisseaux et à la mer, qu'un apothicaire, un chirurgien, un médecin, un aumônier et un secrétaire, le tout aux appointements de cinq mille deux cent vingt livres. Le vieux et bon duc de

étaient d'ailleurs aussi surannées et plus exclusives encore que celles que l'on exigeait naguère pour être reçu dans les compagnies des gardes de la marine [1]. Les mêmes ordonnances avaient en outre créé, pour les fils de gentilshommes, de sous-lieutenant de vaisseau, de sous-lieutenant de port, de négociants en gros, armateurs, capitaines marchands et *gens vivant noblement*, c'est-à-dire ayant de l'argent, une classe d'aspirants volontaires de la marine, divisée en trois degrés comme celle des élèves, partageant l'éducation de ceux-ci sur les vaisseaux, et destinée à fournir des sujets au nouveau grade de sous-lieutenant, les élèves de marine arrivant d'emblée à celui de lieutenant. Le grade de sous-lieutenant était, comme naguère ceux d'officier de frégate, de brûlot, de flûte, l'échelon de transition pour passer d'une marine dans l'autre. Sous ce rapport il était excellent, et permettait à l'homme, auparavant voué plus particulièrement au service de la marine marchande, mais ayant d'ailleurs été employé déjà comme officier marinier sur des bâtiments de guerre, de se former à la manœuvre et au commandement des vaisseaux.

On devait au code du maréchal de Castries l'établissement sur des bases fixes d'un corps royal de canonniers-matelots, composé de neuf divisions et de quatre-vingt-une compagnies, à la place des cent compagnies d'artillerie de la marine et des trois compagnies de bombardiers institués par Choiseul, lorsque ce ministre avait entrepris de restaurer l'artillerie de la marine à l'imitation de celle des vaisseaux de Louis XIV.

Le code de 1786 avait retiré aux officiers militaires, afin de les laisser tout entiers à l'étude et à la pratique de leur métier, la comptabilité à bord des vaisseaux, pour la restituer, sous l'autorité du commandant de l'armée navale, escadre ou division, à des

Penthièvre, qui était en possession de cette sinécure, n'y tenait que parce qu'elle lui procurait, par les profits résultant surtout du dixième des prises, quelques nouveaux moyens de faire du bien et de protéger les lettres, comme il avait fait dans la personne de Florian.

[1] Comme celles-là, elles exigeaient des preuves de noblesse, et, de plus, elles voulaient que les parents s'engageassent à payer une pension de six cents livres à l'élève quand il serait reçu dans la marine.

intendants, commissaires généraux ou commissaires des ports et arsenaux, et à des employés civils ayant le titre de commis aux revues et approvisionnements. Il avait aussi réglé que les ingénieurs de la marine seraient chargés des fonctions mal à propos attribuées par Sartines, en 1776, aux officiers militaires dans les détails des constructions des vaisseaux. Il avait honoré ce corps qu'illustraient alors les Groignard, les Sané, les Chevillard, les Vial-Duclairbois, les Gauthier, les Leroy et les Ozanne, en lui donnant le rang et les prérogatives du corps des officiers de la marine royale.

Affectant la prétention, un peu ambitieuse peut-être, de toucher d'une main au code de la marine marchande de 1681, et de l'autre au code de la marine militaire de 1689, de restaurer l'œuvre admirable des deux Colbert, il avait donné l'uniformité qu'elles n'avaient pas encore aux écoles d'hydrographie, pilotage et navigation, depuis fort longtemps établies dans plusieurs villes maritimes du royaume. Il avait décidé que l'on ne pourrait recevoir désormais, en qualité de capitaines de navires marchands, ceux qui n'auraient pas subi d'une manière satisfaisante l'examen de pilotage dans une des écoles d'hydrographie, n'auraient pas atteint vingt-cinq ans d'âge, navigué pendant soixante mois sur les bâtiments du commerce, comme le prescrivait le code de 1681, et, en outre, servi neuf mois sur les vaisseaux de l'État, sauf dans certaines exceptions prévues. Il avait déterminé aussi les conditions d'admission en qualité de maître et patron de navire. Quoiqu'il faille reporter sur les plus illustres officiers de la marine d'alors, dont le ministre s'était entouré, la partie réglementaire du code de 1786, on ne peut refuser d'y reconnaître l'esprit méthodique et sévère du vainqueur de Clostercamp. Là, le maréchal de Castries avait fait arrêter d'une manière régulière le nombre des officiers et des hommes d'équipage à bord de chaque bâtiment de guerre, suivant le rang de celui-ci; il avait fait fixer la distribution des rôles de combat et assigné d'avance à chacun son poste, au moindre matelot comme au commandant. Enfin, cette régularité qu'il avait

appliquée au personnel de la marine, il l'avait également portée sur le matériel, fixant le nombre et le calibre des canons par batterie sur chaque vaisseau et frégate, suivant l'importance du bâtiment.

Telle était en substance l'œuvre dernière de la vieille monarchie en fait de législation maritime; elle n'avait pu rien faire de mieux que d'en emprunter les principaux éléments aux ordonnances et aux règlements de Louis XIV, contresignés des deux Colbert. Il paraît que cette base première était aussi bien ordonnée que profondément enracinée, puisque, dans l'ardeur de ses réformes, après avoir tout renversé, la révolution ne devait rien trouver de mieux que de réédifier dessus.

Louis XIV avait fixé le matériel de ses forces navales à cent vingt vaisseaux entrant en ligne, dont douze de premier rang, portant de 80 à 120 canons; vingt-six de deuxième rang, portant de 64 à 76 canons; quarante de troisième rang, portant de 50 à 62 canons; vingt-six de quatrième rang, portant de 40 à 48 canons; et seize de cinquième rang, portant de 30 à 36 canons; à vingt frégates légères, de 8 à 28 canons; sept galiotes à bombes, trente brûlots, vingt-six flûtes, seize petites corvettes, appelées aussi barques longues, portant de 2 à 10 canons; en tout deux cent dix-neuf bâtiments de guerre classés, sans compter une foule de *navires non classés* et portés sous le titre de *bâtiments interrompus* [1], tels que galiotes, brigantins, gabares, tartanes, flibots, qui s'élevaient en certaines années de mille à douze cents. Le nombre des bâtiments fixé par Louis XIV avait été presque toujours considérablement dépassé sous son règne, notamment depuis la bataille prétendue si désastreuse de la Hougue, puisqu'en 1696, quatre ans après cette glorieuse retraite de quarante-huit vaisseaux français qui en avaient combattu cent anglais et hollandais durant tout un jour, l'état de la marine, que l'on remettait chaque année au roi en un petit volume

[1] Nous sommes ici en contradiction avec un tableau numérique des bâtiments de la marine, depuis le dix-septième au dix-neuvième siècle, publié, avec le caractère semi-officiel, par M. Chassériau; mais ce n'est pas sans un examen attentif fait par nous aux archives même de la marine. M. Chassériau s'est d'ailleurs mépris sur le sens des mots *bâtiments interrompus*, qu'il a interprétés par bâtiments en construction et abandonnés.

manuscrit d'un merveilleux travail [1], portait cent trente-cinq vaisseaux de ligne à flot, dont vingt-six de 80 à 110 canons, trente de 64 à 76 canons, et quarante-six de 50 à 62 canons; vingt-sept frégates légères, vingt-deux brûlots, huit galiotes à bombes, soixante flûtes, et vingt-neuf corvettes ou barques légères, en tout deux cent quatre-vingt-un bâtiments de guerre classés, sans compter la foule des *bâtiments interrompus*.

Louis XVI avait fixé en dernier lieu le nombre de ses vaisseaux de ligne à neuf par escadre, ce qui lui donnait un ensemble de QUATRE-VINGT-UN VAISSEAUX DE LIGNE, de 64 à 118 canons; il les possédait à la fin de 1789, et avait en outre soixante-neuf frégates de 28 à 44 canons, et un assez grand nombre d'autres navires; au total, le matériel de ses forces navales se composait, vaisseaux de ligne compris, au moment de la révolution, de DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE BATIMENTS DE

1 Ces petites merveilles calligraphiques, écrites sur peau vélin et richement enluminées, sont intitulées *Abrégé de la marine*. La collection en a commencé en 1669. Jusqu'en 1675, ils ne contiennent que l'énumération des forces navales et des munitions qui étaient dans les ports; en 1675, on y ajouta la liste des officiers militaires, et en 1691, celle des officiers d'administration. La plus grande partie de ces livrets ayant été donnée en communication à l'Assemblée nationale, beaucoup ne sont pas revenus au Dépôt des Archives. Ce qui en reste est conservé avec un soin religieux par M. d'Avezac, garde des *Archives de la marine*. Nous nous proposons d'en publier des fragments, en même temps qu'un tableau des forces navales de la France à différentes époques, établi sur d'autres données que celles qui ont paru servir jusqu'à présent.

Disons tout de suite seulement que les petits livres en question démontrent jusqu'à l'évidence que, prise vaisseau contre vaisseau, la quantité de fer lancée par les vaisseaux de Louis XIV balançait souvent celle des vaisseaux de Louis XVI, de la république, de l'empire et même d'aujourd'hui, et que, prise en flotte, elle la surpassait toujours. Ces documents eussent été fort utiles à un officier de marine très distingué de notre temps, M. le capitaine de corvette Jurien de La Gravière qui, les ayant complétement ignorés, s'est livré à de faux calculs et à de fausses comparaisons, et, du reste, n'a consulté des *Archives de la marine française*, absolument que ce que M. Chassériau en avait publié, s'en tenant, pour le surplus, aux rares renseignements qu'il a rencontrés de hasard au *Dépôt des cartes et plans*, et surtout, et par malheur, presque exclusivement aux publications toujours partiales et souvent perfides des Anglais. Nous sera-t-il permis, pour en revenir à la comparaison des forces navales, soit d'époque à époque, soit de peuple à peuple, en ce qui touche la quantité de fer lancée par les vaisseaux, de faire observer que beaucoup de personnes fort expertes en la matière, entre autres M. l'ingénieur en chef de la marine Le Bas, dont la conversation à cet égard, comme à beaucoup d'autres, nous a profité, que cette comparaison part quelquefois d'un faux principe pour arriver à un but également faux, parce que, selon ces personnes, le plus ou moins de calibre d'un canon, quand ce calibre est d'une certaine force, et le plus ou moins de diamètre du trou que le boulet fait, quand ce boulet aussi est d'une certaine grosseur, importent beaucoup moins que la quantité de trous qui font faire

GUERRE, et de TREIZE MILLE TROIS CENTS CANONS[1]. On voit qu'avant peu, sans les événements intérieurs qui en arrêtèrent le progrès, la marine de Louis XVI aurait pu souffrir, sans trop de désavantage, la comparaison avec celle de Louis XIV.

Bien que sur la liste officielle du 1er mai 1791, elle paraisse avoir dépassé d'un le nombre de vaisseaux précédemment fixé[2], et donne un chiffre de quatre-vingt-deux vaisseaux de ligne, tant à flot que sur les chantiers, elle avait déjà décru plutôt qu'augmenté à cette date, où elle ne présentait plus qu'un ensemble de deux cent quarante-trois bâtiments de guerre, tant à flot qu'en construction[3]. Enfin, quoiqu'en réalité les forces navales de la France dussent encore se composer de plus de soixante-seize vaisseaux de ligne, tant à flot qu'en construction, nombre indiqué par les historiens anglais[4] et ceux qui ont puisé à leur source, au commencement des hostilités prochaines, et que l'artillerie de la marine dût être aussi, contrairement à ces autorités étrangères, de plus de six mille bouches à feu, il faut rejeter bien loin l'opinion erronée des auteurs qui prétendent qu'en 1793 la flotte française reçut un immense développe-

eau de toutes parts au vaisseau adverse; qu'ainsi la quantité des canons a plus de puissance souvent que le calibre, et que, par suite, le vaisseau qui porte, avec le plus de canons, le plus de munitions nécessaires à renouveler les bordées, quoique chacune de ces bordées prise isolément lance moins de fer que celle de l'ennemi, a l'avantage, comme l'eurent en effet les vaisseaux anglais qui, durant les guerres du consulat et de l'empire, ne portaient en général que du vingt-neuf, tandis que les vaisseaux français portaient pour la plupart du trente-six.

Nous pensons que l'on suivra avec intérêt la comparaison détaillée, au matériel et au personnel, d'un certain nombre de vaisseaux de Louis XIV et de Louis XVI (ce qui sera également dix vaisseaux de la république et de l'empire) portant les mêmes noms aux deux époques; d'autant que cela répondra à bien des questions que nous avons entendu faire par des officiers de marine, et résoudra bien des incertitudes à cet égard. C'est pourquoi nous en avons donné un tableau à la fin de ce volume.

[1] *Grand portefeuille politique* de Beaufort, contenant l'état des forces navales de toutes les puissances européennes à la fin de 1789, in-folio, 1789.

[2] Vu les circonstances, on n'avait pas jugé à propos de mettre à la réforme un vaisseau de 64 canons, *le Sphinx*, quoique l'on parût avoir renoncé, depuis deux ans, en France, à faire entrer en ligne des vaisseaux au-dessous de 74 canons.

[3] *Recueil des lois sur la marine*, tome I; *Système maritime et politique des Européens pendant le dix-huitième siècle*, par Arnould, chef du bureau du Commerce, in-8°, 1797; *Statistique générale de la France*, publiée par Herbin et Peuchet, 1803, tome IV, article *Système maritime*.

[4] Particulièrement James (*Naval History*).

ment [1]. Tous les documents français présentent des résultats contraires à leur opinion et à celle des historiens anglais.

Quant aux forces navales des autres puissances maritimes, et particulièrement de l'Angleterre, en 1789, elles s'élevaient, selon le *Portefeuille politique*, publié dans ce temps, à cent trente-cinq vaisseaux, de 50 à 100 canons au plus; à cent deux frégates, de 32 à 44 canons; cent trente-trois navires inférieurs; en tout, trois cent soixante-dix bâtiments de guerre, y compris cinquante-sept chaloupes armées, en ce qui concernait la Grande-Bretagne et ses colonies [2]; à soixante-onze vaisseaux, de 58 à 112 canons, quarante-deux frégates, un assez grand nombre d'autres navires, en tout, deux cent trente-huit bâtiments de guerre, armés de huit mille neuf cent quarante-six canons, en ce qui concernait l'Espagne [3]; à vingt-quatre bâtiments de guerre, dont dix vaisseaux de 58 à 80 canons, en ce qui concernait le Portugal [4]; à trente-quatre bâtiments de guerre en temps de paix, dont trois vaisseaux de 50 à 74 canons, et six frégates de 32 à 40, en ce qui concernait le royaume de Naples et des Deux-Siciles [5]; à cent soixante-deux bâtiments de 10

[1] M. Jurien de La Gravière, dans ses remarquables articles sur Nelson, Collingwood, Jarvis et autres marins anglais, qu'il a dernièrement réunis sous le titre de *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, a commis cette erreur d'après ses autorités anglaises.

[2] Quatre vaisseaux de 100 canons, quinze de 90, cinquante-six de 74, quarante-trois de 64, quatorze de 60, dans les ports d'Angleterre, dix-sept vaisseaux de 50 canons aux colonies anglaises. On voit que si ces vaisseaux surpassaient en nombre ceux de France, chacun d'eux, comparé à un vaisseau français, lui était inférieur en force, puisque la France avait, en 1780, sept vaisseaux de 110 à 118 canons, neuf de 80, soixante-et-un de 74, et quatre seulement de 64.

James (*Naval History*), après un calcul assez diffus sur les forces respectives de la France et de l'Angleterre au commencement des hostilités, arrive à ce calcul : Angleterre, cent quinze vaisseaux de 64 à 100 canons, sans compter les non valeurs; France, soixante-seize vaisseaux de 74 à 120, à flot ou sur les chantiers, abstraction faite des non valeurs. C'est le calcul accepté par M. Jurien.

[3] James, prenant pour point de départ une liste donnée dans le quatrième volume de Schomberg, dit que l'Espagne avait deux cent quatre bâtiments, dont soixante-seize portant de 60 à 112 canons.

[4] James dit que le Portugal put fournir au commencement de la guerre six vaisseaux de ligne et quatre frégates, qui constituaient presque toute sa marine, commandée en grande partie par des officiers anglais.

[5] James porte la marine de Naples à cent deux bâtiments, montés par huit mille six cent quatorze hommes au commencement de la guerre, et ajoute que sa principale force consistait en quatre beaux vaisseaux de 74 et en un corps de troupes de six mille hommes.

à 40 canons, en ce qui concernait la république de Raguse; à deux escadres à flot, dont l'une de treize bâtiments, l'autre de neuf, en ce qui concernait la république de Venise; à zéro, en ce qui concernait celle de Gênes, autrefois si puissante sur mer; à huit ou dix bâtiments, dont trois vaisseaux de 64, en ce qui concernait la *Religion* à Malte; à quatre-vingts bâtiments de guerre de toute espèce, depuis 10 jusqu'à 74 canons, pendant la paix, et à deux cents pendant la guerre, en ce qui concernait la Turquie; à cent vaisseaux, frégates ou autres bâtiments à voiles seulement, et cent cinquante galères, en ce qui concernait la Russie; à vingt-sept vaisseaux de ligne, douze frégates, quarante galères, et un nombre inconnu d'autres bâtiments, en ce qui concernait la Suède et la Norwége; à trente-huit vaisseaux de 50 à 90 canons, vingt frégates, et un nombre pareillement inconnu d'autres bâtiments, en ce qui concernait le Danemarck; à soixante-dix-sept bâtiments de guerre, dont vingt-deux vaisseaux de 64 canons, et douze de 50 à 56, en ce qui concernait la Hollande, dont la compagnie des Indes orientales entretenait en outre cent dix bâtiments, depuis 10 jusqu'à 60 canons; à vingt-quatre vaisseaux de 74 et au-dessus, trois de 50, six de 44, en ce qui concernait les États-Unis d'Amérique.

On peut avancer, sans crainte d'erreur, qu'à cette époque la France possédait les états-majors maritimes les plus expérimentés, les plus habiles et les plus braves de l'Europe. Chaque commandant pouvait raconter une victoire remportée par lui de vaisseau à vaisseau, ou de frégate à frégate; chaque lieutenant, chaque officier y redire un glorieux fait d'armes auquel il avait pris part. Les équipages de l'armée navale, exercés, aguerris, pouvaient être au complet dans un clin d'œil. L'artillerie était la mieux servie et la plus redoutable de toutes celles des puissances maritimes. Les vaisseaux français étaient à la fois de l'échantillon le plus vaste, le plus solide et le plus fin, et les modèles enviés de l'Angleterre elle-même. C'est en cet état florissant que la révolution trouvait la marine française. On verra ce qu'elle en fit.

CHAPITRE II.

De 1789 à 1790.

Révolution de 1789. — Commencement des révolutions de la marine. — Conduite du vice-amiral d'Estaing et de plusieurs autres officiers de la marine. — Première affaire de Toulon. — Sa conclusion à l'Assemblée nationale. — Ses suites. — Affaire du chef d'escadre de Glandevès, à Toulon. — Événements de Marseille. — Affaire du major général de la marine de Rochefort. — Affaire du chef d'escadre de Castellet, à Toulon. — Préparatifs d'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. — Attitude du gouvernement de Louis XVI. — Menées de l'Angleterre et des clubs contre la marine française. — Mot de Mirabeau.

On sait comment les états-généraux, ouverts le 5 mai 1789, se changèrent presque aussitôt en Assemblée nationale constituante, et comment la révolution passa de l'enceinte législative dans la rue par la prise de la Bastille, le 14 juillet de la même année. Ce dernier événement et le retour forcé de Necker aux affaires, avec des pouvoirs presque illimités, furent le signal de l'émigration. Sauf le comte de Provence, frère aîné de Louis XVI, et la branche d'Orléans, les princes de la famille royale commencèrent le mouvement de désertion à un moment où il leur aurait fallu savoir rester à leur poste et y périr au besoin ; une partie de la noblesse militaire les suivit ; mais les officiers de la marine ne s'éloignèrent pas encore, et attendirent qu'on les forçât de quitter leur patrie, par l'insurrection de leurs équipages, les persécutions et l'assassinat.

Dès le mois de mars 1789, des troubles graves s'étaient manifestés à Toulon ; l'hôtel-de-ville et l'évêché avaient été pillés ; des massacres avaient eu lieu ; l'évêque Elléon de Castellane, qui s'était montré hostile aux opinions du tiers-état, aurait péri d'une manière tragique si on l'eût rencontré ; les ouvriers de l'arsenal avaient pris une part active aux désordres ; toutefois alors la fermeté du comte d'Albert de Rions, commandant général de la marine à Toulon, les avait fait rentrer dans le devoir. Deux autres villes maritimes, Saint-Malo et le Havre, étaient insurgées. Dans la dernière, le peuple attaqua l'arsenal de la marine, en força les portes, pointa des canons sur

la jetée et contraignit des navires qui amenaient quatre cents hussards à se retirer sans les débarquer. A Brest, le capitaine de vaisseau Le Large, directeur du port, fut obligé de quitter la ville devant une populace ameutée contre lui. A Bordeaux, place semi-maritime, les habitants s'emparèrent du commandement, et obligèrent le gouverneur du Château-Trompette à leur remettre les clefs de cette forteresse.

Au milieu de la perturbation générale, le bruit, qui n'était pas sans vraisemblance, se répandit que des agents secrets de l'Angleterre fomentaient les troubles sanglants de la capitale et des provinces. Mais le duc de Dorset, ambassadeur de la Grande-Bretagne à la cour de France, protesta, dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères, contre ce soupçon, et se para même, au nom de son gouvernement, du mérite d'avoir éventé, au commencement de juin, *un complot affreux*, disait-il, tendant à brûler l'arsenal de Brest et à livrer le port aux Anglais; le roi d'Angleterre et ses ministres, ajoutait-il, avaient repoussé avec horreur la proposition qu'on leur avait faite à ce sujet. L'Assemblée nationale elle-même fut prise à témoin de la candeur du gouvernement punique. Dans la dénonciation mensongère de l'ambassadeur choisi par William Pitt, il y avait intention de rendre suspects les marins et les employés des ports. La noblesse de Bretagne protesta contre les insinuations du duc de Dorset; le corps des officiers de la marine les méprisa, et les considéra comme une honteuse vengeance des défaites qu'il avait fait essuyer à la marine anglaise dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique.

Par les souvenirs mêmes de cette guerre et par les impressions qu'il y avait puisées, le corps des officiers de la marine était en général partisan des idées nouvelles, dans les limites d'une constitution librement discutée par l'Assemblée et acceptée par le roi; mais en même temps ses sympathies n'étaient pas douteuses pour un prince dont le règne et la protection déclarée avaient relevé sa gloire au point qu'elle éclipsait alors celle du corps des officiers de terre. Les officiers de marine distinguaient le roi de sa cour; ils

aimaient l'un et faisaient peu de cas de l'autre. Ils furent très sensibles aux malheurs des journées des 5 et 6 octobre 1789, où Louis XVI et sa famille furent emportés de Versailles à Paris dans un tourbillon populaire. La conduite que tint le vice-amiral d'Estaing, commandant général de la garde nationale de Versailles, dans ces journées de deuil pour la monarchie, a été taxée d'irrésolution, de faiblesse par les uns, presque de trahison par les autres. Irrésolution est le mot vrai, mais dans sa bonne acception, s'il peut en avoir une telle. Le comte d'Estaing blâmait les imprudences de la reine et de la cour qui ne s'appuyaient d'aucune force sérieuse; il aimait d'ailleurs de la révolution, et ne s'en cachait point, tout ce qu'elle avait de beau et de généreux; son âme se passionnait pour ce qu'elle lui présentait de grand et de patriotique; il avait écrit à l'Assemblée nationale pour mettre à la disposition du pays, sur mer comme sur terre, son épée, sa fortune, sa personne, et pour se faire le premier matelot ou le premier soldat de la France, dès qu'elle serait menacée. Il hésitait entre deux engagements de son cœur et de sa conscience : loyal envers son roi, il voulait l'être aussi envers son pays; mais la cour ne laissait que le choix et ne tolérait pas la conciliation entre ces deux sortes de fidélité. D'ailleurs, Louis XVI communiqua sa propre irrésolution au comte d'Estaing, comme à tous ceux qui lui étaient le plus sincèrement attachés. A la proposition que le commandant en chef de la garde nationale de Versailles lui fit, le 5 octobre, ou de se défendre vigoureusement ou de s'éloigner sur-le-champ, pendant qu'il en était temps encore, il répondit que les choses ne lui paraissaient pas suffisamment désespérés pour qu'il prît l'un ou l'autre de ces partis. D'Estaing, paralysé par le roi, ne put donc qu'affronter les balles au poste de la résignation dans la journée du 6 octobre, lui pourtant d'un naturel si bouillant et si impétueux. On peut dire qu'il lui fallut plus de force pour soutenir ce rôle passif devant une hideuse populace ameutée, que naguère pour emporter la Grenade, l'épée à la main, en se laissant aller à son caractère. Le comte de La Luzerne, ministre de la marine, montra

un dévouement du même genre en mettant sa personne entre les balles qui partaient de la foule et une fenêtre où se tenait la reine, sa fille et madame Élisabeth. « Je ne veux pas que vous restiez là, disait Marie-Antoinette au ministre; ce n'est pas votre place, c'est la mienne. Le roi a besoin de conserver un serviteur aussi fidèle. » Le comte de La Luzerne insista pour servir de bouclier à ces trois nobles femmes. Le marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, donna aussi des preuves de son attachement au roi et à la reine dans ces moments terribles.

Le duc d'Orléans, qui comptait toujours pour la forme parmi les officiers-généraux de la marine, fit peut-être ce jour-là une tentative de rapprochement, que l'on comprit d'autant moins qu'on croyait l'avoir aperçu la veille excitant les désordres. Mais, comme s'il eût été satisfait d'avoir montré ce qu'il pouvait et eût reculé devant son propre ouvrage, il alla se placer près de la porte du cabinet où le roi s'était retiré, y resta quelques minutes adossé contre un mur, et ayant vu la reine qui s'avançait, fit un pas au-devant d'elle pour lui offrir le bras. Marie-Antoinette l'arrêta d'un regard plein d'orgueil et de dédain. Elle eut tort peut-être; un peu de flexibilité et d'accueil vis-à-vis du prince aurait pu modifier les passions de la multitude. Si le duc d'Orléans avait réellement alors sur celle-ci l'influence qu'on lui attribuait, il eût été aise sans doute de faire voir qu'il était le maître de la soulever et de la tempérer à son gré. Le duc d'Orléans demanda bientôt après à l'Assemblée nationale, dont il était membre, des passe-ports pour l'Angleterre; le ministre des affaires étrangères colora ce projet de départ du titre de mission diplomatique; on n'a jamais su bien positivement si ce voyage était oui ou non un exil; il y en avait qui disaient que c'était une fuite.

Le prince arriva à Londres, où les émigrés ne lui avaient pas préparé, comme bien on pense, un gracieux accueil. Sur ce sol étranger, comme en France, les partisans de la cour l'accablèrent de leurs imprudents dédains; ils le firent insulter publiquement. D'autre côté, le premier ministre Pitt affecta de partir pour la campagne le jour de son arrivée, et le roi d'Angleterre ne lui donna audience que le plus

tard possible; il lui fit ensuite une réception glaciale, et les quelques paroles qu'il lui adressa furent sur le ton de la leçon et du reproche. Au théâtre on força le prince d'entonner le *God save the king ! Dieu sauve le roi !* chant des royalistes anglais. Il est difficile de croire, qu'en présence de tels faits, l'influence du duc d'Orléans auprès du cabinet de Londres ait pu être assez grande, comme l'ont prétendu quelques personnes, pour déterminer celui-ci à ne pas faire immédiatement la guerre à la France.

Cependant l'incendie et le meurtre couvraient la Provence de leurs ravages. L'exemple du crime et du mépris des lois gagnait les hommes utiles et laborieux, et jusqu'aux ouvriers classés et entretenus par l'État, qui étaient employés dans l'arsenal de Toulon. La cocarde tricolore sortie du mouvement de la Bastille, mais non encore devenue légalement signe national, fut le prétexte d'une nouvelle émeute à Toulon. Après avoir quelque temps hésité, le commandant général de la marine, d'Albert de Rions, finit par autoriser les ouvriers de l'arsenal à prendre la cocarde tricolore, mais sous la responsabilité de la commune qui lui en avait adressé la demande. Il ne tarda pas à la porter lui-même et à engager les officiers de la marine à l'imiter, pour éloigner du moins un prétexte de troubles. Sur les entrefaites, le bruit absurde se répandit que l'on avait miné la ville pour la faire sauter. Le comte d'Albert de Rions, craignant que sous le coup d'une telle terreur, Toulon ne se vît en proie, pendant la nuit, aux plus graves désordres, dit et fit dire dans tous les ateliers de la marine que les ouvriers sages et tranquilles qui se croiraient plus en sûreté dans l'arsenal que chez eux, y seraient reçus avec leurs femmes et leurs enfants. Cœur loyal et ouvert, il n'avait pas entrevu le côté de cette offre qui pouvait paraître, à des esprits pleins de soupçons, confirmatif des bruits accueillis par la crédulité populaire. Les uns disent que l'offre est faite pour épargner les ouvriers de la marine dans le meurtre général, les autres au contraire que c'est un guet-apens atroce que l'on tend aux gens de l'arsenal pour les massacrer plus aisément; il n'y a rien que n'invente l'imagination surexcitée par un fol effroi. Le comte d'Albert

de Rions, quoique naguère encore chacun vantât sa bonté et sa compatissance qui avait converti en œuvres charitables l'emploi d'une somme destinée à faire un présent et à donner une fête à sa fille, la jeune marquise de Colbert, se voit en butte, avec tous ses officiers, aux mêmes soupçons que le commandant de la place comte de Bethisy; le bruit se répand qu'il fait des préparatifs d'attaque à bord de l'Amiral, au poste du Petit-Rang, à la patache du port; on désigne le 1er décembre comme le jour où doit éclater l'incendie et commencer le sac de la ville; on assure que la garnison de Digne vient à marches forcées dans ce but abominable; cette garnison ne paraissant point, la calomnie ne se tient pas pour battue, et dit que l'on s'est vu obligé d'expédier un contre-ordre.

Un soir, le comte d'Albert entend mugir l'émeute à la porte de l'arsenal; dans sa sollicitude de père et d'époux, il retient auprès de lui sa fille et sa femme qui se disposaient à regagner leur demeure; sur-le-champ la nouvelle court dans le peuple que c'est pour les sauver de la mine prête à éclater sous les maisons et sous les pas des habitants. Le commandant de la marine n'est pas plutôt instruit de ce tour odieux que l'on donne à sa préoccupation paternelle, qu'il prend sa femme et sa fille par la main, s'avance avec elles à la porte de l'arsenal et les présente à la foule, en disant: « Voici ma femme et ma fille qui vont se retirer chez elles; je ne crois pas qu'il y ait personne d'assez malhonnête parmi vous pour chercher à les effrayer. » L'air calme et digne, le ton assuré et plein de confiance du brave marin qui avait tant de fois montré ce même sang-froid sous le feu des escadres anglaises, impriment du respect au peuple et font taire un moment l'audacieuse calomnie. La foule s'ouvre, et la comtesse d'Albert de Rions, admirable de noblesse et de sérénité, ainsi que sa fille à qui elle a communiqué son courage, se rendent à leur demeure habituelle, sous la conduite de deux officiers seulement. Le comte d'Albert ne sortit de l'arsenal que quand il se fut assuré que le désordre n'y pénétrerait pas de la nuit.

Le lendemain, l'agitation ranimée par des meneurs, notamment par un procureur nommé Barthélemy, recommença avec une nou-

velle force. Le comte d'Albert envoya dans les casernes sonder les dispositions des canonniers-matelots. On promit à ceux-ci, de sa part, qu'il ne leur serait demandé aucun service étranger à la sûreté de l'arsenal; ils jurèrent, en retour, de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang le dépôt confié au commandant de la marine.

Mais pendant ce temps, les ouvriers s'insurgeaient jusque dans l'intérieur de l'arsenal et criaient qu'ils voulaient être armés. « Vous n'avez pas le droit de dire que vous voulez, dit le comte d'Albert qui survint, quand moi je n'ai pas celui de dire je veux, quand moi je n'ai ni le droit ni le pouvoir de vous donner des armes. » Cette réponse ne fut pas accueillie comme elle devait l'être. Une discussion bruyante s'engagea entre le commandant de la marine et les ouvriers. Le comte d'Albert menaça tour à tour, caressa et pria. Tout semblait inutile; les ouvriers disaient qu'on les voulait assassiner, et que le seul moyen de leur enlever cette crainte, c'était de leur donner les moyens de se défendre. A cette infâme imputation, le brave marin ne put réprimer plus longtemps les sentiments qui l'agitaient au-dedans; des larmes roulaient dans ses yeux : « Malheureux que vous êtes, s'écria-t-il, si vous me croyez capable de vous assassiner, que ne me massacrez-vous vous-mêmes! Voyez si j'ai craint, moi, de me jeter sans armes au milieu de vous! Égorgez en moi celui qui a glorieusement combattu avec vous les ennemis de l'État, et qui ne vous a jamais fait que du bien! » Cette apostrophe, pleine d'indignation et de sensibilité à la fois, pénétra la masse des ouvriers. Les plus mutins furent obligés par le plus grand nombre de céder la place à de moins violents. Enfin, après maintes et maintes propositions, faites, accordées et ensuite rejetées, il fut convenu qu'il ne serait rien changé au service du port. Le calme parut reconquis pour quelque temps, grâce à la fermeté et aux désirs conciliants du commandant de la marine, que secondait le zèle de ses officiers et du directeur des constructions navales Gauthier.

Vers ce temps, se formèrent la garde nationale de Toulon et peu après un comité permanent, dont l'âme était ce procureur Barthélemy que l'on a déjà vu figurer dans les désordres et qui remplissait à la

fois les fonctions de membre de ce comité et de capitaine de la milice. La municipalité, conduite par le comité, invita tous les citoyens, toutes les troupes et tous les marins de Toulon à prendre la cocarde tricolore, qu'aucun décret n'avait encore légalisée, ni ordonnée. Aussitôt des altercations sans nombre eurent lieu entre les officiers des armées de terre et de mer d'une part, et les officiers de la garde nationale de l'autre. Un officier du régiment de Dauphiné, portant un chapeau avec un ruban noir noué en forme de ganse [1], fut arrêté par quelques gardes nationaux qui l'accusaient d'avoir arboré la cocarde noire en signe de deuil des événements qui se passaient. Au reste, ils n'étaient pas bien sûrs du fait : car ceux-ci écrivirent qu'il portait une cocarde noire, rouge et blanche, ceux-là qu'il n'en portait aucune; et cette dernière accusation paraît avoir été la mieux fondée, quoiqu'elle fût fort arbitraire. Mais déjà la liberté pour les uns devenait la plus intolérable des tyrannies pour les autres. L'officier eut beau protester contre toute intention coupable de sa part, on le maltraita, et finalement on le jeta en prison. Les officiers des armées de terre et de mer, qu'un tel acte menaçait des conséquences les plus graves, se réunirent pour réclamer la mise en liberté du prisonnier; on la leur refusa. Les inférieurs, chose qui devait peu durer, prirent fait et cause pour leurs chefs; les sous-officiers des régiments de la garnison et vingt-neuf sous-officiers du corps des canonniers-matelots, déposèrent à l'hôtel-de-ville de Toulon une protestation contre les exigences et les violences de la garde nationale, déclarant qu'ils ne reconnaissaient pour chefs que leurs officiers et qu'ils ne souffriraient jamais qu'on leur manquât de respect. On ne leur demandait pas tant, et ils devaient tenir beaucoup moins. Le comte d'Albert de Rions blâma même leur démarche, comme exagérée et contraire d'ailleurs à une vraie discipline.

Les meneurs, qui voyaient que l'accord des officiers et de leurs subordonnés serait un rempart certain contre le désordre, y eurent bientôt mis fin, en débauchant sous-officiers, officiers-mariniers, sol-

[1] *Histoire de Provence*, par Fabre.

dats et matelots. On avait cherché, contrairement aux ordonnances en vigueur et aux intérêts matériels de l'État, à enrôler les ouvriers classés de l'arsenal dans la garde nationale, et on y avait réussi. Une grande partie d'entre eux avaient arboré le *pouf*, aigrette et marque distinctive du soldat. Sous le prétexte de remplir les nouveaux devoirs qu'ils s'attribuaient, ils se mêlaient à tous les désordres pour les entretenir, et abandonnaient le travail de l'arsenal, sans pour cela renoncer à leur salaire journalier. Le comte d'Albert écrivit aux consuls de la ville pour se plaindre de cet état de choses intolérable et ruineux; mais comme il connaissait leur faiblesse et leur impuissance, il les pria de se joindre à lui pour exposer à l'Assemblée nationale les craintes dont il était agité pour la sûreté même du dépôt qui lui était confié, si les travailleurs continuaient à se tenir en armes. Il apprit bientôt que non contents d'avoir écouté les suggestions des agitateurs, les ouvriers de l'arsenal cabalaient eux-mêmes pour entraîner les canonniers-matelots et les équipages des vaisseaux dans leur insubordination. Il espéra prévenir le malheur qu'il redoutait en faisant un exemple modéré sur deux maîtres entretenus, Causse et Ganivet, l'un et l'autre hommes turbulents; le second venait même de se faire chasser de la frégate *l'Alceste*, commandée par l'officier de Beaurepaire, à la demande de l'équipage qu'il avait tenté d'ameuter. D'Albert de Rions leur signifia à tous deux qu'ils n'étaient plus rien dans l'arsenal, et que les portes leur en seraient désormais fermées.

C'était le 30 novembre 1789 au soir. Les deux maîtres entretenus passèrent la nuit à déchaîner les passions des ouvriers et du peuple contre le commandant de la marine et à reproduire l'absurde bruit d'attaque et de destruction de Toulon pour le 1er décembre. Le procureur Barthélemy et la plupart des autres membres du comité permanent de l'hôtel-de-ville, l'accueillirent comme un enfant sorti de leur sein, et contribuèrent de toutes leurs forces à le propager de nouveau.

Le lendemain matin, 1er décembre, les ouvriers classés se présentèrent à la porte de l'arsenal, mais ce n'étaient pas tous, à beau-

coup près, pour reprendre leurs occupations journalières; il n'y en eut qu'une partie qui entra; le plus grand nombre resta dehors dans un état croissant d'effervescence. Le comte d'Albert envoya l'ordre à deux détachements de canonniers-matelots, de cinquante hommes chacun, de se tenir prêts à marcher au besoin. Sur les entrefaites une députation du comité permanent se présenta devant l'arsenal et demanda à parler au commandant. Le comte d'Albert chargea un officier de l'introduire; mais elle méditait un coup populaire contre le corps des officiers de la marine et cherchait à l'attirer dans un conflit où il n'aurait ni le nombre ni la force pour lui. La députation fit répondre en conséquence au comte d'Albert, qu'elle n'entrerait pas dans l'arsenal, mais qu'elle demandait à lui parler soit à la porte, soit à l'hôtel-de-ville, soit chez lui. Incapable de soupçonner qu'on lui tendît un piége, le vieux marin fait savoir qu'il va se rendre à sa demeure, et sort presqu'aussitôt accompagné de ceux de ses officiers qui se trouvaient alors auprès de lui. Il n'a pas plutôt mis le pied hors de l'arsenal, qu'une foule compacte l'entoure, le presse, l'empêche de retourner en arrière, et, flot énorme dont les sourds mugissements préludent à un bruit plus terrible, le pousse avec son cortége d'officiers jusqu'à son hôtel, où l'on veut entrer avec lui. Le comte d'Albert s'y oppose; on l'insulte, on porte la main sur sa personne; ses officiers le dégagent; l'un d'eux, le major de vaisseau Saint-Julien de Chambon, se voit arracher son épée et son chapeau, et ne se sauve qu'à grand'peine du danger qui l'entoure.

Cependant le comte d'Albert était rentré dans son hôtel où le suivirent bientôt le maire Roubaud et le procureur Barthélemy, qui demandèrent, le premier d'un ton conciliant, le second avec hauteur, la grâce des deux maîtres entretenus. Le comte d'Albert estimait que c'en serait fait de la discipline s'il cédait, et il refusa longtemps d'obtempérer aux vœux qu'on lui exprimait. Alors Barthélemy prit Roubaud par le bras, et lui dit d'un air menaçant pour le commandant de la marine: « Monsieur, retirons-nous; allons sauver la ville qui est en danger; en ce moment je

change de caractère.» Mais le maire, qui n'était dans aucun cas pour les moyens violents, fit tant pour obtenir la grâce des deux coupables, qu'à la fin le comte d'Albert la lui accorda, mais en annonçant que cet acte de faiblesse exigé de lui par la commune pour le rétablissement de l'ordre, serait au contraire l'encouragement à de nouveaux tumultes et ferait à la discipline, comme à l'État, un tort irréparable.

En ce moment, deux piquets de canonniers-matelots venaient de se former sur le Champ-de-Bataille à peu de distance de l'hôtel de la marine, quand soudain quatre bandes d'émeutiers débouchent des quatre principales issues de la place. Le comte de Broyes, major de vaisseau, s'étant présenté à une des petites portes de la demeure du comte d'Albert, devient aussitôt l'objet des insultes et des violences de la multitude. Une main téméraire ose se porter sur la garde de son épée; il l'arrête en criant aux deux piquets de canonniers-matelots de porter les armes. Cet ordre, répété par l'officier qui commandait les détachements, ne fut suivi que par le premier rang des canonniers; les autres, au lieu de porter leurs armes, les laissèrent tomber à terre. C'était le premier indice certain de la démoralisation des troupes de la marine.

Néanmoins, Barthélemy ayant aperçu, de l'intérieur de l'hôtel, les deux détachements dans cette attitude, feignit d'en concevoir une grande crainte, et chercha à insinuer au maire que cela menaçait sa vie et la sienne. Un tel soupçon suffit pour décider le comte d'Albert à envoyer l'ordre de faire rentrer les cent canonniers-matelots dans leurs casernes. Le commandant de la marine déclara seulement qu'en renonçant, pour l'amour de la paix, aux moyens de défense qui dépendaient de lui, il comptait sur ceux dont la municipalité pouvait disposer. Le maire les lui promit avant de sortir, et Barthélemy vit avec une joie qu'il eut peine à contenir, les détachements quitter la place du Champ-de-Bataille.

Les canonniers ne sont pas plutôt rentrés dans leurs casernes, que la foule grossit et lance des pierres aux fenêtres de l'hôtel de la marine. D'Albert de Rions envoie un de ses officiers à l'hôtel-

de-ville réclamer la loi martiale. Barthélemy s'oppose à ce qu'on l'accorde. On fait seulement marcher deux compagnies de la garde nationale, dont l'une s'empare de la porte de l'hôtel et l'autre se range le long de la terrasse qui donne sur le Champ-de-Bataille. Beaucoup de volontaires de la milice, loin d'être une défense pour le commandant de la marine, sont un appoint envoyé à l'émeute. L'un d'eux s'élance comme un tigre sur le major général de la marine, Roux de Bonneval, qui, penché sur la balustrade de la terrasse, s'entretenait avec deux capitaines de la garde nationale, le blesse au front d'un coup de sabre et lui coupe un doigt de la main sur laquelle il avait la tête appuyée. Peu après, une balle de fusil part du milieu d'une des compagnies de la garde nationale et va s'enfoncer dans le plancher du cabinet du comte d'Albert. Le major Saint-Julien, qu'un peu plus de fanfaronnade peut-être que de nécessité avait engagé à sortir de l'hôtel pour aller chercher une autre épée à la place de celle qu'on lui avait enlevée, est de nouveau assailli, et court se rallier aux soldats de la marine assemblés pour la garde du port : « J'espère, leur dit-il, que vous ne laisserez pas massacrer un officier à votre tête. — Major, comptez sur nous, répondent-ils. » Mais à peine lui ont-ils fait cette promesse qu'ils le laissent à la merci d'une populace furieuse qui l'accable de coups de pierres, de coups de crosses de fusils, le renverse à terre et le foule aux pieds. Un officier et un volontaire de la garde nationale, Vacquier et Donde, lui font un rempart de leurs corps au moment où le meurtre va être consommé. Ce généreux dévouement n'aurait pas suffi à sauver Saint-Julien si, devinant de loin la position du major, le comte d'Albert, à la tête de trente officiers, ne s'était élancé de son hôtel à son secours et ne l'avait enlevé aux assassins. L'action de Vacquier et de Donde rendit au commandant de la marine quelque confiance dans la garde nationale ; rentré chez lui, il consentit à s'abandonner tout entier à elle, et à renvoyer jusqu'à un détachement de cinquante hommes du régiment du Barrois que l'on avait mis à ses ordres pour la garde intérieure de son hôtel.

Mais sa confiance avait été trop grande. Après un moment de calme trompeur, sa demeure fut investie de tous les côtés par les volontaires de la garde nationale; l'entrée et la sortie en furent interdites à quiconque était attaché au service de la marine. Bientôt on s'introduisit dans le lieu où le comte d'Albert se tenait entouré d'une douzaine d'officiers seulement, et l'on voulut exiger de lui qu'il livrât le major de Broves, accusé d'avoir ordonné le matin aux canonniers-matelots de faire feu sur le peuple. En vain le comte d'Albert assure qu'il n'y a eu de donné que l'ordre de porter les armes, en vain il affirme que les fusils n'étaient pas même chargés; on lui crie qu'il ment, que ses officiers sont des aristocrates qui veulent assassiner le peuple et les gardes nationaux. Mille voix s'élèvent pour annoncer que si le major de Broves n'est pas livré de bonne volonté, on va se saisir de vive force de sa personne. Le comte d'Albert se tourne alors vers les douze officiers qui composent toute sa garde : « Messieurs, leur dit-il, c'est le moment de mourir; mourons du moins en officiers français plutôt que de livrer un de nos camarades. » Et ce disant, il met l'épée à la main et se dispose à vendre chèrement sa vie. Mais en ce moment, le major de Broves serre la main de son général, se dégage vivement d'entre ses camarades et court se livrer à ses ennemis pour prévenir l'effusion du sang. Ce mouvement magnanime inspire quelque honte à la foule des agresseurs. Ils promettent au commandant de la marine que le comte de Broves ne sera point maltraité et que l'on se tiendra pour satisfait de s'être assuré de sa personne; les officiers de la garde nationale déclarent même qu'ils répondent de lui sur leur tête.

On emmène donc le généreux major; le comte d'Albert et les autres officiers de la marine le voient s'éloigner avec un amer regret; leur visage trahit leur douloureuse émotion et leurs craintes. Deux officiers des troupes de terre, de Spinette et de Mézange, qui passaient alors devant l'hôtel de la marine, coururent se placer auprès du comte de Broves, l'accompagnèrent jusqu'à la prison malgré les menaces et les insultes, et, unissant leurs efforts à ceux de l'offi-

cier de la garde nationale Vacquier, surent empêcher qu'on ne lui arrachât ses épaulettes et sa croix de Saint-Louis.

Une proclamation de l'hôtel-de-ville fut faite pour placer sous la sauvegarde de la loi et de la garde nationale l'hôtel de la marine et tous ceux qu'il renfermait, mesure insignifiante du moment que c'était des rangs mêmes de la garde nationale que partaient les coups les plus funestes. Elle n'eut pas été plutôt rendue publique en effet, qu'une troupe de volontaires de la milice força la porte de l'hôtel, et voulut contraindre le comte d'Albert à livrer encore un de ses officiers, le commandeur de Village, capitaine de vaisseau divisionnaire. « S'il vous faut une nouvelle victime, dit le comte en faisant seul plusieurs pas au-devant de la foule, me voici; mais s'il vous faut un de mes officiers, passez auparavant sur mon corps. » Puis se tournant du côté du commandeur dont il craignait un mouvement semblable à celui du comte de Broves : « Capitaine, lui dit-il, je vous défends de vous livrer; je suis responsable de votre personne et de votre vie. » Les généreuses émotions étaient désormais étouffées; ce noble mouvement ne produisit que plus d'irritation.

Au bruit affreux qu'il entend, le père du comte d'Albert, vieillard de plus de quatre-vingts ans, descend auprès de son fils, tandis que la comtesse, sa belle-fille, et la marquise de Colbert, sa petite-fille, se cachent, à sa prière, dans une pièce peu connue et de difficile accès. Cet homme vénérable à qui le sentiment de la position de son fils donnait un air plus touchant et plus auguste encore, veut se placer entre ce fils et les agresseurs. « Vieillard, lui dit alors d'un ton tragique un caporal de la compagnie Barthélemy, nommé Lami, vieillard, tu es bien vieux, mais ton fils est encore plus vieux que toi. » En même temps, on écarte d'un bras dédaigneux et impitoyable cet infortuné; on se jette sur le comte d'Albert, on lui arrache son épée, on l'entraîne hors de l'hôtel au milieu des huées et des injures de la multitude ameutée; les gardes nationaux se divisent en deux partis, les uns pour l'assassiner, les autres pour le sauver; ceux-là le frappent à coups de plat de

sabres, de crosses de fusils, de pointes de baïonnettes, et lancent à ce noble marin, pendant plus de vingt ans l'honneur de son arme, d'ignominieux coups de pied; ceux-ci essaient de se placer entre les insulteurs et lui.

Dans ce moment, quelques officiers de la marine et des troupes de terre étaient à l'hôtel-de-ville, et y réclamaient avec une nouvelle énergie la loi martiale. « Il n'est pas temps encore, répondait la faction Barthélemy.— Attendez-vous donc qu'on les égorge? s'écria un officier du régiment du Dauphiné. Mais il faudra que l'on commence par nous égorger nous-mêmes. » Et ce brave fit un mouvement pour voler au secours des officiers de marine; mais on le cerna, on l'arrêta et on s'assura de sa personne. Tout ce que sut faire le conseil assemblé à l'hôtel-de-ville, ce fut de sortir avec pompe, le consul-maire en tête, pour essayer de ramener, par cette parade, les gardes nationaux égarés. Cela ne fit que compromettre davantage l'autorité déjà si méconnue.

Le maire et son cortége, à peine sortis de l'hôtel-de-ville, aperçurent le marquis de Castellet, chef d'escadre et directeur général de l'arsenal, neveu du bailli de Suffren, et le commandeur de Village, desquels on s'était saisi après s'être emparé du comte d'Albert. Ils étaient horriblement outragés par la multitude. Presqu'au même instant, on vit le comte d'Albert lui-même, la tête et le corps ruisselant de sang. On entendait des gens qui criaient en provençal : « Voilà d'Albert, pendez-le! Qu'on lui coupe la tête! » Au moment où il entrait dans le palais-de-justice auquel attenait la prison, la foule se resserra autour de lui, comme si elle eût voulu l'étouffer dans l'embrasure de la porte. Un des deux officiers des troupes de terre, Mezange ou Spinette, qui étaient encore là, étend les bras pour le recevoir, en s'écriant : « Ah! messieurs, au nom de l'honneur et de la gloire, respectez ce brave général! » La foule s'écarte un peu, et le comte d'Albert va tomber dans les bras de l'officier, qui lui-même n'évite un coup de baïonnette qu'en se courbant en arrière. C'est ainsi que l'on pousse le commandant général de la marine dans un affreux réduit où se trouvait un échappé de galères. Le marquis

de Castellet, le commandeur de Village et le comte de Broves étaient aussi plongés dans des cachots. Toutefois le maire, malgré l'opposition de Barthélemy, prit le parti de tirer le comte d'un tel lieu, et de le conduire dans un cabinet de l'hôtel-de-ville, où l'on amena successivement les précédents officiers et le comte de Bonneval qui, couvert de cruelles blessures, mais arrêté le dernier de tous, n'eut pas du moins à supporter les horreurs du cachot. Le commandant de la marine et ses compagnons d'infortune passèrent la nuit ensemble, sous la surveillance de plusieurs sentinelles qui se tenaient auprès d'eux le sabre à la main. Ils entendirent, au milieu des bruits confus du dehors, des voix qui demandaient qu'on les remît au cachot, et d'autres qui criaient : « Égorgez ! Égorgez ! »

La comtesse d'Albert et la marquise de Colbert eurent le bonheur d'échapper dans leur cachette aux recherches de la foule qui avait envahi l'hôtel de la marine de bas en haut. L'ingénieur-directeur des constructions Gauthier, à la vie duquel on en voulait, trouva aussi asile dans ce réduit, d'où il se tira à la faveur de la nuit et à l'aide d'un déguisement qu'un officier de terre lui avait procuré.

Pendant ce temps, la municipalité affectait, par quelques vains restes de formes, de voir toujours dans le comte d'Albert le commandant général de la marine de Toulon. Elle autorisa le marquis de La Roque-Dourdan, l'ancien des capitaines de vaisseau restés en liberté, à venir rendre compte au prisonnier des détails du service. Cela n'empêcha pas que, les jours suivants, la prison ne fût plus resserrée, et que, dans un moment de panique, on ne séparât de nouveau les détenus. La consigne fut donnée de les massacrer au moindre mouvement qui paraîtrait naître au dehors dans le but de les délivrer, et il fut décidé par le conseil permanent qu'ils ne seraient élargis que quand l'Assemblée nationale aurait prononcé sur leur sort. Le conseiller au parlement d'André, membre de cette assemblée, qui avait été envoyé en Provence, avec la qualité de commissaire du roi, pour y apaiser les troubles, ne put empêcher les mauvais traitements de continuer sur les officiers de la marine. On décida seulement à l'hôtel-de-ville qu'on nommerait, sous sa

présidence, un comité de recherches de douze membres, dont les procès-verbaux seraient envoyés à l'Assemblée nationale. Les recherches n'étaient pas difficiles à faire; les perturbateurs et les assassins avaient le front haut et se disputaient l'honneur de leurs méfaits; ils s'introduisirent même jusque dans le comité pour y défendre leurs actes.

L'esprit du peuple se laissait aller à tous les genres d'alarmes qu'on voulait lui inspirer. Le bruit fut répandu qu'une flotte combinée d'Angleterre et de Hollande devait assiéger la place et le port de Toulon. Aussitôt on se précipite du côté de l'arsenal, pour s'emparer des armes de la marine. Ce bruit servit aussi de prétexte pour faire subir de nouvelles rigueurs aux officiers arrêtés. Le comité permanent déclara qu'une lettre écrite au nom du roi pour la mise en liberté des prisonniers, sur le vœu de l'Assemblée nationale, où avait été portée l'affaire de Toulon, n'avait point l'empreinte légale, et qu'il attendrait que l'Assemblée se fût prononcée sur le fond de cette affaire pour les relâcher. A la fin pourtant, et après bien des discussions à l'Assemblée nationale, dans lesquelles Malouet, intendant de la marine à Toulon et député de la sénéchaussée de Riom, montra une éloquence, une énergie et un courage dignes d'admiration, l'ordre de mise en liberté des prisonniers fut réitéré. Le comte d'Albert et ses compagnons partirent d'abord pour Marseille, et de là se dirigèrent sur Paris où les avait précédés une lettre au président de l'Assemblée nationale, dans laquelle ils demandaient à être entendus et à se justifier à la barre, des imputations calomnieuses répandues contre eux. Malouet prit de nouveau la parole en leur faveur. Ricard, avocat et député de Toulon, Robespierre, Charles de Lameth et nombre d'autres, se réunirent pour étouffer sa voix : « Criez, messieurs, criez, dit Malouet d'une voix de tonnerre qui dominait le bruit; je serai encore plus opiniâtre que vous..... J'accuse les mal-intentionnés et les amis des insurrections, fauteurs et instigateurs des troubles. Je demande que ces gens soient poursuivis, condamnés, et que M. d'Albert de Rions reçoive les réparations qu'il a droit d'attendre de la justice de l'Assemblée. »

On demandait d'autre part le renvoi de l'affaire au Châtelet, dont on avait fait alors une sorte de prélude au tribunal révolutionnaire, renvoi qui eût été une flétrissure pour les officiers de la marine. L'abbé Maury monta à son tour à la tribune au milieu d'une agitation extrême; son éloquence insinuante parvint à se faire écouter : « Le Châtelet de Paris, dit-il en terminant, n'a été institué que pour juger les crimes de lèse-nation; je n'en vois point ici. Je vois un général outragé, traîné injustement dans un cachot, détenu sans accusation; je le vois, ce général, couvert de ses longs et éclatants services, invoquer le secours des lois; il serait indigne de vous de le lui refuser. Je me borne à vous rappeler que le bonheur et la tranquillité ne peuvent résulter que de l'union entre les milices nationales et les troupes soldées. Pour rendre la paix à Toulon, enjoignons à M. d'Albert d'y reprendre ses fonctions; que les officiers municipaux aillent l'inviter à oublier le passé; qu'ils lui rappellent qu'il faut s'aimer, se réunir pour opérer le bonheur du pays. » Des applaudissements répondirent à cette adroite péroraison; mais la question ne fut pas encore décidée. Le major de vaisseau Nompere de Champagny fit entendre aussi un discours de conciliation, que la majorité accueillit avec une sympathie marquée. Il y établissait que le comte d'Albert et les officiers sous ses ordres n'avaient fait que leur devoir, qu'ils s'étaient montrés d'une modération extrême; mais que dans des jours où toutes les anciennes notions avaient disparu pour être remplacées par d'autres, on pouvait excuser quelques erreurs du peuple, à condition qu'elles ne se renouvelleraient pas. Il proposa en conséquence de déclarer le comte d'Albert exempt d'inculpation et d'ajourner le reste de l'affaire. Le 16 janvier 1790, l'Assemblée décréta que présumant favorablement des motifs qui avaient animé le comte d'Albert de Rions, les officiers de la marine impliqués dans l'affaire, les officiers municipaux et la garde nationale de Toulon, il n'y avait lieu à aucune inculpation contre personne, ni d'un côté ni de l'autre. C'était faire la part de l'ordre et celle du désordre à la fois, et tolérer là où il aurait fallu promptement réprimer. Il faut le dire, l'Assemblée constituante ne sut pas

assez régulariser son œuvre en la faisant; elle dissolvait quelquefois autant qu'elle condensait la force du pays.

Restée sans répression et sous le vague des décrets de l'Assemblée constituante, l'affaire de Toulon fut le signal de l'insurrection des équipages et de la dissolution des états-majors de la marine; elle détruisit toutes les traditions, tous les dévouements, dans un métier où la tradition et le dévouement, comme l'expérience, ont tant d'action et de puissance; elle ouvrit pour la France une ère de décadence maritime, dont, après plus d'un demi-siècle, elle ne s'est pas encore parfaitement relevée. L'Angleterre, qui y avait travaillé sous main, s'en réjouit; la France, qui en devait supporter les conséquences, ne s'en émut pas assez.

A compter de ce moment, la désorganisation du corps de la marine fit des progrès effrayants. Le commandeur de Glandevès, chef d'escadre, qui succéda, comme commandant général de la marine de Toulon, au comte d'Albert de Rions, appelé au commandement de l'armée navale de l'Océan, fut à peu près traité comme son prédécesseur. Un attroupement considérable se porta chez lui; on lui fit quelques demandes auxquelles il accéda; on affecta de ne pas ajouter foi à ses réponses, et on l'entraîna avec violence à l'hôtel-de-ville. Pendant le trajet, il fut frappé et courut risque cent fois d'être assassiné. Le lieutenant de vaisseau de Cholet, qui l'accompagnait, reçut trois coups de sabre et deux coups de baïonnette. On alla dans tous les lieux où l'on espérait trouver des officiers de marine isolés, pour les égorger. Le commandant général ne fut rendu à la liberté et à ses fonctions qu'après une détention.

A Marseille, le marquis d'Ambert, colonel du régiment Royal-Marine, occasionna une émeute, en refusant de donner son nom et son passe-port à un garde national en faction, comme c'était de son droit et de sa dignité, puisqu'il était connu et en uniforme. Bernadotte, depuis roi de Suède, alors sous-officier au Royal-Marine, se montra pour la première fois à cette occasion, en élevant courageusement dans ses bras, comme dans une tribune, l'avocat Lejourdan, procureur de la commune, pour qu'il pût se faire entendre

et apaiser le tumulte. Le mois suivant, dans la nuit du 29 au 30 avril 1790, cinquante individus s'emparèrent, par surprise, du fort Notre-Dame-de-la-Garde, et y arborèrent un drapeau portant cette inscription : « La liberté ou la mort. » Quelques heures après, la foule soulevée à ce signe, se porta à la citadelle Saint-Nicolas, qui capitula au moment où l'on se proposait de l'enlever d'assaut. On courut aussitôt au fort Saint-Jean, que le commandant Calvet rendit aussi, contre l'avis du major de Bausset. Cet avis, quand on en eut connaissance, fut la cause de la perte du major; la multitude furieuse chercha cet officier, le poursuivit et l'assassina dans une boutique où il s'était réfugié. La démolition de la citadelle Saint-Nicolas fut commencée, et la municipalité ne l'arrêta qu'en permettant la destruction des batteries qui semblaient menacer la ville.

A Rochefort, le major général de la marine de Macarty-Macteigne, homme naguère aimé et respecté de tout le monde, fut assailli chez lui par deux mille ouvriers armés, sous le prétexte qu'il s'opposait à ce que la cloche du port sonnât dans les jours de pluie. Il se présenta à cette multitude furieuse, et, par sa contenance ferme, réussit à faire tomber les armes des mains des meurtriers.

A ces crimes l'Assemblée nationale n'opposa, comme d'ordinaire, que des décrets qui témoignaient de son embarras quand il s'agissait de contenir le peuple et de protéger l'autorité. Un des premiers décrets relatifs aux équipages et aux canonniers-matelots[1], fut particulièrement empreint de cet esprit d'incertitude et d'erreur qui semblait être le cachet inévitable de toutes les mesures que prenait cette assemblée sur la marine. Il prescrivait aux officiers, ce qui disait trop qu'on les accusait de ne pas le faire, et cela dans un moment où ils étaient en butte à tant d'outrages de la part de leurs subordonnés, de traiter leurs hommes avec justice et d'avoir pour eux tous les égards convenables, à peine de punition. Il est vrai que cela pouvait être pris comme une introduction pour inviter de leur côté les canonniers et les matelots à garder l'obéissance

[1] 10 août 1790.

et le respect vis-à-vis de leurs officiers, et pour annoncer qu'à compter de la publication de ce décret, il ne leur serait fait aucune grâce. Les matelots eurent soin de rappeler souvent et insolemment à leurs chefs la partie du décret qui les concernait, mais, quant à eux, ils méprisèrent celle qui leur ordonnait le respect pour les officiers.

A cette même époque, en effet, le chef d'escadre de Castellet qui, après l'affaire du comte d'Albert de Rions, s'était d'abord retiré à Nice, n'eut pas plutôt cédé à l'invitation que la municipalité toulonnaise lui faisait de revenir dans ses foyers, en lui garantissant la plus complète protection, qu'il fut attaqué dans sa maison de campagne par une bande d'ouvriers de l'arsenal de Toulon, et traîné tout sanglant dans la poussière du chemin et jusque sous une potence dressée à la porte d'un cimetière. Il ne dut la vie qu'au passage fortuit de quelques soldats qui l'arrachèrent à ses bourreaux, le prirent sur leurs épaules et le portèrent, criblé de blessures, à l'hôpital. Cinq des assassins ayant été arrêtés et conduits en prison, la faction Barthélemy ordonna leur élargissement. L'Assemblée nationale décréta des informations contre les auteurs de ce crime, et contre ceux qui avaient rendu les assassins à la liberté; mais cette affaire n'eut pas de suite.

Sur ces entrefaites, l'Espagne fatiguée de voir l'Angleterre exercer impunément la contrebande dans ses colonies, et s'attribuer une part de souveraineté qu'elle n'avait pas sur la côte occidentale de l'Amérique du nord, venait d'attaquer, sur cette côte, un établissement anglais formé à Nootka-Sound et d'y enlever deux vaisseaux comme contrebandiers et pirates. L'Angleterre voulut en faire un cas de guerre, pour arracher des concessions à l'Espagne, et préparer un grand armement. Elle ne croyait pas que le gouvernement français se souviendrait, au milieu de ses orages intérieurs, du pacte de famille et des intérêts permanents du pays. Mais, le 4 mai 1790, le ministre des affaires étrangères annonça à l'Assemblée nationale que, pour procurer un rapprochement entre les deux puissances et prévenir les malheurs d'une guerre, par une attitude à la fois

ferme, digne et modérée, le roi avait ordonné l'armement dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée, de quatorze vaisseaux, quatorze frégates et quatorze moindres bâtiments; la France, disait le ministre au nom de Louis XVI, ne devant pas être désarmée quand l'Angleterre armait. Le comte d'Albert de Rions, comme en dédommagement de ses derniers malheurs, avait été chargé de l'armement de Brest, qui bientôt, sur la proposition formelle du roi, fut porté, par un décret de l'Assemblée, à quarante-cinq vaisseaux de ligne et à un nombre proportionné de frégates et autres bâtiments. L'Angleterre en éprouva des craintes sérieuses, et se montra plus disposée à écouter les propositions de l'Espagne. Louis XVI fut encore arbitre entre les deux nations, qui désarmèrent en même temps que lui. Ce fut le dernier signe de puissance extérieure qu'il donna à l'Europe, et c'était encore à la marine qu'il le devait, malgré l'état de dissolution dont elle se sentait déjà mortellement atteinte.

L'Angleterre n'en travailla que plus activement à en précipiter la ruine; elle pénétra, par son or et ses agents, dans les clubs, et paya peut-être le mot de Mirabeau, si malheureusement revendiqué par Kersaint, « qu'il fallait licencier le corps des officiers de mer. » Ce mot, dont Kersaint ne connaissait pas la portée, mais dans lequel Mirabeau avait pu un moment rêver une alliance pour un gouvernement nouveau dont il serait l'âme, c'était celui de la trompeuse neutralité promise par l'Angleterre à un parti dans la révolution française.

Pièces, documents et ouvrages spécialement consultés pour ce chapitre : *Mémoire historique et justificatif du comte d'Albert de Rions, sur l'affaire de Toulon*, in-8° de 116 pages, Paris, Desenne, 1790. — Rapport du capitaine de la Reque-Dourdan. — Rapports et correspondance des officiers de la marine de Toulon dans leurs différents dossiers et dans les cartons. Toulon (*Archives de la marine*). — *Mémoires de Bertrand de Molleville*. — *Moniteur*. — *Journal de Paris*. — *Mercure de France*.— *Courrier de Provence*. — *Histoire de Provence*, par Fabre, 2 vol. in-8°, etc., etc.

CHAPITRE III.

De 1790 à 1791.

Commencement des révolutions des colonies françaises. — Le club Massiac. — Le marquis de Gouy d'Arcy. — Attitude de la société négrophile. — Députés de Saint-Domingue à l'Assemblée constituante. — Députés de la Martinique et de la Guadeloupe. — Moreau de Saint Méry. — Démarches des mulâtres et des nègres libres à l'Assemblée constituante. — Guerre civile à la Martinique et dans toutes les Antilles françaises. — Événements de la Guadeloupe et de Tabago. — Premiers troubles à Saint-Domingue et leur caractère. — Singularité des personnages qui se mettent en scène aux colonies. — Abaissement du pouvoir métropolitain. — Décret du 8 mars 1790. — Mouvement qu'il opère à Saint-Domingue. — L'assemblée coloniale de Saint-Marc s'érige en constituante. — Guerre civile entre les blancs du nord et de l'ouest de Saint-Domingue. — Le parti de Saint-Marc soulève les équipages de la marine en sa faveur. — Dissolution et embarquement de l'assemblée de Saint-Marc sur *le Léopard*. — Arrivée, conduite et sort des membres de cette assemblée en France. — Première tentative d'insurrection des mulâtres à Saint-Domingue. — Affreux désordres à l'île de France. — Assassinat du comte de Macnemara, chef de la station navale. — Événements à Pondichéry, Chandernagor, etc. — Nouvelle guerre entre les Anglais et Tipou-Saheb. — L'Angleterre poursuit ses projets d'agrandissement à la faveur de la révolution française.

Jamais on ne vit mieux qu'à cette époque l'alliance intime qui existe entre la marine et les colonies. La démoralisation et les désordres qui atteignirent la première entraînèrent aussitôt la dissolution et la ruine des secondes. Les colonies françaises, ne se sentant plus contenues par la marine de l'État en proie elle-même à tous les désordres, s'abandonnèrent à la fureur de leurs passions de jalousie contre la métropole, de haine entre les castes, entre les quartiers, entre les villes et souvent même entre les individus. Incapables, par leur éducation et leurs habitudes, de comprendre le grand principe qui avait soulevé la révolution et devait lui survivre, elles ne prirent de celle-ci que le côté turbulent et mauvais. La révolution ne fut pour elles, en ce qui concernait la caste blanche, qu'une vaste occasion de mettre dans tout son jour l'orgueil des individus, la soif des vengeances personnelles, le mépris pour toute espèce de gouvernement, et d'ouvrir entre elles et les agents de la métropole un duel qu'elles

firent presque toujours dégénérer en assassinats monstrueux. Les esclaves, d'abord spectateurs attentifs mais en apparence désintéressés de ces sanglantes tragédies, ne se mêlèrent à la lutte que quand ils trouvèrent leurs maîtres, gladiateurs insensés, assez affaiblis pour qu'on n'eût plus qu'à mettre le pied dessus dans l'arène et à s'installer sur leurs cadavres. Les colons, particulièrement ceux de Saint-Domingue, se précipitèrent, en aveugles et comme saisis de vertige, dans un chaos sans fond. Quand ils rouvrirent les yeux, ils ne trouvèrent plus rien, pas même un débris pour s'y asseoir et y pleurer leur ruine.

Ce fut de l'hôtel de Massiac, où se réunissaient les riches planteurs qui dépensaient leur fortune à Paris, que parurent sortir les premiers symptômes de la désorganisation coloniale. Le marquis de Gouy d'Arcy, colonel de cavalerie, était l'âme de ce club. Né à Paris, mais créole par les habitudes et les tendances, spirituel, vif, ardent, frondeur par caractère, voltairien par ton, vain de ses titres de noblesse, mais plus vain encore de paraître, de produire de l'effet, agressif et non pas progressiste, opposant par esprit de duellisme et non par amour pour un principe, homme dangereux pour tout dire, mais plus dangereux encore à lui-même qu'aux autres, tel était le jeune marquis de Gouy d'Arcy. Conduits par lui, les membres du club Massiac avaient eu la fantaisie de s'introduire en masse et sans mandat comme députés des colonies dans l'Assemblée nationale, à la faveur de la journée du Jeu de Paume. Dans la circonstance, l'Assemblée n'avait pas cru devoir rejeter cet appoint et avait accepté comme députés provisoires tous les colons qui s'étaient présentés.

Mais la contre-partie du club Massiac et les moyens de combattre son influence dans la Constituante s'étaient aussitôt régularisés. Les conférences des négrophiles, de chez Brissot, s'étaient transférées chez le duc de La Rochefoucauld. Mirabeau, Grégoire, Lafayette, Pétion, y assistaient très régulièrement, et y convenaient de soutenir le principe que les mulâtres et les nègres libres devaient être assimilés aux blancs par les droits politiques et civils, et que, quant

aux esclaves, il ne fallait pas brusquer leur émancipation, mais les amener graduellement aux avantages de l'état social [1]. Mirabeau se chargea de démasquer, dans le *Courrier de Provence*, le faux libéralisme des colons prêchant la démocratie contre tout ce qui était au-dessus d'eux, l'aristocratie la plus orgueilleuse et la plus oppressive contre tout ce qui leur semblait au-dessous, afin de ne conserver qu'une oligarchie coloniale dont ils seraient les hauts patriciens. C'était leur faire l'honneur d'un principe gouvernemental qui n'entrait peut-être même pas dans leur cerveau léger. Comme ils s'appuyaient sur le nombre de leurs esclaves pour réclamer une plus grande représentation, Mirabeau leur demanda s'ils rangeaient leurs nègres dans la classe des hommes ou dans celle des bêtes de somme, parce que, dans le premier cas, il était convenable que les esclaves fussent affranchis, électeurs et éligibles, et que, dans le second cas, il n'était pas plus juste de baser le nombre des députés coloniaux sur le leur, qu'il ne le serait de prendre le nombre des chevaux et des mulets pour base de la députation des provinces de la métropole.

Pendant que la société négrophile battait les prétentions des colons blancs au dehors de l'Assemblée par des écrits, elle les paralysait le plus possible au dedans. Garat, dans un discours lumineux, démontra l'absurdité de faire représenter les opprimés par les oppresseurs, et conclut à ce que, quant à la population, celle des blancs fixât seule le nombre des députés de Saint-Domingue, en accordant toutefois quelque chose à l'étendue du territoire, pour que tous les intérêts de l'île fussent bien connus, et aux intérêts du commerce colonial, pour contre-balancer, dans de certains cas, ceux du commerce de la métropole. En définitive, l'Assemblée fixa à six le nombre des députés de Saint-Domingue, au lieu de vingt que demandaient les membres du club Massiac. Les six députés de Saint-Domingue qui figurèrent à l'Assemblée nationale furent le marquis Gouy d'Arcy, le marquis de Perrigny, le comte de Villeblanche, l'un lieu-

[1] *Mémoires de Grégoire*, tome I, page 390.

tenant et l'autre major de vaisseau; le comte de Reynaud, le chevalier de Cocherel et Gérard. Les autres prétendants n'eurent que le droit de séance, sans même voix consultative.

L'hôtel Massiac, c'était le sommet de l'oligarchie coloniale; c'était le quartier général de *nos seigneurs de Saint-Domingue*, comme on disait autrefois. *Messieurs de la Martinique* et autres Antilles françaises avaient leur centre de réunion, d'ailleurs plus sage et mieux ordonné, chez Moreau de Saint-Méry qui avait trouvé moyen de se produire dans les premiers événements de la révolution, comme président de l'assemblée générale des électeurs de Paris. Né à la Martinique, Moreau de Saint-Méry avait des idées plus sérieusement avancées, plus saines et conséquentes que celles de ses compatriotes des Antilles en général. Humain, généreux, désintéressé, il s'était fait, dès sa jeunesse, le défenseur des nègres contre les mauvais traitements de leurs maîtres; avide d'érudition et de science, doué d'une merveilleuse facilité, il avait appris les langues mortes sans maître; les mathématiques et la jurisprudence lui étaient devenues aussi familières en quelques mois qu'à d'autres en de longues années; avocat au Parlement de Paris, puis conseiller au Conseil supérieur de Saint-Domingue, il avait colligé, avec une patience et une sagacité remarquables, la législation coloniale si confuse et si embrouillée, et, de retour à Paris, il avait publié un travail d'un haut intérêt sur les lois et les constitutions des colonies françaises de l'Amérique-sous-le-Vent; archéologue et ami des arts, homme de lettres en même temps que légiste, il avait dernièrement contribué à la fondation de plusieurs sociétés littéraires et artistiques. Voilà quels étaient, à l'âge de trente-neuf ans qu'il avait alors, les principaux titres à l'estime publique de Moreau de Saint-Méry. Sollicités par l'exemple des membres du club Massiac, les amis de Moreau de Saint-Méry prétendirent à leur tour au droit de représenter les colonies sans mandat. Moreau de Saint-Méry et le colonel Arthur de Dillon, cœur loyal autant que valeureux et habile militaire, furent admis pour la Martinique. L'officier de marine de Galbert et son collègue de Curt le furent pour la Guadeloupe.

C'était un envahissement; Mirabeau lui-même l'avait fait remarquer, en rappelant une décision royale qui exigeait que les colons, avant de pouvoir être représentés directement aux états-généraux, fussent appelés dans des assemblées coloniales à faire connaître leurs vœux, qui seraient ensuite soumis aux états du royaume. Les conséquences de l'usurpation se développèrent sur-le-champ. Les mulâtres de Saint-Domingue présents à Paris, excités par l'exemple qui leur venait d'en haut, après s'être eux-mêmes constitués dans un club sous le titre de *colons américains,* comme les planteurs du club Massiac sous celui de *colons français,* parurent à la barre de l'Assemblée nationale, et se plaignirent, par l'organe de leur conseil et président de Joly, de ce que les blancs se fussent assemblés, eussent rédigé des cahiers, nommé et fait recevoir des députés, sans avoir consulté *les citoyens de couleur* qu'ils avaient cependant la prétention de représenter, ils réclamaient l'exécution des décrets dé l'Assemblée sur la liberté et l'égalité des hommes, et le droit de nommer des députés. En même temps, ils déposèrent sur le bureau du président une soumission de six millions, formant la quatrième partie de leurs revenus, pour subvenir dans les circonstances aux charges de l'État. Un murmure favorable accueillit ces demandes et cette offre. Joly, en tirant une confiance nouvelle, déclara qu'il combattrait les prétentions tyranniques des blancs, « lorsqu'ils seraient descendus dans l'arène qu'il brûlait de parcourir. » L'Assemblée décréta immédiatement le droit de séance pour la députation des hommes de couleur. Puis ce fut le tour des nègres libres. « Le nègre, dirent-ils à l'Assemblée nationale, est issu d'un sang pur; le mulâtre au contraire est issu d'un sang mêlé; c'est un composé de noir et de blanc; c'est une espèce abâtardie. D'après cette vérité, il est aussi évident que le nègre est au-dessus du mulâtre, qu'il l'est que l'or pur est au-dessus de l'or mélangé. » C'est sur ce fondement et sur leur nombre que les nègres libres s'appuyèrent pour demander à être aussi représentés dans le sein de l'Assemblée nationale. Pour prouver qu'ils avaient l'âme plus grande et la main plus ouverte que ceux qu'ils appelaient leurs bâtards, ils annonçaient qu'ils vien-

draient prochainement offrir eux-mêmes à l'Assemblée nationale un don patriotique de douze millions.

Si les trois races coloniales étaient déjà de la sorte en présence jusqu'au cœur de la métropole, qu'on juge de ce que devaient être l'agitation et le soulèvement de leurs passions sur le terrain qui leur était propre et là où leurs vanités et leurs griefs étaient sans cesse en présence.

Les premiers bruits de désordre et d'insurrection vinrent de la Martinique, que Saint-Domingue, sous ce rapport, devait bientôt laisser loin derrière elle. A la Martinique, les petits-blancs, habitants des villes, et les grands planteurs, habitants des campagnes, étaient en querelle ouverte. D'un autre côté, le gouverneur de la colonie, comte et depuis marquis de Vioménil, que l'on devait voir maréchal de France sous la Restauration, et l'intendant Foulon d'Écotier, fils de l'intendant Foulon massacré à Paris peu après le rappel de Necker, ne s'entendaient pas plus que du Chilleau et Barbé-Marbois à Saint-Domingue. Toutefois les causes de la mésintelligence étaient différentes. Vioménil avait commis à son arrivée le crime irrémissible aux yeux des colons de prêcher la modération et la douceur envers les esclaves; et ceux-ci, sur les entrefaites, ayant formé un complot pour se délivrer de l'oppression des blancs, l'intendant accusait le gouverneur d'avoir donné des encouragements à la révolte. Vioménil au contraire avait espéré la prévenir par ses prudents conseils. Quand elle eut essayé d'éclater, au mois d'août 1789, nul mieux que lui ne sut la réprimer. Son énergie et la promptitude de sa décision ne lui laissèrent ni les moyens ni le temps de se développer. Les mulâtres miliciens furent plus empressés que les blancs à l'aider dans cette répression.

Peu après on eut, à Saint-Pierre de la Martinique, des nouvelles de la prise de la Bastille et des événements qui en avaient été la suite dans la métropole. Le commandant de Saint-Pierre, nommé Laumoy, ne put, malgré toute sa fermeté, réprimer les désordres auxquels donna lieu dans cette ville la cocarde tricolore. Vioménil, pour y mettre fin, autorisa à la porter, mais exigea en même temps

que l'on fît des excuses à Laumoy. Les troupes, parées de ce signe, fraternisèrent avec le peuple. Plus d'habitude de discipline et la présence habituelle du gouverneur avaient jusqu'ici contenu l'élan révolutionnaire dans la ville du Fort-Royal; mais quand la cocarde tricolore y eut été autorisée comme à Saint-Pierre, elle y devint le sujet d'une querelle terrible entre les blancs qui prétendaient avoir seuls le droit de la porter, et les mulâtres qui voulaient partager avec eux cet honneur. Vioménil n'ayant pu approuver cette intolérance envers des hommes qui venaient d'être d'un si grand secours aux planteurs contre leurs esclaves, vit se déchaîner contre lui les plus odieuses calomnies; il fut attaqué jusque dans sa vie privée, jusque dans ses mœurs, et dénoncé comme coupable d'excès d'intempérance de toutes sortes. Une populace soudoyée mit sa vie en danger, et le menaça de l'embarquer de force. L'intendant Foulon, loin de le soutenir, le blâmait avec la plus coupable imprudence, et n'admettait, dans ces moments difficiles, aucune conciliation entre les mulâtres et les blancs. Néanmoins, la modération de Vioménil vint à bout de calmer cette violente situation dans la ville de Fort-Royal.

Mais, à l'heure où l'ordre se rétablissait d'un côté de la colonie, le désordre prenait de l'autre un caractère plus menaçant. Un comité, ayant les colons Ruste et Crassous de Médeuil pour président et secrétaire, se forma en tribunal à Saint-Pierre, avec la prétention de juger le gouverneur général. Vioménil fut déféré au roi par ce comité, comme coupable d'actes criminels, et l'arrêté qui contenait les motifs de cette condamnation étrange fut audacieusement adressé à l'Assemblée nationale. On monta jusque dans les chaires évangéliques pour faire entendre des discours séditieux et vomir des injures contre le gouverneur. La partie saine des habitants de la Martinique voyait de tels excès avec douleur et mesurait avec effroi l'abîme où ils allaient infailliblement entraîner la colonie tout entière.

Vioménil convoqua l'assemblée coloniale pour s'appuyer sur elle, et réussit à ramener un moment les esprits. Peu après, il

réunit les colons en assemblée générale pour nommer des députés à l'Assemblée nationale, ignorant d'ailleurs, comme tous les habitants présents en Amérique, que les élections eussent déjà été consommées en petit comité à Paris. Dès l'ouverture de cette assemblée, le 16 novembre 1789, la division malheureuse qui régnait entre les autorités militaires et civiles se manifesta publiquement dans les discours; le gouverneur et l'intendant ne gardèrent plus aucune mesure l'un envers l'autre, et leur correspondance avec le ministre ne fut plus qu'une série déplorable de plaintes réciproques [1].

Dès que la nouvelle des premiers désordres de la Martinique fut parvenue en France, le marquis de Gouy d'Arcy, sans prendre ni le temps ni la peine d'en étudier les véritables causes, dénonça, en termes injurieux, à la tribune de l'Assemblée nationale, le comte de La Luzerne, comme en étant nécessairement le principal instigateur, et consommant à plaisir la ruine des colonies, dans le but de les retenir sous son pouvoir despotique. Le ministre ne put rester insensible à tant de mauvaise foi, et, sans les marques d'estime que lui donna la majorité de l'assemblée, il eût été difficile au roi lui-même de le décider à rester aux affaires. Le comte de Vioménil fut rappelé de la Martinique et remplacé, à la demande des colons, par le général vicomte de Damas, qui avait déjà gouverné la colonie en des temps plus faciles. Mais, cette fois, il ne fut guère plus heureux que son prédécesseur et devint à son tour l'objet des soupçons, des clameurs et de la haine d'une partie de la population de l'île.

Une guerre civile éclata entre la ville de Fort-Royal et celle de Saint-Pierre. Cette dernière, n'ayant pas pour elle les troupes, appela à son secours les habitants de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie et de Tabago. Dugommier, colon de la Guadeloupe, qui devait bientôt jouer un rôle à la tête des armées de la métropole, choisi pour commander ses compatriotes, s'employa comme médiateur, et réussit à

[1] *Archives de la marine.*

rétablir la paix pour quelque temps, moyennant des concessions réciproques que durent se faire le Fort-Royal et Saint-Pierre ; mais cette pacification dura peu ; la ville du Fort-Royal était devenue le quartier général de tous ceux qui, dans l'île, semblaient se faire les soutiens du gouvernement métropolitain, et Saint-Pierre de tous ceux qui proclamaient que la liberté était l'affranchissement des devoirs envers la métropole, et que l'égalité bien entendue était le mépris pour les mulâtres et l'oppression pour les esclaves. Dans la ville du Fort-Royal s'étaient réunis, auprès du gouverneur et des troupes, les hommes de couleur et les officiers de la milice ; ils résolurent de marcher contre la ville de Saint-Pierre pour la détruire. Ce fut le sujet d'un second appel aux habitants des autres Antilles françaises. Les volontaires de la Basse-Terre de la Guadeloupe, à la tête desquels Dugommier se trouvait encore, invitèrent le capitaine de vaisseau de Clugny, gouverneur de cette colonie, à prendre le commandement en chef de l'expédition. Il y consentit dans l'espoir de concilier les partis ; mais tout ce qu'il put faire fut de suspendre pour un moment la sanglante expression des haines. A peine eut-il quitté la Martinique, qu'elles se trouvèrent de nouveau en présence. La ville de Saint-Pierre fut prise d'assaut par une petite armée de terre et de mer partie du Fort-Royal. Malgré l'opposition du général de Damas, les vainqueurs enlevèrent, traînèrent à leur suite et jetèrent dans les prisons une partie des vaincus. Mais bientôt après, en revanche, la garnison du Fort-Royal et du Fort-Bourbon, composée principalement de soldats du régiment de la Martinique, se déclara en insurrection, chassa ses officiers, et, sous l'influence du parti de Saint-Pierre, s'empara des forts. Dans cet état de choses, l'assemblée coloniale, le conseil supérieur, le gouverneur et toutes les autorités civiles et militaires abandonnèrent la ville du Fort-Royal et allèrent s'établir au Gros-Morne de la Martinique, au milieu d'un camp et d'une armée de volontaires, en majorité composée de mulâtres et de nègres libres. L'autorité métropolitaine fut alors sans asile fixe dans la Martinique.

A la Guadeloupe, les nègres avaient mis à profit la première expédition des blancs en faveur des habitants de Saint-Pierre de la Martinique pour s'insurger contre leurs maîtres. Le gouverneur Clugny avait assez promptement réprimé cette révolte, et quand Dugommier et ses volontaires étaient revenus dans leurs foyers, ils y avaient trouvé l'apparence du calme. On vient de voir de Clugny entraîné dans la seconde expédition des Guadeloupiens à Saint-Pierre. Il y avait peu de temps qu'il en était de retour, quand il devint, de son côté, l'objet des soupçons des blancs de la Guadeloupe : on l'accusa de connivence avec le gouverneur de la Martinique, et de tramer des complots contre la liberté des habitants des Antilles. En un instant, il perdit l'influence que lui avaient acquise de longues années de bon et d'habile gouvernement, et une réputation méritée de sagesse et de modération. Aux colonies, comme dans la métropole, les événements usaient les hommes et les capacités avec une rapidité inouïe. La ville de la Basse-Terre joua à la Guadeloupe le rôle de Saint-Pierre à la Martinique. Le gouverneur y voyant son autorité méconnue, transporta le siége du gouvernement de la colonie à la Pointe-à-Pitre qui prit, de son côté, le rôle du Fort-Royal de la Martinique. La colonie fut partagée en deux camps.

A Tabago, un comité se forma, qui eut pour chefs un avocat et deux commis de l'administration coloniale. Ce comité invita le commandant Jobal, gouverneur par intérim, et les principaux administrateurs de la colonie à se joindre à lui; et, sur leur refus de partager ou d'abdiquer leur autorité, il entreprit de soulever la garnison contre ses officiers. Un commencement de collision eut lieu; mais les colons révoltés n'ayant pas réussi à débaucher immédiatement toutes les troupes, l'autorité eut quelque temps encore le dessus, et les trois meneurs de la révolte s'embarquèrent précipitamment pour la Martinique. Jobal les fit poursuivre par une goëlette qui les ramena à Tabago, où ils furent très durement traités. L'avocat Bosque fut condamné à la prison et au carcan pour avoir débauché des soldats; on le déporta à la Trinité après lui avoir fait

prêter serment de ne plus revenir dans les colonies françaises. Mais ces actes sévères, et d'autant plus périlleux qu'ils émanaient d'un gouverneur qui passait promptement de la violence à la faiblesse, ne firent qu'irriter davantage les mécontents qui parvinrent bientôt à insurger cinq compagnies du régiment de la Guadeloupe. Jobal, au lieu de sévir contre les soldats révoltés, leur fit distribuer du vin à profusion, espérant ainsi les regagner, mais il ne réussit qu'à les égarer davantage et leurs excès ne connurent plus de bornes. Au milieu de ces désordres, les volontaires de Tabago partirent, sous la conduite de Saint-Léger, un des leurs, pour aller au secours de Saint-Pierre de la Martinique. A leur retour au port Saint-Louis de Tabago, les soldats, qui faisaient en ce moment l'exercice, mirent les armes en faisceaux et coururent au-devant d'eux. Les officiers Desprès et Blosse ne purent faire rentrer ces soldats dans le fort qu'après avoir essuyé mille outrages. Le lendemain, les soldats déclarent qu'il leur faut la tête de Blosse; Saint-Léger les décide à se contenter de l'embarquement de cet officier, et les soldats vont le demander impérieusement au gouverneur. Sur le refus de Jobal, on envahit la maison du gouvernement, on en arrache Blosse, on l'accable d'ignominieux traitements, et la soldatesque en délire s'apprête à lui couper la tête sur la place. Heureusement, un chasseur détourne le coup mortel, prend l'infortuné Blosse dans ses bras, et, assisté de Saint-Léger, l'entraîne et l'embarque.

Mais Blosse, revenu à lui, réfléchit que la comptabilité du régiment n'est pas arrêtée; il ordonne qu'on le ramène à terre, et il vient rendre ses comptes avec un admirable sang-froid. Un député faisant un rapport à l'Assemblée nationale sur l'affaire de Tabago, appela cela de l'imprudence; c'était le plus noble sentiment qu'il eût dû dire, et le plus bel exemple à offrir aux comptables militaires. Blosse, après avoir mis ses comptes à jour, se préparait à reprendre le chemin du port, quand une bande d'assassins, tous soldats du régiment de la Guadeloupe, envahissent sa demeure pour le massacrer; mais il est encore sauvé par le zèle de quelques volontaires

qui le reconduisent au port où il s'embarque définitivement. Blosse part, abandonnant tout ce qu'il possédait, et le dernier tableau qui s'offre à ses yeux, c'est l'incendie de sa maison allumé par ses propres soldats. Fils de ses œuvres, parvenu au grade d'officier par ses services et ses talents, Blosse inspira un intérêt général; l'Assemblée nationale elle-même s'en émut, et lui vota une indemnité. L'incendie de la demeure du commandant n'était que le prélude d'un plus effroyable sinistre : une nuit, toute la ville du Port-Louis fut en flammes; le lendemain, elle n'offrit plus qu'un monceau de cendres. Bientôt les spectacles de désolation se mêlent aux tableaux de désordres par toute la colonie. Pour essayer d'y mettre un terme, les chefs de la milice invitent les cinq compagnies insurgées du régiment de la Guadeloupe à s'embarquer pour la France. Elles ne s'y décidèrent qu'en emmenant en otages deux de leurs officiers et le commandant des volontaires, Saint-Léger, comme garant qu'il ne leur serait infligé aucune punition. Néanmoins, à leur arrivée au Havre, l'autorité et la municipalité de cette ville les mirent provisoirement en détention, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût prononcé sur leur sort.

Cette illustre assemblée montra par malheur, à l'égard des désordres coloniaux, un déplorable esprit d'incertitude et de faiblesse. Elle déclara nuls les jugements rendus contre les premiers meneurs de la révolte Bosque et consorts; elle décréta que le gouverneur par intérim de Tabago serait tenu de rendre compte de sa conduite, et que le roi serait prié de le remplacer. Le commandant Jobal, brave militaire d'ailleurs, pouvait avoir manqué de circonspection et de modération; les condamnés avaient pu être traités avec trop de rigueur dans le premier moment; mais ce n'était pas une raison pour que l'Assemblée proclamât ainsi en quelque sorte le droit de révolte, et achevât la démoralisation de l'autorité et des chefs militaires aux colonies. Les compagnies insurgées, après quelque temps de détention, furent rendues à la liberté; l'impunité assura leur victoire, et encouragea la rébellion des autres troupes coloniales.

A Sainte-Lucie, la conduite prudente et conciliante du commandant de Laroque-Montels épargna bien des malheurs; mais à Marie-Galante, à la Désirade et jusque dans les îlots des Saintes, la révolte et les querelles civiles se manifestèrent, avec autant de force que le peu d'étendue et le petit nombre d'habitants de ces colonies le permettaient. Telle était la situation des petites Antilles françaises dès le commencement de la révolution.

Saint-Domingue, par son importance, et par le bruit que faisaient ses députés dans l'Assemblée nationale, fixait surtout alors l'attention de la métropole. On s'inquiétait de ce qu'elle allait devenir au milieu de la tourmente révolutionnaire. Un navire de Nantes y avait apporté, au mois d'octobre 1789, la nouvelle de la prise de la Bastille. Aussitôt la cocarde tricolore avait été arborée avec enthousiasme au Cap-Français. Ceux qui se montrèrent sans ce signe furent égorgés ou accablés de mauvais traitements. Des comités populaires s'établirent dans les trois principales villes de la colonie. Dans cette effervescence des passions, on parlait de liberté et d'égalité devant les esclaves et les nègres, comme s'ils eussent dû rester éternellement en dehors de la loi humaine, comme si cela ne les eût pas regardés, comme s'ils n'eussent pas eu d'oreilles pour entendre, ni d'âme pour réfléchir, penser et s'exalter. Les hommes de couleur n'étaient pas traités avec plus d'égard que les nègres. L'un d'eux fut pendu au Cap pour avoir fait une pétition dans laquelle il réclamait ces *droits de l'homme* dont les colons blancs se montraient eux-mêmes si enthousiastes. Le sénéchal du Petit-Goave, Ferraud de Baudières, vieillard respectable, eut la tête tranchée, parce qu'il avait consenti à rédiger une pétition par laquelle les mulâtres réclamaient le droit de nommer des députés à l'assemblée électorale de la province de l'Ouest. Ses restes furent outragés, sa tête fut promenée au bout d'une pique.

On faisait plus que jamais une opposition systématique à l'autorité métropolitaine. Le vicomte du Chilleau, ayant eu le dessous dans sa querelle avec le sévère et exact intendant Barbé-Marbois au sujet de l'ouverture des ports du sud, s'était embarqué sur un navire

marchand, sans attendre l'avis de son rappel qui, du reste, allait lui être signifié. Naturellement, il était regardé comme un martyr par les habitants de Saint-Domingue, et l'intendant comme son persécuteur. Le comte de Peynier, chef d'escadre, succéda à du Chilleau; on le laissa quelque temps assez tranquille afin de porter tout l'effort de la haine coloniale sur Barbé-Marbois. De l'aveu même des colons qui ont écrit sur la révolution de Saint-Domingue [1], les vues de cet intendant étaient grandes, ses opérations étaient bien combinées et toujours utiles; il avait rétabli l'ordre dans les bureaux, l'exactitude dans les affaires; par lui, une impulsion égale faisait marcher de front les différentes parties de l'administration; habile, intègre, courageux, énergique, scrupuleux observateur des lois, il avait le droit d'être regardé comme le plus grand des administrateurs qu'ait eus Saint-Domingue. En fallait-il davantage pour le rendre odieux aux colons, qu'il surveillait peut-être avec une rigueur incommode? Fort de sa conscience et de l'estime qu'avait pour lui le ministre, il ne cachait pas plus le mépris que lui inspiraient ses détracteurs, qu'il ne ralentissait ses poursuites contre les comptables négligents ou infidèles, de même que contre les contrebandiers, et tous ceux qui essayaient d'enfreindre les ordonnances et les règlements. Un misérable, nommé Chesnaud, à qui il avait refusé une commission d'avocat, et qui se proclamait le partisan de l'ex-gouverneur du Chilleau, détermina une émeute contre Barbé-Marbois, en annonçant, en plein spectacle au Cap, la fausse nouvelle que cet intendant était rappelé avec blâme et ignominie, et que son appui, le comte de La Luzerne, était chassé du ministère. Peu après, une assemblée, illégalement convoquée dans la même salle de comédie, décida qu'une députation de douze personnes, ayant en tête le président de l'assemblée du nord, La Chevalerie, accompagnée d'une troupe de jeunes gens en armes, irait au Port-au-Prince forcer Barbé-Marbois et le procureur général de La Mardelle, à rendre compte

[1] Voir Dalmas, *Histoire de la révolution de Saint-Domingue.*

de leurs actes et à faire amende honorable des prétendus crimes qu'on leur reprochait. Comme l'assassinat était à l'ordre du jour, à Saint-Domingue parmi les blancs, le comte de Peynier, averti à temps de l'orage qui menaçait l'intendant, pressa celui-ci de quitter la colonie. Barbé-Marbois résista d'abord à ses instances, et n'y céda enfin que pour ne pas compromettre l'autorité; mais, avant de partir, il laissa un mémoire et un compte de sa gestion, desquels il résultait que, toutes dépenses payées, le trésor de la colonie avait en réserve quinze cent mille francs, fruit de l'ordre et de l'économie qu'il avait apportés dans les finances. C'est ce même personnage qui devait souffrir, sous le Directoire, les persécutions de Sinamary, et dont la courageuse et intègre carrière devait être couronnée par la haute charge de président de la cour des comptes, qu'il honora plus encore qu'il n'en fut honoré.

Au milieu de cette fausse fièvre de liberté, car le sentiment de la vraie liberté, de la liberté non égoïste et non exclusive, était étranger aux colons, la vanité coloniale était poussée jusqu'à la plus ridicule hyperbole. Les milices avaient été transformées en gardes nationales; l'uniforme et les épaulettes devinrent une fureur; chacun rêvait épée et croix de Saint-Louis; ce n'était plus assez d'être officier, colonel, général, on aspirait partout au plus haut grade; chaque commandant de garde nationale dans les villes voulut être *capitaine-général*, et, de son chef, en prit le titre[1]. Un si beau zèle militaire avait besoin d'aliments : en attendant que l'on contribuât à en faire naître de sérieux, on en créa d'imaginaires. Tantôt on répandait le bruit, encore mensonger, que des armées de nègres se rassemblaient pour venir assiéger les villes; tantôt qu'il fallait se préparer à faire bonne guerre à de grands complots que tramait l'autorité dans le but d'anéantir la colonie. Tous ces colons empanachés, accommodés en pourfendeurs, couraient çà et là, s'agitaient uniquement pour s'agiter, criant, gesticulant pour se donner de l'importance. Cela eût fait rire si ce n'eût

[1] Pamphile-Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint Domingue.*

été effrayant, et si, de temps à autre, on n'eût aperçu flottant au-dessus de ces bandes, la tête sanglante de quelqu'innocente victime fixée au haut d'une pique. Dans leur délire aveugle, les blancs mêlaient souvent, de gré ou de force, à leurs expéditions sans objet, des nègres qui apprenaient d'eux comment les insurrections s'organisent. C'est ainsi que la garde nationale du Cap, commandée par le président de l'assemblée du nord et capitaine-général La Chevalerie, prit pour éclaireur, dans une de ces ridicules campagnes, le nègre Jeannot, qui devait bientôt acquérir une affreuse célébrité dans la guerre des esclaves contre les maîtres. La Chevalerie, voulant soutenir dignement jusqu'au bout son rôle de Don Quichotte, au retour d'une de ces mémorables campagnes où il avait eu l'intention d'apercevoir des ennemis, créa un ordre chevaleresque, composé d'un ruban bleu liseré de blanc, dont il décora tous ceux qu'il avait entraînés sur ses pas.

L'autorité, incertaine depuis le départ de Barbé-Marbois, était impuissante à rien prévenir, à rien empêcher. L'assemblée provinciale du Nord rétablit, sans ordre ni pouvoir de la métropole, le conseil supérieur du Cap, qui avait été réuni par le comte de La Luzerne à celui du Port-au-Prince. En même temps, une municipalité fut installée avec appareil, pour exercer la police à la place du lieutenant du roi. La Chevalerie, pour achever de renverser le gouvernement métropolitain, tendit un piége infâme au général de Vincent, commandant la province du Nord, au baron de Cambefort, colonel du régiment du Cap, et aux autres chefs militaires. Un homme masqué leur fut député un soir, les pria d'ouvrir leur fenêtre, et leur annonça de la rue qu'un complot tramé contre eux éclaterait pendant la nuit. Sans ajouter foi entière à cet avis, ces officiers crurent devoir prendre quelques précautions, et se rendirent aux casernes. C'était ce qu'avait espéré La Chevalerie; aussitôt il court par les rues ameuter, exciter la multitude, en lui disant que la ville du Cap est en danger, que les autorités métropolitaines veulent la sacrifier, et que la preuve en est dans l'attitude que prennent le général et le colonel; il conclut à ce qu'on

marche contre ceux-ci ou à ce qu'ils viennent rassurer le peuple alarmé. L'intention de La Chevalerie était de s'emparer de leurs personnes ou de les faire égorger, s'ils se rendaient à l'invitation. Ils s'y rendirent en effet seuls; mais leur fermeté en imposa à la perfidie; La Chevalerie, comme bien d'autres heureusement alors, n'eut pas le courage du crime qu'il avait médité. La foule se dispersa, et l'entreprise fut abandonnée; on l'appela *la scène des Masques*.

La double autorité que s'était arrogée La Chevalerie fit ombrage à ses partisans eux-mêmes. Il fut remplacé dans la présidence par Larchevêque-Thibaut, homme d'une nature plus concentrée, mais non moins dangereuse, qui avait préféré à l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale où il était suppléé par le comte de Reynaud, l'inexprimable jouissance de jouer le rôle d'agitateur au sein même de la colonie. Peu après, La Chevalerie se vit même déchu de ses fonctions de capitaine-général et en fut réduit à aller solliciter à Saint-Marc un siége dans l'assemblée coloniale de la province de l'Ouest, devenue le refuge et le point d'appui des esprits les plus turbulents, tandis qu'au contraire celle du Nord semblait se faire un peu plus calme et réservée, et se rapprocher du gouvernement métropolitain.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée nationale, qui, dès le principe, s'était partagée en comités chargés de lui faire des rapports sur les diverses matières, décréta, à la demande du marquis de Gouy d'Arcy et d'autres députés coloniaux, la formation d'un comité des colonies indépendant de celui de la marine. Thouret en fut le président et Barnave le secrétaire. Vers le même temps, le 8 mars 1790, l'Assemblée nationale autorisa les colonies à faire connaître leurs vœux sur la constitution, la législation et l'administration qui conviendraient le mieux à chacune d'elles, n'entendant point les comprendre dans la constitution générale du royaume. Elle décréta que des assemblées coloniales seraient créées dans les îles où il n'en existerait pas encore, et que des instructions seraient envoyées aux unes et aux autres, pour leur faire connaître les bases générales auxquelles elles devraient se conformer dans les plans de constitution qu'elles présenteraient à l'examen du corps législatif de

la métropole. Elle mit les colons sous la sauvegarde spéciale de la nation, déclara criminel envers celle-ci quiconque travaillerait à exciter des soulèvements contre eux, et décida que, jugeant favorablement des motifs qui les avaient animés et qu'attendant de leur patriotisme le maintien de la tranquillité ainsi qu'une fidélité inviolable à la nation, à la loi, au roi, il n'y avait lieu contre eux à aucune inculpation. Ce décret qui semblait avoir pour but de ménager tous les partis et tous les intérêts, n'en devait satisfaire aucun. Il confirma l'abdication du pouvoir métropolitain qui seul eût été capable de retenir les colonies au penchant de leur ruine, au milieu des déchirements intestins auxquels elles étaient en proie. L'Assemblée nationale décréta, le 28 mars 1790, à la suite d'une discussion très animée, l'adoption des instructions à l'appui du décret, telles qu'elles avaient été rédigées par son comité des colonies. Elle avait reçu préalablement de Barnave l'explication publique que si on n'y avait pas inséré d'une manière spéciale la jouissance des droits politiques pour les hommes de couleur concurremment avec les colons blancs, c'était parce qu'il allait sans dire que ces droits, pour les uns comme pour les autres, devaient être mis hors de contestation. Ces instructions étaient faites en forme d'avis, de conseils, de doutes quelquefois, sur la manière dont les colonies pourraient opérer. C'était le vague ajouté à l'irrésolution. Aussi l'abbé Maury, dont on peut apprécier la lucidité et la logique sans partager ses opinions, s'était-il écrié, dans le cours de la discussion, que les législateurs ne devaient pas faire des commentaires, mais des lois qui n'en eussent pas besoin. Quand elle n'éludait pas, selon le vœu du comte de Clermont-Tonnerre, un de ses membres, l'Assemblée nationale commentait sur les questions coloniales; c'était tout un. Elle ne sut jamais prendre à leur sujet une décision virile.

L'assemblée de l'Ouest ou de Saint-Marc à Saint-Domingue, repoussa avec mépris le décret du 8 mars et les instructions qui l'accompagnaient. Elle prit, de son chef, la dénomination d'*Assemblée générale de la partie française* et s'érigea en Constituante au

petit-pied. Les héros de cette assemblée étaient Larchevêque-Thibaut, le plus hypocrite des prétendus démocrates coloniaux, Thomas Milet, le plus verbeux de tous les sophistes, Dauguy, esprit faux, poussant la singularité jusqu'au cynisme, La Chevalerie, Don Quichotte de cette réunion, comme le marquis de Borel, fougueux adversaire du pouvoir métropolitain, en était le singulier type féodal. L'assemblée de Saint-Marc foudroya, anathématisa la métropole, et déclara qu'à elle seule appartenait de donner des lois à la colonie.

L'assemblée du Nord n'imita pas ces usurpations de pouvoir; et, par suite, une guerre éclata entre la province du Nord et celle de l'Ouest, entre le Cap et Saint-Marc. Le gouverneur de Peynier et le nouveau colonel du régiment du Port-au-Prince, le jeune, brillant et valeureux de Mauduit, prirent parti pour l'assemblée, pour la province et la ville qui paraissaient se rapprocher le plus de l'autorité métropolitaine. Un comité qui s'était organisé au Port-au-Prince et qui correspondait avec l'assemblée de Saint-Marc, fut dispersé par le colonel de Mauduit. On résolut ensuite de traiter de même l'assemblée dite générale et de faire au besoin le siége de Saint-Marc.

L'assemblée insurrectionnelle songea, dans cette extrémité, à s'appuyer sur les équipages de la marine; les matelots et la plupart des officiers mariniers furent embauchés. Une révolte fut organisée à bord du vaisseau *le Léopard*, commandé par le marquis de La Galissonnière, chef de la station, qui fut forcé de remettre son commandement au baron de Santo-Domingo, seul officier de tout l'état-major du bâtiment qui crut pouvoir sans déshonneur abandonner son commandant et usurper ses fonctions. Santo-Domingo conduisit aussitôt *le Léopard* à Saint-Marc, pour y offrir l'appui de ses canons et de ses hommes à l'assemblée. Mais cet appui était insuffisant, et, d'ailleurs, l'équipage, tout à coup saisi de scrupules, déclara que s'il était prêt à défendre l'assemblée jusqu'à la dernière goutte de son sang, il ne pouvait prendre sur lui d'agir offensivement en son nom contre ceux qu'elle désignait comme ses ennemis.

Cependant l'armée du Cap, dont faisaient partie ces volontaires du Port-au-Prince que leurs ennemis devaient dévouer bientôt à l'échafaud en leur jetant à la face le sobriquet de *pompons blancs*, s'était avancée sur Saint-Marc et y avait déjà envoyé ses sommations. Ne se sentant par en force, l'assemblée prit la résolution de s'embarquer en corps sur *le Léopard*, le 8 août 1790, déclarant infâmes tous ceux de ses membres qui resteraient en arrière et emmenant avec elle les soldats de la garnison qu'elle avait liés à sa cause. Elle allait solliciter ainsi la protection de cette même métropole et de cette même Assemblée nationale dont elle avait foulé aux pieds l'autorité et les lois. Elle espérait dans l'anarchie et dans la confusion des pouvoirs, pour rejeter la cause de tous les désordres et de tous les malheurs de Saint-Domingue sur les agents du gouvernement métropolitain. La résolution prise par cette assemblée engagea les trois quartiers du Cap, du Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets, qui avaient le plus ouvertement combattu ses principes, à envoyer des commissaires en France; ceux-ci se dirigèrent sur Nantes, pendant que le général de Vincent faisait route pour Lorient, et se disposait à justifier de son côté les mesures du gouvernement colonial.

Par ses trompeuses allures démocratiques, l'assemblée de Saint-Marc réussit, à son arrivée à Brest, à séduire le club démagogique de cette ville et à se faire reconnaître par une députation de la municipalité. On la salua comme une réunion de martyrs de la liberté; mais son triomphe fut de courte durée ou du moins mêlé de bien des traverses. La Constituante décréta que l'assemblée de Saint-Marc avait provoqué et justement encouru sa dissolution, que ses prétendus décrets étaient nuls et attentatoires à la souveraineté nationale et à la puissance législative. Elle décerna des remerciements et des félicitations à ceux qui l'avaient combattue, notamment au gouverneur de Peynier, au général de Vincent et au colonel de Mauduit. Les membres de l'assemblée insurgée durent rester à la suite de l'Assemblée nationale pour avoir à présenter leur défense à sa barre. Le roi fut prié d'envoyer deux vaisseaux de ligne et des troupes à Saint-

Domingue pour y arrêter la révolte. Mais, fidèle à son absence de système et de logique, quand il était question de colonies et de marine, l'Assemblée nationale devait elle-même bientôt rapporter son décret, condamner ceux qu'elle avait loués, relever ceux qu'elle avait abaissés.

En attendant Saint-Domingue était en feu. L'assemblée de Saint-Marc, en quittant la colonie, avait transmis à une multitude d'hommes turbulents et irrités le soin de la venger et de perpétuer ses haines avec son esprit. La province du Sud, que l'on n'avait pas vue mêlée jusque-là à la querelle, prit fait et cause avec fracas pour la province de l'Ouest contre celle du Nord et contre l'autorité métropolitaine. Un seul quartier y conserva encore quelque apparence de tranquillité : ce fut celui de Jérémie ou de la Grande-Anse, qui ne la dut qu'à sa position éloignée. Le major de Codère, commandant militaire aux Cayes, fut arraché des bras de sa femme par les colons blancs qui l'accusaient d'être partisan des gens de couleur, et, après mille outrages, on l'assassina. L'autorité voulut répondre à la violence par la violence : le marquis de Borel, le plus grand agitateur de la colonie depuis que La Chevalerie avait été forcée d'abdiquer sa fameuse capitainerie générale, un seigneur de Saint-Domingue tout à fait dans le grand goût féodal du moyen âge, qui daignait descendre de ses tourelles pour guerroyer et détrousser les passants, fut condamné par le Conseil supérieur du Port-au-Prince à être passé par les armes pour avoir suborné les soldats de la garnison de Saint-Marc; mais le haut planteur se railla de la sentence comme jadis les hauts seigneurs de Montlhéry et autres repaires féodaux des sentences des rois de France.

Sur les entrefaites, un des gens de couleur qui étaient passés en France pour y réclamer leurs droits devant l'Assemblée nationale, le mulâtre Vincent Ogé, homme énergique et dans la force de l'âge, avait, malgré toute la surveillance des blancs, opéré son retour à Saint-Domingue, dans le but d'y exiger la promulgation du décret du 8 mars et des instructions du 28 du même mois qui sous-enten-

daient les droits de sa caste à prendre part aux affaires de la colonie. Pour donner plus de force à son exigence, il avait commencé par former un rassemblement de mulâtres, et s'était mis à sa tête. Il avait été impossible alors aux autorités militaires de ne pas obtempérer aux vœux des blancs qui demandaient à grands cris que l'on marchât sur des individus assez audacieux pour vouloir que l'on exécutât la loi de la métropole en leur faveur. Le général de Vincent et le colonel de Cambefort, qui commandait le régiment du Cap, coururent sur ces malheureux avec des forces considérablement supérieures, et dispersèrent tout ce qu'ils n'écrasèrent pas. Ogé, qui s'était réfugié dans la partie espagnole de l'île, fut livré en vertu d'un traité d'extradition des accusés existant entre les deux États. On le rompit tout vif sur un échafaud et on lui fit subir le supplice de la roue, puis sa tête fut tranchée et exposée sur un poteau. Son frère Jacques Ogé et un de ses compagnons, nommé Chavanne, eurent le même sort. D'autres mulâtres, condamnés par contumace dans cette affaire, se réfugièrent au milieu des montagnes de la province du sud, et s'y préparèrent à des vengeances en essayant dès lors de soulever les nègres, conformément aux instructions qui leur étaient envoyées par les agents des hommes de couleur, soutenus à Paris par la société négrophile. Le principal de ces agents était un nommé Raimond. Il écrivait à ceux de sa caste de déchaîner les esclaves contre les blancs, au cas où l'on n'accorderait pas aux mulâtres, avec une réparation éclatante, l'entière égalité des droits. Les atrocités des blancs mirent entre eux et les hommes de couleur un abîme qui devait être la perte des premiers, et amenèrent des guerres d'extermination que nous ne suivrons pas dans tous leurs détails, ni même dans toutes leurs phases.

L'insurrection et la guerre civile se manifestaient non seulement dans les colonies françaises des grandes et des petites Antilles, mais encore dans celles de l'Amérique du sud et de l'Amérique du nord, à Cayenne et à la Guyane d'un côté, et de l'autre jusque dans les petits établissements qui restaient aux pêcheurs français

dans le voisinage de Terre-Neuve, aux îles Saint-Pierre et Miquelons. Il en était de même dans les établissements de la côte occidentale d'Afrique.

Les nouvelles qui arrivaient de la mer des Indes n'étaient pas plus favorables. De ce côté pourtant l'Assemblée nationale avait cru donner une grande satisfaction aux colons, en préludant à la suppression de la nouvelle compagnie des Indes, par un décret qui déclarait le commerce de ces mers libre pour tous les Français. Cet événement, qui naguère aurait eu l'importance d'une révolution commerciale, passa presque inaperçu dans la tourmente générale.

A l'île de France, comme ailleurs, la cocarde tricolore fut le prétexte des premiers troubles. Les administrateurs ne les avaient suspendus qu'en prenant eux-mêmes ce symbole avant qu'il fût décrété signe de l'État. Des placards passionnés appelèrent les habitants à s'assembler, et, dès la première réunion, les prétentions des différentes classes se manifestèrent avec fureur; le pouvoir exécutif fut tout d'abord comprimé par l'action violente de quelques meneurs, sans autre caractère que celui qu'ils s'arrogeaient et sans aucune mission; le comte de Conway, objet de soupçons qui ne paraissaient pas sans fondements, mais en qui on aurait pu du moins s'attendre à rencontrer quelque énergie, n'avait pas su mieux que les autres maintenir la discipline parmi les troupes. Des assemblées primaires s'ouvrirent sans convention légale; les soldats allaient y pérorer. L'installation de la première assemblée coloniale à l'île de France, le 27 avril 1790, loin d'apporter quelque trêve à la fermentation, l'augmenta; cette assemblée offrit aussitôt en quelque sorte des primes d'encouragement au désordre des troupes et à la résistance aux autorités métropolitaines, en accueillant avec éloge et flatterie à sa barre tous ceux, militaires, marins ou non, qui s'y présentèrent pour exposer leurs plaintes et leurs griefs, même contre leurs chefs directs.

Le capitaine de vaisseau chef de division comte de Macnemara, après avoir ramené dans l'Inde les ambassadeurs de Tipou-Saheb, était venu prendre le commandement de la station de l'île de France.

C'était un brave et habile marin, mais un peu sévère et qui, en outre avait l'inconvénient d'être Irlandais, comme Conway. Ses propres matelots l'ayant dénoncé comme ayant exercé sur eux un pouvoir tyrannique et étant ennemi de la colonie, une infâme potence et une lanterne furent disposées sur la place publique pour le pendre, et l'assemblée coloniale elle-même ameuta contre lui. Dans cette extrémité il s'embarqua, avec six hommes seulement, sur un canot, pour s'éloigner de cette île funeste; mais l'assemblée expédia des chaloupes à sa poursuite pour le ramener de gré ou de force, et l'obliger à faire de solennelles excuses. Atteint par les chaloupes, Macnemara voulut se brûler la cervelle; mais on se jeta sur lui, on le porta à terre les mains liées, et on le traîna dans le sein de l'assemblée coloniale, à travers une foule furieuse qui demandait sa mort. Là, Macnemara fit une profession de foi noble et énergique, par laquelle il reconquit un moment le respect public, et s'attira même des applaudissements que son cœur et ses lèvres dédaignaient, parce qu'il en connaissait le peu de valeur réelle. On le reconduisit, vêtu d'un habit de garde national, à l'hôtel du gouvernement. La paix parut se rétablir; la marine marchande, touchée de la noble conduite de Macnemara, déchira un mémoire de plaintes dressé par elle contre ce brave officier. Mais la haine et l'insurrection, qui ne pouvaient se passer de victimes, n'avaient un moment abandonné le commandant de la station que pour se jeter sur le directeur du port, nommé Ravenel, qui ne vint à bout de se soustraire à la mort qu'en cherchant un refuge dans la campagne, pendant que des pillards envahissaient sa maison.

Deux avocats, Fressanges et Colin, et un nommé Ricard de Bignicourt, homme perdu de réputation, s'appuyant sur la lie du peuple, tendirent à former un triumvirat qui se substituerait à toute autorité dans l'île de France. Ils prêchaient le mépris des décrets de l'Assemblée nationale, le renversement de toute espèce de gouvernement, et même le droit de se donner à une autre nation, si l'on en obtenait des conditions plus favorables que de la France. Pour comble d'anarchie, l'assemblée coloniale se rendait arbitre des

destinées des établissements français dans l'Inde, et avait la prétention de faire comparaître et de juger à sa barre les commandants militaires et les agents administratifs de ces établissements. C'est ainsi qu'elle manda devant elle le lieutenant colonel de Canaples, parce qu'il refusait d'aller prendre, par ses ordres, le commandement de Chandernagor. Les soldats de la garnison du Port-Louis, ville qui avait longtemps servi de refuge à un ramas de repris de justice et de banqueroutiers frauduleux échappés de l'Europe, étaient continuellement excités à la révolte contre les officiers par des meneurs qui les entretenaient au cabaret et leur donnaient de l'argent; il était d'autant plus facile de les soulever par ces moyens, que déjà le gouvernement de la colonie en était réduit à les payer en papier monnaie, ce qui les mécontentait extrêmement.

D'un caractère trop absolu pour se prêter aux changements que les circonstances apportaient à son commandement, le comte de Conway avait déjà écrit pour demander son rappel, sous prétexte du mauvais état de sa santé; mais, fidèle à sa haine contre Cossigny, il avait en même temps prié le ministre de lui chercher un successeur en France *et non ailleurs*[1]. Bientôt il ne jugea pas prudent d'attendre que son successeur fût nommé pour abandonner son poste, et s'embarqua sans bruit sur une frégate, laissant le gouvernement général provisoire des établissements français de la mer des Indes à ce même Cossigny, gouverneur de Bourbon, que, naguère encore, il ne voulait pas avoir pour successeur.

Cossigny qui, par sa prudence et la confiance qu'il inspirait, avait réussi à maintenir la tranquillité à Bourbon, arrivait sur un terrain déjà trop volcanisé pour pouvoir y arrêter l'éruption. A cette époque, on procédait à l'élection de deux députés de la colonie à l'Assemblée nationale et de leurs suppléants. Les cabarets et la rue avaient d'abord prétendu imposer Ricard de Bignicourt et Fressanges, que tout à l'heure encore ils voulaient faire l'un commandant de l'île, l'autre chef de la justice; mais ils ne purent réussir

[1] Correspondance du comte de Conway (*Archives de la marine*).



[illegible] D'ESTAING.

4 novembre 1790, le bâtiment qui portait les députés de la colonie étant sous voiles, quatre cents hommes des régiments de Pondichéry et de l'île de France s'emparent des bateaux du port et se rendent à bord de *la Thétis*, où Macnemara en reçoit un certain nombre qui l'invitent à le suivre à terre. Le brave commandant ne croit pas devoir douter de la loyauté des grenadiers qui lui engagent la foi et l'honneur français, comme garantie qu'il sera respecté, et il s'embarque imprudemment dans un de leurs bateaux. Il a soin seulement de se munir d'une paire de pistolets, dont un valet de chambre avait, à son insu, ôté les amorces. Conduit dans l'église où l'assemblée coloniale tenait ses séances, Macnemara se voit aussitôt pressé de questions insidieuses qui ont pour but de le compromettre; il n'y répond qu'en demandant, pour toute faveur, d'être conduit aux casernes des grenadiers. On y consent; mais dans le trajet, et pendant que Cossigny le précédait, par un autre chemin, il est arrêté en face d'une lanterne placée à l'entrée de la rue Royale du Port-Louis, et là, les grenadiers mêmes qui s'étaient chargés de le protéger, poussent le cri : « A la lanterne! à la lanterne! » Cri affreux qui avait traversé les mers aussi vite que les premiers bruits de la révolution française. L'infortuné commandant veut s'échapper du milieu de ses assassins; il parvient même à la maison d'un horloger, dont la porte était ouverte, de laquelle il connaissait les issues, et d'où il espérait s'évader par les toits pour gagner le port. Mais les grenadiers l'y poursuivent; l'un d'eux l'atteint au haut de l'escalier lorsqu'il essayait, par des efforts désespérés, d'enfoncer la dernière porte de salut que, par malheur, il avait trouvée fermée. Alors il se retourne et dirige un de ses pistolets sans amorce sur le soldat. « Si tu me manques, lui crie celui-ci, ton affaire est faite. » En effet, le coup n'ayant pu partir, le grenadier assène sur la tête du commandant un furieux coup de sabre qui lui ouvre le crâne et le fait tomber à la renverse. Soudain les assassins se précipitent à la suite de ce misérable, achèvent l'infortuné Macnemara, coupent sa tête, la placent au bout d'un bâton, et, revêtus de l'habit militaire qu'ils déshonorent, la pro-

mènent dans les rues du Port-Louis, tandis que d'autres taillent le corps de la victime en morceaux et le traînent dans les ruisseaux. Quand ils l'eurent enfin abandonné près d'un lieu appelé le Pont-Bourgeois, un soldat de la marine vint recueillir les lambeaux du cadavre, et les inhuma pieusement dans un cimetière. Telle fut la fin de ce brave officier qui, après avoir particulièrement honoré les armes navales de la France dans plusieurs rencontres de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, avait sauvé, en 1785, à la tête de son équipage, la ville du Port-au-Prince d'un total incendie, en reconnaissance de quoi la colonie de Saint-Domingue lui avait décerné une couronne civique.

La Thétis, dont l'équipage avait peine à contenir son désir de venger son chef, mit à la voile le 9 novembre, et le lieutenant de vaisseau Desnos de la Hautière, que cet équipage toutefois n'avait pas réclamé, fut embarqué pour Bourbon le 1er décembre 1790, après avoir reçu les excuses de la colonie.

Cossigny adressa au ministre une lettre déchirante dans laquelle il lui disait que jamais il ne se consolerait de ce qu'il avait vu, et que toujours l'horrible tragédie dont l'île de France venait d'être témoin sous son gouvernement, le poursuivrait jusque dans son sommeil. Après avoir tracé un tableau désespérant de l'insubordination des troupes, dont il reconnaissait pourtant que toutes les plaintes n'étaient pas sans fondements, il suppliait le roi de lui accorder sa retraite, alléguant à son tour des motifs de santé. Mais le gouvernement de la métropole crut avoir trop besoin de ses services dans ces circonstances pour accéder immédiatement à ses vœux [1].

Les deux députés de l'île de France à l'Assemblée nationale, Colin et Caudère, n'arrivèrent pas à bon port; ils périrent sur les côtes de Bretagne.

L'île Bourbon, où le colonel Thenon gouverna par intérim d'après les errements de Cossigny, continua d'être assez paisible. Trois cents hommes du régiment de Pondichéry, détachés dans la colonie où

[1] *Archives de la marine.*

ils avaient apporté le mauvais esprit qui régnait à l'île de France, donnèrent seuls quelques inquiétudes.

Sur le continent de l'Inde, à Pondichéry, les habitants mirent à profit les événements de la métropole pour faire suspendre l'évacuation ordonnée et à peu près conduite à fin par Conway. La flûte *la Bienvenue* s'étant présentée pour recevoir les effets d'artillerie et environ cent cinquante hommes de troupes qui restaient dans la place, fut obligée d'abandonner sa mission. Cette détermination était aussi honorable pour ceux qui la prenaient, qu'elle pouvait être utile à la France. Les troubles furent peu importants à Pondichéry, et, grâces à l'intelligent et honnête de Moracin, président de l'assemblée coloniale, ils n'y eurent que le caractère d'une agitation passagère. Néanmoins, Louis de Monneron, qui déjà avait été chargé d'aller en France porter de justes plaintes sur l'évacuation de Pondichéry, fut élu député de cette ville à l'Assemblée nationale, où d'ailleurs il s'était déjà installé à la manière des colons des Antilles présents à Paris. D'une opinion plus exaltée que Pierre de Monneron, il se montra dévoué aux principes les plus extrêmes, et se mérita les sympathies de Robespierre.

On montra moins de sagesse à Chandernagor qu'à Pondichéry. Un comité s'y forma et s'empara de tous les pouvoirs administratifs et militaires. Le commandant Montigny et l'officier qui était à la tête des Cipayes, furent obligés de sortir de la ville et de s'enfermer à Ghavatty. On les y menaça d'un siége, et, pour éviter l'effusion du sang, ils se rendirent sans résistance. Le comité de Chandernagor voulut ensuite les faire conduire comme prisonniers à l'île de France; mais le gouverneur des Indes anglaises, lord Cornwalis, les délivra, et ils se retirèrent à Calcutta pour y attendre les événements. L'assemblée coloniale de l'île de France et celle de Pondichéry prétendant, chacune de son côté, avoir le droit de nommer les commandants aux établissements français de la presqu'île du Bengale, le lieutenant-colonel de Canaples, au nom de la première, et l'agent administratif Mottet, au nom de la seconde, se présentèrent successivement pour remplacer Montigny. Mais le comité de

Chandernagor avait mis à leur réception des conditions qu'ils ne crurent pas devoir accepter. C'est alors que Canaples s'étant retiré et ayant été inutilement invité par l'assemblée de l'île de France à retourner au poste où elle le nommait, et par le comité de Chandernagor à se soumettre aux conditions qu'il lui dictait, fut appelé à la barre de l'une, et déclaré traître à la patrie par l'autre.

Mahé, Yanaon, Karikal et les divers comptoirs français de l'Inde, éprouvèrent aussi plus ou moins les effets de la révolution.

Durant ce temps, les Anglais et Tipou-Saheb se faisaient de nouveau la guerre, sans que la France pût prendre le parti de son allié naturel, ni seconder le succès de ses armes qui triomphèrent d'abord. Tipou envoya vainement en France des agents pour presser le gouvernement de Louis XVI et celui de la révolution elle-même de lui envoyer des secours, en échange d'immenses avantages. Le nabab Mohamet-Ali-Kan, dont les Anglais avaient autrefois pris soin de nourrir la haine contre Tipou-Saheb, mais dont ils n'envahissaient pas moins les États, sollicitait non moins inutilement de son côté l'appui de la France. Le colonel de Fresne, commandant de Pondichéry, en était réduit à leur répondre à tous deux qu'il avait les ordres les plus précis de ne se mêler en rien de ce qui regardait les puissances étrangères.

Pitt tolérait alors la révolution française parce qu'elle ressemblait encore à une ruine plutôt qu'à une conquête, à un râlement plutôt qu'à une menace. Elle lui paraissait faire mieux que lui-même son œuvre. Elle emportait à la fois la marine et les colonies de la France. Et pendant ce temps l'Angleterre augmentait le nombre de ses vaisseaux, elle fécondait son commerce; profitant avec ardeur de l'abandon où on laissait Tipou-Saheb, elle méditait l'entière conquête de l'ancien empire du Mogol et touchait déjà au moment de se dédommager au centuple dans l'Inde des pertes qu'elle avait éprouvées dans l'Amérique du nord.

CHAPITRE IV.

1790 - 1791.

Insurrection de l'escadre de Brest — Histoire parlementaire de la marine à la Constituante. — Guerre de brochures en dehors de l'Assemblée. — Officiers de marine membres de l'Assemblée. — Malouet orateur. — Prétentions exagérées de la marine marchande. — Suppression du Conseil de marine. — Nouvelle organisation de l'inscription maritime. — Discussion sur l'administration centrale de la marine et des colonies. — Discours de Moreau de Saint-Méry. — Décret d'organisation du ministère. — Débats sur l'organisation du personnel militaire de la marine.— Opinions de La Coudraye, Malouet, Nompere de Champagny, Ricard, Louis de Monneron, Fermont, La Galissonnière, etc. — Décret de nouvelle organisation. — Discussions et décrets sur l'administration des ports et arsenaux.

Le vaisseau *le Léopard*, qui avait laissé son nom à la faction coloniale de Saint-Domingue, dite des *Léopardins*, était arrivé à Brest, avec le ridicule aréopage de Saint-Marc, au moment où l'on venait de publier sur l'escadre de l'Océan, commandée par d'Albert de Rions, un nouveau code pénal de la marine qui donnait lieu à beaucoup de commentaires et de mécontentements. L'Assemblée constituante, en décrétant ce code, que le roi sanctionna le 22 août 1790, atteignit un but diamétralement opposé à celui qu'elle se proposait. Une peine de discipline, l'anneau au pied avec une petite chaîne traînante, fut considérée comme infamante et odieuse pour le matelot français qui n'aurait commis qu'un délit. L'usage d'une petite baguette de liane, comme signe d'autorité, laissée aux officiers-mariniers, ou sous-officiers, choquait fort aussi les subordonnés, que les coups de corde au cabestan, malgré la dureté de la peine, offensaient beaucoup moins. Une agitation extrême existait à bord des vaisseaux, depuis la publication du décret de l'Assemblée. La présence du *Léopard*, apportant avec lui tous les ferments d'insurrection dont son équipage et même son commandant, Santo-Domingo, étaient atteints, ne put que l'augmenter.

Tout d'abord, un des matelots du *Léopard*, venu sur le *Patriote*, commandé par d'Entrecasteaux, tint des propos grossiers contre le major Huon de Kermadec. Le comte d'Albert, que l'on en

avisa, voulut bien mettre ces insultes sur le compte de l'ivresse, et donna ordre simplement de reconduire le matelot à bord du *Léopard*. Mais l'équipage du *Patriote* prit mal la chose; le patron eut la témérité d'aller trouver le commandant en chef de la flotte : « C'est aux plus forts à faire la loi, lui dit-il insolemment, et il ne sera rien fait à notre camarade du *Léopard* que ce que nous voudrons bien. » Le désordre allait croissant à bord du *Patriote*. Comme d'Entrecasteaux faisait sa tournée pour savoir si tout le monde était content de la nourriture, un matelot se plaignit en termes amers, non des vivres, mais des officiers. Sur la recommandation que le commandant lui-même lui fit de prendre en paix son repas et de laisser ses camarades dans l'ordre, il se répandit en invectives, et se vit aussitôt soutenu par une certaine quantité de matelots et d'officiers-mariniers. Le quartier-maître Touard se mit à la tête des mécontents, et forma des attroupements sur le pont. D'Entrecasteaux les dissipa d'abord; mais ils se reformèrent presque aussitôt plus nombreux et plus menaçants. Le commandant déclara que si cela continuait, il se verrait forcé de quitter le vaisseau. « Tant mieux! s'écrièrent les révoltés, vive la nation ! Les aristocrates à la lanterne! » D'Entrecasteaux sortit alors du *Patriote*, et le comte d'Albert de Rions l'autorisa à descendre à terre, en le chargeant de faire le rapport circonstancié de ce qui s'était passé.

Le lendemain matin, d'Albert se transporta de sa personne sur le vaisseau insurgé. Il ordonna que tous les officiers se tinssent sur le gaillard d'arrière, fit ranger l'équipage autour de lui, et demanda quelle avait été la cause du trouble. Le plus profond silence fut gardé. Le commandant général interpella alors directement le patron du canot, qui répondit que l'on avait craint que le matelot du *Léopard* ne fût trop violemment puni. D'Albert fit venir l'officier qu'il avait chargé de ramener, sans autre peine, le matelot à son bord, et cet officier expliqua ces ordres, si modérés, qu'il avait reçus du commandant en chef : « Vous voyez, dit d'Albert avec calme, que vos craintes étaient bien mal fondées.» S'adressant en-

suite au patron du canot, avec plus de calme encore, s'il était possible : « Votre faute est plus grave, lui dit-il, je ne puis m'empêcher de vous envoyer en prison. — Il n'ira pas ! crièrent plusieurs voix. — Vous allez donc me désobéir? — Il n'ira pas! répétèrent les mêmes voix. — Que ceux qui sont disposés à obéir se montrent et lèvent la main ; ils auront bien mérité de la nation. »

Personne ne se montra, personne ne leva la main. C'en était fait ! déjà la France était vaincue sur mer. Les équipages comme les soldats, qui ne sentent pas la nécessité de la discipline, du respect pour leurs chefs, sont les ennemis de leur patrie ; la France le sut bientôt.

D'Albert, ce vieux marin, cet officier général, blanchi sous ses exploits, l'âme pénétrée de douleur, annonça d'un accent triste et qui aurait dû aller au cœur des matelots, qu'il allait faire part de la désobéissance de l'équipage au gouvernement ; mais, ne pouvant s'accoutumer à cette idée que des hommes qu'il avait plus d'une fois conduits à la victoire manquassent ainsi, en un seul jour, à tous leurs devoirs : « Mes enfants, leur dit-il, avez-vous à vous plaindre de moi ? — Non ! non ! répondirent la plupart des révoltés, pris d'une involontaire émotion. — Est-ce donc de vos officiers que vous avez à vous plaindre? reprit d'Albert de Rions. » Même réponse. Le commandant en chef entra alors dans la chambre du conseil, et s'y fit accompagner par les sous-officiers. Il adressa à ceux-ci un discours paternel. « Eh ! ne voyez-vous pas, leur dit-il, que l'équipage vous déshonore, en se déshonorant lui-même ? — Nous ne sommes pour rien dans cette affaire, nous l'affirmons ! s'écrièrent-ils. »

D'Albert de Rions, qui sentait qu'au fond ces matelots, ces sous-officiers, étaient de braves gens égarés, annonça qu'il n'écrirait que dans une heure, afin de donner à tout le monde le temps de revenir à résipiscence. Quand il quitta *le Patriote*, que lui-même il avait commandé en des jours plus heureux pour la marine, il entendit des cris : Vive la nation ! et rien d'offensant pour les officiers ni pour lui. Mais il ne se fut pas plutôt éloigné

que les meneurs reprirent tout leur empire, et l'heure qu'il avait accordée s'écoula sans que personne eût marqué du repentir. Il s'embarqua alors dans son canot pour aller conférer avec le lieutenant général des armées navales d'Hector, commandant de la marine et de l'arsenal de Brest.

La révolte existait aussi à bord de *l'Entreprenant ;* on y lut le nouveau code pénal, mais les matelots déclarèrent qu'ils ne s'y soumettraient pas. On s'insurgea également sur *le Tourville.* A bord de *l'Apollon*, l'audacieuse motion fut faite de jeter trois officiers à la mer. L'équipage du vaisseau *la Ferme* déclara qu'il ne mettrait pas à la voile sans avoir reçu de nouvelles avances d'argent, et fit circuler dans toute l'escadre des billets anonymes pour exciter les autres vaisseaux à manifester la même exigence. Un grand nombre de soldats et de matelots du *Majestueux* se refusèrent à faire le service de la manœuvre ; quelques-uns s'emparèrent de la chaloupe et descendirent à terre pour s'y mêler aux émeutiers.

Le major général de la marine à Brest, Bernard de Marigny, fut publiquement insulté, surtout par l'équipage du *Léopard* ; on planta une potence devant la porte de sa maison, sous le prétexte qu'il avait dit que si on l'envoyait à Saint-Domingue avec deux vaisseaux, il remettrait bien à l'ordre ceux qui s'en étaient écartés. Ce valeureux marin, honneur de son corps, ne put supporter le sanglant outrage qu'on lui avait fait ; il quitta aussitôt son uniforme et déclara qu'il ne le reprendrait pas avant d'avoir été jugé.

« En vain redirais-je aux officiers, écrivait d'Albert en faisant part au gouvernement de ces tristes nouvelles, que la subordination règne encore ; ma bouche leur persuaderait mal ce que je ne crois pas moi-même ; il n'y a d'espoir absolument que dans une commission composée de membres de l'Assemblée nationale ; les décrets ne ramèneraient point l'ordre, on s'en moquerait. »

Les officiers de la marine réunis à Brest écrivirent aussi pour tracer le tableau funeste de l'insurrection des équipages, au moment où la gloire de l'État et la prospérité publique pouvaient, comme ils le disaient, dépendre de l'action des forces navales.

Le rapport sur l'insurrection de l'escadre de Brest fut fait à l'Assemblée nationale par le député colonial de Curt, membre du comité de marine. L'Assemblée, comprenant trop tard les dangers de sa longanimité, décréta que les principaux auteurs de l'insurrection et ceux de l'insulte faite au major-général de Marigny, seraient poursuivis et jugés suivant la loi; que le vaisseau *le Léopard* serait désarmé, son équipage congédié, son état-major renvoyé; que les soldats du régiment du Port-au-Prince venus à bord de ce vaisseau seraient transférés, dans le plus bref délai, en lieu convenable, et que le lieutenant Santo-Domingo se rendrait immédiatement à la suite de l'Assemblée nationale; elle décréta en outre que le roi serait prié de nommer deux commissaires civils, qui pourraient s'adjoindre deux membres de la municipalité de Brest, pour aviser au rétablissement de la discipline dans l'escadre, et de l'ordre dans la ville de Brest.

Les commissaires de l'Assemblée nationale furent fort mal reçus sur l'escadre; ils entendirent de toutes parts des réclamations contre le nouveau code pénal de la marine. A bord du *Majestueux*, on leur demanda à grands cris le renvoi du commandant-général de l'escadre et du commandant du vaisseau. Ils ne crurent pas pouvoir, sans se compromettre, passer sur d'autres bords. L'équipage de *la Ferme* voulut faire débarquer de force le major du Clesmeur, et arracha au capitaine la promesse que cet officier ne ferait aucun service sur le vaisseau; on ne toléra la présence du major qu'à cette condition. Un matelot de la frégate *la Bellone* osa porter la main sur un officier, et l'équipage s'opposa à ce qu'on le punît suivant la loi; il prétendit que c'était à lui de faire la justice comme il l'entendait; l'équipage, devenu tribunal, condamna le matelot insolent et brutal à être mis à terre, ce qui fut considéré par celui-ci comme une faveur et non comme une punition.

D'Albert de Rions, ayant essayé de tout, et en dernier lieu de l'autorité des commissaires du roi et de l'Assemblée, désespéra à la fin de reconstituer la discipline; il se démit de ses fonctions et

quitta la France. Le chef d'escadre de Souillac, ancien gouverneur général des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance, lui succéda dans le commandement en chef de l'escadre et de l'armement de Brest.

Sur les entrefaites, le ministre dirigeant Necker, à bout d'emprunts et d'expédients, aussi détesté qu'il avait été populaire, s'était en quelque sorte évadé du royaume. Les autres ministres ne restaient au pouvoir que pour ne pas abandonner le roi dans son péril et pour attendre qu'il leur eût trouvé des remplaçants.

Le général de Menou, rapporteur du comité de marine, pour hâter la fin de ces débris de ministère, rejeta le blâme de l'insurrection de l'escadre de Brest sur le comte de La Luzerne et ses collègues; il demanda en conséquence que l'on décrétât qu'ils avaient perdu la confiance de la nation. Le projet de décret ne fut pas accueilli, mais les ministres, moins celui des affaires étrangères, Montmorin, sentirent que la position n'était plus tenable pour eux et donnèrent leur démission. La Luzerne se retira à Londres, auprès de son frère qui y était alors ambassadeur de France; tandis que son prédécesseur au département de la marine, le maréchal de Castries, après avoir défendu les intérêts de la noblesse dans l'Assemblée nationale dont il était membre, allait se mettre à la tête de l'émigration à Coblentz.

Charles-Pierre Claret de Fleurieu, ancien capitaine de vaisseau, directeur des ports et arsenaux depuis le commencement du ministère de Sartines, fut nommé ministre de la marine, le 25 octobre 1790. C'était un excellent organisateur, un grand théoricien, un marin savant, un géographe et un hydrographe de premier ordre; un esprit droit, équitable, judicieux, très éclairé, mais timide et modeste jusqu'à manquer de décision; un caractère pur jusqu'à la candeur, bienveillant jusqu'à la faiblesse. On peut inférer de ce portrait précis, mais vrai, que ce n'était pas l'homme qui convenait à une époque de violente révolution.

Quoique la cocarde tricolore eût été solennellement décrétée et reconnue signe de l'État, le 27 mai 1790, le pavillon blanc avait été

conservé dans son intégrité sur les vaisseaux, jusqu'au 24 octobre de la même année, jour de la démission de La Luzerne; non, comme on l'a dit, par ménagement pour les sympathies des états-majors de la marine, mais parce qu'on craignait que la moindre modification des couleurs sur les escadres n'attaquât tout le système des signaux. L'Assemblée nationale, sur les réclamations des villes maritimes, rendit, le 24 octobre, un décret qui parut être à beaucoup de monde une transaction entre le passé et le présent, quoiqu'elle en eût puisé les motifs dans des considérations de tactique navale. Le pavillon de beaupré dut se composer en entier des trois couleurs; mais le blanc dut dominer encore dans le pavillon de poupe qui serait estampillé seulement, au quart de sa surface, du nouveau signe national. En même temps, l'Assemblée décréta qu'au simple cri de *vive le roi*, usité le matin et le soir et dans toutes les occasions importantes à bord des vaisseaux, on substituerait celui de *vivent la nation, la loi et le roi.*

Cependant l'insurrection continuait sur la flotte de Brest, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Les équipages du *Jupiter*, de *l'Auguste*, de *l'America*, imitaient ceux du *Léopard*, du *Patriote*, du *Tourville* et du *Majestueux*. Ils débarquaient les officiers qui ne leur convenaient pas et annonçaient ouvertement le parti pris de ne conduire les vaisseaux qu'où bon leur semblerait, et de les ramener au port s'ils étaient commandés pour une expédition trop lointaine.

Toutefois, pour qu'on ne mît pas en doute leur patriotisme, les révoltés daignèrent proposer une transaction entre eux et le pouvoir. Les commissaires seraient chargés d'exposer leurs griefs et obtiendraient, *sans délai*, de l'Assemblée nationale, l'annulation des articles de la nouvelle loi pénale relatifs à l'usage de la liane et à l'anneau au pied. Les commissaires promirent tout et écrivirent à Paris que désormais, avec l'aide de la société des amis de la constitution de Brest, il n'y aurait plus que des éloges à donner aux matelots. Édifié par cette correspondance rassurante, le comité de marine demanda qu'on votât des remerciements aux commissaires, aux amis de la constitution de Brest, à tout le monde

enfin, et que l'on réformât les articles du nouveau code qui ne convenaient pas aux matelots, ce qui fut fait par décret du 27 octobre 1790. Il résulta de ces concessions intempestives une recrudescence de désordre. Elles ne furent pas plutôt connues des équipages, qu'ils se flattèrent d'en obtenir de nouvelles, de la même manière.

Un maître d'équipage du *Majestueux*, voulant opposer un obstacle au désordre qui se renouvelait sans cesse sur ce bâtiment, est pris au collet par un matelot; on fait mettre celui-ci aux fers; un attroupement se forme pour le délivrer; le lieutenant de vaisseau de Marailles accourt; mais le coupable lui-même, déjà retiré des fers, s'élance, un sabre à la main, sur cet officier qu'un autre matelot, armé d'une bûche, frappe par derrière. Pendant ce temps, une députation de marins et de soldats embarqués sur l'escadre, va lire audacieusement au commandant en chef de Souillac un projet d'adresse à l'Assemblée, contenant des injures contre les officiers de la marine et contre lui-même. Ce général justement indigné, désespérant à son tour de dominer le désordre, demanda à être remplacé. On s'adressa pour lui succéder au chef d'escadre Bougainville, de la popularité et de l'esprit conciliateur de qui l'on espérait beaucoup.

L'illustre marin s'étant rendu à Brest dans le courant de novembre 1790, ne réussit pas mieux que ceux qui l'avaient précédé. *Le Duguay-Trouin*, *le Téméraire*, *le Jupiter*, *la Surveillante*, cette frégate dont l'équipage avait été la gloire de la marine française dans la dernière guerre, furent, comme les autres bâtiments de la flotte, en continuel état d'insurrection. Bougainville, après avoir essayé durant quelques mois de se maintenir et de ramener la discipline, abandonna à son tour la partie, et quitta momentanément le service

A Rochefort, et dans les autres ports du royaume et des colonies, il y avait de même chaque jour des soulèvements sur les bâtiments de l'État.

C'était au milieu de cette effervescence et de cette rébellion de la

flotte que l'Assemblée constituante entreprenait l'œuvre difficile et périlleuse d'une nouvelle organisation à donner à la marine.

Pendant que l'Angleterre, par son argent, et que les clubs, par leurs menées, travaillaient à faire table rase et à ne pas laisser pierre sur pierre de l'ancien édifice naval de la France, les optimistes et les esprits confiants qui croyaient à la possibilité de sa prochaine et solide rénovation, préludaient, dans des brochures, aux discussions de l'Assemblée, et cherchaient à éclairer le comité de marine. Il n'y avait pas que l'organisation militaire qui fût en jeu : l'organisation administrative et civile n'y était pas moins. La vieille querelle des officiers militaires et des officiers d'administration se réchauffa de toute l'ardeur des passions du moment. Plusieurs marins se signalèrent dans cette querelle. Kersaint, portant ses coups d'un et d'autre côté, avait la prétention de fonder une école à part, et demandait qu'on détruisît tout, pour tout recréer sur ses plans. En fait de système de formation des équipages, il publiait que la presse, en usage dans la Grande-Bretagne, et qui consiste à appréhender violemment, au premier bruit de guerre, tous les gens que la force armée rencontre près des côtes, pour les jeter comme matelots sur les vaisseaux, chose admissible tout au plus dans un pays où tout le monde est marin, était un moyen plus libéral et plus équitable que l'inscription maritime établie sur ce principe, que tout homme qui vit de la mer doit, en retour, à l'État, protecteur de ses droits et de ceux du commerce maritime, une partie de son temps. Kersaint attaqua, dans l'intendant Poujet, l'auteur présumé de l'ordonnance de 1784 sur la dernière organisation des classes, et ne ménagea pas le comité de marine qui se montrait favorable aux principes de cette ordonnance. En fait d'armée de mer, il parut un moment vouloir prendre pour base de son système l'alliance des deux marines, militaire et marchande, comme le faisait, dans le même temps, le comité de l'assemblée constituante ; il vanta la hardiesse qu'avait eue Sartines, en 1778, d'appeler la seconde à l'aide de la première, par la création des officiers-auxiliaires, dont il reconnaissait, il est vrai, que l'on

n'avait pas toujours eu à se louer, mais ce qu'il attribuait à l'erreur des choix et non à l'institution. Bientôt, quand il vit que le comité, au sein duquel il avait été admis à titre consultatif, en acceptant une partie de ses plans, rejetait ce qu'ils avaient de trop absolu; mais surtout quand il vit le corps des officiers de la marine royale, auquel il avait appartenu et qu'il reniait maintenant, abattu sous les calomnies, les outrages et les séditions, il déclara qu'il n'avait jamais été pour un système mixte, et qu'il avait voulu l'abolition pleine et entière de l'ancien corps. Toutefois, son esprit ambitieux, actif et remuant, ne prenait pas le temps de réfléchir à la logique d'un tel principe : car dominé malgré lui par ses souvenirs, par sa carrière de marin, il définissait sa pensée, aussi bien militairement qu'administrativement, par cette question et cette brève réponse : « Qu'est-ce que la marine? — Une armée. »

Malouet, au contraire, en sa qualité d'intendant, aurait volontiers défini ainsi la chose, à l'exemple de feu Bourgeois de Gueudreville, l'un de ses prédécesseurs à Toulon[1] : « Qu'est-ce que la marine? — Une administration. » Ses brochures, souvent prolixes, renfermaient plus de phrases que de choses. Elles pouvaient séduire d'abord par un trompeur éclat; mais elles ne supportaient pas un examen attentif. Il y parlait de beaucoup de choses, entre autres de constructions navales, sans y rien comprendre. Il y citait presque toujours à faux, et y couvrait les connaissances les plus superficielles du plus doctoral aplomb. Le vulgaire put s'y laisser prendre, mais moins aisément les hommes du métier. Des officiers de marine le raillèrent impitoyablement, et quelquefois avec plus de sel et d'esprit qu'il n'en avait montré lui-même, quoique assurément la nature lui en eût départi beaucoup[2].

[1] C'était ce Gueudreville qui, sous le règne de Louis XV, avait persuadé à Bourgeois de Boynes, son frère, ministre de la marine, d'enrégimenter les officiers de marine dans l'intérieur des terres, pendant que les officiers d'administration donneraient des ordres sur les vaisseaux. Ce fut ce singulier personnage qui destitua un commissaire de la marine parce qu'il s'était refusé à prendre le commandement d'une frégate.

[2] Malouet avait la main malheureuse en fait de modèles à offrir aux administrateurs. C'était ce même Gueudreville dont on a parlé; c'était le ministre Nicolas-René Berryer, de funeste mémoire, qui avait fait démolir et vendre par pièces et morceaux les restes de la

L'un d'eux particulièrement, enveloppé sous le voile de l'anonyme, sut mettre, contre Malouet, les rieurs et souvent aussi la raison de son côté[1]. Son système était d'établir une distinction entre l'administration qui ordonne et l'administration qui dresse les comptes; il revendiquait la première pour les officiers militaires et laissait l'autre aux gens de plume.

Malouet resta court devant cet écrit. Celui qui répliqua le mieux à sa place, fut le fils d'un contrôleur de la marine de Toulon, nommé d'Arnaud, qui déjà avait publié un travail fort substantiel sur la

marine, et avait fait de l'argent des agrès même et des apparaux en magasin, pour payer les luxures de la cour de Louis XV, dans un temps où l'on était en pleine guerre avec les Anglais et où l'on perdait les Indes orientales et le Canada, faute de vaisseaux pour y transporter des secours. « La marine, dans ce temps (en 1759), disait Malouet, ne coûtait annuellement que soixante-treize millions, et, en 1779, elle en a coûté cent quatre-vingts. » Mais on lui répondait aisément par cette simple observation qu'en 1759 il n'y avait pas de marine, et que, dans ce cas, soixante-treize millions étaient encore plus qu'il ne fallait; mais, qu'au contraire, en 1779, la marine était formidable et tenait tête partout aux Anglais. Malouet porta la puérilité, dans ses brochures, jusqu'à vanter la sévère économie du ministre Berryer, parce qu'il avait ordonné que l'on n'entretînt plus de chats dans les magasins de la marine, sous le prétexte que c'était trop coûteux.

[1] Malouet s'appuyait, pour l'économie des constructions navales, sur l'ingénieur des Lauriers. « C'est cet ingénieur, fit observer l'*anonyme*, qui a manqué trois vaisseaux de 74, *l'Hercule*, *le Pluton* et *le Scipion*, et qui, saisi de frayeur à la vue de leur peu de stabilité, prit le parti d'augmenter *à la flottaison* l'épaisseur des bordages de *l'Invincible*, de 110 canons, qu'il construisait alors, pour lui donner un soufflage non apparent, et qui diminua en outre toutes les proportions de sa mâture. La forme actuelle des vaisseaux, continuait l'*anonyme*, est plus propre à leur conservation que celle qu'ils avaient en 1692. Essayer de prouver cette vérité à M. Malouet serait peine perdue; car, pour m'entendre, il faudrait qu'il eût quelques notions de géométrie, et il m'a appris par une phrase de ses *Mémoires* qu'il était tout à fait étranger à cette science si utile dans tous les cas où il faut de l'exactitude et de la précision. Voici cette phrase qu'on pourrait appeler du galimatias double : « Il est également démontré que le centre du pouvoir n'est pas celui de gravité sur le peuple; c'est quand il est touché par tous les points de la circonférence que le joug pèse sur les épaules. » (*Mémoires sur l'administration de la marine*, par Malouet, page 93.) Peut-être l'éloquence, dont j'ignore les règles et les lois, permet-elle cet abus de langage; mais je suis bien certain qu'un géomètre n'emploiera jamais de cette manière les mots *démontrer*, *centre*, *circonférence* et *gravité*. »

L'officier militaire citait une série d'anecdotes piquantes contre les officiers d'administration : l'intendant de Toulon, en 1679, manquant de noyer Tourville, en lui répondant sur sa tête, malgré les observations contraires de l'amiral, que trois vaisseaux, *le Conquérant*, *le Sans-Pareil* et *le Content*, dont deux se perdirent dans la traversée, et dont le troisième fut obligé d'aller s'échouer pour éviter un sort semblable, étaient capables de passer tout armés de Toulon à Brest; Gueudreville demandant combien il fallait de charpentiers pour raccommoder un *tournevire* (cordage qui sert à l'appareil nécessaire pour lever les ancres); l'intendant Vauvré qui, réveillé au milieu de la nuit par des cris au feu, disait froidement : « C'est le commissaire un tel qui rend ses comptes; » les officiers de marine, appelés à s'occuper des arsenaux par l'ordonnance de 1776, découvrant dans l'arsenal de

matière[1], dans lequel il avait fait voir de l'impartialité, de l'équité à l'égard des deux corps rivaux, et blâmé le système absolu des deux côtés. Il répondit, sous la forme du doute et du désir de s'éclairer, avec un tact et un goût exquis, à l'écrit de l'officier militaire[2].

Enfin les débats passèrent de la presse dans l'Assemblée qui, à compter du 15 décembre 1790, s'occupa presque sans relâche de la question maritime.

Les officiers de marine étaient rares à la Constituante. Le lieutenant général des armées navales de Vaudreuil, l'ancien chef d'escadre de La Poype-Vertrieux, les capitaines de vaisseau de La Touche-Tréville, de Rochegude et de la Galissonnière; les majors de vaisseau Nomperre de Champagny et de Villeblanche; les lieutenants de vaisseau de Perrigny et de Galbert, et le lieutenant retiré de La Coudraye, étaient à peu près les seuls hommes du métier que l'on y trouvât, si l'on ne comptait pas comme tel le duc d'Orléans. La Coudraye et Nomperre de Champagny se montrèrent orateurs habiles et quelquefois éloquents.

L'administration de la marine était puissamment représentée à la Constituante par l'intendant Malouet qui exerçait une grande autorité sur l'Assemblée dans les questions spéciales et pratiques, et même dans certaines questions de principes, malgré la modération de ses opinions politiques.

Malouet était à la tribune sur son véritable terrain. C'était un homme sincèrement constitutionnel qui croyait à l'alliance possible de la monarchie et des libertés nationales. Doué d'une stature imposante, d'une physionomie belle, noble et mobile, d'un regard qui exprimait tour à tour la finesse de l'esprit et la sensibilité du cœur; cependant, calme, serein, au milieu de la tempête, puisant dans son apparent sang-froid, en face du spectacle d'agitation qu'il avait

Brest « un grand nombre de passages secrets masqués par des ruines qui les rendaient dignes de figurer dans quelques jardins anglais, et qui facilitaient une communication utile de la ville avec les dépôts des effets du roi, » etc., etc. (In-8° de 50 pages, 1790).

[1] *Observations sur les ordonnances de la marine*, in-8° de 116 pages, 1789.

[2] *Réponse au Mémoire contre M. Malouet*, 1790.

sous les yeux, des effets majestueux, parfois sublimes; plus lucide et moins prolixe avec la parole qu'avec la plume; un peu sonore et poëte dans la forme, mais s'exprimant avec un ton de conviction et d'honnêteté qui, joint au charme et à la facilité de son élocution, séduisaient la majorité de l'Assemblée et désarmaient jusqu'aux membres les plus hostiles : tel était l'intendant de la marine de Toulon à la tribune nationale. Il avait été beau le jour où, soutenant l'inviolabilité du secret des lettres contre Goupil de Prefeln, Gleizen et Robespierre, à propos de la saisie d'une correspondance de l'ancien chef d'escadre Baraudin, et accusé lui-même pour une de ses lettres adressée au comte d'Estaing, il était descendu de la tribune, et, après s'être avancé, d'un pas grave et noble, jusqu'à la barre de l'Assemblée, il avait dit : « Je viens de moi-même me placer à votre barre, pour marquer l'importance de l'accusation, et demander à ceux qui tout à l'heure étaient mes collègues, et qu'à présent j'appelle mes juges, ou ma punition, ou ma vengeance. » Il avait été beau quand, après être retourné à la tribune au milieu des applaudissements redoublés, il avait dit, avec la conscience d'une âme honnête et droite : « Avant d'avoir vu la lettre dont on m'accuse, j'ose affirmer qu'il ne s'y trouve rien qu'un bon citoyen doive rétracter. Je n'en parlerai point d'après ma mémoire, mais d'après mon cœur, où jamais n'entra un sentiment qui n'appartînt à un homme pur. Je déclare n'avoir jamais écrit, même à mes amis, que conformément aux opinions, aux principes que j'ai hautement manifestés à cette tribune. Il est possible qu'ayant devancé la révolution par mon respect, par mon amour pour la vraie liberté, j'aie blâmé, par mes écrits comme par mes paroles, les excès de la licence; mais un mouvement antipatriotique! antinational!.... Ah! messieurs, ma vie tout entière, mes mœurs, ma conduite, mon horreur pour le despotisme dans les temps mêmes du pouvoir absolu, tout vous répond du contraire; et si nous sommes assez malheureux pour que les opinions, les caractères modérés soient calomniés, ce n'est pas la liberté qui nous attend, c'est la tyrannie qui nous menace; car la liberté ne se trouve qu'entre l'honneur et

la probité. » Malouet avait été sublime quand, après ces paroles éloquentes et la lecture de la lettre accusatrice, donnée par lui-même, il avait rejeté ses accusateurs pâles, confus et tremblants sur leurs siéges, et avait recueilli les sympathies de l'Assemblée. Il ne l'avait pas moins été quand, dans la discussion de l'affaire du comte d'Albert de Rions à Toulon, il s'était écrié, en dominant les murmures du côté où siégeait Robespierre, et en fixant son regard sur les interrupteurs : « Oui, si j'étais à Toulon à cet instant, je serais dans le même cachot que le général d'Albert, ou les coupables seraient déjà punis! »

Dans la discussion sur la nouvelle organisation de la marine, Malouet agit plus encore par les conférences particulières avec ses collègues, que par ses discours à la tribune, où un honorable sentiment de discrétion et de sympathie pour les malheurs et les injustices dont étaient maintenant frappés les officiers militaires de la marine, l'empêchait de proclamer tout son système. On peut ajouter à sa louange, qu'il ne marqua jamais plus d'estime et de considération pour le corps militaire de la marine, que quand il le vit abreuvé d'humiliations. Il ne l'avait attaqué violemment, en ce qui concernait sa participation à l'administration, que quand il l'avait cru encore dans la plénitude de sa puissance. D'ailleurs, la lutte allait être beaucoup moins désormais entre les deux anciens corps rivaux des officiers de plume et des officiers d'épée, embrassés dans une réprobation commune, qu'entre la marine royale et la marine marchande.

Les sous-lieutenants de vaisseau, placés en quelque sorte sur la frontière des deux camps, et en situation par là même de se faire les conciliateurs et les pacificateurs de cette funeste querelle, l'avaient au contraire commencée par un mémoire adressé, le 10 août 1789, à l'Assemblée nationale, pour obtenir la réforme des ordonnances et règlements qui éloignaient, disaient-ils, les officiers parvenus du corps de la marine, non seulement des grades supérieurs, mais même de la perspective de parvenir à la lieutenance, et semblaient les condamner à ne jamais sortir de la classe des offi-

ciers intrus. Le fait n'était pas en tous points exact ; car on comptait beaucoup d'officiers non sortis des anciens gardes-marine parmi les lieutenants et les capitaines de vaisseau de la marine royale ; et l'on n'avait pas pu expérimenter encore les effets de l'ordonnance de 1786 relativement au grade intermédiaire de sous-lieutenant qu'elle avait créé. Les sous-lieutenants de vaisseau eussent été mieux inspirés si, se préoccupant moins d'eux seuls que de la patrie, ils avaient demandé l'égalité pleine et entière d'éducation et, par suite, de droits pour tous les individus, à quelque classe qu'ils appartinssent, qui voudraient entrer dans la marine de l'État. Ils auraient ainsi corrigé le passé, sans menacer l'avenir de la marine. Mais les vanités et les jalousies devaient tout gâter, tout perdre ; et, de réclamations en réclamations, de prétentions en prétentions, les sous-lieutenants de vaisseau ne tardèrent pas à être débordés eux-mêmes, et signalés comme privilégiés par les maîtres d'équipages et les officiers du commerce. Le moindre officier marchand prétendit témérairement qu'il n'y avait aucune différence entre la conduite d'un navire de commerce et celle d'un vaisseau de guerre, entre la manœuvre de l'un et celle de l'autre, entre une flottille de bateaux pêcheurs et une armée navale, et que l'homme capable de diriger l'une était capable de commander l'autre. On compta pour rien l'instruction et la théorie ; la pratique même du vaisseau de guerre et des grandes manœuvres, la tactique navale furent considérées comme des préjugés et des abus. Chaque capitaine de bateau pêcheur, et bientôt chaque matelot se crut digne d'être amiral. Les clubs et les agents de l'Angleterre flattèrent ces désastreux instincts qui précipitaient la ruine de la marine française [1].

[1] Un historien dont nous apprécions, pour tout ce qui ne concerne pas la marine, les études et le talent, M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, s'est fait, faute de réflexion sur la matière, l'organe rétrospectif et malencontreux de ces plaintes et de ces absurdes prétentions. Des esprits médiocres et sans portée se sont armés de son texte pour attaquer d'un côté les anciens officiers de la marine royale, malgré leurs victoires, et exalter les officiers de marine sortis impromptus de la révolution, malgré leurs constantes défaites. Une vie du capitaine Pierre Duval, marin très vulgaire, publiée récemment à Calais, est la preuve de ce que nous avançons.

Par décret du 29 décembre 1790, le conseil de marine fut supprimé. Le 31 du même mois, les tribunaux de commerce furent substitués aux amirautés dans toutes les villes maritimes. Le même jour, il fut rendu un décret sur l'organisation des classes des gens de mer, dans lequel on avait pris pour bases et pour principes les ordonnances des deux Colbert et celle de 1784.

Ce décret donna une plus grande extension à la partie considérée comme oppressive par les antagonistes du système, en ce qu'il comprit, parmi les gens à classer, les pêcheurs, hâleurs de Seine, bateliers et mariniers des bacs et bateaux et autres bâtiments sur les étangs, lacs, canaux et rivières, dans l'intérieur du royaume. Aussitôt que la nouvelle s'en répandit dans le public, ce fut à qui ne passerait plus les gens, dans le moindre batelet, sur le plus petit ruisseau, à qui ne ferait plus profession de curer en bateau les canaux ni les rivières, à qui ne jetterait pas une ligne à pêcher dans la plus misérable mare. Cet article impraticable tomba sous le ridicule. Le décret du 31 décembre abaissa, de soixante ans à cinquante-six, l'âge où l'on serait dispensé de l'obligation du service de mer. Il supprima les places données aux officiers militaires dans l'organisation des classes de 1784, et celles même d'intendants et de commissaires des classes, pour ne plus conserver que les simples commissaires civils et les syndics des classes. La superfétation administrative apportée dans cette organisation par le maréchal de Castries, se trouva ainsi détruite, et l'on parut se rapprocher davantage du système primitif de Colbert [1].

Les débats étaient ouverts sur l'organisation à donner à l'administration centrale du royaume. Le comité de constitution proposait de diviser le ministère de la marine et des colonies en deux, et c'était l'avis de Fleurieu qui, épouvanté de l'état des colonies, aurait voulu se débarrasser de ce fardeau. Moreau de Saint-Méry s'y opposa avec force.

« Lorsque la France, dit-il, conçut la pensée de favoriser les en-

[1] Un autre décret régla l'avancement des gens de mer en paie et en grade, sur les vaisseaux de l'État.

treprises de quelques hommes hardis qui avaient été chercher dans le Nouveau-Monde des ressources pour leur industrie ou de l'aliment pour le sentiment qui pousse l'homme vers les choses nouvelles, ce fut Richelieu, alors grand-maître, chef et surintendant général du commerce et de la navigation, et premier ministre, qui dirigea ces essais. Malgré leur timidité, ils annonçaient que cet homme avide de puissance, voulait que celle de la France, qu'il gouvernait, franchît les bornes de l'Océan et qu'elle allât contenir et balancer celle des autres nations de l'Europe, dont l'ambition avait déjà abordé les terres de l'Amérique. Mais, soit qu'on crût à cette époque que les Français qui allaient s'établir aux colonies auraient à traiter avec les naturels du pays, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'on craignît qu'à d'aussi grandes distances les entreprises faites par des individus qui agissaient plutôt en conquérants qu'en colons, n'occasionnassent des démêlés politiques, on donna, en 1628, c'est-à-dire deux ans après, le département des colonies à Boutilliers, secrétaire d'État, chargé des affaires étrangères, qui le transmit à trois de ses successeurs. Les colonies passèrent quarante ans dans cet état qui tenait de la nullité, lorsqu'un homme, dont le génie était sans cesse occupé de l'agrandissement du commerce, sentit qu'une colonie ultramarine n'était autre chose qu'un établissement commercial, et entrevit la prospérité de la France dans ces points éloignés. Mais Colbert, en saisissant cette première vérité, ne fut pas moins frappé du rapport essentiel que la nature a mis entre les colonies qui entretiennent et augmentent la marine, et la marine qui protége, défend et conserve les colonies. Il jugea qu'elles ne devaient former qu'un seul ministère, et, comme si son esprit eût pressenti que la prospérité des principales puissances européennes se mesurerait un jour sur le degré de splendeur de leurs colonies, il choisit pour lui ce ministère qui devait féconder des germes aussi heureux et aussi utiles au bonheur de la France. Malgré l'instabilité qui s'est fait remarquer sur tous les points de l'administration du royaume, malgré tout ce que l'ambition des grands et des protégés a fait imaginer pour multiplier

les faveurs par la division et la multiplication des places, il n'a jamais été question de séparer le ministère de la marine et des colonies. Il semblait que l'ombre de Colbert dût épouvanter ceux qui auraient ainsi entrepris de censurer sa pensée, à laquelle je ne paie pas un tribut idolâtre, parce que je sais qu'il ne faut pas croire à l'infaillibilité ministérielle, même dans un Colbert, mais qui me semble un grand argument lorsqu'une expérience de cent vingt-deux ans lui a ajouté tout son poids. »

Moreau de Saint-Méry combattit aussi la partie du projet de la commission de constitution, qui voulait enlever au ministère de la marine le commerce maritime et les pêches, pour les placer dans les attributions du ministère de l'intérieur que l'on créait; il s'opposa également à celle qui prétendait attribuer au ministère des affaires étrangères les négociations avec les puissances de l'Inde et de l'Afrique. Sous l'influence de ce discours, qui fut fort applaudi, Barnave se leva, et demanda que l'Assemblée allât aux voix sur cette proposition : « La marine et les colonies formeront un seul département. » Elle fut adoptée. On admit ensuite successivement et l'on décréta, le 27 avril 1791, qu'au roi seul appartenait le choix et la révocation des ministres, qu'au pouvoir législatif appartenait de statuer sur le nombre, la division et la démarcation des départements du ministère; que les ministres seraient au nombre de six, savoir : de la justice, de l'intérieur, des contributions et revenus publics, de la guerre, de la marine et des colonies, des affaires étrangères. Au ministre de la marine et des colonies furent attribuées l'administration des ports, arsenaux, approvisionnements et magasins de la marine; la direction des armements, constructions, réparations et entretien des vaisseaux; la direction des forces navales et des opérations militaires de la marine; la correspondance avec les consuls et agents du commerce de la nation française au dehors; la surveillance de la police des grandes pêches maritimes à l'égard des navires et équipages qui y seraient employés; l'exécution des lois sur les classes, les grades, l'avancement, la police et autres objets concernant la marine et les colonies; la surveillance et la direction

des établissements et comptoirs français en Asie et en Afrique; l'exécution des lois touchant le régime et l'administration de toutes les colonies dans les îles et sur le continent d'Amérique, à la côte d'Afrique et au delà du cap de Bonne-Espérance, ainsi que l'agriculture et le commerce des colonies. Le ministre fut tenu de présenter, chaque année, à la législature, un état détaillé de la force navale et des fonds employés dans chaque partie de son département, d'indiquer les améliorations et économies dont telle partie se trouverait susceptible, de rendre compte, également chaque année, de la situation des colonies, de l'état de leur administration, ainsi que de la conduite des administrateurs en particulier, et de l'accroissement et du décroissement de la culture et du commerce des colonies.

Une première discussion sur l'organisation militaire de la marine n'ayant abouti à rien, qu'à l'adjonction de six nouveaux membres au comité, celui-ci présenta, dans le courant d'avril, un nouveau projet, par l'organe de Brulart de Sillery. Il proposait de décréter que tous les citoyens soumis à la conscription maritime fussent compris dans la marine française, qu'on fermât les écoles spéciales de la marine, que la première instruction militaire se fît à bord des bâtiments marchands; qu'il n'y eût plus d'élèves, mais seulement des aspirants dont le nombre serait illimité; que l'on fît subir à tous ceux qui voudraient commander des bâtiments au long cours l'examen du grade rétabli d'enseigne; qu'avec le grade d'enseigne non-entretenu, on servît sur les vaisseaux de guerre, et l'on commandât comme capitaine les navires marchands; que la marine du commerce fournît ainsi le personnel de celle de l'État jusqu'au grade de lieutenant, qui s'obtiendrait au concours et dans lequel on commencerait à être entretenu pour être exclusivement attaché au service militaire; que du grade de lieutenant on passât, par l'ancienneté ou par le choix, à celui de capitaine de vaisseau; que l'on supprimât le grade de chef d'escadre pour le remplacer par celui de contre-amiral, réservé aux capitaines à l'exclusion des anciens chefs d'escadre; que de contre-amiral on devînt vice-amiral, et

qu'au dessus du grade de vice-amiral fût institué, sur de nouvelles bases, celui d'amiral, auquel pourraient prétendre également les contre-amiraux et les vice-amiraux. C'était ainsi que l'on aurait, suivant le comité, une marine puissante et neuve, divisée en deux sections, mais sortant de la même source, pour arriver au même but : l'une employée au commerce, l'autre destinée à le protéger; c'était ainsi que la chaîne de l'avancement ne serait plus interrompue, depuis le titre de mousse jusqu'à celui d'amiral. D'après ces principes, le rapporteur déclarait que, dans l'esprit du comité, la conduite d'un vaisseau marchand et celle d'un vaisseau de guerre exigeaient les mêmes connaissances théoriques et pratiques. Le député Ricard de Sealh déclara qu'il considérait le projet comme le soutien des anciens priviléges et des abus, et proposa qu'il n'y eût plus désormais d'autre personnel militaire de la marine que celui du commerce, pouvant commander alternativement sur les vaisseaux de l'État et sur les bâtiments marchands. Louis de Monneron abonda dans le même sens. Selon lui, les officiers de la marine marchande étaient la science infuse : la nécessité du travail continuel exigé par le chargement et le déchargement des navires, l'habitude de fréquenter les diverses côtes, les ports de guerre aussi bien que les ports marchands, les avait faits hydrographes, géographes, astronomes, manœuvriers, les meilleurs capitaines que l'on pût placer sur les vaisseaux de ligne, les meilleurs commandants en chef pour les escadres; on leur donnerait, dans son système, le commandement des vaisseaux pendant la guerre, en leur laissant le choix de leurs officiers, que l'on prendrait sans doute dans l'ancienne marine royale, si celle-ci était seulement capable de fournir de bons seconds, et, à la paix, ils seraient libres de prendre rang dans la marine militaire à compter de la date de leur brevet. Le major de vaisseau de Galbert, député de la Guadeloupe, se prononça pour le système diamétralement opposé; il rejeta le projet mixte de la commission elle-même, pour en revenir à une marine purement militaire. Ce fut à peu de chose près aussi le principe que développa le député La Galissonnière, membre de la minorité du

comité, qui déjà s'était fait entendre dans la première discussion. « C'est par ce mode seulement, dit-il, que vous pouvez avoir une marine véritablement protectrice du commerce; il ne peut être que le résultat d'un concours dès l'entrée dans la carrière. » Sans repousser d'une manière absolue l'adjonction des auxiliaires, il ajouta qu'il fallait que l'on fût toujours dans la possibilité d'armer les deux tiers des vaisseaux avec les officiers entretenus. La Coudraye développa une opinion fort remarquable. Il commença par témoigner ses regrets de ce que la plupart des nouveaux membres adjoints au comité n'eussent pu prendre part à ses délibérations, de ce que l'on en eût constamment éloigné les députés de Galbert et de Périgny qui avaient le droit d'y siéger, enfin de ce que l'on n'y eût appelé que deux fois quelques officiers de la marine à titre consultatif, quoique l'Assemblée nationale eût formellement décrété la consultation permanente. Il en résultait, selon lui, que le projet, rejeté comme détestable trois mois auparavant, se représentait le même quant au fond et, à plusieurs égards, pire encore. Il démontra le vice du système de quatre examens successifs, voulus par le comité, depuis le grade d'aspirant de troisième classe jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau, d'une part pour des jeunes gens uniquement poussés vers la carrière du commerce et fort peu soucieux de théorie militaire, desquels on gênerait jusqu'à la liberté de mouvement, d'autre part pour des hommes de trente ans, déjà enseignes, qui auraient peut-être, avant leur dernier examen, commandé des bâtiments, et (il appuya à dessein sur ce mot) *déterminé la paix ou la guerre.* « Exiger trop de la marine commerçante, affaiblir l'instruction de la marine militaire, nuire à toutes les deux, tel serait, dit-il, l'effet de la liaison entr'elles, que l'on vous propose. Il est inconcevable que le comité de marine n'ait point abandonné cette base vicieuse attaquée par tous ceux qui ont parlé à votre tribune, et inconnue à toutes les nations maritimes. » La Coudraye fit remarquer l'énorme différence qui existait entre deux professions, dont l'une avait pour but le commerce, et l'autre la guerre. Il montra les agents du commerce partant d'un port dans la seule vue d'arriver à un autre port, et, aussitôt après

leur arrivée, bornés aux soins et aux détails de la vente et des achats, devenant exclusivement marchands jusqu'à l'instant de l'appareillage pour leur retour, naviguant habituellement seuls et sans ordre, étrangers aux évolutions, à la discipline et à tout ce qui constitue l'art de la guerre; il fit voir que la faiblesse de leurs équipages les obligeait à des surcroîts de précautions dans la navigation, qui ne pouvaient que leur faire contracter des habitudes timides, inconciliables avec les manœuvres militaires. Il présenta d'un autre côté la destination de la marine militaire aux croisières, aux découvertes, aux combats, à l'art de chasser, de joindre, d'aborder ou d'éviter un vaisseau. Il dit que l'officier destiné à la guerre devait, dès sa plus tendre jeunesse, être formés aux évolutions, à l'action de combiner les mouvements, et de présenter cet ensemble qui multiplie les forces et les moyens des armées navales; qu'il devait y être exercé toute sa vie pour acquérir ce coup d'œil que le jugement seul ne suffit pas pour donner; que la discipline militaire, la science de commander à des équipages nombreux, de diriger un immense détail d'artillerie, ne s'apprenaient que sur des vaisseaux de guerre; que cette école seule formait à la précision, à la hardiesse des manœuvres qui constituent le talent. Il fit remarquer que l'on avait confondu à tort la marine marchande avec la marine corsaire qui n'existait plus, au moins sur son ancienne et vaste échelle; que c'était à celle-ci, et nullement à celle du commerce, qu'avaient appartenu, dès l'enfance, les Jean-Bart et les Duguay-Trouin, toujours guerroyant, toujours cherchant un combat, et uniquement occupés à enlever à l'abordage les trésors de l'ennemi, ou à conduire d'habiles et audacieuses descentes sur les côtes étrangères, pour en rapporter un riche butin.

« L'officier de guerre doit être uniquement occupé de gloire, reprit-il, et c'est par ce motif que toutes les nations maritimes lui ont rigoureusement interdit le commerce. Il est donc dangereux d'embarquer sur vos vaisseaux de guerre une classe d'officiers dont le mélange doit nécessairement y introduire le goût des pacotilles, et tous les inconvénients qui en sont la suite.... Cette alliance des

deux marines, ajouta-t-il, n'est pas une idée neuve, et peut-être votre comité l'a-t-il ignoré. Ce que l'on vous propose a déjà été tenté par un ministre célèbre et absolu, mais doué de grands talents et de grandes vues. Séduit par les déclamations oratoires d'un écrivain du temps [1], abusé sur les causes d'une guerre funeste, le duc de Choiseul, à la paix de 1763, voulut faire naviguer les jeunes officiers et les gardes de la marine sur les navires du commerce. Il choisit cependant les bâtiments qui, dans cet ordre, tenaient sans contredit le premier rang, par l'instruction des officiers et le genre de leur navigation. Des officiers de l'État furent employés sur des vaisseaux de la compagnie des Indes; mais bientôt l'épreuve fit abandonner ce projet. On s'aperçut que des manœuvres routinières ne donnaient que peu d'expérience; qu'elles n'en donnaient aucune pour l'instruction la plus importante, celle des évolutions; que les séjours dans les rades et dans les comptoirs inspiraient, nécessitaient le goût du commerce. Le duc de Choiseul reconnut son erreur et revint sur ses pas. M. Daprès, célèbre par ses cartes de la mer des Indes, m'a dit, en 1774, que depuis le petit nombre d'années que les vaisseaux du roi fréquentaient l'île de France, il avait recueilli plus de découvertes, plus d'observations que dans toutes les années antérieures. C'est M. Grenier, M. Coëtivi, M. d'Hercé, un de nos collègues à l'Assemblée, M. d'Entrecasteaux, tous officiers de la marine de l'État, qui ont levé les plans de l'archipel de Madagascar, qui ont découvert de nouvelles îles, marqué plusieurs dangers, et frayé des routes nouvelles et inconnues, pour parvenir dans toutes les saisons aux Indes et à la Chine. Tous ont été plus sensibles à la gloire attachée à ces découvertes, qu'ils ne l'eussent été à l'accroissement le plus considérable survenu dans leur fortune. Conservez précieusement cet esprit, et n'essayez pas de l'associer à des habitudes mercantiles qui, bientôt et indubitablement, finiraient par le détruire. Pour exécuter ses projets, votre comité vient vous proposer ouvertement de supprimer le corps de la marine et de le recréer

[1] L'abbé Raynal sans doute.

à sa manière. Ignore-t-il donc que l'idée de suppression emporte toujours avec elle un caractère de défaveur? Au corps de marine le plus instruit de l'Europe, au corps dont presque tous les individus ont acquis l'expérience de plusieurs combats et de la guerre la plus active dont les annales du monde fassent mention; au corps qui, pendant ce même temps, dirigeait les travaux des ports avec une telle intelligence, que pas un seul vaisseau n'a manqué sa mission, que jamais il n'y avait eu auparavant une semblable célérité dans les réparations, une pareille prévoyance des besoins, une égale promptitude à reprendre la mer; au corps qui a fourni l'exemple de cent combats glorieux et remarquables par la supériorité des manœuvres; qui même, après la journée désastreuse du 12 avril 1782, rallié sous les ordres de M. de Vaudreuil, notre collègue, sut le premier tenir la mer et forcer les vainqueurs à l'inaction. Non, la sagesse et la justice de l'Assemblée ne lui permettront jamais d'adopter une telle proposition. Le projet du comité renferme des dispositions iniques, d'autres nuisibles au service public; il est inadmissible dans toutes ses parties. Le temps vient où l'enthousiasme cessera, où l'on nous jugera sur nos œuvres. Lorsque des hommes de loi se seront trompés sur la rédaction de quelques points de jurisprudence, on dira : Ils se sont trompés, cependant leur intention était bonne; mais si des hommes de loi et des commerçants avaient rédigé une organisation de marine militaire contre le sentiment et les réclamations des militaires et des marins, on dirait avec amertume : Comment ne se seraient-ils pas trompés? On se rappellerait avec ironie l'adage célèbre : *Ne sutor ultrà crepidam*. Revenez, messieurs, au système vrai et universel, au seul bon : celui d'avoir une marine de l'État, exclusivement militaire[1]. »

Malouet, placé en face de Fleurieu, auteur de l'ordonnance de 1776, qu'il avait violemment attaquée, et d'un ministre dont les

[1] Le discours de La Coudraye, dont nous n'avons rapporté que des fragments, ne se trouve pas, de même que la plupart de ceux des officiers de marine, dans les journaux consultés par les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*; le *Mercure de France* le donne avec assez de détails; mais ce que nous en avons extrait est tiré de la publication que l'auteur en fit lui-même, en une brochure in-8° de 23 pages.

sympathies pour le corps des officiers militaires de la marine n'étaient pas douteuses, était dans une situation d'autant plus délicate qu'il ne voulait, à aucun prix, accepter les principes destructeurs d'une marine de l'État. Il se tira pourtant de ce pas difficile avec bonheur. Prenant le contrepied de l'avis émis par La Coudraye, pour arriver au même but, il montra qu'il était dangereux au commerce, funeste à ses intérêts, d'introduire l'élément militaire dans la marine marchande; reconnaissant, d'ailleurs, ce qui était un principe de tout temps admis, que cette dernière constituait essentiellement, *par ses matelots,* la puissance navale, accordant même qu'elle pouvait, dans certains cas, fournir de bons officiers: « Il faut leur ouvrir un libre accès, exciter leur émulation, dit-il, assurer leur avancement; la raison, la justice et l'expérience le conseillent; mais attacher à l'action et au service du commerce maritime des grades militaires, instituer dans l'armée navale une classe d'officiers, par la seule considération de décorer du titre d'enseigne de vaisseau tous les capitaines du commerce, c'est rétablir sur les ruines des anciens préjugés de plus dangereuses prétentions.... Le projet du comité conduit à un gouvernement militaire, le plus détestable, le plus tyrannique de tous, en transportant dans les navires et les ateliers du commerce maritime l'esprit, les mœurs et les usages de la marine militaire. Voilà, s'écria-t-il, les produits de la vanité revêtue des enseignes de la philosophie et de la popularité. » Il attaqua en conséquence le projet du comité comme mauvais et dérogatoire à ses propres motifs.

Le député Fermont soutint le projet. Nomperre de Champagny montra dans cette discussion sa flexibilité, sa prudence et son adresse habituelles. « En repoussant la confusion, dit-il, je ne suis pas non plus de l'avis de ceux qui veulent mettre entre la marine militaire et la marine du commerce une barrière insurmontable. La marine militaire n'aura jamais tous les talents; le commerce a formé et formera encore de véritables grands hommes : il faut leur donner un accès facile dans la marine militaire. La même raison défend l'admission des sujets médiocres. La marine commer-

çante cherche la fortune, et la marine militaire l'honneur. Quel est alors l'intérêt de l'État? Le même que celui du négociant, c'est-à-dire de choisir les hommes les plus propres à son service, et non pas, comme on propose de le faire, à tour de rôle, ceux qui exercent la même profession. La marine militaire doit être l'élite de la marine marchande. » C'est de là que Champagny partit pour entreprendre de prouver que la méthode de concours et d'avancement proposée par le comité était absurde et injuste. « On apprend à parler plutôt qu'à agir; et l'enseigne de vaisseau qui reviendra d'une campagne pénible, où ses devoirs l'auront empêché de faire des études, verra, dit-il, un jeune homme exercé à l'art de parler, obtenir plutôt que lui le grade de lieutenant. Ainsi, la jeunesse commandera ce qu'exécuteront en subalternes l'âge et le talent. L'homme expérimenté, entendant mieux dire ce qu'il saura mieux faire, détestera un service qui ne lui offrira aucun espoir d'avancement, et n'y viendra que quand il y sera forcé; ou bien, on aura des hommes médiocres qu'aucun armateur n'aura jugés dignes de sa confiance. Le comité a donc trouvé le moyen de dévouer au service public les personnes qui y sont le moins propres. Lorsqu'il est question de commerce, ajouta Champagny, il ne faut parler que de liberté. Vous favoriserez l'estimable classe des capitaines marchands, en la dérobant à la dépendance du corps militaire. » Ainsi, quoiqu'il parût faire beaucoup de concessions aux idées dominantes, l'adroit orateur voulait évidemment atteindre le même objet que ceux qui s'exprimaient peut-être avec plus de netteté et de franchise que lui.

Nompèrre de Champagny, malgré toute sa modération, excita un grand tumulte dans l'Assemblée en proposant une nouvelle rédaction au projet, qui aurait eu pour but de mettre aux prises, dans un concours permanent, les capacités de la marine marchande avec les connaissances qui se perpétueraient parmi des élèves de marine spéciaux. C'eût été en tout cas une excellente émulation à offrir. L'extrémité gauche de l'Assemblée et toutes les tribunes s'élevèrent à grands cris contre cette proposition. « Je ne veux pas concourir au déshonneur du nom français! » s'écria le député Cottin. Les applau-

dissements frénétiques des tribunes accueillirent son incompréhensible exclamation. « On ne cherche plus que les applaudissements des tribunes, » dit Mathieu de Montmorency avec un abattement douloureux.— « Nous ne commettrons pas le crime d'adopter la proposition de M. La Coudraye, » s'écrie à son tour Dubois-Crancé. Les applaudissements redoublent dans les tribunes, et la majorité de l'Assemblée reste muette de stupeur. « Si on veut dissoudre l'Assemblée, dit d'André avec courage, en essayant de dominer le tumulte, on n'a qu'à favoriser l'insurrection de la minorité contre la majorité. » — « Vos élèves, ce seraient encore des officiers de marine, nous n'en voulons ni par une porte, ni par l'autre, » s'écria le député Prieur. — « Non, non, nous n'en voulons pas, vociférèrent les tribunes; à l'Abbaye, à l'Abbaye, ceux qui en veulent ! » C'est au milieu de cette tempête que la discussion se ferma. L'Assemblée ne rendit pas un décret tout-à-fait aussi destructeur de la marine que l'extrémité gauche et les tribunes le voulaient; il faut encore lui en savoir gré. Le vote définitif eut lieu le 29 avril 1791.

Suivant ce décret, la marine française serait composée de tous les citoyens soumis à la conscription maritime; il y aurait des officiers mariniers entretenus, divisés aussi en plusieurs classes, et ayant autorité sur les matelots; les mariniers de première classe pourraient être constamment entretenus, suivant les besoins des ports; il y aurait des écoles gratuites d'hydrographie et de mathématiques dans les principaux ports du royaume; il serait ouvert, chaque année, dans les principales villes maritimes, un concours auquel pourraient se présenter tous les jeunes gens de quinze à vingt ans, se destinant à la marine; ceux qui auraient le mieux satisfait à l'examen, seraient admis à servir pendant trois ans sur les vaisseaux de l'État, avec le titre *d'aspirants*; les concours pour parvenir au grade d'officier seraient ouverts à tous les navigateurs qui auraient au moins quatre ans de navigation, soit sur les vaisseaux de l'État, soit sur les bâtiments du commerce, sans aucune distinction de ceux qui auraient été ou n'auraient pas été aspirants; les grades d'officiers de la marine seraient ceux d'enseignes de

vaisseau, de lieutenants de vaisseau, de capitaines de vaisseau, de contre-amiraux, de vice-amiraux et d'amiraux; nul ne pourrait être officier avant l'âge de dix-huit ans accomplis; le grade d'enseigne entretenu serait donné au concours, celui d'enseigne non entretenu à tous les navigateurs qui, après six ans de navigation, dont un au moins sur les vaisseaux de l'État, ou en qualité d'officier sur un bâtiment armé en course, auraient satisfait à un examen public sur la théorie et la pratique de l'art maritime; tous les enseignes seraient habiles à commander des bâtiments de commerce, pourvu qu'ils eussent vingt-quatre ans, et pourraient seuls commander au long cours et au grand cabotage; les enseignes non entretenus n'auraient d'appointements, n'exerceraient l'autorité et ne porteraient l'uniforme de ce grade que lorsqu'ils seraient en activité de service militaire; le dixième des places d'enseignes entretenus serait donné aux maîtres entretenus, moitié à l'ancienneté, moitié au choix; les autres places vacantes d'enseignes entretenus seraient données au concours, à la suite d'un examen sur toutes les branches de mathématiques applicables à la marine et sur toutes les parties de l'art maritime; on serait admis à ce concours jusqu'à l'âge de trente ans; tous les enseignes entretenus ou non entretenus, de service sur le même vaisseau ou dans le même port, jouiraient des mêmes prérogatives, exerceraient la même autorité, et prendraient rang entre eux, suivant le temps de navigation passé en cette qualité sur les vaisseaux de l'État; tous les enseignes, entretenus ou non, pourraient prétendre au grade de lieutenant, jusqu'à l'âge de quarante ans; les lieutenants seraient entretenus, et entièrement et perpétuellement voués au service de l'État; les capitaines de vaisseau seraient pris parmi les lieutenants, moitié à l'ancienneté, moitié au choix; ils pourraient l'être aussi parmi les enseignes non entretenus qui, ayant passé l'âge de quarante ans, auraient huit ans de navigation, dont deux sur les vaisseaux de l'État, et qui se seraient distingués par leurs talents ou par leur conduite; les contre-amiraux seraient pris parmi les capitaines de vaisseau, un tiers à l'ancienneté, deux tiers au choix;

les contre-amiraux parviendraient au grade de vice-amiral par rang d'ancienneté; les amiraux pourraient être pris parmi les vice-amiraux et les contre-amiraux indistinctement, toujours au choix; le commandement des armées navales et escadres, composées au moins de neuf vaisseaux de ligne, ne pourrait être confié qu'à des amiraux, vice-amiraux ou contre-amiraux; le commandement des divisions serait confié aux contre-amiraux et capitaines indistinctement; celui des vaisseaux de ligne armés en guerre à des capitaines; celui des frégates aux capitaines et aux lieutenants indistinctement; celui des bâtiments inférieurs aux lieutenants et aux enseignes entretenus ou non entretenus; le roi, ou, à sa place, les commandants des armées navales et escadres, pendant le cours de leurs campagnes, nommeraient aux commandements et pourraient les ôter par un ordre simple; enfin tous les hommes de profession maritime auraient droit aux retraites et récompenses militaires.

Par un autre décret, des 28 et 30 avril, l'Assemblée décida, pour l'exécution du précédent, que le corps de la marine était supprimé, et que le mode de nomination pour la recréation de la marine serait fait, pour cette fois seulement, de la manière suivante : la charge d'amiral de France serait supprimée [1]; le corps de la marine française se composerait de trois amiraux, neuf vice-amiraux, dix-huit contre-amiraux, cent quatre-vingts capitaines de vaisseau, huit cents lieutenants, deux cents enseignes [2], cinquante maîtres d'équipages entretenus, soixante maîtres-canonniers entretenus, trente-six maîtres charpentiers, et dix-huit maîtres-voiliers; le nombre des enseignes non entretenus ne serait point fixé; celui des aspirants

[1] Par divers décrets antérieurs, les droits et la juridiction de l'amiral avaient été supprimés. On a vu que les attributions des amirautés avaient été transportées aux tribunaux de commerce, de récente création.

[2] Par décret du 1? mai 1791, sanctionné le 20, il fut décidé que les officiers de la marine jouiraient des mêmes honneurs et prérogatives que les officiers des armées de terre dont les grades seraient correspondants, comme il suit : amiral, maréchal de France; vice-amiral, lieutenant général; contre-amiral, maréchal de camp; capitaine de vaisseau, colonel; deux cents premiers lieutenants, lieutenants colonels; les autres lieutenants, capitaines; enseignes entretenus ou non, lieutenants.

entretenus, le serait à trois cents; tous les grades non énoncés dans la nouvelle composition et toutes les distinctions d'escadres, ainsi que les états-majors qui y étaient attachés, seraient supprimés. Le même décret portait que les écoles de marine de Vannes et d'Alais cesseraient d'exister, à l'époque de l'établissement des écoles publiques[1], et que le titre d'aspirant entretenu serait donné aux élèves et aux volontaires actuels qui n'auraient pas complété trois années de navigation; que le grade et le titre de pilote seraient supprimés; que les maîtres-pilotes actuellement entretenus auraient le grade d'enseigne entretenu, pour l'exercer quand des vacances le permettraient; que les maîtres-pilotes non entretenus auraient le titre et le brevet d'enseignes non entretenus, seraient admis au concours sans égard à l'âge, et que ceux qui n'auraient pas été nommés enseignes entretenus pourraient être appelés au service de l'État en qualité de timonniers ou de chefs de timonnerie.

On peut juger maintenant de ce que l'Assemblée avait adopté et de ce qu'elle avait rejeté du projet de son comité de marine. On peut juger aussi de ce qu'elle emprunta et de ce qu'elle répudia de l'ancienne organisation. Il n'est pas donné aux esprits les plus aventureux d'innover en tout; il y a des principes et des précédents invincibles. L'Assemblée nationale venait de faire à peu près comme Richelieu à l'époque où il voulait créer une marine militaire : il avait été obligé de chercher des officiers partout où il était possible d'en rencontrer; mais ce que Richelieu n'aurait pas fait, s'il eût trouvé un commencement de marine de l'État, ce que Colbert n'eut garde même de faire, de 1664 à 1669, l'Assemblée nationale, qui avait trouvé une admirable marine toute formée, à l'apogée de sa science et de sa gloire, ne craignit pas de le faire : elle rétrograda ainsi de deux siècles, elle retourna à l'enfance, uniquement en vue de ne pas laisser pierre sur pierre du passé,

[1] Par décrets sanctionnés les 10 août et 14 octobre 1791, ces écoles, au nombre de vingt-cinq, furent établies à Agde, Antibes, Audierne, Boulogne, Calais, Cherbourg, Dieppe, Fécamp, Granville, Honfleur, La Ciotat, La Rochelle, Le Croisic, Libourne, Martigues, Narbonne, Paimbeuf, Port-Vendres, Rouen, Sables d'Olonne, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Tropez, Saint-Va ery-sur-Somme, Vannes.

de ce passé dont il avait bien fallu pourtant qu'elle conservât le système d'inscription maritime et d'autres principes fondamentaux. C'est ce qu'elle en garda qui devait épargner à la France une désorganisation plus entière encore de sa marine; et c'est sur les vieilles bases de la marine de Louis XIV, tant méprisées, de 1791 à 1795, que la marine française devait, à un certain jour, se retrouver debout. Le petit nombre de marins vraiment distingués, qui parut sortir de la nouvelle organisation, appartenait à l'ancienne, soit comme officiers de vaisseau, soit comme officiers de vaisseau-et-port. Pas un amiral, digne de ce nom, ne fut dû à la marine du commerce proprement dite, pas même un bon commandant d'escadre; et l'on put reconnaître un jour la justesse de cette observation de La Coudraye, qu'il ne fallait pas confondre avec la marine marchande la marine corsaire, qui n'existait plus sur l'échelle du règne de Louis XIV ni même de Louis XV, Louis XVI ayant fait entrer dans la marine de l'État tous les officiers à la course de quelque valeur. En effet, on ne vit plus de corsaires s'organiser en escadres, lutter et faire des descentes en corps.

Ce n'est point à Fleurieu qu'échut la tâche pénible de dresser le tableau du personnel de la nouvelle organisation de l'armée navale. Dès le 15 avril 1791, quand il avait vu que la marine et les colonies seraient maintenues en un seul département, et qu'il serait forcément distrait de l'une par les préoccupations extrêmes que demandaient les autres, il avait prié le roi d'accepter sa démission dans une lettre rendue publique, où il disait que, n'écoutant que son zèle et son dévouement, il était entré avec effroi dans une carrière dont il avait été à portée de mesurer l'étendue, mais où il ne s'était senti soutenu que par l'espérance d'une division prochaine de son département. « Trente-six années d'un service pénible et d'un travail forcé, une santé toujours incertaine, des facultés usées, ajoutait, avec trop de modestie, cet habile et discret organisateur, ne me laissent plus la possibilité d'acquérir les connaissances multipliées qui me manquent, et qu'exige l'administration des colonies. Le désir d'être utile à ma patrie ne m'abandonnera jamais;

tous les instants de ma vie lui seront consacrés; mais lorsqu'on a bien mesuré ses moyens et qu'on les trouve insuffisants, on doit imposer silence à son zèle et se rendre justice. » Que d'hommes qui sont bien loin d'être à la hauteur administrative de Fleurieu, seraient plus loin encore d'avoir cette admirable délicatesse de sentiment qui ne messied pas aux plus vrais talents, mais que n'a jamais comprise la médiocrité suffisante !

Louis XVI toutefois, par ses pressantes instances, était venu à bout d'obtenir du dévouement de Fleurieu qu'il restât encore quelque temps aux affaires. Cet homme excellent, type de la plus parfaite loyauté, éprouva peu après l'inconvénient qu'il y a pour un ministre de signer, de confiance, toutes les pièces qui sortent de ses bureaux, sans en avoir pris lecture. Il tomba dans un guet-apens que lui avait tendu un de ses commis, nommé Bonjour, en lui faisant apposer son nom, examen seulement offert des chiffres, à un ordonnancement d'appointements, dans lequel les anciens intendants généraux du département avaient été méchamment portés avec leurs titres récemment supprimés par décret de l'Assemblée. Dénoncé alors par ce malheureux comme ennemi de la constitution et coupable d'infraction volontaire et préméditée aux décrets de l'Assemblée, Fleurieu eut la douleur de voir celle-ci, malgré l'opposition de Garat l'aîné et de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, prendre le dénonciateur sous sa sauvegarde, et encourager la délation des commis envers leurs chefs. Une grande partie de l'Assemblée témoigna néanmoins, en cette occasion, de son estime et de ses sympathies pour Fleurieu, et presque tous les autres membres semblaient incliner vers lui, quand, blessé du doute même et de l'incertitude, là où il croyait voir son honneur en souffrance, il profita de la répugnance profonde qu'il avait à mettre la main à l'exécution de décrets désorganisateurs de la marine, pour décider Louis XVI à accepter sa démission, le jour de la sanction royale donnée à ceux-ci, 15 mai 1791. Ne se mêlant à aucune intrigue, désirant de toute son âme le bonheur de la patrie, Fleurieu, qu'il fut un moment question de nommer gouverneur du dauphin, se

retrancha désormais dans l'étude et la science, et, géographe consommé, s'occupa particulièrement des découvertes des Européens dans la mer du sud.

Le commandant de la marine de Lorient, Thévenard, ancien officier de la compagnie des Indes, marin qui n'était que fort rarement allé à la mer pour y commander et n'avait peut-être jamais vu le feu de l'ennemi, mais qui, grâce à sa réputation d'habile administrateur et organisateur, n'en avait pas moins été élevé, en 1784, au grade de chef d'escadre dans la marine royale, fut appelé à succéder à Fleurieu. Les circonstances le laissèrent aussitôt fort au-dessous de ce qu'on avait cru pouvoir espérer de lui et de ce dont il s'était flatté lui-même. Il ne trouva rien de mieux que de se mettre sous la tutelle absolue de ses bureaux. Du reste, Thévenard avait des intentions loyales; il croyait sincèrement à la possibilité de concilier le maintien de la royauté et son attachement à Louis XVI avec la révolution et la constitution.

Le nouveau ministre travailla dans cet esprit à l'organisation du personnel de la marine militaire, mais les nombreuses difficultés qu'il rencontra se compliquèrent encore des nouvelles émigrations qu'entraînèrent la tentative de fuite de Louis XVI et de sa famille, interrompue à Varennes, au mois de juin 1790, et le passage à l'étranger du comte de Provence, qui eut lieu à la même époque.

Une revue générale, passée le 1er juillet 1791, pour vérifier la situation du personnel des officiers militaires de l'ancien corps de la marine, avec lequel on pourrait former les principaux éléments du nouveau, constata un déficit effrayant. Plus des trois quarts des officiers manquèrent à l'appel; les commandants en chef même des arsenaux et des escadres, voyant que l'on ne faisait rien pour comprimer les insurrections des ouvriers entretenus et des équipages, et que l'assassinat des officiers était de plus en plus à l'ordre du jour, de guerre lasse abandonnèrent leur poste. C'est ainsi que le comte d'Hector, commandant général de la marine de Brest, et le marquis de La Porte-Vézins, directeur général de l'arsenal du même port, donnèrent leur démission, le premier au mois de février, le

second au mois de juin 1791. La plupart des officiers ne prenaient plus la peine de demander la permission de s'absenter, et se considéraient comme dégagés, depuis la dissolution du corps. Quelques-uns pourtant, plus ambitieux ou plus fins politiques, avaient trouvé un moyen terme entre l'émigration et la continuation de service, en se pourvoyant de congés qui leur permettaient d'aller attendre prudemment dans l'ombre, ou même à l'étranger, que les événements leur eussent indiqué le parti utile à embrasser. Au nombre de ces derniers se trouvait le major de vaisseau Truguet l'aîné, depuis amiral, qui passa en Angleterre. Au milieu de cette déplorable dislocation de la marine, heureux les vieux officiers qui mouraient assez à temps, comme l'intrépide La Mothe-Picquet, pour recevoir les témoignages de sympathies et de regrets de la nation[1].

Dans les derniers mois de son existence, l'Assemblée constituante rendit deux de ses plus importants décrets sur la marine, ceux du 21 septembre 1791, sanctionnés les 28 septembre et 12 octobre suivants, par lesquels elle créa une nouvelle administration de la marine dans les ports, et détruisit l'ancienne. Ces décrets enlevè-

[1] La Mothe-Picquet, dont nous n'avons pu retracer la vie dans nos *Marins illustres de la France*, était né sans fortune; à la fin de sa carrière, il n'en avait d'autre encore que celle que l'État faisait à ses services commencés en 1785 : ce qui ne l'avait pas empêché de faire dernièrement hommage de trois mille livres, sur les pensions qu'il recevait, à l'Assemblée nationale, pour les besoins du pays. Il comptait plus de cinquante années d'activité et vingt-huit campagnes. Comme La Galissonnière, le vainqueur de l'amiral anglais Byng, La Mothe-Picquet n'avait pas été favorisé au physique par la nature. En 1745, lorsqu'il servait comme lieutenant sur la frégate *la Renommée*, commandée par le père de Kersaint, qui livra une série de beaux combats dans les eaux du Canada et prit à l'abordage le vaisseau ennemi *le Prince d'Orange*, il avait eu, comme son digne chef, tout le visage brûlé; l'année suivante, lorsque, rencontré par l'amiral Anson, et remplaçant le commandant Kersaint mis hors de combat, il démâtait, avec sa seule frégate, deux frégates anglaises, et dégageait enfin, pour la faire entrer triomphante au Port-Louis, *la Renommée* de dessous le feu d'un vaisseau de 78, La Mothe-Picquet avait eu la joue gauche dépouillée par un coup de canon qui, en même temps, avait coupé son chapeau au ras de la tête. Ces deux blessures, jointes à un grand nombre d'autres, l'avaient horriblement défiguré; mais, néanmoins, toute sa physionomie pétillait d'esprit, ses yeux étincelaient de flammes, le feu sacré des héros le rendait magnifique dans le combat, et alors tout le monde admirait l'intrépide et habile vainqueur des Hyde-Parker et des Hotham pendant la guerre d'Amérique, celui qui, avec des forces prodigieusement inférieures, avait balancé la fortune du fameux Howe sous le canon de Gibraltar. La Mothe-Picquet termina sa glorieuse carrière, en 1791, à Brest, tout près de ces équipages de la marine qu'il avait tant aimés, dont il déplorait les monstrueux écarts, et qui troublèrent sa dernière heure de l'aspect de leur révolte, infaillible présage des désastres maritimes de la patrie.

rent aux officiers militaires les dernières garanties qui leur restaient pour s'assurer de la bonne exécution de leurs plans. Il fut décidé que l'administration des ports serait purement civile, et incompatible avec les fonctions militaires; que l'ordonnateur civil aurait la direction générale dans chaque port, et, par lui ou ses délégués, l'inspection des classes de matelots, à l'exclusion des officiers militaires. Un autre décret du même jour supprima l'ancienne administration de la marine dans les ports, et, avec elle, le titre d'intendant, pour ne plus laisser place qu'à ceux d'ordonnateur et de commissaire de la marine.

L'Assemblée décréta aussi, à la même époque, l'organisation d'une cour martiale maritime dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, où l'ordonnateur ferait les fonctions de grand-juge, et où le plus ancien des chefs d'administration et le plus ancien des capitaines de vaisseau feraient les fonctions d'assesseurs. Du reste, les cours martiales ne devaient prononcer que sur le rapport d'un jury. La publication de ce décret ne produisit aucun effet répressif sur les équipages; elle déconsidéra, au contraire, de plus en plus les officiers, mis en suspicion par l'Assemblée elle-même qui leur enlevait la principale autorité dans l'arsenal et les jugeait indignes de présider à la justice maritime.

Dans ce temps même, un des officiers les mieux méritants, les plus habiles et les plus braves de l'armée navale, La Jaille, ayant été nommé au commandement d'un des vaisseaux destinés à porter des secours aux colonies, fut assailli, comme aristocrate, à Brest, par un attroupement de plus de trois mille personnes. Il ne dut la vie qu'à un vigoureux marchand de la ville, nommé l'Auverjeat[1], qui se jeta généreusement entre lui et les assassins. La municipalité ne trouva pourtant d'autre moyen de sauver La Jaille que de le faire conduire au cachot, en promettant aux assassins, qui ne voyaient pas sans colère une victime et une scène de sang leur échapper, qu'ils seraient satisfaits dès qu'information aurait été

[1] Louis XVI lui décerna une médaille à cette occasion.

prise sur *les tendances* aristocratiques de cet officier. Les ministres de la justice, de l'intérieur et de la marine, le roi lui-même, eurent beau donner des ordres pour qu'on mît en liberté La Jaille, et pour qu'on poursuivît les principaux auteurs de ce crime, on n'y eut aucun égard, et l'infortuné commandant resta dans les cachots de Brest, où dix-neuf de ses camarades étaient également détenus.

Désormais, s'il fut quelques-uns des officiers de l'ancienne marine encore assez confiants et assez patriotes pour vouloir rester à leur poste, ils revinrent, par droit d'origine et sans plus d'examen, aux cachots et à l'échafaud. Ils apprirent aux dépens de leur vie, s'appelassent-ils Kersaint, et eussent-ils renié, comme lui, leur passé tout entier, pour entrer à pleines voiles dans les eaux de la révolution, ils apprirent que les jours de rénovation sociale pour les peuples sont mêlés d'horribles moments d'extermination et de chaos, où toute lumière se voile, où un épais rideau cache ce qui fut, sans laisser entrevoir ce qui sera, où toute belle tradition disparaît, où tout noble souvenir s'efface, où les services rendus à la patrie, les blessures que l'on a reçues pour sa défense, les talents, le génie, la gloire, ne sauvent point des fureurs d'une tyrannie aveugle et brutale que l'on voudrait en vain faire passer pour nécessaire ; car, de quelque part qu'elle vienne, soit d'en haut, soit d'en bas, de quelque motif qu'elle s'inspire et se colore, la tyrannie ne perd jamais son nom.

Mais, hâtons-nous d'en prendre acte, pour qu'on sache dès à présent où nous en voulons venir et ce que les événements se chargeront trop tôt de prouver : c'est pour avoir autorisé les clubs à insurger les équipages des vaisseaux, à conspirer ainsi, avec tous les ennemis de la patrie; c'est pour avoir cru qu'elle renouvellerait son armée de mer, comme elle faisait son armée de terre, par le seul élan, par le seul enthousiasme ; c'est pour avoir cru qu'en frappant les flots d'un de ses décrets, comme du trident de Neptune, elle en ferait sortir de grands conducteurs de flottes et d'escadres, des manœuvriers consommés, des commandants joignant l'habileté à la bravoure, comme toute cette brillante élite

d'officiers de la dernière guerre dont elle allait bientôt compléter le sacrifice; c'est pour avoir, d'une main téméraire, ingrate, impie, anéanti sa marine qui venait de faire sa force et sa gloire vis-à-vis de l'étranger et qui avait fait pâlir l'Anglais, que la France, malgré la plus étonnante série de victoires et de conquêtes continentales, devait fatalement, inévitablement, après Prairial, après le Nil, après Trafalgar, aboutir à la catastrophe de Waterloo, au triomphe de la Grande-Bretagne, au retour du despotisme des Anglais sur les mers, despotisme que ce Louis XVI, si modeste, si faible, si digne de pitié, avait pourtant brisé, et que Napoléon, dans toute sa magnificence, dans toute sa force, combattrait vainement; c'est pour cela qu'après plus de trente ans, ce despotisme altier dure encore, et gêne et maîtrise la France, l'Europe et le monde entier. Ah! qu'elle aura été longue à expier la faute de la destruction de la marine de Louis XVI!

CHAPITRE V.

1791.

Suite des événements aux colonies. — Nouveaux troubles dans les établissements de l'Inde. — Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue. — Division navale du commandeur de Village à Saint-Domingue. — Révolte des équipages. — Assassinat du colonel de Mauduit. — Division navale du chevalier de Rivière aux Antilles. — Ses opérations contre les insurgés de la Martinique. — Guerre du Gros-Morne. — Bruyante discussion dans l'Assemblée nationale sur les événements coloniaux. — Nouveaux décrets. — Envoi de commissaires aux colonies. — Béhague, gouverneur des îles du Vent. — Son caractère. — Station navale aux ordres de Girardin. — Réduction des insurgés à la Martinique et à la Guadeloupe. — Conflits d'autorité entre les gouverneurs et les commissaires civils. — Conduite du commissaire La Coste.—Promulgation d'un décret en faveur des mulâtres.—Insurrection générale des nègres, à Saint-Domingue. — Conduite des mulâtres. — Les blancs offrent la colonie aux Anglais. — Incendie du Port-au-Prince. — Belle conduite du commandant Grimouard. — Indigne conduite des colons blancs vis-à-vis de la marine. — Insurrection de la station navale Girardin.

Dans les mers lointaines, les révolutions coloniales et les révolutions maritimes continuaient à se confondre, en se précipitant les unes sur les autres.

A l'île de France, Cossigny luttait contre une nouvelle assemblée coloniale qui se montrait aussi ennemie de la révolution opérée dans la métropole, en se ralliant au royalisme absolu, que la précédente assemblée avait paru hostile à la France elle-même, en prétendant, au nom des principes récemment proclamés, transformer la colonie en république indépendante. Mû avant tout par un sentiment de nationalité, Cossigny résista à ces deux tendances; et, comme la nouvelle assemblée coloniale affichait aussi l'intention d'absorber tous les pouvoirs et de dominer le corps administratif, il se vit forcé de chercher contre elle un point d'appui dans la municipalité, dont il vint à bout de régulariser l'exercice et de modérer l'exaltation révolutionnaire. L'île Bourbon et Pondichéry se maintenaient assez calmes. Mais dans le Bengale les choses allaient de mal en pis. Un individu, nommé Richemont, moteur des premiers troubles de Chandernagor, avait rassemblé une cinquantaine de déserteurs et de brigands, à la tête desquels il pillait les effets de la compagnie des Indes et consommait en orgies le fruit de ses rapines. Les

habitants honnêtes se réfugièrent dans les comptoirs étrangers. Le commerce fut anéanti; les bâtiments français eux-mêmes s'arrêtaient à Calcutta. Enfin, le nom français devint un tel objet de suspicion et d'effroi pour la sécurité des établissements étrangers de la mer des Indes, que Cossigny et l'intendant des îles de France et de Bourbon, Dupuy, annoncèrent au ministre que l'agent de la nation française au cap de Bonne-Espérance venait d'être chassé par le gouverneur hollandais.

Au milieu de ces discordes civiles, de ces conflits avec l'étranger, la France n'avait, dans l'Inde, depuis l'assassinat du comte de Macnemara, aucune force navale capable d'imposer le respect. Le député de Pondichéry à l'Assemblée nationale, Louis de Monneron, devenu membre du comité des colonies, se plaignit de cette situation en termes qui auraient eu plus de poids, s'il n'eût été lui-même un approbateur de l'insubordination et de la révolte [1]. Peu après, une division composée des frégates *la Cybèle, l'Atalante* et *la Résolue*, commandants de Crès, Bolle et Nielly, partit, sous les ordres supérieurs de Saint-Félix, pour la mer des Indes, où elle ne devait plus trouver qu'une seule frégate française, *la Méduse*.

L'Assemblée nationale avait paru se préoccuper davantage des Antilles et de Saint-Domingue, et, après le décret du 12 octobre 1790, en vertu duquel elle avait retenu à sa suite les membres de l'ancienne assemblée de Saint-Marc et approuvé la conduite de ceux qui l'avaient dissoute, on aurait pu croire qu'elle allait entrer, d'une manière définitive, dans la ligne de la fermeté, et procéder avec esprit de suite.

Aussitôt après ce décret, une division navale, aux ordres du commandeur de Village, était partie pour Saint-Domingue. Elle se composait de deux vaisseaux de ligne, *le Fougueux*, monté par de Village, et *le Borée*, commandant de Grimouard; de deux frégates, *l'Uranie* et *la Prudente*, la dernière commandée par le lieutenant

[1] Il ne faut pas le confondre avec Pierre de Monneron, député suppléant de l'île de France à la même Assemblée, qui ne paraît pas avoir pris part aux travaux de la Constituante, non plus que son collègue Missy, ni les députés de Bourbon.

Villaret de Joyeuse, et d'un bâtiment de transport. Des bataillons des régiments d'Artois et de Normandie étaient à bord.

A cette époque, ce n'était plus le comte de Peynier qui gouvernait à Saint-Domingue. Sa mauvaise santé, plus encore que le désir d'aller se défendre en personne des imputations de l'assemblée de Saint-Marc, l'avait éloigné de la colonie, avec l'assentiment du ministre. Son successeur par intérim était le maréchal-de-camp comte Rouxel de Blanchelande, honnête homme, brave militaire, qui s'était distingué aux attaques des îles de Saint-Vincent et de Tabago, pendant la dernière guerre, mais aussi faible et irrésolu au milieu des discordes civiles, qu'il s'était montré ferme et décidé en face de l'étranger. Ses hésitations toutefois trouvaient en partie leur excuse dans les instructions particulières qui lui prescrivaient de n'employer la force publique dont il était dépositaire, qu'autant qu'il en serait requis; telle étant la loi constitutionnelle de l'État[1].

La division navale commandée par de Village n'avait pas plutôt été annoncée à Saint-Domingue, que les partisans de l'ancienne assemblée de Saint-Marc s'étaient proposé d'en séduire les équipages et de les faire servir à leurs desseins. Blanchelande, l'ayant appris, dépêcha une corvette pour porter l'avis à de Village d'aller mouiller au Môle-Saint-Nicolas; mais la corvette ne le rencontra point, et le commandeur, ne se doutant pas de ce qui se passait, alla jeter l'ancre au Port-au-Prince, sa première destination. Aussitôt ses équipages furent entourés de flatteries et de séductions; on leur prodigua l'or, avec les expressions de fraternité; on leur dit que l'autorité était plus oppressive encore dans les colonies que dans la métropole, et il fut aisé de persuader à ces esprits, déjà si prévenus contre tout ce qui ressemblait à une hiérarchie et à une discipline, qu'il ne fallait obéir qu'à ses impressions personnelles, mépriser les ordres des chefs, et demander à ceux-ci compte de leur conduite et de leurs intentions. Les colons, en révolte contre

[1] Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur de Blanchelande. (*Archives de la marine*).

la métropole, n'agirent pas avec moins de succès sur les troupes nouvellement arrivées que sur les équipages. Blanchelande, venu à bord des vaisseaux, fut impuissant à décider ceux qui les montaient à lever l'ancre pour se rendre, selon ses désirs, au Môle-Saint-Nicolas. Une multitude d'individus s'étaient glissés sur l'escadre et avaient emmené bras dessus bras dessous, dans la ville, les matelots et les soldats charmés d'être ainsi reçus et fêtés. Le soir, il y eut illumination, le vin coula dans les rues en leur honneur, toute maison de blanc se montra heureuse et fière de devenir la leur. Le commandant de Grimouard, par l'autorité de sa réputation et de sa gloire militaire, vint seul à bout de maintenir quelque subordination à bord de son vaisseau *le Borée*.

Dans le même temps, pour donner toute sécurité aux troupes et aux équipages insurgés, on leur distribua un faux décret émané, disait-on, de l'Assemblée nationale, et daté du 17 décembre 1790, qui déjà aurait annulé celui du 12 octobre, révoqué les remerciements adressés à de Peynier et de Mauduit, comme surpris par des renseignements mensongers, et ordonné que des réparations seraient faites aux citoyens du Port-au-Prince par le régiment de ce nom. Les soldats des bataillons des régiments d'Artois et de Normandie se laissèrent persuader qu'il serait honteux pour eux de faire le service avec ceux du régiment du Port-au-Prince. Humiliés de ce cercle d'opprobre que l'on trace autour d'eux, et rendus d'ailleurs incertains par le faux décret imaginé, les soldats de ce régiment commencent à suspecter leurs chefs et se révoltent à leur tour. Des cris de mort sont poussés contre Blanchelande. Un nouveau comité, véritable directoire, se forme au Port-au-Prince. Le jeune et courageux colonel de Mauduit est le premier à engager le représentant du roi à se retirer pour ne pas compromettre son autorité dans ce conflit inégal, et reste seul avec son régiment pour faire tête à l'orage. Mais il va être victime de son généreux dévouement.

Déjà le nouveau comité a donné l'ordre à une multitude avide de scènes tragiques, d'aller l'arracher à la caserne où il était et de l'amener de force devant lui. Au même instant, toutes les portes

des prisons sont ouvertes, et livrent passage à une foule de misérables dont le vol et l'assassinat sont la profession habituelle. Leremboure, maire de la ville, homme de plus de soixante-dix ans, excite lui-même les bandes forcenées, comme s'il eût espéré ranimer ses veines épuisées dans le sang versé. Non loin de lui s'agite une furie, la Martin, dame de la province de l'Ouest, qui, deux jours auparavant, mère dénaturée, atroce, avait dansé sur le cadavre de son propre fils, divisé d'opinion avec elle et assassiné par ceux de son parti. Toute la horde échevelée, blancs, mulâtres, hommes, femmes, enfants, lancée par la municipalité du Port-au-Prince, se précipite dans la caserne où les grenadiers qui, la veille encore, avaient fait présent à leur colonel d'un pompon rouge en signe de leur dévouement, restent d'abord spectateurs immobiles de ce qui se passe, puis prennent en partie fait et cause pour les assassins. Les officiers se groupent seuls autour de Mauduit; mais peu à peu on les écarte de lui, on l'isole, et son escorte, pendant qu'on le pousse au comité, ne se compose bientôt plus que de ceux qui vont être ses bourreaux. Arrivé en face du lieu où l'ancien comité avait été obligé de mettre fin à ses séances, le cercle se presse autour du colonel, on lui crie : « Voilà ton heure, tu vas te mettre à genoux et faire amende honorable devant cette porte. » Pour toute réponse, Mauduit découvre sa poitrine. Il essaie seulement de se débarrasser de sa croix de Saint-Louis et de ses épaulettes, et de les jeter à quelque officier qu'il cherche des yeux, afin de leur éviter le contact de mains impures et flétrissantes; mais il n'y réussit pas; cent lâches armés de sabres ou de poignards, parmi lesquels il a pu reconnaître quelques-uns de ses soldats égarés, l'ont déjà percé de coups; il tombe, en regardant avec un égal mépris la mort et ceux qui la lui donnent.

Mauduit n'a pas proféré une plainte, et ce sourire de dédain qui se remarque encore errant sur ses lèvres est tout ce qu'ont pu obtenir de lui les tortures de ses bourreaux. La passion du sang et la curée d'un corps humain opèrent le miracle d'un rapprochement de quelques minutes entre les blancs et les mulâtres; ils s'unissent

pour s'acharner sur le cadavre du colonel. Dans leur frénétique ivresse les femmes se précipitent sur le corps de celui qui naguère était, par sa beauté chevaleresque, la passion de leur sexe, et, armées de coutelas, s'en disputent et s'en arrachent les restes et les lambeaux. Enfin on sépare la tête du tronc mutilé pour la porter à la potence au bout d'une baïonnette, et une femme, une femme encore, ô problème d'un sexe qui est à la fois le comble de la sensibilité et de la douceur, et le comble de la rage et de la férocité, tient les pieds du cadavre pendant l'horrible profanation. Un pauvre nègre, nommé Pierre, qui avait été le domestique du colonel Mauduit, put seul offrir au cœur quelque compensation dans cette désespérante tragédie, par le tableau de ce que savent inspirer une amitié fidèle et un dévouement sans borne. Il rassembla, la nuit, les membres épars de son maître, leur donna la sépulture qui leur avait été refusée; puis[1], après avoir élevé un monticule de verdure que consacrèrent ses larmes et sa religion pour le malheur, il tomba à genoux et se donna la mort sur ce monument de sa fidélité.

Les derniers vestiges de l'autorité furent effacés de ce côté de la colonie. Le gouverneur de Blanchelande fut déclaré déchu de ses fonctions. Un colon du Port-au-Prince, nommé de Caradeux, usurpa sa place sous le titre de capitaine-général de la garde nationale; un matelot déserteur, nommé Praloto, d'origine maltaise, se substitua à l'inspecteur des fortifications, et, de son chef, ajouta aux canonniers de la troupe de ligne un corps nombreux d'artillerie bourgeoise. Le nouveau comité du Port-au-Prince, grossi de députés que lui envoyaient les provinces de l'Ouest, se déclara assemblée provinciale; les deux premiers actes de sa transformation furent la suppression de l'intendance de la colonie et le renvoi des membres du conseil supérieur, qu'il remplaça par des fonctionnaires tout à sa dévotion. Ceux-là mêmes qui s'étaient servi de lui, punirent le régiment du Port-au-Prince d'avoir désobéi à ses chefs et laissé massacrer son colonel. Ils ne lui pardonnaient pas de les avoir naguère réduits, et de s'être révolté le dernier; ils le désarmèrent, le déclarèrent dissous, et le déportèrent. Les colons se privaient

ainsi d'une partie de leurs défenseurs, et de la plus utile en cas de guerre avec l'étranger ; mais on ne comptait alors aux colonies qu'avec ses haines personnelles.

Le général de Blanchelande qui s'était réfugié au Cap, y fut traité avec de grands égards extérieurs par les habitants qui se flattaient de voir la province du nord devenir le siége de la colonie.

Les volontaires de Port-au-Prince, qui avaient pris parti contre l'assemblée de Saint-Marc, durent, eux aussi, chercher un refuge dans la province du nord, emportant, fixé à leur nom, comme un trait perfide, l'épithète de *pompon blanc*. Pour atteindre du même coup le gouverneur, on dit et on publia qu'il les avait appelés pour en faire son principal appui, à cause des sympathies secrètes qui les unissaient à lui.

Sur ces entrefaites, une division destinée à former la station des Antilles, et composée particulièrement du vaisseau *la Ferme,* monté par le chevalier de Rivière, capitaine de vaisseau, chef de la station, et de la frégate *l'Embuscade*, commandée par le vicomte d'Orléans, major de vaisseau dans l'ancienne organisation, était venue jeter l'ancre dans la baie du Fort-Royal à la Martinique. Aussitôt elle s'était mise en rapport avec le général de Damas et le camp du Gros-Morne. On résolut de bloquer les deux postes rebelles de Fort-Royal et de Bourbon, et de faire marcher en même temps les préparatifs du siége de Saint-Pierre. Le chevalier de Rivière, qui ne paraissait point songer encore à se jeter dans le parti contre-révolutionnaire, commença par arrêter et désarmer le plus qu'il lui fut possible de navires du commerce qui, sous le prétexte de servir la cause des partisans de Saint-Pierre, exerçaient une véritable piraterie. Joignant ensuite ses forces à celles de terre, il se porta devant l'Ile-à-Ramiers, poste qu'occupaient des soldats insurgés, les en débusqua par une vive canonnade, assura par là ses communications avec le Lamentin, quartier considérable de l'île, et ouvrit des facilités au ravitaillement du camp du Gros-Morne. Une partie de la division alla ensuite mouiller en rade de Saint-Pierre, et somma le port et la ville de se rendre. Mais celle-ci avait, une

troisième fois, appelé à son secours les volontaires des îles voisines.

Dugommier, qui avait eu encore le commandement de ceux de la Guadeloupe, essaya, sur une échelle un peu plus large qu'il ne l'avait encore fait, ses talents militaires dans cette guerre dite du Gros-Morne, où il eut d'ailleurs de son côté la majeure partie des troupes régulières insurgées contre l'autorité métropolitaine. Le général de Damas n'avait dans ses rangs, outre les miliciens et les volontaires qui tenaient pour l'assemblée coloniale, que quelques compagnies du régiment de Normandie amenées de France par le chevalier de Rivière et jusqu'ici restées plus fidèles à la discipline que celles qui avaient été embarquées pour Saint-Domingue, sur l'escadre du commandeur de Village. Le gouverneur de la Guadeloupe, de Clugny, ne put se défendre de céder aux pressantes sollicitations de son collègue de la Martinique, et d'autoriser les habitants de la Pointe-à-Pitre à faire passer des secours au Gros-Morne. L'activité de Dugommier, opposée à l'indécision du général de Damas, qui paralysait la fermeté du commandant de la station navale, préserva la ville de Saint-Pierre d'être prise une seconde fois.

Néanmoins, l'assemblée coloniale, tenant ses séances au camp du Gros-Morne, proclama le chevalier de Rivière, commandant du vaisseau *la Ferme* et de la station, et le vicomte d'Orléans, commandant de *l'Embuscade*, sauveurs de la colonie et de toutes les îles du Vent. Cette approbation de la conduite de ces officiers et de toute la station navale par l'assemblée coloniale, se renouvela plusieurs fois et sous plusieurs formes [1].

Il va sans dire que quiconque obtenait l'approbation d'une partie d'une des colonies, avait mérité par cela même tous les blâmes de l'autre. Les dénonciations pleuvaient donc en France contre Damas, Clugny, Blanchelande, contre presque tous les gouverneurs et commandants coloniaux, et, par suite, contre tous les officiers de marine envoyés pour les soutenir, pour soutenir en eux l'autorité métropolitaine.

[1] Adresse de félicitations votée dans la séance du 4 décembre 1790; arrêté du 17 mars 1791, etc., etc.

Quand ces dernières nouvelles des colonies arrivèrent en France, elles soulevèrent les plus orageux débats dans l'Assemblée nationale. Pétion accusait le comité colonial d'avoir causé tous ces maux en s'opposant aux mesures proposées par les négrophiles. Le comité répondait, par l'organe de Moreau de Saint-Méry, que l'unique moyen d'y mettre un terme était, au contraire, de ne rien faire concernant les colonies que sur ses plans. Divers décrets décidèrent l'envoi de commissaires civils revêtus des pleins pouvoirs de la métropole, ainsi que de nouvelles troupes, aux Antilles, à Saint-Domingue, à la Guyane, et dans les possessions de la mer des Indes.

Vers ce temps, Barnave demanda que l'on adjoignît au comité des colonies, d'une part, les comités de constitution, de marine, d'agriculture et de commerce, pour l'examen des instructions relatives à l'organisation des colonies; et, d'autre part, le comité d'agriculture et de commerce, ainsi que celui de marine, pour examiner la conduite personnelle des membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, et soumettre à l'Assemblée nationale les dispositions qu'il conviendrait de prendre à leur égard. De nombreux applaudissements accueillirent cette conclusion, qui tendait à prouver la bonne foi et la pureté des intentions du comité colonial. Toutefois Robespierre, qui dès lors voyait avec dépit l'ascendant de Barnave, essaya d'empêcher l'adjonction demandée; mais sa voix fut couverte par les murmures de l'Assemblée, et la proposition de Barnave fut décrétée.

Le comité, ainsi reconstitué, donna lecture de son projet d'instructions. Delâtre, rapporteur, conclut à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes et le régime intérieur des colonies ne pût être faite que sur la demande formelle des assemblées coloniales. L'abbé Grégoire combattit le projet, comme laissant à l'arbitraire de ces assemblées le sort des mulâtres et celui des esclaves, et demanda l'ajournement. Moreau de Saint-Méry prit plusieurs fois la parole pour s'y opposer : « Il est temps, s'écria-t-il, de justifier les principes des colons..... Les colonies ne ressemblent pas à la France; elles ne peuvent avoir ni le même régime intérieur, ni la même

organisation; leur commerce ne ressemble en aucune manière à celui des autres parties de l'empire; et si vous l'assujettissiez aux mêmes lois, bientôt elles vous deviendraient inutiles, et vous perdriez votre commerce avec les colonies. » Ces paroles excitèrent un orage. Moreau de Saint-Méry eut à répliquer tour à tour, et quelquefois tout ensemble, à Pétion, à Rœderer, à Grégoire et à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui l'interpellaient par des motifs divers. A Pétion et à Grégoire il dit : « J'ai entendu parler de la déclaration des droits de l'homme. Eh bien! si vous voulez la déclaration des droits aux colonies, il n'y a plus de colonies. » L'orage redoublant et cherchant à étouffer sa voix, Moreau de Saint-Méry reprit : « Je demande, par amendement, que si on ne veut pas entendre les députés des colonies, ces députés se retirent de l'assemblée. » Moreau de Tours et de Tracy ayant invoqué en sa faveur la liberté de la tribune : « Je le dis, continua Moreau de Saint-Méry entre deux interruptions, je le dis avec une grande douleur, mais avec une grande vérité, vous perdrez la confiance des colonies. » Puis il demanda que l'on s'en tînt au décret du 8 mars 1790, et qu'on laissât les colonies préparer leurs constitutions. Pétion, après avoir dit qu'il n'y avait pas eu dans l'assemblée de plus violents interrupteurs et de plus grands oppresseurs des opinions contraires aux leurs, que certains députés coloniaux, combattit à la fois et Moreau de Saint-Méry et les projets du comité, qu'il taxa d'ambiguité et d'irrésolution, lui, pourtant, dont le caractère irrésolu marqua d'une manière si funeste dans la révolution française. « On vous propose, dit-il, d'exhéréder les hommes libres de couleur de leurs droits politiques, maxime affreuse qui entraînera la subversion des colonies! Les assemblées des colonies, divisées entre elles, voilà l'origine des troubles des colonies. Leur origine est encore dans ces lettres incendiaires, répandues par ces mêmes colons blancs qui nous accusent aujourd'hui. On vous propose la plus horrible des inconséquences : lorsque deux classes d'hommes sont divisées d'intérêt, on veut rendre les uns juges des droits des autres. Les colonies sont-elles donc un État à part? On veut qu'elles aient l'initiative de

leurs lois : que dirait-on si un département du royaume proposait pour lui-même une telle énormité? » Pétion conclut à l'ajournement; un immense tumulte suit ce discours. Une foule de députés se pressent autour de la tribune : Arthur de Dillon, Rœderer, Malouet, Folleville luttent de mots passionnés. « Décréter l'ajournement, s'écrie Folleville, c'est décréter la continuation de l'effusion du sang humain. » — « N'est-il pas vrai, demanda Malouet, qu'on a invité les soldats et les matelots des escadres, dans la *Chronique de Paris*, distribuée à profusion aux colonies, à se répandre dans les habitations pour y exciter les nègres à se déclarer libres? — Ce n'est pas vrai, répond une voix. — Ils l'ont déjà fait! » s'écrie Arthur de Dillon. Puis il ajoute que si on ordonne l'ajournement, il demande qu'on mette un embargo dans tous les ports du royaume. L'ajournement n'est prononcé que pour quelques jours, et, les 11 mai 1791 et jours suivants, le champ-clos des orages est de nouveau ouvert. L'abbé Grégoire commence par accuser les colons blancs d'avoir fait périr Ogé au milieu des tortures, parce qu'il avait réclamé des droits accordés par les décrets de l'Assemblée nationale. « On l'a condamné comme assassin, » interrompt Malouet, perdant toute modération et même tout esprit de justice. Clermont-Tonnerre prend la parole pour défendre l'initiative coloniale; le député des Indes orientales, Louis de Monneron, se joint à l'opinion de Grégoire. Gouy d'Arcy essaie de les réfuter l'un et l'autre. Barnave rétablit sur son véritable terrain la question qui s'égare. Dupont de Nemours dit que « puisqu'il n'y a plus de noblesse, il ne faut plus laisser subsister que deux états de personnes : la liberté et l'esclavage. » Tracy demande qu'on s'explique, qu'on se prononce, et que l'Assemblée ne se comporte pas à l'égard des colonies comme un ministère amovible. Il se montre d'ailleurs favorable aux hommes de couleur; La Fayette parle dans le même sens. Malouet rachète un peu, par un éloquent discours à l'appui du projet du comité, la dure et irréfléchie parole qu'il avait lancée à propos du meurtre d'Ogé. Pétion accuse Gouy d'Arcy et la plupart des autres députés coloniaux de tous les maux des

colonies, parce qu'ils s'étaient opposés à l'envoi de troupes de la métropole, quand il était encore temps de maintenir l'ordre. Il déclare que, dans son esprit, le décret que le comité propose ne tend qu'à déshonorer l'Assemblée. Sur ce mot, Barnave reparaît à la tribune et y fait entendre, en faveur du projet, un discours calme et modéré, dans lequel il s'appuie sur le danger des circonstances, sur celui de laisser la situation des colonies françaises comme un champ ouvert aux mauvais projets des Anglais, pour faire des concessions à l'esprit colonial et entendre ses vœux; il déclare, d'ailleurs, maintenir avec plus de force que jamais le principe du pouvoir métropolitain, du pouvoir de l'Assemblée nationale, et ne point abandonner la cause des hommes de couleur. Il demande, enfin, que les vœux des colons soient émis dans un congrès général de députés des assemblées coloniales, tenu sur le terrain neutre de l'île Saint-Martin. Son discours est applaudi par le côté droit de l'Assemblée, mais il excite les murmures des membres de l'extrémité gauche. C'est alors que Moreau de Saint-Méry, ayant eu l'imprudence de recueillir le mot de Dupont de Nemours, d'avancer que le moment était venu de s'expliquer clairement, qu'il ne fallait pas dire, avec le projet, l'état des personnes *non libres*, mais des *esclaves*, et de proposer cette rédaction par voie d'amendement, et Robespierre, d'un organe pénible et pâteux, avec une difficulté extrême de s'exprimer qui ne servait pas à souhait le fond ni la logique, tranchante comme un couteau, de sa pensée, fit entendre un discours auquel on a attaché beaucoup trop de portée, et dont les colons, en le dénaturant, ont fort abusé pour chercher à excuser leurs fautes. Robespierre demanda que l'on repoussât ce mot *esclaves*, comme contraire aux principes qui avaient dirigé l'Assemblée nationale, aux principes proclamés des droits de l'homme. « L'intérêt suprême de la nation et des colonies, dit-il, est que vous demeuriez libres, et que vous ne renversiez pas de vos propres mains les bases de la liberté. Périssent les colonies...» A ces mots, de violents murmures l'interrompent. Il reprend avec sang-froid : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre

bonheur, votre gloire, votre liberté! Je le répète : périssent les colonies, si les colons veulent, par leurs menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts. Je déclare, au nom de l'Assemblée.... » Une vive interruption lui rappelle qu'il n'a pas reçu autorisation de parler au nom de l'Assemblée. « Au nom de ceux des membres de cette assemblée, dit-il alors, qui ne veulent pas renverser la constitution; je déclare au nom de la nation entière qui veut être libre, que nous ne sacrifierons aux députés des colonies qui n'ont pas défendu leurs commettants, comme M. Monneron, je déclare, dis-je, que nous ne leur sacrifierons ni la nation, ni les colonies, ni l'humanité entière; je conclus et je dis que tout autre parti, quel qu'il soit, est préférable.... Je demande que l'Assemblée déelare que les hommes de couleur libres ont le droit de jouir des droits de citoyens actifs. Je demande, de plus, la question préalable sur l'article du comité[1]. » Voilà ce discours, que l'on a résumé par ce mot fameux, mais inexact : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! »

Moreau de Saint-Méry retira le mot *esclaves* de son amendement. Ce jour-là, 13 mai 1791, l'Assemblée nationale décréta, comme article constitutionnel, « qu'aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourrait être faite par le corps législatif pour les colonies, que sur la demande formelle et spontanée des assemblées coloniales. »

Rien n'était épargné par les adversaires du projet pour le faire repousser, et obtenir un ajournement définitif. Dans ce but, ils amenèrent à la barre de l'Assemblée une nouvelle députation de gens de couleur pour y réclamer les droits auxquels ceux-ci prétendaient. « N'est-il pas étonnant, dit l'abbé Grégoire, quand l'orateur de la députation eut cessé de parler, que nous ayons à défendre les enfants contre la dureté de leurs pères? » Le lendemain, ce fut une lettre de ces mêmes hommes de couleur, dans laquelle ils disaient : « Si les colons blancs parviennent à être nos législateurs sans

[1] Séance du 13 mai 1791.

notre participation, s'il ne nous reste aucun espoir de liberté, nous demandons à pouvoir quitter un sol arrosé du sang de nos frères. » Ainsi, on les faisait passer tour à tour du drame à l'élégie devant l'Assemblée.

Les négrophiles considéraient la participation des mulâtres aux droits politiques comme le premier pas vers l'émancipation des esclaves, et c'était dans ce dernier but surtout, qu'ils mettaient en jeu tous les ressorts dont ils pouvaient disposer. Le député Rewbel proposa, comme moyen mixte, de décréter que « l'Assemblée ne délibérerait jamais sur l'état des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable et spontané des colonies; que les assemblées coloniales, actuellement existantes, subsisteraient, *mais que les gens de couleur, nés de père et mère libres, seraient admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils avaient, d'ailleurs, les qualités requises.* » Il serait difficile de donner une idée de l'horrible tempête que souleva cet amendement qui ne manquait pas pourtant de sagesse ni de modération. Combattu avec passion par les deux extrémités, par ceux qui voulaient la déclaration pure et simple des droits de l'homme aux colonies, et par ceux qui ne voulaient pas céder une ligne de l'omnipotence des colons blancs, il fut appuyé par Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Robespierre demanda la question préalable sur la rédaction de Rewbel, comme étant contraire aux principes des droits de l'homme. Maury voulut lui répondre, mais on l'en empêcha, et la discussion fut déclarée fermée. La question préalable, posée par l'extrémité gauche, fut rejetée. Robespierre, toujours inflexible dans sa logique, se lève alors et dit : « Je demande l'adoption du principe. » L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur cette proposition. L'abbé Maury, donnant dans une extrémité contraire, demande que l'Assemblée déclare qu'elle ne délibérera jamais sur l'état des gens de couleur qui ne seront pas nés de père et mère libres, et ne prouveront pas la légitimité de leur naissance. Il parle de gens *portant encore au front l'empreinte de l'esclavage*, et se fait interrompre par des cris qui partent de

divers côtés de l'Assemblée à la fois, même du sien. L'Assemblée décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur tous les amendements et sous-amendements. « C'est un décret qui assassine! » s'écrie de Virieux, un des membres les plus fougueux de l'extrême droite. Montlosier, d'Éprémênil, Gouy d'Arcy, Malouet, Clermont-Tonnerre et nombre d'autres réclament pour l'appel nominal, et entourent le bureau sur lequel s'élève, depuis la veille, le buste de Mirabeau, mort le mois précédent. Plusieurs membres accusent d'André, qui présidait la séance, de trancher précipitamment les questions. L'article proposé par Rewbel est décrété au milieu d'un effroyable tumulte. « Je demande qu'il soit constaté que nous avons constamment fait tous nos efforts pour sauver les colonies, » dit de Foucault après ce vote. Une partie de la droite se lève pour appuyer la motion; elle n'est pas adoptée. On se sépare en applaudissant d'un côté, et en poussant des cris d'horreur de l'autre.

Le lendemain, 16 mai 1791, à la demande du député de Foucault, un des secrétaires de l'Assemblée lut une lettre adressée au président, et signée Louis-Marthe de Gouy, Reynaud, Perrigny, Villeblanche, Gérard; elle était ainsi conçue : « Nous allons adresser à nos commettants le décret de l'Assemblée nationale rendu hier matin, concernant les gens de couleur et nègres libres. Dans l'état actuel des choses, nous croyons devoir nous abstenir des séances de l'Assemblée; nous vous prions de lui en faire part. » Les autres députés coloniaux, moins Louis Monneron, adhérèrent à cette lettre. Ainsi finit la représentation coloniale au sein de l'Assemblée constituante, qui parut se consoler promptement de cette retraite aussi impolitique qu'inconvenante, et n'en continua pas moins la discussion sur le reste du projet du comité. L'absence des députés coloniaux décolora seulement un peu le reste du débat.

Enfin, cette mémorable discussion fut close dans son ensemble, le 29 mai, et le projet du comité adopté avec les modifications que l'Assemblée y avait apportées. La proposition d'un congrès à Saint-Martin n'était point admise. L'Assemblée faisait suivre son décret, sanctionné le 1er juin 1791, d'un exposé de motifs où

l'on remarquait ces phrases, qui indiquaient dans quel esprit elle avait agi :

« Ce que l'Assemblée nationale a pu, ce qu'elle a fait, est d'apporter dans sa résolution toute la condescendance, pour les opinions reçues dans les colonies, qui ne lui était pas formellement interdite par les lois constitutionnelles... Elle a consenti à former la classe intermédiaire que sollicitaient les colons blancs ; elle y a compris les affranchis et même les personnes libres, nées d'un père ou d'une mère qui ne le serait pas... L'Assemblée nationale a tout accordé aux colonies, tout, excepté les droits imprescriptibles d'une classe de citoyens que la nature et les lois constitutionnelles font partie intégrante de la société politique ; tout, excepté le renversement des principes créateurs de la constitution française, qui ont obtenu, qui devaient obtenir l'assentiment unanime de tous les hommes qui veulent vivre et mourir libres... L'Assemblée nationale ne doute pas que les assemblées coloniales ne proposent à la prochaine législature les lois et les mesures les plus propres à concilier les intérêts des colonies et de la métropole. »

Le 15 juin, l'Assemblée décréta, sur la proposition de son comité, le mémoire en forme d'instructions à envoyer aux colonies. Quelques jours après, pour montrer de quel esprit de conciliation elle était animée, l'Assemblée nationale décréta qu'il n'y avait lieu à inculpation contre les membres de la ci-devant assemblée de Saint-Marc, elle leva les dispositions des décrets des 20 septembre et 12 octobre 1790 rendus à leur sujet ; et, en ce qui concernait le lieutenant Santo-Domingo et ses adhérents, se borna à enjoindre aux officiers du *Léopard* de se tenir dans leurs départements. Mais la Convention devait rapporter un jour le décret de la Constituante, d'une manière terrible pour ceux des membres de l'assemblée de Saint-Marc qui seraient restés en France.

Cependant le décret relatif à l'envoi des commissaires et des troupes à la Martinique et autres îles françaises du Vent, avait reçu son entière exécution, en attendant que ceux relatifs à Saint-Domingue et à Cayenne eussent aussi reçu la leur. Une division, placée sous

les ordres du commandant de Girardin, nommé chef de la station des Antilles, avait débarqué, le 12 mars 1791, au Fort-Royal de la Martinique, les commissaires La Coste, Magnytot, Montdenoix et Linger, avec six mille hommes de troupes, et le lieutenant-général de Béhague, nommé gouverneur des îles du Vent à la place du vicomte de Damas.

Le comte de Béhague était un homme d'un caractère altier, impérieux, absolu, ne voulant céder à aucun prix un *iota* de ce qu'il croyait être ses droits et ses prérogatives. Il avait d'ailleurs les qualités de ses défauts; il était grand, généreux, chevaleresque, tout plein de ce qu'on appelait l'honneur français, sentiment auquel la Révolution substitua la passion sublime de la liberté, mais que l'Empire ranima pour le faire servir à ses vastes desseins. Béhague était de plus un homme de décision, qui marchait à deux pieds sur la résistance et allait droit à son but. Pour vulgaire, il s'en fallait qu'il le fût; sa supériorité sur tous ceux qui l'approchaient se traduisait immédiatement en actes qui tournaient au profit de ses idées; il s'assimilait avec une rapidité surprenante les gens qui l'entouraient, pliait les autres avec non moins de facilité à ses vues, ou les balayait comme un vain sable. Quelques années plus tard, quand l'impérialisme succéda, d'une manière si prompte et si instructive, au plus violent républicanisme, Béhague eût été un personnage dont la postérité aurait gardé mémoire; car il avait les capacités d'un général et celles d'un organisateur; car il était un de ces caractères actifs, entreprenants, un de ces esprits fermes et résolus comme Napoléon les aimait, au-dessous de lui, au premier rang dans ses armées, pour que tout obéît et marchât comme un seul homme au second. Tout le monde se rappelait la perspicacité et les talents que Béhague avait fait voir à la Guyane, d'abord en s'opposant à la désastreuse expédition de Kourou telle qu'on l'avait conçue, ensuite en recueillant les tristes restes de cette expédition pour en former, sur des bases plus savantes, quoique avec de très faibles moyens, une petite colonie sur la rivière d'Aprouage. Rappelé du gouvernement de Cayenne, il avait occupé, depuis, des postes mili-

taires importants, particulièrement à Belle-Isle pendant la guerre avec l'Angleterre. Le ministre de la marine Sartines, le ministre de la guerre Saint-Germain, et plusieurs maréchaux de France, avaient manifesté pour lui la plus haute estime. Voilà quels étaient le caractère et le passé de l'homme qui venait prendre le commandement général des îles du Vent dans les circonstances les plus difficiles. Maintenant, y arrivait-il avec le plan formé d'avance d'une contre-révolution royaliste, comme on l'a publié? Rien ne le prouve. Il n'était certainement pas imbu d'idées égalitaires et républicaines; mais jusqu'au bout il devait protester de sa fidélité pour le serment prêté, selon la nouvelle formule, *à la nation, à la loi, au roi*. Le roi supprimé, il se croirait dégagé du reste. Sans doute il pouvait prendre un parti plus national, mais combien, depuis, qui sont restés en honneur et en faveur jusqu'à leur mort, se dégagèrent à moins, et plus d'une fois [1].

Le lieutenant-général de Béhague avait promis au roi, avant son départ de France, de faire tout ce qui dépendrait de lui pour conserver à la couronne les colonies des Antilles qui non seulement étaient en état de dissolution, mais se voyaient exposées à être d'un moment à l'autre la proie facile des Anglais.

Ce que peut un homme d'autorité, on le sut tout de suite aux îles du Vent, quand le nouveau gouverneur y eut débarqué. On dut juger qu'il ne marchanderait ni ne transigerait avec la rébellion d'où qu'elle vînt, et qu'il voulait des colonies fortes et homogènes. Dans le principe, il fut assez bien secondé par les commissaires civils sur lesquels il exerça, à leur insu, tant qu'il les eut sous les yeux, l'influence de sa supériorité d'intelligence et de direction. Béhague commença par réduire le Fort-Royal et le Fort-

[1] Ce n'est point seulement, comme l'a trop fait l'auteur de l'*Histoire de la Guadeloupe*, le colonel Boyer de Peyreleau, dans des pièces à charge et non contradictoires, recueillies à l'appui des rapports passionnés faits à l'Assemblée législative ou à la Convention, qu'il faut aller chercher la vérité sur Béhague; c'est dans ses actes et dans les documents curieux que les Archives de la marine possèdent à son sujet. Le colonel Boyer de Peyreleau a fait presque tout son récit des troubles des îles du Vent sur le rapport du député Queslin à l'Assemblée législative.

Bourbon, et par exiger de Saint-Pierre une prompte soumission qui ne se fit pas attendre. Les volontaires de la Guadeloupe et ceux des autres îles durent se rembarquer au plus vite, le célèbre Dugommier comme les autres. Les régiments de la Martinique et de la Guadeloupe furent désarmés, ainsi que les esclaves à quelque camp qu'ils appartinssent. Sur l'ordre de Béhague, le commandant de la station navale, Girardin, fit transporter à l'Ilet-à-Ramiers, qui servait d'entrepôt général, l'artillerie et les poudres retirées de Saint-Pierre. Les navires marchands, qui n'avaient pas peu contribué à entretenir l'esprit de scission dans cette dernière ville, furent expulsés de la rade, ou s'engagèrent à se montrer à l'avenir plus circonspects; quelques-uns même, tel que le navire *la Confiance* de Bordeaux, furent frétés pour le transport en France des régiments insubordonnés de la Martinique et de la Guadeloupe, ramassés soit dans les forts repris, soit à Saint-Pierre, soit ailleurs; on y joignit le détachement du régiment de Normandie, venu à bord du vaisseau *la Ferme*, qui, après avoir montré un peu plus de soumission que les autres, avait fini par se laisser gagner à la révolte; on en fit de même des plus remuants d'entre les volontaires et des principaux meneurs de la Martinique.

Le gouverneur de la Guadeloupe, de Clugny, après être venu s'aboucher à la Martinique avec Béhague, avait puisé une autorité nouvelle dans le voisinage et dans les entretiens de ce collègue aux déterminations inébranlables, et peut-être en avait-il un peu abusé contre ceux qui naguère s'opposaient à ses desseins. On suppose même, car on n'en a pas de preuves, qu'en sa qualité d'homme réputé d'expérience en fait de colonies, et de colon lui-même, il ne s'était pas borné à recevoir les idées de Béhague, mais qu'il lui avait donné en échange quelques-unes des siennes, enfin qu'influencé d'une part il avait influencé de l'autre. Quoi qu'il en soit, à l'exemple de Béhague, il expulsa de la Guadeloupe, après s'en être fait requérir par les commissaires, les soldats insubordonnés et les volontaires trop remuants.

C'est alors que Dugommier dut prendre le parti de passer en

France, où il trouva un théâtre plus digne et plus vaste pour développer ses talents militaires. Il n'avait été qu'un aventurier, il devint un général.

Le gouvernement métropolitain, appuyé par la présence de deux frégates détachées par Girardin, fit sa rentrée dans la ville de la Basse-Terre, non aux cris de *vive l'aristocratie*, comme le publièrent des gens intéressés à l'imaginer, mais aux cris de *vive la nation, vive le roi, vive Clugny!* La partie du régiment de la Guadeloupe qui était restée dans l'île fut épurée; une compagnie d'artillerie de la Basse-Terre, celle de Marcilly, fut embarquée. Béhague avait suspendu l'assemblée coloniale de la Martinique, conformément à ses instructions; Clugny sut ranger à ses idées celle de la Guadeloupe. L'insurrection et la révolte, comprimées sur tous les points des deux colonies, furent réduites à des clameurs désespérées. Tout cela avait été l'œuvre de quelques mois. En somme, la conduite de Béhague et de Clugny fut, pendant un certain temps du moins, ce qu'elle devait être dans l'intérêt de la France. Les Anglais ne s'y trompèrent pas, eux, car on verra bientôt que ce fut aux révoltés de Saint-Pierre et de la Basse-Terre, aux prétendus patriotes coloniaux sur le compte desquels s'abusaient les diverses assemblées législatives de la nation, qu'ils prodiguèrent leurs premières sympathies[1].

Le premier signal de retour à la discorde vint de la Guadeloupe, où des conflits s'élevèrent entre les officiers et sous-officiers du régiment de cette île, et une partie des habitants de la Basse-Terre qui, la municipalité en tête, employaient tous les moyens possibles de se relever de l'échec naguère subi par eux. L'assemblée coloniale prononça la dissolution de la municipalité; mais celle-ci en appela aux commissaires civils présents à la Martinique, leur déclarant qu'eux-mêmes et les habitants de la Basse-Terre couraient les plus grands dangers, par suite de la présence au fort Saint-Charles du reste du régiment de la Guadeloupe. La Coste,

[1] Boyer de Peyreleau lui-même est obligé de le reconnaître.

Magnytot, Montdenoix et Linger se rendirent à l'appel de la municipalité, et débarquèrent à la Basse-Terre à la fin d'août 1791. Ce fut un grave échec pour Béhague, de l'influence duquel La Coste et Magnytot se dégagèrent complétement, dès qu'ils furent à distance de lui. Les quatre commissaires, à leur arrivée à la Guadeloupe, trouvèrent une partie des habitants s'organisant en fédérations particulières et en fédération générale, pour s'opposer à d'autres fédérations, non avouées peut-être, mais qui n'en existaient pas moins, des exaltés de la Basse-Terre et de leurs partisans. Ces fédérations adverses ne valaient pas mieux les unes que les autres ; les unes et les autres avaient leurs listes de suspects et de proscription. La seule chose sage et prudente que l'on remarquât d'un côté, c'était l'admission des hommes de couleur au nombre des fédérés du parti qui, pourtant, passait pour le plus aristocratique. L'assemblée coloniale protégeait les fédérations des adversaires du parti de la Basse-Terre, et Clugny avait, assure-t-on, donné son agrément à ces associations pour les tenir sous son influence. La différence qu'il y eut entre la fédération de Saint-Domingue et celles qui se formèrent aux îles du Vent, c'est que l'une, se plaçant sous le protectorat de l'assemblée de Saint-Marc, avait fait la guerre au gouvernement métropolitain et à l'assemblée du Nord sur laquelle il s'appuyait, tandis que les autres avaient été habilement attirées du côté de l'autorité métropolitaine et de l'assemblée qui semblait dévouée à sa cause. Dans tous les cas, si l'approbation donnée par Clugny fut un tort, on put d'autant mieux croire qu'il se rendit à une nécessité que les commissaires eux-mêmes, armés de son consentement, furent impuissants à dissoudre les fédérations.

Il y eut, à la Pointe-à-Pitre, une fédération générale, à la suite de laquelle les grenadiers du deuxième bataillon du régiment du Forez, récemment arrivés à la Guadeloupe, mécontents, dit-on, qu'on leur eût demandé dans cette cérémonie un serment différent de celui que les soldats prêtaient en France, allèrent arborer sur leur caserne le pavillon tricolore pur et simple, tel qu'il n'était pas encore décrété par l'Assemblée nationale. Le gouverneur, qui n'avait

point vu d'ailleurs avec plaisir la garnison députer à la fédération, mais qui n'avait pas cru pouvoir s'opposer à une cérémonie faite à l'imitation de celle qu'on avait tant vantée naguère dans la métropole, se transporta à la caserne, accompagné de toutes les autorités civiles et militaires, fit abattre un signe qui, n'étant couvert par aucune apparence de légalité, pouvait être encore une cause de funestes erreurs, et lui substitua l'ancien pavillon blanc estampillé aux trois couleurs. Les soldats insurgés furent désarmés et quelques-uns furent conduits en prison. L'arrivée des commissaires à la Guadeloupe, loin d'y arrêter les nouveaux symptômes de désordres, paraissait donc au contraire les avoir entretenus, parce qu'on s'était aperçu que ces envoyés de la métropole ne s'entendaient pas entre eux, et que chaque parti avait chance de les attirer à soi. La Coste et Magnytot penchèrent bientôt en effet pour les mécontents, tandis que Montdenoix et Linger restèrent du côté du gouverneur et de l'autorité. Les premiers écrivirent à Béhague pour obtenir de lui, conformément aux vœux de la municipalité de Saint-Pierre, que l'on éloignât de la colonie ce qui y restait du régiment de la Guadeloupe épuré par Clugny. Béhague s'y refusa, et ce fut le commencement de conflits sans fin entre les deux commissaires et lui. Le gouverneur général des îles du Vent rappela auprès de lui Montdenoix et Linger, afin de se concerter avec eux au sujet de troubles qui venaient d'éclater dans le régiment d'Aunis, à Sainte-Lucie. Ces commissaires se rendirent ensuite dans cette île où, de concert avec Laroque-Montels, lieutenant-colonel de ce régiment et commandant par intérim de la colonie, ils vinrent à bout d'assoupir la révolte. La Coste et Magnytot, s'abstenant désormais de faire part de leurs actes au gouverneur général des îles du Vent, requirent le gouverneur particulier de la Guadeloupe de faire publier une proclamation rédigée dans le but, disaient-ils, de donner force à la loi et de rallier autour d'eux les esprits qu'on en avait éloignés ; c'était l'aveu tacite du nouvel aliment qu'ils avaient apporté, sur ce point, au désordre colonial. La Coste d'ailleurs, que l'on fut bientôt plus à même de juger que son collègue, était un esprit tracas-

sier et pénétré de son importance, quoique fort médiocre; il voulait toucher à tout, pour qu'il ne fût pas dit qu'il ne remplissait pas consciencieusement sa mission. Clugny, craignant que la proclamation des deux commissaires ne fût une nouvelle cause de troubles, aima mieux se démettre de ses fonctions de gouverneur que de la promulguer. Dès le lendemain, La Coste et Magnytot la firent publier, de leur propre autorité, par le maire de la Basse-Terre, quoique ce droit revînt au commandant de la place, à défaut de gouverneur.

A ces nouvelles, Béhague, sans approuver la conduite des commissaires, chargea le jeune lieutenant de vaisseau de Linois d'aller sur l'aviso *la Bigotte*, porter à de Clugny l'ordre de se rendre pour vingt-quatre heures aux arrêts, comme ayant quitté son poste sans autorisation, et de reprendre ses fonctions. Linois eut en outre mission d'aller prévenir les commissaires de cet ordre. Mais cela ne faisait pas l'affaire de La Coste et Magnytot, à qui la démission du gouverneur semblait devoir donner toute l'autorité métropolitaine. Ils s'emportèrent en injures contre Béhague, prétendant que le gouverneur général des îles du Vent s'était arrogé un droit qui n'appartenait qu'au roi et à l'Assemblée nationale. Les mécontents étaient dans l'ivresse de voir de nouveau désunis les pouvoirs envoyés par la métropole; ils en auraient tiré immédiatement parti, si les deux commissaires n'étaient retournés à la Martinique où l'énergique activité de Béhague ne leur laissa que la ressource des machinations secrètes et des dénonciations.

Bientôt le climat, joint aux contrariétés morales, ayant altéré leur santé, ils en profitèrent pour déclarer leur volonté de retourner en France. Ils n'avaient pas le courage de leur collègue Linger qui, malade aussi, resta à son poste jusqu'à ce que la mort vînt l'enlever dans l'île de la Martinique. Béhague fit tout ce qu'il put pour les retenir, mais ce fut en vain. La Coste, en partant, lui déclara que son premier soin serait de le dénoncer à l'Assemblée nationale, et cette menace disait assez sous quelles impressions de vengeance ce commissaire quittait la colonie. Il y eut peu d'hommes

plus funestes que La Coste aux intérêts coloniaux de la métropole; ce fut lui peut-être qui, devenu ministre de la marine et des colonies, poussa, par ses haines étroites, le comte de Béhague à prendre un parti violent, à se séparer de la révolution, et à entraîner dans sa scission les îles françaises du Vent.

C'est vers ce temps qu'arriva aux colonies le décret sanctionné le 1er juin 1791, qui admettait dans les assemblées coloniales les sang-mêlés de toutes couleurs, nés de père et mère libres. Il révolta sans doute l'orgueil des blancs à la Martinique, à la Guadeloupe et autres îles du Vent; mais pas autant à beaucoup près qu'à Saint-Domingue. L'admission des hommes de couleur dans les fédérations de quelques-unes de ces îles, avait d'ailleurs un peu disposé de ce côté les esprits à une plus grande concession. La fermeté de Béhague et l'intelligente conduite de Clugny firent le reste.

Mais à Saint-Domingue le défaut d'autorité, d'énergie et d'action du gouverneur par intérim de Blanchelande, déterminèrent contre la mère-patrie une révolte ouverte, qui fut presqu'aussitôt suivie d'une guerre à mort entre la classe blanche et la classe des mulâtres, et d'une insurrection générale des esclaves. L'insoumission venant d'en haut d'une manière si audacieuse, allait autoriser contre elle-même la levée en masse des opprimés. Dans toutes les paroisses de la colonie, les blancs déclarèrent que le décret sanctionné le 1er juin était un parjure national, un crime abominable que la métropole devait ajouter à mille autres commis par elle; qu'on était dégagé de toute obéissance aux actes de l'Assemblée constituante, d'une assemblée qui se dégradait au point de devenir elle-même la violatrice de ses précédents décrets; que, les conditions du traité qui unissaient les colonies à la France étant changées, le pacte était anéanti; que l'on ne recevrait plus à Saint-Domingue ni les lois, ni les commissaires de l'Assemblée nationale; que l'on repousserait au besoin la force par la force, et qu'enfin on abjurait, on maudissait des liens dont une mère-patrie aussi insensée que barbare provoquait elle-même la dissolution. Dans le tumulte général, disent les historiens de la révolution de Saint-

Domingue, on voyait ressortir les clameurs des petits blancs, parce qu'il est difficile de ne pas outrer les sentiments qu'on ne ressent que par imitation [1].

Blanchelande, emporté par le mouvement général des esprits, espérant d'ailleurs faire revenir sur sa dernière détermination l'Assemblée nationale qui avait déjà varié tant de fois, se flattant aussi de reconquérir quelque popularité par ses complaisances, communiqua à l'assemblée provinciale du Nord une lettre qu'il écrivait au ministre de la marine, lettre dans laquelle, après plusieurs représentations, il déclarait à ce dernier qu'il s'opposerait à l'exécution de la loi, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres.

Les rivalités du sud, de l'ouest et du nord, paraissant s'être assoupies un moment en se confondant dans l'insurrection unanime des blancs contre la métropole, il fut convenu qu'une assemblée générale des députés des trois provinces aurait lieu dans la ville du Cap, sans que pour cela les assemblées provinciales cessassent d'exister. Les membres de l'ancienne assemblée de Saint-Marc, que la déclaration du 26 juin avait imprudemment autorisés à repasser à Saint-Domingue, furent réélus avec enthousiasme, et, en attendant leur arrivée, les retardataires furent suppléés. Le marquis de Cadusch fut élu président de cette assemblée, où la majorité se laissa très longtemps conduire par une minorité remuante et à laquelle aucun moyen d'action ne répugnait.

L'indolence des blancs envers les mulâtres et leur tyrannie contre les nègres redoubla de toute l'effervescence du moment. On recommença à parler d'insurrections qui devaient éclater ici, là, partout, de précautions qu'il fallait prendre; on se remit de plus belle en campagne contre des fantômes que l'on allait changer en réalités; à chaque instant du jour, de la nuit, on faisait, l'arme au bras, l'appel des esclaves, on se livrait à des visites inquisitoriales dans leurs cases et l'on y commettait les plus brutaux excès. Les

1 Dalmas et, après lui, Pamphile-Lacroix.

blancs provoquaient donc de toutes les manières l'insurrection des noirs; mais ils avaient tant de mépris pour ceux-ci, qu'au fond ils ne la redoutaient pas. Leur préoccupation sérieuse était inspirée par les gens de couleur qui, disaient-ils, feraient naître l'insurrection générale, si on avait la folie de reconnaître les droits que leur accordait le décret du 1er juin.

Toutefois à force de provoquer cette insurrection, à force de ficher des têtes de nègres sur des piques le long des haies des habitations, à l'exemple du capitaine général de la garde nationale Caradeux, pour servir d'épouvantail aux esclaves survivants, on la fit naître terrible et sans pitié.

Les nègres y préludèrent au milieu d'un terrain boisé et inculte de l'habitation Choiseul, appelé le Caïman, par une cérémonie qui prouvait qu'en s'unissant aux pratiques de la religion chrétienne, ils n'avaient point abandonné les superstitions de la Nigritie. Un cochon noir, entouré de fétiches et tout chargé d'offrandes bizarres, fut solennellement égorgé; on se partagea son sang que l'on but dans une extase religieuse, et l'on se distribua ses soies qui furent précieusement conservées par chacun des assistants, comme autant de talismans contre la mort. Différents chefs noirs qui, plus élevés que le commun des esclaves, n'avaient pas foi dans ces superstitions, mais qui les encourageaient pour les exploiter, assistaient à ces étranges cérémonies. Parmi eux figuraient Boukmann, Jeannot, Jean-François, Biassou, Pierrot, Pierre-Michel, Moyse, Laplume, Paul Lafrance, Maurepas, Macaya, Barthélemi, Lafortune, Charles Belair, Toussaint-Brave, Toussaint-Breda, si célèbre depuis sous le nom de Toussaint-Louverture et que la république française et la cour d'Espagne devaient porter concurremment au comble des grandeurs, enfin Dessalines et Henri-Christophe qui l'un et l'autre devaient être rois d'Haïti. Tous s'y lièrent par le pacte d'affranchissement de leur race. Néanmoins, soit alors de leur propre inspiration et pour donner plus de force à leurs projets, soit peu de temps après à l'instigation des blancs de la partie espagnole, qui se laissaient diriger par l'espérance fatale à eux-

mêmes de servir la cause des Bourbons de France et plus encore d'opérer la réunion de la partie française de Saint-Domingue à la leur, les nègres convinrent de paraître reconnaître l'autorité du roi en la personne de son représentant. C'était un piége aussi adroit que perfide, destiné à jeter l'hésitation et la désunion parmi les colons, et qui devait être particulièrement funeste à Blanchelande; car ceux qui l'avaient déjà accusé d'être partisan des *Pompons blancs* ne tardèrent pas à le représenter comme conspirant avec les nègres. Les chefs noirs Boukmann et Jeannot, qui parurent les premiers en scène, n'étaient que des monstres altérés de sang humain; Biassou, qui les suivit de près, alliait à des passions aussi féroces une finesse et une sagacité remarquables; Pierrot était une espèce de brute; mais Jean-François, qui devait s'affubler bientôt du titre de grand-amiral de France, comme Biassou de ceux de généralissime et de vice-roi des pays conquis, et Toussaint-Breda, étaient des hommes fort au-dessus du vulgaire. Jean-François avait les qualités d'un habile et rusé chef de guerre. A ces qualités, portées à un degré plus éminent, Toussaint, naguère esclave sur l'habitation Breda, dont il garda quelque temps le nom, en joignait de plus extraordinaires encore : il avait de Cromwell ce génie qui exploite et met en jeu, sous des apparences dévotes, toutes les passions fanatiques; quoiqu'il ne sût alors qu'à peine lire et écrire, il se faisait volontiers prédicant; exerçant une grande domination sur lui-même, pour l'étendre plus aisément sur les autres, il possédait également cet art de se donner l'air humble, de repousser les honneurs qu'on lui offrait, comme si sa récompense eût été tout entière dans le sentiment du devoir accompli et dans le bonheur de ses semblables, opéré par ses mains, ou ne se les laissait imposer à la fin par la reconnaissance publique, que comme un homme qui se dévoue au bien général. Toussaint-Louverture avait, pour nous servir d'images empruntées aux peuplades indiennes de l'Amérique, la prudence du renard, la prévoyance du castor, le courage du lion, et quelquefois le vol de l'aigle; il estimait dans les autres tous les avantages de l'instruction qu'il n'avait pu recevoir; il devait prêcher à ses compatriotes

les bienfaits du travail, de l'agriculture et de l'industrie, leur enseigner comment on fonde, et montrer les talents de l'homme qui sait organiser et administrer, après avoir su négocier, combattre et vaincre. Quant à Maurepas, Toussaint-Brave, et quelques autres, ils seront d'habiles et intrépides généraux. Dessalines, le plus atroce des hommes, mais non pas le moins capable, après avoir été un brigand sans compassion sera un tyran sans pitié. Christophe, caractère fier, esprit distingué, homme de mœurs pures et délicates, général heureux et entreprenant, politique élevé à l'école de Toussaint-Louverture, jugé par les uns comme un monstre semblable à Dessalines, par les autres, au contraire, comme un cœur incapable de bassesses et d'inutiles cruautés, ne devait pas rester au-dessous du grand rôle que les événements lui réservaient. En somme, cette race nègre, violemment transplantée, par la traite, sur un sol où il semblait que l'esclavage eût dû étouffer ses dernières facultés et achever son avilissement, avait puisé, jusque sous le joug, quelques lumières, quelques éléments d'organisation dans les leçons du christianisme et dans le contact des Français; et, du milieu d'elle, devaient surgir des êtres qui, déshérités naguère encore du titre d'hommes, se montreraient tout à coup et comme par enchantement les égaux, sinon quelquefois les supérieurs en intelligence de leurs maîtres de la veille [1].

C'était dans la nuit du 22 au 23 août 1791, nuit à jamais néfaste pour les colons : des incendies allumés de tous les côtés à la fois, signalent l'insurrection générale de la race noire à Saint-Domingue. La colonie ressemble à un immense brasier dont les flammes rougissent au loin l'horizon et vont porter jusqu'au ciel le témoignage de ce que peut la vengeance des hommes. Au milieu des ruines fumantes qu'ils ont faites, les nègres, conduits par Boukmann et Jeannot, et ayant arboré pour drapeau un enfant blanc au haut d'une pique, cherchent partout les malheureux colons; ils les poursuivent guidés par les cris d'effroi qu'ils entendent, et les

[1] Voir Pamphile-Lacroix qui de tous les auteurs nous semble celui qui a le mieux étudié, connu et apprécié les chefs nègres et surtout Toussaint-Louverture.

égorgent et les massacrent sans distinction d'âge ni de sexe. Il n'y a pas d'atrocités auxquelles ne se livrent les bourreaux sur les plus innocentes de leurs victimes; ils imaginent pour elles des tortures à faire frémir le crime lui-même : ils leur arrachent les yeux, la langue, les oreilles avec des tenailles ardentes, les leur brûlent avec des fers rougis. Tout le répertoire des supplices et des genres de martyre inventés par la cruauté des hommes semble s'être révélé à eux : ils arrachent les ongles, ils déchirent la peau, ils dépouillent le crâne, ils brisent et enlèvent un à un les membres de mille infortunés, dont ils essaient de retenir le dernier soupir sur les lèvres, pour prolonger leurs inénarrables souffrances; ils souillent les corps de leurs anciens maîtres avant de les achever, et la mort elle-même n'est pas un refuge contre les profanations des assassins. Le canon d'alarme, tiré de toutes les villes de la colonie à la fois qui se demandent un mutuel secours et ne peuvent se l'envoyer, se mêle comme un glas funèbre aux cris déchirants de ceux qui succombent, aux lamentations de ceux qui survivent; et, comme si ce n'eût pas été assez de tous ces crimes des noirs, les blancs eux-mêmes en ajoutent de nouveaux, et se vengent par des traitements non moins barbares sur les mulâtres, qu'ils accusent des scènes d'horreur dont les esclaves insurgés couvrent la colonie.

Cependant, après les premiers moments de surprise et d'épouvante, la défense s'organisa, quoique les moyens fussent devenus bien faibles depuis la triple faute commise par les blancs d'insurger les troupes contre leurs chefs, de renvoyer tous les soldats qui ne leur convenaient point, et de déconsidérer et d'annihiler l'autorité militaire. Le général de Rouvray, propriétaire à Saint-Domingue, et les colonels de Touzard et de Cambefort, obtinrent quelques avantages sur les esclaves, et dégagèrent la ville du Cap qui était serrée de très près, comme étant le siége de l'assemblée générale et du pouvoir. Les blancs furent fort étonnés, dans ces premières rencontres, de voir les nègres suivre un système régulier. Ils en conclurent que l'insurrection était dirigée par des hommes dès longtemps experts en stratégie, et ils acquirent bientôt la certitude que les

Espagnols leur donnaient des conseils et des armes[1]. Pendant que ceux qui devaient combattre faisaient leurs préparatifs dans le plus grand silence, les obis, ou sorciers, opéraient des enchantements appelés par les nègres Ouanga. Bientôt l'imagination des femmes et des enfants s'exaltait, des danses et des chants démoniaques commençaient; soudain des cris, des hurlements affreux remplissaient l'air, et l'attaque commençait. Le premier choc ne répondait-il point à leur attente, les nègres n'usaient point leur énergie et faisaient retraite; mais remarquaient-ils de l'hésitation dans leurs adversaires, alors leur témérité était extrême; ils se précipitaient jusque sur la gueule des canons, ils en étouffaient le feu avec leurs bras et leurs corps, et leur victoire était complète. L'enthousiasme de la liberté était immense chez ces hommes si longtemps opprimés; il leur dictait parfois des pages éloquentes : « Ceux qui auraient dû nous servir de pères après Dieu, écrivaient-ils à Blanchelande, en protestant de leur respect pour le roi et pour lui, ceux qui auraient dû nous servir de pères étaient des tyrans, des monstres indignes du fruit de nos travaux; et vous voulez, brave général, que nous ressemblions à des brebis, que nous allions nous jeter dans la gueule des loups! Non, il est trop tard! Dieu, qui combat pour l'innocent, est notre guide; il ne nous abandonnera pas; notre devise est : Vaincre ou mourir pour la liberté. »

La guerre entre les blancs et les noirs fut, de part et d'autre, une extermination dans laquelle les premiers rivalisèrent avec les seconds de vengeances et d'atrocités. Non seulement les colons blancs ne voulaient pas de neutres, mais, dans leur barbare aveuglement, ils frappaient indistinctement tout ce qui était noir, l'esclave fidèle aussi bien que l'esclave révolté. Ces odieuses cruautés, souvent répétées, recrutaient l'insurrection, parce qu'il n'y avait plus, en

[1] On trouva en effet dans un de leurs premiers camps une lettre signée don Alonzo, ainsi conçue : « Je suis fâché que vous ne m'ayez pas prévenu plus tôt que vous manquiez de munitions : si je l'avais su, je vous en aurais envoyé, et vous recevrez prochainement ce secours, ainsi que tout ce que vous me demanderez quand vous défendrez les intérêts du roi. » *Révolution de Saint-Domingue*, par Pamphile-Lacroix, tome I, page 104.

réalité, que le camp de leurs semblables où les nègres pussent espérer échapper aux cruautés des blancs. Les cadavres des prisonniers noirs étaient pendus aux arbres ou aux haies qui bordaient les routes; les têtes des prisonniers blancs, fichées sur des pieux, entouraient les camps des noirs.

Le malheur n'instruisait pas les colons. Vingt officiers déjà morts en combattant les nègres, sur les soixante appartenant au régiment du Cap, n'empêchaient pas ces insensés de présenter tous les chefs militaires comme agents indirects de l'insurrection des esclaves, et il n'y avait pas d'odieux et stupides soupçons qu'ils fissent peser sur eux. Ce n'était point assez de les accuser de conspirer avec les nègres, on prétendit qu'ils faisaient empoisonner l'eau des puits; le colonel de Cambefort fut dénoncé à ce titre à l'assemblée générale du Cap, qui délibéra sur ce grave sujet. Le gouverneur Blanchelande ne faisait pas une démarche qui ne fût suspectée, calomniée : donnait-il l'ordre à des détachements de sortir du Cap pour défendre les alentours, c'était pour dégarnir et exposer la ville; leur envoyait-il l'ordre de rentrer, c'était pour retirer aux camps [1] qui protégeaient encore une partie des campagnes, le secours dont ils avaient besoin.

Le comble de la folie des blancs fut, non pas seulement d'accuser de zélés défenseurs de conspirer le désastre de la colonie, car il est trop vrai que dans les grandes misères on accuse ordinairement sans réfléchir, mais de s'obstiner, au milieu de l'épouvantable lutte avec les nègres, à ne faire aucune concession aux mulâtres, et à les refouler ainsi du côté de l'insurrection. Les mulâtres se confédérèrent, et se donnèrent pour chefs trois des leurs : Pinchinat, homme d'une instruction et d'une sagacité remarquables, qui les administrait plus qu'il ne les commandait militairement, Beauvais et les frères Rigaud, qui, naturellement doués de qualités guerrières, devinrent bientôt d'habiles généraux. Une fois organisés, et après s'être distribués en trois camps, les mulâtres offrirent leur alliance aux blancs, si on acceptait leurs

[1] D'après l'usage des colonies tous les postes étaient appelés des camps.

conditions, ou la guerre si on les rejetait. On les rejeta tout d'abord avec mépris; mais deux défaites l'une sur l'autre que firent éprouver les hommes de couleur aux blancs de Port-au-Prince, donnèrent à penser aux vaincus. Les paroisses du Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets, qui avaient eu le plus à souffrir de ces combats, signèrent avec les vainqueurs un concordat auquel accédèrent bientôt le Port-au-Prince et toutes les autres paroisses de l'ouest. En vertu de cet acte, qu'il eût été de l'intérêt des blancs d'accepter partout, la garnison du Port-au-Prince fut formée moitié de gens de couleur, moitié de blancs; les juges d'Ogé furent voués à l'infamie; il fut convenu que l'assemblée coloniale serait recomposée conformément aux dispositions du décret du 1er juin, et que, dans le cas où elle s'y refuserait, on l'y réduirait en commun par la force. Quinze cents hommes de couleur firent leur entrée, le lendemain, dans la ville du Port-au-Prince, et le blanc de Caradeux et le mulâtre Beauvais fraternisèrent en public comme généraux des gardes nationales de l'ouest. Les provinces du nord et du sud, et surtout l'assemblée générale séant au Cap-Français, virent cette alliance avec horreur; elles en conçurent une haine plus grande encore, s'il était possible, contre ceux qui avaient contraint les colons blancs de la province de l'ouest à l'accepter. « Tout! s'écriaient-elles, l'étranger, l'Anglais, la ruine et la mort même, plutôt que cette union avilissante et contre-nature! »

Déjà, ne voulant plus s'adresser à la France, de laquelle elle avait déclaré la colonie séparée, l'assemblée générale du Cap avait honteusement quêté l'assistance des Anglais, et offert de se placer sous leur protectorat. Comme préliminaires de la trahison, elle avait équipé les troupes de la colonie à l'anglaise, et aux mots : *Vivent la nation, la loi, le roi*, effacés d'au-dessus du fauteuil du président, elle était prête à substituer l'*honni soit qui mal y pense* de l'écusson britannique; mais les colons de la partie française de Saint-Domingue rencontrèrent dans lord Effingham, gouverneur de la Jamaïque, à qui ils adressèrent leurs propositions, un honnête homme qui ne se crut point en droit de profiter de circonstances

malheureuses pour soustraire toute une grande colonie à une nation avec laquelle son pays était en paix. Il se borna à envoyer près de la côte quelques bâtiments pour recueillir ceux qui voudraient y chercher un refuge, ainsi qu'à faire passer des fusils, des munitions et des vivres aux colons. L'assemblée du Cap ayant réitéré sa coupable démarche, et offert même de faire la remise pure et simple de la colonie, lord Effingham renouvela plus péremptoirement encore son honorable refus. A Dieu ne plaise que nous ne rendions hommage aux caractères loyaux chez les Anglais, quand nous en rencontrons! Malheureusement, pour un lord Effingham, combien l'histoire des démêlés de l'Angleterre avec la France nous offre-t-elle de Sidney-Smith! La conduite du gouverneur de la Jamaïque est d'autant plus digne de louange, qu'à cette même époque, l'homme d'État qui présidait aux destinées de la Grande-Bretagne, Pitt, s'écriait, dit-on, d'un accent ironique, à la lecture des détails du désastre de Saint-Domingue et de la ruine des sucreries de la colonie : « Il paraît que les Français prendront leur café au caramel. »

Éconduits par le gouverneur de la Jamaïque, et ne paraissant pas même songer à demander des secours à leurs frères des autres îles françaises de la mer des Antilles, les membres de l'assemblée générale du Cap invoquèrent auprès du président de la partie espagnole de Saint-Domingue, un traité de police passé entre la France et l'Espagne, en 1777, dont un article avait en quelque sorte prévu le cas où se trouvait la colonie; mais le président déclara que son gouvernement lui avait interdit de correspondre avec les assemblées populaires et avec tout autre pouvoir que l'autorité royale. Les colons ne furent pas mieux reçus à la Havane, par le gouverneur de Cuba.

L'assemblée du Cap avait malheureusement mieux réussi, dans ses obscures menées, pour rompre l'union des blancs et des mulâtres dans la province de l'ouest. Des canonniers que commandait le Maltais Proloto, ce matelot déserteur d'un des vaisseaux venus de France, s'étant pris de querelle avec un noir libre qui faisait partie de la garnison des hommes de couleur au Port-au-Prince, ce dernier

avait été immédiatement pendu à la lanterne sans autre forme de procès. A cette nouvelle, un mulâtre, par représailles, blessa d'un coup de fusil un des canonniers de Proloto. Beauvais, général des hommes de couleur, fit donner des secours au canonnier blessé; mais cette attention ne put empêcher une collision générale, et les blancs tombèrent à l'improviste, comme des furieux, sur les mulâtres. Le général Beauvais contint à coups de mitraille les troupes de ligne qui se précipitaient sur lui, et, pour ne pas être écrasé sur l'un de ses flancs par l'artillerie de Proloto, il sortit de la ville et fit une habile retraite en un lieu inexpugnable. Il n'eut pas plutôt quitté le Port-au-Prince, qu'un horrible incendie y éclata; on en accusa la bande de volontaires de Proloto, quelques soldats mauvais sujets des bataillons d'Artois et de Normandie, et ces aventuriers de toutes sortes qui remplissaient la ville et couvraient leurs méfaits d'un faux vernis révolutionnaire et patriotique; cette accusation parut d'autant mieux fondée, qu'on les vit augmenter partout le désordre, propager la flamme au lieu de l'éteindre, sortir des décombres et des cendres les mains pleines d'or et d'objets précieux, et bientôt étaler un luxe qui insultait à la misère de ceux dont la ruine était consommée. Plus de cinq cents maisons avaient été la proie des flammes; le pillage avait été général, et la perte des habitants du Port-au-Prince ne fut pas évaluée à moins de cinquante millions. La rixe entre les canonniers de Proloto et le nègre libre de la garnison mulâtre, n'avait été que l'occasion d'une catastrophe préparée par la lie de la classe blanche, et à laquelle les hommes de couleur n'avaient eu aucune part. Néanmoins, les blancs assassinèrent tous ceux qui étaient restés entre leurs mains.

Les mulâtres allèrent reprendre leur position à la Croix-des-Bouquets, et y renouvelèrent leur concordat avec les paroisses environnantes. La ville de Saint-Marc suivit alors l'exemple que lui donnaient la Croix-des-Bouquets, le Mirebalais, l'Artibonite, Léogane, le Petit-Goave, le Borgne, Plaisance, le Fond-des-Nègres, et renforça le parti fédéral; elle devint même plus tard le siége d'un *conseil de paix et d'union* entre les blancs et les mulâtres. Les habi-

tants désolés de la ville de Port-au-Prince, redoutant la vengeance des hommes de couleur, qu'ils apprenaient d'autant plus à craindre qu'ils en recevaient des leçons d'organisation politique et militaire, songèrent à s'en rapprocher. Après les derniers meurtres commis sur leurs parents et leurs amis à la suite de l'incendie, la chose était difficile. Le brave commandant Grimouard s'offrit pour médiateur. Arrivé au camp de la Croix-des-Bouquets, il fut surpris de l'ordre qu'il y trouva; Pinchinat y était le président administratif, et Beauvais le gouverneur militaire des hommes de couleur. Un colon, l'ancien capitaine d'artillerie Hanus de Jumécourt, riche planteur et capitaine-général de la Croix-des-Bouquets, partageait le commandement du camp avec le général Beauvais.

Les hommes de couleur reçurent le commandant de Grimouard avec les égards et le respect que méritaient sa personne et sa mission. Ils lui répondirent qu'ils demandaient l'exécution littérale du traité, la punition juridique de Proloto et l'embarquement de ses canonniers, auteurs de la collision et de tout le désastre qui s'en était suivi. Comme Grimouard, en transmettant ces conditions, engageait les habitants du Port-au-Prince à les accepter, ceux-ci l'accusèrent d'être de connivence avec leurs ennemis; ils allèrent même jusqu'à dire qu'il leur faisait passer des munitions de guerre. Grimouard, qui savait à quelles gens il avait affaire, trouva un moyen bien simple de justifier sa conduite en dévoilant la leur: par ses soins, un bateau appartenant à l'un des plus furieux *patriotes* de la colonie, fut arrêté en rade, tout chargé d'objets destinés au camp des mulâtres, en vue d'un vil lucre, et le procès-verbal de cette arrestation fut envoyé à la municipalité. Néanmoins, celle-ci ne se pressant pas, quand il s'agissait d'un des siens, trouva avec le temps des palliatifs à ce crime, et bientôt le vigilant commandant de la station fut en butte à de nouvelles calomnies, à de nouvelles persécutions. D'ailleurs, la ville du Port-au-Prince ne croyait plus avoir besoin de lui; elle venait de restaurer tant bien que mal ses fortifications, et ne voulait plus entendre parler d'arrangements avec le camp de la Croix-des-Bouquets.

Le Port-au-Prince aimait mieux s'inspirer maintenant de l'exemple de la Grande-Anse, isolée derrière des mornes, à la pointe de la province du sud, que de celui de la Croix-des-Bouquets, située au milieu de son ressort direct dans la province de l'ouest. Les blancs de la Grande-Anse, formée des paroisses de Jérémie, des Caïmites, des Abricots, du Cap-Dame-Marie, prenaient un parti violent : ils faisaient arrêter et conduire sur des navires tous les mulâtres du quartier, au nombre de trois cents, et menaçaient de les foudroyer avec le canon du fort Jérémie, au premier signal de révolte; ils n'avaient pas hésité, pour obtenir ce résultat, à faire prendre les armes à leurs nègres les hommes de couleur. Ce moyen extrême réussit à la Grande-Anse, parce que son isolement, son peu de population et de richesses, la mettaient à l'abri des représailles. Dans le reste de la province du sud, les mulâtres, excités par la présence des contumaces dans l'affaire d'Ogé, rebutés complétement par les blancs qui ne leur laissaient entrevoir aucune espérance de concession et de rapprochement, s'étaient alliés avec les nègres soumis de ce côté aux ordres de Jeannot. Là, les hommes de couleur n'étaient point encore organisés et contenus comme dans la province de l'ouest, malgré la vaine tentative faite dernièrement par l'un des frères Rigaud pour les amener à des idées plus saines et plus élevées. Aussi la vengeance y était-elle poussée jusqu'au fanatisme et à la plus excessive barbarie. Le mulâtre Candi, lieutenant de Jeannot, le disputait à ce monstre en férocité; il se faisait lui-même l'exécuteur des tourments auxquels il condamnait ses victimes, et on le voyait journellement arracher avec un tire-bouchon rougi les yeux des blancs qui tombaient entre ses mains. Il était venu à bout de s'étendre jusque dans la partie méridionale de la province de l'ouest et de s'emparer des postes de Rocou, d'Ouanaminte et du Trou-Coffi, site très élevé d'où il descendait à l'improviste, d'un côté, pour dévaster la plaine de Léogane, et, de l'autre, pour massacrer les blancs jusqu'aux portes des Cayes-Jacmel.

La révolution de Saint-Domingue avait sa Théroigne de Méri-

court; une *griffe* espagnole, individualité bâtarde entre les bâtardes, née d'un mulâtre et d'une négresse, semblait être le sceau infernal du pacte qui liait les hommes de couleur aux noirs de la province du sud. Elle se disait inspirée par la Vierge Marie, qu'elle feignait de consulter en enfonçant sa tête dans une espèce de tabernacle placé sur un autel, au sommet du Trou-Coffi. Retirant ensuite son visage décomposé de l'antre où elle l'avait plongé, les yeux hagards, la bouche écumante, à la manière des antiques sybilles, elle prophétisait le meurtre, le carnage des blancs, et convoquait, avec des cris affreux, les ateliers de la montagne et de la plaine à se lever contre les maîtres et à les égorger. Cet être mystérieux, dont le sexe même est resté problématique pour quelques-uns de ceux qui en ont parlé, se faisait appeler Romaine-la-Prophétesse.

Menacée de voir les mulâtres se joindre aussi aux nègres, dans la province du nord, et s'étant fait éconduire, comme on l'a vu, par tous les étrangers auxquels elle avait offert de se livrer ou de se vendre, l'assemblée générale du Cap, digne héritière de celle de Saint-Marc, qui avait aussi prétendu joindre l'exaltation égalitaire à l'aristocratie la plus absolue de la peau, se décida, comme moyen extrême, à prier le général Blanchelande d'expédier un aviso à la Martinique, pour y solliciter le secours d'une partie des forces envoyées par la métropole.

Béhague qui, selon ses propres expressions, « par des moyens variants et rapides, était complétement parvenu à prévenir ou à détruire l'effet des secousses que l'autorité avait eu à soutenir à la Martinique, du côté de l'intrigue des blancs, du côté des prétentions inspirées aux gens de couleur, du côté des projets des noirs, et avait constamment déjoué les uns et les autres [1], » Béhague, ne pouvant disposer de beaucoup de troupes, autorisa le commandant Girardin à se rendre à Saint-Domingue avec le vaisseau *l'Eole*, la frégate *la Didon* et le brig *le Cerf*, pour augmenter momentanément

[1] Rapport de Béhague au ministre de la marine et des colonies, en date du 23 décembre 1791 (*Archives de la marine*).

la station de cette colonie, dont Grimouard était devenu le chef par l'abdication forcée du commandeur de Village, et assister le Cap et la province du nord, pendant que *le Fougueux, le Borée, l'Uranie* et *la Prudente* protégeraient le Port-au-Prince et la province de l'ouest.

Les trois bâtiments n'avaient pas encore jeté l'ancre au Cap, que déjà tous leurs officiers, dont on ne connaissait pas même les noms, étaient suspects à ces patriotes de Saint-Domingue qui venaient de s'offrir, eux et la colonie, aux Anglais. L'assemblée générale les accusa d'aristocratie, et les voua d'avance à la haine de la multitude. Douze heures à peine après que l'on eut mouillé au Cap, les colons, selon leur habitude d'alors, soulevèrent les équipages contre les chefs, sous le prétexte que quelques-uns d'entre eux avaient porté des toats inciviques. Une insurrection éclata sur *la Didon*. Girardin, dont le patriotisme ne pouvait être douteux qu'à Saint-Domingue, de Villevielle, commandant de la frégate insurgée, et plusieurs autres officiers furent indignement traînés à la barre de l'assemblée rebelle et anti-française du Cap; ils n'y parvinrent qu'au milieu des plus grands dangers. Un homme, agitant son sabre nu, osa proposer de leur couper la tête sur le seuil de la porte des séances, et déclara qu'il serait fier d'exercer le rôle de bourreau. Toutefois, l'assemblée, croyant devoir montrer un peu plus de formes, s'arrogea seulement le droit de destituer les deux commandants, et daigna les placer ensuite *sous la sauve-garde de la nation*. Le lendemain, l'équipage du vaisseau *l'Éole*, instruit des avanies que l'on avait fait essuyer au commandant Girardin, envoya une députation à l'assemblée pour démentir l'accusation d'incivisme si légèrement accueillie par elle contre cet officier, et pour protester contre une destitution d'autant plus radicalement nulle, *qu'à lui seul*, disait-il, *appartenait le droit d'en connaître et d'en juger les motifs*. On peut, par cette contre-partie des prétentions de l'assemblée générale du Cap, se faire une idée de l'anarchie à laquelle étaient soumis les officiers de la marine. Quoi qu'il en soit, l'assemblée, étourdie d'une démarche à laquelle elle ne s'attendait pas, reconnut le commandant Girardin pour *bon patriote*. Quant au

commandant de *la Didon*, il ne put supporter la pensée des mauvais traitements qu'il avait subis, et, de retour à la Martinique, il y attendit avec impatience le moment de quitter une position intolérable pour un homme habitué au respect et aux lois de la discipline militaire. Girardin s'éloigna aussi pour quelque temps de cette colonie funeste, et la station navale se trouva de nouveau réduite au *Borée*, au *Fougueux*, à *l'Uranie* et *la Prudente*, bâtiments sur lesquels le commandant Grimouard avait réussi à ramener un peu de discipline.

Voilà ce qu'étaient devenus, en quelques semaines, à Saint-Domingue, les secours envoyés par le gouverneur de la Martinique, secours insignifiants si l'on en croit les exaltés qui s'étaient hâtés de les rendre tels, mais qui auraient pu être d'une valeur sérieuse si l'on avait eu le bon esprit de se les conserver. Avec leur aide même, Blanchelande avait déjà obtenu des succès importants. D'une part, le colonel de Touzard avait pu s'embarquer au Cap, longer la côte, redescendre à terre près du Port-Margot, enclouer vingt canons établis pour la défense de la rade, mais qui ne profitaient plus qu'aux insurgés, pénétrer jusqu'au Limbé dont les nègres s'étaient emparés, y faire une grande boucherie de ceux-ci, sauver quatre-vingts femmes de colons, et un grand nombre de petits enfants blancs entassés dans une église où leur sacrifice allait être consommé, et livrer à la justice des hommes, en attendant celle de Dieu, le curé de cette paroisse, serviteur docile des assassinats des nègres; tandis que, d'autre part, le commandant Casamajor emportait un camp d'esclaves, et que le colonel de Cambefort, à la tête d'une partie de son régiment, se rendait maître de tout le rivage de la baie du Port-Margot, et purgeait la colonie de l'horrible Bouckmann, étendu mort sous le sabre du dragon Michel.

Dans l'isolement où elle s'était placée, l'assemblée générale du Cap paraissait songer enfin à faire le sacrifice d'une partie de ses préjugés et à se rapprocher des gens de couleur, quand un nouveau et malencontreux revirement de l'Assemblée constituante vint changer

ces dispositions favorables. Trompée par les premiers émissaires que les colons avaient envoyés en France, après la réception du décret du 1er juin, étourdie par les clameurs des planteurs réunis à Paris, par les réclamations des armateurs et des syndics du commerce de quelques villes, particulièrement du Havre et de Rouen, effrayée de la scission prononcée par Saint-Domingue, et n'en voulant pas assumer la responsabilité, l'Assemblée constituante avait révoqué, le 24 septembre 1791, son décret des 15 mai et 1er juin, et rendu aux assemblées coloniales le droit d'admettre dans leur sein ou de repousser les gens de couleur. Elle avait en outre décrété, le 28 du même mois, que l'assemblée coloniale de la Martinique, dont les séances avaient été suspendues par son ordre, rentrerait en activité, que les commissaires qu'elle avait fait nommer pour se rendre à Saint-Domingue, mais dont elle avait elle-même ensuite suspendu le départ, seraient définitivement invités à s'embarquer, et qu'un décret du 14 septembre, portant abolition de toutes poursuites et procédures relatives à la révolution et amnistie générale en faveur des hommes de guerre, serait applicable aux colonies. Le même jour, 28 septembre, elle rendait cet autre décret qui lui fera un éternel honneur, par lequel tout homme, du moment qu'il avait mis le pied en France, était déclaré libre, quelle que fût sa couleur, et apte à jouir des droits de citoyen. Cela ressemblait à une compensation du retrait du décret du 15 mai, et témoignait des regrets qu'éprouvait l'Assemblée nationale, en sacrifiant ses principes aux vœux des prétendus patriotes des colonies.

La lecture des décrets des 24 et 28 septembre n'est pas plutôt faite dans l'assemblée générale du Cap, qu'un membre, nommé de Mun, s'élance triomphant à la tribune, et s'écrie : « Tout est changé ! La volonté nationale, plus éclairée, vient enfin de vous rendre justice; la discussion qui avait été ouverte se trouve fermée naturellement. Le corps constituant, en reconnaissant vos droits, vous apprend l'usage que vous devez en faire. Un jour plus tard ils étaient perdus sans retour. C'est à votre persévérance que vous devez d'en jouir encore; exercez-les avec fermeté. La moindre

faiblesse serait une tache à votre honneur, compromettrait votre dignité, et même votre existence. » Après ce discours, le général de Rouvray et le colonel de Touzard, les deux plus sages membres de l'assemblée, qui avaient en outre pour eux l'expérience militaire, eurent beau supplier leurs collègues de ne rien brusquer, de réfléchir, de se montrer généreux dans une apparence de victoire, de prendre le seul parti qui pût les sauver, en abdiquant l'orgueil et les préjugés pour des intérêts plus grands, ils ne furent pas écoutés, et l'on ne voulut plus entendre parler de s'allier ni de transiger avec les mulâtres.

C'est en cet état que l'Assemblée constituante laissait les colonies françaises à l'Assemblée législative, qui lui succéda au mois d'octobre 1791.

On sait qu'elle avait prononcé la suppression des anciennes démarcations et dénominations de la France par provinces, pour leur substituer la division en départements; mais les colonies n'avaient point été comprises dans ce changement destiné à compléter la vaste unité française, poursuivie avec tant de persévérance sous la monarchie, surtout par Louis XI, Henri IV, Richelieu et Louis XIV.

CHAPITRE VI.

1791 — 1792.

Histoire parlementaire de la marine et des colonies sous l'Assemblée législative. — Ministère de Bertrand de Molleville. — Publication de la liste de nouvelle organisation de la marine. — Accusations dont Bertrand de Molleville est l'objet. — Ses moyens de défense. — Son discours sur les colonies. — Suite des événements à Saint-Domingue et aux autres colonies françaises.

Malgré ses tâtonnements, ses incertitudes, malgré les funestes erreurs qu'elle avait pu commettre, l'Assemblée constituante avait fait une œuvre d'ensemble grande et belle, une révolution politique et sociale qui mériterait surtout la reconnaissance et l'admiration de l'avenir parce que l'avenir serait à une distance assez favorable de ce soleil ardent pour en ressentir la bienfaisante influence, sans en être consumé. Mais l'Assemblée législative devait avoir tous les défauts de la Constituante, sans posséder rien de sa grandeur ni de son génie. Aussi était-elle destinée à ne recueillir que les dédains de la postérité. Le scrupule honorable dans son principe, mais déplorable dans ses conséquences, qu'avaient eu les membres de la première assemblée de s'exclure eux-mêmes de toute participation aux travaux de la nouvelle réunion politique qui serait chargée immédiatement après eux d'appliquer la constitution, dont personne pourtant n'aurait pu mieux qu'eux interpréter la lettre et l'esprit, fut la principale cause de l'obscurité ténébreuse dans laquelle erra l'Assemblée législative. Toutes les lumières qui venaient de briller se dispersèrent, beaucoup s'évanouirent pour ne plus reparaître.

Les hommes capables de discuter les matières maritimes, nonobstant la présence de Kersaint, devenu député de Paris, furent plus rares encore dans l'Assemblée législative que dans la précédente.

Pour ce qui est des colonies, on peut juger de l'esprit qui allait

diriger cette Assemblée, en se bornant à rappeler que les fondateurs de la Société des amis des noirs, Brissot, Pétion et Condorcet, en étaient les membres les plus influents, et que ce dernier même, qui était en outre le principal auteur de la *Chronique de Paris*, dénoncée naguère par Malouet comme la torche incendiaire des établissements coloniaux de la France, fut élu président du nouveau parlement.

Sur ces entrefaites, le ministre Thévenard, effrayé de la responsabilité qu'il avait assumée, s'était démis de ses fonctions peu de jours après avoir fait signer au roi sa liste de réorganisation du personnel militaire de la marine; mais il sortit sans l'avoir encore rendue publique. Louis XVI le nomma commandant de la marine à Brest. On eut quelque peine à lui trouver un successeur au ministère. Enfin, Bertrand de Molleville, qui déjà avait refusé de remplacer Fleurieu, se décida, le 1er octobre 1791, à prendre le département de la marine et des colonies, après un *intérim* de quelques jours, exercé par le ministre de l'intérieur de Lessart.

Bertrand de Molleville, ancien intendant de Bretagne, s'était montré jusqu'ici administrateur sévère, adversaire des abus, et, dans de certaines limites, ami d'une réforme financière et d'une plus équitable répartition d'impôts : ce qui lui avait valu naguère quelque popularité, même dans le club des amis de la constitution de Brest, auquel pourtant son caractère et ses idées étaient complétement antipathiques. Personne au monde n'était moins égalitaire que lui : ses manières, son langage, son style, toute sa personne laissaient percer l'aristocratie de ses penchants; son abord était contenu, altier, son regard scrutateur, son sourire ironique et décourageant. Il ne manquait point de cœur pourtant; tout en se composant à l'extérieur, il était capable de s'exalter jusqu'à la passion, et de se sacrifier pour la cause des grandes infortunes; Louis XVI lui aurait demandé sa vie qu'il la lui eût certainement donnée; mais autant il était susceptible d'avoir l'enthousiasme de la royauté malheureuse et foulée, autant il lui était impossible de dissimuler sa dédaigneuse pitié pour les masses populaires que l'on agitait et sa haine fébrile

contre ceux par qui elles se laissaient conduire. Du reste, il se sentait capable de lutter avec eux, de s'emparer de leurs armes et de les terrasser; ce ne fut pas de sa faute si l'honnêteté et la faiblesse de Louis XVI refusèrent l'emploi des moyens de corruption et de vigueur à la fois qu'il lui offrait. Bertrand de Molleville ne semblait pas douter qu'il ne fût facile de tarifer la moitié et plus des consciences politiques. Aux grands moyens il voulait joindre les petits : il était le seul du conseil du roi, dont la maison fût ouverte deux fois par semaine et qui donnât des fêtes: Sa dissimulation était extrême vis-à-vis de l'Assemblée. Jamais il ne parlait d'abondance; il lisait tous ses discours, pour ne point s'aventurer ni se livrer, et pour qu'on ne pût en aucune occasion le mettre en contradiction avec ses paroles. Il se piquait de s'envelopper rigoureusement dans la lettre de la constitution, et néanmoins il en tirait les conséquences les plus absurdes pour la rendre impraticable. Il ne manquait ni de logique ni de démonstration; son style était nerveux et il l'habillait d'un ton d'homme honnête et convaincu, capable souvent de dérouter ceux qui avaient le plus de raisons de suspecter sa bonne foi. A l'Assemblée législative, il ne négligeait point les galeries, comme autre moyen de battre la révolution par ses propres armes; il les emplit, à beaux deniers comptant, d'hommes à lui, dans les circonstances où il eut à parler personnellement d'affaires importantes; il s'en trouva bien, si on l'en doit croire, et il ne tint pas à ses conseils que le roi et les ministres, ses collègues, n'employassent habituellement cette manière de populariser les hommes du côté droit, en prévenant l'accaparement des tribunes par la cohue qu'y introduisait ordinairement l'extrême gauche. En somme, Bertrand de Molleville, quoique habile comptable et administrateur intelligent et fécond en ressources, eût été beaucoup mieux placé à l'intérieur qu'à la marine; plus tard, il aurait pu être un excellent ministre de la police impériale.

Une des choses dont on a le plus accusé Bertrand de Molleville, et dont il s'est le plus mal défendu, c'est d'avoir secondé, provoqué même, durant son ministère, l'émigration des officiers de marine,

en leur délivrant des congés qui leur permettaient de passer à l'étranger, sans que pour cela ils cessassent de toucher leurs appointements. Il a lui-même suffisamment reconnu que l'accusation n'était pas dénuée de fondements, par cette phrase de ses *Mémoires* : « J'avoue que, malgré mon serment à la constitution, le rétablissement de la subordination dans les ports et sur les vaisseaux me paraissant impossible sous le nouveau régime, je croyais pouvoir désirer, en conscience, que tous les officiers distingués du corps de la marine abandonnassent, au moins pendant quelque temps, un service qu'ils ne pouvaient plus continuer avec honneur, et sans s'exposer à être assassinés [1]. »

La liste de nouvelle organisation de la marine, signée par le roi, sous le ministère de Thévenard, allait enfin être rendue publique. Les trois amiraux nommés étaient d'Estaing, esprit militaire plein d'instantanéité et d'audace, qui touchait parfois au génie; Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, *prince français*, en qui l'on paraissait vouloir réparer ainsi l'injure faite au commandant de l'escadre bleue d'Ouessant[2], et Duchaffault, le vétéran des braves

[1] *Mémoires de Bertrand de Molleville*, tome I, page 187.

[2] Le duc d'Orléans ne se contenta pas d'annoncer à Bertrand de Molleville, par écrit, son acceptation du grade d'amiral; il vint chez ce ministre, et lui dit, entre autres choses, qu'il attachait un très grand prix à la grâce que le roi venait de lui accorder, parce qu'elle le mettrait à même de faire connaître à son souverain ses véritables sentiments qu'il prétendait avoir été injustement calomniés. Cette déclaration, principalement remarquable par l'air de franchise et de loyauté dont elle était accompagnée, a écrit Bertrand de Molleville lui-même, bien qu'il fût le contempteur déclaré du duc d'Orléans, fut suivie de plusieurs effusions de cœur également singulières : « Je suis bien malheureux, dit le prince, et certainement je ne l'ai pas mérité; on s'est servi de mon nom pour mille horreurs qu'on a mises sur mon compte, quoique je n'en eusse pas la moindre connaissance, et dont on m'a cru coupable, parce que j'ai voulu éviter la honte de m'en justifier; vous êtes le premier ministre à qui j'en aie dit autant, parce que vous êtes le seul dont le caractère m'ait inspiré confiance. Vous serez bientôt à portée de juger si ma conduite démentira mes paroles. » Le ton et le regard avec lesquels il prononça cette dernière phrase, ne permirent pas à Bertrand de Molleville de douter que ce ne fût une réponse à l'air d'étonnement et de défiance qu'il laissait voir en l'écoutant. Le ministre lui dit que la crainte d'affaiblir de tels sentiments, dans le compte qu'il le priait d'en rendre, lui faisait désirer qu'il les exprimât personnellement au roi. Le duc d'Orléans assura qu'il ne demandait pas mieux, et que son projet était de se présenter au château pour faire sa cour, à quoi le ministre répondit qu'il en préviendrait le roi. Après une délibération en conseil, Louis XVI se détermina à recevoir ce prince, qui lui avait donné tant de sujets de plaintes, mais à l'amour-propre duquel on avait fait, quelquefois en son nom, de si cruelles et impolitiques blessures. « Le roi, a écrit encore Bertrand de Molleville, eut avec lui un entretien de plus d'une demi-heure, dont il

et des habiles manœuvriers. Les vice-amiraux étaient de Vaudreuil, d'Hector, de Breugnon, de Barras-Saint-Laurent, de La Carry, de Chabert, Bougainville et de Peynier, gens qui tous avaient fait leurs preuves de courage et d'habileté; on y ajouta peu après l'ancien ministre Thévenard. Les contre-amiraux étaient de Glandevès, de Dampierre, de La Porte-Vezins, de Nieuil, d'Amblimont, de la Grandière, de Soulange, de Charitte, d'Albert de Rions, des Touches, Bernard de Marigny, d'Entrecasteaux, Cillart de Suville, d'Aymar, Gardeur de Tilly, de Saint-Riveul, Buor de la Charolière et de Girardin. Kersaint avait été exclu de cette liste, où l'on distinguait, entre les capitaines, les deux de Kergariou, de Saint-Félix, de Grimouard, de Borda, de Vaugirauld, de La Touche-Tréville, de Rosily, les deux Burgues de Missiessy, de Chaussegros, de Flotte, de Sercey, Trogoff de Kerlessy, de Cambis, Truguet l'aîné, de Saint-Julien, Brueys d'Aigalliers, Villaret de Joyeuse et Dalbarade[1], qui tous avaient déjà joué ou allaient jouer un rôle dans la marine française. Plusieurs, comme Villaret-Joyeuse et Brueys, n'étaient que des lieutenants de la

parut avoir été très content : « Je crois comme vous, dit Louis XVI à ce ministre, qu'il vient de très bonne foi, et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour réparer le mal qu'il a fait, et auquel il est possible qu'il n'ait pas eu autant de part que nous l'avons cru. » Le dimanche suivant le prince vint au lever du roi, où il reçut l'accueil le plus humiliant des courtisans qui ignoraient ce qui s'était passé, et des royalistes qui avaient l'habitude de se rendre en foule au château ce jour-là, pour faire leur cour à la famille royale. On se pressa autour de lui, on affecta de lui marcher sur les pieds, et de le pousser vers la porte de manière à l'empêcher de rentrer. Il descendit chez la reine où le couvert était déjà mis; aussitôt qu'il y parut, on s'écria de toutes parts : « Messieurs, prenez garde aux plats ! » comme s'il avait eu les poches pleines de poison. Les murmures insultants qu'excitait partout sa présence, le forcèrent à se retirer sans avoir vu la famille royale; on le pourchassa jusqu'à l'escalier de la reine; en descendant il reçut un crachat sur la tête, et quelques autres sur ses habits. On voyait le dépit et la rage peints sur sa figure; il sortit du château convaincu que les instigateurs des outrages qu'il y avait reçus étaient le roi et la reine, qui ne s'en doutaient pas, et qui en furent même très fâchés; il leur jura dès ce moment une haine implacable, et il ne s'est montré que trop fidèle à cet horrible serment. J'étais au château ce jour-là, ajoute en terminant Bertrand de Molleville, et je fus témoin de tous les faits que je viens de rapporter. (*Mémoires de Bertrand de Molleville*, tome I, pages 175, 176 et 177.)

[1] Dalbarade, ancien capitaine corsaire, fut ajouté à la liste des capitaines de vaisseau par Louis XVI, avec le lieutenant Vaultier, ancien officier auxiliaire sur *la Surveillante*, Duclos-Guyot, ancien capitaine de brûlot, et compagnon de Bougainville autour du monde, et l'ancien sous-lieutenant de Mottard, ces adjonctions en vertu d'un article qui donnait au roi la faculté de nommer quatre capitaines hors de rang.

veille. Au nombre des lieutenants de la nouvelle formation, l'on comptait François-Joseph Bouvet et Pierre Bouvet père, des Prévost de La Croix, des de Flotte, d'Ordelin, de Bruix, Casa-Bianca, Blanquet du Chayla, La Crosse, Aubert du Petit-Thouars, de Crès, de Richery, Villeneuve, Tréhouart de Beaulieu, Puren de Kéraudren, Barberet, Durand de Linois, Bazire, Delmotte, Raccord, de Bompart, Le Mancq, Feyraud, Bertrand de Kéranguen, d'Augier, Émeriau, Zacharie Allemand, Nielly, Leissègues, Pierre Martin et Cosmao, la plupart destinés à faire parler d'eux dans l'histoire à divers titres, les uns glorieux, les autres malheureux. Beaucoup des lieutenants avaient servi naguère comme officiers auxiliaires, ce qui accusait en général des débuts dans la marine marchande et dans la maistrance. Le brave Vanstabel était le premier des enseignes porté sur la liste où figuraient aussi Cornic et quelques autres qui allaient bientôt être en possession de la réputation.

Quoiqu'il manquât à cette liste bien des marins de la dernière guerre, et des meilleurs, elle pouvait encore offrir à la France un gage de succès, à l'ennemi un présage de défaite; mais, par malheur, ce n'était que l'épilogue d'une Iliade maintenant évanouie, car la plupart des marins vraiment marquants qu'elle contenait, devaient faire défaut à l'appel.

Dans l'esprit qui l'animait, Bertrand de Molleville s'était assuré du refus de plusieurs officiers connus, motivé sur l'indiscipline des équipages, et sur l'état de dégradation dans lequel on tenait tous les pouvoirs et la royauté elle-même. Les marquis de Vaudreuil et de Chabert, retirés, le premier à Coblentz, le second à Bruxelles, les comtes d'Hector, de la Grandière et de Peynier, répondirent les premiers aux vœux du ministre, et leur exemple trouva aussitôt de nouveaux imitateurs.

Bertrand de Molleville ne tarda pas à être dénoncé comme en ayant imposé au public en faisant insérer dans les journaux, le 13 novembre 1792, une lettre dans laquelle il affirmait que, depuis qu'il était entré au ministère, aucun officier de la marine n'avait abandonné son poste.

A la demande des citoyens actifs de Brest, une revue extraordinaire venait d'avoir lieu, qui, sur un total de six cent quarante officiers attachés à ce département, avait donné pour résultats les chiffres de cent deux officiers absents avec congés, deux cent cinquante-neuf absents sans congés, dix-neuf détenus, vingt-huit postulants pour la retraite, cent soixante-un embarqués, et seulement quarante-neuf présents. Le marquis de Kergariou et le comte de Kergariou-Loëmaria, son frère, ainsi que le comte de Vaugirauld, étaient au nombre des absents. Bernard de Marigny était encore à son poste, comme remplissant par *intérim* les fonctions de commandant de la marine à Brest; mais il n'agissait ainsi que par pur dévouement à la personne du roi, et ne le dissimulait pas.

Bertrand de Molleville, obligé de se justifier, eut, selon son habitude, un aplomb qui laissa un moment la majorité de l'assemblée dans l'indécision. Elle finit par décider qu'il serait présenté des observations au roi sur la conduite du ministre. Celui-ci n'en tint aucun compte.

Cependant les événements des colonies étaient devenus un sujet de préoccupation de plus en plus vif pour les esprits. Bertrand de Molleville, après avoir rendu compte des mesures prises pour envoyer des secours aux habitants de Saint-Domingue, aussitôt que leurs derniers malheurs avaient été connus, examina, dans un discours prononcé à l'Assemblée législative, les causes de la catastrophe de cette colonie et proposa les moyens qui lui semblaient capables de la réparer. Il mit au nombre de ceux-ci un long délai que le commerce accorderait aux colons ruinés pour se libérer envers lui, et l'abandon, au nom de l'État, de la créance française sur les États-Unis, de manière à ce que les Américains pussent s'acquitter en fournissant aux habitants de Saint-Domingue tous les vivres, les animaux, les instruments, les matériaux dont ils auraient besoin, et jusqu'à des maisons de bois que l'on ferait construire dans les forêts du nord de l'Amérique, pour remplacer les demeures anéanties. Il proposa l'établissement d'une gendarmerie coloniale uniquement composée de propriétaires, et la créa-

tion d'un code complet pour les colonies, lequel s'appliquerait à toutes les classes d'individus, aux blancs, aux hommes de couleur et aux nègres. Bertrand de Molleville laissait à l'Assemblée à examiner le mode d'envoi de troupes à faire pour rétablir l'ordre intérieur de Saint-Domingue, et, quant à la défense extérieure, il disait que les principales fortifications qui convenaient à des colonies, c'étaient des escadres toujours subsistantes, nombre de vaisseaux toujours en croisière : « Voilà, ajoutait-il, les citadelles qu'il nous importe d'employer à cet objet ; elles ont l'avantage d'élever des matelots et des officiers, d'entretenir la marine, et de faire respecter le pavillon national sur toutes les mers. » Sans avoir plus d'égards à ce discours, non dépourvu d'idées saines et pratiques, que ne le comportait la position prise par son auteur vis-à-vis d'elle, l'Assemblée législative décida successivement qu'elle accorderait une somme de seize millions trois cent soixante-onze mille livres environ pour les secours à porter à Saint-Domingue, et qu'elle suspendait les effets d'un décret de la Constituante relatif au licenciement des régiments et des bataillons coloniaux.

Pendant que l'on discutait à Paris, on se battait à Saint-Domingue avec un acharnement croissant. La frégate *la Galatée*, commandant de Cambis, y avait débarqué, le 29 novembre 1791, les trois commissaires civils qui devaient suivre de près l'annonce du décret du 24 septembre précédent ; ils avaient nom de Mirbeck, Roume et de Saint-Léger. A leur arrivée, le gouverneur Blanchelande s'était cru sauvé par sa résolution prise aussitôt de se mettre à la suite de ces agents et de se laisser diriger en tout par eux. Mais il n'avait pas compté avec les revirements subits de la révolution, ni prévu le cas où d'autres commissaires nommés sous l'influence d'une nouvelle assemblée, viendraient blâmer tout ce que leurs prédécesseurs auraient fait et les dénoncer comme traîtres, eux, le gouverneur et les officiers qui leur auraient obéi. Il n'avait pas compté non plus avec les efforts des colons pour déconsidérer et annihiler les agents de la nation. Les commissaires voulurent essayer de mettre à profit le prestige de leur arrivée pour tenter

de soumettre les nègres. Ils hésitèrent toutefois entre la négociation ou la force.

Déjà une première députation avait apporté au Cap une adresse signée de plusieurs chefs noirs, par laquelle ceux-ci s'offraient à faire rentrer les ateliers dans le devoir, si on leur accordait la liberté de quatre cents esclaves à leur choix, et pour les autres la promesse d'un sort plus doux. Mais cette offre avait été rejetée avec mépris par l'assemblée générale. Quelques esprits conciliants paraissaient le regretter, quand deux hommes de couleur, Raynal et Duplessis, se présentèrent de la part des nègres, et firent connaître les propositions des insurgés, contenues dans une lettre signée de Jean-François, général, de Biassou, de Toussaint, et de quelques autres. Elles demandaient pour les révoltés les bénéfices de l'amnistie prononcée le 24 septembre 1791, promettaient l'obéissance aux décrets de l'assemblée générale de la colonie, autorisés par l'Assemblée nationale de la métropole, et témoignaient le vif désir qu'il fût pris un arrêté qui déclarât que l'on s'occuperait du sort des esclaves, moyennant quoi la soumission pleine et entière de ceux-ci était garantie. A ces propositions écrites, les deux envoyés joignirent le renouvellement verbal de la demande de quatre cents libérations pour les chefs de l'insurrection, et, pour caution de la bonne foi des engagements qu'ils étaient chargés de transmettre, ils offraient la remise de tous les prisonniers blancs qu'ils avaient entre les mains. Comme témoignage de leurs bonnes intentions, les chefs nègres avaient fait en outre précéder leur supplique de la nouvelle de la mise à mort de Jeannot, par ordre du général en chef Jean-François, en punition de ses forfaits. L'assemblée générale reçut les envoyés des nègres avec plus de hauteur encore que la première fois. Peu s'en fallut que la réponse qu'elle fit ne coûtât la vie à tous les blancs prisonniers; Biassou ne se laissa calmer que par une lettre des commissaires civils, qui désapprouvait la conduite de l'assemblée générale et demandait une entrevue. Le nom de la France était encore magique parmi les nègres. Ils furent fiers de cette conférence que leur offraient les

délégués de la nation et du roi, et leur généralissime promit de s'y trouver. Mais à leur tour les commissaires civils, qui s'interposaient pour le salut des blancs captifs, deviennent suspects aux colons; ils sont accusés de ne vouloir conférer avec les nègres que pour ménager une contre-révolution royaliste. Il fallut, pour détourner la calomnie, qu'ils invitassent l'assemblée générale du Cap à déléguer quatre de ses membres pour les accompagner. L'un d'eux, le planteur Bullet, en arrivant sur le lieu de l'entrevue, eut la bassesse, la légèreté ou la folie, de frapper d'un coup de cravache Jean-François, ce chef qui d'un signe pouvait précipiter sur les blancs plus de cent mille nègres. Jean-François se contint pourtant, et se borna à se retirer précipitamment au milieu des siens, comme pour échapper à un assassinat prémédité contre lui. Jugeant en ce moment que la conférence allait être rompue avant même d'avoir été entamée, le commissaire Saint-Léger s'avance courageusement au milieu des nègres en fureur, les apaise, et ramène Jean-François, en lui engageant sa foi et celle de ses collègues. Jean-François descend de cheval, se précipite aux pieds des délégués de la France, et leur réitère les demandes faites par les envoyés Raynal et Duplessis, en même temps que les assurances de soumission des esclaves. Comme garantie de sa bonne foi, les commissaires exigèrent qu'il renvoyât tout d'abord ses prisonniers. Il les rendit effectivement le lendemain, en disant « qu'il était touché de voir enfin les blancs témoigner de l'humanité. » Quelques-uns des commandants noirs, parmi lesquels Toussaint-Louverture, ayant accompagné les prisonniers jusqu'à la barre de l'assemblée générale, celle-ci ne trouva autre chose à leur dire que de continuer à donner des preuves de repentir, pour se mériter leur pardon, *par l'intercession des commissaires nationaux civils*. Le rusé Toussaint reconnut tout de suite à ces derniers mots que les nègres s'étaient abusés sur l'autorité qu'ils supposaient aux délégués de la France, et courut dire à Jean-François et à Biassou, qu'il n'y avait plus à compter sur les commissaires, puisqu'on ne leur accordait que *le droit d'intercession*. Le crédit de la commission civile fut immédiatement ruiné, et les

chefs noirs ne voulurent plus à leur tour entendre parler d'entrevue. Peu après, Jean-François s'empara du poste et bourg d'Ouaminthe, sur la frontière de la province du nord et de la partie espagnole. Cette province, qui avait été la première ravagée, recommença à n'offrir, d'une extrémité à l'autre, que des spectacles de sang, de ruines et de cendres amoncelées. La riche plaine de l'est fut incendiée jusqu'aux portes du Port-de-Paix et jusqu'au môle de Saint-Michel, au bout de la presqu'île.

Les hommes de couleur marchaient, sur beaucoup de points, à la tête des nègres, et semblaient diriger la recrudescence d'insurrection. Les signataires du concordat de la Croix-des-Bouquets étaient seuls épargnés, les mulâtres sachant les protéger contre les agressions des noirs. Mais bientôt les blancs des paroisses qui n'avaient point accédé à la confédération, voulurent exiger que ceux des paroisses qui en faisaient partie y renonçassent; l'assemblée générale du Cap et une assemblée provinciale siégeant au Port-au-Prince, rendirent des arrêts dans ce sens, déclarèrent nuls les traités passés sur le modèle de celui de la Croix-des-Bouquets, et traîtres à la patrie ceux qui, les ayant signés, restaient fidèles à leurs engagements.

Sur les entrefaites, les vaisseaux *le Jupiter*, commandant Gilard de l'Archantel, et *le Duguay-Trouin*, commandant Trogoff de Kerlessi, et quelques autres bâtiments de guerre, escortant de nombreux transports, déposèrent successivement à Saint-Domingue six mille hommes environ de troupes aussitôt démoralisées que débarquées, mais qui pourtant, si elles étaient arrivées en un seul corps, auraient pu frapper un coup décisif. Ce secours devait s'évanouir comme un songe; le climat en dévora les deux tiers, et chacun tira de son côté quelque lambeau du reste. Le marquis de Borel en recruta une partie, qu'il attacha à sa bannière féodale. Les officiers restèrent seuls fidèles au gouvernement métropolitain, ce qui les fit aussitôt accuser de connivence avec les insurgés.

Les membres de l'assemblée générale eux-mêmes, du moment qu'ils étaient officiers, se voyaient dénoncés par leurs collègues et

par les municipalités comme complices des crimes des nègres et des hommes de couleur; les derniers services du général de Rouvrai et des colonels de Touzard et de Cambefort ne les garantirent point de ces calomnies; des cris de haine et de mort s'élevèrent contre eux, comme naguère contre l'infortuné Mauduit. Des municipalités s'établirent dans les moindres paroisses, et jusque dans la petite île de la Tortue où l'on comptait à peine vingt habitants. L'assemblée générale du Cap les déclara en possession, de concert avec elle, du pouvoir exécutif. A l'invitation de L'Archevêque-Thibaut, procureur syndic de la municipalité du Cap, et sur la proposition furibonde d'un membre de l'assemblée générale, le gouverneur intérimaire fut déclaré destitué de ses fonctions, comme complice des mulâtres et des nègres insurgés, émissaire de Coblentz et contre-révolutionnaire. Les commissaires civils furent déclarés suspects, indignes de la confiance de la colonie, et désormais sans mission reconnue auprès d'elle. Ceux-ci, abreuvés de dégoûts, réduits à l'impuissance, prirent la résolution de retourner en Europe pour donner avis de ce qui se passait au pouvoir central, dont ils ne recevaient ni ordres ni instructions. Avant de s'embarquer pour la France, Saint-Léger voulut laisser à la province de l'ouest un dernier témoignage de l'utilité dont aurait pu être sa mission, en assemblant à Saint-Marc un conseil de paix et d'union, composé de blancs et de mulâtres, dont Pinchinat fut élu président. On lui dut la compression de beaucoup de mouvements des esclaves. Roume, qui avait d'abord annoncé qu'il partirait avec ses deux collègues, se ravisa, disait-il, pour déjouer une conspiration contre-révolutionnaire dont il avait cru trouver la trace, et resta dans la colonie en déclarant qu'il résumait désormais en lui tous les pouvoirs de la commission civile.

Cependant, un parti s'était montré dans la ville du Cap en faveur de Blanchelande, et avait forcé l'assemblée générale à révoquer son arrêt de destitution, ainsi qu'à proclamer que ce général n'avait jamais cessé de mériter la confiance du peuple. Deux circonstances fâcheuses vinrent ravir au gouverneur ce court moment de popularité. Le major du régiment du Cap, nommé d'Assas, après avoir

inutilement sollicité des secours pour la défense du fort Becly, poste avancé d'où le général de Rouvrai avait longtemps maintenu les nègres, se vit réduit à l'abandonner et à le raser. Le gouverneur, malgré les instances qu'il avait faites près de l'assemblée et des habitants du Cap pour la conservation du fort, fut dénoncé comme responsable de cet abandon pour n'avoir pas secouru le commandant, et les accusations de connivence avec les esclaves furent renouvelées contre lui plus furieuses que jamais.

A quelque temps de là, Biassou, voulant délivrer sa mère qui était prisonnière des pères de l'hôpital du Cap, tourna, à la faveur de l'obscurité, les hauteurs de cette ville, se fit livrer le fort Bel-Air qui la dominait, en braqua les canons sur la place, et tomba, avec cinq cents nègres, sur l'hôpital dont les malades se répandirent par les rues en chemises et comme des spectres sortis du tombeau. L'effroi fut au comble dans le Cap, où l'initiative militaire était paralysée par sa soumission forcée aux corps populaires. Toutefois, croyant donner ainsi un éclatant démenti aux calomnies auxquelles ils étaient en butte, le général de Blanchelande et le colonel de Cambefort prirent sur eux, dans la circonstance, de ne pas attendre, et obligèrent Biassou à faire retraite, avec perte d'environ cent cinquante hommes. Mais on n'en dit pas moins que si le gouverneur l'avait bien voulu, l'expédition du chef nègre n'aurait pas eu lieu, et l'on souleva contre lui toutes les plaintes, tout le sang des victimes que Biassou venait d'immoler à sa vengeance, en délivrant sa mère.

Le marquis de Borel avait quitté son siége à l'assemblée générale du Cap, pour aller déployer de nouveau sa bannière rouge dans la province de l'ouest. Là, de son habitation de l'Artibonite, il se précipitait comme un oiseau de proie, non pas seulement sur les nègres et sur les mulâtres, mais jusque sur les blancs qu'il soupçonnait d'être liés par le pacte de la Croix-des-Bouquets; il allait de paroisse en paroisse leur ordonner, à son de trompe, de rompre leurs traités, et faisait main basse sur ceux qui se permettaient de résister à ses sommations. Le féodal seigneur visait à devenir un petit

suzerain, mais sans abdiquer son rôle de brigand de bonne maison, à ce point qu'on l'avait surnommé *le Corsaire de terre*. Il détroussait, volait, assassinait, et malheur à ceux qui ne consentaient pas à seconder ses prouesses! Il les entraînait à sa suite, et la captivité ou la mort était leur inévitable partage. Enfin, avec le consentement du général de Fontange, ancien commandant en second de la colonie, qui s'était mis à la tête du cordon de l'ouest, les mulâtres propriétaires et quelques blancs formèrent des ligues contre Borel, comme jadis les bourgeois des villes contre les barons du moyen âge, et le marquis fut déconfit en deux ou trois rencontres.

L'Assemblée législative, instruite des entraves qu'une grande partie des blancs mettait à la pacification de la colonie et de leur intention d'éluder le vœu tacite des instructions du 28 septembre 1791 en ce qui concernait les hommes de couleur, avait, sur les instances de Brissot, de Pétion, de Condorcet et autres, rapporté implicitement le décret d'initiative rendu en dernier lieu par la Constituante en faveur des assemblées coloniales, et ramené, plus larges encore, les prescriptions des décrets de mars et juin précédents, en ordonnant elle-même, le 28 mars 1792, comme moyen d'apaiser les troubles des colonies, que les hommes de couleur seraient admis à voter dans toutes les assemblées paroissiales et éligibles à toutes les places, et qu'il serait nommé de nouveaux commissaires civils, trois pour Saint-Domingue, quatre pour la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Tabago et Cayenne, ayant pouvoir de prononcer la suspension et même la dissolution des assemblées coloniales, et de traduire en France tous les coupables.

A la Martinique, l'arrivée de ce décret fut l'occasion de quelques troubles. Béhague eut à lutter tout à la fois contre les tendances de l'assemblée coloniale à se faire constituante et non plus proposante, comme c'était le vœu de la loi, et contre les exigences des mulâtres, trop prompts à vouloir rompre en un jour la barrière qui les avait jusqu'ici tenus séparés des blancs dans la colonie, et à con-

fondre avec l'égalité politique l'égalité sociale, en obligeant les colons blancs à les admettre jusque dans leurs fêtes intimes. On devine aisément comment furent reçues ces prétentions exagérées, par les hommes qui naguère encore contestaient aux mulâtres le droit de porter la même cocarde qu'eux : des duels, des rixes en furent les conséquences; mais Béhague s'interposa à temps, et empêcha ces querelles individuelles de prendre le caractère d'une lutte générale, comme semblaient le vouloir les hommes de couleur de la Martinique, encouragés par l'exemple de ceux de Saint-Domingue. Les autres îles du Vent furent assez tranquilles.

Le décret du 4 avril arriva à Saint-Domingue au moment où l'assemblée générale du Cap discutait son projet de constitution coloniale. L'annonce des forces qui l'appuieraient au besoin, et la fatigue momentanée de la lutte, décidèrent l'Assemblée à s'y soumettre. Le gouverneur de son côté se montra prêt à en assurer l'exécution, et le promulgua sur-le-champ. Il voulut aller en porter lui-même la nouvelle, avec le commissaire Roume, au conseil de paix et d'union de Saint-Marc, se flattant de s'assurer ainsi pour toujours la confiance des mulâtres et de mettre fin, avec leur aide, à la révolte des nègres. Avant de partir du Cap sur le *Jupiter*, il écrivit au commandant de la station navale de venir le joindre à Saint-Marc. Mais il n'était pas aussi facile à Grimouard que le supposait Blanchelande, de quitter le Port-au-Prince avec son vaisseau pavillon; il lui fallait obtenir le consentement d'un équipage auquel on répétait sans cesse que ses propres volontés étaient les seuls ordres qu'il eût à suivre. Depuis quinze mois Grimouard n'avait pas pris une seule nuit de sommeil; toujours actif, toujours sur le pont, raisonnant celui-ci, gourmandant celui-là, en appelant à l'honneur de l'un, aux sentiments généreux de l'autre, au patriotisme de tous, il avait maintenu sur ses bords une quasi-discipline vraiment phénoménale pour le temps. Moitié par adresse, moitié par autorité, il vint à bout de faire lever l'ancre à son vaisseau *le Borée*, et de le diriger sur Saint-Marc.

Ce qui avait surtout motivé l'appel du commandant Grimouard

sur ce point, c'est que le gouverneur avait été avisé d'un nouveau genre d'expédition du marquis de Borel, nommé capitaine général de la garde nationale du Port-au-Prince à la place de Caradeux qui, un beau matin, s'était transporté avec sa famille et une soixantaine d'esclaves aux États-Unis. Ne se contentant plus du rôle de *corsaire de terre*, et voulant y joindre celui de corsaire de mer, le marquis venait de partir du môle Saint-Nicolas, sans commission de la marine, à la tête d'une flottille de douze navires que la municipalité du Port-au-Prince lui avait envoyés tout armés, et il se proposait d'entraver les desseins du gouvernement, tout en écumant la mer et en faisant çà et là des descentes avec ses bandes de flibustiers de nouvelle espèce. Croyant qu'il n'aurait qu'à montrer son pavillon de capitaine général de la garde nationale pour décider en sa faveur les équipages de la station navale, d'autant que le matelot déserteur Praloto, commandant de l'artillerie, avait travaillé de son côté, dans ce but, au Port-au-Prince, le marquis faisait voile en toute assurance vers la province de l'ouest, quand Grimouard, avec un seul vaisseau, le rencontra qui avait arboré pavillon sur *l'Agathe*, le plus beau et le mieux armé de ses navires, et lui signifia l'ordre de le suivre avec toute sa flottille. Le marquis baissa pavillon et obéit. Dès que le convoi eut mouillé à Saint-Marc, Grimouard fit emprisonner Borel, et, avec lui, cent cinquante individus des plus remuants de la flottille.

Pendant que le commissaire Roume se rendait de Saint-Marc au Port-au-Prince, par la voie de terre, Blanchelande y passait par mer avec les vaisseaux *le Borée* et *le Jupiter* et quelques bâtiments de transports, montés par des volontaires blancs et mulâtres que conduisait le général de Fontange. Du plus loin que cette division fut signalée, on ne songea plus dans la ville du Port-au-Prince qu'à revêtir des apparences humbles, soumises et résignées. Blanchelande en profita pour exiger l'arrestation de trente des principaux agitateurs, le renvoi du bataillon du régiment ci-devant de Normandie qui avait concouru à la déportation de ses officiers, l'autorisation pour les hommes de couleur de rentrer dans la ville, enfin

l'exécution pleine et entière de la loi du 4 avril. Le gouverneur se borna à faire embarquer les trente individus arrêtés, et, parmi eux, Praloto qui méritait les galères, ne fût-ce que comme déserteur; mais le prévôt de la maréchaussée, Roi de la Grange, homme aussi violent dans son parti que ceux dont il pouvait avoir à se plaindre l'étaient dans le leur, ayant rencontré ce dernier en mer, à la hauteur de l'Arcaye, le transféra, de son autorité privée, dans un canot, puis le poignarda de sa main et jeta son cadavre à la mer sans autre forme de procès. Une instruction juridique était entamée contre le marquis de Borel et ses complices, quand l'assemblée générale du Cap le fit réclamer comme étant un de ses membres. Blanchelande, âme douce et débonnaire, après avoir quelque temps déclaré vouloir s'en rapporter à justice, finit par rendre la liberté et peut-être la vie à un homme au nom de qui on devait bientôt demander la sienne.

Les mulâtres entraînèrent pour ainsi dire d'enthousiasme le gouverneur dans la province du sud, pour qu'il y ramenât le même ordre qu'il venait d'apporter dans celle de l'ouest. Blanchelande se rendit à Jérémie, où il ordonna la délivrance des mulâtres entassés par les blancs sur des navires exposés à l'artillerie du fort. Pressé par les habitants des Cayes de se rendre dans ce chef-lieu de la province du sud[1], Blanchelande y fut reçu avec des transports de joie. Il eut le tort de croire à leur durée. Il se flattait de pouvoir ramener l'ordre et le calme sans coup férir, par la seule voie des négociations. Mais, aussitôt que l'assemblée provinciale du sud l'eut vu entamer des conférences, dans ce but, avec les chefs des nègres, elle poussa les hauts cris, et le dénonça comme contre-révolutionnaire. Enfin, abusant de ses incertitudes et de sa faiblesse, exigeant pour ainsi dire de lui une preuve, avec effusion de sang, de sa loyauté envers les blancs, elle l'entraîna, malgré la mauvaise opinion qu'il avait d'avance du résultat, dans une expédition désastreuse contre le gros des nègres à travers les hauts dé-

[1] Différent des Cayes-de-Jacmel, dans la province de l'ouest.

filés, ou, selon l'expression coloniale, les *Platons* des mornes de la Hotte, l'une de chaînes les plus élevées de l'île.

Blanchelande avait environ quinze cents hommes qu'il divisa en trois colonnes, gardant sous sa direction immédiate une réserve composée de détachements de la marine, aux ordres des officiers de Sercey et Esmangard, et d'un corps de mulâtres, commandé par les frères André et Augustin Rigaud. Des rassemblements assez considérables d'habitants, placés en trois postes différents, devaient en outre le seconder; mais tous s'enfuirent avant d'avoir vu le feu, ou refusèrent d'avancer. Le capitaine de Fleury, commandant du Port-Salut, s'en brûla la cervelle de désespoir. Deux des colonnes furent inexactes au rendez-vous, par la lenteur calculée des soldats auxquels on avait dès longtemps rendu les officiers suspects. Une seule colonne, aux ordres du capitaine Deschet, arriva à temps; mais, n'étant point secondée, elle fut assaillie dans le défilé et presque totalement anéantie. Les attaques venant l'une après l'autre, au lieu d'être faites simultanément, les deux autres colonnes, aux ordres du colonel de Thiballier et du capitaine de Samson, eurent un sort à peu près semblable à la première. Dans l'exaltation de leur triple victoire, les nègres couraient déjà sur la réserve que commandait le gouverneur en personne, en poussant leurs cris perfides de : « Vive le roi! vive Blanchelande! » pour achever de jeter la défiance et l'irrésolution parmi les blancs, quand le général des mulâtres, André Rigaud, les repoussa jusque dans leur camp. Blanchelande, qui n'avait appris la défaite de ses colonnes que lorsqu'elle était consommée, opéra sa retraite, le cœur navré. Peu après, il retourna au Cap, et son départ de la province du sud fut éclairé par les innombrables incendies qu'allumaient les nègres dans la riche plaine que dominait le champ de leur victoire.

C'est à cette époque que les trois nouveaux commissaires civils, Polverel, Santhonax et Ailhaud, accompagnés de leur secrétaire Delpech, arrivèrent au Cap. Les deux premiers étaient des émissaires avoués du club des jacobins. Ils annoncèrent qu'ils étaient suivis de près par une escadre portant, avec six mille hommes

encore de troupes, un nouveau gouverneur, le général d'Esparbès, vieillard de soixante-quatorze ans, et les trois maréchaux de camp d'Hinisdal, de La Salle et de Montesquiou-Fezenzac, destinés à commander, le premier la province du nord, le second celle de l'ouest et le troisième celle du sud. Ces généraux et les troupes qui les accompagnaient arrivèrent en effet peu après.

Aussitôt le contre-amiral Grimouard appareilla pour la France, avec les vaisseaux *le Borée*, *le Fougueux*, *le Duguay-Trouin* et les frégates *l'Uranie* et *la Prudente*, et laissa le commandement de la rade et de la station à Girardin, qui venait d'être promu au grade de vice-amiral, et avait sous ses ordres le nouveau contre-amiral de La Villéon de Frescheclos. Cette station se trouva alors composée des vaisseaux de *l'Eole*, *le Jupiter*, *l'América*, de quelques bâtiments légers et de nombreux transports.

Les nouveaux commissaires, moins délicats et moins circonspects que leurs prédécesseurs, prêtèrent l'oreille à toutes les calomnies que l'on avait répandues contre Blanchelande. Après l'avoir fait citer devant eux, en vertu de leur pouvoir dictatorial, et avoir procédé à une instruction dérisoire, dont les principaux griefs étaient l'arrestation du marquis de Borel, la mort de Praloto, le renvoi du bataillon de Normandie révolté, l'abandon du fort Becli, l'affaire des Platons, ils déclarèrent qu'*impassibles comme la loi*, chargés par elle de rechercher les auteurs des maux qui avaient désolé la colonie, ils croyaient avoir trouvé des motifs suffisants de le renvoyer en France pour qu'il y fût définitivement jugé. Ils l'embarquèrent, en conséquence, le 2 octobre 1792, sur la corvette *la Capricieuse*. Cet infortuné était destiné, avec son fils, jeune et brave officier, qui n'avait pas voulu se séparer de lui, à ouvrir la liste sanglante du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.

CHAPITRE VII.

1792.

La Coste, ministre de la marine et des colonies. — Suite de l'histoire parlementaire de la marine à l'Assemblée législative. — Opinions de Kersaint. — Événements dans les départements du midi. — Coalition de Pilnitz. — Déchéance de Louis XVI. — Installation du Conseil exécutif provisoire. — Gaspard Monge, ministre de la marine et des colonies. — Nouveaux décrets sur la marine. — Escadres de Brest et de Toulon. — Nomination de Truguet au commandement de l'armée navale de la Méditerranée. — Suite des événements aux colonies. — Contre-révolution royaliste aux îles du Vent. — Conduite de la division navale du chevalier de Rivière. — Guerres civiles de la marine française. — Fin de l'Assemblée législative.

Pendant que ces événements signalaient l'agonie de Saint-Domingue, le ministère duquel Bertrand de Molleville faisait partie avait succombé, au mois de mars 1792, et ce même La Coste que l'on a vu figurer en qualité de commissaire civil aux îles du Vent, avait pris la direction du département de la marine et des colonies. Ancien commis de l'administration[1], La Coste avait de son propre mérite une opinion merveilleuse que sa correspondance dénote à chaque ligne[2]. En faisant son chemin rapidement, il avait toujours su se donner l'attitude d'un génie méconnu et d'une victime d'autant plus intéressante, qu'avec une santé en apparence délicate, il s'était acquis une réputation de travailleur et d'homme de grande

[1] Commis au contentieux de la marine en 1766, puis premier commis à la correspondance, et enfin chef au bureau des colonies.

[2] N'étant encore que commis en sous-ordre, il écrivait : « Je suis sûr de mes moyens, parce que j'emploierai les mêmes que j'ai déjà employés, le zèle, l'application, l'intégrité, *la modestie.* » Cette singulière modestie s'était exprimée ailleurs d'une manière non moins curieuse : ayant sollicité une place considérable, vu le peu d'ancienneté de ses services, il écrivait : « Je ne sais désirer qu'avec timidité, et j'ai appris à me résigner aux événements. » Ici c'est la victime qui pose; mais l'homme content de soi reparaissait bientôt : « S'il faut un titre de magistrature, j'ai des provisions de conseiller dans une cour supérieure, expédiées en 1773; s'il faut tenir au département, j'y suis attaché depuis vingt-quatre ans; s'il faut connaitre les lois qui régissent les colonies, j'ai été chargé pendant huit ans des affaires contentieuses des mêmes colonies; s'il faut avoir mérité la confiance des ministres du roi, je puis montrer les témoignages flatteurs dont m'ont honoré M. de Sartines et M le maréchal de Castries; s'il faut s'être concilié l'estime publique, j'invoque

expérience. Ménageant, sous des dehors revêches et âpres avec calcul, et les clubs et la cour, La Coste offrait le type du fonctionnaire bon père de famille qui, préoccupé de son bien-être intérieur plus que du pays, a vécu du passé, se nourrit du présent, et met l'avenir en réserve. Comme ministre de la marine, il fut un paperassier et rien de plus. En ce qui concerne l'administration coloniale, Béhague le caractérisait ainsi : « L'homme à qui je maintiens que les Antilles sont redevables de tous les maux qui les menacent[1]. »

La Coste prit peu de part ostensiblement aux discussions de l'Assemblée législative sur l'organisation maritime. Cette Assemblée, prétendant compléter l'œuvre de la Constituante à cet égard, et rompre plus que celle-ci avec les traditions et le passé de la marine, entassa ruines sur ruines ; elle n'en fit pourtant pas encore assez au gré des passions de Kersaint. A la place du corps des canonniers-matelots, Kersaint proposait des *canonniers-bourgeois* qui, selon lui, devraient suffire un jour pour le service des côtes et des vaisseaux, comme, dans le même système, les gardes nationales suffiraient pour le service de terre. La France ne serait plus qu'une grande armée, à la fois continentale et navale, qui passerait du soin du foyer domestique à celui de la défense du pays. Comme prélude à son plan, Kersaint voulait que l'on prononçât la réunion pure et simple de l'artillerie de mer et de terre. Cette armée, ou plutôt cette garde nationale amphibie n'aurait pour la diriger qu'un seul mi-

celle que j'ai acquise ; s'il faut se trouver dépouillé de récompenses justement accordées à un travail long et pénible, je perds à la fois une grande partie de la pension dont je jouissais, et la place de député de Saint-Domingue, qui en était le supplément. » En effet, les colonies entretenaient, avant la révolution, des députés auprès du gouvernement pour débattre leurs intérêts, et La Coste avait touché 14,000 livres par an à ce titre. Ce n'avaient pas été là tous les bénéfices annuels recueillis par La Coste. Dans des circonstances où, suivant les expressions consignées dans une de ses nombreuses pétitions, *la discrétion cesse d'être une vertu libre*, il ne s'était pas fait scrupule d'accepter du roi, bon an mal an, de trois à six mille livres sur les dépenses secrètes. Le roi lui avait donné en outre un terrain à Saint-Domingue, qu'il avait su vendre en temps très opportun. Néanmoins La Coste affectait une grande roideur de probité et de désintéressement personnels. (Dossier La Coste, *Archives de la marine.*)

[1] Lettre de Béhague à Du Bouchage, datée du Fort-Royal, le 20 septembre 1792. (*Archives de la marine.*)

nistre. L'Assemblée législative crut distinguer que ce serait Kersaint lui-même; et ce fut en partie ce qui lui inspira de se tenir en garde contre ses excentricités. Elle décréta, sur le rapport de Théodore de Lameth, la suppression du corps des canonniers-matelots, et la création d'une infanterie et d'une artillerie de marine, composées d'environ neuf mille cinq cents hommes.

Dans une autre discussion sur l'organisation provisoire du service de mer, Kersaint dénonça la réforme opérée dans la marine par l'Assemblée constituante, *comme un concordat avec les anciens préjugés, comme un honteux ménagement du plus insolent esprit de corps qui eût jamais existé;* il signala à la vindicte de la nouvelle Assemblée *le corps essentiellement aristocrate de la marine, l'orgueil du praticien régnant sans concurrence.* Le savoir lui-même lui paraissait importun et insolent de sa nature : « Ouvrez la marine aux marins, s'écriait-il, et non pas à l'Académie. » En conséquence, il proposa *une marine élective.* « Les marins de toute la France choisiraient parmi eux les sujets qui réuniraient leur estime, et ce serait entre ceux-ci que le roi devrait exercer le droit qu'il tenait de la constitution. A cet effet, la municipalité de chaque ville maritime réunirait tous les armateurs et marins jouissant des droits de citoyens actifs, lesquels éliraient un citoyen sur dix pour choisir, en leur nom, entre tous les marins de la communauté le plus digne d'être chargé de la défense de la nation sur les vaisseaux de guerre, soit comme capitaine, soit comme lieutenant, etc. L'élection se ferait en présence du public. »

Ce qui sortit de plus clair, malheureusement, de cette discussion, c'est qu'à cette époque, bien qu'on eût déjà renouvelé en partie la liste d'organisation de 1791, on ne comptait plus, d'après la revue du 15 mars 1792, que deux vice-amiraux sur neuf, dont un hors d'état de servir, trois contre-amiraux sur dix-huit, quarante-deux capitaines sur cent soixante-dix, et trois cent quatre-vingt-dix lieutenants, dont cent vingt-quatre anciens sous-lieutenants, sur sept cent cinquante contenus dans la liste de 1791. Avant deux ans on serait obligé de descendre au numéro cinq cents et



COMBAT DU COUREUR ET DU [illegible] (1804)

au-dessous de cette liste de lieutenants pour choisir des amiraux, et l'année suivante on en prendrait parmi les enseignes et les maîtres de manœuvres.

On suppose peut-être que Kersaint réservait au moins la course maritime comme une dernière ressource pour former une marine militaire; mais nullement, et l'Assemblée législative ayant agité la question de la suppression des corsaires, il l'appuya de toutes ses forces, et proposa de *défendre aux vaisseaux de guerre français d'attaquer et de prendre les vaisseaux du commerce de l'ennemi*. Il affirma, et la chose était facile à croire, que l'Angleterre souscrirait volontiers à ce pacte d'une haute civilisation. Or, le seul côté vulnérable de l'Angleterre étant son commerce maritime, on demandait à la France, privée déjà du personnel de sa marine militaire, de renoncer à l'unique moyen qui lui restât de combattre son implacable rivale. En présence d'une guerre imminente avec la Grande-Bretagne, et en dépit des protestations de neutralité de celle-ci, l'Assemblée législative ne crut pas devoir se prononcer sur une mesure qui ne profiterait pour l'instant qu'aux ennemis de la nation.

A cette époque, les départements du midi continuaient à être en proie à des désordres affreux. Le siége du département des Bouches-du-Rhône fut violemment transporté d'Aix à Marseille, où il est resté. Le club des *Adorateurs de la liberté et de l'égalité de Toulon*, dont les principaux meneurs étaient ce Barthélemy que l'on a vu jouer un rôle si odieux dans l'affaire du comte Albert de Rions, et six autres énergumènes nommés Sylvestre, Jassaud, Lemaille, Lambert, Barry et Pavin, ne procédait que par assassinats. On l'avait vu s'appuyer sur les forçats, et les lancer, au nombre de dix-huit cents, dans les rues de Toulon. Le 28 juillet 1792, les clubistes, excités par Jacques-Victor Sylvestre, leur président, massacrèrent les administrateurs et le procureur général syndic du département du Var dont le siége était alors dans cette dernière ville; ils firent ensuite table rase de tous les fonctionnaires, en installèrent d'autres, et les assassinats, les vols, les contributions forcées, les crimes de toutes sortes re-

doublèrent. Toulon, comme toutes les autres villes de France, eut ses septembriseurs. Plusieurs officiers éminents de la marine furent encore l'objet des fureurs des clubistes. Le comte de Flotte, contre-amiral depuis le 1er juillet de cette année et nouveau commandant de la marine à Toulon, fut traîné, le matin du 10 septembre 1792, devant la porte de l'arsenal; là, en présence des soldats et des ouvriers de la marine, spectateurs immobiles du supplice de leur chef, on le mutila à coups de sabre, puis on le pendit à la lanterne. Le comte de Rochemore, capitaine de vaisseau, arbitrairement jeté dans la prison commune, en fut ensuite extrait par Jassaud et Lemaille, et, après avoir souffert cent injures de ces deux scélérats et de leur bande, fut percé de coups et pendu à un réverbère sur le port. Le chaudronnier Barry faisant jactance de son atrocité, se lava les mains dans le sang qui découlait du cadavre. L'infortuné capitaine de vaisseau Saqui-des-Tourrets, vieux brave que l'organisation de 1791 avait tiré de sa retraite pour l'appeler à la défense du pays, eut le même sort que son camarade; un de ses frères, capitaine de vaisseau, échappa par la fuite à une fin aussi tragique. Voilà comment on traitait les officiers de l'ancienne marine, restés fidèles à la patrie au milieu de la tourmente révolutionnaire; et l'on demandait pourquoi les autres émigraient!... Possel, commissaire ordonnateur du port, arraché, le même jour 10 septembre, de sa maison, par Jassaud suivi de douze brigands, avait déjà la corde du réverbère passée autour du cou, quand il fut sauvé par un hasard providentiel. L'avocat Sénès, dont la science était célèbre dans le midi, et nombre d'autres citoyens furent moins heureux; on les massacra sans pitié, à la porte de leurs maisons, sous les yeux de leurs femmes, de leurs enfants; et leurs cadavres restèrent longtemps suspendus aux cordes des lanternes de Toulon.

Cependant la France était menacée par l'Europe presque tout entière. L'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse, coalisés à Pilnitz, avaient jeté le gant à la révolution, par la déclaration du 27 juin 1791, à laquelle accédaient secrètement l'Espagne et

Naples. La révolution l'avait relevé, en décrétant la guerre et en prenant l'offensive au mois d'avril 1792.

La Coste, mandé à l'Assemblée législative, le 7 juillet 1792, avec tous ses collègues, pour y faire un rapport relatif à la sûreté intérieure du pays, exposa, en ce qui le concernait, « qu'outre quatorze frégates, six corvettes, huit avisos et deux chaloupes canonnières en croisières sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, ainsi que dans la mer du Nord, pour détruire les nombreux corsaires qui attaquaient incessamment le commerce français, qu'outre seize vaisseaux et une frégate d'une part, armés dernièrement, afin de n'être pas prévenu sur les dispositions subites des ennemis, cinq vaisseaux de 74 canons, vingt frégates, huit corvettes, dix-neuf avisos et treize flûtes existant d'autre part dans les différentes mers, il y avait à flot dans les ports de France cinquante-trois vaisseaux, trente-sept frégates, douze avisos et cinq chaloupes canonnières, ces divers bâtiments, presque tous en état d'être armés avec célérité, mais seulement en ce qui concernait la force matérielle; car pour ce qui était de la formation des équipages et de la composition des états-majors, La Coste déclara que la difficulté ne lui serait pas possible à résoudre dans les circonstances, les matricules des gens de mer, qui présentaient un effectif de soixante mille hommes, n'étant plus en grande partie qu'illusoires, surtout en raison des obstacles qu'éprouvaient les agents de l'administration dans le travail des levées. »

La révolution avait des motifs d'autant plus pressants de se faire rendre compte des forces dont elle pourrait disposer contre les rois, qu'elle venait de rompre la dernière barrière de la monarchie. En effet, malgré le dévouement du célèbre Bougainville et de quelques hommes courageux qui s'étaient serrés autour du trône, le 20 juin 1792 avait vu l'avilissement de la royauté, forcée à se montrer coiffée du bonnet rouge, et le 10 août vit son entière déchéance au milieu d'une scène de carnage et d'horreur, dont les héros furent des Marseillais et des Bretons venus en foule de leurs départements pour prêter main-forte au club jacobin et aux faubourgs de Paris.

Le lendemain de cette effroyable mêlée, la royauté fut déclarée

suspendue de ses fonctions, en attendant qu'une nouvelle législature, sous le nom de Convention nationale, eût prononcé sur le sort définitif de la monarchie. L'Assemblée législative décréta la formation immédiate d'un pouvoir exécutif provisoire, composé de Servan à la guerre, Roland à l'intérieur, Clavière aux finances, Danton à la justice, Lebrun aux affaires étrangères, et Monge à la marine, où il remplaçait l'inspecteur général d'artillerie vicomte Du Bouchage, ombre éphémère qui avait succédé à La Coste le 20 juillet, et disparaissait sans laisser de trace de son passage, pour revenir en des temps bien différents. Dans cette circonstance, Kersaint avait failli voir sa plus haute ambition satisfaite, car il ne s'en était fallu que de quelques voix qu'il ne l'eût emporté sur Monge.

L'incapacité de Gaspard Monge, comme administrateur, fut si flagrante que, dans le temps, les plus grands admirateurs de son génie scientifique en avaient honte pour eux-mêmes et pour lui. Il avait des intentions très pratriotiques, très nationales; mais il ne savait où donner de la tête, il se jetait avec empressement dans les bras du premier charlatan venu qui lui offrait des lumières; il faisait appeler tour à tour ou tous ensemble ses commis, et, au lieu de leur donner des ordres, il leur demandait ce qu'il fallait faire. On se séparait ordinairement sans avoir rien décidé. Alors il écrivait aux clubs, même à ceux des départements, de ne pas négliger de lui donner leurs conseils, et Dieu sait ce qui en résultait pour la marine et les colonies.

Monge s'entendit avec le comité de marine pour faire rendre à l'Assemblée législative des décrets de plus en plus désorganisateurs, que l'on prenait sans doute pour des remèdes héroïques indispensables aux circonstances. Il fut décidé que les colonels, lieutenants-colonels, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie de marine seraient momentanément choisis parmi les officiers de toutes armes ayant des brevets de grades inférieurs, ou ayant servi dans la garde nationale. Enfin, le 17 septembre, quelques jours avant de se dissoudre, l'Assemblée législative décréta une

organisation de la marine militaire à l'usage des temps extraordinaires où l'on se trouvait. En conséquence de ce décret, tout officier civil ou militaire de la marine fut tenu de remettre à son supérieur immédiat la preuve de sa prestation de serment « d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, et de mourir à son poste en les défendant, » cette formule étant substituée à celle de l'ancien serment civique. Les trois années de navigation exigées dans le grade de lieutenant pour être susceptible de passer capitaine, furent réduites à trente mois en temps de guerre; la moitié des vacances de lieutenant fut dévolue de droit, par ancienneté, aux enseignes entretenus, et tous les officiers et autres navigateurs de la marine marchande furent de nouveau appelés à concourir pour les places d'enseignes; les officiers en retraite furent autorisés à reprendre du service[1].

Cependant deux escadres étaient en armement : l'une à Brest, qui ne devait pas jouer un rôle important dans les premiers événements militaires, grâces à l'état de simple observation que paraissait encore vouloir garder l'Angleterre; l'autre à Toulon, qui, la première, était destinée à entrer dans la lice, en conséquence de l'attitude hostile que prenaient les cours d'Espagne, de Naples, de Rome, de Sardaigne, et le sénat de Venise.

On savait que cette escadre était appelée à montrer au monde attentif ce que pouvait faire la marine française refondue par la Révolution. L'Angleterre n'attendait peut-être que de la voir à l'œuvre pour se prononcer. Le choix du chef qu'on lui donnerait était sous tous les rapports de la plus haute importance; il tomba sur Truguet l'aîné[2], homme sans précédents remarquables, qui, à son retour d'Angleterre, venait d'être nommé contre-amiral en même temps que Morard de Galles, son ancien de beaucoup en services

[1] A ce décret en fut joint un autre qui décida que les élèves et les volontaires de la marine étant supprimés dans leurs titres, les fonctions dont ils étaient précédemment chargés à bord des vaisseaux, seraient remplies à l'avenir par les *aspirants de marine* dont le nombre serait illimité.

[2] Fils d'un brave marin qui, après avoir été employé sur les navires du commerce, s'était élevé, par son mérite, au grade de capitaine du port de Toulon, et avait même reçu, dans

et son supérieur en mérite, appelé de son côté au commandement de l'escadre encore inactive de Brest. Et cependant la France possédait toujours d'Estaing, Grimouard, La Touche-Tréville et plusieurs autres marins renommés dont le patriotisme égalait le mérite, et qui n'auraient pas mieux demandé que d'aller soutenir l'honneur du pavillon national. Mais déjà le choix que l'on faisait de certains chefs dénonçait d'avance la fatale issue des événements maritimes.

Telle était la situation de la flotte en général au moment où les hostilités se déclaraient. Celle des colonies était loin de présenter un aspect plus rassurant.

La Coste, étant ministre, avait fait nommer le général de Rochambeau, fils du maréchal de ce nom, au gouvernement général des îles du Vent, à la place de Béhague, le général Collot au gouvernement de la Guadeloupe, à la place de Clugny, et le général Ricard à celui de Sainte-Lucie, qui était vacant. Avec ces nouvelles autorités militaires, devaient s'embarquer les quatre nouveaux commissaires civils, mille hommes de troupes de ligne et mille volontaires nationaux. Le convoi avait mis à la voile de Lorient le jour même de la catastrophe du 10 août, sous l'escorte de la frégate *la Sémillante,* commandée par Bruix. Il était sur le point d'atteindre son but, quand la nouvelle arriva aux îles du Vent de la déchéance de la royauté et de l'anéantissement de la constitution de 1791. L'indignation y fut extrême, et chacun s'y crut dégagé de son serment civique. Les colons n'avaient pas prévu les dernières conséquences de la Révolution, et ne voulaient pas aller si loin. Ceux-là mêmes que l'on avait qualifiés jusqu'ici de patriotes et de révolutionnaires exaltés se montraient disposés à la résistance,

sa retraite, le titre honorifique de chef d'escadre, Truguet était entré au service en qualité de garde-marine, c'est-à-dire par le chemin de la noblesse, un peu élargi en sa faveur, et après quelques actions de courage accomplies durant la guerre de l'indépendance d'Amérique sous les ordres de d'Estaing, et une campagne diplomatique dans la Méditerranée sur le brig *le Tarleton*, de laquelle on a dit deux mots, il avait été trouvé, comme on l'a vu, major de vaisseau par la Révolution, et fait capitaine dans l'organisation de 1791. Sa nomination au grade de contre-amiral datait du 12 juillet 1792.

quand une lettre sortie d'une source perfide, de la colonie anglaise de Mont-Serrat, et apportant aux Antilles françaises la trompeuse nouvelle que les armées autrichienne et prussienne venaient d'opérer la contre-révolution à Paris, décida les colons à se prononcer.

A la Guadeloupe, où cette lettre était en premier lieu parvenue, le gouverneur Clugny venant de mourir, les colons coururent prier le colonel d'Arrot, commandant en second, d'arborer le pavillon blanc dégagé des nouvelles couleurs. Le comte de Mallevault de Vaumorant, qui se trouvait à la Guadeloupe avec sa frégate *la Calypso*, unit ses instances à celles des habitants. Le colonel d'Arrot se refusa trois fois à céder à ces désirs réunis et chaleureusement exprimés, avant qu'un avis officiel lui fût parvenu. Mais à la fin il fut débordé, et, craignant un soulèvement général, il laissa faire. L'ancien pavillon blanc fut arboré sur tous les forts et sur la frégate, au bruit des salves d'artillerie. *La Calypso* courut annoncer cet événement à la Martinique, où il fut accueilli avec enthousiasme. Béhague modéra autant qu'il put d'un côté le mouvement réactionnaire, mais de l'autre il résolut d'en profiter pour se défendre contre l'expédition qui lui apportait de France, avec sa destitution, l'assurance qu'il serait ensuite mis à mort. Les commandants de la marine alors présents aux Antilles, qui, pour la plupart, avaient à redouter un sort pareil, se réunirent à lui. Le chevalier de Rivière, monté sur le vaisseau *la Ferme*, et redevenu chef de station depuis que Girardin avait reçu une autre destination, de Villevielle, commandant de la frégate *la Didon*, dont il changea le nom en celui de *la Royaliste*, d'Aché, commandant de la corvette *le Maréchal de Castries*, et le brig *le Ballon*, suivirent l'exemple du commandant de *la Calypso*, et arborèrent l'ancien pavillon blanc.

Le lieutenant de vaisseau Duval, commandant de la frégate *la Perdrix* qui se trouvait pour le moment détachée de la division, profita de cette séparation pour garder son pavillon et retourner en France, où il fut un des premiers à porter la nouvelle du mouvement contre-révolutionnaire. Sa conduite aurait été d'autant plus patriotique qu'il l'eût dégagée de toute espèce d'intérêt personnel,

mais le premier soin de cet officier fut de demander que l'on décrétât son avancement en récompense de sa fidélité au pavillon.

Le convoi, au nombre de neuf bâtiments, dont deux de guerre, parut au cap Salomon le 16 septembre au matin. Il ne s'était fait précéder d'aucun aviso, et ne jugea pas même utile d'assurer son pavillon d'un coup de canon, quoiqu'on fût en état de guerre promulguée. Béhague lui expédia un pilote pour le faire mouiller sous l'Ilet-à-Ramiers, s'il était Français; après en avoir acquis la certitude et s'être concerté avec l'assemblée coloniale, il dépêcha un aviso, avec trois députés, pour engager les divers commandants militaires et les commissaires qui étaient à bord à se rendre dans le sein de cette assemblée. C'était moins le retour du pavillon aux trois couleurs que l'on craignait à la Martinique, que celui d'un grand nombre d'anciens perturbateurs de la colonie, de soldats autrefois insurgés des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe, d'anciens matelots du *Fougueux*, d'agitateurs de toutes sortes, que l'on savait être sur les bâtiments en vue, et qui élevaient à trois mille le nombre des individus composant l'expédition. Les nouveaux commissaires firent répondre qu'ils ne voulaient avoir aucune conférence avec des rebelles; le général Rochambeau ainsi que le commandant Bruix firent la même déclaration. Béhague et les envoyés de l'assemblée coloniale essayèrent longtemps des moyens de conciliation; ils paraissaient disposés à céder si l'on renonçait à user de la violence et surtout de la déportation en France contre les autorités militaires et ceux qui leur avaient donné appui; mais les commissaires furent inflexibles, et le commandant de *la Sémillante*, obligé de se soumettre à leurs ordres, annonça qu'il se ferait couler ou qu'il serait mouillé dans le port à huit heures. Dans cette extrémité, la colonie se déclara en danger, et, selon les expressions mêmes de Béhague, « elle s'empara du gouverneur et fit ses préparatifs pour qu'on ne s'emparât pas d'elle[1]. »

[1] Rapport de Béhague au ministre de la marine, en date du 20 septembre 1792. (*Archives de la marine.*)

C'est alors seulement que le général Rochambeau, dont on peut supposer que toutes les volontés n'avaient pas été parfaitement libres en présence des commissaires, prit sur lui d'envoyer, pendant la nuit, un de ses aides de camp au Fort-Royal ; mais il n'était plus temps : l'exaspération était au comble par suite des mauvais traitements que les députés de l'assemblée prétendaient qu'on leur avait fait subir lorsqu'ils accomplissaient leur mission ; peu s'en était fallu, selon eux, qu'on ne les eût pendus aux vergues des mâts. Béhague empêcha, néanmoins, qu'on usât de représailles sur l'aide de camp, le traita avec tous les égards convenables, et le renvoya le lendemain matin à son général.

Peu après, la frégate *la Sémillante* commença à louvoyer. Cette manœuvre ayant été prise pour le signal de forcer la baie, les habitants tirèrent trois coups de canon à boulets, pour annoncer leur intention de résister et appeler des renforts de tous les environs ; en un clin d'œil les forts, la côte et les bâtiments de la station furent couverts de volontaires. A dix heures du matin, la frégate *la Calypso* mit dehors, sous le commandement de Mallevault. Bruix comprit alors que la lutte lui serait impossible, puisque les équipages adverses, sur le soulèvement desquels on avait compté, obéissaient à leurs chefs. En conséquence, il fit signal à tout son convoi de gagner le large. Bientôt, le vaisseau *la Ferme* sortit sous la conduite du chevalier de Rivière, et, de conserve avec *la Calypso* et *le Maréchal de Castries*, donna la chasse au convoi, mais sans coup férir. Le chevalier de Rivière ne le quitta que quand il l'eut mis sur la route de Saint-Domingue. Béhague, en annonçant ces nouvelles au ministre de la marine, écrivait qu'il n'avait fait que prévenir, en agissant ainsi, la dévastation et la perte des colonies, et que, fier du cri de sa conscience, il resterait fidèle à tout ce qui était véritablement *la nation, la loi et le roi*.

Plus patriotiquement inspiré, mais aussi moins menacé dans sa vie, le colonel Laroque-Montels, commandant intermédiaire à Sainte-Lucie, déclara qu'il conserverait le pavillon national tant qu'il n'aurait pas reçu d'ordres officiels contraires : « Je ne tiens pas

à la couleur, mais à la loi, écrivait-il à Béhague, qui le sommait de suivre l'impulsion des autres colonies, je le prouverais si j'en recevais les ordres ministériels de France[1]. » Il rendit immédiatement compte au gouvernement de la métropole de sa conduite et des motifs qui l'avaient dirigée, déclara que le général Béhague, ayant agi contrairement à la constitution, il avait dû cesser de lui obéir, réclama l'envoi de deux vaisseaux de ligne et d'un bataillon comme suffisants pour assurer la conservation de l'île, et, en attendant, il se fortifia au Morne-Fortuné et au Gros-Islet. Sainte-Lucie devint, durant plusieurs mois, le refuge et le quartier-général des antagonistes décidés de la contre-révolution aux Antilles. La petite île de Marie-Galante, commandée par le capitaine Kermené, resta également fidèle à la cocarde et au pavillon de la nation; mais Saint-Vincent et Tabago avaient accédé à la contre-révolution de la Martinique et de la Guadeloupe.

C'est au milieu de ces bouleversements aux colonies que l'Assemblée législative ferma ses séances, le 20 septembre 1792.

[1] Lettre de Laroque-Montels à Béhague, en date de Sainte-Lucie, 14 octobre 1792. (*Archives de la marine.*)

CHAPITRE VIII.

1792-1793.

République française. — Histoire de la marine sous la Convention nationale. — Départ de l'escadre de Toulon aux ordres du contre-amiral Truguet. — Campagne navale dans la Méditerranée. — Attaque d'Oneglia. — Réunion du comté de Nice à la France. — La Touche-Tréville devant Naples. — Expédition de Sardaigne. — Attaque de Cagliari. — Malheurs de l'armée navale. — Conduite du contre-amiral Truguet. — Retour à Toulon.

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale ouvrit ses séances en décrétant l'abolition de la royauté et la formation de la France en République. Elle fit commencer l'ère républicaine, qui remplaçait celle dite de la Liberté, au lendemain 22 septembre, et créa un nouveau calendrier avec des noms de mois marqués au coin des diverses modifications des saisons. On ne veut plus rien du passé : les distinctions extérieures sont proscrites, et, avec elles, la croix de Saint-Louis, à la suppression de laquelle les officiers de marine se montrèrent plus sensibles qu'à celle des titres de noblesse, décrétée naguère par la Constituante. Le système égalitaire entreprend de passer son niveau, non seulement sur les hommes et les fortunes, mais sur les dernières convenances sociales ; la vieille politesse française est décrétée de bannissement comme trop noble, et aux vulgaires, mais honnêtes appellations de monsieur et de madame, on substitue celles de citoyen et de citoyenne ; le tutoiement devient obligatoire, et le plus beau titre est celui de sans-culotte. Nombre d'officiers de marine ont peine à se défaire subitement de l'antique urbanité, et c'est contre eux un nouveau prétexte de persécutions. Les hommes jusqu'ici renommés comme les plus dévoués à la liberté sont déclarés suspects et décrétés d'accusation. La Fayette, obligé de chercher un refuge à l'étranger, rencontre les cachots de l'Autriche. Les amiraux d'Estaing et Duchaffault, et le vice-amiral Grimouard, attendent dans les prisons leur

arrêt de mort. Le bannissement en masse des émigrés ou de ceux qui sont supposés l'être, est prononcé à perpétuité. Dieu lui-même est décrété d'abolition éternelle, comme un pouvoir suranné, et la déesse Raison est proclamée à sa place, sous la forme d'une femme impudique. La violence règne un couteau à la main; l'innombrable et pâle troupeau des victimes se laisse égorger; il faut, la Convention le déclare par chacun de ses actes, il faut une pluie de sang pour régénérer le pays; la terre elle-même semble le suer par tous ses pores; un nouvel instrument, plus rapide que la hache, plus expéditif que la corde, est inventé pour abattre les têtes; on creuse partout des charniers que la chaux recouvre incontinent pour que son ardeur dévorante les recreuse sans cesse. Mais la guillotine n'est pas encore assez active, la terre et la chaux n'engloutissent pas assez vite, et, sous les auspices de Carrier, plus affreux que Marat, de Nantes la Loire roule à la mer des milliers de corps vivants enchaînés l'un à l'autre. Il semble que la jeune République tienne à honneur de faire autant de victimes en dix ans que la vieille monarchie en dix siècles. La pierre elle-même qui consacre les souvenirs de gloire, n'est pas épargnée, et le monument élevé dans Brest au brave du Couëdic, au héros de *la Surveillante*, est rasé du sol [1]. Dans cette lutte impitoyable et souvent aveugle entre le passé et le présent, l'honneur français cherche un refuge dans les camps: il y rencontre la gloire, et la patrie en deuil va s'abriter sous leurs ailes. Mais si l'héroïsme français ne se fit pas moins voir sur la flotte que dans les camps, il n'en fut pas de même du génie des combats qui, sur terre, pouvait naître et s'élancer pour ainsi dire d'un seul jet, tandis que, sur mer, il ne pouvait procéder qu'en compagnie de l'expérience. Aussi le pavillon fut-il moins heureux que le drapeau.

Le 20 septembre, qui n'avait pas été seulement le jour de la dissolution de l'Assemblée législative, mais celui de la bataille de Valmy, où les Français avaient refoulé de leur territoire la coalition étrangère, l'escadre de Toulon avait mis à la voile, sous les ordres

[1] On le releva sous la Restauration.

du contre-amiral Truguet, sans attendre les renforts qui lui étaient annoncés, et qui durent la rejoindre en mer.

Une division de cette escadre était commandée par La Touche-Tréville, injustement laissé dans la classe des capitaines, comme ex-noble. Cet illustre marin devait moins souffrir d'avoir le contre-amiral Truguet, il y a quelque temps son inférieur, pour chef, que celui-ci ne devait se sentir mal à l'aise de l'avoir sous ses ordres. La Touche-Tréville ne se vengea d'une situation aussi renversée, qu'en montrant une obéissance toute militaire à celui que les événements politiques lui donnaient pour supérieur, et en venant fort à propos à son secours quand, au premier danger sérieux, il allait perdre tout esprit de direction et tout sang-froid.

Une autre division, attendue de Brest, ne devait pas apporter de son côté l'exemple de cette bonne discipline que La Touche-Tréville maintenait à son bord et sur tous les vaisseaux qui lui étaient directement soumis. Elle préludait à sa campagne par l'anarchie. Deux hommes s'en disputaient le commandement. L'un était le ci-devant comte Trogoff de Kerlessi, récemment revenu de Saint-Domingue sur *le Duguay-Trouin* qu'il commandait encore; l'autre était Pierre Landais, vieux marin de Saint-Malo, successivement corsaire, compagnon de Bougainville dans son voyage autour du monde, puis capitaine de brûlot dans la marine royale et capitaine de port aux colonies, qui venait d'être nommé capitaine de vaisseau sur *le Patriote*, à la recommandation des sociétés populaires, et même d'être élu chef de division par celle-ci, malgré le droit d'ancienneté de Trogoff. Les officiers de marine en général se souciaient d'autant moins de l'avoir pour chef qu'ils le regardaient comme un surveillant politique[1]; Trogoff semblait être, au contraire, l'homme de leur choix. Celui-ci ne possédait point cette supériorité d'esprit qui faisait accepter à La Touche-Tréville des positions en sous-ordre, avec le sentiment qu'au second rang il trouverait bien le moyen de prouver que le premier rang lui

[1] Ils ne se trompaient pas, car nous avons trouvé aux *Archives de la marine* plusieurs dénonciations *confidentielles* faites par lui au ministre.

était dû, et d'entraîner même la plus fière suffisance, la plus orgueilleuse médiocrité, à lui donner des marques de déférence et de respect. D'ailleurs, Trogoff était Breton; et, comme tel, d'un caractère peu maniable et qui cédait difficilement. Landais était de la même province, et par cela même décidé à ne rien abandonner du commandement dont il se croyait suffisamment investi. Ce fut donc une lutte incessante et très préjudiciable au service, durant toute la campagne, entre ces deux officiers qui essayaient de se soustraire, le premier à l'autorité contestée du second, le second à l'isolement dans lequel voulait le laisser le premier.

L'escadre de Toulon était, tout d'abord, chargée de faire reconnaître de gré ou de force la République et son pavillon par toutes les puissances de la Méditerranée, et de seconder les opérations d'Anselme dans le comté de Nice. Le corps d'armée de ce général était renforcé par quelques mille volontaires marseillais, qui venaient soulever dans l'esprit des Niçois le sentiment d'une commune origine, et leur rappeler que leurs aïeux étaient sortis de l'antique Massalie et avaient été ses premiers colons. Malheureusement, ils devaient exposer à de tristes mécomptes ceux qui auraient sollicité leur appui. Personne ne le souhaitait plus ardemment que Truguet, et ce contre-amiral attendait avec impatience le moment où le général Anselme, n'en ayant plus besoin, pourrait verser sur ses vaisseaux ce contingent qu'il croyait décisif.

Les succès furent rapides dans le comté de Nice et dans les pays limitrophes. Il suffit de la présence de l'escadre, appuyant l'armée de terre, pour décider Villafranca à se rendre. Ce fut là que, le 20 octobre, la division des capitaines Landais et Trogoff se réunit aux forces navales du contre-amiral Truguet. Oneglia fit plus de difficultés; elle poussa même l'audace jusqu'à attenter aux droits les plus sacrés et à braver toutes les fureurs de la République française, en laissant des paysans embusqués tirer à bout portant sur un canot parlementaire. Sept personnes furent tuées et six blessées. Parmi les premières étaient les deux enseignes non entre-

tenus Isnard et Pélissier, et parmi les secondes, le capitaine de pavillon Blanquet-du-Chayla. Le contre-amiral punit cette perfidie en détruisant, avec son artillerie, une partie d'Oneglia, et en ravageant les environs au moyen d'une descente.

L'escadre se rendit ensuite à Nice, où elle coopéra aux événements qui entraînèrent la reddition de cette ville. Les Niçois, prenant avec orgueil le titre de *colons marseillais*, proclamèrent eux-mêmes la déchéance du *ci-devant comte de Nice, Victor-Amédée III, se disant roi de Sardaigne*, et, prononcèrent la réunion de leur ville et du *ci-devant comté* à la République française. Un certain nombre de nobles et de riches protestèrent seuls par leur émigration. Telle fut la première extension de littoral que gagna la France, sous les nouvelles lois qu'elle venait de se donner[1].

Le contre-amiral Truguet, côtoyant toujours l'Italie, se rendit de Nice à Gênes, qui était encore organisée en république oligarchique; il échangea avec le doge des assurances d'union et de bon voisinage, au nom de la République française.

Cependant une expédition sur l'île de Sardaigne avait été concertée à la fin de septembre, et des ordres, à son sujet, avaient été expédiés de Paris dans les premiers jours d'octobre[2]. C'était déjà bien tard; mais trois semaines que Truguet perdit dans le port de Gênes, devaient encore reculer les opérations jusqu'à la saison la plus impraticable. Ne trouvant point qu'il serait suffisamment en forces pour le débarquement, avec quinze cents hommes de troupes, tirés de divers régiments, et des bataillons de gardes nationales qu'il se proposait de prendre en Corse, Truguet ne cessait de solliciter le général Anselme de lui envoyer au plus tôt quatre mille cinq cents volontaires marseillais. Après les avoir vainement attendus à Gênes, il leur donna rendez-vous aux mouillages de la Corse.

Sur les entrefaites, un ordre du conseil exécutif provisoire avait enjoint au capitaine La Touche-Tréville, mouillé dans le golfe

[1] Le comté de Nice forma le département des Alpes-Maritimes.

[2] Lettre de Monge, du 25 février 1793. (Dossier Truguet, *Archives de la marine.*)

de la Spezzia, d'aller, avec dix vaisseaux, deux frégates et deux bombardes, détachés momentanément de l'escadre du contre-amiral Truguet, demander compte à la cour de Naples de la conduite hostile que ses représentants tenaient, dans les autres cours, vis-à-vis des envoyés de la France, et des vexations de toutes sortes que ses agents n'épargnaient pas aux Français en Italie. Ce mauvais vouloir qui, depuis l'arrestation et la détention de Louis XVI et de sa famille, avait pris un caractère de plus en plus injurieux, se comprenait d'ailleurs de la part d'un État où un prince de la maison de Bourbon partageait le trône avec une archiduchesse d'Autriche. Un étranger, le célèbre Acton, dirigeait alors les affaires de ce pays [1]. La France avait alors à Naples pour représentant un homme qui savait faire respecter le nom, les droits, les propriétés et le commerce des Français. C'était le ci-devant baron de Mackau, d'origine irlandaise comme Acton, ancien ministre de Louis XVI à Carlsruhe, et dont l'épouse avait été sous-gouvernante des enfants de France; ses antécédents, ses intimes sympathies le rattachaient peut-être à la monarchie déchue; mais habitué, sous le comte de Vergennes, à voir respecter partout à l'extérieur le nom français, quelle que fût sa bannière, il n'était point d'avis de terminer sa carrière diplomatique en le laissant mépriser. Ayant vainement essayé, pendant trois mois, de ramener la cour de Naples à des sentiments mieux entendus dans l'intérêt même de Louis XVI et de sa famille, et de se faire accepter avec les prérogatives des ambassadeurs, il venait d'en appeler à une démarche décisive et d'annoncer son départ de Naples, dans une lettre au vice-consul Aillot, lettre rendue publique et où il disait : « Que

[1] Acton était né à Besançon, en Franche-Comté, d'un père irlandais qui avait exercé la médecine dans cette ville, et d'une mère appartenant aux environs de Dôle. Il avait été élevé en Toscane par un de ses oncles qui le plaça ensuite dans la marine du grand-duc. Il se distingua dans la malheureuse expédition espagnole du général O'Reilly contre Alger. Il demanda depuis à entrer dans la marine française, avec le grade de chef d'escadre. Sartines, étonné de cette prétention, ne lui offrit que le grade de capitaine. Acton le refusa, et fut plus favorablement accueilli par le roi de Naples, désireux alors de remonter sa marine, qui le nomma coup sur coup lieutenant-général, ministre de la marine, de la guerre, et enfin premier ministre. (*Mercure de France*, de février 1786.)

s'il était possible qu'on enlevât un cheveu à un Français, qu'on touchât à une de ses propriétés, la ville de Naples se souviendrait longtemps de la vengeance qui s'ensuivrait, et qu'on se rappelât bien que celui qui s'exprimait ainsi était l'organe du premier peuple de la terre. » Ce style fier et courageux, soutenu par le voisinage de l'escadre, avait soudain produit son effet, et son auteur avait été reconnu en qualité d'ambassadeur de la République française.

Mais un autre différend était bientôt survenu : une note adressée à la Porte-Ottomane par Acton avait outragé le citoyen Huguet de Sémonville, nommé ambassadeur en Turquie à la place de Choiseul-Gouffier, décrété d'arrestation et passé en Russie, et l'avait empêché d'être reçu, comme tel, à Constantinople. Le ministre de Mackau poursuivait inutilement une nouvelle réparation, quand la division de La Touche-Tréville, affrontant les périls d'un mois fécond en désastres maritimes, fut aperçue à l'entrée du golfe de Naples. Un capitaine de port s'étant présenté de la part du roi pour offrir l'introduction à six vaisseaux seulement, en faisant observer que l'entrée d'un plus grand nombre devrait être considérée comme un acte d'hostilité, La Touche-Tréville répondit qu'il ne diviserait point ses forces et qu'il allait jeter l'ancre sous les fenêtres du palais du roi. Il ajouta qu'un seul homme, d'ailleurs, descendrait à terre pour porter une lettre au monarque et lui faire connaître les intentions de la république; mais que si on avait le malheur de tirer un coup de canon sur ses vaisseaux, il en rendrait mille pour chaque. Et, ce disant, il donnait le signal de branle-bas de combat sur son vaisseau *le Languedoc*, et le communiquait aux autres bâtiments où chacun, comme sur le sien, était à son poste, la mèche allumée.

Cependant on avait fait des préparatifs immenses pour repousser l'escadre française; quatre cents canons bordaient la rade avec leurs artilleurs aussi la mèche au poing. La Touche-Tréville ne s'en émut pas; et, s'enfonçant dans le golfe, malgré des périls de toutes sortes, il vint fièrement et dans le plus bel ordre s'embosser devant le palais du roi. Les quais étaient couverts d'une foule bruyante; mais, en présence d'une si superbe venue, d'une si magnifique con-

tenance, tous les forts, tous les canons de la rade étaient restés muets. On se demandait avec une anxiété extrême, dans Naples, quel parti allait prendre cette escadre. La cour était d'autant plus effrayée, qu'elle n'ignorait pas qu'il y avait dans le peuple napolitain des éléments d'insurrection, et qu'une étincelle sur cette traînée de poudre allumerait toutes les passions prêtes à éclater. La Touche-Tréville députa au roi de Naples un simple grenadier, nommé Belleville, sans escorte, avec une lettre ainsi conçue :

« Roi de Naples, je viens au nom de la République française demander à votre majesté une réparation éclatante de l'insulte faite à ma nation par son ministre qui, dans une note, dont je joins ici copie, s'est permis d'outrager le citoyen Sémonville, ambassadeur de ma nation auprès de la Porte-Ottomane. Je suis chargé de demander à votre majesté si elle avoue cette note, où se développe la mauvaise foi la plus insigne; je lui demande de me faire connaître, dans une heure, l'aveu ou le désaveu d'un procédé qu'un peuple fier, libre et républicain ne peut tolérer. Si, comme je n'en puis douter, votre majesté désavoue son ministre à la Porte, elle me le fera connaître; elle le punira en lui retirant sa confiance, et elle enverra auprès de la République un ambassadeur qui renouvellera ce désaveu. Si, contre toute attente, votre majesté refusait la juste satisfaction que je lui demande, j'ai ordre de regarder son refus comme une déclaration de guerre, et, à l'instant, je ferai usage de toutes les forces qui me sont confiées pour venger l'injure de la République. Un grand peuple outragé, mais juste dans sa vengeance, désire sans doute que votre majesté, écoutant la voix de l'humanité, n'attire point sur son peuple une guerre qui peut compromettre la sûreté de sa personne, de sa famille, et entraîner la perte de son autorité; mais je ne dois pas dissimuler à votre majesté que, si elle me force à recourir à la voie des armes, je ne suspendrai la destruction et la mort, qu'après avoir fait de Naples un monceau de ruines. J'espère qu'on préférera me donner la satisfaction d'avoir à annoncer à la République française qu'elle aura dans votre majesté un ami constant et un allié fidèle. »

Au bout d'une heure, le premier ministre Acton remit au grenadier Belleville, qui avait été reçu par le roi de Naples environné de toute sa cour, une réponse en tout conforme aux volontés de La Touche-Tréville.

Ce prompt et heureux résultat était dû en grande partie à l'exacte discipline que le commandant de la division avait su maintenir sur ses différents bords. Les difficultés qui existaient entre Landais et Trogoff, tous deux présents sous ses ordres, n'avaient pas osé se montrer de manière à entraver les opérations. Tout s'était passé comme dans les meilleurs jours de la marine française, quand l'obéissance des subordonnés était le gage du succès des chefs. Personne n'était descendu à terre, personne même n'en avait manifesté la volonté. L'impression qui résultait de cette conduite sur les Napolitains était des plus favorables. Le prestige de l'ancienne marine, par l'influence d'un seul chef, d'un homme qui n'avait pourtant encore que le grade de capitaine de vaisseau, se reportait sur la nouvelle. En vingt-quatre heures, La Touche-Tréville avait rempli sa mission, sans coup férir, par la hardiesse de sa manœuvre, jointe à l'énergie de son caractère. C'était là une de ces victoires dont on ne tient pas assez de compte, parce qu'elles n'ont pas coûté de sang, mais qui, par cela même, auraient au contraire droit d'être rangées au nombre des plus heureuses et des plus belles.

De Naples, La Touche-Tréville fit voile, avec sa division, pour aller rejoindre le contre-amiral Truguet; mais une série d'épouvantables tempêtes sépara et faillit engloutir ses vaisseaux. *Le Languedoc*, qu'il montait, n'échappa au naufrage qu'après des efforts inouïs; l'habile et hardi capitaine ne craignit pas de le ramener tout dégréé et presque disjoint à Naples, avec *l'Entreprenant*, qui n'était guère en meilleur état. Mais telle était l'impression qu'il avait laissée dans cette capitale, qu'on l'y reçut encore avec respect, malgré son absence totale de forces et sa trop visible détresse.

Les autres vaisseaux de sa division étant parvenus à poursuivre leur route du côté de la Sardaigne, *le Léopard*, l'un d'eux, capitaine Bourdon-Gramont, conformément aux instructions du contre-

amiral Truguet, s'empara de l'île de San-Pietro, près de la côte sud-ouest de Sardaigne, ainsi que du château et du bourg de Carloforte qu'elle renferme. Cette occupation eut lieu sans coup férir. Un autre îlot ou plutôt une petite presqu'île, celle de Santo-Antioco, qui n'est séparée de San-Pietro que par un canal d'une lieue, et qui est unie à la grande île par un antique pont de briques, devint la conquête aussi facile d'une partie de la division Landais. Trogoff n'avait point voulu se mêler de cette entreprise, et l'avait déclarée futile et préjudiciable à des intérêts plus grands, de même que celle sur San-Pietro, ces deux points devant tomber nécessairement au pouvoir de quiconque serait maître de l'île de Sardaigne.

Cependant la division restée aux ordres directs du contre-amiral Truguet avait eu à essuyer sur les côtes de la Corse une partie des tempêtes qui avaient, dans d'autres parages, assailli la division La Touche-Tréville. Le vaisseau *le Vengeur*, de 74, et la belle frégate *la Perle*, nouvellement mise à la mer, étaient par suite hors d'état de servir de longtemps. Il ne restait plus au contre-amiral de disponible, dans sa division, que trois vaisseaux, six frégates et deux bombardes. Ces bâtiments avaient déjà reçu environ deux mille hommes de troupes de ligne, auxquels se seraient joints des bataillons corses, sans les graves sujets de mécontentement que la conduite des équipages donnait aux insulaires. Les matelots ne descendaient à terre que pour insulter les habitants, les voler, et quelquefois les pendre. Ils traitaient la Corse en pays conquis. Le contre-amiral Truguet ne savait opposer aucun frein à ces forcenés, qui soulevèrent bientôt l'indignation publique jusqu'à Paris, et firent dès lors mal augurer de l'avenir de l'expédition.

En effet, la longue inertie de Truguet, dans les mouillages de Corse, avait donné à l'indiscipline le temps de s'y développer. Les petites ambitions des enseignes non entretenus et des sous-officiers en tiraient parti pour faire valoir leurs prétendus droits à un avancement immédiat, au besoin sans le concours du gouvernement. L'autorité du contre-amiral Truguet et celle de ses capitaines étaient

foulées aux pieds. Les inférieurs correspondaient directement avec la société des *Adorateurs de la Liberté et de l'Égalité* de Toulon, et c'était de cette société que l'on attendait les grades avec les certificats de capacité [1].

Enfin Truguet, désespérant de s'entendre avec le général Paoli et d'obtenir l'embarquement des bataillons corses, se décida, sur la nouvelle de la prise de l'îlot de San-Pietro, à quitter Ajaccio, et à se rendre en rade de Carloforte.

Le 23 janvier 1793, le contre-amiral Truguet ayant réuni à la sienne la division Trogoff-Landais, se rendit devant Cagliari, capitale de l'île de Sardaigne, pour en commencer l'attaque. Le canot qu'il envoya pour sommer la place de se rendre, fut repoussé à coups de canon. Quelques tentatives pour punir les Sardes de cette infraction aux usages de la guerre ayant été inutiles, Truguet résolut de ne plus agir sans avoir reçu le renfort marseillais. Enfin, le

[1] Déjà la société de Toulon avait pris sur elle de nommer lieutenants de vaisseau et enseignes provisoires une certaine quantité de maîtres d'équipages, pilotes et autres. Le 6 janvier 1793, « d'après une pétition que les enseignes non entretenus de l'armée du contre-amiral Truguet lui avaient envoyée, considérant que les officiers embarqués dans ladite armée n'avaient encore rien fait qui pût les distinguer de ceux qui n'y étaient point embarqués, elle délibéra que *ses comités militaires et de marine* s'assembleraient conjointement, et qu'il leur serait adjoint quinze maîtres d'équipages, maîtres canonniers, charpentiers, calfats, voiliers, *d'un patriotisme reconnu*, à l'effet de se concerter pour donner au ministre de la marine des renseignements propres à lui faire connaître *les différents degrés de civisme* de ces officiers promus provisoirement, des enseignes non entretenus embarqués et non embarqués, et des maîtres de chaque état maritime du port de Toulon *. »

Les comités et les quinze adjoints s'étant rassemblés et ayant prêté serment de ne donner que des renseignements fidèles et appuyés de preuves constatées sur la conduite de chacun des citoyens désignés, firent leur liste et l'apostillèrent. Pour les uns ces apostilles étaient une recommandation, contre les autres elles étaient une dénonciation. Les *capables* étaient apostillés *excellents patriotes*; les *incapables* étaient apostillés *patriotes douteux*, *entachés d'incivisme*. Du reste, les membres signataires des comités ne s'oubliaient jamais. Ceux de Toulon se donnèrent à tous des brevets *d'excellents patriotes* et par conséquent d'hommes *éminemment capables de commander les vaisseaux*. Ils offraient leurs services, comme tels, au ministre de la marine, et se déclaraient prêts, en outre, s'il le désirait, à lui donner des notes *sur les différents degrés d'aptitude tant des officiers que des maîtres du département de Toulon*.

Il nous a paru curieux de donner un extrait de cette délibération d'une société populaire sur la marine, comme un échantillon de celles qui avaient lieu partout, à Brest, à Rochefort, à Lorient, et dans les ports secondaires aussi bien qu'à Toulon. Elles attestent de l'anarchie des pouvoirs à cette époque, de l'absence d'autorité du conseil exécutif lui-même et de la nullité de Monge comme ministre de la marine.

* Tout ce qui est entre guillemets est textuellement extrait d'une délibération manuscrite que nous avons trouvée aux *Archives de la marine*, cartons des officiers militaires, 1793.

2 février, la majeure partie de ce secours vint mouiller au milieu de l'escadre, aux acclamations des équipages et des troupes qui étaient à bord. Quelques bâtiments étaient seuls restés en arrière, avec le vaisseau *le Commerce de Bordeaux*, chargé de l'escorte et commandé par le capitaine Saint-Julien. On ne doutait plus de la victoire, et l'on se consolait de toutes les privations que l'on avait souffertes, par la perspective de la conquête de toute l'île de Sardaigne. Truguet annonça d'avance qu'il permettrait le sac et le pillage de Cagliari, en châtiment de la conduite tenue vis-à-vis de son canot parlementaire. Les quatre mille cinq cents Marseillais furent placés avec les troupes de ligne, sous les ordres du général Raphaël de Casa-Bianca, Corse de tout temps dévoué à la France, qui avait servi avec distinction sous les ordres de Biron dans l'armée du nord, et plus récemment dans l'armée des Alpes, sous les ordres de Montesquiou.

Sur ces entrefaites, La Touche-Tréville, ne pouvant se décider à rester dans l'inaction, quand il croyait ses frères d'armes au combat, s'était résolu, le 30 janvier, à cingler de Naples pour la Sardaigne, avec *le Languedoc* et *l'Entreprenant*, réparés à la hâte. Le 7 février, il eut connaissance de l'armée navale mouillée devant Cagliari, au nombre de quarante-huit bâtiments grands ou petits, et de cinq frégates et corvettes à la voile sous le cap Pula. Ayant appris dans ces parages qu'il venait d'être nommé contre-amiral, il arbora son pavillon sur *le Languedoc*, et, dès que le temps le lui permit, il alla se mettre à la disposition du commandant en chef.

Outre ce nouveau renfort, quelques navires du convoi de Saint-Julien étant encore entrés dans la baie, Truguet n'eut plus de prétextes de retard, et donna ses ordres pour l'exécution de ses plans. Il prit pour lui la principale attaque, et remit à La Touche-Tréville le soin de diriger la contre-attaque. Bientôt après, il appareilla avec sa division, composée des vaisseaux *le Tonnant*, *le Centaure*, *l'Apollon*, des frégates *la Junon*, *l'Aréthuse* et *la Vestale*, et de tous les bâtiments de transport chargés de troupes, pour se rendre à la baie située dans l'est de la pointe de Saint-Élie.

Le reste des vaisseaux et autres bâtiments, formant la seconde et la troisième division de l'armée, se trouva placé sous la surveillance de La Touche-Tréville qui, pour mettre un terme à la rivalité dangereuse de Trogoff et de Landais, envoya ce dernier, seul avec le vaisseau *le Patriote*, à la pointe de Saint-Élie, pour en canonner la tour et faire déposer à terre, quand le moment en serait venu, les troupes de débarquement de la contre-attaque. La Touche-Tréville donna à Trogoff le commandement de la troisième division, composée des vaisseaux *le Duguay-Trouin*, *le Tricolore*, *le Thémistocle*, *le Léopard*, et des frégates-bombardes *l'Iphigénie*, *la Sensible* et *l'Iris*, et garda sous son commandement immédiat, pour porter aide et secours où besoin serait, la deuxième division de l'armée, composée des vaisseaux *le Languedoc*, *l'Entreprenant*, *le Scipion*, *le Généreux*, *l'Orion*, et des deux corvettes-bombardes *la Brune* et *la Lutine*.

Le 13, sur l'avis reçu la veille que le débarquement aurait lieu à cinq heures du matin, Trogoff appareilla avec *le Duguay-Trouin*, qu'il montait, *le Léopard*, capitaine Bourdon-Grammont, *le Tricolore*, capitaine Brueys-d'Aigalliers, et *le Thémistocle*, capitaine Haumont, pour aller s'embosser sous la place, tandis que La Touche-Tréville envoyait *l'Entreprenant*, *le Scipion*, et la frégate-bombarde *l'Iphigénie*, prendre position sous le lazaret, et que *le Patriote* occupait déjà son poste intermédiaire entre le lazaret et la tour Saint-Élie. Le défaut de vent empêcha, ce jour-là, les vaisseaux de Trogoff de jeter l'ancre à portée de canon de la ville; mais *le Patriote*, par un feu bien dirigé, éteignit celui de la batterie haute de la tour de Saint-Élie. De leur côté, *l'Entreprenant* et *le Scipion* forcèrent les troupes sardes à abandonner le lazaret.

Pendant ce temps on entendait, par intervalles, le canon des frégates qui protégeaient le descente à la baie des Salines. Sur ce point, le contre-amiral Truguet payait de sa personne. Le premier, dirigeant l'ordre de marche des canots qui portaient les troupes et les troupes elles-mêmes, il avait mis pied à terre, et reconnu le terrain, afin de disposer utilement son artillerie. Il eut fort à se

louer dans ces opérations préliminaires, comme dans toute la suite de l'affaire, de l'activité et de l'intelligence du commandant de *la Junon*, l'infatigable Duhamel-du-Désert. Quand les troupes furent rangées en bataille, sous la protection de seize pièces de canon et de trois frégates embossées à portée de mitraille, Truguet les laissa aux soins du général Casa-Bianca, et retourna sur ses vaisseaux donner les instructions nécessaires au débarquement du reste de l'armée. Par son ordre, des munitions de guerre et de bouche furent distribuées, mais pour trois jours seulement, tant il lui semblait impossible que l'on éprouvât une défaite ou même un retard dans le succès. Avant le coucher du soleil, toutes les troupes, que servait merveilleusement la diversion exécutée par La Touche-Tréville, avaient opéré leur débarquement. L'ennemi ne les avait point inquiétées sérieusement; quelques groupes de cavalerie, s'étant montrés sur les hauteurs, avaient été immédiatement dispersés par le canon des frégates.

L'attaque générale fut résolue pour le 15 février. Dans la nuit, les vaisseaux de Trogoff s'approchèrent de la ville, et, dès six heures du matin, *le Thémistocle* commença son feu. *Le Duguay-Trouin* et *le Tricolore* ne tardèrent pas à l'imiter; mais, à sept heures et demie, Trogoff voyant que les boulets de ces deux vaisseaux ne portaient point sur la ville, leur fit signal de cesser de tirer. *Le Thémistocle* seul, admirablement commandé par l'intrépide Haumont qui dirigeait lui-même son artillerie, et était partout où il y avait un danger à courir, continua à tirer sur les batteries de l'ennemi, qui du reste lui ripostaient avec vigueur. *L'Iphigénie*, *la Sensible* et *l'Iris* bombardèrent la redoute du morne Saint-Élie.

Vers ce moment, on reconnut le vaisseau *le Commerce de Bordeaux* qui arrivait enfin au mouillage avec plusieurs bâtiments du convoi. Il vint jeter l'ancre près du *Languedoc*, et La Touche-Tréville lui envoya aussitôt l'ordre de préparer son détachement à passer à bord du *Patriote*, sur lequel, dès neuf heures et demie du matin, *l'Entreprenant*, *le Scipion*, *le Généreux* et *l'Orion* avaient versé leurs garnisons.

Le Languedoc alla ensuite s'entraverser à six brasses et demie de terre, et tira plusieurs coups de canon sur la tour Saint-Élie, pour déposter des montagnards qui se tenaient à l'abri du feu du *Patriote*, lequel avait été dirigé avec tant de justesse depuis la veille, que le haut de la tour était entièrement ruiné.

De son côté, le contre-amiral Truguet avait fait embosser, dès le lever du jour, ses vaisseaux et ses bombardes devant les points désignés à leurs coups, et ces bâtiments avaient bientôt commencé leur feu.

Le général Casa-Bianca, qui s'était mis en marche au bruit de cette canonnade, n'ayant déjà plus que pour deux jours de vivres et de boisson, fit savoir au contre-amiral Truguet qu'il attaquerait à la tombée du jour la tour Saint-Élie, et annonça en même temps le dénuement prochain auquel il allait être réduit. Le commandant en chef de l'escadre écrivit à La Touche-Tréville pour lui recommander d'opérer vers le même moment la diversion convenue, par une contre-attaque.

Cependant, sauf de la part du *Tricolore* qui, un peu avant midi, avait cessé de tirer à cause de son éloignement, le feu le mieux nourri était toujours entretenu sur la ville par la division Trogoff. *Le Duguay-Trouin* soutenait brillamment l'honneur de son nom et la réputation de son commandant. *Le Léopard* et *l'Orion* faisaient aussi très bien leur devoir; mais aucun n'égalait en ardeur, en audace et en persévérance, *le Thémistocle* qui, depuis six heures du matin, exposé aux foudres de la place, leur répondait avec une vigueur et un ordre dignes des bons temps de la marine française. Ce ne devait pas être toutefois sans qu'il lui en coûtât d'affreux malheurs et un grand sacrifice : car, outre deux incendies allumés par les boulets rouges de l'ennemi, il lui fallut supporter la perte de son brave capitaine qui, dès longtemps criblé de blessures, tomba dans ce jour mortellement atteint d'un éclat de bois. Ancien officier de la marine de Louis XVI, Haumont fut le premier commandant de vaisseau tué sous le nouveau pavillon. *Le Thémistocle*, soutenu par les encouragements de son capitaine

expirant, resta à son poste jusqu'à ce que, totalement dégréé, il se décidât enfin à se retirer. A quatre heures de l'après-midi, *le Patriote* avait répété le signal donné par *le Tonnant* de préparer les troupes de la contre-attaque au débarquement; mais les vents s'étant élevés au sud-est grand frais, et la mer étant devenue mauvaise, la descente devint impossible, et toutes les troupes restèrent à bord du *Patriote*, en attendant le moment favorable.

La nuit du 15 au 16 février allait marquer d'une tache honteuse, non le front des vrais soldats français, mais celui de ces bandes sans aveu, que des partis pouvaient bien employer avec succès dans des coups de main du genre de celui du 10 août, mais qu'une résistance convenablement organisée devait démoraliser, avant même le premier choc. Sur les deux heures du matin, on entendit de tous les vaisseaux une fusillade assez vive qui partait de derrière le morne Saint-Élie, et, peu après, quatre à cinq chaloupes, qui, sous la protection de *la Junon*, s'étaient approchées du morne pour porter au général Casa-Bianca quelques provisions, distinguèrent, à travers les ombres, des troupes courant le long du rivage. Ayant aussi reconnu que les Sardes n'avaient pas cessé d'être maîtres de Saint-Élie, les chaloupes revinrent à leurs bords respectifs.

Dans sa persuasion d'un heureux résultat obtenu par l'armée de débarquement, le commandant en chef des forces navales avait le dessein d'appareiller au point du jour de la rade de Saint-Élie, pour retourner, avec tous les bâtiments du convoi, en rade de Cagliari. Quels ne furent pas sa surprise et son anéantissement, quand, à trois heures du matin, des chaloupes aux frégates et des frégates à lui, la nouvelle arriva que l'armée de Casa-Bianca était en pleine déroute, et demandait à grands cris qu'on la rembarquât! Ce n'était pourtant que la moitié la moins déplorable de l'événement: les volontaires marseillais, tout à l'heure encore la plus belle espérance de Truguet, se créant de tous côtés, dans leur imagination terrifiée, des fantômes armés et menaçants, s'étaient mis à tirer sur les détachements français de troupes de ligne, et ceux-ci, épouvantés

à leur tour, avaient répondu à coups de fusils; la confusion s'augmentant encore de l'obscurité, cette sanglante erreur, produite par la lâcheté, avait gagné de compagnie à compagnie, de peloton à peloton, d'individu à individu; chacun avait vu un ennemi dans son voisin; et, parvenus sur le rivage, derrière les retranchements d'où ils étaient partis la veille, les volontaires marseillais se fusillaient, s'égorgeaient encore l'un l'autre, mourant ainsi de leurs propres mains plutôt que d'aller affronter les Sardes.

Cependant Truguet essayait encore de ne pas croire à une pareille catastrophe; il l'essayait d'autant plus que, du rivage, des bruits accusateurs arrivaient jusqu'à lui, et que les lâches étaient heureux d'avoir à présenter le défaut d'eau et de vivres pour excuse à leur conduite. Il fit supplier le général Casa-Bianca de ne pas perdre tout espoir, de maintenir ses troupes dans leurs retranchements, ne fût-ce que comme pour attendre les blessés et les traînards, se flattant que bientôt elles reprendraient leur sang-froid, et qu'alors, ayant honte d'elles-mêmes, elles retourneraient à l'ennemi. Enfin, il donnait mille prétextes pour ne pas opérer sur-le-champ le rembarquement, et promettait de faire, au point du jour, toutes les dispositions nécessaires pour secourir les fuyards.

La mer s'annonçait très mauvaise pour la journée du 16. Tout présageait que les vaisseaux ne pourraient pas s'approcher du rivage, et que l'on ne communiquerait que difficilement avec l'armée de Casa-Bianca. Dès l'aube, Truguet détacha quelques chaloupes pour aller porter à celle-ci des vivres et de l'eau. Mais le jour n'avait point apporté de calme dans les esprits épouvantés. « Nous ne voulons pas de vivres! crient les volontaires marseillais, nous voulons nous rembarquer! » En vain les officiers des chaloupes leur font des représentations; en vain Truguet écrit au général Casa-Bianca, écrit aux troupes, et les conjure de ne pas perdre courage. Les fuyards n'en sentent que davantage redoubler leur délire qui devient furieux. Ils couchent en joue les chaloupes, cherchent à se précipiter sur elles, au risque de les

submerger avec les hommes et les provisions qu'elles portent.

Cependant le vent soufflait avec violence, la mer grossissait à chaque instant et son aspect devenait fatal. Truguet, qui, de son propre aveu, avait prévu que toute communication avec le rivage serait ainsi coupée, ne fut pas trompé dans son attente. Mais, dans la situation des choses, il n'avait fait que donner une nouvelle preuve d'imprudence. Si les Sardes fussent tombés ce jour-là, et même encore les jours suivants, sur l'armée de Casa-Bianca, il n'en aurait peut-être pas échappé un seul homme. D'une part, on avait laissé passer le temps de la rembarquer; de l'autre, elle était littéralement exposée à mourir de faim. En vain on lui montrait quelques villages situés à une demi-lieue d'elle et sans aucune espèce de défense, dont elle aurait pu aisément s'emparer, et où elle aurait trouvé des provisions de toutes sortes, ainsi qu'un abri contre le mauvais temps: elle persistait à rester sur le rivage et à tourner ses regards vers les vaisseaux, comme vers son unique salut.

Truguet, d'un autre côté, semblait avoir perdu la tête; il avait oublié d'envoyer avis de ces événements au contre-amiral La Touche qui ne les connut positivement que le 19 février. Il en résulta que, ne sachant pas l'affaire manquée, les bâtiments de la deuxième et de la troisième division gardèrent tous leur poste, à leur grand péril dant l'état de la mer, et qu'ils continuèrent à tirer comme s'ils eussent encore eu à seconder les efforts de l'armée de débarquement.

Le Léopard, battu de la tempête, fut jeté sur un fond dur où il échoua. Il faisait des signaux de détresse et sa perte était imminente; on s'en aperçut dans la place, et soudain des coups de canons et de couleuvrines furent dirigés sur lui pour hâter sa ruine. Trogoff, avec *le Duguay-Trouin*, vint immédiatement partager son danger, et, depuis huit heures du matin jusqu'à près d'une heure de l'après-midi, le soutint de tout son feu. Grâces à cet appui persistant, et au soin qu'avait eu La Touche-Tréville de lui envoyer des secours, *le Léopard* put reparaître debout au vent, en conséquence déséchoué. La place ne cessa totalement son feu

contre *le Duguay-Trouin* que vers six heures du soir. *Le Patriote* continua, toute cette journée du 16, à tirer dans la gorge vis-à-vis de laquelle il était posté et sur la tour du morne Saint-Élie, dont il crut avoir complétement éteint le feu, mais où l'on ne faisait que se ménager depuis que l'on y connaissait la déroute de l'armée du débarquement.

Le lendemain, la mer n'étant pas meilleure, un coup de vent jeta *le Léopard* dans un péril semblable à celui de la veille, mais pour ne s'en plus relever. La place recommença à diriger ses coups sur le malheureux vaisseau retombé en perdition; mais *le Léopard*, qui présentait son travers aux batteries, leur riposta vivement. La tour Saint-Élie tira à plusieurs reprises sur *le Patriote*, qui fut ainsi détrompé sur le succès dont il s'était flatté, et qui eut, ce jour-là, beaucoup de difficultés pour répondre au feu. Les embarcations des diverses divisions placées sous la surveillance de La Touche-Tréville, présentaient de toutes parts des scènes affligeantes. On les voyait, celles-là qui étaient entraînées à la côte, celles-ci qui sombraient avec leurs équipages. Le canot major de La Touche-Tréville fut du nombre de ceux qui périrent corps et biens.

Ce n'était que le prélude d'un jour plus affreux. A minuit, *le Patriote* se couvrit de feux qui exprimaient sa détresse. Son câble venait de se rompre, et il ne tenait plus que par une seule ancre qui menaçait d'avoir le même sort. Autorisé à appareiller par La Touche-Tréville, il lui fut impossible de le faire immédiatement, les vents le regardant de trop près pour lui permettre de doubler la pointe du cap Saint-Élie. La première heure du matin du 18 fut signalée par des éclairs et des coups de tonnerre précipités, qu'accompagnait une pluie torrentielle. Si les vents passaient au sud-ouest, c'en était fait du vaisseau qui portait La Touche-Tréville; il n'avait pas une encâblure à chasser, sans tomber sur un fond de rochers; il ne fallut pas moins que toute la présence d'esprit, toute l'énergie et toutes les ressources du contre-amiral pour sauver *le Languedoc* d'un péril égal à celui qu'il avait naguère couru à sa sortie de Na-

ples. *Le Léopard* était dans une position pire encore que celle de la veille : la force des lames l'avait porté à terre, et il n'avait plus que treize pieds d'eau devant; son gouvernail brisé était entraîné par les flots. *Le Duguay-Trouin*, pour avoir voulu donner encore au *Léopard* un généreux appui, échoua à son tour. La chute d'une manœuvre ajouta une nouvelle blessure à celles dont Trogoff était déjà couvert. L'artillerie de la place partagea alors son feu entre *le Duguay-Trouin* et *le Léopard*. La Touche-Tréville avait le cœur navré de voir ces deux vaisseaux dans une telle situation, sans qu'il lui fût possible de leur venir en aide d'une manière prompte et efficace. *Le Léopard* paraissant plus près de sa perte que *le Duguay-Trouin*, il envoya l'ordre à une gabare d'accoster ce bâtiment, déjà aux deux tiers dégréé par la tempête, pour recueillir son artillerie. *Le Languedoc* lui-même ne pouvait pas se flatter d'être entièrement sauvé. Par deux fois, sa barre de gouvernail s'était brisée; le câble de son ancre de babord s'était rompu. Les vents ayant passé au nord, il put enfin appareiller sous ses focs et ses voiles d'étai pour s'éloigner de la côte. *L'Entreprenant*, *le Commerce de Bordeaux*, *le Scipion*, *le Tricolore*, *le Thémistocle* et les bombardes réussirent aussi à se retirer du plus fort du péril.

A neuf heures et demie du matin, La Touche-Tréville, l'œil fixé avec une anxiété croissante du côté du morne Saint-Élie, aperçut *le Patriote* qui répétait le signal donné par *le Tonnant* de verser sur les vaisseaux les différents détachements de leurs garnisons. Ce signal tardif, qui avait pour but d'empêcher la contre-attaque et de prévenir ainsi le massacre certain d'une poignée d'hommes, destinés seulement à distraire une partie des forces des assiégés, fut la première apparence de nouvelles que le contre-amiral La Touche eût de l'armée de débarquement. Sans que rien le lui exprimât encore d'une manière positive, il comprit que l'expédition devait être manquée, et il prit le parti d'envoyer un canot à bord de l'amiral, pour lui demander les ordres qu'il ne paraissait pas songer à lui envoyer.

La rade de Saint-Élie présentait en ce moment une série de si-

nistres plus désolants encore, s'il est possible, que ceux que l'on voyait dans celle de Cagliari. Les frégates de la division Truguet étaient réduites à coupér jusqu'au dernier de leurs mâts, comme unique moyen d'échapper à une perte imminente. Plusieurs hommes périrent sur *la Junon* par suite de la chute des mâts et des manœuvres. Dans le même temps, les boulets et les balles des Sardes ajoutaient de nouvelles pertes et de nouveaux malheurs à ceux que la tempête faisait subir à cette frégate dévouée. Elle eut à regretter ainsi la mort de quatre hommes et les blessures de treize autres; heureusement, l'habile et brave Duhamel-du-Désert ne fut pas atteint. Les vaisseaux de la première division et les navires du convoi avaient, comme les divisions La Touche et Trogoff, perdu presque toutes leurs embarcations. Deux bâtiments de transport furent jetés et broyés sur la côté. On ne voyait partout que de malheureux naufragés, implorant des secours contre le double danger qui les poursuivait, et n'ayant guère qu'à opter entre deux genres de mort. Deux bâtiments de transport s'étaient perdus à une demi-lieue à peine de l'armée de débarquement; mais celle-ci, persévérant dans sa lâcheté et ne s'occupant avec égoïsme que de son propre sort, ne fit pas le moindre mouvement pour essayer de contenir des bandes de paysans qui tombaient sur les déplorables victimes du naufrage et les fusillaient à ses yeux. Les Sardes portèrent leur vengeance jusque sur les débris des navires, qu'ils incendièrent.

Le 20, le vent s'étant un peu apaisé, et la mer étant devenue plus maniable, Truguet, qui ne pouvait plus enfin douter que c'en était fait de l'expédition, commença à se préoccuper du rembarquement des troupes. Pour l'exécuter, il fut obligé d'avoir recours aux vaisseaux et aux quelques bâtiments légers restés dans la rade de Cagliari. Il leur expédia l'ordre de venir sur-le-champ l'aider à sortir d'embarras. D'ailleurs, il désirait confier à la fermeté de La Touche-Tréville les plus exaspérés des volontaires marseillais dont il avait maintenant personnellement tout à craindre, et qui rejetaient de plus en plus sur lui tous leurs maux, et jusqu'à l'opprobre dont ils s'étaient couverts. On eut beau faire savoir à Truguet que, pour se

rendre à son ordre, il fallait abandonner plusieurs vaisseaux de ligne en perdition dans la rade de Cagliari, il renouvela ses exigences. Les boulets de la place continuaient à tomber sur *le Duguay-Trouin*, qui ne cessait pas de réclamer l'assistance dont il avait le plus extrême besoin.

La Touche-Tréville ne put se décider à délaisser de sa personne les deux vaisseaux échoués. Après avoir accéléré le rembarquement des détachements de garnison de la contre-attaque sur leurs bords respectifs, il fit signal à *l'Entreprenant*, au *Tricolore*, au *Scipion*, au *Commerce de Bordeaux*, à *l'Orion*, au *Généreux* et à *la Brune*, d'appareiller pour aller mouiller près du commandant en chef, et, quant à lui, il resta encore occupé à chercher des voies de salut pour les vaisseaux échoués. Il pourvut au sauvetage des malades, des effets et des munitions du *Léopard*, que l'on ne pouvait plus guère espérer de relever. Néanmoins, il était encore tout entier occupé à chercher les moyens d'y parvenir, quand, à onze heures du matin, le commandant en chef lui fit connaître, de manière à ne lui plus permettre d'hésiter, qu'il l'attendait immédiatement dans ses eaux avec *le Languedoc* et *le Thémistocle*. La Touche-Tréville dut alors obéir; mais ce fut l'âme remplie d'émotions déchirantes qu'il s'éloigna de la rade où il laissait des frères d'armes dans la détresse et trois vaisseaux de ligne français près de périr corps et biens; il l'exprima de toutes les manières.

Quant à Truguet, il ne voulait plus s'occuper désormais que du salut des bandes marseillaises, qu'il aurait pu opérer dès le jour de leur honteuse retraite. A cette heure tardive, il fallait qu'il leur sacrifiât trois vaisseaux de son escadre, qu'il leur dévouât trois grandes victimes pour essayer d'apaiser leur colère : car il sentait mieux que tout le reste quelle terrible responsabilité il aurait assumée sur sa tête devant les triomphateurs du jour, s'il passait pour avoir hésité entre le salut d'une partie des frères des héros du 10 août et celui de trois vaisseaux avec tout leur état-major, tout leur équipage, toute leur artillerie et tous leurs agrès. Quoique dès maintenant il les traitât confidentiellement de lâches et de scélérats, il ne

se joua pas avec la vengeance de leurs amis. Il put écrire impunément au ministre de la marine cette phrase qu'en des temps où tout l'ordre reçu des idées n'aurait pas été renversé, un amiral eût payée cher : « Nous abandonnons dans la rade de Cagliari, trois vaisseaux de ligne pour venir retirer le plus tôt possible de ce rivage malheureux les troupes de ligne et les volontaires[1]. »

Les équipages avaient envoyé des députations pour demander à remplacer l'armée fugitive et à recommencer l'attaque; mais le contre-amiral Truguet se borna à leur promettre de les débarquer pour protéger l'arrière-garde et enlever l'artillerie, le général Casa-Bianca lui ayant écrit de n'avoir pas à compter sur les troupes pour cette opération plus que pour les précédentes. En effet, ce furent les canonniers des vaisseaux qui descendirent à terre pour rapporter les canons dans les chaloupes.

Toutes les troupes étaient embarquées, une partie même cinglait déjà pour Villafranca sur les vaisseaux confiés à La Touche-Tréville, que Truguet ne se préoccupait point encore des trois bâtiments abandonnés dans la rade de Cagliari. Ne voulant pas qu'il fût dit que l'expédition de Sardaigne avait été faite sans résultat, il mit pendant plusieurs jours tous ses soins uniquement à assurer la ridicule conquête des îles de San-Pietro et Santo-Antioco, qu'il fallait, selon lui, *absolument conserver*. Il détacha *l'Apollon, le Généreux* et *la Vestale* pour y déposer sept cents hommes de troupes avec de l'artillerie, une ambulance, des vivres, des munitions et de l'argent.

Heureusement, pendant qu'on les oubliait, *le Duguay-Trouin* et *le Patriote,* puisant des ressources dans leur désespoir, étaient venus à bout de se réparer et de se remettre en état de naviguer. Quant au *Léopard,* qui s'était perdu pour avoir serré l'ennemi de trop près au feu, Truguet estima qu'il était impossible d'entreprendre de le dégager sous le canon de la place. La violence de la bourrasque et du flot l'avait fait passer sur un banc qui n'avait que dix pieds

[1] Rapport manuscrit et inédit du contre-amiral Truguet.

d'eau par le vent du nord-ouest, et la coque de ce vaisseau désarmé tirait seize pieds. On en retira les hommes, et on y mit le feu. Ce fut à la lueur de cet incendie que les Français quittèrent les parages funestes de Cagliari, non sans y avoir laissé, avec de nombreux débris de leur flotte, quelque chose de leur vieille renommée et de leur honneur militaire. Leur prestige était pour longtemps perdu dans la Méditerranée. La lâcheté de l'armée de débarquement avait été insigne; mais l'incapacité du chef de l'armée navale avait été notoire, et l'on comprend qu'un marin comme Trogoff ait écrit depuis au ministre de la marine : « Jamais je ne servirai en sous-ordre avec le contre-amiral Truguet. Voilà ma profession de foi [1]. »

En aucun temps on n'était parti sur une mer plus libre de vaisseaux ennemis pour mener à bonne fin une expédition; mais, au retour, on fut bien heureux de ne pas rencontrer une escadre d'Angleterre ou d'Espagne, car, la guerre venant d'être déclarée à la République par ces deux puissances maritimes, il est présumable que l'armée et le convoi, sauf ce qu'en avait emmené La Touche-Tréville, n'auraient pas échappé.

Telle fut cette expédition de Sardaigne dont on trouve partout le départ indiqué, mais sur les mésaventures et le retour de laquelle les journaux contemporains, *le Moniteur* lui-même, et par suite tous les ouvrages faits d'après ces documents vulgaires, ont gardé le plus profond silence. C'est pour la première fois peut-être qu'on en rapporte les détails circonstanciés. L'intérêt qui les avait fait taire est déjà assez loin de nous, pour qu'on puisse les raconter sans détours. Dans le temps où ils eurent lieu, leur récit eût été une grande cause de découragement pour la nation attaquée de toutes parts, et dont on avait besoin de surexciter le moral. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une leçon du passé qui doit profiter à l'avenir [2].

Le ministre Monge, qui avait compté sur l'heureux et prompt résultat de l'expédition de Sardaigne pour ordonner à l'armée

[1] Lettre de Trogoff, du 16 août 1793 (*Archives de la marine*, section historique.)

[2] C'est le *Journal manuscrit de La Touche-Tréville*, inédit, ainsi que le *Rapport de Truguet*

navale de gagner Brest avant que les ennemis bloquassent le détroit de Gibraltar, pressa encore Truguet, après la nouvelle du désastre, de passer dans l'Océan, avec dix vaisseaux et cinq frégates. Pour l'encourager et le consoler en même temps que ses équipages, il lui écrivait dans un style qui donne une faible idée du grand mathématicien comme littérateur, que les marins de son escadre venaient d'accomplir *de longs travaux comparables à ceux d'Ulysse*, et que les despotes et la postérité apprendraient avec étonnement *qu'ils avaient été assez courageux pour affronter les dures mers du golfe de Lyon, et lutter contre les vents et la tempête*[1]. Ces singuliers éloges, qui, de la part de Monge, n'étaient pourtant pas une ironie, trouvèrent Truguet peu sensible; il semble même que dès lors il était décidé à ne plus retourner à la mer, et à fournir sa carrière navale partout ailleurs que sur les vaisseaux. A peine revenu à Toulon, le commandant en chef, craignant les excès de ses équipages qui s'exprimaient avec dédain et amertume sur sa conduite et menaçaient de le pendre, partit pour Paris sans y avoir été mandé, abandonnant son poste au moment où un décret venait d'être rendu contre les fonctionnaires coupables de ce fait. La facilité de Monge à son égard régularisa cette position en route, par un consentement forcé.

Trogoff, nouvellement promu au grade de contre-amiral, en même temps que Landais, Saint-Julien, et plusieurs autres capitaines, fut chargé du commandement intérimaire de l'escadre de Toulon, en l'absence de Truguet qui resta néanmoins titulaire de la charge et ne cessa pas d'en toucher les appointements à Paris. Landais fut envoyé à Brest, et Saint-Julien fut mis sous les ordres de Trogoff, qui déclara n'accepter la position qu'on lui faisait que par dévouement pour le pays.

et les rapports de Landais et Bourdon-Gramont, inédits pareillement, qui nous ont fourni les principaux détails de cette expédition. La correspondance de Monge et celle de Trogoff nous ont en outre servi à l'éclaircir.

[1] Lettres de Monge, du 25 février et du 13 mars. (*Archives de la marine*, dossier Truguet.)

CHAPITRE IX.

1792-1793.

Suite des événements à la Convention. — Condamnation et mort de Louis XVI. — Vote des conventionnels, officiers de marine. — Mesures prises pour l'armée navale par suite de la mort de Louis XVI. — Réalisation d'une *marine élective*. — Décrets sur l'administration civile de la marine. — Premières hostilités ouvertes de l'Angleterre. — Déclarations de guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne. — Situation de la république. — Arrestation de l'amiral Égalité. — Mouvements des départements du midi et de la Vendée. — Suite des guerres civiles des colonies et de la marine. — Expédition du lieutenant de vaisseau La Crosse aux îles du Vent. — Béhague abandonne la Martinique. — La division Rivière le suit. — Polverel et Santhonax tout-puissants à Saint-Domingue. — Arrestation du vice-amiral Girardin et du contre-amiral La Villéon. — Expédition navale contre le Port-au-Prince. — Navigations de Marchand, de d'Entrecasteaux et d'Aubert Dupetit-Thouars pendant la révolution.

Pendant l'expédition de Sardaigne, de grands et tristes événements s'étaient passés en France et aux colonies. La Constitution de 1793 avait supplanté celle de 1791. Louis XVI était mort sur l'échafaud. Le contre-amiral de Rochegude et le capitaine de vaisseau Casa-Bianca avaient fait, en leur qualité de conventionnels, tout ce qui était possible pour prévenir cette fin tragique : le premier avait voté pour la détention pendant la guerre et l'exil à la paix ; le second, pour le bannissement à perpétuité ; sur les deux questions de sursis et d'appel au peuple, ils avaient été pour l'affirmative ; c'étaient les seuls moyens qui restassent pour essayer de sauver les jours du roi. Le vice-amiral Kersaint, qui figura d'abord à la Convention comme à la Législative, reculant enfin devant les conséquences des principes ultra-révolutionnaires, avait voté dans le sens de Rochegude, et, de plus, avait eu le courage d'envoyer sa démission le lendemain de la condamnation. Il ne devait pas tarder à être enveloppé dans la catastrophe des Girondins, ses derniers amis politiques. Le ministre de la marine Gaspard Monge, s'étant laissé aller au torrent par faiblesse, avait voté la mort sans sursis ni appel ; le duc d'Orléans, qui se faisait appeler alors l'amiral Égalité, ne s'était pas montré moins impitoyable à l'égard de son

malheureux parent. Les députés des colonies à la Convention n'étant point encore arrivés, eurent ainsi le bonheur de n'avoir point à se prononcer sur cette question de sang.

Aussitôt après l'événement, la Convention, ne doutant pas que la tête d'un roi, jetée aux gouvernements monarchiques de l'Europe comme un suprême défi, ne redoublât l'effort de la guerre, et jugeant, aux préparatifs qui se faisaient de l'autre côté de la Manche, que l'Angleterre était prête à s'y mêler, avait pris des mesures extraordinaires. Elle décréta la construction d'un grand nombre de vaisseaux et de frégates, et l'envoi de commissaires, choisis parmi ses membres, sur les côtes et dans les ports pour y surexciter l'esprit public; mais si elle put se satisfaire sur ce dernier point, il n'en fut pas de même, à beaucoup près, faute d'argent, pour les ordres de construction. Dans ce temps, un arrêté du conseil exécutif[1] décida, avec l'autorisation de la Convention, que les marques de commandement sur mer dépendraient désormais du grade des chefs, quel que fût le nombre des bâtiments qui leur seraient soumis, et, modifiant quelque peu encore le pavillon, ordonna le pavillon national *à queue blanche*, au grand mât pour les amiraux, au mât de misaine pour les vice-amiraux, au mât d'artimon pour les contre-amiraux, ainsi que la flamme tricolore au grand mât pour les capitaines et autres officiers. Dans les armées divisées en escadre, les dénominations seraient désormais d'escadre *blanche, rouge, bleue,* suivant la couleur distinctive dans ce cas de la queue du pavillon. Le conseil exécutif n'avait voulu, disait-il, que retoucher dans son style proscrit le règlement de 1776 sur les pavillons et les marques de commandements, pour le faire servir aux opérations des armées navales de la République.

On discutait peu à la Convention sur les questions d'organisation; l'on décrétait et l'on agissait. La réorganisation des compagnies d'infanterie et d'artillerie de la marine fut ordonnée, la paye des gens de mer fut augmentée, mais en *assignats;* le service et le trai-

[1] Du 6 janvier 1793.

tement des ouvriers des ports et arsenaux furent réglés. Le ministre de la marine fut tenu de destituer les officiers soupçonnés de s'être montrés rebelles aux décrets de la Convention et ceux qui s'étaient absentés sans congé de ses prédécesseurs. Dans la nouvelle pénurie que faisait ce décret, le ministre fut autorisé à prendre des contre-amiraux parmi les capitaines promus depuis moins d'un an, et à choisir *la moitié des capitaines* indistinctement parmi tous les lieutenants de vaisseau, quelle que fût leur temps de navigation, ainsi que *parmi les capitaines du commerce* ayant cinq années de commandement en course ou au long cours. Les lieutenants de vaisseau purent être aussi pris parmi les capitaines de la marine marchande ayant commandé deux ans seulement au long cours; la porte fut ouverte dans des conditions relativement analogues aux lieutenants du commerce et aux officiers mariniers et pilotes pour le grade d'enseigne. Les felouques de l'île de Corse furent déclarées forces navales de la République et leurs officiers incorporés dans la marine de l'État. On arrivait rapidement au système désespéré de Kersaint; il n'y avait plus qu'un pas de ce décret à celui qui autoriserait une *marine élective*. La Convention devait le rendre, le 18 mars suivant, en décrétant que les citoyens désignés par les marins de leurs départements respectifs comme les plus dignes d'être faits capitaines de vaisseau, seraient promus à ce grade, pourvu qu'ils eussent commandé dans *plusieurs voyages*, ou qu'ils fussent déjà lieutenants de vaisseau de l'État, *même de la dernière promotion*, et qu'ils fussent *munis de certificats de civisme*. On peut juger du dangereux et odieux arbitraire de ces certificats par l'autorisation donnée, en vertu d'un décret du 31 janvier, à ceux qui les délivraient, *de n'expliquer en aucun cas leurs motifs de refus*. La marine française devint ainsi, de par la loi, soumise pour une part au mode de l'élection, et pour l'autre à la nomination de l'État.

La Convention était aussi en travail de décrets pour l'administration centrale et l'administration civile de la marine et des colonies. Elle décida que le ministre de la marine aurait six adjoints, à son

choix, qui ne pourraient être destitués qu'en vertu d'un arrêté du conseil exécutif, et seraient tenus d'habiter l'hôtel de la marine avec le ministre. C'est par ce décret, en date du 14 février 1793, que le bureau des consulats fut enlevé au département de la marine, pour être uni à celui des affaires étrangères. La Convention ordonna qu'il serait formé une liste de candidats pour le ministère de la marine, et que le ministre de ce département serait nommé à haute voix. Les adjoints que se donna ou que reçut Monge n'étaient pas faits pour parer à son insuffisance. C'étaient Taillevis-Périgny, ce même Bonjour qui avait tendu un piége à Fleurieu, Granet, Najac, Vincent, et l'ancien corsaire Dalbarade. Le comité de la marine à la Convention fut divisé en cinq sections, de dix membres chacune, pour correspondre avec cinq des divisions du ministère de la marine; le comité des colonies dut correspondre avec la sixième. Par d'autres décrets, le nombre des ordonnateurs de la marine et des classes, ainsi que des employés dans les ports et aux colonies, fut déterminé sur de nouvelles bases.

Cependant, l'Angleterre, selon son immémorial usage, avait commencé la guerre longtemps avant de la déclarer, et, dès le 19 novembre 1791, la frégate *la Résolue*, commandant de Callamand, avait dû engager un combat dans la mer des Indes, pour empêcher les frégates anglaises *le Phénix* et *la Persévérance* de visiter des navires qu'elle convoyait, et n'y avait pas réussi [1]. Le désir que

[1] Voici comment Brenton raconte les circonstances de cette affaire.

« La compagnie orientale était, en 1790, engagée dans une guerre avec Tipou-Saheb qui ne finit qu'avec la vie de celui-ci et la prise de sa capitale. Les opérations de la campagne étaient principalement dans l'intérieur de la Péninsule. Mais comme les Français et les Hollandais étaient secrètement favorables à nos ennemis, et qu'on les soupçonnait de leur fournir des munitions de guerre, nos commandants surveillèrent Mangalore, petit port sur la côte de Malabar, appartenant à Tipou, où on venait débarquer des munitions. Au commencement de l'année 1791 une correspondance avait été échangée entre sir Richard Stracham, commandant de la côte de Malabar, et le capitaine de *la Résolue*, frégate française de 32 canons de 12, au sujet du droit de visite exercé par les Anglais sur les bâtiments sous le pavillon français. Lord Cornwalis en arrivant sur la côte, consulté par sir Stracham, déclara sa résolution de visiter tous les bâtiments malgré leur escorte. Pour tenter l'aventure, les bâtiments français sortirent de la rade de Mahé sous l'escorte de *la Résolue*, et passèrent à côté de l'escadre anglaise dans les parages de Tellecherry. *Le Phoenix* et *la Persévérance* eurent ordre de donner la chasse et de visiter le convoi; sir Richard Stracham, commandant du *Phoenix*, courut bord

la révolution manifestait en toute occasion de conserver des relations amicales avec un peuple qui l'avait devancée dans les voies de la liberté, avait néanmoins fait passer sur cette infraction à la paix qui régnait alors entre les deux puissances, ainsi que sur quelques autres du même genre. Mais, depuis l'exécution de Louis XVI, le cabinet de Saint-James ne gardait plus aucun ménagement, et il avait donné l'ordre à l'ambassadeur de France de quitter, sous huit jours, le territoire de la Grande-Bretagne. Le stathouder des Provinces-Unies n'avait pas traité avec moins de mépris les agents de la République française.

La Convention leur répondit en fulminant sa déclaration de guerre, le 1er février 1793.

« Qu'ils volent sur les vaisseaux de la république, nos braves marins! s'écria-t-elle dans son adresse au peuple français. L'armée navale, aussi brûlante de patriotisme que l'armée de terre, doit marcher comme elle de victoire en victoire. Débarrassée d'une vile noblesse, elle est invincible. Marine commerçante, sous le règne du despotisme qui t'abreuvait d'humiliations, tu enfantas Jean Bart, Duquesne, Duguay-Trouin [1]; que ne feras-tu pas sous le règne de l'égalité! Ne borne plus les combats de mer à l'explosion du canon : l'homme libre qu'on attaque doit se battre avec rage. Nos grenadiers enlèvent les batteries avec la baïonnette; on a vu de nos hussards combattre à cheval sur des remparts : toi, tente les abordages, la hache à la main. Qu'ils tombent sous tes coups, ces fiers insulaires, despotes de l'Océan! Matelots, soldats, qu'une émula-

à bord du vaisseau français, et informa le capitaine français de la nature de ses ordres et de sa détermination à les exécuter; ce qu'il commença à faire aussitôt en envoyant un officier dans une chaloupe pour visiter les marchandises. Le Français répondit à cet affront fait à son pavillon, en tirant d'abord sur la chaloupe et ensuite en envoyant une bordée dans *le Phoenix*. Sir Richard, parfaitement préparé, commença aussitôt l'action et en vingt minutes fit taire le feu de son adversaire qui eut soixante-douze tués ou blessés. Ce n'était pas l'intention de sir Richard de prendre possession de la frégate; le capitaine français dit qu'il avait résisté à l'insulte faite à son pavillon autant qu'il était en sa puissance, et se rendait à des forces supérieures. Les frégates anglaises procédèrent alors à la visite du convoi où elles ne trouvèrent point d'articles de contrebande, et lui permirent de s'éloigner. Après quoi, sur l'ordre du commodore qui était en vue, elles conduisirent *la Résolue* dans le port de Mahé.

[1] On a déjà dit que c'était là une erreur, et qu'aucun de ces marins n'était sorti de la marine marchande proprement dite.

tion salutaire vous anime, et que des succès égaux vous couronnent..... Et vous qui mourrez au champ de l'honneur, rien n'égalera votre gloire. La patrie reconnaissante prendra soin de vos familles, burinera vos noms sur l'airain, les creusera dans le marbre; ou plutôt, ils demeureront gravés sur le frontispice du grand édifice de la liberté du monde. Les générations, en les lisant, diront : « Les voilà, ces héros français qui brisèrent les chaînes de l'espèce « humaine, et qui s'occupaient de notre bonheur lorsque nous « n'existions pas! »

La Convention lança, en vue de l'Angleterre, un décret d'annulation de tous traités d'alliance et de commerce passés entre la France et les puissances avec lesquelles on était en guerre, et défendit l'introduction dans les ports français de diverses marchandises particulièrement produites par les Anglais qui furent extrêmement sensibles à cette mesure, et s'en montrèrent beaucoup plus émus que de l'adresse aux marins.

Peu de jours après, la Convention ayant eu connaissance d'un traité d'alliance offensive et défensive passé entre l'Empire germanique, l'empereur comme roi de Bohême et de Hongrie et archiduc d'Autriche, la Prusse, le royaume de Naples et des Deux-Siciles, l'État ecclésiastique, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et l'Espagne, déclara spécialement la guerre, le 7 mars 1793, à cette dernière puissance dont la neutralité déjà plus que douteuse aux colonies, particulièrement à Saint-Domingue, avait été ouvertement rompue à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. « Un ennemi de plus pour la France n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté, dit le rapporteur de la Convention. Rappelez-vous que lorsqu'un des despotes de la France eut placé un de ses petits-fils sur le trône espagnol, il s'écria dans son orgueil : « Il n'est plus de Pyrénées. » Portons l'égalité et la liberté en Espagne par nos victoires, et nous dirons alors avec plus de vérité : Il n'y a plus de Pyrénées; nous le dirons pour le bonheur du monde. »

Mais toutes les proclamations du Comité de salut public, tous les élans de la tribune conventionnelle n'y pouvaient rien désormais :

quand la guerre navale commença, le meurtre de la marine française était consommé.

Placée en face d'une formidable coalition qui ne lui faisait pas désespérer d'elle-même, la République était en outre menacée de défections, et, du midi à l'ouest, sur le point d'être dévorée par la guerre civile. Celui qui avait donné à la Révolution ses premières victoires, Dumouriez, s'était retiré sur le territoire étranger, avec les fils du duc d'Orléans. Le gage dernièrement donné par ce prince lui-même à la République ne devait pas le sauver. L'amiral Égalité fut arrêté et transféré dans les prisons de Marseille.

Le jour où elle décrétait l'arrestation du duc d'Orléans, la Convention établissait son fameux Comité de salut public, auprès duquel, sans autorisation et sous les auspices de Marat, il s'en forma un autre plus violent et terrible dans ses effets, sous le nom de Comité *central* de salut public. Peu auparavant, avait été installé, sur la proposition de Danton, l'impitoyable tribunal révolutionnaire, dont chaque mouvement de lèvres était un arrêt de mort, et qui condamnait les yeux fermés, de peur de perdre du temps à regarder tous ceux que l'on faisait passer devant lui. La Montagne et la Gironde, ces deux grands partis de la Convention, s'étaient déclaré la guerre. Marseille, après avoir envoyé à Paris et aux armées tout ce que sa population contenait de plus farouche, se prononçait en même temps que Bordeaux pour la Gironde, surtout à cause des injures faites par la Montagne à son jeune député Barbaroux. De l'orient à l'occident, à partir du Rhône jusqu'à l'Océan, les Girondins semblaient pouvoir compter sur une soixantaine de départements; mais les Montagnards ne comptaient que sur eux-mêmes, et c'est ce qui fit leur force et leur victoire. Enfin, depuis le mois d'août 1792, l'insurrection de la Vendée était commencée au nom des principes monarchiques, et surtout de la liberté des consciences religieuses, et, à l'heure où nous en sommes de l'histoire, elle prenait les proportions d'une grande guerre civile.

Pour être éloigné, le spectacle qu'offraient les colonies n'était pas moins affligeant. Tous les perturbateurs qui avaient été ren-

voyés des îles, non pas seulement par les commandants militaires et les assemblées coloniales, mais par les commissaires nationaux eux-mêmes, étaient autorisés, par décrets de la Convention, à y retourner aux frais de l'État, comme de braves gens que l'on avait indignement persécutés. Ils avaient soin de faire précéder leur retour par l'annonce des réactions sanglantes qu'ils étaient dans l'intention d'exercer, ne se doutant pas qu'une partie de leurs frères et amis étaient déjà entrés, avec une ardeur de transition prodigieuse, dans le mouvement contre-révolutionnaire. Béhague, gouverneur général des îles du Vent, d'Arrot, gouverneur intérimaire de la Guadeloupe, de Rivière, commandant le vaisseau *la Ferme*, Villevielle, commandant *la Didon*, Mallevault, commandant *la Didon*, et Blanchelande, ancien gouverneur intérimaire de Saint-Domingue, et plusieurs autres avaient été décrétés collectivement d'accusation. L'ex-ministre La Coste s'était vu aux prises avec un pareil décret, pour avoir mal choisi les employés des îles et favorisé les conspirations, en ne pourvoyant pas suffisamment à la sûreté des colonies. Par bonheur pour lui, il eut des amis assez puissants pour le soustraire à l'échafaud.

Quatre nouveaux commissaires furent nommés pour les îles du Vent, à la place de ceux qu'on n'y avait pas voulu recevoir. C'étaient Chrétien de Périgueux, l'ex-constituant Coroller, et les deux anciens membres de l'Assemblée législative Jeannet et Antonnelle. La trésorerie nationale dut tenir à la disposition du ministre de la marine une somme de douze millions cent soixante mille livres, pour les frais d'une nouvelle expédition, destinée à faire rentrer ces îles dans le devoir.

En attendant son départ, la frégate *la Félicité*, commandée par le lieutenant de vaisseau Jean-Raymond La Crosse, avait fait voile de Brest, le 24 octobre 1792, pour aller chercher des nouvelles de Bruix et de Rochambeau. Arrivé le 1er décembre devant Saint-Pierre de la Martinique, et y ayant appris la contre-révolution de cette colonie et celle de la Guadeloupe, ainsi que la fuite du convoi de Bruix, La Crosse avait fait voile pour l'île anglaise

de la Dominique, où les prétendus patriotes des colonies s'étaient en partie réunis sous le pavillon britannique. Comme ce n'était pas l'affaire des Anglais que le commandant français se concertât avec les réfugiés de la Martinique et de la Guadeloupe, le gouverneur James Bruce lui enjoignit de s'éloigner, et La Crosse gagna l'île de Sainte-Lucie qui, dans ce temps, recevait le surnom de la Fidèle pour sa conduite vis-à-vis de la métropole. Accueilli sur ce point avec enthousiasme, La Crosse put concerter à l'aise les mesures nécessaires pour faire rentrer les colonies contre-révolutionnaires dans le giron de la métropole, et il rédigea une adresse patriotique à cette intention. Mais les assemblées coloniales de la Martinique et de la Guadeloupe ne s'en montrèrent que plus violentes. Elles furent même assez téméraires pour déclarer, en leur nom et au nom de la royauté, la guerre à la Révolution, traiter La Crosse d'aventurier sans titre et sans mission, et prononcer la peine de mort contre quiconque introduirait son adresse dans les colonies redevenues royalistes. Les patriotiques tentatives de La Crosse ne restèrent pas néanmoins sans effet. Le parti de Sainte-Lucie se grossit de plus en plus des fugitifs de la Martinique; beaucoup de matelots de la station désertèrent et se rendirent à bord de *la Félicité*. Enfin, à la Guadeloupe, la ville de la Pointe-à-Pitre se déclara et reprit le pavillon national le 28 décembre 1792. Les frégates *la Calypso* et *la Royaliste*, toujours sous les ordres de Mallevault et de Villevielle, accourues pour réprimer ce mouvement, n'y purent réussir. Elles se retirèrent, et La Crosse, invité par une députation à se rendre à la Pointe-à-Pitre, y arriva, le 5 janvier 1793, au milieu des acclamations des habitants. Toute la colonie se prononça bientôt dans le même sens. La plupart des individus qui avaient voulu le drapeau blanc, furent des premiers à demander sa suppression; le colonel d'Arrot leur rappela sa résistance à l'arborer, leur serment de le défendre quand ils l'y avaient contraint; plutôt que de les suivre dans toutes leurs palinodies, il se jeta sur une barque, et gagna l'île espagnole de la Trinité. La municipalité et les tribunaux de la colonie furent immédiatement changés; des

clubs s'organisèrent républicainement ; des représentants, élus par chaque quartier de la colonie, se réunirent à la Pointe-à-Pitre et prirent le nom de commission générale extraordinaire ; le séquestre fut mis sur les biens du clergé et des émigrés comme dans la métropole. Le lieutenant La Crosse fut proclamé gouverneur provisoire ; il n'accepta que sous la condition qu'il pourrait confier ses fonctions au capitaine Kermené, commandant de Marie-Galante, toutes les fois qu'il s'absenterait pour faire reconnaître les lois de la métropole dans d'autres îles françaises [1].

D'autre part, Béhague, Rivière, Mallevault de Vaumorant et Villevielle, détrompés sur le bruit d'une contre-révolution à Paris, ne se sentant plus soutenus par ceux dans lesquels ils avaient trouvé jusqu'ici leur principal appui, et sachant que Rochambeau devait revenir avec des forces considérables, prirent le parti d'abandonner la Martinique, et firent voile, le 11 janvier 1793, avec tous les bâtiments de la station et un grand nombre de planteurs, pour l'île de la Trinité. Aussitôt le pavillon national fut relevé dans la colonie, et une députation fut envoyée au lieutenant La Crosse pour l'investir du gouvernement général provisoire des îles du Vent. Tabago et Saint-Vincent suivirent le mouvement de retour de la Martinique et de la Guadeloupe.

A Saint-Domingue, le vieux général d'Esparbès n'avait pas été plus heureux que Blanchelande, et son gouvernement n'avait eu que quelques jours de durée. S'il avait possédé l'énergie nécessaire pour profiter des dispositions générales des troupes de la colonie à la nouvelle de la déchéance du roi, il lui aurait été facile de s'emparer des commissaires, de les embarquer et d'opérer une contre-révolution. Pendant qu'incertain lui-même sur le parti qu'il devait prendre, il laissait dans l'hésitation les officiers de terre et de mer, les commissaires civils, s'appuyant sur les paroles de l'Archevêque-Thibaut et du marquis de Borel, qu'ils venaient de tirer de prison, s'emparaient de sa personne, au milieu d'une conférence concilia-

[1] Boyer de Peyreleau, d'après le *Compte-rendu de La Crosse, en 1792 et 1793*, et le *Mémoire pour les habitants de la Guadeloupe*, imprimé en 1803.

trice, du colonel de Camberfort et de plusieurs autres officiers, ainsi que d'un assez grand nombre de colons qui furent entassés sur le vaisseau *l'América*, capitaine Duclos-Guyot, dont l'équipage offrait plus de sécurité à Polverel et à Santhonax que ceux des autres vaisseaux de la division. En cette occasion, il n'y avait pas eu de combat proprement dit, par conséquent pas de victoire; ce n'avait été qu'une surprise; mais les conséquences n'en furent pas moins grandes. Toute l'administration militaire et civile de la colonie fut changée. Les commissaires le remplacèrent provisoirement. L'Archevêque-Thibaut se nomma lui-même contrôleur général de la marine; on se disputa l'emploi de capitaine de port. Les officiers de la marine n'échappèrent point aux suspicions ni aux destitutions des commissaires. Le général d'Esparbès, le vice-amiral de Girardin et le contre-amiral de La Villéon, dépouillés de leurs commandements, firent voile, avec *l'Éole* et *le Jupiter*, pour la France, où les précédait la dénonciation de Polverel et Santhonax. A leur arrivée, ils furent arrêtés et décrétés d'accusation, ainsi qu'un assez grand nombre d'officiers de terre et de mer qui les accompagnaient. Mais, plus heureux que le général, le vice-amiral et le contre-amiral furent rendus à la liberté après quelque temps de détention. Polverel et Santhonax disgracièrent aussi le général d'Hinisdal, qui retourna en France, et constituèrent le général Montesquiou-Fezenzac prisonnier à bord de la frégate *l'Inconstante*. Ailhaud, troisième commissaire, ne voulut pas paraître plus longtemps leur complice et partit pour la France, en les dénonçant comme deux scélérats[1]. Ceux-ci, débarrassés de leur timoré et trop honnête collègue, prirent pour base de leur politique la maxime : diviser pour régner[2]. Ils se détachèrent même des colons blancs du parti le plus exalté, et, démasquant la mission qu'ils avaient certainement reçue à Paris, se jetèrent ouvertement dans celui des hommes de couleur, en attendant qu'ils prissent fait et cause pour les nègres. L'un établit le siége de son autorité au Cap, et l'autre au Port-au-Prince. Là, entourés de luxe,

[1] *Histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par Dalmas, t. II, p. 74.
[2] Pamphile-Lacroix, t. II, p. 225.

de splendeur et d'une sorte de sybaritisme, ils donnaient un démenti permanent au républicanisme de leur mission.

Ils osèrent plus qu'on ne s'était encore permis contre ceux qui s'étaient jusqu'ici donnés comme ardents patriotes et républicains. A l'occasion d'une rixe entre les mulâtres d'une part, et des habitants et des matelots de l'autre, dans laquelle périt d'Assas, placé par les commissaires à la tête du régiment du Cap, Santhonax fit enlever, dans leurs maisons, l'Archevêque-Thibaut et la plupart des anciens *Léopardins* qui se trouvaient au Cap; puis il les envoya rejoindre dans les prisons de France ceux qu'ils avaient eux-mêmes tant contribué à faire déporter. Les nouveaux colons, malgré une apparente communauté d'infortune, ne firent point taire leur haine contre les malheureux qui les avaient précédés dans la métropole; ils furent, au contraire, les témoins les plus acharnés qui déposèrent contre eux. L'ancien gouverneur Blanchelande fut particulièrement l'objet de leurs accusations; ils se conjurèrent pour essayer de se sauver en le perdant. Blanchelande et son fils, malgré une éloquente défense du célèbre Tronçon du Coudray, furent condamnés à mort et exécutés. D'Esparbès les suivit de près à l'échafaud.

Pendant ce temps, les généraux Rochambeau, Collot et Ricard, ayant reçu ordre d'aller prendre possession de leurs gouvernements de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie, sur les brigs *le Lutin* et *l'Ardeur*, le premier fut remplacé dans le gouvernement provisoire de Saint-Domingue par le ci-devant marquis de Lasalle, le plus ancien des maréchaux de camp présents dans la colonie. Les commissaires, ne se sentant pas encore assez en force pour résister aux vœux de tous les blancs réunis, furent, à leur grand regret, obligés d'autoriser quelques expéditions contre les nègres insurgés qui profitaient de ces dissensions pour s'étendre et s'affermir. Dans la province du sud, leur camp des Platons fut dispersé par le général Harty, tandis que, dans la province du nord, le général Laveaux, et surtout le colonel de Nully, attaquaient Biassou et lui enlevaient, à l'arme blanche, son quartier général de la Tannerie, à l'entrée des mornes du Dondon et de la Grande-Rivière.

Santhonax et Polverel ne virent point ces deux succès d'un bon œil et empêchèrent qu'on n'en tirât parti pour entreprendre d'anéantir la révolte; car c'eût été présumablement la fin de leur puissance.

Sur ces entrefaites, le marquis de Borel, profitant d'une absence de Polverel, avait forcé le général de Lasalle à sortir du Port-au-Prince et s'était emparé d'un pouvoir absolu dans la ville. Assisté d'un corps de petits-blancs et d'un corps de nègres qu'il avait ralliés à sa cause, il se croyait au moment de proclamer son espèce de souveraineté sur la colonie, quand une expédition, composée du vaisseau *l'América*, commandant Duclos-Guyot, des frégates *la Fine* et *l'Astrée*, et de la gabare *la Normande*, apporta les deux commissaires, et vint s'embosser devant le Port-au-Prince, après avoir débarqué à l'Arcahaye huit cents hommes de couleur aux ordres du général Lasalle. Ceux-ci ne tardèrent pas à investir la ville par le nord, tandis que cinq cents mulâtres, commandés par le général Beauvais, s'avançaient par le sud. Les commissaires ne laissèrent aux habitants du Port-au-Prince que vingt-quatre heures pour se rendre. Le terme étant expiré sans réponse satisfaisante, la division navale ouvrit un feu très vif, pendant que les colonnes simulaient les préparatifs d'une escalade. Le feu des vaisseaux eut bientôt éteint celui des forts; deux mille boulets, tirés sur la ville, la contraignirent à se rendre. On facilita au marquis de Borel son évasion; il alla s'embarquer à Jacmel avec ses affidés, et gagna l'île anglaise de la Jamaïque. Saint-Domingue se vit ainsi débarrassé, mais beaucoup trop tard, du plus bizarre et du plus remuant des aventuriers qui l'avaient désolé. Le 14 avril 1793, les deux commissaires firent leur entrée dans la ville du Port-au-Prince, où ils affectèrent de donner partout la prééminence aux mulâtres et même aux nègres libres sur les blancs. Les petits-blancs, sur lesquels ils avaient aussi songé à s'appuyer d'abord, ne trouvaient plus grâce devant eux, depuis qu'ils les avaient trouvés aussi antipathiques que les planteurs à l'union des diverses couleurs et à l'émancipation des esclaves.

Les blancs de Jérémie et de la Grande-Anse résistèrent avec vi-

gueur aux commissaires et aux hommes de couleur. Ceux-ci, commandés par un des frères Rigaud et accompagnés de leur président Pinchinat, furent battus à plate couture. Mais, sauf sur ce point, les blancs avaient partout le dessous, en raison de leurs divisions et de l'insurrection des nègres.

Mais détournons un moment nos regards de ces déplorables événements pour les distraire par le spectacle de deux des plus belles navigations qui aient honoré la marine française, et qui eurent lieu malgré les préoccupations politiques de cette terrible époque. La première appartient au commerce, dans la personne du capitaine Marchand, né aux Antilles, qui avait reçu une instruction supérieure à ceux de son métier par ses parents, officiers distingués de l'ancienne compagnie des Indes.

Marchand, parti de Marseille, le 14 décembre 1790, sur le navire *le Solide*, armé par la maison Baux pour faire la traite des pelleteries à la côte nord-ouest d'Amérique, poussa ses excursions jusqu'à travers le Grand-Océan. Ayant reconnu les Marquises de Mendoça, découvertes en 1595 par l'Espagnol Mendana, et s'étant arrêté dans la baie de la Madre-de-Dios, à l'île Sainte-Catherine, il fit voile pour une terre qu'il avait aperçue dès son entrée dans cette baie et qu'aucune carte n'indiquait. C'était une île haute, couronnée de cimes agrestes et entrecoupée de vallées luxuriantes. Les Français en prirent possession avec les cérémonies d'usage et lui donnèrent par acclamations le nom d'*Ile-Marchand*. Les insulaires la nommaient Roupoa. On en vit une autre, séparée d'une demi-lieue de la première, de moyenne hauteur, unie et tapissée de verdure, à laquelle sa forme fit donner le nom d'*Ile-Plate*. Marchand fut si satisfait des relations qu'il noua avec les habitants de la première de ces îles, qu'il donna à une baie de la côte occidentale où il avait jeté l'ancre, le nom de *Bon-Accueil*. En doublant la pointe nord de la baie de Bon-Accueil, Marchand avait distingué d'autres terres à une distance d'environ neuf lieues. Il fit route de ce côté, et, dans la matinée du 23 juin 1791, il reconnut une terre assez haute et aplatie au sommet, de laquelle il ne s'approcha pas

assez pour s'assurer si elle était peuplée. C'était l'île Noukahiva, qui devait être un jour possession française, et à laquelle Marchand voulut imposer le nom d'*Ile-Baux*, qui ne lui est pas resté. *Le Solide* cingla ensuite vers deux îlots qui furent appelés les *Deux-Frères*. Le lendemain, 24 juin, on reconnut deux îles situées à environ douze lieues l'une de l'autre, qui reçurent les noms de *Masse* et de *Chanal*, officiers de l'expédition. Marchand donna au groupe tout entier qu'il venait de découvrir, et dont l'île de son nom et les îles Masse et Chanal faisaient partie, le nom d'*Iles de la Révolution*, en l'honneur du grand mouvement de 1789. Il appartient à l'archipel des Marquises ou de Noukahiva qui occupe environ soixante lieues d'étendue sur une ligne sud-est et nord-ouest. Le 12 août 1791, *le Solide* atteignit la côte nord-ouest d'Amérique, gagna de là les îles de la *Reine Charlotte*, où il découvrit deux ports; puis faisant voile pour la Chine, où il craignait d'être devancé pour son commerce, il passa auprès des îles Sandwich, des îles Mariannes, des îles Batel-Tabago-Xima et de Formose, et vint jeter l'ancre en rade de Macao. Là, ayant su que l'introduction des fourrures, dont il avait composé son chargement, était alors prohibée dans les ports du midi de l'empire chinois, Marchand leva presque aussitôt l'ancre, débouqua de la mer de Chine par le détroit de Bililou, qu'avait passé *la Subtile*, commandée par le vicomte de La Croix, en 1788; puis il entra, par le détroit de la Sonde, dans la mer des Indes, où, après avoir reconnu l'île Rodrigue, il vint mouiller, le 30 janvier 1792, à l'île de France. Le 4 août suivant, *le Solide* était en rade de Toulon, sans avoir perdu plus d'un homme dans vingt mois de navigation.

Marchand aurait pu être fort utile à la marine de la République; mais à peine venait-il d'être accueilli par elle, qu'il mourut, au mois de mars 1793, à l'île de France, où il avait été chargé de conduire le brig *le Sans-Souci*. Le journal du voyage du *Solide* avait été conservé par Chanal, un des officiers de l'expédition. Le savant Fleurieu ne crut pouvoir mieux occuper les loisirs souvent bien tristes de sa retraite, qu'en rédigeant et en publiant l'histoire de

la navigation de Marchand d'après ce journal; il l'enrichit de notes et d'observations précieuses sur les découvertes antérieures des Européens dans la mer du Sud.

Avant de se séparer, l'Assemblée constituante avait décrété qu'il serait fait une expédition pour aller à la recherche de La Pérouse, et qu'une somme d'un million serait consacrée à cet objet. C'est en conséquence de ce décret que les frégates *la Recherche* et *l'Espérance* avaient été armées, et placées sous le commandement supérieur de d'Entrecasteaux; sur *la Recherche* étaient, outre le chef de l'expédition, les officiers de marine d'Hesmivy-d'Auribeau, de Rossel, de Crétin, la Fresnaye de Saint-Aignan, Singler de Welle et Willaumez, l'astronome Bertrand, l'ingénieur hydrographe Beautemps-Beaupré, et les naturalistes Ventenat, Deschamps et la Billardière. Sur *l'Espérance* étaient, avec le commandant Huon de Kermadec, les officiers de marine Denis de Trobriand, Lasseny, la Grandière, de Lusanzay, La Motte du Portail, le Grand, Laignel et Jurien, l'astronome Pierson, et les naturalistes Riche et Blavier. L'expédition avait mis à la voile de Brest le 28 septembre 1791.

Au cap de Bonne-Espérance, le contre-amiral d'Entrecasteaux reçut une dépêche du vice-amiral Saint-Félix, contenant les dépositions de deux capitaines de bâtiments marchands, qui, pendant leur séjour à Batavia, avaient vu le capitaine anglais Hunter et les officiers de frégate *le Syrius*, perdue sur l'île Norfolk, et en avaient reçu avis que l'on avait cru reconnaître sur des habitants des îles de l'amirauté les dépouilles des équipages de La Pérouse. Un moment, sur ces indications, d'Entrecasteaux eut l'espoir de retrouver cet infortuné navigateur; mais bientôt il réfléchit que si l'on avait vu des habitants des îles de l'Amirauté vêtus d'habits européens, il était vraisemblable que ceux à qui ils avaient appartenu étaient pour la plupart morts dans un naufrage, et que le petit nombre qui avait pu échapper aux flots avait été massacré par les indigènes. Ces tristes réflexions ne l'empêchèrent pas toutefois de poursuivre avec ardeur sa recherche. Il voulut d'abord se rendre aux îles de l'Amirauté par le nord de la Nouvelle-Hollande,

comme par le chemin le plus court, espérant arriver avant le retour de la mousson. Mais après vingt-et-un jours de navigation, il reconnut qu'il lui serait impossible d'aller au delà de l'île de Timor, où la mousson de l'est le retiendrait. Il changea de route et prit le sud de la Nouvelle-Hollande. Le 28 mars 1792, il aperçut l'île d'Amsterdam, dont, le premier, il détermina la position. Le 21 avril, par suite d'un faux relèvement de l'enseigne Willaumez, il alla mouiller dans la baie des Tempêtes, à la terre Van Diemen, croyant être dans celle de l'Aventure. Il envoya reconnaître une anse où on se rendit le lendemain, et qui fut nommée *port d'Entrecasteaux*. Il découvrit, entre la terre de Diemen, à présent Tasmanie, et une île qui fut appelée *de Bruni*, d'un des noms du découvreur, un canal qui prit aussi le nom de *d'Entrecasteaux*. Parti, le 28 mai, de la terre de Van Diemen, Bruni d'Entrecasteaux fit route pour la Nouvelle-Calédonie, dont les côtes sont hérissées de récifs inabordables. Il passa à l'ouest des îles de la Trésorerie, ainsi nommées par le navigateur anglais Shortland, et reconnut, le premier, la partie occidentale de l'île de Bougainville, côte environnée de récifs de corail qui la rendent extrêmement périlleuse. Il reconnut aussi la côte de l'île que Bougainville avait appelée Bouka, puis une terre aplatie à laquelle l'Anglais Carteret avait donné le nom de Charles-Hardy, et nombre d'autres petites îles. De là, d'Entrecasteaux se rendit au Havre-de-Carteret, dans la Nouvelle-Irlande. Il en sortit, le 24 juillet, par une ouverture entre l'île des Copeaux et la Nouvelle-Irlande. Il reconnut ensuite l'île Sandwich, les sept îles Portland, cingla vers les îles de l'Amirauté, et se dirigea sur la plus orientale du groupe, où, disait-on, avaient été aperçus des sauvages vêtus d'uniformes de la marine française. D'Entrecasteaux, n'ayant trouvé auprès des habitants aucun renseignement, porta, sans plus de succès, au nord de l'archipel. Le 2 août, il eut connaissance des îles Hermites. Le soir du même jour, il reconnut la plus orientale des îles du petit archipel auquel Bougainville avait donné le nom de l'Échiquier. Le 12, il eut connaissance de la plus grande des îles de Schouten. Le 19, il doubla, pour la première

fois, le cap Good-Hope ou de Bonne-Espérance de la Nouvelle-Guinée; De là, il fit voile pour les Moluques par le détroit de Dampier, et, après avoir un moment proposé de reconnaître le détroit de Watson, il entra dans celui de Pitt. Il détermina la position des îles Salawatty, Popo et Canary. Il se rendit ensuite à l'île Céram, et entra dans le canal qu'elle forme avec l'île de Bonoa. Il relâcha à l'île d'Amboine, avec l'autorisation du gouvernement hollandais, et reconnut quelques-unes des Moluques.

L'expédition, arrivée à la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, essuya une horrible tempête durant laquelle *la Recherche* et *l'Espérance* furent trop heureuses de trouver un refuge, au moment de faire côte, à un mouillage qui fut appelé *Legrand*, du nom de l'officier qui l'avait découvert du haut des mâts. Les naturalistes et les autres savants descendirent à terre pour y faire leurs excursions et leurs observations. Riche, l'un d'eux, se laissa égarer tout seul à la recherche des plantes et des animaux extraordinaires de la Nouvelle-Hollande. Déjà l'on pleurait sa mort comme assurée, lorsqu'après cinquante heures de fatigues et de désespoir, il fut retrouvé errant au bord de la mer, dans un cruel état d'affaissement physique et moral.

D'Entrecasteaux leva l'ancre de *la baie Legrand* pour faire route de nouveau vers la terre de Diemen, et alla mouiller dans la baie de l'Aventure. Ayant appareillé de cette baie, il passa près de la côte septentrionale de la Nouvelle-Zélande, mais sans vouloir y mouiller, à cause de la catastrophe du navigateur français Marion-Dufresne, dont le déplorable souvenir était encore dans toutes les mémoires. D'Entrecasteaux reconnut les îles Curtis et Macouley, au groupe desquelles fut donné le nom de *Kermadec*.

Les 18 et 19 mai 1793, il découvrit et nomma, au nord-nord-ouest, l'*île de la Recherche*, de forme presque triangulaire, dont l'intérieur offrait de grands escarpements, et où des arbres s'apercevaient jusque sur les cimes les plus élevées. Toutefois, il s'en éloigna sans y avoir touché, ne se doutant pas qu'il avait si près de lui l'objet même

de sa navigation : car c'était justement l'une des îles Vanikoro, où l'infortuné La Pérouse avait fait naufrage.

Trois jours après, d'Entrecasteaux aperçut Éoa, une des îles des Amis ou de Tonga-Tabou, et le lendemain il vint mouiller en rade de l'île Tonga-Tabou elle-même, où il eut des relations quelquefois difficiles et sanglantes avec les insulaires. Il reconnut ensuite l'archipel du Saint-Esprit, découvert par Quiros en 1606, et revit peu après les hautes montagnes de la Nouvelle-Calédonie.

Sur les entrefaites, le capitaine Huon de Kermadec, étant mort d'une fièvre qui le dévorait depuis plusieurs mois, fut inhumé dans l'île Pudyoua, pendant la nuit, et sans le moindre monument commémoratif, de peur que les insulaires de la Nouvelle-Calédonie, venant à reconnaître le lieu de sa sépulture, ne fouillassent la terre pour enlever et dévorer sa dépouille. D'Entrecasteaux donna le commandement de la frégate *l'Espérance* au capitaine d'Hesmivy d'Auribeau; puis il fit voile pour l'île Sainte-Croix, découvrit un canal navigable entre celle-ci et la Nouvelle-Jersey, s'approcha des Terres Arsacides, dont il voyait les hautes montagnes vers l'est-sud-ouest, et fut entraîné de nuit par les courants dans un grand canal entre l'île de la Délivrance et celle de Saint-Christophe qui fait partie de l'archipel Salomon. Après quoi, il releva l'île des Contrariétés, longea les îlots des Trois-Sœurs, et louvoya pour gagner au sud et ressortir du détroit. Après avoir vu de nouveau l'île Hammond et reconnu les Terres-des-Arsacides, de manière à ne pas douter qu'elles ne fussent l'archipel de Salomon découvert par Mendaña, le contre-amiral d'Entrecasteaux visita les côtes septentrionales de la Louisiade, où il eut quelques entrevues avec les insulaires. Il vit ensuite s'élever devant lui la côte occidentale de la Nouvelle-Bretagne, et, après avoir passé le détroit de Dampier, il longea la côte septentrionale de cette île, au nord de laquelle il découvrit plusieurs petites îles très montueuses inconnues jusqu'alors. Il longea d'assez près l'île Portland, et bientôt aperçut la plus orientale des îles de l'Amirauté. Il reconnut en dernier lieu les Anachorètes de Bougainville. Ce fut le terme de ses recherches.

Déjà il avait éprouvé des symptômes de scorbut; il y succomba, à bord de sa frégate, le 20 juillet 1793, après deux jours d'horribles souffrances. Ce fut un bonheur pour lui, car s'il avait revu sa patrie, c'eût été pour y apprendre que toutes ses affections étaient brisées, que son vieux père, ancien président au parlement de Provence, était mort sur l'échafaud révolutionnaire, et probablement pour trouver lui-même, au retour, une fin aussi tragique.

Après la mort du contre-amiral, le capitaine d'Auribeau prit le commandement en chef de l'expédition. Il aperçut les îles des Traîtres, fit doubler encore une fois le cap de Bonne-Espérance de la Nouvelle-Guinée, et alla mouiller à l'île Waigiou, puis à l'île Bourou, appartenant aux Hollandais. Comme il se dirigeait vers le détroit de Bouton, il tomba malade à son tour, et fut obligé de transmettre son commandement au lieutenant de Rossel, jeune officier fort instruit. Celui-ci, après avoir passé les détroits de Bouton et de Saleyer, jeta l'ancre à Sourabaya, un des établissements hollandais de l'île de Java.

Depuis quelque temps, le bruit des événements arrivés en France excitait une grande fermentation parmi les équipages de *la Recherche* et de *l'Espérance*. Les officiers n'en étaient plus maîtres, et voyaient à chaque instant leur autorité méconnue, leur existence menacée. D'Auribeau, dont la santé s'était un peu rétablie, et de Rossel jugèrent à propos de se mettre sous la protection des Hollandais qui étaient entrés dans la querelle des alliés avec la France. D'Auribeau se débarrassa de ceux de ses compatriotes qui mettaient le plus d'obstacles à lui laisser arborer pavillon blanc, et à lui permettre de traiter avec les ennemis. Les officiers Laigniel, Legrand et Willaumez, et les naturalistes La Billardière, Riche et Ventenat, furent jetés dans les prisons de Java, où ils restèrent jusqu'à ce qu'on eût trouvé une occasion de les renvoyer soit dans les possessions françaises de la mer des Indes, soit en France même. Laigniel et Willaumez furent transportés peu après à l'île de France, où ils se mirent à la disposition du vice-amiral Saint-Félix, chef de la station. D'Auribeau ne survécut pas au remords d'avoir livré ses frégates.

De Rossel, tombé au pouvoir des Anglais avec un bâtiment étranger sur lequel il était passé, fut retenu prisonnier à Londres jusqu'à la paix d'Amiens. Par la suite, il paya un tribut à la mémoire de son ancien chef d'expédition, en publiant le dernier voyage du contre-amiral d'Entrecasteaux. Le naturaliste La Billardière rédigea et publia de son côté, dans un esprit de haine contre celui-ci, le voyage de *la Recherche* et de *l'Espérance;* mais son travail, rempli de personnalités et de récriminations, n'était pas destiné à jouir d'une haute estime.

Un officier de l'ancienne marine, lieutenant dans la nouvelle, Aubert du Petit-Thouars, avait sollicité la faveur de partager avec d'Entrecasteaux l'honneur d'aller à la recherche de La Pérouse, et en même temps d'ouvrir de nouvelles voies au commerce français. A cet effet, il avait demandé deux navires pour les armer à ses frais; mais l'Assemblée constituante n'ayant pas accédé à ses désirs, Du Petit-Thouars avait armé le navire particulier *le Diligent*, et, après avoir obtenu de l'Assemblée législative une somme de dix mille livres pour son expédition, il avait mis à la voile en avril 1791. Par malheur, arrivé à l'île Fernando-Noronha, il fut arrêté par les Portugais qui conduisirent son navire à Fernambouc, et le transférèrent de sa personne dans les prisons de Lisbonne. C'était un attentat au droit des gens, car à cette époque la guerre n'était pas encore déclarée entre la France et le Portugal. Bientôt on verra Aubert du Petit-Thouars, sorti de captivité, transformer le navigateur en héros.

CHAPITRE X.

1793.

Destitution de Gaspard Monge. — Dalbarade, commissaire général de la marine. — Ses antécédents, son caractère comme ministre. — Suite de l'histoire parlementaire de la marine sous la Convention. — Envoi des représentants aux armées et dans les ports. — Premières hostilités avec l'Angleterre. — Combats de détail. — Mouvement girondin dans les départements. — Situation nouvelle de Marseille et de Toulon. — Trogoff, Chaussegros, Saint-Julien et Puissant de Molimont, chefs de la marine à Toulon. — Mouvement contre-révolutionnaire de Toulon. — Conduite et commencement de réhabilitation de Trogoff.

Convaincue enfin de la nullité de Monge comme ministre de la marine, la Convention le destitua, et ordonna que ses six adjoints fussent gardés à vue jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte de leur gestion.

La consigne fut presque aussitôt levée pour l'un d'eux, protégé de Cambon, que l'on plaça, le 10 avril 1793, à la tête du département de la marine. C'était Jean Dalbarade qui, si l'on en croit une lettre adressée au maréchal de Castries par le colonel de Meuron, propriétaire du régiment suisse de ce nom au service de la compagnie hollandaise, en 1783, avait droit d'être fameux au même titre que Cartouche et Mandrin, et qui, en tout cas, s'était vu condamner à la prison, en 1781, pour avoir débauché des équipages de la marine de l'État [1]. A part ces peccadilles et d'assez nombreux actes de pirate plutôt que de corsaire, Dalbarade était un intrépide marin, un homme éminemment propre à la course. Dans une seule de ses campagnes, durant la guerre de l'Amérique, il avait fait deux fois le tour des trois royaumes, et enlevé aux Anglais vingt-huit navires, dont six corsaires, sans autre secours que la frégate *l'Aigle* qu'on lui avait confiée, et avec laquelle il s'était chargé de prouver, contre l'opinion de tous les marins d'alors, par l'expérience d'un combat très vif, qu'avec l'échantillon du 12 on pouvait porter

[1] *Archives de la marine*, dossier Dalbarade.

et tirer du 24 [1]. Ces faits d'armes avaient pu être récompensés à juste titre par les grades dans la marine royale que lui avait conférés Louis XVI, par le brevet de chevalier de Saint-Louis qu'il s'était honoré d'obtenir en 1787 [2], et, en dernier lieu, par celui de capitaine de vaisseau; mais ce n'étaient pas assurément des droits à se voir élevé à la tête du département de la marine et des colonies. Dalbarade n'ordonnait rien, ne faisait rien comme ministre, que festiner en la compagnie des Montagnards, et, malgré cela, il se montrait méfiant et jaloux à l'excès des talents des autres. Il fallait un administrateur, on nomma un pirate.

La surveille de la nomination de Dalbarade au commissariat général de la marine, Kerguelen, relevé du jugement du conseil de guerre de 1775, qui le déclarait à jamais incapable d'être employé sur les vaisseaux de l'État pour avoir abandonné un canot chargé d'hommes, dans son expédition aux Terres Australes [3], avait été appelé par Monge au poste de premier adjoint, sur la démission de Taillevis-Périgny; mais on l'écarta presqu'aussitôt, et il vit son éloignement avec beaucoup de regret et d'amertume, car il s'était flatté que sa nouvelle position serait le marche-pied qui le conduirait bientôt à la tête du département. On trouva qu'il serait plus utile sur les vaisseaux que dans un poste administratif; il fut fait contre-amiral, et envoyé en cette qualité à l'armée de Brest.

La ville et le port de Brest étaient le théâtre d'événements de plus en plus graves. Une foule de galériens, condamnés à perpétuité, se rendaient, par Vire, à Paris. Ils jetaient partout l'effroi sur leur passage. Les Jacobins voyaient venir ce renfort avec plaisir. La Convention nationale, voulant en écarter le plus possible de la capitale, et

[1] *Archives de la marine*, dossier Dalbarade.

[2] Après la mort de Dalbarade, à Saint-Jean-de-Luz, le 31 décembre 1819, Louis XVIII eut la curiosité de faire chercher au domicile du défunt la croix et le brevet de l'ordre de Saint-Louis, donnés au corsaire par Louis XVI, le 11 août 1787, pour s'assurer s'il les avait déposés à sa municipalité, conformément au décret du 28 juillet 1793, ou s'il leur en avait substitué d'autres, comme firent bien des gens à cette époque. On ne retrouva qu'une petite croix de Saint-Louis que Dalbarade avait reprise et portée depuis le retour de la maison de Bourbon. (*Dossier Dalbarade*.)

[3] Voir notre *Histoire maritime de France*, 3e édition, t. II, p. 440 et suiv., et nos *Navigateurs Français*, p. 515 et suiv.

couvrir d'un voile épais le passé de ceux qui pouvaient prouver, tant bien que mal, qu'ils avaient encouru leur condamnation pour crime militaire, décréta que les individus détenus aux galères pour désertion antérieure à la déclaration de guerre du 20 avril 1792, seraient mis en liberté, et abolit tout jugement rendu contre eux. On en répartit un certain nombre dans les armées de terre et de mer; il est facile de juger du surcroît d'indiscipline et de discorde que de tels renforts apportaient dans les équipages déjà si insoumis.

Le 30 avril 1793, la Convention nationale décréta qu'il y aurait des commissaires pris dans son sein et revêtus du titre de représentants du peuple, avec un pouvoir discrétionnaire, auprès des armées et sur les côtes, pour surveiller les chefs, faire agir les troupes suivant l'esprit révolutionnaire, déjouer les intrigues de l'ennemi, et accélérer de toutes parts les travaux.

Des forces navales considérables étaient en armement à Brest, à Rochefort et à Toulon, et des mesures de surveillance rigoureuse étaient ordonnées dans tous les ports et arsenaux de la république, contre les Anglais et leurs agents que l'on soupçonnait d'avoir incendié dernièrement la voilerie de Lorient. Le vice-amiral Morard de Galles, auquel on avait d'abord donné la destination de Saint-Domingue, et qui déjà même était porteur de ses instructions, venait de recevoir contre-ordre, pour se rendre à Brest et y rassembler les armements de ce port et ceux de Rochefort et Lorient.

En attendant que les flottes ou escadres entrassent en campagne, quelques frégates croisaient, et de nombreux corsaires tenaient déjà la mer. Le seul port de Dunkerque, justifiant sa vieille renommée, avait armé vingt-quatre bâtiments dès le premier mois des hostilités. Saint-Malo, le Havre, Cherbourg, Lorient, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, et jusqu'aux moindres ports de l'Océan se disputaient à qui en lancerait le plus. Dans la Méditerranée, Cette en produisait un bon nombre, et Marseille à elle seule en donnait jusqu'à trente-deux. Les marchands de Londres étaient terrifiés.

Un corsaire de Bordeaux, *la Citoyenne française*, de 26 canons et

6 obusiers, qui venait de prendre un brig anglais et une goëlette de Hambourg, ne craignit pas d'affronter la frégate d'Angleterre *l'Iris*. L'intrépide Dubedat, qui commandait *la Citoyenne*, engagea le combat bord à bord, au milieu d'une pluie de boulets et de mitraille. Un coup de canon l'étend mort sur son pont, mais Bégal, son second, lui succède et continue l'action avec une ardeur incroyable. *L'Iris* est démâtée de son beaupré et de son mât de misaine; les bordées de *la Citoyenne* ont fait d'affreux ravages dans tous ses agrès, entamé ses murailles, et répandu la mort et la terreur dans son équipage. Elle ne cherche plus que l'occasion d'échapper à une catastrophe imminente; le vent lui vient en aide, et elle en profite pour fuir à toutes voiles devant l'habile et valeureux corsaire. La Convention nationale décréta que le nom de *la Citoyenne française* serait inscrit dans son procès-verbal, qu'il y serait fait mention de la conduite de l'équipage, et qu'un secours, en attendant une pension, serait donné à la veuve du brave Dubedat. La corvette particulière *le Brutus*, du port de Bordeaux, soutint deux combats contre des bâtiments anglais, notamment contre une frégate de 28 canons, ce qui lui valut d'être achetée toute armée pour le service de la République. Le corsaire de Dunkerque *l'Ami des lois*, de 8 pièces de canon et de quarante hommes d'équipage, capitaine Scorffery, après avoir fait de nombreuses captures, enleva à l'abordage un brig de guerre anglais portant trois officiers et cent cinquante hommes. Dans la Méditerranée, à la faveur du premier enthousiasme, on vit des choses qui rappelaient les plus audacieuses aventures de la flibuste. Le capitaine corsaire Hippolyte Mordeille, parti de Marseille sur son bâtiment *la République française*, à une époque où l'on n'avait pas encore rompu avec l'Espagne, laissait passer les navires de cette nation, lorsqu'il tomba lui-même, le 1er avril 1793, sous la volée d'une frégate espagnole de 40 canons, qui ne s'empara de lui qu'après avoir éprouvé la plus vive résistance. Emmené à Alicante, où il est enfermé dans le château avec tous ses camarades, Mordeille conçoit, avec quelques-uns des siens, le projet de s'évader : après

avoir brisé les barreaux de fer qui les retenaient prisonniers, ils descendent pendant la nuit, au nombre de vingt, par une des fenêtres du château, s'embarquent dans un canot et courent vers un bâtiment de la rade, où ils trouvent neuf hommes. Au mouvement qu'ils font en l'abordant, le capitaine espagnol, avec quatre matelots, se jette à la mer, et se sauve sur le rivage; les quatre hommes restés à bord sont faits prisonniers. Mordeille et ses camarades, sans perdre un instant, appareillent sur leur capture, et, favorisés par un vent frais, gagnent le port de Toulon.

L'action du capitaine corsaire Charabot, de Marseille, est plus extraordinaire encore : à son retour de courses, où il avait pris successivement un grand nombre de navires marchands, son brig *le Mouraille* est assailli par un terrible coup de vent qui le fait sombrer. Le capitaine et son équipage se sauvent dans trois petites embarcations qui ne tardent pas à être séparées. Tout à coup Charabot aperçoit un brig anglais, l'aborde, avec quatorze des siens, s'en empare la hache et le couteau à la main, et rentre dessus triomphant à Marseille.

Les croisières des bâtiments de l'État n'étaient pas moins funestes au commerce anglais que celles des corsaires français. *La Thétis*, capitaine Vanstabel, dans l'une d'elles, qui dura quatre mois, prit, coula ou brûla près de quarante navires marchands. Vanstabel ayant été nommé ensuite au commandement du *Tigre*, vaisseau de 74 canons, fit encore d'importantes captures, dont il amena quelques-unes à Brest, en venant se joindre à l'armée navale aux ordres de Morard de Galles. Les croisières des frégates et corvettes *l'Engageante*, *la Proserpine*, *la Carmagnole*, *la Vigilante*, *la Cléopâtre*, *la Sémillante*, *la Perdrix*, *la Prompte*, capitaines d'Ordelin, Blavet, Zacharie-Allemand, Bergevin, Mullon, Barré, Aved-Magnac, furent aussi très fructueuses. Elles donnèrent nécessairement lieu à plusieurs combats.

La Sémillante engagea une action très vive avec la frégate anglaise *la Vénus*; le lieutenant Gaillard et l'enseigne Belleville furent tués à bord de *la Sémillante*; mais ce double malheur ne fit qu'ac-

croître la rage de l'équipage, et la frégate anglaise dut chercher son salut dans la fuite. Si la frégate *la Cléopâtre*, capitaine Mullon, ne fut pas aussi heureuse, elle ne fut pas moins héroïque dans la rencontre qu'elle fit de la frégate *la Nymphe*, capitaine Pellew, de force supérieure. Les deux capitaines se saluèrent, puis donnèrent le signal d'une furieuse action ; les deux frégates furent mises dans un état pitoyable. Le commandant Mullon, quoique frappé d'un boulet, trouve encore la force, au milieu de son agonie, de tirer de sa poche la liste des signaux de la côte de France et de l'avaler, croyant qu'elle était l'objet des recherches des ennemis. Cependant, le combat n'était pas fini : on en vint à un abordage, où le nombre devait triompher de la valeur. Quand *la Cléopâtre* tomba aux mains des Anglais, ce n'était plus qu'un débris informe et près de sombrer.

Les deux brigs *l'Espiègle* et *le Furet*, capitaines Cornic et Desgarceaux, allant de conserve, mirent en fuite une frégate anglaise qui voulait leur couper le chemin de Bordeaux. Nul doute que si la guerre maritime eût consisté en affaires de ce genre, ou seulement en affaires de détail, la France ne l'eût emporté, malgré la perte de ses officiers de mer et la dislocation de ses équipages; mais ces brillants coups de main ne devaient être qu'une faible consolation à de grands revers d'ensemble.

Cependant, des événements dont l'influence devait encore se faire sentir sur le moral des équipages avaient lieu à Paris. La révolution du 31 mai 1793 avait achevé de faire passer le gouvernement dans la rue et commencé la ruine du parti des Girondins accusés de vouloir fédéraliser la France; l'insurrection du 2 juin l'avait fort avancée, par l'arrestation et la mise en accusation de vingt-deux des plus remarquables d'entre eux. La Convention nationale débordée, décimée, ne faisait plus qu'obéir aux volontés de la commune et de ce qu'il y avait de plus fougueux dans la populace qui refluait sur Paris de tous les côtés de la France. Marat était mort sous le poignard de Charlotte Corday ; mais le règne des bourreaux n'était pas encore à sa fin. Les membres du comité de salut public, moins Barère, furent changés comme trop modérés

encore, et Couthon, Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André, Hérault de Séchelles et quelques autres les remplacèrent.

C'est le moment de nous occuper des grands et tristes événements qui se passaient à Toulon, et de chercher à les éclaircir d'après des renseignements et des pièces que des individus plus ou moins compromis dans ces événements, ou intéressés à laisser retomber tout le poids des reproches sur des hommes souvent moins coupables qu'eux, avaient eu soin de ne pas divulguer. De tous les auteurs qui ont écrit sur la révolution française, aucun n'a pris la peine de baser la condamnation de certains hommes ou la glorification de quelques autres, dans l'affaire de Toulon, sur l'examen et la comparaison des pièces, nous ne dirons pas seulement inédites, mais même imprimées. Ils s'en sont tenus aux rapports faits à la Convention, et quand ils ont répété avec Jean-Bon-Saint-André et Barère, *l'infâme* Trogoff, *l'infâme* Puissant, *le vertueux et patriotique* Saint-Julien, tout est dit, leur histoire est écrite à cet endroit, et cette façon de se prononcer étant passée à l'état chronique, elle se perpétue sous toutes les formes depuis un demi-siècle.

L'arrivée des commissaires de la Convention Moïse Bayle et Boisset de Montélimar, à Marseille, Beauvais et Pierre Bayle, à Toulon, loin d'arrêter les désordres et les crimes, n'avait fait que les accroître. A côté du club des *Adorateurs de la Liberté et de l'Égalité* de Toulon, et sous la protection de celui-ci, il s'en était organisé un autre au sein même de l'arsenal. Composé des ouvriers de la marine, et ayant de nombreux affiliés parmi les équipages, ce club avait la prétention non seulement de décider tout ce qui concernait le personnel de la marine, mais d'envoyer des victimes à l'échafaud ; le plus souvent il ne les sacrifiait pas de ses propres mains, et se bornait à les désigner au club de l'Égalité, qui en faisait son affaire. Le club de l'arsenal avait pour guide l'ancien procureur Barthélemy qui, non content de cumuler les fonctions de membre du conseil permanent et de président du tribunal révolutionnaire, s'était encore emparé de celles de commissaire-auditeur de la marine.

Cependant, depuis la fin tragique de Louis XVI, les crimes et les meurtres plus ou moins juridiques qui ensanglantaient la France, les mesures violentes de la Convention avaient enfin réveillé dans la majorité des populations méridionales le sentiment de leur propre conservation, d'autant plus que les bandes marseillaises, occupées les unes à Paris ou du côté de la Vendée, les autres dans le royaume de Sardaigne, n'étaient plus là pour faire contre-poids à la réaction. Ce mouvement de retour s'était surtout fait sentir parmi les armateurs et les négociants que l'état des choses conduisait à une ruine certaine, et qui n'étaient pas moins suspects que les nobles aux sociétés populaires. Le commerce maritime de Marseille n'existait plus en quelque sorte; la marine du Levant s'y trouvait tout entière compromise, et les matelots et les ouvriers de Toulon voyaient leur avenir et celui de leurs familles perdus. D'ailleurs la disette et la faim étaient devenues le cortége de ce bouleversement de l'ordre social et de l'anéantissement du négoce, et les classes inférieures elles-mêmes commençaient à reculer devant un régime effrayant dont elles ne voyaient pas la fin. Les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, à Paris, avaient, en dernier lieu, excité encore dans le midi l'impatience de secouer le joug de la Montagne, et avaient révolté le cœur de bien des marins, même de ceux qui devaient leur fortune militaire à la Révolution. Dans ces circonstances, les mécontents, qui étaient nombreux, se montrèrent à Marseille comme ils s'étaient montrés à Lyon et dans plusieurs autres parties de la France.

Marseille, accusée de tendre au fédéralisme, ce qui d'ailleurs était assez conforme à ses vieux souvenirs historiques, à ses antécédents même les plus rapprochés, affirmait au contraire, par certains de ses organes, qu'elle ne se soulevait que pour s'opposer au fédéralisme des *Montagnards*, et pour soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République, que des proconsuls voulaient se partager en une foule de petites tyrannies ensanglantées; elle prétendait, par d'autres organes, qu'elle se faisait une loi de rester fidèle à la constitution de 1791 et de repousser, comme un exécrable présent, celle de 1793. Mais on n'en disait pas moins que son maire,

Mouraille, aspirait à devenir le chef d'une petite république dont elle serait la tête, de même qu'on avait dit que Sabathier d'Antonelle, noble et ancien officier, maire d'Arles, ne s'était fait clubiste et ami de Jourdan-Coupe-Tête, que pour se faire aussi le chef d'une république composée de l'ancienne sénéchaussée d'Arles. Ce qu'il y avait de plus clair, c'est qu'on ne savait pas au juste ce que l'on voulait, si ce n'est résister à l'oppression du moment, à la tyrannie de la Montagne, comme en d'autres temps on avait résisté à celle de la royauté. Des meneurs ne devaient pas tarder à exploiter cette confusion des idées.

Naguère, l'Assemblée constituante avait divisé les grandes villes en sections, pour faciliter les élections. Les sections prétendaient différer des clubs en ce qu'elles soutenaient exister en vertu de la loi, et donnaient un libre accès à tous les citoyens; tandis que les clubs, disaient-elles, s'étaient formés au mépris des lois qui abolissaient toutes corporations et agrégations, et ne s'ouvraient qu'à ceux que la société voulait bien y admettre. Pendant quelque temps les sections avaient langui; mais les commissaires de la Convention leur avaient rendu le mouvement. Moïse Bayle y avait ruiné la popularité du maire Mouraille. Mais, d'un autre côté, ceux des Marseillais qui étaient restés précédemment renfermés dans leur égoïsme ou dans leur indifférence, finirent par se rendre aux sections, d'abord pour y entendre les deux orateurs de la Convention, et bientôt pour les combattre. Ils conquirent la majorité, et, s'enhardissant par le succès, ils imaginèrent un comité central, formé de deux commissaires de chaque section, qui, dès le début, contrebalança et au-delà l'influence des commissaires conventionnels. Le comité central devint le comité général qui, directeur des sections, réduisit Moïse Bayle et Boisset à s'enfuir, et prit en main la domination naguère exercée par le club. Celui-ci fut même obligé de se disperser. Des députés de Lyon, de Bordeaux, du Gard, des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes se rendirent à Marseille pour s'y concerter. Mais nulle part encore de ce côté il n'était question de restaurer la monarchie.

Des sections s'étaient ouvertes dans chaque commune du département des Bouches-du-Rhône et avaient formé un comité général, à l'imitation de Marseille, tandis qu'on travaillait sourdement le département du Var pour l'entraîner dans le même mouvement. Toutefois encore, avec l'appui des deux commissaires Beauvais et Pierre Bayle, le club des *Adorateurs de la Liberté et de l'Égalité* n'avait pas cessé de dominer à Toulon, et les partisans nombreux du renversement de la tyrannie de ce club étaient encore obligés de se mouvoir dans l'ombre.

Dans ces circonstances, quatre hommes appartenant à la marine semblaient destinés, par le fait seul de leur position, à exercer une grande influence sur les événements. C'étaient Trogoff, commandant général *par intérim* de l'armée navale; Saint-Julien, contre-amiral sous ses ordres; Chaussegros, contre-amiral, commandant des armes à Toulon; et l'ordonnateur Puissant de Molimont. Il importe de rappeler ce qu'étaient ces quatre hommes.

Jean-Honoré, comte de Trogoff de Kerlessi, était d'une ancienne famille de Bretagne, que la chambre de réformation de la noblesse de cette province, en 1669, avait maintenu noble, bien qu'elle vécût depuis nombre d'années dans la pauvreté; on la trouvait, en Bretagne, dès l'an 1460, sous le nom de Trogoff de Kerguern, déjà en possession de titres héréditaires[1]. Une partie de cette famille, qui depuis quelque temps était passée à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, y avait acquis quelque bien. De 1767 à 1770, les états de la marine comptaient trois Trogoff; mais bientôt il n'était plus resté que le plus jeune qui, après avoir reçu une éducation première littérairement fort négligée, avait été nommé, en 1767, garde de la marine et du pavillon, et, en 1773, enseigne de vaisseau. Dès le début de la guerre navale pour l'indépendance de l'Amérique, Trogoff avait déployé beaucoup d'énergie, de courage et d'activité. Peu s'en était fallu qu'il n'eût eu l'honneur de tirer le premier coup

[1] Les historiens de la Révolution, en parlant de Trogoff, disent *cet étranger*. M. Thiers dit même *cet étranger comblé des faveurs de la France*, ce qui est une injustice ajoutée à une énormité, car Trogoff ne reçut que très strictement le prix de ses services.

de canon sur mer dans cette guerre; le premier, en tout cas, il avait protesté contre la violence que les vaisseaux anglais exerçaient sur les neutres, à propos d'un navire hollandais, dans le temps que la Hollande était encore incertaine du parti qu'elle prendrait. Durant tout le cours de la guerre, il s'était fait remarquer par une conduite brillante, particulièrement le 16 novembre 1778, que, commandant un brigantin, il avait enlevé à l'abordage un corsaire anglais, ce qui lui avait valu le grade de lieutenant l'année suivante, et le 12 avril 1782, que, servant sur *le Glorieux*, à la bataille de la Dominique, il avait remplacé le commandant des Cars, tué dans l'action; ce jour-là, il avait retardé longtemps la prise de cet héroïque vaisseau qui s'était dévoué, lui second, pour s'opposer au mouvement de l'amiral anglais voulant couper la ligne française, et sauver ainsi la flotte aux ordres du comte de Grasse. Prisonnier de guerre, Trogoff était revenu en France, à la paix de 1783, pour y entendre louer, par le conseil de guerre assemblé au sujet de la bataille de la Dominique, *son opiniâtreté dans la défense, sa valeur, ses ressources, sa résolution, titres qui lui devaient mériter les grâces du roi et lui assuraient l'estime du corps de la marine.* Tels étaient les termes du jugement de 1784, en ce qui le concernait. Fait, dès 1783, capitaine de vaisseau pour prendre rang, il l'avait été en pied dans les premiers mois de l'année 1786. Maintenu dans ce grade sur la liste de 1791, il n'avait pas même demandé de congé comme Truguet, et, peu après, il avait reçu le commandement du *Duguay-Trouin*, pour aller à Saint-Domingue, où il put s'assurer, par ses propres yeux, que c'en était fait de son peu de fortune. De retour à Brest, le 20 août 1792, il s'était présenté au bureau des revues muni d'un certificat constatant qu'il avait prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, et lui permettant, en conséquence, de continuer à servir sur les vaisseaux. Nous avons montré Trogoff, dans les chapitres précédents, depuis son départ de Brest avec Landais jusqu'à son élévation au grade de contre-amiral et à son arrivée à Toulon, avec l'escadre de la Méditerranée dont Truguet lui laissait le commandement. Trogoff était d'une nature âpre et sévère,

d'un caractère ferme et tenace; il aimait la discipline pour elle-même et la voulait dans tout ce qui l'entourait; il se montrait jaloux des prérogatives du rang acquis à ses services, et n'était pas resté indifférent aux passe-droits que le nouvel état de choses lui avait fait subir pendant quelque temps, lesquels lui avaient un moment donné pour supérieurs des hommes peu capables que naguère il voyait fort au-dessous de lui. Avec de la dignité, et présumablement même parce qu'il avait de la dignité et n'avait point de fortune, Trogoff ne s'était pas créé de besoins; il savait vivre de privations et porter sa pauvreté avec noblesse; enfin il était de ces gens qu'on ne tente point d'acheter, parce qu'on sait qu'ils ne sentent jamais la nécessité de se vendre[1]. Homme de beaucoup de jugement et de rectitude d'esprit, il avait vu la révolution comme une conséquence inévitable des désordres de la cour et de la noblesse; il ne paraissait pas qu'il l'eût subie avec regret, il semblait même l'avoir approuvée avant les meurtres dont elle s'était souillée d'un bout de la France à l'autre, surtout avant l'assassinat de ses frères d'armes et l'exécution du malheureux Louis XVI. Mais, depuis les atrocités commises à Toulon, depuis la mort du roi et les lois exceptionnelles de la Convention, il ne dissimulait pas que, malgré sa pauvreté, s'il restait dévoué au pays, il ne servait point avec satisfaction une sanglante anarchie. Du reste, cœur franc et loyal dans les relations du bord, âme résolue, intrépide, héroïque dans le combat; un vrai soldat, un vrai marin, un vrai Breton : voilà ce qu'était Trogoff.

Saint-Julien de Chambon était le fils d'un capitaine de vaisseau, chef de brigade d'artillerie de marine qui, après avoir servi honorablement, avait été, comme le père de Truguet, mis en retraite par Louis XVI avec le titre de chef d'escadre. Garde de la marine de 1764,

[1] Lorsqu'il était garde de la marine et du pavillon à Toulon, il savait se contenter des 30 livres par mois qui étaient affectées à cette position (les gardes-marines, qui n'étaient pas gardes du pavillon, n'avaient que 24 livres); il ne se créait pas un sou de dettes, et néanmoins on le voyait descendre chaque jour du grenier, où il vivait littéralement de pain sec, avec une tenue aussi brillante que celle des plus riches de ses camarades. Nous tenons ces détails de l'amiral Linois qui l'a connu dans ce temps.

enseigne de vaisseau de 1772, lieutenant de 1778, Saint-Julien n'avait pas fait prononcer une seule fois son nom durant la guerre de l'indépendance d'Amérique; devenu major de vaisseau dans l'organisation de 1786, et s'étant dès lors laissé dépasser par ses cadets dans la carrière, il n'avait marqué que dans cette triste affaire de Toulon, en 1789, de laquelle nous avons parlé. Fort maltraité alors par les Toulonnais, il leur en avait gardé rancune et on est fondé à croire qu'il n'était pas fâché que leurs versatilités, poussées à des excès opposés, reçussent un grand châtiment. Devenu capitaine de vaisseau de deuxième classe, en vertu de la loi de 1791, on a pu voir naguère ce qu'il avait fait pour passer presque aussitôt contre-amiral, rien que de diriger assez mal un convoi de la côte de Nice à celle de l'île de Sardaigne Ce qui expliquerait mieux que cette circonstance de sa vie sa subite élévation, c'est l'absence de respect de soi-même et le désir d'une fausse popularité qui, depuis la Révolution, surtout depuis l'affaire de 1789, l'avaient poussé, comme pour l'étourdir sur les événements, à s'oublier jusqu'à l'ivresse dans des orgies avec ses équipages. Voilà l'homme dont on ne sait trop comment, même après que le masque aurait été brisé, on devait se plaire à faire de nos jours un héros de patriotisme.

Martin-Benoît de Chaussegros était d'une famille qui, durant près d'un siècle, avait fourni des ingénieurs militaires distingués à la Nouvelle-France, et qui n'avait quitté cette magnifique colonie que quand la politique honteuse et l'incapacité de Louis XV l'avaient fait perdre à la France. Né en 1737, entré au service, en 1748, comme lieutenant des gardes-côtes du bataillon de Toulon, fait enseigne de port, dix ans après, Chaussegros n'avait pas tardé à comprendre que le service du port était pour lui un impasse qui convenait aussi peu à son activité d'esprit qu'à son ambition, et, en dépit de son titre, il n'avait laissé échapper aucune occasion de s'embarquer; il avait servi alors sur une frégate commandée par le savant marquis de Chabert dans l'escadre de La Galissonnière, le vainqueur de Port-Mahon, en 1756; satisfait de

lui, le marquis de Chabert l'avait eu à son bord dans quatre autres expéditions. En quinze ans, de 1756 à 1771, Chaussegros s'était vu employé dans douze campagnes, ou militaires ou scientifiques, quand il avait obtenu en 1772, la permission d'opter entre le service de port et celui des vaisseaux. Entré, de cette époque, dans la marine militante, il avait fait un chemin assez beau, puisque, lieutenant de vaisseau-capitaine de fusiliers, en 1772, chevalier de Saint-Louis en 1773, capitaine d'une compagnie d'infanterie de marine en 1774, lieutenant-colonel en 1779, il avait été fait capitaine de vaisseau le 4 avril 1780, et qu'en considération de sa conduite distinguée, comme capitaine en second sur le vaisseau *le Saint-Esprit*, au combat naval de la Chesapeak, on lui avait donné une pension; et qu'enfin, en 1781, il avait été fait capitaine-chef-de-division. La Révolution, après avoir un moment maintenu Chaussegros dans la première classe des capitaines de vaisseau, l'avait bientôt fait major d'armes à Toulon, puis commandant des armes ou de la marine, après l'assassinat du comte de Flotte; elle y avait joint le grade de contre-amiral. On ne pouvait pas être investi de fonctions difficiles dans de plus tragiques circonstances. Chaussegros, ayant toujours présente devant les yeux la mort horrible de son prédécesseur et placé bientôt entre deux menaces d'opinions fort opposées, devait montrer d'autant plus d'hésitation qu'il ne voulait sacrifier ni son passé, ni son avenir, quelque parti qui triomphât, et qu'en outre sa santé variable avait beaucoup d'action sur son moral. A un tel homme, brave officier et administrateur intègre, mais nullement fait pour les révolutions, il n'eût fallu que des temps ordinaires.

Quant à Puissant de Molimont, fils d'un ancien avocat au parlement de Paris, il était entré comme simple commis, en 1767, dans l'administration de la marine, où, neuf ans après, il fut nommé contrôleur à Brest. Si on l'en croit, il avait montré, dans ces dernières fonctions, non seulement une intégrité peu commune et un zèle extraordinaire, mais « témoin des désordres de la comptabilité des fausses dépenses, des dilapidations, il avait osé représenter à cha-

que ministre la nécessité de les réprimer [1]. » En 1789, profitant de la passion générale pour les réformes, il avait, ajoute-t-il, « soulevé le voile, et fait une sorte de dénonciation publique ; » s'enhardissant avec les événements, et se faisant décidément régent et maître en matière d'administration, « il était allé exprès, en 1790, déclarer au ministre, en plein conseil, la nécessité de mettre enfin un terme à des désordres portés à leur comble. » Appelé au comité de marine, c'est toujours lui qui écrit : « Il y avait, assure-t-il, présenté les bases des lois comptables les plus propres à simplifier le service... Il avait proposé, depuis, la loi sur les approvisionnements qui, selon sa bonne opinion de lui-même, était destinée à faire la gloire de la marine en général et celle du ministre Monge en particulier..... Son énergie lui avait mérité l'estime de tous les ministres ; mais il avait encouru la haine des bureaux et de quelques administrateurs, en combattant la routine des ports... Enfin, par les veilles de vingt années, il avait préparé presque tous les matériaux élémentaires du régime économique. » Certes, si tel était en effet l'abrégé de ses services et de ses talents, Puissant de Molimont avait pu se plaindre, à la suite de ce certificat qu'il se donnait à lui-même, qu'on se fût borné à le nommer, au mois de septembre 1792, chef d'administration à Saint-Malo. L'exemple de La Coste était un encouragement pour les commis aspirant à devenir ministres. Puissant de Molimont, toutefois, était maintenant en bon chemin ; car quelques mois à peine après sa réclamation, le 6 avril 1793, il avait été nommé ordonnateur civil de la marine à Toulon, à la place de l'officier d'administration Vincent, devenu suspect aux clubistes. Le choix pouvait être bon, et l'avenir l'eût appris, sans les événements hors de toute prévision qui allaient interrompre une carrière si bien engagée.

Peu de temps après le retour de l'armée navale de la Méditerranée à Toulon et le départ du contre-amiral Truguet, Trogoff, mandé à Paris par Monge, avait déjà transféré son commandement à Saint-Julien, quand les corps administratifs de Toulon, aussi con-

[1] Dossier Puissant de Molimont ; lettre au ministre, en date du 6 octobre 1792. (*Archives de la marine.*)

fiants dans son énergie et ses moyens personnels, qu'ils l'étaient peu dans ceux de Saint-Julien, avaient pris, le 5 avril 1793, en réunion extraordinaire, un arrêté, auquel le ministre avait souscrit, pour le faire rester sur l'escadre; tout le monde dans la ville, comme dans l'arsenal et sur les vaisseaux de Toulon, paraissait encore, à cette époque, concourir au même but : la défense la plus vigoureuse, au cas où l'ennemi du dehors se présenterait. Trogoff s'était mis à travailler avec l'activité et l'ardeur qu'on lui connaissait à la réparation et au réarmement des vaisseaux de l'escadre, qui avaient considérablement souffert dans l'expédition de Sardaigne, ainsi qu'à l'armement de nouveaux bâtiments; et, quoiqu'il manquât d'hommes et que ses équipages fussent tous fort incomplets, il avait déjà mis cinquante-quatre bâtiments de toutes grandeurs à la mer, les uns pour protéger les navires qui commerçaient avec le Levant et les convois qui allaient chercher, sur les côtes barbaresques, des blés dont la République avait le plus extrême besoin; les autres pour croiser et entretenir des communications constantes avec l'armée d'Italie.

Sur les entrefaites, le 21 mai 1793, le club des *Adorateurs de la Liberté et de l'Égalité* de Toulon avait, par ses dénonciations, fait enfermer au fort La Malgue soixante-douze des habitants les plus notables de la ville, parmi lesquels figuraient bon nombre d'officiers civils et militaires de la marine, dont deux contre-amiraux : Martel aîné, destiné à monter *le Triomphant*, et Burgues de Missiessy-Quiès, destiné à monter *le Centaure*. Tous étaient suspects de connivence avec les ennemis du club. Par ce nouvel acte de violence, des officiers de la marine qui plus tard devaient témoigner, par leurs longs et loyaux services, de leur dévouement au pays, s'étaient vus désarmés, arrachés à leurs familles, à leurs amis, à leur carrière, les uns pour comparaître devant des jurys militaires, les autres pour être traînés des prisons de Toulon devant les tribunaux révolutionnaires. Trogoff, Saint-Julien et Chaussegros étaient comme les autres en suspicion, et le bruit était même allé jusqu'au ministère de la marine, que le premier avait été arrêté. Tous les efforts de Tro-

goff pour suspendre les jugements, et surtout les exécutions, avaient été impuissants à sauver le capitaine de vaisseau François-Guillaume de Basterot, ancien commandant de la frégate *la Melpomène*, arrêté le 25 avril 1793, à son arrivée à Toulon, comme accusé d'avoir tiré sur des bâtiments de Turquie, dans le but d'amener une scission avec ce pays, et cela à l'instigation de la femme de l'ancien ambassadeur à Constantinople, Choiseul-Gouffier. Tout ce qu'il avait pu faire, ç'avait été de prolonger, par des lenteurs calculées, le jugement définitif et l'exécution de cet officier jusqu'au 28 mai 1793. Il semblait qu'il dût plaider avec plus de faveur pour le capitaine Prévost de La Croix, commandant du vaisseau *l'Apollon*, en invoquant ses anciens et ses nouveaux services, particulièrement sa conduite dans l'expédition de Sardaigne, et enfin l'amnistie prononcée le 5 septembre 1791, subséquente aux faits dont on l'accusait. Mais le club révolutionnaire de Toulon avait marqué cette nouvelle victime. Conduit devant le tribunal révolutionnaire de Digne, qui ne trouva pas de charges suffisantes, Prévost de La Croix fut transféré devant celui de Paris, qui le condamna sans débat et le fit exécuter.

Les mesures exorbitantes prises par le club avaient été le signal d'une réaction dans l'esprit des Toulonnais qui se voyaient sur le point d'être décimés par une tyrannie pour eux cent fois pire que celle qu'ils avaient contribué à renverser; et dès lors les partisans secrets de la royauté et les agents mystérieux de l'étranger avaient cherché à exploiter le mécontentement public dans Toulon, comme dans Marseille. Cela se passait aux premiers jours du mois de mai 1793, juste au moment où le bruit se répandait de la prochaine arrivée des forces navales combinées d'Espagne et d'Angleterre.

Le 14 mai, Trogoff instruisit le ministre des premiers mouvements des ennemis, et continua à le faire pendant trois mois avec une fidélité de détails et une suite de sages et bons avis incapables de laisser peser sur lui le moindre soupçon. Durant trois mois aussi, il instruisit le ministre de ses démarches. Dans toute sa correspondance, il ne cessa pas de solliciter pour qu'on décidât du

sort de ses officiers emprisonnés par les clubistes, et dont l'arrestation arbitraire laissait la plupart de ses vaisseaux sans chefs. Ni le ministre de la marine, ni le conseil exécutif, ni même le comité de salut public de Paris, n'osèrent prendre une décision à cet égard, et ne remplacèrent les officiers incarcérés. On fut pourtant obligé de donner à quelques-uns, au moins pour les vaisseaux qui étaient en rade, des successeurs provisoires.

L'un d'eux fut le capitaine, de récente promotion, Lebret d'Imbert qui se recommandait d'un décret de la Convention rendu depuis peu en sa faveur, et qui masquait d'un faux zèle révolutionnaire les plus perfides desseins; âme abjecte et pleine de honteuses passions, mais esprit actif et intrigant, avide de se mettre en jeu, et se faisant de l'opprobre même un titre à la fortune [1].

Cependant l'activité de Trogoff ne se démentait pas : les frégates *l'Impérieuse* et *la Vestale* escortaient à Gênes dix navires français portant deux millions d'espèces et une somme considérable en lettres de change pour acheter des blés, et *le Duquesne* était détaché, avec plusieurs frégates, sous les ordres du capitaine Vence, pour aller au devant de deux convois de grains qui donnaient les plus grandes inquiétudes. D'autres bâtiments épiaient à Rosas, à Pala-

[1] Cet officier, lieutenant de la promotion de 1786, maintenu tel sur la liste de 1791, avait dû dernièrement le grade de capitaine de vaisseau à la Révolution, qu'il trahissait avec une hypocrisie à laquelle tout le monde se fût laissé prendre, et qu'en 1814, au premier retour des Bourbons, il eut l'effronterie de rappeler en ces termes, dans le but d'en recueillir les fruits : « De retour depuis peu de mon voyage dans la mer du Sud (c'était le voyage de d'Entrecasteaux à la Chine et aux Moluques, en 1780), je me rendis à Paris, et m'y réunis au petit nombre de royalistes qui, en se rapprochant de Louis XVI, lui vouèrent leurs services immédiats, sans calculer les dangers qui les menaçaient de toutes parts. Chargé alternativement de plusieurs *missions secrètes*, je trouvais, à chaque retour, les choses dans un état plus alarmant. Après avoir échappé miraculeusement aux dangers de la journée du 10 août, je reçus des ordres supérieurs de reprendre du service. J'avais été porté sur la liste des émigrés, pour ne m'être pas présenté à la revue du 15 mars 1792. Je me résignai néanmoins à demander de l'emploi : on me nomma au commandement d'une des escadres de la Méditerranée; je m'étais chargé *d'une grande et importante mission dans le but d'en faire manquer les effets, ainsi que le portaient mes ordres secrets et les seuls légitimes*. Cette conduite m'était tracée par *l'honneur* et la fidélité. Je ne me rendis à Toulon qu'à la fin de février 1793. » (*Précis historique des événements de Toulon en* 1793, par le baron d'Imbert, édition de 1814)

Lebret d'Imbert en imposait quand il disait avoir été nommé au commandement d'une escadre en 1792 ; ce lieutenant de deuxième classe du mois de janvier de cette même année 1792, capitaine de 3e classe du mois de février suivant, n'eut pas même le commandement

mos et à Barcelone les mouvements des Espagnols. Le bombardement d'Oneglia, par Truguet, n'ayant pas produit l'effet qu'on en avait attendu, puisque les corsaires se réunissaient en plus grand nombre que jamais dans ce port, Trogoff fit canonner la ville par *le Thémistocle* et quelques autres bâtiments, sous le commandement de Duhamel du Désert.

Après avoir canonné Oneglia, l'infatigable Duhamel du Désert, car c'était bien là l'épithète qui lui convenait toujours, était allé, avec son vaisseau *le Thémistocle* et la frégate *la Badine*, au-devant d'un convoi impatiemment attendu de Livourne. La présence de la flotte d'Espagne dans le voisinage et ses nombreuses croisières ne l'épouvantèrent pas; il les déjoua toutes, et introduisit le convoi dans Toulon, aux acclamations de la foule accourue sur le port.

Dans ce temps-là même, les prévisions de Trogoff, au sujet de la prise de possession des îlots de San-Pietro et de Santo-Antioco, n'étaient que trop justifiées. Une escadre espagnole reprenait ces

d'une division. Après avoit *justifié*, comme le porte un décret de la Convention du 25 novembre 1792, inséré au RECUEIL DES LOIS SUR LA MARINE, de la légitimité des obstacles qui l'avaient empêché de se trouver à la revue du 15 mars précédent, et en considération du désir qu'il avait manifesté de satisfaire au vœu de la loi, d'Imbert avait été effectivement chargé d'une mission de peu d'importance près de la régence d'Alger, par le ministre Monge qu'il accablait de ses suppliques, et avait en conséquence été pourvu du commandement de la frégate *l'Impérieuse*, en armement le 23 avril 1793 et mise en rade le 11 mai suivant, mais pour être conduite par un autre que par lui : car le lendemain, 12 mai, il passait au commandement *provisoire* de *l'Apollon*. Tels avaient été *les commandements en chef* et les missions *effectives*, du moins sur les vaisseaux, de Lebret d'Imbert avant l'événement de Toulon, commandements et missions dont il devait se faire des titres en 1814, à la faveur d'un premier mouvement de réaction, pour usurper passagèrement le titre de contre-amiral honoraire qui bientôt, à la suite de jugements scandaleux et de condamnations correctionnelles, lui fut enlevé, avec tous ses grades, honneurs et pensions par Louis XVIII.

Sous le coup de l'indignation générale que son cynisme de perfidie avait excité, et sur l'accusation portée contre lui d'avoir imaginé son commandement d'escadre, le baron d'Imbert refit, dans une édition de 1816, la fin du passage cité, en l'accompagnant d'une lettre feinte, ou dans tous les cas tronquée, de Monge, lettre que personne n'avait vue et où il simule, pour toute preuve de son commandement, une adresse à *l'officier commandant l'escadre de la Méditerranée*, destinée pour Alger, de laquelle le démenti se trouve dans une pièce ainsi conçue, que l'on voit à son dossier aux archives de la marine : « Par décision du 17 décembre 1792, le ministre a approuvé qu'il soit payé au citoyen Imbert, *lieutenant de vaisseau de la 2e classe*, une conduite de Paris à Toulon où il doit se rendre pour une mission particulière. » Il n'y avait d'ailleurs qu'une escadre dans la Méditerranée, celle de Toulon. Tout ce qu'ajoute d'Imbert sur une prétendue destitution, sur une prétendue *mise* en jugement dont il aurait été l'objet à son retour, avec *son* escadre, à la fin de février 1793, est également controuvé.

positions, en faisait les garnisons françaises, composées de huit cents hommes, prisonnières de guerre; et deux frégates de la République, *l'Hélène* et *le Richemont*, envoyées pour soutenir celles-ci, devenaient la proie des flammes où de l'ennemi.

On avait chaque jour des nouvelles des escadres d'Espagne et d'Angleterre qui déjà se donnaient la main dans la Méditerranée. Dans cette position critique, Trogoff sollicitait en vain, avec son rappel, des instructions et des réponses de Dalbarade et du conseil exécutif [1]. Enfin Dalbarade se décida à rompre son silence, et il écrivit, au nom du conseil exécutif, de ne mettre à aucun prix dehors, si l'on n'était parfaitement sûr d'être en nombre égal à l'ennemi, sous peine de *témérité impardonnable* [2].

Le 30 juin 1793, les contre-amiraux de Martel et Édouard-Thomas Burgues de Missiessy-Quiès, ainsi que les capitaines de vaisseau et autres officiers de marine détenus par les clubistes au fort La Malgue, furent enfin relâchés; mais la flotte ne s'en trouva pas mieux, car ceux qui les avaient persécutés s'opposèrent à ce qu'ils reprissent aucun commandement.

[1] « Quoique je vous aie réitéré plusieurs fois de décider où et comment je servirai, écrivait-il à Dalbarade le 29 mai, vous ne m'avez jamais répondu; je vous avouerai que cela m'affecte infiniment; cette incertitude me met dans l'impossiblité de faire tout ce que je voudrais pour le plus grand bien de la République. »

« Celui qui doit commander cette armée, écrivait-il une autre fois à un des adjoints du commissaire général de la marine, aurait dû être ici depuis longtemps; aussitôt qu'on l'enverra à son poste, je vous prierai d'engager le ministre à m'appeler à Paris, pour de là être employé ailleurs, s'il le juge à propos. »

« Si j'ai rempli les divers objets dont j'ai été chargé à la satisfaction du conseil exécutif et du ministre de la marine, écrivait-il encore à Dalbarade le 26 juin, je n'ai rien à désirer, que *l'arrivée d'un officier général ayant des instructions qui lui indiquent et lui tracent la conduite qu'il aura à tenir,* dans les circonstances où nous nous trouvons vis-à-vis de nos ennemis qui ont des forces supérieures aux nôtres. *L'envoi au port de Toulon de l'officier qui commandera en chef, est très urgent, l'objet des instructions ne l'est pas moins.* Vous sentez certainement, citoyen ministre, *combien se trouve embarrassé l'officier qui ne commande que par intérim, de n'avoir aucune espèce d'instructions, dans des moments où il peut être forcé de sortir.* Au moment où vous enverrez à Toulon l'officier général destiné à commander les forces navales de la Méditerranée, *envoyez-moi un ordre d'aller vous rendre compte de ce que j'ai fait depuis près de quatre mois.* Je ne crois pas qu'il convienne que je reste en subalterne dans une armée que j'ai commandée pendant cet espace de temps, parce qu'il est possible que ce que j'ai fait ne convienne pas à celui qui viendra; et qu'alors le bien du service exige que je sois placé ailleurs. » (*Section historique de la marine.*)

[2] Lettres de Dalbarade à Trogoff, du 29 juin et du 6 juillet 1793.

Cependant, depuis la nuit du 7 au 8 juin 1793, Marseille était en pleine insurrection. Cette ville avait déclaré que la Convention cessait d'être la représentation nationale, du moment qu'elle expulsait violemment ses membres les plus purs, qu'elle n'était désormais qu'une minorité de factieux, que la résistance à sa tyrannie était légale, et que lui faire la guerre était un devoir. Marseille et Nîmes, qui avaient déjà levé leurs bataillons et composé le noyau d'une armée départementale, s'agitaient plus que jamais pour entraîner dans ce mouvement le département du Var et particulièrement Toulon, dont le club révolutionnaire était maintenant le seul qui existât dans le Midi. Les Toulonnais étaient en proie à la plus grande incertitude. Toutefois, la nouvelle de la constitution élucubrée dans le mois de juin 1793, par Hérault de Séchelles, les trouva fort mal disposés dès le principe; ils paraissaient, le club excepté, vouloir, sinon rebrousser à celle de 1789, en rester à celle de 1791.

Trogoff, loin de s'opposer à la promulgation de la constitution de 1793, écrivit au ministre : « qu'aussitôt qu'il en aurait reçu des exemplaires, il les distribuerait sur les vaisseaux, que le jour de la lecture de cet acte, il ferait donner double ration ; et qu'on avait raison de ne pas douter de son intérêt pour la patrie [1]. »

Le 8 juillet, *une seule* section du comité de salut public, composée

[1] A sa lettre sur cet objet, Trogoff en joignit une du chef de station Duchesne-Gohet, qui, mieux que tous les discours, complétera l'idée que l'on peut se faire de la situation morale des équipages dans ce temps. Cette lettre émane d'un bon et brave marin qui, après avoir été matelot, maître, officier dans la marine marchande, lieutenant de frégate, avait été fait lieutenant au mois de juillet 1792, et devait être noté bientôt comme excellent républicain par les représentants du peuple. Voici le fait :

L'Aréthuse et la *Topaze*, dans leur croisière de Roussillon où elles étaient chargées de seconder les opérations du général Arnaud, ayant été chassées par des forces supérieures, avaient relâché à Marseille ; mais Trogoff ne l'avait pas plutôt appris, qu'il leur avait envoyé l'ordre d'aller reprendre leur croisière à Port-Vendres. L'équipage de la *Topaze*, commandée par le lieutenant provisoire Gassin, s'était refusé à appareiller. Alors Duchesne-Gohet avait quitté un moment *l'Aréthuse* pour se rendre à bord de la frégate en révolte, et exhorter les mutins à rentrer dans le devoir, « leur rappelant qu'ils avaient tous juré de mourir pour la République. »

« Ce fut inutile, dit-il dans sa lettre à Trogoff, je n'en pus tirer que ces cris : *Nous ne partirons pas ! Les frégates sont vendues ! Nous ne voulons pas pourrir dans les prisons !* Ils ont fini par me huer, continue le commandant. Voilà les *farandoleurs*, les promeneurs des bonnets

de Guiton, Jean-Bon-Saint-André, Ramel, Barère, Berlier, Cambon fils aîné, Saint-Just et Gasparin, considérant l'état d'hostilité de Marseille, avait résolu d'affamer cette ville, et pris un arrêté pour que le ministre de la marine donnât secrètement des ordres, par un courrier extraordinaire, aux commandants des vaisseaux de la République de faire main-basse sur tous les convois destinés à l'alimentation des Marseillais et de les conduire à Toulon; en même temps, un autre courrier devait porter l'ordre à l'armée des Alpes de détacher quinze cents hommes, sous les ordres du général Cartaux, pour interrompre la marche des bataillons départementaux. Le 9 juillet, Dalbarade avait expédié cet arrêté à Chaussegros et à Puissant, avec recommandation de le communiquer au plus vite au commandant de l'armée navale.

Mais ce message ne devait pas trouver la ville de Toulon dans l'état où on la supposait. La majorité des habitants n'attendait plus qu'une occasion favorable pour se prononcer; le club lui-même, en prétendant la prévenir, la fit naître par une manifestation violente. Le 12 juillet, ses membres, les bras nus et le sabre à la main, ayant à leur tête les deux commissaires de la Convention, parcoururent toute la ville en vociférant, et proclamèrent, sur les places publiques, la peine de mort contre quiconque oserait demander l'ouverture des sections. Dès le soir, les Toulonnais résolurent

de la liberté dans les rues de Toulon! Les voilà ces grands crieurs de *vive la nation!* ... Des scélérats qui n'en sont que les ennemis les plus déclarés!... Plusieurs fois, dans la dernière croisière, ils ont tenté de la quitter. Un brick, un bateau, tout les épouvante; le nom seul d'Espagnol les fait trembler. Voilà les reptiles qui se qualifient de *sans-culottes* à la porte de Toulon, et qu'à la mer on peut qualifier à juste titre de sans âmes et de lâches. Quand fera-t-on des exemples? Quand purgera-t-on la République des scélérats qui l'infestent, ou pour mieux dire, quand aurons-nous de sages lois?.... Un malheureux capitaine est à plaindre d'avoir sous ses ordres des corps sans âmes, la lie de la France! (*Section historique de la marine.*) Le témoignage de Duchesne-Gohet ne saurait être suspect, c'était, nous le répétons, celui d'un vrai républicain.

Tregoff, en envoyant la lettre de Duchesne-Gohet au ministre, annonçait qu'il avait renouvelé l'ordre à *la Topaze* d'appareiller, et que, si elle n'y obtempérait pas, il était décidé à faire un exemple; qu'en attendant, il dépêchait à Port-Vendres la frégate *la Junon*, maintenant commandée par le lieutenant Goetche, pour y joindre *l'Aréthuse*, cette croisière étant indispensable. Mais, dès le lendemain, l'équipage de *la Topaze*, ayant, dit-il, reconnu sa faute, et s'étant disposé à continuer sa mission, il faisait savoir au ministre, qu'en raison des circonstances où l'on se trouvait, il pensait qu'il était bon d'user d'indulgence.

d'en finir avec cette sanguinaire tyrannie de la minorité; chacun se rendit au lieu de sa section, et, la nuit suivante, au bruit du tocsin qui retentissait par la ville, les sections, faisant leur premier acte de pouvoir, se portèrent sur le club, saisirent ses papiers, brûlèrent les emblèmes dont il avait orné la salle de ses séances, installèrent un siége de section dans cette salle même, jetèrent dans les prisons les principaux clubistes, et dispersèrent les autres.

Deux jours après, un comité général fut institué, qui devait se composer des délégués de chaque section, et dont le président serait renouvelé tous les huit jours. Les incarcérés du mois de mai et les persécutés par le club y furent en majorité; quelques-uns appartenaient aux officiers civils et militaires de la marine, mis naguère en suspicion [1]. A ce comité on adjoignit, moins à titre de voix délibérative que consultative, et pour ne pas se mettre en lutte ouverte, dès le début, avec tous les agents du gouvernement central, les principaux chefs militaires et administratifs : Chaussegros, commandant de la marine; Trogoff, commandant de l'armée navale; Puissant, ordonnateur civil; Barthouil de Couloumé, ordonnateur de la marine; Mollinier, directeur de l'artillerie de la marine; Louis Branzon, directeur des vivres de la marine; le commissaire des guerres Drolenvaux; le directeur du génie de Villiers; le lieutenant-colonel du génie Boullement de La Chesnaye et le commandant de l'artillerie Barras. Les deux commissaires de la Convention durent eux-mêmes paraître accepter le mouvement. Chacun, d'ailleurs, était encore incertain de la couleur que prendraient les sections, et personne ne se fût hasardé à résister à cette expression de la volonté populaire, dans un temps où les pouvoirs anarchisés prêchaient que cette volonté devait être

[1] Parmi eux, on comptait le capitaine de vaisseau Burgues de Missiessy, Toulonnais et frère du contre-amiral Edouard-Thomas Burges de Missiessy-Quiès, La Poype de Vertrieux, vieux capitaine de vaisseau retiré et ancien commandant des gardes de la marine à Toulon, et de Coriolis d'Espinouse, ancien chef d'escadre, aussi retiré du service, qui l'un et l'autre s'étaient distingués dans la guerre de l'indépendance d'Amérique; les officiers de marine de Simony de Broutières, de Simony cadet et Pasquier; l'ancien prévôt de la marine Dejean, qui allait bientôt reprendre ses fonctions usurpées par Barthélemy, le sous-chef des bâtiments civils de la marine Barrallier, l'ingénieur Romain, et le sous-ingénieur Enouf.

la règle de conduite des fonctionnaires. La République était donc, nominativement, encore debout dans Toulon; il semblait qu'il n'y eût de moins qu'un club odieux et sanguinaire. Mais le mouvement de Toulon prit bientôt un caractère plus tranché, et entra en alliance avec celui de Marseille. Les deux commissaires conventionnels, Beauvais et Pierre Bayle, furent arrêtés et incarcérés au fort La Malgue, au moment où ils venaient se présenter dans les sections pour y faire accepter la constitution du mois de juin 1793. Le commandant et l'ordonnateur de la marine, ainsi que le commandant en chef de l'escadre, ne purent plus correspondre avec le conseil exécutif de Paris que par l'intermédiaire du comité général des sections, ce qui les mit dans l'absolue nécessité de garder avec celles-ci les plus grands ménagements. Une partie de leur correspondance avec le conseil exécutif ne dut plus être que le déguisement de leur pensée, et Trogoff, pour le faire comprendre au ministre, employait des formes dont l'ironie était facile à saisir, quand il écrivait que : « les sections lui accordaient toute leur confiance, mais ne le laissaient maître de rien. » Quand la correspondance ne convenait pas au comité des sections, elle était saisie [1].

Cependant l'armée espagnole, forte de vingt-quatre vaisseaux, aux ordres de Langara, et celle d'Angleterre, maintenant portée à vingt-deux vaisseaux, commandés par l'amiral Hood, croisaient entre Livourne et Marseille.

Le capitaine Vence, commandant *le Duquesne*, et escortant un grand convoi de Malte et de Tunis, fut trop heureux qu'un coup de vent le forçât de rebrousser chemin jusqu'au point de son départ, et d'éviter ainsi de tomber dans les deux armées alliées. Le brave et habile Duchesne-Gohet, qui dirigeait aussi un convoi sur Toulon, soutint près de cette ville, avec les frégates *l'Aréthuse* et *la Topaze*, un magnifique combat contre un vaisseau de ligne et deux frégates d'Angleterre, en vue de toute l'armée navale des en-

[1] De son côté, Chaussegros écrivait au ministre par une voie détournée : « Toutes les lettres que vous m'adressez sont ouvertes et plusieurs sont interceptées; il en est sans doute autant des miennes. » (*Lettre de Chaussegros à Dalbarade, du 23 juillet.*)

nemis. Par sa belle contenance et ses manœuvres aussi fines que hardies, il réussit à protéger son convoi et à sauver ses deux frégates, de manière à faire l'étonnement et l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.

Trogoff, qui n'avait pas attendu l'apparition des alliés pour embosser la flotte française tant dans la grande rade que dans l'ouvert du goulet, s'était flatté d'exercer, au moins en face de l'étranger, assez d'influence sur les sections de Toulon, pour leur inspirer un élan favorable aux intérêts nationaux; mais l'arrivée du courrier apportant l'ordre d'affamer Marseille, irrita tellement les esprits, qu'il eût été désormais impossible de leur faire approuver aucune des mesures voulues par le gouvernement de Paris. Trogoff et Chaussegros furent appelés, le 19 juillet, dans le sein du comité général des sections, et lecture fut faite, à haute voix, en leur présence, de la lettre de Dalbarade. L'indignation fut au comble, et quiconque se fût hasardé à prendre la parole pour les *affameurs*, eût couru risque de périr. Aussitôt, le comité général des sections arrêta que les ordres les plus pressants seraient au contraire donnés pour l'entière liberté des convois et bâtiments expédiés. Force eût été à Trogoff, à Chaussegros et à Puissant, d'obtempérer au vœu du comité général des sections, quand bien même l'humanité ne leur en eût pas fait un devoir; car les Marseillais, ayant déjà connaissance de l'intention que l'on avait de les affamer et d'arrêter leurs navires, commençaient à retenir, par représailles, les vivres de l'armée navale de la Méditerranée emmagasinés dans leur ville. De sorte que cet odieux arrêté, en voulant atteindre Marseille, aurait, si on y eût obéi, plus réellement frappé l'armée de la République. Sa clandestinité, d'ailleurs, vis-à-vis même d'une partie du comité de salut public, n'aurait pas mis à l'abri la responsabilité de ceux qui auraient entrepris de l'exécuter.

Les circonstances conduisent souvent les hommes par une route tout opposée à celle qu'ils s'étaient proposé de prendre : ce fut l'histoire de la grande majorité des Toulonnais. Le mouvement de réaction dans leur ville ne cessait pas d'être en progrès, et il com-

mençait à s'empreindre du caractère royaliste. Un ancien garde du corps, le chevalier de Grasset, avait été nommé commandant de la garde nationale; le commandant de place Daumetz avait été remplacé par le comte de Maudet, ancien maréchal des camps et armées du roi; l'élément républicain s'effaçait rapidement sous les menées des contre-révolutionnaires.

La Convention ayant décrété la mise en liberté de tous les citoyens incarcérés par les sectionnaires, et la réinstallation dans leurs fonctions de tous les administrateurs destitués, on lui répondit par la création d'un tribunal criminel réactionnaire chargé de juger les prévenus. Le procureur Barthélemy monta sur l'échafaud où il en avait fait monter tant d'autres; avant d'être exécuté, il fut exposé, en chemise rouge, pendant deux heures, aux huées et aux imprécations de la foule. Sylvestre, président du club dispersé, Balthazard-Jassaud, Pavin, commis aux vivres de la marine, et quelques autres des plus furibonds clubistes, eurent le même sort. On institua en outre un comité de surveillance, à l'imitation du fameux comité de salut public de Paris.

Le 28 juillet, jour anniversaire de l'assassinat des administrateurs du Var par les clubistes, les églises furent rouvertes : on se rendit processionnellement de l'hôtel-de-ville à la cathédrale; des enfants portaient sur un bassin d'argent deux couronnes destinées à remplacer celles qui ornaient les représentations du Christ et de la Vierge, et que les clubistes avaient enlevées. Le deuil se mêlait à la fête : les restes de ceux qui étaient tombés sous les coups des assassins avaient été déterrés. Avec leurs ossements et leurs crânes dépouillés, on avait dressé un catafalque entouré de luminaires et surmonté de couronnes de laurier, devant lequel des prêtres célébraient incessamment des messes mortuaires ou murmuraient des psaumes lugubres. Quand le cortége fut entré dans la cathédrale, l'ingénieur de la marine Enouf prit la parole, et traça le tableau des attentats divers dont les habitants de Toulon avaient été les témoins ou les victimes durant le cours des quatre années qui venaient de se passer; il rappela aussi les maux et les sacriléges qui

avaient frappé la religion. Puis, la cérémonie reprenant des teintes moins sombres, on déposa les couronnes réparatrices entre les mains du pasteur de l'église, au milieu des chants des fidèles, au son des cloches et au bruit des salves d'artillerie. Peu après, l'acte de constitution de 1793 fut livré aux flammes par la main du bourreau.

La Convention décréta aussitôt la mise hors la loi de Marseille et de Toulon; en même temps, l'ordre d'intercepter les vivres et les munitions à la première de ces villes fut étendu à la seconde.

Cependant l'armée des départements insurgés était aux prises avec celle de la Convention, commandée par Cartaux; après quelques succès éphémères qui l'avaient conduite au-delà d'Avignon, elle venait d'être rejetée derrière la Durance, moins par le fait de l'habileté du général conventionnel que par suite de nombreuses défections. Néanmoins, promptement réorganisée par l'ancien colonel Villeneuve-Tourrette, gentilhomme provençal, elle n'avait pas tardé à reprendre une attitude menaçante, que lui donnait surtout l'appui de Toulon. Les royalistes venaient à bout peu à peu, sans se démasquer encore, de s'emparer du mouvement départemental; mais c'était moins en lui que dans l'étranger qu'ils plaçaient leur confiance. Ils firent donner au maréchal de camp Aguillon, un des leurs, le commandement du fort La Malgue, qu'ils considéraient comme la porte par laquelle ils pourraient introduire les Espagnols ou les Anglais. A Marseille, les affaires marchaient du même pas : le 14 août, un nouveau comité se forma sous la dénomination de comité de sûreté générale des sections. De girondine qu'elle était d'abord, l'insurrection allait tout à l'heure devenir complétement royaliste. Une procession générale fut ordonnée pour le lendemain, 15 août, jour anniversaire du vœu religieux de Louis XIII. Une des premières délibérations du nouveau comité de Marseille eut pour objet les subsistances qui manquaient à la ville, et cela conduisit tout naturellement les royalistes et les agents des Anglais, qui ne manquaient pas dans le comité, à insinuer qu'il y aurait peut-être moyen d'obtenir de l'hu-

manité des escadres coalisées, en leur faisant demander la libre entrée des grains, ce que refusait un gouvernement affameur. Mais, comme on ne voulait pas hasarder une démarche si grave sans s'être précédemment assuré de l'assentiment du comité toulonnais, on députa à cet effet vers celui-ci deux Marseillais influents. A Toulon, le progrès du parti royaliste qui s'offrait désormais comme l'unique salut des insurgés, allait croissant d'heure en heure. Le capitaine de vaisseau d'Imbert, qui connaissait depuis longtemps les principes de Gauthier de Brécy, membre du comité de sûreté général de Marseille, s'ouvrit secrètement à lui; il crut que le moment était venu d'échauffer les esprits, d'exalter les royalistes, et de faire toutes les dispositions nécessaires au retour de la monarchie [1]. Trogoff, Chaussegros et Puissant de Molimont ne sont mêlés à aucune de ces sourdes menées; et cependant tout est mis en jeu pour les compromettre et les forcer, d'une manière ou d'une autre, à prendre part au mouvement. Ils sont incessamment mandés dans le sein du comité général des sections; on délibère devant eux de la nécessité de désarmer la flotte, désarmement que les partisans des étrangers regardaient comme indispensable à leur projet; on prétexte pour ce faire de la disette des subsistances et de l'abandon du conseil exécutif : Trogoff, Chaussegros et Puissant s'opposent avec force à cette mesure. Leur résistance fait ouvrir un autre avis non moins dangereux que le premier : on enverra des députations auxAnglais et aux Espagnols pour implorer de leur humanité la libre entrée des subsistances, que le comité de salut public refuse : Trogoff, Chaussegros et Puissant combattent encore cette proposition funeste, et obtiennent, comme transaction, qu'avant même de délibérer plus sérieusement, on adressera au conseil exécutif, et plus particulièrement au ministre de la marine, une déclaration pour exprimer les extrémités auxquelles on en est réduit [2].

Depuis son départ précipité pour Paris, on n'entendait plus parler

[1] *Révolution royaliste de Toulon*, par Gauthier de Brécy. Nous ne faisons que changer *je* en *il*, *nous* en *ils*.

[2] Cette déclaration fut faite le 12 août 1793. Il n'est guère besoin de dire que les chefs

à Toulon du contre-amiral Truguet, que par sa correspondance avec la Convention et le comité de salut public, précieusement consignée dans *le Moniteur*. Il ne s'était inquiété en quoi que ce fût du sort de l'armée navale, que pour appeler de temps à autre l'attention sur lui. Cette malheureuse armée pouvait être bloquée, désarmée, périr d'inanition, tout cela semblait peu lui importer. Mais un jour, il court chez le ministre de la marine, et jamais l'armée navale ne l'a autant préoccupé. Que s'est-il donc passé? Une grave affaire que voici : le contre-amiral Truguet vient d'apprendre que Trogoff s'est permis de manifester l'intention de porter le

de la marine n'en furent pas les rédacteurs et qu'on ne leur laissa pas le soin d'en mesurer les termes, ni les appréciations générales; ils ne furent consultés que sur ce qui avait trait à la marine. Elle se terminait ainsi :

« Songez que nous avons à entretenir et à solder une garnison nombreuse, une armée navale, la masse entière des marins et des ouvriers de l'arsenal, et que tous les instants que vous perdrez sans nous faire passer, avec sûreté, les fonds nécessaires pour ces objets importants, ajoutent à la responsabilité rigoureuse qui pèse sur vous. Songez enfin que deux escadres formidables d'Angleterre et d'Espagne embrassent toute l'étendue de nos côtes, et que dans leurs calculs, peut-être, elles se flattent d'obtenir de notre détresse et de nos besoins ce que la trahison (des clubistes) devait leur livrer. Voilà, citoyen ministre, ce que les habitants de Toulon ont cru devoir vous exposer. Il y va du salut de la République et du vôtre; *réfléchissez sur la conduite que vous devez tenir*; et ne vous exposez pas, en différant trop de vous prononcer et surtout de venir à notre secours, au juste reproche d'avoir partagé la perfidie de nos calomniateurs, et au *danger d'avoir sacrifié volontairement une des plus importantes places de la république.* »

Cet avis était assez clair, et si c'étaient les trois chefs civils et militaires de la marine qui avaient réussi à le glisser dans la déclaration, il n'y a de coupables que ceux qui n'y eurent point égard pour mettre obstacle à de mauvais desseins. Trogoff, Chaussegros et Puissant signèrent cette pièce, non comme membres votants du comité des sections, mais comme ayant assisté à la délibération. Leur signature devait être auprès du conseil exécutif le garant de la situation de la ville, et l'avis authentique des mesures extrêmes que l'on avait délibéré de prendre et qu'ils avaient eu tant de peine à faire suspendre.

Nonobstant cette déclaration d'ailleurs, Trogoff persista à correspondre, en son nom personnel, avec le conseil exécutif, et une lettre en date du 14 août, adressée à Dalbarade, se ressent de la lutte horrible qu'il subissait et du désespoir qu'il éprouvait de ne recevoir aucun ordre qui précisât franchement la ligne qu'il avait à suivre, de son indignation d'avoir été plongé, lui général *intérimaire*, dans cet inextricable guet-apens, tandis que le commandant en chef réel publiait à Paris des lettres contre lui. Aussi, après être entré dans quelques détails sur les nouvelles qui lui sont parvenues de la mer, il sort soudain des limites et des convenances qu'il avait su garder jusqu'alors vis-à-vis du commissaire général de la marine, et il lui lance cette boutade :

« Je ne sais pas, citoyen ministre, si vous avez le projet de jouer le même rôle avec moi que votre prédécesseur qui, le premier mois que j'ai commandé l'escadre, ne m'a écrit qu'une seule lettre. Depuis votre lettre du 22 juillet, je n'en ai reçu aucune de vous, quoique je vous en aie écrit, depuis le 18 juillet, dix assez importantes, sans compter celle-ci. Je ne tiens pas au commandement, comme vous le savez, puisque *depuis plus de quatre*

20

pavillon de commandement du vaisseau *le Tonnant* sur *le Commerce de Marseille*; et dès lors il ne laisse trêve ni répit au ministre de la marine, qu'il n'ait lui-même demandé compte, dans une lettre adressée à Trogoff, de ce manque d'égards envers le *commandant en chef de l'armée navale de la République dans la Méditerranée.*

Cette lettre du ministre, ridicule et intempestive dans de si graves circonstances , ne fut pas interceptée, on s'en doute bien, par les sectionnaires de Toulon; au contraire, ils s'empressèrent d'appeler Trogoff dans le sein de leur comité pour la lui communiquer, et en même temps lui faire sentir combien étaient.... singuliers les

moi, je vous prie de nommer un chef à cette armée; mais je tiens et je tiendrai, pendant que je commanderai, à tout ce qui est dû à la place que j'occupe; *de manière que si vous ne comptez plus correspondre avec moi, vous pouvez dire au conseil exécutif d'en nommer un autre.* »

Après cette sortie, Trogoff se plaignait amèrement du manque d'égards que l'on avait pour lui, et, rappelant avec quelque orgueil ses services, il demandait si c'était là le prix qu'on leur avait réservé. En vain on objecterait que Dalbarade adressait sans doute des lettres à Trogoff, qui étaient interceptées. Le conseil exécutif et le comité de salut public ne manquaient pas, comme on le verra, *de moyens secrets*, quand ils le voulaient, de faire parvenir les missives et d'entretenir des relations dans Toulon.

Les sectionnaires royalistes ne cessant pas de prêcher le désarmement total ou au moins partiel de l'escadre, une lettre de Trogoff, en date du 15 août, prouve qu'il ne montrait pas alors moins de fermeté que précédemment à s'opposer à cette mesure :

« Autant le chef d'une grande force, écrivait-il en faisant allusion à la déclaration du 12, doit se rallier à l'opinion publique qui l'entoure, *pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité des hommes qu'il commande avec les habitants des villes qui l'environnent*, autant doit-il s'opposer aux mesures que l'on voudrait prendre pour désorganiser ces mêmes forces, *qui n'appartiennent pas seulement aux terres et villes qui l'avoisinent, mais bien à la république entière; ces mêmes forces ne doivent donc être diminuées que par un ordre du conseil exécutif provisoire de toute la république.* »

Certes celui qui déposait ces dernières lignes entre les mains des sectionnaires pour les transmettre au gouvernement républicain de Paris, montrait à cette heure une rare fermeté. Jean-Bon-Saint-André s'est bien gardé de publier cette lettre à la suite de son rapport. Mais poursuivons :

« C'est d'après ces principes que je crois de mon devoir de vous prévenir que, *vu la disette de vivres et d'argent, il a été déjà fait la motion de désarmer l'armée navale* ou au moins une partie ; vous sentez que *je me suis opposé à de pareilles mesures;* j'ai profité de cette occasion pour déclarer au comité général que si l'on prenait cette mesure, je remettrais l'armée navale entre les mains de ceux qui la prendraient. On me répondit qu'elle n'aurait pas lieu; mais, comme il est possible qu'elle se renouvelle, *surtout si l'on ne peut tirer des vivres ni des espèces d'aucun endroit*, il est très essentiel que le conseil exécutif se prononce là dessus d'une manière qui puisse être rendue publique et qui *mette la responsabilité du chef à couvert d'une mesure qu'il n'aurait pas été en son pouvoir d'empêcher. Le conseil exécutif et le ministre de la marine peuvent être assurés que je m'opposerai de toutes mes forces au désarmement des vaisseaux de la république ;* mais je dirai aussi, avec la même franchise, que le conseil exécutif doit s'occuper essentiellement et des vivres et de l'argent dont l'armée navale peut avoir besoin, et *considérer qu'une querelle d'opinion ne doit pas être une raison pour abandonner des forces qui appar-*

hommes que de telles misères de vanité préoccupaient plus que les malheurs du pays; combien il avait lieu de se plaindre d'eux et de rompre définitivement avec un gouvernement qui, loin de lui tenir compte de ses services, de ses travaux, de ses peines, ne songeait qu'à lui susciter des tracasseries. On eut soin d'exploiter le côté faible du commandant en chef par *intérim*, en lui démontrant que c'était une manière d'attenter à son droit et de l'insulter dans les priviléges de son grade. Mandé le 16 août, à midi, au comité général des sections, pour y entendre cette lecture, il n'en sortit que pour écrire, le même jour, au ministre, une lettre, la dernière que l'on retrouve de lui, où il exprimait son mécontentement, son indignation même, mais où l'on chercherait en vain la trace d'un projet de trahison[1].

tiennent à la république toute entière. Je préviens la république qu'un désarmement, même partiel, est impossible. Il serait très impolitique de faire aucun désarmement, l'armée navale étant la plus grande force que l'on puisse opposer aux ennemis de la république. » (*Section historique de la marine.*)

[1] « Citoyen ministre, le comité général des sections de Toulon m'a fait prier à midi de passer au lieu de ses assemblées. Je m'y suis rendu tout de suite, et j'y ai trouvé une lettre à mon adresse, contresignée de vous. En ayant fait la lecture, je vous avouerai que j'ai été fort surpris d'en voir le contenu, parce que le contre-amiral Truguet doit savoir que je suis le maître de porter mon pavillon sur le vaisseau qui me fait plaisir*.

« Actuellement que je vous ai expliqué tout le droit que j'ai de porter le pavillon de commandement à bord de mon vaisseau, vous me permettrez une *petite discrétion*: comment se fait-il que le contre-amiral Truguet, qui doit connaître les lois, se permette de vous informer de la translation du pavillon de commandement du vaisseau *le Tonnant* au vaisseau *le Commerce de Marseille*** ? On ne peut voir son observation que sous deux points de vue : le premier est que le contre-amiral Truguet veut avoir l'air, auprès du ministre de la marine, de commander une armée qu'il avait demandé à abandonner, et qu'il a effectivement abandonnée depuis quatre mois et demi, puisque je n'ai reçu qu'une seule lettre de lui depuis le départ qu'il avait *sollicité* de votre prédécesseur, *dans un temps où il venait d'être rendu un décret qui défendait aux fonctionnaires publics d'abandonner leurs postes; et cette loi était plus de rigueur pour lui que pour tout autre, puisque l'escadre qu'il avait ramenée avait besoin d'être désarmée pour se réparer et être réarmée ensuite.* Le second point de vue sous lequel on peut envisager le rapport qu'il vous a fait, est fondé sur la crainte qu'il aurait que le conseil exécutif ne voyant plus son pavillon à bord du *Tonnant*, ne supprimât *le traitement qu'il croit lui être dû comme commandant en chef, pendant qu'il est à Paris, à l'abri de toutes les fatigues et de tous les désagréments qu'il aurait infailliblement éprouvés ici,* comme je l'ai fait depuis quatre mois

* Il citait, à l'appui, l'article 20 du règlement du 9 janvier 1793 sur les pavillons et marques de commandement, qui lui donnait réellement ce droit.

** C'est donc par erreur que M. Jurien de La Gravière, dans ses *Études sur Nelson, Jervis et Collingwood*, publiées dans une revue, puis en volume, sous le titre impropre de *Guerres maritimes sous la République et sous l'Empire* ayant parlé incidemment de ce vaisseau, a dit *qu'il avait porté le pavillon du vice-amiral Truguet* et celui du contre-amiral Trogoff. C'est aussi par erreur qu'il a fait de Truguet un vice-amiral à cette époque.

Le comité des sections avait réussi à mettre Trogoff en défiance contre le gouvernement révolutionnaire de Paris ; il ne put le décider, du moins tout porte à le croire, à le faire entrer dans ses vues ; et ce qui le prouve, c'est qu'on le dépouilla bientôt de son libre arbitre, et qu'on se rendit maître de sa personne. Il fut comme ces hommes qui signent leur propre déshérance un pistolet sous la gorge, quitte à en appeler plus tard de l'acte extorqué par la violence. C'est aller trop loin encore : si telle fut la conduite de plusieurs des officiers de la marine à Toulon, elle ne semble pas avoir été celle de Trogoff, dont on ne rencontre la *signature* ni l'*adhésion* sur aucun des actes authentiques, précieusement recueillis depuis par la municipalité de Toulon, qui amenèrent et sanctionnèrent la remise aux étrangers, de cette ville, de son port et de son escadre. Ce qui apparaît seulement, c'est qu'à son insu, on se servit de son nom pour agir sur les états-majors et les équipages de l'escadre auxquels on allait dérober sa personne. Chaussegros et Puissant de Molmont, entourés comme lui d'agents, d'espions et de gardes, ne conservèrent plus que quelques marques extérieures d'autorité. Le premier fut placé entre deux violences, celle du club de l'Arsenal qui n'était pas encore dissous, malgré la dispersion du club de l'Égalité, et celle du comité général des sections. Toutefois, après une scène de tumulte horrible, soulevée par les sanguinaires vengeances du parti royaliste, le club de l'Arsenal finit à son tour par être anéanti.

et demi. Je me borne à ces deux réflexions : je crois *qu'elles suffiront pour vous éclairer*. Votre lettre, citoyen ministre, me rappelle *tout ce que j'ai souffert, tout ce que je souffre, et puis souffrir encore*, dans une place qui ne m'appartient pas et qui devrait être remplie *par un homme qui devrait se faire un point d'honneur d'être à son poste. C'est ce que je vous ai plusieurs fois mandé : veuillez donc l'envoyer ici.* Alors j'espère que *vous voudrez bien me donner un congé*, car je vous dirais, comme je l'ai déjà fait dans ma lettre du 26 juin, qu'il serait très impolitique de me faire rester ici sous les ordres d'un autre, après avoir commandé autant de temps et dans des moments aussi épineux l'armée de la République. Je vous dirai même, avec la franchise que vous me connaissez, que jamais je ne servirai en sous-ordre avec le contre-amiral Truguet. Voilà ma profession de foi. Je commande depuis près de trois ans : *il est temps que je me repose un peu, ou que je sois employé ailleurs.* Comme, *d'après les circonstances*, il est possible, citoyen ministre, que mes lettres du 14 et du 15 courant ne vous soient point parvenues, je vous en fais passer copie. Vous verrez, par elles, *combien ma place est pénible, et tout ce que j'ai souffert depuis que je suis ici*. TROGOFF. » (*Section historique de la marine.*)

CHAPITRE XI.

1793.

Suite des événements à Marseille et à Toulon. — Arrivée de l'amiral Hood devant ces deux villes. — Intrigues et pourparlers. — Preuves que Trogoff y reste étranger. — Traité passé, au nom des Toulonnais, avec l'amiral Hood. — Difficultés de l'exécuter. — Prise de Marseille par l'armée de Cartaux. — Véritables auteurs de la trahison de Toulon et de son escadre. — Conduite de Saint-Julien, de Chaussegros, de Puissant de Molimont. — Conduite de l'escadre. — Fuite de Saint-Julien. — Introduction des Anglais, des Espagnols, des Napolitains et des Sardes dans Toulon. — Louis XVII proclamé roi dans Toulon. — Rapport trompeur de Jean-Bon-Saint-André. — Vaisseaux et marins renvoyés de Toulon. — Leur sort.

Marseille était aux abois; pressée du côté de la terre par l'armée conventionnelle, qui venait d'avoir sur l'armée départementale plusieurs succès importants, et bloquée du côté de la mer par les croisières des Anglais qui la privaient de secours et de vivres, cette belle et malheureuse cité était dans une de ces positions critiques dont parle le cardinal de Retz, « où quoi qu'on choisisse, on ne peut que faire une faute et choisir un malheur. » D'un côté des bourreaux apportant avec eux l'atroce destruction des villes qui leur avaient résisté; de l'autre des ennemis qui, malgré leur qualité d'étrangers, semblaient devoir se montrer moins implacables que des compatriotes. Seuls, les royalistes voyaient avec joie cette cruelle alternative qui devait hâter le moment où il n'y aurait plus qu'à s'adresser à l'étranger, comme à ce qu'il y avait de moins difficile à attendrir. Et, en effet, il n'y avait à recevoir des commissaires de la Montagne qu'une réponse de sang et de ruines; mais peut-être aurait-il mieux valu en courir les chances, et remettre à la nation éclairée le soin d'en empêcher les résultats. Heureux ceux qui ne se sont point trouvés dans une telle perplexité! Seuls, ils peuvent discourir à l'aise sur le meilleur parti qu'il y aurait eu à prendre.

Le 20 août 1793, les sieurs Cézan et Labat furent décidément députés par le comité marseillais auprès des escadres d'Angleterre et

d'Espagne, pour obtenir d'elles le libre passage des grains, avec ordre de poursuivre, dans ce but, si besoin était, jusqu'à Gênes et Livourne, d'où la ville de Marseille attendait des arrivages [1].

Les deux députés n'étaient pas encore parvenus au point de leur mission, que, déjà instruits des motifs de leur départ, les Anglais envoyaient devant Marseille la frégate *la Némésis*, capitaine Wodley, avec pavillon parlementaire, ayant à bord cinquante-neuf prisonniers français, qu'elle amenait sans attendre la ratification d'un échange. Toutefois, s'étant vu soumis à une quarantaine, le capitaine Wodley débarqua les prisonniers au lazaret et remit à la voile, en emmenant avec lui le sieur Jean Abeille qui se disait aussi revêtu des pleins pouvoirs du comité, et qui, croyant le moment arrivé, allait, à l'insu de tous les Marseillais, traiter, au nom de Louis XVII, de la reddition de Marseille, comme le chevalier d'Imbert le devait faire bientôt pour Toulon. Abeille arriva le 23 août à bord du vaisseau amiral d'Angleterre *le Victory*, et, sans s'embarrasser des scrupules de Cézan et de Labat, déposa entre les mains de Samuel Hood une indigne déclaration de cession de la ville de Marseille, en attendant celle de Toulon [2].

Pendant qu'Abeille réclamait la plus prompte assistance des Anglais, et prenait personnellement l'engagement de faire proclamer Louis XVII dans le département des Bouches-du-Rhône, les partis étaient aux prises, les armes à la main, dans l'intérieur de Marseille. Le comité de sûreté générale ne délibérait plus que derrière les canons d'un parc d'artillerie, et le lendemain, 24 août, l'armée départementale essuyait sa dernière et définitive défaite sur les hau-

[1] Aux pouvoirs des deux députés pour demander la libre circulation des subsistances, les hommes scrupuleux du comité, ceux qui n'avaient aucune mauvaise arrière-pensée, et souffraient de l'extrémité cruelle à laquelle leur ville était réduite, avaient fait ajouter ce paragraphe : « Le comité, autorisé par des pouvoirs illimités, s'en rapporte à la prudence, à la sagesse et aux lumières des sieurs Cézan et Labat, pour remplir leur mission à la satisfaction des habitants de Marseille ; il espère qu'en réclamant des secours des puissances étrangères, *elles n'imposeront pas des conditions incompatibles avec l'honneur.* »

[2] On y remarque cette phrase, qui dit assez qu'Abeille n'agissait qu'au nom d'une faction occulte : « Votre excellence approuvera sans doute que, *dans ces circonstances orageuses, les pouvoirs n'aient pas été donnés d'une manière plus explicite, et que les députés aient été chargés d'en développer eux-mêmes l'étendue et le véritable sens.* »

teurs de Fabregoule. A cette nouvelle, les portes et les fenêtres des maisons se ferment dans toute la cité marseillaise; les rues se remplissent d'hommes, de femmes, de vieillards, d'enfants courant çà et là, ne sachant où ils fuyaient, ni ce qu'ils voulaient. « Voilà Cartaux! voilà Cartaux! » criaient-ils avec effroi. On eût dit, rapporte un témoin oculaire, que cinq cent mille barbares allaient détruire l'antique Marseille, et la jeter dans les flots. En vain Villeneuve-Tourrette essayait, sur le cours, d'entraîner les hommes de bonne volonté à un dernier effort : personne ne songeait plus à se défendre; tout le monde se précipitait par les chemins qui pouvaient conduire à Toulon. Le 25 août, à neuf heures du matin, l'armée de Cartaux entra dans la ville presque déserte.

Les députés du comité de sûreté générale de Marseille apprirent le succès de l'armée conventionnelle à bord du vaisseau amiral anglais, où lord Hood attendait impatiemment le résultat des ouvertures secrètes que lui avait déjà faites le chevalier d'Imbert, au nom des sectionnaires royalistes de Toulon.

Quelque chose de plus sinistre encore que tout ce qu'on y avait vu venait de passer sur cette ville et sur son port. Là, d'Imbert et ses adhérents, après avoir gagné les uns, intimidé les autres, étaient parvenus à se rendre les maîtres. Tout à coup : Calme et silence!...

Ainsi débutait une adresse aux officiers et équipages de l'armée navale, ouvriers de l'arsenal et du port, faite au nom des trois corps administratifs de Toulon, réunis au comité général des sections, sous la présidence du chevalier d'Imbert.

« Français! calme et silence!... Un nouvel ordre de choses se présente, et promet le bonheur qui depuis si longtemps nous était enlevé : la ville de Toulon est rentrée sous l'obéissance de ses légitimes maîtres; elle a proclamé son roi Louis XVII, fils de l'infortuné Louis XVI. Français, vous allez entendre lecture des propositions de l'amiral Hood; les habitants de Toulon vont les examiner; ils ont adopté le principe de la nécessité d'avoir un roi. Réfléchissez sur le vœu que vous avez à prononcer, et d'après votre énoncé *libre*, ceux qui voudront de la royauté peuvent compter sur notre

assistance et *sur celle de nos généreux alliés*; ceux qui n'en voudront pas seront respectés dans leurs opinions, mais renvoyés dans leurs foyers[1]. »

Le manifeste du chevalier d'Imbert fut envoyé, non à Trogoff, mais à Saint-Julien qui, profitant d'une atteinte de goutte que l'on fit venir fort à propos à Trogoff retenu à terre, avait arboré le pavillon de commandant en chef sur son vaisseau *le Commerce de Bordeaux*[2].

Saint-Julien n'apporta aucun obstacle aux intentions du comité toulonnais; il laissa libre la communication de celui-ci avec les Anglais; ne l'empêcha de disposer ni des signaux ni des bàtiments extérieurs; et fit lui-même distribuer, sur les vaisseaux, le manifeste du chevalier d'Imbert pour qu'on l'examinât; puis, ne sachant quel parti prendre et voulant s'étourdir sur les circonstances, il alla, dans une bastide, passer la nuit en orgies et revint ivre.

Cependant, de graves dissentiments d'opinion se manifestaient à bord des vaissseaux français; la proclamation royaliste n'y avait pas été généralement bien accueillie; quelques équipages y répondirent en inscrivant au pied des mâts ces mots : *la constitution, la*

[1] Pièce datée de Toulon, le 24 août 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII. Elle est signée : Imbert, *président* (*le capitaine provisoire de l'Apollon*); François Reboul, *vice-président* (*notaire royal*); J. Mourgues, *secrétaire* (*commis de négociant*); La Poype-Vertrieux (*ancien capitaine des vaisseaux du roi*); Marie-Joseph de Vialis (*maréchal de camp, ancien constituant*); Baudeuf (*procureur*); Bertrand (*ancien procureur*); Richard (*qualité inconnue*); Barthélemy (*il y avait plusieurs individus de ce nom dans les sections*); Bonnegrace (*bourgeois*); Mathieu Gabert et Antoine Gabert (*maîtres d'équipage*); Geay (*médecin*).

Ce n'est point Trogoff, comme on le voit, qui parle à l'armée navale, en une aussi grave affaire que l'adoption d'un nouveau gouvernement et le retour à la monarchie; il était déjà sans doute atteint de la *goutte* dont parlent les *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Toulon en* 1793, atteinte arrivée fort à propos pour expliquer son entier silence dans toutes les mesures, dans tous les actes du comité. *La goutte l'empêcha donc de signer.* Le commandant de l'arsenal, dont le courage allait paraître un moment faiblir, ne signe pas non plus cette proclamation; il en est de même de l'ordonnateur civil Puissant de Molimont; aucun d'eux ne proteste publiquement, il est vrai; mais Puissant explique ainsi ce silence dans les diverses circonstances de cette phase nouvelle de l'insurrection : « Il y eut défense de troubler l'acte souverain du peuple, *sous peine d'être puni, dans les vingt-quatre heures, militairement.* Cette défense fut affichée partout, dans l'arsenal, à ma porte; elle me fut intimée publiquement; je fus gardé à vue par des émissaires affidés, par mes propres gendarmes, et consigné à toutes les portes. »

[2] « Il n'éprouva, dit Puissant de Molimont, de la part de Trogoff, ni opposition, ni contrariété. » Ce qui démontre suffisamment que Trogoff, cet homme ordinairement si jaloux de l'autorité qu'on lui avait confiée, se considérait alors comme démissionnaire, ou privé de son libre arbitre.

liberté, ou la mort[1]. Croyant voir le nombre de ce côté, Saint-Julien parut alors pencher vers l'opinion républicaine, ou plutôt, il s'y laissa entraîner.

Le 24 août, l'amiral Hood, impatient de ne pas voir arriver les commissaires toulonnais, prend le parti d'envoyer à Toulon le lieutenant Cook, du *Victory*, avec les pouvoirs nécessaires pour amener une conclusion. Le lieutenant, ayant attendu l'obscurité du soir, passa à travers les vaisseaux de la rade, qui prirent sa chaloupe pour une des leurs, et se présenta à dix heures de nuit à la chaîne du port, s'annonçant comme porteur d'un paquet à l'adresse du comité de Toulon. La chaîne lui fut ouverte, mais on ne le laissa débarquer que le lendemain matin. Conduit dans la salle où le comité tenait ses séances, Cook y communiqua une déclaration préliminaire et une proclamation arrêtées en conseil de guerre à bord du *Victory*.

A cette lecture, les yeux se dessillent, le sentiment national se ranime dans plus d'un cœur; l'hésitation est extrême; le côté anti-national du parti royaliste n'emporte point d'emblée l'acceptation des conditions, et il est décidé que l'on assemblera toutes les sections, dans la nuit même, pour les consulter. La foule accourt, une lutte ardente et pleine de passion s'engage; les partisans de l'étranger montrent Cartaux tout près d'être rejoint par une division détachée de l'armée d'Italie, sous les ordres de l'ex-marquis de la Poype, avec le parti pris de mettre tout à feu et à sang dans Toulon, la ville placée *hors la loi*.

Néanmoins, en présence de ce corps d'armée qui s'avance sous la conduite des commissaires de la Montagne, la majorité veut que l'on traite, non avec les Anglais, dont la foi punique aurait dû être présente à toutes les mémoires par l'exemple de Gibraltar, mais avec les Espagnols, alliés naturels de la France malgré des dissentiments passagers, quand voilà que se précipitent éperdus dans la ville et jusque dans la salle des séances du comité, les fuyards

[1] *Mémoires de Puissant de Molimont*

marseillais, implorant asile et secours des Toulonnais, et criant encore, sous le coup de leur effroi : « Cartaux ! voilà Cartaux ! »

C'est comme un coup de foudre qui tranche toute incertitude. A la faveur de ce trouble et de cette confusion, quelques cris de vive Louis XVII ! sont poussés ; et le lieutenant Cook enlève au comité des sections la déclaration « que plutôt que de se soumettre à la tyrannie d'une Convention qui a juré la ruine de la nation, le peuple de Toulon aime mieux avoir recours à la générosité d'un peuple loyal ; que le vœu unanime de tous les habitants de Toulon est de rejeter une constitution qui ne peut pas faire leur bonheur, et d'adopter le gouvernement monarchique, tel qu'il avait été organisé par l'Assemblée constituante de 1789 ; qu'en conséquence ils ont proclamé leur légitime roi Louis XVII, fils de Louis XVI ; que le pavillon blanc sera arboré au moment où l'escadre anglaise aura mouillé dans la rade de Toulon ; que les vaisseaux de guerre, actuellement dans la rade, seront désarmés selon le vœu de l'amiral Hood ; que la citadelle et les forts de la côte seront mis provisoirement en dépôt entre les mains de cet amiral ; que la garnison sera composée d'un nombre égal de troupes françaises et anglaises, et que cependant le commandement sera dévolu aux Anglais ; que le peuple de Toulon compte que la nation anglaise lui fournira le plus promptement possible des forces capables de repousser les attaques dont il est menacé, dans le moment, par l'armée d'Italie qui marche sur la ville, et par celle du général Cartaux, qui dirige ses forces contre Marseille ; enfin que *lorsque la paix sera rétablie en France, les vaisseaux et les forteresses qui auraient été mis à la disposition des Anglais, rentreront au pouvoir du roi de France dans le même état où ils étaient lors de l'inventaire*[1]. »

[1] La rade et l'arsenal de Toulon contenaient alors, tant armés qu'en armement ou désarmés, vingt-neuf vaisseaux de ligne, un vaisseau en construction, vingt-un autres bâtiments, et, sur les chantiers, deux frégates.

Les vaisseaux étaient : — 1° *le Commerce de Marseille*, de 118, doublé en cuivre, nouveau vaisseau-amiral de l'armée navale, et chef-d'œuvre de construction sous tous les rapports, duquel Villeneuve-Cananille, major général de cette armée, et la plupart des officiers étaient absents, et qui devait être confié prochainement, par le comité toulonnais, au capitaine Pasquier ; ce vaisseau en rade ; — 2° *le Tonnant*, de 80 canons, naguère vaisseau-

Cette déclaration préparée d'avance par les royalistes et les Anglais, portait la date du 24 août, c'est-à-dire de la veille du jour où l'on avait consulté les sections, de la veille où le parlementaire même

amiral, dont le capitaine de pavillon Blanquet du Chayla avait suivi de près le contre-amiral Truguet à Paris, et qui était pour le moment commandé par le capitaine de vaisseau en second Amielh, passé de la marine du commerce dans celle de l'État sous le règne de Louis XVI, comme lieutenant de frégate, puis capitaine de brûlot, après la guerre d'Amérique, et trouvé lieutenant de vaisseau par la Révolution ; ce vaisseau aussi en rade; — 3° *le Duguay-Trouin*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine de vaisseau Cosmao-Kerjulien, sorti de la marine du commerce et entré comme sous-lieutenant de vaisseau dans la marine de l'État, en 1786 ; — 4° *le Centaure*, de 74, armé et en rade, destiné à son ancien commandant le contre-amiral Burgues de Missiessy, et que commandait provisoirement Joseph Causse, frère du maître d'équipage qui avait soulevé l'arsenal en 1789, successivement mousse, novice, matelot, bosseman, contre-maître, premier maître, capitaine de flûte, sous-lieutenant de vaisseau de 1786, lieutenant en 1792, et capitaine du 8 février 1793; — 5° *le Généreux*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Cazotte, ancien lieutenant de port ; — 6° *l'Apollon*, de 74, armé et en rade, commandé provisoirement par Lebret d'Imbert ; — 7° *l'Entreprenant*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine de vaisseau Boubennec, passé dans la marine de l'État, comme sous-lieutenant, en 1786 ; — 8° *le Scipion*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Goy de Bègues, officier de l'ancien grand corps ; — 9° *l'Orion*, de 74, armé et en rade, commandé par Puren-Keraudrin, successivement officier de l'ancienne compagnie des Indes, enseigne de port, capitaine de brûlot, lieutenant de vaisseau, et capitaine de vaisseau du 1er janvier 1793 ;—10° *le Héros*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Haran, provenant des sous-lieutenants de l'organisation du maréchal de Castries ; — 11° *le Destin*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Eyraud, d'une origine semblable ; — 12° *l'Heureux*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Gavoty, provenant de l'ancien grand corps, où il était lieutenant de vaisseau en 1786 ; — 13° *le Patriote*, de 74, doublé en cuivre, armé et en rade, commandé par Pierre Bouvet père, successivement officier dans la marine marchande, lieutenant de frégate, capitaine de brûlot, lieutenant de vaisseau dans la marine royale, et passé capitaine depuis 1792. (Le commandant *du Patriote* avait à son bord, en qualité d'enseigne non entretenu, Pierre Bouvet son fils, destiné à une glorieuse carrière) ;—14° *le Suffisant*, de 74, armé et en rade, commandé par le capitaine Racord, ancien maître pilote, passé officier à la création des sous-lieutenants de vaisseaux en 1786; — 15° *le Thémistocle*, de 74, nouvellement construit à Lorient, armé et en rade, commandé par le capitaine Duhamel du Désert, lieutenant dans l'ancien grand corps ; —16° *le Pompée*, de 74, nouvellement construit à Toulon, armé et en rade, commandé par Poulain, ancien officier de port, puis sous-directeur du port de Toulon, ayant le rang de major de vaisseau en 1790, fait capitaine de vaisseau en 1791; — 17° *le Tricolore* (l'ancien *Lys*), de 74, armé et en rade, commandé, en l'absence de Brueys d'Aigalliers, par le capitaine en second Pourquier, sorti de la marine marchande et entré comme sous-lieutenant dans celle de l'État, par suite de l'organisation passagère du maréchal de Castris ; — 18° *le Commerce de Bordeaux*, de 74, armé et en rade, monté par le contre-amiral Saint-Julien, qui avait pour capitaine de pavillon Barberet, ancien officier bleu ou de port ; — 19° *le Triomphant*, de 80 canons, mis en armement pour le contre-amiral de Martel, dans l'arsenal ; — 20° *le Puissant*, de 74, en armement, dont le commandement était destiné au Toulonnais Féraud, successivement mousse, novice, matelot, contre-maître, maître, passé comme sous-lieutenant dans la marine royale par suite de l'organisation de 1786, lieutenant en 1791, capitaine de vaisseau du mois de février 1793 ; ce vaisseau encore dans l'arsenal; — 21° *le Languedoc*, de 80 canons, désarmé, en réparation dans l'arsenal ; — 22° *le Sans-Culotte* (l'ancien *Dauphin-Royal*), vaisseau tout neuf de 118 canons, non armé, ni mâté, ni gréé, dans l'arsenal ; — 23° *le Censeur*, de 74 ;—24° *la Liberté* (l'ancien *Souverain*), de 74 ; — 25° *le*

était entré dans la ville[1]. Elle avait été jetée comme une surprise, comme un guet-apens, au milieu du désordre et de l'effroi occasionnés par l'arrivée des fuyards marseillais. La ville de Toulon

Conquérant, de 74, ayant besoin de réparations ; — 26° *le Mercure*, de 74 ; — 27° *le Dictateur*, de 74 ; — 28° *le Guerrier*, vieux vaisseau de 74 ; tous les six aussi, non armés, dans l'arsenal ; — 29° *l'Alcide*, de 74, vieux vaisseau alors abandonné dans le port, mais que la République, dans ses catastrophes navales, devait remettre à la mer ; — 30° un vaisseau, de 74 canons, était en outre en construction fort avancée.

Les frégates armées et en rade étaient : — 1° *l'Aréthuse*, de 40 canons de 18, nouvellement construite à Brest, qui avait fait l'expédition de Sardaigne sous les ordres de Bouvet père, et qui était en rade de Toulon, sous le commandement de Duchesne-Gohët ; — 2° *la Perle*, de 40 canons de 18, qui après avoir été jetée à la côte de Corse, et avoir couru risque d'y périr, était entrée en rade de Toulon et restée sous le commandement du lieutenant Van-Kempen ; — 3° *la Topaze*, portant 32 pièces de 12, commandée par le lieutenant *provisoire* Gassin, créature et protégé du club des Adorateurs de l'Égalité ; — 4° *la Sérieuse*, de 32 pièces de 12, commandée par le lieutenant de vaisseau Mauric, passé, de la maistrance et de la marine du commerce, sous-lieutenant dans l'organisation de 1786 ; — 5° *l'Aurore*, de même force, commandée par Jonquier, plus récemment encore devenu officier dans la marine de l'État ; — 6° *l'Alceste*, aussi de 32 canons, commandée par Thomas Marquesy, passé, de la maistrance, officier des classes, sous le règne de Louis XVI, puis compris comme lieutenant de vaisseau dans l'organisation de 1791. Il y avait encore en rade la corvette *la Poulette*, portant vingt-six pièces de 8, commandée par le lieutenant Fargharson-Stuart, précédemment sous-lieutenant de l'organisation de 1786 ; la flûte *le Mulet*, de 450 tonneaux, commandée par André-Hector Moreau, ancien officier du commerce, devenu sous-lieutenant de vaisseau, et dernièrement fait lieutenant par les représentants du peuple Pierre Bayle et Beauvais ; et le brig-aviso *le Tarleton*, commandé par Maselet, ancien maître à bord des vaisseaux, depuis peu fait officier. Les bâtiments de guerre en rade devaient porter un ensemble d'environ quatorze mille sept cents hommes d'équipage ; mais beaucoup de ceux-ci étaient à terre. Les frégates et corvettes *l'Iphigénie*, de 36 ; *la Caroline*, de 24 ; *l'Auguste*, de 24 ; *l'Alerte*, de 18 ; *la Lutine*, de 32 ; *la Belette*, de 24 ; *la Prosélyte*, de 24 ; *la Moselle*, de 20 ; et deux bâtiments de 18, *la Sincère* et *l'Amulette*, étaient désarmées ou en armement dans l'arsenal. Enfin, deux frégates étaient sur les chantiers, et deux prises anglaises faites dans la guerre de l'Indépendance d'Amérique, *l'Iris* et le *Montréal*, étaient employées comme poudrières.

[1] Cette déclaration était signée : Baudeuf (*procureur*), *président* ; Reboul (*notaire*), *vice-président* ; Reynaud (*bourgeois*), *secrétaire* ; La Poype-Vertrieux (*capitaine de vaisseau retiré*) ; Deydier cadet ; Andrieu ; Vialis (*le capitaine de vaisseau retiré* ou le *maréchal de camp*) ; Barthélemy ; Possel (*ancien capitaine de vaisseau*) ; Fournier (*négociant*) ; Grival ; Baptiste Devant ; Antoine Gabert (*maître d'équipage*) ; Porte ; Saffre (*calfat dans l'arsenal*) ; Cadière, *commissaire de la municipalité* ; Garibout ; Boullement (*lieutenant-colonel du génie*) ; Ferrand (*ancien commissaire du roi à l'arsenal*) ; Chaussegros, *commandant des armes* ; Burguès (*probablement l'ancien capitaine de vaisseau de ce nom*) ; Richaud (*négociant*), tous deux *commissaires de la municipalité* ; Meifrund (*ancien chancelier du consulat d'Alger, ex-constituant*), *président de la municipalité* ; Bertrand (*ancien procureur*) ; et Sicard (*trésorier des invalides*).

Le nom de Chaussegros, obtenu par la contrainte, se trouvait confondu parmi ceux des signataires de cette pièce ; mais on n'avait pu ni par la violence, ni autrement, obtenir celui de Trogoff dans un acte qui, sans lui pourtant, manquait presque de toute valeur, dans un acte de remise d'une escadre dont ce contre-amiral était encore en *droit* le commandant en chef. Il est impossible de nier l'évidence : Trogoff, ce courageux marin, que les *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon en 1793*, ont peint souffrant et *goutteux*, mais qui était à n'en pas douter, nous le répétons, séquestré par le comité, et peut-être par ce d'Imbert qui le représente

en elle-même fut bien moins coupable qu'on ne l'a supposé; le comité abusa d'elle; mais, quant à lui, nul doute qu'il n'ait été criminel de lèse-nation. Il n'avait pas même fait connaître aux habitants toutes les conditions de sa déclaration; de sorte, ce ne fut que successivement que l'on osa les remplir, notamment pour la proclamation de Louis XVII et la reprise du pavillon blanc.

Peu après cette déclaration que, seul des trois principaux chefs de la marine de Toulon, il avait eu la faiblesse de signer, Chaussegros tomba malade de désespoir. Le comité en profita pour le destituer de ses fonctions, et nomma le capitaine de vaisseau de Venel, commandant des armes provisoire.

Pendant ce temps, Saint-Julien, toujours en proie à une irrésolution funeste, laissait les partisans du comité enlever toutes les poudres de la marine; il négligea de s'emparer du parc des vivres, communiquant avec la rade, et de favoriser ainsi un mouvement des républicains, qui l'en sollicitaient; il ne s'opposa pas même à ce qu'on vînt délabrer les batteries du pourtour de la rade, emporter les mortiers, briser les affûts, et jeter les canons par les embrasures. Les insurgés passent et repassent successivement sous sa poupe; il les voit détruire, tout près de son vaisseau, une superbe batterie située entre Balaguier et l'Éguillette, et il ne s'en préoccupe pas[1]!

pourtant comme un zélé royaliste, afin de donner sans doute une apparence de sanction de sa part aux délibérations du comité et du conciliabule royaliste, Trogoff, ferme, inflexible, ne signe pas l'espèce de vente à réméré de son escadre aux Anglais qu'il déteste et dont le manque de foi lui est dès longtemps connu. Trois ou quatre vieux officiers retirés, un maître d'équipage, un calfat, voilà les marins qui ont signé, avec Chaussegros, l'aliénation de la flotte et de l'arsenal; et encore peut-on être fondé à croire que la signature de Chaussegros, tout au moins extorquée par la violence, pouvait être un faux commis pour la satisfaction des Anglais, inquiets de ne voir aucun des chefs supérieurs de la marine participer à cet acte; on est fondé à le croire par cette réticence du baron d'Imbert se plaignant de son mauvais vouloir pour les royalistes : « Malheureusement le commandant de la marine.... Ici ma plume s'arrête; que l'impartiale histoire me pardonne cette réticence; cet officier fut mon camarade, il ne vit plus !.. » Peut-être aussi Chaussegros ne s'était-il laissé arracher sa signature, qu'en raison de la mention faite sur la déclaration de l'*inventaire* de l'arsenal, dont il pouvait se croire encore responsable.

[1] Puissant de Molimont, à qui nous empruntons ces détails, assure que Saint-Julien fut, durant ces trois jours de crise, dans un état presque continuel d'ivresse et d'inaction. Ce n'est pas, il est vrai, ce que disent les historiens anglais et les royalistes qui ont écrit sur l'affaire de Toulon. Ils prétendent qu'il prit des dispositions qui répandirent la consternation dans la ville, qui forcèrent les habitants d'armer la batterie fermant l'entrée de la vieille Darse,

Une seule frégate, *la Perle*, dont le commandant, Van-Kempen, se plaignait depuis longtemps qu'on ne le récompensât pas suivant son ancienneté et ses services, s'était refusée à se placer sous le pavillon de Saint-Julien. Elle alla mouiller sous les remparts, entre les deux chaînes, semblant porter un défi à toute l'escadre.

Au milieu de ces événements, le lieutenant Cook, un instant arrêté par une troupe d'individus, mais presque aussitôt relâché, s'était allé rembarquer au petit port de la Nazaire, avec deux commissaires du comité, Barrallier aîné et Gaston Aubany, que devaient rejoindre, à bord du *Victory*, le chevalier d'Imbert, muni de pouvoirs spéciaux, le médecin Geay et le maire d'Hyères. D'Imbert affirma à l'amiral Hood que Louis XVII avait été proclamé par les sections, et lui demanda, en conséquence, la ratification immédiate du traité. Sur ces nouvelles, lord Hood prit la résolution de débarquer des troupes et de se mettre en possession des forts qui commandaient les vaisseaux de la rade [1].

Ce même jour, après avoir ramené à elles les soldats de la marine dont les dispositions leur avaient paru un moment très hostiles, les sections de Toulon députèrent à l'escadre pour lui annoncer que la garnison entière s'était prononcée en leur faveur, et pour l'engager à ne pas s'opposer davantage aux vœux d'une population décidée, en cas de refus, à recourir à de cruelles extrémités : « Voyez ces batteries, dit à Saint-Julien celui qui portait la parole, elles vous observent; les bombes et les boulets qu'elles sont prêtes à lancer sur

celles de la Grosse-Tour, des forts Saint-Louis et La Malgue, et de mettre en action les forges à rougir les boulets; et qu'il avait approvisionné les forts de la gauche du port dans le but de s'opposer à l'entrée des alliés. Mais Puissant de Molimont attribue à d'autres qu'à lui ces déterminations énergiques. Ce furent les commandants Cosmao-Kerjulien, Duhamel du Désert, Bouvet, Boubennec, Duchesne-Gohet et nombre d'autres officiers, appuyés en cette circonstance par les équipages, qui montrèrent la ferme intention de s'opposer à l'entrée de l'ennemi. Les 24, 25 et 26 août, dit-il, rien n'empêchait Saint-Julien de faire entrer dans la vieille Darse ou port marchand, un vaisseau ou une frégate pour s'en emparer, et d'y faire filer une force imposante. Le capitaine Duhamel du Désert offrit pour cet objet son vaisseau *le Thémistocle*, mouillé très près de la chaine, lequel fut quatre jours et quatre nuits en branle-bas continuel de combat, attendant l'ordre de Saint-Julien qui promettait sans cesse et n'aboutissait à rien. Plusieurs des autres vaisseaux se tenaient aussi sur le branle-bas.

[1] *James's Naval History*.

vos vaisseaux vont les écraser et les réduire en cendres. » Saint-Julien, qui pouvait bien être dans un de ces longs paroxysmes d'ivresse dont parle Puissant de Molimont, et qui, outre cela peut-être, n'avait pas oublié les mauvais traitements qu'il avait reçus des Toulonnais en 1789, entra en fureur, menaça de faire pendre aux vergues de son vaisseau les députés des sections, et jura qu'il raserait la ville ou périrait avec tous les marins sous ses ordres, plutôt que de consentir à ce qu'on exigeait de lui. Les députés ne s'en retirèrent pas moins sains et saufs : car Saint-Julien était de ces hommes qui s'évaporent en paroles bruyantes, et n'exécutent rien. Il assembla pourtant les commandants et les officiers des vaisseaux à son bord, afin que chacun pût émettre son vœu [1].

Toulon était sous le coup de la réponse menaçante de Saint-Julien.

[1] Les dispositions prises par la ville et la résolution qu'elle avait manifestée d'entrer en guerre ouverte avec les vaisseaux, avaient un peu modifié les opinions sur certains bords. La copie d'une lettre adressée à Dalbarade, que nous avons trouvée aux *Archives de la marine*, quoique faite dans un esprit de grossière partialité pour quelques-uns, et de dénonciation méchante contre quelques autres, donne néanmoins une certaine idée des manifestations qui eurent lieu, dans cette circonstance, sur l'escadre :

« Comme Saint-Julien (dit cette pièce dont l'original émanait évidemment d'un de ceux qui prirent la fuite avec ce contre-amiral) mettait de l'acharnement à ne pas laisser entrer les Anglais, malgré l'opposition des sections et des forts, et enfin de tous les traîtres, il demanda lui-même le vœu de tous les vaisseaux, et le voici :

« *Le Thémistocle*, commandé par Duhamel du Désert, *noble*, se défendra vigoureusement, et fera feu de tous côtés.

« *Le Généreux*, commandé par Cazotte, se défendra plus vigoureusement, et demande à s'embosser sous la ville.

« *L'Apollon* se défendra vigoureusement, et guerre à l'Anglais ! — Il était commandé par le *noble* Imbert, absent alors de son bord *.

« *L'Orion* demande un roi, et guerre aux Anglais, si la majorité la demande.

« *L'Entreprenant*, commandé par *le vieux et sot* Robenec, lieutenant de vaisseau **, fait le même vœu.

« *Le Patriote*, commandé par Bouvet, guerre à l'Anglais ; paix entière avec Toulon.

« *Le Scipion*, commandé par de Gois (Goy de Bègue), demande un roi.

« La frégate *l'Aréthuse*, commandée par le brave républicain Duchesne, demande la république une et indivisible, guerre à l'Anglais et aux ennemis de la France, jusqu'à ce qu'elle en ordonne autrement, et paix entière avec *leurs* frères de Toulon, s'ils sont dans les mêmes sentiments.

« Je n'ai pu me procurer le vœu que de ces seuls vaisseaux ; mais il me suffit de vous dire

* Cela donne un démenti formel au baron d'Imbert qui dit, dans sa brochure, qu'il avait réussi à faire arborer la cocarde et le pavillon blancs sur *l'Apollon*.

** Il n'y avait pas de lieutenant de ce nom sur *l'Entreprenant*, ni même sur l'escadre. L'auteur de la lettre veut sans doute parler du capitaine Boubennec, capitaine de vaisseau sur *l'Entreprenant*, qui n'était ni si vieux ni si sot qu'il le dit, et dont nous avons, d'ailleurs, exposé en peu de mots, page 515, les services antérieurs.

Les bataillons des sections se tenaient sous les armes; des détachements de réfugiés marseillais, des troupes de ligne et de marine gardaient les approches de la place. La garnison du fort La Malgue se montrait impatiente de donner le signal; le général Aguillon eut une peine infinie à la contenir. Moins rassurés, une foule d'habitants que leur âge ou leur sexe tenaient écartés du service militaire, étaient montés sur les toits des maisons pour observer les mouvements de l'escadre française, et tâcher de découvrir les vaisseaux anglais; tandis que d'autres, courant par la ville, demandaient à tout venant : « Que fait Saint-Julien? A-t-on des nouvelles de Cartaux? Signale-t-on les Anglais[1]? »

Ces questions étaient dans toutes les bouches, l'anxiété était dans tous les cœurs, et l'enceinte du comité était assiégée par une multitude éplorée qui voulait qu'on renonçât au projet de combattre l'armée navale, d'exposer ainsi des frères, des pères et des enfants à se tuer les uns les autres, quand on annonça, à la porte de la salle des séances, une députation de cette armée.

Les marins dirent d'abord qu'ils étaient animés des meilleurs sentiments pour les Toulonnais; que leurs principes pourraient, jusqu'à un certain point, se concilier avec ceux des habitants de la ville, mais que la première condition serait de s'unir, avant tout, pour combattre et repousser les Anglais. A cette déclaration, les sectionnaires se jettent sur les commissaires de l'armée navale, incarcèrent tous ceux qu'ils peuvent saisir, et ne laissent qu'à regret les autres s'échapper[2].

que tous les autres pensaient assez de même, à l'exception de *l'Aréthuse*, et de *la Topaze*, commandée par Gassin, lieutenant de vaisseau. »

On devinerait difficilement ce qu'il aurait fallu pour satisfaire l'auteur de cette lettre, qui ne paraît pas même applaudir au vœu du *Thémistocle*, du *Généreux* et de *l'Apollon*, qui voulaient défense vigoureuse, guerre à l'Anglais, et feu de tous côtés; on le devinerait difficilement, s'il n'ajoutait, après le nom de Gassin, lieutenant de vaisseau dont il fait l'éloge : « *Il a fui avec son équipage.* » C'est une semblable conduite sans doute qui devait valoir à Saint-Julien les louanges de cet *anonyme*, car la copie de lettre ne porte que le certifié conforme de Dalbarade.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon.*

[2] C'est là, à peu de chose près, ce que dit Puissant de Molimont. Un autre auteur dit que le comité voulut faire une dernière tentative de conciliation, et envoya quelques-uns de ses membres auprès des commissaires de l'armée navale qui venaient de se réunir, sur le quai,

La nuit du 26 au 27 août fut un siècle d'inénarrable tourment de part et d'autre. Une flotte et une ville maritime, longtemps amies, longtemps sœurs, allaient donc se faire une guerre de destruction et d'anéantissement. Quand le jour se leva, huit cents canons de l'escadre semblaient prêts à vomir leurs foudres sur la ville; tandis que celle-ci se montrait disposée à jeter, avec des milliers de boulets rouges, le ravage et l'incendie sur les vaisseaux. Soudain, un cri immense s'élève, que suit un silence de stupeur inspiré par des sentiments divers : on a signalé l'avant-garde des Anglais.

En ce moment, la frégate *la Perle*, restée entre les deux chaînes, hisse, par ordre du comité, qui a gagné le lieutenant Van Kempen, le pavillon de commandant en chef, et jette ainsi le trouble et l'hésitation sur l'escadre actuellement en rade, hésitation d'autant plus grande que le lieutenant Cook, revenu dans la ville, a fait annoncer aux équipages que l'amiral Hood s'engage à leur payer en numéraire tout ce qui leur est dû. En même temps qu'il envoyait cette promesse, l'amiral anglais demandait que l'on fît entrer les vaisseaux français dans la petite rade, afin de laisser libre aux siens le mouillage de la grande rade. Pour obtempérer à cette demande, la frégate *la Perle*, suivant en cela les prescriptions du comité général, un instant après avoir arboré le pavillon amiral, fit signal de ralliement à tous les vaisseaux [1].

à ceux que l'on n'avait pas introduits, et se disposaient à se rembarquer; qu'on leur exposa qu'un refus obstiné de leur part et une fierté déplacée pouvaient compromettre le salut de Toulon et celui de la France entière; l'auteur ajoute que quelques-uns laissèrent entrevoir des signes d'approbation, mais que les autres furent sourds aux instances les plus pressantes. (*Exposé des événements de Toulon, depuis le 12 juillet jusqu'à l'entrée des escadres combinées.*)

[1] Qui faisait arborer ce pavillon? qui faisait donner ce signal? Le comité seul, selon nous, comme nous l'avons dit, et suivant l'étude approfondie des faits; mais c'était Trogoff, revenu soudain et non moins à propos qu'il en avait été atteint de son attaque de goutte, selon les écrivains royalistes, échos du bruit que le comité et leur parti avaient eu intérêt à répandre; c'était aussi Trogoff, selon la plupart des historiens de la Révolution, qui, forts de cet écho trompeur, n'hésitèrent plus à accepter le rapport de Jean-Bon-Saint-André, tout grossièrement imposteur qu'il fût d'un bout à l'autre. Dans les écrits des uns comme dans ceux des autres, Trogoff ne fait que paraître et disparaître; c'est une ombre insaisissable, une fantasmagorie, un rêve. Le lieutenant Van Kempen, chez les auteurs royalistes, a une bien autre consistance que le commandant en chef de l'armée navale, un moment avant, un moment après, et même pendant cette opération; on le voit clairement, il est palpable; c'est lui qui ne s'est pas rallié au pavillon de Saint-Julien, c'est lui qui s'est tenu aux ordres du comité, entre les deux chaînes; c'est à lui d'abord que les royalistes ont fait

Un fait qui n'est pas sans intérêt, c'est que ce n'était pas le pavillon blanc, promis à l'amiral anglais, que le comité, trompant encore les sections elles-mêmes sur le fond du traité passé avec l'étranger, avait arboré sur la frégate *la Perle* : c'était le pavillon de la République une et indivisible. Les équipages n'auraient pas cru à Trogoff, changeant ainsi de pavillon au gré d'un parti ; mais ils purent croire à leur amiral les appelant à se rallier à lui pour la

bonneur de la résistance. Trogoff n'est qu'un comparse que le parti exploite pour l'utilité du moment, et pour que le pavillon de commandement et les signaux de la frégate *la Perle* acquièrent une valeur que le lieutenant de vaisseau ne pouvait leur communiquer par lui-même. Et puis, l'amiral anglais, inquiet de l'opposition que l'on supposait que ferait Saint-Julien, avait demandé si l'on s'était du moins assuré de l'assentiment du commandant en chef légal ; et ceux qui lui avaient bien pu dire *que le pavillon blanc était arboré dans la ville*, quand le pavillon de la République flottait encore partout ; *que Louis XVII était reconnu*, quand sa proclamation était encore une affaire de conciliabules et, en tout cas, un sujet fort en litige, ceux qui avaient tenu ce langage, avaient dû s'exprimer avec la même fermeté de mensonge sur Trogoff, pour enlever tout prétexte d'hésitation à l'amiral anglais. Du reste, une fois le pavillon de commandement arboré sur *la Perle*, et le signal de ralliement fait, plus de Trogoff ! Le goutteux s'en retourne comme il était venu, sans qu'on le voie, et il n'en sera désormais question que dans un autre moment opportun pour le parti, lorsque le siége sera terminé et que les misérables débris de l'escadre de Toulon glisseront sur les mers, avec le pavillon blanc, à côté des armées navales étrangères.

Voici ce que dit Puissant de Molimont (quoique, par des motifs d'égoïsme et en vertu de cette maxime : *Chacun pour soi dans ce monde*, il se montre très peu bienveillant pour Trogoff) : « J'avais encore espoir dans la frégate *la Perle*, commandée par Van Kempen, dont l'équipage et la garnison étaient patriotes, disciplinés, et de la meilleure volonté, et j'attendais avec pleine confiance l'effet de mes demandes répétées pour faire rendre justice à cet officier. La frégate *la Perle* était derrière le Contrôle. *Je la fis placer et laisser là* (ainsi ce ne serait pas à l'incitation de Trogoff qu'elle ne se serait pas réunie à Saint-Julien ; elle n'aurait pas même pris cette position de son propre mouvement), parce qu'elle pouvait, au besoin, garder la porte de l'arsenal, faciliter et protéger un coup de main, et offrir un lieu sûr de détention. L'injustice révoltante faite, sans doute par erreur, à Van Kempen, l'indigna et le fit chanceler (l'injustice et non Trogoff, dont il n'est pas encore question) ; et, le 26 août, il accepta le grade de capitaine de vaisseau et de pavillon du général Trogoff, *qui lui fut offert par les révoltés* *. » Est-ce clair ? *Le pavillon du général offert par les révoltés* et non par le général lui-même. Il y avait un pavillon-amiral, personne n'en doute, mais un amiral, toutes les preuves se réunissent pour démontrer qu'il n'y en avait point. La brochure de Puissant nous fournirait encore, sans qu'elle y essaie pourtant et tout au contraire, bien d'autres témoignages péremptoires en faveur de Trogoff; mais nous croyons en avoir donné assez.

Le document manuscrit et confidentiel duquel nous avons extrait le vœu des vaisseaux, après avoir mêlé superficiellement et comme pour satisfaire au bruit, répandu à dessein, que Trogoff avait fait hisser lui-même le pavillon de commandement, dit : « Ce fut Van Kempen qui alla en parlementaire auprès de l'Anglais, et ce fut lui, dit-on aussi, qui livra l'armée française **. »

Et quant au rapport de Jean-Bon-Saint-André, dans lequel tant d'auteurs ont puisé leur

* *Toute la France a été trompée sur l'événement de Toulon*, brochure, par Puissant, page 10.

** *Archives de la marine.*

défense à laquelle Saint-Julien ne savait pas se décider sérieusement ; ils purent croire aussi à Trogoff voulant les sauver d'un désastre imminent.

Quoi qu'il en soit, après un instant d'hésitation, *le Généreux* et *le Scipion* commencèrent le mouvement de ralliement au pavillon de *la Perle*, et successivement seize vaisseaux passèrent de la grande dans la petite rade; deux seulement, *le Commerce de Bordeaux*, que montait Saint-Julien, et *le Duguay-Trouin*, que commandait Cosmao-Kerjulien, restèrent dans la grande rade [1].

Dans la nuit du 27 au 28 août, quinze cents soldats et deux cents matelots, commandés par Elphinstone, depuis lord Keith, furent

opinion, il n'est pas inutile de faire observer immédiatement qu'il ne dit absolument rien de l'affaire du pavillon arboré sur *la Perle*, et qu'il n'accuse Trogoff que sur des présomptions vagues et générales. D'autre part enfin, si des acteurs de l'armée conventionnelle, comme le futur duc de Bellune, par exemple, ont parlé de Trogoff avec l'opinion vulgaire, on peut leur répondre hardiment qu'ils ne sont pas un renseignement acceptable à cet égard, puisqu'absents alors du théâtre de l'événement, il ne leur en put parvenir que des bruits ou fort incertains, ou fort intéressés et partiaux, c'est-à-dire mensongers.

[1] Le document manuscrit auquel nous avons emprunté le *vœu des vaisseaux*, dit qu'il en resta quatre dans la grande rade : 1° *le Duguay-Trouin*; 2° *le Commerce de Marseille*, commandé par l'équipage seulement ; Villeneuve, major de l'armée, capitaine de vaisseau, *noble*, Graff, aide-major, et Drieux, lieutenant en pied, étant absents de leur poste ; ce vaisseau, dit le document, voulait faire feu de tous côtés ; 3° *le Commerce de Bordeaux*, commandé par Saint-Julien ; 4° *le Tonnant*, resté à son poste, parce que tout son équipage était à terre.

Ce ne fut nullement le capitaine Elphinstone, du vaisseau anglais *le Robuste*, comme le prétendent les auteurs anglais, qui détermina le mouvement de retraite des vaisseaux français, en annonçant, par un pavillon de trêve, que ceux de ces vaisseaux qui n'entreraient pas dans le bassin intérieur et n'auraient pas débarqué leurs poudres, seraient traités en ennemis. Ce ne fut même que dans la nuit du 27 au 28, après encore beaucoup d'incertitudes, qu'instruit par un nouveau message de ce qui s'était passé, l'amiral Hood n'hésita plus à faire débarquer des troupes au port des Iliettes, assez loin de l'entrée de la rade pour qu'elles ne fussent pas exposées au feu des batteries qui, quelques heures auparavant, étaient encore au pouvoir des équipages de Saint-Julien.

Lebret d'Imbert dit que le conseil de guerre, tenu à bord du *Victory*, avait décidé formellement qu'on n'entrerait point ; mais que des dépêches que, lui d'Imbert, il reçut du contre-amiral Trogoff, par lesquelles ce dernier lui donnait l'assurance positive de se rendre en grande rade aussitôt que l'armée anglaise ferait un mouvement pour entrer, ainsi que la proposition qu'il fit, toujours lui d'Imbert, de se mettre en personne à la tête des troupes, déterminèrent l'amiral Hood à prendre sur lui de passer outre, malgré la décision du conseil. En tout cela, Lebret d'Imbert a menti avec son impudence habituelle : il a inventé les dépêches de Trogoff, de qui il ne dira plus rien désormais, et son commandement des troupes anglaises de débarquement. Nous ne refusons pas à d'Imbert la part de rôle infâme qu'il a jouée et qu'il revendique ; mais nous voyons très au juste à quelles limites elle s'arrête. Trogoff n'annonça point qu'il se rendrait en grande rade, où, dans tous les cas, avec le pavillon républicain, il aurait été beaucoup plus inquiétant que rassurant pour les Anglais qui avaient demandé l'évacuation de cette rade, et il ne s'y rendit pas en effet.

reçus près du fort La Malgue par un membre du comité général, nommé Deydier de Pierrefeu, et par un piquet de garde nationale aux ordres de Pierre Barrallier aîné, autre membre du comité. Elles ne furent introduites, par ce dernier et Lebret d'Imbert, que le 28, à midi [1]. Elphinstone reçut le commandement du fort La Malgue *au nom de Louis XVII*, proclamé *roi de France*, par Barrallier et d'Imbert, au milieu de la garnison.

Tout n'était pas fini dans les deux rades, et les vaisseaux anglais ne savaient pas encore s'ils devaient se risquer. Depuis le 28 au matin, ils croisaient devant Toulon, à l'ouvert de la rade, craignant encore un piége. A leur vue, les équipages et beauconp d'officiers français avaient senti renaître en eux les sentiments de vieille nationalité. Déjà la plupart des vaisseaux français n'attendent plus que le signal du combat; tous les yeux sont tournés sur Saint-Julien ; s'il s'engage, à ce moment décisif, dans une lutte suprême, on ne l'abandonnera point, et il sera temps encore peut-être de faire violence à l'esprit funeste qui anime les sections, ou du moins on aura sauvé l'honneur du pavillon en s'abîmant dans un sublime désastre. Cosmao-Kerjulien, Pierre Bouvet, Duhamel du Désert, Duchesne-Gohet, et plusieurs autres commandants, sont tout prêts à faire ce dernier sacrifice à la patrie. Mais quel désenchantement amer ! Saint-Julien n'est resté dans la grande rade que pour quitter plus aisément la partie, que pour plus aisément s'enfuir à terre. Ne tirant et ne laissant tirer une seule volée de canon, il abandonne, il déserte son propre vaisseau, en criant qu'il faut se réfugier à l'armée de Cartaux. Non moins félon, le lieutenant provisoire de *la Topaze*, Gassin, s'apprête aussi à déserter son poste. Son second, nommé Babron, lui représente que la loi défend, sous peine de mort, de quitter son vaisseau, que fuir devant l'ennemi est infâme; il demande qu'on appareille, et qu'on brave l'Anglais. Gassin n'entend rien ; il fuit, il entraîne avec lui, d'autorité, son équipage, excepté l'in-

[1] C'est à tort que les auteurs anglais, particulièrement James et Brenton, ont placé en masse au 27, le débarquement, la prise de possession du fort La Malgue et l'entrée de l'escadre britannique

trépide Babron et sept hommes, dont cinq artilleurs de Brest.

Cependant, huit vaisseaux anglais venaient d'entrer dans la rade, et l'amiral Hood faisait saluer les forts. Les équipages, particulièrement ceux que l'on avait tirés des côtes de l'Océan, pressaient chaque capitaine tour à tour de prendre le commandement abandonné par Saint-Julien. Ils l'offrent d'abord à Cazotte, un des plus anciens; Cazotte hésite, et perd un temps précieux. Le capitaine Pierre Bouvet est sur le point de s'en emparer; mais un tel parti lui semble au-dessus de son droit; il craint d'assumer le résultat d'un désastre. On balance, mais les Anglais avancent toujours, et viennent se placer sous la protection des forts déjà occupés par leurs compatriotes et les sectionnaires. Les équipages des mers du Ponant semblent racheter en ce moment, par leur mâle contenance, par l'ardeur de leur patriotisme, les désordres de leur conduite qui ont amené, qui amèneront encore tant de malheurs : ils veulent combattre à tout prix. Mais ceux des officiers qui avaient hâte de suivre le contre-amiral Saint-Julien dans sa fuite, leur montrent les batteries de la rade comme offrant le seul moyen d'empêcher l'escadre anglaise d'aller plus loin; ils s'y laissent prendre, et quittent les vaisseaux, que les officiers abandonnent à l'instant. Canonniers, soldats et matelots, trompés par leurs chefs, vont se jeter dans les batteries de l'ouest : ils les trouvent désarmées; désespérés, ils repassent la rade pour courir à celles de l'est, sous le fort La Malgue, sous le feu des troupes anglaises, et tirent sur les vaisseaux de Hood. Mais aucun officier ne les avait suivis, et le défaut de chefs laisse huit à dix mille marins, dont sept mille Ponantais, hors d'état de résister avec ordre et efficacité. Si ces malheureux se dispersent à leur tour, ce n'aura pas été du moins, comme leur amiral, sans brûler une amorce. C'est de la sorte que Saint-Julien entraîne dans sa fuite, *non pas sept vaisseaux de ligne*, comme on l'a écrit quelquefois, sept vaisseaux qui auraient été sauvés pour la République, mais *les équipages* de sept vaisseaux de ligne, montant à six à sept mille hommes environ. Les vaisseaux avec lesquels la loi commandait à Saint-Julien de s'engloutir au besoin, restèrent à la merci des Anglais.

Chemin faisant pour joindre l'armée de Cartaux et ayant pris le devant, l'indigne amiral rencontre un de ses amis, officier de cette armée, qui lui dit que les représentants du peuple lui feront à coup sûr trancher la tête pour avoir abandonné son poste sans coup férir; aussitôt il fait volte-face, et, donnant une autre couleur à sa fuite, il se rembarque sur une chaloupe et va se jeter entre les bras des Anglais; mais l'amiral Hood le repousse de son bord avec dédain. Alors, errant avec sa barque sur cette mer où naguère il avait annoncé qu'il promènerait son pavillon vainqueur ou qu'il périrait superbement à la tâche, ne sachant plus où trouver un refuge, repoussé de Toulon, repoussé par Cartaux, repoussé par l'Anglais, il cherche qui voudra recueillir son opprobre. Enfin, il rencontre l'escadre espagnole, il va s'offrir à l'amiral Langara, qui en a pitié, et l'envoie dans les prisons d'Espagne où il resta deux ans, frappé du mépris de tous les marins [1].

La nouvelle de l'entrée des Anglais à Toulon souleva dans Paris un mouvement d'indignation facile à concevoir. On ne vit que le fait; on n'en examina point les causes. La Montagne l'avait préparé par sa tyrannie et ses sauvages mesures; le conseil exécutif et le ministre de la marine surtout, dès longtemps avertis par la correspondance de Trogoff, l'avaient vu venir jour par jour, pour ainsi dire, et l'avaient laissé s'accomplir.

Le 9 septembre, Jean-Bon-Saint-André vint lire à la tribune de la Convention un rapport sur les événements de Toulon. Il l'échafauda sur cinq à six lettres, soigneusement choisies par Dalbarade dans la correspondance de Trogoff, de Chaussegros et de Puissant de Molimont. Le coupable ministre, qui aurait dû être mis en accusation et condamné, avait eu soin de dissimuler les lettres dans lesquelles Trogoff le pressait d'accepter sa démission; car, ce point établi, il

[1] Telle fut la conduite de l'homme dont Jean-Bon-Saint-André allait bientôt vanter *la patriotique action*, mais qui, peu après, n'en fut pas moins frappé d'une juste destitution, ce dont les historiens de la Révolution, s'en tenant pour la plupart à ce que le *Moniteur* ou les journaux contemporains leur ont appris par lambeaux, ne se sont pas même aperçus. Et voilà comment ces auteurs ont généralement écrit l'histoire, en ce qui concerne la marine.

eût été difficile de ne pas le traduire à la barre de la Convention, même en admettant la culpabilité de l'amiral; il eut soin aussi de dissimuler cette série non interrompue d'avis qu'il en avait reçus et de demandes d'instructions auxquels, lui ministre, il n'avait pas fait droit. On sait quel parti peut tirer la calomnie de fragments de lettres dont le véritable caractère ne s'explique que par ce qui précède ou ce qui suit : Dalbarade ne l'ignorait pas, Jean-Bon-Saint-André non plus. Or, comme on n'avait sur l'événement de Toulon que des présomptions, de vagues données, la rumeur publique, ces fragments perfides suffirent à Jean-Bon-Saint-André et à Dalbarade pour faire déclarer traîtres, infâmes et hors la loi Trogoff, Chaussegros et l'ordonnateur Puissant.

En revanche, le rapporteur fit décréter qu'il serait fait mention honorable de la conduite de Saint-Julien, comme ayant voulu défendre les vaisseaux. Gassin, commandant de *la Topaze*, eut la même distinction, et se fit de plus adjuger une indemnité pour la perte de ses effets. De sorte que les lâches avaient seuls bien mérité de la patrie dans la journée du 28 août 1793. Heureusement qu'il serait fait bientôt, par la République elle-même, une autre justice distributive qui, si elle devait être moins bruyante, n'échapperait pas un jour quelconque à l'histoire.

L'escadre d'Espagne, forte de dix-sept vaisseaux, et commandée par l'amiral don Juan de Langara, ne tarda pas à venir jeter l'ancre auprès de celle d'Angleterre. Déjà mille Espagnols étaient entrés, après les Anglais, dans le fort La Malgue

A cette époque, la cour de Naples, encouragée par le mauvais résultat de l'expédition de Sardaigne, avait repris de la hauteur vis-à-vis de la République française, elle avait osé faire enlever tous les papiers du ministre de Mackau, et, le 20 juillet 1793, il avait été stipulé que quatre vaisseaux de ligne et huit autres bâtiments napolitains, avec six cents hommes de troupes, se joindraient à l'escadre britannique dans la Méditerranée. Peu après, le ministre de la république reçut l'ordre de quitter Naples. Avant de partir il vit la flotte napolitaine mettre à la voile pour Toulon, sans mani-

feste ni déclaration de guerre à la France. Il arriva dans sa patrie, indigné, emmenant avec lui la fille et la veuve de Basseville, ambassadeur de la République auprès du Saint-Siége, que la populace de Rome avait massacré. Les Napolitains furent donc aussi du nombre des occupants de Toulon, auxquels bientôt vinrent encore se joindre des Piémontais et des Sardes.

L'amiral Hood, après avoir reçu une adresse de remerciements du comité toulonnais, et y avoir répondu par une nouvelle proclamation, dans laquelle il garantissait encore la loyauté et la bonne foi de sa nation à l'égard de la ville, du port et de l'escadre de Toulon, qu'il ne considérait toujours, disait-il, que comme un dépôt remis, jusqu'à la paix, entre les mains des alliés, s'occupa avec l'amiral Langara de distribuer les commandements et les garnisons dans la place. Langara, s'appuyant sur les liens de famille qui unissaient l'ancienne maison royale de France à celle d'Espagne, demandait que le commandement supérieur fût confié à un général espagnol; mais le motif qu'il faisait valoir était justement celui qui devait faire repousser sa proposition par l'amiral anglais. Hood objecta que c'était d'abord avec lui que l'on avait traité, et lui cacha aussi longtemps qu'il le put que c'était aux puissances coalisées et non aux Anglais seuls que les Toulonnais avaient entendu se confier. D'ailleurs, il était le plus fort : le contre-amiral Goodal fut nommé gouverneur de la place, et le contre-amiral espagnol Gravina n'eut que le commandement des troupes. Les sections leur adjoignirent, à celui-ci le citoyen Pierre Barrallier aîné, et à celui-là le capitaine de vaisseau retiré Claude-Laurent Burgues de Missiessi[1].

Ce ne fut pas Trogoff, ce qui eût été de droit s'il avait été l'homme qu'on a prétendu, ce fut le prévôt de la marine Dejean que l'on adjoignit à l'amiral Hood, qui s'était réservé le commandement de la rade. Cet adjoint lui convenait, car il ne s'agissait pas de par-

[1] *Histoire du royaume de Naples*, par le général Coletta.

Le contre-amiral Édouard-Thomas Burgus de Missiessi-Quiès s'était considéré, depuis le 25 août, comme hors de service, et n'attendait que le moment favorable pour passer en pays neutre. C'est ce qui résulte d'un arrêté des consuls qui plus tard le rétablit sur les cadres de la marine.

tager avec lui le commandement, mais de lui dénoncer tous les officiers français de la marine suspects de patriotisme [1].

Les Anglais se débarrassèrent des mécontents qui étaient nombreux parmi ces officiers et parmi les équipages. Les prisons ne furent pas assez vastes pour les contenir. Ils étaient au nombre de quinze à vingt mille sortis des vaisseaux ou destinés dans le principe à y entrer, et pouvaient tenter quelque coup de main au cœur de la place pour y introduire l'armée conventionnelle. Quelques officiers, entre autres Duhamel du Désert, Bouvet père, Babron, Hedouin, Lelièvre et Duchesne-Gohet y paraissaient même disposés, et se concertaient souvent à cet effet. Ils furent arrêtés, et avec eux les officiers mariniers les plus suspects de haine contre les Anglais [2].

L'amiral Hood prit le parti, de concert avec les sections, de renvoyer par mer cinq à six mille des marins les plus mal disposés, de peur que, s'il les renvoyait par terre, ils n'allassent grossir l'armée de Cartaux. Quatre vaisseaux français furent armés en flûte : *l'Entreprenant, le Patriote, l'Orion, l'Apollon*, et la gabare *le Pluvier;* on eut soin d'en retirer les canons, et, le 14 septembre, ils appareillèrent sous pavillons de trêves, emportant avec eux ces cinq à six mille hommes, soldats et marins. Si l'amiral Hood avait eu assez de monde pour former les équipages des quatre vaisseaux avec des Anglais, et pour tenir en respect dans la traversée les Français embarqués, nul doute qu'il ne l'eût fait ; il ne voyait pas

[1] Quelques commandements particuliers et de surveillance furent laissés à des officiers français, en général à ceux qui étaient réputés pour leur royalisme. Le capitaine de vaisseau Simony de Broutières l'aîné fut nommé major-général de la marine à la place du capitaine de Castellan, mis en état d'arrestation ; le commandement du vaisseau *le Commerce de Marseille*, où Trogoff ne paraissait plus, fut donné au capitaine Pasquier ; celui de *la Topaze*, abandonnée par Gassin, au capitaine de Grasse-Limermont ; celui de *l'Aréthuse* à Cazotte ; les rondes de port furent souvent confiées à d'Imbert, Simony de Broutières cadet et Possel. Néanmoins il y eut des officiers chargés de rondes de port, qui étaient loin d'être voués à la cause des royalistes et surtout de l'étranger. Ils croyaient accomplir un devoir, en veillant à la sûreté des vaisseaux français. Les *Archives de la marine* possèdent un *Etat nominatif des ci-devants officiers de marine qui ont fait leur service pendant le séjour des Anglais.*

[2] Le capitaine Cosmao, ancien commandant du *Duguay-Trouin*, s'était évadé de Toulon, le 15 septembre, et ce ne fut que de cette manière qu'il évita un sort semblable à celui de ses camarades restés, comme lui, le plus longtemps possible sur les vaisseaux.

sans regret cette proie lui échapper; et s'il n'imposa pas aux Français, comme on le dit dans le temps, l'engagement de se rendre, sur parole, prisonniers en Angleterre, il essaya tout au moins de leur faire entrevoir combien il serait de leur intérêt de quitter le service de la France pour celui de la Grande-Bretagne.

Mais, quand ils eurent passé le détroit de Gibraltar, *le Patriote* et *l'Entreprenant*, commandés par Pierre Bouvet et Boubennec, firent voile pour Brest; *l'Apollon*, sous les ordres du lieutenant Breslay, pour Rochefort; *l'Orion*, sous ceux du capitaine Puren-Keraudrin, pour Lorient, et la gabare *le Pluvier*, commandée par le lieutenant Guillaume Perrier, pour Bordeaux.

Les infortunés qui montaient ces bâtiments ne se doutaient pas qu'ils n'avaient échappé aux Anglais que pour tomber entre les mains d'ennemis plus à craindre, quoique Français comme eux, et qu'au lieu d'être reçus comme des frères qui, suspects de trop de patriotisme sur les côtes de la Méditerranée, venaient se réunir aux défenseurs de la France sur les côtes de l'Océan, ils n'auraient fait que venir se livrer eux-mêmes à des persécuteurs et à des bourreaux. En effet, à peine *le Patriote* et *l'Entreprenant* eurent-ils paru, le 13 octobre, en rade de Brest, que leurs officiers furent arrêtés et conduits dans les prisons, en attendant qu'on les traduisît devant les tribunaux révolutionnaires [1]. Le sort des officiers débarqués à Rochefort, à Lorient et à Bordeaux, ne fut pas meilleur [2].

[1] Les capitaines Bouvet père et Boubennec, les lieutenants Couppé-des-Essarts, Prévost de La Croix jeune, Drieux, Louvet, Petit, Grenon, Blandin, Joseph-Marie Moreau, Grenlaw, Rainfroy, les enseignes non entretenus Dubuisson, Lemarchand, Cortik, Denniée, Mancel, Pierre Bouvet fils, Guingant, La Fond, Landry, Cavoleau, Duperron, Macé, Derennes, Lesseignes, Le Boucher, Buessart, Maiol, Harrivet, Quintin, Marais, Le Hennaff, Porchet, Desjarres, furent incarcérés. Le lieutenant Etienne-Marie Fichet (de Saint-Brieuc) et l'enseigne Jean-Marie de L'Écluse (d'Audierne), conduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris, furent condamnés et exécutés le même jour 21 janvier 1794. Un seul des officiers revenus sur ces vaisseaux, Duchesne-Gohet, ne fut pas emprisonné; on lui laissa la liberté, sans doute en mémoire du beau combat qu'il avait soutenu, et on lui donna presqu'aussitôt un nouveau commandement.

[2] Le capitaine Puren-Keraudrin; les lieutenants Absolut, Bergevin, Bernard; les enseignes Keraudrin aîné, Keraudrin cadet, Michelon, Le Frapper, Brunel, Le Reyer, Sénéchal, Luco, Petit, Guyomar, Maurin, furent provisoirement emprisonnés. Les lieutenants Breslay, Crassous-Medeuil, Guerrit, Minbielle, Guillaume Perrier, commandant la gabare *le*

CHAPITRE XII.

1793.

Événements dans l'Océan. — Siége de Dunkerque. — Flottille du lieutenant Castagnier. — Insurrection de l'armée navale de l'Océan, aux ordres de Morard de Galles — Nomination de Villaret-Joyeuse au commandement de l'armée navale de l'Océan. — Belle campagne de Vanstabel. — Combats de détail. — Décrets et exécutions terroristes. — Mort tragique des trois amiraux de France, du vice-amiral Grimouard, etc.

Dans l'Océan, les Anglais et leurs alliés, commandés par le duc d'York, le prince d'Orange et le général Freytag, étant venus assiéger Dunkerque, par terre, avec des forces considérables, le lieutenant de vaisseau Castagnier embossa une certaine quantité de batteries flottantes le long du rivage, avec lesquelles il concourut puissamment à la défense de la place; on reconnut en cette circonstance l'efficacité de ces sortes de batteries inventées pour le siége de Gibraltar, durant la guerre de l'indépendance de l'Amérique, par le colonel du génie d'Arçon, mais qui n'avaient pas obtenu alors le succès désirable. Castagnier empêcha, avec les siennes, un corps nombreux de cavalerie de venir seconder les opérations du siége; il fit taire le feu de deux batteries de terre élevées contre lui sur *les dunes*, et harcela de la manière la plus utile les ennemis enfermés dans l'étroite langue de terre qui unit les villes de Furnes et Dunkerque, situées entre l'Océan et des marais. La victoire continentale

Pluvier; les enseignes Étienne-Marie Varennes, Campet, Michel Mage; les aspirants de marine Lobile, Christophe Boyer, et Claude Bordeaux, chirurgien major de *l'Apollon*, furent non seulement arrêtés, mais traduits devant le tribunal révolutionnaire de la Charente-Inférieure, qui les condamna et les fit impitoyablement exécuter, les uns le 28 novembre 1793, les autres, les plus jeunes, les enfants pour ainsi dire, un peu plus tard, le 26 janvier suivant. Le lieutenant Bernard, envoyé le 29 novembre devant le tribunal de sang, eut le bonheur d'être acquitté. Les autres furent assez heureux pour être comme oubliés dans les prisons durant le plus fort de la terreur. Quelques pauvres artilleurs, officiers-mariniers et matelots arrêtés à leur retour, sur *l'Orion* et *l'Apollon*, entr'autres le maître et le second maître canonniers Gardinet et Michel Jacquelin, de Dunkerque, et le pilote-côtier Benoit Nègre, furent guillotinés.

de Hondschoote, gagnée, en trois journées, par les généraux Houchard, Hédouville et Jourdan, s'unissant à la vigoureuse défense du général Souham, secondé par le jeune Hoche, par Castagnier et les braves Dunkerquois, força vingt-un mille Anglais et Hanovriens, douze mille Autrichiens et un corps de Hollandais, à lever le siége.

Vers ce temps, le vice-amiral Morard de Galles, sorti de Brest avec une flotte de vingt vaisseaux de ligne et de quatre frégates, avait, malgré ses observations et celles de tous les officiers capables, reçu l'ordre de croiser sur des côtes dangereuses, entre les îles de Groix et de Belle-Isle, pour empêcher les Anglais de tendre la main aux royalistes vendéens et bretons[1]. En vain Morard de Galles et Kergeulen qui commandait une des divisions de cette flotte, firent des représentations à Dalbarade, et proposèrent, comme meilleur moyen d'empêcher l'ennemi de songer à faire une descente sur les côtes de France, d'aller croiser sur les siennes; en vain ils exposèrent au comité exécutif que c'était tout risquer d'attendre les Anglais, en leur offrant le double avantage de battre la flotte française d'abord et d'effectuer leur descente ensuite, ainsi qu'ils firent plus tard : le ministre et le conseil exécutif s'en tinrent à leur fatale croisière entre Groix et Belle-Isle. Morard de Galles, dans cette déplorable situation qui lui était imposée, sut cependant contenir la flotte de lord Howe, égale en nombre à la sienne et montée par des officiers et des équipages d'élite, si bien qu'elle ne put rien faire de toute la campagne.

Mais la mauvaise saison étant entièrement arrivée, on fut obligé d'aller s'abriter contre les vents et les tempêtes dans la baie de Quiberon, formée d'un côté par la presqu'île de ce nom, et de l'autre par la côte de Bretagne, seule baie sûre des parages où la croisière était

[1] « Cette station, dit Kerguelen, était mauvaise politiquement et militairement. L'armée navale de la République ne pouvait y faire aucune prise. Elle était exposée à être assaillie par des forces supérieures, qu'aucune retraite n'aurait pu lui faire éviter, la côte formant un golfe sans la ressource d'aucun port, si ce n'est celui de Lorient qui ne pouvait recevoir dix vaisseaux de ligne, et dans lequel d'ailleurs on n'entre qu'à l'heure de la pleine mer, grand inconvénient dans un combat et dans une tempête. Il était donc absurde de tenir dans cette position périlleuse pour les marins et pour l'État toutes les forces navales de l'Océan. »

établie. Bientôt les équipages, ennuyés d'être à la mer sans faire de prises, sans se battre, et de naviguer depuis quatre mois sans souliers, sans chemises, nourris presque uniquement de salaisons, voulurent retourner à Brest. L'événement de Toulon arriva fort à propos pour leur servir de prétexte; ils dirent qu'ils craignaient que le port de Brest ne fût également livré aux Anglais. C'est alors que l'on imagina l'affaire dite de Quiberon, dans laquelle on feignit de voir tous les officiers de l'escadre plus ou moins compromis; on répandit le bruit qu'ils ne s'étaient réfugiés en baie de Quiberon que pour entrer en rapport avec les Vendéens, les Bretons et royalistes. Enfin une nouvelle révolte éclata sur tous les bords, au mois de septembre 1793. Sommé de rentrer à Brest par une députation des équipages, que conduisaient les aspirants Crevel et Baron, Morard de Galles répondit que, ferme dans son devoir, il attendrait les ordres du conseil exécutif pour faire rentrer l'armée. Mais, le 14 septembre, apercevant les huniers hissés, comme pour appareiller, à bord des vaisseaux *le Suffren*, *le Tourville*, *la Convention*, *l'Achille*, *le Superbe*, *l'Auguste*, *le Northumberland* et *la Révolution*, il jugea que les officiers n'étaient plus maîtres de rien, que l'on allait faire voile pour Brest malgré lui, et, après une visite à bord des bâtiments révoltés, il convoqua tous les officiers et un député de chaque équipage sur *le Terrible*. Là il parla avec tant d'énergie et de paternité à la fois des devoirs que tout le monde sur la flotte avait à remplir envers la patrie, qu'il fut décidé qu'on enverrait prendre les ordres de la Convention nationale. Une adresse fut rédigée dans ce sens; mais Morard de Galles ne comptait guère qu'on attendrait la réponse, car il écrivit en même temps que ce calme apparent disparaîtrait si le vent devenait favorable, et que, pour sauver les apparences du commandement, il profiterait du premier souffle pour mettre sous voiles, la prudence ne voulant pas d'ailleurs que l'on tînt plus longtemps la mer. Ce souffle s'étant levé, Morard de Galles cingla vers Brest. Chemin faisant, il rencontra le représentant Tréhouart qui se rendait à l'armée, à bord d'une frégate. Un nouveau conseil de guerre fut tenu en sa présence, et il en résulta la nécessité absolue de rentrer

au port. La dignité du commandement fut ainsi à demi sauvée, et la flotte en outre échappa à un désastre imminent[1]. On n'en destitua pas moins Morard de Galles et Kerguelen.

La loi des suspects venait d'être rendue, le 17 septembre 1793. Elle décrétait d'arrestation provisoire jusqu'à la paix tous les individus qui, par leur conduite, leurs relations, leurs propos, ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la royauté ou du fédéralisme; tous ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme; les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale et par ses commissaires; les *ci-devant nobles, les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs*, et agents d'émigrés qui n'avaient pas *constamment manifesté* leur attachement à la Révolution; et ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, *quoiqu'ils fussent rentrés en France dans les délais déterminés*. On voit dans quel piége affreux étaient tombés les officiers qui avaient eu l'imprudence de croire aux derniers engagements pris à leur égard. Tous les officiers de l'ancienne marine, à quelques exceptions près, furent réduits à se cacher ou à passer à l'étranger, pour éviter d'être emprisonnés, jugés et condamnés à mort. Un simple arrêté des représentants du peuple Laignelot et Lequinio, pris à Rochefort, le 3 octobre 1793, priva la France, pour de longues années, des importants services de La Touche-Tréville, en le frappant de destitution, avec le contre-amiral de Launay-Tromelin. Jean-Bon-Saint-André et Prieur (de la Marne) envoyés à Brest, le 4 octobre 1793, procédèrent de leur côté à des destitutions en masse. Les vice-amiraux de Kersaint et de Girardin, les contre-amiraux de la Villéon et Le Large furent tout d'abord destitués, avec soixante-onze capitaines de vaisseau, parmi lesquels Borda, Bruix et de Richery, qui fut mis en arrestation, et plus de quatre cents lieutenants et enseignes de vaisseau. Ceux qui n'étaient pas emprisonnés avaient ordre de s'éloigner à vingt lieues des places et frontières.

[1] *Archives de la marine* (dossier Morard de Galles), et *Précis des événements maritimes*, etc., par Kerguelen.

Villaret-Joyeuse, qui devait déjà à ses relations antérieures avec Jean-Bon-Saint-André de n'être pas compris dans la mesure générale, leur dut en outre d'être nommé, lui lieutenant de la veille, au commandement en chef de la flotte de l'Océan, à la place du vieux et expérimenté Morard de Galles. Vanstabel [1], Cornic [2] et Pierre Martin [3] furent faits contre-amiraux.

Ces officiers étaient loin, assurément, d'être sans mérite. Vanstabel et Martin, qui avaient brillamment servi comme officiers auxiliaires sur les vaisseaux de l'État, auraient été éminemment propres l'un et l'autre à diriger de belles croisières, à escorter de grands convois, à déjouer les flottes ennemies, à choisir le moment opportun de les attaquer, même en détail, avec succès. Dans l'un et l'autre, il y avait, non pas un Jean-Bart, mais quelque chose de cet héroïque et habile marin qui pourtant n'eut jamais la prétention de commander un corps de bataille dans une grande armée navale, et encore moins une armée navale elle-même, sachant se tenir à sa place et se réserver pour les grands coups de main.

Vanstabel, alors âgé de cinquante-un ans et Dunkerquois comme Jean Bart, eut, comme lui, le bonheur et l'excellent esprit de ne se faire donner que des missions parfaitement dans ses moyens ; aussi furent-elles toutes couronnées par le succès. A peine avait-il arboré son pavillon contre-amiral sur *le Tigre*, qu'il était allé, avec quatre vaisseaux et quelques frégates, établir une croisière dans les débouquements de la Manche pour attendre un convoi anglais qui devait sortir, chargé d'approvisionnements et de munitions, sous

[1] Pierre-Jean Vanstabel, né à Dunkerque, le 17 mars 1746, avait servi dans la marine de commerce, mais particulièrement dans celle de l'ancienne compagnie des Indes jusqu'en 1778, époque où il était entré, comme officier auxiliaire, dans la marine royale. Il s'était distingué dans la guerre d'Amérique, et avait été nommé lieutenant de frégate en 1782, officier des classes en 1788, enseigne entretenu dans l'organisation de 1791, capitaine de vaisseau au mois de février 1793.

[2] Cornic n'avait pas été compris dans l'organisation de 1791, où figure seulement, parmi les enseignes entretenus, Cornic du Moulin, que l'on retrouve capitaine de vaisseau dans l'organisation de 1796.

[3] Pierre Martin (depuis vice-amiral et comte), né à Louisbourg, en l'île Royale, dépendant du Canada, le 29 janvier 1752, ancien maître-pilote, avait pris part en cette qualité à la guerre d'Amérique ; il avait été fait sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792, et capitaine de vaisseau à la fin de la même année.

l'escorte de quatre vaisseaux commandés par le fameux sir John Jervis, depuis lord Saint-Vincent. Cette croisière avait forcé l'amiral Howe de reprendre la mer avec toute sa grande flotte pour la protection du convoi, lorsque le 25 novembre au matin, *la Sémillante*, qui servait d'éclaireur à la division française, signala plusieurs bâtiments au vent. Vanstabel ne doute pas que ce ne soit le convoi qu'il attend; il fait signal à sa division de se former sur *le Tigre* et d'aller avec lui au devant des Anglais; mais bientôt il s'aperçoit qu'il va se jeter au milieu de vingt-huit vaisseaux de ligne ennemis, et pendant que l'amiral Howe manœuvre pour le cerner, il prend la chasse, et s'élève autant que possible dans le vent. Dans cette course, *la Sémillante* était restée en arrière; Vanstabel, s'apercevant qu'une frégate ennemie la joint et l'attaque, retourne aussitôt avec *le Tigre* à portée de la frégate anglaise, en deux volées de canon la met hors de combat, et dégage *la Sémillante* en présence de toute la flotte de Howe; après quoi, il se rallie à sa division. Pendant plusieurs jours, l'amiral anglais poursuivit Vanstabel qui, sans jamais le perdre de vue, le nargua et le harcela de la manière la plus désespérante. Le jour même où il s'éloignait tout à fait enfin de l'ennemi, Vanstabel enleva un riche convoi anglais de dix-sept brigs et autres navires lourdement chargés, revenant de Terre-Neuve, et l'amena à Brest. Les historiens anglais reconnaissent que Vanstabel fit le plus grand tort au commerce de leur nation, et que la flotte d'Angleterre fut cruellement déjouée dans toutes ses tentatives pour s'emparer de sa division.

Vers le même temps, la frégate *la Réunion,* capitaine Deniau, fut prise par deux frégates ennemies après une belle défense. Le lougre de la République *le Hook*, prise anglaise, fut plus heureux : son commandant, l'enseigne Pitot, attira adroitement et saisit un canot monté par quatre hommes et un officier, détaché vers lui par le commandant du cotre anglais *la Résolution*, qui, le prenant pour compatriote, l'envoyait inviter à dîner. L'ennemi ayant reconnu son erreur, s'enfuit au plus vite. Mais Pitot le poursuivit à la voile et à l'aviron, jusqu'au lendemain à huit heures du matin, qu'il ren-

contra *la Résolution*. Il engagea un combat très vif avec elle, essuya une bordée, riposta de la sienne en plein bois, et dans le moment que l'ennemi revirait de bord pour lui envoyer une seconde volée, il arriva sur lui, et donna ordre de sauter à l'abordage. L'enseigne Le Huby, son second, qui s'est élancé le premier à bord, tombe entre les deux navires et se blesse à la jambe; mais il remonte sur-le-champ, le pistolet à la main. L'enseigne Le Douarin et le matelot Beaumare sautent après lui, et désarment le capitaine anglais. Tout l'équipage les suit. Doré, soldat de la marine, ayant une pique dans le côté, l'arrache d'une main, de l'autre brûle la cervelle à celui qui l'avait blessé, et, armé de cette pique teinte de son sang, saute aussi à l'abordage. Le cotre, quoique supérieur en force, est pris après trois quarts d'heure de combat et une demi-heure d'abordage.

La frégate *l'Uranie*, capitaine Tartu, eut une très chaude affaire avec la frégate *la Thames* (*la Tamise*) et une autre frégate ennemie. Le capitaine Tartu, mortellement blessé, mais voyant fuir l'ennemi, rendit les derniers soupirs dans les bras de son fils, en lui disant: « Je meurs pour la liberté de mon pays, je meurs content; apprends aussi à combattre pour elle, et sois toujours l'ennemi des tyrans. » La société républicaine de Rochefort changea pour la frégate le nom d'*Uranie* en celui de *Tartu*. *La Thames*, déjà fort désemparée par cette rencontre, se vit exposée ensuite aux coups de *la Carmagnole*, capitaine Zacharie-Allemand, et fut forcée d'amener après un combat opiniâtre. L'équipage vainqueur fit hommage du pavillon anglais à la Convention qui ordonna de le suspendre aux voûtes du salon de la Liberté, et décréta que le capitaine et les marins de *la Carmagnole* avaient bien mérité de la patrie. Peu après, sur la réclamation de la société républicaine de Rochefort, le décret de bien mérité de la patrie fut étendu à la frégate *le Tartu* qui, la première, avait combattu *la Thames*.

Cependant les agents de Robespierre, des Jacobins et de la Montagne établissaient des tribunaux révolutionnaires à Brest, à Lorient, à Rochefort, partout, à l'instar de celui de Paris. Pour pouvoir guillotiner avec plus de facilité les officiers détenus, on éloigna

les troupes de la marine que l'on supposait leur être attachées, et on leur substitua des troupes de terre. Cette cruelle précaution priva la marine de ses meilleurs canonniers; ils furent envoyés dans la Vendée, où il ne fallait que des baïonnettes, et l'on mit sur les vaisseaux *des paysans de réquisition*. On faisait ces opérations désastreuses, on retirait à la marine ses artilleurs, lorsque l'Angleterre augmentait les siens de huit mille hommes, et portait de vingt-quatre à trente-deux mille ses troupes de mer. On résolut de faire périr les amiraux et les chefs qui, après leur destitution, avaient eu l'imprudence de ne pas se mettre à l'abri; on raviva les bruits de la conspiration qui, disait-on, avait dû exister dans l'armée navale pendant son séjour à Quiberon, et l'on jeta dans les prisons Morard de Galles et Kerguelen, avec une foule d'officiers et de matelots de la flotte, et même d'habitants de Brest. A Rochefort, le vice-amiral de Grimouard, traduit devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné et exécuté, sans avoir été entendu et sans que l'on eût pu rien alléguer contre lui, si ce n'est qu'il était noble. D'Estaing fut une première fois extrait des cachots pour déposer, le 14 octobre 1793, dans le procès de Marie-Antoinette; il oublia ses griefs contre cette malheureuse reine, et employa toutes les ressources de son esprit pour la sauver [1]. Le troisième des amiraux de l'organisation de 1791, Philippe-Égalité, avait été transféré de Marseille à Paris pour être jugé; sa condamnation à mort fut prononcée le 6 novembre 1793. Il entendit son arrêt avec sang-froid et avec un profond dédain sur les lèvres. Il se para pour aller à l'échafaud, traversa la foule avec une apparente indifférence pour les cris dont il était l'objet, passa devant son palais sans en paraître ému, et monta d'un pas ferme à l'échafaud. Arrivé sur l'estrade, il ne dit, assure-t-on, qu'un mot, en regardant la foule avide de sang : « Canaille! » et tendit avec courage et mépris sa tête au bourreau; le duc d'Orléans s'était retrouvé sous la guillotine. Le vénérable amiral Duchaffaut expira dans les cachots de Poitiers assez à temps pour

[1] Voir les preuves que nous en donnons dans nos *Marins illustres de la France*, vie de D'Estaing.

ne pas périr sur l'échafaud. Le vice-amiral retiré, prince de Montbazon-Rohan, n'eut pas cette consolation : la guillotine finit ses jours. Le vice-amiral de Kersaint, malgré tous les gages qu'il avait donnés au parti le plus exalté de la Révolution, eut le sort des Girondins, ses amis politiques : il fut décapité [1].

On avait ordonné l'arrestation de tous les membres de l'ancien club Massiac. Le marquis de Gouy d'Arcy, ex-député de Saint-Domingue à la Constituante, paya de sa tête toutes ses folies. Arthur de Dillon qui, après avoir figuré aussi comme député des colonies, était devenu général au service de la République, et venait même de se signaler comme tel, fut également condamné à mort, sous l'accusation d'avoir voulu ouvrir les prisons de Paris pour soustraire ses amis à la mort. Le vieux général d'Esparbès, naguère gouverneur de Saint-Domingue pour la République, eut le sort de Blanchelande ; il en fut de même de sa famille.

L'amiral d'Estaing, extrait une dernière fois de son cachot, fut compris dans une des fournées du 30 avril 1794. Elle était de trente-un accusés, tous sous la formule banale de conspiration contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple français ; et l'on comptait parmi eux l'ancien ministre de la guerre

[1] Les capitaines de vaisseau Coëtnempren de Kerdournan, commandant du *Jean-Bart*, de Gras-Préville, de Brach, Cuers de Cogolin, les officiers de marine Chasteignier, Bardet, Daugier, Bouis, Boulouvard, Lassale, et bien d'autres, le lieutenant auxiliaire de marine et armateur Joseph Tassy, de Marseille, le capitaine de marine marchande Bonnecorse, le chef d'administration de la marine de Bordeaux, Davau-Goyon, l'ancien intendant de la marine Le Brasseur, le sous-chef d'administration de la marine à Granville, Mauduit, l'ancien commissaire de la marine de Villard, furent tous condamnés à mort et exécutés. Il en fut de même des capitaines Duplessis de Grénédan, ancien capitaine du vaisseau *la Côte-d'Or*, et du sous-chef d'administration sur ce vaisseau, de Verneuil, l'un et l'autre condamnés par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complices des mouvements séditieux qui avaient éclaté sur la flotte, lesquels, ajoutait-on, avaient empêché *l'exécution du plan formé pour l'interruption d'un convoi hollandais*. La niaiserie se mêlait à l'odieux des condamnations ; d'après celle-ci, on n'aurait tenu la flotte exposée à tous les dangers pendant quatre mois entre Groix et Belle-Isle, que pour s'emparer d'un convoi hollandais.

Ces malheureux, et la plupart des officiers de l'armée navale de l'Océan, ne se doutaient peut-être pas que leur premier accusateur était le capitaine de vaisseau Lucadou, naguère officier de la marine marchande, et nouveau commandant du *Patriote*. Il écrivait en effet, dans une lettre secrète adressée à Jean-Bon-Saint-André, que si le vaisseau *la Côte-d'Or* avait refusé d'aller à l'ennemi, non pas même pour combattre, mais pour prendre un convoi, cette perfidie étant contre toutes les possibilités morales, ce ne pouvait être le fait des matelots, mais celui des *perfides officiers* qui avaient même voulu perdre le vaisseau monté

de La Tour du Pin, les généraux de La Tour du Pin-Gouvernay, de La Ferrière, d'Humbert, le président de parlement de Nicolaï, le comte de Béthune-Charost, la comtesse de Bussy, madame des Tournelles, née de Lamoignon, âgée de quatre-vingts ans, et de pauvres diables, cuisiniers, porteurs d'eau, etc., qu'on leur avait associés, pour prouver que le tribunal révolutionnaire confondait tous les rangs. Les premiers juges avaient été remplacés par des hommes d'un terrorisme mieux trempé : Herman ou Dumas présidait, entre Scellier, Dobsen, Coffinhal et autres; Fouquier-Tinville porta la parole comme accusateur public, et trancha ainsi la question : « Toutes les fois qu'un homme ne peut pas prouver ce qu'il faisait à de pareilles époques, il est *présumé* fauteur de la tyrannie. » Et, sans autre transition, il ajouta : « Ces débats prouvent contre l'accusé d'Estaing qu'il a provoqué la signature des officiers du régiment de Flandres pour défendre le tyran, et s'est empressé d'aller en faire hommage à ce dernier, aussitôt qu'il les eût obtenues; on a trouvé chez lui beaucoup d'effigies royales qui déposent de son attachement à la royauté et de son espoir pour le

par le patriote général Landais. Après avoir dénoncé nominativement le contre-amiral Kerguelen, le major général Delmotte, le commandant de la marine à Brest, Thévenard, comme traîtres, et engagé Jean-Bon-Saint-André à surveiller de près le ministre Dalbarade, il se recommandait expressément, avec onze de ses frères d'armes tous dévoués aux Jacobins, comme homme de mer de premier ordre et qui n'était pas fait pour croupir dans les rangs secondaires. Nous avons entendu dire par M. Emmanuel Dupaty que Lucadou s'était montré brave aux journées de prairial; nous n'aurons garde de lui enlever ce mérite qui ne saurait suffire pour racheter son caractère de diffamateur et de complice occulte de l'emprisonnement et de l'assassinat des meilleurs officiers de la marine, dont son âme vile jalousait les talents *. Duplessis de Grénédan et de Verneuil étaient aussi condamnés comme ayant conspiré pour vouloir donner au vaisseau *la Côte-d'Or* le nom de *la Ferme*, nom devenu *infâme* parmi les républicains. Les officiers de marine de Monteclair, Robert de Rougemont, et de Kéréon, fils du contre-amiral, qui avaient appartenu à la division de Rivière, furent guillotinés, bien qu'ils eussent quitté cette division pour revenir servir la France. Jean-Bon-Saint-André pressait lui-même à Brest les exécutions de ces malheureux, et, pendant quelque temps, il tint une guillotine dressée sur un ponton dans le port, pour que la besogne allât plus vite. M. Emmanuel Dupaty, qui servait alors dans la marine, nous a raconté que, venant apporter un plan à Jean-Bon-Saint-André, il vit mademoiselle de Kéréon entrer en grand deuil chez le représentant pour solliciter la grâce de son frère, et qu'elle fut congédiée avec une dureté et une insolence sans exemple. Lui-même, M. Dupaty, n'ayant pu se défendre de présenter un siége à cette infortunée suppliante, put croire, d'après le regard terrible que lança sur lui Jean-Bon-Saint-André, qu'il allait avoir son tour.

* La copie de la lettre de Lucadou est aux *Archives de la Marine*.

retour du despotisme. Citoyens jurés, l'horloge patriotique a sonné le trépas de tous les contre-révolutionnaires, et c'est ici le cas de n'en épargner aucun, de les frapper tous du glaive de la loi[1]. » Aussi furent-ils frappés tous. Depuis longtemps, personne n'osait plus prendre la parole pour la défense des accusés ; c'eût été se perdre soi-même ; l'avocat des victimes aurait immédiatement fait masse au procès. La liberté de la presse était complétement étouffée, et l'on n'avait pas même celle de consigner dans un journal ou ailleurs, sans risquer sa vie, les réponses des accusés, quand on leur avait permis d'en faire. De telle sorte que des paroles et des mouvements de d'Estaing pendant son procès, l'histoire n'a recueilli que ce mot fier et vivement senti, jeté à ses bourreaux : « Portez ma tête aux Anglais ! ils vous la paieront cher. » D'Estaing alla à l'échafaud comme on l'avait vu aller au feu, la tête haute et le mépris de la mort sur le visage. Ainsi finit, à l'âge de soixante-cinq ans, le vainqueur de la Grenade et de l'amiral Byron. D'Estaing était l'homme de France qui convenait le mieux au commandement en chef des flottes dans les circonstances où l'on se trouvait. Par son génie entreprenant, audacieux, fécond en ressources instantanées, il aurait pu sauver les armées navales de la République. Avec lui on n'aurait pas eu les journées de prairial ; avec Grimouard et Saint-Félix, on n'aurait eu ni le Nil, ni Trafalgar.

Mais il est temps de quitter ces tragédies individuelles, pour revenir à Toulon où se passait le plus grand et le plus terrible drame maritime de la Révolution.

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 5 vol. in-4°.

CHAPITRE XIII.

1793.

Suite des affaires de Toulon. — Conduite des Anglais dans cette ville. — Violation du privilégo des neutres et attaque de la frégate *la Modeste* dans le port de Gênes. — Division Vence dans la Méditerranée. — Attaque du vaisseau *l'Agamemnon*, monté par Nelson, par des frégates françaises. — — Siége de Toulon par l'armée conventionnelle. – Arrivée du commissaire britannique sir Gilbert-Elliot et du général O'Hara.—Vues de Pitt sur Toulon et sur la France. — Sortie et prise du général O'Hara. — Bonaparte à la batterie de la Convention. — Introduction mystérieuse des commissaires de la Convention dans Toulon. — Attaque générale des forts de la place. — Succès de l'armée conventionnelle. — Incendie des vaisseaux par Sydney Smith. — Appréciation de cet acte. — Entrée des commissaires de la Convention dans Toulon. — Rapports à la Convention.—Toulon décrété d'infamie et appelé Port-la-Montagne. — Expédition des Anglais en Corse. — Belle défense des Français.

L'armée de Cartaux, qui si elle ne s'était pas laissé arrêter par les délices de Marseille, comme par une autre Capoue, aurait pu prévenir l'entrée des Anglais dans Toulon, s'était enfin remise en marche. Le village d'Ollioules avait été pris et repris par l'un et l'autre parti; l'armée conventionnelle finit par s'en emparer définitivement; elle employa ensuite son temps à prendre des positions, tandis que les alliés passaient le leur à se fortifier.

Le comité des sections, en favorisant le renvoi immédiat des marins les plus mal disposés, ne perdait pas l'espoir de ramener les autres, afin d'en faire le noyau d'une nouvelle marine royale. Plein de confiance dans la loyauté britannique, il se flattait de pouvoir remettre bientôt à un régent pour Louis XVII une flotte enlevée à la République; il faisait publier à cet effet que Brest, Lorient et Saint-Malo étaient entrés dans le mouvement de Toulon; un paquet intercepté, ruse souvent employée, en avait, disait-on, apporté la nouvelle. Mais l'amiral Hood eut bientôt déçu le comité dans ses calculs, en ne l'autorisant à tenir que six vaisseaux et six frégates armés, et en supprimant du même coup le traitement des entretenus de la marine française; il ne fit même plus distribuer que de rares et parcimonieux rafraîchissements aux équipages, laissant

tout le reste à la charge du comité et de la municipalité de Toulon. C'était déjà assez montrer que si les Anglais voulaient bien profiter de l'insurrection, ils n'entendaient pas en payer les frais. Le comité et la municipalité de Toulon en furent réduits à tenter de négocier un emprunt d'un million de piastres fortes, en offrant pour hypothèques l'arsenal, les vaisseaux, la ville même et ses dépendances, le tout sous la garantie des puissances protectrices, représentées par lord Samuel Hood et don Juan de Langara. Un acte fut passé à cet effet, dans le courant de septembre, par devant notaire, et couvert de près de cent cinquante signatures, parmi lesquelles on chercherait vainement celle de Trogoff, l'homme qui seul aurait pu engager les vaisseaux s'il en avait été encore, comme on l'a prétendu, le commandant en chef reconnu par le comité et par les alliés. La signature de Chaussegros ne se retrouve pas non plus sur l'acte coupable dont il est question; et l'on n'y voit pas davantage celle de l'ordonnateur civil de la marine Puissant de Molimont. Jacques-Antoine-Louis Pernety, ancien trésorier-général de la marine, et Laurent Caire, négociant, furent nommés *commissaires du peuple toulonnais et du roi* pour contracter l'emprunt à Gênes, à Rome, à Livourne et partout où besoin serait. Lord Samuel Hood et don Juan de Langara, au nom des rois d'Angleterre et d'Espagne, donnèrent, par le même acte, leurs pouvoirs pour tenter cette scandaleuse opération, qui fort heureusement ne réussit pas.

Dans ce temps, l'amiral Hood, violant, suivant l'usage de sa nation, la neutralité des États trop faibles pour se faire respecter, envoya le vaisseau de ligne *le Bedford* attaquer à l'improviste et d'une manière déloyale la frégate française *la Modeste* dans le port de Gênes. Le vaisseau anglais fit prier poliment la chaloupe de la frégate de se déranger, de peur qu'elle ne fût écrasée quand il prendrait sa place à côté de celle-ci; mais il ne fut pas plutôt posté aussi près qu'il le désirait du bâtiment français, qu'un de ses officiers cria au commandant de *la Modeste* d'amener le pavillon national et de hisser pavillon blanc. Le commandant et l'équipage répondirent par le cri de *vive la République!* Un coup de pistolet, parti du bord an-

glais, fut dans cet instant le signal du carnage. Les ponts-volants préparés à cet effet tombent sur la malheureuse frégate, et deux décharges de mousqueterie abattent trois cents Français complétement désarmés. Plusieurs cherchent à s'échapper à la nage; mais les Anglais les poursuivent avec leurs embarcations à travers les flots, et achèvent le massacre sur des matelots et des mousses à demi-noyés. Une pareille infamie, car il n'y a pas deux mots pour caractériser un tel acte, fut commise peu après sur la frégate française *l'Impérieuse*, au mouillage de la Spezzia, par le vaisseau de ligne anglais *le Captain*, de 74 canons [1].

Lord Hood fit aussi chercher dans la Méditerranée la division du commandant Vence, composée du vaisseau *le Duquesne*, des frégates *la Minerve*, *la Melpomène*, *la Fortunée*, *la Flèche*, et de quelques autres bâtiments chargés de la protection des convois attendus d'Afrique. Vence fut accusé par une partie de ses officiers et de ses équipages, et ensuite par les représentants du peuple La Combe-Saint-Michel et Salicetti, trompés par ces bruits, d'avoir voulu livrer sa division aux Anglais. C'était une calomnie, et, en outre, de la part des officiers mécontents, un prétexte pour échapper au commandement sévère de Vence. On put s'en assurer quand, après l'évacuation de Toulon, *le Duquesne*, qui avait su éviter pour ainsi dire miraculeusement de tomber au pouvoir de l'ennemi, rentra dans le port. Ce n'était pas la première fois que Vence était dénoncé par des commissaires de la Convention; mais il y avait au milieu de celle-ci beaucoup de gens qui le connaissaient; déjà ils l'avaient fait maintenir par un décret l'année précédente; ils surent encore le défendre, et le désignèrent même bientôt comme un de ces hommes qu'il fallait pour rétablir la discipline et l'ordre, particulièrement à Toulon. En attendant, ses quatre frégates s'étaient séparées de lui, sous les ordres du lieutenant Perrée. Elles firent voile pour le golfe de

[1] L'historien et capitaine de vaisseau anglais Brenton a prudemment tu ces deux traits infamants pour sa nation; mais James, historien et officier de marine aussi, son compatriote, tout en les déguisant autant qu'il le peut, les rappelle. Seulement il a passé sous silence les noms des officiers anglais qui commandaient ces vaisseaux, de peur sans doute de déshonorer leurs familles.

Saint-Florent, île de Corse. Chemin faisant, l'une d'elles rencontra, le 23 octobre 1793, le vaisseau de ligne *l'Agamemnon*, capitaine Nelson, qui avait été détaché par Hood, avec une division aux ordres du commodore Robert Linzée; Nelson, prenant la frégate française pour sarde ou napolitaine, l'accosta et la héla, mais n'en reçut pas de réponse. Il voulut ensuite lui donner la chasse, mais la frégate s'arrêta court, hissa pavillon de la République, et lança ses bordées à *l'Agamemnon*. Elle était fine voilière, et son commandant était bon manœuvrier; elle harcela *l'Agamemnon* et le démâta; alors Nelson ayant aperçu les autres bâtiments français qui accouraient au bruit du canon, employa tout son talent de manœuvrier à s'enfuir le plus promptement possible. La division légère de Perrée, craignant de se laisser attirer dans la grosse division de Robert Linzée, poursuivit sa route sur la Corse, où elle devait être d'un grand secours au représentant du peuple La Combe-Saint-Michel et aux généraux Saint-Martin et Gentil qui luttaient à forces inégales contre l'insurrection de Paoli, encouragée par la proximité des Anglais [1].

Le 30 septembre, une division, composée de sept vaisseaux de ligne, parmi lesquels encore *l'Agamemnon*, de dix-neuf frégates et corvettes et cinq sloops, tirée des deux escadres alliées et de l'escadre de Toulon, partit pour Gênes et les côtes d'Italie, sous le commandement du contre-amiral Geel. Elle essaya de faire prononcer Gênes contre la République française, et d'exciter, par sa présence, un mouvement hostile à celle-ci dans Nice; mais elle n'y

[1] Tous les Corses n'étaient pas insurgés contre la commune patrie. Le lieutenant de vaisseau Oletta, natif de cette île, qui s'était échappé de Toulon en passant, sur une petite embarcation, entre les flottes alliées, et s'était réfugié en Corse, sortit du golfe de Saint-Florent avec la felouque *la Vigilante*, armée en course; il fit une prise, mais bientôt il fut aperçu et poursuivi par une frégate anglaise, et se vit forcé d'aller chercher un abri dans le mouillage de Sainte-Marie-de-la-Chapelle. Là, il débarque deux pièces de 4, qu'il place auprès de la tour devant laquelle s'était embossée la frégate, et se bat pendant quatre heures sans vouloir se rendre. Le pavillon de la République est renversé par un boulet; Oletta court le ramasser, et, au moment où il l'assure, cet intrépide marin est coupé en deux d'un coup de canon. La Convention nationale décréta que les traits de bravoure et d'intrépidité qui honoraient la mémoire d'Oletta, seraient recueillis, et donna une pension de mille livres à sa fille.

réussit pas. Cette division navale n'eut garde d'aller montrer le pavillon blanc à la Corse insurgée; car cela n'eût pas fait l'affaire des Anglais qui voulaient s'approprier cette île. Le vaisseau *le Scipion*, capitaine Goy de Bègues, était le seul vaisseau de ligne français qui fût alors employé sous les ordres du contre-amiral Geel. Étant en rade de Livourne, il périt avec son commandant et quatre-vingt-six des individus qui le montaient, victime d'un incendie allumé par les patriotes détenus à bord. L'escadre anglaise elle-même n'évita d'être brûlée qu'en coupant ses câbles.

Pendant ce temps, les événements de Toulon marchaient à leur dénouement. Le 1er octobre 1793 devait être, à double titre, un grand jour pour cette ville : car l'armée conventionnelle l'avait fixé pour son attaque, et le comité général des sections pour achever d'opérer la contre-révolution absolutiste.

Jusqu'ici, malgré ses déclarations aux Anglais, le parti avait jugé prudent de cacher sa cocarde, mais, le 27 septembre, il avait arrêté qu'à compter du 1er octobre, la cocarde et le pavillon blancs seraient substitués à la cocarde et au pavillon de la nation [1].

Mais, ce jour-là, l'armée républicaine n'attendit pas qu'on eût amené les couleurs républicaines pour commencer l'attaque. Dès l'aube, le commandant, depuis maréchal Victor, à la tête d'un détachement de dix-huit cents hommes, surprit et força le pas de Leydet, et occupa les hauteurs de Faron qui commandent la ville.

A cette vue, le contre-amiral Gravina sort de la place à la tête d'une colonne, tandis que lord Mulgrave, à la tête d'une autre colonne, se dirige avec lui du côté de l'ouest pour reprendre une position si importante avant que les républicains eussent pu s'y fortifier. Gravina arrive par le Valbourdin, et Mulgrave par le fort Saint-Antoine. Leur attaque est prompte et décisive : les républi-

[1] Le citoyen Adet, depuis ministre de France aux États-Unis, et alors commissaire de la marine à Marseille, qui entretenait des espions à Toulon pour le compte de la République, écrivait, peu de jours auparavant, dans sa correspondance confidentielle, conservée aux *Archives de la marine* : « Vous savez sans doute que le pavillon tricolore flotte sur tous les forts, que l'on porte la cocarde nationale, et que, malgré cela, l'on crie toujours vive Louis XVII. La Constitution de 1791 est adoptée à Toulon, et la monnaie à l'empreinte de Louis XVII circule partout. »

cains, beaucoup moins nombreux, se replient sur la crête de la montagne, où ils se défendent quelque temps avec ardeur, mais d'où ils sont enfin obligés de faire retraite, après avoir perdu environ mille hommes. L'honneur de cette reprise appartint surtout aux Espagnols et à Gravina qui fut blessé à la jambe d'un coup de feu[1], circonstance que les Toulonnais insurgés devaient avoir fort à regretter; car elle allait laisser les Anglais maîtres de tous les commandements effectifs parmi les alliés.

Ce fut au milieu du déplorable enthousiasme causé par ce succès que le comité toulonnais fit hisser, à dix heures du matin, sur la place d'armes, le pavillon blanc, aussitôt arboré par les forts et les vaisseaux, au bruit des salves d'artillerie tant de la ville que des escadres étrangères.

Tel était l'état des choses dans Toulon, quand le ministre Pitt fut illuminé d'une idée plus féconde encore pour sa patrie que la ruine de l'industrie, du commerce et de la marine de la République. On se rappelle ce titre suranné de rois de France que prenaient encore au commencement de ce siècle les souverains d'Angleterre. Pitt eut la pensée de le rajeunir au profit d'un duc d'York qui serait le vassal de l'Angleterre et ferait, sinon de toute la France, au moins d'une partie de celle-ci, une sorte de province dépendant, comme autrefois la Guienne ou la Normandie, de l'île britannique. Tout en déplorant que l'amiral Hood eût fait un traité dans lequel il était question de Louis XVII, et que l'on eût ouvert Toulon aux Espagnols intéressés au maintien de la maison de Bourbon et à l'indépendance de la France, Pitt ne désespéra pas de rendre les Anglais seuls maîtres de la place, et dépêcha à cet effet deux hauts commissaires avec l'ordre secret de faire accepter le duc d'York; s'ils n'y parvenaient pas, de forcer par mille dégoûts les Espagnols à se rembarquer, de telle sorte que les troupes britanniques pussent se fortifier ensuite à leur aise et se faire de Toulon un autre Gibraltar; et enfin, si l'on

[1] La mauvaise foi des historiens anglais fait à Mulgrave, en première ligne, le mérite de cette affaire.

ne pouvait faire réussir cette seconde combinaison, d'entrer en pourparlers avec les commissaires conventionnels pour traiter secrètement de la reddition de Toulon, à des conditions capables d'amener infailliblement la destruction de ce port, de son arsenal et de son escadre.

Les vues nouvelles des Anglais se manifestèrent dès le 23 octobre, avant même l'arrivée des commissaires envoyés par Pitt. Le gouvernement espagnol ayant envoyé le lieutenant général Valdez pour remplacer intérimairement Gravina en qualité de commandant en chef des troupes alliées, l'amiral Hood s'y opposa formellement, déclarant, malgré les protestations des Toulonnais, malgré l'évidence, que Toulon et ses dépendances avaient été remis en dépôt, entre les mains des Anglais seuls, et que, suivant les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, le commandement de l'armée de terre des alliés devait appartenir au major général O'Hara, qui avait été nommé par le roi de la Grande-Bretagne, et qu'il attendait chaque jour. Or, le major général O'Hara était un des deux commissaires dépêchés par Pitt. L'amiral don Juan de Langara, commandant les forces navales d'Espagne, parut un moment vouloir soutenir avec fermeté les justes prétentions de son pays, en ordonnant à ses vaisseaux de faire une manœuvre qui enveloppât, pour ainsi dire, *le Victory*, sur lequel l'amiral Hood tenait son conseil de guerre; mais il ne suivit pas jusqu'au bout cette énergique inspiration, et les prétentions des Anglais finirent par être acceptées, quoique avec amertume, par les Espagnols, pour le cas tout au moins où don Frédéric de Gravina ne pourrait plus se mettre à la tête des troupes.

Peu après, les deux commissaires plénipotentiaires du roi de la Grande-Bretagne, lord O'Hara et le chevalier Gilbert Elliot, arrivèrent à Toulon. Le premier, accompagné du major général Dundas, amenait de Gibraltar un nouveau renfort de mille hommes. Il prit immédiatement le gouvernement de Toulon à la place du contre-amiral Goodal. Les deux commissaires britanniques, laissant entrevoir tout de suite la déloyauté de leur gouvernement et ses in-

tentions machiavéliques, et, parlant seulement au nom de l'Angleterre, sans souci de ses alliés, annoncèrent qu'ils étaient chargés *des affaires et des intérêts civils de Toulon, comme de toutes les autres places de France qui pourraient être occupées par les armes de leur souverain ou venir en sa possession.* Puis ils lurent la déclaration royale, dont le premier article stipulait, en violation manifeste du traité passé avec l'amiral Hood, que la ville, les forts et le port, avec les vaisseaux et les munitions qui s'y trouvaient, ne seraient rendus à la monarchie, une fois rétablie, « qu'après qu'un traité de paix aurait été conclu, qui assurerait au roi de la Grande-Bretagne, et à ses alliés, *avec une juste indemnité*, la restitution de toutes les conquêtes que la France aurait pu faire pendant la guerre. » Après avoir fait connaître, dans deux autres articles, que le roi d'Angleterre daignait approuver que les personnes qui occupaient des emplois civils et militaires dans Toulon fussent continuées dans leurs places, *autant que les circonstances et le bien de la cause commune le permettraient*; que ce monarque ferait tout ce qui dépendrait de lui pour repousser les attaques des républicains, et pour mettre la place en état d'étendre sa protection à tous ceux qui pourraient la désirer, *sous des conditions convenables*, la déclaration passait à un quatrième et dernier article, le plus long, le plus diffus et le plus évasif de tous. Quoique le cabinet de Londres, parlant au nom du roi de la Grande-Bretagne, n'hésitât pas à déclarer que le rétablissement de la monarchie dans la personne de Louis XVII et des héritiers légitimes de la couronne, lui paraissait le plus propre au retour de l'ordre en France, ainsi qu'au repos et à la sûreté des autres puissances de l'Europe, il indiquait comme un appât, dans cet article, une monarchie à peu de chose près modelée sur celle d'Angleterre, *réunissant les avantages de l'ordre et de la sûreté à ceux de la véritable liberté, sujette aux modifications sages qui pourraient, dans la suite, après que la tranquillité serait rendue à la France, y être faites d'une manière régulière et légale.* Pour parvenir au but important qu'il se proposait, le roi d'Angleterre « dirigerait toutes ses forces, et il éten-

drait sa protection et son secours, *autant que les circonstances le lui permettraient*, à tous ceux qui témoigneraient le désir de concourir à une œuvre aussi salutaire. » Ainsi se terminait la déclaration, dont l'objet était de pressentir les esprits et d'indiquer aux Toulonnais qu'ils n'avaient d'autres ressources désormais que de se jeter, sans conditions, dans les bras de l'Angleterre, de l'Angleterre qui ne leur continuerait ses secours *qu'autant que les circonstances le lui permettraient.*

Il y aurait eu moins d'incertitude dans la rédaction de cette pièce, et le nom de Louis XVII ainsi que les titres de l'ancienne monarchie n'y auraient présumablement pas même été mentionnés, si lord O'Hara et le chevalier Gilbert Elliot n'avaient trouvé, à leur arrivée, le comité de surveillance toulonnais hautement disposé à appeler, en qualité de régent du royaume, pendant la minorité et la détention de Louis XVII, le comte de Provence, depuis Louis XVIII.

Dans ce but et dans la fièvre d'absolutisme qui le poursuivait, le comité avait invité les sections à renoncer à l'exercice de la souveraineté, incompatible, disait-il, avec le bon ordre et la sûreté publique, *illégitime même et découlant d'une source révolutionnaire*, et il le leur avait fait déposer provisoirement entre ses mains, pour le remettre le plus promptement possible au régent.

Déjà les royalistes décoraient avec magnificence le vaisseau *le Commerce de Marseille*[1], pour aller chercher à Gênes le comte de Provence qui, au bruit des événements, était arrivé d'Allemagne à Turin; déjà ils avaient nommé une garde d'honneur et désigné les commissaires chargés de porter au régent les hommages et les vœux du parti; mais, avant de mettre à la voile, il fallait compter avec d'autres commissaires, et lord O'Hara et le chevalier Gilbert Elliot étaient là qui, à la supplique qu'on leur adressa à ce sujet, répondi-

[1] Le rédacteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon, en 1793*, dit que Trogoff devait le monter et le conduire à Gênes. Mais, outre que ce n'est qu'une allégation sans la moindre preuve, le bruit qu'on en put répandre devait être la conséquence de la comédie que l'on jouait depuis quelque temps avec le nom de Trogoff de qui la personne était privée de liberté.

rent « qu'ils ne pouvaient consentir à la proposition qui leur était faite d'appeler Monsieur, comte de Provence, à Toulon, pour y exercer les fonctions de régent, parce que ce serait *destituer* sa majesté britannique de l'autorité qui lui avait été dernièrement confiée. » Ils dirent qu'ils n'avaient point de pouvoirs pour traiter d'une négociation de ce genre avec *une ville pour le moment non seulement isolée du reste de la France, mais ayant contracté des relations* RÉCENTES ET SACRÉES AVEC UNE AUTRE PUISSANCE. Ces derniers mots faisaient présumablement allusion à l'emprunt que l'on négociait, que les commissaires britanniques supposaient, à dessein, mené à fin, et qu'en tout cas l'Angleterre maintenant se chargerait non seulement de garantir, mais, au besoin, de remplir à elle seule, moyennant une vente consentie en bonne forme de Toulon, de son territoire, de son arsenal, de son port et de ses vaisseaux. La puissance avec laquelle les commissaires anglais prétendaient que l'on avait contracté des relations récentes et sacrées n'était certainement ni l'Espagne, ni aucune de celles qui avaient envoyé des troupes à Toulon, en même temps que l'Angleterre.

Enfin, les Toulonnais les plus aveugles y virent clair ; non seulement ils étaient volés, mais insultés par leurs prétendus libérateurs qui traitaient leur ville de *ville isolée du reste de la France*, quoique l'insurrection soutînt qu'elle était, au contraire, l'expression de la majorité de la France opprimée. L'indignation, la rage d'avoir été joués s'empara dès lors de tous les esprits, moins de quelques âmes viles qui supputaient quel intérêt elles pourraient tirer de l'aide offert à une puissance riche et habile à avancer l'or, quand il rapporte avec usure. Une proclamation qui aurait été l'expression du pardon et de l'oubli, eût pu ouvrir en ce moment les portes de Toulon aux républicains. Mais pardon et oubli, c'étaient là des mots que les commissaires conventionnels ne connaissaient pas. Force fut donc aux Toulonnais de se résigner, pour un certain temps, à ce qu'ils avaient si imprudemment appelé, sans y croire : à la domination anglaise. Chacun remit pour s'en débarrasser au moment où l'on aurait réduit à la retraite l'armée conven-

tionnelle. On compta sur les injures faites aux Espagnols eux-mêmes, à la famille de Bourbon toute entière également trompée, pour entraîner l'expulsion des Anglais, quand on aurait eu raison de la Révolution.

Ces dispositions n'échappaient pas aux commissaires britanniques qui, perdant l'espérance de supplanter Louis XVII par le duc d'York, passèrent au second plan de Pitt : conserver Toulon pour l'Angleterre, s'y fortifier, et de là, en y joignant la Corse, dominer tout le commerce et toute la politique de la mer Méditerranée, de laquelle Gibraltar n'assurait que les abords. Pour arriver à ce résultat, O'Hara, s'emparant avec ardeur du vœu formé par le comité de surveillance pour qu'on fermât les sections et qu'on renonçât à toute espèce d'initiative dans la ville, défendit aux citoyens de s'assembler et de délibérer; et, comme conséquence immédiate, il réduisit les fonctionnaires civils et militaires à n'être plus que les instruments passifs de ses volontés; il fit plus : il désarma la garde nationale. Puis, renonçant tout à coup au système de lenteurs adopté jusqu'alors dans le but de donner aux esprits le temps de se modifier, il résolut d'en finir par une prompte et décisive victoire qui ferait lever le siége de la place, étourdirait les Toulonnais, et permettrait de les réduire eux-mêmes entièrement avant qu'ils eussent pu se concerter avec les Espagnols.

Depuis quelques jours, O'Hara pressait avec une activité extraordinaire les travaux qui s'exécutaient sur tous les points et les préparatifs d'une sortie contre l'armée républicaine, commandée non plus par Cartaux, mais par l'habile et brave Dugommier, ce jeune Guadeloupien dont le nom s'est trouvé mêlé au récit des guerres civiles des Antilles françaises.

C'était à trois heures du matin, le 30 novembre[1] : O'Hara, à la tête d'une colonne, s'élance hors des murs à l'attaque des postes qui occupent le vallon de Puétayas sous les ordres du général Garnier; tandis qu'un détachement, feignant de vouloir s'emparer de la route

[1] *L'Histoire de l'Armée départementale*, dit le 7 décembre.

d'Ollioules, se porte sur le centre de l'armée conventionnelle, commandé par le général Mouret, et qu'une seconde colonne se précipite sur la gauche, à l'attaque d'une batterie très dangereuse, nommée de la Convention, établie par Bonaparte et nouvellement démasquée sur la hauteur des Arènes. Déjà les postes commandés par Garnier sont culbutés et dépassés; déjà on a enlevé la batterie de la Convention, et l'on commence à l'enclouer, quand Bonaparte, qui a pénétré sans bruit, avec un bataillon, dans un boyau conduisant à cette batterie, tout à coup, aux éclats d'un feu terrible, apparaît au milieu des Anglais. O'Hara, parvenu de son côté, à la hauteur des Arènes, croit qu'il y a confusion parmi ses troupes et qu'elles tirent les unes sur les autres; il s'avance dans le boyau même pour s'en assurer, mais dans ce moment, il est blessé à la main et pris par un sergent français. Au même instant, Dugommier ralliait les troupes du général Garnier et les ramenait sur les derrières de l'ennemi. Deux blessures qu'il reçoit ne l'empêchent pas de poursuivre la charge. La déroute des Anglais est entière. Les vainqueurs reprennent la position des Arènes, et, d'attaqués devenant agresseurs, marchent contre une redoute placée sur la hauteur de Malbousquet, que défendent les Espagnols, commandés par Scherdos; mais ils sont arrêtés par le feu des batteries, et doivent, pour ce jour-là, borner leur succès à la conservation de leur redoutable batterie de la Convention, à la défaite des Anglais et à la prise du gouverneur O'Hara.

Les républicains toutefois avaient obtenu un succès plus décisif qu'ils ne s'en étaient doutés. O'Hara, loin d'avoir vaincu du premier coup, comme il s'en flattait, se voyant battu et pris, calcula que ses compatriotes ne pourraient amener à bien la seconde combinaison de Pitt, et se tourna aussitôt vers la dernière : la destruction du port, de l'arsenal et des vaisseaux de Toulon. Prêtant une oreille complaisante aux vœux que les commissaires conventionnels, dans leur aveugle passion, exprimaient pour l'anéantissement total de *la ville infâme*, et leur laissant voir qu'il serait possible d'entrer en arrangement pour l'évacuation, il obtint, dès

le soir même, sous le prétexte de réclamer l'assistance de son chirurgien, la permission d'envoyer un messager dans Toulon et à bord de l'escadre anglaise. A ce messager, qui eut plusieurs conférences avec l'amiral Hood et le major-général Dundas, nouveau gouverneur de la place, en succédèrent plusieurs dont les négociations ne furent ni moins actives, ni moins secrètes. Enfin, quelque chose de plus extraordinaire et de plus mystérieux encore se montra dans les rues de Toulon : une voiture fermée était allée recevoir, sur le chemin d'Ollioules et sous l'escorte protectrice des Anglais, deux commissaires de la Convention, dans l'un desquels on crut reconnaître Robespierre jeune. Cette voiture fut conduite directement chez le major-général Dundas, avec qui les commissaires eurent une longue conférence, et dont ils obtinrent la permission de visiter leur collègue Beauvais, au fort La Malgue[1]. Après quoi, les deux conventionnels sortirent de la ville, et retournèrent au camp de Dugommier avec le même mystère et la même sécurité qu'ils en avaient été amenés. Le fait de cette étrange introduction dans la place et de l'entrevue des commissaires avec le nouveau gouverneur anglais paraissant avéré, il n'est pas besoin de beaucoup de perspicacité pour comprendre qu'il ne put être agité entre ceux-ci que la question d'évacuation de la place ; la conduite même que tinrent ouvertement, à peu de jours de là, les deux parties, indiquent assez les bases présentées de chaque côté. Les Anglais, disposés à entrer dans les vues destructives des commissaires et à en faciliter même, au besoin, l'accomplissement, par leur éloignement soudain d'une ville qu'ils désespéraient maintenant de pouvoir s'approprier, ne mettaient pour condition à leur marché que la facilité d'emmener tout ou partie des vaisseaux et des approvisionnements de l'arsenal. Toutefois c'était demander au-delà du possible, car les commissaires n'avaient ni le droit ni la volonté de confondre l'escadre avec la ville, la propriété de l'État avec celle de la commune et des habitants. Leur refus n'arrêta point les An-

[1] Bayle s'était suicidé dans les premiers jours de septembre, si toutefois il n'avait été victime du comité.

glais qui, en résumé, maîtres de l'arsenal où ils ne laissaient plus pénétrer leurs alliés eux-mêmes depuis quelque temps, purent objecter que ce serait sans profit qu'on leur dénierait la part qu'ils exigeaient, et déjà faire entrevoir les torches de l'incendie qu'ils projetaient d'allumer [1].

Les Toulonnais, en proie à une inquiétude et à un mécontentement extrêmes, disaient qu'O'Hara s'était fait prendre à dessein pour les livrer à leurs ennemis [2]. De leur côté, les Espagnols se croyaient aussi trahis par les Anglais qui, en réalité, trahissaient indignement tout le monde. L'amiral Hood seul montrait quelque scrupule et quelque honte de mettre au jour tant de déloyauté vis-

[1] C'est ce que Barère paraît indiquer dans la séance de la Convention du 6 décembre 1793, en annonçant, en même temps que la nouvelle du succès remporté par Dugommier, que les alliés étaient divisés par la question de savoir s'ils brûleraient l'arsenal et les vaisseaux de Toulon, et s'ils se retireraient. Il disait que cette nouvelle avait été envoyée d'Angleterre au ministre des affaires étrangères; mais elle arrivait trop à point après les messages d'O'Hara et l'entrevue du gouverneur Dundas et des commissaires conventionnels, pour que l'on puisse se méprendre sur la véritable source.

Dans le même temps, il était bruit à Paris d'une lettre datée de Marseille, le 11 frimaire (1er décembre), adressée au comité de salut public et revêtue de la signature des représentants Barras et Fréron, qui n'étaient pas encore instruits à cette date du succès obtenu le 30 novembre, lettre dans laquelle on peignait la position de l'armée assiégeante sous les couleurs les plus sombres, en raison de la famine qui régnait dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, de la saison fâcheuse, de la crainte d'un débordement de la Durance, de la quantité croissante des ennemis qui menaçaient de forcer les assiégés dans leurs lignes; lettre enfin dans laquelle on demandait de remettre la continuation des opérations du siége à l'année suivante, et d'abandonner en attendant, aux ennemis, le territoire stérile, disait-on, jusqu'à la Durance. Cette lettre paraissait avoir été d'abord acceptée comme sérieuse et vraie par le comité; mais les événements ayant changé du tout au tout en un instant, et l'ayant rendue dangereuse pour ceux qu'on en supposait être les auteurs, Barère, dans la séance du 9 décembre, la dénonça comme une machination odieuse des Brissotins et des Girondins pour perdre ses amis; ce ne fut qu'à la date du 30 frimaire (20 décembre) que, les prévisions indiquées dans la lettre ayant reçu leur entier démenti, Barras et Fréron à leur tour déclarèrent celle-ci l'œuvre d'un faussaire. Il n'en paraît pas moins constant que, sans le succès du 30 novembre, l'opinion émise dans la lettre arguée de faux eût été celle de la plupart des commissaires conventionnels qui se trouvaient dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

[2] D'autres ne voyaient dans la conduite du général O'Hara qu'un effet de sa prudence accoutumée. Pour se soustraire au hasard des combats, disaient-ils, il se constitue ainsi prisonnier au commencement de chaque guerre, bien sûr de n'en pas moins arriver aux distinctions qui s'acquièrent avec le temps de service. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon, par Pons*, et *Essais historiques de Fonvielle*.) Mais il y avait un moyen plus simple pour O'Hara de se soustraire au hasard des combats, que d'aller se faire prendre, les armes à la main et blessé, dans un boyau de redoute, c'était de ne pas s'engager dans une sortie, comme sa qualité de gouverneur lui en donnait le droit. Aussi ces insinuations sont-elles frivoles.

à-vis d'une ville infortunée, dans laquelle il était entré à titre de libérateur; mais le plénipotentiaire Elliot ne lui permettait pas de céder à ce reste de loyaux sentiments.

Du 30 novembre, jour de la défaite des Anglais sur la hauteur des Arènes, au 14 décembre, les assiégés et les assiégeants parurent se tenir dans l'observation et dans l'attente. Il était impossible aux Anglais d'abandonner Toulon aussitôt qu'ils l'auraient voulu; leurs alliés, plus nombreux qu'eux dans la place, et l'escadre espagnole embossée de manière à inquiéter la leur, ne leur laissaient pas la faculté de trahir sans combat. D'ailleurs, ils n'avaient point encore renoncé aux négociations secrètes, et le plénipotentiaire Elliot et le gouverneur Dundas, ainsi que le général O'Hara, avaient pu s'apercevoir que, parmi ces Montagnards si farouches, il en était dont le Directoire et l'Empire mettraient bientôt toute la corruptibilité à jour, et qui, dès à présent, ne seraient pas éloignés de concessions profitables à leurs vues personnelles.

Cependant, Dugommier et son armée ne pouvaient rester indéfiniment dans l'expectative : toutes ces allées et venues du camp dans la place sans résultat, toutes ces négociations ténébreuses convenaient fort peu à leur courage et à leur instinct de gloire et d'honneur militaires.

Aussi le général en chef se décida-t-il, le 14 décembre, pour une prompte attaque contre la montagne de Faron et contre une position redoutable que les Anglais s'étaient faite, du côté de la mer, sur des hauteurs situées en avant de l'Éguillette et de Balaguier. Cette position se composait d'un double camp retranché par des redoutes garnies de trente-deux pièces de canon et trois mortiers, avec deux mille cinquante hommes pour les servir. Les alliés l'appelaient le *Grand-Camp*, les Français le *Petit-Gibraltar*. L'attaque projetée par Dugommier, si elle réussissait, découvrirait la rade et mettrait les escadres en un tel péril que force leur serait de s'éloigner. Il fut résolu qu'elle se ferait sur deux colonnes : celle de droite devant marcher sur le front de la redoute, et celle de gauche suivre la côte et escalader la hauteur retranchée qui domine le fort de

l'Éguillette. Dugommier se proposait de la sorte de couper la double communication de la redoute avec le camp qu'elle protégeait et avec la rade. Durant ce temps, le général Lapoype simulerait une attaque sur le Cap-Brun; mais, par un brusque mouvement de retour dont le centre serait au château de Bodouvin, il courrait enlever Faron. Ce plan, qui présageait les grands hommes de guerre dont la France aurait prochainement à s'enorgueillir, devait être aussi bien exécuté qu'il avait été bien conçu.

Du 14 au 16 décembre, malgré une pluie torrentielle, Dugommier fit canonner Malbousquet et le camp que les ennemis avaient à Saint-Elme. Le 17, à une heure du matin, la majeure partie de l'armée, déjà réunie au village de la Seyne, se porta en avant sur deux colonnes, l'une aux ordres de Victor, l'autre aux ordres de Laborde, espérant surprendre les ennemis, qui ordinairement se tenaient en arrière de leurs postes, pour s'abriter des boulets et des bombes. Mais, cette nuit-là, contre leur habitude ils veillaient activement et ils avaient échelonné leurs tirailleurs jusqu'au pied de la hauteur sur laquelle la redoute était assise. Par une méprise, suite de l'obscurité, qui pouvait être une faute et qui fut au contraire un précieux avantage, les colonnes Victor et Laborde, au lieu de s'être séparées, se trouvèrent réunies en gravissant pour arriver à la redoute. A ce moment l'émulation devint superbe entre elles; ni les difficultés du terrain dans la nuit et par une pluie battante, ni le fer ni les flammes que vomissait cette montagne transformée en volcan, ne purent arrêter les républicains. Entraînés par l'enthousiasme du soldat et par l'ardeur de Dugommier qui marchait à la tête des colonnes, les représentants Salicetti, Ricord, Robespierre jeune et Fréron, soutenaient, par leurs discours, ce magnifique élan. Le jeune capitaine d'artillerie Muiron arrive le premier au pied de la redoute et, suivi de quelques braves, s'élance par une embrasure. C'est à qui imitera ce valeureux exemple. Quelquefois la marche des soldats avait pu être ralentie par des milliers d'obstacles imprévus, par le feu violent du canon et de la mousqueterie; mais elle n'avait pas encore été interrompue. Les che-

vaux de frise, les abattis franchis, le feu des canons éteint, le parapet escaladé, des traverses multipliées qui présentaient les difficultés d'une seconde enceinte, suspendent un moment cet effort, et les foudres qu'elles vomissent de tous côtés, rejettent les Français par ces mêmes embrasures qui les avaient reçus. Après un instant d'étonnement, ils s'élancent de nouveau dans ces cratères de feu qui les rejettent encore, jusqu'à ce qu'enfin ils en restent maîtres dans un troisième et dernier élan. Les Espagnols avaient montré dans la défense un acharnement de beaucoup supérieur à celui des Anglais; ils furent les derniers à se replier sur les hauteurs et sous la protection des forts de l'Éguillette et de Balaguier. Au lever du jour, les vaincus achevèrent leur retraite à la faveur du feu du vaisseau royaliste *le Pompée*, et abandonnèrent tout le promontoire, avec le Petit-Gibraltar.

De son côté, le général Lapoype n'avait pas eu un moindre succès. La montagne de Faron, élevée d'environ six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, couronnée par une série de rochers inaccessibles, et à laquelle aboutissent les lignes de défense de l'est et de l'ouest, n'offrait que deux sentiers praticables, le Pas-de-Leydet ou de la Masque et le Pas-des-Monges. Une colonne, que Lapoype commandait en personne, avait été repoussée par deux fois, malgré des prodiges de valeur; mais la seconde colonne, suivie d'une compagnie de pionniers et de six cents travailleurs, avait forcé le Pas de la Masque, tandis qu'une troisième colonne, partie du Revest, s'était élancée à la conquête de Faron. Toutes deux, s'étant frayé un chemin avec une rapidité sans égale, et traînant après elles, de rochers en abîmes et d'abîmes en rochers, une artillerie redoutable qui bientôt avait fait taire celle de l'ennemi, elles avaient emporté le plus difficile obstacle, la redoute de la Croix de Faron. Et, maintenant, la ville épouvantée voyait sur ces crêtes, qu'elle avait crues inaccessibles, la moitié des troupes républicaines prête à s'abattre sur elle, tandis que l'autre moitié, des sommets du Petit-Gibraltar, de l'Éguillette et de Balaguier, plongeait des regards menaçants jusqu'au fond de la rade.

Dans cet état des choses, l'amiral Hood réunit un conseil de guerre auquel assistèrent les amiraux espagnols Langara et Gravina, les généraux Dundas et Valdez, le prince Pignatelli, le général Forteguerri, sir Hyde Parker, le chevalier de Revel et sir Gilbert Elliot[1], mais pas un officier français, pas un Toulonnais. Depuis assez longtemps déjà, on disposait de ceux-ci sans leur participation; les Anglais allaient décider de leur sort plus péremptoirement encore, sans les consulter. Le brave Gravina fit entendre des paroles généreuses dans les conseils. « Ils ont pris la redoute, s'écria-t-il; eh bien! il faut la reprendre. » Il rappela, d'un autre côté, que déjà les républicains avaient été maîtres de la montagne de Faron et qu'on les en avait chassés; il montra les alliés encore en possession de positions non moins importantes que la redoute et que Faron, et exprima l'avis que l'occupation des hauteurs de Balaguier et de l'Éguillette ne serait pas durable pour les troupes de Dugommier, tant qu'elles ne seraient pas, en même temps, maîtresses de la ville. Les généraux anglais ne pensaient pas ainsi; leur orgueil n'admettait pas que d'autres pussent résister quand ils avaient été, eux, forcés dans leur plus inexpugnable retranchement. Fort peu soucieux de ce qui arriverait à la ville, ils ne montraient que la rade et leurs vaisseaux à découvert. Leur avis ne l'emporta que parce qu'ils déclarèrent que, si on ne l'adoptait pas, ils s'empareraient d'une partie des vaisseaux et de l'arsenal de Toulon, et firent pressentir qu'ils ne reculeraient pas, au besoin, devant une collision avec l'escadre espagnole. Langara et Gravina cédèrent avec le mépris dans l'âme. Les généraux anglais, après avoir exigé le plus grand silence de la part des généraux alliés qui avaient assisté au conseil, répandirent le bruit trompeur que, loin de vouloir abandonner les Toulonnais et leur ville, ils allaient tout disposer pour opérer un débarquement à Balaguier. Le capitaine toulonnais Feraud, qui avait franchement embrassé la cause de ses compatriotes, voyant, dans la matinée du 18, le grand camp abandonné,

[1] James's *Naval History*.

fit dire à l'amiral Hood que si on adjoignait seulement deux vaisseaux anglais ou espagnols au *Puissant*, qu'il montait, il répondait sur sa tête d'empêcher les républicains de s'y établir. Pour toute réponse, Hood lui fit ordonner de suivre l'escadre[1].

Cependant les Toulonnais cherchaient, avec une anxiété extrême, à se rendre compte de tout le mouvement qui se faisait autour d'eux. Les Espagnols et les Napolitains, qui pour la plupart n'étaient pas encore mieux instruits, partageaient leur étonnement. On aimait à douter d'un des plus grands crimes que jamais l'histoire ait eu à enregistrer; on ne pouvait croire à la réalité de la conduite de cette armée anglaise qui abandonnait furtivement à des ennemis furieux une ville qu'elle avait achevé de compromettre, sans avoir conclu préalablement un traité en faveur des habitants; jamais autrefois la perfide Carthage ne s'était jouée à ce point des devoirs les plus sacrés envers les cités qu'elle avait engagées dans sa querelle. Il fallut pourtant commencer à se rendre à l'évidence, lorsque, dans l'après-midi, on sut d'une manière positive que les Anglais faisaient embarquer leurs équipages et leurs malades. Par un premier mouvement de panique, une foule d'individus courent déjà sur le quai et s'embarquent sur des tartanes françaises qu'ils rencontrent, tandis que d'autres payent à tout prix la faveur d'être reçus sur les navires marchands qui se trouvent dans le port. La réflexion ramène bientôt une partie de ces premiers fuyards; il est impossible qu'un acte aussi infâme ait été conçu; il l'est encore plus qu'il s'accomplisse. On revient donc, on se rend chez le nouveau gouverneur anglais, on le presse de questions. Dundas montre des individus qui transportent des piques, des pelles, des pioches, tout ce

[1] *Histoire de l'armée départementale des Bouches-du-Rhône, de l'entrée des escadres des puissances coalisées dans Toulon, et de leur sortie de cette place*, par Joseph-Étienne Michel, commissaire civil de l'armée départementale, Paris, 1797. L'auteur ajoute ceci, que nous n'acceptons nullement comme véridique, mais que nous citons comme un témoignage de l'opinion qui régnait dans Toulon « Les Français ne prirent pas possession du grand camp, parce que ce poste domine entièrement la rade. Ils pouvaient vivement inquiéter de là les coalisés dans leur sortie. On sent bien qu'il était convenu qu'ils ne seraient pas troublés. Les coups de canon tirés des autres postes étaient de pure forme; ils ne portaient pas au milieu de la rade. »

qui était nécessaire à la construction de nouveaux retranchements, et à la reprise de Balaguier, et demande si cela ressemble à un abandon. « Des armes! des armes! qu'on nous donne des armes pour nous défendre! » lui crie-t-on de tous côtés. Il répond, avec son flegme britannique : « Demain, vous en aurez; vous en aurez ..... demain. » Le soir, des bruits terribles et intermittents furent entendus : c'étaient les Anglais qui faisaient sauter le fort de Pomets et la redoute de Saint-André. Ils évacuèrent en même temps tous les forts extérieurs, et se retirèrent en majeure partie dans la ville. Leurs alliés furent les derniers à opérer la retraite. Tout ce qui n'entra pas dans la ville se replia successivement sur La Malgue et la Grosse-Tour, points désignés pour l'embarquement.

Il était minuit. La terreur et la confusion des Toulonnais allaient croissant dans Toulon; sous le coup du désespoir auquel on les réduisait, il pouvait venir aux habitants la pensée vengeresse d'envelopper dans leur catastrophe imminente leurs perfides protecteurs. C'eût été un événement regrettable sans doute; mais jamais *vêpres siciliennes* n'auraient été plus justifiées. Toutefois cette pensée ne vint point au « *peuple léger et frivole qui*, selon les expressions d'un officier de la marine britannique, *plaça sa grande flotte et son meilleur arsenal dans les mains de son plus puissant et implacable ennemi*[1]. »

Les Anglais avaient seulement soupçonné ce peuple de ce qu'ils n'auraient pas manqué, eux, de faire en pareille circonstance. C'est pourquoi Dundas eut encore la duplicité de faire publier, à la clarté des flambeaux, que les habitants pouvaient rentrer dans leurs maisons et s'y croire en sûreté; qu'on ne songeait nullement à les abandonner, et que s'il arrivait que leurs alliés quittassent la ville, ce ne serait jamais sans emmener avec eux tous les habitants qui voudraient les suivre. Cette proclamation hypocrite fut accompagnée d'un ordre de dissiper, avec des paroles rassurantes, tous les rassemblements formés sur le quai.

[1] ..... light and frivolous people placed their grand fleet, and their best arsenal, in the hands of their most powerful and implacable enemy. (*The naval History of Great Britain from the year 1793 to 1836, by Edward Pelham Brenton, captain in the royal navy. A new and Greatly improved edition*, 1837, *vol. I*, *page* 99.)

Lord Hood avait réussi à faire ranger sous son pavillon quelques bâtiments de guerre français armés; c'étaient les vaisseaux *le Commerce de Marseille*, commandant Pasquier, *le Pompée*, commandant Poulain, *le Puissant*, commandant Féraud, les frégates *l'Aréthuse*, commandant Cazotte, *la Topaze*, commandant de Grasse-Limermont, la corvette *la Poulette*, commandant Fargharson-Stuart, et le brig *le Tarleton*, commandant Damblard. Ce fut avec une douleur profonde qu'un grand nombre de Toulonnais jugèrent alors dans tout son jour la profonde perfidie des Anglais, et pleurèrent la perte immense de la France dans cette occasion [1]. Ce n'était pourtant encore que la moindre partie de celle que ses implacables ennemis voulaient lui faire supporter.

Des conférences qui avaient incontestablement eu lieu entre les généraux anglais et les représentants du peuple, des circonstances que l'on a déjà rapportées et de celles qui vont suivre, on peut induire plus que jamais qu'il existait une convention en vertu de laquelle les premiers s'engageaient à ouvrir la ville aux républicains, si les seconds permettaient la libre sortie du port aux alliés. Toutefois, comme les commissaires conventionnels, prêts à sacrifier non seulement la ville de Toulon, mais le personnel de la marine de la flotte, n'avaient pu confondre, ainsi qu'on l'a fait observer, dans leur vengeance, le matériel de cette flotte, ni les édifices de l'État, il serait injuste de répéter, avec les écrivains royalistes et fédéralistes, qu'ils furent complices volontaires des exécutions méditées par les Anglais sur les vaisseaux français et sur l'arsenal. Ce fut là même une nouvelle perfidie de la part des généraux britanniques qui trahissaient d'un côté leurs engagements certains, avoués, avec les Toulonnais, et de l'autre leurs engagements mystérieux avec les commissaires conventionnels.

En effet, un atroce projet avait été concerté, à la suggestion d'Elliot, entre celui-ci, lord Hood et le général Dundas, duquel ils ne firent part aux généraux alliés qu'avec ces réticences, ces mots

[1] *Histoire de l'armée départementale, etc.*, page 156, et *Mémoire pour servir à l'histoire de Toulon*, page 186.

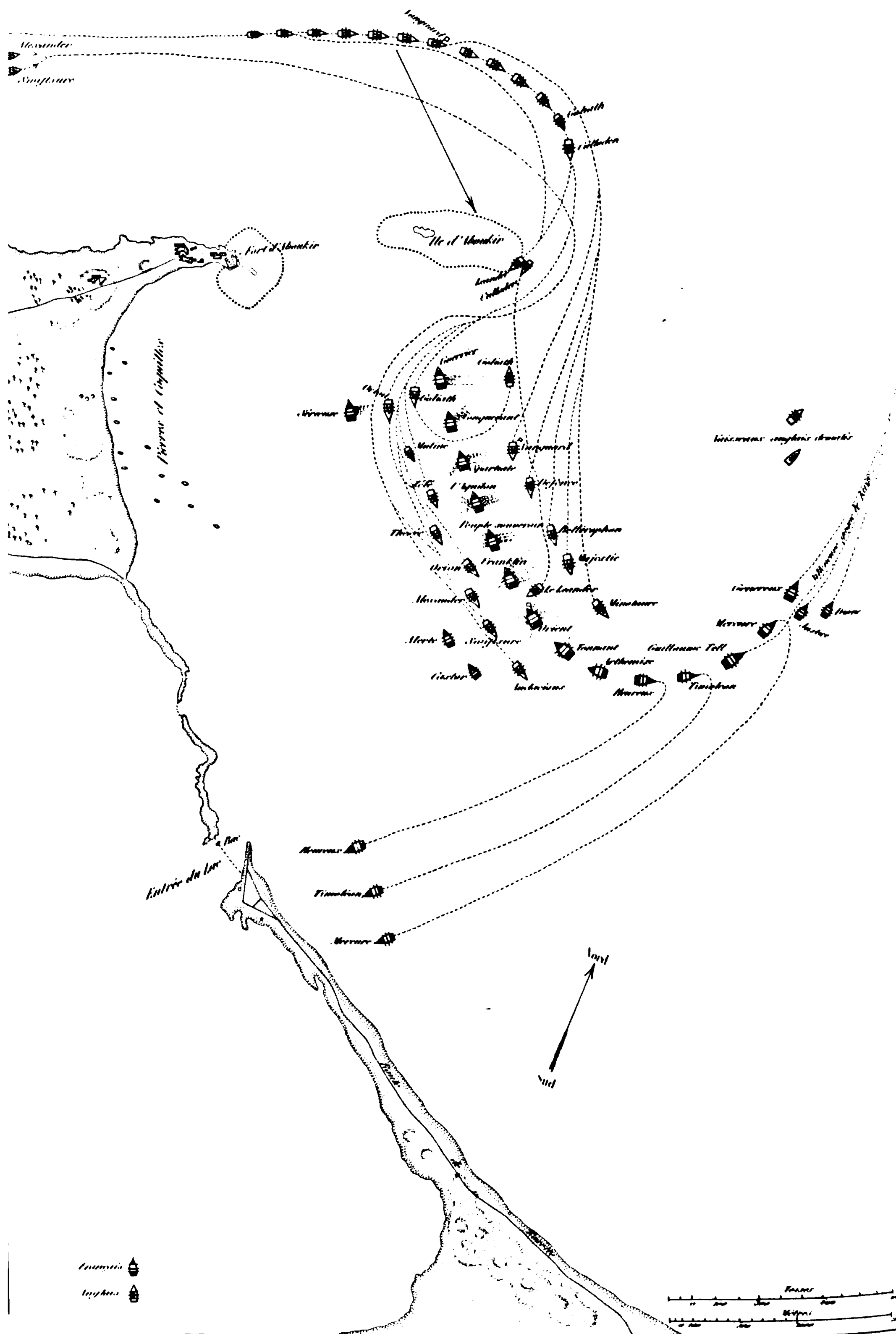
couverts qu'emploie ordinairement le crime avant de livrer son secret. Il s'agissait d'abandonner au feu ce que les commissaires républicains n'avaient pas voué à la destruction, l'arsenal, ses magasins, ses ateliers, admirables édifices que l'Angleterre jalousait depuis un siècle, enfin les bâtiments de guerre français qui ne se réuniraient pas au pavillon britannique ou que l'on ne pourrait pas emmener.

Mais qui mettrait la main le premier à cette œuvre d'infamie? On venait d'apprendre que les galériens eux-mêmes ne voulaient pas de leur liberté à ce prix. Alors un homme qui, jusqu'ici, avait fait plutôt le métier de pirate que d'officier de mer, un aventurier, qui avait tour à tour vendu ses services à toutes les nations, même aux Turcs contre les Chrétiens, s'offrit au lord Hood pour exécuteur de ses hautes-œuvres. Ce n'était point là une de ces entreprises hardies, comme en auraient tenté et accompli, de bonne guerre, dans la Tamise ou dans quelque port d'Angleterre, un Jean Bart, un Cassard, ou un Duguay-Trouin. C'était un acte de basse trahison, pour lequel il fallait, non pas même se glisser, car on y avait été reçu avec confiance, mais s'arranger en vil incendiaire entre des vaisseaux, dans un arsenal que l'on s'était chargé de protéger. Certes, il n'est pas un galant homme, ailleurs que chez le peuple auquel il a immédiatement profité, qui puisse trouver cet acte héroïque.

Sidney-Smith était donc au milieu d'un arsenal qui s'était confié à la garde de ses compatriotes et à la sienne propre, entre des vaisseaux, soit en construction, soit en armement suspendu, soit désarmés. Sur ces vaisseaux étaient des hommes sans défense, la plupart tenus à bord comme prisonniers des sections de Toulon, et auxquels on avait garanti paix et sécurité, s'ils ne se révoltaient pas. C'est là, c'est au milieu de gens qu'il vient de caresser de paroles trompeuses, à l'heure nocturne où Dundas fait publier dans la ville que tout le monde doit avoir foi dans le protectorat britannique, que Sidney-Smith travaille, au fond de quelques petits navires, à la préparation des matières combustibles destinées à l'accomplissement de son dessein, absolument comme ce misérable

qui introduit un foyer d'incendie dans la maison où l'on vient de l'accueillir. Tout est prêt; mais il y a encore du danger pour Sidney-Smith : c'est pourquoi l'entreprise ne s'exécutera qu'à la faveur d'un grand désordre que les Anglais auront fait naître. Sidney-Smith et les siens espéraient se sauver sans encombre, et le péril inattendu qui exigea quelque sang-froid de leur part, ne leur vint que de leurs alliés d'abord, et ensuite de l'indignation de l'armée républicaine.

L'embarquement des Toulonnais se faisait depuis le point du jour du 18 décembre, avec assez de calme et d'ordre. Chacun avait même déposé sur les quais ses objets les plus précieux, dans l'espérance de les pouvoir emporter, quand, à neuf heures du matin, ce cri terrible : « Voilà Cartaux! » qui avait retenti dans Marseille, s'élève dans Toulon; car on croyait que le général Cartaux, qui valait mieux d'ailleurs que sa réputation, était encore à la tête de l'armée conventionnelle. Ce cri, répété par vingt mille bouches, produit une commotion d'effroi plus prompte que l'éclair qui précède la foudre. Dans toutes les rues de Toulon qui affluent sur le port, la foule se presse, se heurte, en poussant des hurlements d'horreur et des clameurs lamentables. La mère veut retenir son enfant, l'emporter dans ses bras, et elle est renversée avec lui; les fils veulent courir avec leurs vieux parents sur leurs épaules, et sont bientôt obligés de les abandonner sous les pieds de la cohue épouvantée. Il y en a qui se précipitent par les fenêtres, et se tuent en voulant se sauver. C'est ainsi qu'on se roule, qu'on se porte jusqu'au quai. Là, ce sont d'autres scènes, mais plus cruelles encore. On se dispute, on s'arrache les embarcations; on lutte avec violence, avec fureur; les derniers rangs se ruent sur ceux qui les précèdent, et ceux-ci précipitent les premiers rangs du haut du quai dans la mer. Les Napolitains et les Espagnols viennent, autant qu'ils peuvent, avec des embarcations, au secours de tant d'infortunés. Quant aux Anglais, après avoir joint la menace au refus, ils ne cèdent qu'aux cris de réprobation que leur indigne conduite excite même parmi leurs alliés, en se décidant à la fin à tendre une main secourable aux victimes de leur perfidie. Les canots, les chaloupes, les barques


Alexander
Swiftsure
Culloden
Ile d'Aboukir
Fort d'Aboukir
Pierres et Coquilles
Guerrier
Goliath
Conquérant
Zealous
Spartiate
Defence
Peuple souverain
Bellerophon
Majestic
Franklin
Orion
Thésée
Le Leander
Minotaur
Orient
Tonnant
Guillaume Tell
Artémise
Heureux
Timoléon
Généreux
Mercure
Diane
Justice
Entrée du Lac
Timoléon
Heureux
Mercure
Nord
Sud
Toises
Mètres
Français
Anglais

de toutes sortes se surchargent, et, de peur d'être submergés, ceux qui les montent repoussent les derniers venus à coups d'aviron, et quelquefois leur abattent le poignet à coups de hache. On voyait ainsi s'enfoncer dans les flots des malheureux avec leurs bras mutilés, sanglants, et dans une attitude encore suppliante. Puis c'étaient des frères, des époux, des mères avec leurs enfants qui s'étaient perdus dans la foule, se reconnaissaient de loin, et s'appelaient, sans pouvoir s'atteindre. Enfin, chose affreuse à retracer, on assure que parmi les derniers venus qui ne trouvèrent plus de place sur les navires, plus une barque, plus une planche pour les recevoir, il y en eut qui, après avoir un moment fixé sur la mer un œil stupide et hagard, se sentirent pris soudain d'un transport frénétique, se saisirent par les mains, et, tournant ensemble dans une horrible ronde, se précipitèrent dans les flots avec des rires convulsifs. A ce déchirant spectacle, l'amiral espagnol don Juan de Langara se frappait la tête, en disant: « Pauvres, pauvres Français, nous sommes venus vous assassiner! »

Le cri : « Voilà Cartaux! » n'avait pourtant été qu'une fausse alerte qu'avait redoublée encore le bruit d'une fusillade à l'une des portes de la ville et la vue d'un pavillon tricolore hissé, fait constaté et digne d'attention, sur le vaisseau-amiral du port, peut-être là où était Trogoff. Les Anglais firent amener ce pavillon. L'embarquement continua jusqu'à dix heures du soir. Les deux tiers des habitants de Toulon étaient maintenant sur les vaisseaux des différentes nations; les autres étaient décidés à courir les chances de l'entrée des républicains, espérant, au fond de l'âme, que l'on supposerait que s'ils n'étaient point partis, c'est qu'ils ne partageaient pas les opinions des fuyards. Vaine subtilité du malheur, au devant de laquelle auraient couru des cœurs généreux, mais que n'admettraient pas les commissaires conventionnels!

Sidney-Smith avait préparé son foyer d'incendie à la faveur des ténèbres et du calme de la nuit du 17 au 18; il l'alluma à la faveur des ténèbres et de l'affreux désordre de la nuit du 18 au 19 décembre. Comme un vulgaire scélérat, il n'avait pas même osé

faire son coup à la clarté du jour. Aussi, fort heureusement, cet excès même de précaution le lui fit-il manquer presque entièrement, quoiqu'il se soit vanté de l'avoir accompli dans toute son étendue, et qu'on se soit plu à y croire dans son pays, jusqu'au jour où, comme dit son compatriote Brenton, on eut de grandes raisons de douter de ce parfait succès, en voyant les magasins de Toulon tous debout en 1795, et les vaisseaux brûlés combattant au Nil et ailleurs [1]. Toutefois, s'il ne répondit pas à l'attente de ceux qui avaient fait de Sidney-Smith leur instrument, le malheur fut encore beaucoup trop grand, et la nuit donna au tableau des teintes encore plus horribles.

Quand l'incendie éclata dans la bruyante explosion des matières combustibles, les dernières troupes anglaises venaient de sortir de la ville par une porte souterraine qui communiquait au lieu de l'embarquement; mais, mécontentes de ne point voir leur conduite approuvée par leurs alliés, elles avaient eu l'infamie de barricader l'issue derrière elles, abandonnant dans la place un corps de quatre mille Espagnols, et un bataillon du *Royal-Louis*, presque entièrement composé de marins français. Les uns et les autres n'échappèrent à cette nouvelle trahison qu'en rouvrant le passage avec la hache et le levier.

Sidney-Smith, monté sur un petit navive, appelé le *Swallow* (*l'Hirondelle*), qui lui appartenait, et, entouré de ses chaloupes incendiaires, donnait les ordres aux officiers de sa nation Gore, Tupper, Hare, Middleton, Miller et Pater, qui s'étaient associés à son œuvre; il fit mettre le feu successivement au *Triomphant*, au *Duguay-Trouin*, au *Destin*, au *Tricolore*, au *Suffisant*, au *Centaure*, au *Héros*, au *Thémistocle*, au *Dictateur*, qui furent consumés, au *Commerce de Bordeaux*, qui ne fut qu'endommagé, et à un vaisseau en construction, plus légèrement atteint encore, qui fut lancé l'année suivante; il manqua aussi deux frégates en

[1] I have great reason to doubt this perfect success. The storehouses were all standing in 1795, and in 1818; and it is supposed that they suffered very little damage. Of the ships I shall give a tolerable acount when we see them at the Nile and elsewhere. Brenton, vol I. page 113.

construction; mais il réussit à brûler les frégates et corvettes *l'Iphigénie, la Caroline*, *l'Auguste*, *l'Alerte* et *la Sérieuse*. Les Espagnols respectèrent tous les vaisseaux de ligne qu'on les avait chargés de détruire, et firent seulement sauter les deux prises anglaises, *l'Iris* et *la Montreal*, servant de poudrières, qu'on leur avait dit simplement de couler bas. Cette explosion imprévue mit un moment Sidney-Smith et les siens dans le plus grand danger, danger qu'augmenta encore la juste indignation de l'armée républicaine qui ouvrit un feu d'artillerie terrible sur les incendiaires. Ce double contre-temps arrêta tout court Sidney-Smith, qui ne songea plus qu'à s'enfuir, après avoir vainement essayé de brûler les magasins, les ateliers et les édifices de l'arsenal. Vainement aussi il avait voulu se faire des galériens des auxiliaires, en brisant leur chaîne : ces malheureux, moins déloyaux que lui, n'employèrent leur liberté qu'à éteindre l'incendie. Sidney-Smith s'éloigna outré de ce qu'il appelait l'ingratitude des forçats.

A la lueur des flammes de cette catastrophe, les représentants Fréron, Robespierre jeune, Ricord et Salicetti écrivirent à la Convention, avec une joie à peine contenue : « La ville infâme offre en ce moment le spectacle le plus affreux : les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à l'escadre avant de s'enfuir (voulant ainsi donner à entendre que c'étaient les Toulonnais eux-mêmes qui avaient allumé l'incendie); l'arsenal est embrasé, la ville est presque déserte; on n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII; deux explosions nous ont fait craindre quelques embûches : nous différons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite de tous les magasins à poudre. »

En effet, au bruit de l'explosion de la frégate poudrière *l'Iris*, Dugommier venait d'envoyer le général Cervoni, avec un détachement de quinze cents hommes, pour sonder le terrain. Les commissaires conventionnels leur avaient enjoint de tout passer au fil de l'épée, mais ce général avait eu l'humanité d'éviter de prendre l'ordre par écrit, pour avoir un prétexte de l'éluder. En cela, il

était d'accord avec Dugommier. Les représentants firent mettre à l'ordre du jour de l'armée que le pillage et le sac de la ville étaient de droit; mais Dugommier encore s'employa autant qu'il put, à en tempérer l'exécution; et, comme l'armée républicaine se montrait indocile sous ce rapport à leurs sauvages volontés, les commissaires furent obligés d'aller chercher leurs bourreaux dans une légion franche, baptisée du nom d'Allobroge, parce qu'elle était formée de Suisses, de Piémontais et de Savoyards. Les Allobroges commencent par se jeter sur les quais et sur la ville; tous les effets, restés amoncelés sur le port, deviennent leur proie; mais ce n'est point assez de ce butin : ils enfoncent les portes des maisons, et en traitent les rares habitants avec autant de barbarie que faisaient les hordes d'Attila aux jours du Bas-Empire. D'autres bataillons, conduits par les représentants en personne, viennent bientôt augmenter le désastre; les premiers individus qu'ils rencontrent sont des officiers et deux cents soldats du régiment de la marine qui espéraient trouver grâce en montrant les établissements maritimes, que leurs efforts courageux venaient de conserver à la France. Par ordre des représentants, ils sont immédiatement fusillés sur la place d'armes, le long du mur de la Corderie; et leurs cadavres sont écrasés sous les roues des voitures et des canons. Une foule de malfaiteurs du dedans et du dehors de la ville se joignirent aux soldats, et se montrèrent beaucoup plus impitoyables qu'eux. Comme dans toutes les circonstances tragiques, il y eut des traits d'héroïsme, et les grands caractères purent se développer. L'ancien major de la place, Durand, âgé de plus de quatre-vingts ans, entendant que l'on enfonce sa porte, s'y présente en grande tenue, la cocarde blanche au chapeau, et la croix de Saint-Louis sur la poitrine. « A mon âge, dit-il, en regardant avec sang-froid les furieux qui le menacent de leurs armes et poussent des cris de mort, à mon âge on ne change pas de drapeau, on ne change pas les signes sous lesquels on a combattu soixante ans. » Il met la main sur sa croix, comme pour la préserver, et tombe percé de coups. En voyant les richesses que contenait la ville, les représentants du peuple regrettèrent d'avoir

autorisé le pillage, et préparèrent un arrêté pour obliger les habitants à porter à la commission municipale un état exact et détaillé, sous peine de mort, de tous les objets qu'ils possédaient; en même temps, ils firent publier que le butin étant la propriété de toute l'armée triomphante, on l'estimerait, on le vendrait sur-le-champ, et l'on distribuerait un million aux soldats. Ce fut un moyen pour les futurs chefs de la jeunesse dorée, pour Fréron et ses amis, de réaliser des sommes immenses à leur profit; le million ne fut jamais, comme bien on pense, payé à l'armée.

Ce n'était pas assez d'enjoindre aux habitants de livrer les restes de leur fortune, on leur ordonna de se rendre sur le Champ-de-Bataille, en les avisant que des patrouilles parcoureraient la ville, visiteraient les maisons et fusilleraient ceux qui n'auraient pas ponctuellement obéi. Chacun se rendit à l'ordre. Les Toulonnais se trouvèrent aussitôt enfermés dans une enceinte de fusils et de canons. Toutefois la nuit approchait : on craignit que le sang des bourreaux ne se mêlât à celui des victimes, et l'exécution fut renvoyée au lendemain. Salicetti, commençant à se sentir ému de compassion, priait ses collègues de ne pas généraliser la mesure; Dumouriez demandait qu'on y renonçât complétement, considérant cette nouvelle atrocité comme sans objet depuis l'embarquement de ceux qu'il indiquait, à dessein, comme les seuls coupables. « Rentrez dans vos demeures, rebelles Toulonnais, dit alors d'une voix terrible l'odieux Fréron, et allez-y attendre que la Convention vous fasse connaître ses volontés. » Mais la soif du sang possédait Fréron, Robespierre jeune et Ricord, avec d'autant plus d'âpreté que l'ex-oratorien et futur duc d'Otrante, Fouché, l'excitait de toute la puissance de son infernal génie. Les représentants du peuple n'eurent pas la patience d'attendre la décision de la Convention, et, dès le lendemain 20 décembre, un nouvel ordre ramena sur le Champ-de-Bataille les restes de la population toulonnaise. Là, les représentants établissent une sorte de tribunal dont les membres sont choisis parmi les plus impitoyables ennemis de Toulon. Ces juges de rencontre, parmi lesquels figuraient des forçats, le bonnet

rouge sur la tête et une baguette à la main, à l'extrémité de laquelle étaient écrits ces mots : *Patriote opprimé*, traversent dans tous les sens la foule muette de stupeur, et désignent les coupables au gré de leurs intérêts, de leurs passions, ou de leur caprice du moment. A tous ceux qu'ils dévouent à la mort, ils disent, en les touchant de leur baguette : « Passe par là. » Et, par un raffinement de barbarie, ils aiment à choisir l'enfant sans la mère, l'époux sans l'épouse, en vain il y en a qui pressent leurs genoux pour obtenir la faveur de mourir à une même heure. « Plus tard, leur est-il répondu, ton tour viendra. » Heureusement de braves soldats, dignes des temps glorieux qui approchaient, favorisent la fuite de plusieurs; ils auraient voulu les sauver tous, c'était l'inspiration de leur général; mais on resserre la surveillance autour des soldats eux-mêmes, et on les dénonce comme modérés. Les Toulonnais, choisis par les Minos des galères, sont rangés à coups de crosse de fusil contre un mur. « Feu! » crient Fréron et Robespierre jeune. Plusieurs décharges se succèdent; tous tombent, mais tous ne sont pas morts. « Que ceux qui ne sont pas morts se relèvent, dit Fréron, la République leur pardonne! » Les imprudents croient à cette parole, ils se relèvent : « Feu! » crie de nouveau Fréron; et la mitraille les achève. Les fusillades, les mitraillades recommencèrent ainsi plusieurs jours de suite [1].

[1] « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire; nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre, écrivait à son collègue et ami Collot d'Herbois, le futur duc d'Otrante. Et nous aussi, mon ami, ajoutait-il, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices! Les larmes de la joie coulent de mes yeux, elles inondent mon âme..... Anéantissons dans notre colère, et d'un seul coup, tous les rebelles. Epargnons-nous le long supplice de les punir en rois. Exerçons la justice à l'exemple de la nature; frappons comme la foudre; et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté. » — « Nous avons créé une commission militaire, écrivait de son côté Fréron, *qui va un train épouvantable.* » — Barras revendiquait aussi, avec Moltedo, sa part de crime. « La justice s'exerce ici sur le champ de bataille, écrivait-il à la Convention; tout ce qui a été employé dans l'armée des rebelles et dans l'administration navale et militaire a été fusillé aux cris mille fois répétés de *vive la République!* » — Ailleurs Barras, Ricord, Salicetti, Robespierre jeune et Fréron écrivaient en commun au comité de salut public : « L'on fusille à force; *déjà tous les officiers de la marine y ont passé.* » — Robespierre jeune s'extasiait sur la beauté du spectacle de mort et d'incendie qu'il avait eu autour de lui. « J'aurais voulu, disait-il, avoir à mes côtés le citoyen David, pour qu'il rendît avec son pinceau immortel cet épouvantable tableau. »

Sur la proposition de Barère de Vieuzac, qui appelait lui-même ses rapports des *carmagnoles*, la Montagne fit décréter que la ville de Toulon serait rasée, qu'il n'y serait conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre, de la marine, des subsistances et approvisionnements de la marine; que le nom *infâme* de Toulon serait supprimé, et que cette commune s'appellerait *Port-la-Montagne*. Déjà on avait *Commune-Affranchie* au lieu de Lyon, le *Havre-Marat* au lieu du Havre-de-Grâce, et bien d'autres dénominations dans le même goût.

Fréron se chargea de l'œuvre de démolition de Toulon. Il requit à cet effet douze mille maçons des départements environnants pour détruire et raser la ville. En annonçant cette nouvelle, il écrivait que tous les jours il faisait tomber deux cents têtes. Mais ce prochain pontife de la jeunesse dorée n'était pas content de son collègue Moïse Bayle, qui ne faisait tuer que quelques centaines de personnes à Marseille; il lui reprochait avec amertume de ne pas faire assez démolir; il avait à cœur de voir combler le port de cette ville, et de transplanter Marseille à Cette, utile, mais médiocre situation maritime de la Méditerranée. Pourtant beaucoup d'édifices remarquables étaient abattus dans l'antique cité phocéenne, et l'on ne respectait pas même les chefs-d'œuvre du Puget sur la façade de l'hôtel-de-ville. Les mêmes hommes qui venaient de faire nommer Toulon le *Port-la-Montagne*, proposaient de faire appeler Marseille *Ville-sans-Nom*. Le ciel, par pitié pour la France, ne donna pas le temps à ces forcenés de consommer leurs projets; bientôt ils allaient se jeter à la face tous leurs crimes, et se faire justice à eux-mêmes.

Cependant l'armée navale d'Angleterre avait fait sa retraite de devant Toulon, emmenant avec elle *le Commerce de Marseille*, *le Pompée*, *le Puissant*, *l'Aréthuse*, *la Perle*, *la Topaze*, *l'Aurore*, *la Lutine*, *la Poulette*, *la Belette*, *la Prosélyte*, *la Moselle*, *la Sincère*, *l'Amulette* et *le Tarleton*, au total quinze bâtiments français qui naviguèrent en division, sous le pavillon blanc. Ils gardèrent encore ce signe pendant treize mois, dit-on, après lesquels, ayant été incorporés en détail dans les escadres britanniques, ils durent y renoncer.

Quoiqué l'on ait écrit que la division au pavillon blanc était sous les ordres de Trogoff, la preuve du contraire se trouve dans le débarquement même que fit l'amiral Hood de son prisonnier, très dangereusement malade, à Porto-Ferraio, en l'île d'Elbe. On prétend que Trogoff était atteint d'une épidémie qui régnait sur les vaisseaux; mais les circonstances que l'on a précédemment racontées indiqueraient plutôt qu'il fut empoisonné. Quoi qu'il en soit, Trogoff disparut d'une manière soudaine, emportant avec lui dans la tombe, fort à propos pour les Anglais et pour les membres les plus compromis de l'ancien comité toulonnais, le secret de ce rôle muet et caché qu'on lui avait fait jouer depuis qu'on s'était emparé de lui. Trogoff mort ne trouva personne pour défendre son innocence; sa famille même, comblée des grâces de la branche aînée de Bourbon, ne s'y crut pas intéressée. Chaussegros succomba à son chagrin. Saint-Julien, malgré la juste destitution dont la République elle-même ne tarda pas à le frapper et sans doute à cause de l'obscurité dans laquelle il s'ensevelit après sa sortie des prisons d'Espagne, jusqu'à sa mort arrivée en 1799, a trouvé grâce auprès des écrivains faciles qui, s'en tenant au premier mot des choses, n'ont pas même pris la peine de tourner le *verso* de la page officielle où, après l'avoir exalté, on le relègue à sa vraie place. L'ordonnateur Puissant, bien que réhabilité avec éclat par la République elle-même, resta au contraire enveloppé, chez ces écrivains, dans la même proscription que Trogoff[1]. Mais pour tous l'histoire devait avoir son jour.

Les Anglais n'eurent pas à éprouver, cette année, dans leur campagne méditerranéenne, que la honteuse déconvenue de Toulon. L'île de Corse, malgré l'assistance de l'insurrection de Paoli, ne leur

[1] Puissant de Molimont put revenir en France, à la fin de 1796, comme prisonnier de guerre échangé, offrir les preuves de sa captivité presque continuelle pendant et depuis l'occupation de Toulon par les Anglais. S'étant volontairement constitué prisonnier à Cherbourg, puis ayant été transféré à Coutances, et, de là, à Caen, il demanda à être jugé. Il prouva qu'il avait été traité en ennemi à Gibraltar où on l'avait transporté d'abord, et à Portsmouth où il s'était vu conduit ensuite. Une enquête fut faite dans tous les ports de la République. Il jeta ce cri qui fut entendu alors : « *Toute la France a été trompée sur l'événement de Toulon*, en 1793. » Il dénonça hautement Saint-Julien, qui vivait encore,



Raffet del. *Pardinel sc.*

LE VENGEUR.

fut pas acquise aussi promptement qu'ils l'avaient espéré. Le commodore Linzée qui, après avoir échoué contre le comté de Nice, devenu français, était allé se présenter devant les villes de Calvi et Saint-Florent, en fut chassé. Toutefois, dans l'absolu besoin où il était d'avoir un mouillage, il résolut d'attaquer de nouveau Saint-Florent, de concert avec Paoli, qui était descendu à cet effet de Corte à Murato. Le commodore commença par détacher ses frégates dans le golfe de Saint-Florent, à la hauteur du cap Mortella, où elles canonnèrent et prirent la tour du même nom, qui était abandonnée. Linzée crut qu'il n'avait plus qu'à envoyer un parlementaire prendre possession de la ville, et entra avec toutes ses forces dans la baie, à la suite des frégates. Mais, bientôt détrompé, il s'embossa pour canonner la place, et tout d'abord la tour de Forneilli, qui la protégeait. Le feu dura deux jours; les Français défendirent si bien cette batterie, que la défaite du commodore Robert Linzée et de Paoli fut complète. Une tempête étant survenue pendant l'action, les troupes descendues à terre s'enfuirent vers leurs vaisseaux, abandonnant leur artillerie. Cette défense de Saint-Florent fit le plus grand honneur au représentant Lacombe-Saint-Michel, qui se comporta en général.

comme lâche et traître *; s'il ne défendit pas la mémoire de Trogoff, c'est qu'il ne crut pas devoir, dans son intérêt personnel, affronter le préjugé qui existait contre ce marin, mort sans avoir pu élever la voix, et qu'il crut pouvoir laver d'autant plus aisément l'ordonnateur civil du crime de trahison, que ce crime planerait toujours sur le commandant en chef de l'escadre et le commandant de l'arsenal. Toutefois, la vérité devait percer malgré lui dans sa propre défense; et, pour sa justification, il fut à chaque instant obligé de montrer que Trogoff avait eu de patriotiques intentions. Ce fut dans toutes les circonstances où leur action avait dû être nécessairement commune. Il déclara d'ailleurs que Trogoff et Chaussegros avaient été, comme lui, gardés à vue. On avait déjà acquis la preuve au département de la marine, que Puissant de Molimont n'avait point été complice du comité toulonnais, ni des Anglais; mais sa justification était l'accusation d'autres gens intéressés à laisser l'erreur se perpétuer. Ceux-ci le dénoncèrent alors comme émigré; le fait d'émigration fut écarté par arrêt du conseil rendu à l'unanimité, le 3 germinal an VI (23 mars 1798), et, le 7 messidor (26 juin) de la même année, sa pleine et entière réhabilitation fut prononcée, en même temps que sa mise en liberté.

* « C'est Saint-Julien qui a livré Toulon, disait Puissant dans ses défenses. Il a, en face de deux nations, déshonoré et avili le pavillon et le nom français, en se sauvant honteusement devant l'ennemi, puis en revenant mendier ses fers. L'armée n'a manqué ni à sa fidélité ni à son devoir. Sans la perfidie et la lâcheté de Saint-Julien, l'armée, vingt-cinq mille patriotes et dix mille citoyens trompés, mais incapables de trahison, eussent comprimé les rebelles, combattu et repoussé l'Anglais. » — Et Saint-Julien ne réclama pas!

Lacombe organisa ensuite une petite armée avec des gardes nationales, de la gendarmerie, quelque infanterie légère, et des garnisons tirées des frégates *la Minerve*, *la Melpomène*, *la Fortunée* et *la Mignonne*, de la division Perrée. Les artilleurs de la marine furent d'un secours d'autant plus grand, qu'ils eurent le courage et la constance d'extraire des frégates, pour les porter à bras sur les pentes escarpées des plus ardues montagnes, des pièces de canon qui firent un mal considérable aux troupes de Paoli. D'un autre côté, *la Fortunée* et *la Minerve* canonnèrent plusieurs postes importants, et facilitèrent ainsi les opérations de Lacombe. La frégate *la Melpomène*, capitaine Gay, se rendait de Corse en France, quand elle fut arrêtée par un calme plat, à deux lieues de Calvi, et se vit attaquée par deux frégates anglaises, chacune de même force qu'elle. Le feu de *la Melpomène* fut si bien dirigé et si activement servi, que les deux frégates ennemies firent signal de détresse et quittèrent la partie. Des chaloupes vinrent de Calvi remorquer *la Melpomène*, et la ramenèrent dans le port pour s'y réparer et attendre un vent favorable. C'est ainsi que la République française se soutint dans l'île de Corse, contre les partisans de Paoli et les Anglais, jusqu'à la fin de 1793, de manière à pouvoir espérer encore d'y étouffer l'insurrection.

Documents consultés pour les affaires de Toulon, en 1793. — Documents manuscrits : Correspondance de Trogoff et pièces y jointes (*Section historique de la marine*). Dossiers Trogoff, Chaussegros, Saint-Julien, Puissant de Molimont (*dans les cartons Toulon et Marseille*, *Archives de la marine*). — Documents imprimés spéciaux et rares : *Pétition au Conseil des Cinq-Cents, concernant l'événement de Toulon, présenté par l'ex-ordonnateur Puissant*, et *Faits exposés par le citoyen Puissant au Corps-Législatif*, Coutances, floréal an v. *Toute la France a été trompée sur l'événement de Toulon en* 1793. *Voilà la vérité*, par le même, brochure de 51 pages, sur deux colonnes de petit-texte, Coutances, an v. *Résumé des dépositions reçues officieusement sur la conduite du citoyen Puissant*. Brest, chez Malassis, an v. (La brochure que nous avons consultée renferme en outre nombre de notes manuscrites qui paraissent venir de la main de Puissant). *Révolution royaliste de Toulon*, par Gauthier de Brécy. Paris, 1816. *Précis historique sur les événements de Toulon en* 1793, par le baron d'Imbert, Paris 1814 et 1816. *Notice historique des efforts faits à Marseille et à Toulon pour la restauration de la monarchie*, par J. Abeille. *Recueil de pièces servant de réponse aux diatribes et calomnies d'Isnard contre les républicains de Toulon, et des preuves de la rébellion, de la trahison et de l'aliénation authentique de cette ville et de ses dépendances, en* 1793, *par les autorités contre-révolutionnaires et autres individus actuellement émigrés, qu'Isnard a l'impudence de nommer républicains du* 31 *mai*. *Procès-verbal du tribunal populaire-martial de Toulon*. *Histoire de l'armée départementale des Bouches-du-Rhône, de l'entrée des escadres des puissances coalisées dans Toulon, et de leur sortie de cette place, etc.*, par Joseph-

Etienne Michel, commissaire civil de l'armée départementale, Paris, an V (1797), brochure de 180 pages. *Rapport sur la trahison de Toulon*, par Jean-Bon-Saint-André, avec les pièces à l'appui, brochure de 96 pages. *Rapport de Barère sur la reprise de Toulon*, et pièces à l'appui, brochure de 8 pages. *La Municipalité de Toulon et l'Ermite en province, Procès*, Paris, 1820, brochure de 72 pages. —Ouvrages consultés : *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon en* 1793, rédigés par M. Z. Pons, professeur au collége de Toulon, un volume in-8, Paris, Trouvé, 1825. *Histoires de la Révolution*, par Bertrand de Molleville, Lacretelle, Toulongeon, Fantin-Desodoards, de Conny, Thiers (celles de MM. Blanc et Michelet n'en sont point encore à cette époque, au moment de notre publication). *Histoire de France*, par Montgaillard, et autres *Histoires de France* contemporaines. *Mémoires de Fréron*. James's *Naval history*. Brenton's *Naval history*. *Memoirs of Sidney-Smith*, 2 vol. in-8°. — *Moniteur* et autres journaux contemporains.

CHAPITRE XIV.

1793.

Suite des événements aux colonies et des guerres civiles de la marine française. — Les contre-amiraux de Cambis et de Sercey à Saint Domingue. — Arrivée du général Galbaud. — Les commissaires refusent de le recevoir. — Galbaud s'empare de l'escadre. — Guerre civile entre ce général et les commissaires. — Attaque du Cap. — Tragique dénouement — Proclamation de la liberté des esclaves. — Perte de Tabago. — Retour de Béhague et de la division Rivière à la Martinique. — Déroute des Anglais dans cette colonie. — Perte des îles Saint-Pierre et Miquelons. — Capitulation des colons blancs avec les Anglais pour la partie française de Saint-Domingue. — Les Anglais au môle de Saint-Nicolas. — Événements dans la mer des Indes. — Perte de Pondichéry, Chandernagor, etc. — Pertes supportées par le commerce anglais. — Mécontentement à Londres.

La guerre avec l'Angleterre et l'Espagne n'avait point suspendu la guerre civile aux colonies ; chaque jour, au contraire, semblait lui apporter un nouvel aliment. La présence à Saint-Domingue de deux divisions navales, sous les ordres des contre-amiraux de Cambis et de Sercey, loin de la comprimer, ne faisait que l'entretenir. Plusieurs des bâtiments de ces divisions étaient remplis de mécontents et de proscrits, parmi lesquels les colons Tanguy et Millet, que les commissaires y avaient fait jeter, comme leur étant opposés. Dans ces circonstances déjà si difficiles, la frégate *la Concorde*, capitaine Van-Dongen, arriva en rade du Cap, apportant à la colonie un nouveau gouverneur, nommé par le conseil exécutif, qui allait augmenter le désordre.

C'était le général Galbaud, né aux colonies, homme d'un caractère fantasque, inquiet et turbulent, souvent exalté jusqu'à la frénésie, puis abattu comme un malade après un accès de fièvre chaude, aujourd'hui aventureux comme un héros de roman, demain irrésolu comme un esprit sans ressources. Les mécontents présents sur l'escadre allèrent lui exposer leurs griefs. Galbaud, ayant le dessein de ne point soumettre son autorité à celle des commissaires civils, reçut les plaignants avec faveur, leur promit de faire droit à leurs vœux, et leur demanda en retour de l'appuyer

quand il serait besoin. Songeant en même temps à s'assurer d'un parti dans la ville, il flatta les penchants contre-révolutionnaires de quelques habitants, en se donnant comme confident de Dumouriez, sous les ordres de qui il avait servi; mais au même instant, par une contradiction étrange, il tenait le langage des plus ardents républicains; enfin, ce qui était un moyen très peu efficace de gagner les blancs, il donnait à entendre qu'il était prêt à émanciper les nègres, à les armer d'abord contre les commissaires, puis à s'en servir pour conquérir la partie espagnole de Saint-Domingue. De sorte que les colons blancs, après avoir un moment compté sur lui, se trouvèrent presque heureux d'apprendre le retour au Cap des commissaires que naguère ils redoutaient. Santhonax et Polverel déclarèrent le général Galbaud déchu du commandement, comme ayant laissé ignorer au conseil exécutif de la République qu'il possédait de grands biens à Saint-Domingue, et comme ayant manqué à l'obéissance et aux égards dus à la commission civile, en ne lui faisant pas part de son arrivée au Cap. Ils lui enjoignirent en outre de se rendre prisonnier sur la gabare *la Normande*, avec l'adjudant général Galbaud, son frère, et toute sa famille.

Une fois à bord, le gouverneur destitué réclama des mécontents l'appui qu'ils lui avaient promis, et, trouvant de l'opposition dans les officiers, il n'hésita pas à s'adresser aux équipages pour se débarrasser des chefs. Des rixes qui avaient lieu journellement entre les mulâtres et les marins servirent encore les projets de Galbaud. Assisté des colons Tanguy et Millet, il harangua les matelots, leur dénonça Santhonax et Polverel comme les instigateurs des hommes de couleur, et leur donna à entendre que leurs officiers, ayant à se plaindre personnellement des commissaires, ne demandaient peut-être pas mieux que de voir leur propre autorité momentanément annihilée. Un sergent du bataillon d'Artois, renvoyé de la colonie pour avoir eu des altercations avec les mulâtres, homme doué d'une certaine éloquence naturelle, lui fut d'un grand secours pour agir sur les esprits. Les commissaires eux-mêmes achevèrent de décider les équipages en les consignant à bord, pour satisfaire les hommes

de couleur; ils étendirent même la mesure aux équipages des navires marchands qui se trouvaient en rade. Enfin, il n'y eut pas jusqu'aux états-majors des vaisseaux auxquels ils ne défendirent de mettre pied à terre passé sept heures du soir. Les officiers les prièrent en vain de révoquer une consigne aussi tyrannique, qui indisposait au plus haut degré les matelots, et les entretenait dans une exaltation extrême. Santhonax répondit, au milieu d'une orgie, qu'il n'avait rien à retrancher des ordres qu'il avait donnés aux factieux. Les équipages, quand on leur eut rapporté cette réponse, s'écrièrent qu'ils iraient à terre malgré la consigne. Le général Galbaud, passé à bord du *Jupiter*, en compagnie de son frère, du sergent du bataillon d'Artois et de quelques soldats, monta sur l'escalier qui conduisait du pont à la dunette, lequel servait de tribune aux discoureurs des vaisseaux à cette époque, pérora avec véhémence et se fit proclamer commandant général de la division navale. Aussitôt le contre-amiral de Cambis fut consigné dans sa chambre. Le sergent du bataillon d'Artois passa sur *l'Éole*, y paraphrasa ce qu'il venait d'entendre débiter par Galbaud, et fit pareillement consigner le contre-amiral de Sercey, pour qui les matelots avaient jusqu'ici témoigné un grand respect. Successivement tous les commandants des bâtiments de guerre en rade, moins celui de *l'América*, furent traités de la même manière. Le général Galbaud eut désormais toute autorité sur la division navale, sauf sur le vaisseau du commandant Duclos-Guyot, qui garda la neutralité. Pendant deux jours toutes communications cessèrent entre la mer et la terre, et, de chaque côté, on fut dans l'attente d'un terrible événement[1].

Le 20 juillet 1793, à dix heures du matin, tous les navires marchands reçurent ordre du général Galbaud de se retirer au fond de la baie, et les vaisseaux *le Jupiter* et *l'Eole* s'embossèrent devant le Cap, leurs canons détapés et tout prêts à foudroyer la ville. A trois

[1] Au milieu de cette déplorable guerre civile, la frégate *la Concorde*, capitaine Van Dongen, eut une rencontre, le 7 mai, avec la frégate anglaise *la Hyène*, qu'elle força d'amener et qu'elle amarina.

heures, Galbaud fit tirer un coup de canon et hisser un pavillon bleu qui était le signal convenu du départ de ses soldats, de ses volontaires et de ses détachements de matelots, pour opérer une descente. Lui-même, suivi de son frère, il s'embarqua sur une chaloupe armée d'un obusier et portant pavillon national. Le débarquement se fit aux cris de : Vive la nation, et sans rencontrer d'abord de résistance. Pendant que son frère, après avoir battu un rassemblement de mulâtres au Champ-de-Mars, se laissait faire prisonnier par surprise, le général Galbaud, en marchant avec une colonne sur l'hôtel du gouvernement, prenait le fils de Polverel. L'ancien officier de marine de Beaumont, s'étant dirigé sur le même point par une autre rue, à la tête de quelques-uns des détachements des vaisseaux, d'une compagnie du bataillon d'Artois et de plusieurs habitants déportés du Port-au-Prince, força la grille du jardin du gouvernement; mais, parvenu à la terrasse, il reçut au genou une cruelle blessure, de laquelle il devait mourir à Norfolk, et qui l'arrêta court alors qu'il n'avait plus qu'un pas à faire pour s'emparer des commissaires. Dès lors le découragement s'empara de ses troupes, et s'augmenta du désordre apporté par la colonne du général Galbaud qui tirait sur les siens en les prenant pour ennemis. Les mulâtres ralliés forcèrent à leur tour leurs adversaires à fuir, et chassèrent précipitamment les matelots vers la mer. Quant aux volontaires, ayant perdu le colon Millet, leur commandant, ils coururent se rallier au général Galbaud qu'ils trouvèrent maître de l'arsenal. La nuit suspendit le combat; mais l'on se disposa de part et d'autre à le renouveler au point du jour.

C'est alors que, dans un conseil tenu au gouvernement, les commissaires décidèrent que le moment était venu de commencer l'émancipation des esclaves. Aussitôt, par leur ordre, on brise les chaînes des noirs, et plus de dix mille esclaves, que renfermait la ville, sont en un clin d'œil armés et appelés à combattre Galbaud. Non contents de ce secours, Polverel et Santhonax en demandent aux hordes nègres qui, dans l'attente de l'événement, entouraient le Cap. Elles accourent avec des hurlements affreux,

et Pierrot, leur chef, les pousse, les précipite l'une sur l'autre dans la ville. Leur règne a commencé comme jadis celui de ces masses confuses de barbares que les rivalités des partis appelaient en Italie et qui saccageaient Rome au lieu de la défendre.

Dès le point du jour, le général Galbaud, après avoir tant bien que mal réorganisé ses troupes, se remet en marche, précédé de trois pièces de canon qui doivent balayer les obstacles. Mais ils se multiplient sans cesse; à chaque carrefour, c'est un nouveau combat, chaque maison est transformée en redoute dont il faut éteindre le feu. Arrivé à la place d'armes, le général Galbaud est assailli par les mulâtres et par des troupes de ligne qui, indécises la veille, avaient été gagnées la nuit au parti des commissaires. Ses hommes lâchent pied, et ne paraissent plus s'occuper que de piller, pour ne pas retourner à bord les mains vides. Le général perd la tête, s'enfuit vers le rivage, se jette dans la mer jusqu'à la ceinture, et court au premier canot qu'il aperçoit, en criant : « Tout est perdu ! sauvez-moi ! sauvez-moi ! »

En vain, pendant deux jours, quelques valeureux créoles supplièrent le général Galbaud, qui s'était fait ramener à bord du *Jupiter*, de redescendre à terre et de se montrer encore une fois aux troupes qui n'avaient pas abandonné tous les points de la place. Il se contenta d'ordonner des renforts pour le poste de l'arsenal, et remit à se décider pour le reste. Mais voici qu'un dénouement horrible va faire cesser l'indécision. Les commissaires, inquiets de ce que tenteraient encore les vaisseaux, sous les ordres de Galbaud, venaient, assure-t-on, de charger les nègres d'incendier la ville du Cap et d'en massacrer tous les blancs. L'incendie s'annonce par une colonne de fumée épaisse et noirâtre qui s'élève jusqu'au ciel ; soudain la flamme se déclare, et poussée par les vents qui changent de moment à autre de direction, comme pour que nul quartier n'échappe au ravage, elle ne fait bientôt de toute la ville du Cap qu'un monceau de ruines et de cendres. Il n'y eut pas de nuit : une clarté immense et funeste se répandit de la ville incendiée sur la rade qui présentait l'aspect de myriades de vagues

de feu agitées par la tempête, tandis que la côte offrait celui d'un volcan en éruption. Des vaisseaux, on entendait les hurlements des pillards et des assassins, les lamentations des victimes, l'écroulement successif des maisons et des rues tout entières, on croyait distinguer les hordes de noirs qui s'agitaient sur les décombres et, semblables à des démons, enfonçaient et retournaient les suppliciés dans une fournaise dévorante.

Tous les colons blancs qui peuvent échapper aux satellites des commissaires courent vers la rade, se jettent dans des chaloupes et dans des bateaux, et vont implorer la pitié des équipages des vaisseaux. Au milieu des ruines et des cadavres, quelques individus, au comble du désespoir, n'ont pas le courage d'attendre la mort, et volent au-devant d'elle. Un riche négociant se brûle la cervelle, un autre s'empoisonne; une malheureuse femme, dont le mari vient d'être massacré à ses côtés, furieuse, éperdue, attache à sa ceinture l'enfant de trois ans qu'elle portait dans ses bras, et se précipite avec lui dans la mer. Ceux qui n'ont pu trouver un refuge sur les vaisseaux ou dans la mort, sont accablés d'insultes, de coups, et jetés dans les prisons. Santhonax et Polverel les réduisent au supplice de la faim, en présence des mulâtres et des nègres, au nombre de plus de cinquante mille, qu'il leur faut avant tout rassasier. Les infortunés colons s'estimaient encore heureux quand ils pouvaient se procurer un pain de munition au prix d'un quadruple ou quatre-vingt-huit livres tournois. Quelques mères, invinciblement entraînées par leur amour pour leurs enfants, à qui elles ne pouvaient plus offrir qu'un sein flétri et desséché, allèrent se présenter exténuées, mourantes, aux commissaires et à leurs suppôts, qui les rebutèrent du pied, en disant : « Il est donc enfin arrivé le jour de la justice divine où, par sa destruction totale, la population blanche expie le long crime dont elle s'est rendue coupable. »

Du milieu des ruines du Cap devait sortir la proclamation de l'entière liberté des esclaves. Pour y préluder, les commissaires firent travailler les colons blancs, avec les nègres, à déblayer

les rues encombrées de cadavres. Ils n'avaient d'abord donné la liberté qu'aux noirs qui les avaient soutenus au Cap; mais, le 29 août 1793, Santhonax l'étendit, sans en avoir reçu d'autorisation expresse de la métropole, à toute la population noire de Saint-Domingue.

L'escadre, moins le vaisseau *l'América* et la frégate *la Fine*, avait levé l'ancre du Cap, aux dernières lueurs de l'incendie, convoyant près de trois cents navires et bateaux qui emportaient des familles désespérées, des mères, des veuves inconsolables, et une foule d'orphelins. L'impéritie du général Galbaud et des siens, décida les équipages à rendre le commandement des vaisseaux aux contre-amiraux de Cambis et de Sercey. Ceux-ci n'épargnèrent rien pour soulager les malheureux qu'ils avaient à bord, sans distinction de parti. Madame de Sercey, femme courageuse et dévouée, qui était embarquée avec son mari, prodigua des soins si touchants aux infortunés colons, partageant avec eux jusqu'à ses vêtements et sa part de nourriture, qu'elle s'acquit alors le doux surnom d'*ange tutélaire*. L'expédition arriva en baie de la Chesapeack, fameuse par le succès naval des Français qui avait décidé de la capitulation de lord Cornwalis et de l'indépendance des États-Unis dans la dernière guerre. Ce souvenir contribua à l'accueil favorable que l'on fit aux malheureux colons de Saint-Domingue à Norfolck en Virginie, et dans toutes les provinces de l'Union où ils se dirigèrent. Le gouvernement fédéral décréta des contributions pour les secourir; toutes les villes, grandes et petites, semblèrent se disputer l'honneur de soulager leur infortune[1].

Peu après, une partie des bâtiments de la station de Saint-

[1] Dans ce temps, il arriva aux États-Unis même une curieuse affaire à la frégate *l'Embuscade*, de 32 canons, capitaine Bompart, qui, après avoir capturé au détroit un grand nombre de bâtiments anglais, avait eu pour mission particulière de porter à New-York le consul général de France. Ayant rencontré dans ce port la frégate anglaise *le Boston*, de 32 canons, capitaine Courtenay, et les équipages et les officiers s'étant provoqués sans pouvoir immédiatement se combattre, à cause du respect dû aux neutres, un cartel fut échangé entre les deux commandants, et l'on convint de part et d'autre de se rendre, le 30 juillet 1793, à deux lieues des côtes de la république américaine pour y vider la querelle. Les deux frégates furent exactes au rendez-vous, et le duel commença en présence d'une foule immense accourue sur la plage. Il dura cinq heures, pendant lesquelles on fit non pas seu-

Domingue retournèrent en France [1]. A leur arrivée à Brest, les contre-amiraux de Cambis et de Sercey, ainsi que plusieurs de leurs officiers, se trouvèrent compris dans les mesures violentes de la Convention contre les débris du personnel de l'ancienne marine. De leur côté Polverel et Santhonax furent décrétés d'accusation.

Ce qui se passait aux îles du Vent, quoique les généraux Rochambeau, Collot et Ricard eussent pu enfin prendre possession de leurs divers gouvernements, n'offrait cependant pas un spectacle plus rassurant. Au mois d'avril, avant même que la nouvelle de la déclaration de guerre fût parvenue aux Antilles, une division anglaise détachée de l'escadre du contre-amiral Gardner, avait fait voile pour Tabago et sommé cette île de se rendre. Le commandant Monteil ayant repoussé cette sommation, les Anglais, au nombre de mille à quinze cents contre deux à trois cents hommes au plus, avaient opéré un débarquement et livré un assaut; malgré la supériorité de leurs forces, ils n'auraient peut-être pas obtenu la victoire, sans l'appui des mécontents de toutes nuances, et sans les intelligences qu'ils entretenaient, parmi ceux-ci, dans la place; enfin, le commandant Monteil avait capitulé le 15 avril 1793, et l'île de Tabago, prise autrefois aux Hollandais, reprise aux Anglais dans la dernière guerre, avait encore une fois cessé d'être colonie française.

D'un autre côté, Béhague, qui n'avait point perdu l'espérance de reconquérir son gouvernement de la Martinique, rassembla à la Trinitad tous les émigrés de la colonie française, se rembarqua avec eux sur la division Rivière, et, sans solliciter le secours des Anglais, opéra une hardie descente, à laquelle le général Rocham-

lement parade de belles manœuvres, mais un feu terrible et incessant. Enfin le capitaine Courtenay fut tué, ainsi que son second. La frégate anglaise toute désemparée, ayant à bord douze hommes tués et trente-sept blessés, avoua sa défaite par un signal, et s'éloigna du champ de bataille. *L'Embuscade* y resta quelque temps encore, pour défier *le Boston*, puis rentra triomphante à New-York, où l'on frappa une médaille en son honneur.

[1] Le capitaine Truguet cadet, commandant *la Fine*, mourut dans la traversée. La frégate *l'Inconstante*, capitaine Riouffe, fut rencontrée par les frégates *la Pénélope* et *l'Iphigenia*. Dans son engagement avec la première, elle la cribla et la laissa en proie à un incendie qu'elle y avait allumé. Mais *l'Iphigenia* étant tombée sur la frégate française avant qu'elle eût eu le temps de se réparer, le capitaine Riouffe fut obligé d'amener pavillon.

beau ne put efficacement s'opposer. Béhague se rendit maître du poste de Case-Navire, et du Gros-Morne, il enleva même les forts de la Trinité et du Marin. Il tenait suspendu entre lui et le gouvernement républicain le destin de la colonie, quand l'escadre de Gardner, composée de huit vaisseaux de ligne et de nombreuses frégates, portant quinze cents hommes de troupes de débarquement, aux ordres du général Bruce, vint se mêler, le 11 janvier, à la guerre civile des Français de la Martinique, avec le dessein de faire profiter l'Angleterre, s'il y avait lieu, des succès du parti royaliste. Béhague fut complétement déconcerté par cette funeste alliance qui voulait s'imposer à lui, et, de l'aveu des historiens anglais, il ne la seconda que très mollement. S'il l'avait pu, il se serait même retiré, et on lui vit abandonner presque volontairement ses positions, pour se tenir dans une sorte d'état de neutralité. Le général Rochambeau, qui un moment auparavant était tenu partout en échec, devait avoir plus de succès contre les Anglais que contre Béhague. Le général Bruce ayant opéré son débarquement, le 16 juin, à Case-Navire, se mit en marche, le 18, sur deux colonnes, pour aller attaquer Saint-Pierre de la Martinique. Les habitants de cette ville se portèrent à sa rencontre, pour seconder Rochambeau. Les colonnes de Bruce, surprises de plusieurs côtés par des tirailleurs embusqués, furent mises en désordre, et, dans leur confusion, tirèrent l'une sur l'autre. Rochambeau arriva sur les entrefaites, les chargea impétueusement, et acheva leur déroute. Le peu de colons émigrés qui accompagnaient les Anglais, n'étaient point sous les ordres de Béhague, mais sous ceux du colonel de Gimat qui reçut une blessure, des suites de laquelle il mourut. Le corps de descente du général Bruce s'enfuit épouvanté jusqu'au bord de la mer, pour se mettre sous la protection de l'escadre du contre-amiral Gardner, et se rembarqua à la hâte, entraînant avec lui le corps d'armée de Béhague.

Les petites îles de Saint-Pierre et des Miquelons, dans l'Amérique du nord, furent surprises absolument sans défense par une division navale, composée de deux vaisseaux de ligne, de trois

frégates et quatre autres bâtiments, aux ordres du vice-amiral King, qui s'en empara, le 14 mai 1793.

Les Anglais avaient hésité quelque temps à se porter sur Saint-Domingue, malgré l'insurrection des esclaves et la guerre ouverte que la partie espagnole faisait à la partie française. Les flammes de la ville du Cap avaient pourtant commencé à les attirer, et ils flairaient s'il n'y aurait pas quelque chose à retirer pour eux des cendres ardentes de la reine des Antilles. A ce moment, le gouverneur de Santo-Domingo venait de faire prodiguer les titres de généraux, d'excellences et de grands d'Espagne aux chefs nègres Jean-François, Biassou et Macaya. Enivrés de leurs nouvelles dignités, ceux-ci repoussèrent les offres que leur firent Polverel et Santhonax, et parurent se soucier fort peu de la liberté générale que ces commissaires avaient proclamée en faveur des esclaves. Jean-François et Biassou forcèrent le cordon de l'ouest, et s'engagèrent à devenir les vengeurs des victimes de l'incendie du Cap. Un certain nombre de troupes françaises firent défection et passèrent dans la partie espagnole; mais, d'un autre côté, le chef Pierrot embrassa la cause des Français. Polverel, à la tête d'une troupe de mulâtres, se porta sur les frontières espagnoles, tandis que le colonel Desfourneaux, qui avait la confiance de Santhonax et commandait le cordon de l'est, remportait deux avantages signalés sur Jean-François; mais, après quelques succès partiels, les troupes des commissaires furent repoussées dans l'attaque combinée qu'elles tentèrent du territoire espagnol.

Au milieu de cette confusion générale, le nouveau gouverneur anglais de la Jamaïque, Adam Willamson, d'après des bases précédemment posées, arrêta, le 3 septembre 1793, une capitulation avec le colon de Saint-Domingue Pierre Venant de Charmilly, fondé de pouvoirs des habitants de la Grande-Anse, capitulation en vertu de laquelle la colonie fut désormais ouverte aux Anglais. Sachant combien l'affranchissement général proclamé par Santhonax avait rallié de colons à leur cause, ceux-ci se bornèrent d'abord à envoyer un vaisseau et quelques troupes qui, le 22 septembre,

prirent possession sans coup férir du Môle Saint-Nicolas, lequel était considéré comme le Gibraltar de Saint-Domingue. Ils y trouvèrent deux cents canons et tous les approvisionnements de la colonie. Pas un vaisseau français ne s'était trouvé là pour arrêter le vaisseau anglais.

Le général de Lavaux, gouverneur provisoire de la partie française, depuis la retraite volontaire du général de La Salle, défendait pendant ce temps, pied à pied, la province du Nord contre l'envahissement des Espagnols. Les commissaires crurent pouvoir encore prévenir une dépossession complète, en dressant une guillotine au Port-au-Prince. Le projet de Santhonax semblait être d'exterminer les restes de la population blanche. Fait digne d'attention, ce furent les nègres qui s'y opposèrent, et le forcèrent à faire disparaître l'instrument de supplice.

Dans la mer des Indes, la frégate *la Fidèle*, capitaine de Rosily, avait apporté, le 17 juin 1792, le général Malartic pour succéder à Cossigny, dans le gouvernement général des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Malartic était un homme sage, prudent et conciliant, mais à qui la vieillesse laissait peu d'énergie. A peine les tragiques événements de la fin de 1792 et du commencement de 1793 avaient-ils été connus à l'île de France, que ce général s'était vu dans la nécessité de déployer tout ce qui lui en restait. La fermentation avait commencé comme aux premières nouvelles de la Révolution. Des associations s'étaient formées sous le nom de *Chaumières*, pour résister à l'autorité métropolitaine. Le brave vice-amiral Saint-Félix faillit périr de la même manière que naguère Macnemara. Les *Chaumières* ameutèrent contre lui les officiers du commerce qui demandèrent sa destitution et celle de tous les officiers anciens gardes-marine. Elle leur fut signifiée par le commissaire civil Le Boucher; mais Saint-Félix protesta, et se retira à l'île Bourbon, à laquelle on venait de donner le nom d'*île de la Réunion*, comme à l'île de France lui d'*île de la Fraternité*[1].

[1] Ce dernier nom ne fut pas maintenu pour l'île de France, mais le nom d'île de la Réunion resta à Bourbon jusqu'à la Restauration.

A l'île de la Réunion aussi la fermentation était extrême. Le nouveau gouverneur Duplessis et les commissaires civils Tirol et Lescallier y étaient en butte à des agressions de toutes sortes, comme appartenant au parti modéré. Sur la dénonciation que l'on avait faite contre eux, le brig *le Coureur* vint les chercher, pour les conduire à l'île de France. Saint-Félix et quelques autres officiers de marine, que les *Chaumières* redemandaient à grands cris pour faire leur procès, sous le prétexte imposteur qu'ils correspondaient avec les Anglais, furent embarqués avec eux. Le vice-amiral fut emprisonné, malgré l'opposition du général Malartic qui s'étudia du moins, pour lui sauver la vie, à gagner du temps, grande affaire en révolution. Sur ces entrefaites, arrivèrent les décrets de la Convention qui froissaient les intérêts coloniaux, et soudain l'enthousiasme républicain s'évanouit. La plupart des colons résolurent de résister aux *Chaumières*, dont l'influence décrut à vue d'œil. C'est ainsi que de nouveaux crimes furent épargnés à l'île de France, et que le vice-amiral Saint-Félix fut sauvé. Transporté en France avec Tirol et Lescallier, il y arriva assez tard, non pour éviter la prison, mais du moins l'échafaud.

Les Anglais ne firent, cette année, aucune tentative sur les deux îles françaises de la mer des Indes [1]; mais dès avant la déclaration de guerre, ils avaient fait leurs préparatifs pour s'emparer de tous les établissements de la France sur le continent de l'Inde, dont l'évacuation de Conway leur ouvrait l'entrée. Ils n'eurent donc qu'à mettre la main sur Chandernagor, sur Mahé et tous les autres établissements, sauf Pondichéry, que le colonel Prosper de Clermont, nouveau commandant, déclara vouloir défendre. Une armée considérable s'avança en conséquence pour faire le siége de la place, et le commença le 1er août 1793. Pondichéry, où il n'y avait que cent cinquante hommes de troupes européennes et un petit corps de Cipayes, tint vingt-trois jours, et ne se rendit qu'après avoir obtenu

[1] Les deux îles françaises de la mer des Indes avaient armé de nombreux corsaires. Un de leurs députés à la Convention annonça que le résultat de leurs prises s'élevait déjà à quarante-cinq millions tournois.

une capitulation honorable en faveur des habitants. Les troupes s'étaient sacrifiées pour ces derniers, en consentant à être faites prisonnières de guerre.

On devrait croire que l'Angleterre, après des succès obtenus aussi facilement, par suite des dissensions des Français sur tous les points du globe, se montra satisfaite de la campagne de 1793 en général. Il n'en fut rien; elle avait tant souffert dans son commerce, qu'elle jetait les hauts cris en plein parlement, et que tous les négociants reprochaient au gouvernement d'être entré dans la croisade des rois contre la République française. Lord Stanhope avoua que les Français avaient pris aux Anglais, dès le commencement des hostilités, quatre cent dix navires, tandis qu'ils n'en avaient perdu que trois cent seize des leurs. Il fallait toute la fermeté de Pitt pour résister aux premières alarmes de la cité et du commerce britannique en général; mais il disait que l'Angleterre serait toujours assez riche si la France était ruinée; il faisait la guerre aux vaisseaux de ligne et aux frégates, et s'embarrassait peu du reste.

CHAPITRE XV.

1794.

Terreur et disette. — Les derniers officiers de l'ancienne marine emprisonnés ou obligés de se cacher. — Le lieutenant Villaret-Joyeuse nommé amiral de l'armée navale de l'Océan. — Le représentant Jean-Bon-Saint-André à bord du vaisseau-amiral. — Arrêtés et décrets sauvages du représentant et de la Convention relatifs à la guerre maritime. — Arrêté définitif sur le pavillon. — Campagne navale de prairial an II. — Convoi du contre-amiral Vanstabel. — Combats de détails. — Combat de la frégate *l'Atalante*, commandée par Linois, et du vaisseau de 74 *le Swistfure*. — Opérations de la division Nielly. — Mission de l'armée de Villaret. — Oubli fait de cette mission. — Marche de l'armée. — Incapacité des commandants des vaisseaux. — On aperçoit l'armée navale d'Angleterre, aux ordres de l'amiral Howe. — Affaire du 9 prairial. — Affaire du 10 prairial. — Manœuvre hardie de Howe, imitée depuis par Nelson. — Position des deux armées, du 10 au 13 prairial. — Leur force respective. — Grades qu'avaient les commandants français peu de temps avant la campagne. — Bataille navale du 13 prairial. — Howe renouvelle son audacieuse manœuvre. — La ligne française coupée en quatre endroits. — Combats particuliers livrés sur toute la ligne française. — Héroïque défense de plusieurs vaisseaux français. — Jean-Bon-Saint-André les abandonne et prend la fuite. — La vérité sur l'affaire du *Vengeur*. — Retour de l'armée navale à Brest. — Tribunal martial pour examiner la conduite de plusieurs officiers de l'armée. — Rapport courageux du capitaine Linois. — Dénouement.

Le règne de la Terreur était à son apogée : la Convention rendait des décrets pour interdire aux accusés les moyens de se justifier et de se défendre; la preuve morale était déclarée suffisante, sans qu'il fût besoin de témoins; tout homme indiqué comme suspect, fût-ce par la haine ou la jalousie personnelle, était livré au bourreau; un moment on vit la guillotine dressée dans la salle même des séances du tribunal révolutionnaire et sur des pontons dans les ports, pour que l'exécution des condamnés allât aussi vite que la parole qui requérait leur mort. *Les têtes tombèrent comme des ardoises*, suivant l'expression de l'accusateur public Fouquier-Tinville.

Dans ce paroxysme de la fureur, les gages les plus récents donnés à la République par les officiers généraux et supérieurs de la marine restés fidèles au pays, ne furent plus, à leur tour, comptés pour rien. Le contre-amiral La Touche-Tréville, comme naguère Morard de Galles et Kerguelen, fut jeté dans les prisons, où il eut bien de la peine à éviter la fin des d'Estaing, des Grimouard et

des Kersaint. Les capitaines Duhamel du Désert, Bourdon-Gramont, Brueys, Bruix, Blanquet du Chayla, Charlemagne et Théodat Taillevis-Périgny, La Crosse, eurent un sort semblable, ou n'y échappèrent qu'en se condamnant eux-mêmes à s'engloutir dans d'obscures retraites. Nompère de Champagny, cet ancien major de vaisseau, que nous avons vu briller par son éloquence à l'Assemblée constituante dans les questions de marine, ne fut pas davantage épargné, jusqu'au jour où il devait sortir des prisons pour être une des lumières du conseil d'État et diriger les plus importants ministères. Il n'y eut pas enfin jusqu'au contre-amiral Truguet qui, malgré ses relations avec plusieurs chefs du parti montagnard, ne fût frappé de destitution et obligé de disparaître quelque temps.

Pour remplacer les amiraux destitués, arrêtés ou cachés, on prit parmi les lieutenants de vaisseau et au-dessous. Le représentant du peuple et membre du comité de salut public Jean-Bon-Saint-André, alors détaché à Brest avec son collègue Bréard, fit donner le commandement en chef de l'armée navale de l'Océan à un jeune officier, dont le principal titre à sa faveur était d'être vulgaire et inconnu.

Né à Auch, en 1750, Louis-Thomas Villaret de Joyeuse était entré dans la marine à l'âge de seize ans. Le grade de capitaine de brûlot lui avait été acquis en 1779, à la suite de la belle défense de Pondichéry, par le gouverneur Bellecombe, danslaquelle il s'était distingué sur terre. Depuis, Villaret-Joyeuse avait honorablement servi, mais toutefois sans aucun éclat, sous les ordres du bailli de Suffren dans la mer des Indes; il avait été plutôt chargé de missions, dont il s'était acquitté avec beaucoup de zèle et de conscience, qu'il n'avait eu l'occasion de prendre part aux grandes actions navales de la campagne des Indes. Toutefois, rencontré avec la frégate *la Naïade*, qu'il montait à cette époque, par un vaisseau ennemi de 74, il n'avait amené pavillon qu'après s'être vaillamment comporté. La Révolution l'avait trouvé lieutenant; elle l'avait fait capitaine dans l'organisation de 1791; elle le porta au grade de contre-amiral et, du même coup, à un commandement d'amiral en pied, en 1794. Villaret-Joyeuse eût peut-être été suffi-

sant comme capitaine, mais il n'y avait rien en lui d'un amiral, ni expérience du commandement supérieur, ni habitude des grandes manœuvres, ni plan, ni coup d'œil, ni improvisation sur le champ de bataille. Il était brave, mais qui ne l'est pas en France? Quoique menant la vie dissipée des hommes du futur Directoire, avec lesquels il s'était lié par penchant mondain plus que par sympathie politique, il avait le sentiment du devoir militaire et le désir de remplir consciencieusement ses fonctions; mais comment ce sentiment et ce désir auraient-ils pu suppléer en lui tant d'autres qualités absentes?

Sous les ordres de Villaret-Joyeuse on plaça François-Joseph Bouvet, aussi lieutenant[1], et Nielly, sous-lieutenant de l'ancienne organisation, improvisés contre-amiraux dans les circonstances. Ainsi, deux lieutenants et un sous-lieutenant de la veille, voilà quels hommes la République avait maintenant à opposer à la haute expérience des amiraux anglais. On peut juger par les officiers généraux de ce que devaient être les capitaines, les lieutenants et les enseignes de l'armée navale de France. Quant aux équipages, c'étaient, en général, des paysans de réquisition.

A chacun de ces amiraux, de ces capitaines, de ces lieutenants, on mit en main, non la tactique navale de 1776 que l'on trouvait sans doute trop entachée d'aristocratie, comme émanant des derniers officiers de l'ancien grand corps, mais celle de 1765[2], un peu plus arriérée et appartenant à l'époque où Choiseul avait eu l'idée, bientôt abandonnée par lui-même, de confondre les deux marines. Ainsi, c'était armés de l'ordonnance de 1765 qui les

[1] Fils d'un capitaine de vaisseau de l'ancienne compagnie des Indes, entré ensuite dans la marine royale, qui avait commandé *l'Ajax* dans l'escadre du bailli de Suffren, François-Joseph Bouvet, né à Lorient en 1753, après avoir fait ses premières campagnes sur les bâtiments de la compagnie, était lui-même entré au service de l'État en 1779, et avait fait aussi toute la mémorable campagne des Indes en qualité d'enseigne; il était lieutenant de 1786, capitaine du mois d'avril 1793; contre-amiral du mois de novembre de la même année. Fait vice-amiral en 1816, il mourut en 1832.

[2] C'est ce qui résulte pour nous du rapport manuscrit du capitaine (depuis vice-amiral) Linois devant le conseil martial tenu après les affaires de prairial. On y voit à chaque ligne que l'excuse des officiers cités devant le conseil, est dans l'ordonnance de 1765 qu'on leur avait donnée pour théorie navale.

faisait reculer en deçà des progrès théoriques apportés par les du Pavillon et d'autres éminents théoriciens, en deçà des progrès pratiques de la guerre de l'indépendance d'Amérique, c'était armés de cet anachronisme que les officiers de la nouvelle marine nationale, comme des écoliers qui ne savaient pas même tous lire couramment [1], allaient entrer en campagne contre les plus savants marins, les plus habiles manœuvriers de l'Europe, depuis que l'ancien corps de la marine française était anéanti par la Révolution. C'est une plaisanterie d'avoir dit qu'avec de pareils errements et de pareils moyens, Villaret-Joyeuse se proposait d'imiter la savante campagne navale de d'Orvilliers en 1778, qui elle-même avait pris pour modèle, mais sans servilité, sans routine, la fameuse campagne du Large de Tourville, en 1691. D'ailleurs, les circonstances, les causes, l'objet de la campagne qui allait s'ouvrir, n'avaient pas le plus léger rapport avec ceux de la campagne de 1778. Le vainqueur d'Ouessant, manœuvrant pour retenir la majeure partie des forces navales de la Grande-Bretagne en Europe, et pour inquiéter les Anglais en favorisant des menaces de descentes dans leur île, n'aurait pas employé les mêmes combinaisons s'il se fût agi d'occuper la mer, uniquement en vue de ménager l'heureuse arrivée de grands convois en France, comme ce devait être le but de Villaret; d'Orvilliers n'eût pas manœuvré devant Howe, en 1794, comme il avait fait devant Keppel en 1778. Les principes théoriques sont généraux en fait de guerre, mais ils sont loin d'être absolus : c'est au génie, au talent, à l'expérience de les commenter, d'en appliquer ou d'en laisser de côté telle ou telle partie, suivant les circonstances qui ne sont jamais parfaitement identiques. Mais Villaret-Joyeuse, comme tous les officiers sous ses ordres, ne devait pas se

[1] Plusieurs des capitaines ne savaient en réalité ni lire ni écrire. Hébert et Marat venaient de publier que savoir lire et écrire était le fait d'un aristocrate. Il est vrai que, dans ce temps, le 27 pluviôse an xi (15 février 1794), la Convention fut obligée de décréter qu'aucun citoyen ne serait promu à des grades militaires dans l'armée, s'il ne savait ni lire, ni écrire ; mais ce décret, outre qu'il ne fut pas ponctuellement suivi dans la marine, n'eut point en tout cas d'effet rétroactif, et ceux qui avaient été précédemment élevés à des grades, y furent maintenus.

préoccuper d'autre chose que de se faire le répétiteur fidèle de la leçon qu'on lui avait mise en main. On voit quelquefois, à l'aide d'une grande pratique et d'un bon jugement, un homme d'un génie secondaire arriver aux mêmes combinaisons et aux mêmes résultats qu'un génie primesautier; par contre, on voit souvent que rien ne touche de si près à la routine que l'inexpérience et l'ignorance. Telle serait à peu près la situation morale des deux armées navales à leur première rencontre. Il n'y aurait peut-être pas de génie proprement dit du côté du vieux Howe et des Anglais, mais il y aurait, à coup sûr, une grande habitude et une grande science d'acquit. Du côté des Français, il n'y aurait malheureusement que des sortes d'enfants, jouant à la mer et au vaisseau, sur le tableau suranné qu'on leur avait fourni pour modèle. Que feraient-ils tous ces officiers de bateaux marchands, déguisés en capitaines de vaisseaux de ligne, si la perspicacité, le calcul de l'ennemi, moins que cela, un caprice du vent ou du flot apportait quelque modification à ce qui était prévu sur ce tableau? Ils perdraient incontinent la tête, et roulant pour ainsi dire au gré de la vague indocile à leur inexpérience, ils ne sauraient, les uns que se laisser tomber aux mains de l'ennemi, les autres que s'engloutir dans le désastre de leur vaisseau. Que serait-ce encore si cette absence de vues et d'initiative de la part des amiraux, ce défaut d'éducation militaire et quelquefois d'obéissance dans un grand nombre d'officiers, cette insubordination dans la moitié des équipages, cette complète inhabitude de la mer dans l'autre moitié, se compliquaient de l'impérieuse et gênante incapacité des représentants du peuple que l'on allait embarquer, avec de pleins pouvoirs, à bord des escadres?

Déjà les représentants étaient tout-puissants dans les ports où ils absorbaient en eux les fonctions du commandant de la marine et de l'ordonnateur civil, et où leurs arrêtés avaient force de loi; ils allaient transporter cette autorité dictatoriale sur les escadres. Jean-Bon-Saint-André surtout brûlait d'ardeur de se montrer tour à tour comme organisateur et comme amiral. Il venait de prendre un arrêté pour le rétablissement de la discipline à bord des vais-

seaux, qui emportait des peines plus redoutables contre l'insubordination que celles de l'ancien code maritime, non pas de Louis XVI, naguère objet de tant de plaintes, mais de Louis XIV ; on sentait maintenant le besoin de ramener à l'ordre, par la terreur, les équipages que l'on avait déchaînés contre leurs officiers ; mais, par compensation, les nouveaux officiers devaient encourir les mêmes peines de discipline que les matelots, tels que les fers, la fosse aux lions, etc., indépendamment des peines afflictives[1].

On semblait peu compter sur l'honneur des officiers de la nouvelle marine. C'est pourquoi Jean-Bon-Saint-André fit rendre un décret, resté fameux par sa violence, celui du 14 pluviôse, an II (2 février 1794), qui déclarait traîtres à la patrie et punissait de mort le capitaine et les officiers des vaisseaux de ligne de la République qui auraient amené pavillon devant des vaisseaux ennemis, *quel qu'en fût le nombre*, à moins que le bâtiment ne fût maltraité au point qu'il courût risque de couler bas par la quantité d'eau introduite dans la cale, et qu'il ne restât que le temps nécessaire pour sauver l'équipage ; et de même les capitaines

[1] L'arrêté de Jean-Bon-Saint-André et Bréard, pour le rétablissement de la discipline, transformé en décret le 5 janvier 1794, portait la peine de mort contre ceux qui n'obéiraient pas aux ordres de leurs chefs, les injurieraient ou lèveraient la main sur eux, contre ceux qui provoqueraient à la révolte ou y participeraient, et feraient partie d'attroupements tumultueux sur les vaisseaux ou dans l'arsenal ; contre ceux qui crieraient à la trahison ou toute autre expression analogue ; contre ceux qui ne conserveraient pas leur poste dans le combat ; contre les déserteurs ou les absents pendant trois jours, sans permission, à deux lieues de la rade de leur vaisseau ; il prononçait la peine des fers, en attendant la comparution devant un tribunal révolutionnaire, contre ceux qui adresseraient des pétitions collectives à l'amiral ou aux commandants particuliers, contre quiconque solliciterait la grâce d'un coupable, répandrait de fausses alarmes ou de fausses nouvelles, vendrait de l'eau-de-vie ou s'enivrerait à bord, etc., etc. Les mêmes peines à peu près seraient infligées aux officiers militaires et aux employés civils de la marine, qu'aux matelots et sous-officiers : *les fers pour les officiers* qui ne monteraient pas sur le pont au premier coup de cloche, qui pétitionneraient collectivement, etc., etc. ; la mort contre les officiers qui abandonneraient leur poste, n'obéiraient pas à leurs supérieurs, etc., etc. ; *les fers pendant trois jours contre l'employé civil* qui ne serait pas arrivé en temps utile pour faire embarquer ses gens. Les officiers qui ne justifieraient pas avoir fait tout ce qu'ils devaient pour ramener l'ordre à bord, seraient cassés et condamnés à trois ans de prison. Tout officier ou sous-officier convaincu d'avoir frappé son subordonné, aurait huit jours de prison à la fosse aux lions. Le décret du 5 janvier 1794 déclarait peines *afflictives*, les réductions de grade ou de *solde*, et la cale ; peines de *discipline*, *les fers*, le retranchement du vin, la consigne, les arrêts, et *la détention à la fosse aux lions*. Quel renversement des principes de l'honneur français dans plusieurs de ces

et les officiers commandant les frégates, corvettes ou autres bâtiments légers, qui se rendraient à une force non supérieure du double à la leur, et sans être dans l'état précité d'avaries. Ce décret, qui fut regardé à bon droit comme insensé par toutes les marines de l'Europe, loin d'empêcher les bâtiments de se rendre, hâta au contraire la reddition de plusieurs capitaines, impatients d'échapper, même au prix de la captivité sur une terre étrangère, à un code aussi sauvage [1]. Un autre décret, marqué au même coin, ordonna de ne point faire de prisonniers sur l'ennemi, et de noyer jusqu'aux équipages des navires marchands que l'on prendrait. On ne trouva qu'un seul capitaine français pour obéir à un tel ordre [2].

Peu après, le 27 pluviôse an II (15 février 1794), Jean-Bon-Saint-André, sans se préoccuper des raisons de tactique navale qui avaient engagé la Constituante et, depuis encore, l'Assemblée législative, à n'apporter que des modifications dans l'ancien pavillon, en fit décréter la suppression dans toute son étendue, pour lui substituer, à dater du 1er prairial, sur tous les vaisseaux de la République, le pavillon formé tout entier des trois couleurs, disposées

appréciations morales des peines ! Par le même principe, on offrait, comme un grand appât, *l'argent* aux officiers et aux équipages qui auraient pris un bâtiment supérieur d'un tiers en force au leur.

En vertu du même décret, il serait formé à bord de chaque bâtiment un conseil de discipline, composé de deux officiers de marine, deux officiers-mariniers, trois matelots, soldats ou canonniers, qui prononcerait sur les peines afflictives, les peines de discipline étant à la discrétion du commandant. Le jury indiqué dans le code pénal, ne serait point applicable aux cas prévus dans l'arrêté transformé en décret. Or, il comprenait tous les cas possibles à prévoir. Voilà où l'on en était arrivé, après moins de trois ans que l'on avait détruit l'ancien code maritime, comme arbitraire et tyrannique.

[1] Ce qu'il y a de curieux, c'est que pour démontrer la possibilité de l'exécution littérale de son arrêté, Jean-Bon-Saint-André empruntait, dans un préambule déclamatoire, aux officiers de l'ancienne marine tous ses exemples de courage à donner aux officiers de la nouvelle. C'était, entr'autres, des Herbiers l'Etenduère résistant seul, avec son vaisseau *le Tonnant*, à sept vaisseaux anglais qui ne purent s'en emparer. On ne voit pas pourtant que, dans ce temps-là, on tuât l'officier d'un vaisseau qui s'était rendu à toute une flotte ou à toute une escadre, comme le défendait le décret de pluviôse an II. Mais on a déjà fait remarquer que, bien que, dans l'ancienne législation il ne fût pas interdit à un capitaine de rendre son bâtiment à des forces supérieures, après avoir fait tout ce que le devoir exigeait, et tiré le canon pour l'honneur du pavillon, très peu de vaisseaux néanmoins tombaient au pouvoir de l'ennemi, parce que les officiers d'alors les échouaient et les brûlaient eux-mêmes, plutôt que de les rendre à une autre nation qui en aurait grossi sa flotte.

[2] C'est ce que nous a dit l'amiral Linois.

en trois bandes égales et verticales, le bleu attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu, le rouge flottant dans les airs; les pavillons de beaupré et les pavillons ordinaires de poupe seraient disposés de la même manière; enfin, la flamme serait aussi aux trois couleurs, dont un cinquième bleu, un cinquième blanc et les trois cinquièmes rouges. En faisant donner le nouveau pavillon à la marine, le rapporteur, Jean-Bon-Saint-André, s'écria : « Braves marins ! vous le défendrez : *cloué à la poupe de vos vaisseaux* [1], *vous ne souffrirez jamais qu'il soit amené, et vous punirez de mort le lâche qui oserait en concevoir le dessein.* Vous le recevrez des mains de la patrie; vous serez responsables envers elle du dépôt sacré qu'elle vous confie. Allez sur cet élément terrible, allez-y braver la foudre des tyrans; allez, ce signe vous assure la victoire; il est le présage de votre gloire et du triomphe de la République. »

Jean-Bon-Saint-André, qui s'était momentanément transporté à Paris, pour y faire accepter par le comité de salut public et la Convention toutes ses mesures prétendues réorganisatrices, fit aussi rendre des décrets relatifs à l'administration civile de la marine. Il commença un de ses rapports à ce sujet par accuser l'Assemblée constituante d'avoir, sous l'influence de Malouet, augmenté, loin de les diminuer, le pouvoir et les priviléges des administrateurs civils, *ces hommes dangereux,* disait-il, avec lesquels on n'avait établi qu'*une organisation monstrueuse.* « Déjà, reprit-il, par un décret sage, mais insuffisant, vous avez voulu abattre les prétentions, rabaisser le luxe, et changer jusqu'aux dénominations des agents supérieurs de l'administration de la marine. Le titre de *chef principal* a été substitué à celui d'*ordonnateur;* l'uniforme trop riche a été changé en uniforme plus simple; les émoluments ont été diminués. Cependant un chef principal est encore un personnage trop important... » Là-dessus, décret qui supprime les chefs principaux

[1] Cela rappelle involontairement le mot de ce matelot de *la Surveillante* répondant à une dame qui lui demandait s'il était vrai que les Anglais de la frégate ennemie *le Quebec* eussent cloué leur pavillon au mât pendant le combat : « Madame, le nôtre était cloué, par l'honneur, dans le cœur de notre brave capitaine. »

COMBATS DU 9 ET DU 10 PRAIRIAL AN II

Républicain

Convention

Jemmapes

Montagne

Royal George

4

5

des bureaux civils de la marine, et créé à la place des *agents maritimes et des inspecteurs civils de la marine.*

Mais ce n'était là qu'un nouveau moyen pour le représentant du peuple d'absorber de plus en plus tous les pouvoirs maritimes dans ses mains, et d'être le véritable ordonnateur, l'unique chef dans le port. Jean-Bon-Saint-André fut davantage : tantôt à Brest, tantôt à Paris, on le vit être le vrai ministre de la marine, donnant des leçons et des ordres au commissaire général plutôt qu'il ne lui demandait des avis et ne lui faisait part de ses actions. Cette position secondaire convenait à l'esprit insouciant et paresseux de Dalbarade. Au reste, il faut rendre cette justice à Jean-Bon-Saint-André, qu'il était doué d'une activité extraordinaire qui ne fut pas toujours stérile. On lui dut l'établissement d'écoles de canonnage de marine dans les ports de Cette, Bayonne, Paimbœuf, Granville et Dieppe, et celle d'instituteurs pour les mousses et les novices sur les bâtiments de 20 canons et au-dessus. Dans une de ses lettres à Dalbarade, il se vante d'avoir, en quatre jours, fait armer deux frégates, retirer des bassins et mâter deux vaisseaux et un brig, entrer et sortir deux vaisseaux [1].

Ce fut à l'époque où Jean-Bon-Saint-André réorganisait la marine à sa manière, que, dans la pénurie où l'on était depuis la catastrophe de Toulon, le célèbre ingénieur-constructeur Sané eut l'idée de tirer parti de quelques vieux vaisseaux de ligne, en les rasant de leur première batterie, en supprimant totalement les gaillards, et en ne leur conservant que trente canons de 36, ou mieux vingt-quatre à la première batterie. On appela cela des *vaisseaux-frégatés* ou *rasés*. Les premières expériences en furent faites à Brest sur *le Brutus, le Pluton* et *l'Argonaute*, qui étaient abandonnés dans le port [2]. Les Anglais ne tardèrent pas à imiter, à cet égard, les constructeurs français, restés, malgré la Révolution, les premiers du monde.

[1] Lettre de Jean-Bon-Saint-André à Dalbarade. (*Archives de la marine.*)

[2] Lettre datée de Brest, le 16 frimaire, an II. (*Archives de la marine*).

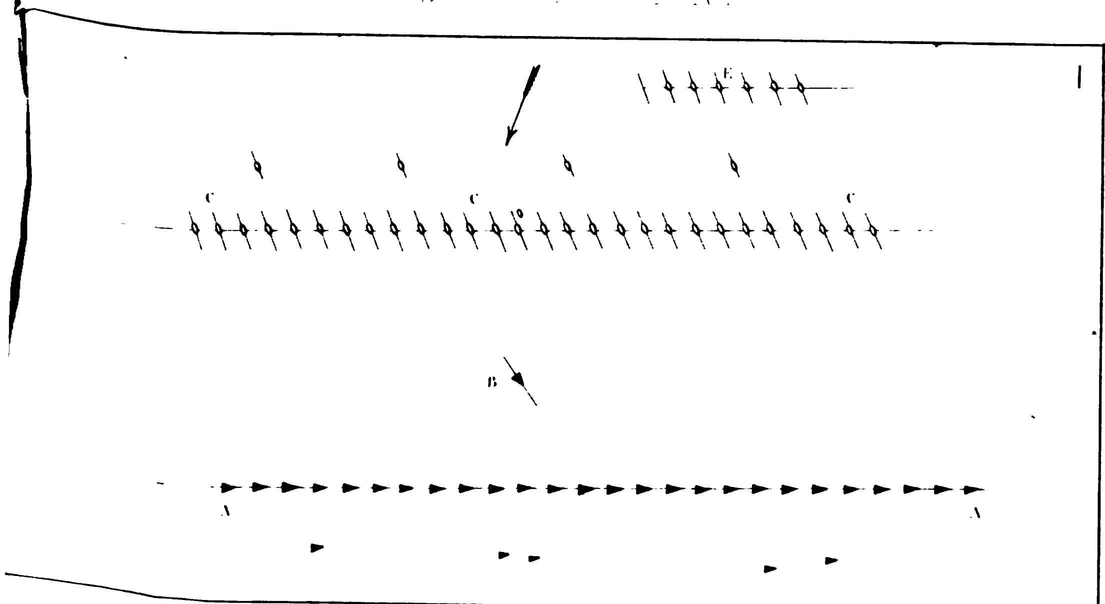
Dans le même temps un individu, nommé Babu, voulut faire adopter un projet de construction de vaisseaux à éperons et à trois rangs de rames, dans le but d'effectuer des descentes en Angleterre; un essai fut fait sur la Seine, qui ne réussit pas.

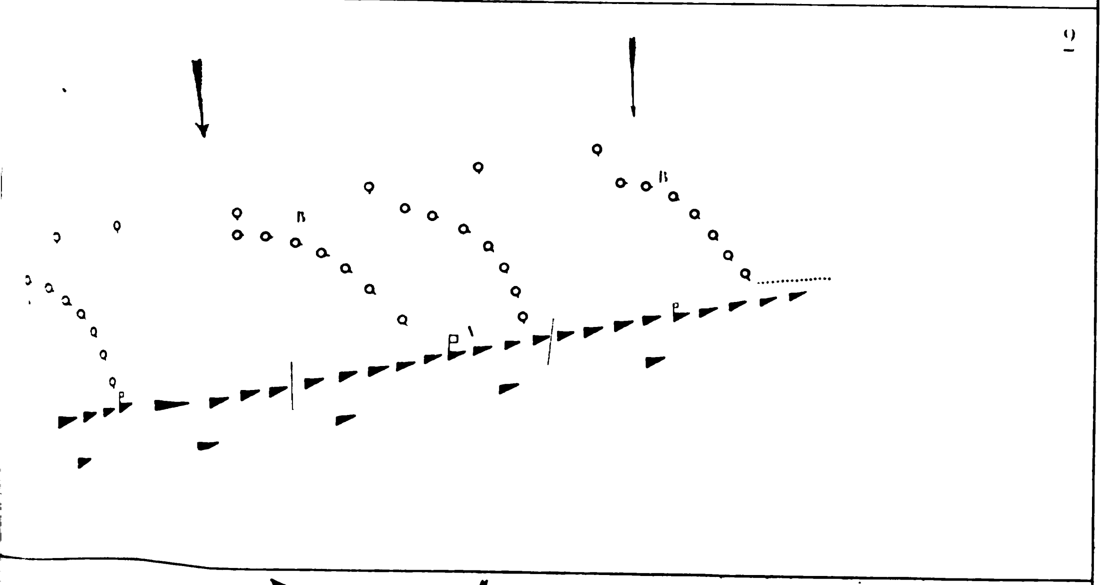
Cependant les armées de terre ouvraient brillamment la campagne de 1794, du côté des Pyrénées et des Alpes. Dans le Roussillon, Dugommier bloquait le Port-Vendres, Collioure et le fort Saint-Edme, dont les Espagnols s'étaient emparés l'année précédente. Malgré un récent décret de la Convention, qui disait ne pas vouloir rendre la république de Gênes responsable de la violation des droits des neutres par les Anglais et de l'horrible attentat commis sur l'équipage de la frégate *la Modeste*, Bonaparte, devenu général de brigade, étendait ses opérations jusqu'au centre de cet État. Il s'était auparavant rendu maître d'Oneglia, ce nid de corsaires toujours renaissants qui poussaient leurs déprédations jusque sur les côtes de France. Du côté du Nord, après quelques échecs sans conséquences, on battait le duc d'York, le prince de Cobourg, le général Mack et l'archiduc Charles d'Autriche, c'est-à-dire les Anglais, les Allemands et leurs alliés, et Pichegru gagnait la grande bataille continentale de Turcoing. Enfin, dans l'Ouest, l'armée vendéenne, après avoir fait une inutile tentative sur Granville, dans l'espérance déçue qu'une escadre anglaise, aux ordres de lord Moira, serait là pour lui tendre la main, avait éprouvé deux défaites décisives au Mans et à Savenay, à la fin de l'année précédente; le principal de ses généraux, Charette, après s'être emparé des îles de Bouin et de Noirmoutiers, s'en était vu chasser; et trois autres des plus illustres chefs vendéens, Larochejaquelein, Stofflet et Bernard de Marigny [1], en étaient réduits à traîner une existence de plus en plus aventureuse et précaire, avec les rares débris qu'ils avaient pu rassembler chacun de son côté. Ce n'était déjà plus la Vendée, c'était la *chouannerie* [2].

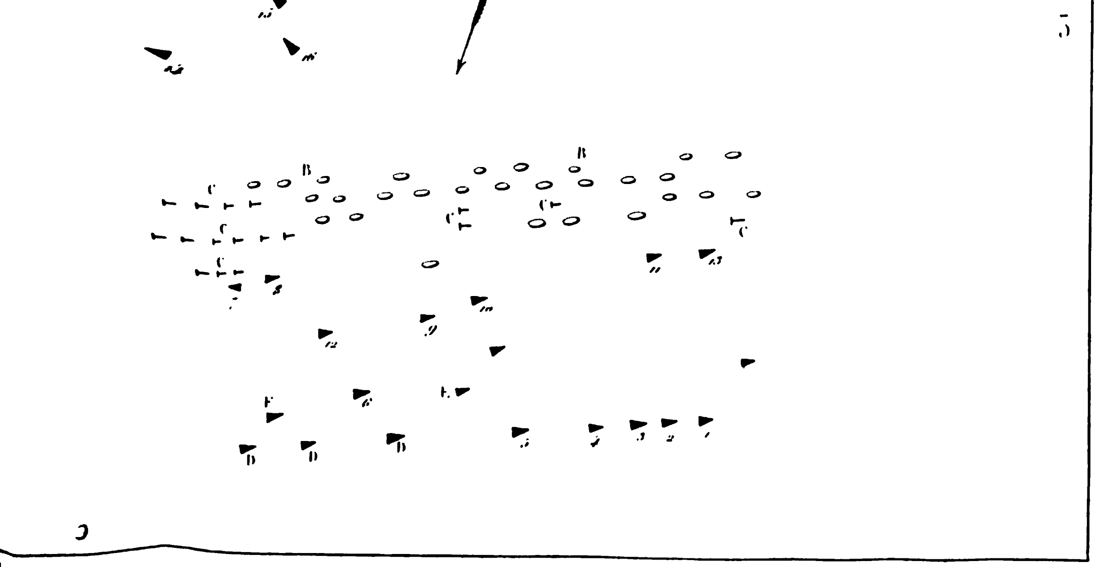
Il eût été à désirer pour la République que ses affaires allassent aussi bien sur mer que sur terre. Par malheur, il en devait être autrement.

[1] Ce dernier n'était pas l'ancien major-général de la marine à Brest, contre-amiral de l'organisation de 1791, et créé vice-amiral sous la restauration. C'était un de ses frères, ancien lieutenant de vaisseau.

[2] Ce nom vient de celui des frères Chouans, vulgairement donné par les Bretons à quatre frères nommés Cottereau, des environs de Laval, qui parurent les premiers à la tête d'un


1
E
C
C
C
B
A
A


2
B
B
B
P
A
P


3
B
B
C
C
C
F
E
D
D
D

Toutefois, la campagne navale de 1794 commença par quelques affaires de détail fort honorables pour le pavillon national. La petite flottille aux ordres de Castagnier, du côté de Dunkerque, fit beaucoup de prises, tant sur les Espagnols et les Hollandais que sur les Anglais. Une division de frégates, commandée par Duchesne-Gohet, opéra de plus nombreuses et importantes captures encore dans la Manche. Le vaisseau *le Duquesne*, capitaine Vence, rentra à Toulon avec une prise espagnole chargée de sommes considérables en or et en argent. Vence, que l'on avait si indignement accusé de trahison, fut nommé contre-amiral. Les corsaires de Marseille recommençaient leurs excursions dans la Méditerranée avec une supériorité presque constante.

Dans le même temps, trois frégates françaises et une corvette, *la Pomone*, *l'Engageante*, *la Résolue* et *la Babet*, détachées de la division Duchesne-Gohet, et se rendant de Cancale à Brest, furent rencontrées, le 23 avril, à la hauteur de l'île Guernesey, par la division anglaise du commodore Warren, alors composée des cinq frégates de 36 à 38 canons, *la Flora*, *la Nymph*, *la Concorde* et *le Melampus*. Une action très chaude s'engagea. *La Pomone*, de 44 canons, capitaine Pévrieux, fut attaquée tout à la fois par *la Flora* et *le Melampus*, dont elle soutint héroïquement le feu; elle démâta en partie la première, qui fut obligée d'aller se réparer et ne s'attaqua plus ensuite qu'à la corvette *la Babet; le Melampus* était aussi sur le point d'être mis hors de combat, quand *l'Arethusa* vint relever *la Flora*, et placer de nouveau *la Pomone* entre deux feux. Le brave Pévrieux ne désespérait pas encore de lui-même ni de ses gens. Mais par malheur *la Pomone* perdit son grand mât qui entraîna dans sa chute le mât d'artimon, tandis que, d'autre part, un incendie se déclarait à bord. Le capitaine Pévrieux est tour à tour à ses pompes et à ses canons; il déploie une activité admirable, et continue à se défendre pendant trois heures contre ses adversaires sans cesse renaissants. Il ne se rend enfin que ras

parti, avant que le marquis Armand de la Rouarie eût pris le commandement en chef. (*Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, par Villeneuve-Laroche-Barnaud.)

comme ponton, et quand le feu et l'eau sont tout près de brûler et de submerger son équipage. La corvette *la Babet*, de vingt-deux canons, capitaine Belhomme, n'amena non plus pavillon devant *la Flora*, qu'après avoir lutté avec acharnement contre cette frégate de 38 canons. *L'Engageante*, capitaine Desgarceaux, attaquée par deux des frégates ennemies, se défendit aussi pendant plusieurs heures; elle avait complétement dégréé *la Nymph*, quand elle tomba à son tour devant *la Concorde*, accourue toute fraîche au secours de celle-ci. Quant à *la Résolue*, elle s'était échappée presque sans coup férir, ce qui entraîna la suspension de Montalan, son capitaine.

Mais des événements plus importants allaient avoir lieu sur mer. La France était en proie à une disette affreuse; la République redoutait plus la perte des subsistances qu'elle attendait du dehors dans différentes directions, que toutes les armées de la coalition. Le contre-amiral Vanstabel avait appareillé de Brest, au mois de janvier, avec deux vaisseaux et une frégate, pour aller réunir en convoi sur les côtes des États-Unis d'Amérique, puis amener en France des navires chargés de blé et de farine. A son arrivée à Norfolk en Virginie, il avait trouvé la frégate *l'Embuscade*, passée sous le commandement du lieutenant Émeriau, qui déjà avait rassemblé sous son pavillon un grand nombre de bâtiments. Il les prit sous sa garde, et ayant élevé en peu de temps son convoi au nombre de soixante-dix navires, il mit à la voile d'Amérique dans le courant d'avril 1794.

Des deux côtés de la Manche on était aux aguets de ce convoi nourricier : les Anglais pour l'intercepter, les Français pour en protéger l'entrée. On dépêchait des frégates fort loin au devant de lui pour en avoir des nouvelles, et les deux grandes flottes de France et d'Angleterre dans l'Océan, la première aux ordres de Villaret-Joyeuse, assisté du représentant Jean-Bon-Saint-André, la seconde aux ordres de lord Howe, étaient prêtes à sortir pour engager une action décisive au sujet de ce convoi.

Villaret-Joyeuse, autorisé par Jean-Bon-Saint-André, avait donné

au lieutenant de Linois [1], revenu depuis peu de la mer des Indes, où il était employé dans la division Saint-Félix, le commandement de la frégate *l'Atalante*, de 38 canons, de la corvette *la Levrette*, de 22 canons, et du brig *l'Epervier*, de 18. Cette petite division eut pour mission de se trouver sur la route du grand convoi, pour donner avis à Vanstabel que cinq vaisseaux de ligne, aux ordres du contre-amiral Nielly, croisaient dans le but de protéger son entrée à Brest. Arrivé au point qui lui avait été assigné, Linois fit immédiatement trois prises, mais refusa le premier de se soumettre au décret qui interdisait de faire des prisonniers. Il envoya même les Anglais dans les ports de France, avec tous les égards dus à leur infortune; ce fit leur salut : car les commissaires n'osèrent pas faire exécuter dans le port ce qu'ils se flattaient de pouvoir mettre sur le compte de la fureur des combats. Peu après, Linois essuya une tempête qui sépara de lui le brig *l'Épervier*. Ses ordres lui ayant prescrit de reconnaître du plus près possible les voiles réunies qu'il découvrirait, il tomba dans un convoi de vingt-huit bâtiments ennemis qui lui donnèrent la chasse. Poursuivi par deux vaisseaux de ligne, *le Swiftsure* et *le Saint-Alban*, il fit signal de liberté de manœuvre pour *la Levrette*, à laquelle *le Saint-Alban* s'attacha plus particulièrement. *Le Swiftsure*, de 74 canons [2], s'occupa de *l'Atalante* qui, fort avariée dans sa mâture par la dernière tempête, ne pouvait guère mettre à profit sa légèreté pour l'éviter. Un calme plat qui survint ne laissa bientôt plus à *l'Atalante* que le moyen de se sauver à l'aide des avirons de galères. Et cependant le vaisseau de ligne la tenait, depuis plusieurs heures déjà, à portée de son feu, auquel elle ne pouvait répondre que par deux canons de retraite du calibre de six. La chasse dura ainsi, sans discontinuer, deux jours et deux nuits, durant lesquels les ressources de Linois reculèrent, de manière à faire espérer un salut complet, l'heure décisive de *l'Atalante*. Une petite brise éloigna un

[1] Son frère, ancien commandant de l'aviso *la Bigotte*, lieutenant de frégate pour la campagne et non lieutenant de vaisseau, comme nous l'avions qualifié page 180 de ce volume, était mort aux colonies sous un pavillon opposé au sien.

[2] Et non de 64 comme, par erreur typographique sans doute, le porte le Précis de M. Chassériau. (*Note communiquée par M. l'amiral Linois.*)

moment la frégate de son redoutable adversaire qui était un des plus fins voiliers de la marine britannique. Mais dans l'après-midi du 7 mai, il fallut reprendre le combat. *L'Atalante* avait déjà deux canons de démontés dans sa batterie et un de coupé sur son gaillard d'arrière. Le capitaine Boyls, du *Swiftsure*, admirant la conduite du commandant de la frégate française, depuis trois jours et deux nuits qu'il le poursuivait en la canonnant, lui criait, en le hélant, qu'il avait fait au-delà de ce qu'exigeaient son honneur et celui du pavillon; mais Linois ne répondait qu'à coups de canon. Son second, le brave César Bouraine, blessé dès le commencement de l'action, ne quittait pas son poste, et présageait dès lors son glorieux avenir. Le commandant, à son tour, fut atteint au visage par un fragment de bastingage qui le renversa. Cependant le feu se ralentissait nécessairement dans la batterie de *l'Atalante;* l'eau entrait abondamment dans la cale. Il n'y avait plus personne pour servir les pompes ni les canons. Le quatrième jour, au matin, l'intrépide Linois, non pour son propre salut, mais pour celui des braves qu'il voulait conserver à la France, jugeant avoir suffisamment rempli les dispositions du décret du 14 pluviôse, permit de cesser le feu. On lui demanda s'il fallait amener le pavillon, que l'on avait cloué à la corne d'artimon. « Laissons ce soin à l'ennemi, » répondit-il[1]. En ce moment, un boulet coupa la corne d'artimon et le pavillon tomba. On criait du vaisseau à Linois de mettre ses canots à la mer; mais ils étaient criblés, ainsi que ses manœuvres; il ne put même pas carguer ses voiles. Un canot anglais vint le prendre, pour le conduire à bord du *Swiftsure*. Le capitaine Boyls, à qui il présenta son épée, la lui rendit aussitôt, en lui di-

[1] L'équipage avait précédemment demandé à Linois l'autorisation de clouer ce pavillon à la corne d'artimon, assurant qu'il était décidé à le défendre jusqu'à la mort : « Croyez-vous donc, leur avait alors répondu le commandant, que j'aie besoin de ce moyen, pour soutenir dignement l'honneur de notre pavillon? je trouve cette détermination, prise avant le combat, injurieuse et pour vous et pour moi. » Néanmoins, comme l'équipage avait insisté et comme le commandant n'avait pas de temps à perdre en pourparlers, l'autorisation avait fini par être enlevée. Plus tard, quand on avait été aux prises avec le vaisseau de ligne, l'équipage, dans cette lutte inégale, s'était ravisé et avait demandé à déclouer le pavillon : « Non, dit Linois, il restera cloué, puisque vous l'avez voulu; là-dessus, je ne céderai pas. » Il ne céda pas en effet.

sant : « On ne désarme pas un brave tel que vous. » *L'Atalante* n'était plus qu'une sorte de carcasse qui faisait trente-deux pouces d'eau à l'heure quand la mer était parfaitement belle, et sept pieds à l'heure quand elle était mauvaise. Ce fut par miracle qu'elle parvint, ainsi avariée, jusqu'à Cork, en Irlande, avec *le Swiftsure*. Tel fut le premier fait d'armes de Charles-Alexandre-Léon Durand de Linois, né à Brest, le 27 janvier 1761, entré comme volontaire dans la marine, le 1er avril 1776, passé au service du port après avoir fait la guerre de l'indépendance d'Amérique, et heureusement rappelé sur les vaisseaux par la Révolution. Dès ce temps, son caractère énergique, son âme fortement trempée comme son corps, son esprit fécond en ressources, sa valeur à toute épreuve, annonçaient l'éminent marin qu'on le vit être, lorsqu'après dix mois d'une prison adoucie par des égards mérités, il fut rentré en France.

D'autres frégates et bâtiments légers eurent aussi des rencontres avec des vaisseaux anglais, mais de moindre force que *le Swiftsure*. Ainsi fut la frégate *la Sybille*, capitaine Rondeau, qui ne se rendit au *Romney*, de 50 canons, qu'après un vif combat.

On a vu que le contre-amiral Nielly croisait, avec cinq vaisseaux, pour attendre Vanstabel. Le 10 avril, ayant son pavillon sur *le Sans-Pareil*, de 80 canons, il s'était emparé d'un convoi anglais de quatorze voiles, qui se rendait de Guernesey à Terre-Neuve, et de la frégate *le Castor*, de 32 canons, capitaine Trowbridge, servant d'escorte; mais, peu après, *le Castor*, passé sous le commandement du capitaine français Lhuillier, fut repris par la frégate anglaise *le Carysfort*. Le convoi lui-même retomba aux mains d'une division ennemie de six vaisseaux, avec la corvette *le Maire-Guiton*, qui le conduisait en France. Ce n'était pas toutefois sa dernière aventure; car le vaisseau *le Patriote*, capitaine Lucadou, détaché de la division Nielly, l'ayant rencontré de nouveau qui reprenait la route d'Angleterre, sous l'escorte de cette corvette dont l'ennemi avait changé l'équipage, s'en empara encore, et définitivement ce fut en France qu'il arriva.

Cependant, la flotte aux ordres de Villaret-Joyeuse et de Jean-Bon-Saint-André était sortie de Brest le 17 mai, peu de temps après que l'armée navale d'Angleterre, commandée par l'amiral Howe, avait fait voile de la rade de Sainte-Hélène, et qu'une division de six vaisseaux et quatre frégates s'était détachée du gros de cette armée, sous les ordres du contre-amiral anglais Montagu, pour accompagner des convois, en suivant la route parallèle au cap Finistère.

L'armée navale de France, en mettant à la mer, avait pour mission spéciale d'aller au-devant du grand convoi d'Amérique, sur les îles Coves et Flores, deux des Açores, lieu du rendez-vous. « Ce plan étant déterminé, Villaret et Jean-Bon-Saint-André auraient dû, en attendant le contre-amiral Vanstabel, faire évoluer et manœuvrer dans cette station pour exercer les équipages, et aussitôt que le convoi aurait paru, le ranger sous leur escorte pour le conduire en bon ordre à Brest. S'ils avaient, chemin faisant, rencontré la flotte anglaise, ils l'auraient alors combattue de manière à ce que, pendant l'action, le convoi eût continué sa route avec les deux vaisseaux de Vanstabel. Voilà, dit le contre-amiral Kerguelen, quelles étaient les règles de la tactique et les principes de la marine. » Mais au lieu de se porter immédiatement sur les Açores où, par parenthèse, Vanstabel et son convoi croisaient déjà en l'attendant, toute la flotte de France passa son temps à aller à la recherche des cinq vaisseaux de Nielly, qui l'auraient pu rejoindre au point de rendez-vous, et à donner la chasse à quelques bâtiments de commerce ennemis. Un des vaisseaux de Nielly, *le Patriote,* capitaine Lucadou, se rallia à elle, le 19 mai.

Villaret et Jean-Bon-Saint-André faisaient une fâcheuse consommation de frégates. Ils en avaient établi une chaîne derrière eux, le long de la côte de France, pour la protection des arrivages, et ils en avaient disposé devant eux, pour éclairer leur marche, un assez grand nombre en éventail. Mais celles-ci, une fois qu'elles étaient à une certaine distance de la flotte, rompaient sans aucun souci les branches de cet éventail; leurs commandants, n'ayant pas

une ombre d'idée des exigences de la grande guerre, donnaient la chasse au premier navire marchand qu'ils rencontraient; on n'en entendait plus parler la plupart du temps que pour savoir qu'ils s'étaient fait prendre avec le bâtiment qu'on leur avait confié [1]. C'était au point que les frégates françaises se chassaient entre elles, et que *la Galatée* faillit engager un combat avec *la Tamise*, prise anglaise. Mais Jean-Bon-Saint-André, qui se plaignit depuis de ces chasses, était alors le premier à les ordonner, et, quoique l'ordre de marche depuis la sortie de Brest eût l'air d'être prescrit sur trois colonnes, on peut dire que la flotte allait au hasard; les vaisseaux de ligne eux-mêmes recevaient à chaque instant ordre de chasse, ce qui d'une part exposait ces vaisseaux isolés à être pris, et de l'autre l'armée navale à être attaquée dans un état d'affaiblissement.

On dut, il est vrai, quelques captures à ce fâcheux système. Un convoi de cinquante-trois navires hollandais fut rencontré sous l'escorte d'une frégate et d'une corvette; on s'empara, non tout d'un coup, mais successivement, d'une vingtaine de bâtiments; et, deux ou trois jours après, la frégate ennemie tomba au pouvoir de la frégate française *la Proserpine*, après une demi-heure de combat. Dix de ces prises étant tombées ensuite aux mains de l'amiral Howe, il les fit tout bonnement brûler, au lieu de les amariner, pour ne s'affaiblir ni en équipages ni en bâtiments de guerre; ce fut son système tout le temps de sa route. Du côté des Français, au contraire, on s'affaiblissait d'un bâtiment de guerre pour escorter chaque prise pour ainsi dire que l'on faisait. Dans l'entraînement de la chasse, on alla jusqu'à s'emparer de plusieurs navires neutres que l'on fut obligé de relâcher, et à l'occasion

[1] « Nos jeunes capitaines de frégate, écrivait Jean-Bon-Saint-André à son collègue Prieur, emportés par leur ardeur, se livrent à des chasses opiniâtres, et croient faire merveilles en faisant beaucoup de prises sur le commerce ennemi; mais, en armée, le premier des devoirs est de se conformer strictement aux ordres du général et de le perdre de vue le moins possible. Une conduite différente nuit au service, qui ne peut plus se faire sans un nombre suffisant de frégates, et expose ces frégates elles-mêmes à être prises, pour ainsi dire, sous le canon de l'armée. » (*Journal de Jean-Bon-Saint-André.*)

desquels il fallut encore employer des frégates pour porter des excuses. Outre cela, il n'était pas de jour qu'il n'arrivât de graves avaries par le fait de l'inexpérience des officiers et des équipages[1].

Le 9 prairial (28 mai 1793), au matin, la flotte française courait vent arrière, toujours à la rencontre de la division Nielly, quand on signala la flotte d'Angleterre. On crut y compter trente vaisseaux de ligne, parmi lesquels quatre trois-ponts; mais on put s'assurer plus tard qu'elle n'était que de vingt-sept vaisseaux, sans compter beaucoup de frégates et de bâtiments légers. En ce moment, la flotte de la République ne se composait que de vingt-trois vaisseaux, en y comprenant *le Patriote*, séparé de la division Nielly, et de quelques rares frégates et corvettes, la plupart de ses bâtiments légers étant dispersés.

Les deux armées ne se furent pas plutôt reconnues, qu'à quatre lieues de distance l'une de l'autre, elles se formèrent dans l'ordre

[1] « En général, dit Jean-Bon-Saint-André, dans son journal de la campagne de prairial, les capitaines n'avaient pas assez d'attention de serrer la ligne; et les officiers de quart, ou *peu instruits*, ou *négligents*, ou *timides*, se tenaient à des distances beaucoup trop considérables. » Plus loin, il écrivait: « Il y a beaucoup d'ardeur dans l'armée, de l'instruction chez plusieurs capitaines; mais il en est trois ou quatre dont l'ignorance est vraiment au-dessus de tout ce qu'on en pourrait dire. » Quand on en est à l'épreuve, il faut bien se rendre à l'évidence: Jean-Bon-Saint-André en était réduit à blâmer ses propres choix; bien plus, il était obligé de rendre hommage à ces usages de la marine royale, que l'on avait naguère si témérairement insultés, brisés, et reconnaissait enfin qu'il était absurde de croire qu'un capitaine de navire marchand pût devenir tout à coup un bon capitaine de vaisseau: « J'ai remarqué, écrivait-il, dès le 7 prairial (25 mai), que les capitaines de vaisseau qui avaient précédemment commandé des frégates, étaient ceux qui manœuvraient le mieux, et avec le plus de hardiesse, et cette expérience m'a confirmé dans l'idée que j'avais déjà, que le gouvernement devrait faire du commandement d'une frégate l'échelon nécessaire et indispensable pour arriver au commandement d'un vaisseau. » C'était précisément ce que l'on faisait toujours dans l'ancienne marine, où, de plus, avant même de commander une frégate, on avait servi en sous-ordre à bord de toutes sortes de vaisseaux, et généralement commandé des bâtiments de guerre du dernier degré. Mais comme s'il avait eu honte de la vérité qui lui était arrachée, tout de suite après Jean-Bon-Saint-André, à propos d'énormes avaries arrivées dans la route au *Scipion* (l'ancien *Saint-Esprit*), s'en prenait de ces accidents « au système que l'on avait autrefois de faire périr la marine française, par l'incurie et l'abandon de toutes les parties qui la composaient, » mensonge impudent d'un homme de mauvaise foi, qui avait pu juger par ses yeux du magnifique état dans lequel Louis XVI avait laissé la marine française, et qui voyait maintenant l'état de dépérissement dans lequel en quelques mois la République l'avait fait tomber, aussi bien pour le matériel que pour le personnel.

renversé[1], sur la ligne du plus près du vent[2], les amures à babord[3]. Les Anglais revirant en échiquier[4] pour prendre le même bord que les Français, Villaret ordonna de virer vent devant par la contremarche[5]. La journée se passa en évolutions. L'escadre légère de l'ennemi, forte de cinq vaisseaux, qui allait en avant, et l'arrière-garde française se trouvèrent seules engagées à la chute du jour. Villaret ne s'attendait pas à cette hardie agression de l'avant-garde anglaise, qui était à trois lieues du reste de l'armée de Howe; il fit le signal à la sienne de forcer de voiles, et le corps de bataille suivit naturellement ce mouvement[6].

Le Révolutionnaire, dont la conduite méritait d'être mieux appréciée qu'elle ne le fut par Jean-Bon-Saint-André, après avoir eu affaire d'abord au *Bellérophon*, qu'il mit hors de combat, se vit en

[1] Dans une armée navale, qui est rangée en ligne de bataille, l'*ordre est renversé* lorsque les vaisseaux marchent derrière ceux qu'ils auraient dû précéder et réciproquement, si on eût suivi les rangs primitivement assignés par le général à chacun de ces bâtiments. C'est ainsi que cet ordre primitif, qu'on nomme *ordre naturel*, se change en ordre renversé, lorsque les vaisseaux virant de bord, celui qui était à la queue de la ligne devient la tête de la nouvelle ligne formée par les mêmes bâtiments.

[2] C'est-à-dire les voiles orientées au plus près du vent relativement à la ligne supposée entre les deux armées.

[3] C'est-à-dire les cordages qu'on appelle *amures* (cordages attachés au coin inférieur des voiles et qui servent à les fixer du côté où vient le vent), fixés, *amurés* sur le bord gauche du vaisseau relativement au spectateur dont l'œil est supposé dans le grand axe du vaisseau (le bâtiment droit), et qui regarde de l'arrière à l'avant.

[4] Si les vaisseaux qui composent une armée sont rangés sur une des lignes du plus près, tandis qu'ils ont les voiles fixées sur le bord de dénomination différente, c'est-à-dire lorsque le lieu de ces vaisseaux est sur divers points d'une même ligne du plus près tribord, et que chacun dirige en même temps sa marche sur la seconde ligne du plus près babord, on dit qu'ils sont, ou que l'armée est en *échiquier*. Dans cet ordre, ils courent un échiquier, et lorsqu'ils tendent à établir cette disposition relative, on dit qu'ils se mettent ou se forment en *échiquier*.

[5] Dans les évolutions d'une armée navale, la *contre-marche* est un mouvement par lequel plusieurs vaisseaux, d'abord rangés sur une même ligne, viennent successivement se placer sur une nouvelle ligne. Des vaisseaux étant en ligne virent de bord par la contre-marche, lorsque chacun à son tour se rend en un même point, tourne sur lui-même par une rotation horizontale, et dirige ensuite sa route dans le même ordre respectif sur l'autre ligne de bataille. Cette *contre-marche* peut se faire en virant de bord, vent devant ou vent arrière.

[6] « Cette manœuvre de forcer de voiles *à un nombre égal de vaisseaux*, dit Kerguelen (mais il se trompe en quelque chose, puisqu'on a vu que les deux armées n'étaient pas alors égales), faisait un mauvais effet; elle intimidait les équipages français et enhardissait les ennemis. Si au contraire, ajoute-t-il, on avait coupé et attaqué avec vigueur l'escadre légère des Anglais, on aurait pu la réduire avant l'arrivée du corps d'armée; l'expérience a prouvé qu'il faut toujours attaquer lorsque les forces sont égales »

butte à la fois aux coups du *Russel*, du *Marlborough*, du *Thunderer* et de *l'Audacious*, accourus pour venger leur compatriote. *Le Révolutionnaire* soutint ce quadruple choc avec autant d'énergie que de constance. Enfin quelques vaisseaux de l'arrière-garde française étant venus prendre part à l'action, et ayant forcé trois des vaisseaux ennemis à se retirer, *le Révolutionnaire* n'eut plus en face de lui que *l'Audacious*, avec lequel il prolongea la lutte, seul à seul, fort avant dans la nuit, jusqu'à ce qu'il l'eût contraint à regagner tout désemparé les ports d'Angleterre; tandis que lui-même, ayant aussi beaucoup souffert, il rejoignait les ports de France et affaiblissait d'autant l'armée de la République.

La marche désordonnée de celle-ci, en retardant la formation de la ligne de bataille, avait empêché Villaret de mettre à profit l'avantage du vent. Avec une ligne promptement formée, il eût été possible de primer les Anglais de manœuvre et de les couper, comme ils firent eux-mêmes plus tard des Français.

Le 10 prairial (29 mai 1793), on vit l'armée ennemie à deux lieues sous le vent. Villaret s'employa sagement d'abord à conserver l'avantage de sa position sur Howe qui manifesta, dès le début, l'intention de gagner le vent, selon l'habitude des amiraux de sa nation, de tout temps peu disposés à accepter un combat sous le vent. Howe, toutefois, encouragé autant par l'inexpérience des républicains que par sa supériorité de cinq vaisseaux, devait tendre à obtenir l'avantage qu'il convoitait, d'une manière plus audacieuse que ses prédécesseurs. Au lieu de tourner la ligne française, il résolut de la couper, et fut servi à souhait par l'imprudence de Villaret qui, au lieu de faire arriver son armée tout ensemble en dépendant [1] sur l'ennemi, de déployer en même temps la totalité de ses forces et d'empêcher son adversaire, en le serrant, de continuer sa manœuvre pour gagner le vent, donna seulement le signal de l'attendre de pied ferme [2]. La ligne française, en ne sachant pas se

[1] Aller en *dépendant*, c'est approcher d'un vaisseau peu à peu, en arrivant ou tenant le vent de plus en plus, pour s'accoster comme insensiblement, sans vouloir faire paraître qu'on a ce dessein.

[2] Le capitaine Brenton, dans son *Histoire navale*, ose dire que c'était le premier exemple

conserver et en laissant partout des espaces inégaux, favorisa encore les projets de l'ennemi. Heureusement, ce jour-là, les capitaines anglais, tout accoutumés qu'ils étaient aux grandes évolutions navales, firent preuve eux-mêmes de peu de capacité [1], et, non seulement ils ne surent pas tirer tout le parti possible des fautes de leurs adversaires, mais ils auraient été perdus si, manœuvrant aussi mal, ils eussent eu affaire aux anciens marins français. Howe, qui venait de donner le signal à onze de ses vaisseaux d'arriver successivement pour couper l'armée de Villaret, put craindre un moment de les voir envelopper par celle-ci qui avait encore l'avantage du vent. Il semblait en effet qu'ils vinssent se livrer aux Républicains; *le César*, entre autres, capitaine Molloy, aurait dû être pris cent fois pour une. Mais, au contraire, l'armée républicaine parut complétement déroutée par la manœuvre inattendue des Anglais. *Le Montagnard*, tête de son avant-garde, ayant mal engagé l'action, à dix heures du matin, et n'ayant pas ensuite obéi aux signaux de l'amiral, un grand désordre s'ensuivit qui se communiqua de l'avant-garde à toute la ligne française. Toutefois, cette audacieuse trouée ne se fit pas sans coûter cher à l'ennemi. Quatre

de Français attendant une action générale dans des conditions comparativement égales (*This is the first instance on record of the French waiting for a general action upon comparatively equal terms*). Notre *Histoire maritime de France* lui donne, d'un bout à l'autre, un éclatant démenti. Qui ne se rappelle Tourville poussant devant lui, en 1689 et 1690, jusque sur les côtes britanniques des forces anglaises plus considérables que les siennes, et pourtant uniquement occupées de l'éviter, les battant au cap de Béveziers, en vue de l'île de Wight, avec leurs alliés les Hollandais; courant deux ans après, avec quarante-quatre vaisseaux, après cent vaisseaux anglais et hollandais, et les attaquant avec une audace inouïe? Qui ne se rappelle Château-Renault livrant une bataille qu'il pouvait éviter, à l'amiral Herbert, jusque dans la baie irlandaise de Bantry, et la gagnant? Le jeune comte de Toulouse et Victor d'Estrées attaquant, à Velez-Malaga, en 1704, avec quarante-neuf vaisseaux, cinquante-cinq vaisseaux anglo-bataves, et triomphant d'eux malgré le désavantage du vent? La Bruyère de Court débloquant Toulon, en 1744, et réduisant les amiraux Mathews et Lestock à aller se défendre de leur défaite devant une cour martiale? La Galissonnière, en 1756, attendant l'amiral Byng près de Mahon, avec des forces inférieures, et lui faisant éprouver une mémorable défaite? D'Orvilliers contraignant l'armée navale de Keppel à se cacher dans les ports d'Angleterre, après l'avoir battue à Ouessant; opérant plus tard une jonction en présence de l'amiral Hardy qui lui était fort supérieur en nombre, et faisant mouiller sa flotte jusque devant Plymouth où cet amiral s'était enfui? Enfin, qui ne se rappelle encore bien d'autres circonstances d'affaires générales, où l'on vit les armées navales de France, malgré l'infériorité de forces, défier celles d'Angleterre?

[1] L'auteur anglais de la vie de l'amiral Howe en fait lui-même l'aveu.

de ses vaisseaux, *le Royal-Georges*, *le Queen*, *l'Invincible* et *le Bellérophon*, dont un vice-amiral et deux contre-amiraux, furent complétement désemparés.

Villaret, ayant demandé par signal à son avant-garde si elle pourrait virer vent devant[1], et la réponse s'étant fait attendre plus d'une heure, l'amiral Howe eut tout le temps nécessaire pour le primer de manœuvre; revirant lui-même, il se porta sur l'arrière-garde française, et se conquit définitivement l'avantage du vent. Ce fut seulement alors que Villaret prit le parti de faire virer son armée en même temps, commençant lui-même l'évolution avec son vaisseau, et, pour plus de promptitude, ordonnant la ligne de vitesse sans observer de rang. Cette manœuvre, quoique tardive, eut lieu d'une manière satisfaisante, et permit de secourir et de dégager deux vaisseaux de l'arrière-garde, *l'Indomptable* et *le Tyrannicide*, capitaines La Mesle et d'Ordelin, qui, séparés du reste de la flotte et enveloppés de toutes parts, se comportaient avec une énergie et un héroïsme admirés même de l'ennemi.

L'amiral Howe, mécontent de ses capitaines, ne tira donc d'autre avantage de l'engagement du 10 prairial que d'avoir gagné le vent. C'était peu pour une affaire qui, commencée à dix heures du matin, n'avait fini qu'à dix heures du soir. En l'état où avait été laissée l'avant-garde anglaise, il semblait même que la victoire fût restée aux Français, et elle eût passé pour telle s'il n'y avait point eu d'autre engagement. Mais Howe se promettait d'exécuter bientôt, avec plus de succès, sa manœuvre de traverser la ligne républicaine, et Villaret, abusé par une trompeuse apparence de succès, ne disposa rien pour se garantir d'un pareil genre d'attaque.

Le lendemain, le contre-amiral Nielly se rallia à l'armée de Villaret avec trois vaisseaux seulement, un quatrième, *l'Audacieux*, ayant

[1] Lorsqu'un vaisseau, avec ses voiles déployées, présente directement sa proue au vent, il est *vent devant*; s'il se trouve dans cette position par un mouvement que le manœuvrier a ordonné, il est dit avoir donné *vent devant*. Le devant d'un vaisseau est sa proue ou sa partie antérieure.

été détaché de sa division [1], avec deux frégates, pour donner la chasse à un gros vaisseau désemparé, dont il avait eu connaissance, mais qui n'était autre que *le Révolutionnaire*.

Après avoir été masquées l'une à l'autre pendant les deux jours suivants par un brouillard intense, les armées rivales s'étant entrevues, le 12 prairial, dans une éclaircie, la surprise de Villaret et de ses capitaines fut extrême : car ils n'avaient pas cru que l'ennemi les eût suivis et eût eu la pensée d'engager une nouvelle affaire. Comme il n'était pas possible à présent, d'après les dispositions de Howe, de douter que l'attaque ne recommençât le lendemain, Villaret forma son ordre de bataille les amures à babord, désormais sous le vent de son adversaire qui le serrait de près et qui ne voulait, à aucun prix, lui laisser éviter une troisième et décisive action.

L'armée navale de la République, affaiblie de *l'Indomptable* et du *Montagnard*, retournés à Brest pour cause d'avarie, ainsi que du vaisseau-frégaté *le Brutus* et de plusieurs bâtiments légers, se composait alors de vingt-six vaisseaux, dont un, *le Tyrannicide*, remorqué par la frégate *la Seine*, était obligé de se tenir un peu en arrière de la ligne, en raison du dégât qui avait été fait dans ses agrès le 10 prairial. Cinq frégates et deux corvettes complétaient l'armée de la République [2].

L'armée navale d'Angleterre se composait aussi de vingt-six

[1] Il n'est donc pas vrai que Villaret ait été renforcé de ce vaisseau, comme le disent les relations anglaises.

[2] Voici la nomenclature, dans l'ordre de bataille, des bâtiments de cette armée et de leurs commandants, avec la position dans la marine de chacun de ces derniers avant l'organisation de 1791, position qui était celle que logiquement ils auraient dû pour la plupart encore avoir. Cela mettra à même de juger des antagonistes que les Anglais se montrèrent si fiers d'avoir vaincus.

AVANT-GARDE : 1° *la Convention*, de 74 canons, capitaine Allary (lieutenant de vaisseau) ; 2° *le Gasparin*, de 74, capitaine Tardy (capitaine au long cours) ; 3° *l'America*, de 74, capitaine L'Héritier (ancien officier auxiliaire, puis lieutenant de frégate en pied, lieutenant de vaisseau pour une campagne, cassé, en 1784, pour avoir causé l'incendie du *Sérapis* à Madagascar); 4° *le Téméraire*, de 74, capitaine Morel (en dernier lieu matelot sur les bâtiments de l'État); 5° *le Terrible*, de 110, monté par le contre-amiral Bouvet (lieutenant de vaisseau), *commandant l'avant-garde*, et ayant pour capitaine de pavillon Julien Le Ray (en dernier lieu aide-pilote et officier de commerce); 6° *l'Impétueux*, de 74, capitaine Douville (officier du commerce); 7° *le Mucius*, de 74, capitaine Larreguy (officier du commerce); 8° *l'Eole*,

vaisseaux, mais dont un, *le Caron*, servait d'hôpital, de onze frégates et de beaucoup d'autres bâtiments légers qui devaient lui être d'une immense utilité pour porter les ordres, observer les mouvements, donner les secours et la remorque aux vaisseaux désemparés [1].

Quant au nombre des canons, il se balançait à peu près sur les deux flottes, si l'on ne tenait pas compte de ceux des frégates anglaises.

Le 13 prairial au matin (1er juin 1794), le vent étant presque sud, la brise modérée et la mer très calme, les Français attendirent, en

de 74, capitaine Bertrand-Keranguen (sous-lieutenant de vaisseau); 9° *le Tourville*, de 74, capitaine Langlois (maitre d'équipage entretenu).

CORPS DE BATAILLE : 1° *le Trajan*, de 74, capitaine Dumoutier (capitaine du commerce); 2° *le Tyrannicide*, de 74, capitaine d'Ordelin (garde-marine, puis lieutenant de vaisseau); 3° *le Juste*, de 80, capitaine Blavet (sous-lieutenant); LA MONTAGNE (ancien *États-de-Bourgogne*, puis *la Côte-d'Or* et aujourd'hui *l'Océan*), de 120 canons, monté par le représentant Jean-Bon-Saint-André, et par le contre-amiral Villaret-Joyeuse (lieutenant de vaisseau), *commandant en chef de l'armée*, et ayant pour capitaine de pavillon Bazire (sous-lieutenant); 5° *le Jacobin*, de 80, capitaine Gassin (ce malheureux qui s'était enfui de la frégate *la Topaze*, lors des affaires de Toulon); 6° *l'Achille*, de 74, capitaine de La Villegris (sous-lieutenant); 7° *le Northumberland*, de 74, capitaine Etienne (il y avait alors deux capitaines de ce nom dans la marine de la République, l'un, François-Étienne, ancien sous-lieutenant de vaisseau, l'autre, Jean-Pierre, officier du commerce encore en 1793); 8° *le Vengeur du peuple*, de 74, capitaine Jean-François Renaudin (successivement officier auxiliaire, lieutenant de frégate, sous-lieutenant), ayant pour lieutenant en pied sur son vaisseau Cyprien Renaudin, son frère; 9° *le Patriote*, capitaine Lucadou (officier du commerce).

ARRIÈRE-GARDE : *l'Entreprenant*, de 74, capitaine Le Francq (sous-lieutenant); 2° *le Neptune*, de 74, capitaine Tiphaigne (sous-lieutenant); 3° *le Jemmapes*, de 80, capitaine Desmartis (officier du commerce); 4° *le Trente-et-un-mai*, de 74, capitaine Gantheaume (sous-lieutenant); 5° LE RÉPUBLICAIN, de 118, monté par le contre-amiral Nielly (sous-lieutenant), *commandant l'arrière-garde*, qui avait changé de vaisseau avant le combat et avait pour capitaine de pavillon Longer (sous-lieutenant); 6° *le Sans-Pareil*, de 80, capitaine Courand (sous-lieutenant); 7° *le Scipion*, de 80, capitaine Huguet (officier du commerce); 8° *Le Pelletier*, capitaine Berrade (capitaine au long cours).

La frégate *la Précieuse* et la corvette *la Naïade* étaient préposées à l'avant-garde; les frégates *la Proserpine* et *la Tamise* et la corvette *le Papillon*, au corps de bataille; les frégates *la Galatée* et *la Gentille* à l'arrière-garde.

[1] Les vingt-cinq vaisseaux anglais, non compris *le Caron*, étaient : 1° *le César*, de 80; 2° *le Bellérophon*, de 74, monté par le *contre-amiral* Pasley; 3° *le Leviathan*, de 74; 4° LE ROYAL-SOVERAING, de 100 canons, monté par le *vice-amiral* T. Graves, *commandant l'avant-garde anglaise*; 5° *le Marlboroug*, de 74; 6° *la Défense*, de 74; 7° *l'Imprenable*, de 90, monté par le *contre-amiral* Caldwel; 8° *le Redoutable*, de 74; 9° *le Barfleur*, de 98, monté par le *contre-amiral* Bowyer, ayant pour capitaine de pavillon Collingwood; 10° *l'Invincible*, de 74; 11° *le Culloden*, de 74; 12° *le Gibraltar*, de 80; 13° LA QUEEN-CHARLOTTE, de 100 canons, monté par l'*amiral* Howe, *commandant le corps de bataille des Anglais*, et ayant sir Robert Curtis pour capitaine de pavillon; 14° *le Brunswick*, de 74; 15° *le Vaillant*, de 74; 16° *l'Orion*, de 74;

panne[1] et les amures à babord[2], la flotte anglaise, *avec leur résolution accoutumée*, suivant l'expression de l'amiral Howe, plus équitable que les historiens de son pays.

L'ennemi se forma promptement sur le même bord que l'armée de la République. Howe apporta, dans l'ordre de sa ligne, les changements nécessaires pour que ses plus forts vaisseaux fussent opposés aux plus forts vaisseaux de Villaret. Comme on le vit faire depuis à Nelson qui en cela, de même qu'en beaucoup d'autres choses, ne fut que son imitateur, Howe désigna d'avance à chaque capitaine son adversaire dans la ligne française. Il fit connaître, par des signaux, que son intention était de couper celle-ci sur plusieurs points et d'engager sous le vent les vaisseaux républicains. Il donna ordre à son avant-garde et à son arrière-garde d'attaquer, celle-là l'avant-garde, celle-ci l'arrière-garde des Français, tandis que lui-même il se porterait contre leur corps de bataille.

Villaret-Joyeuse, voyant venir l'armée anglaise toutes voiles dehors, en trois divisions et en dépendant, comme il aurait dû faire lui-même dans la journée du 10 prairial, lorsqu'il avait l'avantage du vent, fit signal de serrer la ligne française, et conserva ce signal pour son arrière-garde.

C'est alors que les Anglais entreprirent de couper son armée sur quatre points : le premier par *le Bellérophon*, contre-amiral Pasley, entre *le Gasparin*, capitaine Tardy, et *l'America*, capitaine l'Héritier, second et troisième vaisseau de l'avant-garde aux ordres de Joseph Bouvet; le second, par *le Barfleur*, contre-amiral Bowyer, entre le *Trajan*, capitaine Dumoutier, et *le Tyrannicide*, capitaine

17° *la Queen*, de 98, monté par le *contre-amiral* Gardner ; 18° *le Ramilies*, de 74 ; 19° *l'Alfred*, de 74 ; 20° *le Russel*, de 94 ; 21° *le Royal-Georges*, de 100 canons, monté par le *vice-amiral* sir Alexandre Hood, *commandant l'arrière-garde anglaise ;* 22° *le Montagu*, de 74 ; 23° *le Majestic*, de 74 ; 24° *la Gloire*, de 90; 25° *le Thunderer*, de 74.

On aura remarqué, dans cette nomenclature, que l'armée anglaise avait à opposer un amiral, deux vice-amiraux et trois contre-amiraux consommés, aux deux lieutenants et au sous-lieutenant qui commandaient les trois escadres de l'armée française.

[1] *Être en panne*, c'est avoir la moitié de ses voiles qui portent, et l'autre moitié sur le mât ou coiffées ; de façon que les unes tendant à faire avancer le bâtiment et les autres à le faire culer ou aller par l'arrière, il reste à peu près à la même place.

[2] Voir la note 3, page 407.

d'Ordelin, premier et deuxième vaisseau du corps de bataille commandé par Villaret; le troisième, par *la Queen-Charlotte*, amiral Howe, entre *la Montagne*, montée par Villaret en personne, et *le Jacobin*, capitaine Gassin; enfin le troisième par *la Queen*, contre-amiral Gardner, entre *le Républicain*, monté par le contre-amiral Nielly, commandant l'arrière-garde française, et *le Sans-Pareil*, capitaine Courand.

L'arrivée de l'ennemi fut très bien soutenue par les trois vaisseaux de l'avant-garde, *la Convention*, *le Gasparin*, et *l'America*, ainsi que par *le Terrible*. *Le Gasparin* s'appliqua surtout à ne point se séparer de *la Convention*, son chef de file, dont il était le matelot d'arrière [1], et *l'America* fit tous ses efforts pour serrer de près *le Gasparin*.

Le feu commença à neuf heures du matin par les vaisseaux français. La distance étant un peu ouverte entre *la Convention* et *le Gasparin*, le capitaine Allary, du premier de ces vaisseaux, fit signal au capitaine Tardy, du second, d'augmenter de voiles. Bientôt le feu et la fumée masquant les deux armées aux deux bâtiments, *la Convention* ne vit plus que son matelot d'arrière qui le serrait beaupré sur poupe. *Le César*, vaisseau de tête anglais, étant venu par son travers, elle le combattit chaudement, tandis que *le Gasparin*, attaqué par *le Bellérophon*, ne se défendait pas avec moins de vigueur. *La Convention* ayant fait lâcher prise au *César*, dont elle abattit le hunier, celui-ci, quand il se fut un peu réparé, s'unit au *Leviathan* contre *l'America*, qui avait eu un moment aussi affaire au *Bellérophon*, capitaine L'Héritier; lord Hugh Seymour, qui commandait *le Leviathan*, fut fort longtemps avant de pouvoir chasser le capitaine L'Héritier de la ligne française; enfin ayant réussi à faire tomber son adversaire sous le vent, il le suivit; mais *l'America* ne perdit pas l'espérance de ressaisir sa position; quoique se trouvant bientôt seul entre trois vaisseaux ennemis, quoique sans mâts, sans voiles, privé de l'usage de son gouvernail qui était embar-

[1] On appelle matelots d'un vaisseau, les deux vaisseaux qui combattent à ses cotés à l'avant et à l'arrière ; ce vaisseau est lui-même ainsi le matelot d'un autre.

rassé et de la plupart de ses manœuvres, ce vaisseau se disposa non seulement à recevoir l'abordage du *Leviathan*, mais à le lui donner lui-même, s'il était possible. A cet aspect, son ennemi changea tout à coup d'allure et s'éloigna. En définitive, les Anglais ne purent séparer *la Convention* ni *le Gasparin*. Quant au *Téméraire*, capitaine Morel, il plia au premier choc. Mais, en revanche, *le Terrible*, où se signalèrent le contre-amiral Joseph Bouvet et son capitaine de pavillon Julien Le Ray, faisait merveilles; par sa contenance ferme et son grand air de commandement, il effaçait parfois le vaisseau amiral du corps de bataille; ses mouvements étaient dégagés, précis, son artillerie bien dirigée frappait juste et fort. L'intrépide contre-amiral prêta côté à trois vaisseaux, dont un, *le Royal-Sovereign*, monté par l'amiral Graves qui reçut une blessure à la main. *Le Royal-Sovereign* fut démâté par le feu du *Terrible;* et quoique celui-ci dût finir par être réduit à un état semblable, on le retrouvera néanmoins à son poste jusqu'après l'action, et ne désespérant pas encore de lui-même. Tant de constance et d'énergie feraient alors son salut.

Si tous les vaisseaux se fussent conduits, dès le début, comme les trois premiers vaisseaux d'avant-garde, comme *le Terrible*, chef de cette avant-garde, et comme *l'Impétueux*, le sort de la journée eût été bien différent.

L'Impétueux, capitaine Douville, qui était placé entre *le Mucius*, capitaine Larreguy, et *le Terrible* qu'il serrait de très près, fut en butte, dès le commencement de l'action, aux bordées du *Marlboroug*, capitaine Berkeley. *Le Mucius* en se réunissant à *l'Impétueux* et en manœuvrant convenablement aurait pu amener la réduction du vaisseau anglais; mais s'étant tenu très éloigné du feu, il laissa à l'ennemi la facilité de passer entre deux. Depuis ce moment, *l'Impétueux* fut sans cesse obligé de se battre des deux bords contre deux vaisseaux anglais qui l'avaient enfilé de l'arrière à l'avant de plusieurs volées de coups de canon et qui se tinrent longtemps par ses hanches. De reste, il servait un feu magnifique, et ses adversaires en étaient hachés; la flamme se déclara dans le

petit hunier et ne s'éteignit que lorsque le mât tomba à la mer. Le brave capitaine Douville étant dangereusement blessé, se fit remplacer par le lieutenant La Coste qui eut lui-même presque aussitôt la mâchoire fracassée. La Coste, après s'être fait panser, voulut reprendre son service; mais au bout d'un quart d'heure une hémorrhagie le força de le quitter. Le lieutenant Treillard suppléa à son tour le capitaine Douville. *L'Impétueux* perdit son mât de misaine; mais, peu après, il démâta lui-même un vaisseau ennemi du petit mât de hune et du beaupré. A dix heures trois quarts, un trois-ponts anglais, qui venait à contre-bord, l'aborda de long en long à babord, et le tint durant un quart d'heure dans cette position désavantageuse. Son feu cependant continuait avec fureur et de si près que les chargeurs des deux vaisseaux s'arrachaient leurs écouvillons. *L'Impétueux*, pour supplément de mésaventure, fut accidentellement abordé à l'avant du même côté par un vaisseau français. Pendant ce temps, un trois-ponts ennemi, qui le tenait par la hanche de tribord à portée de pistolet, l'abîmait tout à l'aise; il ne pouvait lui riposter, non plus qu'à un autre vaisseau qui le tenait par la joue de tribord. Enfin, *l'Impétueux* fut démâté de son grand mât et de son mât d'artimon qui tombèrent à tribord sur son avant et sur son arrière; cette chute fut bientôt suivie de celle du beaupré. Le lieutenant Treillard fit placer le pavillon, qui avait été entraîné dans cette chute, sur le tronçon du mât d'artimon, aux cris de : Vive la République! Pour comble de malheur, les boulets rouges des Anglais mirent le feu en quatre endroits de *l'Impétueux*. Treillard fit noyer les poudres avoisinant le plus ces foyers d'incendie, que l'on vint, avec beaucoup de peine, à bout d'étouffer. Ras comme un ponton, *l'Impétueux* lançait encore ses foudres. Le *Marlboroug*, de 74, qui s'était entêté à le battre par le travers, fut laissé sans un bois debout, selon l'expression d'une relation anglaise, et ce vaisseau implora le secours de la frégate *l'Aquilon* pour s'éloigner du champ de bataille. Cette héroïque défense fit abandonner *l'Impétueux*, vers une heure et demie de l'après-midi. Treillard, resté seul sur le gaillard d'arrière, quoiqu'il eût l'os du

bras fracturé, descendit alors dans la batterie basse pour y faire éteindre complétement l'incendie qui menaçait de recommencer.

Si *le Mucius* avait eu le tort, dont l'accusait *l'Impétueux*, de n'avoir pas suffisamment serré ce dernier, il ne s'en était pas moins vaillamment comporté. On en put juger quand on le vit sortir d'entre les tourbillons de fumée qui l'enveloppaient, tout criblé et entièrement démâté. *L'Éole* ayant repoussé un vaisseau ennemi qui l'avait attaqué par son travers, crut devoir arriver pour seconder *le Mucius*, son chef de file, au moment où celui-ci se trouvait entre deux feux et combattu de si près par un anglais sous le vent, qu'il n'y avait plus de passage entre lui et le vaisseau ennemi. Dans ce moment le capitaine Bertrand-Keranguen reçut un coup mortel. Le premier lieutenant Benoist lui succéda et fit continuer la manœuvre commencée par *l'Éole*. Ce vaisseau arriva en poupe de *la Defence*, capitaine Gambier, combattant sous le vent du *Mucius*, lui envoya, à demi-portée de pistolet, une bordée terrible, la prolongea ensuite sous le vent, l'attaqua par le travers, et la démâta de son mât de misaine, de son grand mât de hune et de son mât d'artimon. A midi environ, le vaisseau anglais étant réduit à demander la remorque de la frégate *le Phaëton*, le nouveau commandant de *l'Éole* arriva de deux quarts pour éviter la chute de sa mâture compromise par la perte de ses étais et d'une partie de ses haubans. Le *Tourville*, de 74, n'était pas de force à tenir longtemps contre *l'Imprenable*, de 90, monté par le contre-amiral Caldowel; mais l'incapacité flagrante de ses chefs ajoutait encore à son impuissance. Ce vaisseau, dont le commandant devait être emprisonné, puis destitué, ne parut songer qu'à échapper le plus tôt possible au feu de l'ennemi.

Le Trajan, capitaine Dumoutier, tête de file du corps de bataille de Villaret, ayant à la remorque *le Tyrannicide*, devait être aussi accusé, dans la personne de son commandant, d'avoir quitté son poste avant l'heure; mais on l'excuserait alors en partie sur les mouvements du *Tourville*, son chef de file, comme dernier vaisseau de l'avant-garde, qu'il prit à tâche de ne point abandonner et de serrer du plus près possible; on aurait aussi égard à la gêne extrême

que lui avait fait éprouver la lourde masse qu'il traînait. *Le Juste*, de 80 canons, capitaine Blavet, matelot d'avant de l'amiral, avait eu, dès le début, par son travers au vent, deux vaisseaux ennemis, *le Barfleur*, de 98 canons, monté par le contre-amiral Bowyer, et *l'Invincible*, de 74, capitaine Pakenham; ce dernier tenta de couper la ligne sur l'avant du *Juste*, et n'y réussit pas; *le Juste* serra de si près son matelot, qu'il força *l'Invincible* à reprendre sa première position. Mais bientôt il reçut, à plusieurs reprises, la bordée de *la Queen-Charlotte*, vaisseau-amiral de Howe, qui venait en dépendant sur *la Montagne ; le Juste* fut abîmé par ce cent-dix canons; le capitaine Blavet fut dangereusement blessé, et plusieurs de ses hommes tombèrent morts. Les lieutenants Cambernon et Prevert prirent le commandement à la place de Blavet. *Le Juste* perdit de vue *la Montagne* au milieu de la fumée. S'étant vu de nouveau en butte aux coups du *Barfleur* par sa hanche de tribord, il se battit contre ce vaisseau pendant plus d'une demi-heure, et le démâta de son mât de misaine et de son grand mât de hune. Le contre-amiral Bowyer eut une jambe emportée, comme ailleurs le contre-amiral Pasley. De son côté, *le Juste* ayant perdu son grand-mât et son mât d'artimon, croulés sur sa dunette, voulut suivre le mouvement du *Tyrannicide*, son matelot, emporté par *le Trajan;* mais son gréement qui était à la traîne, l'empêcha de gouverner. Presque aussitôt son mât de misaine tomba sur le côté de babord, et le lieutenant Prévert fut tué. Tous les pavillons étant engagés sous la mâture, une flamme nationale fut arborée sur le bout dehors du beaupré [1], un guidon tricolore fut cloué derrière sur un manche d'écouvillon, et le feu continua. *L'Invincible* fut aussi rasé de tous mâts, et *le Barfleur* se retira presque entièrement désemparé, pour prêter côté à d'autres vaisseaux qui le menaçaient. *Le Juste*, se voyant dégagé, s'occupa à se réparer; le capitaine Blavet, revenu

[1] Les *bouts-dehors* sont des morceaux ou bouts de bois, employés ou à porter au dehors d'un vaisseau le coin inférieur d'une de ses voiles, ou à repousser loin d'un bâtiment des objets qui ne doivent point s'en approcher. Le mât de beaupré est ainsi allongé par un *bout-dehors*.

de son évanouissement, monta sur le pont et voulut aider à cette opération; on fit mâter un bout dehors sur le tronçon du mât de misaine, pour faire arriver le vaisseau, manœuvre de laquelle *le Juste* attendait son salut.

La Montagne eut pour principal adversaire le vaisseau-amiral d'Angleterre, que soutenaient de très près *le Gibraltar*, de 80, capitaine Mackensie, *le Culloden*, capitaine Schomberg, et d'autres vaisseaux. La manière dont l'amiral français serrait *le Juste*, son matelot d'avant, empêcha *la Queen-Charlotte* et tout autre vaisseau ennemi de passer entre.. Par malheur, *le Jacobin*, capitaine Gassin, matelot d'arrière de l'amiral, fut maladroitement manœuvré, et, en avançant trop sur *la Montagne*, il laissa un vide dans la ligne. Aussitôt *la Queen-Charlotte*, se mettant en devoir d'en profiter, entreprit de passer en serrant la gauche de *la Montagne* et la tête du *Jacobin*. En ce moment toutes les manœuvres courantes de l'amiral français étaient déjà hachées par le feu de l'ennemi. Le capitaine de pavillon Bazire courut sur la galerie de *la Montagne*, pour renouveler, avec le porte-voix, à Gassin, l'ordre de serrer du plus près possible; Bazire cessait à peine de parler quand un boulet de canon le frappa mortellement. Par une nouvelle et malencontreuse manœuvre *le Jacobin* et *la Montagne*, l'un avançant, l'autre reculant, faillirent s'aborder; pour éviter cet abordage, Gassin laissa arriver en doublant sous le vent de *la Montagne*, de telle manière que son mât de misaine se trouva par le travers de la galerie de l'amiral[1].

En somme, vingt-cinq minutes après le commencement de l'action, la ligne française était coupée en trois endroits. *La Queen-*

[1] Au rapport de Jean-Bon-Saint-André, si *le Jacobin* fût arrivé vent arrière, il eût pu faire tourner contre l'amiral anglais sa propre manœuvre, en lui laissant toute la facilité de prolonger *la Montagne* à tribord, et en revenant ensuite au vent le placer entre deux feux. Le capitaine Linois, rapporteur dans l'affaire qui s'engagea à ce sujet devant un tribunal martial, n'excuse pas le capitaine Gassin qui, dit-il, devait employer toute autre manœuvre que celle dont il avait usé pour éviter dans la circonstance d'aborder *la Montagne*. Gassin se fondait sur l'article 7 de la tactique navale de 1765 qui, dans son opinion, prescrivait sa dernière manœuvre; mais le capitaine rapporteur fit observer que c'était une application erronée de cet article, puisqu'il ne prescrivait d'arriver sous le vent du vaisseau précédent, que

Charlotte, après avoir lâché sa bordée de tribord sur *l'Achille*, avait enfilé *la Montagne*; elle lui tua beaucoup de monde, et endommagea considérablement son arrière. De son côté, *la Queen-Charlotte* perdit son petit et son grand mât de hune. Bientôt *la Montagne* fut doublée et se vit entourée de six vaisseaux ennemis, dont elle soutint le choc pendant près d'une heure. Les Anglais étaient tellement désemparés dans ce moment qu'ils ne pouvaient s'opposer au mouvement de *la Montagne* qui se dégagea d'entre eux à coups de canon, les laissa tout pantelants sur place et sortit du milieu d'une épaisse fumée avec le signe de ralliement.

On a vu que *l'Achille*, capitaine La Villegris, avait essuyé une furieuse bordée du vaisseau-amiral d'Angleterre. Quand il avait aperçu *le Jacobin* un peu hors de la ligne, La Villegris avait fait gouverner sur *la Montagne*, afin d'empêcher l'ennemi de couper; mais un accident arrivé dans ses manœuvres suspendit son mouvement, et facilita aux ennemis de couper devant lui, quoiqu'il continuât son feu avec la plus grande vigueur. De l'arrière, *l'Achille* était battu par un bâtiment qui, depuis un moment, cherchant à couper derrière lui, avait fini par aborder *le Vengeur* de long en long à babord; c'était *le Brunswick*, dont *le Patriote* venait d'éviter l'abordage à cause des nombreux malades qu'il portait et qui n'auraient pu soutenir ce choc. Les deux antagonistes étant tombés sous le vent et venus presque par le travers de *l'Achille*, le capitaine La Villegris ordonna sur-le-champ aux officiers Raoul et Thomas de distribuer le monde pour se battre des deux bords, ce qui fut fait. Il tira ainsi sur *le Brunswick* en plein bois, jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement dépassé. Quoique ses manœuvres courantes fussent coupées, *l'Achille* continua à gouverner sur *la*

dans la formation d'un ordre quelconque, ou dans le cas où le vaisseau précédent ne serait pas à son poste. Toutefois dans son indulgence pour les officiers de hasard dont l'incapacité frappait tous les yeux, le rapporteur pensa que l'on devait prendre en considération la perte faite par *le Jacobin*, dans la rencontre du 10 prairial, de son perroquet de fougue, un des moyens les plus usités pour aider un vaisseau à conserver avec précision sa position. Le rapporteur Linois n'admit pas d'ailleurs comme probable la supposition de Jean-Bon-Saint-André, que *la Queen-Charlotte* aurait pu être prise entre deux feux par la manœuvre toute spéculative que ce représentant faisait faire, pour y aider, à l'amiral anglais.

Montagne qu'il aperçut dans une éclaircie; mais, sa voile de misaine n'ayant pu lui rendre le service qu'il en attendait, il fut doublé à babord par *le Northumberland*, vaisseau français, et presque au même instant, sous le vent, par *l'Entreprenant* et *le Patriote*. Il y eut, par suite, un vide de quatre vaisseaux, et la ligne française fut extrêmement engorgée. *L'Achille* se troúva seul et accablé par plusieurs vaisseaux ennemis. Son grand mât, qui depuis longtemps chancelait, tomba et entraîna avec lui le mât d'artimon et le pavillon. La Villegris, comme plusieurs autres capitaines français dans le même cas, ordonna de relever le pavillon sur le tronçon d'artimon. *L'Achille* se battait en retraite et courait presque vent arrière, ce qui encourageait les ennemis. La Villegris essayait en vain de se débarrasser des deux mâts croulés qu'il avait à la traîne, quand une nouvelle bordée d'un vaisseau anglais renversa son mât de misaine. *L'Achille*, n'étant plus soutenu, roula considérablement; l'eau affluait par ses sabords, que l'on fut obligé de fermer précipitamment. Dans cette cruelle situation, l'officier de la dunette annonça que deux vaisseaux ennemis à trois ponts revenaient sur *l'Achille*, en se dirigeant de manière à lui passer à poupe, et qu'on apercevait en outre deux autres vaisseaux qui manœuvraient de même. La Villegris descendit l'escalier de la sainte-barbe pour demander si l'on pourrait user de la première batterie; l'officier commandant répondit négativement, et annonça que l'on y avait l'eau à mi-jambe. Dans ce même instant, les vaisseaux ennemis s'étant approchés à portée de pistolet de *l'Achille*, le capitaine La Villegris crut devoir prendre le parti d'amener son pavillon. Pour le moment, ce fut sans objet; car les vaisseaux anglais qui lui avaient semblé si menaçants, étaient aussi maltraités que lui, et, loin de songer à l'amariner, employaient leurs dernières ressources à aller en quête de remorques pour eux-mêmes.

Le Vengeur, capitaine Renaudin, avait déjà essuyé le feu de deux vaisseaux ennemis, dont un lui était fort supérieur en grosseur et en artillerie, lorsque *le Brunswick*, capitaine John Harvey, afin de suivre le mouvement de *la Queen-Charlotte*, s'était appliqué à

passer entre lui et *l'Achille*. Renaudin, ayant voulu s'y opposer, avait forcé de voiles et était venu au vent. Cette manœuvre, accompagnée d'un feu bien nourri, avait d'abord paru devoir réussir; mais *le Brunswick* s'était laissé subitement aller à la dérive, et, de part et d'autre, on n'avait pas hésité à accepter l'abordage. *Le Vengeur*, ayant attendu son adversaire de long en long, *le Brunswick*, en s'approchant, l'avait accroché dans son bois avec une ancre. Les deux vaisseaux serrés côte à côte avaient alors quitté la ligne et commencé un furieux combat. L'espace manquant au *Vengeur* pour passer les écouvillons de bois et charger les pièces, il ne fut plus possible aux Français que de tirer leurs canons de l'arrière et de l'avant; tandis que les Anglais, au contraire, se servant alors d'écouvillons de corde, n'étaient pas gênés par leur position resserrée et pouvaient encore mettre en usage tous leurs canons. Néanmoins, le peu d'artillerie dont Renaudin disposait se renouvelait avec tant d'ardeur et de célérité, les caronnades de poupe, chargées de petite mitraille, et la fusillade étaient si bien nourries, que la poupe et l'arrière du *Brunswick* offrirent bientôt un spectacle de désolation pour l'ennemi. Nombre de matelots, de soldats, d'officiers anglais étaient tués, d'autres gravement blessés; le capitaine John Harvey avait déjà trois doigts emportés, quand une nouvelle blessure au bras le réduisit à remettre son commandement à un lieutenant. On ne voyait plus personne debout sur le pont du *Brunswick*, où le feu s'était déclaré en deux endroits. Quelques Français, considérant dès lors ce vaisseau comme leur conquête, passèrent dessus pour le préserver et y éteindre eux-mêmes ces commencements d'incendie : aucun Anglais ne les arrêta, et Renaudin donna l'ordre d'achever l'abordage. Le succès paraissait d'autant plus assuré qu'en ce moment *l'Achille* battait aussi d'assez près *le Brunswick* qui, dans son triste état, se flatta fort à tort d'être un de ceux qui avaient fait amener pavillon à ce vaisseau. Tout était disposé pour l'exécution projetée par Renaudin, lorsque l'adversaire du *Vengeur* fut secouru par deux vaisseaux anglais. L'un surtout, *le Ramilies*, accourait avec une ardeur qui s'expliquait assez par la présence à bord

du capitaine Henri Harvey, frère du commandant du *Brunswick*. Ces deux vaisseaux ayant attaqué *le Vengeur* à l'autre bord, Renaudin dut renoncer à l'abordage; chacun retourna à son poste dans les batteries, et le feu recommença. L'équipage, encouragé par son capitaine et ses autres officiers, soutint ce nouveau choc avec une belle intrépidité. *Le Vengeur* reçut plusieurs volées à couler-bas, sur le bord qui n'était pas accroché au *Brunswick*, et n'en contraignit pas moins, de ce côté, *le Ramilies* à l'abandonner. En ce moment, les Anglais s'employant de toutes leurs forces à désaborder, la verge de l'ancre qui tenait joints *le Vengeur* et *le Brunswick* cassa, et celui-ci put se dégager après plus de deux heures d'abordage et trois heures d'un combat qui lui avait coûté, entre autres, son capitaine, car sir John Harvey survécut peu à ses blessures. *Le Ramilies*, ayant vu son compatriote s'éloigner et ne craignant plus de l'atteindre en même temps que le vaisseau français, vira de bord, revint sur *le Vengeur* et lui envoya deux nouvelles volées qui le démâtèrent de tous ses mâts, sauf de celui d'artimon, qui ne tomba qu'une demi-heure après. *Le Brunswick*, placé d'autre côté à distance favorable, fit un trou considérable dans la muraille du *Vengeur*, où l'eau s'engouffra en effroyable quantité. L'ennemi se flatta même d'avoir abattu le gouvernail du vaisseau français. Tout entier occupé à pomper et à puiser l'eau qui s'était introduite jusque dans ses soutes, *le Vengeur* ne pouvait plus riposter. Cependant il n'avait point amené, et une simple remorque, venant à propos, pouvait lui éviter cette humiliation; car nul vaisseau anglais ne paraissait encore en état de forcer définitivement un vaisseau français à se rendre, ni de l'amariner.

Le Northumberland, capitaine Étienne, fut presque aussi maltraité que *le Vengeur*[1], car *le Ramilies* avait partagé ses bordées entre ces deux vaisseaux. *Le Patriote*, capitaine Lucadou, dernier vaisseau du centre, eut quelque temps affaire à trois vaisseaux anglais;

[1] Nous devons faire observer que la plupart des relations présentent *le Northumberland* comme matelot d'arrière du *Vengeur*; mais nous avons dû en croire M. Emmanuel Dupaty, qui nous a assuré que *le Patriote* tenait cette place.

étant encombré de malades, il avait évité, comme on l'a dit, l'abordage du *Brunswick*, mais n'avait pas pour cela cessé de combattre. Emmanuel Dupaty, qui était à bord du *Patriote* en qualité d'aspirant, avec Duvergier de Hauranne[1], pointant lui-même une pièce, abattit, aux applaudissements de l'équipage, un des mâts des vaisseaux qui étaient près de forcer le bâtiment sur lequel il combattait, et qu'il réussit ainsi à dégager.

L'Entreprenant, capitaine Le Francq, chef de file de l'arrière-garde française, eut particulièrement affaire à *l'Alfred*, de sa force, et ne courut aucun risque sérieux de la part de ce vaisseau. *Le Neptune*, capitaine Tiphaigne, reçut vigoureusement son adversaire *le Montagu*, dont le commandant, James Montagu, fut tué. *Le Jemmapes*, de 80, capitaine Desmartis, fut longtemps aux prises avec *la Queen*, vaisseau de 90, monté par le contre-amiral Gardner, et ne se tira pas sans peine de cette lutte rendue inégale tant par la force du bâtiment adverse que par la qualité et l'expérience des officiers qui le commandaient; il fut démâté, mais *la Queen* souffrit considérablement aussi, et son capitaine de pavillon eut la jambe emportée. *Le Trente-un mai*, capitaine Ganteaume, matelot d'avant du commandant de l'arrière-garde française, se battit contre *l'Alfred* et *le Montagu*, et soutint *le Républicain*, assailli par le vice-amiral Alexandre Hood et plusieurs vaisseaux ennemis. Nielly, ayant un capitaine de pavillon détestable, fut obligé de remplir l'office de commandant à bord du *Républicain*, et reçut le choc des Anglais avec fermeté; mais il ne put empêcher l'arrière-garde d'être coupée, pour ainsi dire, entre chaque vaisseau. En définitive, *le Républicain* eut ses manœuvres hachées, et perdit sa mâture, sauf le mât de misaine.

La lutte du *Sans-Pareil*, de 80 canons, capitaine Courand, matelot d'arrière de Nielly, fut une des plus belles de la ligne française. Ce vaisseau, ayant commencé son feu à neuf heures et

[1] M. Emmanuel Dupaty, aujourd'hui de l'Académie française, que son collègue M. de Lamartine a placé, par erreur, à bord du *Vengeur*; et M. Duvergier de Hauranne, père du député actuel.

demie, avait mis en deux volées hors de combat *le Majestic*, de 74, capitaine Charles Cotton, qui était arrivé en dépendant pour couper la ligne entre *le Républicain* et lui. *Le Sans-Pareil*, après cet exploit, serra de plus en plus la ligne. Bientôt il eut à combattre *le Royal-Georges*, de 110 canons, monté par Alexandre Hood, et dont le mât de misaine tomba si près de lui qu'il fit jaillir l'eau à sa première batterie. *Le Sans-Pareil* ne perdit pas un moment, et démonta encore *le Royal-Georges* de son grand mât de hune, sans cesser pour cela de cribler de l'autre bord *le Majestic*, dont l'unique espoir semblait être désormais dans une remorque. Le capitaine Courand, croyant pouvoir préjuger du succès de tous les vaisseaux français par celui du sien, envoya féliciter l'équipage des batteries et leur annoncer que la victoire se déclarait pour la République. Mais tout à coup, on lui fit savoir de la dunette que *le Scipion*, capitaine Huguet, et *le Pelletier*, capitaine Berrade, derniers vaisseaux de l'arrière-garde française, faisaient retraite. Le brave Courand, dérouté par cette manœuvre qu'il put un moment croire ordonnée par l'amiral, ne fit pas moins tous ses efforts pour conserver son chef de file. Plusieurs matelots du *Sans-Pareil* crièrent à ceux du *Scipion* : « Oh! les lâches! ils fuient! » La déplorable conduite de ce vaisseau et celle du *Pelletier*, laissant derrière *le Sans-Pareil* deux vaisseaux anglais, *la Glory*, de 98 canons, et *le Thunderer*, de 74, le capitaine Courand jugea qu'il allait être pris entre deux feux; mais il n'en prépara que plus vigoureusement sa défense. *Le Scipion*, se trouvant un peu sur l'avant à tribord du *Sans-Pareil*, soit vengeance et mépris, soit erreur, les chefs de la première batterie de ce dernier lui tirèrent trois coups de canon. Cela fait, on ne s'en occupa plus. Courand renouvela l'ordre de se battre des deux côtés, et fit mettre la batterie d'en bas aux sabords. *Le Sans-Pareil* avait alors quatre vaisseaux anglais acharnés contre lui. Son mât d'artimon tomba, puis son mât de misaine qui, dans sa chute, écrasa le pont et embarrassa plusieurs pièces de canon. Son grand mât fut coupé à son tour par les boulets de l'ennemi, et engagea en tombant la deuxième batterie sur l'avant. Ses canons de

gaillard étaient ou démontés, ou enfouis sous les débris de la mâture. *Le Sans-Pareil* faisait eau de toutes parts. Néanmoins, étant venu à bout de se faire abandonner un moment de ses quatre ennemis, il en profita pour faire jouer ses pompes, se réparer un peu, et s'apprêter à recevoir un nouveau choc. Bientôt *la Glory* revint sur cet héroïque vaisseau, qui soutint encore avec elle trois quarts d'heure de combat, et la força de nouveau à l'abandonner. Mais *le Sans-Pareil* était presque dans l'impossibilité de manœuvrer, et ne pouvait plus espérer son salut que d'une remorque : il l'attendit. Quant au *Scipion* et au *Pelletier*, ils ne donnèrent pas sérieusement dans cette journée[1].

On a parcouru successivement, et dans l'ordre d'avant-garde à arrière-garde, depuis le premier jusqu'au dernier vaisseau, tout ce qui s'était passé dans l'armée navale de la République jusqu'au moment où, le feu ayant généralement cessé et la fumée s'étant un peu dissipée autour de chaque vaisseau, on put jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état des deux flottes. Il y avait autant de vaisseaux entièrement désemparés et démâtés du côté des Anglais que du côté des Français; et le nombre des morts et des blessés n'était pas énormément différent de part et d'autre. Tout attestait donc que si du côté des Français l'expérience et l'habileté eussent été au pair du courage et de l'acharnement, les Anglais n'auraient pas été les vainqueurs de prairial.

Mais quand Villaret-Joyeuse, sortant des tourbillons de fumée qui l'enveloppaient, donna le signal de ralliement, quel ne dut pas être son désespoir de ne plus trouver devant lui que *le Terrible* qui attendait une remorque! Il laissa arriver pour rallier son avant-garde qui était à près de deux lieues sous le vent, et fit virer sept à huit des vaisseaux les moins éloignés de lui, pour revenir à la charge et rejoindre son arrière-garde dont il n'avait nulle connaissance. Lors-

[1] Le capitaine Berrade, commandant *le Pelletier*, ayant été arrêté et emprisonné, écrivit pour sa justification, dans un style qui peint l'époque maritime : « Voilà la façon avec laquelle *j'ai cru de bonne foi de bien travailler* le 13 prairial; si j'ai manqué, c'est bien sans le vouloir. » (*Rapport du capitaine Berrade. — Section historique de la marine*).

qu'il l'aperçut enfin, elle était toute démâtée et pêle-mêle avec les Anglais, ainsi que plusieurs vaisseaux de l'avant-garde et du centre. Ne pouvant gagner assez le vent pour couvrir les siens, Villaret mit en panne par leur travers, afin de donner à ceux qui avaient déjà regréé quelques gaules, le temps d'arriver jusqu'à lui. Cinq de ces vaisseaux, parmi lesquels *le Républicain*, se rallièrent ainsi à *la Montagne* et furent sauvés. Villaret avait donné ordre à ses frégates et à ses corvettes de louvoyer, afin de s'élever jusqu'aux vaisseaux qui étaient le plus au vent et de leur donner des remorques; mais elles revinrent bientôt en assurant que les vaisseaux démâtés étaient ennemis. Quoique doutant de la vérité de cette réponse, Villaret-Joyeuse ne réitéra pas son ordre; il ne prit pas non plus le parti d'aller lui-même, avec les bâtiments valides qu'il avait ralliés, au secours de ces malheureux et héroïques vaisseaux. Désemparés, mais non vaincus, ils formaient un groupe et faisaient briller le pavillon tricolore, en tendant en quelque sorte les bras à l'armée, pour la prier de les secourir. Il suffisait de virer de bord pour les rallier et pour prendre deux vaisseaux anglais, également démâtés, qui en étaient peu éloignés[1]. Mais Villaret-Joyeuse n'était pas maître de ses mouvements; Jean-Bon-Saint-André, sortant de la cale où il s'était tenu caché pendant l'action, bien qu'il se soit vanté d'avoir paru sur la galerie au moment où le brave Bazire avait reçu le coup de mort, Jean-Bon-Saint-André trouvait avoir vu assez de batailles navales comme cela; son idée fixe était désormais de retourner au plus vite à Brest, en abandonnant au besoin tous les vaisseaux français qui ne seraient pas en état de suivre. Pour se consoler de ce désastre, il se tenait pour certain, dans son trouble extrême, d'avoir vu couler plusieurs vaisseaux anglais qui, en dépit de son journal, taxé de mensonge d'un bout à l'autre par le tribunal martial, devaient reparaître sur les cadres de la marine ennemie. Le pâle représentant, superbe seulement lorsqu'il s'agissait de désigner de braves officiers à l'écha-

[1] *Précis des principaux événements, etc.*, par Kerguelen.

faud, ne pensait même plus au grand convoi à l'intention duquel l'armée navale était sortie.

Cependant, la détresse des vaisseaux démâtés augmentait incessamment. *Le Vengeur* toutefois se flattait encore que l'armée de la République reviendrait, non pour recommencer la bataille, mais pour en faire la feinte et obliger les ennemis à abandonner les bâtiments français complétement désemparés, ainsi que ceux des leurs dont ils ne paraissaient pas s'occuper. Cette espérance ne tarda pas à être déçue : Villaret et les vaisseaux qu'il avait ralliés s'éloignèrent de plus en plus. Aucune frégate française n'étant venue, Renaudin eut la douleur comparative de voir que *le Vengeur* était abandonné, pendant que les Anglais envoyaient remorquer *le Brunswick,* non moins malade que lui. Les bras et les pompes ne suffisaient plus à bord du *Vengeur;* l'eau avait gagné l'entrepont; on avait beau jeter les canons à la mer, cela n'empêchait pas le vaisseau de s'emplir. La partie de l'équipage qui connaissait le danger répandit l'alarme. « Ces mêmes hommes, dit Renaudin, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés, frémirent à l'aspect du malheur d'un autre genre dont ils étaient menacés. Une fatigue extrême enlevait progressivement l'énergie aux courages. Les pavillons du *Vengeur* étaient *amarrés en berne*[1]. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer pour venir au secours de l'équipage du vaisseau français à demi-submergé, les pompes et les rames furent abandonnées. Ces embarcations arrivées le long du bord reçurent tous ceux qui purent s'y jeter les premiers.» Ce furent d'abord Renaudin et ses officiers[2], en signe d'amarinage, puis, en général, les gens valides au nombre de deux cent soixante-

[1] On sait que cette manière de plier les pavillons est un signe de détresse et un appel de secours. Comme Renaudin dit lui-même dans cet *extrait de son rapport*, qu'il n'avait plus devant lui que des vaisseaux anglais, c'était donc évidemment des Anglais qu'il réclamait le secours.

[2] Dans une liste manuscrite des officiers de marine, émargée des services de ceux-ci, qui se trouve aux *Archives de la marine*, sous la date de 1793 à 1796 (*Cartons des officiers militaires*), Renaudin est porté comme s'étant sauvé à la nage; mais cet émargement, contraire au rapport même de Renaudin, a été évidemment arrangé après coup, pour concorder avec la *Carmagnole* de Barère.

sept. A peine se furent-ils éloignés sur les canots anglais, qu'un affreux spectacle s'offrit à leurs regards. Ceux de leurs camarades blessés ou malades, au nombre de deux cents environ, qui étaient restés sur *le Vengeur*, levant les mains vers le ciel et poussant des cris lamentables, imploraient des secours qui ne pouvaient plus leur arriver. Mais, lorsque toute espérance fut évanouie, les républicains résolurent de périr du moins en gens dignes de leur titre et de leur nation. Formant un groupe sublime sur le pont, et agitant leurs armes et leurs drapeaux, ils s'enfoncèrent, avec le vaisseau, dans les flots, aux cris de : Vive la République! C'était un spectacle où la pitié touchait au sublime. Puis on n'aperçut plus que quelques hommes qui surnageaient à l'aide de débris du bâtiment. Ceux-ci encore furent sauvés par un cotre, une chaloupe et quelques canots, et conduits à bord des vaisseaux anglais. Le flot avait couvert pour jamais le reste. *Le Vengeur* avait amené sans doute, mais il ne serait pas du moins un vaisseau de plus pour l'ennemi[1].

Restaient six vaisseaux encore : *l'Impétueux, le Juste, l'America, le Northumberland, l'Achille* et *le Sans-Pareil,* dont la destinée ne semblait pas devoir être meilleure que celle du *Vengeur. L'America*, ayant vu passer à portée de voix *le Pelletier,* commandé par Berrade, lui demanda vainement la remorque. Alors, sans

[1] Tel est le récit authentique du combat du *Vengeur*, non d'après la *Carmagnole* de Barère, non d'après l'ode de Lebrun, traduite dernièrement en prose par M. de Lamartine, mais d'après *le Procès-verbal, daté de Tavistock* (*Angleterre*), *le* 1er *messidor an* II, *et signé : Renaudin, Jean Hugine, Louis Rousseau, Pelet, Trouvée, Lusset, etc., publié par M. Jal, dans le tome* 23, 4me *série, de la Revue britannique*. Renaudin, que M. Thiers, comme tant d'autres, a submergé, que M. de Lamartine a coupé en deux, dès le commencement de l'action, fut échangé contre le capitaine de la frégate anglaise *la Thames*, pris naguère par Zacharie Allemand, et élevé au grade de contre-amiral le 26 brumaire an III (16 novembre 1794); il fut mis à la retraite lors de l'organisation de l'an VIII et mourut le 1er mai 1809. La plus grande partie des équipages du *Vengeur* revinrent en France à la paix d'Amiens, et, dans ces dernières années encore, à chaque comédie que l'on a fait jouer au *Vengeur* sur nos théâtres nationaux, soit ailleurs, nous avons vu d'anciens matelots de ce vaisseau réclamer, dans les journaux, contre la submersion dont Barère voulut doter leur mémoire à tous. Le journal de Jean-Bon-Saint-André, tout mensonger qu'il est reconnu être lui-même d'un bout à l'autre, n'ayant pu prévoir quelle fantaisie prendrait à Barère, dans le but excusable alors de surexciter les esprits et de ne pas les laisser se démoraliser par le tableau, sans compensation, d'un désastre naval, ne dit pas un mot de l'affaire du *Vengeur*. Ce ne fut que dans la séance de la Convention du 21 messidor an II (10 juillet 1794), que Barère fit son histoire du *Vengeur*, sur la nouvelle donnée par les jour-

voiles, sans mâts, sans gouvernail, faisant eau de toutes parts, ne pouvant plus essayer de la moindre manœuvre, ni se servir de ses canons, dans l'impossibilité même de mettre ses chaloupes à la mer, et sans la plus légère espérance de secours désormais, ce vaisseau amena enfin son pavillon. L'honneur du capitaine L'Héritier et de son équipage sortit sain et sauf de cette terrible épreuve. Il en fut de même de celui du capitaine et de l'équipage du *Northumberland*, qui amenèrent dans une pareille situation.

On se souvient que le capitaine Blavet, commandant le vaisseau *le Juste*, après s'être fait panser de ses blessures, était revenu sur le pont avec l'espoir d'être secouru par des frégates; mais son espérance, comme celle de ses compagnons d'infortune, avait été trompée. Il donna encore quelques ordres, puis il s'évanouit de nouveau dans son sang, et fut porté sous le pont. Il était quatre heures du soir. Alors seulement *le Juste* fut cerné par les Anglais qui lui hélèrent d'amener, ou qu'ils allaient le couler. En ce moment, à l'insu des officiers et d'une grande partie de l'équipage, quelques individus coupèrent le guidon et amenèrent la flamme, cloués au bout dehors de beaupré et à un manche d'écouvillon. Il paraît que l'intention des officiers du *Juste* était de se faire couler plutôt que d'amener, car ils témoignèrent énergiquement de leur

naux anglais que ce vaisseau avait coulé après l'action. Dans cette séance, après avoir imaginé, avec Jean-Bon-Saint-André, que *trois vaisseaux anglais* avaient été *coulés bas*, il annonça, de ce ton déclamatoire qui lui était habituel, que le *Vengeur*, placé entre *la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat inégal*, avait vu tout son équipage *saisi d'une sorte de philosophie guerrière* et mieux aimer *s'engloutir au fond de la mer, que de tomber aux mains de la tyrannie*. « L'ennemi reçoit son dernier boulet, dit Barère, et le vaisseau fait eau de toutes parts..... Tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons et toutes les flammes sont arborés. Les cris de *vive la République*, *vive la liberté*, *vive la France!* se font entendre de tous côtés..... Ils voient l'Anglais et la patrie. Ils aimeront mieux s'engloutir que de la déshonorer par une capitulation. Ils disparaissent !!! » En conséquence, la Convention décréta qu'un petit vaisseau d'ivoire, représentant *le Vengeur*, serait suspendu aux voûtes du *salon de la liberté*. Mais il paraît qu'à la nouvelle de la résurrection de Renaudin et de la plupart de ses compagnons, on renonça à perpétuer aussi matériellement ce tableau. On se demande comment, après cela, l'histoire a pu rester si crédule. C'est que, d'une part, l'heure d'écrire l'histoire de la Révolution sans se laisser entraîner par les passions d'un parti quelconque, n'est peut-être même pas encore venue, et que, d'autre part, les gens qui ne prennent pas la peine de compulser le *folio* du *Moniteur*, qui leur ferait voir souvent le démenti donné aux pages précédentes, prendraient moins encore celle de recourir aux documents moins vulgaires.

indignation pour l'acte qui venait de se consommer presque clandestinement; ils voulaient faire replacer le guidon et la flamme; mais les mêmes individus les jetèrent à la mer. A quatre heures et demie, les embarcations anglaises s'approchèrent, et *le Juste* fut pris et amariné. Le premier officier ennemi qui parut à bord demanda le capitaine. Le lieutenant Cambernon lui montra ce digne commandant, supérieur assurément à celui du *Vengeur*, qui, étendu sur un lambeau de voile arraché par les boulets, reposait, baigné dans son sang, d'un sommeil semblable à celui de la mort.

L'Impétueux, dans sa détresse, vit aussi passer près de lui et à portée de voix, deux vaisseaux français sous toutes voiles. C'étaient *la Convention* et *le Gasparin*. Le lieutenant Treillard, qui avait maintenant le commandement de *l'Impétueux*, ayant fait hêler le second de ces vaisseaux pour lui demander la remorque, ne put comprendre sa réponse. Ne le voyant pas s'approcher, non plus que *la Convention*, et au contraire l'apercevant qui courait sur le gros de l'armée, il fit mettre pavillon en berne et la flamme nationale par-dessus, pour demander plus instamment assistance. Cette lugubre opération fut accompagnée des cris de : Vive la République! Treillard pensant que *le Gasparin* les avait entendus, accusa dans son rapport ceux qui montaient ce vaisseau d'être de *vils Français*, dont l'inhumanité et la lâcheté avaient été jusqu'à abandonner volontairement leurs frères dans la détresse.

On a vu toutefois que *la Convention* et *le Gasparin*, ces vaisseaux de tête de la ligne française qui avaient tenu bon si fermement avec *le Terrible*, étaient loin de mériter cette injurieuse épithète. Ayant considérablement souffert dans leur mâture par le fait de leur lutte persévérante, mais toujours fidèles l'un à l'autre, ils obéissaient maintenant, et non sans peine, au signal de ralliement *absolu* que faisait *la Montagne*, et se tenaient serrés le plus près possible pour ne pas être attaqués séparément, dans leur état délabré, par des forces supérieures. Villaret, d'autre part, faisant alors signal aux frégates seulement de prendre à la remorque les vaisseaux démâtés, les commandants de *la Convention* et du *Gasparin* purent croire que,

courant eux-mêmes de grands dangers, ils n'étaient pas tenus d'outrepasser les ordres qu'ils recevaient[1].

Cependant *l'Impétueux* était en partie submergé; l'eau s'engouffrant par ses sabords et s'étant déjà élevée à plus d'un pied dans la batterie basse, il fallut condamner celle-ci avec des planches et de la toile. Vers deux heures Treillard aperçut l'armée de la République qui défilait en ordre de bataille tribord sous le vent, et crut un moment, comme les autres, qu'elle allait revirer pour venir chercher les vaisseaux démâtés; elle l'aurait pu d'autant mieux que l'armée anglaise, en la voyant sous le vent courir en ligne de bataille tribord très bien formée, avait mis vent dessus vent dedans, et, loin de compter ramasser les vaisseaux français, était tout entière aux soins d'expédier des bâtiments légers pour remorquer onze de ses propres vaisseaux désemparés. A trois heures, *l'Impétueux*, enveloppé par trois vaisseaux ennemis soutenus de leur armée, reçut la bordée de l'un d'eux, ne put y riposter, à cause de la submersion de ses poudres, et amena pavillon. Les officiers et l'équipage quittèrent le vaisseau que l'eau et le feu ravageaient à la fois. Le brave Treillard eut le courage d'ajouter à son rapport justement accusateur des commandants en chef de la flotte française, en l'envoyant par l'intermédiaire des Anglais : « Tel est le précis de ce combat malheureux qui ne peut décourager des âmes vraiment républicaines. Quant à moi en particulier, il ne m'a fait d'autre impression que de me convaincre que nous sommes plus forts que nos ennemis. »

L'Achille, après avoir aussi accumulé les ressources du désespoir pour échapper aux Anglais et attendu inutilement des secours, s'était vu joint à son tour et amariné à quatre heures et demie. *Le Sans-Pareil,* environné de plusieurs vaisseaux qui menaçaient de le couler, amena pareillement, « mais pour toute l'armée anglaise,

[1] Le rapporteur Linois non seulement accepta et fit accepter leurs raisons par le tribunal martial, devant lequel ils comparurent; mais sembla même attribuer une partie de la faute qu'on prétendait leur imputer au commandant en chef quel qu'il fût, Villaret ou Jean-Bon-Saint-André.

selon l'expression de son vaillant capitaine, et non pour tel vaisseau ennemi en particulier. »

La perte des Français s'élevait donc à sept vaisseaux de ligne, dont un coulé, et à environ cinq mille hommes. Ce jour-là véritablement les marins dignes de la reconnaissance et de l'admiration nationales, furent ceux qui ne revinrent pas.

L'armée de la République fit route pour gagner le port de Brest, tandis que celle d'Angleterre faisait voile pour Spithead avec ses prises incapables d'être utilisées. Villaret-Joyeuse rencontra sur l'île d'Ouessant l'escadre de l'amiral Montagu, composée de neuf bâtiments de guerre, qui venait de donner inutilement la chasse à la petite escadre française de Cancale, et sur laquelle il aurait pu aisément prendre sa revanche. Après l'avoir poursuivie un instant et s'être vu si près d'un des vaisseaux de ligne ennemis, qu'il n'aurait eu qu'à faire encore un mouvement pour l'enlever, il mollit tout à coup, abandonna la chasse, reprit sa route, et alla mouiller à Berthaume, ayant quelque honte, ainsi que Jean-Bon-Saint-André, d'entrer à Brest avec un déficit si considérable dans sa flotte, sans y avoir préparé les esprits.

C'était ajouter une nouvelle faute à des fautes déjà bien nombreuses et bien grandes que de s'arrêter en cet état à Berthaume, où deux mille blessés ou malades moururent par le défaut absolu de soins, victimes de l'amour-propre et de l'imprudence de leurs chefs. En effet, « les vaisseaux désemparés sont en danger à Berthaume lorsque les vents soufflent du sud au sud-sud-ouest; et l'on a vu plusieurs fois des vaisseaux mouillés dans cette rade, dont le fond est un sable sec, obligés de couper leurs câbles pour entrer à Brest. D'ailleurs, l'armée française, qui n'était sortie que pour protéger l'entrée du convoi que l'on attendait d'Amérique, avait à craindre que l'escadre anglaise dernièrement vue ne s'en emparât; et, dans cette crainte, elle devait, avec les vaisseaux de Cancale et ses propres vaisseaux les plus en état, former une escadre de quinze vaisseaux pour aller chercher l'escadre ennemie rencontrée, la combattre ou l'éloigner de la côte, de manière à ouvrir un pas-

sage libre au convoi.... car si, après le combat, ou lorsqu'on était à Berthaume, celui-ci avait rencontré trois vaisseaux ennemis seulement, comme il n'était escorté que des deux vaisseaux *le Jean-Bart* et *le Tigre*, qui avaient chacun trois cents malades sur les cadres, il était entièrement pris, et tous les ports de l'Océan étaient livrés à la famine[1]. »

Heureusement l'habileté et l'activité du marin chargé de la direction du convoi déjouèrent toutes les combinaisons de l'ennemi; Vanstabel sut se passer du service de l'armée de Villaret. Après l'avoir vainement attendu pendant quinze jours au rendez-vous convenu, il se décida à remettre à la voile, et, sachant éviter toute rencontre funeste, traversa, le 3 juin, les eaux où l'avant-veille les flottes de France et d'Angleterre s'étaient livré bataille. Jugeant, aux débris que roulaient encore les flots, que de part et d'autre on avait dû être assez maltraité pour ne plus tenir l mer, il poursuivit sa route et entra à Brest, le même jour, avec son convoi augmenté de quarante bâtiments dont il s'était emparé chemin faisant. Une partie de la France fut sauvée de la famine, et un décret de la Convention déclara que le contre-amiral Vanstabel avait bien mérité de la partie.

Aussitôt son retour à Brest, Jean-Bon-Saint-André prit un arrêté pour enjoindre à l'amiral, à l'imitation de l'ordonnance de Louis XVI rendue après la bataille du 12 avril 1782, de passer sur une frégate avant d'engager l'action, et d'y rester jusqu'à ce qu'elle fût finie, ainsi qu'aux officiers généraux de se tenir hors de la ligne dans les grandes évolutions et dans les combats, chacun par le travers du chef de file de la colonne, le commandant en chef de l'armée au centre.

Plusieurs commandants des vaisseaux qui se trouvaient aux batailles de prairial furent destitués et arrêtés par ordre du représentant du peuple. Un tribunal martial fut assemblé pour les juger; mais le capitaine Linois, nommé rapporteur dans cette affaire, eut

[1] *Précis des principaux événements, etc.*, par le contre-amiral Kerguelen.

le courage de dévoiler une partie des mensonges du journal de Jean-Bon-Saint-André, et de reporter sur les ordres et les mauvaises dispositions de ce représentant et de l'amiral une partie des fautes des accusés. Quelques-uns, et parmi eux le capitaine Gassin et Berrade, furent condamnés; mais Linois obtint qu'on modérât la peine, en raison de leur inexpérience.

Telles furent dans leurs antécédents, dans leur exécution et dans leurs suites immédiates, les trop mémorables affaires de prairial qui, malgré les rapports emphatiques de Jean-Bon-Saint-André et de Barère, démoralisèrent plus encore la marine française que n'avait fait la catastrophe de Toulon ; car l'une avait été une trahison, l'autre était une défaite [1].

Les Anglais semblaient donc être devenus les maîtres de l'Océan. Ils en profitèrent pour venir insulter la France jusque sur ses côtes. Le 22 août 1794, une division de six de leurs frégates poursuivit dans la baie d'Audierne une frégate et deux corvettes françaises qui croisaient dans ces parages, et qui aimèrent mieux s'échouer que de se rendre. La division ennemie s'étant approchée d'assez près pour les attaquer encore dans cette position, les artilleurs,

[1] Documents dont nous nous sommes servi pour le récit des affaires de prairial : *Rapport du contre-amiral Villaret-Joyeuse* (publiés par M. Chassériau). — *Ordres de bataille de Villaret-Joyeuse (Archives de la marine).* — Rapports particuliers des commandants de *l'Achille*, de *l'Impétueux*, du *Tourville*, de *l'America*, de *la Convention*, du *Trajan*, du *Juste* (inédits.—*Section historique de la marine*). — *Procès-verbal du capitaine Renaudin* (publié par M. Jal). — *Journal sommaire de la croisière de la flotte de la République, commandée par le contre-amiral Villaret, tenu jour par jour par le représentant du peuple Jean Bon-Saint-André, embarqué sur le vaisseau* la Montagne, imprimé par ordre de la Convention nationale, 42 pages in-8, Paris, an II (pièce devenue fort rare). — *Relation*, par Peggy. — *Rapport de Howe.* — *Brenton's, Naval history.* — *James's, Naval history.* — *Life of admiral Howe*, un volume in-8.—*Memoirs of Collingwood*, un volume in-8. — *Un mois de rivalité entre la marine militaire de France et celle d'Angleterre, Mémoire rédigé par un ancien élève de l'École polytechnique, admis en* 1796, *après avoir fait deux campagnes sur l'escadre sortie de Brest en* 1794 *et* 1795. (C'est un amphigouri plein d'erreurs matérielles, qui preuve une fois de plus que certains témoins oculaires sont souvent les plus mal instruits. Celui-ci ne savait même plus quels étaient les vaisseaux qui se trouvaient en ligne. D'ailleurs, ce n'est qu'une longue et diffuse annotation des rapports anglais et du Journal de Jean-Bon-Saint-André. Ce témoin oculaire toutefois n'est pas de ceux, et il y en a, qui ont compté, avec Jean-Bon Saint-André, vingt-huit et trente vaisseaux dans la ligne anglaise, quoiqu'il n'y en ait eu très certainement que vingt-six, y compris le vaisseau-hôpital. Tous les documents sérieux s'accordent sur ce point.) — *Journaux contemporains.*— *Plans des diverses positions de l'armée navale (Communiqués par M. Chassériau. — Section historique de la marine).*

employés dans les forts de la baie, accoururent se réunir aux équipages français, et un combat acharné eut lieu pendant plus de six heures, au bout desquelles les Anglais prirent le large. Le 22 octobre suivant, une autre division de frégates ennemies, aux ordres de sir Edward Pellew, depuis lord Exmouth, prit, non sans beaucoup de peine, la frégate française *la Révolutionnaire*, commandée par le capitaine Thevenard fils. Mais, dans le même mois, une division française, dirigée par le contre-amiral Nielly, dispersa, à la hauteur du cap Cléar, un convoi anglais, et s'empara d'un des vaisseaux d'escorte, *l'Alexander*, de 74 canons, monté par le contre-amiral Bligh. *L'Alexander* arriva à Brest en assez bon état pour pouvoir être employé immédiatement par le vainqueur. Il n'en était pas de même des vaisseaux et autres bâtiments de la République pris par les ennemis; car de l'aveu des historiens anglais, ils s'étaient si vigoureusement défendus avant d'amener pavillon, qu'à leur arrivée dans les ports d'Angleterre on était obligé de les démolir comme inutiles. Le contre-amiral Bligh fut traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta.

Dans la Méditerranée, la Corse était devenue le point de mire des Anglais, toujours secondés par Pasquale Paoli qui, oubliant complétement ses vieux principes républicains, venait de faire accepter la souveraineté de son île natale par le roi d'Angleterre, avec l'espérance d'être nommé vice-roi. La flotte de lord Hood était tout entière employée à bloquer les ports et à croiser sur les côtes de la Corse, pour empêcher les garnisons françaises de recevoir des vivres et des munitions, tandis que l'armée de Paoli et quelques mille hommes de troupes anglaises de débarquement, commandés par le major-général Dundas, les assiégeaient par terre. La petite garnison de Bastia capitula avec tous les honneurs de la guerre et ne se retira même qu'après avoir exigé que ses partisans eussent la liberté de la suivre en France. Elle débarqua en effet à Toulon, avec eux, dans le courant du mois de mai 1794. Une division navale, commandée par Nelson, ne put d'abord empêcher quelques hardis navires de ravitailler Calvi. Un brigantin, conduit par le rusé Chaniel,

passa à travers cette division, y déposa des secours, et sortit avec le même bonheur qu'il était entré.

Une escadre de sept vaisseaux aux ordres du contre-amiral Martin, chargée tout à la fois de protéger les opérations de l'armée d'Italie et de seconder les garnisons françaises de la Corse, put d'autant moins suffire à cette double tâche qu'elle trouvait incessamment devant elle les flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, au nombre de plus de trente vaisseaux de ligne. Néanmoins, Martin essaya de jeter quelques secours dans Calvi, et présenta même le combat à la division du vice-amiral Hotham. Comme elle le refusait, Martin lui donna la chasse ; mais, poursuivi à son tour par les flottes combinées, il dut employer toutes ses ressources et toute son habileté à leur échapper. Il manœuvra si bien qu'il parvint à se retirer dans le golfe Jouan, sans avoir perdu un seul de ses bâtiments. De là, embossé sous la protection des forts de l'île Sainte-Marguerite, il défia pendant cinq mois, avec ses sept vaisseaux, toutes les forces navales d'Angleterre et d'Espagne, et réussit enfin à s'en faire abandonner. Après quoi, se jouant d'elles encore, il appareilla et rentra heureusement dans Toulon.

Une poignée de Français tint bon pendant cinquante-un jours encore dans Calvi contre l'armée de Paoli, réunie à un corps de troupes anglaises commandées par le général Stuart, et contre la division navale de Nelson, qui l'assiégeaient par terre et par mer. Nelson courut risque de recevoir la mort dans ce siége, où il perdit son œil droit. Enfin, la petite garnison, dépourvue de vivres, de munitions, en proie aux dernières extrémités, entourée d'ennemis jusque dans l'intérieur de la ville, et s'affaiblissant chaque jour par la disette et les maladies, autant que par le canon des assiégeants, fut réduite à capituler. Les troupes françaises se trouvèrent par suite avoir évacué toute l'île de Corse. Mais la trahison de Paoli envers la France, fut punie par la perfidie des Anglais à son égard. Ce ne fut point lui, ce fut sir Gilbert Elliot que le gouvernement britannique nomma vice-roi. Un parlement ayant

été donné au nouveau royaume, à l'imitation de celui d'Angleterre, Paoli ne put pas même se faire élever à la présidence, et il eut la douleur de se voir préférer son compatriote Pozzo di Borgo. Son dépit en fut extrême; mais, ne sachant de quel côté se tourner, de quelle puissance solliciter l'appui, il feignit la résignation, en attendant l'occasion favorable d'agir vis-à-vis des Anglais comme il avait fait vis-à-vis des Français [1].

Enfin, la fameuse journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) mit un terme à la sanglante dictature de Robespierre. Jean-Bon-Saint-André ne dut qu'à son absence de Paris de ne pas monter à l'échafaud avec les Robespierristes. La France commença à respirer, et la joie qu'elle fit éclater alors prouva bien que si elle avait appartenu tout entière au généreux mouvement de 89, elle n'avait pas été complice des crimes de la Terreur. Lasse d'être épouvantée, la France voulait être enfin gouvernée. Mais de nouvelles ambitions ne devaient pas tarder à en abuser. En attendant, une foule de décrets libérateurs et réparateurs furent rendus. Sur l'honorable proposition des représentants Tréhouart et Fort (de la Creuse), les tribunaux révolutionnaires furent supprimés dans les villes maritimes de l'Ouest. Les vice-amiraux Morard de Galles et de Saint-Félix, les contre-amiraux de Kerguelen, de la Touche-Tréville et de Sercey sortirent successivement des prisons, de même que les officiers Pierre Bouvet et son fils, Puren de Keraudrin, Prevost de Lacroix jeune, Blain-des-Cormiers, et tous ceux qui avaient survécu aux suites des affaires dites de Toulon et de Quiberon. On eut le tort immense de ne pas rétablir sur les listes de la marine Saint-Félix et la Touche-Tréville, les deux seuls hom-

[1] Il y eut cette année peu d'affaires navales de détail dans la Méditerranée. La frégate *la Boudeuse*, de 36 canons, capitaine Charbonnier, prit une frégate sarde de même force. Le brig anglais *l'Expédition*, de 14 canons, tomba, avec d'autres bâtiments, au pouvoir du contre-amiral Martin. Il ne faut point omettre le fait de vingt-deux marins français qui avaient été conduits de Toulon sur un ponton anglais de Gibraltar, et qui, ayant trompé la vigilance de leurs gardiens, descendirent, la nuit, dans une petite embarcation, simulèrent un moment de faire le service du canot de ronde, montèrent, armés seulement de morceaux de bois, à bord d'un bâtiment anglais, l'enlevèrent, et revinrent avec lui en France, après avoir passé sous le canon de plusieurs vaisseaux de ligne ennemis.

mes maintenant capables de relever la marine française de ses récents désastres. Le contre-amiral de Sercey ne fut pas plus heureux. Mais Morard de Galles et Kerguelen furent remis en activité, en même temps que le contre-amiral Truguet et les capitaines La Crosse et de Richery. La mise en liberté des individus compromis dans les affaires coloniales fut prononcée, sauf pour quelques-uns des membres les plus actifs de l'ancien club Massiac, qui du reste ne tardèrent pas à être délivrés.

CHAPITRE XVI.

1794.

Suite des événements aux colonies sous la Convention. — Attaque et prise de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe, par les Anglais. — Arrivée de la division Leissègues et du commissaire Victor Hugues dans la mer des Antilles. — Reprise de la Désirade. — Attaque de la Guadeloupe. — Défaite des généraux anglais Grey, Graham, Prescott, et de l'amiral Jervis (lord Saint-Vincent).— Reprise de la Guadeloupe.—Dictature de Victor Hugues.—Reprise de Sainte-Lucie.— Expulsion des Anglais des îles de la Dominique, de Saint-Vincent, de la Grenade et des Antilles hollandaises. — Suite de la révolution de Saint-Domingue. — Prise du Port-au-Prince par les Anglais. — Rappel des commissaires Polverel et Santhonax. —Les Français renfermés dans les villes du Cap et du Port-de-Paix. — Le général Laveaux appelle à son aide les nègres contre les Anglais et les Espagnols. — Toussaint-Louverture s'allie aux Français et est fait général au service de la République. — Développement de son ambition. — Ses succès sur les Espagnols et les Anglais. — Reprise de la province du nord par les Français et les nègres. — Défaite de l'amiral Parker et du général Bowyer à Léogane. — Brillante expédition du capitaine de vaisseau Allemand sur la côte occidentale d'Afrique. — Désastres des Anglais sur cette côte. — Affaires de la mer des Indes. — Fameux combats des frégates *la Prudente* et *la Cybèle* contre les vaisseaux anglais *le Centurion* et *le Dyomed*.

La nouvelle de la révolution thermidorienne n'était pas encore parvenue aux colonies, et les Anglais continuaient à y entretenir la division des esprits pour la faire servir à leurs projets de conquêtes. Ils avaient surtout à cœur de se relever de la honte de leur dernière expédition contre la Martinique. A cet effet, une escadre de trois vaisseaux de ligne, de douze frégates et de plusieurs bâtiments légers et bombardes, était partie d'Europe, sous les ordres de l'amiral Jervis, emmenant avec elle de nombreuses troupes de débarquement placées sous le commandement en chef de sir Charles Grey, qui avait sous lui les généraux Prescott et Dundas, ainsi que le prince Edward, depuis duc de Kent. L'escadre de Jervis et l'armée de Grey étant arrivées aux Barbades, y avaient rassemblé leurs forces, en y ajoutant toutes celles que les Antilles anglaises étaient susceptibles de leur fournir. Après un mois de préparatifs, elles parurent, le 4 février, devant la Martinique, et le débarquement s'opéra le lendemain sur trois points différents : au cul-de-sac Ma-

rine dans le sud-est de l'île, à la baie du Galion dans le nord, et à Case-Navire dans le sud. C'était au moment même où la Convention, par un de ses décrets, sanctionnait l'arrêté du commissaire Santhonax à Saint-Domingue, pour l'entière liberté des esclaves, et étendait cette mesure à toutes les colonies françaises. Quoique ce décret, en date du 16 pluviôse an II (4 février 1794), ne pût être connu à la Martinique, tout le monde l'y avait pressenti, par ce qui s'était passé à Saint-Domingue; et il en résulta un grand isolement pour le gouverneur de l'île et l'autorité métropolitaine en général. Rochambeau, abandonné par les gardes nationales des quartiers où avait débarqué l'ennemi, resta à la tête de huit cents hommes seulement, qui bientôt se trouvèrent réduits à six cents. Toutefois, une certaine quantité d'habitants de Saint-Pierre-de-la-Martinique, s'étant refusés à traiter avec les Anglais, vinrent se joindre à lui; il s'enferma avec eux dans le fort Bourbon, et y soutint un siége et un bombardement de trente-deux jours. Enfin, le 23 mars 1794, le général Rochambeau capitula devant toutes les forces anglaises réunies. La garnison fut prisonnière de guerre, et le général et son état-major eurent le droit de se retirer aux États-Unis. Quand la petite garnison du fort Bourbon, réduite encore par le siége et par la famine, défila en leur présence, les Anglais furent presque honteux de leur victoire si longtemps disputée par cette poignée de braves; et, dans un involontaire mouvement d'admiration, ils lui rendirent les honneurs de la guerre.

L'amiral Jervis et le général Grey laissèrent cinq régiments à la Martinique sous les ordres du général Prescott, et allèrent aussitôt attaquer Sainte-Lucie. La garnison de cette île était plus faible encore que celle de la Martinique. Le général Ricard, qui la commandait, quoique malade et dans un dénuement extrême, ne voulut pourtant pas se rendre sans coup férir, et ce ne fut qu'après quatorze heures de siége qu'il capitula, le 4 avril, aux mêmes conditions que le général Rochambeau.

L'expédition anglaise se porta ensuite contre la Guadeloupe, qu'elle savait être absolument sans défense, et en proie aux plus

violents déchirements intérieurs. Pendant qu'une de ses divisions allait s'emparer des îlots des Saintes, l'amiral Jervis opéra un débarquement à la baie du Gozier, sur la Grande-Terre de la Guadeloupe, le 11 avril 1794. Le lendemain, les Anglais, commandés par le général Dundas, enlevèrent d'assaut le petit fort Fleur-d'Épée, dont la garnison fut impitoyablement massacrée. On n'essaya d'aucune résistance ni à la Pointe-à-Pitre, ni dans les autres postes de la Grande-Terre. Le général Dundas éprouva un peu plus de difficultés dans l'autre partie de la Guadeloupe, où il ne s'engagea qu'avec une extrême circonspection. Néanmoins, son approche ayant jeté la ville de la Basse-Terre dans le plus grand désordre, et un ramas de ces prétendus patriotes des années précédentes ayant préparé l'entrée à l'ennemi par le pillage et l'incendie, le général Collot capitula, le 21 avril, pour la Guadeloupe et ses dépendances, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes. Grâce à leur bouleversement inénarrable, au mépris dans lequel y était tombée l'autorité métropolitaine et à l'abandon que semblait en faire la métropole elle-même, toutes les îles françaises du Vent étaient ainsi devenues en quelques mois possessions anglaises.

L'année 1794 ne se passa pas pourtant sans que la France eût pris une éclatante revanche aux Antilles. Une petite division navale, composée des deux frégates, *la Pique* et *la Thétis*, d'un brig et de cinq bâtiments de transport, avait appareillé de l'île d'Aix, le 22 avril 1794, sous les ordres du capitaine de vaisseau, depuis vice-amiral Corentin-Urbain de Leissègues[1], ayant à bord les deux commissaires civils Victor Hugues et Chrétien, et onze cent cinquante-trois hommes de troupes commandées par les généraux Aubert et Cartier. Après une traversée de quarante jours, la division Leissègues était arrivée aux Antilles qu'elle avait mission de secou-

[1] Leissègues appartenait à une famille noble de Bretagne ; il avait servi comme volontaire de la marine durant la guerre de l'Indépendance d'Amérique, et s'était trouvé à la reprise du Sénégal, ainsi qu'à la conquête des possessions anglaises de la Gambie et de Sierra-Leone ; nommé lieutenant de frégate, il avait fait la campagne du bailli de Suffren dans l'Inde, sur le vaisseau *le Sphinx*; sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant de vaisseau en 1791, il avait été fait capitaine au mois de mars 1793.

rir, mais qu'elle avait trouvées occupées par l'ennemi. Victor Hugues, homme ambitieux, entreprenant, plein d'audace, ayant passé une partie de sa vie aux colonies et sachant quelles ressources soudaines on y pouvait rencontrer, combien il était facile d'opérer aux Antilles des revirements imprévus, s'entendit avec Leissègues pour tenter sur tous les points contre les Anglais des coups de main hardis, aventureux, mais dont le succès justifierait la témérité.

La petite expédition commença par s'emparer de la Désirade, afin de se procurer un mouillage, et ce fut de là que, profitant de l'éloignement momentané de l'escadre de Jervis, elle partit pour la Guadeloupe. Un débarquement de troupes et de matelots eut lieu, le 2 juin 1794, à la Pointe des Salines. L'ennemi, attaqué à l'improviste, fut mis en déroute, et, s'enfermant dans les fortifications, ne s'opposa plus à ce que les Français prissent des positions et se retranchassent. Quatre jours à peine après, on se mit en marche pour le fort Fleur-d'Épée, dans lequel s'étaient jetés les équipages de tous les bâtiments du commerce anglais de la Pointe-à-Pitre, et que défendaient, en outre, neuf cents hommes et une bonne artillerie. Leissègues vint s'embosser devant ce fort pour le battre par mer pendant qu'on l'attaquerait par terre. L'assaut fut donné, le commissaire Chrétien y monta un des premiers, avec le général Cartier et l'adjudant général Rouyer, pour encourager les troupes. A minuit, le fort était enlevé par trois cents hommes environ. Les Anglais, épouvantés de tant d'audace, ne s'arrêtèrent dans leur fuite précipitée que quand ils eurent passé la Rivière-Salée. Au point du jour, les vainqueurs firent leur entrée dans la Pointe-à-Pitre, et s'emparèrent de quatre-vingt-sept navires marchands d'Angleterre qui se trouvaient dans le port, ainsi que des magasins immenses de denrées coloniales, naguère confisqués par l'ennemi. La liberté fut rendue à tous les individus que le gouverneur anglais Dundas avait fait emprisonner comme partisans déclarés de la France. On était déjà maître de toute la Grande-Terre, et si Victor Hugues eût suivi l'avis du général Aubert, qui voulait que l'on profitât de la démoralisation de l'ennemi pour passer sur-

le-champ la Rivière-Salée, on se fût présumablement emparé, dès lors, de toute la colonie. Mais le temps fut laissé aux Anglais de se reconnaître et de se fortifier au poste Saint-Jean, de manière à se rendre maîtres du passage du petit canal maritime qui divise la Guadeloupe en deux îles. L'amiral Jervis leur ayant amené des renforts considérables à la Basse-Terre, et y ayant déposé, le 7 juin, le général en chef Grey pour prendre le commandement à la place de Dundas, qui venait de mourir, les Anglais s'enhardirent, dès le lendemain, jusqu'à repasser la Rivière-Salée, et à s'acheminer sur la Pointe-à-Pitre, après s'être emparés du poste Le Sage; mais le général Aubert accourut au-devant d'eux, et quoiqu'atteint d'une balle à la poitrine, vint à bout de les repousser.

Le commandant Leissègues ayant ensuite introduit sa petite division dans le port de la Pointe-à-Pitre, le ferma à l'ennemi, au moyen de batteries qu'il arma avec l'artillerie de ses frégates, de petits bâtiments du commerce qu'il rasa pour les faire servir de canonnières, et de vieux navires qu'il coula dans la passe. Ces travaux étaient à peine terminés, quand l'amiral Jervis reparut devant la Pointe-à-Pitre, le 11 juin, avec six vaisseaux de ligne, douze frégates ou corvettes, cinq canonnières et seize transports chargés de troupes recueillies dans les colonies anglaises les plus voisines, ainsi que de tout l'attirail nécessaire pour un siége, et opéra une nouvelle descente au Gozier. Les Anglais ne marchèrent pas immédiatement sur le fort Fleur-d'Épée, mais, paraissant vouloir procéder méthodiquement, ils commencèrent par se former et se retrancher sur le lieu de leur débarquement, avec le dessein de s'avancer sur le fort par degrés. Cette circonspection donna le temps au commissaire Victor Hugues, devenu déjà presque maître absolu par la mort prématurée de son collègue Chrétien, de se fortifier lui-même et de préparer sa défense. Il détruisit tous les moyens de subsistance que pouvaient trouver les ennemis sur la Grande-Terre, et s'enferma avec les généraux des troupes de terre et le commandant de la division navale dans la Pointe-à-Pitre, tandis que le valeureux officier de terre Dumont et l'intrépide enseigne de vaisseau

Senèz étaient chargés, le premier de défendre le fort Fleur-d'Épée, le second le fort l'Union. Cependant les Anglais s'étaient peu à peu avancés, sous les ordres du général Grey, jusqu'à la position dominante du morne Mascotte que les républicains n'avaient pu conserver, faute de monde. Ils commencèrent alors à tirer, avec cinq batteries, sur le fort Fleur-d'Épée, qu'ils battaient aussi par mer avec leurs canonnières, alors que les troupes d'un camp établi par eux au morne Saint-Jean bombardaient la ville et le port de la Pointe-à-Pitre, et qu'une batterie à boulets rouges, placée au morne Savon, essayait en outre des moyens incendiaires. Durant un mois, cet affreux système de guerre continua, et les deux bords de la Rivière-Salée et du petit golfe qui la précède furent tout en feu. Dans leur désespoir, les Français coururent à plusieurs reprises, mais en vain, sur les mornes Savon et Mascotte pour les enlever à la baïonnette. La maladie du climat vint ajouter ses ravages à ceux des boulets incendiaires de l'ennemi; elle enleva le général Cartier et acheva l'adjudant général Rouyer, déjà atteint d'un éclat de bombe. Quoique décimés par le fer, le feu, le climat, la fatigue et le manque d'eau, les Français ne parlaient pas de se rendre; le brave Dumont et l'enseigne Senèz tenaient bon dans les forts Fleur-d'Épée et l'Union, comme Victor Hugues et Leissègues dans la Pointe-à-Pitre.

Furieux de voir que quelques chaloupes et une poignée d'hommes, resserrés dans une ville ouverte et dans deux ou trois postes, s'opposassent si longtemps aux efforts combinés de leurs armées de terre et de mer, les Anglais résolurent d'en finir par une attaque générale, dans la nuit du 1er au 2 juillet. Après avoir couvert la Pointe-à-Pitre de bombes et d'obus pendant huit heures consécutives, ils s'avancèrent silencieusement, en deux colonnes, contre cette malheureuse ville, qui n'offrait plus qu'un monceau de ruines, y pénétrèrent et achevèrent, par leur présence, de la plonger dans le désordre et l'horreur. L'attaque ayant commencé par un poste où Victor Hugues, Leissègues et Boudet prenaient, pour la première fois depuis huit jours, quelque repos, ces trois chefs

se réveillent en sursaut, courent rallier les troupes, et, après avoir quelque temps encore, mais inutilement, essayé de reprendre la ville, ils se retirent sur le morne du Gouvernement, d'où ils ne désespèrent pas encore de la République, ni d'eux-mêmes. Maîtres de la ville, les Anglais leur font pressentir quelques propositions pacifiques, mais elles sont rejetées, contre l'opinion du général Aubert, qui est à l'instant destitué [1]. Dès que le jour paraît, les ennemis marchent contre le morne du Gouvernement. Un feu terrible les reçoit et les foudroie, tandis qu'une frégate, mouillée au fond du port, les mitraille à bout portant. Les républicains les ont vus hésiter, puis chanceler; aussitôt, soldats, canonniers, matelots, volontaires et jusqu'à des mousses de dix ans, ils s'abattent dessus comme sur une proie certaine; ils les mettent en déroute, les poursuivent l'épée dans les reins, et ne s'arrêtent, las de donner la mort, qu'au pied de leurs retranchements. Huit cents Anglais sont pris, blessés ou tués, et parmi ces derniers le général Symes, le colonel Gomm, le capitaine de vaisseau Robertson et plus de trente autres officiers. On donna au morne du Gouvernement le nom de morne de la Victoire, qu'il a conservé, et à la ville de la Pointe-à-Pitre, reconquise par ce fait d'armes, celui de Port-de-la-Liberté, qui a disparu.

Les Anglais pourtant voulurent tenter un dernier effort la nuit suivante, en attaquant le fort Fleur-d'Épée. Ils lancèrent à profusion des bombes et des boulets sur ce poste important, sans lequel on ne pouvait rester maître de la Pointe-à-Pitre; mais ils entreprirent vainement d'arriver jusqu'aux remparts; tous ceux qui essayèrent de s'en approcher furent aussitôt victimes de leur témérité. Tout à coup, à deux heures du matin, sur un faux avis que Victor Hugues leur a fait adroitement parvenir, les ennemis sont frappés de terreur; ils fuient en désordre jusqu'à la baie du Gozier,

[1] Ce n'est que sous toutes réserves que nous mentionnons l'indécision dont aurait fait preuve en cette circonstance le général Aubert, d'après le rapport passionné de Victor Hugues. Le général Aubert, que ce commissaire traite lestement de lâche ainsi que le général Rouyer, était un habile homme et avait fait ses preuves de valeur dans l'expédition même. Il mourut, comme Rouyer, des suites de sa blessure, jointes à la maladie du climat et au chagrin.

abandonnant leurs effets, leurs équipages et leurs munitions. Le lendemain et le jour suivant, l'amiral Jervis n'eut d'autre occupation que de rembarquer ses compatriotes et leurs partisans, et de les transporter au camp du morne Saint-Jean.

Pendant deux mois et demi, on resta, de part et d'autre, dans l'observation, les Anglais attendant de puissants secours qu'ils avaient fait demander en Europe, les Français se préparant encore à recevoir l'ennemi et à réparer de leur mieux les vides effrayants que le canon et la maladie avaient jetés dans leurs rangs peu nombreux. Victor Hugues travailla avec une nouvelle ardeur à élever de nouvelles batteries, de concert avec l'officier d'artillerie Pélardy, passé, de capitaine, général en chef, et à tracer de nouveau un cercle de famine autour du camp ennemi. Néanmoins, les Anglais recevaient tous les jours des renforts, et, malgré la plus habile, la plus persévérante et la plus héroïque défense, la ville de la Pointe-à-Pitre, avec toute la Grande-Terre, aurait été à la fin réduite à capituler, si l'espérance d'affamer le camp de Saint-Jean avait été déçue. Cela pouvait être, car l'escadre de Jervis, bien qu'obligée de s'éloigner à cause de la saison, et pour aller chercher un abri à la Martinique, était sans cesse en communication avec le général Graham, resté commandant du camp à la place de Grey, et le ravitaillait fréquemment à l'aide d'embarcations. Leissègues, ayant entrepris d'intercepter ces secours, tira l'enseigne Senèz du fort l'Union, qu'il avait si vaillamment défendu, et l'envoya en croisière sur un brig de 14 canons. Avec ce seul bâtiment, Senèz enleva, à l'entrée du port de l'île Saint-Vincent, deux navires anglais, protégés par le feu d'une flottille ennemie. Mais ce moyen ne pouvait suffire pour arrêter les secours; d'ailleurs Victor Hugues, Leissègues et Pélardy avaient résolu d'en finir en expulsant les Anglais de la Basse-Terre, avant qu'ils eussent reçu leurs nouveaux renforts.

Le 26 septembre au soir, Pélardy et une colonne de soldats et de matelots, montés sur des chaloupes et des pirogues, passent, de nuit et sans être aperçus, sous le canon de l'escadre anglaise qui était à l'ancre, traversent le golfe étroit qui précède

la Rivière-Salée, opèrent une audacieuse descente à la Goyave, courent aussitôt à l'ennemi, tombent dessus avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître, désenclouent des canons, les pointent contre un vaisseau et une frégate de Jervis, qui recueillaient les fuyards, et incendient un bâtiment de 24 canons au moment où il allait lever l'ancre. Cent soixante prisonniers, cent soixante barils de poudre, de vastes magasins de vivres, et toute l'artillerie anglaise, sont les premiers fruits de cet exploit. Une seconde colonne, embarquée le même soir sous les ordres de Boudet, devenu de chef de bataillon général, était parvenue, de son côté, à descendre au Lamentin, malgré le feu d'une frégate anglaise; le lendemain, après avoir traversé la baie Mahaut, elle alla s'établir à l'habitation Paul, près du camp de Saint-Jean, où elle fut bientôt jointe par une troisième colonne, aux ordres du commandant Bures qui, s'étant présenté à l'heure fixée à la Rivière-Salée, avait démasqué une batterie de dix-huit, mis l'ennemi en fuite, et traversé ce canal à l'aide d'un pont volant. L'intrépide Senèz, revenu de sa croisière et placé à la tête d'une division de canonnières, étant déjà parvenu à prendre position entre l'escadre et le camp des Anglais, l'armée du général Graham se trouva littéralement cernée. En cette situation, Victor Hugues eut l'imprudence d'ordonner que l'on attaquât des hommes qui ne parlaient plus que de se rendre sans combat, et de plus négligea auparavant de reconnaître le terrain. Cette double faute coûta quatre cents hommes aux Français; et l'adjudant-major Pâris, nommé général à cette occasion, dut opérer la retraite à la place de Boudet, qui avait eu l'épaule fracassée. Le général Pélardy, accouru avec trois cents hommes, eut bientôt, il est vrai, réparé ce malheur, en établissant des batteries qui portèrent le ravage et la mort dans les retranchements des ennemis. Enfin, il s'apprêtait à forcer le camp de Saint-Jean, quand le général Graham signa, le 6 octobre, une capitulation aussi déshonorante pour lui que pour son pays, où il ne stipula que pour les Anglais, et abandonna les royalistes français, qu'il avait entraînés dans son expédition, à toutes les vengeances du commissaire de la

Convention. Vingt-deux chefs d'émigrés seulement obtinrent, par cette capitulation, le droit de s'embarquer sur une chaloupe couverte. Huit cents blancs, mulâtres et nègres, restèrent prisonniers de Victor Hugues, qui en fit fusiller quatre cents environ, et condamna les autres aux travaux publics[1]. On assure que le général Graham, imputant sa défaite à ces infortunés, avait témoigné le désir d'assister à leur exécution, à côté du commissaire conventionnel, et que celui-ci lui avait dit : « Mon devoir veut que je me trouve ici, mais toi, qui t'oblige à venir repaître tes yeux du sang français que je suis obligé de répandre? » Quant aux Anglais du morne Saint-Jean, *prisonniers sur parole*, ils s'embarquèrent sur leurs vaisseaux, au nombre de quatorze cents, laissant au pouvoir du vainqueur, outre ces victimes, trente-huit bouches à feu, deux mille fusils, et un amas considérable de munitions et de vivres. A l'approche du général Pélardy, ceux qui occupaient la Basse-Terre évacuèrent la ville, dès le 11 octobre, après avoir incendié l'arsenal. Le général Prescott, ayant exclu de ses rangs tous les émigrés des colonies, et s'étant renfermé avec huit cent soixante hommes de troupes dans le fort Saint-Charles, semblait se disposer à une longue résistance; mais les habiles préparatifs du général Pélardy pour l'assiéger, le décidèrent à quitter la partie, malgré la présence de trois nouveaux vaisseaux anglais arrivés d'Europe avec des secours de toute espèce. Ces bâtiments ne servirent qu'à hâter le rembarquement de l'ennemi. Les Anglais sortirent du fort Saint-Charles à la faveur de la nuit du 10 au 11 décembre 1794, pour s'enfuir sur l'escadre de Jervis, forte encore de sept vaisseaux et de quatre frégates, et qui ne s'était pas moins couverte de honte que le corps d'armée de Grey, de Graham et de Prescott. Le brave et habile Pélardy entra, dès trois heures du matin, dans le fort, où il ramassa, avec soixante-seize pièces de gros calibre, une multitude de fusils et de munitions de guerre et de

[1] Victor Hugues, dans son rapport à la Convention, porta à douze cents le nombre des émigrés coloniaux qu'il avait pris, et à huit cent soixante-cinq ceux qu'il avait fait fusiller; mais Boyer de Peyreleau assure qu'il exagérait son crime.

bouche, que les Anglais n'avaient pas pris le temps d'emporter. Victor Hugues fit déterrer et jeter à la voirie le corps du général Dundas[1], que l'on avait naguère inhumé dans le fort, et, à la place de l'inscription tumulaire à son honneur, il fit mettre la liste des crimes imputés à ce gouverneur anglais, qui s'était rendu odieux à la colonie par ses actes tyranniques.

Peu auparavant, quarante hommes déterminés, partis de la Pointe-à-Pitre sur des pirogues, avaient débarqué à Marie-Galante, s'y étaient emparés des batteries de l'ennemi, et, malgré la présence d'une frégate et d'une corvette anglaises, avaient reconquis cette dépendance de la Guadeloupe.

C'est ainsi qu'une expédition de deux frégates et de onze cents hommes dénués de tout et dont les cinq sixièmes étaient tombés victimes de la fièvre jaune autant que des armes de l'ennemi, après avoir lutté pendant six mois et vingt jours contre la formidable escadre d'un des plus grands marins dont s'enorgueillit l'Angleterre, et contre une armée de huit mille Anglais, bien approvisionnés, les avait vaincues et leur avait enlevé la Désirade, la Guadeloupe et Marie-Galante. L'intrépide Leissègues fut nommé contre-amiral et le brave Senèz lieutenant de vaisseau; ils l'avaient bien mérité.

Les Anglais étant chassés et les colons opposants étant mis à mort ou émigrés, Victor Hugues s'arrogea une autorité despotique à la Guadeloupe. Tout plia sous sa loi de fer. Les nègres ayant voulu remuer, il marcha contre eux, les défit, et soumit de nouveau à la culture tous ceux qui ne servaient pas comme soldats ou comme matelots. Il prononça la mise en surveillance de tous les parents d'émigrés, institua des commissions militaires, et, suivi d'une guillotine, alla rétablir l'ordre à sa manière dans tous les quartiers de la colonie. Les revenus des absents, provenant de biens évalués à plus de huit cents millions de livres du pays, furent versés dans le trésor public. La Guadeloupe devint une sorte de puissance isolée

[1] Différent du général David Dundas qui a figuré dans les affaires de Toulon.

au milieu des mers, ne conservant le nom français que pour le faire redouter. Une armée de près de dix mille soldats exercés et aguerris ôta aux Anglais jusqu'à l'idée d'une invasion. De nombreux corsaires, bravant les quarante vaisseaux, frégates et corvettes britanniques qui les poursuivaient dans toutes ces mers, désolèrent le commerce anglais, enlevèrent ou brûlèrent plus de cinquante navires, jetèrent sur les habitations une grande quantité de nègres, pris à bord des bâtiments ennemis qui venaient d'en faire la traite sur les côtes d'Afrique, et conduisirent, de vive force, dans les ports de la colonie, les navires des États-Unis d'Amérique qui refusaient d'y apporter leurs denrées. Mais, par malheur, Victor Hugues n'inspirait pas une moindre crainte aux Français qu'aux étrangers; il régnait sur eux en tyran farouche, flétrissant et glaçant tous les cœurs. « Son despotisme, dit le même auteur à qui nous avons emprunté ces détails [1], n'était point fardé par les qualités séduisantes d'un Pisistrate; un cynisme dégoûtant en accroissait l'horreur. » Victor Hugues écarta tous les gens qui gênaient son ambition inquiète ou dont le cœur honnête et généreux s'indignait de sa tyrannie. Bientôt le général Pélardy fut embarqué pour la France, et avec lui tous les officiers de terre dont les services, les talents et les conseils de modération offusquaient le commissaire. Le contre-amiral Leissègues et ses officiers de mer, en contact moins permanent avec lui, et d'ailleurs indispensables aux croisières et aux expéditions maritimes qu'il dirigeait en tous sens aux Antilles, n'encoururent pas de même sa disgrâce. Leissègues consentit à rester pendant quatre ans l'instrument de sa politique sur les mers, uniquement parce qu'elle était fatale aux Anglais, et ce fut à lui principalement et à Senèz que l'on dut ces hardis coups de main qui firent longtemps de la Guadeloupe la terreur du commerce et des colonies britanniques.

A la nouvelle des importants succès obtenus aux Antilles, le gouvernement conventionnel avait fait partir de Brest pour la Guade-

[1] Boyer de Peyreleau. (*Histoire de la Guadeloupe.*)

loupe, le 17 novembre 1794, sous les ordres du commandant Duchesne, une division navale composée du vaisseau *l'Hercule* et de plusieurs autres bâtiments portant des troupes, des armes, des munitions, et deux nouveaux commissaires, Le Bas et Goyrand, pour assister Victor Hugues. Celui-ci, prévenu de la prochaine arrivée de la division, envoya au-devant d'elle la frégate *la Pique*, capitaine Conseil, et la corvette *la Carmagnole*, pour lui faire éviter les forces anglaises qui croisaient au vent des îles et changer son point d'atterrage. Mais *la Carmagnole* fut obligée de se jeter à la côte de la Désirade, après un combat sanglant avec la frégate anglaise *la Blanche*, et *la Pique* fut amarinée par deux vaisseaux ennemis, après avoir perdu tous ses mâts et presque tout son équipage dans un engagement terrible avec cette frégate. Du reste, *la Blanche* n'eut pas un sort meilleur, et fut amarinée à son tour par la division française. Cette division arriva à la Pointe-à-Pitre, le 6 janvier 1795, diminuée d'un de ses transports, chargé de cinq cent cinquante soldats, qu'un vaisseau et une frégate d'Angleterre lui avaient enlevé près de la Désirade. Elle déposa quinze cents hommes environ dans la colonie, et, avec eux, Goyrand, l'un des nouveaux commissaires, que ne laissaient déjà plus dormir les lauriers de Victor Hugues, entreprit presque aussitôt d'aller reconquérir Sainte-Lucie à la République.

Goyrand débarqua dans cette île où l'attendait un parti de Français, attaqua les Anglais, le 22 avril 1795, leur mit sept cents hommes hors de combat, leur enleva successivement d'assaut le Gros-Islet, le Morne, la Vigie, la batterie de Saint-Eustache, formant la clef des ouvrages du morne Fortuné, et les réduisit à s'enfuir précipitamment sur leur escadre, dans la nuit du 18 au 19 juin, abandonnant, avec l'île entière, leurs femmes et leurs enfants, qui leur furent renvoyés par Goyrand, homme d'un caractère aussi plein d'humanité et de loyauté que d'intelligence et de courage. Ce commissaire établit dans Sainte-Lucie une administration bienfaisante qui le fit estimer et chérir de toute la colonie.

Les trois commissaires pour les Antilles, admirablement servis dans leurs desseins par le contre-amiral Leissègues et le commandant Duchesne, vinrent à bout aussi de faire expulser les Anglais de deux autres îles Caraïbes, la Dominique et Saint-Vincent, dont le traité de 1763 les avait mis en possession; les Caraïbes de Saint-Vincent vengèrent leur chef pris et pendu, par le massacre de tous les Anglais qui tombèrent entre leurs mains, et se donnèrent aux Français. L'île de la Grénade et ses dépendances les Grénadilles, se soulevèrent au nom de leurs vieux souvenirs français, et, avec l'assistance d'une petite expédition envoyée par les commissaires, rentrèrent un moment dans le giron de leur ancienne métropole. Enfin, la république batave, comme on va le voir bientôt, ayant dû faire cause commune avec la France, et les Anglais ayant aussitôt mis la main sur l'île Saint-Eustache et sur la partie hollandaise de Saint-Martin, dont ils occupaient déjà la partie française, les troupes des commissaires, réunies aux volontaires coloniaux et aux habitants, reprirent ces possessions, et les restituèrent à la Hollande pour ce qu'elle y avait droit.

Pendant ce temps, une escadre anglaise, forte de trois vaisseaux, de six frégates ou corvettes, de douze flûtes et d'un grand nombre de goëlettes, était venue mouiller, vers la fin du mois de mai 1794, à Saint-Domingue, en rade du Port-au-Prince, apportant, avec des débris de régiments émigrés de France, des déserteurs des anciens régiments qui avaient figuré aux colonies, une légion dite de Montalembert, composée de petits-blancs, anciens *patriotes* du môle Saint-Nicolas et de la Grande-Anse, et une brigade d'Irlandais. Les ennemis débarquèrent sur la côte du Lamentin, tandis que des corps francs, partis de l'Archaïe et de Léogane, accouraient par terre à leur aide. La trahison introduisit les Anglais dans le fort Bizoton. Polverel et Santhonax, qui avaient usé toute l'énergie des habitants et qui perdaient eux-mêmes la leur, se prêtèrent facilement à une capitulation du Port-au-Prince qui ouvrit ses portes aux Anglais le 4 juin, quand ces deux commissaires se furent retirés à Jacmel.

A peine Polverel et Santhonax étaient-ils entrés dans cette dernière ville, qu'un bâtiment de guerre français y arriva chargé d'exécuter le décret d'accusation lancé contre eux par la Convention nationale. Trop heureux de sortir, même par ce moyen, de l'épouvantable chaos dans lequel ils avaient contribué à plonger la colonie, ils ne firent aucune difficulté de s'embarquer et partirent pour la France, où ils comptaient sur leurs amis plus que sur leurs actes pour se justifier.

Pendant que les Anglais et les Espagnols, dans un traité provisoire, déterminaient les limites de leur protectorat à chacun, sur la partie française de Saint-Domingue, le général mulâtre Rigaud leur enlevait d'assaut Léogane et Tiburon, et les bloquait dans la Grande-Anse. Mais, d'un autre côté, le général français Laveaux, gouverneur provisoire de Saint-Domingue, jugeant que la possession du Cap n'offrait plus aucune ressource, chargea le mulâtre Villate d'en prolonger la défense le plus longtemps possible, et s'enferma dans le Port-de-Paix, où il soutint un siége de plusieurs mois contre les Anglais, les Espagnols et les nègres qui leur étaient alliés.

Il trouva un secours dans le décret du 4 février 1794, confirmatif de l'abolition de l'esclavage, qui parvint dans la colonie en même temps que la nouvelle de l'ajournement des débats sur le même objet dans le parlement anglais. Comme il n'avait plus rien à espérer de la race blanche, anéantie ou à peu près, Laveaux, en envoyant le décret à Toussaint-Louverture, et en faisant ressortir la différence de conduite des deux gouvernements, pressa des négociations déjà entamées avec ce chef influent qui se montrait fort jaloux de la puissance de Jean-François. Toussaint-Louverture écouta les propositions de Laveaux, passa du côté des Français, et abandonna, avec les Espagnols, Jean-François qui, ne voulant plus d'égaux parmi ceux de son sang, venait de se débarrasser de Biassou et de Candi. Laveaux prit sur lui de revêtir Toussaint-Louverture du grade de général de brigade, ce dont le chef noir se montra d'abord reconnaissant et fier. Parti de la Marmelade, le 25 juin

1794, avec un gros de noirs, Toussaint fit main basse sur les Espagnols qu'il rencontra, marcha sur le ventre de tous les postes qui refusèrent de se rallier à lui, et se rendit, par Plaisance et le Gros-Morne, auprès du général Laveaux. Quelques jours avant sa défection, le marquis de Hermona, qui l'avait encore sous son commandement, s'était écrié, en le voyant communier : « Non, Dieu, dans ce bas monde, ne saurait visiter une âme plus pure[1] ! » C'est alors que le vieux chef nègre ajouta à son nom celui de Louverture pour annoncer à la colonie, et surtout aux siens, qu'il allait ouvrir la porte d'un meilleur avenir[2]. Les premiers avantages que le général Laveaux tira de cette alliance furent la reddition de la Marmelade, du Gros-Morne, d'Henneri, du Dondon, de l'Acul et du Limbé. Bientôt toute la province du nord, moins le môle Saint-Nicolas qui restait aux Anglais, fut reconquise, et le pavillon français rétabli partout où il avait été supplanté par le pavillon espagnol. Peu après, la paix avec l'Espagne ayant décidé Jean-François à dissoudre ses bandes et à se rendre à la cour de Madrid, pour y jouir des grandeurs dont on l'avait honoré, Toussaint-Louverture n'eut plus de rival parmi les nègres, et marcha à grands pas à la domination de Saint-Domingue[3].

La présence des Anglais lui faisant alors obstacle, il les força à se replier sur Saint-Marc, dont il fit même un moment le siége. A la faveur de secours considérables qui leur arrivèrent d'Europe, les

[1] Pamphile-Lacroix, *Révolution de Saint-Domingue*, t. I, p. 301.

[2] *Idem*, *ibid.*, t. I, p. 303.

[3] Depuis, il disait quelquefois, avec un air de bonhomie et de confidence : « Dès les premiers troubles de Saint-Domingue, je sentis que j'étais destiné à de grandes choses. Quand je reçus cet avis divin, j'avais cinquante-quatre ans ; *je ne savais ni lire ni écrire* ; j'avais quelques portugaises ; je les donnai à un sous officier du régiment du Cap ; et, grâce à lui, en peu de mois, je sus signer mon nom et lire couramment. La révolution de Saint-Domingue allait son train ; je vis que les blancs ne pourraient pas durer, parce qu'ils étaient divisés et écrasés par le nombre ; je m'applaudis d'être noir. Il fallait commencer sa carrière ; je passai dans la partie espagnole, où l'on avait donné asile et protection aux premières troupes de ma couleur. Cet asile et cette protection n'aboutissant à rien, je fus ravi de voir Jean-François se faire Espagnol au moment où la puissante république française proclamait la liberté générale des noirs. Une voix secrète me disait : *Puisque les noirs sont libres, ils ont besoin d'un chef, et c'est moi qui dois être ce chef prédit par l'abbé Raynal.* Je revins avec ce sentiment et avec transport au service de la France ; la France et la voix de Dieu ne m'ont pas trompé. » (Pamphile-Lacroix, *Révolution de Saint-Domingue*, t. I, pages 401 et 405).

ennemis voulurent reprendre l'offensive; une escadre de quatre vaisseaux de ligne, six frégates et une grande quantité d'autres bâtiments armés, vint, à la fin de décembre 1795, sous les ordres de l'amiral Parker, opérer le débarquement du major général Bowyer et de trois mille deux cents hommes de troupes, dans les environs de Léogane; et bientôt escadre et armée de descente commencèrent le siége de cette ville. Pendant que le général Bowyer procédait à l'investissement par terre, l'amiral Parker s'embossait et envoyait une grêle de boulets au fort Ça-Ira; mais on lui répondit si vivement, qu'on ne tarda pas à le voir rompre sa ligne d'embossage et gagner précipitamment le large. Il est bon de faire remarquer, à cette occasion, que les armées navales et les armées de débarquement d'Angleterre ont été presque toujours repoussées avec pertes dans leurs tentatives de siéges et d'investissement. Les places qu'elles obtinrent leur furent livrées par la trahison et les discordes civiles; aucune ne fut réellement de leur part une conquête ni le prix d'un fait d'armes.

Si, des mers de l'Amérique, on portait ses regards sur celles de la côte occidentale d'Afrique et des Indes orientales, on trouvait que par là aussi le triomphe des ennemis de la République n'était pas aussi assuré que la dislocation de la marine et les guerres intestines des colonies le leur avaient fait espérer. La valeur et l'audace y tenaient lieu du nombre, sinon de l'habileté.

Le capitaine, depuis vice-amiral, Zacharie-Allemand[1], parti de Lorient, le 3 septembre 1794, avec le vaisseau *l'Experiment*, deux frégates et deux brigs, attaqua à l'improviste et détruisit les établissements et les forts anglais de la rivière de Sierra-Leone et de la Guinée. Il prit en outre, coula ou brûla deux cent dix navires d'Angleterre, le long de la côte occidentale d'Afrique, ainsi que toutes les embarcations à l'usage de la traite des nègres, et s'empara des

[1] Né au Port-Louis, en 1762, d'un père lieutenant de vaisseau, il avait débuté comme mousse dès l'âge de douze ans; il avait ensuite servi comme volontaire dans la Compagnie des Indes, sous les ordres de Suffren, qui le nomma lieutenant de frégate sur le champ de bataille; fait sous-lieutenant de vaisseau lors de l'organisation du maréchal de Castries, en 1786, il était passé lieutenant à l'organisation de 1791, et capitaine à la fin de 1792.

objets les plus précieux qui appartenaient à l'ennemi. Un seul des bâtiments capturés par lui contenait une valeur en marchandises de plus de trois millions de francs. Quand le bruit de cette expédition parvint à Londres, quatre cents banqueroutes s'y déclarèrent. Elle donna beaucoup de célébrité au capitaine Allemand et semblait présager en lui un marin aussi actif qu'entreprenant. Malheureusement, ses qualités militaires étaient déjà ternies par un caractère violent, dur, vexatoire, insolent et grossier jusqu'au cynisme, qui devait le rendre, surtout quand il serait parvenu aux plus grands honneurs, l'exécration de ses frères d'armes.

Pendant ce temps, la France n'avait dans la mer des Indes que deux frégates, *la Prudente*, capitaine Renaud, *la Cybèle*, capitaine Tréhouart, et un brig, *le Coureur*, capitaine Garraud, quoiqu'une escadre anglaise, composée de vaisseaux de ligne et de nombreux bâtiments légers, s'y préparât, sous les ordres du commodore Newcome, à entreprendre la conquête des îles de France et de la Réunion (Bourbon). Le commodore, après avoir fait ses principales dispositions à Madras, à Bombay et au Bengale, devait aller attendre, sur l'île de Rodrigue, une division de transports d'Europe, amenant le général Meadow et de nombreuses troupes de débarquement. En attendant, il envoya deux de ses vaisseaux, de 50 canons chacun, quelques-uns disent de 60 et 64, *le Centurion*, capitaine Osborn, et *le Dyomed*, capitaine Smith, croiser devant l'île de France. Aussitôt qu'on eut nouvelle de ces vaisseaux dans la colonie, le trouble y fut extrême, à cause des nombreux navires de course et d'approvisionnements que l'on y attendait. Dans cette situation, les capitaines Renaud et Trehouart proposèrent d'aller chercher aussitôt les vaisseaux ennemis avec leurs frégates, et cette résolution pleine d'héroïsme et de dévouement fut accueillie avec transport par toute la colonie.

Le lendemain, dès le point du jour, les frégates *la Prudente* et *la Cybèle*, accompagnées du brig *le Coureur* et du navire-corsaire *le Jean-Bart*, mirent à la voile sous les ordres du commandant Renaud, pour accomplir leur généreuse mission. Le 22 octobre 1794,

ayant aperçu les vaisseaux ennemis, elles coururent dessus avec impétuosité, les joignirent, sur les cinq heures et demie de l'après-midi, à huit lieues environ dans le nord de l'île Ronde, et commencèrent aussitôt l'action. *La Prudente* étant venue se placer par le travers du *Centurion*, ouvrit son feu à un quart de portée de canon de ce vaisseau. Dans le même instant, *la Cybèle* lâcha toute sa bordée sur *le Dyomed*. Les ennemis avaient l'avantage du vent et en tiraient un grand parti, mais sans faire perdre contenance à leurs légers adversaires. A bord de *la Prudente*, les officiers Flouet et Salembiers sont tués; treize morts et vingt blessés tombent autour d'eux. L'artilleur Sixte Brunet était occupé à charger son canon, quand un boulet lui emporte le poignet droit; sans en paraître ému, Brunet saisit le refouloir de la main gauche, achève sa charge, et ne songe qu'ensuite à faire étancher son sang qui coulait à flots. L'intrépide commandant Renaud, couvert de contusions, est renversé de son banc de quart à plusieurs reprises, et, se relevant toujours, se multiplie et prodigue ses encouragements avec ses ordres. Cependant, *le Centurion* a vu crouler son mât de hune et son mât d'artimon, et son pont est encore plus encombré de morts et de mourants que celui de *la Prudente*. Après une heure de combat dans la position sous le vent, la frégate française force de voiles, en faisant signal à *la Cybèle* et au *Coureur* de se régréer pour virer ensuite de bord, et gagner, s'il était possible, le vent à l'ennemi. *La Cybèle*, à demi-désemparée, ne peut réussir à dépasser *le Centurion* qui la combat par le travers, tandis que *le Dyomed* la canonne par la hanche. Alors le commandant de *la Prudente* donne le signal d'arriver par un mouvement successif; mais, du gouffre de fumée et de flammes dans lequel *la Cybèle* est plongée, Tréhouart ne l'aperçoit pas et continue le combat. Le brave Le Hir, son second, reçoit un coup de biscaïen au talon; chacun le presse de descendre pour se faire panser: « Non, répond Le Hir, j'ai juré de mourir à mon poste, et je ne le quitterai qu'avec la vie. » Un moment après, un boulet lui coupe les reins, et il meurt en disant: « Courage, amis, courage, vengez ceux qui sont morts! » Vingt-deux hommes ont péri autour de lui;

soixante-deux sont blessés, et, parmi eux, le vaillant Collet, qui depuis fut officier-général. Le petit brig *le Coureur* ne faisant pas moins bien son devoir que *la Cybèle*, la seconde avec une audace extraordinaire; trois quarts d'heure durant, le capitaine Garraud ose tenir le travers du *Dyomed*, dont une seule bordée, bien dirigée, peut le couler bas; mais, par l'adresse et la légèreté de ses manœuvres, il se dérobe sans cesse aux coups de son énorme adversaire. Si les frégates françaises avaient fait de nombreuses et regrettables pertes, les deux vaisseaux anglais avaient encore bien plus souffert dans leur personnel et dans leurs manœuvres. On voyait *le Centurion* qui, ses deux mâts croulés, ses gréements hachés, ses voiles en lambeaux, son gouvernail démonté, les sabords de sa batterie basse fermés et faisant eau de tous côtés, n'avait plus d'autre occupation que d'éviter les attaques et de se réparer à la hâte pour prendre la fuite. *Le Dyomed* n'etait pas dans un moins pitoyable état et ne paraissait pas songer davantage à continuer l'action. La manœuvre des deux vaisseaux anglais permit à *la Cybèle* de se rallier à *la Prudente* qui, ayant viré pour revenir au feu, la prit à la remorque. C'est ainsi que les deux glorieuses frégates, accompagnées du brig *le Coureur* et du petit corsaire *le Jean-Bart*, firent leur rentrée triomphale à l'île de France, d'où s'étaient éloignés, pour n'y plus reparaître, les vaisseaux ennemis. L'abondance revint dans la colonie, des gratifications considérables furent décernées par les colons aux familles des marins morts dans cette mémorable rencontre de deux frégates françaises contre deux vaisseaux de ligne anglais.

Ainsi, on peut dire que les campagnes de 1794 et de 1795 aux colonies dans les mers des Indes, des Antilles et de l'Afrique occidentale, avaint été glorieuses pour la République et susceptibles parfois de consoler le pavillon tricolore des échecs qu'il éprouvait en Europe.

CHAPITRE XVII.

1795.

Conquête de la Hollande. — Désastreuse croisière d'hiver de l'an III. — Conquête de la Catalogne et de la Biscaye. — Nouvelle révolte des ouvriers et des équipages de Toulon. — Départ de l'escadre de Toulon. — Campagne navale de l'an III dans la Méditerranée. — Prise du vaisseau anglais *le Berwick*. — Combat naval du cap Noli. — Héroïsme des capitaines Coudé et Benoist. — Réunion de la Flandre hollandaise à la France, et traité d'alliance offensive et défensive avec la Hollande. — Préludes de l'expédition des royalistes à Quiberon. — Vues de l'Angleterre. — Escadre de Brest. — Habile conduite de la division Vence. — Retraite de lord Cornwalis. — Armée navale de l'amiral Bridport. — Armée navale de Villaret-Joyeuse. — Chasse et combat naval de Grois. — Arrivée et debarquement du convoi du commodore Waren, en baie de Quiberon. — Les émigrés dans la presqu'île de Quiberon — Leur défaite par le général Hoche. — Suites de leur désastre. — Conduite de la division navale de Waren. — Fin courageuse des officiers du régiment d'Hector ou de Royale-Marine.

La République française, avant d'entrer avec plusieurs puissances européennes dans la voie pacifique que l'on a fait pressentir, avait dû opérer la conquête d'un important état maritime. La Hollande, que ne soutenait plus son antique amour de la liberté, depuis qu'elle subissait le stathoudérat héréditaire et absolu de la maison d'Orange, imposé par l'Angleterre et la Prusse, était devenue la proie d'une seule campagne du général Pichegru, malgré l'assistance d'une armée anglaise aux ordres du duc d'York; et, le 20 janvier 1795, à la faveur d'un des hivers les plus rigoureux dont l'histoire ait consacré le souvenir, on avait vu, chose inouïe, des escadrons de hussards et d'artilleurs à cheval, courir sur le Zuyderzée gelé, à l'attaque de la flotte batave, de peur qu'elle ne s'échappât au premier dégel et n'allât grossir l'armée navale d'Angleterre. Ils l'avaient trouvée enserrée dans les glaces près du Texel, s'étaient élancés contre elle au galop, et, l'ayant sommée de se rendre, si elle voulait éviter à la fois un siége et un abordage, ils l'avaient réduite à capituler. Les vieux républicains de la Hollande accueillirent les jeunes républicains français comme des libérateurs. Le stathoudérat fut aboli et la souveraineté du peuple proclamée. Un gouvernement provisoire s'organisa sous l'influence de la France, et une

assemblée d'États-Généraux dut travailler à doter la Hollande d'une constitution démocratique. Cinquante bâtiments de guerre que l'Angleterre n'avait pas ravis aux Hollandais, par suite de son alliance avec le stathouder, leur furent immédiatement rendus. La Hollande, réorganisée jusqu'à un certain point d'après ses anciens principes, pouvait être considérée comme une alliée assurée et fort utile, si l'on ne pesait pas sur elle d'un protectorat trop lourd, et si on ne la traitait pas en pays conquis. Elle offrait, avec le concours de sa marine, un refuge et des ports aux escadres de la République, et, par une étroite alliance, elle prolongeait le littoral français jusque fort avant sur la mer du Nord, d'où l'on pouvait courir sur les côtes naguère les mieux abritées de la Grande-Bretagne.

Par malheur, ces grands succès dus aux armées de terre de la République étaient, dans le même temps, fatalement compensés par de nouveaux désastres maritimes. Il semblait que les tempêtes elles-mêmes se conjurassent avec l'ennemi pour la ruine entière de la marine française. Les fautes du 13 prairial n'avaient point rendu sage. On avait imaginé de faire sortir, au milieu de l'hiver le plus âpre, l'armée de trente-quatre vaisseaux qui était mouillée dans la rade de Brest, sous les ordres de Villaret-Joyeuse, élevé au grade de vice-amiral. La plupart de ces vaisseaux avaient leurs mâts jumelés depuis la dernière bataille, faisaient eau ou étaient hors d'état d'aller à la mer. Leur sortie n'était qu'une imprudente parade qui avait pour but de faire voir à l'ennemi que la République avait toujours des forces navales imposantes, et que les pires saisons n'empêchaient pas le pavillon tricolore de se déployer sur les mers[1]. Mais le pavillon républicain n'était pas l'alcyon qui se rit de l'orage et se berce dans la tempête. A peine Villaret-Joyeuse avait-il appareillé au commencement d'un coup de vent, que le vaisseau à trois-ponts *le Républicain* avait fait naufrage au milieu du goulet, sur la Roche-Mingan; *le Redoutable* aurait eu le même sort, sans la présence d'esprit et les rares talents du capitaine Moncousu qui le commandait.

[1] Rapport du représentant Marec au comité de salut public.

La flotte était allée ensuite établir sa croisière du côté de l'île de Grois[1]; elle la tenait depuis un mois environ, et s'était emparée d'une soixantaine de navires de commerce ou de transports ennemis, lorsque, dans la nuit du 30 au 31 janvier, un ouragan furieux fit périr en pleine mer et engloutit, avec leurs apparaux, leur artillerie et une partie de leurs équipages, trois beaux vaisseaux de ligne, *le Neuf-Thermidor*, *le Scipion* et *le Superbe*. D'autres furent jetés sur les côtes : *le Neptune* se perdit sur les rochers de Péros; *le Téméraire*, *la Convention* et *le Fougueux* ne parvinrent qu'à grand'peine, le premier à Saint-Malo, les deux autres à l'île de Grois et à Lorient. L'armée navale eût été perdue entièrement, sans combat, si Villaret-Joyeuse et le représentant Tréhouart n'avaient pris sur eux de la faire rentrer à Brest, le 2 février 1795. Six vaisseaux qui avaient dû en être détachés, sous la conduite du nouveau contre-amiral Renaudin, l'ancien capitaine du *Vengeur*, pour passer le détroit de Gibraltar et renforcer l'escadre de Toulon, revinrent également au port d'où ils étaient partis sans avoir pu accomplir leur mission. Le représentant Marec, récemment nommé membre du comité de salut public, essaya d'atténuer l'effet de ce désastre, en disant à la tribune de la Convention que les bâtiments perdus étaient vieux et mauvais; mais cet administrateur éclairé qui savait au fond à quoi s'en tenir, assembla à l'instant un conseil extraordinaire pour parer aux dangers maritimes dans lesquels cette perte mettait la République, et il ne dépendit pas de lui que le résultat de cette réunion ne répondît à ses intentions. Malheureusement, le Trésor était sans argent et les magasins des grands ports sans matériaux[2].

Cependant les succès de la France redoublaient sur le continent. Non content d'avoir chassé les Espagnols du Roussillon, Dumouriez,

[1] Grois ou Groays, île de l'Océan, département du Morbihan, à deux lieues S.-O. du Port-Louis.

[2] Vers le même temps, la République perdait, mais d'une autre manière, la frégate *l'Iphigénie*, tombée au pouvoir de l'escadre espagnole de l'amiral Gravina, et les corvettes *l'Espion* et *la Tourterelle*, capitaines Montalan et Magendie, prises par la frégate anglaise *la Lively*.

les avait poursuivis au-delà des Pyrénées, et sa mort, arrivée au sein de la victoire, n'avait point ralenti l'ardeur des républicains qui s'étaient rendus maîtres d'une partie de la Catalogne et de la Biscaye, ainsi que des ports du Passage, de Saint-Sébastien et de Fontarabie. Les triomphes de la République n'étaient pas moins nombreux sur le Rhin. Enfin, le génie de Hoche, tant par les négociations que par les armes, semblait avoir mis fin à la guerre civile de l'Ouest, et l'on voyait le fameux Charette, en costume de général vendéen, la cocarde tricolore à son chapeau, faire son entrée pacifique dans la ville de Nantes, aux acclamations des républicains eux-mêmes qui saluaient en lui un héros et se flattaient d'avoir gagné un grand homme de guerre de plus à la cause du pays.

Le Midi seul présentait encore en ce moment des symptômes inquiétants de désordre. De ce côté, la Convention, épurée du terrorisme, avait à lutter contre les violences du parti jacobin et contre l'impatience réactionnaire du parti royaliste. Une agitation extrême régnait à Marseille et à Toulon. Dans le courant du mois de mai 1795, les ouvriers de l'arsenal enfoncèrent la salle d'armes, enlevèrent les canons du parc d'artillerie de terre, et s'organisèrent en bataillons, sous le prétexte d'aller dissiper les rassemblements d'émigrés qu'ils disaient exister à Marseille. Le mouvement insurrectionnel gagna rapidement les équipages des vaisseaux, et les plus mauvais jours de la rébellion envers les officiers reparurent. Les matelots, unis aux anciens clubistes et aux douze mille ouvriers de l'arsenal, ne voulaient pas laisser sortir la flotte, et ne craignaient pas d'accuser le contre-amiral Martin et les représentants qui étaient à bord d'être des contre-révolutionnaires. Martin, dont le républicanisme, au contraire, avait quelquefois pris des formes exagérées, fut vivement indigné de cette absurde accusation. Doué d'une force physique prodigieuse, faite pour en imposer à la force brutale, il menaça de la vigueur de son poignet le premier insolent qui oserait suspecter tout haut son républicanisme. L'aspect énergique et résolu du contre-amiral commença par faire taire les séditieux,

et quelques châtiments appliqués avec fermeté ramenèrent ensuite un peu d'ordre sur la flotte[1].

Néanmoins, une partie des insurgés se mit en marche sur Marseille; il fallut que les représentants du peuple en mission dans cette ville fissent placer une compagnie d'artillerie sur leur route, et envoyassent contre eux des escadrons de cavalerie qui les sabrèrent et les mirent en pleine déroute. Aussitôt, la petite armée conventionnelle, grossie de plusieurs bataillons de jeunes gens de bonne volonté des villes voisines, marcha elle-même sur Toulon, où elle fit son entrée au commencement du mois de juin 1795.

L'insurrection montagnarde étant vaincue à la fois à Paris et sur tous les points de la France, on en profita pour abolir définitivement le tribunal révolutionnaire. C'est à cette époque aussi que l'on commença à rouvrir les églises au culte catholique. Mais l'intrigue royaliste, toujours aux aguets, toujours égoïste et prête à replonger de nouveau le pays dans un abîme de maux pour arriver à une restauration, causa la suspension de plusieurs mesures réparatrices, et donna pour un moment raison à ceux qui ne voulaient pas que l'on cessât de sévir contre elle. Toulon lui dut un décret, rendu sur la proposition de Fréron, lequel exclut tous les émigrés de cette ville du bénéfice de la loi du 22 germinal an III (11 avril 1795) qui rappelait les Français expatriés par suite des événements du 31 mai 1793.

Cependant la flotte de la Méditerranée, composée de quinze vaisseaux de ligne et de neuf frégates ou corvettes, avait fait voile de Toulon dans les premiers jours de mars 1795, sous le comman-

[1] Plusieurs capitaines, encouragés par l'exemple du commandant en chef, déployèrent aussi une grande vigueur. Le capitaine, depuis contre-amiral Savary, entre autres, commandant le vaisseau *la Victoire* (l'ancien *Languedoc*), étant un jour poursuivi à terre, avec des vociférations, par un grand nombre de ses matelots, se retourne soudain, et, d'un ton sévère et plein de commandement, leur enjoint de se rendre à bord sur-le-champ; la plupart y vont, il les y suit dans son canot. Dès qu'il est arrivé sur le pont, il monte sur son banc de quart, et, l'épée à la main, il assemble autour de lui tout l'équipage, admoneste directement et nominativement les mutins, leur reproche la lâcheté dont ils viennent de se rendre coupables à son égard, punit les meneurs, pardonne aux autres, et, mêlant avec habileté l'expression paternelle au châtiment, parvient à étouffer la rébellion sur son bord.

dement du contre-amiral Martin, qu'accompagnait le représentant Le Tourneur (de la Manche). Elle avait pour triple objet de rendre la Méditerranée libre aux transports français et aux navires du commerce, de seconder les opérations d'Italie et de tenter un débarquement dans la Corse.

Le 7 mars, étant en vue de cette île, elle eut connaissance du vaisseau anglais *le Berwick*, de 74 canons, qui sortait du golfe de Saint-Florent et cherchait à doubler le cap Corse pour rejoindre l'escadre britannique, mouillée alors en rade de Livourne. Martin donna aussitôt signal de chasser à trois de ses frégates. L'une d'elles, *l'Alceste*, commandée par le lieutenant Lejoille, prend le devant, manœuvre de manière à couper la route à l'ennemi, attaque impétueusement *le Berwick*, le désempare dans sa mâture et son gréement, et, sur le seul aspect des deux autres frégates qui accourent pour prendre part à l'action, elle lui fait amener pavillon, après un quart d'heure de combat. Le grade de capitaine de vaisseau fut pour Lejoille la récompense immédiate de ce beau fait d'armes[1].

Peu après, pendant la nuit du 12 au 13 mars, l'armée française eut à essuyer un coup de vent qui obligea *le Mercure* à se séparer d'elle. Martin, par une fausse interprétation de l'arrêté, qui enjoignait au commandant en chef d'une flotte ou escadre de passer sur une frégate *au moment* de l'action, ayant quitté *le Sans-Culotte*, de 120 canons, pour monter sur la frégate *la Friponne*, *avant* aucune apparence de combat, ce vaisseau se sépara aussi momentanément de l'armée durant la même nuit, et faillit périr dans le port de Gênes, où il cherchait un refuge. Enfin, le vaisseau *le Ça-Ira*, de 80 canons, capitaine Coudé, perdit, dans un coup de tangage, ses deux mâts de hune.

Telle était la situation de l'armée française quand, le 23 ventôse an III (13 mars 1795), elle rencontra, à la hauteur du cap Noli, l'armée anglaise forte de 13 vaisseaux en bon état, dont trois à trois

[1] M. Hennequin, dans sa biographie de Lejoille, paraît bien renseigné sur cette affaire ; mais il la change du tout au tout dans sa biographie de Cosmao-Kerjulien, qui renferme, à cet endroit, autant d'erreurs que de mots.

ponts, sous les ordres de l'amiral Hotham, successeur de lord Hood.

La mer et le ciel étaient orageux, et les vents variaient sans cesse. L'ennemi, courant à contre-bord, était sous le vent; mais *le Ça-Ira* et deux autres vaisseaux français venaient d'y tomber aussi et se trouvaient à plus d'une lieue de leur armée. Ces deux derniers réussirent à échapper à une attaque de l'armée anglaise. Quant au *Ça-Ira*, la perte de ses mâts de hune l'ayant empêché de reprendre le dessus et de se rallier au contre-amiral Martin qui avait formé sa ligne de bataille, il se vit tout à coup engagé par l'avant-garde anglaise, dont Nelson faisait partie. Le capitaine Coudé changea sur-le-champ d'allure, et résolut de se défendre vigoureusement. Il laissa tirer un moment sur lui sans riposter, pendant qu'il faisait jeter à la mer les manœuvres qui obstruaient son pont et ses batteries. Une frégate ennemie, *l'Inconstante*, que soutenaient plusieurs vaisseaux, ayant mis le feu dans les grands porte-haubans du *Ça-Ira*, Coudé l'éteignit, et bientôt, détachant quelques bordées sur cette frégate, il la cribla et la réduisit à s'aller réparer à Livourne. A *l'Inconstante* succéda *l'Agamemnon*, capitaine Nelson, qui échangea avec *le Ça-Ira* une canonnade très vive; elle eût fini par être fatale au vaisseau anglais si plusieurs fins voiliers de l'avant-garde de Hotham n'étaient venus à son secours [1]. Alors aucun des bâtiments ennemis n'osa se présenter par le travers du *Ça-Ira* qui ralentissait leur impétuosité avec ses seuls canons de retraite. Le contre-amiral Martin donna l'ordre à *la Vestale*, capitaine Delorme, d'aller donner la remorque au vaisseau séparé, pour le dégager de dessous l'avant-garde anglaise, tandis que le signal était fait au *Censeur*, de 74 canons, capitaine Benoist, qui se trouvait en avant de la ligne française, de lui porter un prompt secours et de le couvrir au moment où on le remorquerait. *Le Censeur*, dans la confusion où était tombée à cette époque la langue des signaux, crut qu'on lui enjoignait aussi d'aller remorquer *le Ça-Ira*, et il s'y porta avec

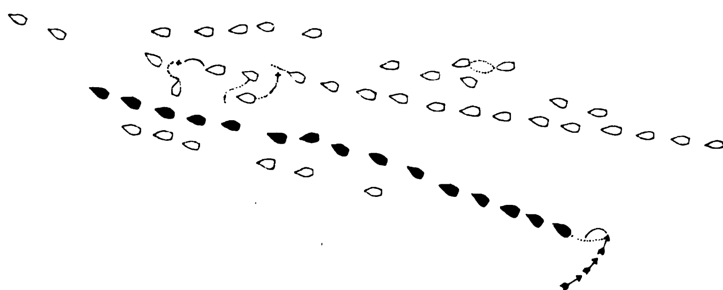
[1] Les historiens fabuleux de la vie de Nelson ont attribué au tir de *l'Agamemnon* la chute des deux mâts de hune du *Ça-Ira*, qui n'était due qu'à la tempête.

2e



3e position.
la brume s'est dissipée

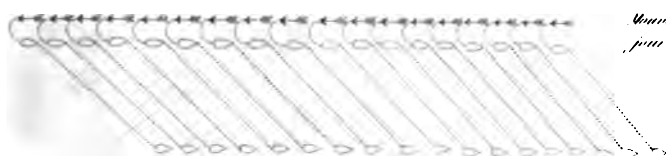
4



4e position

5

5e position



Mouvement du 4 au point du jour jusqu'à midi.

6e position
Les français prennent les amures à babord, virant lof pour lof et se portant sur les anglais



un si généreux dévouement, que bientôt il se trouva dans une position semblable à celle du vaisseau qu'il venait secourir. *Le Censeur* prit la remorque du *Ça-Ira* à la place de *la Vestale*, et partagea avec lui, pendant une heure et demie, le feu de plusieurs vaisseaux anglais dont l'obscurité du soir interrompit seule l'attaque.

A l'entrée de la nuit, Coudé voulut faire rendre compte de sa situation au contre-amiral Martin, mais ne put la lui donner à connaître exactement avec le porte-voix, de peur d'être entendu de son équipage et de causer ainsi du découragement parmi ses hommes, tout présageant pour le lendemain une nouvelle et plus sanglante action. *Le Ça-Ira* et *le Censeur* s'employèrent de leur mieux pour se réparer, mais ne purent faire que fort peu de voiles pendant la nuit du 13 au 14 mars. Néanmoins ils ne perdaient pas l'espoir de se rallier à l'armée française sous le vent et de l'avant de laquelle ils ne se trouvaient plus qu'à une faible distance, quand, à six heures du matin, une variation dans la brise, dont l'ennemi ressentit l'impulsion avant eux, permit tout à coup à Hotham de manœuvrer pour leur couper la retraite, sans qu'il fût possible à Martin de venir à leur secours. *Le Ça-Ira* et *le Censeur* essayèrent désormais en vain de se rallier à l'escadre; ils furent traversés et durent se résoudre ou à se rendre ou à engager une nouvelle lutte. Leur parti ne fut pas douteux.

Deux vaisseaux anglais de 74, *le Captain* et *le Bedfort*, ayant commencé l'attaque, furent en un instant mis hors de combat, mais ils furent aussitôt remplacés par *le Courageous* et *l'Illustrious*, de même force. Cependant le vent, qui ne cessait pas de varier, revint à l'avantage des Français, et les deux vaisseaux coupés purent croire un instant que l'affaire allait devenir générale. En effet, à ce retour favorable du vent, le contre-amiral Martin avait donné signal à son armée de se former en bataille sur *le Duquesne*, son chef de file, pour dégager les deux vaisseaux séparés; mais, ne se voyant pas suffisamment suivi ni soutenu, *le Duquesne*, au lieu d'arriver entre ces deux vaisseaux et l'escadre anglaise, tint le

vent et échangea avec celle-ci, en la prolongeant à bord opposé, une canonnade assez chaude à laquelle vinrent seuls prendre part *le Timoléon* et *la Victoire*. Elle dura jusqu'à ce que la ligne ennemie fût entièrement dépassée. *La Victoire*, capitaine Savary, se trouvant à une très petite distance par le travers d'un vaisseau anglais qui combattait *le Ça-Ira* par tribord, lui lâcha plusieurs bordées qui ne furent pas inutiles au brave Coudé. Savary parcourut toute la ligne anglaise à bord opposé, offrant successivement le combat à chaque vaisseau, depuis le premier jusqu'au dernier. Mais cette diversion ne pouvait suffire pour dégager les deux vaisseaux séparés. Coudé, assiégé par sept vaisseaux à la fois, parmi lesquels deux à trois ponts, cessa dès lors d'observer les manœuvres de l'armée française, dont la conduite indécise accusait de plus en plus la déplorable présence de Le Tourneur.

Jamais tableau de carnage et de mort n'offrit un plus épouvantable aspect que l'intérieur du *Ça-Ira;* mais plus le désastre était à son comble, plus il régnait d'ordre et de précision dans les batteries de cet héroïque vaisseau. L'air étant intercepté par l'explosion du canon, et les ennemis restant par suite sans mouvement, Coudé, bien secondé par le lieutenant, depuis vice-amiral Jacob, et par ses autres officiers, en profita pour ajuster son tir avec tant d'habileté, que bientôt on vit s'écrouler le grand mât, le mât d'artimon et le petit mât de hune du *Courageous* et de *l'Illustrious* qui tenaient le travers du *Ça-Ira*. *L'Illustrious* ayant même été obligé de faire côte, un cri d'enthousiasme salua ce double succès qui aurait assuré la victoire des Républicains, s'il y avait eu moins de disproportion dans le nombre, et surtout si l'escadre avait fait un peu plus d'efforts pour venir en aide aux deux vaisseaux qui combattaient avec tant d'ardeur. Mais, avant même que *le Courageous* et *l'Illustrious* se fussent éloignés, *le Britannia*, de 100 canons, portant le pavillon de l'amiral Hotham, *le Royal-Princess*, de 98, monté par le vice-amiral Goodall, et *le Tancredi*, vaisseau napolitain, de 74, s'étaient réunis à eux pour assaillir *le Ça-Ira*, par le travers, l'arrière et les hanches. Sous le feu terrible et incessant dont ils l'accablent,

ses dernières manœuvres sont hachées, dispersées, les restes de ses mâts sont coupés au ras du pont, ses batteries sont engagées par les débris de ses gréements ou presque englouties par le flot qui s'engouffre dans les sabords; *le Ça-Ira* est submergé de quatre pieds au-dessus de sa flottaison, dans toute sa longueur; il a douze pieds d'eau dans sa cale; six cents de ses défenseurs encombrent ses ponts de leurs cadavres mutilés; son intrépide capitaine, qui n'a pas quitté un instant le gaillard d'arrière, a l'estomac labouré par un boulet de canon, le bras droit fracassé, la tête et le corps tout entier couverts de contusions : et néanmoins on ne parle pas encore de se rendre sur *le Ça-Ira*, et la lutte continue avec un désespoir de plus en plus furieux. Coudé fait évacuer ses gaillards et envoie ses compagnons de gloire dans les batteries qui restent, pour prolonger la défense jusqu'à l'anéantissement du dernier d'entre eux, et jusqu'à ce que lui-même il ait trouvé le coup mortel qu'il défie. Mais le ciel prend pitié de ces braves et veut les réserver pour d'autres exploits. Les munitions sont épuisées, les poudres noyées : il n'y a plus moyen de combattre. C'est alors seulement que Coudé cède aux cris d'admiration et de générosité des ennemis qui lui témoignent qu'il a fait au-delà du possible pour l'honneur de la République; c'est alors seulement qu'il amène un lambeau d'étendard que l'on distinguait à peine à son bâton de pavillon. Lorsque Coudé fut amené à bord du *Royal-Princess*, Goodall et ses officiers s'avancèrent pour lui rendre honneur, tandis que l'équipage tout entier de ce vaisseau, debout sur le pont et sur les vergues, le saluaient de leurs acclamations, et quand il remit, suivant l'usage, son épée au vice-amiral, celui-ci lui dit, en la prenant et en lui présentant la sienne : « Commandant, je garde pour moi cette glorieuse épée, mais acceptez la mienne en échange pour votre noble courage. »

Le Censeur, que Coudé, dans sa reconnaissance, appela toujours depuis *le Généreux*, eut désormais à supporter seul l'effort général de l'armée anglaise. Depuis longtemps il était assailli par plusieurs vaisseaux, et criblé par ceux qui étaient de l'arrière du *Ça-Ira*, auxquels il ne pouvait riposter; le capitaine Benoist déployait pour

sa propre défense les mêmes ressources et le même courage qu'il avait montrés pour secourir son compagnon de gloire et d'infortune; mais après sept heures d'une lutte à jamais mémorable contre une armée tout entière, il devait succomber à son tour. Plus de mâts, plus de gouvernail, les batteries détruites et submergées, les poudres noyées, tous les artilleurs tués sur leurs pièces, les officiers morts pour la plupart, le capitaine couvert de blessures, mourant, et cependant ordonnant encore, du geste et du regard, que l'on combattît pour la République : voilà le spectacle à la fois héroïque et déchirant qu'offrait *le Censeur* lorsque, réduit mais non vaincu, il tomba enfin au pouvoir de l'ennemi. Dans ce moment, *le Duquesne, le Timoléon* et *la Victoire,* voyant que leur diversion était devenue inutile, prirent le parti de se rallier au gros de leur escadre. Les Anglais étaient si maltraités, qu'ils ne songèrent pas à les inquiéter dans leur retraite. *Le Ça-Ira*, comme *le Vengeur* aux journées de prairial, coula bas avant d'arriver dans les ports britanniques [1].

Des hommes du métier reprochèrent à bon droit au contre-amiral Martin et au représentant Le Tourneur leur inertie pendant les sept heures du combat soutenu par *le Ça-Ira* et *le Censeur;* on leur demanda pourquoi l'escadre française étant au vent, ils ne l'avaient pas formée en bataille sur ces deux vaisseaux ? Le contre-amiral Martin, qui n'avait pas eu son libre arbitre, s'abstint de toute réflexion comme de tout rapport; mais Le Tourneur crut donner le change sur sa coupable conduite, en exaltant les équipages au détriment des officiers, et en répandant contre ceux-ci, particulièrement contre les deux héros du *Ça-Ira* et du *Censeur*, un torrent de reproches immérités et d'injures.

En publiant lui-même un rapport mensonger du combat du cap Noli, Le Tourneur prouva qu'il entendait s'emparer jusqu'au bout du rôle du commandant en chef. Trompé par ce rapport, le

[1] M. Hennequin, qui ne craint pas plus de se contredire que de se répéter à deux ou trois pages près, rend compte de six manières différentes des combats des 13 et 14 mars, dans ses biographies de Martin, de Jacob, de Cosmao, Savary, Lejoille et Coudé; celle de la biographie de Coudé est la plus exacte pour ce qui a rapport au *Ça-Ira*.

membre du comité de salut public Marec émit, sur cette affaire, dans une séance de la Convention, une opinion que, suivant les expressions mêmes du commandant du *Ça-Ira*, le désintéressement et la justice réprouvaient [1]. Mais, plus forte et plus retentissante que celle du membre du comité de salut public, la voix de la France entière rendit un éclatant hommage à la valeur de Coudé et de Benoist; et, plus tard, un arrêté du gouvernement, en date du 11 pluviôse an IV, sanctionna cette opinion du pays [2].

L'expédition de Corse était manquée, et l'escadre française rentra à Toulon; mais la République pouvait s'en consoler par des victoires sur le continent dont elle recueillait en ce moment les brillants résultats. En effet, la paix de Bâle fut signée avec la Prusse, le 5 avril 1795, et un traité d'alliance offensive et défensive contracté avec la Hollande, le 16 mai suivant, donna à la France toute la Flandre hollandaise, compléta son territoire du côté de la mer, en l'étendant jusqu'aux bouches de la Meuse et du Rhin, déclara le port

[1] Marec dit : « *Il paraît* qu'il a été commis des fautes graves dans cette campagne, non de la part des équipages qui se sont montrés pleins de zèle, d'ardeur, de dévouement et de *docilité* (il y avait donc eu un grand changement dans leur esprit, depuis leur sortie de Toulon ?), mais *de la part de ceux qui les commandaient*. Votre comité portera un œil sévère sur la conduite de tous les officiers : *les lâches et les ineptes* seront écartés des commandements qui seront confiés à de plus habiles et plus expérimentés. » (Séance du 13 germinal an III).

A cette époque, il s'opérait une réaction contre les nouveaux officiers de la marine, non pas seulement parmi les hommes de la nuance modérée de Marec, mais parmi les conventionnels les plus fougueux. Dans les séances du 1er et du 2 avril 1795, Jean-Bon-Saint-André prononça deux discours dont l'impression fut ordonnée, et où l'on remarquait ces tardifs aveux : « L'expérience nous a démontré assez que dans la marine il existe des vices qu'il est nécessaire d'anéantir.... Il ne faut pas nous le dissimuler, *la plupart des officiers manquent d'instruction et de docilité*. » (Ce qu'il y a de curieux, c'est que c'était lui qui en avait choisi et nommé la moitié au moins).

C'est ainsi que, tombant d'une exagération dans une autre, on devenait injuste pour ces officiers inexpérimentés que l'on avait tout d'un coup portés aux plus hauts grades, dont on avait enflé l'orgueil, suscité les jalousies, excité les passions, indiscipliné l'esprit. On les attaquait à l'époque positivement où ils commençaient à se modifier d'une manière favorable, à reconnaître eux-mêmes leur insuffisance et où ils s'épuisaient en louables efforts pour s'instruire, pour s'élever autant que possible, si avancés en âge, à la hauteur de leur mission. L'iniquité des contempteurs de l'ancienne marine se dévoilait tout entière à l'égard de la nouvelle, en commençant ses agressions contre celle-ci par ces deux intrépides commandants que l'on appelait Coudé et Benoist.

[2] Documents consultés pour les combats de ventôse an III. — *Lettre du capitaine Coudé, Correspondance de Le Tourneur (de la Manche) et Rapports de Marec, dans le Moniteur.* — *Dossiers Martin, Coudé, Benoist, Savary* (*Archives de la marine*). — *Précis des principaux événements*

de Flessingues commun aux deux nations, reconnut la liberté de navigation dans l'Escaut, autorisa des garnisons françaises dans les principales places bataves, assura à la République une indemnité de cent millions de florins pour frais de guerre, et mit à sa disposition douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates particulièrement destinées à servir dans la mer du Nord et la Baltique. A la même époque, la Suède, le Danemarck, la Toscane, Venise, et les États-Unis d'Amérique, comme la Prusse et la Hollande, reconnurent la République française, en accréditant auprès d'elle des ambassadeurs. Enfin, grâce à l'attitude sage, modérée, régulière, non moins que ferme et courageuse, qu'elle avait prise depuis la révolution thermidorienne, l'Europe et le monde entier semblaient croire à sa durée.

Ce fut pourtant ce moment si peu opportun que les royalistes du dedans et du dehors choisirent, à l'instigation de l'Angleterre et de la Russie, pour faire une nouvelle levée de boucliers. Leurs agents à Paris reçurent la mission secrète d'enlever le jeune dauphin, fils de Louis XVI, de la prison du Temple, pendant qu'en Angleterre, le comte de Puisaye, chef de chouans et auteur principal de ce projet, ayant de longue main préparé un mouvement en Bretagne, s'occupait à rassembler les éléments d'un débarquement d'émigrés sur cette partie de la côte de France, et qu'en Russie, le comte d'Artois (depuis Charles X) était pressé, par la czarine Catherine II, de se mettre à la tête d'une expédition destinée à rétablir sa famille sur le trône. Catherine lui promettait des secours en troupes et lui en donnait provisoirement en argent. Elle lui fit en outre solennellement présent d'une épée d'or à pommeau de diamant, bénite dans la cathédrale de Saint-Pétersbourg, et sur la lame de laquelle étaient inscrits ces mots : « *Donnée par Dieu, pour le Roi*[1]. » Il y avait

de la guerre présente, des causes de la destruction de la marine française, etc., par le contre-amiral Kerguelen. — *Brenton's naval History*. — *James' naval History*.

M. Chassériau a reproduit récemment le rapport de Le Tourneur, qui ne peut donner aucune idée saine du combat du cap Noli ; on regrette de ne pas voir du moins à côté celui du commandant Coudé, qui se trouve aussi dans le *Moniteur*, sous la forme d'une lettre datée du 29 fructidor an IX, non plus que l'arrêté du 11 pluviôse an IV.

[1] « A l'audience du départ, au milieu de sa cour, et dans l'appareil de toute sa grandeur,

dans Catherine le besoin de s'immiscer dans les affaires de l'Occident, le fastueux désir de s'ériger en protectrice de la plus ancienne maison royale de l'Europe et de la cause des trônes absolus. Quant au gouvernement anglais, personnifié dans Pitt, il lui suffisait, pour paraître entrer dans les vues de Puisaye, de l'intérêt qu'il avait à ranimer la guerre civile en France, sans que l'on ait besoin d'y joindre l'odieux projet de faire conduire à une boucherie certaine les débris du personnel de l'ancienne marine de Louis XVI, au moment où une amnistie générale semblait près d'être proclamée et de les rappeler pour la défense du nouveau pavillon. Il n'eut pas cette machiavélique pensée sans doute, quoiqu'après l'événement de Toulon on ait pu le soupçonner de tout, sans lui faire injure; mais il mesura ses secours et prit ses dispositions de manière à ne sacrifier d'abord, en ce qui le concernait, que de l'argent, dans lequel il comptait bien rentrer un jour, et à pouvoir s'emparer des résultats, si par hasard la tentative réussissait. Pitt prêta donc des bâtiments de transport et donna de l'argent, mais point de troupes anglaises. Il fit imposer deux chefs à l'armée de débarquement des émigrés, afin de pouvoir s'assurer de l'un par l'autre; et le comte de Vaugiraud, ancien capitaine de vaisseau dans la marine de Louis XVI, fut chargé de diriger la descente, mais sous l'autorité du commodore Waren. C'est ainsi que le gouvernement britannique paralysait toujours, par un secret contre-poids à tous les hommes et à tous les actes, l'effet de son bon vouloir apparent. Deux vaisseaux de ligne de 74 canons, quatre frégates, deux corvettes, deux cotres, quatre chaloupes canonnières et cinquante transports, voilà quels étaient les moyens mis par Pitt non

dit le comte de Vaublanc, l'impératrice s'avança vers le prince, et en lui donnant elle-même l'épée, elle lui dit : *Je ne vous la donnerais pas, si je n'étais persuadée que vous péririez plutôt que de différer de vous en servir.* Le prince prit l'épée, et dit avec trop peu de physionomie : *Je prie Votre Majesté Impériale de n'en pas douter.* ..... Nous ne fûmes pas plutôt seuls, le comte d'Esterhazy et moi, qu'il me dit : *Que pensez-vous de ce que vous avez vu? — Beaucoup de grandeur dans l'impératrice*, lui dis-je. — *Oui assurément*, me répondit-il. *Et M. le comte d'Artois?* — Je lui dis : *Il a reçu cette épée comme un homme qui ne s'en servira pas.* Je vis que le comte d'Esterhazy le craignait. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de Vaublanc, Paris, 1806).

pas à l'entière disposition, mais à l'usage conditionnel d'un premier corps de débarquement d'émigrés. Une seconde division navale devait, d'après les assurances du cabinet britannique, aller prendre, aussitôt après le départ de la première, un second corps d'émigrés organisés en cadre dans l'île de Jersey, croiser devant Saint-Malo, où Puisaye avait pratiqué des intelligences dans le but de faire livrer la place, et, en cas d'insuccès, venir se joindre à la première division; tandis qu'une troisième, composée principalement de transports, irait chercher à l'embouchure de l'île d'Elbe les débris de l'armée de Coudé; qu'une quatrième croiserait devant Brest, sous les ordres de lord Cornwalis; et enfin qu'une escadre de quatorze vaisseaux, six frégates et nombre d'autres bâtiments, commandée par l'amiral Bridport, étendrait sa protection sur ces différentes divisions. Tout cela était assurément bien combiné pour rendre les Anglais maîtres de la mer, pour produire une diversion favorable à l'empereur d'Allemagne, unique allié déclaré qui restât alors ouvertement à l'Angleterre, et détourner la République du soin de ses colonies; mais cet éparpillement de forces, ces divisions qui ne devaient opérer que des descentes successives, et par là même impuissantes, prouvent qu'il n'entrait pas dans la politique de Pitt de faciliter aux royalistes un succès décisif, ou démentent pour un moment l'immense réputation d'énergie et de capacité acquise à bon droit à ce ministre. Pitt ne voulait ni une France monarchique forte, ni une France républicaine puissante; il voulait que l'Angleterre restât arbitre entre deux factions qui se disputeraient l'héritage de Louis XVI.

Cependant le contre-amiral Renaudin avait fait voile plus heureusement que la première fois, avec ses six vaisseaux et quelques bâtiments légers, pour aller renforcer l'armée navale de la Méditerranée; et trois vaisseaux et sept frégates avaient été en outre détachés de l'escadre de Brest pour escorter, sous les ordres du contre-amiral Vence, un convoi de Bordeaux. De sorte qu'il ne restait plus de disponible dans l'Océan, pour s'opposer aux mouvements maritimes de l'ennemi, que neuf vaisseaux de ligne et quelques bâtiments

inférieurs [1], et encore étaient-ils destinés, dans le principe, à diverses expéditions coloniales. Toutefois, à la nouvelle des projets des royalistes et des Anglais, ces expéditions furent contremandées, comme l'avait bien espéré le gouvernement britannique, et les neuf vaisseaux furent retenus, sous le commandement du vice-amiral Villaret-Joyeuse, pour mettre obstacle, autant que possible, aux opérations de l'ennemi dans la Manche.

Déjà le vice-amiral Cornwalis était sorti de Spithead avec cinq vaisseaux de ligne, deux frégates et un brig, et avait porté sa croisière sur les Penmarcks, pour y intercepter le convoi du contre-amiral Vence. Il l'aperçut en effet qui était tout près de rentrer à Brest; mais Vence le reconnut à temps, se couvrit de voiles, et rebroussa chemin pour se mettre à l'abri du canon de Belle-Isle. Cornwalis manœuvra en vain pour l'atteindre et l'empêcher de toucher à l'île.

Sur le bruit que la division du contre-amiral Vence était bloquée à Belle-Isle par des forces supérieures, les commissaires de la Convention à Brest décidèrent, avec le vice-amiral Villaret, que l'on ferait sortir les neuf vaisseaux restants pour la dégager; contrairement à l'opinion de Kerguelen qui craignait qu'on ne se laissât entraîner par une chasse imprudente au milieu d'une armée ennemie, qu'on ne trouvât au retour la retraite coupée, et qui assurait que la division Vence pouvait, en dépit de toutes les forces de l'Angleterre, se rendre de Belle-Isle à Lorient, en combinant l'heure de la marée, pour se trouver au point du jour à mi-flot devant ce port. Kerguelen ne s'était pas trompé dans ses calculs : l'escadre n'eut pas plutôt mis à la voile que l'on apprit que Vence était parti de Belle-Isle, et qu'on le joignit, le 15 juin, à quelques lieues de Grois. Dès lors, il fallait rentrer, ou bien l'objet de l'expédition ne pouvait plus être le même; Villaret-Joyeuse et le représentant Topsent, qui était à bord, ne voulant pas être sortis pour rien, résolurent de donner la chasse à la division Cornwalis.

[1] Parmi ceux-ci, la frégate *la Gloire* et la corvette *la Gentille* furent prises par une escadre anglaise, après une vaillante défense (10 avril 1795).

Ils la découvrirent, le 16 juin 1795, qui fuyait à toutes voiles, sur l'avis qu'elle avait reçu de la présence de l'escadre française. Mais deux de ses vaisseaux en retardèrent la marche, de telle sorte que le lendemain, à neuf heures du matin, la frégate *la Virginie*, capitaine Jacques Bergeret, puis le vaisseau qui était en tête de l'avant-garde française, ouvrirent le feu contre le vaisseau anglais le plus rapproché. C'était en ce moment *le Mars*, capitaine Charles Cotton, qui se défendit avec ses pièces d'arrière. Villaret espérait s'emparer de toute la division ennemie; mais l'impuissance de ses capitaines à manœuvrer en escadre l'en empêcha. Cornwalis, qui s'était décidé à hisser pavillon et à mettre en bataille, voyant que *le Mars*, et même *le Triumph*, étaient sur le point de tomber au pouvoir des Français, fit une retraite regardée par ses compatriotes comme très habile; il se retira avec ses cinq vaisseaux, ses frégates et son brig, dans la forme d'un *coin* (*wedge*) dont *le Royal-Sovereign*, qu'il montait, était le bout. A l'entrée de la nuit, Villaret fit lever la chasse. L'insuccès de cette affaire ne fut pas un grand malheur pour les Français, qui auraient été conduits fort loin par leur poursuite, et auraient couru risque d'être ramassés eux-mêmes par une grande flotte ennemie au moment où ils auraient amariné les prises anglaises [1].

En effet, le jour même où Villaret était sorti de Brest, l'amiral Bridport avait pris la mer avec une armée de dix-sept vaisseaux, afin d'occuper l'escadre française pendant que la division du commodore Waren se dirigeait vers la baie de Quiberon, où elle avait l'intention, tenue encore secrète, d'opérer le débarquement des émigrés.

Villaret-Joyeuse, après avoir essuyé un coup de vent terrible, ne put se dérober à la chasse que lui donna cette armée. Dans cette extrémité, il fit signal à son escadre de se former en ordre de marche de front [2]. Au point du jour du 23 juin, l'amiral Brid-

[1] *Précis des événements maritimes, etc.*, par Kerguelen; *Brenton's naval History; James's naval History*.

[2] « Cette manœuvre, dit Kerguelen, n'était pas la bonne; il fallait ordonner de former

port, voyant cette mauvaise disposition de son adversaire, forma son armée en deux colonnes, pour attaquer les deux vaisseaux d'ailes de la ligne de front des Français, ou pour prendre l'armée républicaine en flanc tribord et babord de sa ligne. Quoique la Convention vînt de rapporter l'arrêté des représentants Jean-Bon-Saint-André et Prieur (de la Marne), en date du 24 prairial an II, qui prescrivait à l'amiral et aux commandants d'escadre ou de division sous ses ordres de passer sur des frégates au moment de l'action, et, par décret du 18 prairial an III, ne laissât désormais cette faculté aux officiers que sous leur responsabilité personnelle, Villaret passa, avec le représentant Topsent, sur la frégate *la Proserpine*, tandis que les contre-amiraux Vence et Kerguelen passaient sur *la Dryade* et *la Fraternité*. Puis, quelques nouvelles manœuvres furent ordonnées à l'armée française, aussi médiocrement combinées que les précédentes. Villaret eut encore le tort de faire former sa ligne de bataille sur *l'Alexander*, qu'il savait être mauvais marcheur, de sorte que, malgré la remorque qu'on lui avait donnée, ce vaisseau étant toujours de l'arrière, se vit attaqué le premier. Les manœuvres prescrites pour le dégager furent mal exécutées par la plupart des vaisseaux; mais un ordre de manœuvres n'était pas indispensable à une escadre dont l'unique soin devait être d'échapper au plus vite à des forces supérieures; il ne pouvait que ralentir la marche par la confusion et l'exécution même des mouvements prescrits.

On apercevait l'île de Grois, et chacun ne pensait plus qu'à se couvrir de voiles pour l'atteindre. *Le Mutius* avait un moment soutenu *l'Alexander* avec ses canons de retraite; mais bientôt il augmenta lui-même de voiles, et, en se retirant, laissa une lacune qui isola de plus en plus ce bâtiment. *Le Jean-Bart*, de 74, après avoir aussi un moment rendu le feu de l'ennemi, lâcha prise dès que Legouardan, son capitaine, eut été blessé et obligé de quitter le

l'angle obtus de retraite, de 135 degrés, les deux côtés de l'angle formés par les deux lignes de plus près, et le vaisseau de l'amiral au sommet de l'angle. Dans cet ordre, la moitié de l'armée est toujours prête à combattre, ou à présenter le travers à l'ennemi. » (*Précis des événements*, etc.)

commandement. *Le Peuple-Souverain*, de 120 canons, et *les Droits de l'Homme*, de 74, firent aussi quelque figure; mais *l'Alexander*, qui supportait vaillamment le feu de trois vaisseaux à trois ponts et était menacé par douze autres bâtiments ennemis, ne fut sérieusement secouru que par *le Redoutable*, de 80 canons, capitaine Moncousu, *le Tigre*, de 80, capitaine Bedout, et *le Formidable*, de 74, capitaine Linois, qui se dévouèrent, dans cette fatale journée, pour le salut de l'escadre, et seuls à peu près obéirent aux signaux de l'amiral. Linois se faisait remarquer par la hardiesse et la précision de ses manœuvres, quand soudain une terrible explosion part de son bord; la dunette du *Formidable* saute, l'arrière du vaisseau est tout en feu, et la flamme s'élève jusque dans la hune d'artimon; pour comble de malheur, Linois reçoit au visage une blessure qui le prive pour toujours de l'œil gauche, et à la tête une horrible contusion qui le laisse un moment sans connaissance. Dans cette funeste position, *le Formidable*, impuissant à riposter, devient, pour un moment, le point de mire des Anglais qui l'enveloppent et le canonnent à couler bas. Vainement Linois, revenu à lui, essaie de faire éteindre l'incendie qui consume son vaisseau, pour pouvoir ensuite recommencer à combattre. La flamme redouble, et *le Formidable* ne présente plus que l'aspect d'une énorme masse de feu ballottée sur les eaux. Linois, cédant alors aux vœux de son équipage, rendit son vaisseau embrasé. Au même instant, *l'Alexander* à qui toute retraite était coupée et qui avait tenu longtemps avec un courage peu commun contre ses trois adversaires, tomba aussi au pouvoir de l'armée ennemie. Les Anglais, forts de leur supériorité et enhardis encore par la terreur que décelaient les fuyards, particulièrement *le Watigny, le Fougueux* et *le Zélé*, se formèrent alors en trois divisions, l'une au vent, l'autre en arrière, la troisième sous le vent, et poursuivirent ainsi l'escadre française en la canonnant, jusqu'à moins d'une demi-lieue de terre.

Cependant, *le Redoutable*, après s'être bravement et habilement comporté, était venu à bout de leur échapper. *Le Tigre*, resté seul exposé au feu de douze vaisseaux, dont huit à trois ponts, se traî-

nant péniblement avec ses voiles criblées, ses vergues pendantes et toutes ses manœuvres hachées, était néanmoins tout près d'atteindre le port, quand Villaret-Joyeuse s'aperçut que l'amiral anglais cherchait à lui couper la retraite. Après avoir inutilement fait signal à sept de ses bâtiments de lui porter secours et au *Zélé* de lui donner la remorque, l'amiral français, désolé, furieux, se précipite, avec sa seule frégate, au-devant de ceux qui forçaient de voile, et met en panne dans l'espoir qu'ils ne lui passeront pas sur le corps et qu'ils imiteront sa manœuvre. Mais, aveuglés par la peur, ils ne voient plus leur commandant en chef, et *la Proserpine* est sur le point d'être coulée par l'abordage d'un des fuyards. Enfin la frégate-amirale est dépassée, malgré les huées de son équipage et du capitaine Daugier qui criait : « Oh ! les lâches ! les lâches ! » L'infortuné Villaret n'attendait plus qu'un boulet qui vînt lui enlever, avec la vie, l'aspect d'une si honteuse conduite, ou, pour être moins sévère que lui, l'aspect d'une si grande inexpérience des vaisseaux de guerre. Il crut avoir trouvé cette fin qu'il espérait, en voyant *le Royal-George*, de 110 canons, s'approcher de *la Proserpine*, et il s'offrit sur le pont de sa frégate, avec une sorte de délire, aux bordées de l'amiral anglais. Mais la consolation de mourir en ce jour de la mort des braves lui fut même refusée. L'ennemi, acharné après *le Tigre*, s'embarrassa peu de *la Proserpine* et ne lui tira que quelques coups de canon dédaigneux. Au même moment, *le Tigre* perdit son gouvernail, tomba sous le vent, fut coupé et obligé de se rendre au *Royal-George* [1]. Après cette prise, les Anglais cessèrent la chasse ; mais s'ils eussent eux-mêmes bien manœuvré et si leur amiral n'eût pas pris l'île de Grois pour celle de Belle-

[1] Il saute à tous les yeux que si le vice-amiral Villaret, et les contre-amiraux Kerguelen et Vence fussent restés sur les vaisseaux où ils avaient arboré leurs pavillons, au lieu d'avoir usé de la faculté que leur laissait, sous leur responsabilité, le décret du 18 prairial an III, de passer sur des frégates, le sort de la journée de Grois n'eût pas été aussi malheureux. Car ces vaisseaux, obéissant directement aux ordres et aux manœuvres de trois officiers-généraux supposés naturellement être les plus expérimentés de l'escadre, auraient pu porter un secours efficace aux vaisseaux engagés et faire en un mot tout ce que Villaret reprochait à son escadre de n'avoir pas fait. *Le Peuple-Souverain* de 120 canons, monté par Villaret en personne, eût soutenu et probablement écarté le choc du *Royal-George*, de 110 canons, monté par l'amiral Bridport, qui porta les plus rudes coups dans cette journée ; et si *le Redoutable* s'était honorablement conduit, que n'eût-il pas fait avec un homme de l'ex-

Isle, ils auraient pu s'emparer de tous les vaisseaux français ou les faire périr à la côte. Les conseils de Kerguelen et de Bruix décidèrent Villaret et Topsent à faire entrer l'escadre à Lorient[1].

A la faveur des manœuvres et de la diversion de Bridport, le commodore Waren, qui avait pu apercevoir, dans une éclaircie, les deux escadres en présence, vint mouiller avec son convoi dans la baie de Quiberon, le 25 juin 1795, tandis que l'armée navale d'Angleterre bloquait Lorient et Belle-Isle; deux jours après, de concert avec le comte de Vaugiraud, il opéra, sans obstacles, le debarquement du premier corps d'émigrés, dans le fond de cette baie, sur la plage de Carnac. La première nouvelle qu'eurent les royalistes en arrivant fut que le jeune dauphin, pour lequel ils venaient rallumer la guerre civile, était mort dans sa prison, et que leur souverain était désormais le comte de Provence, sous le nom de Louis XVIII. Cela ne ralentit pas leur ardeur de combattre. Le premier corps d'émigrés se composait de trois mille hommes environ divisés en cinq régiments à la solde de l'Angleterre : *Loyal-Émigrant* ou de *La Châtre*, qui venait de servir avec distinction dans la campagne de Belgique et de Hollande, commandé par le major d'Haize; *Royal-Louis* ou d'*Hervilly*, commandé par le colonel d'Atilly; *Royal-Marine* ou d'*Hector*, composé de marins émigrés et commandé par le comte de Soulange, ancien chef d'escadre, beau-frère du comte d'Hector; *Dudresnay*, placé sous les ordres du marquis de ce nom et du comte de Talhouet; et de *Rothalier*, commandé par le colonel de ce nom, et composé d'artilleurs dont beaucoup avaient appartenu au corps des canonniers-matelots. Les

périence de Kerguelen? Enfin, Vence, qui tout dernièrement encore venait de manœuvrer si habilement pour se soustraire aux forces supérieures de Cornwalis, aurait pu, monté sur un vaisseau chef de division, obtenir encore un résultat analogue. En aucun cas, une ligne de douze vaisseaux ne pouvait être assez étendue, pour qu'il fût nécessaire que trois amiraux la parcourussent sur des frégates.

[1] Documents consultés pour les affaires de Belle-Isle et de Grois : *Notes manuscrites communiquées par l'amiral Linois*. — *Rapport de Villaret-Joyeuse*, daté du *Port-Liberté*, le 7 messidor an III, et publié par M. Chassériau. — *Récit du contre-amiral Kerguelen*, dans son *Précis des principaux événements, etc.*, déjà cité. — *Brenton's, naval History*. — *James's naval History*. — *Dossiers Villaret-Joyeuse et Vence; Cartons des ports et des officiers militaires* (Archives de la marine).

chefs de la guerre des chouans devaient seconder les mouvements des émigrés, et le fameux Charette, qui était un ancien lieutenant de vaisseau dans la marine royale, allait lever de nouveau l'étendard de l'insurrection dans la Vendée et la Bretagne. Les royalistes, sûrs de cette ancienne province, comptaient aussi sur la Normandie, et avaient des intelligences secrètes jusque dans Paris. Malgré la nouvelle situation de la République, ils pouvaient donc se flatter de quelque succès. Mais ils ne s'entendirent pas au moment de l'action. Puisaye, qui avait des provisions de général en chef de Louis XVIII et qui aurait été le plus capable de conduire cette expédition préparée par lui-même, fut tout surpris quand le comte d'Hervilly, homme de vieille stratégie, mais peu fait pour une guerre de partisans, lui exhiba des lettres du roi de la Grande-Bretagne qui le nommaient général en chef des troupes émigrées à la solde de l'Angleterre. Une rivalité s'ensuivit qui troubla toutes les opérations des royalistes et empêcha Puisaye de rendre les services qu'on pouvait espérer de lui. La presqu'île de Quiberon et tous ses forts étant tombés, presque sans coup férir, au pouvoir de l'expédition, le général de Louis XVIII voulait que les troupes régulières y prissent garnison et y attendissent l'arrivée des autres corps d'émigrés, pendant qu'il se porterait en avant pour armer et soulever les royalistes bretons jusqu'au-delà de Rennes; mais le général du roi d'Angleterre ne voulut marcher que pas à pas, suivant les règles de la tactique, et s'imagina qu'il pourrait conduire une masse de paysans qui étaient venus se réunir à lui, comme une armée de troupes régulières. Il donna le temps au général Hoche, alors à Rennes, de rassembler les troupes républicaines, et de venir l'enfermer dans la presqu'île de Quiberon, *comme un rat dans une souricière*, suivant l'expression même de ce général [1]. Les républicains commencèrent par s'emparer d'une des extrémités de la presqu'île et du poste de Sainte-Barbe que d'Hervilly avait eu le tort d'abandonner, et qu'il voulut ensuite, mais inutilement, reprendre

[1] *Vie et correspondance de Hoche*, publiées par Rousselin (depuis M. de Saint-Albin père), Paris, an VI de la République.

dans une affaire qui coûta la vie aux trois quarts du régiment d'Hector, à plus de soixante officiers de l'ancienne marine, et où il reçut lui-même une blessure des suites de laquelle il ne devait pas revenir. Le marquis de Kergariou, capitaine de vaisseau, qui s'était rendu célèbre dans la guerre d'Amérique, périt dans cette affaire, ainsi que le commandeur de la Laurentie, aussi capitaine de vaisseau. La Laurentie, ayant eu les deux jambes emportées par un boulet, ne voulut jamais permettre qu'on le portât au camp, et, donnant sa bourse aux grenadiers qui s'apprêtaient à lui rendre ce service : « Il ne s'agit pas de moi, leur dit-il, laissez-moi mourir ici. Si vous voulez me servir, retournez vous battre. Vive le roi [1] ! » Tel était l'enthousiasme de ces hommes, qui faisait dire au général Hoche : « Plût à Dieu que de tels gens brûlassent pour la patrie des mêmes sentiments que nous [2] ! » La veille de l'attaque du poste de Sainte-Barbe, un nouveau convoi d'émigrés, commandés par le comte de Sombreuil, était arrivé de Spithead en baie de Quiberon; mais d'Hervilly, jusqu'alors si incertain dans ses opérations, n'avait pas jugé à propos d'attendre, comme s'il eût craint que Sombreuil dût lui enlever l'honneur d'un triomphe [3].

A quelques jours de là, le 21 juillet, les républicains, moitié par surprise, moitié par force, s'emparèrent du fort Penthièvre, clef de la presqu'île de Quiberon, et désormais c'en fut fait des royalistes. Leur déroute fut épouvantable ; il pleuvait à torrents, les coups de tonnerre se succédaient sans interruption, et, pour comble de détresse, un affreux coup de vent du sud-ouest empêchait le commodore Waren de faire approcher ses navires de la côte pour recevoir les fuyards. Sombreuil, qui était aussi breveté par le roi d'Angleterre et avait pris le commandement des émigrés à la place de d'Hervilly, entendant les républicains crier : « Rendez-vous ! bas les armes ! on ne vous fera rien ! » s'avança avec courage entre les

[1] *Relation du baron d'Antrechaus*, capitaine de vaisseau honoraire, député en 1820, échappé aux massacres de Quiberon, Paris, 1824.

[2] *Vie de Hoche.*

[3] Voir *les Mémoires de Vaublanc* et *les Mémoires de Puisaye.*

deux armées pour parlementer en faveur des siens, tenant peu à la vie pour lui-même. Il voulut parler au général Humbert, mais il était impossible de s'approcher, à cause du feu très actif d'une corvette anglaise qui balayait une plage découverte sur laquelle les républicains étaient obligés de passer. Humbert, avant de rien entendre, exigea que l'on fît cesser le feu de ce bâtiment[1]. Alors Sombreuil entre dans la mer avec son cheval, pour aller parler au capitaine de la corvette; mais il est ramené au rivage. Aussitôt, l'ancien officier de marine Géry de Papeu se jette à l'eau, lutte contre une mer affreuse, parvient à bord de la corvette, et, s'abusant sur les cris de compassion des républicains, sur les paroles du général Humbert, il dit au commandant anglais : « Nous avons capitulé, ne tirez plus; » puis il revient à terre[2]. Dans ce moment, les républicains s'avancèrent en répétant encore : « Rendez-vous! bas les armes! on ne vous fera rien! » Le comte de Sombreuil, si l'on en doit croire la plupart des écrivains royalistes et sa propre attestation, capitula verbalement, ne pouvant faire mieux, et s'excepta seul du traité; il fut convenu, toujours d'après les mêmes témoignages, que les émigrés auraient le choix de se rembarquer ou de retourner chez eux, et, à ces conditions, ils se rendirent. Mais ces témoignages sont singulièrement infirmés par l'attestation contraire de Hoche, le plus loyal à la fois et le plus magnanime des hommes, comme le plus habile et le plus grand des généraux d'alors. Ils ne le sont pas moins par l'attestation du comte de Vaublanc, un des généraux royalistes, qui essaya, mais en vain, de détourner Sombreuil de cette fatale idée qu'il y avait capitulation, et déclara que, pour lui, il aimait mieux être noyé que d'être pris[3]. Quand le comte de Vaublanc se jeta à la mer, près de dix-huit cents personnes, officiers, soldats, paysans, pauvres femmes emportant leurs enfants sur leurs épaules, s'y étaient déjà précipités; sur le rivage on voyait des chefs royalistes se brûler la cervelle de désespoir, ou se passer

[1] *Mémoires de Vaublanc.*
[2] *Relation d'Antrechaus.*
[3] *Mémoires de Vaublanc.*

l'épée au travers du corps plutôt que de se livrer à leurs ennemis. Quelques embarcations anglaises ayant enfin réussi à s'approcher, la foule coupa les flots pour se porter vers elles, poursuivie encore par une grêle de balles que des soldats belges envoyaient aux têtes qui surnageaient ; tandis que les matelots anglais en étaient réduits, comme naguère en rade de Toulon, à couper, avec le sabre et la hache, les mains des malheureux fuyards qui, voulant s'y cramponner tous à la fois, menaçaient de submerger les canots et les chaloupes. C'était un spectacle lamentable et déchirant[1]. Les schooners anglais *le Pelter* et *le Lark*, essayèrent de couvrir la retraite des royalistes ; mais ils furent obligés de cesser leur feu qui atteignait autant et plus ceux qu'ils voulaient sauver que les républicains. Les généraux de Vaublanc et Dubois-Berthelot, reconnus à leur panache blanc, furent recueillis par un canot et transportés à bord de la frégate *la Pomone*, que montait le commodore Waren, et sur laquelle, trop tôt pour sa réputation, s'était déjà retiré le comte de Puisaye[2].

Le comte de Sombreuil et tous ceux qui s'étaient rendus prisonniers furent dirigés sur les prisons d'Auray et de Vannes. Les soldats républicains auraient voulu sauver ces malheureux ; ils leur laissèrent même les moyens de fuir, en prenant à peine les précautions nécessaires pour les garder. Mais le comte de Soulange, pour éviter que l'on ne fût attaché, avait donné sa parole que personne ne chercherait à s'échapper, et chacun crut devoir se rendre esclave de cet engagement. Bientôt les représentants Tallien et Blad s'emparèrent des prisonniers, et, ne partageant point la magnanimité de Hoche, qui se retira à Rennes, ils en ordonnèrent le mas-

[1] *Mémoires de Vaublanc* et *Relation d'Antrechaus*.

[2] A cet égard, il est difficile d'accepter les justifications du comte de Puisaye, dans ses *Mémoires* ; il nous semble qu'à cette heure suprême, il devait oublier tous les torts qu'avaient eus envers lui ceux qu'après tout il avait le premier entraînés dans cette expédition, et faire avec eux une belle mort. — Le capitaine Brenton, qui était sur la division de Waren, dit, dans son *Histoire navale*, que Puisaye dormait à bord de *la Pomone*, pendant qu'on massacrait ses frères d'armes. Dans son dépit amer d'avoir vu sa qualité de général en chef méconnue jusqu'au dernier moment, il est probable que Puisaye feignait une indifférence qu'il n'éprouvait pas au fond.

sacre à Vannes et à Auray. Là, n'ayant point trouvé de soldats français qui voulussent remplir cette sanglante commission, ils furent obligés d'en charger les mêmes soldats belges et particulièrement liégeois qui naguère avaient tiré jusque sur les malheureux près de se noyer. C'est alors que périrent les restes déplorables de l'ancienne marine émigrée. Les chefs d'escadre de Soulange et de Senneville, les capitaines de vaisseau de Froger frères, les lieutenants de Caux, de Concise, de Comblat, de Crétien, de Tressesson, du Paty, de Cluzel, d'Ombidaud, de Coëtodon, de Kerlerec, de Cheffontaine, de Lage de Volude, de Baraudin et bien d'autres officiers distingués, firent une mort héroïque. Le lieutenant de vaisseau de Coëtudavel avait intéressé un des juges par sa physionomie douce et son air de jeunesse : « Pour vous, dit celui-ci, vous n'avez pas l'âge, sans doute? — Je vois votre intention, répondit Coëtudavel, je vous en sais gré; mais je ne veux pas racheter ma vie par un mensonge. » Il périt à son tour, au cri de vive le roi! Le fameux comte de Kergariou de Loëmaria, frère du marquis, un héros, un grand marin qui, après avoir été la terreur des Anglais, n'aurait pas dû aller chercher un asile parmi eux, se montra à sa dernière heure ce qu'il avait été sur son bord. Quand on vint faire l'appel des prisonniers pour les conduire au massacre, il dit à ses camarades : « Vous n'avez pas besoin qu'on vous donne l'exemple de mourir; mais, comme votre ancien, je réclame l'honneur de marcher au supplice le premier. » Cette faveur lui fut accordée[1].

On l'a dit avec raison, quand la société punit des coupables, elle doit être en deuil. Cependant le représentant Tallien alla au sein de la Convention faire le récit le plus pompeux de la journée de Quiberon et du massacre de quatre mille Français[2]. La joie que causa la victoire étouffa le sentiment de la pitié, et des réjouissances publiques eurent lieu en l'honneur de cet événement. Quant au ministre anglais Pitt, cherchant à atténuer l'horreur du désastre de

[1] *Relation d'Antrechaus.*

[2] *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, par un ancien administrateur des armées républicaines. Paris, Baudouin frères, 1823.

Quiberon, il dit que « du moins le sang anglais n'avait pas coulé dans cette déplorable journée. — J'en conviens, s'écria Fox; mais l'honneur anglais y a coulé à pleins bords. »

Le commodore Waren, après avoir envoyé inutilement sommer le général Boucret, gouverneur de Belle-Isle, de lui remettre cette place, leva l'ancre, sans avoir pu se préparer ce refuge, et alla déposer sur l'îlot de Houat quelques royalistes qui s'imaginaient encore pouvoir se relever de leur défaite. Ce fut là, en baie de Quiberon, qu'ils virent arriver d'Angleterre la frégate *le Jason*, apportant le comte d'Artois. Alors le commodore Waren s'empara de l'île d'Yeu, qui devint le quartier-général des émigrés. Ceux-ci y perdirent un temps considérable en intrigues, tandis que Charette et les autres généraux vendéens pressaient, par de continuelles missives, le comte d'Artois de débarquer enfin sur la côte de France. Mais ce prince, peu fait pour des entreprises de quelque suite, et ayant peur de son ombre même dans la route où il ne s'était engagé que malgré lui[1], avait déjà chargé le duc d'Harcourt de solliciter auprès du gouvernement britannique un ordre de rappel. Le comte d'Artois, ne le voyant point arriver, prit le parti de ne pas l'attendre davantage, se rembarqua sur *le Jason*, et se fit conduire en rade de Portsmouth, abandonnant à leur triste destinée tous ceux qui s'étaient compromis pour la cause de sa famille[1]. Peu après, la désunion la plus entière se mit parmi les chefs vendéens et bretons; les généraux républicains Hoche, Hédouville et Travault, par leur modération autant que par leurs armes, avaient presque achevé la pacification de la Vendée et de la Bretagne, quand la prise et la mort des généraux Charette et Stofflet la complétèrent.

[1] Quelque temps avant de quitter la Russie, et comme on le pressait de prendre un parti, il disait au comte de Vaublanc, avec résignation, ces mots auxquels tout le monde reconnaîtra son caractère : « Je ne sais quelles ressources me resteront; mais, mon cher comte, je ne suis plus comme autrefois : je me contenterai sans peine de quelque retraite où je vivrai tranquille et ignoré; cela ne me sera nullement pénible. » (*Mémoires du comte de Vaublanc*, publiés en 1806). N'est-ce pas avec cet esprit de résignation que nous avons vu Charles X perdre la couronne de France, comme s'il acceptait ses malheurs à titre d'expiation des fautes commises par le jeune comte d'Artois à Versailles ?

CHAPITRE XVIII.

1795.

Ministère de Redon de Beaupréau. — Seconde campagne du contre-amiral Martin dans la Méditerranée, en l'an III. — Combat naval du cap Roux. — Paix avec l'Espagne. — Cession de la partie espagnole de Saint-Domingue à la France. — Expédition de Ganteaume dans le Levant. — Dispersion du convoi de Smyrne et reprise du *Censeur*, par Richery, près du cap Saint-Vincent. — Belles croisières des capitaines Moultson et Robin. — Alarmes du commerce anglais. — Décrets de brumaire an IV, sur la marine ; nouvelle organisation. — Réunion de la Belgique et du port d'Anvers à la France. — Proclamation de la constitution de l'an III.

Sur les entrefaites, le commissaire-général Dalbarade avait été remplacé à la marine, le 2 juillet 1795, par l'ancien ordonnateur de Brest, Redon de Beaupréau, qui arrivait avec du zèle et de bonnes intentions administratives.

De nouveaux événements se passaient alors dans la Méditerranée [1]. L'armée navale, aux ordres du contre-amiral Martin et du représentant Niou, avait repris la mer et donné une chasse de trente-six heures à la division de Nelson qui louvoyait le long de la côte de Ligurie, pour aider les Autrichiens à enlever aux Français leur domination sur l'État et le golfe de Gênes, et l'avait forcée à s'aller cacher dans la baie de Saint-Florent, en Corse.

[1] Au mois de mai, deux frégates françaises, *la Courageuse* et *la Boudeuse*, qui participaient au siége de Rosas, avaient désemparé, dispersé et mis en fuite une flottille légère d'Espagne, partie de Palamos et de Barcelone, pour secourir la place.

Le mois suivant, la frégate *la Minerve*, capitaine Delorme, et la frégate *l'Arthémise*, commandée par le lieutenant Decasse, ayant été détachées de l'armée du contre-amiral Martin pour aller observer l'armée anglaise sous Minorque, avaient été attaquées le 4 messidor (22 juin) par deux frégates anglaises, *la Dido* et *la Lowestoffe*. Le capitaine Delorme avait eu le tort d'attendre constamment l'ennemi en panne, et s'était privé ainsi du mouvement de sa frégate. Un des bâtiments anglais en ayant profité pour l'aborder, *la Minerve* avait perdu son mât de misaine et son mât d'artimon ; sa batterie étant engagée par cette double chute, elle amena après un combat d'une heure. *L'Arthémise*, plus heureuse, quoiqu'elle eût aussi attendu une des frégates anglaises en panne, se fit abandonner et put aller se rallier à l'armée du contre-amiral Martin (*Rapport du contre-amiral Martin, en date du* 10 *messidor an* III).

Le 13 juillet 1795, cette armée était mouillée à trois lieues environ dans le sud de l'île du Levant, l'une des îles d'Hyères, lorsqu'à trois heures et demie du matin elle aperçut l'armée de l'amiral Hotham, à deux lieues dans le nord-nord-ouest, qui courait à bord opposé. Quoiqu'un vent violent eût mis pendant la nuit les vaisseaux français dans la nécessité de se tenir très écartés les uns des autres, ils obéirent avec toute la célérité désirable au signal que Martin leur fit de former la ligne de bataille par rang de vitesse, sans avoir égard au poste. Toutefois, l'armée française ne se composant que de dix-sept vaisseaux, dont un seul à trois ponts, et de six frégates, le contre-amiral Martin, quand il se fut assuré que la flotte anglaise était forte de vingt-trois vaisseaux, dont cinq à trois ponts, et de huit frégates, donna l'ordre de retraite sur le golfe Jouan ou sur celui de Fréjus, la position sous le vent des îles d'Hyères empêchant de se diriger de ce côté. Mais, à mesure que l'on approchait de terre, le vent faiblissait, et l'avant-garde anglaise, profitant de la continuation de la brise du large, gagnait considérablement. Obligé d'accepter un engagement à forces inégales, le contre-amiral, sur les neuf heures et demie du matin, fit le signal de branle-bas. A trois lieues environ du cap Roux, son armée se trouvait presque en calme plat, tandis que la flotte ennemie, manœuvrant pour doubler la queue de la ligne française et la mettre entre deux feux, était encore poussée par un léger frais Il ordonna, vers le milieu du jour, à son arrière-garde de commencer le combat en retraite. Vieux débris naguère abandonné dans le port de Toulon, mais que la République, dans sa détresse navale, avait été obligée de remettre à la mer, *l'Alcide*, de 74, dernier bâtiment de l'armée française, soutint avec honneur les bordées de l'avant-garde anglaise qui par bonheur manœuvrait fort mal, ainsi que toute la flotte de Hotham. Cependant ce vaisseau ayant beaucoup souffert dans son gréement, aurait peut-être succombé si, à la faveur d'une légère brise qui survint, Martin n'avait pu lui envoyer du secours. La frégate *l'Alceste*, commandée par le capitaine Hubert, passa au milieu des ennemis en faisant feu des deux bords, et

parvint à donner la remorque à *l'Alcide*. Le vaisseau *l'Aquilon* abattit le grand mât de hune d'un vaisseau anglais, circonstance fort heureuse qui retarda la marche de l'ennemi, et donna le temps à l'arrière-garde française de se rétablir en bon ordre. Martin se trouvait à son tour en position de couper quelques-uns des vaisseaux de son adversaire, et il s'apprêtait à prescrire un mouvement qui pouvait rendre l'affaire générale, lorsqu'un jet de flammes, accompagné d'une explosion épouvantable, s'élança soudain de l'intérieur de *l'Alcide*. De part et d'autre, on ne songea plus qu'à s'éloigner de ce foyer d'incendie qui provenait d'un accident, et non du feu de l'ennemi. Le tiers à peine de l'équipage de *l'Alcide* fut sauvé. Ce n'était pas la carcasse de ce vieux vaisseau qui était une perte pour la République : c'étaient ces braves gens dont les cadavres mutilés et à demi calcinés furent bientôt poussés sur la plage. Sans ce malheur, indépendant du courage et de l'habileté de l'ennemi, l'engagement du cap Roux aurait été satisfaisant pour l'armée de la République qui, dans une rencontre si inégale, avait beaucoup plus maltraité l'armée anglaise qu'elle n'avait elle-même souffert. Après avoir mouillé au golfe de Fréjus, elle put retourner à Toulon sans être inquiétée. Le combat en retraite du cap Roux fit honneur à Martin qui fut promu, dans ce temps, au grade de vice-amiral [1].

A cette époque, la paix avec l'Espagne fut signée à Bâle le 12 juillet 1795. La République restituait toutes ses conquêtes dans la Catalogne et la Biscaye; et le roi Charles III lui cédait, en retour, la partie espagnole de Saint-Domingue, possession devenue aussi précaire pour lui que la partie française l'était pour la République. Cette paix avec un pays où régnait un prince de la maison de

[1] Vers le même temps, un autre combat en retraite, dans ces parages, quoique sur une moindre échelle, honora aussi la marine républicaine. La frégate *la Vestale* et la corvette *la Brune*, escortant, de Gênes en France, vingt-cinq navires chargés de blé, furent découvertes, ainsi que leur convoi, à la hauteur du cap Noli, par trois frégates ennemies qui leur donnèrent la chasse. *La Brune*, très mauvaise marcheuse, fut obligée de chercher un refuge dans le golfe de la Spezzia, mais *la Vestale* fit bonne contenance, se battit en retraite, mit successivement hors de combat deux frégates anglaises, et vint ensuite mouiller heureusement en rade de Fréjus avec son convoi.

Bourbon, fut un coup mortel pour les royalistes du midi et de l'ouest de la France, ainsi que pour les émigrés. Elle procura aux vaisseaux de la République de nouveaux abris dans les deux mers, et leur permit de se risquer davantage dans les eaux de la Méditerranée, où ils n'avaient plus à craindre de rencontrer la marine espagnole unie à celle d'Angleterre.

On en profita aussitôt pour pousser quelques expéditions dans le Levant. Le capitaine Ganteaume, qui avait fait depuis peu une campagne sur les côtes d'Irlande et qui, plus récemment encore, dans la Méditerranée, avait soutenu un brillant combat de deux heures contre un vaisseau espagnol, embossé sous les forts de Catalogne, fut mis à la tête d'une division composée du vaisseau *le Mont-Blanc*, de quatre frégates, deux corvettes et un brig, avec la triple mission d'attaquer un convoi anglais venant de Smyrne, de protéger le commerce français dans l'Archipel, et de promener le pavillon national dans une mer où l'on avait perdu l'habitude de le voir. Ganteaume ne rencontra pas le convoi de Smyrne; mais il dérouta complétement l'armée anglaise de la Méditerranée qui s'était attachée à sa poursuite, et, tout en évitant celle-ci, faillit s'emparer du vaisseau de Nelson, qui tomba une nuit dans ses eaux et ne lui échappa que par sa position au vent de la division française. Ganteaume arriva sain et sauf, avec tous ses bâtiments, dans l'Archipel, et étendit bientôt sa croisière jusque sur les côtes d'Anatolie. L'un de ses premiérs services fut de délivrer une division légère, aux ordres du capitaine Rondeau, que des frégates anglaises tenaient bloquée dans le port de Smyrne. Si Ganteaume ne fut pas un homme à la hauteur d'un grand commandement en chef d'armée navale, il se montra du moins un fort habile croiseur.

A la même époque, un autre marin, plus largement doué encore, Joseph de Richery [1], qui, non seulement avait été relevé de desti-

[1] Né à Allons, en Provence, département des Basses-Alpes, ancien garde-marine, puis lieutenant de vaisseau dans l'ancien grand corps, maintenu lieutenant dans l'organi-

tution, mais élevé au grade de contre-amiral après la révolution thermidorienne, commençait une mémorable campagne, mémorable surtout chez les Anglais, par suite des pertes immenses qu'elle leur fit essuyer. Sorti de Toulon, le 14 septembre 1795, à la tête d'une escadre de trois vaisseaux et de six frégates, destinée à l'attaque des établissements britanniques de Terre-Neuve et de l'Amérique septentrionale, Richery eut connaissance, le 7 octobre, à vingt-cinq lieues nord-ouest du cap Saint-Vincent, du convoi de Smyrne, à la recherche duquel Ganteaume était inutilement allé, et qui, après avoir successivement relâché à Livourne et à Gibraltar, cinglait vers les ports d'Angleterre, sous l'escorte de trois vaisseaux de 74, *le Censeur*, prise française, *le Bedford* et *la Fortitude*, appuyés de plusieurs frégates. Richery n'eut pas plutôt aperçu cette riche proie que, monté sur *le Jupiter*, il fit signal à ses vaisseaux d'aller attaquer l'escorte, pendant que ses frégates donneraient la chasse au convoi. A peine la manœuvre fut-elle commencée que le commodore anglais fit le signal de sauve qui peut à ses bâtiments de guerre, et se couvrit le premier de voiles, donnant ainsi un éclatant démenti à ceux qui prétendent que la marine d'Angleterre s'est toujours montrée plus soucieuse que celle de France de défendre les marchands [1]. Toutefois, *le Censeur* resta en arrière des autres, fut atteint et amena pavillon devant une seule volée du *Jupiter*. C'est de la sorte que ce vaisseau reprit les couleurs de la République qu'il avait perdues, la même année, au combat du cap Noli. Les frégates françaises, de leur côté, amari-

sation de 1791, fait capitaine de vaisseau en 1796, destitué pendant la Terreur, puis réintégré.

[1] Cette opinion erronée et cette comparaison trompeuse avaient été surtout répandues depuis la Révolution contre l'ancienne marine royale, restaurée par Colbert justement en vue de protéger le commerce, et qui n'avait jamais failli à sa mission, témoin, jusque sous le honteux règne de Louis XV, les mémorables combats de L'Etenduère, de La Jonquière, et cent autres. Truguet, devenu ministre, allait accuser bientôt les officiers de création républicaine de manquer généralement à ce devoir; mais pour qu'on lui pardonnât cette leçon donnée à d'anciens officiers de la marine marchande, il se ferait en même temps l'écho des bruits imposteurs et funestes au pays, répandus contre l'ancienne marine militaire.

nère..t trente bâtiments de commerce; si elles eussent été en plus grand nombre, tout le convoi anglais, évalué à cent vingt millions de francs, serait tombé en leur pouvoir. Richery conduisit ses prises à Cadix, où il resta pour aider à des négociations d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne.

La nouvelle de son succès arriva à la Convention en même temps que celle de l'enlèvement du convoi de la Jamaïque, par le capitaine Moultson. Parti de Rochefort, le 21 août, avec une petite division, Moultson avait attaqué, à la hauteur du cap Finisterra, dix-huit gros bâtiments de ce convoi, évalués à deux cents millions, et avait fait main basse sur un bon nombre. Avec le même succès, le capitaine Robin, après une active croisière qu'il avait étendue du cap Saint-Vincent à l'île de Madère, amena à Rochefort quarante-quatre navires du commerce capturés sur les ennemis. De si heureuses nouvelles furent accueillies avec enthousiasme à la Convention et firent les honneurs de la séance du 22 octobre 1795. Les marchands d'Angleterre qui avaient paru indifférents à la perte des quarante-six millions qu'avaient coûté à l'État les deux expéditions de Quiberon et de l'île d'Yeu, se montrèrent extrêmement affectés de ces fructueuses croisières de la marine républicaine, et redoublèrent de clameurs contre le gouvernement; mais Pitt, résolu à poursuivre *per fas et nefas* son œuvre de haine contre la France, s'émut à peine de ces cris.

Dans ce temps, la Convention vivement frappée de la nécessité de renverser de fond en comble les fausses bases, les faux principes sur lesquels, dans un fatal moment de vertige et d'erreur, on avait voulu constituer une nouvelle marine, chargea le comité de salut public de régler tout ce qui était relatif à l'organisation maritime, et c'est alors que furent rendus les décrets, réparateurs dans leur intention, du 2 et du 3 brumaire an IV (24 et 25 octobre 1795), qui détruisirent tout ce qu'on avait adoré, relevèrent tout ce qu'on avait maudit en fait de marine. On rebroussa même jusqu'au code maritime de 1689, que l'on prit pour base et pour guide; l'épée fut de nouveau soumise à la plume dans les ports et les arsenaux. On

rendit un uniforme aux officiers d'administration. Dans chaque grand port[1], on établit un ordonnateur chargé de la direction générale des approvisionnements, des travaux, des mouvements, de l'artillerie, de la comptabilité, de la police, de la levée des marins et ouvriers, de la revue et du payement des officiers, etc., avec des commissaires principaux et des sous-commissaires sous ordres; on décida qu'il y aurait des aides-commissaires, remplissant les fonctions des anciens écrivains de la marine, à bord des vaisseaux en campagne, et un sous-commissaire et un ingénieur sur chaque escadre; on institua trois directeurs civils dans chaque grand port sous l'autorité de l'ordonnateur : le premier pour les constructions navales; le second pour les mouvements des ports; le troisième pour l'artillerie de marine. Un conseil d'administration fut également créé dans chaque port, et les officiers militaires en furent exclus. Passant ensuite à l'organisation des états-majors de la marine dans les ports, on décréta qu'ils se composeraient, à Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, d'un commandant d'armes, d'un adjudant général, d'adjudants et sous-adjudants; que le commandant d'armes serait chargé de la garde militaire et sûreté du port, des forts, batteries et postes dépendant de la marine; qu'il aurait sous ses ordres les officiers et les troupes de la marine, mais qu'il serait dépourvu de toute autorité sur l'arsenal. La suppression du corps des officiers de vaisseau de tous grades, créé pendant ces dernières années, fut prononcée, et une *marine militaire de l'Etat* fut instituée avec des *aspirants non officiers*, six cents *enseignes de vaisseau*, quatre cents *lieutenants de vaisseau*, cent quatre-vingts *capitaines de frégate*, cent *capitaines de vaisseau*, répartis en deux classes, cinquante *chefs de division*, seize *contre-amiraux* et huit *vice-amiraux*. Quant au titre d'amiral, il ne serait que temporaire. Par malheur, dans la disette où l'on était d'hommes expérimentés et pour ne point briser les positions nouvellement acquises, les dé-

1 Les décrets de brumaire divisaient les ports militaires en grands ports, Brest, Toulon, Lorient et Rochefort, et en ports secondaires, Dunkerque, le Havre, Cherbourg, Saint-Malo, Nantes, Bordeaux, Bayonne et Marseille.

crets de brumaire furent obligés d'admettre que les officiers du commerce qui avaient commandé sur les vaisseaux de l'État depuis la Révolution, seraient choisis, concurremment avec les anciens officiers militaires, pour composer l'organisation nouvelle. L'inscription maritime, confiée à des administrateurs de la marine, ayant sous leurs ordres des syndics, choisis, comme avant la Révolution, par le gouvernement, dut comprendre tous ceux qui faisaient profession de la navigation ou de la pêche sur les côtes, ou dans les rivières *jusqu'où remonte la marée*, et pour celles qui ne recevaient point la marée, *jusqu'à l'endroit où les bâtiments de mer peuvent remonter*. L'âge d'exemption de service sur les vaisseaux, pour les sous-officiers et matelots, fut fixé à *cinquante ans* révolus. Tout marin inscrit serait tenu de servir sur les bâtiments et dans les arsenaux de la République, toutes les fois qu'il en serait requis. La République s'engageait à entretenir annuellement à son service deux mille apprentis marins, enrôlés volontaires. Elle entretiendrait aussi, sous la dénomination de troupes d'artillerie de la marine, un corps de quinze mille neuf cents hommes, en temps de paix, susceptible d'être porté à vingt-cinq mille hommes au grand complet de guerre, et divisé en sept demi-brigades. C'était une tentative de résurrection de l'ancien corps des canonniers-matelots. Les décrets de brumaire avaient donc essayé de prendre à l'organisation de 1689 et à celle de 1786 ce qu'elles semblaient avoir de meilleur; mais il ne pouvait leur être donné de rendre à la France un bon corps d'administrateurs, ni un bon corps d'officiers militaires.

Dès avant le vote de ces décrets, la constitution de l'an III, qui donnait pour nouvelle forme de gouvernement à la République, un Directoire exécutif composé de cinq membres, un conseil des Anciens et un conseil des Cinq-Cents exerçant le pouvoir législatif, avait été déclarée loi fondamentale de l'État, le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795). La Convention venait de décréter cette constitution ; elle venait aussi de décider que les colonies françaises formeraient partie intégrante de la République, seraient soumises

à la même loi constitutionnelle et divisées en départements[1]; enfin elle avait dernièrement prononcé la réunion de la Belgique à la France, et donné ainsi à la République le beau port d'Anvers et le cours de l'Escaut, quand elle termina sa longue et orageuse carrière, le 26 octobre 1795.

1 Savoir : quatre ou six au plus, pour Saint-Domingue ; un pour la Guadeloupe et ses dépendances, Marie-Galante, la Désirade, les Saintes et la partie française de Saint-Martin ; un pour la Martinique ; un pour Sainte-Lucie et Tabago ; un pour la Guyane et Cayenne ; un pour l'île de France, les Séchelles, Rodrigue et les établissements de Madagascar ; un pour l'île de la Réunion (Bourbon) ; et enfin un pour Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karikal et autres établissements des Indes orientales. (*Titre 1er de la Constitution de l'an* III).

CHAPITRE XIX.

1796-1797.

Directoire. — Truguet, ministre de la marine et des colonies. — Sa révolte contre les lois. — Il est dénoncé au Corps législatif. — Son organisation du personnel militaire de la marine. — Sa funeste administration. — Rôle usurpé que les biographes lui ont attribué. — Traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne. — Arrivée d'une flotte espagnole, alliée, à Toulon. — Paix avec la Sardaigne et Naples. — Traité avec Gênes. — Première campagne de Bonaparte en Italie. — Retour de la Corse à la France. — Déconvenue et pertes des Anglais. — Le pavillon britannique chassé de la Méditerranée. — Affaires de détail dans l'Océan. — Prise du capitaine Bergeret par les Anglais et de Sidney-Smith par les Français. — Noble conduite de Bergeret. — Évasion de Sidney-Smith. — Complicité du ministre Charles Delacroix. — Détresse financière et commerciale de l'Angleterre. — Expéditions et succès importants de Richery et de Zacharie Allemand à Terre-Neuve et au Labrador. — Arrivée de lord Malmesbury à Paris pour faire des ouvertures pacifiques. — Rupture des négociations. — Préparatifs d'une descente en Irlande. — Activité et génie du général Hoche, commandant en chef de l'armée de débarquement. — Activité, talents et caractère de Bruix, successivement directeur des mouvements à Brest et major-général de la flotte de l'Océan. — Morard de Galles remplace Villaret-Joyeuse dans le commandement de cette flotte. — Impatience de Hoche. — Insouciance et nullité de Truguet. — Le ministre arrive à Brest, quand l'expédition est partie. — Composition et importance de l'armée navale. — Morard de Galles et Hoche passent sur une frégate. — Conséquences funestes de cette résolution. — Tempête et dispersion de l'armée navale. — Réunion de l'armée navale, moins la frégate amirale, en baie de Bantry. — Irrésolution des officiers de terre et de mer en l'absence des deux généraux. — Départ et nouvelle dispersion de la flotte. — Arrivée et désappointement cruel de Morard de Galles et de Hoche, à Bantry. — Retour successif de la flotte en France. — Célèbre combat du vaisseau *les Droits-de-l'Homme*. — Inaction des escadres françaises depuis l'expédition d'Irlande. — Bataille navale du cap Saint-Vincent entre les Espagnols et les Anglais. — Bataille navale de Camperdown entre les Hollandais et les Anglais. — Défaite de Nelson devant Ténériffe. — Étrange descente ordonnée par Truguet en Angleterre. — Réclamations dans le Corps législatif. — Histoire des bateaux plats, dits à la Muskein. — Renvoi de Truguet. — Conférences de Lille, pour la paix avec l'Angleterre. — Coup d'œil sur les succès de Bonaparte en Italie. — Fin des républiques maritimes de Venise et de Gênes.

Les cinq membres du Directoire exécutif, nommés, sur la proposition du conseil des Cinq-Cents, par le conseil des Anciens, suivant la lettre de la nouvelle constitution, avec condition de renouvellement, chaque année par cinquième, furent Barras, Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Letourneur et Carnot. Les intrigues des royalistes qui avaient voulu dernièrement, en vendémiaire, profiter du mouvement réparateur de la révolution thermidorienne pour opérer une contre-révolution bourbonnienne, furent cause que l'on choisit des hommes qui, pour la plupart, avaient donné des gages sanglants à la République. Tel était surtout Barras, le plus influent des cinq directeurs, homme corrompu et corrupteur, qui, par légèreté,

par mode, par fantaisie et par fièvre de nerfs, plus que par sentiment profond et grandeur d'idée, avait trempé dans tous les massacres de la Révolution, particulièrement dans ceux de Toulon. Barras, par ses vices et ses déportements personnels, et par ceux qu'il encouragea, était destiné à faire de la période directoriale une sorte de régence républicaine qui conservera dans l'histoire le nom de règne des *pourris*, dont l'a dotée Bonaparte ; c'était bien vite revenir aux plus mauvais jours de la monarchie, par une porte au seuil de laquelle il s'était versé tant de sang pour punir les abus de l'ancien régime et la corruption de la cour.

Le Directoire, après s'être gravement occupé de se couvrir des galons et des oripeaux de l'ancien régime, de se dorer sur toutes les coutures et de s'empanacher, nomma de nouveaux ministres, et porta Truguet à la tête du département de la marine et des colonies, le 4 novembre 1795. Le premier acte de Truguet, dans ses fonctions administratives, fut de se mettre en opposition avec les décrets de brumaire. Le projet ou message du Directoire exécutif, qu'il fit soumettre aussitôt au conseil des Cinq-Cents pour concentrer l'administration des ports entre les mains d'ordonnateurs généraux militaires, desquels ressortiraient des directeurs militaires et des directeurs civils, était un retour peut-être exagéré aux ordonnances de 1776 ; néanmoins ce projet aurait pu se défendre avec avantage, s'il n'avait eu l'inconvénient de se présenter d'une manière intempestive, et qui ressemblait à un parti pris d'antagonisme vis-à-vis de l'œuvre dernière de la Convention, en fait de marine. C'était la vieille querelle de suprématie de l'un ou l'autre des deux corps, militaire ou administratif, qu'il réveillait dans un moment où il fallait au contraire faire cesser toutes les rivalités. Truguet, appuyé par Rouyer et Thibaudeau, vint d'abord à bout de faire surseoir à l'exécution de la loi de brumaire; mais, peu après, Olivier Bergevin, dans un rapport fait au nom de la commission du conseil des Cinq-Cents, défendit la loi, au nom des principes proclamés par Colbert et Seignelay, déclara le système proposé par Truguet absurde et impraticable, et dénonça son ordonnateur général comme un dictateur maritime, tel

que Louis XIV lui-même aurait rougi de le créer. Le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens repoussèrent le message du Directoire, et maintinrent dans leur intégrité les décrets de brumaire. Truguet ne se tint pas pour battu ; il résolut d'éluder les décrets qu'il n'avait pu détruire; mais, à la fin, cette conduite du ministre souleva contre lui ceux-là mêmes qui s'étaient jusqu'ici montrés ses plus zélés partisans, et ce fut Rouyer, naguère son apologiste, qui la signala au conseil des Cinq-Cents : « En 1791, dit-il, j'eus le courage de dénoncer à cette tribune Bertrand, ministre de la marine, parce qu'il prévariquait dans ses fonctions, et le corps législatif en fit justice : je viens, avec le même courage, vous dénoncer aujourd'hui un ministre que j'ai défendu lorsqu'il était opprimé, mais que je dois attaquer lorsqu'il devient oppresseur. Le ministre s'est fait un jeu de votre loi, parce qu'elle lui a déplu ; il a affecté de nommer aux places importantes de commissaires-ordonnateurs, des ingénieurs-constructeurs qu'il aurait dû laisser occupés à la construction des vaisseaux [1] ; quant aux habiles administrateurs, il les a entièrement mis dans l'oubli, au moment où tout lui faisait un devoir de s'entourer de leurs lumières. » Truguet n'en continua pas moins d'agir à sa manière et d'abuser de la longanimité du corps législatif, qui craignait d'énerver le pouvoir au moment où il commençait à peine à se reconstituer. En ce qui concernait l'organisation militaire de la marine prescrite par les décrets de brumaire, le ministre n'en voulut faire également qu'à sa tête, et ici ses torts furent plus graves encore et sans excuse. Beaucoup de ses éliminations furent marquées au coin de l'esprit d'envie et de rivalité. La plupart des officiers généraux capables furent laissés ou mis de côté [2], et La Touche-Tréville en fut réduit, pendant quatre ans, à mettre son génie et son activité guerrière à la disposition des armateurs à la course [3]. Quant à lui, Truguet, qui n'était pas allé

[1] Sané, Croignard, Chevillard jeune et Segondat avaient été nommés ordonnateurs.

[2] Parmi eux, Delmotte, Vaultier et Thirat, contre-amiraux de fraîche date.

[3] En effet, à quatre ans encore de là, on lisait dans le *Moniteur* du 30 vendémiaire an VIII (22 octobre 1799) :

« La Touche-Tréville, ancien contre-amiral, âgé de cinquante-quatre ans, marin depuis

à la mer depuis la fatale expédition de Sardaigne, et qu'on ne devait plus jamais revoir au combat, il se porta le troisième sur sa liste de vice-amiraux [1], composée, avec lui, de Thévenard, Morard de Galles, Villaret-Joyeuse et Martin. Les contre-amiraux conservés dans la nouvelle organisation furent Le Large, de Rosily aîné, de Sercey, Vence, Dalbarade, Joseph Bouvet, Renaudin, Nielly, Leissègues, Vanstabel, Pierre-François Cornic et Richery. Parmi les chefs de division, on remarquait à côté de Brueys, Decrès et Villeneuve, noms toujours si funestes, Blanquet-du-Chayla, du Petit-Thouars, La Crosse, Linois, Cosmao, Daugier, Coudé, Savary, Lemancq, Ganteaume et Allemand, noms parfois plus heureux. Mais on vit avec étonnement que Truguet eût négligé de comprendre parmi ces chefs de division ou parmi les capitaines de vaisseau, des hommes tels que Magon et Willaumez, et qu'il eût enlevé des marins éminents, comme Bruix, à l'armée, pour les enfermer dans la direction des ports On l'accusa d'avoir tenu à l'écart des généraux habiles, des chefs de division et des capitaines braves et expérimentés, les uns parce qu'ils lui faisaient ombrage, les autres parce qu'ils n'étaient pas ses admirateurs ou ses amis; on prouva qu'il faisait la plupart des armements avec des officiers provisoires non brevetés, et qu'il laissait tout en suspens, jusqu'à la position et à l'existence des marins; de telle sorte qu'au lieu d'avoir réorganisé la marine, il l'avait de plus en plus désorganisée [2].

quarante-deux ans, resté sans activité depuis l'expédition de Naples, qu'il commandait en 1792 et 1793, ayant sollicité en vain, dans plusieurs occasions, d'être à la mer, offre ses services aux armateurs qui auraient le projet de former cet hiver un armement en course.»

[1] « C'est-à-dire *le premier*, dit Kerguelen, puisque ses deux anciens (Thévenard et Morard de Galles), hommes de mérite, ne pouvaient, par l'état de leur santé, aller à la mer. » (*Précis des événements, etc.*, page 391). Il faut pourtant faire observer que Morard de Galles alla encore une fois à la mer.

[2] Nous devons dire que cette opinion émise par Kerguelen (*Précis des événements, etc.*, p. 392), et que l'examen des hommes et des faits ne corrobore que trop, n'est pas celle que l'on trouve dans les biographies de Truguet, publiées de son vivant, et, comme chacun le sait, sous son inspiration directe. Toutes, ou à peu près, elles présentent Truguet comme un organisateur modèle, qui fut victime d'une abominable conjuration du Corps législatif contre son génie. Entre ces biographies, celles publiées, sous le nom de M. Hennequin, dans *la Biographie des Contemporains* et dans *la Biographie des Marins*, ainsi que, sous la responsabilité de MM. Boisjolin et Sainte-Preuve, dans *la Biographie des hommes vivants*, se signalent surtout par la témérité de leurs éloges qui vont parfois jusqu'à blesser la mémoire

Truguet, en raison de la lutte contre la loi et la constitution, qui marqua son début dans la carrière administrative, devint tout d'abord suspect aux pouvoirs législatifs, par lesquels il ne cessa pas depuis d'être attaqué. Du reste, il aimait l'opposition et la révolte, quand elles n'étaient pas dangereuses, de même que la flatterie quand elle lui semblait profitable; en ce moment il faisait sa cour aux directeurs qui étaient tout-puissants, et croyait pouvoir se jouer du corps législatif qui se montrait complaisant à l'excès. Ce jeu de bascule de l'intrigue convenait à son esprit plus remuant que sérieusement actif, plus vain de bruit que de résultats; pourtant il en fut dupe quelquefois. Pendant deux années que dura son ministère, Truguet, tout en se dépensant considérablement dans les salons rouverts par le Directoire, dont il était un des *élégants,* fit beaucoup de projets, beaucoup de proclamations, et se donna beaucoup de mouvement; mais, sauf deux expéditions, l'une honorable dont l'idée ne lui appartenait pas et qu'il amoindrit même, l'autre inqualifiable, il ne produisit absolument rien comme administrateur [1].

Ces deux expéditions furent précédées d'événements importants

d'hommes ayant certainement autant de droits au respect de la postérité que l'amiral Truguet. C'est ainsi que la biographie publiée par M. Hennequin dit : « *Il* (Truguet) *rappela les officiers généraux et les capitaines qui, comme lui, avaient été destitués et incarcérés et leur confia des commandements. En même temps, il fit admettre à la retraite, même dans les grades élevés, les officiers qui, pendant la crise révolutionnaire, avaient marqué par leurs excès.* » 1° Truguet n'avait point été incarcéré, que nous sachions, même pendant la Terreur; 2° il ne rappela *aucun des officiers généraux qui avaient été incarcérés,* sauf Morard de Galles dont la vieillesse ne lui portait point d'ombrage, témoin La Touche-Tréville, Kerguelen, de Kéréon, de Tromelin, de Saint-Félix, de Girardin, de Cambis, de Martel, Burgues de Missiessy-Quiès, etc., etc., que la Biographie de M. Hennequin désigne conséquemment, quoique tacitement, *comme ayant marqué pendant la crise révolutionnaire par leurs excès;* 3° pour un seul officier général, Landais, sorti des clubs révolutionnaires, qu'il élimina, il laissa tous les autres qui étaient dans le même cas: Martin, dont le républicanisme avait été un moment fort exagéré; Dalbarade, ancien pirate; Villaret-Joyeuse, Cornic, Vence, Vanstabel, Nielly, hommes dont nous ne discutons ici ni le mérite, ni les opinions, mais qui tous étaient sortis, comme officiers-généraux, de la crise révolutionnaire la plus exaltée; 4° Truguet en avait agi de même en général dans le choix des chefs de division et des capitaines; il avait écarté de sa liste cinquante officiers au moins, jeunes encore et à antécédents honorables, qui n'auraient pas mieux demandé que d'être employés, et il fallut la force des choses et de l'opinion publique pour que des officiers de mérite, comme Bruix et Magon, restassent sur les vaisseaux. En vérité, les biographies contemporaines laissent trop voir pour qui et par qui elles ont été écrites, pour que l'histoire ne marque pas toutes leurs pages de ce mot : *mensonge.*

[1] C'est à tort que les biographies de Truguet présentent ce ministre comme inspirateur et

en Europe et de quelques affaires navales de détail. La première campagne d'Italie par Bonaparte était commencée, et le Piémont ayant été conquis, le roi de Sardaigne fit sa paix avec la République, le 15 mai 1796, en cédant définitivement à celle-ci le duché de Savoie et le comté de Nice. La politique de Louis XIV fut renouvelée entre l'Espagne et la France, et un traité d'alliance offensive et défensive fut signé le 19 août, en vertu duquel les puissances contractantes se garantirent leurs possessions dans les deux mondes, et s'engagèrent à exclure les Anglais de leurs ports, ainsi qu'à se donner un secours mutuel de vingt-quatre mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, de quinze vaisseaux de ligne, de six frégates et quatre corvettes. Peu après, la flotte espagnole, forte de vingt-six vaisseaux et quatorze frégates, commandée par don Juan de Langura, après avoir facilité la sortie de Cadix à la division Richery, et l'avoir accompagnée jusqu'à près de cent lieues au large, vint mouiller à Toulon avec des idées bien différentes de celles qui, deux ans à peine auparavant, l'avaient amenée dans ce port. L'indigne conduite des Anglais à Toulon avait été pour beaucoup dans ce soudain revirement. Enfin, une autre branche de la maison de Bourbon, celle de Naples, fit une seconde fois sa paix avec la République, le 10 octobre 1796, et, dans ce même temps, Gênes contracta avec celle-ci une alliance qui fermait son port aux Anglais, et qui, en sus d'un prêt de deux millions à la France, fixait une indemnité de pareille somme pour l'événement arrivé à la frégate *la Modeste*.

Tout souriait au Directoire, sous les auspices de Bonaparte. Le voisinage de ce général inspira aux Corses l'idée de se soulever contre les Anglais et de se rendre à la France à propos de taxes énormes que leur imposait Elliot. Ce vice-roi fut un moment mis en état d'arrestation à Bastia, et, trop heureux d'avoir été relâché, alla recevoir bientôt dans sa patrie, pour consolation à sa nouvelle mésaventure, le titre de lord baron Minto. Les vaisseaux anglais

organisateur des expéditions de Richery, Allemand, etc., déjà en cours d'exécution, comme on l'a vu, sous le ministère de Redon de Beaupréau.

furent obligés de prendre le large, et virent avec un dépit extrême quelques bâtiments expédiés d'Italie par Bonaparte, ou de simples navires marchands de France, longer la côte de Corse, sans pouvoir les attaquer ni leur nuire[1]. La division navale d'Angleterre, après avoir recueilli les garnisons britanniques échappées aux coups des Corses, erra quelque temps dans la Méditerranée, où il ne lui restait plus d'autre refuge que l'île d'Elbe, et attendit vainement une escadre aux ordres de l'amiral de Mann, qu'on lui avait annoncée. Cet amiral, ayant su que les escadres de France et d'Espagne sillonnaient la Méditerranée, n'osa s'exposer à être pris entre deux feux, et retourna en Angleterre. Enfin, sir John Jervis, que cette pusillanimité avait exposé aux plus grands dangers, arriva à Gibraltar le 1er décembre 1796, avec les débris de l'expédition anglaise de Corse. Elle avait coûté des sommes immenses; les seules dépenses faites pour réprimer la révolte à propos des taxes, s'élevaient à quatre-vingt mille livres sterling, et les frais d'une ambassade que sir Gilbert Elliot avait envoyée au dey d'Alger, dans la préoccupation de conserver la Corse, montaient à soixante mille livres même espèce[2].

Pendant ce temps, quelques combats avaient lieu entre les Français et les Anglais dans l'Océan. Une division légère aux ordres du capitaine Daugier, s'étant rencontrée avec une division anglaise de force supérieure, commandée par Waren, celui-ci n'obtint d'autre avantage que de s'emparer d'une flûte de la République. Mais, peu après, deux frégates, *la Gentille* et *la Variante*, ne purent échapper aux divisions ennemies qui sillonnaient l'Océan. L'une de ces divisions, aux ordres de sir Edward Pelew, composée de deux vaisseaux frégatés d'après le système français, et de trois frégates, après s'être emparée de la frégate de la République *l'Unité*[3], capitaine Durand, qui se rendait de Lorient à Rochefort, n'eut pas si

[1] *Memoirs of Collingwood*, lettre en date du 11 mai 1796.
[2] *Memoirs of Collingwood*, lettre écrite de Gibraltar, le 5 décembre 1796.
[3] C'est par erreur que M. Chasseriau a donné le capitaine depuis vice-amiral Linois pour commandant à *l'Unité*, et l'a fait faire de nouveau prisonnier en cette occasion. (*Rectification communiquée par l'amiral.*)

bon marché, sous le cap Lézard, de *la Virginie*, capitaine Jacques Bergeret, depuis vice-amiral, qui, bien que seule, osa affronter trois des bâtiments ennemis, et dans un engagement vergue à vergue, de près de deux heures, démâta *l'Indefatigable*, vaisseau rasé que montait le commodore Pelew. *L'Indefatigable* étant mis hors de combat, deux frégates anglaises, *l'Amazone* et *la Concorde*, le relevèrent, et ce fut alors seulement que *la Virginie* amena pour le commodore.

Dans ce temps-là même, c'est-à-dire au mois d'avril 1796, le fameux Sidney-Smith, commandant la corvette *le Diamond*, après avoir fait plusieurs débarquements de fusils et de munitions sur les côtes de France, pour les chouans, croisait devant le Havre, et, ayant vainement essayé de porter sa torche incendiaire sur les chantiers et les magasins de ce port, il venait d'amariner un petit corsaire français, et de passer dessus pour renouveler sa tentative, lorsque plusieurs navires légers, expédiés à sa rencontre, l'attaquèrent et le forcèrent à se rendre avec plusieurs officiers de la marine britannique. On trouva sur lui un paquet soufré, tel que l'on en avait précédemment découvert sous une frégate en construction au Havre. Sidney-Smith fut aussitôt dirigé sur Paris, où on l'enferma dans la prison du Temple. Mais la perte d'un homme si entreprenant était trop sensible au gouvernement anglais, pour qu'il n'essayât pas de toutes les manières de le délivrer. Le capitaine Bergeret, renvoyé en France, sur parole, pour proposer son propre échange contre Sidney-Smith, n'ayant point réussi dans cet objet, déclara au Directoire, par lequel il était néanmoins pressé de rester, qu'au prix même de sa liberté, il ne manquerait ni à l'honneur ni à sa parole; il se hâta en conséquence d'aller reprendre sa captivité [1]. A deux ans de là, le 24 mai 1798, une troupe en armes, s'étant présentée à la prison du Temple, avec un faux arrêté du Directoire et un faux ordre du ministre de la marine, pour transférer Sidney-Smith à Melun, et le concierge, bien qu'il eût reçu la consigne de ne remettre son prisonnier qu'après en avoir vu l'ordre signé

[1] Quelques biographes ayant attribué ce beau trait à l'amiral Linois, celui-ci nous a prié de le restituer à qui de droit. Cette délicatesse de sentiment vaut presque l'autre.

de la main du président du Directoire, ayant obéi à la réquisition, l'incendiaire de Toulon recouvra sa liberté sans échange. Cette évasion causa en Angleterre une joie qui prouvait l'importance que l'on attachait aux coups de main du flibustier; la cour de Londres elle-même y prit part, et ce fut elle qui donna dans ce temps à Sidney-Smith le surnom de *Dieu marin*. Un auteur anglais affirme qu'il sait de bonne source que trois mille livres sterling, données par le gouvernement britannique au ministre des affaires extérieures Charles Delacroix, avaient ouvert les portes du Temple et aplani les obstacles jusqu'à la côte à cet officier[1]. Il n'y a rien d'étonnant dans ce fait pour qui se rappelle la vénalité et la corruption de l'époque directoriale. On doit rendre au gouvernement britannique cette justice qu'il sut apprécier la noble conduite du capitaine Bergeret, en lui expédiant un ordre de mise en liberté aussitôt que Sidney-Smith fut arrivé à Londres.

Parmi les affaires de détail qui eurent lieu dans l'Océan depuis le combat de *la Virginie*, celle de *l'Andromaque* doit être signalée pour son odieux dénouement. Cette frégate ayant été obligée de se rendre à cinq bâtiments de guerre sans combat, sur les parages d'Arcachon, les Anglais ne voulurent faire d'autres prisonniers que le capitaine et deux officiers, déclarant qu'ils congédiaient l'équipage; mais les matelots français eurent à peine essayé de gagner la terre, que les ennemis tirèrent dessus à boulet.

Ce nouvel attentat se commettait pourtant au moment où Pitt, contraint par l'opinion publique en Angleterre, était obligé d'envoyer lord Malmesbury à Paris, pour y faire des ouvertures de paix au Directoire. Mais ce n'était qu'une trêve que le premier ministre d'Angleterre voulait alors, pour paraître satisfaire au cri public, prendre le temps de remettre son pays des embarras commerciaux et financiers qu'il éprouvait, et renouer des intrigues, contre la France, avec l'Europe continentale vaincue par la République. C'est qu'en effet la situation de l'Angleterre, malgré de grands succès mari-

[1] Cet auteur est le capitaine de vaisseau Brenton qui ajoute que lord Saint-Vincent (Jervis) lui assura avoir vu l'ordre du trésor.

times, était loin de présenter un aspect florissant. La dette nationale, que le système de Pitt tendait à accroître chaque jour, s'élevait déjà à sept milliards trois cent trente-huit millions, et les journaux anglais présentaient, d'après le relevé officiel, ce calcul effrayant pour les négociants et les armateurs de la Grande-Bretagne, qu'en deux ans, depuis le 1er février 1793 jusqu'à la fin de 1795, les Français avaient enlevé deux mille quatre-vingt-dix-neuf navires marchands, dont cent dix-neuf seulement leur avaient été repris, tandis qu'ils n'en avaient perdu que trois cent dix-neuf de leur côté; de sorte que le nombre des prises faites par les Français excédait de quatorze cent quatre-vingt-onze celles faites par les Anglais. Ce qui était plus décourageant encore pour ceux-ci, c'est qu'il semblait qu'à mesure que la marine militaire de la République disparaissait dans les grands conflits, le succès des croisières et des petites divisions françaises augmentait, tellement que le chiffre des prises qui, pour 1793 et 1794 ensemble, n'avait été que de neuf cent cinquante-sept, s'était élevé à onze cent quarante-deux pour la seule année 1795.

L'expédition de Richery sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador venait ajouter encore aux pertes immenses éprouvées par le commerce anglais. Ce contre-amiral, après avoir trompé toutes les recherches de l'ennemi, arriva le 28 août 1796 sur le Grand-Banc, où il commença par couler bas quatre-vingts navires anglais, après en avoir retiré tout ce qu'ils pouvaient contenir de précieux; s'étant rendu, le 4 septembre suivant, à la côte de l'île même de Terre-Neuve, dans la baie de Bulls, il ruina la ville de ce nom, les établissements d'alentour, et s'empara, sur ce point, d'un grand nombre de bâtiments. Les pêcheries anglaises des îles Saint-Pierre et Miquelons, contre lesquelles il se porta ensuite, furent également ruinées. Deux vaisseaux et une frégate, détachés par Richery, sous les ordres du chef de division Zacharie-Allemand, cinglèrent vers la côte du Labrador, capturèrent une partie d'un convoi de riches pelleteries, sommèrent le commandant de l'établissement de la baie des Châteaux de rendre ce poste, et, sur son refus,

l'assiégèrent, brûlèrent son fort, et le forcèrent de fuir dans les bois avec ses troupes, après avoir mis le feu à tous les édifices et magasins de la baie. Richery et Allemand rentrèrent sans encombre, le premier à Rochefort et le second à Lorient. Cette expédition, aussi rapidement que fructueusement exécutée, jeta une véritable panique parmi la population qui vivait du produit de la pêche en Angleterre, et fit désirer, avec une nouvelle impatience de l'autre côté du détroit, que l'on conclût la paix avec la République.

Mais lord Malmesbury n'avait à proposer qu'un système de compensations qui aurait enlevé à la France toutes ses conquêtes sur le continent, contre la restitution de quelques positions coloniales surprises par les Anglais. C'était une dérision; le Directoire rompit toutes conférences avec l'envoyé de Pitt. Le bruit de l'inutilité de cette mission jeta dans les fonds anglais une dépréciation plus grande que n'avait fait autrefois la guerre de l'indépendance d'Amérique; la banque d'Angleterre suspendit ses payements en espèces. Dans cette extrémité, Pitt fit décider qu'à l'avenir les transactions s'opéreraient en billets de la banque, sans garantie de numéraire, et bientôt après il fit adopter une taxe énorme de dix pour cent sur le revenu, laquelle devait servir à payer des subsides à l'Autriche, à la Russie, à la Turquie, et à soulever de nouveau l'Europe contre la France. C'est vers ce temps encore que le même ministre vint à bout de faire déclarer, par le parlement anglais, que quiconque payerait à la France et aux Français les sommes qui leur seraient dues tant que la guerre aurait lieu, serait condamné comme coupable de haute trahison. On n'a pas besoin de faire ressortir la déloyauté de cette mesure que la France, à son honneur, n'imita pas.

La guerre, un moment ralentie, allait donc recommencer de la part de l'Angleterre, avec les armes, avec l'or, avec l'emploi de tous les moyens que suggèrent la jalousie et la rage. De son côté, la République, depuis plusieurs mois déjà, s'apprêtait à y répondre par un projet de descente qu'avait inspiré au Directoire le génie entreprenant de Hoche, impatient d'utiliser une armée de cent mille hommes, éparse sur les côtes de l'Ouest et inactive depuis la paci-

fication de la Vendée et de la Bretagne. Émule ardent, mais non pas jaloux, du conquérant de l'Italie, le jeune Hoche n'avait eu rien à emprunter à personne pour son plan qui, dans le principe, devait commencer par l'Angleterre, mais que le ministre Truguet fit restreindre provisoirement à l'Irlande. Une armée brave et bien disciplinée, une organisation militaire et administrative, un projet de constitution, Hoche apportait tout cela aux Irlandais, avec son épée; il ne demandait que des vaisseaux et un vent favorable pour transporter ses soldats. N'étant pas secondé par Villaret-Joyeuse qui voyait avec regret l'escadre de Brest détournée d'une expédition dans la mer des Indes, il devint son propre ministre de la marine, et donna à Truguet des conseils et des leçons plutôt qu'il ne lui en demanda. Il y avait à Brest un officier que le ministre de la marine venait de détourner de la carrière militaire, en le nommant directeur des mouvements du port : Hoche, d'un coup d'œil, devine en lui un homme supérieur, plein de vues, d'idées neuves, actif comme les passions qui le consument, et cachant une énergie de fer et un cœur de lion sous une écorce frêle et douce. C'est Eustache de Bruix, officier sorti des gardes-marines : il le prend en amitié, ne consulte plus que lui, et n'agit plus que par lui sur l'escadre, dont il le fait nommer major général. Villaret-Joyeuse, privé de son commandement en chef, put aller occuper son siége au conseil des Cinq-Cents dont il était membre; tandis que Morard de Galles, ayant sous ses ordres les contre-amiraux Joseph Bouvet et Nielly, prenait sa place à la tête de la flotte.

Hoche, souhaitant vivement que l'on mît à la voile avant l'hiver, pressait, conjurait Truguet d'accourir pour accélérer l'appareillage par sa présence. « Venez, venez en Bretagne, lui écrivait-il le 18 octobre, et dans dix jours nous partons[1]. » Mais, à près de deux mois de là, le ministre n'avait pas encore quitté Paris; ce ne

[1] La *Correspondance de Hoche*, dont nous tirons ces citations, a été publiée à la suite d'une prétendue vie de ce général, qui n'est autre qu'un incohérent et absurde pamphlet ultrà-démagogique, par le citoyen Rousselin, le même que l'on a connu depuis sous le nom de comte de Saint-Albin, pamphlet dans lequel Carnot est traité de royaliste furieux, et Truguet d'ardent républicain. Disons tout de suite que Truguet, sans réclamer directement

fut que le 10 décembre qu'il remit l'*interim* de son département à Bénezech, ministre de l'intérieur; il eût aussi bien fait de s'abstenir de tout déplacement : car, un accident étant survenu en route à sa voiture, il n'arriva à Brest *qu'après le départ de l'expédition*, et fut obligé d'envoyer une frégate à la recherche de celle-ci pour remettre aux commandants des instructions supplémentaires qu'il leur apportait, et dont ils ne devaient prendre connaissance qu'à une certaine hauteur en mer[1].

En effet, le 26 frimaire (16 décembre 1796), l'armée navale avait mis à la voile de Brest, et il ne devait pas être donné à la frégate expédiée par Truguet de pouvoir l'atteindre en temps opportun. Cette armée se composait d'une avant-garde de six vaisseaux et quatre frégates, aux ordres de Joseph Bouvet; d'un corps de bataille de même nombre de bâtiments, sous le commandement immédiat de Morard de Galles; d'une arrière-garde de quatre vaisseaux, un vaisseau rasé et quatre frégates, aux ordres de Nielly; d'une escadre légère, commandée par Richery; et de sept bâtiments armés

contre Rousselin, non plus que contre M. Thiers qui l'a doté aussi du titre d'*excellent républicain* dans son *Histoire de la Révolution*, a protesté au contraire dans toutes ses biographies, publiées sous la Restauration, de son zèle et de son amour pour ses rois. Pourquoi enlever aux gens le mérite qu'ils ont eux-mêmes revendiqué?

[1] *Recueil des lois sur la marine*, tome VII ; *Moniteur* du 27 frimaire et du 13 nivôse an V (17 décembre 1796 et 2 janvier 1797), annonçant le départ de Truguet au 24 frimaire et son retour au 11 nivôse an V.

Voilà dans toute son insouciance et toute sa nullité, non pas seulement d'après des documents que tout le monde ne pourrait pas consulter, mais, d'après la correspondance imprimée de Hoche, d'après surtout le *Recueil des lois sur la marine* et le *Moniteur* de l'époque, quel fut le véritable rôle de Truguet dans l'idée et les préparatifs de l'expédition d'Irlande, rôle que de trop complaisants biographes, et avec eux M. Thiers, ont si singulièrement essayé de grandir; en voici, par curiosité, un échantillon emprunté à M. Hennequin :

« Cependant M. Truguet voyait avec un vif chagrin s'écouler un temps précieux, et arriver la saison des tempêtes. Plusieurs fois il avait demandé au Directoire l'autorisation d'aller prendre le commandement de la flotte, mais on s'était toujours refusé à ses désirs. Enfin le mois de décembre presque à moitié écoulé, et l'armée immobile à Brest, il obtint, non sans peine, de s'y rendre pour accélérer son départ. SON DESSEIN ÉTAIT DE DÉSOBÉIR, d'arborer son pavillon sur le vaisseau-amiral et de partir avec Hoche. »

Tout est faux dans ce récit, si l'on en excepte *le dessein de désobéir*, chose d'intention qu'on peut hésiter à nier, quand on réfléchit que les biographies contemporaines de M. Hennequin sont faites sur communications directes de leurs héros. Ce ne serait, du reste, qu'une preuve entre cent de l'esprit insubordonné, dominateur et désorganisateur de Truguet. Qu'eût mérité Truguet s'il eût accompli ce dessein? Nous laissons la réponse à chacun. Il y a des biographes qui à force de vouloir exalter un homme jettent sur sa mémoire de bien lourds pavés!

en flûtes. Vingt-cinq mille hommes de troupes de toutes armes, pour lesquels on emportait quinze jours de vivres, étaient à bord. Le plus grand secret avait été gardé sur le but de l'expédition. Toutefois, une flotte anglaise de vingt-et-un vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Colpoys, était venue depuis peu établir sa croisière sur Ouessant pour surveiller les mouvements de la flotte de la République. Ce qu'ayant su Morard de Galles, il quitta le vaisseau *l'Indomptable*, sur lequel son pavillon était arboré, et, circonstance qui devait être funeste, passa avec Hoche sur la frégate *la Fraternité*, contrairement au principe général du décret du 18 prairial an III, abrogatoire de celui de l'an II, lequel même ne prescrivait à l'amiral de passer sur une frégate qu'au moment d'engager l'action. Les deux contre-amiraux l'imitèrent et portèrent leur pavillon, Bouvet sur la frégate *l'Immortalité*, Nielly sur *la Résolue*. Comme on se dirigeait par le raz pour éviter la flotte ennemie, *le Séduisant*, vaisseau de 74, faisant partie de l'arrière-garde, se perdit sur des rochers à l'ouest de ce passage; six cents hommes seulement de ceux qui le montaient furent sauvés; le commandant Dufossey, son second et plusieurs officiers périrent victimes du dévouement et du sentiment de devoir qui les retinrent les derniers sur le vaisseau près de sombrer. Dès le lendemain de son départ, un premier coup de vent dispersa l'armée navale, et la frégate-amirale n'eut plus auprès d'elle qu'un vaisseau, *le Nestor*, commandant Linois, avec deux frégates; le vent ayant redoublé la nuit, le vice-amiral Morard de Galles perdit même bientôt ces trois voiles, et son isolement fut complet. Nielly ne fut guère plus heureux avec la frégate *la Résolue*, dont une tempête, suivie d'un abordage, arracha tous les mâts. Joseph Bouvet étant moins maltraité et ayant réussi à rallier au pavillon de *l'Immortalité*, sur laquelle était avec lui le général Grouchy, commandant en second de l'armée de débarquement, neuf vaisseaux, six frégates et un transport, décacheta le paquet qui contenait les instructions en cas de séparation, et, conformément à celles-ci, fit voile pour le cap Mizen-Head, pour y croiser jusqu'au sixième jour et y attendre de nouveaux ordres. Le 19

décembre, comme il faisait route, il fut rallié par seize autres bâtiments de l'armée, ce qui éleva ses forces à quatorze vaisseaux de ligne, neuf frégates, trois corvettes et cinq transports, et à dix-huit mille hommes environ de troupes de descente. C'était à peu près toute la flotte et toute l'armée de terre; il parvint avec elles, le 21 au matin, sur le cap Mizen-Head, au sud-est de l'Irlande, à l'ouvert de la baie de Bantry, et le lendemain, après avoir louvoyé, il jeta l'ancre à la pointe est de Great-Bear-Island.

Ce jour-là, avec un peu de résolution de la part des chefs, le sort du monde eût peut-être été décidé en sens inverse de ce qu'il fut depuis. Il n'y avait dans la baie de Bantry aucune force capable de s'opposer au débarquement des dix-huit mille hommes présents sur les vaisseaux; rien n'aurait pu empêcher cinq mille hommes de marcher immédiatement sur Cork et de s'en emparer; le nord de l'Irlande était fort irrité par les obstacles que le gouvernement anglais opposait à la réforme parlementaire; le midi, où les catholiques étaient en majorité, se répandait en plaintes contre l'étroite politique qui empêchait leur émancipation ; personne ne faisait mine de s'armer pour la défense du pays; et l'armée navale de l'amiral Colpoys, battue elle-même et dispersée par la tempête [1], ne se doutait qu'à peine de la sortie des Français et n'avait aucune idée de leur route. Mais, au lieu de se décider à un prompt débarquement, on décida, sous l'influence du général Grouchy et du contre-amiral Joseph Bouvet, que l'on attendrait la frégate *la Fraternité*, avec Hoche et Morard de Galles. Ce retard devait achever de tout perdre. Dans la nuit du 22 au 23 décembre, une nouvelle et furieuse tempête fit sortir tous les vaisseaux qui avaient mis à l'ancre, et l'armée se trouva une seconde fois dispersée. Une partie se réfugia dans le fleuve Shannon, une autre revint, toute délabrée, en baie de Bantry. Bouvet et Grouchy se retrouvèrent sur ce point avec quelques bâtiments portant envi-

[1] Les escadres anglaises, de l'île d'Ouessant au détroit de Gibraltar, eurent à supporter de nombreux sinistres. Plusieurs vaisseaux de ligne, nominativement *le Courageous* et *le Bombay-Castle*, périrent.

ron six mille hommes de troupes de débarquement et deux canons de campagne seulement. Néanmoins, le premier se disposait à céder à la tardive volonté de débarquer, manifestée par le second, quand dans la nuit du 24 au 25 décembre, un nouveau coup de vent chassa encore une fois la frégate *l'Immortalité* de la baie. Le chef de division Linois, ayant réuni alors sous ses ordres, par son ancienneté, quatre vaisseaux, quatre frégates, deux corvettes et deux transports, convoqua un conseil de guerre à bord du *Nestor*, et proposa aux généraux de terre d'opérer le débarquement de quatre mille hommes de troupes restés avec lui dans cette baie, mais en leur déclarant qu'au premier vent favorable il s'éloignerait avec ses vaisseaux de la côte, pour ne point laisser exposer ceux-ci à tomber au pouvoir d'une escadre ennemie qui venait de mouiller à Cork, et pouvait les bloquer et les attaquer d'un moment à l'autre. Dans cette situation, les généraux de terre prirent le sage parti de s'abstenir. Le 29 décembre, les vents se montrèrent propices pour le contre-amiral Bouvet à un retour dans la baie; mais, désespérant d'y retrouver un nombre suffisant de bâtiments et de troupes, il reprit la route de Brest, où il arriva le 1er janvier 1797, avec cinq vaisseaux et trois frégates, qu'il avait en dernier lieu ralliés à son pavillon. Il y fut suivi, à deux jours près, par le contre-amiral Nielly, dont la frégate arriva remorquée par le vaisseau *le Pégase* et en compagnie du *Pluton*. Le surlendemain, on vit arriver les vaisseaux *le Redoutable*, *le Fougueux*, *le Trajan*, *le Neptune* et *le Tourville*, avec quatre frégates. *La Fraternité*, portant le pavillon du commandant en chef, après avoir été plusieurs jours le jouet des flots, avait pourtant fini par atteindre la baie de Bantry; mais quel n'avait pas été le désespoir de Hoche et de Morard de Galles, en apprenant, de la bouche des Irlandais, que presque toute l'armée s'y était trouvée un moment réunie, et en n'y apercevant plus une seule voile française! Il n'y avait point à hésiter : la frégate amirale dut se décider à son tour à revenir en France. Elle n'évita que comme par miracle d'être prise par la flotte anglaise, au milieu de laquelle elle tomba dans les

parages d'Ouessant; poursuivie par plusieurs bâtiments de cette flotte, elle finit pourtant par arriver à l'île de Ré, et, le 13 janvier, à Rochefort, en compagnie du vaisseau *la Révolution*. Une frégate, deux corvettes et quatre transports, tombèrent seuls au pouvoir de l'ennemi.

Mais le vaisseau *les Droits-de-l'Homme*, ayant perdu ses deux mâts de hune dans la tempête, et, par suite, étant resté en arrière, eut à soutenir, le 13 janvier 1797, aux atterrages de Brest, un furieux et mémorable combat contre le vaisseau rasé *l'Indefatigable*, monté par le commodore sir Edward Pelew, et contre la frégate *l'Amazone*, de 38 canons, capitaine Reynolds. Le vaisseau français presque en état de détresse avait pris la chasse sous ses deux basses voiles et son perroquet de fougue, quand *l'Indefatigable*, étant venu au vent, lui lança ses premières bordées à portée de voix. Aussitôt le chef de division La Crosse, qui commandait *les Droits-de-l'Homme*, changea d'allure et, utilisant à la fois ce qu'il pouvait de son artillerie et des six cents hommes de troupes, commandés par le général Humbert, qu'il avait à bord, riposta par des volées de canon et de mousqueterie dont les ravages auraient été plus grands, si l'état de la mer n'eût pas empêché d'ouvrir la batterie basse du vaisseau et d'employer les pièces de trente-six. *L'Indefatigable*, fort de sa batterie de vingt-quatre et de ses caronnades de quarante-deux, mais plus encore de la supériorité de sa mâture et de sa voilure, sur un bâtiment que la bourrasque avait privé de presque toutes ses manœuvres, entreprit de passer à l'avant des *Droits-de-l'Homme*, pour l'enfiler d'une bordée de long en long, coup toujours terrible et souvent décisif; mais La Crosse le prévint par un mouvement subit d'arrivée qui prit le vaisseau du commodore par son milieu, et le menaça d'un abordage. *L'Indefatigable* aurait été perdu, si l'abordage eût eu lieu, car, au moyen des troupes qu'il avait à son bord, La Crosse eût reconquis toute la supériorité que la tempête lui avait fait perdre. Aussi Pelew n'épargna-t-il rien pour l'éviter; il passa, dans ce but, par une brusque évolution, de babord à tribord; et s'estima trop heureux d'en être quitte

pour une rude bordée et une vive fusillade que La Crosse lui lâcha de très près à l'arrière pendant qu'il faisait sa manœuvre. Il y avait deux heures que les deux bâtiments se mesuraient seul à seul, quand la frégate *l'Amazone* vint prendre part à l'action, lança une première volée sur *les Droits-de-l'Homme*, et essaya ensuite de passer à poupe pour lui en envoyer une seconde. La Crosse ne lui donne pas le temps d'exécuter ce projet, et par une nouvelle et rapide évolution, il lui présente le côté et conserve les deux bâtiments anglais par son travers. Dans cette position, La Crosse, admirablement aidé par son second, Prévost de Lacroix jeune, combat des deux bords, jusqu'à ce qu'il ait forcé ses adversaires à faire retraite pour aller se réparer. Ce n'était qu'une trêve qui fut bientôt suivie d'un épouvantable combat de nuit. En distinguant *l'Indefatigable* et *l'Amazone* qui reviennent sur lui pour le prendre par ses bossoirs [1] et l'enfiler tour à tour de leurs bordées, le vaisseau républicain précipite, à travers l'ombre, les lueurs et les éclats de son artillerie. De tous côtés la nuit enveloppe la mort, mais parfois des cris perçants la trahissent; on entend aussi, dans les rares intermittences du canon, des agrès qui tombent, des mâts qui s'écroulent; ce sont ceux des deux bâtiments ennemis. Puis de temps à autre, ce sont les voix de La Crosse et du général Humbert qui dominent et crient : « Abordons ! camarades, abordons ! » Mais, pas plus que naguère, le commodore Pelew ne veut soutenir cet assaut que La Crosse présente tour à tour à *l'Indefatigable* et à *l'Amazone*. Cependant La Crosse vient de perdre encore une de ses principales ressources; son mât d'artimon est coupé, et il n'a que le temps d'en faire diriger la chute à la mer pour sauver, avec sa roue de gouvernail, un de ses derniers moyens d'évoluer. Ses deux adversaires croient les canons de poupe des *Droits-de-l'Homme* embarrassés dans les manœuvres écroulées, et viennent canonner ce vaisseau par la hanche; mais déjà La Crosse a balayé son gaillard et son pont de

[1] *Bossoirs*, pièces de bois qui se prolongent en saillie à l'avant du bâtiment, et qui servent à suspendre les ancres, à les hisser hors de l'eau.

toute cette drôme, et les ennemis le retrouvent prêt à leur renvoyer foudres pour foudres, mort pour mort. On annonce à La Crosse que les boulets ronds manquent pour charger les pièces. « Eh bien! dit-il, prenez des obus! » Tirés à demi-portée de fusil, ces projectiles font un ravage immense à bord de *l'Indefatigable* et de *l'Amazone* qui sont encombrés de morts, de mourants et de blessés, qu'écrase incessamment la chute de quelque nouvelle manœuvre.

Le commodore Pelew, de son côté, se bat avec courage, et ne dément pas un seul instant celui qui sera lord Exmouth. Par un feu aussi actif que bien dirigé, il augmente la ruine de la mâture et met en lambeaux les deux basses voiles des *Droits-de-l'Homme*. Événement non moins triste pour les Français, un boulet mort atteint La Crosse au genou et le force à quitter son commandement. Il était alors deux heures du matin. Pendant qu'on transporte l'intrépide chef de division au poste des blessés, en le faisant passer par les batteries, il encourage ses marins à persévérer dans la lutte : « Amis, leur dit-il, jurez-moi, quoi qu'il arrive, de ne pas amener vos couleurs. — Jamais! plutôt mourir! répond tout d'une voix l'équipage. — Oui, plutôt mourir! » répètent, avec un sympathique transport, le général Humbert et ses braves soldats. Prévost de Lacroix, dont le souvenir de la fin tragique d'un frère sur l'échafaud de la Terreur et celui de ses propres persécutions rendent encore le dévouement à la patrie plus touchant, reçoit le commandement du vaisseau en faisant le serment de ne point amener pavillon; et la lutte recommence avec l'acharnement du désespoir. Mais insensiblement, de part et d'autre, les bordées se ralentissent, s'éloignent, et leurs bruits expirants sont à peine entendus. Gloire au vaisseau *les Droits-de-l'Homme!* Ses deux adversaires l'ont abandonné, et ne s'occupent plus que d'échapper à un sinistre imminent. *L'Indefatigable*, réduit pour ainsi dire à l'état de ponton et ayant quatre pieds dans la cale, ne vient qu'à grand'peine à bout d'éviter les brisants de la baie d'Audierne et les rochers de Penmarks, sur lesquels *l'Amazone* se perd et livre aux Français son capitaine et son équipage.

Par malheur, après son éclatante victoire, le vaisseau *les Droits-de-l'Homme* devait être enveloppé dans la catastrophe de cette frégate anglaise. La Crosse, revenu sur le pont après s'être fait panser, eut la douleur de voir son vaisseau faire côte, dans la baie d'Audierne, vis-à-vis Plozevet, à sept heures du matin du 14 janvier. La vague, qui déferle avec furie, enfonce l'arrière des *Droits-de-l'Homme*, et submerge la cale. On se précipite à l'avant, et l'on met deux des canots à la mer pour se sauver; mais ils vont se briser sur les récifs de la côte; les radeaux que l'on construit avec des débris du bâtiment n'ont pas un meilleur sort, et plusieurs successivement s'engloutissent avec tous les hommes qu'ils portent. Le grand canot des *Droits-de-l'Homme* parvient pourtant à déposer vingt-cinq personnes à terre; mais un terrible vent d'ouest, qui empêchait tout secours d'être envoyé de la côte, le repousse sans pitié quand il essaie de revenir pour recueillir d'autres naufragés. On veut descendre du vaisseau à la mer une chaloupe chargée de quatre-vingts blessés et de quelques femmes; mais, lorsqu'elle est près d'effleurer l'onde, une lame furieuse la soulève, la bouleverse, et la brise en morceaux contre les murailles du bâtiment; tout a péri. Deux jours et deux nuits se passent ainsi en efforts impuissants. Enfin, les vents étant passés à l'est, cinq chaloupes, puis un cotre d'Audierne, purent aborder le vaisseau et sauver quatre cents hommes. Un nouveau changement dans le vent suspendit le retour de ces embarcations et du cotre. Alors commencèrent les convulsions et les horreurs de la faim et de la soif; soixante infortunés y succombèrent. Le cinquième jour du naufrage pourtant, le cotre revint accompagné d'une corvette, et les tristes restes des treize cent cinquante hommes qui composaient naguère l'équipage et la garnison des *Droits-de-l'Homme* purent être recueillis. Le commandant La Crosse s'embarqua le dernier. « Enfin, mon brave camarade, j'apprends que vous vivez, lui écrivit Hoche aussitôt qu'il eut de ses nouvelles, et le gouvernement peut encore compter sur un homme dont il apprécie les talents et la bravoure. Votre combat vous a couvert de gloire; il a montré aux Anglais

ce qu'ils doivent attendre de marins français ***bien commandés.*** »

Le combat et le naufrage des *Droits-de-l'Homme* furent la dernière scène de cette expédition d'Irlande qui avait tenu suspendue à un fil la destinée de l'Angleterre et du monde. L'incurie de l'administration de Truguet, en la traînant jusqu'à la saison la plus défavorable, le parti fâcheux qu'avait pris Morard de Galles de passer, avec Hoche, sur une frégate, l'indécision de Bouvet et de Grouchy lui-même, la première fois qu'on s'était trouvé rassemblé en baie de Bantry, voilà, indépendamment de la bourrasque, les trois causes qui la firent manquer. Il n'en est pas moins vrai que cette manière d'attaquer directement la Grande-Bretagne était la seule bonne, la seule logique, et qu'au lieu de s'abandonner, comme on le fit bientôt, à ce rêve creux d'aller anéantir, par l'Égypte et par l'Inde, en traversant l'Afrique et l'Asie, une nation qu'on avait à trois heures de soi, ou, chose non moins fabuleuse, d'aller opérer une descente en Angleterre avec des colonnes de petits bateaux plats, on eût sagement fait de persévérer dans la voie tracée par le génie de Hoche, génie, à vrai dire, qui nous semble loin d'être inférieur à celui de Napoléon et qui aurait peut-être mené la France à meilleur port que le génie impérial, si une mort prématurée ne l'avait ravi dans sa fleur, peu après l'expédition d'Irlande.

Pendant ce temps, Villeneuve, qui venait d'être élevé, avec Brueys, au grade de contre-amiral, était parti de Toulon, le 29 novembre 1796, pour se rendre à Brest, avec une division composée des vaisseaux *le Formidable, le Jean-Jacques Rousseau, le Tyrannicide, le Jemmapes* et *le Mont-Blanc,* et des frégates *la Diane, l'Alceste* et *la Vestale.* Il n'avait perdu en route que cette dernière frégate qui, au bout de deux heures d'un combat dans lequel périt son commandant Foucault, avait amené pavillon devant la frégate ennemie *la Terpsichore*, de force infiniment supérieure; et encore avait-elle été presque aussitôt reprise, dans les parages de Cadix, par l'équipage français[1]. Après avoir évité les croisières anglaises

[1] *Moniteur* du 24 frimaire an v, et à la lettre officielle écrite de Cadix au ministre de la marine, le 26 frimaire, insérée au *Moniteur* du 17 nivôse an v, plaçant cette affaire dans les

de Gibraltar, Villeneuve s'étant présenté le 20 décembre devant Brest, et en ayant trouvé l'entrée bloquée par la flotte de l'amiral Colpoys, avait pris le parti de se retirer en rade de Lorient; mais à la fin, il vint à bout de s'introduire au lieu de sa destination, et de se réunir à l'armée navale de l'Océan, qui pour longtemps désormais resta inactive.

Il eût pourtant été bien favorable à la cause des alliés de la République qu'elle se montrât : car les escadres d'Espagne et de Hollande qui tenaient la mer, quoique à peu de distance de leurs côtes, étaient exposées aux plus grands dangers. L'amiral Jervis, étant sorti du Tage avec quinze vaisseaux de ligne et un certain nombre de frégates, livra, le 14 février 1797[1], près du cap Saint-Vincent, un combat à l'armée navale espagnole de don José de Cordova, forte de vingt-sept vaisseaux de ligne, passa en une ligne formée avec la plus grande vitesse à travers cette armée, en sépara un tiers, et, après une canonnade partielle qui empêcha la réunion jusqu'au soir, s'empara de quatre des vaisseaux d'Espagne, dont deux de 112 canons, un de 84 et l'autre de 74. Malgré cet avantage signalé, Jervis, voyant venir sur lui les vaisseaux frais des Espagnols, ne jugea pas prudent d'essayer de pousser plus loin sa victoire, et donna le signal de la retraite. Peu après ce combat, qui lui valut le titre de lord Saint-Vincent, Jervis bloqua la flotte espagnole dans Cadix, tandis qu'une escadre détachée de l'armée navale d'Angleterre, sous les ordres de Nelson, et portant des troupes de débarquement, allait attaquer les îles Canaries.

Le port de Santa-Cruz de Ténériffe aux Canaries était d'autant plus un objet de convoitise pour les Anglais, qu'on le disait rempli de galions apportant les trésors du Mexique. Nelson, ayant vainement essayé de surprendre cette possession espagnole, fit tenter

parages de Cadix, contrairement à M. Chassériau qui la place près de la Guadeloupe, et fait combattre *la Vestale* contre *la Lapwing*.

[1] Ce ne peut être que par une erreur typographique ou par un *lapsus plumæ* que M. Chassériau place cette importante affaire aux 14 et 15 janvier, dans un tableau chronologique de la marine, où il réparera certainement bientôt beaucoup de taches de ce genre qui déparent son utile travail.

un débarquement, dans les derniers jours de juillet 1797, à l'aide de ses bâtiments légers, tandis que lui-même, avec ses vaisseaux, il ouvrait le feu contre les forts de San-Miguel et de Passoalto; mais il fut repoussé avec perte par cent vingt marins français, chargés de la défense de ces forts. Ne se laissant pas décourager, il disposa tout pour recommencer l'attaque pendant la nuit du 24 au 25 juillet, ordonna deux divisions d'embarcations et de troupes de débarquement, prit le commandement de la première et confia celui de la seconde au capitaine de vaisseau Trowbridge. Le débarquement s'opérait en partie à la tête du môle de Santa-Cruz, quand une grêle de boulets, de balles et de mitraille vint jeter un épouvantable désordre dans la division de Nelson, fracassa le bras droit de cet amiral, qui se fit amputer aussitôt, coula un bâtiment anglais avec près de cent hommes qui le montaient, et ne laissa d'autre espoir aux ennemis que dans une fuite précipitée. Le capitaine Trowbridge qui, à la faveur de l'attention que l'attaque de Nelson avait concentrée sur le môle, était parvenu jusque dans la ville de Santa-Cruz, fut obligé de capituler dans une église où il s'était retiré. L'escadre britannique quitta les Canaries, et Nelson, dont les défaites ne sont pas moins nombreuses que les victoires, alla en Angleterre pour achever de s'y guérir des suites de son amputation.

Quelques mois après, le 11 octobre 1797, à la hauteur de Camperdown, une autre flotte anglaise, forte de dix-neuf vaisseaux de ligne, depuis 50 à 74 canons, et d'un grand nombre de frégates et corvettes, le tout sous les ordres de l'amiral Duncan, livra combat à la flotte batave, composée seulement de vingt-neuf bâtiments de guerre de toute espèce, depuis 12 jusqu'à 74 canons, laquelle venait de sortir du Texel, sous le commandement de l'amiral de Winter. Ici encore la manœuvre de couper la ligne fut fidèlement observée par les Anglais qui, ayant l'avantage du vent, s'avancèrent en forme de losange, et se mirent en devoir de traverser diagonalement l'armée batave avec le gros de leur flotte. Les Hollandais ne s'étant pas suffisamment serrés, malgré les signaux de leur amiral,

furent forcés, dès le commencement de l'action, à l'extrémité de leur aile gauche. La bataille s'étant engagée ensuite dans toute la longueur de la ligne, les Hollandais se battirent héroïquement; mais leur destinée devait être la même que celle des Français au 13 prairial. Les Anglais ayant jeté sur la flotte batave des matières combustibles, un bâtiment prit feu auprès du vaisseau-amiral hollandais, et celui-ci, qui était déjà aux prises avec trois vaisseaux anglais de 74, en dérivant pour échapper à l'incendie, se vit en butte à un quatrième adversaire, lequel n'était autre que l'amiral d'Angleterre. Le carnage fut horrible sur les deux bords. Tous les agrès de son vaisseau ayant été coupés, de Winter fut dans l'impossibilité de continuer ses signaux, et la fumée dont il était enveloppé de toutes parts lui cacha jusqu'aux mouvements de sa flotte. Deux cents hommes étaient morts on mourants à son bord, ses trois mâts étaient rasés, que l'intrépide amiral se battait encore avec acharnement; il n'amena point son pavillon, mais un boulet de l'ennemi l'emporta; ce fut en cette situation que son équipage cessa le feu, et qu'une frégate anglaise recueillit l'amiral hollandais pour le transporter sur le bord de Duncan. Peu après le vaisseau-amiral batave sombra. Le vice-amiral Reintjes fut aussi pris, après avoir été blessé. Le vice-amiral Bloys de Treslong, ayant eu le bras emporté, se le fit couper, et, aussitôt après l'opération, remonta sur le pont de son vaisseau pour y donner des ordres avec le plus grand sang-froid. L'aile gauche et le centre des Hollandais furent décidément écrasés par le nombre et perdirent douze de leurs bâtiments; mais l'aile droite, commandée par le contre-amiral Story, soutint longtemps encore l'attaque de la flotte anglaise, et resta même sur le champ de bataille jusqu'au lendemain, sans que l'amiral Duncan osât revenir sur elle.

On se demande ce que le ministre de la marine prescrivait aux escadres françaises pendant que celles des alliés de la République tenaient la mer avec tant d'héroïsme du moins, à défaut de bonheur, pour la défense de celle-ci. Il les retenait dans les ports jusqu'à ce qu'elles pussent servir à un nouveau projet de débar-

quement dans la Grande-Bretagne, à l'aide de moyens plus bizarres que solides, dont nous parlerons tout à l'heure; mais il ne devait pas lui être donné d'être chargé de le poursuivre, et, depuis la tentative sur l'Irlande jusqu'à la fin de son ministère, il n'ordonna, de concert avec le Directoire, qu'une seule expédition qui suffirait à flétrir son administration, et que les attentats contre le droit des gens et de la guerre, commis par les Anglais, dans le cours de la Révolution, ne sauraient justifier. Voici le fait :

Le 22 février 1797 au soir, une division, composée de deux frégates, une corvette et un lougre, sortie de Brest, sous le commandement du capitaine Castagnier, dont on regrette de voir le nom mêlé à une pareille affaire, parut sur la côte d'Angleterre, dans le comté de Pembroke, y débarqua hâtivement quatorze cents hommes, puis s'éloigna à toutes voiles. Or, ces quatorze cents hommes étaient quatorze cents forçats tirés des bagnes de Brest et de Rochefort, qu'on lançait ainsi au milieu de la population anglaise. C'était vouloir rivaliser avec Sidney-Smith, déchaînant les galériens dans Toulon, au milieu d'un incendie allumé par ses mains.

Une si étrange manière de faire la guerre devait être stigmatisée en France, sur la terre classique de la loyauté, où l'honneur commençait à reverdir sous l'habit du soldat. Aussi fut-elle dénoncée comme un crime horrible au sein même du Corps législatif, qui résolut d'en demander compte au Directoire par un message. Mais sur ces entrefaites, on apprit que les quatorze cents galériens s'étaient laissé arrêter en masse, sans opposer aucune résistance, par un régiment et trois mille paysans anglais, et l'on ne donna pas d'autre suite à cette immorale affaire.

Depuis peu, un officier de la marine suédoise, nommé Muskein, venait de faire accueillir, par le ministre Truguet, un projet de bateaux plats pour les descentes, dont l'inventeur était le vice-amiral suédois et célèbre architecte-naval Chapman. Ces bateaux se divisaient en trois espèces : premièrement, les chaloupes-canonnières à fond plat, tirant sept à huit pieds d'eau au plus, ayant deux mâts

et pouvant porter chacune quatre pièces de canon de vingt-quatre, deux sur l'avant, deux sur l'arrière, des munitions, cent hommes d'infanterie, sans compter l'état-major, et vingt-quatre marins pour la manœuvre; secondement, les bateaux-canonniers également à fond plat, tirant à peu près la même quantité d'eau, armés d'une pièce de vingt-quatre sur l'avant, d'une pièce de campagne sur l'arrière, devant porter en outre de l'artillerie pour la descente, et, à cet effet, ayant au milieu de la cale une écurie à couvercle mobile pour deux chevaux que l'on embarquait et débarquait à l'aide d'une vergue du mât même qui se liait essentiellement à cette écurie; troisièmement, les péniches, canots étroits et longs de soixante pieds, à fond plat aussi, ne tirant que trois pieds d'eau au plus, ayant un pont mobile, armées d'un obusier et d'une pièce de quatre, marchant le plus souvent à l'aide de soixante rames chacune, et pouvant recevoir, outre quelques marins pour les gouverner, soixante soldats dressés au maniement de l'aviron. Tels étaient ces bateaux plats appelés aussi bateaux à la Muskein, qui devaient être l'illusion des périodes consulaire et impériale. Les ingénieurs de la marine française qui travaillèrent à leur perfectionnement, ne purent jamais empêcher que leur moindre inconvénient ne fût de culbuter, faute de quille et par l'entraînement de leur mâture, dans le tangage d'une mer un peu grosse. Bons tout au plus pour servir de batteries flottantes le long des côtes et ne pouvant être employés à un débarquement qu'autant qu'on les aurait ou remorqués ou emportés sur des vaisseaux jusqu'au point de la descente, ils faisaient reculer la marine nationale jusqu'en deçà de la marine des galères qui leur était fort supérieure pour leur objet même, jusqu'en deçà pour ainsi dire de la marine des anciens Normands, qui pouvait s'éloigner avec plus de sécurité des côtes. Qu'on s'imagine une flotte de bateaux plats portant une armée de débarquement, rencontrée en pleine mer, si tant est qu'elle résistât même à la pleine mer, par une escadre de vaisseaux de ligne; et qui ne voit à l'instant cette pitoyable flotte dispersée, effondrée, coulée avec tout ce qu'elle porte? En vain on objecterait que le feu de cinq cents

chaloupes canonnières égalait celui de vingt vaisseaux de cent canons. Qu'était-ce que ce feu disséminé contre les bordées compactes d'une escadre? Il pouvait avoir, comme il en eut en effet, quelque valeur le long des côtes où l'étranger ne pouvait envoyer que des bâtiments légers; mais, au large, il serait devenu la risée de l'ennemi. Les partisans des bateaux plats ont fait une autre objection : c'est que les flottilles ne devaient tenter la traversée que sous la protection d'une escadre de vaisseaux, chose déjà fâcheuse de ne pouvoir opérer par soi-même et sans le concours des bâtiments soumis à de tout autres conditions de navigation; mais, en admettant que, par un concours unique et peu probable de circonstances favorables, l'escadre protectrice se fût rencontrée avec l'escadre ennemie juste à l'heure où les bateaux plats feraient leur chemin, n'aurait-il pas suffi de quelques vaisseaux détachés de cette dernière, de la rencontre d'une division navale, car les Anglais eurent toujours plusieurs divisions à la fois dans la Manche pendant la guerre, pour les mettre en plein désordre et leur faire manquer leur but? On sait d'ailleurs combien est relativement affaiblie l'escadre qui est chargée de la protection d'un convoi, en face de celle qui n'a d'autre souci que de combattre. Or, quel convoi c'eût été à protéger qu'une flotte de bateaux plats emportant cent à cent cinquante mille hommes, avec de l'artillerie, des chevaux, des munitions, des vivres, tout un attirail de campagne et de siége! On peut affirmer qu'alors l'avantage de l'ennemi, même à nombre égal de vaisseaux, eût été de trois contre un, et que sa victoire aurait été assez prompte pour qu'il pût se rejeter soudain et en masse sur le convoi. Enfin, reste aux partisans des bateaux plats le secours d'une brume épaisse combinée avec les mouvements de l'escadre protectrice, laquelle brume aurait permis, dit-on, à la foule des *coques de noix*, surnom donné à juste titre aux bateaux plats, de passer le détroit sans être aperçue; mais, à part le moindre coup de vent qui les eût toutes mises sans dessus dessous, en leur accordant, au milieu du brouillard, une mer calme comme un lac, en admettant encore qu'ils ne tomberaient dans aucune division ennemie, qui

ne comprend que cette brume à la faveur de laquelle on espérait faire passer les bateaux plats sans encombre, pouvait tout autant être leur perte que leur salut, causer mille et mille abordages suivis de submersions complètes, et, aussi bien qu'une tempête, entraîner la dispersion de leur innombrable cohue se cherchant, sans se retrouver, dans l'obscurité? L'accueil que fit le ministre Truguet aux bateaux plats fut fatal au pays, à qui ils coûtèrent des sommes immenses en pure perte, et qu'ils détournèrent du soin d'une marine sérieuse. Le déplorable attrait qu'ils parurent avoir depuis pour Bonaparte qui ne vit en eux, comme dans la marine en général, que des ponts mobiles pour passer ses troupes, a pu seul communiquer aux admirateurs quand même de ce grand capitaine de terre, si parfaitement ignorant des choses de mer, un reste d'illusion sur cette marine fantastique; mais ils auront beau écrire des volumes entiers sur une matière aussi oiseuse puisqu'elle n'a absolument rien produit, ils ne relèveront ni le Consulat, ni l'Empire, de cette folie que leur légua le Directoire. La marine des bateaux plats est jugée par sa nullité, par son immobilité forcée pendant quinze ans, immobilité qui seule devait la préserver de jeter cent cinquante mille Français dans la mer.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que l'on songeait à faire des descentes en Angleterre à l'aide de bateaux plats. C'était, sans qu'on paraisse s'en douter, une idée empruntée aux plus mauvais jours de la marine française, sous Louis XV. Sauf quelques modifications dans la forme du bateau, les combinaisons pour la descente furent absolument les mêmes en 1759, que celles que l'on employa depuis. Deux escadres de vaisseaux, l'une formée à Brest, sous les ordres de Conflans, l'autre à Toulon, sous les ordres de La Clue, devaient, dans ce temps, protéger une immense flottille de bateaux plats, construits dans tous les ports français de l'Océan, et destinée à porter deux corps d'armée commandés par Chevert et le duc d'Aiguillon. Les Anglais s'opposèrent à ce projet par le blocus des ports de France, et le tout finit par le désastre des deux escadres protectrices. Si on veut prendre la peine de s'y

reporter, on verra quelle analogie frappante il y a entre la campagne navale de 1759 et celle que le génie de Bonaparte combina contre l'Angleterre en 1804. En fait de marine, Bonaparte ne devait être ainsi que le plagiaire du règne de Louis XV; mais Truguet, il faut en convenir, avait rêvé ce plagiat avant lui.

Les premiers essais que l'on fit des bateaux plats, sous le ministère de ce dernier, comme ils eurent lieu le long des côtes et contre des bâtiments légers, donna quelque espoir d'un bon résultat. Muskein lui-même, passé au service de la France, envoya de Gravelines, où il était en station, une division de canonnières appuyer la sortie de deux bâtiments de guerre français que quatre bâtiments légers d'Angleterre tenaient bloqués en rade de Calais; l'ennemi, en butte à la fois au feu des bâtiments bloqués et à celui des canonnières, fut mis en fuite après quatre heures de combat. Ce fut un regrettable encouragement.

Cependant, malgré ses victoires navales, l'Angleterre n'en continuait pas moins à soupirer après la paix. Lord Malmesbury fut renvoyé en France avec de nouvelles propositions. Sous l'influence des succès de la France sur le continent, et surtout des victoires incessantes de Bonaparte en Italie, des conférences, pour amener une pacification générale, furent ouvertes à Lille.

C'est dans ce temps qu'ayant à se plaindre de la république oligarchique de Venise, Bonaparte la raya de la carte des nations, et prépara ainsi les voies, sans s'en douter, à la domination de l'Autriche dans cet antique État; car, par un fatal concours d'événements, toutes les victoires des Français en Italie ne profiteraient, après moins de vingt ans, qu'à leurs ennemis et aux ennemis de l'indépendance italienne. Bonaparte s'empara de la marine vénitienne. Une flottille qu'il avait à sa disposition dans l'Adriatique, jointe aux vaisseaux vénitiens dont on mêla les équipages nationaux avec des équipages français, et deux mille hommes de troupes de débarquement, furent aussitôt chargés d'aller prendre possession, au nom de la République française, des îles Ioniennes, Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, qui apparte-

naient à Venise. Brueys, expédié de Toulon avec six vaisseaux et trois frégates, compléta la prise de possession, qui se fit d'ailleurs sans coup férir. Bonaparte prépara de la sorte le passage futur de cet archipel sous la domination anglaise. Peu après, toujours au nom de la République française, il anéantit la république de Gênes, dont la réunion à la couronne de Sardaigne fut ainsi marquée par lui dix-huit ans d'avance. On appelait cela renouveler le monde; mais l'Italie, étouffée depuis bientôt trente ans que Bonaparte a disparu de la scène du monde, sait ce que lui coûte ce renouvellement. Il est vrai qu'en compensation de ces vieilles républiques, dont l'inquiète et oppressive oligarchie valait encore mieux, après tout, que l'abrutissement dans la dépendance de l'étranger, Bonaparte, songeant, pour ce faire, à livrer Venise à l'Autriche, allait constituer tout à l'heure une ombre de république italienne sous le nom de Cisalpine, composée de la Lombardie, des duchés de Modène et de Reggio, et de plusieurs légations et principautés; mais ce ne serait qu'une transition à la réunion à la France, en attendant la soumission de beaucoup de parties de cette éphémère république à des princes de race autrichienne. Non, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il ne sera pas donné à l'historien, placé en dehors du fétichisme impérial, d'adorer l'image de la liberté et de l'indépendance des nations européennes sous la forme de Bonaparte ou de Napoléon. Pitt, plus persévérant et plus clairvoyant que le peuple anglais, semblait lire dans l'avenir la fin de tout cela; aussi, comme ce n'était toujours qu'une suspension d'armes qu'il désirait, pour prendre le temps de se reconnaître et de dresser de nouvelles batteries, avait-il continué à mettre à la paix des conditions fort peu en rapport avec les grandes victoires continentales des Français Il offrait de rendre à la République ses colonies; mais il tenait à garder quelques-unes des plus importantes des alliés de celles-ci, particulièrement l'île de la Trinidad, le cap de Bonne-Espérance, et Trinquemalé en l'île de Ceylan. Comme la République mit un juste sentiment d'honneur à tenir bon pour ses alliés, les conférences de Lille ne tardèrent pas à être rompues. L'Angleterre en fut vivement touchée, à cause de son

commerce et de ses relations avec le continent; mais Pitt s'en consola promptement : il lui suffisait d'avoir donné par cette tentative une apparence de satisfaction aux réclamations de ses compatriotes.

Durant les conférences de Lille, le 15 juillet 1797, le ministère directorial avait été renouvelé, le renvoi de Truguet, par une exception peu flatteuse que ce ministre partagea avec Charles Delacroix, avait été prononcé à l'unanimité des voix des directeurs qui ne faisaient que céder en cela à l'opinion publique et au Corps législatif tout entier. Truguet léguait à ses successeurs et à la France une administration qu'il avait été chargé de réorganiser, et dont il n'avait fait qu'aggraver le désordre et la confusion; un personnel de marine militaire, flottant et incertain de son sort; un matériel de plus en plus détraqué, le Suédois Muskein et ses bateaux plats, et deux officiers généraux de marine de son choix, Brueys et Villeneuve, c'est-à-dire Aboukir et Trafalgar. Nommé, après son renvoi du ministère, ambassadeur en Espagne, Truguet apporta, dans ces fonctions délicates, le caractère violent et hautain [1], plus entêté qu'énergique, qui l'avait rendu intolérable dans tous les postes qu'il avait précédemment occupés; il faillit brouiller l'Espagne avec la République, et l'on fut bientôt obligé de le rappeler. Mais, prévoyant alors un revirement dans l'opinion et dans la marche des choses en France, il parut regretter de s'être trop avancé dans le sens antimonarchique, et, quoiqu'il vînt d'exiger l'expulsion des émigrés français de l'Espagne, il resta lui-même à l'étranger et se vit inscrit, pour ce fait, parmi les émigrés, jusqu'à l'époque du Consulat, où il réclama et fut rayé du livre d'émigration [2].

[1] M. Thiers lui-même, malgré son faible pour Truguet, dénonce le caractère *violent et hautain* de ce ministre. (*Histoire de la Révolution*, édition in-18, 1846, tome VIII, page 16.)

[2] M. Truguet s'est donné, dans ses biographies, particulièrement dans celle qu'a publiée M. Hennequin, comme un martyr de l'époque directoriale, et comme ayant été frappé alors d'exil et d'ostracisme. Le *Moniteur* est là pour attester qu'il s'était imposé à lui-même cette situation d'expectative, et que le Directoire ne fit que la confirmer.

CHAPITRE XX.

1797-1798.

Pléville-le-Pelley et Bruix, successivement ministres de la marine. — Traité de Campo-Formio. — La France en guerre avec l'Angleterre seule. — Combats de détail dans l'Océan. — Nouvelle expédition d'Irlande. — Le chef de division navale Savary débarque le général Humbert avec quelques troupes. — Départ de la division Bompart avec de nouvelles troupes. — Rencontre de la division Waren. — Combat naval de Loug-Swilly. — Combats qui en sont la suite. — Les cinq combats célèbres du capitaine de frégate Ségond. — Deuxième expédition de la division Savary. — Nouvelles de la capitulation du général Humbert. — Retour. — Célèbre abordage de la corvette *la Bayonnaise* et de la frégate *l'Embuscade*.

Le successeur que l'on avait donné à Truguet était un officier de l'ancien grand corps qui avait perdu une jambe au combat, et qui, aussi bon administrateur que brave marin, avait été employé tour à tour, et avec un égal succès, sur les vaisseaux et dans les ports. Marseille se souvenait de lui, comme capitaine de port, et le nom de Pléville-le-Pelley, lieutenant sur *le Languedoc*, se trouvait honorablement uni à celui de d'Estaing dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique. Rappelé des conférences de Lille où il était commissaire du Directoire, pour prendre le département de la marine, Pléville-le-Pelley fut en même temps élevé au grade d'officier général; mais sa santé et son âge ne devaient pas lui permettre de rester longtemps aux affaires.

Il y avait peu de temps qu'il s'y trouvait quand eut lieu le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), fait par une partie du Directoire contre l'autre, et contre un grand nombre de membres du Corps législatif. Villaret-Joyeuse, malgré ses relations mondaines avec Barras, fut inscrit sur la liste des condamnés à la déportation, comme appartenant au parti dit de Clichy; mais il sut se cacher assez bien, de même que Carnot, pour ne pas partager le sort de Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Barthélemy, Ramel et autres déportés à Sinamari. Un événement plus glorieux eut lieu peu après : ce fut le traité de Campo-Formio, échangé entre la République française et l'empereur d'Allemagne, le 17 octobre 1797, traité

qui donnait le Rhin pour limite continentale à la France du côté du Nord, reconnaissait à celle-ci la propriété des îles Ioniennes, à la Cisalpine les principautés dont Bonaparte l'avait formée, et donnait à l'empereur d'Allemagne, en dédommagement, une partie des anciennes dépendances de Venise.

Dès lors, la République française n'étant plus en état d'hostilités ouvertes qu'avec l'Angleterre, toutes les idées et tous les plans guerriers du Directoire parurent se concentrer de ce côté. Dans le but d'entreprendre une nouvelle descente, avec les bateaux à la Muskein, une armée dite d'Angleterre fut organisée sur les côtes du Nord et de l'Ouest, et on en donna le commandement en chef à Bonaparte.

Il n'y avait, dans cette attente, que des rencontres peu importantes sur mer, lesquelles étaient amenées, en général, par les petites expéditions anglaises que la construction des flottilles attirait sur la côte de France. La République y perdit encore plusieurs de ses frégates et corvettes. Pour les vaisseaux de ligne laissés par Louis XVI, ils s'en allaient aussi un à un, quand ils n'étaient pas emportés en masse. Pendant que l'un d'eux, *le Quatorze-Juillet*, était brûlé par accident ou par malveillance à Lorient, *l'Hercule*, de 74, capitaine L'Héritier, en se rendant de ce même port à Brest, tomba dans une division de vaisseaux de ligne anglais, et, après une lutte terrible, dans laquelle il eut quatre-vingt-dix hommes tués, deux cent vingt-cinq blessés, ses canons démontés, sa mâture abîmée, ses gréements hachés, tout son coffre troué par les boulets, il se vit réduit à amener pavillon pour le vaisseau *le Mars*, un de ses adversaires [1].

Durant ce temps et afin de surveiller de plus près les armements et les constructions de bateaux plats que l'on faisait sur les côtes

[1] Un corsaire de Dunkerque, *le Prodige*, de 14 canons de 4 et de quatre-vingts hommes d'équipage, capitaine Vandezande, avait eu aussi affaire à une division anglaise d'un autre genre; mais il lui avait été possible de s'en tirer d'une manière bien différente : car, sur neuf navires anglais qui l'avaient attendu en ligne et en se communiquant par un système de signaux, il en avait fait amener cinq, après deux jours de combat à portée de pistolet, et avait mis les autres en fuite.

de Normandie, les Anglais s'étaient emparés des îles de Saint-Marcouf, à trois lieues de la Hougue, et s'y étaient fortifiés. Le capitaine Muskein fut envoyé par deux fois, aux mois d'avril et de mai 1798, avec une division de canonnières, pour les reprendre; mais il échoua dans ses tentatives, et fut obligé d'aller chercher un refuge dans la rivière d'Orne, pour échapper aux bâtiments légers de l'ennemi. Non seulement les Anglais se servaient des îles Saint-Marcouf comme d'un lieu de surveillance, mais ils en avaient fait un des arsenaux où ils préparaient des moyens incendiaires contre les flottilles, et contre les ports où on les construisait. Le Havre fut bombardé par une division de frégates; les chaloupes canonnières, excellentes, comme on l'a dit, pour la défense de la côte, formèrent une ligne d'embossage qui renvoya les boulets et les bombes avec usure à l'ennemi, que l'on força de se retirer. La Hougue essuya aussi un vain bombardement. Les Anglais en voulaient surtout au port d'Ostende où se trouvaient alors réunis les bateaux plats construits dans la plupart des ports de Flandre et de Belgique; une division navale d'Angleterre, composée de trente à quarante frégates, corvettes, canonnières ou bombardes, aux ordres du commodore Home Popham, et deux à trois mille hommes environ de troupes de débarquement, commandés par le major général Coote, étant venus attaquer ce port, le 19 mai 1798, dans le but surtout de faire sauter l'écluse de Slyckens, qui joint le canal de Bruges à la mer, les bâtiments furent repoussés par les forts, et dix-huit cents Anglais débarqués furent coupés et faits prisonniers; deux cents avaient été tués.

Mais déjà il n'était plus question de projet de descente en Grande-Bretagne : troupes et flottille de l'Océan étaient dissoutes; le génie de l'imprévu, sous la forme de Bonaparte, avait soufflé dessus, et le général de l'armée d'Angleterre se disposait à devenir le général de l'armée d'Égypte.

Dans l'intervalle, le 27 avril 1798, Bruix, naguère nommé directeur des mouvements à Brest par Truguet, puis contre-amiral, avait remplacé au département de la marine Pléville Le Pelley, qui s'était

retiré pour cause de santé. Il eût été difficile de faire un choix meilleur. Né à Saint-Domingue en 1761, Eustache Bruix avait tout le beau côté du caractère créole, la passion, l'instantanéité, la brillante valeur; mais il avait pris du génie européen, la régularité dans les plans, l'esprit de suite et d'organisation. Ancien garde-marine de 1778, puis lieutenant de vaisseau, il avait fait la guerre de l'Indépendance de l'Amérique sous Guichen et Lamothe-Picquet. Son activité prodigieuse ne lui avait point permis de se reposer pendant la paix, et on l'avait vu, de 1784 à 1786, poursuivre avec Puységur d'importants travaux hydrographiques aux Iles-sous-le-Vent, travaux ensuite desquels il avait été reçu membre de l'académie de marine, à Brest. Il était considéré dans l'ancien corps comme un officier de grand avenir. On a vu le chemin parcouru par ce marin depuis la Révolution; il n'avait eu rien de rapide, surtout quand on le rapproche de celui qu'avaient franchi dans le même temps une foule d'incapacités compromettantes et funestes; mais Bruix, quoique ardent républicain, était d'origine noble et sans intrigue : cela avait suffi pour ralentir considérablement et quelquefois suspendre sa carrière. Néanmoins, il était plus heureux encore que La Touche-Tréville, son ancien, son maître, que, lui aussi, il eut le tort de laisser dans l'oubli. Fut-ce sentiment de jalouse inquiétude? Cela serait pénible à penser, mais ressort malheureusement un peu de la correspondance que Bruix eut par la suite, quand il redouta, dans cet illustre marin, un concurrent à la tête des armées. Il n'y a vraiment que La Touche-Tréville qui ne se soit montré jaloux de personne à cette époque, qu'on le laissât dans une obscurité fatale au pays, ou qu'on le rappelât sous le pavillon; il n'y a que lui qui ait su faire tourner son propre génie à la gloire du chef incapable qu'on lui imposait; que lui enfin qui ait su obéir comme il aurait su commander. Gardons-nous donc de dire avec un historien, toujours bien décevant en fait de choses de marine[1], que Bruix eut une

[1] M. Thiers. *Le Consulat et l'Empire.* C'est dans cet ouvrage aussi que l'on dit que Villeneuve était un marin *plus habile* que Burgues-Missiessy, si justement renommé pour sa science maritime. Tous les jugements sur les marins y étant à l'avenant, il est bien permis de ne les pas accepter.

supériorité militaire quelconque sur La Touche-Tréville; ce serait mentir à l'évidence des services rendus, mettre les spéculations à la place des actions accomplies; mais reconnaissons dans Bruix l'actif et intelligent organisateur, et, si l'on veut, le marin à qui l'occasion seule, peut-être, fit défaut, pour qu'il ait été ce que fut La Touche-Tréville, un éminent homme de mer. Du reste, ces deux hommes célèbres eurent dans leur organisation morale une frappante analogie. Quand ils n'étaient absorbés ni par le travail, ni par la guerre, le jeu, les femmes, prenaient dans leurs cœurs ardents la place de l'ambition et de la gloire; et tous les deux ils devaient s'éteindre, prématurément consumés par cette activité dévorante.

Il manqua au génie de Bonaparte d'être porté sur la Méditerranée par une flotte à la tête de laquelle aurait été La Touche-Tréville, pendant que Bruix aurait tenu les rênes de l'administration. Mais au génie de la République, il manqua que cette flotte, ainsi organisée et ainsi conduite, au lieu d'être détournée de sa première destination par l'entraînement d'un homme qui prenait pour des réalités les mirages des déserts lointains, fut poussée par un bon vent vers la Grande-Bretagne. Car jamais moment n'avait été plus opportun. Les Irlandais s'insurgèrent sérieusement, eurent quelques succès à Wexford et à Slicwesbury; mais ils comptaient sur la France, qui n'eut plus, et encore trop tard, qu'à leur offrir le secours d'un vaisseau de ligne et de quelques frégates et corvettes; il fallut s'y prendre à deux ou trois fois pour leur faire passer des troupes de descente; de sorte que, pendant qu'on se disposait à embarquer les secondes, les premières étaient déjà sacrifiées.

L'insurrection était même presque étouffée par lord Cornwallis, lorsque le chef de division Savary fut chargé d'aller, avec trois frégates et une corvette, déposer sur la côte d'Irlande onze cent cinquante hommes, commandés par le général Humbert, lequel avait sous ses ordres les adjudants-généraux Fontaine et Sarrazin. Parti de la rade de l'île d'Aix, le 6 août 1798, Savary évita les escadres ennemies, débarqua en baie de Killala, le 22 du

même mois, et revint mouiller, le 7 septembre, à l'embouchure de la Gironde, avec un égal bonheur.

Le chef de division Bompart ne fut pas aussi heureux. Sorti de Brest, le 16 septembre, avec un vaisseau de 74, *le Hoche*, qu'il montait, et huit frégates et un aviso, pour transporter aussi sur les côtes d'Irlande, un corps de trois mille hommes, commandés par les généraux Ménage et Hardy, il fut découvert, vers les débouquements du raz, et suivi à la piste par le vaisseau-frégaté *l'Anson* et la frégate *l'Ethalion*. Conformément à l'ordre qu'il avait reçu d'éviter tout ce qui pourrait ralentir sa marche, il ne fit point attaquer ces deux bâtiments. Vainement, pour se dérober à leur surveillance, il se porta, avec sa division, jusque sur la côte d'Espagne : les deux bâtiments l'y suivirent et ne le perdirent pas de vue un seul instant, pendant plus de vingt jours. Il rencontra dans ces parages un convoi anglais qui faisait route pour les Antilles, sous l'escorte d'un vaisseau de ligne. Quelques officiers désiraient vivement qu'on se jetât sur cette riche proie; mais Bompart s'y opposa, et resta tout entier au soin d'atteindre le but de son expédition. S'étant rabattu du côté de l'Irlande, il voulut enfin se débarrasser des deux *mouches* anglaises qui n'avaient pas cessé de le suivre, et donna le signal de chasse générale. Les frégates françaises *l'Immortalité*, capitaine Legrand, et *la Loire*, capitaine Ségond, exécutèrent cet ordre avec tant d'ardeur qu'elles arrivèrent bientôt à portée d'attaquer les frégates ennemies, et que Ségond tira même quelques coups de canon sur l'une d'elles; mais, en ce moment, Bompart, trouvant que la chasse suffisait et craignant que le bruit d'un combat n'attirât une escadre anglaise, donna le signal de rejoindre. On assure que Ségond, intrépide marin, mais caractère emporté, n'obéit à ce contre-ordre qu'en brisant son porte-voix sur le pont de sa frégate. C'était le soir : Bompart après avoir feint de se diriger vers la baie de Killala, fit virer de bord pendant la nuit et reprendre la route au nord de l'Irlande, où il supposait que le général Humbert, en l'absence de renforts, avait dû faire retraite.

Le lendemain matin, 11 octobre, il put croire à son succès en n'apercevant plus de voiles ennemies autour de lui, et porta sur la baie de Long-Swilly pour y opérer le débarquement ; mais, à midi, *l'Immortalité,* qui avait pris le devant pour éclairer la route, signala une force navale ennemie. C'était une division détachée de l'armée navale de lord Bridport en croisière du côté de Brest, sous les ordres de sir John Borglas-Waren, et composée de trois vaisseaux de ligne, dont un de 80 et deux de 74, de deux vaisseaux rasés et de trois frégates. *L'Anson* et *l'Ethalion,* qui en faisaient partie, n'avaient point été trompés par la manœuvre des Français, et dirigeaient maintenant cette division. Bompart ayant inutilement manœuvré pour se jeter à la côte et opérer son débarquement avant d'être attaqué, se trouva, pour ainsi dire, enveloppé par les ennemis, au point du jour du 12 octobre 1798. A peine venait-il de donner le signal à sa division de se former en ordre de retraite sur deux lignes de front, *le Hoche,* occupant le centre de la seconde parallèle, qu'il dut prendre une autre allure et changer ce signal en celui de former la ligne de bataille, sans avoir égard au poste. *Le Hoche* eut immédiatement affaire à deux vaisseaux de 74, *le Robust*, qui le prit par son travers de babord, *le Magnanime*, qui le prit de la hanche, et à la frégate *l'Amelia*, qui l'attaqua en poupe. A onze heures, Bompart, voyant son vaisseau écrasé par des bordées dont le nombre menaçait incessamment de s'accroître avec les nouveaux agresseurs qui approchaient, fit signal à ses frégates de serrer l'ennemi au feu. *L'Immortalité* et *la Loire* furent encore les premières à voler au combat ; mais il s'en fallut de peu que *la Bellone*, capitaine Jacob, ne les devançât. Le vaisseau anglais *le Robust*, pris à son tour de l'avant, fut enfilé dans sa longueur par des bordées qui jetèrent sur ses ponts le ravage et la mort. Pendant ce temps, l'impétueux capitaine de *la Loire* a conçu un autre projet qu'il communique au capitaine de *l'Immortalité* : c'est d'enlever *le Robust* à l'abordage. Aussitôt il force de voiles, et se porte audacieusement sur ce vaisseau qu'il doit aborder par tribord, pen-

dant que Legrand l'abordera par babord; mais celui-ci n'ayant pu s'approcher aussi vivement, le commandant du *Robust* en profita pour éviter cet assaut, en présentant son travers à l'avant de *la Loire* qui essuya une bordée en longueur et revint prendre son poste.

Bientôt *le Hoche*, en butte aux coups de quatre adversaires, auxquels vint se joindre encore le vaisseau *le Foudroyant*, de 80, portant le pavillon de Waren, ne put conserver plus longtemps l'espoir de se sauver; sa mâture chancelait, ses vergues étaient ruinées; à la place de ses voiles on n'apercevait plus que quelques lambeaux pantelants; ses ponts étaient encombrés de morts, de mourants et de blessés; l'eau le gagnait rapidement par les trous dont il était criblé : ce fut en cet état désespéré qu'il amena pavillon. Avec Bompart et Hardy furent faits prisonniers, sur *le Hoche*, Théobald Wolfe-Tone, un des chefs de l'insurrection irlandaise, qui, conduit à Dublin pour y être jugé, déploya un grand caractère, et prévint l'échafaud en se donnant lui-même la mort.

Le capitaine Bergevin, commandant la frégate *la Romaine*, prit aussitôt le commandement de la division française, et donna le signal de retraite; mais *l'Embuscade*, capitaine Clément de la Roncière, et *la Coquille*, capitaine de Péronne, durent se rendre aux ennemis qui les enveloppaient. Quant aux autres frégates françaises, avant de quitter le champ de bataille, il leur fallait essuyer la bordée de plusieurs des vaisseaux et des frégates de Waren, qui manœuvraient pour leur fermer la retraite. Néanmoins, *la Romaine*, *la Loire* et *l'Immortalité* vinrent à bout de passer sous le canon du *Foudroyant*.

Mais *la Bellone*, capitaine Jacob, qui déjà avait supporté un combat de trois heures quand l'action était générale, n'ayant pu suivre cette marche rapide, à cause de l'état de ses manœuvres, eut à soutenir une seconde lutte avec *le Foudroyant ;* elle combattait depuis une demi-heure avec énergie, et quelquefois avec avantage contre ce 80 canons, dont elle hachait les gréements et la voilure, et était sur le point de lui échapper, quand un dépôt de grenades éclata

dans sa hune d'artimon et mit le feu dans ses cordages : *la Bellone* ne se laissa point abattre par ce nouvel accident, non plus que par l'attaque de la frégate *le Melampus*, qui vint se joindre au *Foudroyant;* et quoique son gréement fût abîmé, que sa coque fût percée au-dessus et au-dessous de sa flottaison, qu'elle fît eau de toutes parts, elle vint à bout de sortir de dessous le feu du vaisseau-amiral anglais et du *Melampus*. Mais ce n'était que pour tomber sous celui de *l'Ethalion*, frégate beaucoup plus forte qu'elle, toute fraîche, et avec laquelle il lui fallut commencer un troisième combat. Ce dernier dura deux heures, au bout desquelles *la Bellone*, totalement dégréée, en partie démâtée et serrée de près par plusieurs bâtiments ennemis qui étaient venus appuyer *l'Ethalion*, amena enfin son pavillon.

Le dévouement du capitaine Jacob paraissait avoir ainsi assuré la retraite de cinq frégates françaises. Malheureusement elles avaient eu tant à souffrir en passant sous le feu des vaisseaux de ligne, que la plupart elles finirent par être rejointes. *La Romaine* et *la Sémillante*, ainsi que l'aviso *la Biche*, gagnèrent Brest et Lorient; mais *l'Immortalité* et *la Résolue*, après avoir vogué quelque temps de conserve, eurent à soutenir isolément des combats contre des forces supérieures, à la fin desquels il leur fallut se rendre; le capitaine Bergeau, de *la Résolue*, et le général Ménage succombèrent glorieusement dans l'un d'eux.

Restait *la Loire*, qui se trouva bientôt seule en présence du vaisseau rasé *l'Anson*, capitaine Durham. Dans cette position critique, Ségond tente de se donner pour bâtiment amariné, hisse pavillon anglais au-dessus du pavillon national, et s'apprête à passer tranquillement sous les sabords ouverts de l'ennemi. *L'Anson* se laissa croiser effectivement à portée de voix; mais s'étant aperçu qu'après avoir hélé la frégate, elle ne diminue pas de voiles et ne fait aucune réponse, il lui envoie un boulet. Soudain, *la Loire* amène le pavillon britannique et lance toute sa bordée à *l'Anson*. Un combat s'engage; *la Loire*, désemparée par une volée qu'elle a reçue en salut, se répare à la hâte sans cesser de canonner le vais-

seau rasé; puis, battant en retraite, tient le plus près possible du vent. Sur ces entrefaites, *l'Anson*, qui avait beaucoup souffert des bordées de *la Loire*, enfonce considérablement de l'arrière dans la mer; Ségond en profite pour le couper sur l'avant et lui lâcher sa bordée de long en long; puis il se couvre de voiles, et *l'Anson* le perd de vue.

Un si beau triomphe aurait dû faire le salut de *la Loire;* mais la série de combats de cette glorieuse frégate n'était point fermée. Le lendemain, *la Loire* fut chassée par un vaisseau de ligne, une frégate et une corvette, qu'elle n'évita que pour tomber, quatre jours après, sous la chasse de deux frégates et de la corvette *le Kanguroo*, capitaine Broce. Celle-ci, ayant réussi à la joindre ce jour-là, fut démâtée et mise hors de combat avant que les deux frégates eussent pu venir à son secours, et *la Loire* continua sa route. C'était le 16 octobre au soir, et la nuit semblait devoir favoriser la retraite du brave Ségond; mais il n'en fut rien. Le 17 au matin, il aperçut, courant sur lui à toutes voiles, *la Mermaid*, de 40 canons, une des frégates qui l'avaient chassé la veille. L'état désemparé de *la Loire* ne lui permettant pas de croire qu'il pourra échapper à un quatrième combat, Ségond fait carguer sa grande voile pour attendre l'ennemi, harangue son équipage, et laisse approcher *la Mermaid* à portée de pistolet sans ordonner le feu; mais aussitôt qu'ayant pris position au vent, elle lui a présenté son travers, il détache sur elle toute sa bordée accompagée d'une rude décharge de mousqueterie : *la Mermaid* en pirouette, et, après avoir riposté tant bien que mal, elle essaie au plus vite d'éviter le travers de *la Loire*, et d'aller se poster à son avant ou à son arrière. Ségond prévient ce mouvement, et force est à la frégate anglaise de retomber par le travers de la frégate française. Une canonnade furieuse se rouvre, qui dure plusieurs heures et fait de grands ravages sur les deux bords. Ségond avait perdu ses trois mâts de hune, et ne pouvait plus manœuvrer que sous ses deux basses voiles; alors, à un signal qui doit donner à supposer à la frégate anglaise qu'elle est victorieuse, il impose silence aux batteries de *la Loire*, et manœuvre comme pour indiquer

qu'il ne peut plus soutenir les bordées de son adversaire. *La Mermaid*, ne doutant plus de son succès, laisse arriver à son tour pour suivre le mouvement de *la Loire*, quand soudain Ségond lance sa frégate dans le vent, comme s'il courait à l'abordage. *La Mermaid*, épouvantée de cette résurrection et d'un genre de lutte dans lequel les troupes que *la Loire* avait à bord auraient assuré la victoire aux Français, s'emploie tout entière à revenir au vent. Ségond en profite pour la ranger à poupe et lui lancer une épouvantable bordée de deux boulets ronds par chaque canon, bordée qu'il avait préparée dans son mutisme calculé. Rien ne saurait retracer l'état dans lequel, à dater de ce moment, parut la frégate anglaise; rien ne pourrait reproduire l'effet des cris déchirants, suivis d'un silence de mort, qui partirent du bord ennemi. Si *la Loire* n'eût pas perdu les deux tiers de ses manœuvres, Ségond eût fait amener *la Mermaid*, qui saisit la faveur d'une brise pour s'évader.

Tout n'est point fini pour *la Loire*. A l'aube du 18 octobre, elle aperçoit réunis le vaisseau rasé *l'Anson* et la corvette *le Kanguroo* qu'elle avait déjà combattus et vaincus en détail, et qui la retrouvent plus désemparée encore que naguère. Ségond bien qu'assuré d'avance de ne plus pouvoir vaincre, attend encore l'ennemi à portée de fusil, puis lance *la Loire* comme s'il voulait aborder par l'avant le vaisseau-frégaté; dans le même moment, il lui lâche une volée en enfilade, et, pendant que son ennemi masque ses voiles pour éviter l'abordage, il lui en envoie ainsi deux autres qui du moins lui feront payer cher sa victoire. Peu après, *l'Anson* vint se placer à portée de pistolet, au vent, par le travers de *la Loire*, tandis que *le Kanguroo* la combattait à poupe. Ségond, avec son débris de navire, résista plus d'une heure encore dans cette position à ses deux adversaires, de manière à leur faire douter de l'issue de l'action. Le grand mât et le mât d'artimon de *la Loire* étaient tombés, le mât de misaine se balançait comme un arbre auquel la cognée va porter son dernier coup. Le capitaine de *l'Anson* héla Ségond, en lui témoignant qu'il avait assez fait pour sa gloire. Ségond répondit à coups de canon, et le combat recommença, *l'Anson*

tirant désormais à couler bas. C'est alors qu'un officier des troupes d'embarquement, qui d'ailleurs s'était bravement comporté, se jette sur Ségond, le sabre à la main, lui crie d'amener ou qu'il est mort, et que Ségond, lui plaçant la bouche d'un pistolet sur la poitrine, lui dit avec sang-froid : « Retourne à ton poste, ou je te tue. » L'officier obéit. Ségond, plutôt que de se rendre, a résolu d'en finir par un de ces actes héroïques dont la postérité garde l'éternel souvenir; il se fait donner, par un artilleur, un bout de mèche allumée, et, la tenant cachée dans sa main qu'elle brûle profondément sans que son visage trahisse sa souffrance, il descend à la sainte-barbe et se dispose à mettre le feu aux poudres, quand un des siens l'arrête, en lui disant que c'est inutile de se faire sauter, car *la Loire* a six pieds d'eau dans la cale et tout à l'heure va sombrer. Ségond, satisfait pourvu que sa frégate ne soit point un trophée pour l'ennemi, consent enfin à se laisser sauver, lui et les braves qu'il avait à bord. Quant à *la Loire*, elle ne tarda pas à couler bas. Telle fut cette Iliade de combats successifs qui devaient immortaliser le capitaine Ségond. Malheureusement ce héros, natif de Montluçon, qui avait débuté sur les bâtiments à la course dans des temps d'indiscipline, était d'un caractère peu soumis, fantasque et rude qui devait nuire à sa carrière. Mais ce n'était pas une raison pour qu'à son retour en France, à trois ans de là, on eût méconnu sa valeur et celle de ses officiers et de ses équipages, au point qu'il fut réduit à réclamer contre cette ingratitude en termes indignés, ni pour qu'on le forçât, par les dégoûts dont on l'abreuva, à priver prématurément le pays de ses services [1].

Savary fut envoyé de nouveau de Rochefort en Irlande, avec une petite division, pour porter des secours au général Humbert et avoir des nouvelles de la division Bompart. Aussi heureux que la pre-

[1] Ségond fut fait capitaine de vaisseau en 1803 seulement, mais donna sa démission en 1806. Né en 1769, il mourut en 1813. Peu avant les beaux faits d'armes que nous venons de rappeler, Ségond avait proposé au ministre de la marine d'aller enlever le roi d'Angleterre Georges III, à Weymouth, où il prenait les bains de mer; déjà il avait reçu autorisation et il allait exécuter son audacieux dessein, avec deux frégates seulement, quand un contre-ordre lui fut expédié à Brest.

mière fois, il mouilla dans la baie de Sligo, le 26 octobre, après seize jours de traversée, en partie employés à tromper l'ennemi ; mais là, il apprit le désastre de la division Bompart, et sut, en outre, que le général Humbert, d'abord vainqueur à Castelbar, mais abandonné avec ses onze cent cinquante hommes, après s'être maintenu assez longtemps pour qu'on ne pût pas douter que le débarquement d'un renfort, en moment opportun, ne lui eût assuré un succès complet, avait été obligé de mettre bas les armes, le 8 septembre 1798, à Ballinamuk, devant l'armée du général Cornwallis. Sur ce double avis, Savary remit à la voile sans tenter de débarquement. Aperçu, à son tour, par la division Waren, il fit de savantes manœuvres, se battit, en faisant retraite, avec un avantage marqué, et rentra à Rochefort, malgré des croiseurs qui bloquaient ce port, sans avoir perdu un seul de ses bâtiments.

Il y eut cette année encore, dans l'Océan, un combat digne de le disputer à ceux du brave Ségond. Ce fut celui que le lieutenant Richer livra, le 14 décembre, dans le golfe de Biscaye, en revenant de Cayenne, sur la corvette *la Bayonnaise*, de 20 canons de 8, à *l'Embuscade*, capitaine Jenkins, frégate devenue anglaise par la prise qui en avait été faite dans l'affaire de la division Bompart, et maintenant armée de 32 canons de 24 et de 18. Le combat, commença d'abord par des bordées à portée de fusil, sous lesquelles le capitaine Jenkins et plusieurs de ses officiers tombèrent grièvement blessés. Un autre officier anglais, Beaumont-Murray, prit le commandement de *l'Embuscade*, et continua le feu de telle manière que *la Bayonnaise* devait infailliblement finir par succomber, quand le cri : « A l'abordage! » annonça qu'un autre genre de lutte allait commencer. A ce cri qui part de sa corvette, Richer fait porter soudain sur la frégate ennemie. Le choc est si violent entre les deux bâtiments que le mât de misaine de *la Bayonnaise* se renverse sur le gaillard d'arrière de *l'Embuscade*, et, aussitôt, est accepté comme un pont par l'équipage de la corvette, pour passer sur la frégate. Les Anglais veulent repousser cet assaut par un feu pressé de mousqueterie,

mais n'y peuvent réussir; alors on se combat au pistolet, à la pique, à la hache, au poignard, au couteau; tout instrument devient une arme mortelle; on se prend aux cheveux, à bras le corps, et parfois les lutteurs tombent ensemble de l'arrière de *l'Embuscade* dans la mer. Les Français enlèvent la position; mais les Anglais se barricadent dans la partie du pont qui conduit du gaillard d'arrière au gaillard d'avant, et, de là, opposent à la furie française une muraille de piques et une grêle de balles. Ce second obstacle est renversé, et la mêlée recommence épouvantable : c'est une boucherie. Enfin les Anglais, après s'être défendus comme des lions [1], sont forcés de se rendre; la petite corvette a réduit la frégate qui va redevenir française. Par une singularité qui mérite d'être signalée, *la Bayonnaise*, privée de sa mâture, criblée de boulets, fut, aussitôt après sa victoire, obligée de se faire remorquer par sa prise, à la suite de laquelle elle fut reçue triomphalement à Rochefort.

Par malheur, à quelques échecs de détail dans l'Océan, les Anglais avaient à opposer au même moment dans la Méditerranée, des victoires d'ensemble bien capables de consoler leur orgueil.

[1] Les historiens anglais, particulièrement Brenton, d'après leur système d'amoindrir tout ce qui est glorieux pour la France, disent, contrairement à la vérité, que l'abordage se fit sans résistance. Le capitaine de vaisseau Brenton aime donc mieux que ses compatriotes soient des lâches que de braves gens vaincus?

CHAPITRE XXI.

1798-1799.

Expédition d'Égypte. — Déplorable système de guerre de Bonaparte contre l'Angleterre. — Affinité de l'expédition d'Égypte avec les croisades. — Prise de Malte et fin de la souveraineté de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Affaire de la frégate *la Sensible*, apportant en France les trésors de Malte, avec la frégate anglaise *la Seahorse*. — Courses et mésaventures de l'escadre de Nelson à la recherche de l'armée française. — Débarquement des Français à Alexandrie. — Succès de Bonaparte et de l'armée de terre. — Flottille française, aux ordres de Perrée, dans le Nil. — Combat naval de Rahmanyéh, dans le Nil. — Conquête de la Basse-Egypte. — Malheureuses dispositions de l'amiral Brueys, en baie d'Aboukir. — Arrivée de l'escadre de Nelson devant Alexandrie et Aboukir. — Illusions déplorables de Brueys. — Bataille navale d'Aboukir ou du Nil. — Désastre des vaisseaux français. — Belle conduite de Blanquet du Chayla, de Du Petit-Thouars, Émériau, etc. — Fuite honteuse de Villeneuve et de Decrès. — Mémorable défense du *Tonnant*. — Conséquences de la bataille navale d'Aboukir. — Siége de Corfou par la flotte turco-russe. — Combat du *Généreux* et mort de Lejoille. — Défaite des Anglais en Hollande. — Célèbre campagne navale de Bruix. — Bourdon de Vatry, ministre de la marine. — Suite des affaires d'Égypte. — Retour de Bonaparte en France.

Bonaparte, dédaignant de suivre la route simple et naturelle que lui avait naguère tracée le général Hoche, son jeune émule, avait écrit au Directoire : « C'est en Égypte qu'il faut attaquer l'Angleterre. » Cette pensée a pu éblouir comme tout ce qui vient de l'homme le plus extraordinaire des temps modernes; mais elle ne tient pas devant l'examen, et pour l'humble explorateur de la vérité, appuyée sur le bon sens, elle équivaut à dire : « C'est en tournant le dos à ce qu'on veut attaquer, qu'on peut le prendre. » Eh quoi! quand vous êtes sur les côtes de la Manche avec une armée que quelques lieues de mer seulement séparent de l'Angleterre, de l'Angleterre qu'il vous importe de réduire par le moyen le plus immédiat, le plus prompt et le plus décisif, changer tout cet ordre logique et naturel de choses, pour vous porter sur les côtes de la Méditerranée, et de là faire voile pour l'Égypte, en disant : C'est l'Angleterre que je vais combattre et conquérir. Ah! ce serait à faire croire qu'il n'y a rien qui touche de si près au délire que le génie! Par l'Égypte, on allait à la conquête de l'Inde, dites-vous, et enlever l'Inde aux Anglais, c'était les anéantir. Dans tous les

cas, la route était passablement étrange pour aller aux rives du Gange, et l'on aurait couru grand risque de ne pas même traîner jusque-là, par terre, les plus misérables restes d'une armée française; La Bourdonnais, Dupleix, Suffren, avaient indiqué à la France une route plus facile et plus sûre pour arriver au même but, et à bien moins de frais. Mais ce n'est pas tout : vous auriez réussi, chose peu probable, à aller, par votre route, ravir l'Inde aux Anglais, que l'Angleterre qui, quarante ans auparavant, vivait bien sans l'Inde, et qui ne la possédait pas encore à cette époque, à beaucoup près, aussi largement qu'aujourd'hui, n'aurait pas cessé de vivre pour cela; avec ses vaisseaux, elle eût bientôt trouvé moyen de coloniser ailleurs, et en tel lieu qu'avec votre armée continentale vous n'auriez jamais pu l'atteindre, l'eussiez-vous fait reculer jusqu'aux confins de la Chine. Parmi les innombrables déviations de ce météore rapide qu'on appelle Bonaparte ou Napoléon, il en est trois qui devaient placer l'Angleterre bien haut au-dessus de l'opinion qu'on en avait auparavant : c'est quand, une première fois, Bonaparte prétendit aller la chercher à travers l'Afrique et l'Asie, par l'Égypte; quand, une seconde fois, il prétendit l'atteindre, en entraînant l'univers entier contre elle, par le chemin de Moscou, et enfin quand il imagina que pour vaincre l'île relativement si petite, qu'il avait à trois heures de lui, il lui fallait, au préalable, conquérir tout le continent et enchaîner toutes les mers. Plaise au ciel que la France, le cas échéant, ne voie pas l'Angleterre par les chemins fabuleux que lui marqua Bonaparte, mais par ceux qu'ont indiqués Guillaume le Conquérant, qui soumit ce royaume aux seigneurs français, le vieil amiral Jean de Vienne qui, faisant suivre l'avis d'une prompte exécution, disait déjà, il y a cinq siècles, que c'était en Angleterre qu'il fallait vaincre les Anglais, et, plus récemment, le brave et habile Hoche, qui aurait certainement atteint son but, si la mort n'eût frappé en lui la vraie fortune du pays!

Le 5 mars 1798, à la sollicitation de Bonaparte, laquelle ressemblait déjà trop à un ordre impérieux, le projet d'expédition dans la Grande-Bretagne avait donc été abandonné, et une expédition en

Égypte résolue. A ne la prendre que par son côté simple et raisonnable, et en la dégageant de sa complication de l'anéantissement de l'Angleterre par la conquête d'une partie de l'Afrique et de l'Asie, cette expédition présentait des séductions qui avaient chance de devenir des avantages solides. Elle pouvait procurer à la République une grande et riche colonie, facile à défendre en raison de sa proximité; elle pouvait assurer ainsi la domination française sur toute la côte septentrionale d'Afrique et sur la Méditerranée; enfin elle devait ranimer et élargir la vieille influence de la France en Orient. On en convient; mais alors il ne faut pas se montrer si sévère dans l'appréciation des expéditions de nos pères en Afrique et en Asie, dont elle n'était que la reprise. Comme celles-ci, l'expédition de Bonaparte en Égypte était une croisade; seulement, dans cette dernière, l'idée philosophique du dix-huitième siècle tenait la place de l'idée religieuse du moyen âge dans les précédentes; c'était toujours la civilisation française qu'on voulait imposer à l'Orient, mais la civilisation ayant emprunté du temps un nouveau caractère. Matériellement aussi, la conformité de l'expédition de Bonaparte en Égypte avec les croisades sera entière : même début brillant, même fin désastreuse. Au reste, il faut avouer que si la conquête française en Orient fut plus lente au moyen âge, elle fut aussi plus durable qu'au dix-huitième siècle.

La moitié au moins de ce qui restait de forces navales à la République s'était rassemblé à Toulon pour y recevoir l'armée expéditionnaire, et l'immense matériel qui lui était nécessaire. Treize vaisseaux de ligne armés, dont deux, *le Guerrier* et *le Conquérant*, avec des pièces de 18 seulement, à cause de leur vétusté; neuf frégates et onze corvettes et avisos armés, et deux cent trente-deux flûtes ou bâtiments de transport, parmi lesquels deux vaisseaux vénitiens de 64, quatre frégates de 40, et deux corvettes et avisos, devaient composer la flotte et le convoi, quand les contingents attendus de Marseille, de la Corse, de Gênes et de Civita-Vecchia, auraient rejoints en mer le gros de l'armée parti de Toulon. Le tout portait, en dehors des équipages, trente-deux mille trois cents hommes de débarquement,

dont mille non combattants, et six cent quatre-vingts chevaux [1].

A la tête des troupes de débarquement, on remarquait, au-dessous du général en chef Bonaparte, des hommes dont les noms rayonneront d'une gloire immortelle sur la France, Kléber, Desaix, Berthier, Lannes, Murat, Junot, Caffarelli-Dufalga, Eugène Beauharnais, Davoust, Lefèvre. Le caractère philosophique de l'expédition était surtout dans la commission de savants, d'économistes politiques, d'artistes, d'hommes de lettres, qui en faisaient partie; ces savants, ces économistes, ces littérateurs, ces artistes, seraient les prêtres pour ainsi dire de la campagne d'Égypte. Parmi eux, brillaient Monge, Fourier, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, les deux ingénieurs Le Père, Chabrol, Jomard, le charmant peintre Redouté, le sculpteur Casteix, les poëtes Arnault et Parseval de Grandmaison. Pour cette commission d'élite, on pouvait être sûr que la moisson serait ample et la conquête intellectuelle solide.

Le commandant en chef de la flotte était du choix de Bonaparte, qui l'avait exalté comme un grand organisateur et un habile marin, lorsque dernièrement il l'avait eu à sa disposition dans l'Adriatique. Naguère encore il l'avait honoré, de son chef, d'une distinction particulière, en lui faisant présent de la meilleure lunette d'Italie, avec l'inscription suivante : « Donné par le général Bonaparte au contre-amiral Brueys, de la part du Directoire exécutif. » François-Paul, ci-devant comte de Brueys d'Aigalliers, né en 1753, à Uzès,

[1] Nous acceptons ici le dénombrement des forces de mer et de terre de l'expédition d'Égypte, d'après l'état détaillé des *Campagnes d'Égypte et de Syrie, Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand*, Paris, 1847, 2 vol. in-8, de préférence au compte de l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, publiée à Paris, de 1830-1836. Il ne nous paraît pas exact que l'armée navale expéditionnaire se soit jamais élevée à 400 bâtiments, dont 72 armés en guerre. M. Thiers, qui n'y va pas de main morte, porte à 500 voiles, 10,000 marins et 40,000 hommes de débarquement, l'expédition d'Égypte. La réalité est qu'il sortit de Toulon, 13 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 6 corvettes et avisos, 106 transports, portant 20,500 hommes de troupes; 2° de Marseille, 2 corvettes ou avisos, et 30 transports, portant 3,200 hommes de troupes; 3° de Corse, 1 corvette ou aviso, et 20 transports avec 1,200 hommes de troupes; 4° de Gênes, 1 frégate, 1 corvette ou aviso, et 35 transports, avec 3,100 hommes de troupes; 5° de Civita-Vecchia, 1 frégate, 1 corvette et 41 transports, avec 4,300 hommes de troupes, ce qui donne bien l'ensemble porté plus haut par nous. Il y avait comme troupes : infanterie, 24,300; cavalerie, 4,000; artillerie, 3,000 hommes. M. Jurieu de la Gravière, tout entier à Nelson et aux opérations des Anglais, ne s'occupe point de ces détails qui regardent la France.

en Languedoc, à l'exemple de la plupart des jeunes gens nobles qui se destinaient à la marine avant la Révolution, s'était embarqué comme volontaire avant d'être reçu garde-marine. Le premier maître qu'il avait eu, en sortant comme lieutenant de vaisseau des gardes-marine, vers 1780, offrait un triste présage : c'était le comte de Grasse, le vaincu de la Dominique, sous les ordres duquel il servit dans les combats peu glorieux livrés à l'amiral Hood. Brueys ne s'était acquis aucune distinction avant la Révolution, et l'on a vu que ses services n'avaient pas été depuis très marquants, sauf aux yeux de Truguet qui l'avait élevé au grade de contre-amiral et à ceux de Bonaparte qui venait de le faire nommer vice-amiral, et commandant en chef de l'armée navale d'Orient. Brueys eût été un brave, sinon un habile capitaine de vaisseau : il le prouva bien dans le moment le plus solennel de sa vie; mais, comme Villaret-Joyeuse, il n'avait ni la portée ni l'expérience d'un amiral.

On avait mis sous ses ordres, en qualité de contre-amiraux, Villeneuve, officier général improvisé comme lui; Blanquet du Chayla, ancien officier du grand corps, homme supérieur en habileté et en conception à celui qu'il avait aujourd'hui pour chef; et Decrès, ancien garde-marine, que nous aurons à caractériser plus tard. Villeneuve et Blanquet du Chayla commandaient des divisions de l'armée; Decrès avait le commandement de l'escadre légère d'observation. Le chef de division Ganteaume occupait le poste de chef d'état-major de la flotte à bord du vaisseau-amiral [1]. Dumanoir Le Pelley, neveu de Pléville Le Pelley, qui avait débuté comme élève de port en 1786, et avait été fait coup sur coup lieutenant, capitaine de vaisseau et chef de division depuis peu, était chargé de la conduite du convoi. D'après le système naguère

[1] C'est à tort que dans l'*Histoire de l'expédition d'Egypte*, publiée de 1830 à 1836, dans tous les ouvrages qui ont puisé dans celle-ci, et dans les articles de M. Jurien de la Gravière, on porte Ganteaume parmi les contre-amiraux de l'expédition. Il ne fut fait contre-amiral qu'après la bataille navale d'Aboukir, à la demande de Bonaparte. Une erreur pareille a été commise pour Perrée qui, chef de division du mois de mars 1796, et commandant, au départ de la flotte, le vaisseau *le Mercure*, fut fait contre-amiral, par arrêté des Consuls du 10 novembre 1799.

introduit par Truguet dans l'administration, un ingénieur-constructeur, Leroi, était commissaire-ordonnateur en chef de l'armée navale. Parmi les capitaines de cette armée, la plupart chefs de division, il y en avait, comme Aubert du Petit-Thouars, Lucien de Casa-Bianca, Thévenard fils, Émeriau, qui joignaient à la valeur des connaissances et de la tactique navales; il y en avait d'autres, comme Le Joille et Perrée, qui s'étaient formés sous le feu de l'ennemi dans des combats multipliés; mais il y en avait aussi, comme Dalbarade, frère de l'ancien commissaire-général de la marine, qui, avant 1793, ne possédaient pas même une première idée d'un vaisseau de guerre et en étaient encore à se demander ce que c'était qu'un combat naval. Ces hommes-là étaient un legs de Truguet, dont les successeurs de ce ministre, Pléville Le Pelley et Bruix, auraient dû avoir l'énergie de débarrasser la marine.

Le 19 mai 1798, Bonaparte ayant adressé une proclamation aux soldats et aux matelots, dans laquelle il ne leur faisait pas connaître le but de l'expédition, la flotte mit à la voile de Toulon par un bon vent du nord-ouest. Très peu d'officiers-généraux à bord étaient dans le secret, et ce fut à ce mystère que l'armée dut de ne pas rencontrer une escadre anglaise, quoique Nelson eût été envoyé depuis quelque temps dans la Méditerranée, avec trois vaisseaux de ligne, quatre frégates et un sloop, pour y surveiller l'armement de Toulon. La dispersion de la division anglaise par un coup de vent qu'elle essuya à vingt-cinq lieues des îles d'Hyères, et qui la força d'aller se réfugier dans les ports de Sardaigne, favorisa encore le libre passage de la flotte française. Ces circonstances, jointes à la nécessité pour Nelson d'aller au devant de onze vaisseaux, détachés de l'armée de lord Saint-Vincent, que lui amenait le commodore Trowbridge, vaisseaux qu'il rallia effectivement le 7 juin, furent en partie cause de la longue incertitude dans laquelle resta cet amiral sur la sortie, la route et le but de l'expédition.

Quant à l'armée navale française, après avoir eu connaissance, par ses chasseurs, du côté de Cagliari, de trois vaisseaux de ligne anglais, qui n'étaient autres que ceux de Nelson avant leur réunion

à ceux du commodore Trowbridge, et après avoir attendu quelques jours et rallié en majeure partie ses convois, dans les parages de la Corse, elle arriva le 9 juin devant Malte, où le convoi de Civita-Vecchia, portant Desaix, avait déjà paru.

Bonaparte avait le dessein de s'emparer de cette île importante, s'il n'y trouvait point trop d'obstacles, pour qu'elle servît à son système méditerranéen du moment. Lui qui avait déclaré que les républiques de Venise et de Gênes étaient trop vieilles pour continuer de vivre, il avait la même raison à faire valoir pour anéantir le gouvernement des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Sans doute l'ordre de Malte pouvait paraître usé, n'avoir plus guère d'objet en l'état du mahométisme, et rendre maintenant peu de services à la chrétienté dont il avait été cinq cents ans le boulevard; mais il ne faut point perdre de vue que c'est en vertu de principes analogues à ceux que faisait valoir Bonaparte pour anéantir Venise, Gênes et Malte, au lieu de les réformer, que d'autres hommes ont anéanti la nationalité et le gouvernement de Pologne, qu'il était de leur intérêt de trouver également surannés. Malte, d'ailleurs, n'était pas qu'un grand et respectable souvenir, auquel se rattachaient essentiellement la gloire et les noms les plus illustres de la marine de France : c'était, entre les mains de l'Ordre, un asile pour les navires français, une barrière assurée, grâce à la protection de tous les États catholiques, contre les empiétements de la protestante Angleterre dans la Méditerranée, de l'Angleterre, condamnée du moins à rester à Gibraltar, aux portes de cette mer où son œil cherchait, depuis un siècle, quels jalons elle poserait à sa puissance jusqu'aux Dardanelles. Bonaparte, dans la destinée de qui il était de refaire le monde au profit des despotes et de l'Angleterre, devait donner à celle-ci le premier jalon qu'elle ambitionnait, mais auquel elle n'aurait jamais osé prétendre s'il ne lui eût lui-même préparé les voies. Aujourd'hui qu'on est en présence des résultats, à moins d'être un de ces écrivains fatalistes qui s'attachent en aveugles et en fétiches au char de Napoléon, comme au char de l'inévitable destin qui ne livre rien au libre

arbitre et à la prévoyance des hommes (et qu'est-ce qui pourtant fait le génie en politique, si ce n'est la prévoyance?), on ne saurait nier que ce n'ait été un malheur et un danger pour la France que Bonaparte se soit arrêté devant ce rocher de Malte, autrefois ami, maintenant ennemi. On a dit, pour excuser le grand homme continental, qu'il y avait, au moment où il arriva à Malte, un projet pour livrer cette île aux Russes, et cela, parce que le czar Paul Ier avait promis sa protection à l'Ordre, qu'abandonnait la France, et demandé l'admission de membres du rit grec parmi les chevaliers; mais, en admettant comme chose certaine ce qui, pour la moitié au moins, n'était encore qu'à l'état de vague projet, il suffisait du *veto* de la France pour qu'il n'en fût plus question. Et puis, que devient cette raison, quand on voit bientôt Bonaparte lui-même, dont les systèmes étaient mobiles comme la fougueuse imagination, présenter Malte, en gage d'alliance, au czar Paul Ier, pour qu'il y restaurât l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem?

Quoi qu'il en soit, Bonaparte, avec une intention qui ne prenait guère la peine de se dissimuler, envoya un de ses aides de camp demander que le port de Malte fût ouvert à l'armée navale de la République, et sur la réponse de l'Ordre « que Malte était en paix avec la France et jalouse de conserver son amitié, mais ne pouvait, d'après ses statuts et les règles de la neutralité, admettre dans son port plus de quatre vaisseaux à la fois », il jeta le masque; car son projet de s'introduire dans le port amiablement n'en avait pas moins pour but la conquête; il présenta une série de griefs, aussi imaginaires les uns que les autres, et déclara qu'il aurait, par la force, ce que n'avait pu lui obtenir une ruse, il faut l'avouer, assez peu honorable pour une armée navale et une armée de débarquement aussi imposantes que l'étaient celles de la République française.

Bien qu'il n'y eût alors dans Malte que quelques centaines de chevaliers, et quatre à cinq mille miliciens mal équipés et peu aguerris; bien qu'en outre la population de l'île, s'élevant à près de cent mille âmes, fut en proie à des dissensions nourries par les émissaires de la République dans le peuple et parmi les cheva-

liers de la langue française, si la grande maitrise eût été dans des mains fermes et honorables, Bonaparte aurait couru la chance de voir toute sa fortune et son expédition échouer devant ce formidable rocher, pour peu surtout que le canon de la défense eût retenti jusqu'à l'escadre de Nelson, qui n'était pas loin de là. Mais le grand maître actuel, Ferdinand Hompesch, était un Bavarois, homme faible, lâche et vil, qui allait partout cherchant quelle puissance l'achèterait à beaux deniers comptants, lui, son Ordre, et l'île de Malte avec ses dépendances, Gozo et Cumino. Il ne sut opposer aucune résistance sérieuse dans ces deux derniers îlots qui furent promptement emportés, le 10 juin, par les Français, et laissa de même envahir toutes les positions et tout le territoire de l'île de Malte jusqu'aux portes de la cité Lavalette, que, malgré cela, avec un peu d'énergie, il aurait pu encore rendre imprenable. Ce fut alors que ce misérable vieillard, cet indigne successeur des d'Aubusson, des Villiers de l'Ile-Adam, des Lavalette, et de tant d'illustres grands-maîtres, offrit à Bonaparte de lui livrer l'asile et le boulevard des chevaliers, moyennant une pension annuelle de trois cent mille francs sur la trésorerie nationale, et six cent mille francs d'indemnité pour son mobilier, en attendant qu'on lui eût fait obtenir une principauté, qu'il ne posséda jamais, équivalente à celle qu'il perdait. C'est en vertu de ce pacte infâme que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem cessa d'exister de fait et politiquement, et que les Français entrèrent, le 12 juin 1798, dans la possession éphémère de l'île de Malte, ou ils trouvèrent douze cents pièces de canon, trente mille fusils, quinze cents milliers de poudre, deux vaisseaux de guerre, quatre galères, le trésor de l'Ordre évalué à deux millions, et les trésors, plus riches encore, de chacune des églises, candélabres, lampes, statues d'argent et d'or, que Bonaparte fit fondre en lingots jusqu'à concurrence de trois millions. Comme à l'aspect intérieur des fortifications de Malte, Bonaparte témoignait son étonnement au général du génie Caffarelli : « Nous sommes heureux, fit observer celui-ci, qu'il y ait eu quelqu'un là-dedans pour nous ouvrir les portes. » C'est dire assez que le général

en chef de l'armée d'Égypte avait risqué de compromettre le but principal de son expédition en s'arrêtant devant Malte.

Pendant que le général Vaubois était laissé à Malte, avec quatre mille hommes, pour la conservation de cette malheureuse conquête, le général Baraguey d'Hilliers était envoyé en France, sur la frégate *la Sensible*, capitaine Bourdet, pour y porter, avec les dépêches de Bonaparte, les drapeaux et la plus grande partie des trésors de l'Ordre. Par malheur, *la Sensible* fut rencontrée dans les parages de la Sicile, le 27 juin, par la frégate anglaise *la Seahorse* (*le Cheval marin*), qu'elle ne put éviter et qui lui livra un furieux combat. *La Sensible* était mal armée et dans un état d'encombrement intérieur extrême; la frégate anglaise, supérieure en force et maîtresse de tous ses mouvements, la harcela et l'abîma pendant quelque temps. Le capitaine Bourdet et le général Baraguey d'Hilliers ne virent plus d'autre ressource que dans un abordage, et il fut ordonné. Mais, dans ce moment, le général, en voulant donner l'exemple de l'assaut aux soldats et aux matelots, reçut un éclat de bois dans la poitrine; le lieutenant de *la Sensible* tomba mort à ses côtés, et bientôt, de cent hommes qui composaient l'équipage de cette frégate, à peine en resta-t-il trente de vivants; le capitaine Bourdet était couvert de blessures et presque incapable désormais de donner des ordres. C'est en cet état qu'après avoir jeté les dépêches et les drapeaux de Malte à la mer, il fallut se rendre aux Anglais, qui tirèrent dès lors ainsi les premiers et les plus clairs bénéfices de la conquête des Français[1].

L'armée navale mit à la voile de Malte, le 19 juin, emmenant avec elle, pour remplacer les quatre mille hommes qu'elle laissait dans

[1] La première nouvelle qu'on eut de la prise de *la Sensible*, fut très défavorable au capitaine Bourdet qui, disait-on, ne s'était défendu que dix minutes. On le destitua de son grade, et on nomma à sa place le lieutenant Sennequier qui, avec le brig *le Lodi*, venait de mettre en fuite le brig anglais *l'Aigle* de force supérieure; mais le général Baraguey d'Hilliers, revenu en France peu de jours après, réclama en faveur de Bourdet qui avait bravement fait son devoir, et son rapport détaillé fut inséré dans le *Moniteur*. Malheureusement ces réparations après coup ne sont jamais aussi bien aperçues que les accusations de premier mouvement, et dernièrement encore, nous lisions dans un livre de *Chroniques de la Marine*, publié depuis peu d'années, « que Bourdet était un lâche qui ne s'était battu que dix minutes. »

l'île, une légion maltaise, formée des débris des troupes de l'Ordre, et un assez grand nombre d'anciens chevaliers des langues de France, au nombre desquels des du Roure, des Saint-Simon, des Chanaleilles, des Lapanouze, des de Touzard, des Dubuat, qui servirent dans l'expédition. Après sept jours d'une navigation favorisée par une brise fraîche et constante, on arriva devant Candie, et, le lendemain, on eut, pour la première fois, des nouvelles positives de Nelson, par une frégate qui avait été détachée du côté de Naples.

On a vu à quelles causes les Français avaient dû de ne pas être rencontrés par cet amiral. Depuis qu'il avait rallié les vaisseaux du commodore Trowbridge et élevé ainsi ses forces à treize vaisseaux de 74 canons et à un vaisseau de 50, Nelson avait d'abord reporté sa croisière devant Toulon, d'où il ne croyait pas la flotte française sortie; après y être resté jusqu'au 14 juin, il avait donné, le surlendemain, dans la baie de Tagliamone en Toscane, et, le 19 juin, il avait mouillé devant Naples, où l'attirait surtout sa passion pour la femme de l'ambassadeur d'Angleterre auprès du roi des Deux-Siciles, pour l'ordurière et sanglante lady Hamilton, dont le nom restera éternellement attaché à sa gloire comme un boulet infâmant. Ayant eu, à Naples, de premières nouvelles de l'expédition française, il fit voile pour Messine, où il apprit, avec dépit, l'occupation de Malte; le 22, étant en mer et ayant su par un brig ragusain ou génois que les Français faisaient route au sud-est, il ne douta plus qu'ils ne se dirigeassent sur Alexandrie, se couvrit de toutes ses voiles pour les atteindre, et navigua quelque temps à six lieues d'eux seulement; mais, après avoir coupé au plus court, en cinglant vers le sud de Candie, il les devança, le 28 juin, à leur but. Dans son désappointement nouveau de ne pas les rencontrer à Alexandrie, il se décida à visiter les côtes de Caramanie, celles de Morée, à parcourir presque tout l'Archipel et finalement à rétrograder jusqu'à la Sicile. On avouera qu'à cette heure la campagne de Nelson ne laissait pas d'être plaisante et que, sans le dénouement tragique pour la France que devait lui donner l'incapacité de Brueys, elle eût couvert son héros d'un ridicule ineffaçable. A quelques

années de là, on verra le même amiral anglais, courant après Villeneuve, présenter à l'étonnement de ses admirateurs eux-mêmes un chasseur plus curieux et plus désappointé encore.

Pendant ce temps, Brueys, sur les premières nouvelles qu'il avait eues de l'escadre anglaise, avait fait route de manière à attaquer l'Afrique, à trente lieues à l'ouest, vers le cap d'Aras, afin de ne se présenter devant Alexandrie qu'après avoir eu des informations sur ce qui s'y passait. Du 29 juin au 1er juillet, l'escadre légère d'observation signala successivement le cap d'Aras, la tour des Arabes, la colonne de Pompée, et enfin Alexandrie, où l'on apprit, par la chaloupe du consul de France, que Nelson avait paru à ce mouillage trois jours auparavant. Le débarquement fut ordonné pour le soir même, et le convoi, dans cette intention, s'approcha de terre à la hauteur du Marabout.

On dit qu'en ce moment, une voile ayant été signalée à l'horizon, l'homme qui crut toujours à sa destinée avant de croire à celle de la France, et qui devait désespérer de la France dès qu'il désespérerait de lui-même, on dit que Bonaparte, qui était passé avec quelques-uns de ses généraux sur une galère maltaise, sentit son œil fataliste se voiler et ne put retenir ces paroles : « Fortune, tu m'abandonnes ! Quoi ! pas seulement cinq jours ! » Ce n'était là qu'une vaine terreur ; la voile que Bonaparte avait prise pour anglaise, était une frégate française qui rejoignait.

La mer était houleuse ; le vaisseau-amiral *l'Orient*, ayant fait un abordage, fut obligé de mouiller à trois lieues de la côte ; les troupes n'entrèrent pas sans beaucoup de peines dans les embarcations, et ce ne fut pas sans d'extrêmes difficultés qu'elles passèrent à travers les rochers qui ferment la rade d'Alexandrie et se présentent en avant de la plage où le débarquement eut lieu. Toutefois, il ne périt qu'une vingtaine de soldats. Le général Menou, qui devait sortir le dernier d'Égypte, y entra le premier. Bonaparte mit pied à terre à une heure après minuit près du santon Sidi-el-Palabri. Brueys, après avoir tendu la main à Bonaparte pour l'aider à descendre dans son canot, ne l'eut pas plutôt vu s'éloigner que, devenu fa-

taliste à son tour devant cet homme qui procéda véritablement toute sa vie comme le destin, il se prit à dire : « Ma fortune m'abandonne. » Fût-ce sous le coup d'une si étrange préoccupation qu'il prit bientôt de si mauvaises mesures? C'est une cause de grands désastres pour un peuple, quand lui-même et ses généraux croient que leur destinée tient à celle d'un homme; car s'il arrive que cet homme s'abdique un seul jour, ils s'abdiquent avec lui; et, dans tous les cas, hors de sa présence, ils ne se croient plus capables de rien de grand.

Bonaparte, le pied une fois posé sur un continent, rentrait dans sa sphère. Aussi ses succès furent-ils brillants et rapides. Le 2 juillet, il emporta Alexandrie d'assaut et décida qu'on se mettrait immédiatement en marche sur le Caire, la capitale de l'Égypte et le siége principal de la domination des Mamelouks. Tandis que les bâtiments du convoi entraient seuls dans le port vieux d'Alexandrie, et que l'escadre, incertaine du mouillage quelle prendrait et tenant encore la mer, envoyait le capitaine Barré, avec la frégate *l'Alceste*, sonder et vérifier les passes d'Alexandrie, le chef de division Perrée était chargé du commandement d'une flottille, composée de deux demi-galères, trois demi-chebecs, quatre avisos et six djermes armées[1], en tout quinze bâtiments montés par six cents marins français, pour franchir la barre du Nil, transporter les munitions, les vivres et les bagages de l'armée, et concourir aux opérations de celle-ci dans l'intérieur du pays. Perrée arriva le 6 juillet devant Rosette, à l'embouchure du Nil, en même temps que le général Dugua, qui s'y était rendu, avec un corps de troupes, en suivant la côte. La ville ayant été occupée sans coup férir, la flottille rassembla toutes les barques qu'elle put trouver pour y placer deux brigades de cavaliers sans leurs chevaux, mais avec leurs vivres, leurs selles et tous leurs bagages, puis elle appareilla pour remonter le Nil, tandis que la division Dugua marchait de conserve sur le bord du fleuve. Le 12 juillet, la flottille parvint à Rahmanyéh, où Bonaparte était déjà arrivé par une autre route. Là, Perrée reçut du

[1] Les *djermes* sont de grandes barques du Nil, gréées à antenne et portant deux mâts.

général en chef lui-même l'ordre de se tenir toujours à la hauteur de l'armée qui allait poursuivre sa marche sur le Caire; mais un vent impétueux s'étant élevé sur le Nil le lendemain matin, 13 juillet, il fut impossible à la flottille de ne pas prendre une lieue environ d'avance sur les troupes de terre.

Réduite en conséquence à elle-même et toujours embarrassée de son convoi qui n'avait fait que s'augmenter à Rahmanyéh, elle rencontra, dans un endroit resserré du Nil, une soixantaine de bâtiments égyptiens, dont vingt-cinq armés, qui descendaient le fleuve. C'était Mourad-Bey qui accourait du Caire au-devant des Français, non seulement avec son armée navale, mais avec trois mille Mamelouks et deux mille janissaires. Des milliers de fellahs, armés de mousquets, menaçaient en outre la flottille française du haut des escarpements qui la dominaient. Les deux flottilles ne furent pas plutôt à portée, qu'une formidable canonnade retentit sur le Nil. L'intrépide Perrée, monté sur le chebec *le Cerf*, marchait en tête de sa ligne de bataille, et, quand il eut dépassé le village de Chebrérys ou Chobrakhit, sur lequel s'appuyait la gauche de l'armée de Mourad-Bey, il donna au milieu de la ligne des bâtiments ennemis. Cette audace faillit lui coûter cher; un moment accablé par le nombre, il courut de sa personne le plus grand danger, et vit un corps de fellahs, excité par les mamelouks, enlever à l'abordage une de ses demi-galères et une de ses chaloupes canonnières. Déjà les farouches vainqueurs étalaient les têtes sanglantes des matelots et soldats républicains dont ils s'étaient rendus maîtres, pour apprendre aux autres le sort qu'ils leur réservaient, quand Perrée, montrant à son tour ce hideux spectacle aux siens, pour les exciter à la vengeance, donna le signal d'une nouvelle attaque. Elle fut si furieuse que les musulmans se virent obligés de relâcher leurs prises. Tout le monde s'y porta avec une énergie de désespérés; les savants Monge et Berthollet, l'ordonnateur Sucy, le secrétaire Bourrienne, embarqués sur la flottille, se signalèrent auprès des généraux Andréossy, Junot, Zayonchek, Lazowsky et Dauguereau.

Le général Andréossy mit pied à terre, avec une partie des

troupes, sur la rive droite du Nil, et s'étant formé en carré ouvert du côté du fleuve, il refoula au loin les fellahs, tandis que Perrée manœuvrait avec tant d'adresse, multipliait tellement le feu de sa petite artillerie, que bientôt on vit sauter une canonnière ennemie, et la flottille toute entière de Mourad-Bey rester un moment dans la stupéfaction. Par malheur, Perrée fut grièvement atteint au bras, et, dès lors, dans l'impossibilité d'animer plus longtemps les siens par son exemple. De part et d'autre, on avait échangé plus de quinze cents coups de canon; les munitions commençaient à manquer à la flottille française qui ne s'était pas attendue à une si chaude affaire. Elle aurait pu finir par succomber dans cette lutte inégale, si, au bruit de l'artillerie et de l'explosion de la canonnière égyptienne, Bonaparte n'avait ordonné à sa ligne d'infanterie de se porter en avant. La cavalerie mamelouk, après être venue se briser sur les carrés de cette infanterie, s'enfuit dans le plus grand désordre. Peu après, le village de Chobrakhit étant emporté, des tirailleurs placés dans les maisons et répartis le long de la digue, ainsi que des pièces de canon et des obusiers réunis sur le bord du Nil, dissipèrent les nuées de fellahs, et forcèrent la flottille égyptienne à profiter du vent pour s'éloigner, en refoulant le courant du fleuve. Tous ceux des bâtiments ennemis qui ne suivirent point immédiatement cette manœuvre, furent coupés dès que le vent se calma et n'eurent d'autres ressources que de se brûler pour échapper aux Français. Cette affaire, qui avait coûté trois à quatre cents hommes, la plupart matelots, aux Français, porta loin la terreur dans le pays. La flottille de Perrée, recommençant à marcher de conserve avec l'armée, mouilla, vers la nuit, à la hauteur du village de Châbour; mais, le 15 juillet, elle se vit arrêtée par les basses eaux, près de Koumcherik. L'armée de terre fut obligée de poursuivre sa marche sans son secours. Le 21 juillet, Bonaparte gagna sur les Mameloucks la célèbre bataille des Pyramides. Le surlendemain de cette mémorable victoire, Perrée, mettant à profit la crue du Nil, avait réussi à remonter jusqu'à Boulak avec sa flottille, malgré des nuées d'Arabes qui n'avaient pas cessé d'inquiéter sa marche par des

fusillades. Son arrivée fut d'une grande utilité à Bonaparte pour passer l'armée d'une rive à l'autre du fleuve, et faciliter son entrée dans le Caire où elle s'établit le même jour, sans trop d'opposition de la part des habitants. Dès lors la basse Égypte sembla conquise.

Cependant, Brueys était allé mouiller le 7 juillet en baie d'Aboukir, entre Alexandrie et Rosette, mais, dans le principe, d'une manière toute provisoire, et en attendant le retour du capitaine de frégate Barré, envoyé par lui pour sonder les passes du vieux port d'Alexandrie, au nord duquel il avait mouillé, afin de savoir si on pourrait y introduire l'escadre comme on y avait fait entrer le convoi. Le 12 juillet, à son retour, Barré avait fait un rapport constatant qu'en dernière analyse il pensait que les vaisseaux pouvaient passer avec les précautions d'usage, et que, pour plus de sûreté, il avait bordé et balisé les passes avec des bouées flottantes. Barré était loin de s'être trompé dans ses calculs, quoique rapidement faits, car les Anglais, ayant sondé ces mêmes passes deux ans après lui, reconnurent que celle du milieu donnait cinq brasses d'eau dans sa moindre profondeur. Néanmoins, l'amiral Brueys ayant estimé, d'après ses calculs personnels, que l'escadre française serait obligée de passer sur un fond de vingt-sept pieds et que les vaisseaux de 74 canons, qui tiraient vingt-deux pieds, couraient risque de se perdre dans les passes, décida que l'on n'irait pas mouiller dans le port vieux d'Alexandrie. En vain on lui objecta qu'en allégeant ses bâtiments d'une partie de leur artillerie, il ne serait pas jusqu'au vaisseau-amiral lui-même qui, malgré sa grosseur, ne put être introduit; homme présomptueux et confiant en soi seul, il avait persisté. Mais, dans ce dernier cas même, la prudence et la raison lui prescrivaient du moins de faire voile pour Corfou, ou pour Malte, afin de ne pas rester exposé aux attaques de l'escadre anglaise; il avait même reçu du général en chef l'ordre, soumis il est vrai au résultat des sondes du port vieux d'Alexandrie et aux chances d'une défense possible contre des forces supérieures en rade d'Aboukir, d'aller chercher au plutôt un abri dans la première

de ces îles; car Bonaparte redoutait par dessus tout, avec raison, que l'escadre, unique espérance de l'armée de terre, ne vint à lui manquer par suite d'une défaite navale.

En conséquence de sa fatale opinion, Brueys était donc resté à Aboukir, et à cet acte d'imprévoyance et d'impéritie, il en avait ajouté vingt autres qui ne devaient pas être moins funestes à l'armée de la République. Il négligeait de se fortifier et laissait la moitié et plus de ses équipages continuellement à terre. Sa sécurité était si entière que, le 20 juillet, malgré l'apparition de deux voiles suspectes, et sur la nouvelle qu'il avait eue que l'escadre de Nelson croisait entre Corfou et la Sicile, il écrivait à Bonaparte que l'armée ennemie, inférieure en forces à celle de la République, n'oserait pas s'en approcher; mais que, toutefois, par excès de précaution, il avait vérifié son embossage et qu'il occupait une position inexpugnable, sa gauche étant couverte par l'îlot d'El-Bequier (d'Aboukir) avancé dans la mer à six cénts toises du port, et occupé par cinquante soldats d'infanterie et deux pièces de 12 de campagne, ce qui devait bien la mettre à l'abri des tentatives de l'ennemi; que ses deux plus mauvais vaisseaux, *le Guerrier* et *le Conquérant*, formant la gauche de sa ligne d'embossage et se trouvant couverts par l'île, étaient hors de toute atteinte; qu'il avait placé à son centre *le Franklin, l'Orient*, et *le Tonnant*, c'est-à-dire un vaisseau de 120 entre deux vaisseaux de 80; que des vaisseaux de 74, comme l'étaient ceux des Anglais, ne viendraient pas impunément se placer sous cette formidable batterie; que sa droite, il est vrai, était en mer et fort éloignée de terre, mais qu'il était impossible à l'ennemi de la tourner, sans perdre le vent qui, dans cette saison, soufflait constamment du nord-ouest; qu'enfin, le cas échéant, il appareillerait avec sa gauche et son centre pour attaquer l'ennemi à la voile. Plût à Dieu que Brueys eût seulement embrassé par la suite ce dernier parti. Bonaparte, toutefois, ne prenant aucune confiance en cette missive, ordonna sur-le-champ à un de ses aides de camp, de se rendre auprès de Brueys et de ne revenir qu'après s'être assuré, par ses yeux,

que l'escadre tout entière aurait pris mouillage dans le Port-Vieux. Mais ce messager fut arrêté et assassiné par un parti d'indigènes, et l'ordre n'arriva pas.

Quelque incertitude pourtant semblait régner encore dans l'esprit de Brueys, car, le 30 juillet, il instruisait Bonaparte, par une nouvelle lettre, qu'il avait trouvé une passe pour entrer dans le Port-Vieux, qu'il la faisait baliser; qu'il avait fait reconnaître les batteries qui défendaient le Port-Vieux; que, sous peu de jours, son escadre serait en sûreté; et qu'aussitôt après l'entrée des vaisseaux dans le port, on pourrait dormir si tranquille qu'il n'hésiterait pas à demander la permission de se rendre immédiatement au Caire. C'est à cette incertitude aussi fatale que sa trompeuse sécurité, qu'il faut aussi attribuer une partie de ses innombrables fautes. Ce n'étaient pas deux pièces de canon de 12 que Brueys aurait dû placer sur l'îlot d'Aboukir pour empêcher au besoin l'ennemi de passer entre cet îlot et la terre : c'étaient au moins douze canons et cinq mortiers, et même, dans l'opinion de Bonaparte, douze pièces de 36 en fer, quatre de 16 en bronze, avec un gril à boulets rouges et sept ou huit mortiers à la Gomer de 12 pouces; alors la gauche de la ligne des vaisseaux français eût été vraiment en sûreté. Brueys eût dû également élever, sur la côte de la baie, des batteries assez fortes et en assez grand nombre pour protéger son escadre. Il était étonnant que l'on eût envoyé les deux vaisseaux vénitiens de 64 dans le port d'Alexandrie, et qu'on n'en eût pas renforcé l'escadre en les armant, d'autant qu'ils étaient tout neufs, de bonne construction, et que, tirant moins d'eau que les vaisseaux de 74, ils auraient pu être placés avec avantage entre la gauche de la ligne et l'îlot d'Aboukir; rien n'empêchait non plus de renforcer l'escadre d'une frégate par vaisseau, ce qui aurait été d'un secours immense; mais toutes les frégates à peu près étaient aussi dans le Port-Vieux et y restèrent au nombre de sept, dont deux armées en guerre, et cinq en flûtes; les frégates vénitiennes particulièrement eussent été excellentes : plus grandes et plus larges que les frégates françaises, elles pouvaient porter du 24; elles tiraient moins d'eau que celles-

ci, mais ce qui était un inconvénient pour leur marche, devenait un avantage pour la ligne d'embossage. N'y avait-il pas aussi dans le convoi six bombardes, dix chaloupes canonnières ou tartanes armées de 24, dont on aurait pu tirer parti pour fortifier la droite de cette ligne d'embossage, et quinze cents matelots dont on pouvait renforcer les équipages de l'escadre? Mais, loin d'ajouter à ses moyens de défense, Brueys ne retenait pas même à bord les matelots qui y étaient rigoureusement nécessaires, faute d'autant plus grande qu'en général ils étaient fort inexpérimentés, auraient eu besoin d'un continuel exercice, et qu'en résultat, deux de ses hommes ne remplissaient pas l'office d'un seul bien habitué au métier. Enfin, Brueys poussait la négligence à un tel degré, qu'il n'avait pas fait sonder le passage entre l'îlot et la côte, pour s'assurer s'il ne serait pas possible à l'ennemi de s'y introduire, qu'il ne prenait pas la peine d'envoyer des éclaireurs en avant de la baie d'Aboukir, et restait de la sorte continuellement exposé à une surprise.

Tantôt déterminé à une fausse mesure, tantôt revenant à une idée plus saine, mais en résultat se tenant dans une déplorable position, Brueys était fort tranquillement à table avec ses officiers, quand, le 1er août, à deux heures et demie de l'après-midi, une escadre apparut à l'horizon, toutes voiles dehors.

C'était Nelson, mais Nelson dans la nécessité de vaincre ou de mourir, car il savait que la voix publique de son pays le taxait de maladresse, d'irrésolution, de faiblesse, de lâcheté, peut-être, pour n'avoir pu parvenir plus tôt à rencontrer la flotte française; et que déjà même on avait demandé sa mise en accusation. En Sicile, Nelson, par les intrigues de lady Hamilton et par les soins d'Acton, un des confidents de cette ignoble créature, avait obtenu du roi de Naples les vivres et les secours nécessaires à son escadre, quoique ce souverain fût en paix avec la France. Le 24 juin, il avait remis à la mer pour chercher l'armée de la République, et, ayant encore fait voile du côté de la Morée, il n'avait pu douter, d'après des avis donnés par le gouverneur turc de Coron, que déci-

dément l'Égypte ne fût le but des Français, et il s'était de nouveau porté en toute hâte sur Alexandrie, dont il avait bientôt aperçu les deux ports naguère abandonnés et solitaires, maintenant remplis d'une forêt de mâts. Le pavillon tricolore, arboré sur les tours de la ville, ne lui laissait plus de doute sur l'objet de l'expédition française; instruit du mouillage de l'escadre républicaine, il accourait pour lui livrer combat à tout prix.

La baie d'Aboukir, que l'on peut ranger parmi les rades ouvertes ou foraines, commence à sept lieues environ à l'est-nord-est d'Alexandrie, et s'étend dans une direction demi-circulaire depuis le fort d'Aboukir jusqu'à la bouche la plus occidentale du Nil, où est assise la ville de Rosette, distante d'environ deux lieues du fort. Cette baie n'offre de fond pour les vaisseaux de ligne qu'à une lieue environ du rivage, et n'est abritée que du côté de l'ouest-nord-ouest, par une chaîne de bancs de sable et de rochers, ainsi que par l'îlot d'Aboukir, qui est situé à la pointe. C'était là que Brueys avait placé l'armée française, bien persuadé que le banc et l'îlot le mettaient à l'abri de toute attaque.

Quand l'amiral avait écrit à Bonaparte qu'en cas d'attaque, il mettrait à la voile, il n'avait fait que lui exprimer l'opinion de ses meilleurs officiers. Un conseil de guerre ayant été assemblé pour décider de la manière de combattre, Blanquet du Chayla, Aubert du Petit-Thouars, et quelques autres, avaient été d'avis que la pire affaire qui pût arriver, ce serait un engagement à l'ancre. En se reportant par la pensée à quatre siècles et demi en arrière, Brueys aurait eu devant les yeux la trop célèbre bataille navale de l'Écluse, perdue par les Français, uniquement parce qu'ils s'étaient obstinés à combattre à l'ancre dans une baie étroite et sur une côte entourée de bancs de sable, entre Blankenberg et Sluys; il aurait eu présent à l'esprit ce discours du vieux corsaire génois Barbavara à l'amiral de France, Hugues Quiéret : « Seigneur, voici le roi d'Angleterre avec sa flotte qui vient sur nous. Si vous m'en croyez, vous gagnerez la haute mer; car si vous restez ici comme ils ont l'avantage du vent et du flot, ils vous tiendront si

court que vous ne pourrez vous aider. » Il aurait vu cet expérimenté marin seul sauvé, avec ses quatre galères, pour s'être tiré, malgré l'amiral de France, de ce trou, comme il l'appelait; et la flotte de Philippe de Valois perdue, coulée, brûlée, pour n'avoir pas voulu suivre ces excellents conseils. Mais l'histoire n'a d'enseignements que pour ceux qui l'étudient, et c'est pourquoi on voit les mêmes fautes, à plusieurs siècles de distance, produire absolument les mêmes résultats, comme si elles n'avaient jamais été signalées ni discutées. Brueys, après quelques hésitations, avait fini par combattre l'avis de Blanquet du Chayla et d'Aubert du Petit-Thouars; finalement il avait entraîné à sa manière de voir tous les capitaines sans instruction et sans tactique, qui étaient en majorité sur l'escadre et qui se crurent, comme lui, assurés de la victoire, parce qu'ils transformeraient en quelque sorte leurs vaisseaux en un terrain fixe et solide. En conséquence, le combat à l'ancre avait été fatalement décidé, pour le cas où l'ennemi oserait attaquer l'armée française.

Cette armée, forte de treize vaisseaux, quatre frégates et divers petits bâtiments légers, étendait sa ligne d'embossage du nord-ouest au sud-ouest, en se recourbant un peu à son extrémité vers le sud, en sens inverse du rivage. *Le Guerrier*, capitaine Trullet aîné, de 74 canons, vieux vaisseau, comme on l'a dit, armé seulement avec du 18, formait la tête de la ligne, à douze cents toises environ de l'îlot d'Aboukir, laissant par conséquent un large espace entre lui et cet îlot. A une distance de quatre cents toises l'un de l'autre, s'échelonnaient, après *le Guerrier*, dans l'ordre suivant : *le Conquérant*, capitaine Dalbarade jeune, vieux vaisseau de 74, portant aussi du 18; *le Spartiate*, de 74, capitaine Émeriau; *le Peuple-Souverain*, de 74, capitaine Raccord; *l'Aquilon*, de 74, capitaine Thévenard fils; *le Franklin*, de 80, capitaine Gilet, vaisseau portant le pavillon du contre-amiral Blanquet du Chayla, commandant l'avant-garde; *l'Orient*, de 120 canons, capitaine Lucien Casa-Bianca, vaisseau portant le pavillon du vice-amiral Brueys, en tête du corps de bataille; *le Tonnant*, de 80, capitaine du Petit-Thouars; *l'Heureux*,

de 74, capitaine Étienne; *le Mercure*, de 74, capitaine Cambon; *le Guillaume-Tell*, de 80, capitaine Saulnier, vaisseau portant le pavillon du contre-amiral Villeneuve; *le Généreux*, de 74, capitaine Lejoille, et *le Timoléon*, de 74, capitaine Trullet jeune. Entre cette ligne et la côte étaient mouillées, à la hauteur de l'avant-garde, la frégate *la Sérieuse*, de 36, capitaine Martin; et en queue de l'escadre *la Diane*, de 40, capitaine Solen, frégate portant le pavillon du contre-amiral Decrès, commandant de l'escadre légère, *la Justice*, de 40 canons, capitaine Villeneuve jeune, et *l'Artémise*, de 40, capitaine Standelet. Cette armée était loin de présenter la formidable artillerie de la flotte qui avait combattu aux journées de prairial; mais pourtant elle donnait encore un ensemble de onze cent vingt-deux canons. Les équipages, s'ils eussent été complets, se seraient élevés à neuf mille hommes de mer.

L'armée anglaise, composée de treize vaisseaux de 74, d'un vaisseau de 50, et d'un brig de 14[1], présentait dans son ensemble une force de mille vingt-six canons, c'est-à-dire quatre-vingt-treize canons de moins que les vaisseaux et frégates de la République; mais ses équipages étaient complets, parfaitement exercés et aguerris, et avaient pris une grande confiance en eux-mêmes par suite de leurs récents succès. Quant aux officiers des deux armées, si ceux de la République avaient tiré quelque expérience de la défaite, ceux d'Angleterre avaient encore accru la leur par la victoire. Néanmoins, comme on l'a dit, si les officiers français eussent été bien dirigés, le courage suppléant jusqu'à un certain point chez plusieurs à l'habileté, les avantages eussent pu se balancer.

L'incapable et présomptueux Brueys était si content de lui, qu'en voyant les Anglais gagner de plus en plus, il ne croyait encore qu'à un projet de blocus de leur part, et était persuadé que, saisis d'admiration et d'effroi à l'aspect de sa ligne de défense, ils n'auraient rien de si pressé que de virer de bord et de le laisser en

[1] Nous croyons que c'est à tort que l'*Histoire de l'expédition d'Egypte* porte trois vaisseaux de 78 canons et un brig de 26 dans l'escadre anglaise.

paix. « Ils n'oseront pas m'attaquer, » répétait-il sans cesse. Dans tous les cas, il était plus certain encore qu'ils ne hasarderaient aucune tentative ce jour même; c'est pourquoi il dégarnit ses vaisseaux d'une partie de leurs chefs, en envoyant des officiers à terre faire le rappel des équipages débarqués, et même à Alexandrie pour y chercher aussi quelques secours en matelots. On peut dire que jamais amiral ne disposa mieux toutes choses pour être battu.

Cependant Brueys avait fait signal aux brigs *le Railleur* et *l'Alerte* d'aller épier les mouvements de l'ennemi et de tâcher de l'entraîner, dans leur retraite, à travers les hauts fonds, pour qu'il s'y brisât. Mais la ruse était grossière, s'adressant à un homme tel que Nelson. Aucun des vaisseaux anglais ne s'occupa de donner la chasse aux deux brigs, et l'amiral ennemi poursuivit sûrement sa route.

Vers trois heures de l'après-midi, Brueys, quoique fort peu désabusé encore, ordonna à ses quatre frégates de verser presque tous leurs équipages sur certains vaisseaux qui n'auraient pu manœuvrer faute de monde, particulièrement sur *le Tonnant*, qui reçut cent cinquante hommes de l'équipage de *la Sérieuse*. Dans ce moment aussi les vaisseaux français croisèrent leurs perroquets [1], et l'amiral fit le signal de branle-bas et de se préparer au combat; mais, dans ces préparatifs, plusieurs, sinon tous les commandants français, d'après l'exemple même de Brueys, ne dégagèrent qu'une seule de leurs batteries et encombrèrent celle qui donnait du côté de la terre [2], tant ils étaient persuadés, avec leur amiral, que le passage entre l'îlot et la tête de la flotte était impraticable; c'est pourquoi encore Brueys avait placé les vaisseaux les plus faibles à sa gauche, appuyés sur l'îlot, tandis que les bâtiments les plus forts et les mieux commandés se déployaient vers son centre et sur sa droite. Le branle-bas

[1] On appelle perroquet, le mât, la vergue et la voile qui se gréent au-dessus du mât de hune.

[2] « *Le Guerrier* et *le Conquérant* ne dégagèrent qu'une seule batterie, et encombrèrent la batterie du côté de terre. » *Campagnes d'Égypte et de Syrie, Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand.*

fut si mal ordonné, que sur le vaisseau-amiral lui-même on laissa subsister les cabanes construites pour les passagers[1]. Ce branle-bas n'était au reste qu'une espèce de satisfaction que Brueys donnait aux habitudes de la mer, quand on aperçoit l'ennemi; car les Anglais étant arrivés à cinq heures du soir à portée de canon de son armée, il n'en croyait que plus fermement à leur prompte retraite à la vue de sa ligne d'embossage, et n'ordonnait pas de commencer le feu.

Tout à coup, guidé par une barque du pays qui était venue au-devant de lui, Nelson fit signal à son armée de donner dans le passage entre l'îlot d'Aboukir et la terre, de manière à couper la ligne française et à la mettre entre deux feux, puis à combattre bâtiment par bâtiment, chaque vaisseau jetant l'ancre et se plaçant par le travers de la proue d'un vaisseau français. Ce fut à cinq heures dix minutes du soir, que ne pouvant plus douter d'un engagement, Brueys donna le signal de tirer, mais en laissant encore apercevoir son indécision de combattre à l'ancre ou à la voile.

Le vaisseau anglais *le Culloden*, destiné à l'attaque du *Guerrier* qui formait l'extrême gauche des Français, en voulant passer entre ce vaisseau et l'îlot d'Aboukir, échoua sur les açores du banc; il aurait été dans la nécessité de se rendre, si l'îlot avait été armé de manière à diriger sur lui un feu convenable. Il ne combattit pas du reste de la journée; mais son échouement, qui aurait pu être funeste aux autres vaisseaux anglais, leur servit au contraire de balise ou d'indicateur, pour leur faire éviter un sort pareil, et l'on vit passer presqu'aussitôt sans accident, laissant la terre à droite et l'îlot à gauche, le vaisseau *le Goliath*, suivi de près par *le Zealous*. Il était six heures vingt minutes environ quand le feu se trouva engagé de très près entre les vaisseaux de tête des deux armées. *Le Goliath* avait viré de bord pour prendre du côté de terre et mouiller par le travers de la proue du *Guerrier;* mais

[1] « Le branle-bas fut fort mal fait. On laissa subsister sur *l'Orient* les cabanes construites pour les passagers. » *Campagnes d'Égypte et de Syrie, Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand.*

l'ancre n'étant pas tombée assez vite, il fut entraîné par le vent et le courant jusqu'au côté gauche du *Conquérant*, second vaisseau français, qu'il canonna, mais qu'il fut bien étonné de ne pas voir lui riposter, ne pouvant imaginer que l'imprévoyance de l'amiral français eût laissé tout un côté de ses vaisseaux embarrassé au point de ne pouvoir tirer[1]. *Le Zealous*, se substituant au *Goliath* pour l'attaque du premier vaisseau français, arriva en flanc de babord du *Guerrier* qui garda un silence pareil du côté où on le canonnait à portée de fusil. *Le Guerrier* perdit son mât de misaine, dès la première bordée de son adversaire. *L'Orion* et *le Theseus*, quatrième et cinquième vaisseaux anglais, suivant de près *le Zealous*, envoyèrent en passant leurs bordées au *Guerrier*, et renversèrent les deux derniers mâts de cette vieille carcasse. *L'Orion* fut retardé par l'audacieuse attaque de la frégate française *la Sérieuse* qui, toute dépourvue qu'elle était de la moitié au moins de son équipage, dirigea son feu sur ce vaisseau; mais il était impossible qu'elle résistât au choc de son énorme adversaire; et, en deux bordées, elle fut jetée sur les écueils. Dans cette position désespérée, le brave capitaine Martin capitula sur son gaillard d'arrière pour la délivrance de ses marins, et se constitua seul prisonnier des Anglais. *L'Orion* alla ensuite jeter l'ancre en flanc du *Peuple-Souverain*, tandis que *le Theseus*, ayant pris sa place en tête du *Goliath*, attaquait en flanc *le Spartiate*. *L'Audacious*, coupant au court entre *le Guerrier* et *le Conquérant*, se fixa par la joue de ce dernier, que *le Goliath* continuait à battre avec fureur. *Le Vanguard*, monté par Nelson, passa, sans s'y arrêter, à côté des deux premiers vaisseaux de l'avant-garde française, déjà ras comme des pontons, et vint jeter l'ancre par le travers du *Spartiate* qui, sans ce redoutable ennemi et deux autres dont il eut encore à soutenir l'assaut, aurait certainement vaincu *le Theseus*, son adversaire de l'autre bord. *Le Minotaur*, arrivant cinq minutes après le vaisseau de Nelson, se trouva opposé à *l'Aquilon*; et

[1] *Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand.*

la Défence, qui suivait, au *Peuple-Souverain*, déjà en butte aux coups de *l'Orion*. *Le Bellérophon* et *le Majestic* passèrent après, avec l'intention d'attaquer le dernier vaisseau de la gauche et le premier vaisseau de centre de l'armée française, qui étaient *le Franklin* et *l'Orient*. *Le Leander* était occupé à relever *le Culloden* ; tandis que *l'Alexander* et *le Swiftsure*, derniers vaisseaux anglais restés à une assez grande distance encore, faisaient tous leurs efforts pour avancer. En ce moment, toute la gauche de l'armée française se trouvait donc engagée, ainsi que le premier vaisseau du corps de bataille. Le huitième vaisseau de la ligne, *le Tonnant*, en attendant son adversaire, prêtait bonne et chaude assistance au vaisseau-amiral *l'Orient*, dont il était l'un des matelots. Malgré l'inattendu de leur position, le salut de ces vaisseaux, et, par suite, de toute l'escadre, eût été assuré, si Villeneuve, mettant à la voile avec l'arrière-garde, s'était replié sur l'armée anglaise et l'eût ainsi placée entre deux feux ; tandis que Decrès, suivant son mouvement avec l'escadre légère, se serait porté vers les vaisseaux démâtés ou gravement avariés, pour leur donner la remorque. Brueys, dit-on, en fit le signal aux deux contre-amiraux ; mais ils assurèrent, pour leur excuse, qu'ils ne l'avaient point aperçu[1]. Avaient-ils donc besoin d'un signal pour porter secours à des frères dans la détresse? Immobiles et comme étrangers à ce qui se passait à côté d'eux, c'est ainsi que Villeneuve et Decrès assistèrent, depuis le commencement jusqu'à la fin, à la terrible bataille d'Aboukir.

La nuit était proche, mais Nelson n'en était pas moins décidé à continuer le combat. Afin de diminuer la confusion d'une attaque dans l'obscurité, et d'empêcher les bâtiments anglais de tirer l'un sur l'autre, il donna l'ordre à chacun d'eux de hisser quatre lu-

[1] Villeneuve dit plus : dans une lettre adressée à Blanquet du Chayla, il prétendit *qu'il ne pouvait ni ne devait appareiller*. « En effet, ajoutait-il, comment des vaisseaux mouillés sous le vent de la ligne, ayant à la mer deux grosses ancres, une petite, quatre grelins, eussent-ils pu appareiller et louvoyer pour arriver au fort du combat avant que les vaisseaux qui y étaient engagés eussent été réduits dix fois? Je dis que la nuit entière n'eût pas été suffisante. » Toutes les relations, tous les officiers de la marine, sans exception, ont répondu à Villeneuve de manière à le confondre.

mières horizontales à leur mât d'artimon, et à son armée entière d'arborer le pavillon blanc de Saint-Georges, à la croix rouge, pour se distinguer plus aisément de l'armée au pavillon tricolore.

Sur ces entrefaites, *le Guerrier*, sommé de se rendre, répondit en tirant ses canons de retraite sur *le Goliath* et *l'Audacious*, qui l'accablaient par l'arrière, pendant que *le Zealous* le battait toujours à babord. Une mitraillade et une fusillade horribles lui furent alors envoyées en même temps que des bordées de boulets, et bientôt il fut couvert de près de quatre cents cadavres mutilés. Dans cette extrémité, le capitaine Trullet aîné ne pouvant pas même amener pavillon, parce que tous ses mâts étaient coupés à ras du pont, le premier lieutenant du *Zealous* fut envoyé à bord du *Guerrier*, et, sur sa proposition, une lumière qu'il amena de haut en bas du vaisseau, fut le signe de soumission. Mais ce devait être une inutile conquête pour l'ennemi qui, ne pouvant emmener ce vaisseau à cause de son délabrement, allait bientôt être obligé de le brûler. *Le Conquérant*, dont le capitaine avait été mortellement blessé, amena presque au même moment que *le Guerrier*. *Le Spartiate*, quoique démâté, continua à résister tout à la fois au *Vanguard*, au *Theseus*, au *Minotaur*, et même à *l'Audacious* qui était venu aussi se jeter sur lui après la prise du *Conquérant*. Rien n'était beau de dextérité et d'effet comme les bordées que faisait servir l'habile et valeureux commandant Émeriau. Le ravage qu'elles produisaient sur les ponts ennemis était épouvantable; *le Theseus* et *le Minotaur* en étaient tout dégréés; *le Vanguard* lui-même souffrait considérablement dans sa mâture et sa voilure; en quelques minutes, tous les artilleurs qui servaient les six premiers canons d'avant de l'amiral anglais avaient été complétement balayés; mais c'eût été peu que ces accidents, si une des volées à mitraille du *Spartiate* n'était venue couper, à angle droit, le front de Nelson. L'amiral anglais, affreusement défiguré par la peau sanglante qui pendait sur son visage, tomba dans les bras d'un de ses capitaines. On le transporta sous son pont, et un moment on le crut perdu[1]; lui-même, pensant que sa dernière heure était venue, il fit

[1] *Life of Nelson*, 2 vol. in-8; *Life of Nelson*, 1 vol. in-32.

appeler son chapelain et adressa un adieu à ses amis. La rage des Anglais s'accroissant de cet événement, *le Spartiate*, dont le brave commandant avait aussi reçu deux graves blessures, vit pleuvoir sur lui une grêle continue de boulets et de mitrailles de tous les vaisseaux qui l'entouraient. Les cadavres de la moitié de son équipage et de ses officiers encombraient ses gaillards, son pont et ses entrponts; jusque dans sa carène, il était criblé par les boulets; il avait neuf pieds d'eau dans la cale, et toutes ses poudres étaient noyées. Dans cette extrémité le commandant Émeriau amena pavillon et rendit son épée pour l'amiral Nelson, à qui on la porta aussitôt, comme une consolation, dans l'entrepont où il gisait. Peu après, Nelson apprit, de la bouche de son chirurgien, que sa blessure était sans danger, et put recommencer à envoyer ses ordres.

Mais les coups qui tombaient sur les vaisseaux français n'admettaient point de ces heureux retours. Le commandant de *l'Aquilon*, Thévenard jeune, se débattait en vain contre l'agonie, pour donner, lui aussi, quelques ordres; son dernier soupir fut un commandement de faire feu; mais, quand il eut cessé de vivre, son vaisseau, ruiné de fond en comble, dut amener à son tour.

Le Peuple-Souverain, sur lequel le commandant Raccord venait d'être blessé, coupa son câble après avoir perdu son grand mât et son mât de misaine, et vint se placer sur son ancre d'affourche par le travers de *l'Orient* à babord; mais ce mouvement n'améliora pas pour longtemps sa position, et laissa un vide qui permit aux ennemis d'accumuler des forces contre *le Franklin*. Du reste, *le Peuple-Souverain* s'était bravement et habilement battu contre ses deux adversaires, *l'Orion* et *la Defence;* car il ne se fut pas plutôt éloigné, que le second de ces vaisseaux perdit son petit mât de hune, et laissa voir ses trois mâts inférieurs et son beaupré considérablement endommagés.

A partir du *Franklin*, les affaires de l'armée de la République paraissaient moins désespérées. *L'Orient*, flanqué de ses deux formidables matelots, *le Franklin* et *le Tonnant*, faisait belle figure, malgré son encombrement malheureux. *Le Bellérophon*, capitaine

Darby, et *le Majestic*, capitaine Westcott, ayant osé se présenter par son travers, furent en un instant ravagés; leurs agrès tombaient dru comme grêle sous la mitraille des Français; bientôt toute leur mâture, coupée par les boulets, s'abattit avec un fracas épouvantable, et leur imprima, dans sa chute, un mouvement de bascule à faire croire qu'ils allaient sombrer. Ayant plus de trois cents hommes hors de combat, et le commandant de l'un d'eux étant tué, ces vaisseaux ennemis coupèrent leurs câbles, et ne songèrent plus qu'à s'éloigner. *Le Bellérophon*, dans son état désemparé, fut poussé par le vent sous le feu de l'arrière-garde française; on entendit alors, pour la première fois, gronder une faible partie du canon de celle-ci; mais ce ne fut pas le canon du vaisseau de Villeneuve. En passant sous les bordées de *l'Heureux* et du *Mercure, le Bellérophon* fut sur le point de couler bas, et son équipage annonça par des cris qu'il se rendait; on cessa en conséquence de tirer sur lui; mais Villeneuve ne prit pas même la peine de l'envoyer amariner. En cette situation, *le Bellérophon*, dérivant toujours, parvint à dépasser la ligne française, et fut ainsi sauvé. Néanmoins les Anglais ne continuaient le combat qu'avec dix vaisseaux, et tout pouvait encore être réparé pour les Français. Un mouvement, un seul de Villeneuve et de Decrès, et Nelson, à la place d'une victoire sans exemple, aurait éprouvé peut-être lui-même le plus complet des revers. Il était encore temps de le prendre entre deux feux, de l'écraser : Villeneuve et Decrès ne remuèrent pas; tout fut donc perdu.

En effet, *le Leander* tout d'abord, voyant le danger que courait la flotte anglaise, abandonna *le Culloden*, et, se jetant au milieu du feu, profita de l'espace laissé par la retraite du *Peuple-Souverain*, pour se placer à l'avant du *Franklin*, qu'il put cribler impunément de ses boulets. Bientôt après, à huit heures et demie, entrèrent dans la baie *l'Alexander* et *le Swiftsure*, deux vaisseaux tout frais de l'ennemi, qui allaient être du plus grand secours à Nelson. *L'Alexander*, traversant la ligne française par l'arrière de celle-ci et de l'avant du vaisseau *le Tonnant*, alla mouiller par la hanche de

babord de *l'Orient*, sur lequel il fit un carnage effroyable. En ce moment, Brueys, dans son désespoir, s'exposait à tous les coups et ne semblait plus rien attendre d'ici-bas que la mort. Déjà atteint de deux balles, il ne voulut pas qu'on l'enlevât de son poste pour le panser. « Un amiral français, dit-il, doit mourir sur son banc de quart. » Il donnait encore ses ordres, quand il fut coupé en deux par un boulet. Brueys sut mourir, mais un soldat aussi sait mourir : un amiral doit savoir vaincre, ou du moins doit savoir tout préparer pour la victoire, de manière à ce qu'il n'y ait plus à accuser que la fortune s'il ne réussit pas. On peut accorder de la pitié à Brueys, mais donner de l'admiration même à sa mort, c'est impossible. Son brave capitaine de pavillon, Lucien de Casa-Bianca, fut très grièvement atteint à la tête; et il y eut plusieurs officiers tués ou blessés, ainsi qu'une grande partie de l'équipage mis hors de service, à bord de *l'Orient*. Le major-général Ganteaume commit une grande faute, dans le but sans doute de ne point effrayer les esprits, en ne faisant pas connaître la mort de l'amiral à l'armée ni au contre-amiral Blanquet du Chayla, qui était naturellement appelé à prendre le commandement après Brueys. Jusqu'ici on avait combattu avec de mauvais ordres, désormais on combattra absolument sans ordres ni signaux.

Cependant, Blanquet du Chayla, agissant dans l'ignorance de ce qui s'était passé à bord de *l'Orient*, soutenait avec *le Franklin* le choc de cinq vaisseaux ennemis à portée de pistolet. Il avait perdu la moitié de son monde, et vu tomber le grand mât et le mât de misaine de son vaisseau, qu'il ne désespérait pas encore de faire lâcher prise au cercle d'ennemis qui s'était formé autour de lui. Un paquet de mitraille vint à lui enlever une partie du visage; il en perdit entièrement connaissance, et on fut obligé de l'enlever de dessus le pont; mais le capitaine Gilet, qui venait de prendre les leçons du contre-amiral, ne fit pas moins bonne contenance que lui.

Il était neuf heures du soir, et la victoire des ennemis, pour paraître probable vu la continuité d'inaction de Villeneuve et de

Decrès, n'était pas parfaitement assurée. *L'Orient* répondait encore à ses nombreux assaillants, quand une clarté plus effrayante que tout ce qu'on avait vu dans cette nuit d'horreur, se développa soudain en colonne qui semblait plonger sa base dans la mer et perdre sa cime dans les cieux. C'était le mât d'artimon de *l'Orient* qui était embrasé. Il paraît que le feu avait commencé dans la poupe et dans la cabine de l'amiral par l'effet de quelques flammèches tombées sur une jarre d'huile et des seaux de couleurs que l'on y avait laissés. Il se communiqua avec la rapidité de l'éclair à toutes les parties du vaisseau. La guerre n'avait plus de ces générosités héroïques, telles qu'on en avait vu durant la lutte maritime pour l'indépendance de l'Amérique, quand un du Couëdic mourant trouvait encore moyen de ranimer ses forces pour envoyer des secours au bâtiment ennemi *le Québec*, dans la même situation que *l'Orient*. Nelson, lui aussi, se ranima, se fit porter sur son pont; mais ce fut pour ordonner à ses vaisseaux de précipiter, par leur canonnade, l'incendie et le désastre de l'amiral français. Nelson ne s'en cachait point; sa haine était brutale et sans élévation; voir mourir dans les tortures le dernier des Français eût été pour lui la plus enivrante des extases[1]. Pendant qu'à chaque instant de nouvelles colonnes de flammes et de fumée se déclaraient sur *l'Orient*, et que le mât de misaine et le grand mât se déployaient à leur tour en torches colossales, *le Swiftsure* et *l'Alexander* dirigeaient leur artillerie sur ce malheureux vaisseau, avec d'autant plus de précision, qu'ils étaient guidés par le feu même qui le consumait. L'équipage de *l'Orient* disputait d'une main le théâtre de sa valeur à l'incendie, et de l'autre répondait encore à ses implacables ennemis; les artilleurs, chassés de pont en pont, et descendant de la batterie de 24 dans la batterie de 36, cherchaient jusqu'au dernier moment, à tra-

[1] Il n'y a qu'à lire sa correspondance pour s'assurer que nous n'exagérons rien. Dans son style grossier, dont l'injure brutale fait le fond et la forme, il n'est question que de tuer, de massacrer les Français; Nelson y déclare partout que tant qu'il restera un Français sur terre, il ne dormira pas tranquille, et il s'écrie comme un fou furieux : « Egorgez! égorgez! » Non, quoi qu'on en ait dit, ce n'est pas là le grand homme. Le grand homme est magnanime; Nelson ne le fut jamais.

vers la fumée et la flamme, à distinguer les vaisseaux anglais pour leur envoyer des bordées vengeresses. Enfin, lorsque *l'Orient* ne présenta plus, de l'arrière à l'avant, d'un bord à l'autre, par tout ses ponts, par toutes ses ouvertures, par toutes ses écoutilles semblables à des cratères, dans sa mâture, dans sa voilure, dans ses cordages, dans tout son édifice enfin, qu'une masse enflammée entre le ciel et l'onde, mais alors seulement, ses vaillants marins, voyant le moment de l'explosion de la poudrière approcher, cessèrent de tirer et commencèrent à essayer de se sauver, en se précipitant à la mer, avec leurs habits et leurs cheveux en feu, par les sabords allumés comme autant de fournaises. Ainsi échappèrent à grand'peine le major-général Ganteaume et l'adjudant-général Mottard.

Le jeune Casa-Bianca, à peine âgé de dix ans, qui n'avait pas quitté son père pendant l'action, s'est jeté sur son corps sanglant dès qu'il l'a vu tomber cruellement blessé; il le serre dans ses bras et le couvre de ses baisers; des matelots veulent sauver cet intéressant enfant et l'emporter dans une chaloupe; le père se ranime pour presser son enfant de les suivre : « Mon fils, mon cher fils, lui dit-il, tu vois bien que je suis mort; sauve-toi, vis pour ta mère. » Lutte filiale, lutte héroïque et sublime! L'enfant résiste, étreint son père avec plus de force... Et, pendant ce temps, la chaloupe a disparu. Mais le jeune Casa-Bianca aperçoit un tronçon de mât sur le pont; il y attache le corps de son père, s'y fait attacher par la main d'un ami, par l'ordonnateur Joubert, qui se lie à son tour à ce tronçon secourable, et c'est ainsi que flottent sur la mer trois tragédies palpitantes, réunies autour d'un même débris.

Cependant, sur les ponts et dans les batteries de *l'Orient*, à travers l'immense brasier, couraient çà et là, saisis de vertige et d'horreur, cinq cents infortunés encore, la plupart blessés et mutilés dans le combat, que le feu gagnait jusqu'aux os et qui poussaient des hurlements horribles. Une dernière catastrophe ne pouvait pas être plus affreuse que ce tableau. A onze heures du soir, une formi-

dable détonnation, accompagnée d'une vaste gerbe de flammes, annonça que l'incendie avait gagné les poudres; et soudain, hommes, canons, mâture, vergues, membrures du vaisseau, tout sauta pêle-mêle à une incommensurable hauteur dans les airs; puis on entendit, avec un saisissement indicible, tous ces débris, tous ces cadavres calcinés, retomber dans les flots, où déjà s'était abîmée la carène en feu de *l'Orient*.

Dans le sinistre ressac que cette catastrophe imprima à la mer, chose douloureuse à penser, plus douloureuse à redire, le dévouement du jeune Casa-Bianca fut perdu, et le tronçon de mât auquel étaient liés l'amour filial et l'amitié s'évanouit, avec tout ce qu'il portait, sous la vague.

Le silence du néant succéda à l'explosion de *l'Orient;* l'ennemi stupéfait avait cessé de combattre, et, le vent s'étant arrêté tout à coup, la nature elle-même ne semblait plus respirer.

Mais, au bout d'un quart d'heure, les ennemis apprirent par quelques coups de canon, partis du *Franklin*, qu'il leur restait encore des Français à combattre. En effet, le contre-amiral Blanquet du Chayla, en sortant de son long évanouissement, venait d'exprimer sa surprise que l'on ne tirât plus. « Nous n'avons plus que trois « canons en état, lui avait-on répondu. — Eh bien! tirez toujours, « s'était-il écrié; le dernier coup de canon peut être celui qui nous « rendra victorieux. » Quatre fois le feu avait pris à bord *du Franklin*, quatre fois Blanquet du Chayla et le capitaine Gilet, qui lui-même aussi était grièvement blessé, avaient réussi à le faire éteindre. Le capitaine de frégate Martinet, le seul des officiers qui fût resté valide à bord, se multipliait pour répondre aux intentions du contre-amiral et du commandant, et dirigeait lui-même le feu des derniers canons du *Franklin* contre *la Defence*, *le Swiftsure*, *l'Alexander*, *l'Orion* et *le Léander*, qui entouraient ce généreux vaisseau. Quoique son grand mât et son mât d'artimon fussent coupés, que ses ponts fussent encombrés par les éclats ou par le gréement de la mâture, que son équipage fût diminué de plus de moitié, enfin, quoique son artillerie fût tout entière démontée, *le Franklin* continua à se

défendre tant qu'il lui resta la moindre lueur d'espoir d'être secouru. Il ne se rendit qu'au moment où deux vaisseaux ennemis le menaçaient de l'abordage [1].

Le Tonnant, *le Mercure* et *l'Heureux* avaient coupé leurs câbles pour se garantir des effets de l'explosion de *l'Orient*. Vers deux heures du matin, les deux derniers de ces vaisseaux, en voulant appareiller, s'étaient abattus sur babord du côté de la terre, et le peu de vent qui régnait ne leur ayant pas permis de gouverner, ils s'étaient vus portés sur un banc, où ils restèrent échoués. Mais *le Tonnant*, mieux servi dans son mouvement, n'avait pas tardé à reprendre un poste de combat, et c'était désormais contre lui que se réunissaient tous les efforts de l'ennemi. Nelson chargea plusieurs vaisseaux de l'attaquer, en sus de ceux qui le combattaient déjà, et le fit envelopper par une double ligne de batteries.

Qui pourrait raconter dans toutes ses phases et dans tous ses détails la longue résistance de ce sublime vaisseau, seul maintenant contre toute l'armée ennemie? Qui pourrait redire, en termes dignes du héros français d'Aboukir, la gloire dont se couvrit alors Aubert du Petit-Thouars? Un boulet de canon lui emporte le bras droit : « Vive la République ! Camarades, au feu ! » s'écrie-t-il. Et sur les ponts et dans les batteries du *Tonnant*, on entend retentir ces cris . « Vive la République ! Au feu ! » Un second boulet lui emporte

[1] Bonaparte, qui jugeait trop souvent les hommes avec ses passions et son irascibilité du moment, rendit un ordre du jour inique contre Blanquet du Chayla, à qui il reprochait de ne s'être pas fait tuer comme Brueys sur son banc de quart, et de ne s'être pas dérobé ainsi aux égards qu'eurent pour lui les Anglais, quand il fut devenu leur prisonnier. Les admirateurs quand même de Bonaparte, ceux qui font de ce grand homme leur fétiche ont recueilli, comme des diamants dont on ne saurait perdre la moindre parcelle, les paroles déplorables du général en chef de l'armée d'Egypte sur Blanquet du Chayla, paroles qu'ils auraient dû taire pour l'honneur de leur héros ; et de plus ils ont passé sous silence le mot sublime du contre-amiral, ou, comme les rédacteurs de l'*Histoire de l'expédition d'Égypte*, ils l'ont attribué vaguement à un *officier supérieur du Franklin*. Mais le fétichisme napoléonien n'est pas l'histoire. Voici ce que l'histoire dit, avec la lettre *officielle* écrite par le ministre de la marine Bruix, au contre-amiral Blanquet du Chayla, en date du 7 frimaire an VII, et insérée au *Moniteur* du 11 frimaire même année :

« Le général Blanquet s'est battu en homme d'honneur jusqu'au moment où il a été blessé assez dangereusement pour perdre connaissance. Lorsqu'il revint à lui, il demanda pourquoi l'on ne tirait plus ; et sur ce qu'on lui objecta qu'il ne restait plus que trois canons en

le bras gauche : « Vive la République ! Camarades, au feu ! » reprend du Petit-Thouars. Et ces cris sont encore répétés par l'équipage, au milieu de la grêle de boulets qui part des vaisseaux ennemis et à laquelle on riposte par des bordées incessantes. Un troisième boulet vient à emporter une jambe de du Petit-Thouars, mais le héros, se survivant à lui-même, se fait porter dans un baquet plein de son, pour, de là, donner encore ses ordres [1]. L'un d'eux est pour qu'on cloue son pavillon sur le mât. Enfin, quand il sent sa vie s'enfuir avec son sang, il signifie ses dernières volontés au lieutenant Belliard et à son équipage : « Braves marins, leur dit-il, équipage du *Tonnant*, jurez de ne pas amener mon pavillon, jurez de couler bas plutôt que de vous rendre ; si vous êtes pris à l'abordage, promettez-moi de jeter mon corps à la mer, pour qu'il ne soit pas un trophée de l'ennemi. » Et son regard sublime, qui commandait à la mort, sa lèvre, qui retenait la vie comme pour exprimer une dernière pensée, semblèrent un moment encore donner des ordres ; on crut entendre, dans un dernier soupir : « Vive la France ! » Et le héros s'affaissa dans son sang... La patrie comptait un marin illustre de plus : car tant de courage a droit de prendre place auprès du génie.

L'équipage du *Tonnant*, sous l'impression de cette mort magnifique, continua une lutte indescriptible. *Le Swiftsure* et *l'Alexander* furent considérablement dégréés ; *le Majestic* vit crouler son grand

état : « Eh bien ! dit-il, tirez toujours, le dernier est peut-être celui qui nous rendra victorieux... « Le général Ganteaume dit, à son arrivée d'Aboukir, que *le Franklin* avait fait un feu superbe, et que les dispositions militaires de ce vaisseau faisaient plaisir à voir. »

L'histoire dit encore, avec le rapport *officiel* du ministre de la marine, en date du 24 germinal an VII, et la lettre de Perrée, en date du 12 ventôse, même année, qu'*un rapport infidèle avait provoqué l'ordre du jour du général en chef dans lequel le contre-amiral Blanquet du Chayla était inculpé.*

Ces rétractations, ces réparations, toujours moins retentissantes que l'injuste accusation, ne consolèrent point Blanquet du Chayla des paroles de Bonaparte ; il demanda que sa conduite fût examinée par un conseil de guerre ; comme elle n'était nullement sujette à examen, on ne put lui répondre que par un nouveau tribut d'éloges. Mais Bonaparte, dans son orgueil, n'étant qu'à demi revenu sur son jugement, et le fétichisme perpétuant ses discours, Blanquet du Chayla se retira bientôt du service, et la marine française fut ainsi privée d'un de ses meilleurs officiers généraux.

[1] Une estampe contemporaine, que l'on peut voir dans les *cartons historiques* de la Bibliothèque du roi, représente du Petit-Thouars dans cette position.

mât et son mât d'artimon; mais *le Tonnant*, à son tour, perdit deux de ses mâts, et fut entraîné à la dérive sous le vent de sa seconde position, assez loin de ses nombreux adversaires. Toutefois, il vint à bout de s'arrêter en tête du *Guillaume-Tell* et des deux vaisseaux de l'arrière, comme pour forcer Villeneuve à combattre et à le protéger. Mais celui-ci, paraissant redouter le contact de la valeur et de la gloire, commença alors à donner signe de vie : ce fut pour couper ses câbles, gagner le large et fuir, en compagnie de Decrès, avec *le Guillaume-Tell, le Généreux, la Diane* et *la Justice*. *Le Timoléon*, capitaine Trullet jeune, dernier vaisseau de l'arrière-garde française, en essayant d'appareiller, perdit son mât de misaine, et, ne se sentant plus en état de manœuvrer, se jeta à la côte pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi.

Depuis quatre heures du matin, le feu, suspendu un moment auparavant, avait recommencé contre *le Tonnant*, si cruellement abandonné par Villeneuve et Decrès. Un boulet, parti de *l'Alexander*, étant venu abattre son dernier mât, *le Tonnant* continua son mouvement en dérive vers la côte, où il échoua à une demi-lieue environ du *Timoléon*. Les deux autres vaisseaux échoués, *le Mercure* et *l'Heureux*, écrasés par les batteries de l'ennemi, auxquelles ils n'avaient pu répondre qu'avec quelques pièces de canon d'arrière, s'étaient vus forcés d'amener à sept heures du matin. La frégate *l'Arthémise* s'était elle-même brûlée, après avoir sauvé son équipage dans les chaloupes. *Le Tonnant* et *le Timoléon* restaient donc seuls sur le champ de bataille, avec leurs pavillons déployés sur des tronçons de mâts. Ils les conservèrent encore toute la journée et toute la nuit du 2, l'armée anglaise étant dans un tel délabrement qu'elle ne comptait plus aucun vaisseau en état de venir les attaquer. Mais le 3, au matin, l'ennemi s'étant réparé, *le Theseus* et *le Léander* s'approchèrent du *Tonnant* pour le sommer de se rendre. Le lieutenant Belliard et l'équipage demandèrent un cartel, et, sur le refus des Anglais, ils se préparaient à un nouveau combat, quand l'ennemi, admirateur lui-même de leur courage, les sollicita de ne point prolonger au delà du possible une lutte dont

l'issue n'était pas douteuse. On eût cependant aimé à voir le lieutenant Belliard suivre l'exemple du capitaine du *Timoléon*, qui, après avoir sauvé son équipage pendant la nuit, fit lui-même sauter son vaisseau. L'ombre de du Petit-Thouars eût été consolée par ce dernier sacrifice.

Telle fut cette terrible bataille d'Aboukir, appelée par les Anglais du Nil, où l'incapacité du chef avait préparé la victoire de l'ennemi qui, pourtant, eût tant de peine à l'obtenir. Certes, Nelson exécuta une manœuvre hardie en entrant dans la passe d'Aboukir; mais, certes aussi, l'on a lieu de s'étonner qu'ayant rencontré une armée dont plusieurs vaisseaux ne tiraient que d'un bord et dont une aile entière ne donnait pas, il lui ait fallu deux jours et deux nuits pour assurer son succès, son succès qu'un seul mouvement généreux de Villeneuve aurait pu lui arracher et changer en désastre.

Des treize vaisseaux qui composaient naguère l'armée française, sept seulement s'étaient trouvés sérieusement engagés avec les treize vaisseaux de l'ennemi, cinq furent brûlés, les Anglais ayant eux-mêmes mis le feu à *l'Heureux* et au *Mercure* comme ils avaient fait au *Guerrier;* six furent emmenés à Gibraltar, et deux se sauvèrent; sur les quatre frégates, deux s'échappèrent aussi, une coula et l'autre fut incendiée. Le nombre des morts et des prisonniers français s'éleva à environ trois mille hommes; trois mille cinq cents marins, dont neuf cents blessés, rendus par les Anglais, étant rentrés à Alexandrie. Quant à l'ennemi, il avait eu, dans sa victoire, plus de neuf cents hommes tués ou blessés.

Le Leander, capitaine Thompson, ayant à bord le capitaine Berry du *Vanguard*, qui portait en Angleterre les dépêches de Nelson, fut rencontré, le 18 août, à la hauteur de Candie, par *le Généreux,* commandant Lejoille, un des vaisseaux que Villeneuve avait emmenés du champ de bataille d'Aboukir, mais qui avait été forcé de se séparer de lui en route. Après quatre heures et plus d'un combat meurtrier, dans lequel son commandant fut blessé et fit tout ce qu'on devait attendre d'un homme de cœur, le vaisseau anglais se rendit et fut emmené à Corfou, d'où les deux capitaines ennemis,

après avoir été comblés d'égards par Lejoille, furent renvoyés dans leur patrie sur parole[1].

Dix-sept jours après la bataille, Nelson alla jouir de son triomphe à Naples, auprès de lady Hamilton qui lui fit oublier alors ses devoirs de famille les plus sacrés et passer ses jours et ses nuits dans les orgies. Pendant ce temps on le comblait d'honneurs. Le roi d'Angleterre l'éleva à la pairie avec le titre de baron du Nil ; le sultan, l'empereur de Russie, le roi de Sardaigne et le roi de Naples se disputèrent à qui lui enverrait les plus riches présents.

C'était déjà proclamer avec quelle satisfaction les gouvernements de l'Europe voyaient les revers de la France. Une rupture ouverte eut lieu presque aussitôt. La Porte-Ottomane, que l'on avait d'ailleurs trop peu ménagée en allant conquérir, sans son agrément, une de ses possessions, pour si précaire et contestée qu'elle fût, se prononça dès lors ouvertement contre la France, sa vieille alliée, s'unit à l'Angleterre et à la Russie, et se disposa à envoyer immédiatement une armée en Égypte. La Méditerranée fut ouverte aux escadres russes qui débarquèrent des troupes en Italie, et, de concert avec les escadres turques, vinrent, à la fin d'octobre 1798, précédées d'un appel de l'archevêque grec aux fidèles, soulever, bloquer et assiéger les îles ioniennes. Le roi de Naples, encouragé par la présence de Nelson, osa relever la tête et jeter le gant à la République, en la sommant d'évacuer les États de l'Église. La cour de Sardaigne ne dissimula pas non plus ses intentions hostiles, et l'empereur d'Allemagne reprit les armes. Enfin, les Anglais, à la faveur de ce revirement général en leur faveur, purent enlever, presque sans coup férir, aux Espagnols, l'importante île de Minorque avec le Port-Mahon.

Mais tout cela devait être moins funeste à la France que cette phrase, renfermant tout un système, qui fut écrite par Bonaparte au Directoire au sujet de la bataille d'Aboukir : « Les destins ont

[1] Le petit pamphlet anglais in-32, intitulé *Life of Nelson*, fait pour l'éducation francophage des équipages britanniques, invente un rapport de Lejoille et dit en outre, contre la vérité, que les deux capitaines et les autres officiers anglais furent indignement traités.

voulu, dans cette circonstance, prouver que s'ils nous accordent une grande prépondérance sur le continent, ils ont donné l'empire des mers à nos rivaux. » C'est-à-dire que comme Bonaparte ne se sentait aucune des qualités d'un général de mer, il ne voulait plus voir de politique et d'avenir pour la France que sur le continent. Cette phrase devait être, en effet, la pensée tout entière de l'Empire napoléonien.

La conquête de ses États, moins l'île de Sicile, et l'érection de ceux-ci en république parthénopéenne eurent bientôt fait repentir le roi de Naples de son dernier changement politique; mais, presque aussitôt, les Français éprouvèrent, à leur tour, en Italie, des revers qui mirent fin à cette éphémère république, ainsi qu'à celle de Rome, créée dans le même temps, et suspendirent l'existence de la Cisalpine. Le retour des Anglais et de la cour à Naples, fut marqué par les crimes de Nelson et de lady Hamilton. Au mépris d'une capitulation qui garantissait aux partisans des Français leurs vies et leurs propriétés, le prince Caraccioli, qui avait commandé l'escadre parthénopéenne, fut amené sur le vaisseau-amiral d'Angleterre, les mains liées derrière le dos, et quelques heures après pendu, par ordre de Nelson, après un semblant de jugement, à bord de la frégate sicilienne *la Minerve*. Nelson protégea, quand il ne les ordonna pas lui-même, une foule d'assassinats du même genre, ce pourquoi le roi de Naples le créa duc de Bronte.

A cette époque, les forces navales turco-russes, s'élevant à dix-huit vaisseaux de ligne, dix frégates et vingt autres bâtiments de guerre, aux ordres de l'amiral Ouczacof, après s'être rendues maîtresses des îles ioniennes, serraient de plus en plus Corfou, l'une de ces îles, que défendait, avec dix-huit cents hommes seulement, le brave général Chabot. La garnison était insuffisante pour garantir à la fois la place, les forts qui en dépendent, ainsi que l'îlot de Vido, qui commande la rade, et n'offrait alors que des batteries ouvertes; néanmoins Chabot résista quatre mois entiers, durant lesquels il fit huit brillantes sorties, et ce ne fut qu'après la perte de Vido, et en désespoir de ne recevoir aucun secours, aucune

nouvelle de France ni d'Italie, qu'il capitula, le 3 mars 1799, pour être reconduit à Toulon avec sa vaillante troupe, aux frais mêmes des ennemis.

Comme on ne connaissait pas encore cette capitulation en Italie, le chef de division Lejoille fut chargé d'aller d'Ancône à Corfou, avec neuf bâtiments de transport, emmenant mille soldats et des approvisionnements, sous l'escorte du vaisseau *le Généreux*. Lejoille toutefois, sur quelques bruits vagues qui lui étaient parvenus, jugea prudent, avant de chercher à s'introduire dans Corfou, de s'assurer si les Français en étaient toujours maîtres. Pour être plus à portée de se renseigner et, en même temps, pour abriter sa petite expédition, il résolut de s'emparer du port de Brindes, que défendait du côté de l'eau une fortification appelée le Château-de-Mer. Son intention était de passer à corps de voiles sans répondre au feu de l'ennemi pour prendre ensuite le Château à revers; mais son pilote échoua *le Généreux* sous ce fort, ce qui le mit, le 9 avril 1799, dans la nécessité d'attaquer de front, et avec un désavantage d'autant plus grand qu'il ne put utiliser que la partie de son artillerie placée depuis l'arrière jusqu'au grand mât de son vaisseau. Lejoille, néanmoins, par l'habile direction qu'il donnait à son feu, pouvait déjà voir que le Château ne tarderait pas à se rendre, quand un boulet de canon l'emporta au milieu de sa victoire. Le brave capitaine Touffet prit alors le commandement du *Généreux*, et soutint avec succès l'honneur du pavillon. Le château de mer de Brindes ayant capitulé quelques minutes après, le château de terre et la ville ne tardèrent pas à en faire autant; mais cette conquête, peu utile désormais, avait coûté à la République un de ses meilleurs marins.

La flotte turco-russe, après la reddition de Corfou, alla bloquer Ancône; tandis que Nelson continuait à se tenir à Naples avec son escadre, et que, dans l'Océan, une grande flotte, aux ordres des amiraux Mitchell et Popham, portant une armée de débarquement anglo-russe, se préparait à envahir la Hollande. L'amiral Mitchell, après avoir travaillé et soulevé les équipages hollandais au nom

du prince d'Orange, pénétra sans difficultés dans le Texel, et s'empara sans coup férir des restes de la flotte batave, qui venaient d'arborer le pavillon du stathouder, malgré l'opposition de l'amiral Story. Mais ce commencement de succès n'eut aucune suite heureuse pour les alliés qui, une fois débarqués, furent battus par les généraux Brune, Gouvion et Daendels, puis capitulèrent honteusement et payèrent leur rançon, le duc d'York en tête.

Cependant Bruix, ne trouvant pas un aliment suffisant à son activité dévorante dans la direction de la marine et des colonies, s'était fait nommer vice-amiral par le Directoire, et, laissant l'intérim de son département, le 13 février 1799, au ministre de la justice qui lui-même, pour cause de maladie, le passa, le 28 mars, au ministre des relations extérieures, était allé à Brest, se mettre à la tête d'un grand armement destiné, selon toute apparence, à secourir l'armée d'Égypte. Le choix que Bruix fit de Linois pour chef d'etat-major de la flotte, en l'élevant provisoirement au grade de contre-amiral, montre assez qu'il se connaissait en hommes. Il imprima au port de Brest un mouvement énergique et régulier à la fois, qu'on n'y connaissait plus depuis longtemps. Il fit un appel aux canonniers des demi-brigades de la marine, pour qu'ils s'embarquassent volontairement comme matelots, et bientôt on ne suffit pas à recevoir tous ceux qui se présentaient. Vingt-cinq vaisseaux de ligne et onze frégates furent armés avec une célérité que l'impatient Seignelay aurait lui-même enviée. Tous les équipages, au-dessus du complet, ayant reçu trois mois d'avance, et les vaisseaux ayant été approvisionnés pour cinq mois, Bruix résolut de partir avec cette flotte qui portait seize mille hommes de troupes de débarquement, et de braver le voisinage d'une armée anglaise, commandée par l'amiral Bridport, en vue d'Ouessant, de laquelle l'avant-garde avait pénétré jusque dans le canal de l'Iroise. Monté sur le vaisseau *l'Océan*, naguère *la Montagne*, Bruix prit la tête de la flotte, le 26 avril 1799, en faisant signal aux vaisseaux de suivre une manœuvre hardie que le succès couronna, et s'éleva à plus de cinquante lieues au large avant que l'ennemi pût avoir connaissance

de sa sortie. Il se disposait à aller se réunir devant Cadix à l'armée navale d'Espagne, lorsqu'il aperçut une autre flotte anglaise, aux ordres de lord Keith, qui fermait le détroit aux Espagnols, et il prit aussitôt le parti de l'attaquer. Lord Keith, n'ayant alors que quinze vaisseaux à opposer aux vingt-cinq de Bruix, leva précipitamment sa croisière; néanmoins il n'aurait pu échapper à une action décisive, si une tempête n'avait séparé les deux armées. L'entrée du détroit étant restée libre aux Français, Bruix, contraint par les vents, passa dans la Méditerranée, avant que l'armée espagnole fût sortie de Cadix, et vint mouiller à Toulon, d'où il fit voile, le 27 mai, pour aller déposer à leur destination des troupes qu'il avait à bord et quelques approvisionnements nécessaires à l'armée d'Italie. Du même coup, il ravitailla Gênes et Savone, sut, par une belle manœuvre, éviter un engagement avec la flotte de lord Keith, augmentée de plus de trente vaisseaux, repassa devant Toulon, où cette flotte s'était ensuite portée, continua sa route à l'ouest, et se joignit, le 23 juin, devant Carthagène, à l'armée espagnole que l'habile amiral Mazaredo avait fait sortir de Cadix, le 15 mai, en profitant des évolutions au moyen desquelles les Français avaient entraîné les Anglais au loin. Les armées navales de France et d'Espagne, après leur réunion, cinglèrent de nouveau vers Cadix, où elles séjournèrent le temps nécessaire pour se radouber. L'intention des deux amiraux avait d'abord paru être d'opérer de concert dans la Méditerranée, mais ils n'avaient ensemble que quarante vaisseaux, tandis que les Anglais occupaient la mer avec soixante, et que la flotte combinée de Russie et de Turquie était prête à se joindre à eux. Ce fut ce qui décida Bruix et Mazaredo à donner le change aux forces navales ennemies, en rentrant soudain dans l'Océan et en faisant voile pour la Manche; leur présence inattendue de ce côté troubla singulièrement l'Angleterre et entraîna le retour de la majeure partie des vaisseaux britanniques qui sillonnaient la Méditerranée et secondaient les opérations des Austro-Russes en Italie. Bruix, vainement suivi par la grande flotte de lord Keith qui vint mouiller à Torbay, rentra en rade de Brest,

avec l'armée combinée, le 8 août 1799[1], après une campagne qui lui fit beaucoup d'honneur, quoiqu'il n'eût pu atteindre l'Égypte, son but, non pas certain, mais présumé[2]. Malheureusement la flotte franco-espagnole ne tarda pas à être bloquée dans Brest par des forces navales supérieures, et le fruit d'une réunion si désirée fut à peu près perdu.

Pendant sa campagne, le 29 juin 1799, Bruix, de son consentement, avait été remplacé à la tête du département de la marine et des colonies, par le commissaire de la marine à Anvers, Bourdon de Vatry, dont le court passage au ministère ne fut marqué par aucune circonstance digne de trouver place dans l'histoire.

Malgré la perte de la bataille navale d'Aboukir, et quoique sans communication désormais avec la patrie, les Français s'étaient non seulement maintenus dans leur conquête de la Basse-Égypte, mais ils y avaient ajouté celle de la Haute-Égypte, et maintenant ils étaient occupés à soumettre la Syrie. El-Arisch, Gasah et Jaffa étaient en leur pouvoir; une seule place, Saint-Jean-d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, leur présentait encore un obstacle sérieux, et Bonaparte, en personne, s'avançait pour en faire le siége.

Mais déjà Sidney-Smith et son frère, accompagnés d'une force navale imposante, avaient amené la conclusion d'un traité d'alliance définitive entre l'Angleterre et la Porte-Ottomane, rélativement aux anciennes possessions de celle-ci en Afrique et en Asie. Bientôt Sydney-Smith, après avoir inutilement entrepris de bombarder Alexandrie, s'était fait porter à Saint-Jean-d'Acre pour y soutenir l'énergie du gouverneur turc Djezzar-Pacha, à qui il amenait, avec le secours de son escadre, l'émigré français Phélippeaux, habile ingénieur militaire, dont la présence dans la place valut celle d'une armée. Le premier service effectif que rendit ensuite

[1] Jomini dit le 13 août, et ajoute : « après trois mois d'une course peut-être sans exemple dans les fastes maritimes. »

[2] Voir à ce sujet les réflexions de Jomini dans son *Histoire critique des guerres de la Révolution*, tome II, pages 394 à 396.

Sydney-Smith au pacha, fut d'enlever un convoi d'embarcations françaises, mis sous l'escorte du capitaine de frégate Standelet, et sur lequel le contre-amiral Ganteaume, devenu commandant en chef des forces navales de France en Orient, faisait passer à Bonaparte la grosse artillerie et les munitions de guerre dont il avait besoin pour faire le siége de Saint-Jean-d'Acre; cette artillerie fut aussitôt employée par Phélippeaux à la défense de la ville, au lieu de l'être à son attaque. Ce fut un coup irréparable pour les Français, qui se virent réduits à quelques misérables pièces de campagne et à huit obusiers pour entreprendre de battre une place si importante. Malgré la bataille du Mont-Thabor, gagnée le 16 avril sur une armée ottomane venue au secours de Saint-Jean-d'Acre, Bonaparte leva le siége, après soixante-un jours de tranchée ouverte, évacua la Syrie et retourna en Égypte par le désert. Cinq cents malades seulement, transportés à Tentoura, furent recueillis à bord des navires et conduits à Alexandrie par le chef de division Perrée qui déjoua les nombreuses croisières ennemies.

Perrée ne fut pas accompagné de ce bonheur dans la nouvelle mission qu'il reçut de ramener à Toulon la division légère placée sous ses ordres. Ayant appareillé d'Alexandrie, le 18 juin 1799, avec les frégates *la Junon*, *l'Alceste*, *la Courageuse*, et les deux bâtiments inférieurs *la Salamine* et *l'Alerte*, il se trouvait en vue de ce port, lorsqu'une partie de l'escadre anglaise qui en bloquait l'entrée, lui donna la chasse; l'activité de ses manœuvres et de sa marche put lui faire espérer, pendant vingt-huit heures, qu'il viendrait à bout d'échapper aux ennemis; mais à la fin il se vit atteint, entouré, et forcé d'accepter un combat dont l'issue n'était pas douteuse. La petite division française fut obligée de se rendre aux trois vaisseaux de ligne et aux deux frégates qui l'avaient attaquée[1].

Bonaparte fut suivi de près en Égypte par Sidney-Smith qui

[1] Un jury militaire fut assemblé pour examiner la conduite de Perrée et de ses capitaines; mais le Directoire exécutif provoqua lui-même l'acquittement le plus honorable de ce chef de division qui, à son retour d'Angleterre, par suite d'échange, et avant même sa comparution, fut élevé au grade de contre-amiral, et peu après déchargé de toute accusation.

escorta, jusqu'en rade d'Aboukir, une seconde armée ottomane partie de l'île de Rhodes sous les ordres de Mustapha-Pacha, et dont le débarquement fut opéré sur une plage qui ne signalait encore, par son nom, qu'une défaite navale de la République. Bonaparte, accouru du Caire, la consacra bientôt par une victoire de l'armée française de terre : le 24 juillet 1799, il gagna la célèbre bataille continentale d'Aboukir, dans laquelle la seconde armée turque fut anéantie. Les cadavres de plus de douze mille musulmans jetés à la mer et roulés par les flots, apprirent à Sidney-Smith que l'échec de Saint-Jean-d'Acre était deux fois vengé.

Ce fut peu de jours après cette mémorable victoire que Bonaparte, sur les nouvelles qui lui parvinrent des revers des Français en Italie, et surtout de la décomposition du gouvernement directorial, prit secrètement le parti de repasser en France. Ayant ordonné à Ganteaume de tout disposer pour que les frégates *le Muiron* et *la Carrère*, l'aviso *la Revanche* et le chebeck *la Fortune* missent promptement à la voile, il se rendit sur une plage écartée, d'où il s'embarqua, le 22 août 1799, sous la conduite de ce contre-amiral, avec quelques-uns de ses généraux et les savants Monge et Berthollet, après avoir laissé des instructions à Kléber, chargé de le remplacer dans le commandement en chef de l'armée d'Égypte. La conduite de Bonaparte, dans cette occasion, a été diversement appréciée, et il n'est point douteux que la postérité ne se montre plus sévère à son égard sur ce point que le temps présent. Bonaparte, à son départ d'Égypte, comme après ses désastres de 1813 et de 1815, obéit à cet instinct fataliste qu'il appelait lui-même sa bonne et sa mauvaise étoile. Sa bonne étoile, pour parler son langage, lui fit éviter toutes les croisières anglaises, et l'amena à Fréjus, où, dispensé de la quarantaine, Ganteaume le débarqua de la frégate *le Muiron*, le jour même de son arrivée, 2 octobre 1799[1].

[1] Documents et ouvrages français consultés pour la campagne d'Égypte et la bataille d'Aboukir : *Relation du combat entre l'armée navale française et celle de S. M. B., sur la rade d'Aboukir*, dans le volume intitulé : *Histoire des combats d'Aboukir, de Trafalgar, de Lissa, du cap Finistère, ou notions de tactique pour les combats sur mer, par un capitaine de vaisseau*. Un vol. in-8°. Paris, Toulon et Brest, 1829. (L'auteur de cette excellente relation, qui ne dissimule ni les

fautes de Brueys, ni l'étrange conduite de Villeneuve et de Decrès, se sauva à la nage de l'*Orient*, lors de l'explosion de ce vaisseau, et passa sur le *Franklin*. Personne ne saurait donc être mieux renseigné que ce témoin oculaire qui n'a pu avoir, dans sa position secondaire d'alors, aucun motif pour cacher certaines circonstances du combat, comme ont fait Villeneuve et Ganteaume.)— *Histoire critique des guerres de la Révolution*, par Jomini, 15 vol. in-8°. (La bataille d'Aboukir y est racontée très succinctement)— *Précis des événements militaires, ou essais historiques sur les campagnes de* 1799 *à* 1814, par le comte Mathieu Dumas, 19 vol. in-8°. Paris, 1819. (La bataille navale d'Aboukir y est plus développée que dans l'ouvrage de Jomini, et les observations sur la conduite de Brueys et Villeneuve y sont d'un grand poids.) — *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte, d'après les Mémoires, matériaux, documents inédits, fournis par le comte Belliard, maréchal Berthier, Bory de Saint-Vincent, les généraux d'Anthouard, Digeon, Dode, Reynier*, etc., etc. Paris, Dénain, 1830-1836. (Le tome 3 est bon à consulter, surtout pour les détails sur les mouvements de l'armée anglaise avant sa seconde arrivée à Alexandrie, sur les dispositions et les fautes de Brueys, et sur l'indigne conduite de Villeneuve et de Decrès.) — *Campagnes d'Egypte et de Syrie, mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand*. 2 vol. in-8°. Paris, 1846. (Quoique ce curieux ouvrage atteigne un but tout différent de celui qu'il semble se proposer, en faisant ressortir l'incapacité et la présomption de Brueys, la déplorable conduite de Villeneuve et de Decrès, le premier *homme du choix de Bonaparte*, les seconds, surtout Decrès, restés *les objets de sa prédilection*, il est du plus haut intérêt à consulter pour tout ce qui est relatif à la bataille navale d'Aboukir, dont les préliminaires et le récit sont entremêlés de pièces et de détails précieux.) — *Rapports de Villeneuve et de Ganteaume*, publiés par M. Chassériau. (Il faut beaucoup s'en défier, surtout du premier qui, d'ailleurs, n'est que de peu de secours au récit de l'action *des vaisseaux qui ont donné*.) — Dossiers des différents commandants des vaisseaux, aux *Archives de la marine*. — *Cartons politiques des Archives de la marine*. (On y trouve plusieurs documents curieux sur la bataille d'Aboukir, mais plus particulièrement sur ses effets à Naples et en Italie.)— *Moniteur* et autres *journaux français* contemporains.

Documents anglais consultés pour la campagne d'Égypte et la bataille d'Aboukir : *Life of Nelson*, 2 vol. in-8, et *Life of Nelson*, 1 vol. in-32 (cette dernière *Vie de Nelson* est un odieux petit pamphlet contre la France, à l'usage des matelots anglais). — *James's naval History* et *Brenton's naval History*. — *Annual Register* (précieux recueil que l'on peut appeler le *Moniteur de la marine anglaise* est fort utile à compulser, comme objet de comparaison). — *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, par le capitaine Jurien de la Gravière. (Nous rangeons cet ouvrage, qu'une Revue française appelait si justement dernièrement la *Vie de Nelson*, au nombre des documents anglais, parce que ses principales sources, parce que les fondements sur lesquels il s'appuie sont anglais; parce que le point de départ y est toujours de l'autre côté de la Manche; parce que les Anglais y occupent toujours le premier plan et les Français le second; parce que le rôle des Français ne s'y rencontre que pour faire ressortir celui des Anglais; parce qu'aucun combat maritime, honorant la marine de la République et de l'Empire, ne s'y trouve, et que c'est simplement l'historique, au point de vue anglais, *des combats où s'est trouvé Nelson*.)

CHAPITRE XXII.

1796 à 1870.

Derniers événements aux colonies pendant la Révolution. — Retour de Santhonax à Saint-Domingue. — Puissance de Toussaint-Louverture. — Le général Hédouville succède à Santhonax. — Son malheureux entourage d'officiers. — Succès contre les Anglais à Saint-Domingue. — Évacuation de cette île par les Anglais. — Attaque de la Jamaïque par les Français. — Grand armement anglais à la Barbade. — Nouvelle perte de Sainte-Lucie et d'autres îles des Antilles par les Français. — Invulnérabilité de la Guadeloupe. — Prise de l'île anglaise de l'Anguille par les Français. — Combat héroïque de la corvette française *le Décius*, de 16 canons, contre la frégate anglaise *la Lapwing*, de 46 canons. — Le général Desfourneaux successeur de Victor Hugues, à la Guadeloupe. — Son expulsion de la colonie. — Affaires de la mer des Indes. — Courses de Robert Surcouf. — Situation politique des îles de France et de la Réunion (Bourbon). — Arrivée de la division Sercey dans la mer des Indes. — Combat des frégates françaises contre les vaisseaux *l'Arrogant* et *le Victorieux*. — Les habitants de l'île de France exigent la dispersion de la division Sercey. — Beaux combats de *la Preneuse*. — La division Sercey perdue en détail, malgré ses succès. — Position indépendante des îles de France et de la Réunion à la fin de la Révolution. — Perte de l'établissement de Foul-Pointe et de l'île de Gorée. — Succès des ennemis contre les possessions des alliés de la France. — Fin de l'empire de Typou-Saheb.

La République française, ménacée dès lors de perdre la nouvelle colonie qu'elle s'était flattée d'obtenir en Égypte, comme une compensation à ses pertes de l'Amérique et des Indes orientales, n'avait plus guère à espérer de ressaisir Saint-Domingue, où l'émigration des blancs avait laissé le champ libre aux nègres. La puissance de ceux-ci s'accroissait à vue d'œil, prenait une forme et une organisation. Le mulâtre Vilatte, à qui Laveaux avait naguère confié la défense du Cap contre les Anglais et qui s'en était admirablement tiré, ayant commis la faute de se laisser entraîner dans une révolte, et d'arrêter le gouverneur et l'ordonnateur de la colonie, au sein de cette ville où ils étaient revenus avec confiance, Toussaint-Louverture en profita pour s'ériger en protecteur du gouvernement métropolitain. Ce fut à lui que le général Laveaux dut sa liberté et l'expulsion du parti adverse. Dans l'effusion peu calculée de sa reconnaissance, Laveaux proclama son libérateur comme son *lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue*, et déclara que désormais il ne ferait rien sans lui.

Vers cette époque, Polvérel venait de mourir en France; mais, peu après, Santhonax, ayant eu l'art de se faire accepter comme une victime des ennemis de la liberté et de l'humanité, fut renvoyé à Saint-Domingue, en qualité de commissaire civil ou d'agent du Directoire, avec quatre collègues, parmi lesquels Roume, l'ancien commissaire du temps de la Constituante, et Julien Raymond, l'ancien agent des hommes de couleur à Paris. Roume, suivant sa mission spéciale, s'étant rendu à Santo-Domingo, dans la partie espagnole cédée à la France, Santhonax, toujours impérieux, toujours prêt à tout sacrifier à son besoin de despotisme personnel, se débarrassa aussitôt de deux de ses collègues, Giraud et Leblanc, en faisant fuir le premier devant les dégoûts dont il l'abreuvait, et en forçant le second à se rembarquer, atteint d'un poison lent. Il ne pouvait lui être aussi facile d'éloigner le mulâtre Raymond qui trouvait un point d'appui dans les gens de sa couleur et même dans la race nègre; il le ménagea donc quelque temps, mais en épiant l'occasion de s'en défaire également.

Le général mulâtre André Rigaud, commandant de la province du Sud, était encore plus inquiétant pour lui. Mais dès que Santhonax se crut suffisamment en état d'agir selon ses vues secrètes, il résolut d'avoir raison de Rigaud par la violence, et de procéder, au besoin, à l'anéantissement de la race mulâtre, comme il avait fait de la race blanche dans la colonie; à cet effet, il alluma une guerre à mort entre les hommes de couleur et les noirs. Toussaint-Louverture, qui voyait dans le général Rigaud un rival à craindre, entra promptement dans les vues du commissaire, qui le servaient à souhait.

Santhonax, malgré sa querelle avec les hommes de couleur, ne laissait pas de persécuter jusqu'au bout les restes déplorables des blancs. Les généraux eux-mêmes qu'envoyait le gouvernement métropolitain, n'étaient pas à l'abri de ses actes de despotisme et de haute trahison, pour lesquels il était toujours assuré de trouver un soutien dans le rusé Toussaint, jusqu'au moment où celui-ci, après l'avoir fait servir à ses desseins, le briserait à son

tour. Le général Rochambeau, qui venait d'arriver à Saint-Domingue pour y prendre un commandement militaire, s'étant permis de faire quelques observations, fut arrêté et déporté, sans autre forme de procès. Enfin, Toussaint-Louverture affirme que Santhonax le persécutait pour établir, avec son aide, l'indépendance de Saint-Domingue, et se défaire des habitants blancs ou par le fer ou par la déportation[1]. Le chef noir, ne croyant pas encore le moment venu, parut s'indigner d'une telle proposition, et en fit même un prétexte de rupture avec Santhonax. D'ailleurs, il ne lui convenait pas de partager le pouvoir avec cet agent.

Quand il se fut servi de lui pour se débarrasser de ce qui l'entravait dans son essor, il le fit nommer représentant de la colonie au Corps législatif, après avoir déjà assuré un honneur semblable au général Laveaux. Ce dernier s'était montré empressé de quitter une terre où il n'y avait plus pour les blancs que des avanies à éprouver, et à laquelle il ne demandait plus rien, depuis longtemps, que de ne pas se placer elle-même sous la domination anglaise. Mais Santhonax ne prit pas aussi bien son parti, et, de prétextes en prétextes, il chercha à différer son départ. Supposant que Toussaint-Louverture n'avait d'autre ambition que de posséder la puissance militaire sans partage et lui laisserait volontiers la puissance civile, il le proclama *général en chef des armées de Saint-Domingue*. Toussaint, à peine revêtu de cette nouvelle dignité, n'en pressa qu'avec plus d'instances Santhonax d'aller défendre les intérêts de Saint-Domingue à Paris; et enfin, il coupa court à tous nouveaux prétextes par une adresse impérative qui le força de s'embarquer. Santhonax attaqua avec violence, au sein du Conseil des Cinq-Cents, tout le monde et toutes les couleurs, le planteur Vaublanc et les émigrés, les mulâtres Vilatte, Julien Raymond, André Rigaud et le nègre Toussaint-Louverture; mais il rencontra dans un grand nombre de députés, et plus particulièrement dans Rallier, des adversaires qui, tout abusés qu'ils pouvaient être

[1] *Nouvelles observations sur Saint-Domingue*, par Rallier.

encore sur la pensée intime de Toussaint, ne se trompaient pas pourtant quand ils accusaient des plus grands crimes l'ex-agent de la métropole. Restait dans la partie française de Saint-Domingue le commissaire civil Julien Raymond, à qui Toussaint-Louverture réservait aussi un siége au Corps législatif; il ne tarda pas à le lui faire imposer. Toutefois le chef noir, pour donner le change sur sa révolte contre le gouvernement métropolitain et conjurer l'orage qu'il craignait de voir fondre sur sa tête, envoya deux de ses enfants, en quelque sorte comme otages et garants de sa fidélité, dans les écoles de Paris, et chargea le directeur du génie Vincent de passer en France pour y contre-balancer l'effet des plaintes que porterait contre lui Santhonax, en faisant ressortir les périls dans lesquels l'humeur turbulente et inquiète de ce commissaire avait précipité la colonie.

Cependant, ni les dissensions sanglantes des nègres et des mulâtres, ni celles du petit nombre de blancs qui restaient à Saint-Domingue, n'avaient empêché d'obtenir de nouveaux succès sur les Anglais. L'actif et intelligent général Rigaud n'avait pas cessé de les harceler sur la langue de terre qui leur restait dans la province du Sud; le général Desfourneaux, d'après un plan tracé par le directeur du génie Vincent, avait enveloppé et détruit *la Vendée* que, suivant leurs propres expressions, ils *entretenaient* dans la province du Nord, et Toussaint-Louverture les avait déjà chassés de presque toutes leurs positions dans la province de l'Ouest, quand, jaloux de la renommée militaire du mulâtre Rigaud, il entreprit de l'éclipser par leur entière expulsion de Saint-Domingue.

A ce moment, près de trente mille Anglais avaient succombé dans cette colonie, tant par suite des combats que des maladies, et les survivants de l'expédition britannique en étaient réduits à recruter leurs rangs parmi les débris des anciennes bandes prétendues patriotes des Praloto et des Borel, maintenant confondues, à leur service, avec une petite troupe d'émigrés royalistes et les bandes des chefs noirs Hyacinthe et Jean Kina. Le général Maitland, qui commandait les troupes anglaises, après avoir vainement essayé de corrompre le général Rigaud, n'eut pas plutôt

reçu avis de la marche de Toussaint-Louverture à la tête de ses hordes nègres, qu'il tourna de son côté tous ses moyens de séduction. Il lui fit savoir qu'il était prêt à reconnaître sa souveraineté sur Saint-Domingue, et à la lui faire garantir par l'Angleterre, moyennant un traité de commerce exclusif des autres nations européennes, particulièrement de la France. C'était toujours la même politique, la politique suivie à Toulon : essayer de prendre et de conserver d'abord ; puis, si l'on n'y pouvait réussir, tirer d'une position presque ruinée, le moins mauvais parti possible contre la France. Mais le vieux Toussaint, quoique flatté des offres des Anglais, ne pouvait se défendre de défiance à leur égard, et d'un reste involontaire de retenue vis-à-vis de la République française. Il ne voulut user de l'appas que le général Maitland lui présentait, que comme d'un nouveau moyen d'étaler son importance et de se rendre de plus en plus respectable.

Sur ces entrefaites, une petite division légère, aux ordres du commandant Fabre, déposa dans la ville de Santo-Domingo le général Hédouville, nommé agent du Directoire à Saint-Domingue. L'état-major qui accompagnait Hédouville se composait de jeunes officiers qui, par leur conduite légère et leurs railleries imprudentes, firent perdre à ce général, dans la colonie, la réputation de circonspection et de sagesse qu'il s'était acquise dans la Vendée. Toussaint-Louverture répondit aux impertinences des nouveaux venus en continuant de traiter directement et tout seul avec les Anglais, auxquels il accorda une capitulation aussi avantageuse que possible. La remise du Port-au-Prince fut opérée entre ses mains, et ce fut avec lui que le général Maitland arrêta définitivement les conditions de l'évacuation du môle Saint-Nicolas, dernier point d'où les Anglais se rembarquèrent au mois de mai 1798, emportant avec eux l'assurance que l'autorité de la France ne reverdirait plus à cette source superbe de richesse coloniale qu'ils avaient empestée.

Le général Hédouville crut n'avoir d'autre moyen de se maintenir dans la colonie que de s'appuyer sur les mulâtres contre les nègres ; mais, avant qu'il eut eu le temps de dresser ses batteries, une masse

effrayante de noirs, poussée contre le Cap, où il s'était rendu, le força à s'embarquer pour la France, avec dix-huit cents personnes de toutes couleurs, compromises dans sa cause. Roume, qui était resté dans la capitale de l'ancienne partie espagnole, où les colons ne faisaient guère que le tolérer, fut nommé seul agent du Directoire pour toute l'étendue de l'île; mais il se garda bien d'aller prendre possession de ses nombreux pouvoirs. Désormais Toussaint-Louverture, impatient de l'occasion d'étendre son autorité sur la partie espagnole de l'île, ne connut plus d'autre rival, dans la partie française, que le général Rigaud, qui, sur le terrain de la province du Sud, tint pour la République avec une persévérance, une énergie et une habileté dont les masses nègres n'auraient peut-être pas triomphé, si la politique versatile et aveugle du gouvernement métropolitain à l'égard des colonies, ne l'avait elle-même bientôt désarmé, pour la satisfaction du chef noir.

Dans le temps même où les Anglais perdaient leurs positions à Saint-Domingue, ils cherchaient à s'en venger et à réparer les pertes vraiment honteuses qu'une poignée d'hommes, partis de la Guadeloupe sur des barques, leur avaient fait éprouver aux îles du Vent. Ce qui les y excitait surtout, c'est qu'ils étaient sans cesse troublés par des descentes à la Martinique et jusqu'à la Jamaïque. Naguère encore, au commencement de l'année 1796, une petite troupe de volontaires et de marins français avait enlevé leur camp de Colonaire, dans cette dernière île, et ne s'était retirée qu'après avoir ruiné le pays.

Ce fut alors que, pour mettre fin à une situation qui achevait de les déconsidérer en Amérique, les Anglais rassemblèrent des armements considérables à la Barbade. Toutefois, ils n'en vinrent pas à bout sans être traversés par beaucoup d'obstacles. Le contre-amiral Leissègues, en croisière au vent de cette île, avec quelques navires de commerce armés en guerre, enleva successivement aux convois venant d'Angleterre quinze bâtiments portant sept cents soldats et chargés d'armes et de munitions. Enfin, quand elle eut réuni vingt mille hommes de troupes de débarquement, sous le commandement

du général Abercombrie, l'expédition anglaise mit à la voile au mois d'avril 1796, et parut d'abord devant l'île de Sainte-Lucie, qui ne renfermait, pour le moment, que quinze cents défenseurs. La résistance du commissaire Goyrand fut digne de l'éclatant succès qu'il avait naguère obtenu avec de si faibles moyens; pendant près de deux mois qu'elle dura, il déploya toutes les ressources qu'inspirent l'intelligence et le courage; ce fut au point que le moindre secours venu d'Europe aux Français en ce moment, aurait forcé l'armée d'Abercombrie, fatiguée de combats incessants et décimée en outre par la fièvre jaune, de se rembarquer avec une perte immense. Ce secours n'arriva pas, et il fallut bien à la fin que la petite garnison française, épuisée par ses victoires mêmes, se résignât à capituler. Au mois de juin suivant, les Anglais reprirent aussi les îles de Saint-Vincent et de la Grenade.

L'année 1796 ne se passa pas sans qu'il partît de la Guadeloupe une expédition française qui troubla les ennemis dans leurs succès. Au mois de novembre, le brave Senez, à la tête d'une petite division composée de la corvette *le Décius*, de la canonnière *la Vaillante* et de trois goëlettes, le tout portant cent cinquante hommes de débarquement, résolut de s'emparer de l'île anglaise de l'Anguille. La descente se fit sous la protection d'une vive canonnade du *Décius* et de *la Vaillante*, embossés à l'entrée du port. Les ennemis eurent bientôt capitulé, et Senez ramassa dans le port de l'Anguille vingt et un navires marchands ou corsaires d'Angleterre.

Après sa victoire, il faisait route pour la Guadeloupe avec sa petite division, ses prises et son butin, quand il fut chassé par la frégate anglaise *la Lapwing*. A cette vue, Senez n'eut d'autre pensée que de sauver son convoi à tout prix; et lui ayant fait signal de se couvrir de voiles pour gagner l'île Saint-Martin, il garda seulement *le Décius*, qui portait 18 canons de 8 livres de balles, et la canonnière *la Vaillante*, avec lesquelles il présenta le combat à la frégate ennemie, armée de 46 canons de 16. La canonnière s'étant échappée dès les premières bordées des Anglais, la corvette continua seule l'action contre *la Lapwing*; et, par

l'audace à la fois et la finesse de ses manœuvres, par le dévouement persévérant de son commandant et de son équipage pour le salut du convoi, elle vint à bout de réduire son adversaire à lâcher prise et à rester tout entier au soin de se réparer, jusqu'au lendemain. Par malheur, *le Décius*, horriblement désemparé, à demi fracassé, faisant eau de toutes parts, ne put mettre à profit la nuit pour s'éloigner, et se retrouva, au lever du jour, en face de la frégate anglaise. La lutte recommença plus acharnée, s'il était possible, que la veille. Ayant plus de cent-vingt hommes hors de combat, sa mâture croulée, ses canons démontés, ses poudres noyées, son navire presque submergé, Senez ne voulait pas encore entendre parler d'amener pavillon ; il ne l'amena pas en effet, et laissa couler bas *le Décius* plutôt que de le rendre. Les chaloupes anglaises n'eurent que le temps de venir recueillir l'héroïque commandant avec les restes de son équipage. Senez, pour une si belle conduite, fut élevé au grade de capitaine de frégate.

Environ quinze mois après l'expédition de l'Anguille, Victor Hugues, débarrassé de Lebas, que son mauvais état de santé avait ramené en Europe, reprit ouvertement ses habitudes de despotisme brutal et grossier, tempérées un moment par la présence de son collègue. Mais il s'était fait dans le général Pélardy un ennemi redoutable qui l'accusait incessamment, auprès du Directoire et du Corps législatif, de vouloir se perpétuer à la Guadeloupe dans l'emploi que le gouvernement lui avait confié, en cherchant à mettre dans ses intérêts les cultivateurs et à jeter de la défaveur sur les généraux et les autres agents que l'on envoyait ou que l'on destinait à la colonie. Le Directoire lui donna, en conséquence, pour successeur le général Desfourneaux, qui avait fait rapidement sa fortune militaire à Saint-Domingue, par la protection de Santhonax, duquel pourtant il n'avait pas épousé tous les principes : car il paraissait animé d'idées gouvernementales ; et, par l'exemple même de Toussaint-Louverture, il avait appris à ne pas laisser aux nègres une liberté absolue et sans conditions de travail. Le général Pélardy fut placé sous ses ordres en qualité de commandant de la force armée.

Les frégates *la Volontaire* et *l'Insurgente*, chargées de transporter les deux généraux avec cent soixante-huit soldats, déposèrent en passant un nouvel agent à Cayenne, où il existait des troubles continuels, et arrivèrent à la Guadeloupe le 22 novembre 1798. Victor Hugues ne se montrait nullement disposé à remettre son poste; mais le général Desfourneaux, s'appuyant sur les partisans que le général Pélardy avait dans la colonie, fit arrêter inopinément et embarquer l'ex-agent qui, bientôt après, fut mis à la tête de la colonie de Cayenne et de la Guyane française, où il ne devait pas montrer, contre l'ennemi du dehors, la même énergie qu'il avait déployée à la Guadeloupe. Le général Desfourneaux, ayant voulu peut-être imposer trop précipitamment et d'une manière trop absolue un système d'administration complétement neuf à une société coloniale bouleversée de fond en comble, se fit des ennemis dans tous les partis de la colonie. Un arrêté qu'il prit, à l'imitation de Toussaint-Louverture, pour obliger les propriétaires à payer aux nègres cultivateurs un quart de leur revenu, lui mit les blancs à dos; et un autre arrêté pour autoriser les fermiers des propriétés d'absents à rechercher les nègres qui dépendaient précédemment de ces biens, le fit accuser par les négrophiles de préluder au rétablissement de l'esclavage. Son système de pondération, quoique partant d'un principe sage et convenablement raisonné, fut mal reçu de tous côtés, parce qu'il ne prenait pas assez la peine de se déguiser et ne procédait pas avec assez d'adresse. Un mot factieux, ou peut-être seulement léger, qu'il laissa, dit-on, échapper dans une saillie de table, mais dont il n'a jamais d'ailleurs reconnu l'authenticité, acheva de le perdre aux yeux mêmes de la garnison. Les officiers ayant répandu le bruit qu'il leur avait dit que si le Directoire lui envoyait un remplaçant, il le repousserait par la force, les troupes mêmes de la colonie s'emparèrent de sa personne et l'embarquèrent, comme il avait fait lui-même de Victor Hugues. Le général Pélardy fut nommé, à son corps défendant, administrateur provisoire de la Guadeloupe par les autorités civiles et militaires de l'île. A la faveur du conflit existant entre le général

Desfourneaux, d'une part, et la garnison et les habitants, de l'autre, les Anglais avaient cru qu'il leur serait facile de s'emparer de nouveau de la Guadeloupe, et ils avaient envoyé, à cet effet, quatre frégates avec des troupes de débarquement; mais, comme elles se présentaient en rade pendant la nuit du 16 octobre 1799, elles furent repoussées à coups de canon et obligées de renoncer à leur entreprise.

Les Anglais eurent plus de succès contre les colonies bataves de l'Amérique que contre la Guadeloupe; ils s'emparèrent de Surinam, Démérary, Essequebo, dans la Guyane hollandaise, reprirent l'île Saint-Eustache et occupèrent aussi celle de Curaçao. D'autre part, ils enlevèrent aux Espagnols la belle île de la Trinitad; mais ils échouèrent devant Porto-Ricco.

Pendant ce temps, les deux îles françaises de la mer des Indes s'étaient gouvernées et défendues comme la Guadeloupe, par elles-mêmes. L'île de France servait de port d'armement et de refuge à de nombreux corsaires qui jetaient dans le plus grand trouble le commerce des ennemis. Au capitaine Le Brun qui, le premier depuis la Révolution, s'était signalé par ses courses hardies dans la mer des Indes, avaient succédé l'intrépide Malrousse et surtout le fameux Robert Surcouf.

On comprend que les combats de corsaires ne sauraient être, en général, du domaine de cette histoire; toutefois les courses de Robert Surcouf ont droit, en passant, à une mention particulière. Avec le brig *l'Émilie*, armé seulement de quatre canons, et n'ayant que trente-deux hommes d'équipage, Surcouf s'empara d'abord de trois bâtiments du commerce anglais et du brig *le Cartier*, qui les pilotait; monté ensuite sur ce brig avec vingt-deux Français, pendant que *l'Émilie* conduisait ses prises à l'île de France, il enleva à l'abordage la corvette *le Triton*, de 26 canons en batterie et cent cinquante hommes d'équipage. Sa rentrée à l'île de France avec une telle conquête, faite à l'aide de moyens si disproportionnés, fut un véritable triomphe. Il retourna ensuite pour quelque temps en Europe où son caractère insoumis, indisciplinable, ne

lui permit pas plus alors que depuis d'entrer dans la marine de l'État.

Sur ces entrefaites, une division légère, composée des frégates *la Forte*, *la Régénérée*, *la Seine*, *la Vertu*, et des corvettes *la Bonne-Citoyenne* et *la Mutine*, était partie de Rochefort pour l'île de France, le 4 mars 1796, sous les ordres du contre-amiral de Sercey, emmenant à bord les deux commissaires du Directoire Baco et Burnel, huit cents hommes d'infanterie, commandés par le général Magalon, et deux compagnies d'artillerie. *La Mutine* avait été démâtée par la tempête à la hauteur des Canaries, laissée dans ces parages, puis prise par la frégate anglaise *la Minerve*, pendant que presque tout son équipage était descendu à Santa-Cruz de Ténériffe. C'était à cet équipage français que l'île espagnole avait dû son salut lors de la furieuse attaque et de la défaite de Nelson. Le contre-amiral de Sercey, arrivé à l'île de France après trois mois et demi de navigation, n'y débarqua pas d'abord sans peine. Les commissaires du *Directoire*, qui avaient pour mission spéciale de faire exécuter sur-le-champ le décret d'abolition de l'esclavage, dût-il même en coûter la vie à tous les blancs, furent repoussés, et Sercey empêcha d'autant moins ensuite qu'on ne les embarquât sur une corvette pour les éloigner au plus tôt de la colonie, qu'il lui était évident, ainsi qu'aux généraux Malartic et Magalon, qu'ils auraient fait de l'île de France un autre Saint-Domingue.

Cette querelle coloniale étant vidée, la division Sercey, renforcée des frégates *la Cybèle* et *la Prudente* et d'un brig, qu'elle avait trouvés dans ces parages, alla faire de rapides croisières à la hauteur de Ceylan, à Tranquebar, et sur la côte de Sumatra, croisières qui lui procurèrent plusieurs prises très riches. Il était en veine de poursuivre ses succès, et projetait d'enlever l'établissement de Poulo-Pinang à l'ennemi, quand, le 9 septembre 1796, il fut aperçu, à l'entrée du détroit de Malac, par deux vaisseaux anglais de 74 canons, *l'Arrogant* et *le Victorieux*. Sercey, continuant sa route en prolongeant la terre, essaya quelque temps d'éviter ces forces supérieures ; mais dès qu'il eut compris qu'il n'y réussirait

pas, il fit virer de bord, et donna le signal de l'ordre de bataille renversé. Le combat dura quatre heures, au bout desquelles les deux vaisseaux, tout désemparés, furent obligés de s'éloigner. Le capitaine Magon de Médine, commandant la *Prudente*, et le capitaine L'Hermitte qui, après de fructueuses croisières dans la mer du Nord et une campagne en Norwége, avait reçu le commandement de la frégate *la Vertu*, se distinguèrent beaucoup dans ce combat; placé en tête, dans l'ordre renversé, L'Hermitte soutint seul, durant près d'une demi-heure, le feu d'un des vaisseaux ennemis. Après ce beau fait d'armes, la division Sercey promena son pavillon vainqueur dans l'archipel de Mergui, dans le golfe de Bengale, à la côte de Coromandel, devant Trinquemalé, et à Batavia. De là, le contre-amiral porta ses croisières aux débouquements des détroits fréquentés par les navires anglais qui font le commerce de la Chine, puis retourna à l'île de France, d'où il renvoya *la Cybèle* en Europe; mais il s'adjoignit la frégate *la Preneuse* et la corvette *la Brûle-Gueule*, qui, arrivées avant lui dans la mer des Indes, revenaient de croiser dans le canal de Mozambique.

De tous côtés on recevait des demandes de secours à l'île de France contre les envahissements des Anglais. Typou-Saheb, le roi de Pégu et les établissements hollandais des Indes orientales en réclamaient à la fois. L'appui que les insurrections coloniales avaient si souvent trouvé dans les équipages, depuis la Révolution, fut cause que l'assemblée coloniale de l'île de France, entourée de nouveaux ferments de troubles, pressa le contre-amiral de Sercey de s'éloigner avec sa division et d'aller à Batavia. Sercey, après avoir expédié des secours à cette colonie hollandaise par quatre de ses frégates, et avoir séjourné quelque temps de sa personne aux Séchelles, fut de nouveau mis si vivement en demeure de quitter le mouillage de l'île de France, sous le prétexte qu'on ne pouvait plus nourrir ses équipages, qu'il consentit, pour éviter de sanglants désordres, à ne conserver que trois frégates et une corvette, et à renvoyer *la Vertu* et *la Régénérée* en Europe, sous les ordres de Magon de Médine. Celui-ci amena à Rochefort, au mois

de septembre 1798, deux galions espagnols des Philippines, qu'il avait sauvés, chemin faisant, après avoir mis en fuite une frégate anglaise. L'assemblée coloniale ne se montra point encore satisfaite de l'affaiblissement de la station, et, comme les troupes européennes ne l'inquiétaient pas moins que les équipages, elle ne laissa pas de trêve au gouverneur Malartic, dont le désir de conciliation était poussé parfois jusqu'à la faiblesse, qu'il n'eût intimé l'ordre à ces troupes de monter sur les frégates pour être conduites en France. La frégate *la Seine* et un bâtiment marchand furent chargés de les transporter. *La Seine*, capitaine Bigot, fut attaquée aux attérages de France, le 29 juin 1798, par les frégates anglaises *le Jason* et *la Pique*, et ne se rendit, après un combat acharné, qu'à l'approche d'un troisième ennemi.

De la division Sercey, il ne restait donc plus dans la mer des Indes, et encore dans un état de dispersion complet, que les frégates *la Forte* et *la Prudente*, expédiées à Batavia, *la Preneuse*, en mission à Mangalore, et la corvette *la Brûle-Gueule*, sur laquelle le contre-amiral s'était vu réduit à porter son pavillon.

La mission de *la Preneuse*, capitaine L'Hermitte, était occasionnée par une nouvelle ambassade que Typou-Saheb avait envoyée à l'île de France, au commencement de l'année 1798, pour y solliciter le secours d'un corps de troupes dressées à l'européenne; car ce prince, après avoir été contraint de déposer une seconde fois les armes en 1792, et de se soumettre aux conditions des Anglais, venait de les reprendre à l'instigation intempestive et déplorable d'un parti turbulent de Français de Pondichéry qu'il avait accueillis dans sa capitale; ce parti, qui avait à sa tête un capitaine corsaire nommé Ripaud, se trompant à la fois d'hommes et de pays, plantait dans Seringapatnam des arbres de la liberté, et y jurait haine à tous les princes, hormis au *citoyen Typou-Sulthan le Victorieux*. Arrivée quelques semaines plus tard à l'île de France, l'ambassade aurait pu emmener avec elle les troupes renvoyées sur *la Seine*, qui, dirigées par des officiers au courant de la guerre de l'Inde, seraient peut-être venues à bout de donner une autre issue

à la lutte aussi malencontreusement rouverte que peu sagement conduite par Typou-Saheb, abandonné désormais sans conseils, sans soutiens extérieurs, à toute la fougue de son caractère. *La Preneuse* n'avait été chargée de porter sur le continent de l'Inde qu'un secours de quatre-vingt-six hommes; tandis que, par le conseil du général Malartic, les ambassadeurs de Typou, parmi lesquels le Français Dubuc, poussaient leur route jusqu'en France pour y demander un appui plus important, que les circonstances ne leur permirent pas d'obtenir.

La campagne de *la Preneuse* fut un long drame rempli d'incidents et de péripéties qui l'ont rendue fameuse. Elle s'ouvrit par un orage épouvantable dans lequel le capitaine L'Hermitte et vingt-cinq de ses hommes furent blessés par la foudre; la frégate elle-même faillit être consumée. Presque aussitôt ce fut un combat avec deux bâtiments de la compagnie anglaise des Indes, armés de 36 canons chacun et mouillés sous la protection des forts de Tellitchery; *la Preneuse* remporta la victoire et se rendit maîtresse de ces bâtiments, ainsi que de neuf cents passagers, dont cinq cents soldats, qu'ils avaient à bord. Le capitaine L'Hermitte ne sachant que faire de ses nombreux prisonniers, les renvoya, avec un cartel d'échange, au commandant anglais de Tellitchery, et expédia pour l'île de France les deux bâtiments capturés. *La Preneuse* alla ensuite déposer ses passagers à Mangalore, et de là fit voile pour Batavia où Sercey lui avait donné rendez-vous.

Elle n'eut pas à l'y attendre longtemps; car *la Brûle-Gueule*, portant le pavillon du contre-amiral, arriva sur ce point au mois de juin 1798. Sercey conduisit la frégate et la corvette à Sourabaya, d'où il les envoya en croisières dans les détroits de l'Est et dans l'archipel de la Chine. Trois mois suffirent aux deux bâtiments français pour enlever, dans ces parages, plus de quarante navires au commerce anglais.

Pendant ce temps, les frégates *la Forte* et *la Prudente*, qui étaient retournées à l'île de France, mais que le général Malartic avait promis de renvoyer au contre-amiral Sercey, resté à Sourabaya

pour les attendre, s'étaient vues au contraire retenues par l'assemblée coloniale, puis, ayant été indignement vendues à des officiers du commerce, du choix de celle-ci, pour être employées à la course, *la Prudente*, commandée par le nommé Emmanuel Le Jollif, de Saint-Mâlo, s'était laissée prendre honteusement, le 9 février 1799, sur le banc des Aiguilles, par la frégate anglaise *le Dædalus*[1]; et *la Forte*, confiée à un vieillard nommé Beaulieu-le-Long, succomba à son tour sur les brasses du Gange, dans un combat meurtrier contre la frégate *la Sibyl*, combat où, du moins, l'honneur français resta sauf.

La Preneuse et *la Brûle-Gueule* étant de retour à Sourabaya, le contre-amiral Sercey arbora son pavillon sur la première, et, dans le courant du mois de mai 1799, fit voile pour l'île de France. Il touchait pour ainsi dire au port, lorsqu'il fut reconnu et chassé par une division anglaise, forte de trois vaisseaux de ligne, d'une frégate et d'une corvette, qui croisait dans ces parages; mais, quoique la brise du large favorisât la marche des ennemis, il parvint néanmoins à la baie de la Rivière-Noire, et de nombreuses embarcations, accourues à son secours, l'y introduisirent avec ses deux bâtiments, malgré une grêle de boulets et de mitrailles que lui envoyaient les Anglais. Sercey, après s'être toué jusqu'au fond de la baie, s'y embossa, débarqua sur la côte sept canons de 18, et établit, à la pointe Est de la passe, une batterie à l'aide de laquelle il tint en respect, pendant trois semaines, toute la division anglaise. Celle-ci finit par se décourager et par prendre le large. Elle ne se fut pas plutôt éloignée que le contre-amiral fit entrer sa frégate et sa corvette dans le port de l'île de France, aux acclamations des colons qui avaient été témoins de son habile et valeureuse défense. Mais la nouvelle qu'il eut alors du sort de *la Prudente* et de *la Forte* empoisonna la joie de son triomphe et l'empêcha de donner cours

[1] Nous ne comprendrions pas que M. Cunat, s'il n'était créole, n'eût pas flétri cet acte, et eût trouvé des paroles d'indulgence pour Le Jollif, dans son *Histoire de Robert Surcouf*, d'ailleurs peu solide quant aux appréciations, et embrouillée de beaucoup de choses complétement étrangères à son sujet.

au projet qu'il avait de se rendre dans les mers de la Chine, pour y intercepter, de concert avec les Espagnols, un grand convoi anglais dont la route lui était signalée. Obligé désormais de réduire ses opérations aux deux seuls bâtiments qui lui restaient, Sercey envoya *la Preneuse*, sous la conduite de L'Hermitte, porter des secours aux colons hollandais de Graap-Reynets, et croiser dans les parages du cap de Bonne-Espérance et de la côte orientale d'Afrique.

Étant entrée dans la baie d'Algon, cette frégate eut l'audace d'engager, du 20 au 21 septembre 1799, un combat de nuit, qui dura six heures, contre la corvette anglaise *le Rattle-Snake* et une frégate, armée en flûte, de même nation, placées l'une et l'autre sous la protection d'une batterie de terre. Cet engagement inégal n'ayant pas eu de résultat, L'Hermitte porta sa croisière sur le banc des Aiguilles, où il fut aperçu, le 9 octobre, par *le Jupiter*, de 54 canons, sorti du cap de Bonne-Espérance pour l'attaquer. Après avoir été chassée par ce vaisseau, excellent marcheur, *la Preneuse* qui, tout en faisant retraite, recevait et rendait de fréquentes volées à demi-portée de canon, prit soudain la détermination de virer de bord, d'aller se poster en face du bâtiment chasseur et d'en venir avec lui à un engagement décisif, à portée de pistolet. L'Hermitte, opposant à son adversaire toutes les ressources d'un bon et courageux manœuvrier, réussit à envoyer au *Jupiter* plusieurs bordées à poupe, qui y répandirent la terreur et la mort. Au milieu du trouble général qui s'était emparé des Anglais, il allait tenter l'abordage, quand le vaisseau de ligne, épouvanté, se couvrit de toutes voiles et prit chasse à son tour devant la frégate qui le conduisit à coups de canon jusqu'à l'entrée de la rade du cap de Bonne-Espérance.

Les avaries supportées par *la Preneuse* et ses pertes en hommes, par suite de ses combats si brillants et si disproportionnés, forcèrent L'Hermitte à reprendre la route de l'île de France. Après avoir atterri, le soir du 10 décembre 1799, sur la côte du Grand-Port, où aucun signal ne l'avait averti de la présence des ennemis, il poursuivait son chemin par un temps presque calme; déjà même il se disposait à entrer dans le port, lorsque, le 11 au matin, ses vigies lui si-

gnalèrent successivement deux vaisseaux de ligne anglais. C'étaient *le Tremendous* et *l'Adamant*, venus avec le dessein d'enlever ou de détruire sa frégate. Pour gagner de l'avance sur l'ennemi, L'Hermitte prit alors le parti de passer entre le Coin de mire et la terre; par ce moyen, il serait parvenu au mouillage du Pavillon, dont il n'était plus qu'à une demi-lieue, si, à onze heures et demie, une saute du vent qui passa de l'est-sud-est à l'ouest, ne l'avait tout à coup masqué. Pour comble de malheur, au moment où il manœuvrait pour s'introduire dans la baie du Tombeau, sa frégate fut jetée par la bourrasque sur un banc de corail, l'avant à la terre; et il lui fallut soutenir, dans cette position doublement critique, le combat le plus désespéré contre les deux vaisseaux ennemis, dont l'un portait 74 canons en batterie. Quoique réduit au seul usage de ses pièces de retraite, L'Hermitte se défendit depuis midi jusqu'à six heures du soir. Alors, ayant mis sa frégate dans l'impossibilité d'être relevée, et ayant envoyé à terre tout son équipage, moins l'état-major, il laissa tomber son pavillon. Les Anglais ayant tardé plus de deux heures à s'approcher pour amariner *la Preneuse*, il eût été facile à L'Hermitte de mettre le feu à sa frégate et de profiter des embarcations qu'on lui expédiait de terre pour se sauver; mais le brave et loyal capitaine crut son honneur engagé à se considérer comme prisonnier, sans aucun droit de disposer de sa personne, ni de son bâtiment, en l'état où il les avait rendus. Il fut, en conséquence, transporté avec son état-major à bord de *l'Adamant*, où le commodore Otham le reçut en noble appréciateur du courage et des talents qu'il venait de lui voir déployer, puis le renvoya à terre avec les siens, sous la condition d'un cartel d'échange. Les marques d'intérêt et d'admiration que prodiguèrent à ces braves le contre-amiral Sercey, le gouverneur Malartic et la population de l'île de France, leur furent une légère consolation à la perte de *la Preneuse*, que les Anglais incendièrent faute de la pouvoir relever, mais dont la gloire, comme le phénix, devait survivre à la cendre.

Malgré les témoignages d'estime qu'ils ne pouvaient refuser à la

valeur des marins que le contre-amiral Sercey avait amenés, sous son pavillon, dans la mer des Indes, les habitants de l'île de France, ou tout au moins les meneurs de la colonie, avaient vu sans regret l'anéantissement de tous les bâtiments de la division française qui n'étaient pas retournés en Europe. Évidemment le parti dominant dans les mers de l'Inde ne voulait plus rien de la métropole; car, dès avant la fin tragique de *la Preneuse*, il avait encore renvoyé en France *la Brûle-Gueule* avec une certaine quantité de nouvelles troupes qui lui étaient suspectes, et quarante-six individus déportés comme conspirateurs. Le pilote chargé d'introduire cette corvette, dernier bâtiment de la division Sercey, dans le port de Brest par le passage du Raz, la perdit le 5 janvier 1800, et de deux cent six hommes qui la montaient, il ne s'en sauva que trente-huit. C'est ainsi que l'esprit de défiance qu'inspirait aux colonies, après tant de cruelles épreuves, tout ce qui leur venait de la métropole révolutionnée, joint à l'imprévoyance et à la politique décousue et déplorable de celle-ci à leur égard, avait causé la ruine en détail d'une division navale qui, avec son habile chef, ses valeureux marins, aurait pu tenir en échec les forces ennemies, intercepter le commerce des Anglais, inquiéter leurs établissements, et protéger efficacement ceux de la France et de ses alliés dans la mer des Indes.

Au mois d'octobre de la même année 1800, Surcouf, revenu dans cette mer et commandant le navire corsaire *la Confiance*, attaqua et enleva à l'abordage le bâtiment de la compagnie anglaise *le Kent*, de 1,200 tonneaux et de 35 pièces de canon, monté par quatre cent trente-sept hommes; ce fut un événement en Angleterre, où l'on prit aussitôt la résolution d'armer d'une manière plus complète les navires de la compagnie.

Dès auparavant, les Anglais s'étaient emparés, sans peine aucune, du petit établissement que les Français avaient à Foul-Pointe, sur la côte de Madagascar. Ils se rendirent aussi maîtres, le 5 avril 1800, de l'île de Gorée, sur la côte occidentale d'Afrique; mais ils furent repoussés de Saint-Louis du Sénégal.

Les avantages qu'ils obtinrent alors contre les colonies des alliés de la France avaient une toute autre importance. Déjà maîtres du Cap de Bonne-Espérance, ils firent main basse sur toutes les possessions hollandaises dans l'île de Ceylan et sur l'établissement de Malacca, tandis que, d'autre côté, ils enlevaient aux Espagnols une partie des Philippines et entraient dans Manille, par ruse, en se couvrant du pavillon français. Mais leur plus important succès fut celui qu'ils eurent sur le continent même de l'Inde. Le gouverneur général Wellesley, après s'être assuré de la neutralité des Mahrattes et de l'alliance du Nizam, avait envoyé deux armées nombreuses contre le sulthan de Maïssour (c'était le titre que se donnait alors Typou-Saheb, en même temps que celui de padischah ou empereur), et celui-ci, après avoir éprouvé deux défaites successives à Sidarir et à Malaveli, les 6 et 27 mars 1799, s'enferma dans Seringapatnam et y fut assiégé. L'assaut ayant été donné, le 4 mai de la même année, et les Anglais s'étant précipités dans la ville, les Français rallièrent plusieurs fois, mais inutilement, les Indous. Typou-Saheb, qui s'était plutôt conduit en soldat qu'en général, périt dans la mêlée; les Anglais furent maîtres de sa capitale et bientôt de tout l'éphémère empire de Maïssour, dont l'habile Haïder-Aly-Khan avait jeté les fondements du temps de Suffren.

CHAPITRE XXIII.

1800 à 1802.

Le Consulat. — Bonaparte premier consul. — Forfait, ministre de la marine. — Section de la marine au conseil d'État. — Nouvelle organisation maritime de l'an VIII. — Création des préfectures maritimes. — Réintégration de La Touche-Tréville et de Burgues-Missiessy. — Querelle avec les États barbaresques. — Origine de la guerre et de la conquête de l'Algérie. — Querelle avec les États-Unis d'Amérique. — Combats auxquels elle donne lieu. — Fin de cette querelle. — Affaire de la division Perrée. — Combat du *Guillaume-Tell*, commandé par Decrès. — Perte de Malte. — Célèbre querelle des neutres avec l'Angleterre. — Son origine. — Renouvellement de la ligue de la neutralité armée. — L'Angleterre isolée à son tour. — Bataille navale de Copenhague. — Fin de la ligue des neutres. — Défaites des Anglais au Férol et sur d'autres points. — Nouvelles négociations pour la paix.

Sept ans à peine après avoir décapité la vieille monarchie, la France se jetait dans les bras d'un soldat heureux prêt à étouffer la liberté sous la gloire. Bonaparte avait fait le 18 brumaire et déjà préludait au despotisme sans frein de l'Empire, par le despotisme déguisé du Consulat. La constitution de l'an VIII avait remplacé la constitution de l'an III, et donné à la France, avec le Consulat, un Conseil d'État nommé par le pouvoir exécutif et chargé de la rédaction des lois; un Tribunat, composé de cent membres, ayant pour mission de discuter publiquement les lois, après en avoir reçu communication du pouvoir exécutif qui absorbait en lui toute initiative; un Corps législatif, chargé seulement de voter les lois sans les discuter, et composé de trois cents muets; un Sénat, dit conservateur, composé de quatre-vingts membres, se renouvelant eux-mêmes sur la présentation de trois candidats, dont l'un était désigné par les consuls, le second par le Tribunat, le troisième par le Corps législatif. Avec cette nouvelle forme, la République ne fut plus qu'un mot que l'Empire lui-même dédaigna longtemps d'effacer, et les volontés et les arrêtés d'un seul homme tinrent désormais lieu au pays d'inspirations et de lois.

Bonaparte n'avait nullement le sentiment de la marine; il ne comprenait de celle-ci que la chose matérielle, le vaisseau, ou, comme on l'a dit, le pont mobile pour transporter ses troupes;

génie instantané, rapide, s'avançant par bonds et par sauts, il n'avait pas d'ailleurs cet esprit d'organisation méthodique et lent au besoin, qui fait néanmoins beaucoup de choses solides sans paraître s'agiter, cet esprit qu'avait le grand Colbert et qui est indispensable à la reconstruction d'une puissance navale, œuvre de patience plus que d'élan. Son énergique volonté pourrait bien créer des bâtiments de guerre en grand nombre; mais des marins pour les conduire habilement, cela ne lui serait point donné; aux premières difficultés qu'il rencontrerait sur cette route inconnue de lui, il abandonnerait ses essais inspirés seulement par la nécessité de combattre l'Angleterre, il gaspillerait plus d'argent encore que de temps à rêver l'envahissement de cette île, au moyen d'une marine de bateaux plats, et ferait oublier ainsi à la France le soin de reconstituer une marine sérieuse; dans sa colère de ne pouvoir créer des flottes victorieuses, comme il créait des armées de terre, il inventerait le blocus des mers par lès continents, il entraînerait ses phalanges héroïques jusqu'au fond de la Russie, et pourquoi ?..... Pour réduire une petite île qui était à trois heures de lui, mais dont il ne triompherait pas, faute d'avoir le sentiment de la marine.

Cependant, soit que Bonaparte fût dans un de ces rapides instants où, par le fait de la nécessité même de la lutte avec une puissance purement navale, la lumière et la vérité se fissent forcément jour sur ce point dans son esprit; soit qu'il ne se crût pas encore assez sûr de lui-même pour ne pas accepter les idées des plus sages et des meilleurs esprits qui l'environnaient, il parut entrer un moment dans les vues de ceux qui voulaient restaurer la puissance maritime de la France, et ce ne fut pas tout d'abord le fatal Decrès qu'il porta au ministère de la marine et des colonies. Aussi, les deux premières années du Consulat furent-elles les plus honorables pour la marine française de toute la période républicaine.

Sur l'avis unanime d'une commission composée de l'amiral *temporaire* Bruix, président, du vice-amiral Thévenard, des contre-

amiraux Ganteaume et Dumanoir-le-Pelley[1], de l'ancien constituant Nompère de Champagny, du célèbre constructeur Sané, devenu ordonnateur à Brest, de l'ingénieur et commissaire principal de la marine Haran, des commissaires principaux Leger et La Boulaye, il fut question, dans les premiers jours du Consulat[2], de remplacer la ministère de la marine par un *Conseil d'Amirauté*, modelé sur celui d'Angleterre ; mais cet avis, d'abord accueilli avec une grande faveur, ne prévalut pas en définitive, et l'ingénieur-constructeur Forfait, nommé ministre de la marine et des colonies, le 22 novembre 1799, à la place de Bourdon de Vatry, quelques jours seulement avant que la commission se fût prononcée, resta investi de ses nouvelles fonctions.

Forfait, homme très habile dans son art, s'occupa naturellement beaucoup de constructions, ce dont l'État avait fort besoin après les pertes qu'il avait essuyées; mais, quoique ce ne fût certainement pas au fond son opinion, il eut le tort de céder à l'engouement du premier consul et du public pour les bateaux plats, en perdant un temps précieux et considérablement d'argent à les perfectionner et à en couvrir les chantiers. Un mobile plus blâmable encore l'engagea peut-être à ne pas résister à ce déplorable engouement : ce fut l'intérêt personnel qui, comme cela arrive trop souvent aux hommes du pouvoir, domina sa raison; car il se vit plus tard violemment accusé par Bonaparte lui-même de s'être associé aux entrepreneurs et aux fournisseurs de la flottille[3].

Tant que Forfait se trouva à la tête du ministère, il y eut un homme qui influa plus que lui sur l'organisation fondamentale de la marine : ce fut Fleurieu, que Bonaparte, il faut lui rendre cette justice, plaça

[1] Dumanoir-le-Pelley était le premier officier général de la marine nommé par les consuls ; le choix n'était pas heureux.

[2] L'avis est du 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799); il est inséré au *Moniteur*.

[3] Napoléon, à qui Decrès, dont la délicatesse n'était pas toujours si chatouilleuse, le dénonça vers le mois de germinal an XIII, lui écrivit de Mâcon, étant empereur, une lettre fort sèche à ce sujet. Forfait, tout en convenant qu'il avait effectivement un intérêt en commandite avec un nommé Danel d'Anvers, se plaignit amèrement à Decrès, son ancien protégé, de cette dénonciation ; à quoi Decrès lui répliqua qu'il avait dit avec fondement à l'empereur que lui, Forfait, était associé à Féret, son beau-père, entrepreneur et fourni-

toujours très haut dans son estime, mais dont il aima mieux faire plus tard un intendant général de sa maison et un gouverneur du palais des Tuileries qu'un ministre de la marine, parce que Fleurieu ne pouvait partager sa manière de voir sur cette matière. Bonaparte toutefois essaya quelque temps de cet éminent organisateur pour la marine sous une autre forme que celle de ministre, et cette époque fut la bonne du Consulat, sous le rapport maritime. Le Conseil d'État ayant été institué par arrêté du 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), et divisé en sections des finances, de la législation, de la guerre, de la marine, de l'intérieur, les premiers membres de la section de marine furent Fleurieu, déjà membre de l'Institut, Nompère de Champagny, Caffarelli, Lescalier, Redon de Beaupréau, et Ganteaume. Ce dernier, en récompense de sa conduite au 18 brumaire, où, se trouvant à Paris, il s'était mis au nombre des plus zélés partisans du mouvement, avait d'abord été appelé à la présidence de cette section; mais, peu après, il fut chargé d'un commandement. Un nouvel arrêté des consuls, en date du 7 fructidor an VIII (23 août 1800), ayant distingué le Conseil d'État en service ordinaire et en service extraordinaire, Fleurieu fut nommé président, et Nompère de Champagny, Redon, Najac, Truguet, furent investis des fonctions de membres de la section de marine en service ordinaire [1]. Dès auparavant, la haute influence du principal inspirateur des ordonnances de 1776, de l'ancien directeur des ports et arsenaux du temps de Sartine, s'était fait vivement sentir dans l'organisation essentiellement militaire, trop militaire même

seur au Hâvre, à un sieur Ducrest, à un sieur Le Bon, ainsi qu'à *plusieurs autres entrepreneurs de la flottille* (*Lettre de Forfait à Decrès*, en date du 23 germinal an XIII, et *Réponse de Decrès*, en date du même mois. *Archives de la marine*, dossier Forfait).

[1] Le même arrêté nomma Moreau de Saint-Méry conseiller d'État à la section de législation, et, peu après, cet ancien député des colonies à la Constituante, dont il a été fort question dans cet ouvrage, fut envoyé comme résident de la République à Parme.

Moins heureux alors, Malouet, étant revenu en France, fut arrêté comme émigré suspect et reconduit à la frontière; il fut bientôt rendu, il est vrai, à la liberté, mais Bonaparte ne lui donna d'emploi qu'en 1803, époque à laquelle il fut envoyé en qualité de commissaire général de la marine à Anvers, avec les pouvoirs de préfet maritime. Malouet n'entra au Conseil d'État qu'en 1808, avec le titre de maître des requêtes, et ce ne fut qu'en 1810 qu'il fut fait conseiller d'État.

peut-être, du 7 floréal an VIII (27 avril 1800), organisation qui sapa, jusque dans son principe, celle de brumaire an IV, à laquelle pourtant elle aurait pu emprunter d'excellentes idées. Quoique le moment fût très opportun, on ne sut pas assez entrer dans un système conciliateur; on passa d'une extrémité à l'autre, et l'élément militaire rejeta de nouveau bien loin sur le second plan l'élément civil qui l'avait beaucoup trop dominé dans la marine, pendant le cours de la Révolution.

Par l'arrêté du 7 floréal, le territoire maritime de la France fut divisé en six arrondissements, à la tête de chacun desquels il y aurait un *préfet maritime*, pouvant être pris aussi bien parmi les officiers militaires que parmi les officiers d'administration [1], et ayant sous ses ordres un *chef militaire* chargé spécialement de la garde du port, ainsi que des forts en dépendant, et commandant les officiers de vaisseaux de tous grades et les troupes d'artillerie de la marine, à terre ou dans l'arsenal; un *chef des constructions navales*, ayant sous ses ordres les ingénieurs-constructeurs, déclarés officiers militaires par cet arrêté [2]; un *chef du mouvement du port*, chargé de la garde et de la conservation des vaisseaux dans le port, et de présider à leur entrée et à leur sortie; un *chef d'administration*, chargé de l'inscription maritime, à laquelle il n'était rien changé, de la comptabilité, des magasins, chantiers, ateliers, hôpitaux, bagnes, etc., et ayant sous lui des commissaires, sous-commissaires et commis. L'arrêté du 7 floréal instituait un inspecteur général des constructions navales, quatre inspecteurs généraux d'artillerie de la marine et six inspecteurs du service maritime, ces derniers ayant des sous-inspecteurs et des commis sous leurs ordres. Cette multiplicité d'emplois était imposée par le premier consul, auquel il fallait beaucoup de

[1] Les premiers préfets maritimes furent le conseiller d'État Caffarelli, à Brest; le contre-amiral Vence, à Toulon; le conseiller d'État Redon de Beaupréau, ancien ministre de la marine, à Lorient; le vice-amiral Martin, à Rochefort; le contre-amiral Nielly, à Anvers l'ordonnateur Bertin, au Hâvre.

[2] Le sous-ingénieur eut le grade d'enseigne; l'ingénieur de deuxième classe, de capitaine de frégate; l'ingénieur de première classe, de capitaine de vaisseau de deuxième classe; le chef de construction, de capitaine de première classe, et l'inspecteur du génie maritime, de contre-amiral.

créatures et qui ne simplifiait la machine gouvernementale que quand il s'agissait de la résumer en lui. Le même arrêté décida que tout bâtiment passerait de l'autorité du chef des mouvements du port sous celle d'un commandant militaire dès qu'il serait mouillé en rade ; qu'il y aurait à bord de chaque bâtiment un agent de comptabilité, sous les ordres du capitaine, et sur le vaisseau-amiral de toute escadre, un commissaire soumis à l'officier-général et ayant sous ses ordres les agents comptables de tous les vaisseaux ; il décida aussi qu'un officier du génie maritime serait embarqué à bord de chaque escadre et de chaque division navale. Enfin il institua, dans chaque chef-lieu d'arrondissement maritime, un conseil d'administration, composé du préfet maritime et des chefs des différents détails du service du port.

Quelques jours après, le 14 floréal an VIII (4 mai 1800), on rétablit un conseil des prises, sur ce fondement qu'il était dangereux d'attribuer aux tribunaux ordinaires ou de commerce, comme cela avait lieu depuis la Révolution et depuis la suppression des tribunaux d'amirauté, la connaissance de la justice des nations entre elles, le droit de peser la lettre des traités, de décider si un pays était neutre, ennemi ou ami, et de trancher peut-être ainsi les questions de paix ou de guerre. Le conseiller d'État, ancien ministre de la marine, Redon de Beaupréau, fut le premier qui présida le nouveau conseil des prises[1].

Enfin l'année ne se passa pas sans que le personnel de la marine militaire fût réglé, et un arrêté, en date du 29 thermidor an VIII (17 août 1800), décida qu'il serait entretenu, pour le service de l'État, le nombre de treize cent cinquante-quatre officiers, déterminé par la loi de brumaire an IV, savoir : huit vice-amiraux, seize contre-amiraux, cent cinquante capitaines de vaisseaux, divisés en deux classes, cent quatre-vingts capitaines de frégates, quatre cents lieutenants et six cents enseignes de vaisseaux ; et que les officiers de tous grades, indépendamment de ceux à la retraite, seraient dis-

[1] Ce conseil des prises n'était point une création de Bonaparte, comme l'a dit M. Thiers ; c'était tout simplement une restauration.

tingués en officiers en activité de service et officiers en non-activité, ces derniers n'ayant droit qu'à la demi-solde. Les vice-amiraux, parmi lesquels on réservait deux places à donner, furent Thévenard, Truguet, Villaret-Joyeuse, Rosily et Bruix, qui tous les six étaient déjà en possession de leur grade sous le Directoire [1]. A la tête des contre-amiraux de l'organisation de l'an VIII, brillait un homme qui aurait dû être le premier des vice-amiraux et par les talents et par l'ancienneté des services : par arrêté des consuls, La Touche-Tréville venait enfin d'être réintégré dans son grade [2], ainsi que le savant Burgues de Missiessy-Quiès. On voyait avec plaisir que plusieurs noms de l'ancienne marine se retrouvaient parmi ceux des officiers de la nouvelle. C'était comme un gage de retour à de meilleurs errements, à de meilleurs principes maritimes. Mais il eût été désirable qu'une paix de dix années au moins donnât au nouveau personnel, en qui, certes, la bravoure, la bonne volonté et l'intelligence ne manquaient point, le temps de s'instruire de la science des manœuvres, de se former à la tactique et aux grandes évolutions navales. Ce fut ce temps qui lui manqua.

Le Consulat, en s'installant, avait trouvé la France en guerre maritime, non plus seulement avec l'Angleterre, avec le Portugal, fatalement entraîné par d'anciens traités à tourner dans le cercle de celle-ci, les Deux-Siciles, la Russie et la Turquie; mais encore avec les États-Unis d'Amérique et les États barbaresques d'Alger, Tunis et Tripoli.

Les souverains barbaresques s'étaient permis, entre autres vexations, de jeter dans les fers les négociants de la République qui se trouvaient sur leurs territoires, et de confisquer leurs biens; tout cela, tant à l'incitation de l'Angleterre et de la Porte-Ottomane, sous le prétexte de l'expédition d'Égypte, que sur les conseils de Bacri

[1] Le vice-amiral Pléville-le-Pelley avait pris sa retraite, pour cause de santé; le vice-amiral Morard de Galles, aussi à la retraite, était membre du sénat; le vice-amiral Bougainville, rentré en France, ne reprit plus de service militaire, et fut nommé membre de l'Institut, puis sénateur.

[2] Cette réintégration est mentionnée dans le *Moniteur*, sous la date du 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

et Busnah, deux Juifs qui, par le motif que le gouvernement républicain leur devait le prix de blés expédiés d'Afrique à Toulon, tentaient d'usurper les établissements français de Bone et de La Calle. Jean-Bon-Saint-André, devenu simplement commissaire du Directoire à Alger, et ne manifestant plus désormais d'autre ambition que celle d'être regardé comme *un bon fonctionnaire* [1], avait, dès l'origine, surveillé et dénoncé les intrigues de toutes sortes qui excitaient les puissances barbaresques contre la France [2], et en même temps il avait étudié, chose que l'on avait déjà faite maintes et maintes fois,

[1] Il écrivait en 1802 au ministre de la marine, vers le même temps où un autre terroriste, Fouché, devenu ministre de Bonaparte, s'occupait à rechercher les hommes de la Terreur pour les faire déporter : « Entrer dans les vues d'utilité et de gloire qui animent le premier consul, c'est une si belle tâche pour le fonctionnaire ! » (Voir sa lettre dans la *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine*, publiée en 1837, tome I, p. 273). Naguère accusé par Blad, qui avait été en mission avec lui comme représentant du peuple, d'avoir anéanti la marine française, et d'avoir remis l'autorité entre des mains révolutionnaires, au moment de s'embarquer, Jean-Bon-Saint-André n'avait dû sa liberté qu'à l'amnistie du 4 brumaire an III (26 octobre 1795). Peu après le Directoire l'avait envoyé en qualité de commissaire à Alger. A l'époque où Jean-Bon-Saint-André écrivait la lettre dont nous venons de citer une phrase (27 juillet 1802), il était commissaire général du gouvernement, chargé d'organiser les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. Il fut ensuite nommé préfet à Mayence, où il mourut en décembre 1813 ; mais son rôle s'était terminé avec la Terreur.

[2] « L'aga ou général de la milice, devenu premier ministre (du dey d'Alger Mustapha-Pacha).... est maîtrisé par des hommes bien méprisables, dont le gouvernement français a fait la fortune, et qui travaillent, avec une astuce et une persévérance incroyables, à détruire jusqu'au nom français en Barbarie ; ce sont les juifs Bacri et Busnah. Leur fortune a commencé sous le dey Hassan. Devenus riches par les libéralités de ce prince, ils ont étendu leurs vues commerciales, et jeté un coup d'œil de convoitise sur nos établissements de Bone et de La Calle, dont l'usurpation mettrait à leur disposition tout le commerce de la compagnie d'Afrique. La Révolution, sans doute, leur fit concevoir ce plan et leur donna les moyens d'en tenter l'exécution. La compagnie, transformée en agence, ne pouvait faire passer que difficilement des fonds pour le payement de ses achats. Ils offrirent au dey d'acheter, de payer comptant, de faire même des avances. On le leur permit, mais avec des réserves gênantes ; l'agence, acquittant très exactement les redevances portées par les traités, ne pouvant pas être dépouillée des priviléges dont cette redevance était le prix. Impatients d'arriver à leur but, et voulant rompre les entraves qui les retenaient, ils se firent, par cupidité, les ennemis de la France. Tandis qu'ils s'établissaient chez elle et fondaient un comptoir à Marseille ; tandis qu'ils lui vendaient des blés, qu'ils flattaient le gouvernement, qu'ils salariaient des subalternes pour se faire des amis, et acheter jusque dans les bureaux le secret de la correspondance de l'agent de la République en Barbarie, ils se réunissaient à Alger à ceux qui prêchaient la croisade contre la France. Ils sollicitaient le dey de déclarer la guerre, ils faisaient persécuter les négociants français, ils poussaient le dey à renvoyer les prises faites par nos corsaires qui relâchaient dans ses ports. Si le premier consul veut connaître ces hommes perfides qui jouent encore en ce moment, à Paris et à Marseille, un rôle bien extraordinaire aux yeux de ceux qui connaissent la Barbarie, qu'il ordonne aux relations extérieures de mettre sous ses yeux une analyse

particulièrement sous Louis XIV[1], les moyens éventuels de conquérir la régence algérienne. « Il y a, écrivait-il vers ce temps, une tradition dans le pays qui dit que les Français s'empareront un jour d'Alger. » Bonaparte parut songer à diverses reprises, notamment en 1802 et 1803, à réaliser cette tradition ; mais d'autres idées de conquêtes plus immédiates l'en détournèrent, et c'était sous un règne qui ne présageait rien d'aussi hardi, qu'elle devait s'accomplir. D'ailleurs, la régence d'Alger, s'inclinant devant la renommée du premier consul, n'avait pas tardé à revenir à des sentiments plus circonspects et à renouveler les anciens traités avec la France. Les gouvernements de Tripoli et de Tunis l'imitèrent. Toutefois, Bacri et Busnah ne renoncèrent pas plus à leurs intrigues qu'à leur argent ; faute de pouvoir se les approprier eux-mêmes, ils devaient pousser les Anglais à s'emparer, sous l'Empire, des concessions d'Afrique appartenant aux Français, et entretenir, jusque sous la Restauration, des éléments de discordes qui aboutiraient, contre leurs intentions, à la conquête d'Alger.

La querelle avec les États-Unis avait diverses causes, dont plusieurs allaient s'éteindre naturellement avec le nouveau gouvernement que la France venait d'accepter des mains de Bonaparte. L'Amérique libre était divisée en deux camps politiques : les fédéralistes, à la tête desquels on voyait Washington et John Adams, et les démocrates qui fondaient leur espérance sur Jefferson. Les premiers avaient vu avec regret les violences de la Révolution française, l'exécution de Louis XVI, celle de d'Estaing, et l'exil de

exacte des faits énoncés dans ma correspondance de ce temps-là..... Il se convaincra de l'influence dangereuse que ces Israélites exercent sur le dey. Dès lors il les remettra à leur véritable place, il leur ôtera en France cette confiance usurpée dont ils abusèrent et dont ils abuseront encore ; à Alger cette influence politique qui les a transformés en une véritable puissance devant laquelle ne rougissent pas de s'humilier lâchement tous les envoyés des gouvernements étrangers. » (*Lettre précitée de Jean-Bon-Saint-André au ministre de la marine*, en date du 8 thermidor an x, 27 juillet 1802.) Cette lettre renferme l'histoire de l'origine de la querelle qui devait amener la conquête d'Alger en 1830, car le juif Bacri en fut encore la cause indirecte.

[1] Les *Archives de la marine*, particulièrement dans les cartons politiques, renferment plusieurs mémoires et documents manuscrits sur ce sujet ; il y en a de Duquesne.

[2] Lettre en date du 8 thermidor an x.

La Fayette, qui tous les trois avaient si puissamment contribué à fonder leur liberté; les seconds, au contraire, faisant peu profession de sensibilité, avaient épousé avec ardeur la cause des clubistes de France et de la Montagne; longtemps, excités par l'envoyé de la Convention, Genet, ils avaient voulu précipiter l'Amérique dans l'alliance offensive de la Révolution française; avec leur concours, cet homme, ne tenant aucun compte des observations du gouvernement fédéral, ni de la position délicate des neutres pendant la guerre, avait armé à Charles-Town des corsaires contre les Anglais et fait vendre leurs prises dans ce port; enfin il avait osé traduire le gouvernement lui-même, dans la personne de Washington, devant l'opinion publique, déclarer hautement qu'il en appelait du président à la nation, et lever des troupes dans l'ouest de l'Union pour attaquer les colonies des ennemis de la République française. Il n'avait pas fallu moins que cet excès d'audace pour que Washington exigeât son rappel; les citoyens Fauchet et Adet avaient été successivement nommés à sa place. Mais, si les torts avaient été jusque-là du côté de la République française, le gouvernement des États-Unis s'était, bientôt après, laissé entraîner beaucoup trop loin par son mécontentement. Dans son désir de ménager l'Angleterre, il avait mis en oubli les droits qu'assurait à la France le traité de 1778, auquel il devait la première reconnaissance de son indépendance, droits qui devaient être ceux de la nation la plus favorisée, et il avait conclu avec la Grande-Bretagne, en 1794, un traité de navigation et de commerce, sous le prétexte tout matériel que cette puissanco fournissait aux Américains les quatre cinquièmes des importations et consommait pour plus de la moitié de leurs exportations. Par le traité de 1794, le gouvernement des États-Unis avait non seulement lésé les droits de la France, mais il avait porté indirectement atteinte à ceux de toutes les puissances maritimes, et s'était fait à lui-même un tort moral et politique considérable en admettant, selon l'esprit du cabinet britannique, que *le pavillon ne couvrirait plus la marchandise*, et que *les munitions navales*, bien différentes, comme on le sait, des *munitions de guerre*, seraient saisies

comme objets de contrebande, ce qui était faire l'abandon des principes du droit maritime international, de tout temps proclamés et défendus par la France. Ce traité, que le sénat des États-Unis ne ratifia qu'à une très faible majorité, avait dû exciter au plus haut degré les justes susceptibilités du Directoire, et le citoyen Adet, ministre plénipotentiaire de la République à Philadelphie, avait aussitôt protesté et notifié au gouvernement fédéral la suspension de ses pouvoirs. D'abord on avait déclaré que ce n'était pas précisément une rupture; mais peu à peu les choses s'étaient aigries; le Directoire ayant cru devoir user de représailles en annonçant qu'il traiterait les neutres comme ils se laisseraient traiter par l'Angleterre et en détenant même dans les ports de la République des navires américains, on en était venu à des hostilités ouvertes. Cependant, comme de part et d'autre on avait un intérêt considérable à s'entendre et à ramener promptement la paix, on usait de ménagement dans ce commencement de guerre, que l'on réduisait, autant que possible, à des escarmouches de peu d'importance.

Les seules rencontres à peu près auxquelles donna lieu la querelle des États-Unis avec la France, furent celles de la frégate *la Vengeance*, capitaine Pichot, avec la frégate américaine *la Constellation*, et de la corvette *le Berceau*, capitaine Senez, avec la frégate *le Boston*. *La Vengeance* sortit avec honneur de la première rencontre, au mois de février 1800, quoique le bâtiment adverse eût une plus forte artillerie que la sienne; mais, quelques mois après, elle fut prise, près de Saint-Domingue, après un nouveau et meurtrier combat, par la frégate *la Seine*, devenue anglaise. La corvette *le Berceau*, remplaçait, dans la station de Cayenne, la frégate *la Syrène*, capitaine Renaud, qui, après un beau combat contre deux frégates anglaises, était allée déposer dans cette colonie le commissaire Victor Hugues, et elle avait enlevé, le 10 juillet 1800, une bonne partie d'un convoi anglo-portugais, ariné une corvette et mis en fuite un brig d'escorte, lorsqu'ayant conduit à bon port ses prises évaluées à plus de quatre millions, elle fut rencontrée par la frégate *le Boston*, de 32 canons, avec laquelle il lui fallut soutenir trois com-

bats successifs à portée de pistolet. Le capitaine Senez, malgré les merveilles dont il étonna l'ennemi, fut à la fin obligé d'amener, à l'état de naufragé, pour le capitaine Littre, qui commandait la frégate américaine de force si supérieure à la petite corvette française[1].

Malgré ces rencontres de détail, les États-Unis, qui venaient de donner John Adams pour successeur à Washington dans la présidence, étaient toujours plus désireux de négocier que de combattre avec la France, leur première alliée; et, le 30 septembre 1800, trois plénipotentiaires américains conclurent à la terre de Mortefontaine, près Chantilly, avec Joseph Bonaparte, Rœderer et Fleurieu, un traité d'amitié, au nom des deux puissances, traité qui consacra de nouveau les principes du droit des neutres.

Ces principes qui agitaient en ce moment tout le nord de l'Europe, et étaient sur le point d'amener la rupture des puissances septentrionales, y compris la Russie, avec la Grande-Bretagne, avaient été posés dès l'an 1655, par la France, dans son traité de commerce, en date du 3 novembre de cette année, avec l'Angleterre, traité qui établissait que les navires des deux peuples seraient libres de porter de la marchandise et même des vivres appartenant aux ennemis de l'un ou de l'autre, excepté de la marchandise de contrebande, circonscrite aux munitions, poudres, armes, chevaux et équipages servant au combat; que ces navires, soumis à cette exception, pourraient trafiquer en toute sûreté dans les pays neutres et même avec lesquels on serait en hostilité, pourvu que le trafic ne se fît en aucun port ou ville assiégés par l'un ou l'autre des deux États contractants. L'Angleterre, dans ce temps, loin de paraître regretter les conditions du traité de 1655 avec la France, parce qu'elle y trouvait alors son intérêt, les avait introduites et étendues même, peu d'années après, dans son traité de commerce du 17 février 1668, qui voulait que *les villes et lieux fussent bloqués et investis* pour qu'il fût interdit à un navire neutre d'y venir faire son trafic, et

[1] Ces combats avec des bâtiments des États-Unis prouvent que M. Thiers manque d'exactitude, lorsqu'il dit, dans le tome II, page 126, de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, « qu'on en était arrivé avec l'Amérique à un état de guerre presque déclaré, mais *sans hostilités de fait.* »

réglait la manière dont la visite des bâtiments marchands serait faite par une chaloupe montée de deux ou trois hommes seulement, pour s'assurer qu'ils ne portaient pas d'objets de contrebande. Les traités d'Utrecht du 11 avril 1713 entre la France et l'Angleterre et entre la France et la Hollande, stipulèrent les droits des neutres d'une manière plus solennelle encore et en firent des fondements du droit public de l'Europe; mais, en 1756, les intérêts de l'Angleterre ayant changé, le gouvernement de cette puissance voulut changer le droit public de l'Europe relativement aux neutres; il commença par étendre la liste des objets réputés de contrebande, en y comprenant, sous le nom de *munitions navales*, tout ce qui sert à la construction et à l'équipement des vaisseaux; puis, comme il s'agissait alors pour lui de s'emparer des colonies françaises et de les priver dans ce but de toute espèce de moyens d'exister, le gouvernement anglais prétendit que ces neutres n'avaient pas le droit de faire le commerce des colonies d'un État en guerre, sous le prétexte que cet État lui-même ne l'aurait point autorisé étant en paix. Les nouveaux principes de l'Angleterre étaient si mal fondés en droit, qu'après les avoir mis en pratique par la force, tout le temps que la guerre dura, elle en fit l'abandon dans le traité de Paris de 1763 qui rétablit à cet égard ceux du traité d'Utrecht. Toutefois, dès que la France et l'Espagne eurent pris part à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, le gouvernement anglais en revint à ses prétentions de 1756, et alla même jusqu'à poser comme une doctrine que *les ports de France* étant, *par leur position*, tenus *naturellement* en état de blocus *par les ports d'Angleterre*, on pouvait arrêter les navires neutres qui s'y rendaient, même sans qu'ils fussent assiégés ou fermés par aucune force navale. Des bâtiments hollandais qui allaient à Rochefort furent, dans le temps, victimes de cette audacieuse doctrine. C'est alors que, d'après les inspirations de l'habile Vergennes[1], ministre des relations exté-

[1] On s'étonne que M. Thiers, qui a eu aussi l'honneur d'être ministre des relations extérieures de France, ait oublié, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, le grand rôle d'un de ses plus illustres prédécesseurs dans cette importante affaire, pour attribuer à la seule Catherine de Russie tout le mérite de l'idée et de sa première exécution.

rieures de Louis XVI, la czarine Catherine de Russie forma la fameuse ligue de *neutralité armée* des puissances maritimes du Nord, pour soutenir les vieux principes du droit public sur les mers et s'opposer aux prétentions de l'Angleterre, conformément à l'esprit du traité de commerce signé le 6 février 1778 par la France et les États-Unis, ligue qui apparut dans toute sa puissance en 1780, et aux motifs de laquelle adhérèrent bientôt plus ou moins ouvertement tous les gouvernements de l'Europe.

La ligue des neutres, après avoir reconnu tous les principes précédemment imposés, détermina, pour répondre à la plus exorbitante des prétentions de l'Angleterre, que la dénomination de *port bloqué* ne serait accordée qu'au port assez resserré par des vaisseaux ennemis, pour qu'il y eût danger évident d'y entrer. A cette époque, l'Angleterre s'évada devant les dispositions formelles des cours du Nord ; battue par la France, elle ne tarda pas même à consentir dans le traité de paix de Versailles de 1783 et dans le traité de commerce de 1786 l'abandon du nouveau droit public qu'elle avait voulu imposer aux nations à son profit, et remit, pour en reprendre la trame, à une occasion plus favorable. La Révolution française et l'immense conflagration continentale qui en fut la conséquence la lui ayant présentée, elle prit sur-le-champ des mesures pour faire prévaloir, au besoin par la force, ses doctrines de 1756 échaffaudées de celles de 1778. Les États-Unis d'Amérique en passèrent par le honteux traité de 1794, qu'on vient de leur voir effacer, et, sous le coup de la préoccupation générale, l'Angleterre, ne trouva, en Europe, d'autres réclamants sérieux que les gouvernements de la Suède et du Danemarck qui, ayant à peu près seuls conservés la neutralité, formèrent, au mois de mars 1794, une convention pour protéger la libre navigation de leurs sujets, et pour fermer l'entrée de la Baltique aux vaisseaux armés des puissances belligérantes. Les navires de commerce suédois et danois, pour se garantir des brutalités des Anglais, naviguèrent en convois, sous l'escorte de bâtiments de guerre. Cette précaution n'arrêta point les croiseurs ni les escadres d'Angleterre; prétendant exer-

cer le droit de visite jusque sur les marins placés sous la protection d'un pavillon royal, ils forçèrent deux frégates suédoises à laisser mettre ce droit en usage sur un convoi qu'elles accompagnaient, et, quelques mois après, à la fin de l'année 1799 et au milieu de l'année 1800, ils réduisirent successivement, à coups de canon, deux frégates danoises, avec leurs convois qu'elles n'avaient pas voulu permettre de visiter, à les suivre dans les ports britanniques. Enfin, leur audace croissant avec les injures dont ils abreuvaient les faibles, les Anglais contraignirent, le pistolet sous la gorge du capitaine, un navire suédois à leur servir d'instrument pour s'approcher, sous des apparences amies, de deux frégates espagnoles à l'entrée de la rade de Barcelonne pour les surprendre et s'en emparer par un abordage indigne, au moment où leurs équipages étaient à terre. De si odieuses violences émurent enfin toute l'Europe; l'Angleterre, espérant étouffer les murmures par la menace, envoya, en même temps qu'un plénipotentiaire à Copenhague, une flotte considérable à l'entrée du détroit du Sund. Le Danemarck, contre la restitution en bon état de la dernière frégate capturée, renonça, pour le moment, à faire convoyer ses navires marchands par des bâtiments de guerre; mais le fond de la question resta tout entier à vider; le mécontentement des cours du Nord s'accroissait de la présence de la flotte anglaise à l'entrée du Sund; le roi de Suède et le czar Paul I[er] parlèrent de renouveler la ligue de neutralité armée, et le roi de Prusse saisit le prétexte de la violation des droits des neutres pour envahir le Hanovre qui appartenait au roi d'Angleterre.

Le premier consul mit aussitôt à profit ces dispositions pour détacher le czar de la coalition contre la France. L'offre qu'il lui fit à cette époque de lui abandonner l'île de Malte, pour y établir à son gré l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, flatta singulièrement ce monarque qui entra sur-le-champ en négociations pour faire sa paix avec la France.

Le présent était plus facile à offrir qu'à réaliser; car les Anglais et leurs alliés, les Portugais et les Napolitains, resserraient de plus

en plus le blocus de cette île, où le brave général Vaubois se maintenait, depuis deux ans, avec une persévérance héroïque, sans aucune communication avec la France. Perrée, devenu contre-amiral, avait été chargé du commandement d'une division pour aller ravitailler Malte et débloquer Villeneuve et Decrès qui s'y trouvaient depuis leur fuite d'Aboukir. Parti de Toulon, le 10 février 1800, avec le vaisseau *le Généreux*, de 74 canons, la frégate *la Badine*, les corvettes *la Fauvette* et *la Sans-Pareille*, et la flûte *la Ville-de-Marseille*, portant ensemble trois mille soldats, des vivres et des munitions, il fut retardé dans sa marche par des vents contraires, de sorte qu'il ne parvint que le 18 à la hauteur de Malte, où il avait intention de s'introduire nuitamment et en trompant l'ennemi par une fausse attaque. Mais son arrivée ayant été signalée, le jour même, à Nelson qui croisait au vent de cette île, avec les vaisseaux *le Foudroyant*, de 80 canons, *l'Alexander*, *l'Audacious*, *le Northumberland*, de chacun 74, *le Lion*, de 64, une frégate et un brig, on ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet. L'escadre anglaise lui donna aussitôt la chasse, et tout ce qu'il put faire ce fut de se sacrifier, avec le vaisseau qui portait son pavillon, pour le salut du convoi. A son signal, celui-ci se sauva, moins la flûte, mauvaise marcheuse, que l'ennemi put amariner. *Le Généreux*, resté seul, et connaissant d'avance sa destinée, se plaça bravement en travers du *Foudroyant*, ancien vaisseau emmené de Toulon par les Anglais et que montait pour l'instant Nelson en personne. Perrée, qui, debout sur son gaillard d'arrière, enflammait les siens par ses discours et son exemple, fut blessé à l'œil gauche dès le commencement de l'action, et ne voulut pas quitter ce poste, même pour aller se faire panser; au contraire, pour que la nouvelle de sa blessure ne jetât point d'indécision dans l'équipage, il monta sur son banc de quart, et, le porte-voix à la bouche, continua à donner ses ordres. La victoire hésitait à se déclarer pour l'ennemi devant tant de résolution, et Nelson, s'il eût réduit la lutte à un duel de vaisseau à vaisseau, malgré la force supérieure du sien, eût bien pu finir par succomber; mais

les trois vaisseaux de 74 vinrent à son secours, et entourèrent et criblèrent *le Généreux* au moment où il allait donner un abordage décisif au *Foudroyant;* en ce moment aussi Perrée eut la cuisse droite emporté par un boulet de canon; il expira sans avoir été témoin de la reddition de son vaisseau qui n'amena du reste que ras comme un ponton et coulant bas d'eau. Ainsi périt dans la fleur de l'âge un des meilleurs officiers de marine qui soient complétement sortis de la Révolution; Perrée, quoique les commencements de sa carrière militaire eussent été marqués par une révolte accompagnée d'une dénonciation mensongère contre Vence, alors son commandant, offrait, comme Lejoille, le type le plus favorable de cette classe d'officiers en qui le patriotisme et l'héroïsme suppléent quelquefois l'expérience et l'habileté [1].

Peu de temps après, dans la nuit du 29 au 30 mars 1800, le contre-amiral Decrès ayant voulu sortir du port de Malte avec le vaisseau *le Guillaume-Tell*, de 80 canons, sur lequel étaient embarqués douze cents hommes, fut attaqué à son tour par l'escadre de blocus. Il eut d'abord affaire au vaisseau *le Lion*, de 64 canons, qu'il désempara et mit en fuite, après l'avoir tenu un moment sous la menace d'un abordage; mais *le Foudroyant* vint aussitôt relever son compatriote désemparé, et sommer *le Guillaume-Tell* de se rendre, en se plaçant sous sa batterie de tribord. Decrès, paraissant jaloux de trouver une belle mort pour faire oublier sa conduite à Aboukir, ordonna au capitaine de pavillon Saulnier de répondre à coups de canon; celui-ci, assisté du lieutenant Donnadieu, s'en acquitta si bien qu'au bout d'une heure de combat il avait fait du gréement et de la voilure du *Foudroyant* un amas de débris et de lambeaux informes. Mais *le Guillaume-Tell*, n'ayant plus que son mât de misaine debout, n'offrait pas un moins affreux tableau. Son danger augmenta du retour du *Lion* qui, après avoir réparé ses plus grosses avaries, vint se joindre au *Foudroyant* assisté déjà de la frégate *la Pénélope*. *Le Guillaume-Tell* voulut en finir par

[1] Le corps de Perrée fut inhumé dans l'église de Sainte-Lucie du couvent des dominicains, à Syracuse, en Sicile.

un abordage avec *le Foudroyant*, mais ce vaisseau l'évita en coiffant promptement ses voiles. Réduit à soutenir les bordées de trois bâtiments anglais, le vaisseau français eut encore à lutter contre des incendies qui le ravagèrent à plusieurs reprises, et contre une explosion de gargousses qui renversa Decrès du banc de quart sur lequel il était monté. Le contre-amiral, couvert de blessures, se releva sur-le-champ pour s'offrir de nouveau, comme un point de mire en quelque sorte, aux bordées des ennemis; « il se plaignait avec amertume, selon ses propres expressions, qu'il n'y eût pas un boulet de faveur pour lui. » Le capitaine Saulnier, plus gravement blessé encore, avait été obligé de se faire suppléer par le lieutenant Donnadieu; la plupart des autres officiers étaient hors de combat, la moitié de l'équipage était mort ou mutilé; *le Guillaume-Tell* venait de perdre son dernier mât, ses dernières manœuvres; il amena après huit heures et demie d'une résistance qui, certes, n'avait rien de comparable à celle du *Tonnant* et de bien d'autres vaisseaux français dans le cours de cette guerre, mais qui suffisait à voiler la tache faite à l'honneur du contre-amiral de l'escadre légère d'Aboukir. On regretta seulement pour Decrès, qui devait finir si misérablement, et pour la France dont il devait achever de perdre la marine, qu'il n'eût pas rencontré, dans le combat du *Guillaume-Tell*, le boulet de faveur qu'il avait cherché. Bonaparte, qui venait d'instituer les *Armes d'honneur*, comme prélude de la création de l'ordre de la Légion-d'Honneur, lui en décerna une, et peu après, quand on l'eut échangé, il le nomma à la préfecture maritime de Lorient, puis au commandement d'une escadre à Rochefort.

Deux frégates françaises, *la Diane* et *la Justice*, capitaines Solen et Jean Villeneuve, en cherchant à leur tour à se sauver de Malte, furent également poursuivies par l'escadre de blocus; *la Justice*, s'échappa et gagna Toulon, mais *la Diane* fut prise[1]. Quelques jours

[1] Pendant que les Anglais bloquaient Malte et interceptaient tous les secours que la France voulait y faire passer, il n'y eut que des affaires de détail, et en petit nombre, dans les deux mers. Outre celles que nous venons de mentionner, on cite celle de *la Pallas*, capitaine Épron, près de Saint-Malo, le 5 février 1800, contre une division anglaise sous laquelle cette frégate finit par succomber; celle de la corvette *la Ligurienne*, capitaine

après, le 5 septembre 1800, le général Vaubois, enfermé dans La Vallette, réduit aux horreurs de la famine, et, pour comble de désespoir, voyant sa petite garnison dévorée par le typhus, se décida enfin à capituler pour l'île entière et ses dépendances, devant l'armée de débarquement et de siége du général Pigott et l'escadre du blocus passée aux ordres du commodore Georges Martin. La garnison, ayant en tête le brave Vaubois et le contre-amiral Villeneuve, sortit l'arme au bras, tambour battant, drapeaux déployés, et fut ramenée à Toulon sur des vaisseaux anglais et aux frais des Anglais. C'est ainsi que Malte, par une des conséquences fâcheuses de l'expédition d'Égypte, vint au pouvoir des Anglais qui devaient rester attacher, comme le lichen, à ce formidable rocher d'où ils planent sur la Méditerranée, mieux encore que de Gibraltar, autre rocher dont ils ne s'étaient pas non plus laissé extirper une fois qu'on les y avait introduits.

Pelabond, et des chebeks *le Cerf* et *le Lejoille*, escortant un convoi, contre deux frégates ennemies, affaire qui eut lieu le 21 mars suivant, près de Marseille, et dans laquelle la corvette n'amena qu'après la plus vigoureuse résistance, tandis que, des deux chebeks, l'un se jetait à la côte percé de boulets, et l'autre parvenait à se sauver dans le port de Marseille avec le convoi.

Mais la plus importante affaire navale de cette période de la guerre maritime ne tint point au blocus de Malte et se passa dans l'Océan, ce fut la tentative qu'une division anglaise, composée de la frégate *l'Andromeda*, de 32 canons, commodore Iman, du sloop de guerre *le Dart*, de 30 canons, capitaine Campbell, et de plusieurs brûlots, fit, le 7 juillet 1800, pour détruire l'escadre légère de Dunkerque, composée des frégates *la Poursuivante*, *la Désirée*, *la Carmagnole* et *l'Incorruptible*, dont une partie des équipages était à terre. Malgré cela, les Français, de l'aveu des historiens anglais (voir *Brenton naval's history*) éludèrent le danger avec un courage et une présence d'esprit admirables, en coupant leurs câbles et en s'éloignant des brûlots en feu, qui manquèrent tout leur effet. L'ennemi perdit, dans cette tentative, un monde considérable. Toutefois, *l'Andromeda* put enlever, dans le port, *la Désirée*, presque absolument dépourvue de défenseurs.

Ce fut le sujet d'une mesure très sévère du gouvernement qui, ayant d'ailleurs précédemment donné l'ordre, auquel on n'avait pas obéi, de conduire les frégates à Flessingue, où elles devaient achever leur armement, accusa de négligence et de misérables rivalités David, Castagnier et L'Hermitte (autre que celui qui a figuré dans l'Inde, et fut depuis contre-amiral, ordonnateur, commandant de la marine et commandant de la rade), et les fit arrêter pour être jugés. Mais, sur leurs explications satisfaisantes, ils furent presqu'aussitôt relâchés. Par une sévérité semblable, sinon même poussée plus loin, le gouvernement directorial, peu de jours avant de cesser d'exister, avait destitué, arrêté et traduit devant un conseil de guerre le contre-amiral Dalbarade, ancien ministre de la marine, et ensuite commandant des armes à Lorient, et le capitaine La Villegris, pour l'incendie, par accident, du vaisseau *le Quatorze-Juillet*, dans le port de Lorient, au mois d'avril 1798, et ce n'était qu'après jugement en révision, que Dalbarade avait été rendu à la liberté le 10 novembre 1799, au moment même de la révolution de brumaire.

Le czar Paul réclama vainement du gouvernement britannique l'île dont Bonaparte lui avait fait le présent si éventuel. Irrité du refus qu'il éprouva, il mit l'embargo sur tous les navires anglais qui étaient dans ses ports, il entra sur-le-champ dans les vues de la Suède et du Danemarck, et renouvela, le 26 décembre 1800, avec ces puissances, la ligue de neutralité armée de 1780.

Déjà la Russie avait cessé d'être en guerre avec la France. Peu après, par suite des mémorables victoires continentales de Marengo et de Hohenlinden, remportées par les Français, l'empereur d'Allemagne fit sa paix à Lunéville, le 9 février 1801, sur les bases du traité de Campo-Formio. On y ajouta l'abandon à la France de toute la rive gauche du Rhin et l'érection de la Toscane en royaume d'Étrurie, au profit du duc de Parme, infant d'Espagne, laquelle avait lieu moyennant le don à la France, par la cour de Madrid, de six vaisseaux de ligne tout armés, et la rétrocession de la Louisiane, que Louis XV avait abandonnée à l'Espagne, comme un dédommagement des pertes que cette puissance avait faites par le traité de Paris, en 1763. Mais on verra que cette rétrocession coloniale, à laquelle Bonaparte parut attacher un moment beaucoup de prix, n'eut qu'un résultat peu honorable pour la France. Le roi de Naples, signa, le mois suivant, un traité de paix qui l'obligeait à fermer ses ports aux Anglais, à recevoir au contraire et à nourrir, dans le golfe de Tarente, une division de douze à quinze mille Français, et à donner à la France trois frégates armées; division et frégates que Bonaparte, dans son esprit, destinait à l'Égypte.

La Grande-Bretagne désormais, n'ayant plus d'autres alliés que le Portugal et la Turquie, se voyait aux prises avec la France, l'Espagne et la neutralité armée du Nord qui n'était pas le moindre objet de ses préoccupations; de plus elle venait de voir tomber son roi Georges III en démence intermittente; l'Irlande n'avait pas cessé de l'inquiéter, quoique dans l'espérance de mettre un terme aux insurrections de ce pays et à ses vues d'indépendance, soutenues par la France, Pitt eût fait prononcer dernièrement l'*Union* du parlement irlandais avec ceux d'Angleterre et d'Écosse; enfin,

la Grande-Bretagne ressentait tous les maux qu'elle avait naguère apportés à la France, la ruine commerciale et financière, l'affreuse disette, et jusqu'à l'esprit de révolte dans les équipages des vaisseaux. Au milieu de ces circonstances difficiles, Pitt, saisissant le prétexte du refus que Georges III avait fait de consentir à l'émancipation des catholiques d'Irlande et à l'occupation du Hanovre par le roi de Prusse, abandonna, plutôt en apparence qu'en réalité, le pouvoir qu'il avait tenu dix-sept ans dans ses mains; mais il gouverna encore, dans l'ombre, sous les noms du premier ministre Addington, son successeur, et du ministre des affaires étrangères Hawkesbury, dont le premier acte fut de poursuivre ses plans à l'égard des neutres.

Déjà, et tandis que, sous le commandement de l'amiral Keith, une flotte considérable, portant une armée de débarquement, faisait voile pour Gibraltar et l'Égypte, une autre flotte, composée de dix-neuf vaisseaux de ligne, de trente-six frégates, corvettes ou bombardes, et de plusieurs brûlots, sous les ordres de l'amiral Hyde-Parker, ayant pour vice-amiraux Nelson et Graves, menaçait la neutralité armée des puissances maritimes du Nord, à laquelle adhérait la Prusse. Après être entré dans le Kattegat, grand détroit qui sert de porte en quelque sorte aux trois passages du Petit-Belt, du Grand-Belt et du Sund, qui conduisent dans la Baltique, Parker somma le commandant danois de Kronenbourg de lui laisser la libre entrée de ce dernier passage, et, sur le refus du commandant, la flotte anglaise se disposa à forcer le détroit. L'entreprise était périlleuse, et il ne fallut pas moins que l'audace de Nelson pour décider la prudence de Parker. On sait que le détroit du Sund, le plus praticable et le plus fréquenté de ceux qui font communiquer le Kattegat avec la Baltique, est situé entre la côte orientale de l'île danoise de Seeland et la côte sud-ouest de la Suède, et qu'entre Elseneur et Helsingborg, il se rétrécit au point de ne plus présenter que trois mille neuf cent cinquante-quatre mètres d'ouverture, jusqu'à ce qu'il s'élargisse de nouveau entre Copenhague et Lanscrona, villes assises sur ses bords. Si le gouvernement suédois, soit par jalousie des priviléges qui assuraient au Danemarck la perception

exclusive des péages du Sund, soit par un reste de ménagement pour l'Angleterre, n'avait complétement négligé de se fortifier à Helsinborg et sur la côte de sa dépendance, Nelson, qui reçut le commandement d'une avant-garde composée de douze vaisseaux et d'un grand nombre d'autres bâtiments et embarcations, aurait bien pu payer cher sa témérité; mais, après avoir tenu un moment le milieu du canal, sous la protection d'une ligne de galiotes à bombes et de canonnières, s'apercevant que la côte suédoise restait silencieuse, il s'en approcha, la rangea en paix, et put éviter ainsi le feu du château de Cronenbourg et de la côte danoise, qui n'arrivait pas jusqu'à lui. C'est ainsi que les Anglais s'introduisirent dans le Sund, le 30 mars 1801. Mais ils n'étaient pas encore dans la Baltique, et devaient trouver près de Copenhague, qu'ils ne pouvaient laisser sans danger derrière eux en état d'hostilité, une résistance sérieuse. En effet, les Danois avaient concentré des moyens de défense formidables dans le Kouge-dy-Bet ou Passe-Royale, chenal qui conduit à Copenhague, leur capitale, située en partie sur le bord oriental de l'île Seeland, en partie entre cette île et celle d'Amack, qui forment le rivage occidental du Sund. Copenhague, place entourée de murailles et de fossés et flanquée de vingt-cinq bastions, avec une bonne citadelle et des ouvrages extérieurs tels que la batterie des Trois-Couronnes, mais se découvrant en entier du côté de la rade, ne pouvait se mettre à l'abri d'un bombardement par mer qu'au moyen d'une ligne d'embossage, à défaut d'une flotte qui aurait combattu l'ennemi à la voile. Dix vaisseaux de ligne en bon état se trouvaient alors dans le port; mais le prince-régent, depuis roi Frédéric, tenant à ces vaisseaux au point de ne les vouloir point exposer au feu des Anglais, les avait renfermés pour la plupart dans le port, et n'avait voulu employer que de vieilles carcasses à la défense extérieure.

En définitive, la ligne danoise établie dans la Passe-Royale consistait en deux vaisseaux, l'un de 74, l'autre de 60, en treize *block-schiff* ou bâtiments pontons depuis 18 jusqu'à 64 canons chacun, en une batterie flottante de 24 canons, un navire de 6 canons et onze

chaloupes canonnières de 2 canons chacune ; le reste de la ligne de défense intérieure se composait, sur la gauche, de la batterie des Trois-Couronnes, de 66 canons, à une demi-lieue nord-est de la citadelle, et en deux *blockschiff*, l'un de 70 et l'autre de 64 canons.

Toutes ces forces obéissaient aux ordres du commandeur O. Fischer. Dans l'intérieur de la rade, se tenaient prêts à mettre à la voile, sous le commandement du chambellan S. Billes, deux vaisseaux de ligne de 74 canons, une frégate de 40 et trois brigs de 18. Par malheur, la ligne d'embossage des Danois ajouterait à l'énorme inconvénient de l'immobilité devant un ennemi à la voile, celui d'avoir été formée très à la hâte et d'être en général servie par des paysans, qui, du reste, se battirent en braves descendants des Scandinaves. Les Anglais ayant résolu leur attaque pour le 2 avril, se mirent en devoir, à un signal donné, d'entrer dans la Passe-Royale ; mais trois de leurs vaisseaux touchèrent sur le Middel-Grunden, île ou banc de sable qui forme un des côtés du chenal, et plusieurs autres furent gravement avariés. Nelson poursuivit néanmoins sa route, s'efforçant de gagner, par le sud du Middel-Grunden, la droite de la ligne danoise, qu'il cherchait en même temps à couper au centre. Pour favoriser cette manœuvre, le commodore Riou, secondé par une division navale, ainsi que par des troupes de débarquement, eut charge d'attaquer la batterie des Trois-Couronnes. Les vaisseaux de ligne n'ayant pu approcher de ce poste, trois frégates eurent ordre de les remplacer ; mais déjà le commandeur Fischer, monté sur le *Dannebrog*, avait donné le signal de tirer, et les frégates anglaises furent obligées de s'éloigner. *L'Edgard*, vaisseau anglais, et *le Provestenen*, ponton danois, commandé par le lieutenant Lassen, se trouvèrent les premiers engagés l'un contre l'autre ; une heure après, le feu était général sur la ligne danoise, depuis *le Provestenen*, extrémité droite, jusqu'à *la Charlotte-Amélia*, tendant vers la batterie des Trois-Couronnes, extrémité gauche. *Le Provestenen*, délivré de *l'Edgard*, qui remontait la ligne et allait jeter l'ancre entre *l'Igland* et *le Dannebrog*, fut presque aussitôt en butte aux coups d'un autre

vaisseau de ligne anglais, *le Russel*, d'une frégate et d'un brig, et enfin d'un troisième vaisseau de ligne, *la Défiance*, monté par l'amiral Graves, qui avait fait côte dès le commencement de l'affaire, mais qui ne s'en trouvait pas moins en situation de tirer avec avantage, jusqu'à ce que, s'étant relevé, il fît voile au haut de la ligne danoise. La conduite du lieutenant Lassen fut au-dessus de tout éloge. Il avait perdu déjà cinq cents hommes sur six cents, toutes ses pièces étaient démontées, qu'il répondait encore à l'ennemi par un refus absolu de se rendre; et quand son vieux ponton, en proie à plusieurs incendies, fut sur le point de sauter, il se jeta à la nage avec les quelques braves qui avaient survécu autour de lui, sans avoir du moins amené son pavillon. Les vaisseaux anglais, principalement *le Glatton*, un des matelots de *l'Éléphant*, que montait Nelson, *tiraient à boulets rouges*[1]. *Le Dannebrog* fut victime de cette manière infâme de combattre des ennemis contre lesquels on n'avait pas à faire valoir les décrets exceptionnels de la Convention républicaine de France. A onze heures un quart du matin, le vaisseau danois fut tout en feu, mais n'en continua pas moins de tirer, pendant que le commandeur Fischer transportait sa cornette à bord du *Holstein*, qui eut à son tour un sort presque aussi fatal. Alors Fischer se retira dans la batterie des Trois-Couronnes pour continuer à donner ses ordres de défense. Si la ligne danoise avait horriblement souffert, celle des Anglais n'était guère en meilleur état. Ébranlé par l'effroyable canonnade des Danois, l'amiral Parker avait donné le signal de retraite, et le commodore Riou, abîmé par la batterie des Trois-Couronnes, y avait même déjà obéi, quand Nelson prit sur lui de défendre à son escadre de le répéter. Mais, comme les Danois ne paraissaient nullement encore disposés à cesser de combattre, jugeant que sa désobéissance pourrait recevoir un châtiment terrible si elle n'était

[1] *Le Glatton*, qui avait des caronades de 68 livres de calibre dans sa batterie inférieure, et de 42 livres dans la batterie supérieure, tira principalement à boulets rouges! Une partie de son feu fut dirigée sur *le Dannebrog*, lequel, à onze heures un quart, se trouva tout en feu. » (*Esquisse d'une relation militaire du combat livré dans la rade de Copenhague, le 2 avril 1801, par le lieutenant, depuis amiral Bardenfleth.*)

suivie du succès, Nelson songea à se l'assurer désormais par des négociations cauteleuses autant que par les armes. Il envoya un parlementaire aux Danois, qu'il venait de combattre indignement, odieusement à boulets rouges, pour leur dire qu'eux et les Anglais étaient frères, et qu'ils feraient mieux de s'entendre que de se détruire les uns les autres. On pense qu'au même moment où il recevait le message de Nelson, le prince régent de Danemarck apprenait l'assassinat du czar Paul Ier, chef et âme de la ligue du Nord, et que ce fut cela qui le décida à écouter les propositions des Anglais, qui étaient perdus si le feu des Danois avait duré jusqu'à la nuit. Employant tour à tour la menace et la prière, Nelson, dont le propre vaisseau semblait toucher à une catastrophe inévitable, descendit lui-même à terre pour traiter d'un armistice avec le prince Frédéric. Celui-ci se montra aussi exigeant qu'il pouvait l'être en présence de l'inaction de ses alliés et à la nouvelle du grand événement qu'on venait de lui annoncer. Il concéda un armistice de trois mois et demi, mais en déclarant qu'il ne renonçait ni à la ligue ni à son principe; il exigea que les vaisseaux anglais ne s'approchassent pas à plus d'une lieue de Copenhague et des côtes jusqu'au Sund; il maintint l'occupation de Hambourg, Lubeck et Trawemunde par les Danois, qui étaient entrés dans ces précieux entrepôts pour les fermer au commerce britannique; moyennant quoi, la flotte anglaise, toute délabrée, put se relever et aller jeter l'ancre en baie de Kioge, à l'extrémité du Sund, du côté de la Baltique. Et voilà ce que les Anglais ont appelé leur grande victoire navale de Copenhague; mais ce que les Danois ont bien pu, avec non moins de fondement, célébrer comme la défaite de leurs ennemis [1].

La prétendue victoire de Nelson ne décidait rien; les flottes russe et suédoise pouvaient se réunir et accabler par le nombre l'escadre

[1] Nous avons fort abrégé le récit de cette mémorable bataille; mais nous croyons que, nonobstant ce, l'on y trouvera quelques détails importants qu'on ne rencontre point dans l'*Histoire du Consulat* de M. Thiers, dont l'unique source à cet endroit, comme on peut s'en assurer, est *le Moniteur*, ni dans la *Vie de Nelson*, de M. Jurieu de la Gravière, puisée aux sources anglaises. Nous les aurons dus en partie à la relation danoise de l'amiral Barden-

désemparée des Anglais; le roi de Prusse, en représaille de l'entrée de ceux-ci dans le Kattegat, venait d'occuper le Hanovre, appartenant au roi d'Angleterre et le gardait en garantie. Mais le meurtre de Paul I[er], consommé effectivement le 24 mars, dénoua, malheureusement pour la France et pour les principes de la liberté des mers, la ligue armée des neutres. La paix des puissances maritimes du nord s'en suivit avec l'Angleterre qui rendit à la Suède et au Danemarck les îles de Saint-Thomas, de Saint-Barthélemy et de Sainte-Croix, dont elle s'était emparée aux Antilles.

Les Anglais échouaient alors complétement dans le midi. Le général Pulteney, ayant été transporté, avec dix mille hommes de débarquement, par l'escadre de Waren, sur les côtes d'Espagne, échoua d'une manière tellement honteuse devant le Ferrol, où il n'y avait qu'une poignée de défenseurs, que plusieurs orateurs du parlement britannique déclarèrent l'honneur de leur pays très gravement compromis par cette mésaventure. Waren recueillit Pulteney, après sa défaite, et alla rejoindre avec lui, à Gibraltar, la flotte de l'amiral Keith et l'armée de descente, aux ordres du général sir Ralph Abercombry, qu'elle portait. Ces forces réunies, s'élevant à plus de quarante vaisseaux de ligne et à vingt-cinq mille hommes de troupes de débarquement, après s'être emparées du petit établissement espagnol de Ceuta, sur la côte d'Afrique, se présentèrent, le 6 octobre 1800, devant Cadix, où la belle contenance du général Morla suffit pour leur imposer et les forcer à s'éloigner. Ce fut encore un grand texte d'accusations dans le parlement anglais; l'orgueil britannique ne pouvait dévorer patiemment tant d'échecs qui, d'ailleurs, ruinaient de plus en plus l'État.

fleth, qu'a bien voulu nous communiquer M. de la Roquette, et que M. de la Prade a eu l'obligeance de traduire à notre intention. Nous ferons remarquer que M. Hennequin dit fort à tort, dans sa *Biographie de Nelson*, que le Danemarck se retira alors de la coalition, et que M. Chassériau a reproduit cette erreur en y ajoutant que *la flotte danoise fut détruite*. La vraie flotte danoise, restée dans ce port, n'avait pas donné, comme on l'a pu voir.

CHAPITRE XXIV.

1799-1802.

Expédition des Anglais en Égypte. — Célèbre campagne navale de Ganteaume. — Expédition de la division Linois. — Combat naval d'Algésiras. — Jonction des divisions française et espagnole en présence de l'ennemi. — Affaire du détroit. — Entrée des Français et des Espagnols à Cadix, malgré l'ennemi. — Fameux combat du *Formidable*. — La Touche-Tréville bat deux fois de suite Nelson à Boulogne. — Paix d'Amiens.

Cependant l'Égypte était toujours occupée par les Français. Presque perdue dans un moment de faiblesse et d'irrésolution de Kléber, elle avait été aussitôt reconquise à la bataille continentale d'Héliopolis, gagnée par ce grand capitaine, le 20 mars 1800, sur une armée de quatre-vingts mille Musulmans, commandés par le grand visir de la Porte-Ottomane. Mais un assassinat était venu tromper les calculs de la France : Kléber avait péri, le 14 juin suivant, sous le poignard d'un mahométan fanatique, et l'armée française était passée sous le commandement en chef de Menou, ancien député des colonies à la Constituante, général médiocre, qui, par bizarrerie suivant les uns, par politique suivant les autres, venait d'embrasser l'islamisme sous le nom d'Abdallah.

Bonaparte ne pouvait se défendre d'un certain remords, en pensant à ces braves compagnons de gloire qu'il avait abandonnés si loin de leur patrie, et il profita de sa position au sommet de l'État pour essayer de leur faire passer des secours. Dans ce but qui importait véritablement à son honneur personnel autant qu'à l'intérêt de la France, il avait ordonné plusieurs armements, dont il dissimulait l'objet, et, pour mieux dépister l'ennemi, c'était dans l'Océan qu'il faisait faire ces armements destinés à la Méditerranée. La flotte combinée de France et d'Espagne étant toujours bloquée à Brest par des forces anglaises considérables, il avait envoyé Bruix à Rochefort pour y presser l'armement et prendre le commandement d'une escadre qui, après avoir rallié deux divisions espagnoles au

Ferrol et à Cadix, et pris des troupes de débarquement à Otrante, devrait aller en Égypte. Par malheur, l'amiral Bruix tomba à cette époque dans un état de santé presque désespéré, et, après avoir inutilement essayé de lutter contre la phthisie qui le consumait, se vit bientôt réduit à résigner lui-même son commandement pour aller demander quelque prolongation d'existence aux eaux des Pyrénées[1]. Le temps pressait; la grande flotte de lord Keith, s'élevant à plus de soixante bâtiments de haut-bord, les uns armés en guerre, les autres en flûte, et l'armée de débarquement du général Abercombry, après s'être rassemblées à Gibraltar et à Malte, étaient entrées, le 29 décembre 1800, en baie de Marmorica, sur la côte de Caramanie, où elles réunissaient de nouveaux contingents; l'escadre de Waren était seule restée en arrière pour croiser à l'ouvert du détroit de Gibraltar, et, le 1er janvier 1801, deux vaisseaux de ligne et une frégate, *le Minotaur, le Northumberland* et *la Pénélope,* avait été détachés de la flotte mouillée à Marmorica, pour aller croiser devant Alexandrie, y intercepter les secours envoyés de France, et relever *le Swiftsure,* monté par le contre-amiral sir Richard Bikerton, ainsi que *le Tigre,* monté par sir Sidney-Smith, qui avaient ordre l'un et l'autre de venir se joindre au pavillon de lord Keith[1]. Enfin, une escadre turque aux ordres du capitan-pacha, se préparait de son côté à transporter un nouveau corps d'armée en Égypte[2]. Dans cette extrémité où la colonie française d'Égypte allait se trouver, Bonaparte, qui avait alors à sa disposition l'entreprenant et habile La Touche-Tréville, qu'il ne sut apprécier que quand la mort allait le lui ravir, chargea son affectionné Ganteaume de sortir de Brest, malgré le blocus, avec sept vaisseaux et deux frégates, portant cinq mille soldats, commandés par le général Sahuguet, pour se rendre, non à Saint-Domingue, comme il le faisait publier à dessein, mais à Alexandrie.

[1] Lettre de l'amiral Bruix au citoyen Forfait, en date du 19 prairial an IX (8 juin 1801), dans le dossier Bruix, aux *Archives de la marine.*

[2] *Journal de l'expédition anglaise en Egypte*, traduit de l'anglais du capitaine Walls. Paris, 1823, in-8°.

Malgré les critiques dont il a été l'objet, Ganteaume fit au delà de ce qu'on pouvait attendre de lui, relativement à ses précédents; il prouva, d'une manière plus évidente encore que dans sa campagne du Levant de 1795, qu'il était un des marins les plus habiles à se dérober aux ennemis, à passer au milieu d'eux sans en être atteint ni même aperçu. Après être venu évoluer en rade de Bertheaume, comme pour inquiéter les Anglais ou leur donner à croire qu'il n'avait d'autre objet que d'exercer ses équipages, après avoir essayé une fois de se dérober par le canal du Raz, si redouté pour les écueils des Saints qui le forment, et s'être vu contraint de regagner la côte et de mouiller à l'embouchure de la Vilaine, il donna le change à l'ennemi en retournant dans la grande rade, en feignant de vouloir rentrer à Brest, puis en gagnant tout à coup le large, le 23 janvier 1801, au soir, à la faveur d'une tempête qui venait de disperser l'armée de blocus, commandée alors par l'amiral Harvey, en l'absence de l'amiral Cornwalis. Il est vrai que la tourmente, qui avait puissamment contribué à déjouer cette croisière, dispersa aussi en pleine mer l'escadre française et lui occasionna de graves avaries. Mais Ganteaume, à tout événement, avait donné rendez-vous à ses bâtiments sur le cap de Gates, à la côte méridionale d'Espagne, entre Gibraltar et Carthagène; il pensait sans doute qu'il serait plus facile de tromper l'escadre de Waren en passant isolément plutôt qu'en masse le détroit; et, d'ailleurs, il ne pouvait assigner sans danger de point de ralliement sur la côte de l'Océan, voisine du détroit et dépendant du royaume de Portugal, avec lequel on était en guerre. De tous les bâtiments français, il n'y eut d'aperçue que la frégate *la Bravoure*, qui, le 27 janvier, à la hauteur du cap Finistère, donna dans la frégate anglaise *la Concorde*, lui livra un combat, la vit se couvrir de voiles et fuir, au moment où le brave capitaine d'Ordelin jeune, tout blessé qu'il était, ordonnait l'abordage. Ce fut par cette frégate que l'amiral Harvey eut, pour la première fois, connaissance de la sortie de l'escadre française; mais, ne pouvant imaginer que l'on partît de Brest pour se rendre en Égypte, quand on avait Toulon, et cela au

moment où la Méditerranée était pleine de vaisseaux anglais, détacha sir Robert Calder, avec sept vaisseaux et deux frégates, pour poursuivre Ganteaume jusqu'aux Antilles, où il supposait qu'il allait. L'escadre française se trouva entièrement réunie le 10 février, au cap de Gates, sans que Waren, mouillé à Gibraltar, mais surpris par un événement aussi inattendu que celui du passage du détroit par des vaisseaux français, se fût trouvé en mesure de mettre à la voile assez à temps pour les poursuivre [1]. Il n'avait pu détacher que la corvette *l'Incendiary*, de 28 canons, qui, en s'approchant de trop près pour observer les mouvements des Français, était tombée sous le vent entre ceux-ci et la côte, et avait été prise le 29 janvier. Waren s'empressa de dépêcher à l'amiral Harvey pour l'aviser de la soudaine apparition d'une escadre française dans la Méditerranée ; mais il n'était plus temps de rappeler l'amiral Calder : celui-ci devait se consumer en efforts inutiles pour chercher Ganteaume dans tous les débouquements des Antilles. L'escadre française réunie au cap de Gates se composait des vaisseaux *l'Indivisible*, portant le pavillon de Ganteaume, *le Formidable*, portant le pavillon du contre-amiral Linois, *l'Indomptable*, tous trois de 80 canons chacun ; *la Constitution*, *le Dix-Août*, *le Desaix* (l'ancien *Tyrannicide*), *le Jean-Bart*, ces quatre derniers de 74 canons chacun ; des frégates *la Bravoure* et *la Créole*, de chacune 40 canons, et du lougre *le Vautour*, servant d'aviso. Le jour même de son entier ralliement, elle captura encore le cotre *le Sprightly*, expédié en aviso par l'amiral Keith.

Dans ce temps, une petite division, ayant à bord quinze cents hommes de débarquement, commandés par le général Desfourneaux, partait de Rochefort pour l'Égypte, sous les ordres du capitaine Saulnier ; mais, le 14 février, dès le lendemain de sa sortie, la frégate *l'Africaine*, de 44 canons, montée par les deux chefs de mer et de terre de l'expédition, fut séparée par un coup de vent et poursuivie, dans son isolement, par deux frégates et un brig d'An-

[1] Mathieu-Dumas, tome VII, pages 99 et 100.

gleterre; néanmoins elle était venue à bout de leur échapper et d'entrer dans le détroit, quand elle fut reconnue et atteinte, sous Ceuta, par une autre frégate ennemie, *la Phœbé*, capitaine Robert Barlow. Un combat terrible, à portée de pistolet, s'engagea à la nuit close. L'encombrement de *l'Africaine* par la foule de soldats qui y étaient entassés avec leurs bagages, la fureur inconsidérée de ces soldats qui se précipitaient sur les gaillards et le tillac, et semblaient croire qu'il en était d'un combat de mer comme d'un combat de terre, devaient causer la perte de cette frégate. Deux fois le brave Saulnier entreprit d'enlever *la Phœbé* à l'abordage, et deux fois le bouillonnement tumultueux des grenadiers et des chasseurs du général Desfourneaux, qui essayait en vain de les contenir, gênèrent les mouvements de l'équipage et empêchèrent le succès de la manœuvre. *La Phœbé* profita de cette confusion, non-seulement pour éviter l'abordage, mais pour faire un ravage épouvantable, avec ses bordées, dans la foule des soldats qui, le sabre ou la hache à la main, pensaient pouvoir se jeter sur elle comme dans une redoute. La capitaine Saulnier, le capitaine Magendi, son second, le colonel Duguet, commandant les troupes à bord, tombèrent mortellement atteints; le général Desfourneaux et la plupart de ses officiers furent grièvement blessés. Il ne restait plus que le lieutenant de vaisseau Lafitte en état de commander. Mais la frégate était totalement désemparée, tous ses canons étaient démontés, elle s'entr'ouvrait; encore une bordée de l'ennemi, et elle allait couler bas : le lieutenant Lafitte amena enfin pavillon. Le capitaine anglais reconnut lui-même qu'il n'avait dû sa victoire qu'au courage inconsidéré des soldats français, à leur inexpérience et à leur généreuse obstination à vouloir tous à la fois prendre part au combat [1]. Une des autres frégates de la division de Rochefort, *la Régénérée*, portant huit cents hommes de débarquement, poursuivit plus heureusement sa route, comme on le verra.

Mais ce que deux ou trois bâtiments légers firent, en dépit de

[1] Mathieu-Dumas, tome VII, page 106.

toutes les croisières ennemies et de la grande flotte de lord Keith, était-il possible à toute une escadre de vaisseaux de ligne? Les uns ont dit oui, les autres ont dit non [1]. Ganteaume fut de ce dernier avis quand il crut avoir bien reconnu toutes les difficultés de l'entreprise. Cependant il ne s'arrêta pas aux premiers obstacles; malgré le voisinage de l'escadre de Waren, dont le nombre de voiles est resté un sujet d'incertitude, il continua sa route du cap de Gates pour l'Égypte, en rangeant la côte septentrionale d'Afrique, dans l'espoir de devancer l'amiral Keith. Le 13 février, une nouvelle capture qu'il fit, celle de la frégate *le Succès*, capitaine Peters, ne lui laissa plus de doute sur le très-prochain départ de la flotte anglaise de Marmorica pour les bouches du Nil, et lui apprit qu'elle s'y était déjà fait précéder par une de ses divisions, dont la force positive ne lui fut pas révélée. En effet, on a vu que Keith avait déjà envoyé plusieurs vaisseaux devant Alexandrie pour relever ceux de Bickerton et de Smith; et si ces forces navales n'empêchèrent pas, vers le milieu de février, les deux frégates françaises, *l'Égyptienne* et *la Justice*, parties de Toulon, de s'introduire dans le port d'Alexandrie, ce ne fut pas faute de croisière de ce côté, mais ce fut le fait de la légèreté de leur marche, d'une variation du vent peut-être, d'une circonstance fortuite enfin sur laquelle il eût été impossible au chef d'une escadre de vaisseaux de ligne de baser ses calculs. La flotte de l'amiral Keith leva l'ancre de Marmorica le 22 février; et le 1er mars, malgré une tempête qui l'avait un moment dispersée, elle arriva tout entière en vue de la côte d'Égypte. Ce jour encore, une frégate française, *la Régénérée*, partie de Rochefort avec *l'Africaine*, et un brig, *le Lodi*, entrèrent à Alexandrie, en présence pour ainsi dire de l'armée navale d'Angleterre. Ganteaume, ayant en perspective des ennemis énormément supérieurs en nombre, voyant que ses bâtiments, fortement endommagés par les tempêtes dans leur mâture

[1] Jomini dit *oui*, mais Mathieu-Dumas dit *non*. Ce sont deux généraux d'armée de terre, à l'avis du premier desquels se joignent sur ce point MM. Bignon et Thiers; mais, en revanche, nous avons entendu plus d'un homme de mer dire *non* avec Mathieu-Dumas.

et leurs gréements, ne servaient pas à souhait son désir d'arriver en temps opportun, menacé en outre sur ses derrières par l'escadre de Waren, qui l'exposait à être pris entre deux feux, renonça à son entreprise, changea de route, cingla vers les côtes de Provence, et, le 19 février, vint mouiller à Toulon, où Waren ne tarda pas à le suivre, dans l'intention de le bloquer.

Peu après, Ganteaume reçut du premier consul l'ordre exprès de repartir pour l'Egypte, et, s'il trouvait le port d'Alexandrie bloqué par des forces supérieures, de débarquer les troupes sur la côte à l'ouest, entre Tripoli et le cap Razai, pour qu'elles se rendissent en Egypte à travers le désert de Barca. « Cette tentative désespérée, dit un illustre général[1], exposait cinq mille Français à périr de faim; car si l'armée anglaise avait opéré son débarquement (débarquement qui avait eu effectivement lieu le 8 mars 1801) et s'était réunie à celle du grand visir, ce corps isolé, errant dans le désert, eût été coupé du Caire et d'Alexandrie, et n'aurait pu ni se réunir à l'armée d'Orient ni se rembarquer pour retourner en Europe. » La présence de l'escadre de Waren rendait la sortie de Toulon plus difficile encore pour Ganteaume que n'avait été celle de Brest. Mais c'était justement l'heure où le roi de Naples, menacé d'une nouvelle invasion par la France et mal secouru des Anglais, souscrivait, comme on a vu, à toutes les conditions de la France; le gouvernement britannique dépêcha Waren à Naples pour prévenir ce résultat; cet amiral s'y rendit en vain, et quand il fut de retour devant Toulon, le 25 mars, il eut cette nouvelle déconvenue d'apprendre que Ganteaume tenait le mer depuis trois jours. Ne pouvant douter de sa destination, il courut aussitôt à sa poursuite. Des avaries, causées par des abordages entre des bâtiments de l'escadre française, retardèrent la marche de Ganteaume qui, apprenant que son adversaire, renforcé de plusieurs vaisseaux, était tout près de l'atteindre, manœuvra pour l'éviter, y réussit, et, sans avoir de beaucoup dépassé l'île de Sardaigne, revint

[1] Mathieu-Dumas.

le 5 avril à Toulon, pendant que l'escadre anglaise allait pousser sa recherche jusqu'à la côte d'Egypte.

Les côtes de Provence, d'Espagne et d'Italie redevinrent libres, par suite, durant quelque temps; ce fut du moins une des conséquences utiles des sorties de Ganteaume qui, en outre, faisait reparaître avec honneur le pavillon français sur une mer où on ne le voyait plus, sinon depuis la bataille navale d'Aboukir, du moins depuis la campagne de Bruix, restée aussi sans résultat quant à l'Egypte, dans des temps plus faciles peut-être et avec des moyens plus grands.

Cette liberté acquise aux vaisseaux français dans la partie de la Méditerranée qui baigne les côtes de France, d'Espagne et d'Italie, Bonaparte la mit aussitôt à profit pour envoyer l'escadre de Ganteaume, le 25 avril, presser la reddition de Porto-Ferrajo en l'île d'Elbe, cédée au nouveau roi d'Etrurie, avec la Toscane, par le traité de Lunéville, mais à laquelle le gouvernement consulaire prétendait déjà pour la France; car il devait se la faire abandonner dans le courant de l'année suivante. Une garnison anglo-toscane, naguère soutenue et maintenant abandonnée par l'escadre de Waren, défendait depuis longtemps la place; mais enfin, le général Watrin, déjà maître de tout le reste de l'île, avec l'assistance des vaisseaux, força l'ennemi à capituler.

Après quoi, Ganteaume, selon l'ordre qu'il en avait reçu, se rendit à Brindizi, dans le golfe Adriatique, pour rallier les trois bâtiments que Naples devait à la France par son dernier traité de paix, et repartir ensuite pour tenter, une troisième fois, de porter des secours en Egypte. Ce léger surcroît de force qu'on lui avait fait espérer ne devait pas compenser à beaucoup près la nécessité où il était, dans le même temps, de renvoyer de Livourne à Toulon, sous le commandement du contre-amiral Linois, trois de ses vaisseaux, *le Formidable*, *l'Indomptable*, *le Desaix* et la frégate *le Muiron*, dont les équipages et les troupes succombaient à une maladie épidémique qui résultait de leur encombrement même à bord.

Ganteaume, pour obtempérer aux volontés sans réplique du premier consul, partit donc, le 25 mai, de l'Adriatique pour l'Égypte, avec quatre vaisseaux de ligne seulement, une frégate, un brig et deux transports. Quoique, sur les entrefaites, Waren fût revenu dans les eaux de l'Italie et suivît l'escadre française de si près qu'il se présentait au cap Spartiventi, à l'extrémité des côtes de Calabre, le lendemain même du jour où celle-ci l'avait dépassé, Ganteaume, ayant à bord Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères du premier consul, reconnut enfin, dans la journée du 8 juin, cette côte d'Égypte dont les souvenirs récents devaient navrer son cœur. Ne pouvant, sans courir à une perte certaine, s'approcher d'Alexandrie, dont le port était étroitement fermé et les abords assez au loin surveillés par des croisières, il crut trouver, à quarante lieues environ à l'ouest de la Tour des Arabes, un endroit favorable pour débarquer ; tout le monde s'y disposait avec ardeur, malgré l'opposition d'une nuée d'indigènes accourus sur la plage ; mais à peine avait-il jeté l'ancre pour préparer ses embarcations, que les vigies signalèrent la flotte anglaise : elles ne se trompaient pas. L'amiral Keith, instruit de l'apparition de l'escadre française, s'avançait en toute hâte, avec quarante voiles, pour empêcher le débarquement ou enlever tout moyen de retraite, s'il le trouvait opéré. En présence d'ennemis sur terre et sur mer, Ganteaume, on ne saurait du moins le nier cette fois, fit bien de s'éloigner, pour épargner à la France quelque pendant d'Aboukir. Il ordonna de couper les câbles, ne s'occupa plus que du salut de son escadre, déjà presque enveloppée, et se retira, avec promptitude et habileté, d'un aussi mauvais pas. Deux de ses transports seulement, à cause de leur pesanteur, tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Au reste, Ganteaume fût parvenu alors à jeter sur la plage d'Égypte une poignée de Français, que ce n'eût été qu'une immolation stérile : car déjà l'Égypte pouvait être considérée comme perdue. Après différents combats livrés, soutenus à forces inégales contre les Anglais, les Turcs et les habitants insurgés, les Français avaient été réduits à s'enfermer dans le Caire et Alexandrie, où ils ne pouvaient tarder à capituler. L'aviso *l'Hé-*

liopolis, détaché en éclaireur et sans troupes à bord, qui entra, le 9 juin, dans le port d'Alexandrie, à la faveur du mouvement de la flotte anglaise, entraînée à la chasse de l'escadre française, ne fut d'aucun secours à la place.

Pendant que l'amiral Keith, désespérant de voir arriver Ganteaume, retournait devant Alexandrie, celui-ci, sachant éviter encore l'escadre de Waren, et *manœuvrant avec autant d'activité que de prévoyance,* pour nous servir des expressions d'une autorité respectable déjà citée[1], s'emparait, pendant sa route rétrograde, de deux bâtiments ennemis, d'une corvette d'abord qui portait des dépêches à l'armée anglaise d'Égypte ; puis, le 24 juin, de ce fameux vaisseau *le Swiftsure,* de 74 canons, auquel Linois avait eu affaire au commencement de la guerre de la Révolution, lorsqu'il commandait la frégate *l'Atalante.* Le capitaine Hallowel, du *Swiftsure,* essaya vainement d'échapper à *l'Indivisible* et au *Dix-Août,* en courant vent arrière sous toutes voiles; une fois atteint, il se défendit bravement, mais les chances n'étaient pas égales, et il finit par se rendre, pour éviter d'être coulé bas. Peu de jours après, Ganteaume mouilla dans le port de Toulon avec son escadre et ses prises. Ce fut ainsi que se termina cette campagne célèbre, divisée en trois actes, dans laquelle successivement sept, puis quatre vaisseaux français s'étaient glissés, avaient tenu la mer au milieu d'une forêt de mâts ennemis, les avaient plus d'une fois vus de très près, et définitivement, sans s'être laissé entamer d'une seule voile de guerre, avaient amené au port un vaisseau de ligne et plusieurs bâtiments anglais. Après tant de malheurs que l'on a vu essuyer à la marine française depuis la Révolution, il ne faut pas se hâter de blâmer Ganteaume d'avoir manqué d'audace, surtout si l'on songe qu'en l'état du personnel où était encore cette marine, l'audace, disons mieux la témérité que semblait exiger d'elle Bonaparte, devait fatalement aboutir à Trafalgar.

Elle progressait pourtant à vue d'œil cette marine, si longtemps malheureuse, elle se formait comme auparavant les troupes de

[1] Mathieu-Dumas, *Précis des événements militaires*, etc.

Pierre-le-Grand lorsqu'elles apprenaient à vaincre en se faisant battre par les Suédois, et il eût suffi maintenant d'un homme au sommet de l'État qui la comprît, qui comprît les instincts et les souvenirs maritimes du pays, pour la relever tout à fait. Quelques événements à jamais glorieux pour elle, qui précédèrent immédiatement la fin de la guerre de la République, le prouvèrent et au-delà. Enfin le nouveau pavillon, après avoir été dix ans le linceul qui enveloppe des morts héroïques, allait devenir l'étendard qui ombrage des fronts victorieux.

Le contre-amiral Linois, de retour à Toulon, avant le gros de l'escadre, avec trois vaisseaux et une frégate chargés de malades, venait d'en repartir, avec des équipages frais, quand le contre-amiral Ganteaume y rentra définitivement. Sa destination ultérieure paraissait être encore l'Égypte, dans les plans du premier consul, qui n'était pas alors instruit des derniers événements de ce pays; mais il devait d'abord se rendre à Cadix, pour y rallier une escadre espagnole et les six vaisseaux que la cour de Madrid s'était engagée à donner à la France en vertu du traité de fondation du royaume d'Étrurie, vaisseaux que le contre-amiral Dumanoir-le-Pelley était allé déjà pour recevoir. Linois, sorti de la rade de Toulon le 13 juin 1801, reçut, aux îles d'Hyères, sur ses vaisseaux, quinze cent cinquante-neuf hommes de troupe, commandés par le général de brigade Devaux, passa, suivant ses instructions, à Marseille dont le port était bloqué par une grosse frégate anglaise à laquelle il donna une chasse de trente heures, revint devant ce port favoriser la sortie d'un convoi de quarante voiles pour l'approvisionnement de Toulon, et cingla ensuite sur Cadix. Chemin faisant, il captura en premier lieu un bâtiment génois amariné la veille par les Anglais. Au moment de passer le détroit, il en fut repoussé par les vents d'ouest, et, rentré dans la Méditerranée, il s'empara encore, le 3 juillet, devant Malaga, de deux bâtiment ennemis, dont l'un, escortant l'autre richement chargé, était la corvette *la Speedy* de 24 canons, commandée par le capitaine, depuis lord et amiral Cochrane. Le 4, au matin, une brise du nord-est lui per-

PLAN DE LA BAIE DE GIBRALTAR ET DU COMBAT D'ALGÉSIRAS

Communiqué par M. le Vice-Amiral de Linois

Fort St Philippe

Tour

Gibraltar

Tour

Vieux Môle

Môle neuf

Port des Anglais

Tour d'Europe

Petite pointe d'Europe

Grande pointe d'Europe

Renvois.

Division française

A... Formidable } B... Desaix } C... Indomptable } *dans leur 1.re position* A' B' C' } *les mêmes échoués*

D D D *Chaloupes canonnières espagnoles dans leurs diverses positions*

E. *Frégate la Muiron*

Division anglaise

F G H *arrière-garde* (*2.e position de* G' H')

I K L *avant-garde* (L *échoué et pris*)

M... *Frégate*

N... *Lougre*

mettant de donner dans le détroit, Linois aperçut, sous la côte ibérienne, un bateau espagnol portant pavillon français, expédié par le contre-amiral Dumanoir, pour le prévenir que sept vaisseaux de ligne, une frégate et un lougre anglais bloquaient le port de Cadix. C'était l'escadre du contre-amiral Saumarez, un des hommes les plus éminents par les talents et le courage de la marine britannique, qui était partie de Plymouth le même jour que la division française avait fait sa sortie de Toulon. Linois était en outre avisé que l'escadre de Waren, ayant eu connaissance de cette sortie par la frégate chassée de devant Marseille, le poursuivait avec l'intention de l'engager entre deux feux. Le contre-amiral français, n'avait plus devant lui, pour essayer d'échapper à ce péril, que la baie même de Gibraltar ou d'Algésiras, sur la côte méridionale de l'Espagne, et sur les bords demi-circulaires de laquelle sont assises, à deux lieues environ en face l'une de l'autre, ces deux villes jadis sœurs, maintenant ennemies : il n'hésita pas à s'y jeter, et, à cinq heures du soir, repoussant les conseils du capitaine du port qui, en lui indiquant les quinze à dix-huit brasses de fond, l'aurait trop éloigné du rivage et ainsi exposé à être doublé, comme Brueys à Aboukir, il mouilla provisoirement par les dix à douze brasses, près de la ville espagnole, laquelle se montre ouverte, au bas d'une colline, sur la côte occidentale de la baie, tandis que la ville anglaise s'abrite aux pieds de l'inaccessible et redoutable promontoire dont elle prend le nom et qui lui sert de forteresse. La journée fut employée à reconnaître la position la plus avantageuse pour chacun des bâtiments dans la ligne d'embossage projetée, ligne qui devait être soutenue, à l'extrémité droite ou sud, par une batterie de sept pièces de 24 et de 18, établie sur un écueil appelé l'île Verte, et à l'extrémité gauche ou nord, par une batterie de la côte, dite batterie de Sant-Yago, de cinq pièces de 18. Le lendemain, Linois, bien secondé par ses capitaines et par le général Devaux, mais fort mal par les Espagnols, s'était mis à l'exécution de ce projet, dès avant le lever du jour, lorsqu'à sept heures du matin, au moment même où, par un inexpli-

cable retard, il recevait de terre le premier avis que l'escadre anglaise avait passé le détroit pendant la nuit, à la faveur d'un vent du nord-ouest, il aperçut celle-ci qui doublait la pointe de Carnero, à l'entrée de la baie de Gibraltar, du côté de l'Océan, et s'avançait pour l'écraser. Quoique ses premières dispositions fussent à peine achevées, et que le temps lui manquât pour rectifier sa ligne d'embossage; quoique les Espagnols l'eussent abusé sur l'état de leurs batteries, au point de lui affirmer qu'il pourrait compter sur toute l'énergie de leur secours, tandis qu'au contraire, servies par des milices, dépourvues de poudre ou n'ayant que de la poudre mouillée, on ne les verrait bientôt lancer qu'une seule bombe vide; quoique tout enfin semblât se conjurer contre lui, Linois, qui voyait Saumarez venir avec le dessein d'imiter contre lui la manœuvre de Nelson à Aboukir, ressentit une prudente inquiétude, mais, homme de sang-froid autant que de courage, il ne fut pas troublé. Le contre-amiral avait présent à l'esprit la journée d'Aboukir, mais pour en éviter les fautes : car, ainsi qu'il l'écrivait deux jours après au ministre de la marine, « les exemples de nos malheurs sont de grandes leçons que l'on ne doit point oublier[1]. »

Saumarez, ayant détaché un de ses vaisseaux, *le Superb*, à l'embouchure du Guadalquivir, sur la côte océanienne de l'Espagne, n'arrivait qu'avec six vaisseaux, *le César*, de 84 canons, portant son pavillon et ayant pour capitaine sir Jahleel Brenton[2]; *le Pompée*, de 84, vaisseau pris à Toulon, capitaine Sterling; *le Spencer*, de 84, capitaine Darby; *l'Audacious*, de 74, capitaine Pead; *le Vénérable*, de 74, capitaine Hood; *l'Annibal*, de 74, commodore Ferris, la frégate *la Perle*, armée de 40 canons, plus triste souvenir de Toulon même que *le Pompée*, et enfin un lougre de 10 ou 16 canons. L'amiral anglais, voyant que la division française était encore mouillée trop loin de la côte pour que sa ligne fût suffisam-

[1] Lettre du contre-amiral Linois au ministre de la marine, datée d'Algésiras, le 19 messidor an IX (8 juillet 1801), dans *les pièces justificatives du tome VII de Mathieu-Dumas*, pages 275 à 278.

[2] C'était le frère du capitaine Brenton, auteur d'une *Histoire navale* d'Angleterre.

ment flanquée, ne douta plus qu'il ne donnerait dans cette journée le pendant d'Aboukir, et disposa ses vaisseaux, *le Vénérable* en tête, dont le capitaine connaissait l'ancrage de la baie, de manière à passer du côté de l'île Verte, entre cette ligne d'embossage et la terre, pour forcer Linois à capituler, ou pour l'anéantir entre deux feux.

A ce moment en effet la ligne française, inférieure de plus de moitié, et non encore entièrement formée, se montrait surtout vulnérable du côté de l'île Verte, c'est-à-dire de droite à gauche ou de sud à nord. *L'Indomptable*, de 80 canons, capitaine Moncousu, n'ayant pas eu le temps de prendre son poste de manière à être soutenu par la batterie de l'île Verte, était masqué par *le Desaix*, de 74 canons, capitaine Christi-Paillière, et se voyait précédé, au lieu de se voir suivi, par la frégate *le Muiron*, de 40 canons, capitaine Martinencq, qui prolongeait la ligne dans le sud; tandis que *le Formidable*, de 80 canons, monté par Linois, ayant pour capitaine de pavillon Laindet-Lalonde, formait l'extrémité droite, du côté de la batterie de Sant-Yago, côté qui n'aurait pas paru à Saumarez moins accessible que l'autre, si Linois n'eût déjà posté son vaisseau assez près de terre.

Ni l'immense supériorité des forces ennemies, ni le désordre actuel de ses vaisseaux, n'empêchèrent Linois de faire immédiatement le signal de branle-bas du combat, suivi presqu'aussitôt de celui d'ouvrir le feu. Les vents variaient du nord au nord-ouest. Après avoir essayé de faire dans les moments rapides qu'il avait eus devant lui, tout ce que la prudence et l'intelligence commandaient, il s'en remit à quelque heureuse circonstance dont il profiterait, à un éclair dans la chaleur de l'action, mais, tout d'abord, à l'intrépidité de ses équipages, appuyée sur son expérience, du soin de faire oublier par les succès de la fin les inconvénients du début.

A huit heures un quart, l'ennemi étant à portée et la batterie espagnole de l'île Verte ne tirant pas, ou ne faisant qu'un feu dérisoire[1], la frégate *le Muiron* n'hésita pas à commencer le sien

[1] L'amiral Linois dit, dans son *rapport public*, inséré au *Moniteur*, « Qu'à huit heures un quart la batterie de l'île Verte tira sur l'ennemi, » et dans plusieurs autres endroits, il garde

par babord, ayant ses amarres de poste et des grelins disposés pour présenter son travers aux Anglais, dans les diverses situations qu'exigerait le combat. Dirigée par le capitaine, depuis contre-amiral Martinencq, avec une intelligence supérieure, cette généreuse frégate, sur laquelle servait, en qualité d'aspirant de seconde classe, le futur vice-amiral de Rigny, soutint avec une fermeté merveilleuse le premier choc de l'ennemi. Cependant, les Anglais, que ne pouvaient suffisamment arrêter cet obstacle, laissant au besoin *le Vénérable* aux prises avec *le Muiron* et la batterie de l'île Verte, poursuivaient leur manœuvre, favorisée encore par le vent; et une partie de leurs vaisseaux, *le Pompée* particulièrement, gouvernaient de manière à remonter la ligne française par le côté de terre dans toute sa longueur, de droite à gauche, tandis que d'autres la serraient vivement au feu par le côté du large.

Aussitôt Linois a jugé de l'extrémité de son danger, et, saisissant sur les neuf heures et demie du matin, avec autant de promptitude que de précision, la secourable circonstance d'un ramollissement dans la brise, qui varia au nord-est et à l'est-nord-est, il donna à ses vaisseaux le signal de couper leurs câbles, et de s'échouer, en dérivant tout doucement sous leurs focs et leurs voiles d'étai [1]. L'ennemi, ne comprenant rien à cette audacieuse manœuvre, ou ne croyant pas à son succès, continua sa route pour

des ménagements *publics* avec les Espagnols ; mais on en trouve le secret, ainsi que le rétablissement de la vérité tout entière dans la lettre confidentielle adressée par lui au ministre de la marine, le 19 messidor an IX (8 juillet 1801), donnée par le général Mathieu-Dumas dans les pièces justificatives du tome VII de son *Précis des événements militaires*. Linois dit dans cette lettre : « Je crois devoir, *par politique, dissimuler en ce moment l'indignation et la méfiance que m'inspire la conduite des Espagnols depuis mon arrivée dans cette rade* : je ferai même plus, car *je me propose*, quand j'aurai rassemblé les documents qui me sont nécessaires pour vous faire un rapport raisonné et circonstancié de notre combat, *de donner des éloges à nos alliés pour la manière dont ils nous ont secondés ; mais* il est constant, citoyen ministre, qu'il y avait trente heures que j'étais mouillé à Algésiras, quand j'ai été attaqué. *L'on m'avait assuré que les batteries étaient parfaitement en état ;* j'en avais visité une qui m'avait paru telle, *mais cependant, pas une bombe n'était chargée. On ne put, pendant l'action, lancer qu'une seule bombe vide. A l'une des batteries, il manquait de la poudre ; à l'autre, la poudre était mouillée. Des troupes de milices étaient seules chargées de ce service important pour nous*, et si le général Devaux ne se fût pas transporté à terre, ces batteries ne nous eussent peut-être été *d'aucun secours.* »

[1] C'est à tort que plusieurs relations ont dit que *le changement de vent contraria la ma-*

doubler ; ce devait être sa perte. Toutefois, le calme se faisant de plus en plus et les manœuvres des vaisseaux français étant déjà endommagées par le feu des vaisseaux anglais, le mouvement d'abattée fut fort long et inégal, ce qui exposa les bâtiments de Linois à souffrir d'assez graves dommages. *Le Desaix*, en s'échouant le cap à terre, eut à soutenir les enfilades de plusieurs vaisseaux ennemis, auxquels le capitaine Christi-Paillière, merveilleusement aidé de son second, le capitaine de frégate Troude, répondit en homme qui avait appartenu à l'ancienne marine. *L'Indomptable*, que commandait aussi un officier de l'ancien corps, destiné à trouver une mort glorieuse dans ce jour, *l'Indomptable*, où brillaient à la fois auprès de Moncousu, le capitaine en second Lucas et le lieutenant de vaisseau, depuis contre-amiral Collet, tout en combattant avec ardeur deux et même jusqu'à trois adversaires, vint à bout de s'échouer sur la pointe nord-est de l'île Verte; mais, comme il ne put leur présenter immédiatement son travers, sa position devint extrêmement critique; néanmoins, le valeureux Moncousu, debout sur son banc de quart, et trouvant un admirable intermédiaire de ses ordres dans le capitaine Lucas, ne laissa pas un instant ralentir le feu magnifique qu'il servait des deux bords. Quant au *Formidable*, ayant à lutter à la fois contre *le Pompée* et *le Vénérable*, qui était revenu pour prendre rang, il supporta plusieurs bordées par la hanche, mais sans suspendre sa hardie manœuvre; de sorte que, sur les onze heures, il avait lui-même touché le fond, en présentant le travers presque au large et l'avant à *l'Annibal*, chef de file de la ligne ennemie, lequel s'échoua au même moment et près de là, en cherchant à passer entre la côte et le vaisseau-amiral français.

Dès lors, toutes les conditions du combat furent changées; et Saumarez qui, une heure auparavant, s'était cru si près du succès, que

nœuvre du contre-amiral Linois. « Je ferai observer, au contraire, nous dit cet officier général, dans une note manuscrite qu'il nous a communiquée, en rectification de ces relations, que ce fut précisément cet heureux changement dont je profitai, qui me rendit possible cette manœuvre qui sauva ma division, en m'évitant d'être doublé. »

déjà, par le conseil de son capitaine de pavillon, il avait songé à envoyer notifier aux habitants d'Algésiras une sommation de lui abandonner les vaisseaux français, en promettant d'épargner la ville, dut changer tout son système d'agression, ou plutôt pour secourir *l'Annibal*, ainsi que *le Pompée*, près de tomber dans la même situation, il dut autant penser à se défendre qu'à attaquer. Renonçant donc à son plan de doubler la ligne française, il résolut de s'emparer de la batterie de l'île Verte, qui n'avait pour ainsi dire pas encore brûlé une amorce et paraissait même abandonnée par les miliciens espagnols chargés de la défendre. Déjà un vaisseau anglais avait mis ses embarcations à la mer pour en aller prendre possession, quand le capitaine Martinencq, ayant suivi le mouvement d'échouage avec sa frégate *le Muiron*, se hâta, à l'aspect de la nouvelle manœuvre des ennemis, de faire prendre les devants par les canots qui, sous la conduite des aspirants Joursin et Gauthier, déposèrent sur l'île Verte cent trente soldats, commandés par le capitaine Balancourt, qu'il avait à son bord. Cette prompte détermination empêcha à l'instant les Anglais d'aborder. Mais, comme il n'y avait dans la batterie espagnole ni poudre ni rien de ce qu'il fallait pour le service des canons, Martinencq y fit passer encore quatorze chefs de pièces, des refouloirs, deux milliers de poudre, en un mot tout ce qui était nécessaire pour la remonter. Le capitaine Christi-Paillière y envoya aussi quelques secours du *Desaix;* et cette batterie, sous la direction du brave capitaine Balancourt, causa bientôt les plus grands ravages aux ennemis : elle coula un de leurs canots chargés d'hommes, en brûla un autre, et fit surtout un feu terrible sur *le Pompée* qui, ayant définitivement touché les bas-fonds vis-à-vis de l'île Verte, se trouvait en outre en butte aux coups de la frégate *le Muiron* et à ceux de *l'Indomptable*. Dans cette situation désespérée, ce vaisseau amena son pavillon[1]; mais le capitaine Sterling ne se crut pas engagé par

[1] Il n'est pas dit un mot dans le récit de M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, de ce nouveau plan de Saumarez de s'emparer de l'île Verte ; on y relate à peine le rôle de Martinencq, de sa frégate, et des hommes débarqués. Contrairement au rapport du contre-

là, comme naguère le brave L'Hermitte sur la *Preneuse ;* et bientôt, aidé de la brise et d'un peu de marée, secouru en toute hâte par des embarcations arrivant de Gibraltar, il releva *le Pompée*, le fit remorquer, força de voiles, et sauva, sinon son honneur, du moins son vaisseau. Deux canots, chargés de fusils et de sabres, qu'il avait abandonnés dans sa fuite, tombèrent au pouvoir des marins de la frégate *le Muiron*. Sur la gauche des Français, la batterie de Sant-Yago n'étant pas mieux servie par les Espagnols que ne l'avait été, sur la droite, celle de l'île Verte [1], le général Devaux s'y précipita avec des troupes qu'il avait fait demander au *Desaix*, et, de ce moment, elle rendit des services importants à la division française, particulièrement au *Formidable* qui tirait à faire amener *l'Annibal*, monté par le second commandant de l'escadre britannique, tandis que Saumarez, avec plusieurs de ses vaisseaux, le lui disputait. Il était midi, et le combat, qui n'avait pas discontinué un moment depuis huit heures un quart du matin, prit un degré d'acharnement qu'explique suffisamment la rage dont les Anglais étaient saisis en se voyant sur le point d'essuyer leur première défaite en escadre depuis le commencement de la guerre, et cela avec six vaisseaux contre trois. Les Français ne mettaient pas moins d'ardeur à compléter leur victoire que les ennemis à la leur disputer. Elle leur avait déjà coûté le capitaine de *l'Indomptable*, le digne Moncousu, tombé sur son gaillard, et auquel avait succédé, de ma-

amiral Linois qui dit positivement que *ce fut devant le feu de la batterie de l'île Verte et devant celui de l'Indomptable, que le Pompée amena pavillon*, M. Thiers, refaisant d'un bout à l'autre le combat avec des documents qu'il ne cite pas et en tout cas erronés, *dit que ce fut devant le Desaix*. Et pourtant nous croyons savoir que M. Thiers, lui aussi, a visité l'amiral Linois pour le consulter ; mais il nous semble avoir tenu bien peu de compte de ses renseignements.

[1] La plupart des relations, y compris celle du général Mathieu-Dumas, parlent des sept chaloupes canonnières espagnoles qui, sous la protection de la batterie de Sant-Yago, auraient servi à fermer la gauche de la ligne française après son échouage, et pris une part très vive à l'action. Le contre-amiral Linois, par suite de ce ménagement que la politique l'obligeait à garder vis-à-vis des alliés, et dont il parle dans la lettre précédemment citée, a effectivement dit *dans son rapport destiné à la publicité*, « que sept chaloupes canonnières espagnoles prirent une part si vive à l'action, que cinq d'entre elles furent coulées, *ou mises hors de combat*. » Mais, dans une note rectificative écrite de sa main, nous lisons : « Ce qui est relatif aux sept chaloupes canonnières est inexact ; elles ne combattirent à peine que la première heure de l'action, elles allèrent s'échouer à terre, et ne pouvaient aller autrement. »

nière à ce qu'on ne s'aperçût pas de sa mort, le capitaine de frégate Lucas; elle leur coûta encore le non moins digne capitaine de pavillon du *Formidable*, le valeureux Laindet-Lalonde, qui, malgré une grave blessure déjà reçue au commencement de l'action, continuait à faire exécuter les ordres de l'amiral, quand, lui aussi, il fut renversé mort sur son banc de quart. Belles morts, celles-là! et plus superbes à rappeler que celle de Brueys sur le banc de quart de *l'Orient*: car elles étaient couvertes par des pavillons victorieux. Le lieutenant Touffet prit la place de Lalonde. Le bruit s'étant répandu, dans l'entre-pont du vaisseau-commandant, que Linois était à son tour très grièvement blessé, et l'équipage s'en montrant au désespoir, il fallut que le contre-amiral descendît un moment dans les batteries pour rassurer ses artilleurs; et ce fut alors que, pour la première et seule fois de sa vie, il trembla d'être atteint par les projectiles ennemis; « sachant, comme il le disait, qu'un amiral ne doit être blessé que *sur* son pont. » Il vit en ce moment des choses admirables de courage et de dévouement, des actes de sang-froid et d'héroïsme dignes de mémoire. Là, c'est un vieux canonnier qu'il aperçoit faisant un mouvement de bascule sur sa pièce, à qui il demande pourquoi il ne tire pas, et qui lui répond : « Général, est-ce qu'à l'école du tir on ne commande pas d'attendre que l'on puisse ajuster pour tirer? La fumée m'empêche d'ajuster. » Au même moment, la fumée s'étant dissipée, il ajuste, tire et ravage les manœuvres de l'ennemi. L'amiral, ému, pleurant presque d'admiration devant ce beau sang-froid, se jette dans les bras du vieux brave et lui donne l'accolade en présence de tout le monde. Qu'on juge de l'enthousiasme! Ailleurs, c'est un chef de pièce, nommé Caselin, qui, ayant perdu cinq de ses hommes, ne cesse pas de tenir bon à son poste. « Que peux-tu faire? lui demanda l'amiral. — Me battre, répondit-il; je serais seul, que je servirais encore ma pièce. »

Tant de persévérance et de courage devaient avoir leur récompense : *l'Annibal*, ayant vu crouler sa mâture, essuyant à la fois le feu du *Formidable*, celui du *Desaix*, qui pendant toute l'action s'était fait

remarquer par une belle précision, et celui de la batterie Sant-Yago, dut enfin se résigner à baisser pavillon, mais sans espérance de pouvoir le relever par quelque manquement aux lois de la guerre, comme avait fait *le Pompée*. Toutefois encore, ce ne fut pas sans une bassesse de la part du commodore Ferris qui, abandonnant tous ses hommes dans la détresse, s'enfuit sur une petite yole après avoir amené. Linois, indigné d'une telle conduite, tant à son propre égard qu'à l'égard des Anglais abandonnés eux-mêmes, ordonna de tirer sur le fuyard qui fila si vivement sur Gibraltar, qu'on ne put l'atteindre. *L'Annibal* resta au pouvoir des Français. Les vaisseaux de Linois avaient beaucoup souffert sans doute dans leur mâture et dans tous leurs gréements, mais ceux de Saumarez étaient bien autrement maltraités : trois d'entre eux avaient perdu leurs mâts de hune; *le Pompée,* déjà retiré à Gibraltar, n'offrait plus qu'une misérable carcasse et pouvait être considéré comme entièrement perdu. Si la division française comptait deux cents morts et trois cents blessés, l'escadre britannique avait perdu quinze cents hommes tant tués que prisonniers. Malgré cela, Saumarez ne pouvait se résigner à quitter le champ de bataille sans tenter un suprême effort : il coupa à son tour ses câbles, et essaya de se rapprocher; mais ce fut en vain; les vaisseaux qui lui restaient avaient trop souffert dans leur mâture, dans leur voilure, dans tous leurs gréements, pour réussir. A deux heures et demie, il fit cesser le feu, et donna le signal de laisser arriver pour le mouillage de Gibraltar. Il fut bien heureux d'avoir ce port tout près de lui pour aller s'y réparer et y abriter son humiliation. Jamais on n'avait vu pareille chose, jamais les Français, dans les plus mauvais jours de leur marine, n'avaient présenté ce spectacle qu'offraient les Anglais à l'étonnement du monde : six vaisseaux battus par trois.

Le mérite et la gloire de Linois étaient immenses. Et pourtant le premier consul, si plein d'une juste munificence quand il s'agissait de son armée de terre victorieuse, ne donna au contre-amiral d'autre témoignage de sa satisfaction qu'un sabre d'honneur, absolument comme il avait fait à Decrès après la prise de son vaisseau *le Guil-*

laume-Tell. Quatre grenades d'honneur pour tant d'intrépides canonniers, six haches d'abordage pour tant de hardis et intelligents matelots, de modiques pensions pour les veuves ou enfants des deux commandants tués sur leur banc de quart, un brevet de capitaine de vaisseau et un brevet de capitaine de frégate, obtenus, non sans peine, par Linois, l'un pour Troude, l'autre pour Touffet : voilà à peu près tout ce que Bonaparte jugea à propos de faire pour la division qui venait de remporter, dans les conditions les plus désavantageuses, contre une escadre, la première victoire navale des Français depuis la Révolution. Et, chose à peine croyable, l'homme éminent par les talents et la valeur qui avait obtenu ce signalé succès, qu'aucun autre du même genre ne devait suivre sous le Consulat ni sous l'Empire, n'avança ni d'un pas, ni d'un grade durant toute la période consulaire et impériale; tandis que les plus effrayantes médiocrités qui n'offusqueraient ni le petit esprit, ni la basse jalousie de Decrès, déjà désigné comme prochain ministre de la marine, seraient chargées de la conduite des flottes dans les circonstances les plus décisives[1].

Mais si le premier consul ne tint que médiocrement compte de la victoire d'Algésiras et en récompensa peu dignement les héros, il n'en fut pas de même du pays, qui en sentit vivement la portée et la gloire. Un frémissement d'enthousiasme se répandit sur toute la côte française de la Méditerranée et de l'Océan. Le vainqueur d'Algésiras fut salué par les poëtes, comme, à l'ouverture de la guerre de l'indépendance d'Amérique, le vainqueur d'Ouessant, son premier

[1] Au reste il eût été difficile au grand capitaine de terre, qui devait un jour entraîner tous les équipages des vaisseaux à la suite de ses armées continentales jusqu'au fond des steppes de la Russie, de comprendre un homme d'une franchise fort peu en rapport avec les courtisaneries de Decrès, un homme qui, dans la triste prévision du sort que l'on réservait à la marine au moment où elle semblait renaître, traçait ces lignes caractéristiques de la situation navale de la France : « Depuis trois mois, écrivait Linois, dans le mois même de sa victoire, au ministre, depuis trois mois, époque de notre départ de Brest, nous sommes presque toujours à la mer, chassés ou chassant, par conséquent le boute-feu à la main. L'exercice continuel du canon et les simulacres d'abordage ont tellement accoutumé nos braves à toutes les circonstances du combat, que lorsqu'ils s'y trouvent, il leur semble être à l'exercice. *Si l'on désorganise ces équipages avec lesquels j'entreprendrais l'impossible, ils perdront cet esprit militaire qui les a fait vaincre, et il n'en faudra plus attendre le même succès.* »

maître : gloire également modeste et trop peu appréciée. On crut, et ce pouvait être, que la victoire d'Algésiras était le signal de résurrection de la marine nationale. Bonaparte et son prochain ministre manquèrent seuls à la tâche.

La campagne de Linois n'était pas terminée ; il lui fallait encore sortir de la position où il était, dans une rade ouverte, pour gagner Cadix, et cela en présence de Saumarez qui, impatient de se venger, se renforçait du vaisseau *le Superb* et pressait les réparations de ses autres bâtiments dans un arsenal parfaitement approvisionné ; tandis que son adversaire ne trouvait dans Algésiras aucuns matériaux, aucuns moyens pour se regréer. Néanmoins, deux jours suffirent à Linois pour relever ses vaisseaux échoués et les remettre, tant bien que mal, en état de reprendre un moment la mer avec la remorque de l'escadre espagnole qu'il attendait de Cadix, où il avait immédiatement annoncé sa situation. Observant avec une longue vue tous les travaux des Anglais à Gibraltar, il calculait que si cette escadre arrivait promptement, comme elle le pouvait, celle de Saumarez ne serait pas encore réparée ni capable de sortir. Mais le secours était urgent. On apprenait, d'un côté, qu'une nouvelle escadre britannique se dirigeait sur Gibraltar, et, de l'autre, que l'ennemi, dans sa soif de vengeance, méditait, contre la division française, des moyens incendiaires réprouvés par les nations civilisées, abandonnés par la République depuis la fin de la Terreur[1]. Ce-

[1] Saumarez a protesté, dans une lettre, contre le bruit généralement répandu qu'il avait des fourneaux à chauffer des boulets sur ses vaisseaux, et M. de La Roquette, dans une excellente biographie raisonnée de cet amiral, dit qu'en effet aucun document contemporain, même français, n'ose lui imputer ce dont l'accusait la rumeur publique. Mais M. de La Roquette n'a consulté, en fait de documents français, que le rapport du contre-amiral Linois sur le combat d'Algésiras, et paraît n'avoir eu connaissance ni des lettres de celui-ci, que l'on trouve dans le tome VII de Mathieu-Dumas, lettres où l'amiral parle positivement des projets incendiaires de l'ennemi, ni du rapport de Troude sur le combat du *Formidable* inséré au *Moniteur*, dans lequel ce capitaine dit en toutes lettres que *les Anglais tiraient à boulets rouges*, et ajoute, en parlant de l'explosion des deux vaisseaux espagnols dont nous nous occuperons tout à l'heure : « Je les soupçonnais anglais, présumant que l'incendie avait pour cause *les fourneaux qu'ils avaient pour rougir leurs boulets.* » Quant à M. Hennequin qui n'en parle pas, dit M. de La Roquette, *quoique si bien placé pour connaître la vérité*, nous croyons que M. Hennequin, si bien placé qu'il fût, ne peut jamais être pris au sérieux, si ce n'est, sous toutes réserves encore, dans les notices directement com-

pendant, de Cadix, on ne bougeait pas, quoique le contre-amiral français Dumanoir-le-Pelley, présent dans ce port, fît tout ce qu'il put pour décider les Espagnols à sortir. Ce n'était pas que le brave et habile Mazarredo, l'un des marins les plus consommés de l'Europe [1], fût de mauvaise volonté pour les Français; au contraire, dans sa campagne avec Bruix, il leur avait marqué toutes ses sympathies [2]. Ces funestes retards venaient de la lenteur proverbiale du cabinet de Madrid, qui déjà, durant la guerre d'indépendance d'Amérique, avait été nuisible aux plans de d'Orvilliers, dans la campagne de 1780; c'étaient des ordres suivis de contre-ordres continuels, lesquels mettaient dans tout leur jour le désavantage des coalitions et la difficulté de faire concourir à l'objet le plus important et le plus utile pour la cause commune les forces disponibles des diverses puissances, particulièrement les forces navales; les cabinets voulant avoir tout prévu, et laissant rarement à ceux qui sont chargés de l'exécution la latitude nécessaire pour se décider librement selon les circonstances. Un autre grave inconvénient de la position de Linois à Algésiras, c'est que le commandement de l'escadre de Cadix, avec laquelle il avait mission de se réunir, était confié, dans la personne du lieutenant-général don Juan de Moreno, à un vieillard qui avait eu son mérite sans doute, et qui dernièrement même encore s'était bien comporté à la défense du Ferrol, mais enfin à un vieillard en qui les forces, sinon le cœur, déclinaient à vue d'œil. Comme il arrive souvent, à cet âge, aux têtes les mieux organisées, don Juan de Moreno, de bon conseil dans le cabinet, hésitait, tâtonnait quand il fallait agir; et, le choc une fois venu, sa tête n'y était plus. Les éloges que

muniquées, lui qui, dans la biographie de Collet, place le combat d'Algésiras *avant* l'expédition d'Égypte.

[1] Cette opinion sur Mazarredo était celle que manifestait Trogoff, dès 1793, dans sa correspondance avec Dalbarade.

[2] L'amiral Linois avait pu croire, avant son arrivée à Cadix, à la mauvaise volonté de Mazarredo; mais, éclairé depuis sur sa conduite personnelle, il lui rendit le plus entier hommage. C'est un grand regret pour l'amiral que M. Thiers ait traité avec tant de légèreté, page 126, tome III, de l'*Histoire du Consulat*, un marin du talent et de l'importance de Mazarredo.

lui donna ensuite le contre-amiral Linois peuvent donc être considérés comme des égards dus à l'âge et à de nobles et anciens services, sans qu'il soit même besoin de tenir compte de la nécessité politique qui lui était imposée de ménager les alliés dans ses rapports rendus publics.

Désolé de ces malheureux retards, mais ne désespérant pas de lui-même, Linois prenait ses dispositions pour le cas d'une nouvelle attaque au mouillage; il fortifiait sa ligne d'embossage avec la prise anglaise *l'Annibal*, et serrait du plus près possible la côte pour éviter d'être doublé, lorsqu'enfin, cédant aux entraînantes sollicitations de Dumanoir-le-Pelley, don Juan de Moreno appareilla de Cadix, le 8 juillet, avec les vaisseaux *le Réal-Carlos* et *le San-Hermenegildo*, de 112 canons chacun; *le San-Fernando*, de 94; *l'Argonauto* et *le San-Augustino*, de 74 canon chacun; la frégate *la Sabina*, de 44 canons; ces six premiers bâtiments portant pavillon d'Espagne; *le San-Antonio*, de 74, capitaine Le Roy; les frégates *la Liberté* et *l'Indienne*, de 44 canons chacune, capitaines Proteau et Bourdet; et le brig *le Vautour*, de 14, capitaine Kémel, ces quatre derniers bâtiments manœuvrés par des équipages espagnols, mais commandés par des officiers français et sous le pavillon du contre-amiral Dumanoir-le-Pelley, obéissant à celui de l'amiral d'Espagne.

Cette escadre arriva, le lendemain, au mouillage d'Algésiras, assez tôt pour que les Anglais n'aient pu s'opposer à sa jonction avec la division de Linois, mais trop tard pour pouvoir remorquer celle-ci sans inconvénient, en présence des ennemis qui, à cette vue, précipitaient leurs réparations, pour attaquer les alliés au moment où ils se mettraient en route, embarrassés de leurs remorques. Ce ne fut que le 12 juillet, à une heure après-midi, à cause de la marée[1], que don Juan de Moreno, devenu, par son grade et son ancienneté, le commandant en chef des forces combinées, donna le signal d'appareiller, par un vent d'est, chaque vaisseau sur une

[1] Et non pas le matin, comme le dit M. Thiers, ce qui ferait durer sa marche d'Algésiras à Gibraltar, jusqu'au moment du combat de nuit, un temps impossible.

ancre, qu'il laissa pour plus de célérité; le mouvement des vaisseaux de tête de la ligne espagnole fut suivi successivement par tous les autres vaisseaux, de sorte que l'ordre de bataille naturel se trouva aussitôt formé au vent de la division Linois, qui alors appareilla. Ces divers mouvements furent exécutés de la manière la plus satisfaisante, et tout présageait que l'on arriverait à bon port, quand, vers le soir, à la hauteur de Gibraltar, un calme survint, qui dérangea la marche et retarda fatalement celle de l'arrière-garde des alliés. En ce moment, l'escadre de Saumarez venait d'appareiller à son tour, et s'était rangée en ligne de bataille à une lieue au vent de l'escadre combinée, dans le but de tomber sur la portion de celle-ci, qui, restant en arrière, lui présenterait une chance favorable de revanche. Don Juan de Moreno, selon les lois espagnoles qui prescrivaient à l'amiral de passer sur une frégate en présence de l'ennemi, ayant arboré son pavillon sur *la Sabina*, voulut que Linois se rendît à son bord pour régler, de concert avec lui, les mouvements et les signaux de l'escadre; le contre-amiral français résista autant qu'il put à cette invitation pressante, et ce ne fut qu'avec une répugnance visible qu'il céda enfin, laissant d'ailleurs le commandement du *Formidable* entre bonnes mains; car c'était le brave Troude qu'il y avait appelé, après la mort de son capitaine de pavillon Laindet-Lalonde.

Le jour tombait sensiblement quand les derniers bâtiments de l'escadre franco-espagnole réussirent enfin à doubler la pointe de Carnero, et encore fallut-il renvoyer à Algésiras la prise *l'Annibal* remorquée par la frégate *l'Indienne*. Il n'y avait que deux partis à prendre, ou continuer la route pendant la nuit et risquer d'être attaqué en queue par l'ennemi, ou retourner à Algésiras, en s'exposant à avoir la retraite fermée par Saumarez et à être en outre assiégé par de nouvelles forces navales d'Angleterre que l'on savait être tout près. Le premier parti parut moins dangereux que le second, d'autant que la brise de l'Est, prenant de la consistance, semblait assurer du vent pour la nuit; on l'adopta, et l'on mit seulement en panne un moment pour attendre les deux vaisseaux

les plus arriérés de l'escadre. Après quoi, on se forma dans l'ordre de bataille projeté pour passer le détroit : *la Sabina* marchait en tête, n'ayant que les huniers amenés et le perroquet de fougue cargué, et portant, pour être aperçue dans l'obscurité, les fanaux allumés en poupe et un feu au sommet du mât; les trois vaisseaux de la division Linois, *le Formidable, le Desaix, l'Indomptable* et la frégate *le Muiron*, qui se soutenaient mieux à la mer qu'on n'aurait dû l'espérer sous leur faible voilure, formaient la première ligne de front; le gros des bâtiments de l'escadre composait une seconde ligne de front, au vent à ceux de la division Linois, et étaient disposés de manière à se présenter en bataille sur l'un ou l'autre bord.

Voilà que soudain, à neuf heures du soir, trois coups de canon annoncent à la frégate-amirale que l'ennemi a fait son mouvement d'attaque sur l'escadre combinée. Moreno se plaît encore à douter de l'imminence du péril et à supposer, parce qu'il aperçoit en même temps des feux fort loin derrière lui, que c'est l'amiral anglais au contraire qui donne le signal de retraite. Il continue en conséquence sa marche. Mais à onze heures et demie, par la nuit la plus profonde, le vent ayant considérablement augmenté, une bruyante canonnade dans l'est-nord-est ne lui permet plus de s'abuser. En effet, Saumarez, forçant de voile, vient d'ordonner au *Superb* d'attaquer l'arrière-garde franco-espagnole, et ce vaisseau tout frais, profitant de l'obscurité, a passé entre les deux bâtiments de 112 canons, *le Real-Carlos* et *le San-Hermenegildo*, en leur lâchant toutes ses bordées de tribord et de babord, puis, doublant leur sillage, s'est porté sur *le San-Antonio*, déjà en butte aux coups du vaisseau-amiral ennemi, *le César*. En ce moment une scène se passe, inouïe dans les désastres des marines du monde : les deux vaisseaux espagnols de 112 n'ayant point aperçu à travers les ombres le changement de position du *Superb*, s'imaginent avoir chacun encore ce bâtiment à leur côté, et, croyant le canonner, se foudroient l'un l'autre avec une fureur indescriptible; ils tirèrent même sur *le Formidable* qui, n'ayant que des tronçons de mâts

greffés et de basses voiles, restait en arrière des deux autres de la division Linois, mais qui, attaqué en cet état par cinq vaisseaux anglais *tirant à boulets rouges*, se gardait bien de rendre alors le combat, justement pour éviter les funestes méprises dans lesquelles étaient tombés les deux vaisseaux espagnols. Dans leur aveuglement, ceux-ci en viennent jusqu'à s'aborder; bientôt le *Real-Carlos* est en proie à un épouvantable incendie, qu'avaient peut-être allumé les boulets rouges de l'ennemi, et les flammes qui le dévorent sont poussées avec impétuosité par le vent sur *le San-Hermenegildo;* en peu d'instants le feu gagnant les poudres, ils s'abîment tous deux dans une horrible explosion qui porte la terreur sur chaque escadre, et produit, jusque dans Cadix, l'effet d'un tremblement de terre. Trois cents hommes seulement, de deux mille qui étaient sur ces vaisseaux, échappèrent à la mort à l'aide d'embarcations; le malheur voulut encore que ces restes déplorables vinssent chercher un refuge sur *le San-Antonio*, au moment où ce vaisseau, serré entre *le Superb* et *le César*, qui l'avaient démâté, se voyait réduit à se rendre. L'engagement ayant menacé un instant de devenir général entre les escadres confondues dans la nuit, la frégate de Moreno, reconnue à ses fanaux allumés, avait été vivement poursuivie, et même avait eu plusieurs hommes atteints par les boulets de l'ennemi, ce qui avait alors engagé l'amiral espagnol à éteindre ses feux; mais l'explosion des deux forteresses flottantes ayant suspendu la poursuite des Anglais qui ne savaient trop encore quelles étaient les victimes de ce désastre, *la Sabina* rehissa son feu pour rallier les bâtiments des alliés. Ils se retrouvèrent autour d'elle au point du jour, moins les deux vaisseaux sautés, *le San-Antonio* pris, et un quatrième, dont le glorieux épisode mérite une page à part et répara magnifiquement l'échec de cette nuit d'horreur. Cet épisode fut signalé, sur les cinq heures du matin, à Linois dont l'âme était pleine d'anxiété, par de nouveaux coups de canon que l'on entendait et par une fumée que l'on distinguait dans l'est de l'île de Léon, sur laquelle, comme l'on sait, est située, au nord-ouest, la célèbre ville de Cadix.

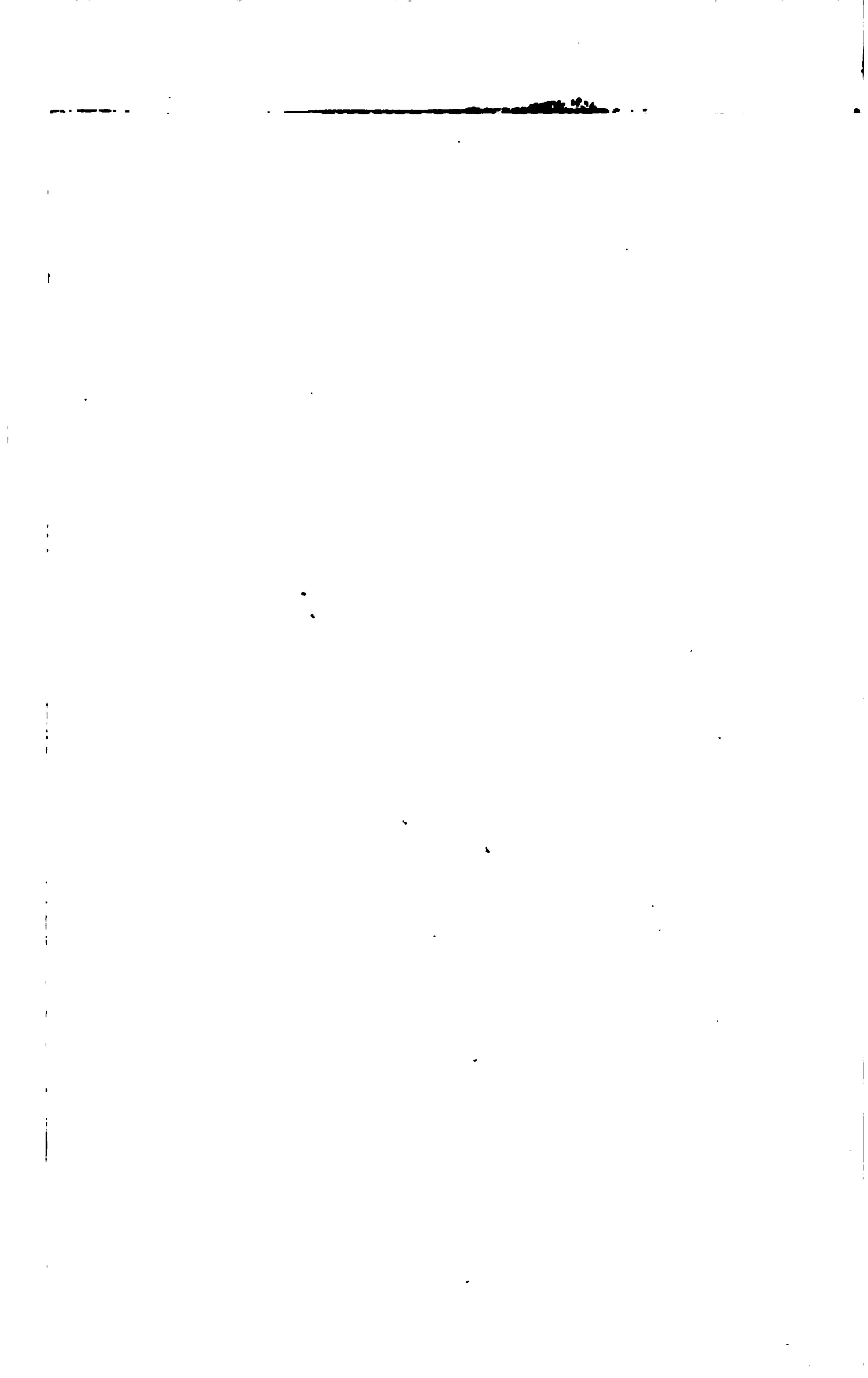
Quels marins, dans les longues veillées du bord, pour s'animer l'un l'autre au service de la patrie par de glorieux exemples; quels pères offrant à l'admiration de leurs fils, destinés à combattre sous le pavillon français, des modèles d'héroïsme, n'ont mêlé cent fois à leurs récits les noms à jamais unis du valeureux commandant Troude et du vaisseau *le Formidable*? « *Glorieux*, selon ses propres expressions, *de la mission honorable de défendre un pavillon déjà couvert de lauriers*, « Troude avait mis la plus scrupuleuse exactitude à se conformer aux ordres de Linois. Lorsqu'il avait vu l'ennemi appareiller en même temps que l'escadre combinée et se tenir au vent de celle-ci, il s'était appliqué à suivre la manœuvre de *la Sabina*, en faisant le plus de voiles possible; mais, n'ayant eu ni le temps ni les moyens de cicatriser les blessures multipliées que son vaisseau avait reçues au combat d'Algésiras, ne possédant pour manœuvrer que des restes de mâts, des lambeaux de voiles et un équipage affaibli de cent hommes, il n'avait pu hâter sa marche au gré de ses désirs. Une brise soudain ranimée qui, presque semblable à la bourrasque, cassa le petit mât de perroquet dont il avait fait son petit mât de hune, l'obscurité profonde, l'extinction momentanée des feux de la frégate amirale, tout semblait s'être conjuré pour l'isoler de l'escadre alliée et le perdre. Mais c'était au contraire le génie de la victoire qui l'enveloppait un moment d'ombres mystérieuses pour le faire reparaître bientôt rayonnant d'un plus vif éclat, comme dans l'antiquité ces héros qui s'enfonçaient dans les ténèbres de l'Érèbe pour en ressortir demi-dieux. A minuit, *le Formidable* avait essuyé le feu de cinq vaisseaux ennemis, qui tiraient à boulets rouges[1], sans compter celui des deux malheureux vaisseaux espagnols qui l'avaient un instant canonné, en se canonnant eux-mêmes[2]; mais alors Troude, comme on l'a vu, n'avait répondu à aucun : sage

[1] « Vers minuit, j'essuyai le feu de cinq vaisseaux anglais qui avaient laissé arriver comme nous : ils tiraient à boulets rouges. » (*Rapport de Troude au contre-amiral Linois.*)

[2] « Ils ont tiré l'un sur l'autre et sur mon vaisseau au moment où je prenais le sage parti de fuir un combat où je ne pouvais distinguer l'ennemi. » (*Idem.*)

réserve qui aurait évité trois grandes pertes aux alliés, s'ils l'avaient tous imitée. Toutefois, il fallait se dérober à la rage incendiaire des Anglais; à de tels ennemis on pouvait opposer une ruse de bonne guerre : Troude, voyant que leurs vaisseaux, pour se distinguer entre eux, portaient trois feux de reconnaissance à la corne, en fit hisser de semblables sur *le Formidable*; le moyen réussit, et son vaisseau s'évada, avec perte seulement de trois hommes tués et deux blessés. Peu après, dans son isolement, il fit route pour Cadix, longeant les côtes d'Espagne par le nord et le nord-ouest, et croyant s'éloigner ainsi complétement des escadres qui prenaient le large à l'ouest.

Mais, au point du jour, il se trouva de nouveau atteint par quatre bâtiments ennemis qui avaient suivi sa route. C'étaient *le César*, de 84 canons, toujours monté par le contre-amiral Saumarez, *le Vénérable*, de 74, capitaine Hood; *le Superb*, de même force, capitaine Keate, et la frégate *la Thames*. Maintenant la lumière du soleil éclairait le champ de bataille; amis et ennemis pouvaient se reconnaître : Troude, qui n'avait pas voulu de combat de nuit, en accepte aussitôt un à la face du jour dans les conditions les plus disproportionnées, et s'il compte ses nombreux adversaires, c'est pour examiner d'un coup d'œil prompt et habile, non comment il leur échappera, mais comment il les vaincra. Il semble se rappeler en ce moment décisif le combat du dernier des Horaces, et se dispose à isoler ses ennemis, pour les battre en détail. La frégate *la Thames*, croyant sans doute avoir affaire à un vaisseau prêt à demander quartier, s'approche la première et lui lâche sa bordée en poupe; mais les adroits pointeurs du *Formidable*, par quelques coups de canon de l'arrière, l'ont aussitôt envoyée à distance respectueuse, et la pauvre frégate ne songe plus qu'à se réparer et à servir de remorqueur. Toutefois ce n'est là pour Troude qu'un bien mince débarras. *Le Vénérable*, qui suivait de près *la Thames*, lance sa volée au *Formidable* par la hanche de babord; mais le vaisseau français, ayant manœuvré pour le longer, le serre aussitôt au feu, sans donner le temps aux deux autres vaisseaux de ligne anglais





de venir à son secours; et le combat vergue à vergue, parfois bord à bord, avec la fureur d'un ennemi qui, pour son propre salut, a besoin de vaincre promptement; aux boulets rouges du *Vénérable*, Troude répond par trois boulets à la fois dans chacune de ses pièces; le carnage est horrible sur le pont des Anglais; Troude avait surtout ordonné de viser à démâter son adversaire, et, en moins d'une heure et demie, l'on voit successivement tomber tous les mâts du *Vénérable*. Alors, ce vaisseau ravagé laisse arriver pour opérer sa retraite; mais *le Formidable* a vu son mouvement, le suit, le prend en poupe, l'enfile de ses boulets de long en long, l'achève, et en même temps commence une nouvelle action contre *le César*, son troisième antagoniste qui, se trouvant posté à l'avant du *Vénérable*, est quelque temps obligé de se laisser faire sans répondre, tandis que les canonniers français, grâce à l'heureuse position prise par le commandant Troude, ne lancent pas un seul boulet qui ne porte coup. Troude abandonne *le Vénérable* à la frégate *la Thames* qui vient le tirer de sous son feu en lui donnant la remorque, et s'attache désormais avec plus d'ardeur au *César*. Il a déjà fait payer cher à Saumarez le succès que cet amiral a dû aux ombres de la nuit et à la méprise de quelques vaisseaux des alliés : il va lui apprendre mieux encore qu'il n'y a eu qu'une courte interruption de triomphe, causée par l'imprudence des Espagnols, dans la campagne de la division Linois; et, malgré le pitoyable état des manœuvres et de la voilure du *Formidable*, il tient une demi-heure en échec *le César*, puis lui détache de si épouvantables bordées que ce vaisseau éperdu, tremblant d'avoir le sort du *Vénérable*, s'enfuit et laisse la place au *Superb* qui, campé par la joue du bâtiment français, n'avait encore concouru que secondairement aux efforts de la division anglaise; mais ce vaisseau à son tour, après avoir essuyé quelques bordées, alla rejoindre *la Thames*, *le Vénérable* et *le César*, successivement défaits, qui semblaient se demander mutuellement la remorque; et, à sept heures du matin de la journée du 13 juillet 1801, date mémorable comme celle du 6 du même mois dans les fastes de la marine française, l'habile,

l'héroïque Troude était maître d'un champ de bataille conquis par un vaisseau délabré contre trois vaisseaux et une frégate d'Angleterre. Il n'était pas sûr pourtant que la division ennemie ne reviendrait point à la charge après avoir pansé les plus cruelles de ses blessures; il dut croire même qu'elle profiterait d'un calme plat, qui le laissa sans mouvement à une portée de canon de celle-ci, pour l'assaillir de nouveau. Il activa en conséquence ses préparatifs pour une autre lutte qu'il était loin de vouloir décliner, envoya dans ses batteries tout ce qui lui restait de boulets, tout ce qui pouvait servir de mitraille contre l'ennemi, s'assura que *le Formidable* pourrait encore soutenir une heure de combat, et, rassemblant autour de lui tous ses hommes, équipages et soldats embarqués qui avaient rivalisé de valeur, il leur fit jurer de s'engloutir avec le vaisseau plutôt que d'amener un pavillon que deux fois, en si peu de jours, la victoire avait déployé sur leurs fronts. Mais Saumarez, ayant assez à faire de chercher à sauver ses vaisseaux et à se sauver lui-même, tremblant de voir tomber sur lui l'escadre combinée qui, au bruit du canon, s'était mise en mouvement pour secourir le vaisseau français, se tint pour battu, et retourna le plus hâtivement possible à Gibraltar, abandonnant à qui le voudrait prendre le vaisseau *le Vénérable*, échoué entre l'île de Léon et la pointe de Saint-Roch, à peu de distance de Cadix. L'escadre combinée entra dans ce port, et à deux heures de l'après-midi *le Formidable*, ayant continué sa route, l'y suivit aux acclamations des habitants qui, de la côte et du château de Santi-Petri, une des principales défenses de l'île de Léon et de Cadix, avaient été témoins de ses exploits et saluaient l'un des plus beaux triomphes que jamais ait obtenu la marine d'une nation.

La victoire de la division Linois restait complète; la douloureuse méprise de la rencontre nocturne du détroit était amplement compensée par la dernière défaite de Saumarez qui, d'ailleurs, n'avait pu empêcher ni les sorties, ni la jonction des alliés, ni leur entrée à Cadix. Quoique ses compatriotes, pour faire oublier sous beaucoup de bruit ses deux incontestables défaites, aient ridiculement

exalté sa prétendue victoire nocturne du détroit, et aient voulu lui attribuer, ce que l'on concéderait d'ailleurs volontiers à ses boulets rouges, la destruction des deux vaisseaux espagnols sautés, il n'en restera pas moins avéré qu'il ne put accomplir aucune des conditions de sa mission qui était de tenir les forces navales des alliés bloquées d'un côté et d'empêcher leur jonction de l'autre; il n'en reste pas moins avéré qu'à Algésiras, le 6 juillet, il fut battu avec six vaisseaux de ligne contre trois, avec huit bâtiments contre quatre, et, près de l'île de Léon, le 13 juillet, avec trois vaisseaux et une frégate, contre un seul vaisseau français. Le nom de Troude désormais resterait inséparable de celui de Linois, et quand on parlerait de la gloire de l'un, aussitôt on proclamerait la gloire de l'autre[1].

Ce n'étaient pas là les seuls échecs que l'Angleterre éprouvât du côté de la péninsule ibérienne; elle était attaquée et sur le point d'être vaincue dans son monopole du commerce portugais. Depuis un traité de commerce célèbre, conclu par Methuen, à la faveur de la guerre de la succession d'Espagne, au nom de la Grande-Bretagne, en 1703, avec le Portugal, les négociants de ce royaume jadis si florissant par sa marine et ses colonies, étaient tombés véritablement, comme ils y sont encore aujourd'hui, dans la dépendance des principales maisons de Londres, dont leur propre gouvernement les avait faits simplement les commissionnaires; les marchandises provenant des manufactures anglaises, librement importées, servaient d'objets d'échange pour l'exportation des vins précieux de la côte portugaise, branche de commerce dont la ba-

[1] Documents consultés pour la campagne de la division Linois, en l'an 1801 : — *Rapport du contre-amiral Linois sur le combat d'Algésiras*, inséré au *Moniteur*, et republié tel quel par M. Chassériau ; — *Rapport du contre-amiral Linois sur l'affaire du détroit*, inséré au *Moniteur*, et de plus communiqué en manuscrit par l'auteur (M. Chassériau ne mentionne pas l'affaire du détroit dans son *Précis chronologique*) ; — *Rapport du capitaine Troude au contre-amiral Linois sur les combats du Formidable* (non publié par M. Chassériau), inséré au *Moniteur*, et de plus textuellement communiqué en manuscrit par l'amiral ; — *Lettre particulière de Troude au même*, par l'amiral Linois ; — Nombreuses pièces manuscrites communiquées par le même ; — *Détails relatifs à ces affaires* dans les journaux du temps ; — *Pièces justificatives et récit* (quoique incomplet) *de la campagne de Linois dans le Précis des événements militaires*, de Mathieu-Dumas, tome VII ; — *Récit de M. Thiers dans le Consulat et l'Empire* (pour le réfuter) ; —

lance était toute en faveur des Anglais, tant à cause de l'extension de leur navigation, que des bénéfices immenses qu'ils recueillaient sur les produits; en un mot, le Portugal avait consenti à se faire colonie anglaise. Pour une telle abdication de soi-même, il recevait des secours de l'Angleterre quand il était menacé, et encore celle-ci ne se regardait-elle pas comme rigoureusement tenue de les donner, quand elle ne voyait pas son propre intérêt directement compromis. Pendant la guerre aussi bien que pendant la paix, le gouvernement britannique regardait et traitait les ports du Portugal comme siens; ses flottes y trouvaient un refuge assuré, et le Tage le disputait à la Tamise pour la quantité de vaisseaux anglais qu'il recevait. Une dépendance si étroite n'empêchait pas les Portugais d'être astreints par l'Angleterre à l'humiliation du droit de visite, en qualité de neutres. C'est cet état de choses que Bonaparte avait résolu de faire cesser. Une armée espagnole, que devait suivre de près une armée française, était entrée, au mois de mai 1801, dans le Portugal, que l'Angleterre abandonna à lui-même, après avoir fait seulement mouiller dans ses eaux la flotte de l'amiral Keith, lorsqu'elle se rendait en Égypte; et, dès le 6 juin, le gouvernement portugais signait à Badajoz un traité avec l'Espagne, par lequel il s'engageait à fermer ses ports à tous les vaisseaux anglais. Toutefois, Bonaparte, mécontent que l'on eût fait cette paix sans lui, en adressa de vifs reproches au cabinet de Madrid, et n'en ordonna pas moins à une armée française de se mettre en marche sur le Portugal. L'Angleterre profita de la circonstance pour se faire remettre en dépôt l'île de Madère, le 23 juillet 1801;

Récits des différents historiens de cette période, de M. Bignon, des rédacteurs des *Victoires et Conquêtes (ouvrage souvent très inexact comme chacun sait)*; — *Jame's naval History*; — *Brenton's naval History*; — *Memoirs and Correspondance of admiral Saumarez*; — *Biographie raisonnée de Saumarez*, par M. de La Roquette, renfermant des détails très lumineux, sauf sur la question des boulets rouges, où l'auteur déclare lui-même, d'ailleurs, n'avoir eu connaissance ni du rapport français sur l'affaire du détroit, ni du rapport de Troude; — *Relations des combats d'Algésiras*, *du détroit de Gibraltar et du Formidable*, dans l'histoire de plusieurs batailles navales, depuis 1798 jusqu'en 1813. Paris, Toulon et Brest, 1829. — M. Jurien de la Gravière ne fait aucun récit de ces combats dans ses *Études sur Nelson, Jervis et Collingwood*, en dernier lieu publiées sous le titre de *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*. Il ne s'occupe que des victoires de l'ennemi.

mais c'était un faible et éphémère dédommagement au traité de paix que le Portugal fut obligé de signer avec la République française, à Madrid, le 29 septembre suivant, lequel, retournant au profit de celle-ci le traité de Méthuen, interdisait aux bâtiments de guerre et de commerce anglais tous les ports européens du Portugal jusqu'à la fin de la guerre avec la Grande-Bretagne, les ouvrait au contraire à tous ceux de la France et de ses alliés, assurait des avantages considérables à l'industrie et au commerce de la République, et étendait les limites de la Guyane française, à l'égard de la Guyane portugaise, jusqu'à la rivière de Carapatanuba.

Tant de succès dus à la plus sage politique que Bonaparte ait jamais suivie, c'est-à-dire à celle des deux premières années du Consulat, s'obtenaient pendant que le premier consul, tenant d'une main une épée victorieuse, offrait de l'autre la paix à l'Angleterre. La capitulation, aux mois de juin et d'août 1801, des débris de l'armée française d'Égypte, qui, abandonnés à eux-mêmes, obligèrent pourtant leurs ennemis à les rapporter en France sur leurs vaisseaux, avec armes et bagages, n'était point pour la Grande-Bretagne une compensation suffisante à la perte du Portugal, à la ruine de son commerce et de ses finances, ni à son exclusion de presque tous les ports de l'Europe. La campagne de Ganteaume, l'expédition de Linois surtout et les deux défaites de Saumarez lui présentaient d'inquiétants symptômes de résurrection de la marine française, et semblaient lui présager une époque prochaine où son pavillon cesserait de nouveau de régner sur les mers. Mais quelques autres événements maritimes, qui avaient lieu à la même époque dans la Manche, ne troublaient pas moins la Grande-Bretagne, et allaient peser d'un certain poids sur les négociations entamées.

Bonaparte, voulant tenir l'Angleterre sous la menace continuelle d'une invasion, en attendant qu'il songeât sérieusement à l'effectuer, commençait dès lors à caresser avec passion sa fameuse idée de la flottille et du camp de Boulogne. Il n'y avait pas encore de camp, mais des rassemblements de troupes; quarante mille soldats échelonnés à peu de distance pouvaient être réunis rapidement sur

ce point; ils seraient par la suite le noyau d'un plan beaucoup plus vaste. Le port de Boulogne, qui ne tenait plus aucune place dans l'histoire depuis le moyen âge, allait en reconquérir une nouvelle par la volonté d'un homme qui disait « que l'on devait effacer le mot *impossible* de la langue française, » et les misérables criques avoisinantes, Ambleteuse, Vimereux, Wissant, Étaples, allaient se trouver bien étonnées de jouer un rôle à leur tour. Faire des armées navales de *coques de noix,* puisque c'est le nom que l'on a justement appliqué aux bateaux plats, et des ports de guerre de quelques mauvaises criques, voilà quel fut le génie de Bonaparte en fait de marine. Nous disions que la monomanie des bateaux plats faisait reculer la marine française en deçà de celle des galères; ajoutons que l'idée bizarre de faire revivre les ports de l'époque gallo-romaine, dont les savants retrouvent plus aisément les traces dans leurs livres que sur les côtes, faisait rebrousser cette marine jusqu'à l'époque des barques en guise de vaisseaux. Boulogne, l'ancien *Gessoriacum* des Romains, serait donc le roi de ces ports fabuleux, et l'on ensevelit dans le marais bourbeux de la petite rivière de Liane une masse de trésors qui auraient pu servir à achever Cherbourg, à faire au besoin un autre Cherbourg de la Hougue, à défendre le Havre, à faire du port de Saint-Malo un port de guerre, puisqu'il peut le devenir, à rendre à Dunkerque sa grandeur éclipsée, et à doter la France d'un second port militaire sur la Méditerranée. On creusa, au nord-ouest de la ville, un bassin demi-circulaire d'échouage, pouvant contenir douze cents bateaux environ. Vingt mille pieds d'arbres, dit-on, abattus dans la forêt de Boulogne, servirent à former des estrades et des quais en charpente, non moins pitoyables que l'idée fondamentale elle-même, sur les bords du bassin et de la Liane, et une écluse de chasse fut destinée, en creusant le chenal, à ouvrir dans cette rivière marécageuse, un arrière-port pouvant contenir aussi une grande quantité de barques. On s'occupa dans le même esprit des ports auxiliaires d'Ambleteuse, de Vimereux, d'Étaples, etc. Pour la protection de ces œuvres aussi puériles que ruineuses, pour

celle des flottilles et de leur mouvement de jonction, Bonaparte fit mettre les côtes de l'Océan en état de défense, depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à celle de la Gironde; on éleva partout des batteries et des redoutes; le plus petit port, le moindre mouillage fut mis hors d'insulte; on épuisa les arsenaux, on en forma de nouveaux; les mortiers à grande portée, les grils à rougir les boulets furent multipliés pour répondre aux tentatives d'incendie de l'ennemi; tous les postes furent gardés avec la plus sévère vigilance; la rapidité des communications entre eux et avec Paris fut assurée par des lignes télégraphiques. Enfin, sur tous les chantiers de la France et de la Hollande, sur toutes les rivières, on ne voyait que chaloupes et bateaux plats que les préfets maritimes faisaient armer aussitôt qu'ils étaient construits. Les neuf divisions de la flottille légère furent placées sous les ordres du contre-amiral La Touche-Tréville, dont on usait l'admirable activité à de pareilles illusions; à ces neuf divisions on attacha autant de bataillons tirés de l'armée de terre, et des détachements d'artillerie, que le contre-amiral exerçait fréquemment aux manœuvres de mer, au tir du canon, aux abordages et aux descentes. C'était une fièvre, un délire.

Il n'est pas surprenant qu'à l'aspect de tout ce mouvement que se donnait un grand peuple en vue des côtes de la Grande-Bretagne, les Anglais, qui ne savaient pas encore ce que seraient les bateaux plats à l'œuvre, fussent en proie à l'inquiétude; d'autant que la peur s'exagère toujours les petites choses, et ne prend pas le temps de les distinguer des grandes. Les marchands de la Cité de Londres, accoutumés à jouir paisiblement de leurs richesses, étaient saisis de panique, se croyaient déjà envahis, et réagissaient avec toute la passion de l'effroi sur le gouvernemeut britannique pour qu'il prît des mesures d'urgence. Ce ne fut point assez que l'amiral Cornwallis observât le port de Brest avec quatorze vaisseaux de ligne, et que les amiraux Dickson et Graves surveillassent le Texel avec dix-sept vaisseaux; les côtes d'Angleterre se mirent sur la défensive; des chaloupes canonnières et des bombardes furent portées à l'entrée

des ports et à l'embouchure des rivières pour les garder; les vaisseaux de la compagnie des Indes furent en partie armés pour la garde du pays; on ajouta aux forces de terre disponibles des corps de volontaires et des milices pour concourir à un système de défense général; enfin la levée en masse fut proclamée. Nelson, revenu de la Baltique, fut mis à la tête d'une escadre légère dite des Dunes, pour surprendre et brûler, s'il était possible, les divisions de bateaux plats qui, des côtes de Hollande, de Flandre, de Picardie, de partout, se rendaient à Boulogne.

Cela ne donna lieu d'abord qu'à quelques passes d'armes, dans lesquelles les bateaux plats, se tenant sur la défensive le long des côtes, et par conséquent dans les seules conditions où ils pussent être réellement utiles, avaient souvent l'avantage. Ces bateaux ne pouvant prendre le large pour doubler les caps, les pointes ou les bancs selon les courants et les marées, sans être chassés par les frégates et les brigs anglais, se serraient à terre, dès qu'ils découvraient l'ennemi, et se mettaient sous la protection de leurs batteries; c'est ainsi qu'à l'aide de ces stations, et toujours combattant, ils parvenaient à gagner le point de réunion. La Touche-Tréville chargea son adjudant, le capitaine de frégate Miratès, d'aller chercher, pour l'amener à Boulogne, une petite division de six chaloupes canonnières que l'ennemi empêchait de sortir de Calais; Miratès s'acquitta parfaitement de la commission; les six chaloupes doublèrent, pendant la nuit, le cap Grisnez, qui sépare en quelque sorte Calais de Boulogne, en présence de l'escadre anglaise, forte d'un vaisseau de 74 canons, d'un vaisseau-frégaté, de deux frégates, douze brigs et cotres, et elles opérèrent leur jonction avec le gros de la flottille, le 28 juillet, après avoir soutenu le feu de ces forces navales, auquel répondait une batterie de la côte, tirant à boulets rouges.

Peu après, l'ordre fut donné à Nelson d'aller bombarder et brûler le port et la flottille de Boulogne. Le célèbre marin avait répondu du succès, en combinant une surprise et un incendie. Des machines infernales, des brûlots furent construits dans ce but

à Nore et à Scherness avec la plus grande célérité. Mais le gouvernement britannique avait compté sans la police du premier consul, et Nelson sans la vigilance de La Touche-Tréville. Quand l'amiral anglais arriva, le 2 août 1801, de la rade de Deal, devant Boulogne, à la tête d'une escadre de quarante voiles, dont trois vaisseaux de 68, 64 et 50 canons, deux frégates, plusieurs brigs et cotres, et tout le reste brûlots, bombardes et chaloupes canonnières, il fut fort déconcerté d'apercevoir à cinq cents toises environ en avant du port qu'il avait espéré surprendre, une belle ligne d'embossage composée de six brigs, deux schooners, vingt chaloupes canonnières et d'un grand nombre de bateaux plats faisant l'office de batteries flottantes; tandis qu'une réserve de quatre mille hommes d'infanterie se tenait à portée de la secourir. Nelson n'allait donc pas avoir affaire à un de ces *sous-lieutenants-amiraux*, tels qu'il en avait rencontrés à Aboukir, tels qu'il en retrouverait à Trafalgar, et l'on pourrait juger de ce qu'il valait étant aux prises avec un marin français du bon temps, en face d'un véritable amiral enfin. Ce grand homme, qui n'était grand que devant des écoliers déguisés en maîtres, ce sublime téméraire, comme l'appellent ses admirateurs, qui, à l'exemple du vieux lord Howe, se précipitait avec tant de fureur par les portes que la négligence et l'incapacité d'officiers généraux improvisés lui laissaient ouvertes, le voilà qui devient tout à coup d'une prudence et d'une circonspection qui touchent à la crainte, à la crainte de compromettre sa réputation devant une ligne de petits bâtiments dont les plus redoutables sont quelques brigs. Il hésite, il prend un jour, deux jours, pour faire ses dispositions d'attaque contre ces bateaux qu'il s'était vanté d'anéantir en une heure; il fait reconnaître les divers points de la côte et l'emplacement des nouvelles batteries au-dessus et au-dessous du port; il essaie la portée de ses bombes pour juger si elles atteindront le rivage; il concentre son escadre et jette l'ancre à une lieue et demie de terre. Quant à La Touche-Tréville, il ne changea absolument rien à ses premières dispositions. Au lever du jour du 4 août, Nelson, ayant

porté son pavillon sur la frégate *la Méduse,* rangea ses bombardes obliquement, eu égard à la ligne française, en les rapprochant de l'extrémité occidentale; de telle sorte qu'elles fussent, la plupart, hors de portée des batteries qui défendaient l'entrée du port et par la gauche desquelles elles ne pouvaient être découvertes à leur droite; l'amiral anglais fit mouiller en arrière de sa ligne de bombardes le reste de son escadre, se flattant encore d'obliger, par le seul effet de ses bombes, la flottille française à faire une prompte retraite dans le port où, la nuit suivante, selon son plan, il lui enverrait des brûlots pour la détruire en masse dans l'espace resserré qu'elle occuperait sans pouvoir en quelque sorte remuer.

Néanmoins, son inquiétude augmentait à mesure qu'il s'engageait, et au moment où il ordonnait de commencer le bombardement, il fit, à l'aide du flux, approcher ses vaisseaux de la côte et du mouillage de la flottille pour décider les Français à lui montrer toutes leurs batteries, que des ondulations de terrain et la couleur des escarpements lui dérobaient encore. A cet égard, Nelson fut satisfait à l'instant : à peine ses vaisseaux, lâchant tour à tour leurs bordées en revirant, eurent-ils paru le long du rivage, que les batteries se démasquèrent contre eux et les forcèrent à gagner promptement le large. Dès que l'escadre anglaise faisait mine de se rapprocher, on entendait les soldats des bataillons français embarqués, qui criaient : « A l'abordage! à l'abordage! » et les bâtiments de Nelson se retiraient avec un nouvel effroi. Cependant la ligne d'embossage de La Touche-Tréville ne chancelait pas une minute devant le bombardement dont elle était l'objet; et si le temps avait été calme, les Anglais auraient eu au contraire beaucoup à souffrir de son feu vif et soutenu; La Touche-Tréville, en homme dès longtemps accoutumé aux luttes héroïques, s'entretenait avec le colonel Savary, aide-de-camp du premier consul, et ne paraissait pas se préoccuper des bombes qui passaient à chaque instant sur sa tête ou à ses côtés; quelquefois seulement il disait en riant aux soldats qui l'entouraient, de les ramasser pour les renvoyer aux Anglais. Ceux-ci lancèrent de la sorte neuf cents à mille bombes qui firent seulement chavi-

rer une canonnière et un bateau plat, que l'on remit presque aussitôt au service. Enfin, voyant qu'il n'aboutissait à rien, et que sa position allait devenir périlleuse par le changement de vent au moment du reflux, Nelson, dévorant sa honte, mais jurant aux équipages, aux officiers et aux soldats qu'il avait à son bord, et qui le regardaient étonnés, qu'il leur donnerait bientôt une occasion de se venger, fit le signal de la retraite, et le surlendemain son escadre mouillait en rade de Margate et de Deal. La Touche-Tréville venait de vaincre une fois Nelson; mais ce ne serait pas la dernière.

La rage fut au comble de l'autre côté de la Manche. La gloire du baron du Nil était positivement compromise : il fallait la relever à tout prix; on avait parlé de la paix, on l'avait ardemment désirée; mais on n'y voulait plus entendre depuis que le héros britannique avait besoin d'une vengeance personnelle. C'est pourquoi on lui donna à l'instant tous les moyens de l'obtenir. Son escadre fut augmentée de trente bâtiments de diverses espèces, et la presse des matelots fut autorisée pour un mois, même dans la Cité.

Nelson, qu'un profond sentiment d'humiliation avait retenu sur son bord, n'eut pas plutôt reçu des renforts et embarqué quatre mille soldats de marine, qu'il mit à la voile de Margate avec soixante et dix bâtiments, faisant d'abord fausse route vers l'est, comme pour attaquer Flessingue ou quelque autre port de la côte hollandaise, ce qui ne trompa pas une minute La Touche-Tréville; puis, le 15 août, il revint mouiller devant Boulogne à trois mille toises de la ligne de La Touche-Tréville, qui occupait toujours sa même position à cinq cents toises environ de l'entrée du port, mais qui s'était augmentée d'une section et avait de plus pour la soutenir quelques bombardes : car l'actif contre-amiral français n'ayant pas douté un moment que Nelson ne revînt au plus tôt, s'était employé jour et nuit à se fortifier; il avait fait construire des batteries sur les points des extrémités de la ligne qui lui avaient paru négligés; à sa demande, on avait fait venir des places fortes une artillerie

supplémentaire; on avait placé des mortiers dans les intervalles des batteries; des troupes avaient été disposées pour prendre part à l'action, si besoin était. Sur terre, comme sur mer, c'était La Touche-Tréville qui avait tout prévu, tout combiné, tout ordonné; aussi ne pourrait-il rejeter son insuccès sur personne, de même que personne ne pourrait lui disputer une part de son succès. Le soir, les vaisseaux de ligne de Nelson étant entourés de chaloupes et de péniches de toutes grandeurs, La Touche-Tréville, d'un coup d'œil, se tint pour assuré d'une très prochaine attaque, et chargea plusieurs chaloupes de bivouaquer, pour le prévenir à temps de tous les mouvements de l'ennemi.

Le projet de Nelson était en effet de surprendre la flottille par une attaque de nuit. Quatre divisions d'embarcations anglaises, sous la conduite de quatre capitaines de vaisseaux, furent disposées pour aborder la ligne française, en commençant par le côté de l'est et en s'engageant successivement vers l'ouest; tandis qu'une cinquième division, également placée sous les ordres d'un capitaine de vaisseau et armée d'obusiers, aurait charge d'incendier tout ce qui ne pourrait être enlevé à l'abordage. De onze heures et demie à minuit, ces divisions s'éloignèrent de la frégate *la Méduse*, encore montée par Nelson, pour voguer en silence vers la ligne d'embossage des Français. Mais elles furent aussitôt découvertes, et signalées à La Touche-Tréville par une de ses chaloupes de bivouac. En un instant les deux lignes s'éclairèrent, au milieu de la nuit, d'un feu très vif; les bombes, le canon, la mousqueterie interrompirent de leurs roulements terribles le silence qui régnait sur les flots; tandis que de nombreuses populations, attirées par ce bruit sur les deux rivages ennemis, attendaient avec anxiété ce qu'au lever du jour la victoire aurait décidé. Aucune des batteries de la côte ne secondait à cette heure la ligne navale de La Touche-Tréville, de peur de l'abîmer en voulant tirer sur l'ennemi. Bientôt les chaloupes anglaises en arrivèrent à l'abordage, et alors le choc devint effrayant à travers l'obscurité. Le capitaine Parker, en abordant avec six de ses chaloupes la canonnière *l'Etna*, la plus avancée de la ligne,

que montait l'intrépide Pévrieux, reçut une blessure des suites de laquelle il devait mourir; c'était un des officiers les plus distingués de la marine d'Angleterre; Pévrieux, s'élançant le premier pour repousser l'abordage, tua de sa main deux matelots ennemis. L'abordage ne tarda pas à être tenté sur toute l'étendue de la ligne d'embossage de La Touche-Tréville; mais sur toute la ligne il fut reçu avec une vigueur superbe, sur toute la ligne il fut repoussé. Ceux des Anglais les plus braves qui osèrent se jeter sur les bâtiments ou sur les embarcations des Français furent précipités dans la mer ou faits prisonniers. *Le Volcan*, dernière chaloupe canonnière de la droite, que commande l'enseigne Guéroult, attaqué à plusieurs reprises, repousse l'ennemi avec une ardeur sans cesse renaissante. La canonnière *la Surprise*, montée par le lieutenant Carrau, se signale par des prouesses plus grandes encore; elle coule bas quatre péniches ennemies et s'empare de plusieurs. Pendant que la ligne française soutenait ce combat de front, la division anglaise d'obusiers, commandée par le capitaine Conne, s'avançait vers la jetée et se consumait en efforts pour se placer entre cette ligne et la terre, et donner à la côte britannique attentive une représentation du désastre d'Aboukir sur la côte même de France; mais, comme La Touche-Tréville le dit lui-même en payant un noble tribut à un frère d'armes : « Ici, comme à Algésiras, les Anglais furent dupes de cette manœuvre [1]. » Les batteries de la côte foudroyèrent leurs navires obusiers, et le rivage et la rade furent un moment comme embrasés. L'anéantissement de la division anglaise aurait été complet, si La Touche-Tréville n'avait lui-même fait cesser le feu, de peur de causer à ses propres bâtiments, dans cette horrible mêlée, autant de dommage qu'à ceux de l'ennemi. Dès que le jour parut, Nelson, plus désespéré que jamais, donna le signal de la retraite; mais cette fois ce fut une véritable fuite à laquelle s'attachèrent les navires français victorieux pour la précipiter à coups de canon. Nelson avait donc enfin

[1] Termes du rapport de La Touche-Tréville.

appris qu'il suffisait de la réapparition sur la scène navale d'un seul des marins en renom de la guerre d'Amérique pour lui donner un maître. Ce fut une grande gloire pour La Touche-Tréville d'avoir ainsi vaincu par deux fois, avec de si faibles moyens, le présomptueux vainqueur d'Aboukir. Ce double succès fut solennisé comme il avait droit de l'être; mais La Touche-Tréville voulut que ce fût surtout en l'honneur des braves qui l'avaient si bien secondé. Quant à lui, il ne fut pour ses deux victoires l'objet d'aucune distinction personnelle de la part du premier consul, il n'avança pas d'un grade; il ne s'en plaignit pas et n'en parut que plus grand. Placé au second rang, il trouverait toujours le moyen d'effacer les médiocrités qu'on lui donnerait encore pour chefs.

Ce que l'on n'avait point vu depuis le commencement de la Révolution, des succès maritimes balancés entre la France et l'Angleterre, on pourrait même dire plus réels et plus éclatants du côté de la première, on le voyait depuis le Consulat, sous le ministère de Forfait et sous la présidence de Fleurieu à la section de marine du conseil d'État. En cet état, le gouvernement britannique se montrait non moins désireux de la paix que le premier consul, et il n'était pas jusqu'à Pitt qui n'en parut enfin ouvertement partisan. Tous les historiens semblent d'accord sur ce point que ce furent les succès de Linois à Algésiras, et de La Touche-Tréville à Boulogne, qui amenèrent le dénouement des négociations. Il est vrai de dire que Bonaparte se montra plus facile que le Directoire à sacrifier les intérêts des alliés de la République, en décidant l'Espagne à céder l'île de la Trinitad, et la Hollande l'île de Ceylan aux Anglais; il est vrai encore que, soit par calcul pour conserver une porte ouverte à une nouvelle guerre qui lui semblerait opportune, soit pour ne point surcharger la négociation d'une question si grave, quoiqu'en apparence moins immédiate, le premier consul négligea de stipuler les intérêts des neutres et la liberté des mers, points qui furent passés de part et d'autre sous silence, quoique dernièrement on en eût fait tant de bruit. Mais, malgré cela, après la paix continentale la plus glorieuse qu'un peuple puisse ambitionner, la

paix maritime conclue à Amiens, le 25 mars 1802, fut encore très honorable pour la France, à qui l'Angleterre rendait, en Europe, les petits rochers de Saint-Marcouf; en Amérique, la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, les Saintes[1], Saint-Pierre et les Miquelons, avec les droits de pêcherie sur la côte de Terre-Neuve, comme avant la guerre; à la côte occidentale d'Afrique, Gorée; en Asie, Pondichéry, Chandernagor, Mahé, en un mot toutes les colonies et tous les comptoirs qu'elle possédait avant la Révolution. L'Angleterre restituait également aux alliés de la France tout ce qu'elle leur avait pris, moins la Trinitad et les possessions hollandaises de l'île Ceylan. Le cap de Bonne-Espérance devenait port franc. Malte devait être rendue à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sous la garantie d'une tierce puissance à désigner plus tard. Les Français évacuaient les États du pape et le royaume de Naples, et les Anglais tous les ports et îles qu'ils pouvaient encore occuper dans la Méditerranée et l'Adriatique, y compris Minorque et Porto-Ferrajo en l'île d'Elbe. La République française reconnaissait l'indépendance des îles Ioniennes sous le nom de République des Sept-Iles. Le traité fut étendu à la Porte-Ottomane, et l'Europe eut un instant de trêve générale.

Durant la guerre maritime de dix ans qu'elle venait de soutenir, la France avait fait perdre à l'ennemi environ deux mille cent soixante-douze bâtiments de toutes sortes; elle en avait elle-même perdu, sans compter les sinistres provenant des tempêtes ou de l'inexpérience, de quinze cent vingt à quinze cent cinquante environ, y compris les petits navires pêcheurs, les chaloupes canonnières, etc., etc. A prendre la chose en masse et en s'en tenant aux chiffres, la balance semblerait donc être en faveur de la République; mais elle n'aurait rien de sérieux : car la perte en bâtiments de guerre, du côté de la France, était énormément plus forte,

[1] Par une nouvelle inadvertance entre mille, moins excusable peut-être que les autres de la part d'un ancien ministre des affaires étrangères, qui se pique à bon droit d'étudier spécialement les traités dans ses ouvrages, M. Thiers, tome III de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, fait restituer par l'Angleterre à la France l'île de la Guadeloupe, laquelle n'était nullement prise.

puisqu'elle ne s'élevait pas à moins de vingt-sept vaisseaux de ligne environ, contre sept ou huit anglais, et à environ soixante-dix frégates; le nombre des corvettes, brigs de guerre, et autres bâtiments pris, était en proportion ascendante[1].

Comme une large compensation à ses pertes en bâtiments de guerre, réparables avec quelques années de paix et d'activité, la France avait conquis une grande et précieuse extension de côtes et de ports tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, par la Hollande et l'Italie. Elle semblait même, par le traité d'Amiens joint à ceux passés antérieurement avec l'Espagne et le Portugal, avoir étendu sa puissance colossale : car à tout ce qu'elle possédait auparavant, elle avait ajouté une partie de la Guyane portugaise, la Louisiane et la partie espagnole de Saint-Domingue; mais, par malheur, il y avait sous cet aspect plus de mirage que de réalité.

[1] Nous avons pris la peine, pour arriver à ces calculs approximatifs, de faire notre relevé sur les registres des prises faites sur l'ennemi et par l'ennemi, déposés aux *Archives de la marine*, non sans y rectifier, à l'aide d'autres documents comparés, des erreurs matérielles en assez grand nombre.

CHAPITRE XXV.

1801-1804.

Événements maritimes et coloniaux pendant la paix d'Amiens. — Commencement du ministère de Decrès. — Caractère de ce personnage. — Continuation de la guerre civile à la Guadeloupe. — Expédition du général Richepance. — Continuation de la guerre des esclaves à Saint-Domingue. — Expédition du général Leclerc. — Cession de la Louisiane aux États-Unis.—Nouveaux désaccords avec les États barbaresques. — Expédition de Nicolas Baudin, Hamelin et Freycinet aux terres australes.

Une éclaircie entre deux orages, pour se faire livrer, à l'aide du prestige d'un pacificateur victorieux, les libertés du pays, si chèrement achetées pourtant, voilà ce que voulait pour le moment Bonaparte, en attendant l'heure prochaine où, rentrant dans la tempête, son élément naturel, il essaierait, à l'aide du prestige du conquérant, de faire oublier, dans le choc étourdissant des batailles, jusqu'au principe même de ces libertés, et d'incarner la France en un seul homme qui serait lui, Napoléon Bonaparte! Capitaine sans égal, génie militaire prodigieux, mais homme funeste, qui apparut un jour, sanglant météore, comme pour enseigner aux despotes comment on étouffe l'indépendance et la liberté des peuples, Bonaparte a néanmoins trouvé des panégyristes jusque parmi les adorateurs de la liberté. Quel était donc le prestige individuel de cet homme si grand à la fois et si fatal, qu'il ait pu produire une telle contradiction, un tel paradoxe? Heureuse, mille fois heureuse la génération qui ne l'aurait point connu! Elle seule pourrait être conséquente avec elle-même, elle seule pourrait ne pas confondre dans une pareille sympathie, dans une pareille admiration, ces deux mortels ennemis, Napoléon Bonaparte et la Liberté.

Le premier consul se fait proclamer consul à vie, et presqu'en même temps institue l'ordre civil et militaire de la Légion d'Honneur, déjà préparé par l'institution des armes d'honneur. Déjà il ne faut plus à Bonaparte des ministres, mais des adulateurs. Le

plus valet a été nommé, le 1er octobre 1801, au département de la marine et des colonies : c'est Denis Decrès, né en 1761, à Chaumont, dans la Haute-Marne, connu, avant la Révolution, dans les gardes-marine, sous le titre de chevalier de Crès, et qui, en quelques années, de bassesses en bassesses, se verra élevé au titre de duc. D'un caractère rampant devant le maître, d'une insolence de parvenu devant les inférieurs, il affectait le cynisme des manières et du langage devant ses égaux. On le voyait d'une humeur rebutante pour les loyaux services, d'une jalousie extrême pour le vrai talent, d'une sympathie marquée pour la médiocrité. Un grand esprit d'intrigue se couvrait chez lui des dehors de le franchise, et il avait une habitude si effrontée du mensonge, que *le maître* en fut dupe pendant quatorze ans. Voilà l'objet des prédilections de Bonaparte dans la marine, voilà l'homme dont quelques appréciateurs, esclaves de leurs relations personnelles, ont osé faire un *homme de mer profondément instruit, plein de génie et d'activité*[1]. Decrès, homme de mer profondément instruit! Où? comment l'a-t-il fait voir? On ne le rencontre même pas parmi les officiers qui, dans le but de prévenir la catastrophe d'Aboukir, opinèrent contre le combat à l'ancre; mais on le rencontre en première ligne parmi les fuyards. Decrès, homme de génie! Est-ce dans l'organisation de la flottille qu'il laissa se développer dans des proportions gigantesques, quoiqu'il ne crût pas personnellement à la possibilité du succès? Est-ce dans le mépris qu'il ne cessa de manifester à Napoléon Bonaparte, et qu'il ne réussit que trop à lui communiquer pour les marins sortis de la Révolution; tandis qu'au contraire il eût été de son devoir et de son honneur, tout en écartant les incapacités notoires, d'encourager dans la voie du progrès les officiers de bonne volonté qui s'étudiaient à se mettre à la hauteur de leur tâche, et y seraient parvenus avec un tout autre ministre? Dans l'espace de treize années, dit-on,

[1] N'est-il pas regrettable de voir un pareil jugement tomber de la plume du général Mathieu-Dumas qui, du reste, nous devons le faire remarquer, en fait d'opinion sur les hommes et les choses de la marine, se contredit souvent; quoiqu'il apporte parfois en ces matières d'excellents jugements, il est aisé de voir que ce n'était pas là son étude principale.

il *fit descendre des chantiers dans les ports* quatre-vingt-trois vaisseaux et soixante-cinq frégates : cela ne veut pas dire que ce soit lui qui les ait fait mettre sur les chantiers, et il n'était en réalité que l'héritier de l'initiative des ministres de la Convention, du Directoire et surtout de deux de ses derniers prédécesseurs, Bruix et Forfait. D'ailleurs, le mérite de ces constructions lui serait-il attribué, qu'on lui reprocherait encore de n'avoir donné à la France, dans ces vaisseaux sans équipages exercés, que des corps sans âmes, lui qui inspira à son maître d'enlever les matelots à la flotte pour les embrigader dans les armées de terre, et pour les remplacer à bord par des paysans. Decrès reçut le ministère de la marine et des colonies au moment de la victoire d'Algésiras et d'un commencement marqué de résurrection de la marine nationale, il le reçut quand le pavillon tricolore flottait encore sur toute l'étendue des colonies françaises agrandies : il devait le quitter après le désastre de Trafalgar, lorsque tous les ports de l'empire et de ses dépendances seraient hermétiquement bloqués, quand la Louisiane, dernièrement rendue par l'Espagne, aurait été cédée aux États-Unis pour une obole relativement à son importance, et quand il ne resterait plus une seule colonie à la France. Est-ce qu'il en faut davantage pour le juger ?

La fin apparente de la Révolution et de la guerre générale et maritime en France, n'avait pas été accompagnée de l'extinction des discordes civiles et des révolutions aux colonies. Au commencement de l'année 1801, il avait été arrêté que celles-ci seraient désormais placées sous l'autorité de capitaines-généraux, de préfets coloniaux et de magistrats revêtus du titre de commissaires de justice.

Le contre-amiral La Crosse, un des capitaines-généraux récemment créés, n'avait point assez pris la peine de ménager les passions encore chaudes à la Guadeloupe; en voulant se faire l'instrument énergique des idées de retour à l'ancien ordre administratif et colonial, et en même temps d'un système de répression contre les mulâtres et les nègres, il avait excité une insurrection, et,

après avoir été emprisonné et gardé à vue pendant douze jours par un chef des révoltés, nommé Ignace, il s'était vu embarquer de vive force, le 5 novembre 1801, sur un bâtiment danois. A la suite de ce mouvement, le colonel Pélage, homme de couleur, avait été proclamé, en quelque sorte malgré lui, commandant en chef de la colonie, tandis que La Crosse allait chercher un refuge dans l'île anglaise de Dominique. Dans cette situation, une escadre et une armée de débarquement furent envoyées de France contre la Guadeloupe, sous les ordres du contre-amiral Joseph Bouvet et du général Richepance. Une première descente s'opéra avec une entière sécurité à la Pointe-à-Pitre, le 6 mai 1802. Pélage, en se plaçant aussitôt sous les ordres de Richepance, témoigna, quoiqu'on le tînt en surveillance comme un ennemi, qu'il n'était animé d'aucun sentiment hostile à la métropole ; mais il n'en fut pas de même d'Ignace et d'un autre chef, nommé Delgrès, qu'il fallut réduire par la force. A la nouvelle que Richepance s'avançait contre la Basse-Terre, les troupes noires qui se trouvaient dans cette ville se révoltèrent, persuadées qu'on en voulait à la liberté des nègres, et les blancs furent désarmés. Une partie de l'escadre ayant paru, le 10 mai, devant la place, fut reçue par une décharge générale des batteries du fort Saint-Charles et de la côte. Après avoir essayé inutilement de parlementer, Richepance ordonna à un corps de troupes, conduit par le général Gobert et par Pélage, de débarquer sur la rive droite de la rivière Duplessis, sous la protection du capitaine de frégate Lacaille et du lieutenant de vaisseau Mathé, malgré le feu très vif des batteries et de la mousqueterie des noirs, accourus des forts et de la ville. Les rebelles, d'abord contraints de se retirer et de se retrancher sur la rive gauche de la rivière des Pères, y furent attaqués et mis en pleine déroute le lendemain par le général Richepance en personne. Dans le même moment, le général Gobert et le chef de brigade Pélage franchissaient les obstacles, emportaient les batteries qui leur étaient opposées, et entraient dans la ville de la Basse-Terre, où leur présence sauvait d'un massacre horrible les blancs et les propriétaires mulâtres, qui, restés fidèles au gouvernement métropolitain,

s'étaient barricadés dans leurs maisons. Les rebelles tenant encore dans le fort Saint-Charles, Richepance les y assiégea, et, le 22 mai, avec la courageuse et habile assistance du mulâtre Pélage, il les força de l'évacuer. Poursuivis de retraite en retraite jusque dans les mornes, par Gobert et Pélage, ils furent complétement détruits ou dispersés. Ignace mourut en combattant; Delgrès se fit sauter la cervelle de désespoir; trois mille soldats nègres furent déportés; une commission militaire jugea les révoltés pris les armes à la main et en fit fusiller un grand nombre. La Guadeloupe rentra dans l'ordre; mais la liberté des nègres y périt pour longtemps, et l'on y oublia promptement les services d'une partie des mulâtres. La réaction fut telle, qu'il fallut que le général en chef Richepance lui-même y apportât un frein. A titre de réparation, et en exécution d'un arrêté du gouvernement consulaire, La Crosse fut réintégré dans les fonctions de capitaine-général de la colonie pour un mois, après lequel il remettrait ses pouvoirs à Richepance; mais ce général illustre, dont le fort Saint-Charles prit depuis le nom, ayant presque aussitôt succombé à la maladie du climat, le contre-amiral conserva entre ses mains l'autorité au delà du terme qui lui avait été fixé. Son premier acte, à son retour à la Guadeloupe, avait été d'y proclamer le rétablissement de l'ancien système colonial, en vertu du décret des consuls du 30 floréal an x (20 mai 1802), lequel maintenait l'esclavage dans les colonies rendues à la France, conformément aux lois et règlements antérieurs à la Révolution. A quel degré d'audace liberticide ne fallait-il pas que Bonaparte en fût déjà arrivé pour remonter avec cette promptitude le cours des temps! Peu après, 8 mai 1803, le titre et les fonctions de capitaine-général de la Guadeloupe passèrent du contre-amiral La Crosse au général de division Ernouf, dont le gouvernement sage et discret se concilia l'estime et la reconnaissance de tous. Le préfet colonial Lescallier seconda puissamment le général dans sa tâche réparatrice. Depuis le 13 septembre 1802, le vice-amiral Villaret-Joyeuse avait repris possession, au nom de la France, des îles de la Martinique et de Sainte-Lucie, en qualité de capitaine-général. Là, il n'avait

éprouvé aucune difficulté à faire proclamer le décret du 30 floréal an x : car les habitants, durant l'occupation anglaise, y avaient maintenu ou déjà rétabli l'esclavage.

Le vrai terrain de la liberté reconquise des noirs était à Saint-Domingue. Dans cette colonie, on n'aurait pas raison des anciens esclaves comme à la Guadeloupe, et ni force, ni démarches tortueuses, voilant la perfidie, ne viendraient à bout de les rendre à leurs chaînes : car la force et la ruse s'y trouveraient combattues à armes égales. Toussaint-Louverture ne s'abusait pas sur les marques de confiance que la métropole lui prodiguait avec de nouveaux titres et de nouvelles dignités, à mesure qu'il prenait par lui-même plus d'empire réel sur la colonie; il devinait qu'on méditait de le briser, une fois que l'on croirait avoir ressaisi par lui d'une manière certaine une autorité dictatoriale sur Saint-Domingue; mais, plus adroit que ses adversaires non encore avoués, il faisait servir leurs présents et leurs honneurs à augmenter son influence et son importance auprès du vulgaire, sans jamais rien abandonner, en retour, à ceux qui, uniquement par intérêt, l'environnaient de ce prestige. Il avait pris sur lui d'exiger du capitaine-général Joachim Garcia, au nom du gouvernement français, et en vertu du traité de Bâle, la remise immédiate de la partie espagnole de Saint-Domingue, que le général Agé et l'agent Roume n'avaient pu obtenir par la voie pacifique. Pour appuyer son exigence, il avait aussitôt mis une armée en mouvement, et, le 27 janvier 1801, le pavillon du roi d'Espagne avait été amené, et remplacé à Santo-Domingo par celui de la République française. Toussaint-Louverture avait reçu les clefs de la capitale de la partie espagnole des mains de don Joachim Garcia, qui s'était ensuite précipitamment embarqué pour le continent. Le général mulâtre Rigaud, s'étant vu, dès auparavant, mis en demeure par le gouvernement métropolitain lui-même de cesser la guerre dans le sud de la partie française avec le général en chef Toussaint, l'autorité de celui-ci s'étendit du cap Samana au cap Tiburon. Il faut rendre cette justice à Toussaint-Louverture que jamais l'île de Saint-Domingue n'avait été aussi bien gouvernée ni admi-

nistrée qu'elle le fut durant sa dictature. Le chef noir créa et organisa un système financier; il ouvrit ses ports à un commerce actif; il établit des colonies militaires, soumit ses soldats à une austère discipline, força le nègre à mériter la liberté par le travail, fit percer des routes magnifiques, et donna à tout le pays un aspect de vie et de prospérité qui lui avait été jusqu'ici inconnu.

A cette époque, Toussaint-Louverture trouva dans la conduite même de Bonaparte en France, un exemple et un prétexte pour s'emparer ouvertement d'un pouvoir permanent et irrévocable. Il réunit une assemblée centrale, où ses plus zélés partisans furent seuls admis, et il se fit présenter par elle un projet de constitution coloniale qui lui conférait le gouvernement et la présidence à vie de Saint-Domingue, avec le droit de désigner d'avance son successeur et de nommer à tous les emplois. Ce fut alors que Bonaparte envoya contre la colonie insurgée une expédition se composant, pour l'armée de mer, de plusieurs divisions de France et d'Espagne, formées à Brest, à Rochefort, à Lorient, au Havre, à Flessingue, à Toulon et à Cadix, et devant donner un ensemble de trente-trois vaisseaux de ligne, vingt-une frégates et un nombre considérable de transports, sous les ordres supérieurs de Villaret-Joyeuse à qui, par un de ces renversements si communs dans la marine française de ces temps, l'on soumettait l'illustre La Touche-Tréville, comme le général au soldat. Tel était le gênant et onéreux étalage maritime fait à cette occasion, que tant de bâtiments de toutes sortes ne portaient qu'une armée de débarquement de dix mille cinq cents hommes, aux ordres du général Leclerc nommé capitaine-général de Saint-Domingue. « Jamais pareille entreprise, dit le principal historien de la révolution de cette colonie, ne déploya tant de forces navales sous d'aussi mauvaises directions; les rendez-vous de mer semblaient n'avoir été donnés que pour retarder et annoncer l'expédition. D'abord les escadres qui sortaient des ports de l'Océan avaient ordre de se réunir dans le golfe de Gascogne où il est facile de s'affaler. Le second rendez-vous était aux îles Canaries, trop au sud de la route directe. Enfin, le troi-

sième était au cap Samana, à la tête de l'île Saint-Domingue, où les vents d'est sont constants et impétueux, et où il faut lutter sans cesse contre les courants et la lame. Le temps que les escadres perdirent à se chercher ou à s'attendre dans les deux premiers rendez-vous, fit que le ralliement général de la flotte au cap Samana dura plusieurs semaines. L'effet moral d'une apparition subite fut manqué; tandis que si toutes les escadres avaient eu pour rendez-vous une île du Vent, il eût été facile, étant au vent et en mettant des embargos, de tomber à l'improviste sur Saint-Domingue, et de profiter des avantages que donnent la surprise et la spontanéité [1]. »

La Touche-Tréville seul, avec sa division partie de Rochefort, prit sur lui de s'exempter du premier rendez-vous, à cause des dangers qu'il présentait par le temps contraire, et de faire voile directement sur le cap Samana; il devança ainsi de huit jours Villaret-Joyeuse au but où sa présence inopinée jeta l'étonnement et l'effroi parmi les nègres, et montra de la sorte, sans y prétendre, qu'on avait manqué à son mérite, à son expérience, aux intérêts de la flotte et de la France, en le plaçant en sous-ordre. Quant à Villaret-Joyeuse, errant avec le gros de sa flotte comme un pilote désorienté, il se vit séparé par la tempête d'un assez grand nombre de ses vaisseaux, dont plusieurs, entre autres *le Neptune*, qui portait le pavillon vice-amiral d'Espagne, furent obligés de renoncer à l'expédition. Enfin, les forces de terre et de mer s'étant ralliées à Samana, le 29 janvier, mirent le cap à l'ouest le lendemain, pour aller opérer sur trois points principaux, le fort Dauphin ou Fort-Liberté, le Port-au-Prince et le cap Français; tandis que deux frégates étaient détachées, avec un corps de cinq cents hommes, pour Santo-Domingo. Dès le début, une mésintelligence éclata entre Villaret-Joyeuse qui, suivant sa

[1] Pamphile Lacroix, tome II, p. 62 et 63. — Nous citons textuellement cette opinion, parce qu'il est probable que c'est celle de La Touche-Tréville, sur la division navale duquel était embarqué le général Pamphile Lacroix, qui loue extrêmement, en toute occasion, les conseils aussi bien que la conduite de l'illustre amiral.

scrupuleuse routine, ne voulait pas s'écarter d'une ligne des instructions qu'il avait reçues en France, et le général en chef Leclerc qui voulait accorder quelque chose à l'imprévu, et changer quelques détails dans les dispositions prescrites par la métropole. L'altercation fut si vive que le général en chef fut au moment de faire arrêter l'amiral. Néanmoins celui-ci l'emporta, et il en résulta qu'une des divisions de l'armée qui aurait pu entrer le soir même au Cap, où elle eût été bien reçue, s'en vit ensuite empêchée par l'arrivée secrète de Toussaint-Louverture. Le capitaine de vaisseau Magon de Médine, commandant une des divisions navales, composée de quatre vaisseaux et deux frégates, déposa heureusement à la baie de Mancenille, malgré les vents contraires, le général Rochambeau, avec deux mille hommes, puis l'aida à s'emparer du fort Labouque, de la batterie de l'Anse, et finalement du Fort-Liberté, qui n'aurait pas succombé sans la manœuvre audacieuse et le feu bien dirigé des vaisseaux. En récompense de sa brillante conduite dans cette attaque, Magon fut élevé au grade de contre-amiral, que l'ancienneté de ses services et son mérite supérieur à celui de la plupart de ses nouveaux chefs auraient dû lui avoir acquis depuis plusieurs années déjà. Connaissant les affreux projets que les nègres avaient sur le Cap, pour le cas où les Français voudraient s'en emparer, le général Leclerc crut pouvoir les prévenir par une descente au Limbé, combinée avec une attaque du général Rochambeau sur les derrières de l'ennemi. Mais il fut devancé par la fureur des nègres qui mirent le feu pour la seconde fois au Cap. L'incendie, après avoir calciné tous les monuments publics, anéanti toutes les maisons de quelque valeur dans la ville, s'étendit avec une impétuosité dévorante sur les plantations de la campagne. Un ordre systématique présidait à la destruction. Ainsi l'avait voulu Toussaint-Louverture pour que les soldats français ne rencontrassent sous leurs pas que la ruine, l'horreur et le néant. Le second incendie du Cap causa à la France une perte nouvelle d'au moins cent millions. L'armée du général Leclerc ne put prendre possession que d'un

amas de cendres et de décombres. La division navale aux ordres de La Touche-Tréville, portant un corps de débarquement commandé par le général Boudet, avait paru, le 3 février, devant le Port-au-Prince, deux jours avant cette catastrophe. De ce côté, la descente s'opéra avec tout le succès et toute la célérité que l'on devait attendre de l'habile contre-amiral. Celui-ci fit prendre à sa division une ligne d'embossage qui riposta par une grêle de boulets au feu des forts, et l'éteignit en un instant. « On vit se réaliser par expérience, dit l'historien de la guerre de Saint-Domingue [1], la théorie que cet habile marin n'avait cessé de faire pendant la traversée, en assurant qu'il y a peu de batteries de terre qui puissent tenir contre le feu nourri d'une escadre intrépide. » Après avoir fait taire le canon des ennemis, les bâtiments français continuèrent à tirer à outrance sur le côté extérieur de la ville opposé à celui par lequel entraient les troupes de descente, ce qui fut très favorable à celles-ci, parce que les noirs, à cette heure de nuit, se crurent attaqués par derrière. La Touche-Tréville, attentif à tous les mouvements des troupes débarquées, fit cesser à propos le feu de ses vaisseaux lorsque le général Boudet fut maître du Port-au-Prince. Les environs se soumirent successivement; mais la plus grande partie des troupes nègres, qui étaient sorties de la ville, s'enfoncèrent, sous la conduite du farouche Dessalines, dans l'intérieur des terres, traînant après elles une foule de blancs qui subissaient mille tortures avant d'être égorgés. Moins heureux que La Touche-Tréville et Boudet au Port-au-Prince, le capitaine de vaisseau Gourdon, détaché de la flotte avec un vaisseau et deux frégates, et le général Humbert, commandant un corps de descente de 1200 hommes, ne conquirent que les ruines fumantes du Port-de-Paix, où ils avaient préalablement éprouvé une résistance formidable. Sans l'arrivée du vaisseau *le Jean-Bart* avec un renfort de 400 hommes, ils n'auraient peut-être pas même réussi à vaincre, sur ce point, le général nègre Maurepas. D'un autre côté,

[1] Pamphile-Lacroix, tome II, page 96.

les deux frégates, portant un corps de 500 hommes, aux ordres du général Kerversau qui avaient été envoyées à Santo-Domingo, ne pouvaient réussir à débarquer leurs troupes, quand un prêtre français décida, le 20 février, par son intermédiaire, la soumission des nègres. Deux nouvelles divisions navales, parties, l'une de Toulon, sous les ordres de Ganteaume, l'autre de Cadix, sous les ordres de Linois, avaient été chargées d'apporter au général Leclerc un renfort de troupes. Ganteaume n'avait point été heureux dans sa traversée; sur huit de ses bâtiments, trois avaient été obligés de l'abandonner en route par suite d'avaries, et ce n'était qu'après trente-quatre jours d'une navigation d'hiver, qu'il avait pu déposer sur la plage du Cap les soldats dont on lui avait confié le transport. Linois, plus heureux dans sa traversée, le fut moins au moment de toucher le but. Deux de ses vaisseaux, *le Gennare* et *le Desaix*, talonnèrent sur les rochers qui avoisinent le Cap; le premier fut relevé, mais le second périt, après toutefois que le capitaine Pallière-Christi, qui le commandait, en eut sauvé l'équipage et les troupes.

L'arrivée des renforts d'Europe permit au général Leclerc de pousser avec activité la soumission de l'île tout entière. La frégate *la Furieuse*, portant trois cents soldats, entra dans le Môle-Saint-Nicolas aux acclamations unanimes des habitants, et au bruit des salves d'artillerie de la ville et des forts. Toutes les opérations se dirigèrent ensuite sur l'intérieur du pays. Au milieu de cette lutte sanglante, le Port-au-Prince ayant été menacé de destruction par un mouvement de retour de Dessalines, on avait vu l'intrépide et dévoué La Touche-Tréville se mettre spontanément aux ordres d'un général de l'armée de terre avec les deux tiers de ses matelots. Cette abnégation d'amour-propre, née du patriotisme, avait électrisé l'armée; soldats et officiers de terre s'étaient embrassés avec enthousiasme à l'exemple de leurs généraux, et tous, dit l'historien de cette guerre, auraient été à coup sûr invincibles. Mais en présence d'un tel élan pour le recevoir, Dessalines avait rebroussé chemin. Après une série de défaites, les généraux noirs furent obligés de

faire leur soumission, et Toussaint-Louverture lui-même se vit dans la nécessité de céder, en attendant des jours qui lui paraîtraient plus favorables pour relever le drapeau de l'insurrection. Enlevé par surprise, il fut conduit à bord du *Héros*, que commandait le chef de division Savary. « En me renversant, dit-il alors à ce marin, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs; il repoussera par les racines, parce qu'elles sont profondes et nombreuses. » *Le Héros* fit voile pour la France, et l'immortel libérateur des nègres, l'homme de génie gouvernemental qui n'eut de supérieur peut-être, dans son temps, que Bonaparte, fut enfermé dans le fort de Joux, où il mourut, crispé de froid, après dix mois d'une cruelle captivité.

Du reste, ses mânes furent bien vengés : aussitôt après son enlèvement, l'insurrection avait recommencé, en même temps que la fièvre jaune s'était mise à décimer, à ruiner l'armée française d'occupation. Vingt généraux étaient morts; les bataillons comptaient à peine quelques rangs, plusieurs avaient succombé tout entiers. Sur trente-quatre mille soldats successivement arrivés d'Europe, vingt-quatre mille n'étaient plus, sept mille gémissaient dans les hôpitaux, ou traînaient, après en être sortis, une existence valétudinaire. Sur toute l'étendue de Saint-Domingue, il ne restait que deux mille et quelques cents hommes de troupes européennes, et le fléau de la fièvre jaune sévissait toujours. Dans cette situation, le général Leclerc, attaqué de tous côtés par les insurgés, se vit dans la nécessité de resserrer sa défense et de concentrer ses faibles moyens sur quatre points : Saint-Marc, le Port-au-Prince, le Môle-Saint-Nicolas et le cap Français. Peu après, il succomba lui-même à la maladie qui avait dévoré ses compagnons d'armes. Les débris de son autorité et de son armée passèrent à Rochambeau. Ce général ne fut pas plus heureux que lui, et perdit à peu près vingt mille hommes envoyés à son secours par la mère-patrie. La guerre qui, sur ces entrefaites, recommença avec l'Angleterre, devait achever d'enlever pour jamais Saint-Domingue à la France.

Au milieu de la courte et trompeuse paix d'Amiens, Bonaparte

avait donné un premier grief au gouvernement britannique en réunissant l'île d'Elbe et le Piémont à la France, au mois de septembre 1802. Dans la prévision facile d'une guerre prochaine, Bonaparte fit céder par la France aux États-Unis, en 1803, la Louisiane, moyennant quatre-vingts millions, dont vingt millions pour indemniser le commerce américain des pertes maritimes qu'il avait éprouvées dans la dernière guerre, et soixante millions pour le trésor de la République française. Bonaparte excusait cette vente peu honorable, en disant qu'il empêchait ainsi la Louisiane de tomber sous la domination anglaise au premier signal des hostilités.

Cependant la République française, au moment de perdre l'Égypte, avait manifesté des intentions colonisatrices sur des côtes plus lointaines que celles du continent américain. En 1799, les corvettes *le Géographe* et *le Naturaliste* étaient parties, sous la conduite des capitaines Nicolas Baudin et Hamelin, avec mission de reconnaître toute la côte de la Nouvelle-Hollande. Elles obtinrent des renseignements précieux sur les côtes ouest et nord-ouest de cette île, que son étendue a fait ranger au nombre des continents; elles trouvèrent les côtes inabordables au nord-ouest; elles parcoururent et relevèrent, à l'ouest, la vaste baie des Chiens-Marins; reconnurent le détroit de Bass, découvert dans ce temps, lequel sépare la Nouvelle-Hollande, au sud, de la terre de Van-Diémen, et nommèrent, entre la terre de Nuyts et la Nouvelle-Galles du sud, la terre de Bonaparte, appelée depuis de Napoléon, avec les golfes de Bonaparte et de Joséphine, terre qui a pris et gardé définitivement, par suite de la Restauration, le nom de Baudin. Le capitaine Baudin, homme peu capable par lui-même, qui avait dû en grande partie le succès de ses explorations au jeune officier de marine Desaulses de Freycinet, mourut avant de revoir sa patrie, à l'île de France, en 1803, sans inspirer, dit-on, de regrets à ses compagnons de voyage. De retour à Lorient avec l'expédition, Freycinet publia l'atlas de cette navigation.

CHAPITRE XXVI.

1804 à 1806.

Renouvellement de la guerre. — Grand projet d'invasion de l'Angleterre. — Flottille et armée de Boulogne. — Plans de Bonaparte. — Bonaparte empereur, sous le nom de Napoléon. — Mort de Latouche-Tréville et de Bruix.—Villeneuve succède au premier.—Escadre de Burgues-Missiessy aux Antilles. — Campagne de Villeneuve. — Bataille du cap Finistère. — Napoléon renonce au projet d'invasion de l'Angleterre. — Bataille de Trafalgar.

Entre Bonaparte et le gouvernement britannique, il était trop évident qu'il n'existait qu'une trève qui serait rompue dès que l'occasion paraîtrait favorable à l'une des deux parties. Les griefs, gardés pour ainsi dire comme des gages de guerre, ne manquaient pas de chaque côté. Si Bonaparte avait usurpé des provinces en pleine paix, sur les voisins de la France, particulièrement sur l'Italie, par voie d'échange forcé ou autrement, le gouvernement anglais remettait indéfiniment à rendre l'île de Malte. De l'un et l'autre côté on ne prenait pas la peine de déguiser les préparatifs que l'on faisait pour recommencer les hostilités. Le plan d'invasion de l'Angleterre, au moyen de la flottille de Boulogne, était plus que jamais à l'ordre du jour en France, où l'on en poursuivait les détails avec une activité plus grande que jamais. Tout à coup les relations diplomatiques sont rompues; le 16 mai 1803, la Grande-Bretagne déclare la guerre à la France, et met l'embargo sur tous les navires français qui se trouvent dans ses ports. Bonaparte répond en faisant occuper le royaume de Hanovre qui appartient au roi d'Angleterre. 2,293 navires de flottille de guerre et de transport, armés de plus de 3,000 bouches à feu, placés sous les ordres de Bruix; 161,215 hommes et 9,859 chevaux sont disposés, dans les ports de réunion, pour le projet d'invasion de l'Angleterre; tandis que des escadres de vaisseaux sont en armement ou en construction dans les arsenaux de l'Océan et de la Méditerranée.

Mais l'Angleterre ne s'est point laissée devancer, et déjà ses nombreuses escadres bloquent les ports de France : Cornwallis croise devant Brest, Keith dans la Manche, Collingwood dans le golfe de Gascogne et Nelson devant Toulon. De tous côtés, et déjà jusque dans les mers d'Amérique, en attendant les combats décisifs, des engagements partiels ont lieu. La frégate *la Poursuivante*, de 34 canons, capitaine Willaumez, détachée par La Touche-Tréville d'un point à l'autre de Saint-Domingue, est attaquée, le 29 juin 1803, dans les parages du Môle-Saint-Nicolas, par le vaisseau anglais *l'Hercule*, de 74 canons, soutient l'assaut avec vigueur et habileté; par d'heureuses positions porte sur le vaisseau ennemi les plus grands ravages, le force à prendre le large et à lui abandonner le champ de bataille. Une division anglaise de quatre vaisseaux livre combat, près du cap Français, à deux vaisseaux et une frégate de France : *le Duquesne*, capitaine Quérangal, tombe au pouvoir de l'ennemi, le 24 juillet 1803, dans cet engagement disproportionné; l'autre vaisseau, *le Duguay-Trouin*, capitaine Touffet, et la frégate *la Guerrière*, capitaine Baudouin, ont encore à soutenir une autre affaire contre des forces supérieures et s'en tirent à leur honneur.

Les colonies françaises ont été attaquées par l'Angleterre dès le premier signal des hostilités. L'île de Sainte-Lucie, surprise le 22 juin 1803, est enlevée d'assaut par l'ennemi, malgré les valeureux efforts du général Noguès, à qui les maladies n'avaient laissé qu'une poignée de soldats. Dans le même mois, l'île de Tabago, où commandait le général César Berthier, tombe également au pouvoir des Anglais. A Saint-Domingue, les Anglais sont venus prêter leur aide aux nègres insurgés, en bloquant par mer les malheureux débris de l'armée de Rochambeau sur les deux ou trois points qui leur restaient encore. Rochambeau, pressé dans le Cap, avec deux mille hommes, par l'armée du farouche Dessalines, trouve dans l'escadre de blocus un ennemi plus impitoyable encore que le général des nègres. Dans le choix de deux capitulations auquel il est réduit, il semble d'abord préférer celle qu'offre Des-

salines, et place son espoir dans un ouragan pour passer en Europe, sur des bâtiments français, à travers les vaisseaux anglais. Mais l'ouragan désiré ne se lève point; Dessalines profite de l'expiration d'une trève qu'il avait accordée pour menacer les navires de rembarquement d'une entière destruction avec ses boulets rouges, et Rochambeau n'a plus d'autre ressource pour les ravir à l'incendie, avec les hommes qu'ils portent, que de les placer sous la protection du pavillon britannique en les faisant déclarer anglais. Le 28 novembre 1803, le Cap était complétement évacué, et sa garnison française était devenue prisonnière de l'escadre de la Grande-Bretagne. Quant aux navires abandonnés ainsi sans possibilité de combat à l'ennemi, ils étaient peu nombreux; Bonaparte ayant rappelé en Europe, pour son expédition projetée contre l'Angleterre, la plupart des bâtiments de guerre précédemment envoyés à Saint-Domingue, avec les amiraux qui les commandaient. Le général de Noailles tient encore jusqu'au mois de décembre dans le Môle-Saint-Nicolas, d'où il repousse cent fois les assauts des nègres, et riposte pendant plusieurs mois à l'artillerie des vaisseaux anglais. A un parlementaire britannique qui le somme de capituler, il répond : « Qu'un général français ne peut se rendre sans honte tant qu'il a des vivres, des munitions et des hommes dévoués. » Mais il entreprend audacieusement de se jeter, avec sa petite garnison et une partie des habitants de la ville, sur des navires qui se trouvent dans le port, de tromper la surveillance de l'escadre de blocus, et de voguer quelque temps de conserve, à la faveur de la nuit, avec un convoi ennemi. Son plan réussit; il se détache du convoi à un moment opportun, et atteint bientôt l'île de Cuba, avec tous ses navires. Peu après, ayant repris la mer avec un seul brig, *le Courrier*, pour aller se joindre au général Lavalette qui était à la Havane, il livre un combat à l'abordage à la corvette anglaise *le Hasard* qui était à sa recherche et l'enlève à la baïonnette; mais, criblé de blessures, il ne survit qu'un moment à son triomphe. La partie française de l'île de Saint-Domingue était perdue sans retour. Dessalines se fit couronner empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques Ier. La partie espagnole

de l'île resta, pendant près de six ans encore, sous la garde du général Ferrand et d'un faible détachement français qui la défendirent avec une admirable énergie jusqu'au moment où l'alliance des Espagnols avec les Anglais produisit un contre-coup à Saint-Domingue.

Bonaparte semble toujours exclusivement préoccupé de son grand projet contre l'Angleterre. Un camp immense est établi à Boulogne, dont il doit venir prendre lui-même le commandement. Bruix a toujours le commandement en chef de la flottille nationale, où il épuise le souffle de vie qui lui reste; Truguet est chargé de l'armement de l'escadre de Brest; La Touche-Tréville, élevé enfin au grade de vice-amiral, est chargé de celui de l'escadre de Toulon.

Tout à coup, au milieu de ces grands préparatifs d'invasion, Bonaparte se fait proclamer empereur des Français, le 18 mai 1804, sous le nom de Napoléon I[er]. La charge de grand-amiral est reconstituée en faveur de Murat, grand-duc de Berg, depuis roi de Naples, beau-frère de l'empereur. Truguet, blessé dans sa vanité de voir la rapide élévation de ceux qui étaient naguère ses égaux ou même ses inférieurs, et supposant encore que la nation ne se prêterait pas à cet excès d'ambition de Bonaparte, avait écrit de Brest à celui-ci pour l'engager à se contenter du titre de premier consul. Mais le conseil avait été mal reçu, et Truguet, pour la première fois, sans doute à cause de son éloignement, s'était trompé dans ses vues d'intrigue, que quelques écrivains ont bien voulu prendre pour des sentiments républicains. Privé pour son imprudence et ses calculs, faux alors, du commandement de l'escadre de Brest, ainsi que des fonctions de conseiller d'État, rayé même du régistre de la Légion d'Honneur, il ne devait être remis en emploi qu'à dater de l'année 1809, comme préfet maritime à Anvers. Ganteaume lui succède dans le commandement de l'escadre de Brest. La Touche-Tréville s'occupe avec une ardeur infatigable, malgré le dépérissement visible de sa santé, d'augmenter et d'exercer l'escadre de Toulon. Il opère tous les mouvements qui lui semblent convenables, sous les yeux de Nelson qui n'ose s'y opposer. Au

mois de juillet 1804, l'amiral anglais veut attaquer deux frégates françaises mouillées par un calme plat sous le château de Porquerolles, l'une des îles d'Hyères; mais, en quatorze minutes, La Touche-Tréville a mis sous voile huit vaisseaux, et cingle sur l'ennemi. A l'aspect de cette manœuvre, Nelson abandonne son projet et fait retraite. C'était la troisième fois que La Touche-Tréville faisait reculer Nelson. L'amiral français s'apprête à sortir avec dix vaisseaux pour en aller rallier un à Cadix, en débloquer cinq à Rochefort, et se montrer ensuite, avec seize vaisseaux, dans la Manche; mais le fatal destin réservé à la marine française veut qu'il rende le dernier soupir à cinquante-neuf ans, le 20 août 1804, à bord de son vaisseau *le Bucentaure*, où il s'était fait transporter pour mourir sous son pavillon, comme le devait, disait-il, tout amiral français. Les dépouilles du dernier grand homme de mer qu'ait eu la France jusqu'à ce jour, sont transportées par ses matelots sur le sommet du cap Sepet, où un modeste mais glorieux monument s'élève à sa mémoire, en présence de l'ennemi qu'il a vu fuir devant lui jusqu'au dernier moment. Le ministre Decrès nomme au commandement de l'escadre de Toulon le vice-amiral Villeneuve, en souvenir sans doute de la fuite d'Aboukir qu'ils avaient consommée ensemble, et comme conséquence du pacte de honte et d'amitié qu'ils semblaient avoir contracté dans cette journée éternellement déplorable.

Pendant ce temps, les Anglais ont essayé, mais sans succès, plusieurs attaques contre la flottille de Boulogne. L'amiral Keith, avec une flotte de cinquante-deux bâtiments, entreprend de l'incendier au mois d'octobre 1804; mais il échoue devant les manœuvres du contre-amiral La Crosse, qui commande la ligne d'embossage française. A mesure qu'il lance ses brûlots, celle-ci s'ouvre pour leur livrer passage, et quand ils se sont consumés inutilement sur la côte, elle force leur escorte à reprendre le large. Du 23 juillet au 1er août de la même année, les ennemis ont bombardé le Havre par deux fois, mais sans causer de grands dommages. Ils ont eu plus de succès aux colonies. Les possessions hollandaises du Curaçao et de

Surinam sont tombées en leur pouvoir. L'île française de Gorée, tour à tour prise et reprise, a fini par leur rester.

Le contre-amiral Linois, parti de Brest pour la mer des Indes, le 6 mars 1803, avec un vaisseau, trois frégates et deux autres bâtiments, le tout portant environ douze cents hommes de troupes, est arrivé, le 11 juillet de la même année, devant Pondichéry, où, à son grand étonnement, il a reconnu que le pavillon anglais n'avait pas cessé de flotter, malgré les stipulations du traité d'Amiens. Mais bientôt, avec l'ordre de se rendre immédiatement à l'île de France, la nouvelle lui avait été apportée d'une rupture prochaine. Le général Decaen a été nommé, dans le même temps, capitaine général des îles de France et de la Réunion; mais une mésintelligence regrettable ne tarde pas à se manifester entre lui et le commandant en chef des forces navales. L'empereur prouve son peu de sympathie pour la marine, en donnant raison à l'officier général de terre sur ses seuls rapports, et sans prendre la peine d'examiner les motifs de la conduite de l'amiral; celui-ci, après avoir mouillé à l'île de France, s'est porté à Sumatra sur Bencool, et y a fait éprouver à l'ennemi une perte de quinze millions. Informé que le convoi anglais de Canton est sur le point de mettre à la voile, il se dispose à l'intercepter. Le 14 février 1804, comme il était mouillé près de Poolo-Aor, avec son vaisseau *le Marengo*, ce convoi lui est en effet signalé; Linois rallie sa division et, à l'approche de la nuit, manœuvre pour prendre le vent à l'ennemi qui reste en panne, ses feux allumés. Le lendemain, au point du jour, il compte vingt-sept voiles anglaises au lieu d'un moins grand nombre qu'on lui avait annoncées. C'étaient en général des vaisseaux de la compagnie des Indes de douze à quinze cents tonneaux et plus, percés à quatorze et quinze sabords à la batterie basse, et quinze et seize à la seconde, pouvant monter soixante à soixante-dix bouches à feu. Il est constant qu'ils portaient au moins six cents canons de plus que la division française, et, en outre, Linois, d'après les avis multipliés qu'il avait reçus, était fondé à croire que parmi les bâtiments anglais, se trouvait une escorte de deux ou trois vais-

seaux de guerre. Néanmoins, il se dirigea sous toutes voiles sur le convoi, qui se tenait rangé sur deux lignes, l'une paraissant destinée à protéger l'autre. *Le Marengo* tira les premiers coups de canon, et le combat commença ; mais les Anglais ayant manœuvré pour couper l'escadre française par derrière, tandis que le reste de leur flotte se couvrait de voiles et laissait arriver comme pour envelopper la petite division française, Linois profita de l'espèce de fumée qui l'enveloppait pour s'éloigner d'un ennemi dont la supériorité lui était démontrée. Cette affaire, présentée calomnieusement en Europe, sur des bruits mensongers dont le capitaine général Decaen s'était fait le premier organe, et dont le ministre de l'intérieur Nompère de Champagny se fit le trop facile écho, obscurcit un moment la gloire du vainqueur d'Algésiras; l'empereur lui-même écouta les calomnies, sans se souvenir des succès, et ce ne fut que plus tard qu'il rendit à Linois la justice qu'il méritait en le revêtant de titres honorifiques qu'il n'avait pas sollicités. La campagne du contre-amiral n'était pas terminée : il prend le parti d'aller chercher les Anglais dans leurs ports, entre dans le golfe de Bengale, passe auprès de Madras, visite les rades de Mazulipatam et de Coringo, prolonge la côte de Golconde, et, le 18 septembre 1804, attaque sur la côte de Coromandel trois bâtiments anglais, dont un vaisseau de guerre, protégés par le fort de Vizagapatam. Un des bâtiments est pris, un autre se jette à la côte, et le vaisseau de guerre est abandonné dans le plus misérable état. Peu après, Linois rentre à l'île de France avec cinq prises et la débloque de la croisière ennemie. Il opère une troisième sortie, va croiser successivement à l'entrée de la mer Rouge, aux Maldives et à Ceylan, et fait éprouver des pertes considérables au commerce anglais. Le 6 août 1805, à l'entrée de la nuit, il rencontre et attaque, en faisant voile pour le cap de Bonne-Espérance, dix vaisseaux de compagnie armés et chargés de troupes, sous l'escorte d'un vaisseau de 80 monté par l'amiral Trowbridge. Après trente-cinq minutes de canonnade, le mauvais temps et l'obscurité mettent fin à l'affaire. Linois visite ensuite la côte d'Angola,

où il amarine deux bâtiments ennemis, puis se dirige vers l'île de Sainte-Hélène où il établit son active croisière. Au mois de janvier 1806, il apprend que les Anglais ont enlevé le cap de Bonne-Espérance aux Hollandais, et qu'une escadre est à sa poursuite. Dans cette situation désespérée, ne recevant aucun secours d'Europe, abandonné à lui-même sur les mers, il se décide à faire route pour la France. Mais, chemin faisant, dans la nuit du 13 au 14 mars 1806, après avoir coupé la ligne pour la douzième fois depuis son départ de Brest, il tombe inopinément, avec son vaisseau *le Marengo* et une seule frégate, *la Belle-Poule*, dans une escadre anglaise de sept vaisseaux, deux frégates et une corvette, commandée par l'amiral Waren. A cinq heures du matin, *le Marengo* est aux prises avec *le London*, de 110 canons, qu'il cherche à prendre à l'abordage; on se bat longtemps à tiers de portée de pistolet; Linois, grièvement atteint, est transporté au poste des blessés; son capitaine de pavillon a le bras emporté; enfin, à neuf heures et demie, *le Marengo*, cerné par quatre vaisseaux ennemis, ayant presque tout son équipage tué ou hors de combat, se voit forcé d'amener son pavillon. *La Belle-Poule* a le même sort, après avoir mis en fuite une des frégates anglaises. Linois est de nouveau prisonnier des Anglais qui, cette fois, s'estimant trop heureux de n'avoir plus à combattre un tel ennemi, le garderont jusqu'à la paix.

Durant cette longue campagne que nous n'avons point voulu interrompre, pour ne pas lui enlever de son intérêt, des événements maritimes, immenses et malheureusement décisifs s'étaient passés en Europe. La guerre a été de nouveau déclarée, à la fin de l'année 1804, entre l'Angleterre et l'Espagne, dont Napoléon a rattaché aussitôt la cause à la sienne. L'empereur des Français, qui s'est fait couronner roi d'Italie au mois de mai 1805, semble placer encore, à la même époque, l'espérance d'une plus haute fortune dans la grande armée et dans la flottille réunies à Boulogne. L'amiral Bruix est mort au mois de mars 1805. La Crosse lui a succédé dans le commandement de la flottille. Quelques modifications ont

été apportées aux plans de campagne navale, par suite de la mort de La Touche-Tréville, dont aucun marin alors ne pouvait remplacer le génie actif et entreprenant.

Pour détourner et diviser l'attention des Anglais, tandis que Ganteaume tiendra vingt-deux vaisseaux et des frégates, à Brest, prêts à se rendre dans la Manche, le contre-amiral Burgues Missiessy partira de Rochefort pour les Antilles, avec une escadre de cinq vaisseaux de ligne, trois frégates, deux brigs et un corps d'armée de débarquement; le vice-amiral Villeneuve le suivra de près dans les mêmes parages avec onze vaisseaux de ligne, sept frégates et deux brigs, portant aussi un corps de troupes de débarquement; ces deux dernières escadres, après avoir mis en sûreté les colonies françaises d'Amérique, jeté la terreur dans les colonies anglaises, attiré au secours de celles-ci les forces navales britanniques d'Europe, devront se réunir, se rabattre inopinément ensuite sur l'Europe, rallier toutes les divisions françaises et espagnoles des ports de l'Océan; et Villeneuve, ayant désormais sous ses ordres plus de quarante vaisseaux de ligne, aura en dernier lieu mission de débloquer la flotte de Brest, d'assurer, par ses manœuvres combinées avec celles de Ganteaume, le passage de la flottille de Boulogne et de l'armée d'invasion d'Angleterre. On ne reviendra pas ici sur les difficultés, pour ne pas dire les impossibilités physiques, d'exécuter la traversée de cent soixante mille hommes sur les bateaux plats. Dans tous les cas, Villeneuve était moins capable qu'aucun autre de la seconder.

Parti de l'île d'Aix, le 11 janvier 1805, après avoir trompé la surveillance de l'escadre anglaise qui croisait pour l'attendre, Missiessy arrive aux Antilles le 20 février suivant. Les croisières anglaises qui bloquaient les colonies françaises, surprises par sa venue, prennent chasse devant son escadre. A peine a-t-il débarqué à la Martinique les secours dont cette île a besoin, qu'il se concerte avec le capitaine général Villaret-Joyeuse pour frapper quelques grands coups contre les possessions britanniques. Dès le 21 février, il fait route avec le général de division Joseph Lagrange, pour

aller attaquer l'île anglaise de la Dominique. Le lendemain, au point du jour, il se trouve devant la ville du Roseau, chef-lieu de cette colonie, arbore, par ruse de guerre, le pavillon anglais, attire ainsi à lui le capitaine du port pour le conduire au mouillage, substitue tout à coup le pavillon national au pavillon d'emprunt, et opère, comme par enchantement, avec ses embarcations, deux descentes de quinze cents hommes ensemble, au vent et sous le vent de la ville. Les batteries, les forts, la ville même du Roseau, sont enlevés avec impétuosité; les troupes anglaises se dispersent; sir Georges Prévost, gouverneur de la colonie va cacher sa honte dans le fort du Prince-Rupert, où l'on renonce à l'assiéger faute de moyens suffisants. Après avoir rançonné l'île, désarmé les milices, reçu leur parole de ne pas servir d'un an, rasé les batteries, détruit les affûts, les munitions, les magasins, et pris vingt-deux navires anglais qui se trouvaient au mouillage du Roseau, les Français abandonnent la Dominique, le 22 février. Le même jour, Burgues Missiessy se rend à la Guadeloupe, passe soixante heures dans la rade de la Basse-Terre pour y débarquer des troupes et des munitions, et y faire le partage entre les soldats et les équipages du produit de toutes les prises vendues sur-le-champ. Il se porte incontinent sur les îles de Névis, de Montserrat et de Saint-Christophe, qui sont prises, puis volontairement abandonnées, après avoir été mises à rançon et désarmées. Un calme qui survient empêche seul l'amiral d'aller attaquer de même Saint-Vincent et la Grenade, et l'oblige à retourner à la Martinique, où il mouille le 16 mars. Là, il apprend que Villeneuve, sorti de Toulon le 18 janvier 1805, a été refoulé dans ce port par le mauvais temps, et il reçoit l'ordre, en conséquence, de revenir en Europe. Néanmoins, Burgues Missiessy ne veut pas quitter les Antilles sans y rendre encore des services à la France. Il se rend en passant à Santo-Domingo, afin d'y prêter secours à cette poignée de Français qui s'y défendait sous les ordres du général Ferrand. La ville, peu fortifiée, était assiégée, depuis vingt-quatre jours, du côté de la terre, par les nègres, et bloquée, du côté de la mer, par les Anglais; la petite

garnison, engagée dans une sortie, était prête à succomber, quand l'escadre paraît, la sauve par sa présence, met l'escadre anglaise en fuite, et force les noirs à lever le siége. Après une campagne de cinq mois des plus belles et des plus fécondes qu'ait à mentionner l'histoire de la marine française, Burgues Missiessy rentre à Rochefort, le 20 mai 1805, sans avoir perdu un seul de ses bâtiments; et, pour prix de ses services signalés, est en butte aux plus injustes accusations dans la correspondance de Napoléon avec son ministre de la marine; il est même momentanément disgracié : car tel était le coup d'œil de l'empereur, en fait de marins, que le plus incapable était presque toujours le plus apprécié, comme le plus capable était naturellement le plus jalousé par Decrès.

Cependant Villeneuve avait dû reprendre la mer le 30 mars; il était arrivé, le 9 avril, à Cadix, s'y était renforcé d'un vaisseau français et d'une division espagnole commandée par l'amiral Gravina; le 14 mai suivant, il avait paru en rade du Fort-Royal de la Martinique sans avoir rencontré dans sa route l'escadre de Missiessy, et s'y était encore rallié quatre vaisseaux d'Espagne. En somme, sa flotte s'élevait dès lors à dix-huit vaisseaux, sept frégates et quatre corvettes. Avec d'aussi grands moyens d'action, Villeneuve fit infiniment moins que Missiessy avec ses cinq vaisseaux. Il envoya le commandant Cosmao-Kerjulien, avec deux vaisseaux, une frégate, quelques brigs et deux cent quarante hommes de troupes, placés sous les ordres du chef d'escadron Boyer de Peyreleau, aide-de-camp du capitaine général Villaret-Joyeuse, attaquer le rocher le Diamant, duquel les Anglais s'étaient emparés, dont ils avaient fait un asile pour leurs corsaires et où ils avaient établi une batterie qui inquiétait la Martinique, interrompait les communications des divers quartiers de cette île, et nuisait considérablement à la navigation du commerce. La position fut enlevée avec courage et habileté. Après de longs jours d'inaction, Villeneuve s'ébranla enfin avec sa flotte, passa à vue de plusieurs îles anglaises sans les attaquer, quoiqu'il eût à bord des forces imposantes de débarquement, et prit, le 8 juin, un convoi de

quatorze navires du commerce anglais que l'on fut obligé de brûler. Ce furent là tous les exploits de la flotte de Villeneuve aux Antilles, laquelle venait pourtant encore de s'augmenter de deux vaisseaux et d'une frégate venus de Rochefort, sous les ordres du contre-amiral Magon de Médine qui lui apportait les dernières instructions de l'empereur.

Aussitôt après que cette flotte avait fait sa sortie de Toulon, Nelson s'était mis à sa recherche, comme naguère après celle de l'expédition d'Égypte; il avait couru en vingt endroits différents sans pouvoir la rencontrer; quand il en aurait enfin trouvé la trace en arrivant à la Barbade, il devait encore la perdre quelque temps, par le fait même de la faiblesse d'entreprise et du peu de confiance de Villeneuve qui, avec vingt vaisseaux, n'osa pas aller au-devant des onze ou douze vaisseaux de son adversaire, et se rabattit sur l'Europe. Il n'y arriva pas encore assez vite au gré de Napoléon, dont il contrariait déjà violemment les projets sur l'Angleterre.

En effet, la flottille s'était successivement concentrée, non sans que ses nombreuses divisions n'eussent eu à soutenir de fréquents combats de détails. Les capitaines de vaisseau Saint-Haouen, Pévrieux, Hamelin, Collet, s'étaient signalés en dirigeant leurs escadrilles sur Boulogne. Le contre-amiral Ver-Huell avait combattu plusieurs fois avec gloire, en amenant la flottille batave de Flessingue à Ostende, et d'Ostende à Boulogne. Nommé ensuite commandant en chef de l'armée navale dans les ports de la Manche, il venait de mériter de nouveau les applaudissements de la France, sa nouvelle patrie, par deux engagements, le 17 et le 18 juillet 1805, contre toute la croisière anglaise réunie dans le but d'empêcher le trajet de la flottille batave qui était allé recevoir le corps de troupes du maréchal Davoust à Dunkerque pour le conduire à Ambleteuse. Son succès avait été complet dans ces deux dernières rencontres, comme dans les précédentes.

En voulant éviter Nelson, Villeneuve rencontre, le 22 juillet 1805, à cinquante lieues au large à l'ouest du cap Finisterra, un autre ennemi, moins redoutable il est vrai que le premier. C'est

l'amiral sir Robert Calder qui, commandant quinze vaisseaux, deux frégates, un côtre et un lougre, veut s'opposer à la jonction de la flotte franco-ibérienne, avec un nombre important de bâtiments espagnols et français qui se trouvaient au Ferrol. Les deux armées sont en présence, celle des alliés en ligne de bataille, les amures à babord, au vent de l'ennemi; celle des Anglais se disposant, selon la tactique qui lui avait si bien réussi plusieurs fois, à envelopper une partie de ses adversaires, en se portant en trois pelotons sur l'arrière-garde franco-espagnole, dans le dessein de la séparer du corps de bataille, à la faveur d'une brume épaisse. Heureusement la frégate *la Syrène*, capitaine Chabert, reconnaît ce mouvement dans une éclaircie et en avertit Villeneuve par trois coups de canon. L'amiral français juge alors de sa position, fait virer de bord toute son armée lof pour lof par la contre-marche, et déjoue ainsi le plan de Calder qui, attaqué soudain par les vaisseaux de Gravina, formant l'avant-garde des alliés, se voit contraint d'arriver, pour ne pas être coupé lui-même et pour former sa ligne de bataille sous le vent. Aussitôt l'amiral anglais fait exécuter à son armée la même manœuvre que Villeneuve, et le combat s'engage vivement et successivement sur les deux lignes. Quoique de temps à autre on se découvre, dans de rapides éclaircies, la brume est presque toujours si condensée, que c'est à peine si chaque vaisseau distingue son matelot de l'avant. On se canonne ainsi, depuis cinq heures du soir environ jusqu'à neuf heures sans discontinuer, à demi-portée d'artillerie, sans que chaque amiral puisse bien apprécier la position de son adversaire, s'assurer si les vaisseaux tiennent ou quittent la ligne, et faire les signaux que commandent les circonstances. Deux vaisseaux espagnols de l'avant-garde des alliés et six vaisseaux français de leur arrière-garde n'ont point d'ennemis par leur travers, et néanmoins ne viennent point en aide à ceux qui combattent; de sorte que les quinze vaisseaux anglais n'ont affaire réellement qu'à douze vaisseaux français ou espagnols. *L'Intrépide*, de 74 canons, capitaine de Péronne, qui n'est séparé du vaisseau-amiral français *le Bucentaure* que par *le Formidable*,

monté par le contre-amiral Dumanoir-le-Pelley, s'avance, pour s'opposer au passage d'un trois-ponts anglais, à travers la ligne des alliés, l'abîme et le force à se retirer du combat, mais paie ce généreux mouvement de la vie de son brave commandant. *L'Atlas*, de 74, en se jetant avec une semblable énergie au milieu du feu, est prêt d'avoir à déplorer une perte pareille; le valeureux et habile Rolland, son capitaine, tombe renversé de son banc de quart, et, un moment, on le croit mort. *Le Pluton*, de 74 aussi, que commande Cosmao-Kerjulien, chef de file du corps de bataille de Villeneuve, s'aperçoit que *le Firmo*, dernier vaisseau de l'avant-garde commandée par Gravina, démâté de plusieurs de ses mâts, dérive dans la ligne anglaise; soudain il cingle au secours de ce bâtiment allié et va se placer entre lui et les ennemis. Mais, par malheur, il n'est pas suivi par les vaisseaux de son arrière, et, abandonné en quelque sorte à lui seul dans cette lutte héroïque, il se voit à la fin forcé de reprendre son poste, pour n'être pas coupé. Villeneuve, à qui bien aurait pris, dans cette journée de brume, de passer sur une frégate pour suivre les opérations, n'est occupé, sur *le Bucentaure*, qu'à combattre comme un brave officier en second; il ne donne aucun ordre pour rétablir la balance des forces belligérantes. Quoiqu'à l'approche de la nuit, l'ennemi parut abandonner le champ de bataille en mauvais état, il résulta, de cette absence d'ensemble dans la flotte combinée autant que de l'obscurité, que deux vaisseaux espagnols, *le Firmo* et *le San-Raphaël*, l'un de 64, l'autre de 74 canons, désemparés et démâtés, finirent par tomber complétement au milieu des Anglais et par devenir leur proie. Trois vaisseaux espagnols encore, *le Terribile*, *l'España* et *l'America* auraient peut-être eu le même sort, si Cosmao-Kerjulien n'avait quitté de nouveau son poste pour les couvrir de son feu et ne les avait entièrement dégagés. Les Anglais continuent de s'éloigner, cachant leurs feux, tandis que les Français tiennent les leurs allumés, et Villeneuve, après avoir rallié ses vaisseaux, gardant l'avantage du vent, manœuvre pour forcer Calder à un nouvel engagement; mais celui-ci, ayant plusieurs de ses

vaisseaux désemparés, s'applique constamment à l'éviter. Peu après, la flotte des alliés opère sa jonction avec les vaisseaux du Ferrol, et, le 10 août, mouille à la baie d'Arros, voisine de ce port, au nombre de trente-trois à trente-quatre vaisseaux. La mer étant libre, elle met à la voile le 13, attérit six jours après sur le cap Saint-Vincent, où elle s'empare de quelques navires du commerce, puis se dirige sur Cadix où elle entre le 21, après avoir forcé une division anglaise, commandée par Collingwood, de se retirer à sa vue sous le canon de Gibraltar. Mais bientôt Collingwood et Calder qui n'était point encore rappelé en ce moment, réunissent leurs forces, viennent, avec vingt-trois vaisseaux, bloquer Villeneuve dans Cadix, et le paralysent complétement à l'extrémité de la Péninsule.

Pendant ce temps, on l'attend avec impatience pour débloquer la flotte de Brest. Le vice amiral Ganteaume, mouillé déjà en rade de Berteaume, accepte avec succès un engagement partiel avec Cornwallis pour empêcher la flotte anglaise de se porter au devant de celle des alliés, qu'il suppose près d'arriver dans ses eaux; et le contre-amiral Zacharie Allemand, échappé à la vigilance de l'ennemi, avec sa division surnommée *l'Invisible*, se tient au large à l'ouvert de la Manche et du golfe de Biscaye, tout prêt à se rallier à l'armée combinée. Utilisant sa longue attente par une croisière célèbre, Allemand enlève aux Anglais quarante-deux bâtiments marchands, le vaisseau de ligne *le Calcutta,* ainsi que trois corvettes. Tout à coup Napoléon, apprenant que Villeneuve est bloqué à Cadix, saisit ce prétexte pour abandonner son projet contre l'Angleterre, lève le camp de Boulogne au commencement de septembre 1805, et prévient, en marchant sur l'Allemagne, la coalition européenne qui le menace. Aussitôt la fameuse flottille est disloquée, sans qu'on ait jamais bien su jusqu'à quel point Napoléon avait voulu tenter avec elle l'invasion de l'Angleterre.

Dès lors, l'empereur ne songe plus à utiliser la flotte de Cadix que pour détourner l'attention des escadres anglaises, lui redeman-

der les troupes qu'elle porte, la rappeler à Toulon, et, si elle n'y peut parvenir, la disséminer en croisières. Accusant Villeneuve de trop de pusillanimité pour entreprendre de sortir de Cadix et de venir à Toulon malgré la présence de la flotte anglaise, dont Collingwood est sur le point de remettre le commandement général à Nelson, il expédie par terre le vice-amiral de Rosily pour remplacer le protégé du ministre de la marine. Mais Decrès fait avertir sous main son ami, pour qu'il prévienne cette disgrâce par un coup d'audace, et Villeneuve, jusqu'à ce jour si irrésolu, prend le parti d'aller se jeter tête baissée dans l'ennemi, plutôt que de rentrer en France avec une marque de honte sur le front.

Le 21 octobre 1805, à la hauteur du cap Trafalgar, il se résout à s'engager, avec trente-trois vaisseaux assez mal armés et surtout mal dirigés pour la plupart, contre Nelson qui n'en avait que vingt-sept, mais de choix et ayant l'immense avantage d'être de même nation. A six heures et demie du matin, Villeneuve a donné signal à ses vaisseaux de virer lof pour lof tous en même temps pour prendre les amures à babord et former la ligne de bataille dans l'ordre renversé, en serrant le vent le plus possible. Nelson, dont l'armée paraissait au vent, sans ordre, ayant les amures à tribord, les fait aussitôt changer par tous ses vaisseaux qui se couvrent de voiles et arrivent en dépendant sur les alliés pour leur livrer bataille. Dans le mouvement opéré par ceux-ci, l'arrière-garde, commandée par le contre-amiral Dumanoir-le-Pelley, est devenue l'avant-garde, et l'avant-garde, sous les ordres du vice-amiral Alava, est devenue l'arrière-garde. L'escadre d'observation est sous les ordres de l'amiral Gravina et du contre-amiral Magon de Médine. Sur les huit heures du matin, parvenu à une portée et demie de canon de la ligne de l'armée combinée, Nelson, courant sous toutes voiles, fait diviser la sienne en deux colonnes. L'une, celle du sud, de quinze vaisseaux, sous sa propre direction, cingle droit sur le corps de bataille que Villeneuve commande en personne; l'autre, celle du nord, de douze vaisseaux, sous la

conduite du vice amiral Collingwood, s'avance sur le centre de l'arrière-garde franco-espagnole. Villeneuve, que tant d'exemples offerts depuis quelques années n'ont point suffisamment instruit, ne reconnaît que trop tard le plan éternel de l'ennemi, et maintenant essaie inutilement de s'y opposer. Un amiral doué de quelques ressources aurait pu encore faire payer cher aux Anglais leur témérité, en les enveloppant et en les écrasant par colonnes; mais que ne pouvait-on point oser en face de la plupart des amiraux français sortis de la Révolution ! Villeneuve, voyant que Nelson persiste dans son plan, semble privé non seulement d'initiative mais de mouvement, et l'attend comme enchaîné par la fatalité, croyant avoir rempli le devoir d'un amiral quand il a fait inscrire au haut de son mât de misaine ce signal : « Qui ne combat pas n'est pas à son poste, et doit manœuvrer pour aller au feu. » Pour comble de malheur, les vaisseaux des alliés conservent mal leur distance, comme auparavant ceux de Villaret-Joyeuse aux affaires de Prairial.

A midi, la colonne de Collingwood est arrivée la première à son but, et la première se trouve engagée. Le vaisseau français *le Fougueux,* de 74 canons, capitaine Beaudoin, et le vaisseau vice-amiral espagnol *le Santa-Anna,* de 112 canons, dont il est le matelot d'avant, ne réussissent pas, malgré leur résistance opiniâtre, à empêcher Collingwood de traverser leur ligne d'arrière-garde. De son côté, Nelson a entrepris de couper entre *le Bucentaure,* de 80 canons, où Villeneuve a pour capitaine de pavillon l'officier Magendie et le *Neptune,* de même force, capitaine Maistral. *Le Neptune* se souvente en donnant une forte arrivée, et laisse ainsi le poste vide derrière *le Bucentaure.* Le vaisseau espagnol *le San-Leandro,* de 64 canons, est trop faible pour soutenir le choc de la colonne anglaise. Mais *le Redoutable,* de 74 canons, que commande le capitaine Lucas, et qui est le serre-file du *Bucentaure,* vient audacieusement se porter dans la hanche du vent de son amiral, qu'il couvre, et suspend ainsi le mouvement de traversée du *Victory,* où flotte le pavillon de Nelson. *Le Bucentaure,* puissamment secondé par *le Redoutable* et par *la Santissima-Trinitad,* sorte de forteresse de 130 canons,

ouvre le feu sur l'amiral anglais et sur ceux qui le suivent. Dix minutes suffisent pour que *le Victory* perde son mât d'artimon, son petit mât de hune et son grand mât de perroquet. Nelson est menacé d'un abordage par *le Bucentaure* et *la Santissima-Trinitad ;* et déjà Villeneuve, dont la valeur de soldat n'était pas douteuse, tenant à la main l'aigle de son vaisseau, crie à ses matelots qu'il va jeter ce signe de gloire à bord de l'ennemi pour qu'on aille le lui reprendre ou périr. Mais Nelson, en l'état du *Victory*, évite deux adversaires trop à craindre alors, et porte droit sur *le Redoutable*, dont il espère avoir meilleur marché. Son erreur a été grande : *le Redoutable* ne plie point, et, dans sa rage de rencontrer une telle résistance de la part d'un vaisseau de 74 canons contre le sien qui en a 100, Nelson tombe alors par son travers et l'aborde de long en long. Lucas et son équipage poussent un cri de joie, et lancent avec transports leurs grappins d'abordage à l'amiral anglais. Un combat terrible s'engage entre les deux vaisseaux qui se tirent à bout portant plusieurs volées, échangent de vives fusillades, et font pleuvoir jusque du haut de leurs hunes les grenades et les obus à main. Les gaillards et les passavants du *Victory* sont encombrés de mourants et de morts, et Nelson lui-même, frappé à l'épaule gauche d'une balle partie de la hune d'artimon du *Redoutable*, qui va se loger dans son épine dorsale, tombe pour ne plus se relever, mais à demi consolé par l'assurance que sa mort ne privera point ses compatriotes de la victoire. Toutefois, cet événement a porté un tel trouble sur *le Victory*, qu'un moment ses gaillards sont déserts, et que le commandant du *Redoutable*, au moyen de sa grande vergue, peut jeter un pont de communication entre les deux vaisseaux. Le lieutenant, depuis vice-amiral Dupotet, et l'aspirant Yon, à la tête d'une troupe de matelots, touchent déjà le bord de l'ennemi, quand en cet instant le vaisseau *le Temerary*, de 98 canons, vient au secours de l'amiral d'Angleterre, aborde *le Redoutable* du côté opposé au *Victory*, et balaie son pont avec une volée de boulets et de mitraille dont l'effet est épouvantable. Deux cents hommes sont atteints ; l'intrépide Lucas est au nombre des blessés, mais n'en continue pas moins à

donner ses ordres. Ce n'est pas assez du *Victory* et du *Temerary* pour réduire son vaisseau : *le Tonnant* vient ajouter ses 80 canons aux deux cents qui le battent déjà de droite et de gauche, se poste à sa poupe, et l'écrase par ses bordées d'enfilade tirées à bout portant. Néanmoins Lucas continue encore sa lutte héroïque; à la sommation qu'on lui fait de se rendre, il répond par une double fusillade. Cependant, le succès même qu'il obtient sur l'ennemi lui devient funeste; les deux mâts de hune du *Temerary*, qu'il abat, tombent sur la poupe de son vaisseau et l'enfoncent; *le Redoutable* a perdu son grand mât; ses deux murailles sont ouvertes, détruites; cinq cent vingt-deux de ses hommes, sur six cent quarante-trois qui le montaient, sont hors de combat; pour comble de malheur, un incendie se déclare à bord, et c'est dans cette situation que Lucas abandonne enfin aux ennemis un bâtiment qui coulera bas avant d'arriver dans leurs ports.

A cette heure du combat, la ligne franco-espagnole était coupée sur plusieurs points, et partout ce n'étaient, de son côté, que vaisseaux entourés, foudroyés, ou abordant l'ennemi dans un suprême effort. L'avant-garde française, commandée par Dumanoir-le-Pelley, assistait seule en quelque sorte comme spectatrice à cette dernière grande lutte de la marine nationale, comme autrefois Villeneuve lui-même à la journée d'Aboukir, laissant à son tour les ordres et les signaux de son amiral sans exécution. Un moment pourtant, il paraît en serrant les amures à tribord, et ce mouvement ranime les espérances à bord des vaisseaux alliés; mais c'est pour peu de temps, car bientôt il s'éloigne et fait de la voile vers la pleine mer, après avoir échangé quelques vaines bordées. Indigné de cette conduite, le commandant espagnol Valdès, monté sur *le Neptuno*, de 80 canons, qui faisait partie de la division Dumanoir, abandonne celle-ci, revire sur le groupe des bâtiments ennemis qui environnent *le Bucentaure*, et, victime de son admirable dévouement, est dangereusement blessé sur le pont de son vaisseau qui à la fin échouera et sombrera près du port de Cadix. *Le Bucentaure* a perdu successivement ses trois mâts et tous ses moyens

de manœuvre et de défense; il est ras comme un ponton, et présente le plus affreux spectacle de désolation. Villeneuve veut alors se faire transporter à bord d'un autre vaisseau, pour continuer à combattre et à donner ses ordres; mais toutes les embarcations ont été brisées, et il a le désespoir de voir tomber son vaisseau, son pavillon et sa personne au pouvoir de l'ennemi. Une heure après, *la Santissima-Trinidad* est prise à son tour, mais tellement criblée et délabrée qu'elle coulera bas pendant la nuit. *Le Fougueux*, dont la conduite a été si digne d'éloge dès le commencement de l'action, dans une situation désespérée, ose encore aborder *le Temerary;* le brave Beaudoin, son commandant, est blessé à mort et ses derniers soupirs sont encore des ordres de combat. Le capitaine Bazin, son second, et quatre cents hommes de l'équipage, sont en outre blessés ou ont perdu la vie. Mais on n'a pas amené, et il faut que l'ennemi se rende maître du pont du *Fougueux* pour arracher lui-même le pavillon tricolore. Il y parvient, mais sa victoire lui coûte cher. Dans l'arrière-garde et l'escadre de réserve ou d'observation des alliés, les Anglais n'ont pas cessé de rencontrer la plus vive résistance. Le vaisseau vice-amiral *la Santa-Anna* ne succombe qu'à la dernière extrémité sous l'effort du *Royal-Sovereign*, uni à plusieurs autres vaisseaux. *L'Algésiras*, de 74 canons, portant le pavillon du contre-amiral Magon de Médine, est attaqué dans le fort de la mêlée, par *le Tonnant*, de 80, capitaine Tylor, qui embarrasse son gréement dans le sien. Magon veut profiter de cette circonstance pour enlever son adversaire à l'abordage, et bientôt c'est à qui des deux vaisseaux lancera ses équipages à bord de l'autre. Le carnage est horrible, et le canon ne cesse pas de tonner dans les entreponts, pendant que des deux ponts on se fusille, on se menace de la hache, du sabre et du couteau. Le contre-amiral Magon, quoique grièvement blessé au bras et à la cuisse, n'a pas quitté son poste et continue à encourager les siens avec un héroïque sang-froid, lorsqu'un biscaïen l'atteint à la tête et l'achève. Magon de Médine, officier de l'ancienne marine de Louis XVI, n'avait encore que quarante-deux ans, et eût été certainement un

des officiers généraux les plus capables de relever la gloire et la puissance navale de la France, après ces temps malheureux pour la marine. Il n'avait pas eu le regret de voir amener son pavillon : *l'Algésiras*, commandé par l'officier, depuis contre-amiral de la Bretonnière, par suite des blessures du capitaine de pavillon Le Tourneur et du lieutenant de vaisseau Plassan, ne se rendit, ras de tous mâts, qu'après la mort du contre-amiral. *Le Berwick, le Swiftsure, l'Aigle*, de 74 canons chacun, capitaines Camas, Villemandrin et Courrège, ne se rendent non plus qu'après de belles défenses et après avoir perdu presque tous leurs états-majors; Camas et son second, le lieutenant Guichard, ont péri en faisant leur devoir. *L'Achille*, de 74 aussi, capitaine Deniéport, se voit envelopper par trois et quatre vaisseaux anglais, dont chacun est plus fort que lui. Son commandant est tué; bientôt de tous ses officiers, il ne reste plus, pour le diriger, que l'enseigne Cauchard qui, porté par l'événement à ce commandement inattendu, sait se rendre digne des braves qui l'ont précédé. *L'Achille* n'amène pas son pavillon; il disparaît, avec une partie de son équipage, par suite d'un incendie, dans une effroyable explosion.

Les vaisseaux espagnols *l'Argonauta*, de 80, *le Bahama, le Monarca, le San-Justo*, de 74 canons chacun, se sont vus contraints d'amener. Le vaisseau français *l'Intrépide*, de 74, commandé par le capitaine Infernet qui a donné des preuves d'un dévouement non moins héroïque que celui de Valdès, en poussant aussi son vaisseau sous le feu terrible de la flotte anglaise pour essayer de sauver celle des alliés, *l'Intrépide* est resté aux prises, dans le plus complet isolement, avec sept vaisseaux ennemis. Il en repousse plusieurs, en combat un bord à bord; mais, à son tour, entièrement démâté, ayant ses batteries détruites, plus de la moitié de son monde tué ou blessé, il ne se rend que le dernier aux Anglais. Par la prise de ce vaisseau, la bataille finit. L'intrépide autant qu'habile Cosmao-Kerjulien qui, avec *le Pluton*, de 74, n'avait pas cessé, depuis le commencement du combat, de se porter partout où il y avait un secours à offrir, et qui avait soutenu avec avan-





ATTAQUE D'ALGER PAR MER

(3 Juillet 1830)

tage, durant la journée, plusieurs combats héroïques contre des forces supérieures, jugeant alors qu'il n'y avait plus d'espérance de rétablir la lutte, se rallie au pavillon de l'amiral Gravina, qui déjà avait réuni quatre vaisseaux français et six espagnols, et il fait route avec lui pour Rota, où il mouille dans la nuit du 21.

Le lendemain, ayant reçu de Gravina qui, dangereusement blessé, ne pouvait reprendre lui-même la mer, le commandement des bâtiments encore en état d'appareiller, Cosmao s'élance courageusement à la poursuite des vainqueurs, leur reprend *l'Aigle, l'Algésiras*, le vaisseau vice-amiral d'Espagne *le Santa-Anna*, et même l'amiral de France *le Bucentaure;* mais ce dernier échoue sur des récifs en touchant au port, et est totalement perdu, sauf toutefois les hommes qu'il portait. *L'Indomptable*, de 80 canons, capitaine Hubert, qui ne s'était pas battu et avait reçu à son bord environ 1,500 blessés, naufrage aussi près de Rota, et s'engloutit corps et biens. En résumé, la perte des alliés à Trafalgar, après les reprises faites par Cosmao, s'élève pour les Français, tant en bâtiments amenés que coulés bas pendant ou après l'action, à six vaisseaux, et pour les Espagnols, à dix. Des trente-trois vaisseaux de leur flotte, dix-sept seulement ont échappé au désastre. Mais de toutes leurs captures, les Anglais n'en amènent aucune jusqu'en Angleterre : Collingwood, désespérant de les pouvoir conduire jusque-là, fait brûler celles qu'on ne lui a pas reprises.

Toutefois, le contre-amiral Dumanoir-le-Pelley, avec sa division composée maintenant des quatre vaisseaux de ligne français *le Formidable*, de 80, *le Mont-Blanc*, *le Duguay-Trouin* et *le Scipion*, de 74 canons chacun, devait, malgré sa retraite de Trafalgar, devenir, sous peu, une proie plus utile pour l'ennemi. Attaqué le 4 novembre 1805, à la hauteur du Ferrol, par une division de quatre vaisseaux et quatre frégates d'Angleterre, aux ordres de sir Richard Stracham, il prend les plus mauvaises dispositions de défense, et, malgré le courage de plusieurs de ses officiers, entre autres du brave commandant Touffet, qui méritait de trouver la mort dans une moins déplorable affaire, il se rend à son adver-

saire, avec ses quatre vaisseaux, auxquels il a donné, le premier, le signal d'amener.

Villeneuve, ayant sollicité et obtenu du gouvernement anglais l'autorisation de se rendre en France pour y passer en jugement, sous la promesse de revenir en captivité s'il était acquitté et n'était pas échangé, débarqua à Morlaix, le 7 mai 1807; le 10, il arriva à Rennes; le 13, on inhumait dans un des cimetières de cette ville, sans pompe, sans cortége, sans un ami peut-être pour l'accompagner, la dépouille d'un ancien amiral : c'était celle du vaincu de Trafalgar qui, pour prévenir une condamnation probable, s'était, du moins telle fut l'opinion générale, donné lui-même la mort.

Documents consultés pour le récit de la bataille de Trafalgar : *Rapport du capitaine Lucas; Rapport espagnol du général Escaño; Rapport de Dumanoir-le-Pelley*, publiés par M. Chassériau ou insérés au *Moniteur* du temps. — *James's naval history* et *Brenton's naval history*. — *Life of Nelson*, 2 vol. in-8°. — *Memoirs of Collingwood*, 1 vol. in-8°. — *Précis des événements militaires*, etc., par Mathieu Dumas, tomes 12 et 13. — *Relation du combat de Trafalgar*, dans l'*Histoire des combats d'Aboukir, Trafalgar*, etc., 1 vol. in-8°. Paris, 1829. — *Procès-verbal* (inédit) *du combat naval du 13 brumaire ou de la division Dumanoir* (*Archives de la marine*).



sai
le

l'a
sc
p
R
s
g
T
c



D. par Gilbert — Gravé par Perdunel

LE TAGE FORCÉ PAR LA FLOTTE FRANÇAISE

CHAPITRE XXVII.

Précis des événements maritimes depuis la bataille de Trafalgar. — Combat de Santo-Domingo, de l'île d'Aix, de Frontignan, de Lissa, du *Romulus*, etc., etc. — Restauration bourbonnienne. — Escadre du contre-amiral Duperré devant Cadix. — Bataille de Navarin. — Conquête d'Alger. — Règne de Louis-Philippe. — Le Tage forcé. — Attaque de Saint-Jean-d'Uloa, au Mexique. — Guerre de Maroc. — Attaque de Tanger. — Attaque de Mogador. — Combat de l'Obligado. — Fin du règne de Louis-Philippe.

Depuis le désastre de Trafalgar, sauf en deux ou trois rencontres qui ne dominent pas l'histoire, la marine impériale de France n'a plus guère compté, jusqu'en 1815, que des échauffourées ou quelques honorables petits combats de détail.

Le contre-amiral Leissègues, qui était allé porter des secours au général Ferrand, à Santo-Domingo, avec cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette, est attaqué, le 6 février 1806, dans les eaux de cette ville, par une escadre anglaise de sept vaisseaux et de plusieurs frégates, commandée par les amiraux Duckworth, Cochrane et Lewis. Deux des vaisseaux de Leissègues, *le Jupiter* et *le Brave*, restant de l'arrière absolument séparés de leur escadre, sont obligés, les premiers, d'amener leur pavillon devant l'ennemi. Peu après, *l'Alexandre,* également séparé, se rend, mais après une courageuse résistance et ras comme un ponton. Leissègues, réduit à *l'Impérial* et au *Diomède*, ne voulant pas amener ses couleurs, prend le parti de s'échouer à dix lieues environ dans l'est de Santo-Domingo et de brûler ses deux vaisseaux, après en avoir retiré les hommes et le pavillon que, pour sa part, il avait vaillamment défendu. Au mois de mai de la même année, le capitaine Collet, avec une frégate et trois brigs, donne la chasse, dans les parages de l'île d'Aix, à une division anglaise de deux frégates et d'un sloop; il engage une affaire, frégate à frégate, entre la *Minerve* qu'il monte et *la Pallas* qu'il force à s'éloigner à la remorque.

La frégate *la Canonnière*, de 40 canons, capitaine César Bourayne, soutient, dans la mer des Indes, un combat célèbre contre le vaisseau de ligne *le Tremendous*, de 74, qu'appuient plusieurs autres bâtiments, et qu'il force à l'abandonner. Au mois de septembre suivant (1806), une escadre de six vaisseaux aux ordres du commodore Hood, attaque une division française de quatre frégates et deux brigs, sortie de Rochefort sous les ordres du commandant Soleil, et parvient, non sans beaucoup de peine, à s'emparer de trois des frégates, au nombre desquelles *la Minerve*, commandée par le brave Collet. Cette année, les Anglais s'emparent du Cap de Bonne-Espérance, et l'année suivante de l'île de Curaçao, dépendant de la Hollande. Ils occupent aussi l'île portugaise de Madère, et s'emparent de l'escadre portugaise de Lisbonne, comme compensation à l'occupation du Portugal par les armées de Napoléon.

L'empereur des Français se dédommage de ses pertes continuelles sur mer par d'immenses conquêtes sur terre. Dans le courant de l'année 1806, il a fait couronner deux de ses frères rois de Naples et de Hollande; vers le même temps, il a formé la confédération du Rhin sous son protectorat, pour affaiblir de plus en plus les grands souverains d'Allemagne. Peu après, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Saxe ayant formé une nouvelle coalition contre lui, il en triomphe sur le continent, porte sa puissance jusqu'à Dantzick, en dépit des escadres britanniques qui veulent l'en empêcher, et réduit ses ennemis, moins la Grande-Bretagne, à se soumettre aux conditions qu'il leur dicte à Tilsitt (juillet 1807).

Furieuse de se voir abandonnée, mais décidée à lutter jusqu'à ce que l'empire français ou elle disparaisse de la carte du monde, l'Angleterre s'attaque à toutes les puissances qui sont en paix forcée avec Napoléon en ravivant ses récentes doctrines sur les neutres; Napoléon, par représailles, lance les décrets de Berlin et de Milan, points de départ de ce qu'on a appelé *le blocus continental*, pour interdire à tous les ports d'Europe de recevoir les navires de la Grande-Bretagne, et d'entretenir des relations com-

merciales avec les Anglais. Mais la mer serait à la fin plus forte que la terre, et l'élément relativement immobile ne réussirait pas à enfermer et à contenir l'élément mobile. En attendant, des deux côtés, on opprime l'indépendance des peuples et l'on enchaîne la liberté du commerce.

Une nouvelle ligue maritime du nord menace l'Angleterre, et aussitôt pour prévenir et empêcher Napoléon de tirer parti de la marine danoise, le gouvernement britannique envoie une flotte de vingt-cinq voiles, sous les ordres de l'amiral Gambier, avec vingt-sept mille hommes de troupes de débarquement, attaquer et bombarder de nouveau Copenhague. Cette capitale est presque entièrement incendiée, et, comme condition de sa libération, livre sa flotte à l'ennemi, en octobre 1807. Le Danemarck n'en signe pas moins, pour ainsi dire dès le lendemain, un traité d'alliance avec la France. Ce traité est immédiatement suivi d'une déclaration de guerre de la Russie à l'Angleterre, d'un pacte nouveau entre l'empire français et la Hollande près d'être transformée en royaume, et de la cession pleine et entière par celle-ci du port de Flessingue. L'ambition du conquérant s'accroît avec ses succès inouïs. Le roi d'Espagne, Charles IV de Bourbon, abdique le 5 mai 1808, et Napoléon dispose de sa couronne en faveur de Joseph Bonaparte, qu'il remplace à Naples par Joachim Murat, maréchal et grand-amiral de l'empire. Mais presque aussitôt l'Espagne et le Portugal se soulèvent, et la terrible guerre de l'indépendance de la Péninsule commence. De là aussi date l'idée d'indépendance des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud qui, quelques années plus tard, s'érigèrent en républiques et en états particuliers. Le vice-amiral de Rosily, qui se trouvait à Cadix avec une escadre de cinq vaisseaux et une frégate, portant quatre mille hommes d'équipages, déjà bloqué par treize vaisseaux de ligne anglais, se voit tout à coup attaqué en outre par l'escadre espagnole, par la place et par la côte; il se défend, pendant plusieurs jours, avec une rare persévérance, se propose de passer devant les vaisseaux espagnols, de traverser l'escadre anglaise, et de courir ainsi les chances d'un

combat inégal; mais le vent fait obstacle à l'exécution de ce hardi dessein. Enfin, après avoir vainement attendu pendant dix-huit jours le secours de l'armée française d'invasion, il capitule, non devant l'escadre anglaise, mais devant les batteries de terre du général Morla, qui, sur un ordre de la junte d'Espagne, manque à sa parole, et ne permet qu'au vice-amiral et à son état-major de retourner en France. Au mois de mars 1808, les Anglais ont pris les petites colonies françaises de Marie-Galande et de la Désirade; au mois de juillet de la même année, ils sont repoussés de l'île franco-hollandaise de Saint-Martin. Dans la mer des Indes, le corsaire de Saint-Malo le *Revenant*, capitaine Surcouf, terrifie le commerce britannique et amène de continuelles captures à l'île de France. L'Angleterre sape peu à peu le système continental de Napoléon; elle en détache tout d'abord la Suède, l'Espagne et le Portugal qui est évacué par l'armée française, au mois d'août 1808.

Presque tous les ports de l'empire français étant bloqués, quelques divisions légères essayent de passer à travers des ennemis, les frégates *l'Italienne*, capitaine Jurien, *la Calypso*, capitaine Jacob, et *la Cybèle*, capitaine Cocault, sorties de Lorient pour se rallier au pavillon du contre-amiral Willaumez, allant de Brest à Rochefort, soutiennent un combat de deux heures et demie, le 24 février 1809, sur la rade des Sables-d'Olonne, contre l'escadre du contre-amiral Stopford, et la forcent à lâcher prise.

Le 11 avril suivant, l'amiral anglais Gambier, avec une flotte de onze vaisseaux, six frégates, onze corvettes et onze brûlots, entreprend d'anéantir une escadre française de onze vaisseaux et quatre frégates mouillée à l'île d'Aix sous le commandement du contre-amiral Allemand, qui s'est barricadé pour ainsi dire dans la rade, au moyen d'une estacade ayant huit cents toises de long, dont une extrémité tient tout près de l'île, et dont l'autre porte sur un banc de roche, où elle est fixée avec de fortes ancres. Ce fatal moyen qui, supposent quelques auteurs, lui avait été imposé par ordre supérieur, ne sert qu'à hâter la ruine de l'escadre française. L'amiral Gambier, profitant d'un coup de vent violent à la partie du nord-





PRISE DE ST JEAN D'ULLOA

ouest, dispose tous ses brûlots, sous les ordres de lord Cochrane, et, à la faveur de la rapidité du flot, en détache plusieurs qui bientôt viennent éclater avec un épouvantable fracas sur l'estacade, la brisent et rendent libre le passage. D'autres brûlots enflammés, arrivant à la file, sont dirigés sur les vaisseaux français embossés, s'y accrochent et les détruisent dans d'horribles explosions. Allemand signale alors la liberté de manœuvre à toute l'escadre en présence de l'ennemi, et ce signal ne paraît plus aux capitaines qu'un véritable *sauve qui peut.* Aussitôt les câbles sont coupés, et les bâtiments français, errant dans l'obscurité sans gréements et sans voiles, au gré du vent et du courant, périssent par le naufrage pour éviter de périr par l'incendie. Le capitaine Lucas, commandant *le Régulus,* parvient cependant à sauver son vaisseau après une continuité de belles manœuvres et une série de combats partiels qui ne durèrent pas moins de dix-huit jours. A la suite de la désastreuse affaire de l'île d'Aix, un conseil de guerre est assemblé. Deux commandants des vaisseaux français sont dégradés, un troisième, le capitaine Lafond, est condamné à mort, conformément à la loi, pour avoir abandonné son bâtiment en présence de l'ennemi.

Ces sévères punitions n'empêchent pas que des catastrophes du même genre ne se renouvellent, avec des officiers ou découragés ou inhabiles. En novembre 1809, une division aux ordres du contre-amiral français François-André Baudin, composée des vaisseaux *le Robuste, le Borée,* de 80 canons chacun, *le Lion,* de 74, et des frégates *la Pauline* et *la Pomone,* ayant reçu mission de conduire de Toulon à Barcelone un convoi de vingt navires pour le service de l'armée française d'Espagne, est rencontrée par une escadre anglaise, aux ordres du contre-amiral Martin, de force infiniment supérieure. Voyant que l'ennemi l'a gagné de vitesse et cherche à lui barrer le passage, Baudin ordonne à ses bâtiments de serrer fortement la terre; mais cette manœuvre n'a d'autre résultat que d'occasionner l'échouement du *Robuste* et du *Lion*. L'habile capitaine Senez, qui commande *le Borée,* tout en se conformant aux ordres

de son chef, a pourtant soin de se tenir plus au large, évite ainsi de tomber dans le même péril, et, continuant sa route avec autant de rapidité que d'audace au milieu de l'escadre anglaise, combattant dans sa retraite plusieurs vaisseaux anglais, il arrive à l'entrée du port de Cette, dans laquelle jamais aucun bâtiment de la force du sien ne s'était introduit, franchit cette passe étroite et difficile, et fait ainsi le salut du *Borée*. Moins capable ou moins audacieux, le contre-amiral Baudin, pour soustraire *le Robuste* et *le Lion* à l'ennemi, ne trouve d'autre expédient que d'y faire mettre lui-même le feu. François-André Baudin, qui s'était fait une réputation honorable quelques années auparavant, en combattant avec la frégate *la Topaze*, la frégate anglaise *la Blanche*, qu'il avait fini par amariner, offrait une preuve de plus qu'un bon commandant de bâtiment peut être un détestable amiral.

L'année suivante, le brave chef de division Bernard Dubourdieu qui, en 1808, commandant la frégate *la Pénélope*, avait chassé, attaqué et pris, dans les parages de Toulon, la frégate anglaise *la Proserpine*, présente un nouvel exemple à l'appui de cette observation. Napoléon et le prince Eugène, son vice-roi d'Italie, voulant organiser une marine franco-italienne dans l'Adriatique, Dubourdieu est appelé à la commander. Sorti d'Ancône, le 11 mars 1810, avec trois frégates de France, une frégate et deux corvettes d'Italie, ainsi qu'avec trois autres bâtiments de moindre force, pour aller prendre possession des îles de Lissa, il est rencontré, le 13, par la division anglaise du commodore Obst, composée d'un vaisseau rasé et de trois frégates. Connaissant l'infériorité des Français, à cette époque, vis-à-vis des Anglais dans la science des manœuvres navales, impuissant peut-être lui-même à commander une escadre, il se refuse à combattre en ligne, et prescrit à chaque bâtiment de sa division d'attaquer à l'abordage un bâtiment de la division ennemie; mais celle-ci ne se laisse pas approcher. Néanmoins, la lutte est terrible et acharnée. Un boulet de canon coupe en deux l'intrépide Dubourdieu, dès le commencement de l'action, sur sa frégate *la Favorite* qui, après une vaillante défense, est obligée

d'aller s'échouer et se brûler sur les récifs de la côte de Lissa. Une seconde frégate française, *la Flore*, amène pavillon, lorsque le capitaine Péridier n'en peut plus conserver le commandement par suite d'une grave blessure ; mais peu après son équipage se révolte contre ses vainqueurs, et réussit à rehisser le pavillon français et à la sauver. Chaque bâtiment de la division franco-italienne se voyant entouré par plusieurs bâtiments ennemis à la fois, avant d'avoir pu effectuer son mouvement d'abordage, la corvette *la Bellone*, capitaine Dicodo, est prise à son tour, malgré une longue et sanglante défense ; *la Couronne*, frégate italienne, dont le lieutenant français Aycard a le commandement après que le capitaine Pasquasigo s'est vu mis hors de combat, ne se rend à deux frégates ennemies qui l'accablent qu'après trois heures de lutte et après avoir perdu presque tout son équipage. Le reste de la division se sauve tant bien que mal. La perte des Anglais est grande aussi : deux de leurs frégates sortent du combat toutes désemparées et emportant avec elles plus de morts que de vivants ; une d'elles, incapable de retourner dans les ports d'Angleterre, est brûlée par ceux mêmes qui la montaient. Le vaisseau-rasé du commodore Obst, démâté de tous mâts et percé comme un crible, s'échoue sur les rochers de Lissa. Les marins français auraient certainement triomphé de l'ennemi dans cette affaire, s'ils n'eussent péché, comme leur commandant Dubourdieu, par l'excès même de leur intrépidité ; un peu plus d'ordre, de tactique et de sang-froid aurait assuré leur victoire.

Auparavant, en juillet et août 1809, une flotte anglaise, aux ordres de sir Richard Stracham, et une armée de quarante mille hommes de débarquement, commandée par le général Chatam, ont anéanti l'arsenal et la place de Flessingue, et donné des craintes sérieuses pour Anvers où Napoléon faisait faire de grands travaux. Mais les habiles dispositions du vice-amiral Burgues-Missiessy, commandant en chef de l'escadre de l'Escaut, imposent à l'amiral Stracham qui se retire après avoir vainement combiné les moyens d'attaquer, d'incendier et, en dernier lieu, d'enfermer les vaisseaux

français. Cette tentative infructueuse avait coûté aux Anglais sept mille soldats et trois millions de livres sterling.

Le chef de division Troude, envoyé au secours de l'île de la Martinique, avec trois vaisseaux, trois frégates et deux flûtes, apprend, chemin faisant, que cette colonie où commandait le capitaine-général et vice-amiral Villaret-Joyeuse, a été prise, du 31 janvier au 24 février 1809, malgré une longue et belle résistance, par une grande flotte anglaise et une armée considérable de débarquement. Il se porte aussitôt sur les Saintes, afin d'y abriter ses bâtiments et de tendre, de là, la main à la Guadeloupe. Mais à peine y a-t-il mouillé, le 29 mars, qu'une escadre, aux ordres du contre-amiral Cochrane, ayant des troupes à bord, vient l'y bloquer. L'ennemi s'étant rendu maître de la principale position des Saintes, Troude prend le parti de forcer les passes pendant la nuit et d'échapper ainsi à l'escadre qui le bloque et aux troupes de descente qui le menacent du côté de terre. A onze heures du soir, ses trois vaisseaux appareillent en coupant leurs câbles; les barges anglaises ayant signalé leur départ et leur route par des fusées, toutes les forces ennemies se mettent à leur poursuite. Enfin le contre-amiral Cochrane atteint la division française, le 15 avril 1809, et celle-ci est obligée d'accepter le combat, tout en faisant retraite. *Le Courageux*, monté par Troude, et *le Polonais*, capitaine Mequet, viennent à bout d'échapper, après une belle défense, et d'arriver à Cherbourg à travers dix croisières; mais le troisième vaisseau, *le d'Hautpoul*, de 74, capitaine Le Duc, tombe au pouvoir des Anglais.

La France perdait alors ses colonies avec une désespérante rapidité. Après la Martinique et les Saintes, c'est, dans le cours de la même année 1809, la Guyane française envahie par les Portugais et les Espagnols, en janvier; la ville de Santo-Domingo, dernier point de l'île de Saint-Domingue que défendait encore le général Ferrand, mais qui est obligé de céder devant le soulèvement des Espagnols, appuyé d'une escadre anglaise, le 7 juillet; et, le même mois, Saint-Louis du Sénégal dont la prise complète la perte de la côte occidentale d'Afrique. L'année 1810 voit la continuation et l'a-

chèvement de la ruine coloniale de la France. La Guadeloupe, dépourvue de tout appui, de tout secours, capitule, le 6 février, devant les forces navales de Cochrane et l'armée de débarquement du général Georges Beckwith. Le capitaine général Ernouf, accusé de n'avoir pas fait son devoir jusqu'au bout, ne sortira de sa captivité d'Angleterre, en 1812, que pour entrer dans les prisons de France, et n'en sera délivré par la Restauration elle-même que par une ordonnance d'indulgence, très peu flatteuse pour lui dans les termes. Le 15 février 1810, l'île de Saint-Martin se rend à l'ennemi; six jours après, l'île hollandaise de Saint-Eustache en fait autant. Dans la mer des Indes, le capitaine général Decaen, soutenu par la division de frégates et bâtiments légers du commandant Hamelin, défend jusqu'à la dernière extrémité l'île de France et celle de la Réunion qui a pris le nom d'île Bonaparte; par sa vigilance et ses soins, les établissements français de Madagascar, abandonnés avant son arrivée, ont même repris quelque valeur. Mais, le 9 juillet 1810, l'île Bonaparte, attaquée par l'escadre du commodore Rouley et par un corps d'armée de débarquement de cinq mille Européens, sans compter les Cipayes, est obligée de capituler. Le 14 août suivant, la prise par l'ennemi, à la faveur d'une nuit pluvieuse, de l'îlot de la Passe qui défendait l'entrée du Grand-Port de l'île de France, menace cette possession elle-même. Le capitaine de vaisseau Duperré ayant fait voile de Saint-Malo pour la mer des Indes, sur la frégate *la Bellone*, enlève, chemin faisant, la frégate portugaise *la Minervá* et la corvette anglaise *le Victor*, l'ancien *Revenant* de Robert Surcouf, qui était tombé au pouvoir de l'ennemi depuis que ce capitaine malouin ne le commandait plus; Duperré s'empare en outre, dans le canal Mozambique, de trois vaisseaux de la compagnie des Indes. De toutes ces prises il se forme une division qu'il amène à l'île de France et qui est du plus grand secours au capitaine général Decaen. Cette division, composée de *la Bellone*, portant le pavillon de Duperré, de *la Minerva*, capitaine Pierre Bouvet fils qui, depuis trois ans, s'était signalé dans ces mers sur le brig *l'Entreprenant*, de la corvette *le Victor*,

capitaine Morice, et du vaisseau de compagnie *le Ceylan*, capitaine Moulac, en voulant opérer son mouvement d'entrée dans le Grand-Port, le 20 août 1810, pour y déposer des secours et éviter une division ennemie, voit tout à coup le pavillon anglais remplacer, sur le front de l'îlot de la Passe, le pavillon tricolore que l'ennemi y avait jusqu'alors laissé flotter à dessein, et il est en butte à la fois au feu de cet îlot et d'une frégate ennemie. Bouvet, marchant en tête, avec *la Minerva*, ne se laisse pas décontenancer, et, malgré l'artillerie anglaise qui tire à couler bas, force le premier la passe. La corvette *le Victor*, qu'il protége, accomplit aussi cette manœuvre hardie, qu'imitent le commandant Duperré avec *la Bellone*, et le capitaine Moulac avec *le Ceylan*. La division française réussit à se rallier au fond du Grand-Port et se prépare aussitôt à se défendre contre une division anglaise dont l'approche lui est signalée, ainsi qu'à reprendre l'îlot de la Passe; tandis que le général Decaen donne l'ordre à la division Hamelin de sortir du port Napoléon pour aller au secours de la première.

Contrariée par les vents, la division Hamelin n'a pu encore parvenir au Grand-Port quand, le 23 août, à cinq heures et demie du soir celle de Duperré est attaquée au mouillage par les quatre frégates ennemies *la Néréide*, *le Syrius*, *l'Iphigénie* et *la Magicienne*, dont deux s'échouent sur un haut fond en manœuvrant pour s'embosser. Les premières volées des Anglais coupent les embossures de *la Minerva* et du *Ceylan* qui sont jetés en dérive et viennent s'échouer par le travers de *la Bellone*, la prolongeant bord à bord et de long en long, de sorte que leur feu s'en trouve entièrement masqué, et que cette frégate présente seule maintenant le travers à l'ennemi. A huit heures du soir, le commandant Duperré est dangereusement blessé d'un coup de biscaïen à la figure, et le capitaine de frégate provisoire Bouvet vient aussitôt le remplacer sur *la Bellone*, laissant au lieutenant, depuis amiral Roussin, le commandement de *la Minerva*. A dix heures, Bouvet fait taire le feu de *la Néréide*, et peu après domine celui de *la Magicienne*. Cependant la mort, la destruction, l'incendie se promènent sur les bâtiments

français, où le vent renvoyait la bourre de leurs propres canons. Roussin, sous une pluie de feu, fait passer des poudres à *la Bellone* qui allait en manquer, et le combat dure ainsi toute la nuit, moins quelques intermittences, jusqu'à ce que l'ennemi avoue sa défaite par son silence. *La Néréide*, montée par le commodore Willoughby, est amarinée par le lieutenant Roussin. *La Magicienne* est en feu et abandonnée. Il en va être bientôt de même du *Syrius* qui disparaîtra tout entier dans une explosion de ses poudres. *L'Iphigénie*, quatrième et dernière frégate anglaise, portant les restes des équipages britanniques, n'échappera pas non plus; l'arrivée de la division Hamelin fera obstacle à sa fuite, et le capitaine Bouvet en prendra possession, tandis qu'une garnison française occupera de nouveau l'îlot de la Passe. L'île de France est ainsi délivrée pour quelque temps.

Les frégates *l'Iphigénie* et *l'Astrée*, capitaines Bouvet et Lemarant, croisant devant l'Ile-de-France, engagent un combat contre deux frégates, un sloop et un brig ennemis; Bouvet enlève *l'Africaine*, l'une des frégates anglaises, ne l'abandonne qu'à l'approche d'une nouvelle division britannique, et rentre dans le port. Le commandant Hamelin, montant la frégate *la Vénus*, se rend maître, quelques jours après, de la frégate *le Ceylan*, de 40 canons de 18, ayant à bord le général Abercombry et un nombreux état-major. Mais, en conduisant sa prise à l'île de France, sur la côte de Bourbon, il est attaqué par toute une division anglaise, aux ordres du commodore Rowley, et, après une lutte héroïque, finit par être pris lui-même.

Soixante-seize bâtiments anglais, aux ordres du vice-amiral Bertie, et dix mille hommes de troupes de descente, commandés par le général Abercombry, attaquent l'ile de France qui n'a pour sa défense que mille hommes de troupes, dont six cents au plus ont fait la guerre. Le capitaine-général Decaen capitule, le 3 décembre 1810, après avoir fait tout ce que l'honneur exigeait de lui, et il ne reste plus aucune colonie à la France. Napoléon s'en console par ce mot déplorable inséré au *Moniteur* : « Que les An-

glais s'emparent de nos colonies, ils nous les rendront plus florissantes à la paix. » L'empire français, jusqu'à sa fin prochaine, ne compte plus comme puissance navale : la mer lui est à peu près interdite.

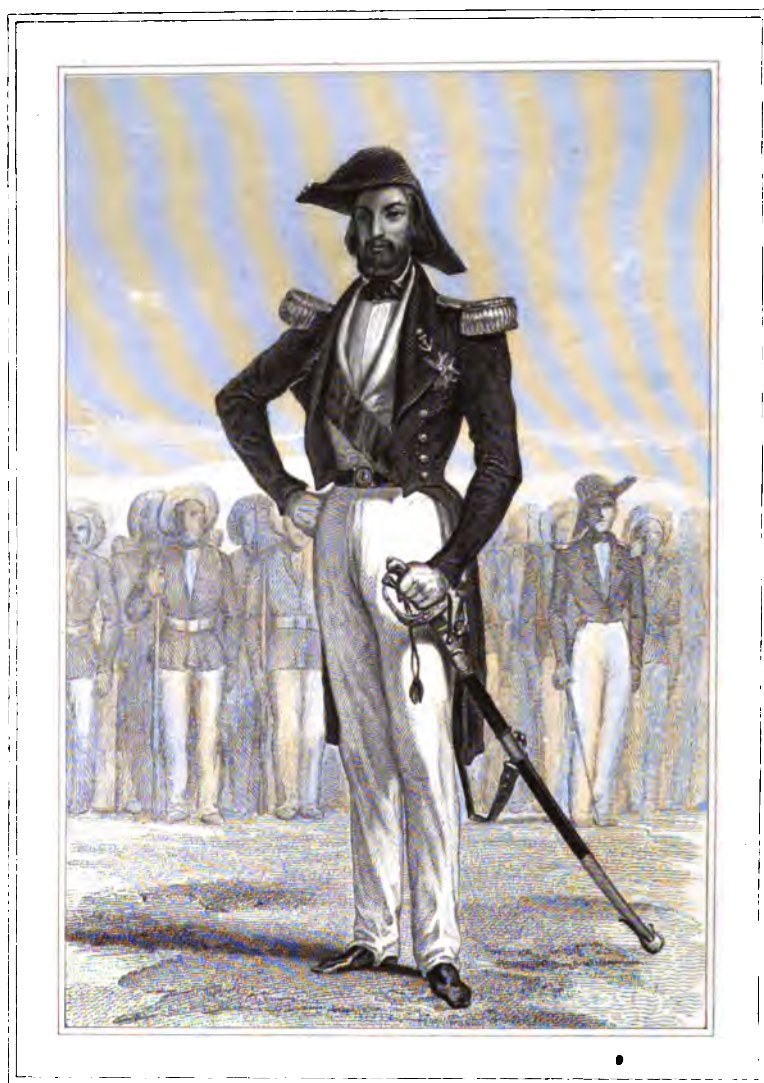
Le 26 mai 1811, le brig *l'Abeille,* ayant mission de transporter des munitions et des troupes en Corse, et accidentellement commandé par l'enseigne provisoire, depuis amiral de Mackau, engage un combat à mi-canal, avec le brig anglais *l'Alacrity,* capitaine Palmer, de force supérieure, gagne le vent à ce bâtiment, le prolonge à contre-bord, passe à sa poupe, et lui détache seulement alors sa première volée. Après une action sanglante, *l'Alacrity* amène son pavillon; l'enseigne de Mackau amarine sa conquête, la conduit heureusement à Bastia, malgré la poursuite d'une frégate anglaise, et reçoit les félicitations de l'empereur désaccoutumé des succès maritimes. Le capitaine de vaisseau, depuis vice-amiral Jacob, commandant une division navale à l'île d'Aix, livre combat, le 27 décembre 1811, à une division navale d'Angleterre bien supérieure en forces à la sienne, et lui enlève cinq péniches. Napoléon forme le corps des marins de la garde, sous les ordres du capitaine de vaisseau de Saizieu, pour le faire servir sur terre, et l'entraîne au fond de la Russie où il se couvre de gloire. Une escadre, successivement aux ordres des vice-amiraux Ganteaume, Allemand et Émeriau, est bloquée dans Toulon, pendant plusieurs années. Une division composée de deux vaisseaux et de deux frégates, placée sous le commandement du contre-amiral Cosmao-Kerjulien, que les matelots français ont surnommé *va de bon cœur,* est détachée de cette escadre pour aller débloquer le port de Gênes, et ramener en France le vaisseau *le Scipion,* quand elle est aperçue et attaquée, près des îles d'Hyères, le 13 février 1814, par quinze voiles ennemies. Un des vaisseaux et les deux frégates, après avoir riposté au premier feu de l'ennemi avec autant d'habileté que de bravoure, viennent à bout, étant bons voiliers, de rentrer en rade de Toulon. *Le Romulus,* capitaine Rolland, reste seul exposé au feu de trois vaisseaux de 120 canons, qui le combattent

vergue à vergue. Cosmao, apercevant le danger du *Romulus*, manœuvre avec *le Sceptre*, pour rentrer dans le feu, mais un ordre du vice-amiral Émeriau le rappelle au mouillage. Néanmoins *le Romulus* continue de se défendre avec le plus superbe héroïsme. Foudroyé par trois cents canons, criblé par un déluge de mitraille, ayant son valeureux commandant dangereusement blessé, il vient à bout de se faire abandonner. Le combat du *Romulus* est le dernier signe de vie donné par la marine de la République et de l'Empire.

Napoléon est renversé du trône par deux fois, de 1814 à 1816, et avec la Restauration une autre ère commence pour la marine française. Les ennemis de la France se sont partagés presque tout son matériel naval. Les traités de 1815 ne rendent à la Restauration qu'une partie de ses colonies : l'île Bourbon, Pondichéry, Chandernagor et quelques autres comptoirs de l'Inde, la Martinique, la Guadeloupe et ses petites dépendances, enfin le Sénégal. L'île de France est perdue et reprend son premier nom d'île Maurice. Le duc d'Angoulême est devenu grand amiral de France à la place du roi Murat qui n'était guère moins ridicule que lui sous ce rapport. De l'année 1818 à l'année 1829, les ministres Portal, Clermont-Tonnerre, Chabrol de Crouzol, Hyde de Neuville, essaient de relever la marine nationale de son anéantissement. Le roi Louis XVIII ayant entrepris, en 1823, de rétablir dans tout son absolutisme son parent Ferdinand VII de Bourbon sur le trône d'Espagne, près duquel une insurrection le tenait captif, une flotte de soixante-sept bâtiments, dont trois vaisseaux et treize frégates, sous les ordres du contre-amiral Duperré, est chargée de seconder les opérations de l'armée de terre. Elle concourt puissamment à la prise de Cadix, le 1er octobre 1823. Ferdinand VII recouvre toute son autorité. Une guerre plus honorable pour la France est entreprise, sous le règne de Charles X, en 1827, de concert avec l'Angleterre et la Russie. Il s'agit de délivrer les Grecs modernes du joug sanglant de la Turquie. Une flotte combinée de trois puissances alliées, sous les ordres des vice-amiraux Cadrington, pour l'Angleterre, de Rygny pour la France, Heyden pour la Russie, tombe, le 20 octobre, sur l'armée navale turco-égyptienne en rade de Nava-

rin, et en fait une facile boucherie, qu'on ne peut sérieusement appeler une bataille. On remarque que des trois escadres c'est celle de France qui a le mieux manœuvré. L'année suivante, la Grèce est délivrée par l'entremise d'une armée de débarquement aux ordres du général Maison, que secondent partout fort à propos les vaisseaux français. Pendant le cours de cette guerre a eu lieu le fait mémorable du lieutenant Bisson qui, plutôt que de rendre à deux pirates *le Panayoty* qu'il commande, se fait sauter avec ce brig, le 4 novembre 1827. Le pavillon blanc, que la Restauration avait ramené, va disparaître encore une fois, mais non sans gloire, avec Charles X. A la suite de difficultés sans cesse renaissantes avec le dey d'Alger, et d'une insulte grossière faite par ce souverain au consul de France, l'expédition est résolue; d'immenses préparatifs sont faits à Toulon; le vice-amiral Duperré, qui n'avait pu se défendre de considérer les difficultés de l'entreprise, mais que l'on a mensongèrement et odieusement accusé d'intentions perfides, a le commandement en chef de la flotte composée de cent trois bâtiments de l'État, dont trois vaisseaux armés en guerre et huit en flûtes, et de 572 navires de commerce. L'armée de débarquement, aux ordres du général Bourmont, ministre de la guerre, est forte de 37,000 hommes et de 4,000 chevaux. L'expédition met à la voile, avec un immense matériel, dans la nuit du 27 au 28 mai 1830. Retenue quelque temps, par les vents contraires dans la baie de Palma, île de Majorque, elle va mouiller, le 12 juin, dans la baie de Sidy-Ferruch, où le débarquement s'opère. Le 5 juillet suivant, la ville d'Alger se rend aux forces combinées de l'armée de terre et de l'armée de mer, et le dey d'Alger est envoyé prisonnier en France. Peu après, le contre-amiral Rosamel, détaché par l'amiral Duperré avec une division, s'empare de Bône, et obtient satisfaction du bey de Tripoli. La flotte concourra jusqu'à la fin à la conquête de l'Algérie.

La Révolution de juillet 1830 a renversé Charles X et sa dynastie, et le règne de Louis-Philippe d'Orléans commence. Ce prince, qui fonde sa politique sur l'alliance anglaise, ne seconde qu'à regret l'occupation de l'Afrique du nord par les Français. Ses fils, mieux



Raffet del.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU (DEPUIS VICE AMIRAL) DE JOINVILLE

ÉPOQUE DES FUNÉRAILLES DE NAPOLÉON

inspirés, cèdent à des instincts plus nationaux, et vont à plusieurs reprises se mêler aux combattants français en Algérie. La grande amirauté de France a été supprimée par la Révolution de juillet, et trois amiraux en temps de guerre, ayant le rang de maréchaux de France, auront les plus hautes dignités de la flotte. Duperré est nommé amiral; le vieux Truguet, toujours debout, toujours intrigant, après avoir recueilli les faveurs de la Restauration, se fait élever au grade d'amiral honoraire par Louis-Philippe. Le contre-amiral Roussin est envoyé avec une escadre pour réduire le roi de Portugal don Miguel, qui insultait à la Révolution française. Par une manœuvre aussi habile que hardie, il force l'entrée du Tage, malgré le feu des batteries et des forts qui se croisent autour de lui, et va s'embosser, la mèche allumée, devant le palais du roi, en menaçant de bombarder Lisbonne. On veut faire traîner les négociations en longueur: il les précipite par sa fermeté, et, le 14 juillet 1831, satisfaction entière est accordée à la France. Les Autrichiens ayant envahi une partie des États romains en 1832, une division navale française, commandée par le capitaine de vaisseau Gallois, transporte à Ancône un régiment de ligne commandé par le colonel Combes, qui prend la place par escalade et l'occupe au nom de la France. La même année une division légère, aux ordres du capitaine de frégate Parseval Deschênes, opère un débarquement à Bougie et s'empare de cette ville algérienne. Des difficultés étant survenues avec le Mexique, une escadre aux ordres du contre-amiral Charles Baudin est envoyée contre cette république; elle attaque la forteresse de Saint-Jean-d'Uloa, qui protégeait la ville de la Vera-Cruz et passait pour imprenable. L'habileté des canonniers de l'escadre a bientôt fait évanouir ce prestige. La marine à vapeur, qui n'avait guère commencé militairement en France qu'avec l'année 1830, joue un certain rôle dans cette affaire où se distingue le jeune prince de Joinville, commandant la corvette à voiles *la Créole*. Cinq cents hommes, sur onze cents dont se composait la garnison mexicaine, périssent sous les débris du fort, où le nouveau pavillon tricolore de France est arboré, le 26 novembre 1838. Un débarquement est opéré à la

couvrir sur la Méditerranée, par la retraite du contre-amiral Lalande,



VAISSEAU DE [illegible] CANONS (1842)

le gouvernement de Louis-Philippe envoie le contre-amiral du Petit-Thouars, avec une division navale, occuper l'archipel aride des Marquises, dans l'Océan Pacifique, dont le navigateur Marchand avait déjà, à la fin du siècle précédent, pris possession au nom de la France. Reconnaissant l'impossibilité de faire vivre son monde aux îles Marquises, le contre-amiral du Petit-Thouars, qui en avait conseillé lui-même l'occupation, force Taïti et les autres îles de l'archipel de la Société à recevoir le protectorat de la France (de septembre 1842 à avril 1843). C'est un nouveau sujet de querelle avec l'Angleterre qui ne voit jamais sans peine la France planter son pavillon sur quelque coin du globe, pour si modeste qu'il soit. Néanmoins, trois nouveaux comptoirs sont fondés, vers ce temps, sur la côte occidentale d'Afrique, et l'on prend possession de l'île de Nossi-bé sur la côte de Madagascar, et de celle de Mayotte dans l'archipel des Comores. On est toujours en guerre dans l'Algérie dont Abdel-Kader soulève incessamment les populations arabes. L'empereur de Maroc s'étant laissé entraîner à prendre fait et cause pour ce nouveau Jugurtha, une escadre, aux ordres du contre-amiral de Joinville, et composée de dix bâtiments à voile et de onze bâtiments à vapeur, part de Toulon pour aller réduire quelques places de la côte marocaine. Son premier exploit a lieu le 6 août 1844 contre Tanger, qu'elle canonne avec ardeur et dont elle renverse les batteries, les forts et les murailles. Elle se porte ensuite sur l'île et la ville de Mogador; cette dernière, située sur le continent, n'offre bientôt plus qu'un amas de ruines, et l'île du même nom, qui est en face et qui la domine, ne tarde pas non plus à être soumise (14 et 15 août 1844). La prudence engage le contre-amiral de Joinville à l'abandonner, après l'avoir un moment occupée. Sous le coup des deux succès de l'escadre française et de la défaite continentale que son armée a éprouvée près de l'Isly, l'empereur de Maroc fait sa paix, le 10 septembre 1844. Les hostilités ont recommencé, ou plutôt n'ont pas cessé avec la république argentine : une division anglaise s'est jointe, au mois de novembre 1847, à une division française détachée d'une escadre plus forte aux ordres du contre-amiral

Laîné; ces deux divisions réunies remontent dans la Plata et forcent les batteries et le barrage d'Obligado, dans le Parana, après un combat meurtrier dans lequel le capitaine, depuis contre-amiral Tréhouart, s'est couvert de gloire. C'est la dernière affaire navale du règne de Louis-Philippe.

Sous la Restauration et sous ce dernier règne, plusieurs voyages d'explorations maritimes dignes de mémoire ont eu lieu. La corvette *l'Uranie*, commandant Freycinet, est partie en 1817 pour un voyage de circumnavigation; elle a sombré, à son retour, en février 1820, aux îles Malouines, après avoir fait de nombreuses et nouvelles reconnaissances à la côte d'Australie, et découvert et nommé plusieurs petites îles de la mer du Sud. Heureusement tout son équipage a été sauvé. De 1822 à 1825, la corvette *la Coquille*, conduite par le savant capitaine Duperrey, a fait à son tour un voyage de circumnavigation. Puis est venu celui des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*, sous les ordres du commandant Dumont-d'Urville, pour aller tenter encore la recherche de La Pérouse. Plus heureux sous ce rapport que d'Entrecasteaux, Dumont d'Urville, a découvert, au milieu de l'Océan Pacifique, sous l'archipel de Vanikoro, les débris du naufrage de l'illustre navigateur (21 février 1828). En 1830, la corvette *la Favorite*, commandant Laplace, est aussi partie pour un voyage de circumnavigation et a fait plusieurs découvertes importantes. En 1837, l'infatigable Dumont-d'Urville a entrepris, avec *l'Astrolabe* et *la Zélée*, un nouveau voyage ayant pour but de déterminer la position du pôle magnétique austral et de découvrir de nouvelles terres australes. Il a réussi dans ses recherches; mais, il est à peine de retour depuis un an, récompensé de ses travaux par le grade de contre-amiral, qu'il est anéanti, en un jour de fête, à deux lieues de Paris, avec toute sa famille, dans la catastrophe trop fameuse d'un chemin de fer. C'est là le cas de répéter ce que nous avons dit ailleurs : Que le Ciel bien plutôt aurait dû lui accorder la mort dans une tempête.

FIN.

Imprimerie de Gustave Gratiot
11, rue de la Monnaie.

EXPLICATION

Du Plan de l'Affaire du 13 prairial.

Position des deux armées au moment où le combat va commencer.

A. — Armée française courant babord amure.

B. — Frégate anglaise en observation.

C. — Armée anglaise courant quatre largues et se relevant sur la ligne de plus près.

Nota. — Ce plan donne à l'armée anglaise 2 vaisseaux de trop.

Position des deux armées au moment où les Anglais manœuvrent pour couper la ligne française.

A. — Armée française en bataille babord amure sous les huniers.

B. — Armée anglaise arrivant pour engager le combat.

Position des deux armées au moment où le feu a cessé et où la fumée s'est dissipée.

A. — Vaisseaux français.

B. — Vaisseaux anglais.

C. — Vaisseaux démâtés de tous mâts, dont 7 anglais.

D. — Frégates françaises.

E. — *Papillon.*

F. — *Nayade.*

1. Éole; 2. Terrible; 3. Trajan; 4. Tyrannicide; 5. Jacobin; 6. Patriote; 7. Trente-un-Mai; 8. Républicain; 9. Entreprenant; 10. Montagne; 11. Terrible; 12. Neptune; 13. Téméraire; 14. Pelletier; 15. Gasparin; 16. Convention.

Nota. — Chiffré au désir de la Représentation, en la séance du jury militaire, au port de Brest, le 29 nivôse, an IV de la République; *signé:* Delmotte.

EXPLICATION

Du Plan de l'Affaire du 9 prairial an II.

---

1. A. — Armée française éludant le combat, courant tribord amure.
   B. — Armée anglaise forçant de voiles pour engager le combat.
   C. — Division légère anglaise de 4 vaisseaux et 2 frégates harcelant la serre-file de l'armée française.

Mouvement de l'Armée française pour protéger 2 vaisseaux démâtés de leurs mâts de hune.

2. A. — Armée anglaise cherchant à s'emparer de 2 vaisseaux démâtés.
   B. — Armée française ayant viré tout ensemble lof pour lof pour aller protéger l'*Indomptable*.
   C. — L'*Indomptable* et le *Tyrannicide*.
   D. — Ligne que l'armée française a parcourue en couvrant les 2 vaisseaux.
   E. — Ligne que les Anglais ont parcourue en tenant toujours le plus près babord amures.

Position au commencement du combat.

3. A. — Armée française au vent combattant babord amure.
   B. — Armée anglaise sur le même bord que les Français.
   C, D. — Ligne parcourue par 11 vaisseaux qui, ayant viré de bord, ont essayé de couper la ligne; un seul y a réussi.
   D, E. — Ligne parcourue par le troisième vaisseau anglais qui a pu couper la ligne française.

Combat du 10 prairial an II.

4. A. — Armée française attaquant en ordre de bataille sur la ligne.
   B. — Armée anglaise en ordre de bataille au plus près du vent sous les quatre corps de voiles, les ris pris dans les huniers.

Position des armées après le combat du 10 prairial.

5. A. — Armée française après le combat.
   B. — Armée anglaise courant largue sur babord.
   C. — Vaisseaux totalement démâtés.
   D. — 2 vaisseaux anglais à trois ponts.
   E. — *Le Républicain*, suivi d'un autre vaisseau français, combattant encore 2 vaisseaux anglais.
   F. — 3 vaisseaux français qui n'ont quitté le combat qu'à une heure qu'ils ont laissé arriver.
   G. — 3 vaisseaux anglais qui combattaient l'avant-garde.
   H. — Frégates anglaises.
   I. — *Le Pelletier* courant babord amure.
   K, M. — Route que *la Convention*, chef de file des Français, a faite après le combat; *le Gasparin* suit.

